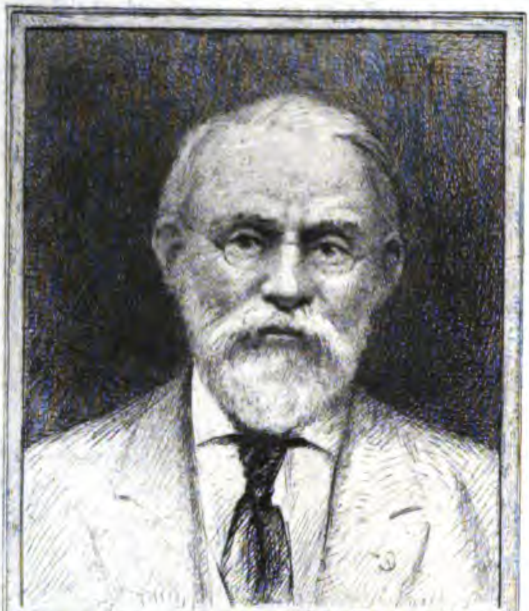


# REVUE

DU

# BAS-POITOU

VANNES. — IMP. LAFOLYE FRÈRES, 2, PLACE DES LICES

# REVUE

DU

# BAS-POITOU

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

*18me Année. — 1re Livraison.*

*Directeur* : René VALLETTE



BUREAUX : PLACE THIVERÇAY

PARIS
E. LECHEVALLIER
16, Rue de Savoie

NIORT
L. CLOUZOT
2, rue des Halles.

1905

## ARCHÉOLOGIE POITEVINE (1)

# LA CRYPTE DE SAINT FILIBERT
## A NOIRMOUTIER

La crypte de saint Filibert à Noirmoûtier a passé par des vicissitudes non moins nombreuses que les précédentes : elle a perdu, en 836, le précieux dépôt pour lequel elle avait été bâtie, puisque le corps de saint Filibert fut transféré, au IX$^{e}$ siècle, à Tournus, en Bourgogne, pour le préserver des insultes ; elle a été amoindrie par des remblais et des fondations, ses entrées ont été supprimées puis rétablies ; enfin elle est devenue une cave obscure après avoir été un sanctuaire éclairé par cinq fenêtres. Il paraîtra surprenant qu'après tous ces bouleversements, nous osions encore parler d'une crypte mérovingienne à Noirmoûtier, cependant nous l'entreprenons confiants dans le respect dont les Anciens entouraient les vieux murs témoins de faits mémorables ; ils ne pratiquaient jamais les suppressions radicales sur le terrain religieux. Au lieu de détruire les constructions gênantes ou inutiles, ils préféraient avec raison les englober dans leurs nouveaux bâtiments et en faisaient des points d'appui pour les derniers projets.

(1) Voir la 4$^{e}$ livraison 1901.

Les religieux qui relevèrent l'église après l'an Mille, voulant assurer la solidité des soubassements du sanctuaire, laissèrent les décombres des écroulements dans l'intérieur, carrelèrent le sol par dessus, doublèrent extérieurement l'épaisseur du mur d'enceinte, élevèrent sur des piliers trapus et des tailloirs à peine épanelés de nouvelles voûtes sur arêtes formées de blocage noyé dans du mortier, et se contentèrent d'une seule fenêtre à l'est, ce qui était bien peu de chose pour des nefs élevées seulement de 2m15. Cet arrangement n'était pas luxueux, mais il avait l'avantage de conserver le périmètre du lieu où les reliques de saint Filibert avaient reposé, et répondait aux vœux de la population qui, par de fréquentes visites, manifestait sa vénération pour le fondateur du monastère.

Un autel ne suffisait pas, il fallait encore dans ce caveau funéraire un monument commémoratif qui parlât aux yeux et qui frappât les esprits. C'est alors qu'on imagina le cénotaphe qui occupe une partie de la nef centrale et dont le style barbare annonce bien une œuvre du XIIe siècle. C'est une construction massive, en forme de rectangle allongé, couverte d'un toit à deux versants, et dont les soubassements sont percés de quatre baies, deux cintrées et deux en forme d'arc brisé, qui représente à l'œil un cercueil sur quatre supports. Pour tout ornement, une croix pattée et allongée figure sur l'arète du sommet. Les ouvertures du socle servent aux malades qui viennent demander la santé à saint Filibert et qui s'humilient en se traînant sous son tombeau. Telle était la dévotion des générations du Moyen-Age.

Les visites des pèlerins n'ont jamais tombé en désuétude, même pendant la période moderne qui a suivi les appropriations du XVIIe siècle, époque où l'installation des autels à retable monumental avec colonnes et pilastres, amena le clergé de toutes nos églises a gâter tous nos édifices romans et gothiques pour satisfaire le mauvais goût de l'époque.

L'unique fenêtre du fond fut alors masquée par un allongement du chevet ; à l'autre extrémité, le vestibule fut remblayé

pour servir d'assise à des gradins de l'église, le cénotaphe fut encadré dans des piliers destinés à supporter le maître-autel, l'entrée du sud et son escalier furent supprimés ; une seule entrée, celle du nord, fut maintenue. On pénétrait donc dans ce sous-sol, mais la circulation était difficile et le renouvellement de l'air impossible, de telle sorte que les pèlerins ne s'arrêtaient pas sans répugnance dans ce réduit humide· M. l'abbé Pinet, curé de Noirmoutier, en 1863, entreprit de rendre au culte les abords du cénotaphe : il eut la bonne inspiration de confier la tâche des restaurations à un enfant du pays, M. Charier-Fillon, architecte, qui se mit à l'œuvre avec zèle et avec le désir de marquer tout ce qui restait des temps mérovingiens (1). Son œil de praticien lui permit de reconnaître aisément les adjonctions successives, il les fit disparaître et, quand il eut terminé, son rapport très détaillé constata que l'édifice bâti sous le sanctuaire présentait un rectangle long de 9 m. 50, large de 6 m. 25, partagé en trois nefs et terminé à l'orient par un chevet circulaire. Après avoir ôté l'autel du fond et le banc qui avait été accolé au pourtour, il piqua les murailles et aperçut les traces indubitables des 5 fenêtres en meurtrières largement ébrasées à l'intérieur qui éclairaient ce sous-sol, dans les premiers temps, il les remit en évidence pour l'instruction des visiteurs, dégagea les abords du cénotaphe, refit le carrelage, consolida les voûtes d'arêtes avec un enduit spécial et rétablit l'escalier du sud.

La critique n'a rien à reprendre dans l'exécution des travaux, elle n'a qu'à louer l'architecte de son intelligence de ses devoirs ; quant à l'interprétation des découvertes, et aux essais de restitution qu'il nous présente pour la période antérieure au XI[e] siècle, elle est obligée de formuler des réserves.

Je lui reproche surtout de ne pas avoir déterminé nettement la succession des travaux de chaque génération et d'avoir hésité à dater les supports et les fenêtres.

(1) *La Chapelle de saint Filibert*, Niort, Clouzot, 1896, 1 br. in-8°.

Le fait qui a le plus longtemps arrêté ses réflexions est la position des fenêtres. Dans les côtés, elles se trouvent coupées à moitié par la hauteur du carrelage, et, au chevet, la fenêtre primitive est surmontée par une seconde baie d'éclairage dont le sommet se confond avec une voussure (1). Si M. Charier avait été libre de fouiller entièrement le terrain, il aurait certainement trouvé la raison de ces singularités et acquis la conviction que le carrelage du VIII$^{e}$ siècle était à 1$^{m}$50 plus bas qu'aujourd'hui, il n'aurait pas pris les remblais du XI$^{e}$ siècle, dans l'édifice, pour le sol primitif.

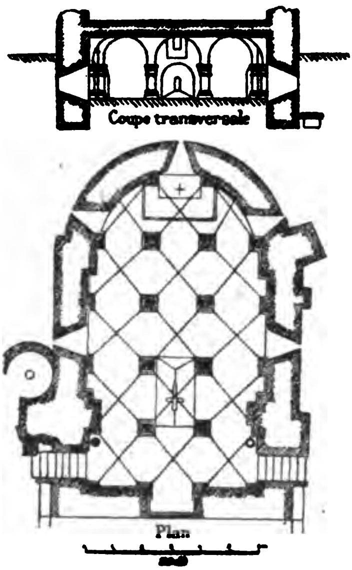
En pareil cas, des sondages sommaires ne suffisent pas. Mal renseigné de ce côté, il n'a pas cherché la clef du mystère où elle est, c'est-à-dire dans les couches inférieures; il n'a regardé que la fenêtre supérieure du chevet et a entrepris sans succès de démontrer qu'à une époque indéterminée les voûtes avaient été plus élevées sur des colonnes plus hautes que les supports actuels. C'est là une interprétation qui n'explique pas du tout la raison d'être des fenêtres placées presque au ras du sol ; elle laisse croire d'ailleurs que la structure des colonnes, leurs bases et leurs chapiteaux grossiers sont un reste de l'architecture mérovingienne ; ce qui est inadmissible et absolument contraire à toute vraisemblance. Le R. P. C. de la Croix, qui a fait une étude approfondie de l'art mérovingien, s'est empressé avec raison de protester contre cette opinion, il fait remarquer justement que la grossièreté des tailloirs et des abaques composant les supports actuels forment un contraste frappant avec les débris d'ornementation qui sont sortis des fouilles, débris qui attestent la présence d'ouvriers habiles à l'abbaye de Noirmoûtier (2). On peut voir une colonnette et son chapiteau finement fouillé provenant sans doute d'un ciborium ou d'une table d'autel, une demi-base de marbre capable de supporter, dit M. Charier, une colonne de 0,30 de diamètre et une base de pilastre.

(1) Cette ouverture n'est presque pas ébrasée.

(2) Charier Fillon, *Ibidem*, planche O.

Voilà des documents qui auraient dû faire réfléchir M. Charier et lui suggérer une autre conception de l'aspect que présentait le monument élevé en l'honneur de saint Filibert au VIII$^{e}$ siècle.

D'abord il a tort d'appliquer le nom de *chapelle* à l'édifice qu'il a restauré, il a subi sans doute l'influence du Père de la Croix qui, lui aussi, croit sortir des difficultés soulevées par la position des fenêtres et par leur forme en imaginant une chapelle isolée, privée de voûtes et couverte simplement d'*une toiture* comme son hypogée martyrium des Dunes, à Poitiers (1). L'auteur n'a pas pensé aux graves conséquences qui découleraient de cette restitution fantaisiste et peu liturgique. Substituer une toiture à une voûte, c'est nier l'existence de la confession, c'est exclure toute superposition d'étage et toute possibilité de célébrer la messe au-dessus des reliques, disposition qui était de règle pour les églises en possession d'un corps saint. Or, pourquoi, sans motif sérieux, supposer que les religieux se seraient séparés du précieux patronage de leur fondateur, et qu'ils l'auraient relégué dans une annexe de leur église, loin du chœur où ils célébraient leurs offices, tandis que nous possédons à saint Maixent, à Saint-Gall et ailleurs, de nombreux exemples du contraire.



*Crypte de saint Filibert à Noirmoutier.*

Le nom de chapelle est impropre pour désigner l'étage inférieur où le cénotaphe est exposé, c'est bien le nom de

(1) *Revue du Bas-Poitou*, IX$^{e}$ année, 4$^{e}$ livraison, p. 389-395.

*crypte* ou de *confession* qui lui convient, car il a toutes les apparences d'un sous-sol établi sous le sanctuaire d'une basilique complète. Dans l'hypothèse du Père de la Croix, on aurait employé un mur droit pour le pignon de l'est, suivant l'usage le plus répandu, mais le seul fait de l'existence d'un chevet rond accuse ici plutôt la présence d'une église abbatiale établie dans les conditions ordinaires avec sanctuaire surélevé et sous-sol.

Il suffit d'ailleurs de considérer l'exiguïté des fenêtres fortement étranglées à l'extérieur pour se rendre compte qu'elles ont été faites pour un réduit funéraire et non pour un oratoire.

Je suis persuadé qu'il y avait là une cave ou une crypte voûtée en concordance avec un sanctuaire supérieur, pareille à toutes celles que nous avons rencontrées ailleurs, non pas creusée dans le sol mais établie sur la plus grande déclivité du terrain où s'élevait l'église abbatiale de Noirmoûtier. Elle était voûtée à la romaine avec des voûtes d'arètes semblables à celles que nous voyons aujourd'hui, et ses travées peut-être plus nombreuses que dans le plan roman adopté au XI$^{e}$ siècle reposaient sur des colonnes classiques et des pilastres dont Vitruve aurait signé le profil (1). Il faut regarder avec attention cette moitié de base de marbre sortie des décombres ainsi que la base de pilastre mouluré qui couronnait l'un des piliers imaginés au XVII$^{e}$ siècle. Ces débris ne peuvent pas trouver leur place dans un édifice roman, ils sont d'un art bien plus parfait que celui qui guidait les architectes du XI$^{e}$ siècle. En les rapprochant des colonnes actuelles de la crypte, on pressent que les voûtes renversées devaient appartenir à un édifice plus somptueux que celui qui est sous nos yeux. Si tous les supports n'étaient pas de marbre dans la crypte, on doit croire que ceux qui se trouvaient les plus voisins de l'autel et du tombeau étaient en matériaux plus choisis que les autres. Après avoir fait venir un sarco-

(1) Charier-Fillon : *Ibidem*. Voir planches C et H, et le texte de la page 21. Cet auteur estime que la base exhumée pouvait convenir à une colonne de 0,30 de diamètre.

phage de marbre des Pyrennées pour exposer leur patron (1), les religieux se trouvaient comme obligés de déployer un certain luxe de décoration dans tous les alentours.

On objectera inutilement qu'un sanctuaire dont le périmètre aurait été délimité par les dimensions d'une crypte de 6 mètres sur 10 aurait été insuffisant pour une communauté religieuse. Je répondrai que la crypte de sainte Radegonde à Poitiers et le sanctuaire de Déas n'étaient pas plus étendus.

La dernière difficulté à résoudre est celle de l'emplacement qu'occupait le sarcophage de saint Filibert au temps de son séjour à Noirmoutier. Devons nous croire avec M. Charier qu'il se trouvait à l'endroit même où s'élève le cénotaphe? Je ne le pense pas, bien que, dans ses sondages, cet architecte ait rencontré une fosse sous le monument. Ceux qui l'ont érigé fin du XI° siècle étaient trop éloignés de l'année 836 pour savoir exactement le détail de cette histoire d'inhumation momentanée, ils ont pu être trompés par des apparences. Dans le cours des fouilles, une autre excavation profonde a été rencontrée contre le mur du fond sous l'autel du XVII° siècle. Selon la règle, c'est là qu'il était exposé en temps ordinaire quand les Sarrasins et les Normands ne jetaient pas la terreur dans la communauté, l'autel étant adossé contre la tête du tombeaú. C'est ainsi que furent installés les tombeaux des confesseurs par tout où les cryptes ont conservé leur dépôt intact. Lorsque les religieux en fuite arrivèrent à Déas pour cacher de nouveau leur trésor, ils appliquèrent encore le tombeau contre le mur circulaire formant l'abside de leur seconde abbaye.

Il y a dans le *Livre des miracles* de saint Filibert un récit de prodige qui se passa dans l'île de Noirmoûtier avant le départ des religieux et qui nous représente une exposition de sarcophage semblable à celles de saint Hilaire et de sainte Radé-

(1) On peut voir ce sarcophage dans la crypte de l'église de Saint-Philibert de Grandlieu (Loire-Inférieure) Le marbre est gris bleu, sans aucune sculpture, il est seulement orné d'une petite croix gravée à l'une es extrémités.

gonde. Le gardien de l'église, en faisant l'inspection du chevet du tombeau où l'on avait l'habitude de faire brûler trois lampes jour et nuit, constata qu'elles étaient éteintes. Alors saisissant une chandelle, il se hâta d'aller *dans l'autre église* pour l'allumer à une autre lumière, mais pendant la route, c'est-à-dire en montant vers l'église supérieure, la chandelle s'alluma spontanément. De ce passage on serait tenté d'inférer qu'il y avait deux églises contiguës. Le fait est contestable. Il n'est pas croyable que le gardien soit sorti de l'église où était le tombeau pour aller chercher du feu, en dehors, il est plus naturel de supposer que de la crypte il se rendit dans le chœur des religieux qui était au-dessus. Dans tous les cas, le texte affirme tout au moins l'existence d'un brancard, *lectulus*, sur lequel le sarcophage était déposé, il n'est donc pas à supposer qu'il ait été inhumé et dissimulé dans d'autres temps qu'aux époques de terreur (1).

Si *lectulus* a été parfois employé pour désigner un autel, on peut citer des exemples où ce terme est appliqué à un tombeau. Grégoire de Tours s'en est servi comme synonyme de *tumulus* dans le livre des *Miracles de saint Martin*. Il en est de même dans la rédaction des actes de saint Trond où un pèlerin vient se prosterner « *ante lectum piissimi patris* » (2).

L'ensemble de ces témoignages comme la présence des lampes brûlant jour et nuit nous interdisent de croire que les restes de saint Filibert ont été vénérés autrement que ceux de saint Léger. Il n'y avait pas de motif pour que son sarcophage ne fût pas déposé dans l'étage inférieur du sanctuaire. J'ai pris la peine d'examiner de près les maçonneries qui forment le chevet et le sanctuaire de l'église actuelle, depuis la base jusqu'au sommet ; j'ai déchaussé extérieurement les

(1) « Respiciensque ad lectuli caput ubi semper non modo noctu sed etiam interdiu, tresesolitæ erant ardere lampades, vidit ras extinctas subito candelam arripiens, cum concitus in alteram vellet ire ecclesiam ut lumen sibi inde mutuaret, medio itinere in ejus manu accenditur candela ». (Libro II *de translationibus et miraculis*).

( ) Vide du Cange, *Dictionnaire de la basse latinité*, verbo *lectus*.

alentours des basses fenêtres et j'ai constaté qu'il n'y avait pas de variations dans l'agencement des matériaux jusqu'à la corniche (1). Bien plus, du côté du midi, il y a une reprise très intéressante qui prouve qu'après l'incendie des Normands, on a jugé les ruines encore assez solides pour être utilisées. Alors, on a fermé simplement les brèches et les lézardes, et on nous a conservé un spécimen des maçonneries du VIII[e] siècle.

Nous sommes ici en présence d'un monument d'une rareté insigne, nous possédons toutes les bases et le plan d'une construction du VII[e] siècle ou du VIII[e] au plus tard : notre devoir est donc d'émettre le vœu que sa conservation soit assurée par une restauration bien entendue. Le travail le plus pressé est le déblaiement de tous les apports accumulés par les siècles autour du chevet, afin que l'humidité cesse de salpêtrer les maçonneries, et le rétablissement de tous les jours anciens. Les pèlerins alors éclairés par l'évidence et l'antiquité des murailles se sentiront mieux impressionnés en pénétrant dans le lieu où séjourna véritablement le corps de saint Filibert pendant cent cinquante ans.

LEON MAÎTRE.

(1) La maçonnerie des fenêtres et des murs ne contient pas de briques. L'appareil plutôt petit est irrégulier.

# LE CLERGÉ DE LA VENDÉE

## PENDANT LA RÉVOLUTION

(*Suite*) (1)

L'abbé Remaud avait déjà, à l'administration départementale, un dossier naturellement fort chargé. Le 9 pluviôse an V, l'agent Loyau écrivait de Bournezeau : «... Au nombre des plus dangereux ennemis de la tranquillité publique, on compte avec raison un nommé Remaud, prêtre, mauvais sujet reconnu, et dont la conduite scandaleuse lui avait, avant la guerre, attiré le mépris public. Il paraît qu'il erre sans demeure fixe. Cependant on peut conjecturer qu'il se tient quelquefois dans les environs de Maché ».

C'était la bête noire de tous les Commissaires du Directoire exécutif des environs, qui trouvaient là à faire du zèle, faute de mieux. Celui d'Apremont, le citoyen Merland, écrit au département, le 12 thermidor an V :

« Citoyen, par votre lettre du 3 pluviôse dernier, vous m'avez informé qu'il était à votre connaissance qu'il s'ourdissait de nouvelles trames dans la Vendée, qu'un ex-abbé Remaud, cy-devant commissaire général de l'armée de Charette à Chatillon, était un des principaux moteurs, et vous m'avez prescrit, si je pouvais découvrir sa retraite, de prendre les mesures les plus promptes et les plus efficaces pour le faire arrêter et saisir sa correspondance.

(1) le 4e fascicule 1904.

« Je n'avais point négligé de prendre des informations, je n'avais rien pu découvrir, quoiqu'il ait habité pendant un long temps de la guerre dans la commune de Maché, la plus voisine, vivant avec une citoyenne appartenant à ce qu'on appelait autrefois d'honnêtes gens, qu'il a su perdre entièrement de réputation. On pensait assez généralement qu'il n'existait plus, pour n'avoir plus paru depuis un combat où il fut très maltraité, car il est bon que vous sachiez que, tout prêtre de Jésus-Christ qu'il se dise, c'était un des meilleurs soldats de l'armée catholique et surtout le plus furieux prédicateur de révolte. Il n'y a pas quatre jours encore que l'agent de cette commune me disait qu'il le croyait mort, qu'il avait vu son cheval entre les mains des républicains peu de jours après le combat en question.

« Eh bien ! j'apprends à l'instant même que ce prêtre, couvert de sang et de crimes, qui, pendant toute la guerre, n'a cessé de prêcher le meurtre et le carnage, vient de paraître publiquement, annonçant son intention d'exercer le ministère du culte dans cette même commune de Maché dont il est le fléau le plus terrible, et que les habitants, que j'ai entendu bien des fois ne prononcer son nom qu'avec horreur, devaient se réunir le soir même pour l'engager à dire la messe, et lui faire un traitement.

« Au premier mot de cette importante nouvelle, j'ai eu l'idée de me conformer aux dispositions de votre lettre ; mais on a ajouté qu'il était arrivé muni de passe-ports et certificats les mieux en forme, que, dans ce moment même, il était auprès du général Travot pour lui demander l'assurance de n'être point inquiété, qu'il s'annonçait pour vouloir vivre tranquille, prêcher la paix et se conformer aux lois, qu'il rapportait que, s'étant présenté devant le général Grigny, il lui avait dit : « Général, voilà l'homme que vous cherchez depuis longtemps, vous m'auriez fait chercher encore quinze ans, que vous ne m'auriez pas trouvé », qu'ils se dit avoir beaucoup voyagé depuis longtemps, qu'il était dernièrement à Paris, où

il a vu la tranquillité régner. Alors j'ai cru devoir agir différemment ; j'ai craint de me compromettre ; il m'a semblé que je devais, dans de telles circonstances, vous instruire et prendre vos conseils avec la célérité qui dépend de moi ».

MERLAND.

Trois jours après, le 2 août, le citoyen commissaire, Cormier, écrivait de Palluau :

« Jusqu'ici nous avons été fort tranquilles dans ce canton ; un prêtre vient d'arriver du fond de quelque caverne, c'est un nommé Remaud. Lors de la réclusion et de la déportation, il se tint caché et ne s'est montré qu'avec les insurgés. Il y a entassé crimes sur crimes de tous les genres. Il vient dans ce moment de profiter de l'amnistie, muni de permissions, dit-on des généraux Grigny et Travot, Il est venu hier, avec trois autres, célébrer une messe à la Chapelle-Palluau, ici près. L'agent se présente et l'invite de faire la déclaration prescrite par la loi du 7 vendémiaire an IV. Mais cet homme refusa net, disant qu'il allait se retirer chez lui, et qu'il n'exercerait aucune fonction. Cependant la messe était déjà célébrée et l'on avait annoncé vêpres. Et au lieu de vêpres, ces quatre prêtres partirent de suite, et le peuple déjà fanatisé de nouveau par ce scélérat murmura beaucoup contre les autorités constituées. Je surveillerai de près cette homme dont le voisinage ne peut être que dangereux à la société et au bon ordre ».

Dans quatre autres lettres, des 5 août, 17 août, 18 octobre 1797 et 27 mars 1798, le commissaire Merland, vraiment hanté de la peur de l'abbé Remaud, renouvela à l'autorité ses accusations et ses craintes.

« Plus de trois mille personnes, écrit l'abbé Remaud dans son autobiographie, s'enfuirent dans les paroisses voisines sans avoir pu assister aux vêpres que j'avais annoncées. J'eus bien de la peine à calmer les esprits. Heureusement il n'arriva rien de fâcheux ; on s'en tint à des propos et à des murmures.

Je quittai donc, le jour même, la paroisse de la Chapelle-Palluau. Je me rendis à Maché, où Mlle Minguet eut la bonté de m'offrir un asile dans sa maison, où j'avais été caché pendant le temps de la plus forte persécution.

Les habitants de cette commune, privés de leur pasteur qui était en Espagne, vinrent me prier de leur en tenir lieu en attendant son retour. J'avais le plus vif désir de les obliger ; mais d'après ce qui s'était passé à la Chapelle-Palluau, j'étais fondé à croire que j'éprouverais de grandes difficultés de la part des agents du gouvernement. Cependant, pour leur prouver mon zèle et mon sincère attachement, je me rendis avec les principaux habitants à Apremont où était le commissaire du pouvoir exécutif. On lui fit la demande que j'eusse exercé dans l'église de Maché le ministère du culte catholique. Il refusa formellement, à moins que je voulusse souscrire le serment de *haine à la royauté*. Je ne pouvais faire que la même réponse à la même difficulté qu'on m'avait déjà proposée. Je me retirai après avoir essuyé un refus auquel je m'attendais. Je revins à Maché pour y jouir en paix du calme que je commençais à goûter. Il ne devait pas être de longue durée.

De toute part les nuages s'amoncelèrent sur ma tête, l'horizon politique s'était obscurci. La journée du 18 fructidor eut lieu. Il fallut songer à la retraite et me cacher de nouveau ; j'allai passer un jour dans ma famille pour savoir ce que mon frère, curé de Chavagnes, allait devenir. J'en partis heureusement à temps, car le général de brigade Grigny, qui commandait à Montaigu, le même qui deux mois auparavant m'avait mis en liberté, envoya 250 hommes pour m'arrêter avec mon frère. Je fus informé de suite de cette mesure atroce, je partis dans la nuit pour retourner à Nantes où j'avais plus de moyens de me cacher que dans la campagne. J'y arrivai sans accident, après avoir couru les plus grands dangers le long de la route, et surtout en passant au poste de Pont-Rousseau, où mon signalement était vraisemblablement donné.

Ce serait ici le lieu de parler de la frayeur qui se répandit dans toutes les campagnes et même dans les villes après la trop fameuse journée du 18 fructidor. La France fut terrifiée une seconde fois. Mais cet événement tient à l'histoire générale de la Révolution, et je n'écris que ma vie particulière.

Une fois de retour à Nantes (retraite signalée dans le rapport du commissaire Merland, du 29 mars 1798), je me procurai par le moyen de connaissances que j'y avais une pension sûre. On me donna un logement où j'avais besoin de lumière même en plein jour. Mais je

passais facilement sur les désagréments parce qu'il y avait près de moi une cache qui n'avait pas été découverte jusqu'alors, malgré les fouilles réitérées qu'on y avait faites. Il m'en coûtait fort cher dans cette nouvelle pension, qui était de cent francs par mois. On ne se fait pas l'idée de ce qu'il en coûtait pour vivre caché dans les maisons sûres. Je sentais l'impossibilité de pouvoir soutenir longtemps la dépense que j'étais obligé de faire. Mademoiselle Minguet se décida à mettre le comble à ses généreux procédés en venant elle-même habiter la ville avec une de ses tantes et sa cousine qui tenaient déjà leur ménage à Nantes.

Après avoir passé trois mois dans mon obscure retraite, je pus me réunir de nouveau à Mademoiselle Minguet et à ses parentes.

Si on pouvait être heureux quand on a continuellement suspendu sur sa tête un glaive prêt à frapper, et qu'on éprouve sans cesse des inquiétudes pour soi et les personnes qui veillent à notre sûreté, je l'aurais été sans doute. On me prodiguait avec bonté tous les soins imaginables.

J'ai passé plusieurs mois sans courir des dangers bien menaçants ; mais ma solitude fut bientôt soupçonnée, et mes alarmes devinrent journalières.

Je ne tardai pas longtemps à devenir un nouveau sujet d'inquiétudes pour le gouvernement. De nouvelle mesures de rigueur furent prises contre moi. Par un arrêté du Directoire, du 6 octobre de l'an VI, je fus condamné individuellement comme brigand insoumis et prêtre réfractaire.

L'arrêté du Directoire, dû aux incessantes dénonciations du commissaire Merland, est en réalité du 28 novembre 1797 (8 frimaire an VI). Cet arrêté est collectif et frappe en même temps MM. Remaud, curé de Chavagnes, et Brenugat, vicaire de Bazoges-en-Paillers. Le second considérant concerne personnellement l'abbé Remaud :

« Considérant que le nommé Remaud, prêtre réfractaire de la commune de Maché, canton d'Apremont, est un scélérat avéré, qui s'est souillé des plus grands crimes pendant la guerre civile, et qui s'est mis depuis dans le cas d'être recherché comme directeur d'une correspondance établie par les royalistes avec les ennemis extérieurs... »

Je fus instruit de suite de ces nouvelles mesures de rigueur prises contre moi ; il me fallut prendre de nouvelles précautions pour ma sûreté ; elles furent insuffisantes pour empêcher l'administration de découvrir mon domicile.

On vint faire à trois heures du matin des visites domiciliaires dans la maison où j'étais. Heureusement que j'eus le temps de me sauver dans une cache que j'avais fait pratiquer ; mais les personnes qui demeuraient avec moi furent horriblement épouvantées.

Cette première visite faite par la gendarmerie, et à laquelle j'avais échappé, ne me laissa plus de repos ; j'en avais d'autant moins qu'on punissait très sévèrement les personnes chez qui on trouvait des prêtres cachés. Je craignais pour mes amis, pour mes bienfaiteurs plus que pour moi-même, car j'étais si persécuté que la vie n'avait plus pour moi de charmes.

Je passai quelque temps assez tranquille, aux frayeurs près que j'éprouvais nuit et jour. Je gardais sévèrement ma solitude ; je ne voyais jamais personne ; mes précautions ne désarmaient point mes ennemis. Une seconde visite eut lieu dans mon domicile ; elle fut faite par les agents de la municipalité ; elle fut moins sévère que la première. J'avais été prévenu qu'on devait rechercher des prêtres ; je me sauvai dans ma cache.

Voyant l'opiniâtreté de mes ennemis, après avoir conféré avec des personnes éclairées, je pris la résolution de m'éloigner de Nantes où l'on me cherchait avec rigueur. Je formai le dessein de me rendre à Paris. Mlle Minguet emprunta de l'argent pour m'en faciliter les moyens ; un commis de la municipalité qui paraissait bien disposé pour moi avait promis de me procurer des passe-ports pour me rendre dans la capitale. Je lui fit donner deux louis, j'en fus quitte pour perdre mon argent ; je n'obtins point de passe-port. Il me fallut rester dans ma retraite où je courus, chaque jour, de nouveaux dangers.

J'en éprouvai bientôt un plus grand que tous ceux qui m'avaient menacé jusqu'alors. Le jour de la Pentecôte, à trois heures du matin, je fus éveillé par la société de ma chambre ; c'étaient 22 gendarmes qui entouraient ma retraite et qui demandaient à entrer précipitamment. Je n'eus pas le temps de m'habiller. Il fallut me sauver sans précaution dans ma cache. On trouva des habillements d'homme dans ma chambre, ce qui pensa me perdre. On mit un acharnement à me chercher qui tenait de la fureur. J'entendais à chaque instant qu'il y avait un prêtre caché dans cette maison. Les armes que montraient sans cesse les gendarmes avaient jeté l'épouvante dans l'âme des personnes avec qui je demeurais.

Enfin, après deux heures de saisissement et de crainte, je fus délivré de la présence de la force armée, et je bénis la Providence, qui m'avait si souvent sauvé du danger. J'apprenais chaque jour que quelques-uns de mes malheureux camarades, qui prenaient les mêmes précautions que moi, étaient arrêtés et conduits à Rochefort.

Neuf prêtres vendéens furent en effet arrêtés à ce moment ; le bruit courut même en Vendée que l'abbé Remaud était du nombre. La prieure des Cerisiers, dont il n'avait pas les sympathies, mandait cette nouvelle à Mgr de Mercy, qui la renvoyait à M. Paillou en ces termes :

« Suivant une lettre du 16 novembre dernier (1797) que j'ai reçue de la prieure des Cerisiers, Jacques Synodus (M. l'abbé Doussin) a été arrêté, et il le méritait ; elle m'apprend encore que Remaud, qui était revenu de Londres, a été arrêté aussi pour ses imprudences. Elle ne paraît pas regretter beaucoup ces deux ouvriers ! » (*Lettre du 23 février 1798.*)

Je ne dois pas passer sous silence une anecdote qui eut lieu ; le même jour où je fus si rigoureusement recherché, le commandant de la gendarmerie chargé de faire la fouille chez moi, perdit, dans la grande rue de Nantes, l'ordre qu'il avait de m'arrêter, qui contenait mon signalement. Cet ordre fut apporté aux personnes qui veillaient à ma conservation par un émigré honnête et sensible, qui passait lui-même pour mort dans la société et qui allait à Nantes donner des leçons dans différentes maisons. Je lui fit porter par mes amis l'assurance de ma reconnaissance éternelle. Ce bienfait ne sortira jamais de ma mémoire. J'appris avec douleur que cet individu était lui-même fort à plaindre, et qu'il n'existait que du fruit de ses leçons. Il faut avouer qu'il y a des hommes qui sont destinés sur la terre à éprouver des revers de bien des genres. Partout à Nantes les audacieux, les méchants se montraient avec sûreté et une sorte d'orgueil ; presque tous les honnêtes gens vivaient pauvrement et dans la solitude.

Quand l'événement qui m'avait causé tant d'alarmes fut passé, je m'occupai sérieusement à trouver un autre domicile ; je ne pouvais tenir plus longtemps dans ma solitude. Presque tout le monde qui habitait la même maison que moi avait plus ou moins connaissance qu'il y avait un prêtre de caché parmi eux. Ma santé du reste souffrait

de ma longue solitude, j'étais devenu d'une épaisseur énorme : je ne prenais jamais l'air ; je songeais à former un établissement à la campagne, mais il fallait encore, malgré la précaution que j'avais prise de changer de nom, que quelqu'un me garantît la ferme que je voulais prendre. M[lle] Minguet et ses parents me rendirent ce nouveau service. Une maison de campagne fort agréable dans la commune de S[t] Herblain, située à une lieue de Nantes, fut mise dans les affiches. On afferma fort cher cette campagne parce qu'elle était entourée de murs fort élevés, qui semblaient me mettre à l'abri d'une surprise. On y fit pratiquer une cache ; je me rendit l'habiter avec mes amies.

J'eus le bonheur de rencontrer dans cette commune un maire qui était un parfait honnête homme ; je le mandai je lui fis part de mon affligeante position ; il y fut sensible, il me promit sûreté et protection. J'ai passé effectivement trois années fort paisiblement dans cette maison de campagne, me livrant aux innocents plaisirs de l'agriculture dans un jardin délicieux. J'y aurais volontiers passé le reste de ma vie ; mais je faisais en cette ferme des pertes si énormes chaque année, que je ne pouvais la conserver sans déranger sensiblement la fortune de ma bienfaitrice.

EDGAR BOURLOTON.

# L'HÉBERGEMENT ENTHIER

ET LA

# SEIGNEURIE DE BOIS-CHOLLET

(*Honoré d'une plaquette d'argent au Concours des conférences populaires 1902*)

SUITE (1)

REVENONS maintenant aux seigneurs de Bois-Chollet.

Outre les enfants cités plus haut, René Henry de Chevigné et Madeleine Françoise de Paris-Solanges eurent trois filles : l'une qui fut religieuse à Neuville, l'autre « *Augustine Louis Françoise Gabrielle de Chevigné*, veuve de Louis Joseph Daymard Dalbÿ Chateaurenard, brigadier des armées » (2) et la troisième mariée à un Espivent de la Ville-Boisnet. Un de leur fils, *François Louis René* mourut à Brest, ainsi que l'atteste l'acte de notoriété qui suit :

« Par devant les notaires royaux de la sénéchaussée de Poitiers, héréditaires en Poitou soussignés ont comparu en leurs personnes établies en droit et d'hument soumis.

(1) Voir la livraison de septembre 1904.
2) Acte notarié du 25 février 1806 (*Papiers de Madame Echassérieau*).

Messire de la Roche Saint-André, chevalier seigneur des Ganuchères, sindic de la noblesse du marquisat de Montaigu, messire Augustin du Tréhand chevalier seigneur du Hallay, messire Gabriel Jouachin Robineau chevalier seigneur de la Vergne et de la Chauvinière et nobles maîtres Louis Richard sieur de la Vergne Jacques Pierre Aimé Thiériot docteur en médecine, demeurants, séparément en la ville de Montaigu paroisse de Saint-Jean lesquels ont unanimement déclarés, certifiés et attestés avoir connu messire *François Louis René de Chevigné*, chevalier du Bois-de-Cholet, lieutenant des vaisseaux du Roy au port de Brest où il est décédé au mois de mai dernier, qu'il est mort sans estre marié ny avoir testé, et que c'est messire *Henri de Chevigné* qui est son seul héritier, tout ce que dessus les dits comparants ont certifié sincère et véritable, en conséquence en ont consenty le présent acte de nottoriетté pour valloir et servir que de raison.

Fait et passé en la ville de Montaigu, étude de moy Sorin, ce jourd'huy deux juillet mil sept cent soixante dix-huit. Lecture faitte y ont lesdits comparants persistés et signés avec nous.

Signé : De la Roche S[t] André. — Du Tréhant – Thériot D. MM. (D. médecin Montpellier) — Richard D. M. — Robineau de la Chauvinière, Gouraud Notaire Royal, Sorin Notaire Royal pour registre.

Controllé à Montaigu le 5 juillet 1778 par Goupilleau qui a reçu 15 sols (Minute Sorin, Duchastenier Notaire à Montaigu — Communiqué par M. Mignen). Quand vint la Révolution (1), René Henry de Chevigné et dame Magdeleine Françoise de

(1) La tradition raporte qu'en 1789 au moment où les Chevigné quittèrent Bois-de-Chollet, l'un d'eux qui émigra offrit à son filleul Jean Chapleau de lui vendre les métairies du Cerizier, les Bruyères, la Sicaudais et la Grande Métairie pour 30.000 francs. Jean Chapleau ne disposait que 13.000 francs. Malgré cela Chevigné eut accepté la somme et le marché se fut conclu, mais le filleul refusa, craignant que les biens lui fussent repris plus tard. Jean Chapleau, retiré à Nantes, avait reçu en dépôt les papiers de son parrain, déposés

Paris Solanges « qui n'avaient pas émigré furent détenus à Nantes, le mari à l'hospice de la Réunion, sorte de maison de santé où il mourut le 12 février 1704, âgé de 85 ans ; la femme au Bon-Pasteur avec sa plus jeune fille, M[me] Espivent de la Ville-Boisnet » (DUGAST MATIFEUX). Elles furent rendues à la liberté le 4 brumaire an IV, 26 octobre 1795 (1).

Durant cette période agitée, L'Herbergement fit partie du canton des Brouzils avec la Copechagnière,Denis-la-Chevasse, Sulpice-le-Verdon et les Brouzils. Aucun fait important ne ne s'y passa (2) quoique située contre Belleville où Charette avait établi son camp général et Montaigu occupé par les soldats de la République.

Le 25 nivôse an II (12 janvier 1794), Joba, qui occupait lesBrouzils,fut attaqué par les 1200 hommes deCharette. Après quatre heures de combat, les Brigandsse retirent à Grala, puis, délogés de la forêt, à travers champs, le Vendéens gagnent *le Mortais* non sans se défendre opiniâtrément sur ce plateau qui s'étend du village de la Sauvetrière, jusqu'au delà des landes de Lallier et présente une légère déclivité au fond de laquelle

dans une armoire. Le meuble fut trouvé dans un champ après la Révolution. Plus tard on brûla les papiers ; ainsi disparaissait ce qui eût contribué à écrire d'une façon complète l'histoire du Bois-de-Chollet (d'après M. Florent Chapleau).

En 1789, François Michel Dubocquois était curé de L'Hébergement. Il était né à Paris. Il prêta le serment constitutionnel, fut enfermé quelque temps à Montaigu et mourut à Nantes le 6 février 1794.

(1) « A cette branche se rattache, croyons-nous *Chevigné* (*Aristide René Marie*, vicomte de (né en 1801 décédé à Poitiers le 19 septembre 1882... Il habitait le château de Grosbert (Persac-Vienne). Marié le 14 octobre 1846 à Louise-Thérèse de Bouillé fille de Arthur Guillaume Parfait, comte de Bouillé et de Charlotte Agathe Zoé de Bonchamps ; 2° vers 1850 à Marie-Caroline-Alphonsine de Lestang, fille de François Pierre Isaac Charles et de Marie Rosalie Thomy du Chaffault dont il a eu : 1° René qui suit ; 2° Anne-Marie-Radégonde-Louise née en 1853, décédée le 25 avril 1805, Chevigné (René, vicomte de) capitaine au 119° de ligne a épousé le 26 mai 1887 Eléonore de Croy, fille du prince Georges de Croy » (BEAUCHET-FILLEAU).

(2) René Charles Lusson, vicaire de Saint-Georges de Montaigu, qui fut pris et fusillé à Noirmoutiers le 14 nivôse an II (3 janvier 1794), disait la messe sous les Halles de L'Hébergement en 1793 (*Journal de voyage de Goupilleau*).

coule un ruisselet, le Tail. La brande, les ajoncs, les genêts, les nombreux boqueteaux offrent un asile sûr, une retraite quasi inexpugnable. Les deux troupes ennemies se heurtent en ligne dans les Landes de *Corbejeau* où s'élève un moulin à vent.

De part et d'autre les pertes sont sérieuses, mais les Vendéens reculent. La cavalerie de Joba charge les fugitifs et en tue ou fait prisonniers un grand nombre d'entre eux. Pendant que Charette fuit par le long chemin de la Pierre-Plate, un détachement de Bleus suivant le sentier qui mène à l'Atrie aux landes Violton et de Lallier détruit tout sur son passage. La Convention, en effet, pour vaincre la révolte a décrété l'incendie méthodique de la Vendée et l'égorgement de ses habitants : « Nous venon de resevoire de la Convantion, écrit un Bleu, un ordre qui est bien triste qui est de parquourire toute la Vendée et des gorge touse que nous trouverons homme, famme enfan, sependant seuze qui ne son pas vraiman brigan, on le choi de suivre larmée et de conduire touse a Nantes juqu'ase que la Vandée soit fini et même les bestiau. » (Ed. Lockroy, *Une Mission en Vendée en 1793*, p. 313 )

La Sauvetrière, la Boninière sont incendiées ; seule Maleville doit à un de ses habitants, guide des armées républicaines, d'être épargnée : « C'est mon village qui se dresse là-bas de l'autre côté du Tail, ne le brûlez pas ! » Et Maleville ne fut pas la proie des flammes. Pendant qu'une immense lueur d'un rouge sinistre éclaire cette froide nuit de janvier dont le silence est troublé par le crépitement de la fusillade, les compagnards effrayés abandonnent, avec leurs familles la maison que demain ils trouveront incendiée.

Ils se sauvent dans la direction de l'est vers les landes Violton et de Lallier où l'épais fourré les cache aux regards des Bleus. Femmes et enfants fuient protégés dans leur retraite par les Chouans *égapliés* (1) le long des haies d'où ils visent sûrement

(1) C'est à tort que les historiens ont confondu *égaplier* avec *égailler* et font dire aux chefs vendéens : « Egaillez-vous les gas ! » Le mot *égailler* n'a aucunement dans le Bocage la signification que lui ont donné ces écrivains.

leurs ennemis et manquent rarement leur but. De nouveau, brigands et républicains se heurtent face à face dans le triangle formé par les landes de la *Herse*, en face de la Boninière qui fume étrangement. Des cadavres sont encore semés sur la lande, marquant aussi jusqu'aux bruyères de Lallier le passage des frères ennemis.

Là-bas, dans la brande, les fugitifs se sont glissés au plus épais du fourré, et, blottis contre terre, les enfants, les femmes frémissent quand les balles fauchent au-dessus de leurs têtes les grands genêts et les ajoncs presque séculaires. S'aventurer dans ce véritable maquis serait téméraire de la part des soldats de la République. Ce serait courir à une mort certaine, aussi se replient-ils sur le gros du détachement qui vient d'incendier la tuilerie des *Bonnins,* près de la Pierre-Plate.

Le lendemain au jour, quand le bruit lointain de la fusillade indique que les Bleus ont quitté les parages du Mortais, les réfugiés des landes de Lallier, revenant vers leurs villages encore fumants, ramassent les malheureuses victimes pour les inhumer, car, chez le Vendéen, le respect de la mort s'étend toujours à un ennemi. Et si pendant le cours de la guerre, il y eut d'affreuses mutilations, on peut assurer qu'elles furent commises par des brutes aveugles et à l'insu des grands chefs. La fusillade de la Herse avait coûté la vie à une cinquantaine de Blancs et Bleus. Fraternellement unis dans la mort, on étendit leurs corps sur du bois en *velaïe* (1), attendant le le moment où ils devaient être inhumés dans la cheintre du champ de la *Pointe,* à une centaine de mètres plus loin. Le sang, qui découlait de leurs blessures s'étant mélangé à l'eau stagnante du sentier formait une grande flaque rougie, dont le souvenir, cinquante an plus tard, faisait frémir les témoins

Il y a eu confusion, C'est *égaplier*, jeter d'un côté sur l'autre, sans ordre qu'il faut dire.

(1) Branches de bois taillis ou têtards, mis en lignes pour le fagotage, aussitôt après qu'elles ont été abattues ou émondées.

oculaires de cette scène : « Ils avaient, disaient-ils, du sang jusqu'à la cheville ! »

Maintenant, par le grand chemin de la Copechagnière à L'Herbergement, la cavalerie de Joba retardée par les ornières poursuit Charette et ses partisans que les bois touffus et les vastes landes des *Dols* protègent sûrement. Puis, suivant l'ancienne voie romaine qui allait du Petit-Luc à *Durinum* (Saint-Georges-de Montaigu) les Vendéens atteignent les Forges et de là se dirigent par Saint-Christophe sur Grammont et Legé, toujours fuyant devant Joba.

(*Une page inédite de la Grande Guerre : Le Combat du Mortais par J. de la Chesnaye. Bleu de Vendée du 17 août 1902*).

Charette fut pris, comme on le sait dans le bois de la *Chabotterie*, tout près du village de la Chevasse.

Situé à 4 kilomètres environ de L'Herbergement, sur la route qui va de Montaigu à La Roche, la Chevasse qui compte une vingtaine de feux est entourée de nombreux bois, parmi lesquels celui de l'*Essart*, bien connu des chasseurs. C'est là qu'en 1796 se déroula un des dernies actes de cette grande tragédie qui ensanglanta la Vendée révoltée contre la Révolution. Charette voyant chaque jour le nombre de ses partisans diminuer malgré les efforts faits pour les retenir, traqué de toutes parts par les Bleus l'enserrant comme dans un cercle de fer cherche son salut dans l'épaisseur des bois. Trois semaines avant de tomber aux mains des Républicains, il s'enfonce dans le bois de l'Essart, où se trouvent des charbonniers. Ceux-ci, partisans du général vendéen au début de la révolte mollissent maintenant que l'étoile du chef pâlit. Cependant si certains d'entre eux auxquels nous pourrions donner un nom se détachent de celui qui les mena si souvent au combat, ils n'ont guère de tendresses pour les Bleus. Ils veulent avant tout vivre tranquilles au milieu de ces bois où ils passent la plus grande partie de leur existence sous des huttes sommairement meublées. Une paillasse, une couette

leur servent de lit. Dans un coin quelques casseroles forment la batterie de cuisine. Et plus loin dans un fourré où l'on ne peut arriver qu'en rampant un coffre, enfoui dans la terre contient la provision de blé qu'à tout prix, il faut cacher aux regards des Chouans et des Bleus. Les chemins sont infestés de Brigands : de temps à autre, on entend le coup de feu d'un soldat de la République, aussi serait-il folie de s'éloigner de la charbonnière. D'ailleurs les moulins sont démantelés et le feu a achevé l'œuvre des balles. Il faut donc songer à écraser le grain soi-même par les procédés les plus primitifs

Or un jour, c'était disons-nous, trois semaines avant la prise de Charette, l'annonce de l'arrivée des Bleus se répand comme une traînée de poudre. Ils entourent le bois de l'Essart comptant y trouver le *Chef*. Nos charbonniers à la hâte saisissent couettes et paillasses et les fourneaux embrasés consument en un instant ces couches qui eussent rendu suspects leurs propriétaires. Le général, une fois encore, réussit à glisser entre les mains de ses ennemis. Mais de plus en plus ses partisans l'abandonnaient. Et quand, cerné de toutes parts, il fut pris dans le bois de la *Chabotterie* à deux pas de celui de l'Essart, il n'avait plus que deux de ses fidèles avec lui. Ainsi se trouvait justifiée la prédiction de d'Elbée vaincu à Noirmoutiers : « Charrette et Cathelineau succomberont comme moi, parçe que leurs soldats cesseront de leur obéir. »

Si l'on croit les vieilles gens, c'est dans une *bouillée* de noisetiers que le général vendéen fut pris. Tout près, à l'orée du bois s'élève une croix vermoulue, dite *Croix de Charette*, formée d'un vieux chêne auquel on a adopté une traverse horizontale. L'année dernière (1), quand nous le visitâmes, le calvaire courtellé çà et là de médailles, avait encore au pied une statuette de la Vierge. Depuis les médailles se sont détachées du bois vermoulu, une main pieuse a enlevé la madone et la croix de

(1) Ces lignes ont été écrites en 1899. Voir dans la *France de Bordeaux* du 28 avril, le *Petit Phare* et la *Gazette de l'Ouest*, la Croix de Charette, par J. de la Chesnaye.

plus en plus se dresse branlante comme les convictions royalistes de ce coin de notre Vendée.

Les habitants de L'Herbergement semblent avoir embrassé les idées de la Révolution. *Pierre Echasseriau* était guide des armées républicaines (1) et *Mathurin Chapeleau* (2) agent national de la République ainsi qu'en témoigne le document suivant que nous donnons en entier, tout en respectant scrupuleusement l'orthographe.

Liberté, Egalité, Fraternité

Mémoire desperte de Maturin Chapeleau agent nasional de la comune de *Lerbergement Antière* ayant presque tout perdu, ayant demure cheluis pandan lespasse dunan an surveliance parmis les *Brigant* pour faire passe des renssenement auxtant quel luy etet possible aux comandan de la place de *Montegu*, ce qu'ils nat james negligé pour lavantage de *Larespublique* ce qui fait qu'il nat james auzé rien deplace de chelui Et *larmé du nors* arrivant cheluy a partis avec èle pour se rendre à Montégu, lieu de son refuge luy sa famme et quatre anfan (3) :

| | |
|---|---|
| premièrement un lit avec sa garniture, estimé . . . | 200 # |
| plus quatre linsus (linceuls), estimé. . . . . . . | 60 # |
| plus saise dras, estimé. . . . . . . . . . . . . | 180 # |
| plus douse nape, estimé. . . . . . . . . . . | 60 # |
| plus troy douzaine de serviete, estimé . . . . . . | 72 # |
| plus écuimin et torchon troy douzaine et demis, estimé. | 30 # |
| plus deux douzaine et demis de chemise, estimé. . . | 100 # |
| plus quatre vingt dix douzaine de lain, estimé. . . | 120 # |
| plus douze boisos de graine de lain tant dyver que dété estimé. . . . . . . . . . . . . . . | 84 # |

(1) Actes de décès de la ville de Montaigu (13 vendémiaire, an VIII). Papiers de Mme Echasserieau.

(2) Mathurin Chapeleau naquit le 5 mai 1734 au village de l'Erbretière, paroisse de Saint-Denis la Chevasse, et fut baptisé le même jour par Jacques Gouin, curé de Saint-Sulpice-le-Verdon (*Papiers de M. Amand Boussonnière*).

(3) *Papiers de M. Amand Boussonniere.*

plus une poile alessivé (lessiveuse), estimé. . . . 130 #
plus deux écieu defer et l'un pesant sent vingt livre, l'autre quatre vingt livre avec chacun deux brandis quatres festeau et deux zé, estimé le tout ensemble . . . . . . . . . . . . . . . . .
plus un gran miroir, estimé. . . . . . . . . . 12 #
plus un armoire ouvrant à quatre batan deux tiroirs estimé. . . . . . . . . . . . . . . . . . 120 #
plus un marchepié aveeque une tente fermant à clef, estimé. . . . . . . . . . . . . . . . . 35 #
plus une met (petrin) a boulangé, estimé. . . . . 18 #
plus deux table. . . . . . . . . . . . . . . 42 #
plus deux (ici une dichirure) ; une brouette à rous un essieu de charete, deux grande quenouille de portal pésent anviron trante saint livre avec outis de tonnelié et otre outis de menuisié et plusieu otre outis servent à la culture de la taire, estimé le tout ansemble. . . . . . . . . . . . . . . . . 120 #
plus un coffre ferment à clef, estimé. . . . . . 20 #
plus planche de chêne et limande an chêne serisié (cerisier) alise et cormié, estimé. . . . . . . . 310 #

Ici s'arrête le mémoire de « l'agent national » Mathurin Chapleau. Il ne porte aucune date. Cependant tout semble indiquer qu'il fut écrit après la prise de Charette, c'est-à-dire vers 1797. Les Brigands qui accompagnaient le *Chef* ne furent pas sans percer à jour les manœuvres du patriote hébergementais, travaillant pendant un an pour la République. Aussi leur haine contre Chapeleau ne se fut-elle assouvie que dans le sang si celui-ci n'eût jugé prudent de se retirer à Montaigu. Il abandonna donc sa maison et ne revint à L'Herbergement sans doute qu'à la pacification. Il constata qu'en son absence les Chouans avaient fait main basse sur une grande partie de son bien et c'est l'inventaire des pertes subies qu'il relate dans le mémoire que nous avons reproduit plus haut. Le nom de ce ser-

viteur de la République, dont les descendants existent encore méritait d'être sauvé de l'oubli. Il était de ces modestes mais précieux auxilaires des Bleus qui, par leurs renseignements décidèrent souvent de la victoire dans les rangs républicains. Leur tâche était périlleuse et la vindicte des Brigands sans merci. La faux ou la serpe eût rempli auprès de ces patriotes l'office du couperet de Samson s'ils fussent tombés entre les mains de leurs ennemis : les *Marche à terre* et les *Pille Miche* d'Honoré de Balzac ont eu, en effet, de nombreux imitateurs dans nôtre contrée.

Le 7 mai 1795, Mathurin Chapeleau fit le rencensement de la population de l'Herbergement. Cette pièce, malheureusement, est en partie déchirée ; toutefois nous donnerons ci-dessous ce qui en a été conservé (1) :

*Etat de la population de la commune de l'Herbergement lan troisième de la République fransaise et indivisible* :

Premièrement Jean Chapeleau veuve ; la veuve Renée Chapeleau et un garson ; la veuve Boudeau, troy garson, un domestique ; Souchet garson et sa sœur ; la veuve Chalons ; la veuve Drouin ; Jaqué Volard et sa femme ; Louis Drouin veuve et sa seure fille ; Louis Barengé, sa femme, un garson ; La Cofin et deux fille ; la veuve Baudris et son fils veuf aussi et son domestique veuf ; Etienne Sauvaget et sa famme, deux filles ; Pierre Douliard et sa famme un garson ; Pierre Moquet et sa fame ; deux garson et deux fille ; la nomé Baré veuve, un garson ; la veuve Baré un garson et troy fille ; la nomé Gilet veuve et sa fille ; Jozet Sélie et sa famme deux garson et deux fille ; la veuve Saunet et son fils et deux fille ; Marianne Minet ; la veuve Airaud troy garson, une fille ; Pierre Biret et sa femme, quatre garson une fille ; la veuve Biret et sa fille ; François Fresneau sa famme et Jeanne Drouin fille ; la veuve Fraineau ; les 4 Martine fille ; la veuve Chalons et son fils et sa famme et un petit garson et une fille ; la veuve Séjourné et

(1) *Papiers de M. Amand Boussonnière.*

sa sœur fille ; les deux Calion cousin, garson et troy fille aussi cousine ; les deux Drouine fille ; laveugle Protèle fille ; la veuve Babinot et deux garson ; Fransois Richard et sa famme et un garson ; Priou deux garson une fille et la veuve Giraud et un garson ; les Savard troy garson et troy fille ; la veuve Douliard et son gendre et la Prinne et un petit garson ; Orience sa famme et sa belle sœur fille et un garson et une fille ; Jean Maliard veuve un garson et une fille ; la veuve Fournier deux garson et deux fille ; la veuve Sorin et sa fille ; Joiaux du (*sic*) garson, une fille...... »

Comme on le voit, la Grande guerre avait fait des veuves et des orphelins !

Pour terminer ce travail, nous donnerons ci-dessous d'après les communications de M. Mignen et nos recherches personnelles la situation des biens du Bois-de-Chollet pendant et après la Révolution :

*Métairie de la Boucherie* (Saint-Sulpice-le-Verdon). Par arrêté de l'Administration centrale du 28 Thermidor an V, il est fait main-levée du sequestre au profit des mineurs de Chevigné (Chevigné de la Grassière était mort pendant les guerres de Vendée) (M. Mignen). La métairie des *Chaussées* fut affermée à Jean Chapleau dans l'an VI pour 220 livres. La *Bedoutière* (borderie) fut affermée en l'an VI à Jean Perraudeau pour 340 livres et La *Bedoutière* à Jean Charrier du Chaillou des Brouzils pour 580 livres.

La borderie de la *Pichetière* d'après « l'acte de première séance d'enchère et d'adjudication définitive..., provenant du partage du treize fructidor an VI entre la République aux droits des trois frères Charles, Louis et Gabriel *Degoué* (sic) *émigrés* et les citoyennes *Degoué* présentes » fut achetée le 27 pluviôse an VII par le citoyen Jean Chapleau pour la somme de 485 francs (1).

(1) L'acte passé à Fontenay-le-Peuple porte « les trois frères Charles, Louis et Gabriel Degoué émigrés et les citoyennes Degoué présentes » comme propriétaires de la Pichetière (*Papiers de M. F. Chapleau*). D'autre part par ex-

Par acte notarié du 19 avril 1806, André Delaunay, avocat avoué près le tribunal civil de 1re instance de Nantes, fondé de pouvoirs de Augustine Louise Françoise Gabrielle de Chevigné, veuve de M. Louis Joseph Daymard Dabby de Chateau-Renard, brigardier des armées vendit à Pierre Echasserieau et Donatien Baritaud de l'Herbergement la métairie de la Pichetière pour 12.200 f. (Poisson notaire à Doulon, Branger notaire à Nantes.)

(*Papiers de M. Echasserieau*).

*Héritiers de Chevigné émigrés* maison principale, borderie et métairie de la Bedoutière et de la métairie du *Plessis-Valin*. Ce dernier domaine a été vendu le 2 floréal an VI au citoyen Jean Chapleau des Brouzils, moyennant 32. 700 francs. La mise à prix était 3.975.

Les autres ont été vendus, le 2 floréal an VI au citoyen Gillaizeau de Boufferé, moyennant 231.100 francs. La mise à prix était de 10.775 francs. (M. Mignen)

*Héritiers de Chevigné du Bois-de-Chollet*, décédé en 1794 laissant 6 enfants ; métairie du *Cerizier* en les Brouzils, la *Pichetière* et la *Fraizière*. La mère de ces émigrés a été autorisée à toucher pour son douaire le 1/3 du revenu depuis le 5 brumaire an VIII pas arrêté du département 25 floréal an VIII. Par arrêté du 6 germinal an X, main-levée du sequestre a été faite aux héritiers fondés pour les $\frac{5}{6}$ dans la succession de *René de Chevigné* leur père décédé le 24 pluviôse an II. En vertu de l'arrêté du Préfet du 6 germinal, an X, il est resté 15 boisselées sous sequestre par représentation d'*Hillarion François de Chevigné*, Amnistié le 11 thermidor an X, main-levée du sequestre.

ploit de Me François Chapeleau huissier public, à la date du 7 août 1806, agissant à la requête de dame *Augustine-Françoise-Gabrielle Chevigné* veuve de M. Louis Joseph Daymard D'Abby de Chateaurenard brigadier des armées fut signifié le congé, pour la saint Georges 1807 de J. Gatoil fermier de la Pichetière appartenant à la dite dame (*Papiers de Mme Echasserieau*). Comment le domaine passa-t-il des De Goué (J. Chapleau avait renoncé à son achat) aux mains de Gabrielle de Chevigné ? Nous n'avons pu le savoir.

Le *château*, pourpris, portion de la pièce joignant la *Grande Métairie* et la *borderie* du Bois-de-Chollet appartenant aux héritiers de Chevigné du Bois-de-Chollet décédé le 24 pluviôse an II à Nantes, émigrés.

*Observation.* — La mère de ces émigrés avait droit au 1/3 des jouissances de cette terre pour son douaire (arrêté du Préfet en date du 6 germinal an X, qui donne main-levée du sequestre sur les $\frac{5}{6}$ de cette succession). Le domaine reste affecté au dernier $\frac{1}{6}$ revenant au Gouvernement par l'inscription d'Hillarion-François Chevigné ex-prêtre inscrit sur la liste des émigrés (Amnistié du 11 thermidor an X main-levevée du sequestre sur le $\frac{1}{6}$ réservée (Arrêté du Préfet, 19 fructidor an X).

Métairie de la *Guerche* et de la *Sicaudais*, la *Grande Métairie*, métairie de l'*Eviaud* de *Bruyères*, des *Chaussées*, les *Halles* situées au bourg de L'Herbergement, tous domaines appartenant aux héritiers de Chevigné *émigrés*, au profit desquels mainlevée du sequestre fut donnée par arrêté du préfet du 6 germinal an X) (id.)

Le 25 février 1806, Dame Augustine Louise Françoise Gabrielle de Chevigné veuve Châteaurenard, donna sa procuration à M. André Délaunay, avocat avoué près le tribunal civil de Nantes pour la vente de la *Grande Métairie* achetée par MM. Touzeau, Hilaireau, Coumailleau et sa femme (1).

La métairie de la *Sicaudais* fut acquise de la Veuve Châteaurenard par Antoine Tortat avoué-licencié et maire de la Ville de Bourbon-Vendée (2).

L'un des 3 *moulins banaux* de L'Herbergement s'élevait à

(1) Acte de Benoît Sicard, notaire à Larroquetimbault (Lot-et-Garonne) (*Papiers de Mme Echasserieau*).

(2) Acte du 29 mai 1816 Sicard notaire à Larroquetimbault (Lot-et-Garonne), *Papiers de Mme Echasserieau.*



LE CHATEAU DE BOIS-CHOLLET

l'intersection des routes de la Roche et de Saint-Sulpice-le-Verdon, sur l'emplacement même de la maison de M. Armand Grasset. Le *four banal* et son fournil « confrontaient au levant à la rue qui va des Brouzils aux Halles, du midi et du couchant aux héritiers Prou, du nord au domaine de M. Bossu. » Il fut vendu par Louis Touzeau à Pierre Echassérieau pour la pour la somme de 250 francs (5 mai 1827) (1).

« Le *château* de Bois-Cholet qui avait été brûlé, fut reconstruit en 1820 par les soins de l'acquéreur Jean Touzeau (2). En creusant les fondations, on retrouva les assises des deux autres bâtiments antérieurs. Le premier était sans doute l'œuvre de l'ancienne famille de Cholet, et avait dû être ruiné dans les guerres de religion du XVI[e] siècle, puis réparé tant bien que mal. Le second datait du XVIII[e] siècle, et avait été construit par les Chevigné. On peut juger de son architecture par celle d'un des deux pavillons de la cour, échappé aux ravages de la guerre vendéenne, qui est bien autrement élégante que la restauration bourgeoise moderne. Au-dessus de la porte d'entrée, surmontée encore d'une pierre blasonnée, se trouvait autrefois un balcon circulaire en pierre sculptée, qui servait, dit-on, de chaire au ministre protestant. C'était là que se faisait le prêche au beau temps. On lit sur une croisée de ce pavillon donnant sur la douve et surmontée d'une petite croix, la date *1744* qui coïncide parfaitement avec son style, mais ne cadre guère avec l'usage de ce balcon. Entre les deux pavillons formant le parallèle aux deux coins de la cour, se trouvait le pont-levis jeté sur la douve du château. De chaque côté étaient posés deux énormes lions sculptés en

(1) Acte du 5 mai 1827, Sicard notaire à Larroquetimbault (Lot-et-Garonne) *Papiers de M[me] Echasserieau*.

(2) Dans un acte du 12 mars 1792, il est qualifié « homme de loix (*sic*), juge de paix du canton des Brouzils ». Il habitait *les Forges*, paroisse de Saint-Sulpice-de-Verdon (*Papiers de M. A. Boussonnière*) Jean et Louis Touzeau étaient fils de « noble homme René Touzeau fermier de la maison noble de la Begaudière, y demeurant, paroisse de Saint-Sulpice le Verdon » (*Papiers de M[me] Dabreteau*).

pierre, comme une sorte de simulâcre pour en défendre l'approche » (DUGAST-MATIFEUX.)

Après les frères Touzeau, le château du Bois-de-Chollet, fut la propriété de la famille Savin. Acquis par Madame Buet, il appartient aujourd'hui à M. le Dr Georges Gouraud, de Nantes, qui l'à reçu en héritage de sa tante.

JEHAN DE LA CHESNAYE.

(FIN)

LE LIVRE D'OR DE LA VENDÉE

# ESSAI D'UN MARTYROLOGE VENDÉEN

## DE LA RÉVOLUTION

(SUITE) (1)

BLAIN (Mathurin), 58 ans, de Mouilleron-en-Pareds, mort dans les prisons de Niort, le 12 mars 1794 (2).

BLAISOT (Louise), veuve Merson, 62 ans, de l'Ile d'Olonne, morte dans la prison de Rosnay (Sables-d'Olonne), le *25 nivôse an II* (3).

BLANCHARD (Jean), tuilier, domicilié à St-Hilaire-de-Lonlay, condamné à mort comme « conspirateur » par la commission militaire de Saumur, le *6 nivôse an II* (4).

BLANCHARD (Jean), domicilié à Saint-Georges-de-Montaigu, condamné à mort, « comme brigand de la Vendée », par la commission militaire de Savenay, le *6 nivôse an II* (5).

(1) Voir la 2e livraison 1904.
(2) A. Proust. *Loc. cit.*
(3) *Archives du Greffe du tribunal des Sables.*
(4) Prud'hom.
(5) *Id.*

**Blanchard** (Louis-Joseph), curé du Bourg-sous-la-Roche, refusa tout à la fois de prêter le serment constitutionnel et d'abandonner sa paroisse. Il continua, aidé de son vicaire, M. Jagueneau, à desservir le Bourg, jusqu'à la fin d'août 1793. A cette époque, il dut se réfugier dans la forêt de Grâla ; mais cette retraite manquant de sécurité, il se retira à Noirmoutier, après la prise de cette île par Charette.

Lorsque les républicains reprirent Noirmoutier, M. Blanchard fut fusillé avec 17 autres prêtres du diocèse, le 3 janvier 1794 (1).

**Blanchard** (Pierre), 32 ans, de Montsireigne, mort dans les prisons de Niort, le 16 avril 1794 (2).

**Blanchard** (Pierre), des Epesses, condamné à mort comme « brigand de la Vendée », par la commission militaire de Nantes, le *15 nivôse an II* (3).

**Blanchart** (Pierre), des Herbiers, accusé d'avoir « porté le drapeau blanc, d'être un brigand enragé, et d'avoir assisté à plusieurs batailles », fut condamné à mort par la commission militaire de Fontenay, le *22 nivôse an II*, et guillotiné aussitôt après (4).

**Blanchet** (René), sabotier, âgé de 37 ans, demeurant à Saint-Hilaire-Le-Vouhis, fut arrêté dans la nuit du 23 au 24 octobre 1793, dans son lit, sous prétexte qu'il avait « porté « la cocarde blanche et monté la garde avec les brigands. »

Condamné à la chaîne, pour ces simples faits, par la Commission militaire de la Rochelle le 7 novembre 1793, il avait été interné dans la tour Saint-Nicolas. Le régime de cette prison n'était pas fait pour y acclimater ses

(1) Chassin, *Guerre de Vendée*, III, 416 et *Vendée patriote*, III, 530. — *Clergé Vendéen victime de la Révolution*, de l'abbé Baraud.

(2) A. Proust. *Loc. cit.*

(3) Prud'hom.

(4) *Registre, de la Commission Militaire.*

nouveaux pensionnaires. Aussi Blanchet avait-il de longues mains, préparé son évasion. Un beau jour, ses fers étant brisés, et sa corde « faite de chemises liées ensemble » étant prête, il s'enfuit par la fenêtre de l'hôpital de la tour.

Malheureusement son projet n'avait pas été suffisamment mûri. Repris, en effet, presque immédiatement, il fut de nouveau interrogé et aussitôt après condamné à la peine de mort, le 3 décembre 1793 (1).

Blanchin (Joseph), de Saint-Georges de Montaigu, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la commission militaire de Nantes, le *15 nivôse an II* (2).

Blanchot (Jacques), domicilié aux Herbiers, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la commission militaire de Savenay, le *5 nivôse an II* (3).

Blaud (Louis), métayer « du citoyen Jousseaume », âgé d'environ 50 ans, demeurant au village du Fournier, paroisse, de Saint-Germain-Le-Prinçay s'était comme René Blanchet (voir ce nom) évadé de la tour Saint-Nicolas de la Rochelle, où la Commission militaire de cette ville l'avait incarcéré, pour le seul fait d' « avoir monté la garde avec les brigands ».

Repris en même temps que son camarade de Saint-Hilaire-Le-Vouhis, il fut le même jour que lui condamné à mort et exécuté, le 3 décembre 1793 (4).

Blay (Jean), l'aîné, 53 ans, vigneron, de Rocheservière, arrêté le 14 août 1793, à Luçon, à la suite du combat livré sous les murs de cette ville.

La Commission militaire de la Rochelle devant laquelle

(1) *Archives du Greffe de la Rochelle.*
(2) Prud'hom.
(3) *Id.*
(4) *Archives du Greffre de la Rochelle*

il fut traduit, sursit à son jugement à cause de l'insuffisance des charges, de son âge et de ses infirmités (19 oct. 1793), mais le retint en prison dans une des tours, où il succomba (1).

Bleteau (François) et Bleteau (Mathurin), de Vendrenne, condamnés à mort, comme « brigands de la Vendée » par la commission militaire de Nantes, le *13 nivôse an II* (2).

Blouère (M^lle de la), massacrée à la Gaubretière, le 27 février 1793.

Bobinouel (Pierre), garçon laboureur, domicilié à la Châtaigneraie, condamné à mort comme « brigand de la Vendée », par la commission militaire de Sablé, le *12 nivôse an II* (3).

Bodard (Pierre), de Saint-Fulgent, condamné à mort comme « brigand de la Vendée », par la commission militaire de Nantes, le *13 nivôse an II* (4).

Bodet (N...) de la Châtaigneraie, « mis à mort » à Fontenay le *28 germinal an II* (5).

Bodin (Louis), métayer à Montournais, condamné à mort comme « brigand de la Vendée », par la commission militaire de Saumur, le *29 frimaire an II* (6).

Bodin (Vincent), régisseur du Domaine national à Mouzeuil (7), fut arrêté par les cavaliers républicains du camp des Quatre-Chemins, près Luçon, le 28 juillet 1793. Trouvé porteur d'un passeport des « rebelles », il fut conduit par deux cavaliers de Chaillé à Marans, et de là à la Rochelle, où il fut incarcéré et succomba (7).

(1) *Archives du Greffe de la Rochelle.*
(2) Prud'hom.
(3) *Id.*
(4) *Id.*
(5) *Registre de l'Etat Civil de Fontenay.*
(6) Prud'hom.
(7) V. G. régisseur des biens confisqués de Madame de Mesnard, de la Barotière.

Bohmler ou Baumler (André), d'origine Alsacienne, régisseur du château de la Bonnetière, près Saint-Gervais, membre du comité royaliste de Challans, chef des insurgés du marais breton, prit part aux expéditions contre les Sables. Arrêté en 1794, il fut jugé et exécuté à Nantes le 4 août (1).

Boidet (Pierre), scieur de long du village de la Boucherie, paroisse de la Caillère. Arrêté le 28 juin 1793, à la suite de la bataille de Luçon, il fut conduit en prison à la Rochelle. Malgré la dénonciation du cordonnier Louis Baudry, de la Caillère, la commission militaire de la Rochelle sursit au jugement jusqu'à plus ample informé (le 13 octobre 1793) ; mais elle le retint en prison, où il succomba (2).

Boisneau (Michel), 28 ans, du Tablier, condamné à mort, à Nantes, le 2 janvier 1794.

Boisard (Charles), tisserand, d'Avrillé, condamné à mort par la commission militaire des Sables, le 22 avril 1793.

Boisard (François), domicilié à la Verrie, condamné à mort. comme « brigand de la Vendée » par la commission militaire de Nantes, le *17 nivôse an II*.

Boisard (Julie), journalière, de Palluau, condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, le 25 juin 1794.

Boisard (Marc), domicilié à Saint-Hilaire-de-Talmont, condamné à mort, comme « brigand de la Vendée » par la commisson militaire séante à Nantes, le *11 nivôse an II* (4).

Boisard, (René) domicilié à la Sablière (?), canton de la Châtaigneraie (*sic*), condamné à mort, comme « brigand de la

(1) Voir l'intéressante notice publiée sur lui par M. J. Rousse dans la *Revue du Bas-Poitou* (t. à p.)

(2) Il ressort de son interrogatoire, que « *Louis Perrochin* commandait à la Caillère, pour les Vendéens. (*Archives du Greffe de la Rochelle*.)

(3) Prud'hom.

(4) *Id.*

Vendée » par la commission militaire de Nantes, le *13 nivôse an II* (1).

Boisard (René), domicilié aux Herbiers, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la commission militaire de Savenay, le 5 *nivôse an II* (2).

Boiseau (Jean), 35 ans, sabotier, au Boupère, « membre du Comité des *Brigands* un des premiers toujours à aller aux batailles, trouvé muni de papiers contre révolutionnaires, a monté la garde armé d'un fusil qu'il n'a jamais voulu rendre à la municipalité... », fut condamné à mort par la commission militaire de Fontenay, le *5 pluviôse an II.*

Boisineau (Perrine), de Mortagne, morte à l'infirmerie de la prison des Ursules, au Mans, le 9 novembre 1794 (3).

Boisonneau (Jean), domicilié à Saint-Germain-l'Aiguiller, canton de la Châteigneraie, condamné a mort, comme brig. de la Vendée par la commission militaire de Nantes, le *14 nivôse an II* (4).

Boissard (Julie), âgée de 18 ans, née à Pannot (?) canton de Challans, condamnée à mort comme contre-révolutionnaire par le tribunal révolutionnaire de Paris, le *7 messidor an II.* (5)

Boisseau (François), 19 ans, du village de la Morinière, paroisse de Chavagnes-en-Paillers, « tué par les républicains », le 23 février 1794, dit *jour du Grand massacre.*

Boisseau (Marie), 15 ans, id.

(1) Prud'hom.
(2) Prud'hom.
(3) *Registre de la Prison*, cité par M. Chardon apud *Les Vendéens dans la Sarthe.*
(4) Prud'hom.
(5) Prud'hom.

Boisseau (Marie-Anne), femme de Jean Herbeteau, 48 ans, id. (1).

Boisseau (Marie-Modeste), 44 ans, de la Roche-sur-Yon, veuve du sieur Sapin, chirurgien, condamnée à mort à Paris, le 25 avril 1794, avec dix-neuf de ses compagnes « toutes complices des prêtres et des nobles qui ont inondé au nom du ciel le territoire français du sang de ses citoyens » (2).

Boisseau (Mathurin), du département de la Vendée (*sic*), condamné à mort comme « brigand » de la Vendée par la commission militaire de Doué, le *20 frimaire an II* (3).

Boissinot (Charles), 31 ans, de Saint-Mesmin, arrêté en même temps que les sieurs *Daniau*, *Gendon* et *Gay* (voir ces noms). Accusé d'avoir été avec les « brigands », il fut condamné à mort par la commission militaire de Fontenay, le 2 *nivôse an II*, et fusillé le lendemain.

Boissinot (Jean), 40 ans, meunier au Boupère, accusé de même que *Thomas* et *Bréaud* du même lieu (voir ces noms), de s'être transportés chez des patriotes, d'y avoir bu et mangé, et cherché « à les empoisonner en jetant du poison dans les *vaisseaux* qu'ils avaient ordinaire de mettre de l'eau », fut condamné à mort par la Commission militaire de Fontenay, le *5 pluviôse an II*, et fusillé le lendemain.

Boisy (de), général vendéen, commandant le 4e corps, fusillé à Noirmoutier, le 3 janvier 1794.

Boisy (Le chevalier de), tué à la Gaubretière le 29 février 1793.

(1) *Fragments d'un ancien registre conservé à la Mairie de Chavagnes-en-Paillers.*

(2) Réquisitoire de Fouquier-Tinville, cité par l'abbé Teillet (*Victimes Vendéennes*).

(3) Prud'hom.

BOIT (Jacques), domicilié à Saint-Georges-de-Montaigu, condamné à mort, comme « brigand » de la Vendée, par la commission militaire de Nantes, le *15 nivôse an II* (1).

BOITARD (René), 32 ans, du Tablier, condamné à mort, à Nantes, le 2 janvier 1794.

BOIZARD (Charles), 40 ans, tisserand, domicilié à la Brissonnière, commune d'Avrillé, condamné à mort comme « brigand » de la Vendée, par la commission militaire des Sables, le 24 avril 1793, et exécuté sur le Remblai le lendemain (2).

BOLLETEAU (Jean), 62 ans, de la Brunière, paroisse de Chavagnes-en-Paillers, « tué à Fontenay par les républicains » le 22 novembre 1793 (3).

BOLLETEAU (Louise) femme Charrier, 42 ans, brûlée vive, ainsi que ses trois enfants, Marie (8 ans), Louis (6 ans) et Rose Charrier (3 ans), dans une maison du village du Chiron, paroisse de Chavagnes-en-Paillers, le 23 février 1794, dit *jour du grand Massacre* (4).

BOMOT (Charles), domicilié à Montaigu, condamné à mort comme « brigand » de la Vendée par la commission militaire de Savenay, le *3 nivôse an II* (5).

BONDORRE (Pierre), domilié à Saint-Martin-des-Noyers, condamné à mort comme « brigand » de la Vendée par la commission militaire de Nantes, le *16 nivôse an II* (6).

(1) Prud'hom.
(2) *Greffe du tribunal des Sables.*
(3) *Fragments d'un ancien registre, de la Mairie de Chavagnes.*
(4) *Fragments d'un registre déjà cité.*
Les cris des malheureux brûlés vifs dans cette maison étaient entendus par des personnes cachées dans le bois de le Mainardière.
Les républicains avaient enfermé dans cette maison deux autres femmes, Marie Herbreteau, veuve Mathurin Charier, et *Marie Charier*, épouse de Jean Rabreau, et un quatrième enfant, *Jean Rabreau*, fils de cette dernière, et âgé de 9 ans, (Gouraud). — *Apud* Annuaire Société Emulation, 1876).
(5) Prud'hom.
(6) *Idem.*

Boneau (Michel), domicilier au Tablier, condamné à mort comme « brigand » de la Vendée par la commission militaire de Nantes, le *13 nivôse an II.*

Bonenfant (René), domicilié à Ardelay, condamné à mort comme brig. de la Vendée par la commission militaire de Nantes, le *9 nivôse an II* (1).

Bonet (Pierre), domicilié à Saint-Georges-de-Montaigu, condamné à mort comme « brigand » de la Vendée par la commission militaire de Savenay, *le 6 nivôse an II* (2).

Bonnaud (Pierre), maçon, domicilié à Antigny, condamné à mort comme « brigand » de la Vendée par le tribunal criminel de la Vendée, le *27 vendémiaire an II*, et exécuté sur la place d'armes de Fontenay, le 19 octobre 1793.

Bonnaud (Les trois filles), enfants du sieur Bonnaud, maçon à Bazoge-en-Pareds, furent tuées et violées aux environs de la Graslière, en la paroisse de Mouilleron, un jour qu'elles se rendaient à Menomblet pour assister à la messe (3).

Bonneau (François), domicilié à Beaurepaire, condamné à mort comme « brigand » de la Vendée par la commission militaire de Nantes, le *17 nivôse an II.*

Bonneau (Pierre), de Mouilleron-en-Pareds, 33 ans, mort dans les prisons de Fontenay, le *8 pluviôse an II* (4).

Bonnesault (Jean), domicilié à Ardelay, condamné à mort comme « brigand » de la Vendée par la commission militaire de Nantes, le *9 nivôse an II* (5).

(1) Prud'hom.
(2) Prod'hom.
(3) *Témoignage de Turcaud, de Mouilleron-en-Pareds.*
(4) *Registre des décès de Fontenay.*
(5) Prudhom.

Bonnet (Jean-Louis), curé de Bazoges-en-Pallers, après avoir refusé le serment constitutionnel s'était réfugié près de le Gaubretière, à la Touche-aux-Roux. Il suivit la Grande Armée et mourut de l'autre côté de la Loire (1).

Bonnet (Jacques), domicilié à Chaillé-les-Ormeaux, condamné à mort comme « brigand » de la Vendée par la commission militaire de Nantes, le *13 nivôse an II.*

Bonnet (Joseph-Thomas), né à Montaigu, 42 ans, vicaire de Saint-Martin-des-Noyers, canton des Essarts, emprisonné à *Saint-Clément,* le 17 juillet 1792, fut transféré au Château et déclara le 8 septembre qu'il voulait aller en Espagne. Il ne partit pas néanmoins, puisqu'on retrouve son nom sur la liste des prêtres enfermés aux Carmélites.

Conduit sur le navire *la Gloire*, le 28 octobre 1793, il fut noyé dans la nuit du 16 au 17 novembre (2).

Bonnet (Pierre), des Herbiers, 50 ans, mort dans les prisons de Fontenay, le *8 pluviôse an II* (3).

Bonnet (Perrine-Suzanne), 25 ans, de Saint-Jean-de-Beugné, condamnée à mort à Nantes, le 7 janvier 1794, « pour être restée avec les brigands depuis le passage de la Loire par l'armée vendéenne (4) ».

*(A suivre.)* René Vallette.

(1) Edgar Bourloton, *Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution*, article *Bazoges-en-Pailliers*, dans la *Revue du Bas-Poitou*.
(2) *Les Noyades*, de A. Lallié.
(3) *Registre des décès de Fontenay.*
(4) *Victimes Vendéennes*, de M. l'abbé Teillet.

# LA BAGUE [1]

Intaille prisonnière en cet anneau d'or nu,
bijou lointain sauvé des ruines humaines !
me diras-tu de quelle Amoureuse romaine
tu distinguais l'index orgueilleux et menu ?

Profil sévère et fier de soldat dur, as-tu,
aux heures où les vents chargés de roses vaines
faisaient battre le sang plus vite dans ses veines,
contre le printemps tiède ordonné la vertu ?

Ou fut-ce l'abandon parmi les fleurs complices,
frêles sœurs de péché dont s'ouvraient les calices,
que ton empreinte ineffaçable sigilla ?

Ou bien ce doigt cruel, en d'effroyables fêtes,
montrait-il à l'ennui d'un lourd Caligula
les hommes qui hurlaient sous la griffe des bêtes ?

FRANCIS EON.

(1) Sur une bague trouvée à Quéaux (Vienne), en 1902. Ce bijou en or massif, pesant 23 grammes, est orné d'une intaille sur jaspe vert, de la grosseur d'une lentille. Cette intaille représente un profil d'homme, très finement traité. La pièce semble se rapporter à l'époque d'Antonin le Pieux (138-161 après J.-C.).

— Le sonnet de *La Bague* est extrait d'un recueil de poèmes : *La Promeneuse*, qui paraîtra dans les premiers jours d'avril.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE ET CRITIQUE

DES

# GUERRES DE VENDÉE ET DES CHOUANNERIES

(1793-1815-1832)

*Avec notices sur les différentes insurrections*

(FIN) (1).

## TROISIÈME PARTIE

### 1815. EN VENDÉE ET CHEZ LES CHOUANS.

*Notice sur les événements*

A la nouvelle du retour de Napoléon, le duc de Bourbon est envoyé en Vendée pour organiser la résistance, mais il se laisse influencer par de timides conseillers et s'embarque pour l'Angleterre. D'Autichamp, Suzannet et Sapinaud, survivants de la grande guerre, et Auguste de La Rochejaquelein préparent le soulèvement de la Vendée pour le 15 mai.

Un premier succès est obtenu par les royalistes aux Echaubroignes, Louis de la Rochejaquelein débarque à Saint-Gilles et prend le commandement de toutes les troupes vendéennes. Les troupes impériales commandées par Travot sont victorieuses à Aizenay. Une flottille anglaise débarque des armes et des munitions pour les Vendéens.

(1) Voir la *Revue du Bas-Poitou*, 1903, 3e livraison ; et 1904, 1re, 2e, 3e et 4e livraisons.

Fouché, dont le rôle reste toujours équivoque, veut traiter avec les royalistes. L'échec et la mort de Louis de La Rochejaquelein au combat des Mathes (4 juin 1815) fait passer le commandement entre les mains de Sapinaud. Le général Lamarque, nommé général en chef des troupes de Napoléon, et le général Travot battent à Rocheservière Suzannet qui est tué à la fin de l'action (21 juin). D'autres défaites, notamment celle de Thouars, obligent les chefs vendéens à accepter les propositions que fait renouveler l'intrigant Fouché. La paix est conclue à La Thessouale, près de Cholet (24 juin 1815).

Pendant que la Vendée se soulevait, l'ancienne Chouannerie avait repris les armes en Bretagne, en Anjou et dans la Maine, ayant retrouvé ses chefs : Sol de Grisolles, Couëslin, d'Andigné, Châtelain dit Tranquille. D'Andigné se montre particulièrement audacieux dans ses entreprises autour d'Angers. Ses principaux lieutenants sont d'Armaillé et La Potherie.

Malgré la nouvelle de Waterloo, la guerre de partisans continue dans tous les pays de l'ancienne Chouannerie jusqu'au rétablissement officiel de l'autorité royale.

Sur les événements de 1815, on peut consulter utilement les ouvrages d'ensemble déjà indiqués pour la *Grande Guerre et les Chouanneries* : Beauchamp, t. IV ; Bourniseaux, t. III ; Chassin, *Pacification*, t. III ; Crétineau-Joly, t. IV et V, édition Drochon (ce dernier reproduisant les états de services avec annotations des anciens officiers vendéens ou chouans établis au ministère de la guerre par la commissson dont le maréchal de Beurnonville était le président, le prince de la Trémoille secrétaire ; il y a là de véritables archives à étudier. Cf. aussi Deniau, t. VI ; Johanet, t. II ; Mellinet, t. XII ; La Motte Rouge : *Mémoires* ; Pontbriand (de), *Mémoires* (Cf. appendice, récit du soulèvement royaliste de 1815

en Bretagne, difficultés avec le général prussien commandant le corps d'occupation, après la retraite des troupes françaises sur la Loire, belle attitude des chefs royalistes etc.)

252. Amrrugeac (Comte d'), maréchal de camp. *Mémoire relatif à l'armée royale du Maine ou de la Sarthe et pays adjacents en 1815*. Paris, 1816, in-8°.

Intéressant au point de vue militaire, donne bien une vue d'ensemble de la chouannerie mancelle, à cette époque.

253. Autichamp (Comte d'), *Campagne de 1815 en Vendée*. Paris, Egron, 1817, in-8°.

Le rôle du général d'Antichamp, au début des Cents-Jours, a été très vivement critiqué, comme ayant retardé l'insurrection vendéenne de 1815.

D'Autichamp se disculpe et rappelle les faits de guerre auxquels ont pris part, sous son commandement, les paroisses angevines.

254. Availles (Ch. d'), *Notes biographiques sur le général d'Autichamp*. Niort, Clouzot, 1890, in-8°.

Ce qui est relatif à l'insurrection de 1815 et à la part que prit au soulèvement le général d'Autichamp est plus détaillé et plus documenté que le précédent ouvrage et le complète avec beaucop de clarté.

255. Breil de Pontbriand (Vicomte du), *Un Chouan : le général du Boisguy*. Paris, Champion, 1905, in-8°.

L'apparition toute récente de cet ouvrage ne nous a pas permis de le citer précédemment. Bien documenté et bien présenté, il rend à du Boisguy une justice tardive et méritée. L'ancien lieutenant de Georges Cadoudal, le commandant des

chouans de Fougères, a été accusé de nombreux méfaits qu'il n'a pas commis. Pour paralyser son action, au début des Cent Jours, Fouché le fit emprisonner et cependant le général royaliste sut rester, en communications secrètes avec ses paroisses et contribuer encore à leur soulèvement en 1815.

256. CANUEL (Général), *Mémoires sur la guerre de la Vendée en 1815*. Paris, Dentu, 1817, in-8° avec carte.

L'ancien général républicain devenu fougueux royaliste s'y montre très sévère pour d'Autichamp, Suzannet et Sapinaud, qu'il accuse de tiédeur et d'indécision. — A consulter au point de vue militaire.

257. — CHABOT (Vicomte P. de), *Un Officier vendéen, le baron Duchesne du Denant (1777-1866)*. Dans la *Revue du Bas-Poitou*, 1892, p. 395 à 415.

Détails peu connus sur certains épisodes de l'insurrection pendant les Cent-Jours.

258. CHAFFAULT (Général du), *Relation des événements qui ont eu lieu dans la Vendée, depuis le 27 mai jusqu'au 10 juin 1815*. Paris, Dentu, 1816, in-8°.

Récit militaire sobre et précis.

259. HOUSSAYE (Henry), *1815*, t. I.; *La Première Restauration; le Retour de l'île d'Elbe ; les Cent-Jours*, p. 561 à 580, t. III ; *La Seconde Abdication ; la Terreur blanche*, p. 152-154. Paris, Plon-Nourit, 1898, in-8°.

Récit condensé, qui met en lumière le double jeu de Fouché avec les chefs vendéens et montre le manque d'union des généraux royalistes.

260. JOUBERT (André), *Souvenirs des Cent-Jours en Maine-et-Loire (mars-juin 1815), d'après les documents inédits*. (Dans

la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, 1891, p. 351 à 360).

Correspondances privées donnant des détails curieux sur la prise d'armes non seulement en Maine-et-Loire, mais dans plusieurs départements de l'ouest.

261. La Frégeolière (Général Bernard de), *Memoires, Émigration et Chouannerie.* Paris, Jouaust, 1881, in-8°.

Souvenirs d'un vieux combattant de la Chouannerie bretonne, écrits avec verve et tout vibrants de conviction.

262. Maillard (E.), *Les Cent-Jours à Ancenis.* Savenay, 1895, in-8°

263. Moreau (l'abbé Elie), *Le Combat des Mathes et la mort de Louis de La Rochejaquelein, documents inédits.* (Dans la *Revue du Bas-Poitou,* 1897, p. 424-437.)

Scinde bien le combat en deux parties : 1° l'attaque prématurée de Louis de la Rochejaquelein, 2° l'entrée en ligne et la victoire des Maraîchins, succès trop tardif et rendu stérile par la mort du général en chef des Vendéens.

264. Un Agésinate, *Les Grandes Journées de la Vendée militaire, le combat d'Aizenay, 20 mai 1815.* (Dans la *Revue du Bas-Poitou*, 1900, p. 351 à 363).

Récit précis et coloré du combat livré par la colonne du général Travot aux Vendéens commandés par Louis de La Rochejaquelein. Détails intéressants sur la façon dont les royalistes ont été surpris. L'auteur a bien coordonné le témoignage des contemporains Puitesson, Canuel, etc.

## QUATRIÈME PARTIE

### 1832. La tentative de la duchesse de Berry
*Notices sur les événements.*

Dans les derniers mois de 1831, le maréchal de Bourmont, les généraux d'Autichamp, des Cars, Clouet et de Charette, ainsi que plusieurs anciens chefs royalistes de l'insurrection de 1815, avaient préparé un vaste plan de soulèvement approuvé par la duchesse de Berry.

La princesse arrive en Vendée au milieu de mai 1832. L'insurrection d'abord différée se produit dès la fin du mois, par suite d'un malentendu, dans l'Ille-et-Vilaine, le Maine-et-Loire et les Deux-Sèvres. Ces tentatives sont immédiatement réprimées par les autorités militaires locales.

Les 3, 5, 6, 8, 9 juin, les rassemblements légitimistes sont battus et dispersés dans la Loire-Inférieure, en Vendée et dans le Maine-et-Loire. Le plus important de ces combats fut celui du Chêne, dans l'arrondissement de Nantes; Charette et La Robrie y commandaient les Vendéens. Dans le canton de Montaigu (Vendée), le vieux manoir de la Pénissière fut défendu par 42 royalistes qui combattirent en héros.

Par les soins des généraux Solignac et Dermoncourt, des colonnes mobiles parcoururent le pays et procédèrent au désarmement.

Le 7 novembre 1832, la trahison de Deutz livrait la duchesse de Berry réfugiée à Nantes. L'insurrection était déjà terminée en fait depuis cinq mois. Le gouvernement poursuivit avec rigueur devant les cours d'assises les insurgés prisonniers. La plupart furent sévèrement condamnés, mais les principaux chefs avaient pu gagner la frontière et attendirent en exil, pendant plusieurs années, l'amnistie qui leur permit de rentrer en France.

Sur la tentative de la duchesse de Berry on consultera les ouvrages généraux ou particuliers déjà cités.

— Voir Cretineau-Joly, t. IV et Deniau, t. VI ; Availles (d') : *Notes biographiques sur le général d'Autichamp* (cf. la dernière partie du volume); Chabot (comte de) : *Mémoires d'un Royaliste* (2e partie, chap. vi).

265. Brémond (Comte A. de), *Biographies vendéennes, 1795-1870.* Niort, Clouzot, in-8°.

Intéressants détails sur l'insurrection de 1832 et sur le procès de quarante Vendéens à Bourges, recueillis par le neveu de l'un des inculpés.

266. Charette (Baron de), *Quelques mots sur les événements de la Vendée en 1832.* Paris, 1840, in-8°. (En réponse à l'ouvrage de M. Johanet).

267. Charette (le Baron de), *Journal militaire d'un chef de l'Ouest, contenant la vie de Madame la duchesse de Berry en Vendée.* Paris, Dentu, 1842, in-8°.

Opuscules nets et précis du principal lieutenant de la duchesse de Berry en 1832, qui ont soulevé une polémique à laquelle ont pris part MM. de Goulaine et Johanet, en publiant chacun une réponse à la brochure du baron de Charette. Le père du vaillant général des zouaves pontificaux y établit, avec sa franchise militaire et son incontestable compétence, la responsabilité de chacun.

268. Courson (Aurélien de), *La Division d'Ancenis en 1832, combat de Riaillé.* Vannes, Lafolye, 1897, in-8°.

269. Courson (Aurélien de), *La Division de Vitré en 1832, combat de Toucheneau.* Vannes, Lafolye, 1899, in-8°.

Renseignements militaires et d'histoire locale, intéressants et très bien présentés.

270. Courson (Aurélien de), *Chouans et réfractaires (Bretagne et Bas-Maine).* Paris, Sauvaître, 1899, in-8°.

Préliminaires de la chouannerie de 1832 bien déterminés.

271. *Débats devant la Cour d'assises du Loiret. Procès de MM. de Civrac, Moricet, etc.* Orléans, Pellisson, 1833, in-8°.

Triste épilogue de l'insurrection de 1832 où s'affirme l'énergie des convictions.

272. Dermoncourt (Général), *La Vendée et Madame.* Paris, Guillot, 1833, in-8°.

On en attribue la rédaction à Alexandre Dumas, très lié avec le général Dermoncourt, mais si le célèbre romancier a tenu la plume, c'est bien le loyal soldat, auquel s'est rendu la duchesse de Berry, qui a dicté ces souvenirs pleins d'intérêt.

273. Grammey (de), *Madame en Vendée.* Paris, Palmé, 1876, in-12.

Trop résumé, pas documenté, mais quelques jolies pages.

274. Imbert de Saint-Amand (Baron), *La Duchesse de de Berry en Vendée, à Nantes et à Blaye.* Paris, Dentu, 1893, in-8°.

Ouvrage élégamment écrit ; il est regrettable que l'auteur n'ait pas indiqué ses sources, car le livre se lit avec un vif intérêt et parait véridique.

275. Kersabiec (Vicomte Sioc'han de), *S. A. R. Madame duchesse de Berry et ses amis (1832).* Nantes, Libaros, 1895, in-8°.

En utilisant ses archives de famille et les souvenirs des siens, M. de Kersabiec a reconstitué avec beaucoup d'autorité et de précision la tentative de 1832, au point de vue épisodique et militaire. Ce dernier point a été généralement négligé par les historiens ; on trouvera dans l'ouvrage que nous signalons un récit intéressant et vrai du combat du Chêne, près de Vieillevigne.

276. La Rochebrochard (Louis de), *Louis de la Rochejaquelein en Vendée et en Portugal (mai 1832-septembre 1833)*. Saint-Maixent, Reversé, 1891, in-8°.

Il s'agit du second fils du général en chef de 1815. L'auteur dissipe les mystères de la mort du jeune officier vendéen que certains historiens avaient placée en 1832 et démontre que cet événement se produisit un an plus tard sous les murs de Lisbonne. Détails intéressants, documentés et bien présentés, avec une table très complète.

277. Mesnard (le Comte de) *Souvenirs intimes*, Paris. L. de Potter, 1844. 3 vol. in-8°. (*Recueillis et publiés par Mélanie Waldor*). Cf. dans le tome II le récit du Combat du Chêne, p. 175-199 et celui du Combat de la Pénispère, p. 239-303.

Le dévouement chevaleresque de M. de Mesnard pour la Duchesse de Berry, la part qu'il a prise personnellement aux événements de 1832, sa parfaite loyauté et ses qualités d'observation donnent à ces souvenirs une incontestable valeur. Le style en est agréable, plein de simplicité et de précision.

278. Muret (Théodore), *Jacques le Chouan*; *Madame en Vendée*. Paris, Canel, 1833, in-8°.

Ressemble trop à un roman, mais à la fin du volume, pièces justificatives à consulter, au sujet des poursuites exercées contre les partisans de la duchesse de Berry.

279. Tesson (A. de), *Une Page d'Histoire en 1831-1832*. Avranches-Durand, 1903.

Sous la forme modeste d'une plaquette, reproduit le Mémoire fort intéressant de M. de Goyon, l'un des lieutenants de la princesse. Témoignage à consulter.

280. Thirria (Hipp.), *La Duchesse de Berry; S. A. R. Madame (1798-1870)*. Paris, Plange, 1900, in-8° et portrait.

Ouvrage historique de valeur. Il y a des documents absolu-

ment inédits, notamment l'acte de mariage de la duchesse de Berry et du comte Luchiessi Palli, qui résout une question longtemps controversée.

Nous recommandons en outre de rechercher, sur les Guerres de Vendée et les chouanneries, des études historiques, des fragments de Mémoires ou de Souvenirs et même des reproductions de documents dans les Revues dont la nomenclature suit et qui pour la plupart continuent actuellement leur publication :

*L'Anjou historique*, *l'Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée*, *les Archives du diocèse de Luçon*, *le Carnet historique et littéraire* (aujourd'hui *le Carnet*), *le Chercheur des provinces de l'Ouest*, *l'Intermédiaire de l'Ouest*, *l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, *le Mercure poitevin*, *l'Orne Archéologique et pittoresque*, *l'Ouest artistique et littéraire*, *la Révolution française*, *la Revue de l'Anjou*, *la Revue de l'Anjou et du Maine*, *la Revue de l'Armorique*, *la Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou*, *la Revue* (nouvelle) *de Bretagne*, *la Revue de Bretagne* (journal de Guingamp), *la Revue de Bretagne et d'Anjou*, *la Revue de Bretagne et Vendée*, *la Revue Catholique et Royaliste*, *la Revue du Bas-Poitou*, *la Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, *la Revue Historique*, *la Revue des Questions Héraldiques*, *la Revue des Provinces de l'Ouest*, *la Revue des Questions Historiques*, *la Revue du Maine*, *la Revue Morbihannaise*, *la Revue Poitevine et Saintongeoise*, *la Revue Rétrospective*, *la Revue de la Révolution*, *les Souvenirs et Mémoires* (dirigés par M. Bonefon). Signalons enfin tout particulièrement *la Vendée Historique*, qui, depuis huit ans, sous la direction de M. Henri Bourgeois, publie d'intéressantes études sur les guerres vendéennes. Nous n'avons pu en citer que les plus importantes.

Il convient de mentionner, en cours de publication dans cette revue, les mémoires de la baronne de Candé, sous le titre : *Une Jeune Fille de l'armée vendéenne. Souvenirs inédits de Mlle Gontard des Chevalleries.*

RENÉ BITTARD DES PORTES.

# MÉLUSINE EN POITOU ET EN VENDÉE

## L'HISTOIRE ET LA LÉGENDE

*Suite* (1)

### V

Le nom de Mélusine absorbe celui de Lusignan, car autour d'Eustache Chabot gravite une lignée de preux et de héros dont les exploits sont inscrits en lettres d'or sur les tablettes du Poitou.

Antérieurement à Eustache Chabot — et ceci est de l'histoire — nous relevons le nom de Hugues Ier, chef de la maison de Lusignan au Xe siècle...

Celui de Hugues II, auquel la chronique de Maillezais attribue la fondation du château...

Celui de Hugues le Brun, qui commença la construction de la cathédrale romane...

Celui de Hugues IX, qui devint comte de la Marche, partit pour la Palestine, et mourut à Damiette en 1219...

Puis celui de Geoffroy Ier *qui épousa Eustache Chabot*, dame de Vouvent et Mervent, et s'illustra aux Croisades...

(1) Voir la 3e livraison 1904.

Ensuite, celui de Guy de Lusignan, qui devint roi de Jérusalem et de Chypre...

Celui d'Amaury, qui fut également roi de Chypre après son frère Guy.

Celui de Hugues XII, qui prit part à la deuxième croisade de saint Louis, en 1270, et y périt ..

Enfin celui de Geoffroy II, dit à la Grand'Dent, fils de Geoffroy Ier et d'Eustache Chabot, surnommée Mélusine, qui brilla surtout par ses emportements et ses violences, et acquit une réputation bien différente de celle de ses prédécesseurs...

Nous devons citer aussi Léon VI de Lusignan, roi d'Arménie, dont certains auteurs ne parlent pas. Ce rejeton de l'illustre famille eut à lutter contre une coalition de Turkomans de Tartares et de Mameluks. La fortune lui fut contraire, et pendant un temps on ne sut ce qu'il était devenu. Il reparut soudain à Tarse et organisa la résistance. Cette fois encore, ayant échoué, il fut fait prisonnier et jeté dans un cachot à Jérusalem, puis au Caire. Après sa captivité, Léon VI se réfugia à la cour de Charles VI qui lui donna une pension de 12.000 livres et un château à Saint-Ouen. C'est là qu'il mourut en 1392 (1).

Saint Louis, la Croisade, Chypre, Jérusalem, ces noms sonnent haut et fier à travers les âges et jettent aux échos vendéens la renommée de l'illustre maison. Mais il semble que Mélusine ait tout concentré en elle-même, comme un verre grossissant sur lequel convergent les rayons du soleil. Elle seule résume les siècles. C'est à elle que s'en va la mémoire locale, elle que l'on désigne, que l'on admire, et qui demeure la grande figure dont on aime à scruter les traits mystérieux. Tout ce qui semble extraordinaire ou inexpliqué lui est attribué. Ses apparitions sont le présage ou la conséquence de grands malheurs. Son souvenir s'est répandu à travers tout

(1) A la basilique de Saint-Denis, on voit encore le tombeau de Livou (Léon) VI de Lusignan, dernier roi d'Arménie. (Le *Pays Poitevin*.)

le pays, et il n'est pas un coin du Poitou et de la Vendée où quelque chose de la fée, un lambeau de sa vie, ne soit gravé en caractères indélébiles.

C'est Thibaut le Manchot, vieillard mutilé du bras droit, qui implore le secours du roi Louis IX pour châtier l'horrible Borgne de Py-Chabot ; et le bon saint Louis s'empare, en 1242, du château de Fontenay.

Mais la légende ne perd jamais ses droits, car voici que l'histoire tourne au fantastique.

« Déjà retentissaient les cris de victoire, et la dernière « porte du donjon cédait sous les coups vigoureux des assail- « lants. Mais la vaillance des pieux chevaliers avait compté « sans la puissance prestigieuse de la Mélusine, la patronne « endiablée de Geoffroy la Grand'Dent. Soudain au milieu de la « citadelle désemparée, les vainqueurs voient s'élever à pic « dans les airs la Mélusine, à califourchon sur une *acouette* ou « manche à balai ; elle emportait en croupe le terrible Geoffroy, « le Borgne de Py-Chabot, et, par surcroît, 799 défenseurs de « la place (?), vrais gibiers de potence, avec son gros matou « noir, qui avait bien l'air de narguer les spectateurs, en dî- « nant, sans s'inquiéter de la situation, d'un vieux moineau « tombé sous sa griffe. L'étrange cavalcade aérienne, rapide « comme l'éclair, franchit côteaux, ravins et forêts, et la fée « va déposer sa noble charge sur la *Motte* de Vouvant. La « Mélusine se hâte de ramasser, dans son tablier de mousse- « line, une *dornée* de pierres, dont elle bâtit la grosse tour pour « y loger toute sa garnison. Mais à peine la porte de la tour « est-elle fermée sur le dernier païen, suivi du noir matou, « que le roi de France arrive à bride abattue. Mieux édifié « cette fois sur l'espèce d'ennemi qu'il avait à combattre. « le saint roi fit signe à son armée de faire halte ; puis, ac- « compagné d'un moine qui s'était muni d'un bénitier, « Louis IX s'avance tout près de la tour, saisit le gou- « pillon et de sa main royale lance une aspersion d'eau bé- « nite, qui retombe sur la tour comme un orage plein d'é-

« clairs. En un clin-d'œil, le donjon s'écroule du coup, et, « laisse à la merci du monarque hommes et bagages, y « compris l'infernal matou. Quant à la Mélusine dans sa « frayeur des brûlures d'eau bénite, elle entr'ouvrit la terre « d'un coup de talon, et s'en alla sortir à treize lieues de là, « à la *Famerie de Jazeneuil*, sous la chaise de Catuche-la-Re- « vêche, qui dormait en tirant des mogettes (haricots). Le « choc fut rude, et les mogettes furent lancées bien haut dans « les airs. Quatre tombèrent dans un champ labouré, et four- « nirent l'espèce à la contrée, qui ne connaissait encore que « la gesse de Saintonge et le pois limousin. Le Borgne de Py- « Chabot fut pendu haut et court au chêne de la Grand-Rhée ; « le chat noir fut brûlé dans l'église de Vouvant, et les 799 « chenapans furent livrés aux grolles » (1).

Le château de Mervent, bâti à la fin du XII[e] siècle et au commencement du XIII[e], est également l'œuvre de Mélusine ; les paysans sont fiers de raconter ce magnifique exploit aux voyageurs.

« La fée, blanche apparition des nuits, allait au clair de « lune, puiser de l'eau dans une cruche d'argent à une fontaine « éloignée de quatre lieues, et le château élevait si rapidement « ses tours et son donjon, sans le secours d'aucun ouvrier, « que les habitants étonnés voulurent pénétrer ce mystère. « L'un d'eux se cacha dans les broussailles près du donjon « alors bien près d'être fini. A minuit sonnant, la *mère Lusine* « apparut et se mit à monter le ciment et les pierres ; mais « l'importun ne put se dissimuler longtemps aux yeux vigi- « lants de la fée, qui disparut, furieuse » (2).

Des ruines de ce donjon féodal, l'œil découvre un spectacle vraiment grandiose : rochers à perte de vue, massifs de grands bois, grottes mystérieuses, cascades argentines....

« Au fond du précipice, à cent cinquante pieds sous vos « pas, l'eau de la *Mère* se brisant et écumant autour des ro-

(1) Légende recueillie à Fontenay, et reproduite par B. Fillon.
(2) Louis Brochet, *La Forêt de Vouvent*.

« chers ; ici reflétant le ciel découvert, là assombrie par le « feuillage penché, bleue par espace, des peupliers et des « aulnes d'un vert éclatant ; à deux cents mètres, cette jolie « rivière disparaissant sous un pont, tournant et s'échappant « par un coude inattendu ; près du bord opposé, se mirant « dans le cristal de l'onde, le *Portail* et son usine dont la ma- « chine lance une fumée noire en halotant ; plus loin, à gauche, « un côteau âpre portant à son sommet de coquettes mai- « sons ; voilà le paysage » (1).

A Vouvent, il existe une tour Mélusine, vraisemblablement édifiée par Eustache Chabot, vers la fin du XII° siècle.

Dans la cour du château, se voyait jadis une fontaine composée d'un bassin en granit supporté par quatre figures de Mélusine, en calcaire. Au-dessus de la cuve, une autre Mélusine tenant un miroir d'une main et un peigne de l'autre, lançait des filets d'eau par les seins.

« Suivant les uns, ses *femmes à corps de bestes* étaient la re- « production des filles de Mélusine » (2).

« D'autres ont pensé que cette curieuse composition avait « été inspirée par l'une des gravures du songe de Poliphile, « gravure se trouvant à la page 30 de l'édition de 1571, faite « par Jacques Kerner » (3).

-Toutefois, M. Léo Desaivres estime que la fontaine de Veuvent doit rappeler le souvenir d'une fée des eaux. D'après lui — et nous lui abandonnons son système — ces fées protectrices des seigneuriales demeures ne seraient autres que les *fées celtiques* des solitudes agrestes au milieu desquelles les châteaux se sont élevés.

Donc Vouvent, Mervent, Parthenay, Saint-Maixent, Niort Fontenay, Maillezais, Tiffauges, la Font-de-Cé à Lusignan, doivent leur existence à Mélusine. C'est elle qui est leur bienfaitrice.

(1) Louis Brochet, *La Forêt de Vouvent*.
(2) Joseph Delamure, *Voyage en Poitou*, mai 1734.
(3) Dugast Matifeux, *Phare de la Loire*, 1874.

L'importante forteresse de Salbart, à sept kilomètres de Niort, fut construite en trois nuits par la fée qui au clair de lune, apporta les pierres dans la *dorne* de son tablier. Cette légende, rajeunie par le Comité poitevin d'Ethnographie, fut l'occasion, le 13 juin 1897, d'une fête superbe organisée en honneur d'Emile du Tiers. Laissons la parole à Pierre Corneille, le créateur du *théâtre populaire* dans notre pittoresque Poitou.

« C'est sous l'inspiration de M. Gustave Boucher qu'eut « lieu notre première tentative. Il eut l'idée de faire repré- « senter à Salbart, sur les bords de cette Sèvre que le pauvre « poète aimait tant, une saynète allégorique. Je me mis à « l'ouvrage et écrivis *Bonne fée*. Il avait été convenu que les « ruines de Salbart nous serviraient de décors, mais les « ruines telles qu'elles sont, sans adjonctions ni trucs d'aucune « sorte ; l'art du machiniste se borna donc à égaliser légère- « ment le terrain dans une douve de la vieille forteresse. Le « lieu se prêtait merveilleusement à ce que nous voulions « faire ; la grande courtine qui réunit les deux grosses tours « se trouve précisément percée d'une petite porte par laquelle « devait surgir, au moment opportun, la fée inattendue ; en « face, le versant de la douve se levait en pente douce comme « les gradins d'un amphithéâtre ; on ne pouvait trouver un « lieu plus propice pour une représentation en plein air. A « vrai dire, la seule difficulté sérieuse dans notre entreprise, « c'était l'interprétation ; le nom de du Tiers fit merveille : « M. Jubien, instituteur à Echiré, nous découvrit et nous « styla très habilement un berger à souhait. Mais il n'y avait « pas qu'un berger et une bergère dans la pièce ; il y avait une « fée ! A qui confier l'emploi de ce personnage subtil et aérien ?... « On trouva une fée. Ceux qui étaient à Salbart le 13 juin « n'ont certainement pas oublié cette délicieuse apparition, « cette silhouette de rêve, se détachant comme un fantôme « nuageux, comme une figure transparente de vapeur sur le « fond gris de la muraille sombre. C'était une bonne fée ; elle « nous porta bonheur. Elle disposa si bien les esprits que tout

« le monde fut content ; elle valut à mon pauvre petit ouvrage « un succès qui nous encouragea et qui me suscita des imi- « tateurs » (1).

En effet, stimulés par cette réussite, d'autres écrivains se mirent à l'œuvre, et bientôt on sut qu'un Père Bénédictin de Ligugé venait de faire un *Mystère de Saint-Martin*, et M. Roy, professeur à Poitiers, une *Mélusine* en vers tirée de Jean d'Arras.

Il y a là un mouvement très intéressant et auquel on ne saurait trop applaudir. « Le blanc fantôme de la fée poite- « vine apparaissant au sommet des tours, au milieu des « flammes triomphales, et disparaissant dans les airs aux « yeux émerveillés des habitants et des curieux accourus de « toutes parts », est un exemple à suivre, car les fées sont de tous pays et notre douce France ne manque point de légendes à mettre à la scène. La nature, riche en décors, est là pour les encadrer d'une poésie intense, à nulle autre semblable, et les faire revivre dans l'âme des foules, selon son caractère, ses qualités ou ses mœurs.

Mélusine, nous l'avons vu, ne se contente pas de la Vendée : il lui faut plus d'espace. Et la voici qui émigre à Montelier et à Sassenage, en Dauphiné ; à Ligny, dans le Barrois ; à Troyes, en Champagne ; à Luxembourg ; en Amérique ; et jusque dans l'île de Chypre, encore dépositaire des monuments qu'elle créa de sa baguette magique. C'est elle qui est la fondatrice de toutes les *pierres levées*. Sa réputation est universelle. L'Europe tout entière s'éprend de la fée poitevine, et déjà au XV<sup>e</sup> siècle, l'Allemagne imprime sa légende, légende affreusement dénaturée dûe à la plume tourmentée de Staufenberg, et qui, plus tard, fit cependant les délices de Goëthe enfant. Depuis plus de cinq cents ans, elle vit dans l'art et la littérature, provoquant la verve du conteur et guidant la main de l'artiste Deux fillettes de la Dordogne donnent même

(1) Pierre Corneille, *La Revue de l'Ouest*.

le nom de Mélusine à une petite chienne fox terrier, en souvenir de la dame de Lusignan.

Le comte de Marsy dit « qu'il ne paraît pas possible d'ad-« mettre que la légende de Mélusine se soit aussi rapidement « transportée du Poitou au Luxembourg et dans les différents « châteaux de la famille de ce nom, à Luxembourg, à Ligny, « à Enghien, à Ham, etc... si elle n'y existait pas précé-« demment. » (1).

Pourquoi non ?... La légende mélusienne est trop merveilleuse pour n'avoir point gravi les montagnes et traversé les mers. Celle de la *Chasse-Gallery* — autre légende de la Vendée — se retrouve jusqu'au Canada.

On pourrait en dire autant de toutes les fables créées par l'imagination populaire ; elles sont la propriété de races différentes et ne se distinguent que par des variantes plus ou moins ingénieuses.

Si les génies asiastiques des *Mille et une nuits* sont venus visiter l'Europe, rien ne s'oppose à ce que nos fées se soient transportées en Orient. Aussi, est-il bien difficile de doter ces légendes d'une origine précise, sans commettre de nombreuses erreurs de lieux et de dates. Elles sont du domaine purement fictif, et l'histoire n'y contribue que pour une faible part.....

## VI

En ce qui concerne *Mélusine*, nous devons fièrement revendiquer l'honneur d'en être les maîtres absolus, et, quelle que soit l'authenticité des faits qui lui ont donné naissance, la considérer comme la plus captivante des affabulations dont le Poitou a le secret.

A l'encontre de l'histoire qui, d'ordinaire, se métamorphose en légende, ici c'est la légende qui enfante l'histoire, c'est Mé-

(1) *Petits Problèmes relatifs à Mélusine*, 1894.

lusine (Eustache Chabot) qui met au monde Geoffroy à la Grand'Dent.

Ce Geoffroy, que les chroniques représentent comme un redoutable seigneur, est célèbre par les persécutions qu'il exerça contre les moines de l'ancienne abbaye de Maillezais (Vendée). Son identité est restée longtemps douteuse, mais, grâce aux recherches de M. Charles Farcinet, on peut maintenant établir que le farouche personnage, né en 1198 ou 1199, est mort en 1248, à l'âge de cinquante ans environ. Il résulte, en effet, d'une charte conservée à la Bibliothèque Nationale dans les manuscrits de *Baluze* et datant de 1200, que « Jeoffroy Ier, « son père, reconnaît qu'il n'a pas de droits coutumiers sur « certaines terres appartenant à l'abbaye de l'Absie, et il ter- « mine ainsi : *hæc ita concessit domina Eustachia uxor mea et* « *Goffridus filius meus adhuc infantulus.* » *Infans* est l'enfant qui ne parle pas encore (2 à 3 ans au plus); *infantulus* est encore au-dessous : (18 mois à 2 ans). Or cette charte, datée de Mervent, étant du 4 mai 1200, Geoffroy II, est donc né en 1198 ou 1199.

M. le comte de Marsy, le savant archéologue, s'est demandé si ce ne fut pas Jean d'Arras qui donna le surnom de Grand' Dent à Geoffroy pour le rendre plus effrayant, car ce surnom ne se trouve dans aucun document antérieur au roman de Mélusine.

On a prétendu également que le père et le fils pouvaient bien être le même individu. Mais Geoffroy II ne mourut qu'en 1248, ainsi que nous venons de le constater, et un document trouvé aux Archives nationales indique clairement que Geoffroy Ier est décédé avant 1224.

Quoi qu'il en soit, Geoffroy II, sauva son frère Guy des Sarrazins, en Terre-Sainte, fit lever le siège de Ptolémaïs et retourna dans ses Etats avec le titre de seigneur de Jaffa et de Césarée. Ces faits sont démentis par M. Charles Farcinet, dont la conviction est que le fils a bénéficié de la célébrité du père, et que tous deux ont été mêlés dans l'histoire et dans les romans.

Rentré en Europe, Geoffroy poursuivit de sa haine tous les monastères du Poitou, notamment celui de l'Absie. Mais c'est surtout contre l'abbaye de Maillezais que s'exercèrent ses violences et ses brigandages. Il les redoubla au point d'en expulser les religieux et même d'incendier l'abbaye.

« Dans l'abbaye de Maillezais, l'aumônier accueillait à l'hos-
« pice tous les étrangers qui voyageaient à pied. La meilleure
« part des provisions était pour les lépreux, les pupilles, les
« veuves, les estropiés, les vieillards et les infirmes du voisi-
« nage. L'aumônier devait chaque semaine parcourir la con-
« trée et s'informer s'il y avait des malades qu'il visitait en
« personne, leur donnant du pain blanc et du vin. S'il accom-
« pagnait l'abbé en voyage, c'est lui qui était chargé de faire
« l'aumône aux pauvres qui se rencontraient sur la route. La
« règle exigeait de lui un cœur compatissant, une patience à
« toute épreuve, une charité inépuisable, qui devait répandre
« ses largesses à jets continus, comme l'eau coule des fontai-
« nes publiques : *ut eleemosynas largiter impendat* (1). »

En 1788, la municipalité de Maillezais rédigeait, pour les cahiers des Etats Généraux de 1789, les observations suivantes, dont personne n'oserait récuser la valeur : « Deux
« fois par semaine, pendant l'espace de 600 ans, et jusque vers
« le milieu de ce siècle, au *château* de ce lieu, c'est-à-dire au
« monastère, on donnait à chaque personne de l'île, pauvre
« et riche, deux livres de pain et autres denrées. Notre pays
« n'éprouvait pas alors, comme à présent, les découragements
« de la mendicité. »

Que pensent de cette *dîme*, nos grands politiques modernes qui prétendent régénérer le monde par leurs doctrines révolutionnaires ?...

D'un caractère sauvage et emporté, Geoffroy II n'aimait point les moines et exigeait leur soumission entière, en vertu d'un droit d'*avouerie* (protectorat) qu'il disait tenir de sa mère, Eustache Chabot.

(1) L'abbé Lacurie, *Histoire de l'Abbaye de Maillezais.*

« Le châtiment ne devait pas se faire attendre longtemps. « Sur les réclamations de Raynald, abbé de Maillezais, le « pape Grégoire IX lance, contre le puissant seigneur, une « bulle d'excommunication qui le met en interdit. Quand « Geoffroy paraît, les flambeaux s'éteignent, le service divin « cesse, la foule s'écoule, les temples sont fermés... A cette « époque de foi profonde, l'interdit était une arme redoutable « entre les mains des papes, et Geoffroy, obligé comme les « plus puissants rois du moyen-âge, de s'humilier devant la « tiare pontificale, signe, à Spolète, un traité en vertu duquel « l'île de Mellezais tout entière, Souil et Chalais, sont libres « de toutes redevances, coutumes, juridictions auxquelles il « prétendait. Ce traité concède aussi aux Frères de l'Aumô-« nerie, près Fontenay, un droit de chauffage dans la forêt de « Mervent. L'excommunication est levée. Mais préalablement « à son départ pour Rome, Geoffroy avait dû prouver son re-« pentir et réparer les maux qu'il avait causés. C'est sans « doute dans ce dessein que fut écrite la charte traduite par « Apollinaire Briquet, et dont voici un extrait : *A tous ceulx « qui ces présentes lettres verront, Geoffroy de Lezinien, vicomtes « de châtellerault, seigneur de Volvent et Mayrevant, salut éternel. « Vous saurez que, étant sur le point de prendre le chemin de la « Cour de Rome pour terminer mes différends avec l'Eglise de « Maillezais, j'ai voulu, avant mon départ, satisfaire, autant qu'il « est en mon pouvoir, tous ceulx qui ont à se plaindre de moi, et « surtout les hommes qui professent la vie religieuse, etc... J'ai ap-« pris par le témoignage de gens dignes de foi que ces plaintes « étaient justes... Alors, pour le remède de mon âme et le salut de « mes parents... J'ai satisfait, etc... 1232* » (1).

Ce fougueux seigneur, digne émule des Polignac (du Puy-en-Velay), personnifiait bien son époque. Il s'abandonnait sans contrainte à tous ses sentiments et ne craignait rien, justifiant ce qu'a dit un historien, de ces temps de « déplorable

(1) Thibaudeau, *Histoire du Poitou*.

« condition sociale, où l'homme était immense, son individua-
« lité profonde, et sa volonté sans bornes » (1).

Quant à la *grande dent*, il est certain qu'elle a été exagérée, sinon inventée par les romanciers.

Toutefois, il existe deux vieilles gravures représentant Geoffroy de Lusignan coiffé d'un casque à plumes, et dont la forte moustache est relevée par une dent un peu semblable à la défense d'un sanglier. La première est de Claude Vignon, peintre français renommé au XVIIe siècle ; la seconde, de J.J. Haid, graveur allemand qui vivait dans la moitié du XVIIIe siècle. Ce qui tendrait à bien prouver que la dent du personnage « luy yssait plus d'ung pouce hors la bouche », ainsi que le disent les anciennes chroniques.

Un effroyable portrait du fils de Mélusine se voyait jadis au-dessus de la principale porte du château de Lusignan.

Au musée de Niort, on conserve une pierre sculptée provenant des fouilles de l'abbaye de Maillezais et attribuée au tombeau de Geoffroy. Mais cette figure est considérablement altérée et la *grande dent* ne s'y trouve pas. M. Ch. Arnauld en a donné une reproduction dans son histoire de Maillezais et ajoute que l'expression de cette tête est si prononcée que Geoffroy semble exciter ses soldats à brûler l'abbaye (2).

D'autre part, l'inscription suivante, que l'on peut lire à l'intérieur de l'abside touchant le portail de l'église de Vouvent :

Quondam præclarus
Sed nunc cinis
Atque Favilla. †

fait communément supposer que les cendres du fameux *condottiere* reposent en cet endroit.

Tout cela est un peu confus et c'est toujours l'histoire qui se noie dans la légende. On peut cependant en conclure que

(1) Guizot.
(2) Musée lapidaire de Niort, n° 135.

la *grande dent* a réellement agrémenté le facies du sanguinaire spoliateur, mais que sa longueur outrée n'est qu'une œuvre de fantaisie. Si Geoffroy II ne se montrait pas sous des dehors aussi épouvantables, il ne serait point le fils légitime et reconnu de Mélusine.

## VII

En résumé, Eustache Chabot, dame de Mervent et Vouvent épousa Geoffroy Ier de Lusignan vers l'année 1195, eut une nombreuse lignée, se distingua par de solides vertus et une rare intelligence, fit construire plusieurs châteaux, exerça une influence considérable sur son entourage, et acquit une réputation qui s'étendit jusqu'aux plus extrêmes limites des provinces poitevines. Un de ses fils, Geoffroy II, différa de la noblesse de caractère de ses frères par les atrocités commises sur les religieux de Maillezais, s'amenda, et répara ses fautes en rendant leurs biens à ceux qu'il avait dépouillés.

Voilà pour l'histoire.

Mélusine, fille du roi d'Albanie et de la fée Pressine, épousa Raymond du Croisic ou Raymondin comte de Poitou, engendra dix monstres, fit surgir presque tous les monuments de la région, de par son pouvoir surnaturel, fut surprise au bain par son époux, s'enfuit dans les airs, moitié femme moitié serpent, en poussant de grands cris, et apparut, plusieurs fois à ses descendants afin de les protéger. Son fils, Geoffroy à la *Grande Dent*, fut une sorte de croquemitaine dont le succédané, le Borgne de Py-Chabot, enfourcha l'*acouette* de la Mélusine pour galoper à travers les nues avec 799 cavaliers en croupe...

Voilà pour la légende.

Il semble bien que Jean d'Arras, en s'emparant de la superstition locale pour satisfaire aux désirs du duc de Berry, soit le principal auteur de ce formidable travestissement, et l'on ne saurait lui en vouloir, car, à tout prendre, ces récits fabuleux nous plaisent infiniment mieux par leur naïveté

quasi mythologique que les faits vécus de l'histoire, miroir dont le froid reflet ne réchauffe point notre imagination.

Laissons donc à la légende sa troublante ingénuité et ne la détruisons pas au profit de l'histoire.

« Le mieux, comme l'a dit Henri Gélin dans un article pu-
« blié par le *Pays Poitevin* en septembre 1898, est de ne pas
« soumettre l'affabulation de la légende à l'épreuve d'une cri-
« tique trop aiguisée, et de n'y chercher que ce qui s'y trouve
« en réalité : les essais enfantins, la tentative ingénue d'une
« explication, donnée — sous l'influence de la crédulité ou de
« la terreur — à des phénomènes naturels, à des événements
« humains mal compris, amplifiés et poétisés au souffle de
« l'imagination populaire. »

Lorsqu'un prestidigitateur nous présente une de ses expériences, nous sommes réellement émerveillés de la grâce habile qui s'en échappe. Mais s'il vient à l'expliquer, à nous en démontrer le mécanisme, cette même expérience ne nous intéresse plus puisque nous savons ce qu'elle vaut.

Il en est de même de la légende. Conservons-lui sa mystérieuse auréole, regardons-la à travers un prisme, vivons de ses illusions, et ne faisons point comme l'enfant qui casse sa poupée pour voir *ce qu'il y a dedans*, car alors elle ne serait plus la légende... et nous y perdrions !...

L'abbé F CHARPENTIER.

# DEUX VICTIMES VENDÉENNES

AU

# TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE DE CHOLET

EN 1794

## MADAME BOUTILLIER DE SAINT-ANDRÉ

LES *Mémoires d'un père à ses enfants*, publiés par M. l'abbé Bossard, ont fait connaître l'Histoire d'une Famille Vendéenne pendant la grande guerre; deux personnages principaux y occupent la scène, Marin-Jacques Boutillier de Saint-André et sa femme.

Marin-Jacques Boutillier de Saint-André, sénéchal de Mortagne avant 1789, maire de cette commune en 1790, président du tribunal du district de Cholet en 1791, était né à Mortagne le 1er septembre 1746; en 1780 il épousa sa cousine-germaine Marie-Renée Boutillier de la Chèze. Arrêté à Nantes en germinal an II, il fut condamné à mort le 21 germinal (10 août 1794) et guillotiné le jour suivant.

Sa femme, Marie-Renée Boutillier de la Chèze était née le 28 août 1752; les *Mémoires d'un père* font d'elle une femme accomplie, ayant toutes les vertus de l'épouse et de la mère, et douée d'un courage extraordinaire pour son sexe. Suspecte à cause de son mari, elle fut arrêtée par ordre du Comité Révo-

lutionnaire de Cholet, amenée en cette ville et autorisée à rester dans la maison et sous la garde du citoyen Girard, ami de son mari. Elle fut interrogée le 23 nivôse — 12 janvier, par le Comité.

INTERROGATOIRE

« Le 23 nivôse an 2. — Jacques Macé a fait comparaître devant lui la nommée Marie-Renée Boutillé de la Chèse, femme Marin-Jacques Boutillé dit de Saint-André, détenue à Cholet sous la responsabilité du citoyen Girard, commissaire de la nation, pour être interrogée ainsi qu'il suit.

*D.* — Quel est votre nom, votre âge, demeure et le lieu de votre naissance ?

*R.* — Je me nomme Marie-Renée Boutillé. J'ai 40 ans. Je demeure à Mortagne, lieu de ma naissance.

*D.* — Pourquoi êtes-vous en arrestation à Cholet ?

*R.* — Je n'en sais rien.

*D.* — Votre mari n'a-t-il point occupé des charges ou emplois parmi les brigands qui ravageaient la Vendée ?

*R.* — Non. Mon mari n'a jamais occupé de place parmi les brigands ; il a été d'un conseil provisoire et de police pour empêcher les brigands de piller la ville et pour les empêcher de se porter dans les prisons et d'assassiner les patriotes prisonniers.

*D.* — Combien de temps a-t-il géré cette place ?

*R.* — Environ 5 ou 6 semaines, et il s'en est remis le plus tôt qu'il lui a été possible.

*D.* — A-t-il porté les armes contre la patrie ?

*R.* — Il ne les a jamais prises, malgré les menaces qu'ils lui ont faites.

*D.* — Avez-vous des enfants dans le cas de porter les armes ?

*R.* — Non : l'aîné n'a que douze ans et l'autre neuf.

*D.* — N'avez-vous point caché les prêtres réfractaires, dans le temps qu'il y en avait un grand nombre réfugiés à Mortagne ?

*R.* — Non ; il n'y en a jamais eu de caché chez moi.

*D.* — N'avez-vous jamais eu de correspondance avec les prêtres ou nobles pour détruire la Constitution ?

*R.* — Non : au contraire, s'il n'avait dépendu que de moi, jamais nous n'aurions éprouvé de si grands malheurs dans le pays de la Vendée. On doit le connaître par les bons services que j'ai rendus aux prisonniers ; j'en ai eu 23 pendant 5 ou 6 semaines,et pendant tout le temps qu'il y a eu des prisonniers à Mortagne, nous en avons toujours eu le moins six, notamment le commandant des grenadiers de Saumur, qui, en sortant de chez nous, nous donna un certificat des bons services que nous lui avions rendus. Mon mari le prit sous sa responsabilité. J'observe que ce n'est pas en sortant de chez nous qu'il nous donna le certificat, parce qu'il en sortit au moment qu'on s'y attendait le moins, parce que l'armée des brigands se porta chez nous pour le massacrer ainsi que mon mari et moi, parce que, disaient-ils, nous étions des patriotes et qu'on travaillait contre leur parti.

*D.* — Où est actuellement votre mari ?

*R.* — Je n'en sais rien.

*D.* — Quand est-il sorti de Mortagne ?

*R.* — Il y a environ un mois.

*D.* — A-t-il passé la Loire le 18 octobre avec les brigands ?

*R.* — Non, il ne les a pas suivis.

Lecture à elle faite.......... et a signé Boutillier dit S^t-André. Macé.

Nous regardons la dite Boutillé comme suspecte seulement parce que son mari a été dans le Comité provisoire des brigands à Mortagne.

J. CLEMANCEAU. — MACÉ. — A^te CAMBON, pr^t. — CHIASSON fils. — P. HÉRAULT. — DEMIAUD cadet. — ROUSSEAU. »

(Archives de Maine-et-Loire, II, 750.)

*
* *

A la suite de l'arrestation et de l'emprisonnement de Mme Boutillier de Saint-André, les habitants de Mortagne envoyèrent une pétition aux membres du Comité Révolutionnaire de Cholet.

« LIBERTÉ. EGALITÉ.

Au nom de la République Française.

Aux citoyens composant le Comité révolutionnaire à Cholet, exposent les citoyens habitants de la commune de Mortagne assemblés de l'ordre de la municipalité du dit lieu soussignés et autres qui ne savent signer :

Qu'ils ne peuvent pénétrer les motifs qui ont déterminé le dit Comité à priver la citoyenne Boutillier, femme du citoyen St-André, de la liberté, parce qu'il ne lui ont jamais connus de sentiment ny d'action contraire à la révolution, et qu'au contraire elle a toujours témoigné beaucoup de zèle pour le maintien de la constitution ; qu'elle s'est vivement intéressée au sort des prisonniers faits par les brigands en adoucissant leur sort par des soins particuliers, surtout pour les citoyens de cette ville faits prisonniers et menacés de perdre la vie, en implorant leur grâce conjointement avec son mary, comme il constate par nombre de certificats donnés à son mary qui a beaucoup désiré le bien général de la République.

C'est pourquoi fondé sur ces fonts et ces motifs et raisón, les dits citoyens assemblés en corps avec la municipalité demandent l'élargissement et liberté de la dite citoyenne Boutillier et la remise intégrale des assignats et autres effets insérés dans son portefeuille qu'on lui a enlevés lorsqu'on s'empara de sa personne.

Lesdits citoyens espèrent cette justice de l'équité dudit comité révolutionnaire et se sont tout soussignés ainsi qu'il suit.

Suivent 24 signatures et les noms des 12 citoyens ne sachant signer. »

*
* *

Cette supplique des habitants de Mortagne fut inutile : le comité de Cholet envoya M^me^ Boutillier de Saint-André à la commission militaire d'Angers ; elle fit partie du 15^e^ convoi, 13 pluviôse an II, 1^er^ février 1794, composé de 38 personnes, dont 21 femmes. Elle fut emprisonnée au château d'Angers où elle mourut, si l'on en croit l'acte de décès inscrit à l'Etat civil d'Angers.

« Aujourd'hui 4 germinal an II . Par devant moi, Mathurin Fresneau membre du conseil général de la commune d'Angers, département du Maine-et-Loire, élu le 27 ventôse dernier officier public pour constater l'état-civil des citoyens, est comparu en la maison commune Jacques Brien concierge à la maison de détention, à la citadelle de cette commune, âgé de 28 ans, et demeurant, paroisse Saint-Maurice, lequel m'a déclaré que la femme Saint-André, native de Mortagne, âgée de 47 ans environ, est décédée le 22 ventôse dernier (12 mars 1798), en la dite citadelle ; de la quelle déclaration et sans autres renseignements, j'ai rédigé le présent acte que le dit Brien a signé avec moi.

Fait en la maison commune d'Angers le jour et an que dessus.

BRIEN, gardien, FRESNEAU. »

Chez les descendants de M^me^ Boutillier de Saint-André, il y a doute si elle mourut de maladie en prison ou si elle fut fusillée.

### SUZANNE-HENRIETTE DE VILLENEUVE

*Interrogatoire de Suzanne-Henriette de Villeneuve, ci-devant noble, demeurant à Luçon, âgée de 49, par Auguste Cambon, président du Comité Révolutionnaire de Cholet.*

6 Pluviôse an 2 — 25 janvier 1794.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

*D.* — Depuis quelle époque avez-vous quitté Luçon ?

*R.* — Depuis 8 mois environ.

*D.* — Où fûtes-vous en quittant Luçon ?

*R.* — Je fus à Fontenay où je demeurai un mois ; de là je me rendis à Montaigu où je suis restée jusqu'au mois de septembre. La peur me fit fuir à Tiffauges.

*D.* — Pourquoi quittâtes-vous Luçon ?

*R.* — Je fus conduite en prison à Fontenay par ordre du département ; les brigands m'y délivrèrent lorsqu'ils se furent emparés de cette commune et je me rendis alors à Montaigu.

*D.* — Avez-vous passé la Loire ?

*R.* — Je me suis rendue jusqu'à Saint-Florent, mais je n'ai pas voulu la passer. De là je m'en suis revenue à Andrezé (1) où j'ai été arrêtée.

*D.* — Pourquoi le département vous avait-il fait mettre en arrestation ?

*R.* – C'est parce que j'étais noble.

*D.* — Où logeâtes-vous à Montaigu ?

*R.* — Chez mon parent La Roche.

*D.* — Avez-vous des parents émigrés et leur avez-vous écrit ?

*R.* — Je crois bien en avoir ; mais je ne leur ai jamais écrit.

*D.* — Avez-vous vu chez votre parent à Montaigu des nobles et des prêtres ?

*R.* — Je ne m'en rappelle pas. Je me souviens cependant d'y avoir vu un prêtre.

*D.* — Alliez-vous à la messe des prêtres assermentés ?

*R.* — J'y ai été quelquefois.

*D.* — Avez-vous crié Vive le Roy ?

*R.* — Je ne m'en souviens pas.

(1) Andrezé, commune de l'arrondissement de Cholet, à 14 kilomètres de cette ville.

*D*. — De quel œil avez-vous vu la mort du tyran ?
*R*. — Je l'ai vue comme celle d'un autre homme.

Lecture faite de ses réponses a persisté et a signé.
Suzanne-Henriette Villeneuve.

A^te^ CAMBON

Cette femme est coupable d'avoir été à Montaigu, lorsque les brigands y étaient, en sortant de prison de Fontenay-le-Peuple ; elle était noble, et a des parents émigrés. — A^te^ Cambon, pr^t^. — J. Clemanceau. — Macé. — Chiasson fils. — J. Auteract, Secr. — F. Hérault. — Rousseau. — Demiaud cadet. »

M^lle^ de Villeneuve fit partie du 15^e^ convoi, 13 pluviôse — 1^er^ février ; elle fut fusillée à Angers le 22 pluviôse — 10 février.

CH. LOYER.

# PETITES PAGES D'HISTOIRE SABLAISE

(*Suite*) (1).

D'après les *Mémoires* inédits de *Collinet*).

Ces *Mémoires*, pour les années 1795 et 1696, ne parlent guère que des mouvements des troupes républicaines, de l'état de la mer et du vent, des corsaires anglais qui se présentent devant la rade, du mouvement du port des Sables, et des naufrages sur la côte : toutes choses peu intéressantes pour le public de nos jours.

Les informations de l'écrivain sur les événements de la guerre civile ne sont pas toujours exacts, Collinet se faisant souvent l'écho des bruits qui circulent et qu'exagèrent la peur, les passions politiques, etc.

Quelques-uns des faits rapportés sont manifestement faux, tels que la soumission du général Savin à la République, la prise de Charette en la *forêt des Gâts,* près Dompierre... Il faut noter également que l'auteur, impartial et modéré avant la Révolution et pendant les premières années de troubles, ne l'est plus dans les années qui suivent, la passion et les luttes politiques ayant faussé son jugement.

Toutefois nous cueillons quelques faits à titre de curiosité, d'autres donnent la note des idées qui dominent dans le pays à cette époque agitée.

(1) Voir la 4e livraison de 1904.

« *Le premier pluviôse an III.* — Il a été célébré, ce jour, une fête en mémoire de la destruction de la tyrannie ; elle a été annoncée par trois décharges des canons de cette place, à 8 heures, à 10 heures, à midy. La chaloupe l'*Enfant*, qui se trouve en le port, a tiré à midy 21 coups de canon. On s'est réjouis et on a dansé en les deux cy-devant églises paroissiales des Sables et de la Chaume, où il y a eu des fontaines de vin.

« *Le 8 pluviôse.* — Depuis le 29 frimaire, les vents ont toujours régné du nord-est au sud-est. Le 17 et le 27, le froid a été très vif. Tout a gelé, le vin même en les tonneaux, au point de faire sauter les bondes. De mémoire d'homme, il ne s'était vu un froid si extrême. Le termomaitre a baissé de quatre degrés plus qu'en l'hivert de 1788 à 1789. Et on manquet absolument de bois, le peuple et la garnison en ont beaucoup souffert ; le boisseau de froment s'est vendu 25 liv. en assignats, le pain valait 15 sous la livre. Le port a gelé à plusieurs reprises.

« *Le 22.* — Les camps d'Olonne et de Pierre-Levée ont été levés, à raison d'une sentinelle morte de froid et la troupe a été cantonnée à Olonne, à Pierre-Levée, à la Bauduère et au Château.

« *Le 1er floréal.* — Les Rebelles sont tranquilles ; on n'entend plus parler de meurtre, ni d'assassinat. Cependant, le peuple effrayé est toujours en crainte, parce qu'en les deux partis il y a quelques sélérats, qui, non conptant de voler les portefeuilles des païsants et des voyageurs, peuvent se porter à de plus fortes extrémités...

« Les Sablaises et les Chaumoises vont par troupes à Aizenay le dimanche pour assister à la messe, qui se cellèbre en grande pompe en l'église de cette commune par le citoyen Robin, prêtre rebelle et non assermenté. (M. Simon Robin, curé de Chaillé-les-Ormeaux, après la Révolution. A. B.).

« Depuis le jour de Pacques, il s'en dit une (messe) aux

Sables tous les dimanches par le citoyen Biret cy-devant curé assermenté du château d'Olonne, en une chambre, vis-à-vis la cy-devant prorogation. Le commandant de la place y place une sentinelle et un officier municipal y assiste. Il se fait une quête pour les frais du service. Dimanche dernier on y comptait près de 300 personnes. La messe se dit à 7 heures du matin.

« *25 floréal* (*14 mai 95*). *Ascension*. — Hier à 7 heures du matin, la cloche a fait assembler tous les citoyens au temple de l'Eternel, pour y demander par une pétition à l'Assemblée nationale et au Comité de Salut public, qu'il daigne prendre en considération les assassinats, les meurtres, les vols des Brigands...

« *16 prairial*. — Il fut publié hier en cette ville, qu'attendeû les calmes qui règnent, qui ne peuvent permettre aux meuniers de fournir la farine, que chacque habitant aura une livre de fève pour 24 heures.

« *12 messidor* (*30 juin 95*). — Hier on a été instruit que le 8 du courant les brigands ont attaqué un convoi qui se rendait au camp des 4 chemins de Nantes à la Rochelle et des Sables à Saumur, où les Volontaires (de là République) ont perdu 120 hommes et leurs bagages, mais que peu après un détachement du même camp s'est emparé des chariots, de 6000 paires de souliers, d'habits, etc... Dans la nuit du 10 au 11, les Chasseurs de Cassel du camp de la Motte ont pénétré en le bocage au nombre de 200, et pillé et assassiné tout ce qu'ils ont rencontré, et ont rapporté 32 fusils et du pain.

« *3 termidor*. — On a taxé le pain ce jour à 4 s. la livre, ce qu'a fait murmurer tout le peuple.

« Le four banal de la Chaume ayant manqué de bois, les particuliers ont été forcés d'aller cuirt leur pain au four des Sables, mais les citoyens Pujot et Charles Brunelleau ayant construit chacun un four, dès le 24, tous les les particuliers

ont été y cuire, moyennant 5 s. par boisseau et un peu de pâte, suivant l'usage.

« *4 fructidor* (*21 août 1795*). Comme la maison du cid. Galliron émigré était réservée pour recevoir les malades de l'ambulance et qu'ils ne se sont pas rendus, les soldats du 110e régiment d'infanterie y ont été logés, et *les galleux qui l'occupaient on resté en l'église de la Chaume.*

« *6 fructidor* (*22 août 1795*). — Ce discrédit des assignats ne peu plus permettre aux volontaires, en les campagnes surtout, de se procurer ses besoins avec le papier dont on le paye. On a ajouté au pret deux sous républicains, qui ne sont pas plus reçus que les assignats. Ce qui force les soldats de se procurer par la torce ce qu'il ne peut obtenir avec son papier et son argent. De-là s'ensuit le pillage et le meurtre. Quoique le prix du pain soit cher, 6 sous la livre, l'habitant préfère l'acheter chez le boulanger où il trouve du crédit, plutôt que de le recevoir à 7 s. la livre en assignats. Tout se vend en ville en numéraire, le papier n'est plus regardé.

« *17 vendém* (*6 oct. 1895*).— Quatre bourgeois des Sables, allant à la chasse, furent rencontrés entre Pierre-Levée et la Pitracière par 30 cavaliers brigands. Huit se mirent à leur poursuite, deux se sauvèrent dans un champ de genêts, mais les sieurs Lansier et Demartiaux furent arrêtés et conduits au dernier de ces villages, où ils furent tués. Le cid. Lansier était un réfugié, procureur à la Motte-Achard, père de onze enfants, ayant beaucoup de connaissance et de bonne réputation. Le cid. Demartiaux était vitrier de cette ville, a été beaucoup regretté.

« *28 nov. 1795.* — Le gén. Hoche a fait établir des camps en les païs insurgés de la Vendée. Dernièrement les soldats républicains ont rencontré en la forêt des Gâts, (Dompierre), un hôpital ambulant desservi par des Religieuse et des Prêtres et des blessés. Ils ont tout sabré.

« *Le 10 pluv.* (*2 févr. 1796*). — L'on fit le dimanche dernier une fête sur la mort du dernier roi. Les soldats de la garnison assemblée sur la place, qui ne reçoivent le paye qu'en assignats, qui n'ont aucune valeur, refusèrent de crier: vive la république. Témoins des propos contre-révolutionnaire, le général et les autres officiers ne pouvaient rien dire. Plus de 700 tirèrent de leur portefeuille des assignats et les mirent en pièce devant l'état-major.

« *22 pluv. en 1796.* — La ville des Sables a été déclarée état de siège, depuis trois jours, la garnison est réduite à 12 onces de riz par homme pour 24 heures. En outre, l'on donne ny pain, ny viande, ny bois, et on manque de farine et de paille pour bestiaux. La troupe est toujours payée en assignats, qui sont absolument sans valleur, ce qui occasionne les plus grands murmures et de fortes menaces de la part des soldats.

« *Le 23 févr. 1796.* — Le 20 courant au premier ventôse sur les plaintes portées au commandant de la place des vols que les volontaires faisent la nuit, il a ordonné que de ce jour l'on sonnerait la cloche de l'église à 9 heures du soir pendant une demi-heure, et que tout individu qui serait trouvé en la rue après cette heure, sans lumière, serait conduit au premier corps de garde pour y passer la nuit et rendre compte de sa conduite.

« Les s[rs] Voirie Gabiraux de la Glacière, Ch. Robert de Lézardière et 6 autres brigands furent pris samedy ving courant à Girouard, étant couchés, parmi les patriotes. Ils ont passé ce jour au Conseil de guerre et aurais dû être condamnés à mort au terme de la loi, mais ils n'ont été que jugés à un emprisonnement jusqu'à la paix et à la déportation hors des terres de la République, c.-à-d. Robert âgé de 18 ans sera exporté, et Voirie qui n'a que 14 ans aura des arrêts jusqu'à la paix.

« De temps à autre on avait aperçu chaque année quelques

loups aux environs des villages de l'Allerie et marais voisins, de manière que depuis des années les habitants de cette commune quittaient leurs chevaux la nuit au pacage sans défiance. Cette nuit la jument de la citoyenne Poisseau v$^{e}$ Bernard de l'Aubraie, qui s'est trouvée la nuit dernière avec son poulain en le fief de la Chauffetière, entre la Chaume et l'Aubraie a été dévorée par trois de ces loups, le poulain mordu légèrement

« *Le 2 mars 1796.*— Le dimanche 27 février le gén. Travot surprits les brigands, 300 fantassins et 200 cavaliers entre la Roche et la Chaize-le-Vie. Les brigands furent battus, on leur a pris 60 chevaux fait 70 prisonniers, et 14 tués. En ces derniers était un bel homme qui portait une barbe très longue et s'est battu vaillamment contre 7 cavaliers jusqu'à la mort.

« Parmi les prisonniers, il s'est trouvé deux héroïnes, obligés de se rendre, couvertes de blessures, travesties en homme, jeunes et jolies. L'une est mademoiselle Le Couteleux de Machecoul, l'autre mademoiselle La Rochette de Luçon, qu'a eu sa sœur tuée dans l'action. Ces deux filles cydevant nobles, ont été conduites couvertes de coups de sabre à l'hôpital de cette ville (Sables) et mises en une chambre pour être traitées avec soin.

(*A suivre.*) A. Baraud, prêtre.

# NOS MORTS

## M. LÉON CLOUZOT

M. Léon CLOUZOT, libraire-éditeur à Niort, est décédé en sa maison de la rue Porte-Saint-Jean, samedi 4 février, à l'âge de soixante-huit ans.

« Avec lui, dit notre confrère du *Mémorial des Deux-Sèvres*, disparait une des physionomies les plus originales et les plus sympathiques de notre cité. Tous les intellectuels, tous les travailleurs de la plume ont eu des rapports cordiaux avec cet érudit de la librairie, véritable encyclopédie bibliographique vivante, qui trouvait avec une incroyable facilité, dans sa mémoire exercée, toutes sortes de renseignements sur le livre et son histoire. Et cette sûreté d'information s'appliquait non seulement aux œuvres des célébrités contemporaines et des écrivains classiques, ce qui est l'*a b c* du métier, mais aux éditions précieuses, aux plaquettes curieuses et rares, surtout à ces modestes travaux, toujours peu répandus, malgré leur intérêt et leur utilité, où s'exerce l'érudition régionale.

« Avec cela, d'une bienveillance très accorte, toujours prêt à mettre généreusement à la disposition des chercheurs peu fortunés les coûteux volumes qui meublaient les innombrables rayons de sa librairie ancienne comme de sa librairie moderne. »

Louis-Joseph-Léon Clouzot, né à Niort le 28 octobre 1836, descendait d'une famille originaire de Bourgogne. Son père, Henry Clouzot, était né à Cluny (Saône-et-Loire) en 1811. Professeur au collège de Fontenay-le-Comte, puis de Niort, il épousa Elisa Brémaud, la fille d'un tanneur de cette ville, et abandonna l'enseignement pour acheter, en 1836, la librairie et le brevet de J.-B. Morisset, imprimeur de la Préfecture. Cédant bientôt à sa femme le brevet et la direction de la librairie (1843), il s'occupa de banque, et devint, en 1848, directeur du Comptoir d'Escompte fondé à Niort par le Gouvernement provisoire.

En 1854, lorsque Léon Clouzot vint aider sa mère dans la gestion de la librairie, le commerce des livres anciens était pour ainsi dire



LÉON CLOUZOT

LIBRAIRE-ÉDITEUR A NIORT

1836-1905

*d'après le médaillon de P.-M. Poisson*

inconnu en province. Les rares collectionneurs s'adressaient à Paris, ou faisaient d'excellentes affaires chez les chiffonniers, en leur enlevant, au poids du papier, de véritables trésors. Les libraires de Niort, de Fontenay ou de Poitiers ne s'y connaissaient pas beaucoup mieux que les chevaliers de la hotte et du crochet. Ils n'achetaient de livres de rencontre qu'à leur corps défendant, bien heureux lorsqu'un parisien de passage les débarrassait, avec un léger bénéfice, de ces *rossignols* qu'ils encageaient dans le coin le plus obscur de leur arrière-boutique.

Le mérite du jeune libraire fut de devancer la province de vingt ans. Dès 1859, de fréquents voyages à Paris l'avaient mis en rapport avec Durand, Techener, France, le père de l'auteur de l'*Orme du Mail*, Potier, l'érudit libraire de l'Arsenal qui resta jusqu'à sa mort son conseiller et son ami. Puis le Poitou commençait aussi à compter des bibliophiles. A Fontenay : Benjamin Fillon, Boncenne, Hanaël Jousseaume, O. de Rochebrune ; à Poitiers : de Longuemar, Cardin, Bonsergent, Gaillard de la Dionnerie, Bardy ; à Niort : Baugier, Beaulieu, Rouget-Lafosse, Monnet de Lorbeau. Leurs conversations instruisirent Léon Clouzot, et les bons marchés qu'il leur fit faire au début lui apprirent à se montrer meilleur appréciateur pour l'avenir. Le 1er juillet 1860 il fit paraître son premier catalogue de livres anciens à prix marqués, 12 pages in-8° contenant 166 numéros.

Cette même année, il se rendit titulaire du brevet de libraire de Théodore Morisset, et s'associa avec sa mère sous la raison sociale Mme Clouzot et fils. C'est l'adresse qui figure en 1862 sur les quatre premières livraisons de *Poitou et Vendée* que venaient de lancer si audacieusement Fillon et de Rochebrune : bientôt, le 1er janvier 1863, Léon Clouzot resta seul en tête de la librairie.

Il existait à Niort une société savante, fondée en 1836, la *Société de statistique, lettres, sciences et arts du département des Deux-Sèvres*. Mais elle périssait de consomption après avoir mis au monde une vingtaine de maigres fascicules dont le dernier portait la date de 1859. Un jeune érudit, Abel Bardonnet, qui jusqu'à ce jour ne s'était occupé que d'archéologie et de numismatique, conçut le projet de faire renaître les publications disparues, et de leur donner une allure plus en rapport avec les progrès de la bibliographie. Il fit choix de Léon Clouzot, qui devint éditeur des *Mémoires* de la Société, et publia de 1864 à 1882, en tirages à part, les meilleurs de ces travaux d'histoire locale. Les *Chants et chansons populaires* de Jérôme Bujeaud (1866) restent en effet, avec *Poitou et Vendée* et l'*Art de terre* (1864), les plus belles éditions portant son nom.

En 1867, Léon Clouzot prit la direction de la *Revue de l'Aunis*, fondée à la Rochelle par Gaudin, et lui donna, avec le titre de *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou*, une rédaction appartenant aux cinq départements de l'Ouest. Fillon, Dugast Matifeux, Doinel, Ledain, Marchegay, Antonin Proust, de Rencogne, Senémaud, Bardonnet, Audiat, et bien d'autres collaborèrent à ce recueil qui alla jusqu'au sixième volume et disparut la veille de la guerre.

Nous n'entreprendrons pas d'énumérer les éditions publiées par Léon Clouzot. Ce serait écrire l'histoire de l'érudition poitevine pendant un demi-siècle. D'ailleurs nous savons qu'un bibliographe autorisé, M. Alphonse Farault, bibliothécaire adjoint de la ville de Niort, prépare une liste complète des livres, brochures, revues, cartes et plans portant le nom de la maison Clouzot. Ce sera un instrument de recherche précieux pour les travailleurs de la région.

Pas davantage, nous n'essayerons pas de donner idée du formidable remuement des livres anciens qui passèrent sur ces *Catalogues mensuels* dont le 393e venait de paraître à la mort de leur auteur. C'est un véritable inventaire des richesses bibliographiques du Poitou où vinrent tour à tour se détailler les bibliothèques Biard, Pontois, Labady, Fillon, André, Guignard, de Longuemar, Meillet, Giraud, Bienvenu, de Godefroy, Brunetière, Castaigne, Barbier, et tant d'autres, sans compter les catalogues de ventes aux enchères tels que ceux de Gaillard, Proust, Forget, Badillé, Jousseaume, de la Forterie.

Depuis 1885, Léon Clouzot s'était adjoint ses fils Henri et Georges, et cette collaboration était venue donner une note plus artistique aux éditions, dont quelques-unes : *En Sèvre*, par Ludovic Guette, et les *Archives des Deux-Sèvres*, par E. Monnet, avec portraits et illustrations, peuvent rivaliser, sans trop de désavantage, avec les produits de la librairie parisienne. Tel fut, d'ailleurs, l'avis du jury de l'Exposition Universelle, en 1889, qui décerna à Léon Clouzot une médaille d'argent pour l'ensemble de ses éditions.

A l'automne de 1892, parut le premier numéro de l'*Intermédiaire de l'Ouest*, avec le concours de Ch. de Grandmaison, Barbier de Montault, L. Desaivre, de Richemond, Tamizey de Larroque, Claudin. La revue publiait des articles de fond et le compte-rendu bibliographique des livres nouveaux. Elle ne vécut qu'un an ; l'éditeur conserva le titre quelque temps pour ses prospectus de librairie.

Plus durable fut le succès de l'*Annuaire administratif, commercial et industriel des Deux-Sèvres*, dont le premier volume date de 1894 et qui est arrivé à sa douzième année d'existence. En 1895

Léon Clouzot doubla sa librairie d'une imprimerie, dont son fils Georges prit la direction et ses dernières éditions, de 1895 à 1905, sont presque toutes sorties des presses de l'Imprimerie Nouvelle.

A la suite de sa participation à l'Exposition Niortaise d'Ethnographie en 1896, il avait reçu les palmes d'officier d'académie, et cette distinction tardive lui avait valu d'unanimes témoignages de sympathie. Mais déjà, il sentait les premières atteintes du mal qui devait l'emporter, et de cruels symptômes l'avertissaient du moment où il lui faudrait renoncer aux livres. Il ne voulut pas s'y résoudre tant qu'il lui resta des forces, il vint s'asseoir à ce bureau de la rue Victor-Hugo qu'ont connu tous ceux qui se sont occupé d'histoire locale en Poitou pendant cinquante ans.

Léon Clouzot avait été juge suppléant au tribunal de Commerce de 1868 à 1870, juge de 1870 à 1875 et de 1879 à 1882. Ses obsèques ont eu lieu à Niort, le 6 février 1905, au milieu d'une affluence considérable. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Jules Barrelle, ancien président du tribunal de Commerce, Dupuis, censeur du Lycée, et par deux de ses amis : Alfred Guichard, agent de change, Jardin, sous-directeur des Contributions indirectes en retraite.

Nous n'avons point oublié que lors de la fondation de cette *Revue*, M. Clouzot voulut bien lui prêter l'appui moral de son nom. Aussi tenons-nous à nous associer d'une toute particulière façon au deuil cruel que sa mort a causé aux siens, en même temps qu'au monde des lettrés et des érudits qui le tenaient en une haute et si juste estime.

LA REVUE DU BAS-POITOU.

# LIVRES NOUVEAUX

**Journal de la Captivité de la Duchesse de Berry a Blaye (1832-1833) par le lieutenant Ferdinand Petitpierre, publié par Georges Price, Paris (*F.G. Petitpierre*), Émile Paul, 1904.**

Une humoristique préface de M. d'Hurcourt présente au lecteur les *Souvenirs* qu'a recueillis et publiés un membre de la famille Petitpierre. Ces souvenirs ont été résumés pour une très petite partie ; ils ont été conservés le plus souvent dans leur intégrité et gardent la forme simple et personnelle d'un journal, exposant les faits sans parti-pris, comme les a vus un loyal officier qui a su mériter l'estime de l'héroïque princesse.

Leur auteur était un ancien garde d'honneur, qui avait pris part aux campagnes de 1813, 1814 et 1815. Après le licenciement de l'armée de la Loire, le lieutenant Petitpierre démissionna. En 1830, il reprit du service et fut attaché à l'état-major de la place de Nantes ; c'est en cette qualité qu'il accompagna la duchesse de Berry dans sa prison de Blaye.

Le lieutenant Petitpierre relate les incidents de la traversée, le calme de la princesse, crânement coiffée d'un petit béret brun, et disant, devant la mer démontée, à ses gardiens qui ne cachaient pas leurs préoccupations. « Bah ! de cette façon tout finirait là ! »

Malgré le mauvais temps, la duchesse de Berry débarque sur le môle, on la conduit à la citadelle dans un logement où rien n'est préparé pour la recevoir et où elle s'installe gaiement, comme dans un de ses cantonnements vendéens, avec ses compagnons de captivité : M^lle^ de Kersabiec et M. de Mesnard.

La vie s'y écoule « monotone mais tranquille ». Cette tranquillité n'empêche pas les colères de la prisonnière « contre ce coquin de

Thiers » comme elle l'appelle et contre le commissaire de police Jolly que remplace un policier baaucoup plus désagréable. Tout en remplissant scrupuleusement sa mission de surveillance, l'adjoint du colonel Chousserie rend hommage aux innombrables dévouements qui venaient s'offrir à la princesse captive et qu'écartaient impitoyablement les instructions données par le ministre de l'intérieur.

L'auteur du « Journal » déclare qu'il s'est bientôt douté de la situation de santé de la princesse. Il rappelle avec une indignation toute militaire les vexations qu'elle dût subir, surtout lorsque le général Bugeaud eut remplacé le bon colonel Chousserie.

Le lieutenant Petitpierre, suspect, lui aussi, ne tardait pas à quitter la citadelle de Blaye, deux mois avant l'accouchement de la duchesse de Berry.

L'éditeur Émile Paul a joint à ces intéressants souvenirs deux gravures, l'une représentant le brave officier qui les a écrits en toute simplicité et l'autre reproduisant le portrait de la princesse par Dubois-Drahonnet, exposé au musée d'Amiens, où l'on retrouve bien l'expression de charme, d'enjoûment et de jolie crânerie qui constituait l'irrégulière beauté de la Duchesse de Berry.

René Bittard des Portes.

*
* *

## LA MATERNELLE

L'Académie Goncourt vient de décerner son prix annuel de 5,000 francs à M. Léon Frapié, l'auteur de *La Maternelle* : cette œuvre vigoureuse et forte qui a obtenu un si légitime succès.

Les amateurs de scène mélodramatiques, de gauloiseries ou de fadaises sentimentales n'ont que faire d'ouvrir ce livre triste et angoissant qui est tout bonnement une page arrachée au journal de Rose, femme de service à l'école maternelle du XXe arrondissement de Paris.

Sur le point de se marier à un charment jeune homme — qui se retire parce que la mort de son futur beau-père, dont les affaires étaient fortement embrouillées, anéantit la dot qu'il convoitait — Rose se trouve aux prises avec la nécessité de travailler pour vivre.

Elle possède bien un vieil oncle, officier retraité titulaire d'une pension insuffisante pour les nourrir tous les deux, mais les relations

de ce brave homme, quelque peu égoïste, ne lui sont d'aucun secours pour trouver un emploi.

Elle cherche à se caser dans l'enseignement primaire : impossible, le brevet élémentaire lui manque bien qu'elle soit bachelière ! La porte de l'enseignement secondaire lui est fermée de par le nombre considérable de postulantes qui attendent leur tour d'entrée. Enfin elle obtient, non sans peine, une place de femme de service à l'école maternelle.

Les premières semaines, furent très dures pour la pauvre orpheline. Ceinte du tablier bleu — livrée qu'elle croyait bien ne jamais porter, hélas! — brisée, torturée par des fatigues et des défaillances insoupçonnées, elle accomplit sa besogne de servante et de surveillante. Mais, petit à petit, l'orgueil aidant, elle surmonte ses lassitudes et ses dégoûts et se prend à s'intéresser à tout ce petit monde qui grouille autour de ses jupes et dont elle sait se faire adorer.

Et c'est alors, dans le journal des menus faits de cette existence laborieuse, tout un défilé de personnages lilliputiens évoluant en des scènes poignantes ou tragiques qu'attriste plus encore la musique des rires innocents et des sanglots indéfinis.

Rose, douée d'un sens d'observation très profond, s'épouvante de l'avenir qui attend la plupart de ses petits êtres dont elle étudie les caractères. L'atavisme jettera à la rue cette blonde frisottée aux mouvements onduleux et félins comme il armera, d'un couteau d'Apache, la main de ce gamin vicieux qui se dandine en lançant des regards cruels à ses petites camarades.

Ah ! ces ménages d'ouvriers parisiens quelles amertumes ils mettent en l'âme de ceux qui connaissent leurs secrets ! Dans ces serres étroites surchauffées par les haleines alcooliques, cette délicate plante qu'est l'enfant pousse tant bien que mal, grandit, se développe aspirant par tous ses pores les vices paternels.

Mais, heureusement que l'école *combat, par son éducation bienfaisante* le genre mortel engendré par une pareille vie de famille ! Hélas ! l'éducation actuelle avec sa belle morale est impuissante et va même à l'encontre du but poursuivi.

— « Aime, respecte et imite tes parents, dit la morale. Quels conseils ! Comment veut-on que ce pauvre petit Bouvelot aime son père, sa mère, ses frère et sœur qui le battent et se battent après boire ? Les respectera-t-il ? Et s'il les imite ?... Alors il deviendra ivrogne comme eux.

La belle morale dit encore : « Il faut, dans une maison, une place pour chaque chose et chaque chose à sa place. » Gabrielle Fumet

peut-elle goûter cette leçon d'ordre alors que sa mère — restée veuve avec trois enfants et n'ayant qu'un gain journalier de trente sous pour vivre — loge à un cinquième étage où pour tout mobilier, il n'y a qu'un misérable grabat sur lequel la pauvre femme se couche quand ses enfants sont partis !

M. Léon Frapié, un maître écrivain dont le premier livre, *L'Institutrice de Province*, a fait quelque bruit lors de sa publication, s'est documenté aux bonnes sources. Les faits qu'il narre sont de ceux qui se renouvellent chaque jour, hélas ! Ces intérieurs lamentables de misère et d'abandon que, sommairement, il décrit, il en connait tous les mystères et toutes les déchéances. Les états d'âme qu'il a simplement notés forment un plaidoyer remarquable à tous égards.

Nous le félicitons bien vivement d'avoir si habilement su mettre la Société en face d'une plaie rongeante dont il importe d'enrayer au plus tôt le phazédémisme.

A. Barrau.

*
* *

Henri Martineau. *Les Vignes mortes, poésies* (1897-1904). — Niort, L. Clouzot, 1905, in-16, 190 pp.

M. Henri Martineau, dont les lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou* ont pu apprécier à diverses reprises le talent si sincère, vient de réunir ses poésies en un élégant volume in-16, luxueusement édité par la maison Clouzot, à Niort.

Il ne faut pas chercher dans les *Vignes mortes* la peinture suivie d'une évolution sentimentale ou spirituelle. C'est une série de poèmes sans presque aucun lien entre eux, retraçant des états d'âme et groupés après coup sous des rubriques appropriés : *les Douleurs fictives, Fumées, des Fleurs, Plages* et *les Brumes élégiaques*. Et cependant, le titre choisi que justifie un épigraphe de Francis Jammes, un maître aimé du poète, met autour de ces pièces détachées un lien souple et serré comme une viorme. Les *Vignes mortes*, ce sont, on le devine, les rêves défunts, les illusions tôt perdues de

toute une solitaire et pensive jeunesse.

Qu'elles soient inspirées par « un soir tiède », une fleur, un paysage, ou qu'elles prennent naissance en elles-mêmes, les rêveries du poète sont toujours mélancoliques, souvent amères. Dans la vallée de la Creuze, à Crozant, à Fresselines, pays de Rollinat, aussi

bien que sur les plages souriantes de la Saintonge, ses impressions gardent la même note triste et fatiguée :

> J'ai durant de longs jours été
> l'enfant sans force et sans gaité
> qu'une navrante angoisse oppresse...

Plus que tout autre milieu la « vaine rumeur des villes » l'a lassé. C'est là sans doute, que fuyant « l'affairement des hommes sans pitié » il s'éprit des fleurs, « les bienfaisantes et les douces fleurs » achetées en passant dans la rue et emportées précieusement dans la chambre d'étudiant, les lilas violacés, les œillets, les muguets, « les douloureuses fleurs qui sont les chrysanthèmes » ou

> l'ombre pâle,
> légère et lumineuse aussi des mimosas.

Entre toutes s'épanouissent les « Roses » qui valurent à leur auteur d'être proclamé lauréat au concours organisé par *la Plume* en 1903, premier hommage rendu à son talent par trois de nos meilleurs poètes (1), en attendant la consécration définitive que lui réserve le jugement public.

Pour n'avoir pas cueilli les grappes

> « lourdes et vives
> dans l'or massif et nu de leur maturité »,

pour n'avoir pas bu en son temps le vin généreux de la vie, M. Henri Martineau n'en a pas moins tiré un excellent parti de ces Vignes mortes : il a su faire jaillir des sarments desséchés du souvenir la flamme vive et les braises d'or au rythme ailé de ses vers.

E. C.

*
* *

Les Cloches de mon Eglise, par Hérault, avec une préface d'Emile Faguet, de l'Académie française. Un vol. in-18 jésus, broché, 3 fr. 50. (*Société Française d'Imprimerie et de Librairie,* 15, rue de Cluny, Paris).

L'auteur, M. O. Hérault, leur fait sonner, tantôt en joyeuses volées, tantôt en un pianissimo de tintements lointains, les carillons rieurs et orageux de l'amour et les mélodies délicates et voluptueu-

(1) Jean Moreas, Henri de Régnier et Emile Verheeren, juges du concours.

ses de son culte de Poète pour la Femme. Il sait laisser tomber, dans le charme rythmé de leur élégante harmonie, la note humoristique ou finement languissante d'une fantaisie toujours originale, M. O Hérault nous promet *Les Cloches tragiques*. Nul doute qu'il ne sache faire rendre à l'airain sonore de sa pensée les vibrations plus retentissantes des drames de la Patrie et des fatalités ténébreuses de la passion.

* * *

ENFANTIN ET LA COLONISATION DE L'ALGÉRIE (1), par Omer SAGNES. — Poitiers, 1905, 1 vol. in-8°.

Cet ouvrage vient en son temps. Au moment où les questions coloniales sont à l'ordre du jour, à l'heure où les socialistes, après les congrès de 1900 et de 1904, se décident enfin à quitter l'attitude hostile qu'ils ont longtemps tenu vis-à-vis de la *colonisation*, l'auteur a voulu montrer qu'un de leurs précurseurs — et de marque ! — avait envisagé avec ampleur les problèmes qui soulevait — (et que soulève encore) — la *colonisation de l'Algérie*.

Le livre est divisé en quatre parties. Dans la première, les idées d'Enfantin sur la colonisation de l'Algérie sont étudiées à travers sa *correspondance algérienne*. La seconde partie examine le *livre* qu'Enfantin rapporta de son voyage en Algérie. La troisième dégage la politique algérienne du journal « l'*Algérie* ». La quatrième partie du travail examine la pensée d'Enfantin dans les faits algériens.

Tous ceux qu'intéresse l'histoire du Saint Simonisme et l'avenir de notre vaste possession nord-africaine voudront lire la monographie concise de M. Sagnes. L'auteur, fils d'un ancien officier du 137e, a travaillé sur les textes. C'est ici un ouvrage de première main.

Il est écrit dans une langue simple, élégante toujours. L'auteur a su donner un tour agréable à des considérations d'un ordre souvent sévère. L'œuvre est aussi d'un convaincu, plein de son sujet, mais qui jamais ne se laisse glisser à une interprétation passionnée.

XXX.

(1) A Poitiers, chez les libraires.

# CHRONIQUE

Découvertes Archéologiques. — Notre savant collaborateur M. Waitzen-Necker, aidé de MM. Poissonnet et Gauvrit, a mis à jour sur la terre de la Rochette, sise commune de Landeronde, appartenant à M. des Abbayes, les curieux vestiges d'une villa gallo-romaine.

Notre ami M. Henri Renaud appelé à examiner cette découverte en a fait dans le *Vendéen* un intéressant rapport, dont nous extrayons le passage suivant :

Les substructions déterrées comprennent une salle rectangulaire de 5 m. 50 de long sur 2 mètres de large, donnant accès par un côté dans une rotonde de 2 mètres de profondeur. Sur le pavage de béton sont placées, à égale distance les unes des autres, des piles de carreaux qui semblent avoir supporté jadis un plancher. A côté de cette première salle, s'en trouve une autre de 2 m. 10 carrés qui devait communiquer avec une troisième, dont le niveau est plus élevé, mais dont les murs ont été détruits en partie.

Les débris de tuyaux carrés en terre cuite, les nombreux fragments de tuiles à rebords, les morceaux de vases en terre noire et samienne, et les morceaux de verre opaque trouvés dans les décombres prouvent que la construction est d'origine gallo-romaine.

Des briques qui semblent avoir subi une forte chaleur, des amas de cendres mélangées de terre, la couche de suie qui couvrait le pavage des salles et les traces de conduits en terre cuite servant à transporter la chaleur, indiquent que l'on se trouve en présence d'une salle de bains.

Les petites dimensions de l'établissement font présumer que c'était la salle de bain d'une villa gallo-romaine, et non un établissement de bains publics.

— Notre ami M. Jean de Fontaines croit avoir découvert, non loin d'Ardin, dans un champ, dit des Margats, les restes d'un atelier monétaire romain — peut-être celui-là même qui fonctionnait à Ardin à l'époque de Jules César.

Aussitôt que la récolte du champ sera faite, des fouilles d'étude seront pratiquées en cet endroit, où l'on retrouve des quantités de débris de tuiles romaines et de sculptures de même époque.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant du résultat de ces fouilles.

— M. Fromenty, a découvert à la Chaumière-de-Saint-Hilaire-de-Riez, des vestiges d'une station gallo-romaine, caractérisés par des ossements, des vases enrichis de décoration, et des anneaux de bronze.

D'autre part M. le docteur Baudouin a rencontré à la Mureillonne, près Saint-Martin-de-Brem les restes d'une villa gallo-romaine (la troisième découverte faite par lui dans cette région), qui prouve qu'à l'arrivée des Romains en Vendée, la contrée du hâvre de la Gâchère était très habitée.

— M. Bouneault, si nous en croyons la *Revue de Saintonge et d'Aunis* (Numéro de mars 1905), aurait relevé sur l'église de Bazoges-en-Pareds, la date de 1200. L'affirmation est osée, cependant nous n'irons pas contre, jusqu'à vérification personnelle; mais reste à savoir, comme le fait justement remarquer notre confrère, si le chiffre est bien du XIIe siècle et de l'origine du monument.

— M. Poissonnet a découvert et acheté à Beaulieu-sous-le-Roche un tombeau en calcaire roux, d'origine mérovingienne, qui ne contenait que quelques ossements.

— A La Ferrière, un cultivateur en labourant à mis à jour une assez grande quantité de monnaies à l'effigie de Louis XIII.

Une société historique et scientifique, vient de se fonder à Niort.

A la séance de février dernier, M. Emile Breuillac a fait voir aux membres présents une framée et une francisque mérovingiennes offertes au Musée de Niort, par l'administration des Ponts et Chaussées. Ces armes qui sont dans un état de conservation parfaite, ont été mises à découvert par des opérations de curage exécutées dans le lit de la Vieille-Antise, non loin de Maillezais, au lieu dit le *Port de la Bêchée*.

M. Breuillac a fait remarquer à ce propos que le point correspond à un ancien gué de la voie romaine allant de Saintes à Beauvoir-s/Mer, par Sansais, le Vanneau et Retz.

La Société des Antiquaires de l'Ouest a tenu sa séance générale annuelle le 22 janvier, sous la présidence de M. C. de la Ménardière.

Au programme :

Discours du Président : *Episodes de l'histoire de Loudun*.

Rapport de M. LEVILLAIN, secrétaire, sur *Les travaux de la Société pendant l'année 1904.*

Lecture de M. DE ROUX : *Le 14 juillet et la Révolution municipale à Poitiers en 1789.*

Le nouveau bureau de la Société des Antiquaires de l'Ouest est ainsi composé pour l'année 1905:

Président. M. Arnoult; Vice-Président, M. Drouet; Secrétaire, M. Levillain; Vice-Secrétaire, M. de Roux; Questeur, le R. P. de la Croix; Trésorier, M. de la Bouralière; Bibliothécaire, M. Boissonnade.

Toutes nos félicitations au nouveau président.

CONFÉRENCE. — Le 8 février, M. le docteur Le Fur a fait à Paris une conférence sur l'*Ame Vendéenne et Bretonne pendant la Révolution.*

CHEZ LES VENDÉEN DE PARIS. — Sur la proposition de M. le docteur Chevallereau, il a été décidé que le banquet de la Mogette aurait lieu le 19 mars et qu'un concert serait donné dans la 2e quinzaine de mai.

COURRIER MUSICAL. — Le concert offert par l'Orphéon de Fontenay à ses membres honoraires, le 27 janvier 1905, a été parfaitement réussi, malgré les absences motivées par les cas de maladie. Nous y devons une mention spéciale à notre compatriote, M. Vexiau, le baryton fontenaisien, dont le talent est bien connu, et d'égales félicitations à Mlle Hélène Grenon, également de Fontenay, dont le public a pu apprécier tout le mérite et la grâce.

CARTES POSTALES FONTENAISIENNES. — Nous sommes heureux de signaler aux lecteurs de la Revue l'intéressante et artistique collection de cartes postales illustrées sur *Fontenay-le-Comte* et ses *environs* que M. Henri Dutate, photographe, vient de faire éditer. Les clichés et le tirage sont excellents, et les sujets choisis avec le goût le plus heureux. Nous remarquons notamment deux fort jolis *Pont des Sardines* et un superbe *Chevet de Notre-Dame.* Nous espérons que M. Dutate ne s'arrêtera pas à cet heureux début, et qu'il offrira bientôt aux amateurs du passé et de la belle nature un choix de sujets plus vaste : il nous semble qu'il nous serait possible de réunir, en un album de petit format et de prix modique, un ensemble de vues principales de Fontenay et de la forêt de Vouvent, complétées par des notices sommaires. Nous attendons cet effort de l'initiative et du goût de M. Dutate. — E. B.

NOUVELLE REVUE ARTISTIQUE. — Une très intéressante Revue, *L'Art et les Artistes*, est à la veille de paraître, sous la direction de notre éminent confrère Armand Dayot, inspecteur des Beaux-Arts.

Dès le premier numéro se rencontrent les meilleurs écrivains d'art : Léonce Bénédite, Henri Bouchot, Armand Dayot, Gustave Geffroy, Roger Marx, Léon Riotor, Victor Thomas, Louis Vauxcelles. Leurs études sont accompagnées de splendides gravures dans le texte et hors texte, reproduisant des œuvres magistrales de l'art ancien et moderne.

Cette revue sera la plus luxeuse et la moins chère de toutes ; les personnes qui s'abonneront de notre part, en ce moment, recevront une œuvre d'art très originale, du plus gracieux effet et représentant au moins trois fois la valeur de l'abonnement.

*L'Art et les Artistes* a ses bureaux 105, Boulevard Richard-Lenoir, à Paris. L'abonnement est de 16 francs pour la France, 20 francs pour l'étranger.

BEAUX-ARTS. — M. Charles Milcendeau, le pastelliste bien connu dans le monde des arts, a été désigné comme membre du jury de la Société des Beaux-Arts, pour la section de peinture au Salon de 1905.

M. Charles Milcendeau expose à Londres actuellement plusieurs tableaux dont un effet de nuit : *Maraîchin au guet*, d'une vérité intense.

— Le conseil municipal de la Roche-sur-Yon vient d'accorder de nouveau pour 1905 une subvention de 150 francs pour notre compatriote M. Auvynet, élève de l'Ecole des Beaux-Arts et de Bonnat.

— Remarqué à l'Exposition d'Amateurs du Cours-la-Reine, à Paris : de fort jolies toiles et pastels de Mesdemoiselles de Fraysseix et de la Chanonie.

LES CHATEAUX DE VENDÉE. — Nous reprendrons, dans notre prochain numéro, la suite de notre étude illustrée sur les *Châteaux de Vendée*.

# CARNET MONDAIN

Le 12 janvier dernier est née à Dinan (Côtes-du-Nord) une charmante petite Bretonne-Vendéenne, Mlle Madeleine GUÉNIOT.

Nous prions notre sympathique compatriote, l'auteur distingué de la statue de Villebois-Mareuil, et Mme Guéniot de recevoir nos plus cordiaux compliments.

— Le 11 janvier a été célébré, à Saint-Augustin, à Paris, le mariage du vicomte Joseph de VASSAL-MONTVIEL, lieutenant au 29e dragons, avec Mlle Raymonde BITTARD des PORTES, fille de notre très distingué collaborateur et ami.

Les témoins pour le marié étaient : le comte Raoul de Vassal-Montviel, oncle du marié, et son colonel, le comte de Wignacourt ; pour la mariée : le général comte de Saint-George et le capitaine de cavalerie Bittard du Cluzeau, cousins de la mariée.

La quête a été faite par Mlles de Caumont et de Saint-Quentin, accompagnées par le vicomte de Vassal-Montviel et M. de Miribel, lieutenant au 29e dragons.

A l'occasion de ce mariage, un dîner des plus élégants avait été donné la veille par M. et Mme Bittard des Portes, à l'Elysée-Palace.

— Peu de jours après a été célébré, par M. le chanoine Chevalier, en l'église Notre-Dame, à Fontenay-le-Comte, le mariage de Mlle Alice TONNET avec le vicomte Raoul DE BRIE.

Les témoins étaient : pour le marié, le comte Henri de Brie, son frère, et M. Léon Reulet ; pour la mariée, le docteur Tonnet, chevalier de la Légion d'honneur, son grand-père, et M. Jean Tonnet, son frère.

A la mairie les témoins avaient été le comte Henry de Brie avec le commandant marquis d'Hauteville, chevalier de la Légion d'honneur, M. J. Tonnet avec M. E. du Temps.

La quête a été faite par Mlle Jane du Temps, accompagnée par M. L. Reulet, et par Mlle Peuliot avec M. J. Tonnet.

Pendant la messe, Mmes Cuirblanc, Levallois et M. Grouanne, maître de chapelle, interprétèrent les compositions faites pour la circonstance par M. de Lavoute, oncle de la mariée.

Après la cérémonie, une matinée dansante, prolongée fort avant dans la soirée, réunissait les nombreux amis des deux familles.

— Le 16 février a été célébré, en l'église Saint-Maxime de Confolens, le mariage de M. Charles de VEXIAU, capitaine au 72e d'infanterie, fils de M. Raoul de Vexiau, conseiller général de la Vendée et de Mme, née Bucher de Chauvigné, avec Mlle Anne-Marie CORDEROY-LABUSSIÈRE.

A l'issue de la cérémonie, un lunch admirablement servi a réuni chez Mme Corderoy, les amis des deux familles; et à l'heure du Champagne, M. Raymond de Fontaines, député de la Vendée, a porté en termes gracieusement éloquents la santé des jeunes époux.

A l'occasion de leur arrivée à Réaumur, une magnifique fête populaire avait été organisée par M. de Vexiau, père, et un banquet de 300 couverts avait réuni au château de la Haute-Court, l'élite des bons et fidèles électeurs du sympathique conseiller général du canton de Pouzauges.

Au dessert, M. Claude de Monti de Rézé, conseiller d'arrondissement, a félicité en termes très heureux les jeunes mariés et levé son verre en leur honneur et à celui de l'hospitalier maître de céans.

— Le 21 février avait lieu à la chapelle de l'Assomption à Paris le mariage de notre excellent compatriote le docteur BATUAUD, avec Mlle Lambert CAILLEMER.

Après la cérémonie, l'assistance des plus choisies a défilé devant les nouveaux époux pour permettre au docteur de présenter sa charmante femme à ses nombreux amis.

Un lunch les réunissait de nouveau quelques instants après, cité du Retiro.

— Le 1er mars, a été célébré en l'église Notre-Dame de Fontenay le mariage de Mlle Renée TANGIOU, fille de M. Tangiou, de Puy-de-Serre, avec M. Marcel NOUHAUD, propriétaire à Luçon.

Les témoins étaient pour la mariée : Mlle Jeanne Tangiou, sa sœur et M. André Doyen ; pour le marié : MM. Raymond Biré, son oncle et Césaire Pageaud, son cousin.

— Le 5 mars a été célébré, en l'église Notre-Dame de Fontenay, le mariage de Mlle FAVIN-LÉVÊQUE, fille de M. le capitaine Favin-Lévêque, du dépôt de Remonte, avec M. le lieutenant LAFARGUE, du 137e d'infanterie.

— Nous apprenons les fiançailles de M. PICHARD du PAGE avec Mlle de la PLANTE, petite-fille de M. Armand de Baudry d'Asson, le toujours vaillant député de la 2e circonscription des Sables-d'Olonne.

Aux uns et aux autres, nos félicitations et nos meilleurs souhaits de bonheur.

# NÉCROLOGIE

M. JEAN-TONY ALQUIER, lieutenant de vaisseau en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, époux de demoiselle BERTHE LEDOUX, décédé à La Rochelle, à l'âge de 74 ans, le 3 janvier 1905.

M. Tony Alquier était cousin de l'amiral Alquier et de M. Arthur Alquier, ancien député de la Vendée.

Le Dr HENRY DIBOT, un Fontenaisien, établi à Paris, depuis de longues années, décédé le 15 janvier, à l'âge de 68 ans.

M. l'abbé PLACIDE ALBERT, ancien curé de Saint-Vincent-Sterlanges, décédé le 24 janvier 1905, à l'âge de 73 ans.

M. l'abbé RENÉ SOULLARD, ancien curé du Perrier et de Saint-Aubin-les-Ormeaux, décédé le 26 janvier 1905, à l'âge de 75 ans.

M. MOLLÉ, père, de Saint-André-d'Ornay, décédé le 27 janvier, dans sa 74e année.

M. l'abbé DOUILLARD, curé de Pissotte, décédé le 28 janvier, à l'âge de 74 ans.

M. ACHILLE-EUGÈNE CHANSON, commissaire de marine en retraite, officier de la Légion d'honneur, décédé à La Roche-sur-Yon, le 27 janvier 1905, à l'âge de 86 ans.

M. PASCAL DUPLESSIS, ancien maire de Belleville-sur-Vie, décédé le 30 janvier 1905.

Modèle de droiture et de loyauté, M. Duplessis fut sa vie durant le bienfaiteur de la commune et de la paroisse de Belleville.

Mlle SEPET, fille unique de notre éminent ami M. Marius Sepet, vice-président de la Société Bibliographique, conservateur archiviste à la Bibliothèque Nationale, enlevée à l'âge de 20 ans, à l'affection des siens, le 1er février 1905.

Nous offrons à M. et Mme Sepet l'expression de notre vive et douloureuse sympathie.

M. l'abbé Clément BAUDRY, curé de Petosse, décédé le 9 février 1905, à l'âge de 48 ans.

Mme la vicomtesse Marie Thérèse de TALHOUET, fille de notre ami M. Eugène de Lépinay, décédée à Amanlis (Ille-et-Vilaine) dans sa 25e année, après une cruelle maladie, le 27 février 1905.

Nos plus douloureuses sympathies.

M. NEYMON, secrétaire de l'Inspection Académique de la Vendée, décédé à La Roche-sur-Yon, fin février.

Son passage dans notre département a été marqué par la création d'un *Annuaire* de l'enseignement arrivé à sa 6e année et qui peut servir de modèle aux travaux similaires.

Le R. P. Gustave EUDES, ancien supérieur des Petits Séminaires de Clavagnes et des Sahles et du couvent de Saint-Sauveur, décédé subitement, le 12 mars 1905, à Shaftesbury (Angleterre).

M. l'abbé MUSSET, curé de Saint-Maurice-le-Girard, décédé le 14 mars 1905, à la suite d'une longue et cruelle maladie.

M. l'abbé Victor BAILLY, curé-doyen de Saint-Hilaire-des-Loges, décédé le 20 mars, à l'âge de 41 ans.

# BIBLIOGRAPHIE

Notre jeune et distingué compatriote, M. Louis Esgonnière du Thibeuf, élève de l'École des Beaux-Arts, va publier prochainement chez Legoupy, éditeur à Paris, le premier volume d'une fort jolie série de croquis-charges des sportsmen et veneurs vendéens, avec préface de M. René Vallette.

— L'*Anjou historique* (nº de mars 1905) annonce l'apparition du premier fascicule (208 p. in-8º) de l'*Histoire de la Guerre de Vendée*, par M. l'abbé Deniau, curé de Saint-Macaire, neveu de l'abbé Deniau curé du Voide, sous la direction de Dom Chamard.

Ouvrage nouveau et curieux, rempli de documents inédits et illustré de nombreuses et rares gravures (1).

— Notre savant collègue et ami, M. A. de la Bouralière, a publié dans le Bulletin de la *Société des Antiquaires de l'Ouest* (4e trimestre 1904), une curieuse notice consacrée à l'*Ancien Couvent de la Visitation de Poitiers*, transformé en prison depuis la Révolution et que la pioche des démolisseurs aura bientôt fait disparaître.

Aux pièces annexes de cette érudite étude, nous trouvons mention d'un procès pendant entre l'architecte du dit couvent, Me Hilaire Brossard, sieur de Beaulieu, avec un nommé Thomas, menuisier à Luçon, qu'il avait pris comme aide dans un ouvrage qu'il devait exécuter pour l'église de Chaillé-les-Marais (2).

Dans la liste des religieuses de la Visitation de Poitiers au 17 juin 1792, nous relevons les noms des sœurs : Marie-Éléonore de Rechignevoisin, Marie-Clémence de la Grois, Jeanne-Thérèse Aulneau, François de Sales de la Mardière, appartenant à notre région.

— M. Edmond Lemière vient de faire paraître (Saint-Brieuc, Guyon, 1904. in-8e de 66 p.), le premier fascicule (A-B) d'une *Bibliographie de la Contre-révolution dans les Provinces de l'Ouest, ou des Guerres de la Vendée et de la Chouannerie*, dont nous recommandons

(1) En vente chez Siraudeau, éditeur à Angers. Prix : 2 fr. 50 le fascicule.
(2) Communication de M. P. Rambaud.

la lecture à tous ceux que passionnent l'histoire et la littérature vendéennes.

Ce travail consciencieux est le résultat de plus de dix années de recherches.

— Notre érudit collaborateur, M. l'abbé F. Charpentier, met la dernière main à un ouvrage sur le général vendéen d'Elbée, qui doit prochainement paraître avec une préface de M. Edmond Biré, le critique littéraire bien connu.

— M. l'abbé Baraud, le savant auteur de nombreux ouvrages historiques, publie dans la *Semaine catholique* de Luçon, de curieuses *Petites Glanes d'histoire*, concernant les prêtres les plus éminents du diocèse.

Nous profitons de l'occasion pour annoncer l'apparition prochaine de son second volume du *Clergé vendéen victime de la Révolution*.

— *Saint-Hubert, patron des chasseurs, guérit de la rage*, tel est le titre d'une curieuse petite brochure que notre distingué collaborateur et ami, M. le Cte de Chabot vient de publier. (Les Herbiers, imprimerie Allard, 1905.)

— Une main amie, autant qu'érudite, a réuni en une charmante brochure (in-8°, Luçon, Bideaux, 1905. de 94 p.) les discours et les pièces de vers, qu'ont provoqué d'un bout à l'autre du diocèse de Luçon, *les Noces d'or sacerdotales de M. l'abbé Charpentier*, le pieux archiprêtre de la Cathédrale, le vénéré doyen du Chapitre.

Nous devons dans ce recueil une toute particulière mention pour le remarquable discours de M. le Vicaire général Simon.

— M. l'abbé Jaud, l'érudit doyen de Noirmoutier, a publié pour 1905 un *Almanach paroissial*.

M. Jaud continue dans l'*Echo de Saint-Filibert* son intéressante étude sur les *Paroisses de l'Ile*.

— A lire dans la *Revue de Bretagne* (n° de juillet 1904) : *Le Prince de Talmond et le général Rossignol*, par M. l'abbé F. Uzureau.

— De notre distingué compatriote, M. H. Bazire, avocat à la Cour de Paris, une remarquable lettre au directeur de l'*Association Catholique* (n° du 15 janvier 1905).

PUBLICATIONS NOUVELLES. — Nous avons reçu le premier numéro de deux nouvelles publications, qui à des titres divers présentent un vif intérêt. Nous voulons parler de la *Revue historique de la Question Louis XVII* (librairie Daragon, 30, rue Duperré, Paris, 10 fr. par an) et du *Journal des Curieux* (91-93, rue Lepic, par le

2 fr. par an). Le premier numéro du *Journal des Curieux* publie précisément comme article de tête une étude documentée de M. Louis Perrette sur la *Question Louis XVII*, — laquelle semble provoquer de nos jours une nouvelle poussée d'intérêt.

COUPS DE CISEAUX. — *Challans, port de mer* (*ou les méfaits des notables*). — Le tracé des routes stratégiques de la Roche-sur-Yon à Beauvoir et à Saint-Jean-de-Monts fut d'abord fixé de façon à traverser les bourgs du Poiré-sur-Vie, de Palluau et de Saint-Christophe-du-Ligneron. Les notables de ces trois communes y firent une opposition acharnée, si bien que les habitants d'Aizenay obtinrent en faveur de leur commune la modification du tracé primitif. Une opposition non moins vive, mais plus justifiée, fut faite à Challans par les habitants de la Grand'Rue. Ils obtinrent que la largeur de la voie fut restreinte dans la traversée de la ville.

Les habitants de la commune du Perrier mirent plus d'énergie dans leur opposition. Ils se réunirent en foule, armés de fourches et de faulx et « il fallut envoyer la troupe » pour protéger les *cheminaux*.

A l'époque où des travaux importants furent entrepris dans l'étier de Challans, au Grand-Pont, déversoir naturel de la Seuldre challandaise, il fut question d'élargir cet étier et de le creuser de façon à le rendre navigable jusqu'à la mer. Les notables s'y opposèrent.

Quant à la création d'une sous-préfecture, Challans à diverses époques de son histoire eut pu l'obtenir sans grand effort, mais aucune démarche ne fut tentée à cet effet.

On est dans la région Challandaise profondément routinier ; on a pour tout étranger une haine sainte, et l'étranger commence où finit la paroisse.

Les notables de Saint-Jean-de-Monts s'opposèrent longtemps à la création d'une route nécessaire pour desservir leur vaste plage ; la raison alléguée (authentique) fut que la mer prendrait ce chemin pour envahir le bourg.

SARCEL.

(*Intermédiaire* du *Petit Phare du 6 février 1905*.)

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT AVANT 1789 : En feuilletant les *Affiches du Poitou* de l'année 1733, M. L. Delattre a trouvé la curieuse annonce suivante :

« On demande, pour la paroisse de Challans, en Bas-Poitou, un [maî]tre propre à y tenir les *Petites Ecoles*, à enseigner les Humanités,

l'Écriture et l'Arithmétique. On désire aussi qu'il ait de la voix pour chanter dans l'église et aider dans cette partie MM. les Ecclésiastiques à tous les offices des dimanches et fêtes, ainsi qu'aux messes de fondations et autres qui se disent les autres jours, et aux enterrements... Le clergé de cette paroisse, pieux et honnête, est composé d'un curé, de deux vicaires et de plusieurs prêtres habitués. Les magistrats, sages et éclairés, ne désirent que le bien public ; les habitants sont affables. Ce Maître peut se flatter d'y être bien accueili par tout le monde, s'il y apporte des mœurs et des talents, dont il devra produire des certificats.

« Il pourra tenir pension et avoir beaucoup d'écoliers, dont il sera payé tous les mois. Indépendamment de ses moyens, on lui assurera un fixe annuel de 100 livres, payables par quartier, sur les revenus de la Fabrique, et 10 livres aussi par an, que lui paiera la Confrérie du Rosaire, pour son chant aux messes de fondations. Son assistance à d'autres messes particulières, aux enterrements et aux services lui produira un bon casuel. Il fera, de plus, dans la paroisse, au temps de la moisson, une quête qui pourra lui valoir de 20 à 30 boisseaux de tous grains (le boisseau pèse 72 livres), mais cet article n'est qu'une libéralité volontaire des habitants, qui aura lieu seulement selon que l'on sera content de ce Maître... »

— Notre collaborateur et ami M. Henri Clouzot a publié dans la *Revue des Etudes Rabelaisiennes* (2e année, 3e et 4e fasc.) une très curieuse notice de *Topographie Rabelaisienne du Poitou*, contenant de précieux détails historiques, architecturaux et topographiques des lieux qu'a habités Rabelais, ou qui sont cités par lui dans son œuvre.

Nous mentionnerons notamment pour notre région : *Maillezais, L'Hermenault, Fontenay-le-Comte, Les Essarts, Loge-Fougereuse, Luçon, Mervent, Pouzaugues, Les Sables d'Olonne, Talmond* et *Vouvant*.

— Le dernier no de *Poitiers Universitaire* (no de mars) contient deux jolies poèmes de notre excellent collaborateur et ami Francis Eon : *Le Vieux Grenier* et *Septembre*.

— Notre érudit collaborateur, M. L. Charbonneau-Lassay, présentement habitant de Loudun, a publié dans le *Journal de Loudun* (no du 1er janvier 1905), une charmante légende locale à *La Demoiselle de Baussan*, sous forme d'une lettre à son ami Fonteneau, de Saint-André (Vendée).

— Au moment de mettre sous presse, nous recevons de notre éminent ami M. le baron de Mesnard, ancien diplomate : *Le Journal de la captivité de la Duchesse de Berry à Blaye* (1832-1833), par le

lieutenant Ferdinand Petit-Pierre, publié par Georges Price (F. G. Petit-Pierre), avec préface de M. Louis d'Hurcourt (1 vol. in-12, illustré, prix : 3 fr. 50, chez Émile Paul, éditeur, 100, rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris).

M. de Mesnard veut bien également nous offrir le dernier fascicule des *Lectures pour tous* (n° de mars) de la librairie Hachette, où se trouve sous ce titre *Une Équipée princière*, le pittoresque et angoissant récit de la révolte et de l'arrestation de la Duchesse de Berry, par G. Lenôtre, avec de charmantes illustrations, dont les originaux appartiennent pour la plupart à la collection de M. le baron de Mesnard.

— Enfin notre excellent collaborateur, M. l'abbé Charpentier, nous offre son nouveau livre sur d'*Elbée généralissime des Armées Vendéennes*, que nous annoncions d'autre part, et qui sort des presses habiles de M. Desclées, de Lille.

Ce volume, d'un haut intérêt déjà par le charme littéraire et la grande érudition de son auteur, est précédé d'une lettre-préface de l'éminent critique littéraire M. Edmond Biré et accompagné de jolies illustrations dont plusieurs sont inédites.

Nous reparlerons plus longuement de ces différents ouvrages dans notre prochain numéro.

— Dans ce même numéro nous rendons également compte des volumes que nous recevons de M. Téqui, éditeur à Paris : *A la suite du Maître*, *Le Bienheureux curé d'Ars*, *Réponses à des obligations contre la Religion*, *Par l'Amour et la Douleur*.

R. de Thiverçay.

*Le Directeur-Gérant :* R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

LA NOMINATION DES ÉVÊQUES AU XVe SIÈCLE

# FRÉDÉRIC DE SAINT-SÉVERIN

## ÉVÊQUE DE MAILLEZAIS

## 1481-1511

La séparation pendante des Eglises et de l'Etat n'est qu'une phase de l'éternelle lutte du pouvoir civil contre la puissance religieuse, et une phase singulière, puisque de tout temps l'Eglise n'a cessé de revendiquer son indépendance, tandis que l'Etat, qui réclame aujourd'hui la séparation, a tout fait, en tout temps aussi, pour s'y opposer.

Il y a dans cette question, comme dans beaucoup d'autres, un gros malentendu ; la solution pratique et loyale serait l'Eglise libre dans l'Etat libre, si malheureusement ce n'était pas qu'une formule à laquelle même personne ne songe plus. La bataille des partis et des intérêts ne laisse aux adversaires ni l'intelligence, ni le sang-froid des solutions équitables ; où il ne devrait être question que de justice, on ne vise que représailles et oppression.

Le budget des cultes, une des opérations les plus ingénieuses de la Révolution, est renié par ceux-mêmes qui se réclament le plus de la Révolution ; d'autre part, l'Eglise, qui

ne s'est résignée au budget que contrainte et forcée, l'honore tout à coup de ses regrets les moins déguisés. Nous savons bien qu'en politique les principes ne valent que par la façon dont on les applique : là, comme ailleurs, l'expérience ne cesse de démontrer que la plus grande habileté est d'être juste, et que tout s'arrangerait si la liberté n'était pas encore, en France, qu'un mot inscrit sur des murs.

En n'envisageant que le côté politique de la question, la querelle entre l'Eglise et l'Etat présente de nombreuses variations de vues et de tactique. La note constante est que ni l'Eglise ni l'Etat n'ont jamais été satisfaits de leurs conventions réciproques, comme on l'est aux Etats-Unis par exemple ; il y a même apparence qu'ils goûteront encore moins que les précédentes la combinaison qui s'élabore en ce moment.

Les diverses vicissitudes qu'a subies la nomination des évêques, début et prétexte de la crise actuelle, témoignent que les parties en cause n'ont jamais traité ensemble dans la pleine sincérité de leurs droits et de leurs devoirs respectifs, presque toujours subordonnés aux rancunes et aux calculs étroits du moment.

Dans la primitive Église, les évêques étaient élus au suffrage universel des fidèles de leur juridiction. Au V$^{e}$ siècle, lorsque les circonscriptions épiscopales se furent élargies, les évêques furent élus au suffrage restreint ; et bientôt les rois mérovingiens intervinrent si impérativement dans ces élections, qu'en 807 un capitulaire de Charlemagne prescrivit le rétablissement de l'élection canonique.

Peu à peu, les chanoines des chapitres s'arrogèrent le droit d'élection, et, à partir du XIII$^{e}$ siècle, la nomination des évêques ne dépendit plus que du choix des chanoines, soumis seulement à l'agrément du métropolitain. Il fallut souvent avoir recours au pape pour départager les parties ; aussi le pape Jean XXII en profita-t-il pour s'attribuer la nomination des évêques. Sur la plainte du clergé de France, la Prag-

matique Sanction de Bourges (7 juillet 1438) rétablit à nouveau l'élection canonique. Mais le régime de droit ne devint pas partout le régime de fait ; les abus s'aggravant, le Concordat de 1516 entre Léon X et François 1er remit la nomination des évêques au roi, sous réserve de la sanction du pape. Cet accord dura jusqu'à la Révolution. En 1790, la Constitution civile du Clergé restaura l'élection par le suffrage restreint des citoyens notables de chaque diocèse départemental, si bien que l'évêque devint l'élu des libres penseurs, appelés alors philosophes, des protestants, et même des catholiques. Le Concordat de 1801 décida enfin que les évêques seraient nommés par le chef de l'Etat, et institués par le Souverain Pontife.

En 1481, sous le régime déjà chancelant de la Pragmatique Sanction de Bourges, Jean d'Amboise, évêque de Maillezais depuis 1475, fut transféré à l'évêché de Langres. Contre la coutume, le frère du cardinal Georges d'Amboise quitta Maillezais sans s'être préparé un successeur. Le siège vaquant, le chapitre aurait dû procéder, dans les trois mois, selon la règle, à l'élection de l'évêque. Il n'usa pas de cette prérogative, le roi et le pape ayant nommé à Maillezais, dès le 5 septembre 1481, un jeune clerc italien de 18 ans, Frédéric de San-Severino, protonotaire du Saint-Siège et protégé de Louis XI. Les ambitions déçues ne manquèrent pas de profiter de cette irrégularité, et à l'échéance des trois mois, un prieur en Saintonge, du nom de Guillaume Le Roy, se fit pourvoir de l'évêché de Maillezais par le métropolitain, André d'Espinay, archevêque de Bordeaux.

L'élu du roi était le second fils, sur six, de Robert d'Arragon, comte de Cajazzo, et de Jeanne de Corregio, qui, à la suite des expéditions d'Italie, avaient accompagné Jean d'Anjou en France. Jean d'Anjou mort sans postérité, Louis XI hérita de ses biens, et, chose plus imprévue, de ses obligations morales. Il fit élever le jeune Frédéric à ses frais, et obtint du pape Sixte IV, avec qui il était sans cesse en forte brouille ou

en grande amitié, le titre provisoire d'administrateur du diocèse de Maillezais pour son candidat, la coutume du temps ne permettant pas d'être évêque avant 27 ans.

Frédéric de Saint-Séverin, comme on l'appela désormais, prit sans retard possession de son évêché, sous le bénéfice de l'adage *Beati possidentes*, tandis que Guillaume Le Roy adressait à Louis XI un serment platonique de fidélité, dont on ne tint aucun compte.

Louis XI mourut l'année suivante, et Guillaume Le Roy, qui se fiait plus à la force qu'à la procédure, résolut de conquérir son évêché par les armes. Les détails de cette lutte sont consignés dans les Registres du Parlement de Paris (1), où le procès fut jugé. Dans le jargon pittoresque et macaronique de l'époque, moitié français, moitié latin de cuisine, les avocats des deux parties sont pour nous de précieux historiens de l'affaire ; nous n'avons qu'à résumer leurs dires en français intelligible, en leur conservant autant que possible leur forme et leur accent.

En partant de cette observation de psychologie politique, à savoir que le successeur d'un roi commence généralement par faire le contraire de ce qu'a fait son prédécesseur, Guillaume Le Roy crut habile de porter l'affaire devant le Conseil du roi, où il comptait peut-être des amis, et dont la juridiction sommaire, exercée par des évêques, des nobles et une minorité de légistes, laissait belle marge aux influences. Sans évoquer le fond du débat, il demanda insidieusement que « les lettres patentes du serment de fidélité qu'il avait fait au roi fussent scellées, nonobstant l'empêchement provenant du fils du sieur Robert, possesseur dudit évêché ». Le Conseil ne se laissa pas prendre à cette manœuvre, et, à l'audience du 7 mai 1484, au château de Vincennes, il ordonna que « cette motion serait remise en la cour du parlement à Paris ». Entre temps, Le Roy avait essayé de s'emparer à main armée

(1) *Arch. Nationales* X'A 1491, fol. 195 r°. — X'A 1492 f° 69. r°. — X'A 15 avril 1492, fol. 115 v°. — U. 527 p. 109 — U. 528.

de l'évêché et du possesseur, ce qui permit à ce dernier de riposter à la requête au Conseil, en se portant, devant le Parlement, « demandeur en cas d'attentat » contre Le Roy et ses partisans.

L'affaire fut plaidée le 12 juillet 1484 :

« Entre maistre Frédéric de Saint-Séverin, protonotaire du Saint-Siège apostolique, appelant de Maistre Guillaume Le Roy, messire Robert de Maisons, Pierre Dupont, Jean Joubert, François et Marc Rataud, Nicole Pelissot, Mathurin Dupont, François Bonneau un nommé André et un nommé Regnault, et demandeur en cas d'attentats d'une part... »

Le chapitre de Maillezais et le clergé du diocèse avaient pris fait et cause pour Frédéric de Saint-Séverin.

L'avocat Michon se présenta pour l'appelant, et exposa que « Frédéric de Saint-Séverin est noble homme et issu de noble lignée, fils du comte de Robert (1), qui a eu le gouvernement de Milan longtemps, et depuis chef de Venise où il a été élu par le podestat, et a fait de grandes vaillances, telles que le feu Roy voulut avoir accointance avec lui, et lui écrivit trois on quatre fois de lui envoyer Frédéric son fils. Ce qu'il fit, et fut au service du roi. Depuis, l'évêché de Langres ayant vaqué, le pape transféra d'Amboise de Maillezais à Langres, et pourvut Saint-Séverin de l'évêché de Maillezais, où dès l'an 1480 (pour 1481), il fut reçu par le chapitre et tout le clergé du diocèse qui eurent agréable la provision à lui faite, et l'ont encore de présent, puisqu'ils ont envoyé procuration pour se joindre à lui.

« Et depuis, Saint-Séverin en a joui continuellement et paisiblement, sans qu'aucun y ait contredit, jusqu'au 2 février dernier que l'intimé fit les excès qu'il va raconter.

« Et durant le temps qu'il a été évêque, a fait de grands biens, car il exposa le revenu de tout l'évêché pour donner aux pauvres, dernièrement à la grande cherté. Pendant ce

(1) Sur cette famille, voir MURATORI, t. XXII, pages 324, 1233, 1243, et les *Mémoires de Commines*, éd. de Mlle Dupont, t. II, p. 302 et suiv.

temps aussi il a conféré des bénéfices et fait ce qui appartient à l'évêque. Néanmoins, le 2 février dernier, jour de la Chandeleur, Le Roy fit une grande assemblée de gens d'armes, jusques à 50 ou 60, et de nuit vint à l'église de Maillezais par les voies non accoutumées, et d'emblée pensa prendre le château et la maison épiscopale, car il lui sembla que par ce moyen il contraindrait Saint-Séverin à un arrangement.

« Mais ceux de la maison se gardaient, et ladite venue fut découverte. Le Roy et ceux de sa compagnie ne purent pas dépasser la première barrière. Le vicaire de l'évêque vint à eux et leur demanda ce qu'ils venaient faire. Ils répondirent qu'ils étaient au seigneur des Cordes (?). Le vicaire demanda à voir leur commission. Ils n'en purent montrer aucune, et le vicaire appela au secours. Ils se répandirent alors en la ville de Maillezais, pillèrent des maisons et fermes de l'évêché, et battirent des serviteurs de l'évêque. Le lendemain ils se transportèrent en une commanderie appartenant à l'évêché (probablement près de Benet) ôtèrent les clefs aux serviteurs pour voir ce qu'ils possédaient, et leur signifièrent qu'ils venaient prendre possession de l'évêché, et qu'il y avait des lettres du pape pour excommunier ceux qui appelaient Saint-Séverin évêque, et les admonestaient qu'ils ne l'appellassent plus évêque, ne lui payassent plus rien, bien plus payassent audit Le Roy comme évêque, et lui obéissent comme évêque.

« Et ledit Le Roy envoya quérir un nommé Madion afin qu'il lui apportât les clefs des greniers. Madion, averti, ne vint pas ; lors il lui manda que s'il ne venait, on l'irait quérir aux bœufs. Ainsi, fut-il contraint de venir de peur qu'on lui fit outrage. Mais incontinent qu'il fut venu, on le prit au collet, et il fut contraint de bailler les clefs ; et incontinent Le Roy fit nettoyer les greniers et prendre tous les grains en grande quantité, car il prit tout.

« Le 6 février, Le Roy alla à Chaillé, où il trouva un religieux de l'église de Maillezais qu'il prit aux cheveux, les lui arracha, et pensa lui arracher les oreilles, et lui dit que c'était

pour lui apprendre qu'il prenait possession de l'évêché. Il prit en outre 80 chapons, un veau de lait et du blé. Après, il commanda à un bonhomme de lui livrer le château de l'Hermenault (résidence d'été des évêques de Maillezais), lequel refusa ; mais ils le prirent et le traînèrent jusqu'audit château, et firent semblant de lui couper la gorge, pour lui faire peur ; et en lui faisant ledit semblant, lui coupèrent la moitié de ladite gorge. Toutefois ils n'y entrèrent, et ils retournèrent à Maillé, rompirent arches et étangs et prirent le poisson. Après quoi ils tinrent les champs et prirent tous les vivres qu'on apportait à Maillezais.

« Depuis que Le Roy voulut tenir siège et juridiction, il prit pour vicaire un jacobin, pour official maître R. des Maisons, et pour promoteur un autre, et ils tinrent séance aux jacobins de Fontenay-le-Comte ; puis ils envoyèrent tenir les champs pour savoir ceux qui allaient à Mailllezais, et disaient aux uns qu'ils étaient cités, aux autres qu'ils étaient excommuniés ; alors le prétendu évêque disait à ceux qui étaient excommuniés : « Je vous absous », et il excommuniait les autres, disant toujours que ledit Saint Séverin n'était pas évêque. Ensuite le vicaire alla tenir conseil aux jacobins de Fontenay, et fit décerner une citation à la requête du soi-disant promoteur, citant Saint Séverin à comparaître personnellement pour ce qu'il se disait évêque, et lança un tas de cédules à l'appui de ladite citation. Après, Le Roy voulut tenir certain chapitre général et pour ce fit faire et mettre ses attaches aux arbres étant sur le chemin, car dans les villes il ne l'eût osé faire, et il cassa plusieurs mariages, et d'un obtint 30 écus, dont le jacobin eut 10, et après attacha de grandes cédules, disant que Saint-Séverin et son père jusqu'à la quatrième génération étaient privés de tous bénéfices ecclésiastiques.

« En outre, le 29 mars dernier, Saint-Séverin venant de l'Hermenault, ledit Le Roy assembla 200 hommes de guerre, et fit capitaine un sergent du prévôt des maréchaux (un

maréchal des logis de gendarmerie) qui s'appelait Lasne, et quand Saint-Séverin passa par Fontenay-le-Comte et qu'il fut aux faubourgs, il fit fermer les chaînes, et ledit Lasne lui dit qu'il avait charge de l'arrêter. Saint-Séverin lui demanda sa commission ; l'autre répondit qu'il était au prévôt des maréchaux, l'arrêta et le conduisit dans une hôtellerie, où ledit Lasne arrêta l'hôtelier et logea Saint-Séverin. Puis ayant pris ce qu'il voulait, il s'en alla. Ce que voyant, Saint-Séverin délibéra de s'en aller lui aussi. Sur quoi Lasne revint, révoqua tout l'exploit qu'il avait fait, et laissa retourner Saint-Séverin en son évêché, où le chapitre et tout le clergé décidèrent de passer procuration pour se joindre audit évêque dans son action, et le tout fut décidé en chapitre général.

« Depuis, Le Roy fit tenir une juridiction et excommunier tout le diocèse.

« A ces causes, Saint-Séverin a obtenu lettres pour faire informations et appréhender les uns au corps, et ajourner les autres à comparaître en personne. Le lieutenant du sénéchal de Poitou a fait faire informations et a baillé sa commission pour ajourner en personne les défendeurs. Ce nonobstant, Le Roy, pour scandaliser Saint-Séverin, a dit qu'il n'avait point de tonsure et autres injures qu'il a dites de maison en maison par cette ville de Paris, pour diminuer sa renommée, et est bien coutumier de ce genre de vexations, et en a fait ainsi à l'évêque de Saintes pour le prieuré de la Foye-Monjault et d'un autre dont il tient le bénéfice, duquel il rapporta au roi qu'il avait un chien qui ne mangeait point si on ne l'appelait bourguignon ».

Michon conclut « à ce qu'il soit dit que les assemblées de gens, tenues de juridiction, exploits dessusdits sont scandaleux, abusifs, tortionnaires et déraisonnables, et, comme tels, soient présentement condamnés, révoqués de fait, et à ce qu'il soit dit qu'il a été mal procédé, et bien appelé, et que ledit Le Roy et les défendeurs, et chacun d'eux pour le tout, soient condamnés à rendre les biens et blés pris, dont l'appel-

lant soit cru, et aussi soient condamnés à réparer lesdits excès et attentats d'amende honorable à Fontenay-le-Comte, Maillezais et autres lieux, en disant que, faussement et mauvaisement, ils ont fait lesdits excès, et à en crier merci à Dieu, au roi, à l'appellant et à justice, et soient condamnés à faire ladite amende honorable nue tête, tenant chacun une torche, et en chemise, en disant comme dessus que faussement et mauvaisement ils ont fait les exploits et abus dessusdits. Et, par provision, que tout ce qui a été fait soit remis en l'état où c'était au moment de l'appel, et soit défendu à présent qu'ils ne tiennent ladite juridiction ecclésiastique aux jacobins, ni qu'ils procèdent par voies de fait, tant que, les parties ouïes, il en soit autrement ordonné. Soient aussi condamnés à une amende profitable, chacun et tous ensemble, jusqu'à la somme de 6000 écus, plus aux dépens et dommages-intérêts ».

A cette plaidoirie, dans laquelle, même en tenant compte des exagérations de circonstance, on voit de quelles violences la mitre pouvait parfois être le prix, Degannay, avocat en parlement, répondit pour Guillaume Le Roy :

« Notre adversaire, dit-il, a fait contre Le Roy une plaidoirie frauduleuse et injurieuse d'un bout à l'autre, sans parler de son droit. Or ledit Le Roy est évêque constitué *in sacris* et prêtre. Néanmoins Saint-Séverin a pris conclusion d'amende honorable contre lui, ce qui ne se doit faire. Pour venir à la matière, je présuppose que, de disposition de raison, quand un évêché est vacant, le chapitre doit procéder à l'élection dans un délai de trois mois, et c'est ainsi que font les chapitres qui se conforment aux ordonnances et décret du concile de Bâle ; et ce mot — vacant — s'entend non seulement d'une vacance pour cause de mort, mais encore d'une vacance par suite de déplacement ou de permutation. Pareillement, quand une abbaye est vacante par mort, déplacement ou cession, les chanoines doivent procéder à l'élection, comme il est arrivé pour l'abbaye de Corbie. Et si ceux à

qui appartient l'élection n'y ont pas procédé dans les trois mois, le droit, en cas de négligence, est dévolu au supérieur. Ce présupposé, l'évêché de Langres étant devenu vacant, l'évêque de Maillezais eut grand désir d'en être pourvu. A sa requête et pourchaz, le feu roi écrivit au pape qu'il l'en pourvût, et il fut transféré de Maillezais à Langres ; par quoi l'évêché de Maillezais vaqua. Or, les chanoines ne lui élurent pas un successeur dans les trois mois, et ainsi leur droit passa à l'archevêque de Bordeaux, qui en pourvut Le Roy, et, dès le vivant du feu roi, Le Roy en prit possession. Mais il n'osa le faire ouvertement, à cause de la malveillance du roi, et bien que ledit roi ait su que ledit Le Roy était le vrai évêque, néanmoins Saint-Séverin s'est bouté dedans l'évêché, sans droit ni titre, a visité, donné bénéfices, et s'est immiscé, donc s'est rendu indigne à tenir jamais ledit bénéfice.

« Lors, ledit Le Roy demanda à l'archevêque de Bordeaux qu'il le protégeât, mais celui-ci n'osa par crainte, et ledit Le Roy intenta un procès et fit sa protestation, ce qui ne peut lui nuire ni préjudicier en aucune manière. Nonobstant ces faits, Saint-Séverin, en mai 1482, prit possession dudit évêché, sous ombre de certain prétendu titre, en réalité longtemps après la provision dudit Le Roy, et a donné des bénéfices. Le Roy en a donné aussi de son côté, alors que Saint-Séverin est un laïque, ainsi que son vicaire. Depuis ces choses, le feu roi, que Dieu absolve, est allé de vie à trépas. Ainsi ledit Le Roy s'est transporté à Maillezais pour prendre possession de l'évêché, et a prié quelques-uns de ses parents de l'y accompagner. On ne voulut pas le laisser entrer au château. Aussi prit-il possession tel qu'il put, et s'en alla en l'église (paroissiale) de Saint-Nicolas, pour ce que l'église cathédrale est au château, et constitua ses officiers. Mais le capitaine du château leur fit tant d'insolences qu'il a accordé qu'ils s'en iraient, et ils s'en sont allés à Fontenay-le-Comte, et là ils ont tenu et tiennent la juridiction.

« L'appellation n'est pas recevable, car Le Roy n'a rien fait

qu'user de son droit, et si l'appellation était le fait d'un homme d'église, Le Roy en appelle à l'archevêque de Bordeaux, qui ne saurait le recevoir, car autrement jamais un archevêque ne pourrait conférer de bénéfice, et, sous ombre de telles frivoles appellations, aurait toujours les mains liées. Aussi Saint-Séverin ne peut pas être reçu à se constituer demandeur, puisque Le Roy n'a pris que ce qui est sien et les fonds de son bénéfice. Ladite appellation n'est donc ni recevable, ni valable, et nous demandons des dépens.

« Sur ce que Saint-Séverin est noble, ledit Le Roy l'est aussi, et chacun sait que son père s'est bien gouverné. Le père de Saint-Séverin a été convaincu du crime de lèse-majesté et privé, lui, sa postérité et sa lignée, de bénéfices obtenus et à obtenir du Souverain-Pontife. Il est vrai que d'Amboise a été déplacé, mais il ne s'ensuit pas que l'évêché de Maillezais, qui est bénéfice électif, n'a point vaqué. Et en supposant que la provision de Saint-Séverin soit bonne, encore n'est-il point évêque et on ne sait ce qu'il est, car par sa bulle le pape le nomme administrateur, dit qu'il n'a que 21 ans, et quand il en aura 27 le pape le créera évêque. D'autre part, il ne peut prétendre au titre d'administrateur, car il n'a pas de tonsure, n'est pas dans les ordres, n'avait que 18 ans lors de son impétration, et était laïque, alors qu'un administrateur doit être dans les ordres et en âge suffisant pour tenir un bénéfice. Or, il n'a que 21 ans, il est en puissance et curatelle, et il n'y a pas de doute qu'il ne puisse prendre une telle charge. Enfin, il est étranger né hors de ce royaume, et, en vertu des ordonnances, il ne pourrait tenir bénéfices en ce royaume que si on ne pouvait y trouver gens suffisants. D'ailleurs, à ce bien conseillé, il s'est fait absoudre de l'excommunication prononcée par ledit Le Roy, sachant donc bien que Le Roy est un vrai évêque.

« En ce que ledit Le Roy vint au château accompagné de gens d'armes, et qu'il a été en plusieurs places et fait plusieurs excès, il est vrai qu'il vint à Maillezais pour continuer

sa prise de possession, mais il n'a point été ailleurs. Si ses gens sont allés prendre des chapons, ils le pouvaient, car tout est audit Le Roy ; ce sont des informations que Saint-Séverin a apportées devant la cour, mais la cour a ordonné qu'ils vinssent en personne, par quoi elle a témoigné qu'il n y avait eu nuls excès. On dira que Le Roy devait se pourvoir par complainte ; il n'en est rien. Que la partie qui se sent troublée prenne la voie de la complainte, s'il lui plaît. Il n'est pas vrai non plus que Saint-Séverin ait joui pendant 28 mois, d'intention peut-être, mais pas de fait.

« Il a tort de demander des dommages-intérêts qui ne lui sont pas dûs. L'appellation n'est en définitive ni recevable, ni valable. Nous avons droit à des dommages-intérêts, et nous demandons que Saint-Séverin soit condamné à réparer les excès commis par lui, jusqu'à concurrence de 10.000 livres. et qu'il baille la caution *judicatum solvi*, attendu qu'il est outremontain. Subsidiairement, qu'il dépose ses bulles devers la cour, qu'il ne procède ni par censures ni voies de fait, et ne traite ledit Le Roy ailleurs que céans. »

Sur ce, l'audience fut levée et renvoyée au lendemain pour les conclusions du procureur du roi.

Le 13 juillet, Lemaistre, substitut du procureur du roi, « récita les informations faites en cette partie, et dit qu'il y a eu grands forces et violences, et conclut que Le Roy et ses complices soient condamnés à réparer leurs excès et attentats par une amende double de ce que Saint-Séverin a requis ; et, quant aux informations faites de la part de Guillaume Le Roy il récite les plaintes de l'administrateur de l'évêché, et celles des officiers dudit messire Frédéric, et celles des excès faits par le capitaine et autres gens qu'il assembla. Il dit que touchant la spiritualité, il y a eu grand esclandre et division, et ne sait à qui en recourir, car ils s'excommuniaient l'un l'autre.

« Semblablement, il y a eu grand désordre au temporel, car chacun des contendants est allé ès places de l'évêché et a

pris ce qu'il pouvait. Le procureur du roi en Poitou fit saisir et mettre en la main du roi le temporel dudit évêché, pour le diviser en trois, ainsi qu'il est accoutumé, et lui semble, attendu les insolences et abus des susdits, que ce fut bien fait.

« Pour le présent, il requiert au nom du roi, que la cour décerne commission pour ajourner à comparaître en personne ceux qu'il nommera au greffier, et, ce fait, il prendra telles conclusions qu'il voudra. Et, touchant la matière en soi, il dit qu'il n'a pas vu les titres de messire Frédéric, et a seulement vu une dévolution obtenue par Le Roi de l'archevêque de Bordeaux. Il dit qu'il est nécessaire de pourvoir auxdits esclandres, et qu'il est impossible de retenir la chose longuement, et que le juge doit empêcher les rixes et les voies de fait, et procéder à la séquestration, non pas par voie d'interdit, mais de façon à ce que les parties n'en viennent pas aux armes.

« Et pour ce, il requiert que la cour défende aux parties de procéder par voies de fait, que lesdites parties apportent leurs titres devant la cour, qu'on verra lequels des plaignants doit se porter demandeur ou défendeur, et que la main du roi retienne le temporel pour partager les revenus en trois parties selon la coutume. »

Après ce réquisitoire, Michon demanda qu'on lui accordât délai pour se présenter « car il ne supposait pas que les gens du roi dussent prendre de pareilles conclusions ».

Les parties furent ajournées au premier jour.

Le 11 août suivant, M. de Saint-Séverin présenta une requête à la cour demandant qu'il lui fût accordé délai de six mois, pour produire ses pièces ; la cour, à l'audience du 21 août, ne lui accorda que trois jours, et les pièces furent produites devant le commissaire à ce désigné.

Le commissaire prit son temps pour déposer son rapport, et ce ne fut qu'à l'audience du 25 février 1484 (n. s.) qu'un jugement de provision fut rendu en faveur de M. de Saint-Séverin :

« Vu par la cour le plaidoyer des parties et tout ce qu'elles ont produit, il sera dit en tant que touche ledit procès en matière de provision que ledit Frédéric sera remis au gouvernement et administration, au spirituel et au temporel, dudit évêché de Maillezais en l'état qu'il était le 2 février 1483, et à ce faire et souffrir sera contraint ledit Le Roy et tous autres qui pour ce seront à contraindre par toutes voies et manières dues et raisonnables, nonobstant oppositions et appellations quelconques. Défend la cour audit Le Roy et à tous autres qu'ils ne troublent ou empêchent ledit Frédéric en ladite administration, ni qu'ils s'entremettent aucunement pour lui, ses officiers ou autres, de l'administration et gouvernement dudit évêché, tant en spirituel qu'en temporel, sous peine de cent marcs d'amende et de perte d'état, et tout par manière de provision, jusqu'à ce que par la cour en soit autrement ordonné. »

Ce jugement provisoire fut confirmée, à une date que nous n'avons pu retrouver, et Frédéric de Saint-Séverin resta désormais pourvu sans conteste de l'évêché de Maillezais.

Ce ne fut là que le début laborieux d'une carrière brillante grâce à la faveur constante des papes et des rois, mais passablement agitée.

Nommé à 29 ans, le 14 mars 1489, cardinal diacre au titre de Saint-Théodore, il fut le seul qui orna de la pourpre sacrée le siège épiscopal de Maillezais, où il cessa alors de résider, à la poursuite de ses ambitions. Le roi le promut à l'archevêché de Rouen en 1493 ; mais les chanoines lui opposèrent, par élection directe, Georges d'Ambroise, contre qui il n'osa pas lutter. Italien et politique, il n'insista pas, et, en échange de sa discrétion, Charles VIII autorisa le Souverain Pontife à le pourvoir de bénéfices en France jusqu'à concurrence de 8000 écus de revenu.

La faveur royale l'appela encore, le 8 février 1496, à l'évêché d'Amiens ; mais le chapitre lui opposa, avec succès, la même résistance et le même obstacle qu'à Rouen. Le pape

Alexandre VI lui offrit en compensation, l'archevêché de Vienne ; l'opposition des chanoines, qui avaient élu Antoine de Clermont, ne lui permit pas d'occuper immédiatement ce siège, bien qu'il eût envoyé prendre possession par procureur dès le 3 février 1497 ; il y eut procès, et il fallut l'intervention de Louis XII pour obtenir, le 5 mai 1506, une sentence favorable du sénat de Dauphiné.

Depuis quelques années déjà, M. de Saint-Séverin vivait en Italie, mêlé à la politique active du moment. Les *Chroniques de Louis XII*, par Jehan d'Authon, nous apprennent en effet qu'à Rome, le 23 juin 1501, le cardinal de Saint-Séverin, évêque de Maillezais, « fit aux capitaines du roi de France ung banquet tant sollempnel, que de toutes viandes exquises et solacieux déduitz furent repuz et festiez ». En juillet 1502, le cardinal se rendit à la rencontre de Louis XII à Milan pour lui faire ses offres de services. En septembre 1503, à Rome, sans rancune, il alla au devant du cardinal d'Amboise, son compéteur heureux au siège de Rouen.

Le 2 novembre 1506, il accompagna Jules II à son entrée à Bologne ; en avril 1507, il escorta Louis XII à son entrée à Gènes, et, le mois suivant, contresigna les lettres de rémission accordées aux Génois par le roi de France.

Au mois de juin suivant, il y eut à Milan de grandes fêtes données par le roi ; le cardinal « y dansa, et s'en acquitta comme il sceut » ; quelques jours après le roi l'envoya au devant du roi d'Aragon à Savone, etc.

Pendant ce temps les chemins qui mènent de Maillezais en Italie étaient sillonnés par les envoyés du chapitre à l'évêque lointain, afin d'assurer la marche régulière des affaires du diocèse.

Le cardinal de Maillezais, comme on l'appelait, se rendit en 1512 au concile de Pise, où il eut l'imprudence de voter avec les prélats qui prononcèrent la déchéance de Jules II. Le belliqueux pontife ne fit pas attendre sa réponse ; il convoqua un concile au palais de Latran, où il excommunia les cardi-

naux qui s'étaient rendus à Pise, et notamment le cardinal de Maillezais (10 mai 1512). Il leur pardonna pourtant avant sa mort, survenue le 21 février 1513, à la condition qu'ils souscriraient au concile de Latran. Frédéric de Saint-Séverin qui était allé se reposer en France de l'incartade de Pise fut alors envoyé à Rome par Louis XII pour siéger au conclave ; il apprit en route l'élection de Léon X, poursuivit quand même son chemin, et obtint son pardon du nouveau pape.

Il avait résigné l'évêché de Maillezais en 1511, et on ne le revit plus en France après sa démission, en 1515, de l'archevêché de Vienne en faveur de son neveu, Alexandre de Saint-Séverin.

EDGAR BOURLOTON.

PASTELS VENDÉENS

# LE SOULIER DU VILAIN

OU

# PETITE CHRONIQUE DES TEMPS DIFFICILES

HOMMAGE A MADAME ROSSIGNOL

**Pour être feuilleté, pendant la canicule, sous les futaies du Breuil-l'Abbesse.**

*Salle de ferme à Portejoie, en Gâstine. — L'Atre fume entre le coffre et le vaisselier. — Des grappes d'oignons pendent aux poutres noires. — Sur le sol de terre battue où séjournent des pelures et des copeaux s'allonge un blanc rayon de soleil issu de l'entrebaillement de la porte. — Il y a des statues pieuses en des évidences honorées de bouquets naïfs. — Trois heures. — Jacques Poutrelles enlève son chaperon et contemple une statuette posée sur le bahut :*

— Père, comme il est beau !

Le vieil Alain dit : « appelle Ragaude.

— Ragaude, Ragaude, viens donc céans...

Dans le clos, Ragaude demeure coite. Elle est prise par les hardes qui commencent leur sechage aux fourches des poiriers, besognant à petits pas pour ne point chuter dans l'allée grasse où les sabots s'englaisent. Sa vieille main craquelée pose des pinces de bois à califourchon sur les serges et belinges qui s'égouttent au soleil.

— Ma tante Ragaude, c'est pour le saint Hubert.....

Pour le coup, après un — ah ! — de surprise, elle accourt, et cela en plein par le carré frais, dans les semis, en arrimant ses cheveux, Jésus ! pour être décente.

Cependant elle hésite au seuil, par componction, l'idée de ce visiteur de marque divine qui va la juger silencieusement. D'un coup d'œil, elle a fait l'inventaire de son âme.

— Ah ! ah ! ma tante Ragaude, dit Jacques Poutrelles, il t'arrive comme un miracle au milieu de ta lessive !

Ragaude s'agenouille :

— Oh ! le benoît, le benoît, Alain, qu'il est benoît est bien accoutré !

— Et dire, continue Jacques, que ce beau saint Hubert n'était qu'une grosse bûche que tu voulais détailler un soir pour le feu, tante Ragaude, si le père ne t'avait brusquée ; « Laisse cela, c'est pour la Taupinaie, le saint Hubert. » Te souviens-tu ? — Ah ! la belle branche de vergne, toute suante de sève ! l'a-t-il équarrie au moins, et gougée, façonnée dans l'établi, pendant des temps, et si en cachette que tu en étais curieuse à pécher...

— Oui, bien sûr, Jacques, bien sûr, marmotte Ragaude qui a voulu brûler le saint Hubert et qui a été curieuse.

Mais Alain Poutrelles secoue ses longs cheveux blancs et parle :

Jacques, mon fils, et Ragaude, ma sœur, répondez-moi s'il n'est point juste qu'en notre pays de forêts son manteau soit vert, comme je l'ai fait, comme de protéger ses pieds dans des chaussures de vilain, par humilité et commodité dans nos brousses ; un grand chaperon en son chef et au coté une coloquinte de gardeur de brebis et d'aumailles, dites ?

— Ainsi en doit-il être, père, dit Jacques.

— Oh ! sainte Vierge, soupire Ragaude, il va nous quitter le cher saint... et nous l'aurons point sous la clé !...

— Sous la clé ?... ah ! bien oui ! et M^gr Gérard de Cauzillon ?... C'etait lui qui avait fait ouvrer par Huon Boscard une niche

dans l'église de la Taupinaie pour le saint Hubert qu'Alain Poutrelles devait tailler et peindre. La niche était prête — Il fallait livrer le saint avant la première chasse au loup du gracieux maître.

Ragaude se fait bien cette raison ; mais ses yeux ne sont plus que deux grandes larmes, toute vertes du reflet du manteau de saint Hubert.

— Ne pleure pas, Ragaude. Il nous reste le bénitier, sainte Barbe et saint Denis.

— Oh ! saint Denis ! sanglote-t-elle, il tient sa tête dans ses mains, Alain, il n'a point l'air d'écouter... Tandis que tous ceux que tu as envoyés dans les villages... Bien sûr, le bon Dieu ne se dira pas : « la maison d'Alain Poutrelles est ma maison » mais : « c'est une hôtellerie d'un jour, de rien du tout, bonne à être mise en oubliance ?

Alain Poutrelles croise ses dix doigts qui ont peiné sur l'œuvre pie. Il songe à ce qui autrefois s'est passé : rabotant une planche de cercueil, il avait arrêté l'outil devant un nœud qui dessinait dans le sapin une tête de mort. Cette tête, il l'avait achevée avec adresse. Puis, le goût lui était venu de tailler dans le bois pour imiter des formes, et peu à peu, il avait réussi à ouvrager des personnages tout entiers, des Saints, des Saintes, des rois et des animaux. On avait dit tout de suite : Alain Poutrelles l'imagier, — bien que de bonne foi et en riant, il rectifiât : Alain Poutrelles, le charpentier. Cependant il avait refusé les offres d'un grand architecte qui s'en allait bâtir une cathédrale et le voulait dans son équipe. Mais alors, châteaux et paroisses n'avaient cessé de l'embaucher pour de menus travaux. C'est ainsi que la Coudray possédait un saint Eustache, flanqué du loup et de l'ours ; la Janvray une chaise abbatiale illustrée d'un chœur d'anges ravissant à la terre les instruments de la passion ; les Moustiers, une sainte Ursule, en robe de reine ; saint Severin, un retable où la croix, escaladée par les curieux, dominait une cohue de bouffons entourant la Vierge éplorée ; et cent autres

sujets dispersés en tous lieux, et dont il ne lui restait, comme disait Ragaude, que des vrilles et des sciures.

Et puis, tous ces saints et saintes avaient, sans qu'il sût pourquoi, un faux air de lui ou de sa sœur. Cette fois, son saint Hubert ressemblait à Jacques extraordinairement. C'était les mêmes pommettes terreuses, cuites comme le glé sec des champs moissonnés, la bouche grande et d'un trait, tombante, aux commissures lourdes, les deux sourcils mouchetés d'un coup de pouce. A cause de cela, son œuvre ne lui appartenait davantage ?

Bien sûr, ce n'était rien, une bûche de melèze ou d'alisier, mais lorsque sous lui penché sur elle, commençait d'en sortir un visage, il se sentait pris de respect, de confiance en la protection déjà efficace de l'ébauche, et récitait le *Pater* en travaillant. Enfin, il eut voulu que sa statue bougeât, se detendit sous le rêve de son ciseau en belle fièvre...... et il ne lui en restait que des vrilles et des sciures !.

— Hélas, mon fils Jacques et ma sœur Ragaude, dit-il, avec des épaules le mouvement de jeter à terre une pensée encombrante comme une ramée, ne suis-je pas né dans cette cabane, pauvre artisan de charpentes pour toitures, cercueils et potences ? Le reste est le bien de Dieu, mes amis. Il faut ouvrir les mains aux grandes volontés. Au demeurant, où est le meunier qui mange sa farine et le soleil qui mûrit les raisins pour sa soif ?..... Jacques, va seller « la Perdrix » et prends au bûcher un plein sac de son.

Long silence. Le rayon de soleil a envahi la cabane dans une arborescence de lumière Un de ses derniers rameaux a atteint un coin d'ombre où il glorifie la gorge de sainte Barbe. Les linges clapotent dans le clos. L'établi voisin parfume l'air avec l'odeur du cœur des arbres et des résines sauvages. Saint Hubert, avec son chaperon brun, son manteau couleur de campagnes, sa coloquinte ressemble un pèlerin recueilli prêt à quitter son père Alain et sa tante Ragaude. Le long du mur vieillira un siège inutile ; la table s'allongera d'une place vide. — Le grillon chantera moins clairement.

Voici la Perdrix qui se range à l'entrée. — Elle est haute comme la voûte du seuil. Même, elle passe sa tête à l'intérieur et reniffle sur les copeaux de neige.

Le saint bien calfeutré dans le sac de son est mis en travers, sur la croupe. Jacques, hautement campé, tient dans le ciel une grande place. Sa tête dépasse la crête reculée des coteaux bleus de la Taupinaie. Alors Ragaude pleure dans ses mains longues ; et Alain Poudrelles le charpentier, après un signe à Jacques, la ramène doucement chez elle.

***

De Portejoie à la Taupinaie il y avait bien trois grandes lieues de pays ; encore n'était-ce point par chemins larges et nets mais à travers Marnières et Varennes. Jacques qui ne reculait point devant les écorchures, les fossés à franchir et la rivière à passer, pouvait s'y rendre suivant la ligne de vol d'un corbeau.

Comme d'habitude il comptait pousser sa pointe jusqu'aux Moustiers. Là, il arrêtait sa bête au flanc de l'escalier de pierre, à l'enseigne des « Trois Pommes », le temps de vider en selle un gobelet rempli par Huguette, sa mie.

— Dieu te donne bonne vesprée, Huguette :

— A toi itou, Jacques.

Et le retour à Portejoie, d'un seul galop.

Mais aujourd'hui, par dévotion à saint Hubert et par égards pour sa fragilité, il tenait à garder le pas, quitte à tricher un peu sur les bons terrains.

Il est vrai que, passé le bourg de la Taupinaie où finissait la terre de Cauzillon, la Perdrix en haleine fournirait alors jusqu'aux Moustiers, qui reconnaissaient Philippe de la Croüe, une course plus allurée à la barbe des goujats à la solde ou valets enchaudeboirés qui ne se privent jamais en pays sourd de molester un homme seul et qui n'est que de Portejoie.

Mais Jacques était bien (c'était le dire de Ragaude) hardi

comme un lierre et d'un cœur de bataille, ce que prouve cette réponse qu'un jour il lui lança, qu'on ne chargeait pas les arquebuses avec des miettes de pain bénit. Et même, il devait revêtir bientôt au service de son seigneur, Gérard de Cauzillon, l'aumusse et le sayon de buffle des archers, se rebutant à la herse qui roidit et casse les bras sur les terres vagues et vaines.

Aussi, à peine arrivé sur leurs hauteurs de « la Justice » (1), où la Perdrix glissait de la pince sur les têtes de roc, Jacques avait-il oublié Huguette et Saint-Hubert ; car par delà les potences de la baronnie, on voyait à gauche, couronnant la montagne, le château, avec dans les nuages, sa tour de guêt chère aux archers joueurs de cartes, à pic sur l'abîme bleu où venaient mourir les collines.

A droite toute la vallée était grise à cause de la rivière, on y voyait seulement un arbre ; et sur la colline qui remplissait tout l'horizon de son corps couché un autre château, celui du vassal Philippe de la Croüe.

Le soleil était encore assez haut pour laisser choir dans le bois où Jacques s'avançait, une pluie de besants d'or par tous les petits ciels du feuillage.

A Toullan, des lavandières menaient grand train de battoirs et de paroles ;

— Benedicite, cria l'une en élevant ses deux bras bruns et polis comme des grès ruisselants, voyez messire Poutrelles qui par en Aquitaine.

— Ouay, dit une autre, la place est prise sur la croupe !

A Port-au-loup, maître Vincent, le cordier, toisa Jacques les bras croisés sous son triple menton :

— Qu'est cecy, le fils du dorurier, est-ce que tu vendrais de la meunerie asteure ?

— Plus bas, plus bas, maître Vincent, dit Jacques en riant, ceci, c'est le pain de votre âme.

(1) Dans bien des campagnes, encore aujourd'hui, on trouve en usage cette ancienne désignation du lieu où fonctionnait le gibet seigneurial.

Ainsi, il bonjourait le monde, mais sans s'arrêter, à cause d'Huguette.

A la sortie du bois des Grolles, la Perdrix fit un écart si violent qu'il dut descendre pour consolider saint Hubert au trousquin ; ils venaient de frôler le cadavre d'un loup pendu.

Plus loin il rencontra un lépreux qui agitait ses cliquettes et tendait une sébile au bout d'un manche.

— Lépreux, dit Jacques, je n'ai pas d'obole, — mais saint Hubert est dans mon sac, mets-toi à genoux, qu'il te bénisse.

Il parlait avec pitié.

Le lépreux s'enfuit et se tapit derrière une haie, car il avait été fouetté plusieurs fois par de mauvais plaisants.

Enfin Jacques descendit la pente du Petit chemin de Férel, creusé d'ornières sèches entre deux rangées de chênes bas et trapus qui croisaient leurs branches comme pour un pas d'armes, et derrière lesquels un échangueur, en train de maquer ses écheveaux de chanvre, roucoulait sous un vol de pigeons bleux qui semblaient l'applaudir du bruit de leurs ailes :

Ce soir et toujours
Ma mie m'abandonne,
Ce soir et toujours
Dix p'tits brins d'amour.

Et Jacques songea à Huguette, la revit avec dix p'tits brins d'amour dans ses cheveux d'or, jusqu'au moment où lui apparut, couvrant le versant de ses tuiles roses étagées jusqu'aux arcs-boutants de l'église, la petite cité douce et bien fleurie de la Taupinaie.

Au milieu de la grande place, des femmes causaient et filaient, accotées à la margelle du puits banal, sous un frissonnement d'acacias. Des enfants regardaient flamber la braise d'une forge. Sur un échafaudage établi contre le tympan du porche de l'église un homme polissait une moulure fraîche, en chantant.

Jacques reconnut Huon Boscard.

Déa ! — cria le cavalier, les cailles t'on bien appris la besogne ! (1)

L'homme s'interrompit, sur la note aiguë.

— Eh ! Eh ! Jacques Poutrelles et la Perdrix ! Par notre Dame je te croyais aux archers... allons, je descends et Huon Boscard se laissa glisser hardiment, bien qu'il fût gros, et tomba sur le parvis dans une envolée de poussière de plâtre. Tous deux s'accolèrent.

— Je te croyais aux archers, petit ? repéta Huon.

— Encore cent flèches dans le Papegay de bois, et j'y serai, répondit Jacques, avec un rengorgement de la poitrine qui sentait déjà l'homme de guerre.

— Œil de faucon alors ! ricana Boscard.

A ce moment on amena à la forge un cheval déferré, le genou saigneux, que sa boiterie n'empêchait pas de rétiver et de se mâter tout droit. Les femmes s'enfuirent ; les enfants se rapprochèrent ; la Perdrix, intriguée, se mit à hennir.

— Tiens, le palefroi du Phillippe de la Croüe — remarqua négligeamment Huon Boscard. — Regarde. C'est avec ce grand quatre pieds-là que Monseigneur défonce tous nos palis..... Alors, œil de Faucon, tu vas troquer Alain Poutrelle, ta vieille Ragaude, ta paire de bœufs, ta Perdrix, pour l'heur de nicher dans les airs avec les oiseaux de proie ? — Ah perceur de muids, lézard de créneaux, gardien de potence.

— Pourquoi pas, dit Jacques, mon père les fait bien, les Potences.

— Alain Poutrelles ?... C'est vrai, Jacques, il les fait — bien répondu. — Mais il fait autre chose aussi, ajouta-il, en flattant l'encolure de la Perdrix, et je sais une belle jeune fille des Moustiers qui, chaque soir, fait sa prière devant une sainte Ursule, en tablier doré — hein Jacques ?

Jacques rougit.

(1) Dans certaines localités de l'ouest s'est conservée la croyance selon laquelle les cailles auraient enseigné aux maçons l'art de la truelle.

— Tiens, Huon, eh bien, là dedans il y a pour toi aussi de quoi faire ta prière.

Et il tapotait le sac, à petits coups, en riant.

Saint Hubert! tonnitrua Huon. — Ah! vois-tu, je m'en doutais, je flairais l'amorce rien qu'à tâter le poil de ta bête, sec comme un gosier de truand. — Je me disais : pas pressé, le petit, aujourd'hui, pas pressé — il y a une raison à tout.

— Pas pressé de quoi, Huon ?

— Monsieur l'archer, vous croyez Huon Boscard plus bête qu'un âne de trois écus... Mais voyons le saint Hubert. Holà ! vous autres, Jacquine, Berthe, Vincente.....

La voix de Boscard couvrit le retombement sonore du marteau de forge... L'ombre noire des intérieurs se piqua du point blanc des bonnets, aux portes.

Pendant que Jacques attachait la Perdrix à l'armature de la citerne, Huon continuait d'appeler les femmes qui ne se pressaient pas, vaguement défiantes, se consultant. Elles étaient là enfin, une vingtaine, le fuseau en mains et la quenouille sous l'aisselle, les yeux curieux, la bouche sceptique, car ce jaseur de Boscard leur avait fait trop souvent avaler le goujon. Les enfants se coudoyaient aux premières places.

— Holà ! les belles, dit Boscard, apprêtez vos chapelets — car dans ce sac cy posé sur cette croupe-là réside un saint, bonnes chrétiennes, le grand saint Hubert fait du plus beau bois de nos forêts. Et qui dira, mes féales, le nombre d'exaucements et de miracles qui se disposent dans l'épaisseur d'une statue ! M'est avis qu'on y trouve souventes fois plus de bienfaits que dans l'effilocherie des quenouillées. Çà ! nous allons le conduire au presbytère, en procession, et sur mon âme, il y aura des indulgences.

Alors Jacques Poutrelles éleva la statue de saint Hubert : Tous se sentirent timides comme devant un roi nouveau. Quelques femmes baissèrent la tête, comme lorsque la clochette de l'Office proclame : ne regardez plus : d'autres se

mirent à genoux. L'une d'elles soupira : Jésus ! Huon Boscard ne trouvait plus ses mots ; Jacques souriait.

Le saint, le doigt levé sur les nuques ployées semblait prendre possession de la Taupinie, comme d'un petit coin de terre à protéger au nom du Dieu de tous les hommes.

Cependant, en face de lui, entre quatre forgerons, se cabrait toujours le palefroi de Monseigneur Philippe, à l'entrée de la profonde forge.

C'est alors qu'il y eut un remous dans l'assemblée des femmes. On s'écarta — Philippe de la Croûe s'avança vers Jacques, considéra saint Hubert, et dit :

— Tu es le fils d'Alain Poutrelles, l'imagier ?

— Oui, Monseigneur.

— Tu manderas à ton père qu'il m'ouvrage un saint Hubert comme celui-ci, avec un manteau vert — mais je veux, entends bien, qu'il soit à cheval et tienne en sa main un épieu de chasse.

— Il obéira, Monseigneur.

Et Philippe de la Croûe se retira des rangs du petit peuple en faisant sonner les grands éperons de ses brodequins ; et de ce pas, s'approcha de la Perdrix dont il se mit à observer les jarrets.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Un quart d'heure après, Huon Boscard sur son échafaudage avait grande envie de rire.

— Par saint Hubert, Jacques, dit-il, tes amours feront ce soir un repas de mouton !

Jacques, l'air courroucé, frappa du pied, rudement.

— Hé ! là ! ricana Huon, jamais gros souliers ne tansèrent terre noble...

— Que dis-tu là-haut, Huon Boscard, comme une corneille qui hurle avec les glas ? — On dirait, ma vérité, que je n'ai pas le droit de colère, et que je devrais danser la bourrée pour rendre grâces au Seigneur Philippe, et pour que tu t'en rigoles !...

— Voyons, petit, ne te fâche pas. Le Seigneur Philippe est plus puissant que nous autres ; et nous ne sommes ni Jacquiers ni pastoureaux pour lever la cognée sur les maîtres. Il t'a dit : « mon cheval est blessé. — Il me faut le tien, manant, fais-moi l'étrier...

— Suis-je de ses gens ou à Mgr de Cauzillon ? dis-le, répliqua Jacques.

— Oh ! le petit garçon ! éclata maître Huon, pas plus sage qu'un papegay ! Il faut tout lui apprendre ! Il ne sait pas que la motte de terre qui est au baron peut bien être écrasée par le Vidame ! la Perdrix sait cela, elle ! s'est-elle cabrée sous le fardeau ? — Non. Ah ! c'est une bonne bête qui a été nourrie l'échine basse. Sais-tu ce qu'elle se dit en ce moment ? « Je ne mâcherai pas ce soir la luzerne de Portejoie ; car foi de mes quatre fers trop minces, les manants soulèveront les crapauds des glèbes et bouteront du soulier la terre pour que chevauchent les gentilhommes... Va, Jacques Poutrelles, va, petit. Il est temps. Le soleil tombe dans la rivière. Regarde, on le jurerait blessé d'une arquebusade à la face... et puis, il faut que maître Boscard gratte encore un peu sa pierre avant la nuit...

— Dieu te donne bonne vesprée, Huon.

— A toi itou, Jacques.

Jacques tourna le dos, l'âme obérée, le cœur gourd. Dans le chemin de Férel, l'échangueur ne chante plus. Les oiseaux replient leurs ailes dans l'humidité du soir. Quelque chose se replie aussi, s'efface de l'image des cheveux d'Huguette tressés de brins d'amour. C'est encore sur la plate lande qu'interroge en marguillier de vigie le coq de l'église des Moustiers, une jument de robe ocellée, perdrix grise, galopant, l'échine basse, sous l'assiette pesante d'un hobereau. De l'autre côté de la vallée grince toujours, imitant le cri de la huppe, la râpe de maître Boscard.

C'est l'heure où le soleil rappelle ses rayons et les enferme en un globe parfait. Alors plutôt il semble naître et ne point

mourir. Les brumes violettes du bas-ciel isolent les nids de mousse à la pointe des arbres.

Le flux de la nuit gagne sur Jacques qui, privé des jambes puissantes de la Perdrix, fait le grand circuit au large des marécages, et, va chercher le gué de la rivière.

Quelqu'un a allumé les étoiles, sablé le chemin de Saint-Jacques pour de bienheureuses processions, pour des cavalcades blanches.

Jacques a traversé le bois des Grolles. Le voici rendu au carrefour de la justice, au pied des potences de la baronnie. Leur spectre, immensément grandi par le clair de lune, repose sans pesanteur, sur les terrains tranquilles.

Jacques s'arrête. L'une d'elles semble porter en veilleuse, au bout d'un reste de chanvre ballant, l'étoile du berger.

Mais, est-ce le grand arroi de la chasse Galeri, ou le cheval Malet? Le sol tremble sous un galop précipité qui sonne sur les pierres, déchire la brousse et passe près de Jacques dans les taillis épais.

Lui, une force d'épouvante aux reins, une folie, grimpe de plusieurs brassées au gibet, et tête nue, la bouche pleine du froid de la nuit, crie deux fois son amour : « Huguette, Huguette. »

Et il reste là, Jacques Poutrelles, Jacques le Vilain, la poitrine contre le bois de torture, plus haut que toutes les glèbes, sur le Golgotha des larrons, après avoir jeté aux brouillards d'en bas, redevenus silencieux, le mot éternel.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

— Père.... Père, tirez l'huis, dit Jacques.

On accourt, dans un double trottinement.

Les visages inquiets des deux vieillards se touchent dans la résineuse lumière.

— Jésus Dieu ! se dolente Ragaude — c'est tout de même Jacques... oh ! le méchant Peregrin de lune qui a laissé passer l'heure de Bethléem !

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

..... Et force vous est, père dit Jacques, en achevant son récit, d'ouvrer pour ce taureau de blé noir de Philippe un autre saint Hubert, à cheval, avec l'épieu de chasse en main.

Il dit cela avec colère, et aussitôt un hennissement éclate derrière eux.

— La Perdrix ! s'écrie Jacques.

Tout près d'eux en effet, la tête seule apparaît dans les rayons bleuâtres du falot. Le reste du corps est dans la nuit, dans la montée de vapeur qui atteste l'échauffement de la course.

C'était bien son galop que Jacques venait d'entendre dans les parages de la Justice. On l'avait relâchée à la seigneurie et elle avait retrouvé son chemin.

— Ah ! ma bonne chère mie ! dit Jacques ; et, l'ayant embrassée sur la peau moite des naseaux, il l'emmène à l'étable vers la gerbe débottelée dans la mangeoire.

Alain suit avec le falot. La lumière dore la paille craquante. La chaîne roule sur l'auge La Perdrix tire d'entre les barreaux de l'échelle la luzerne de Portejoie.

— Ah ! le Girbaut ! s'écrie tout-à-coup Jacques, avec violence. Regarde, père.

Et il montre à Alain Poutrelles un soulier de vilain, emboué de vase sèche, tordu de toute l'affreuse grimace du labeur des glèbes, qui avait été attaché à la queue de la Perdrix. Il y pendait béant, éculé, servile, comme une injure, comme un mépris ! Une rougeur passa sur le front du vieil Alain.

Mais Jacques arracha le soulier et le lança sur la litière, avec toute sa grande force.

— Girbaut !!.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

*
* *

Il arrivait bien de temps à autres que les seigneurs appelaient leurs serfs à l'aide afin de brusquer la prise des bêtes noires. Mais alors, il les convoquaient en grande foule et ne les invitaient pas à la messe de Saint-Hubert.

Voilà pourquoi, ce jour d'avril, dans l'église de la Taupinais, pleine de monde, Jacques Poutrelles se creusait l'esprit, humblement présent parmi les valets de chasse, près du portail. Monseigneur de Cauzillon lui avait fait mander de venir seul et d'amener la Perdrix.

Or cet honneur le troublait sans qu'il osât s'en flatter.

Il y avait là, cachant de sa large stature une partie du jubé. Le puissant suzerain Gérard, à son banc seigneurial, et toute la suite de ses invités et familiers, écuyers, bacheliers, seigneurs de haute huppe et gracieuses dames, qui s'étaient décoiffées du hennin pour le plumail de héron. L'affluence était telle que plusieurs s'étaient vu loger dans les bancs de chœur et de confrérie. Tous portaient le corset de buffle, et, plaquée au ceinturon, la miséricorde bien trempée pour le coup de grâce.

Ce serait à n'en pas douter une belle chasse, une maîtresse chevauchée qui doterait de pas mal de loups pendus la lisière du bois des Grolles.

Cependant Monseigneur Philippe de la Croüe ne figurait pas dans ce bel arroi. Mais la cause en était qu'il donnait sur ses pelouses une fête en l'honneur de madame sa fille en relevailles.

Si son manquement à la messe de saint Hubert se fondait ainsi de soi-même, celui de son suzerain aux réjouissances des Moustiers pouvait surprendre, d'autant que l'éclat s'en aggravait du fait même de cette battue.

En vérité ni l'un ni l'autre ne se voulaient du bien. En ap-

prenant l'aventure dont Jacques avait pâti à la Taupinaie, Gérard de Cauzillon s'était répandu en menaces et invectives.

Or, Jacques attendait l'issue de la messe pendant que psalmodiait devant un antiphonaire au lutrin le chantre qui n'était autre que Huon Boscard. Il songeait à Huguette, à sa douce mie des Moustiers, à leur mariage prochain. Oui certes, ce serait un beau jour de cloches et de jonchées vertes ! Huon Boscard ferait rire les tables et les amis danseraient branlegais et caroles.

Les grands vautres hurlaient dehors. Pendant l'élévation leurs griffes râclèrent le bois du portail.

Un moine quêteur passa dans les rangs, l'argenterie des aumônières cliqueta.

Le soleil, triomphant aux vitraux promettait la force aux nuques halées et la grâce des fleurs des champs aux guimpes roidis par l'empois.

Et tous ces chefs tannés par le morion, ces fines chevelures lissées de bandoline, s'inclinaient sous le menu doigt de bois, qui émergeait de la niche creusée par Huon Boscard pour le saint Hubert d'Alain Poutrelles.

Il y eut à la sortie un long froissement de soie floche. Mesdames descendaient les marches, la traîne aux doigts des pages, leur main blanche et long manchetée laissant tinter l'obole dans la sébile des gueux accroupis.

Les chevaux en cercle piaffaient. Les vautres tiraient sur les chaînes, humant dans l'air l'écho fébrile des trompes. Le soleil éclatait sur la campagne aussi vertement damassée que les plus belles verrières et luisait sur les tailladés, couleur de paille fraîche. Jacques attendait à l'écart. Gérard de Cauzillon lui fit signe de s'approcher.

— Jacques Poutrelles, lui dit-il, tu vas suivre mon intendant jusqu'au pavillon de chasse, et céans tu feras ce qu'il t'ordonnera.

Jacques suivit l'intendant jusqu'au pavillon de chasse. Le factotum tourna sur eux une clé rouillée.

— Deshabille-toi, dit-il.

Alors Jacques se défit de sa souquenille de bure et de ses braies de belinge, tissées par tante Ragaude avec les laines de Portejoie.

L'intendant souleva le couvercle d'un coffre et en retira une friperie qu'il étala sur le carrelage.

— Vets-toi de ces hardes. Pour un archer, c'est un fier costume !...

Ne sont-ce pas là les termes les plus honnêtes dont se servent les vieux routiers pour équiper les nouveaux venus ?

Au rond-point les chasseurs, prêts à partir, attendaient les deux hommes au milieu d'un silence qui à leur vue creva en un violent éclat de rire.

Jacques Poutrelles s'avançait, honteux, coiffé d'un large chapeau de gardeur de brebis et empêtré dans des chausses brunes. Un ample manteau vert achevait d'en faire l'exacte copie du Saint-Hubert de la paroisse. L'éclat de rire cascadait de groupe en groupe et, sur le chariot, les dames affolaient leur plumail et faisaient gémir leurs agrafes.

La Perdrix fut amenée : Jacques remarqua qu'elle portait à la queue un soulier de vilain, attaché en belle évidence.

Quand il fut en selle, un valet lui tendit un épieu de chasse. Ainsi il ressemblait au Saint-Hubert décrit par Philippe de la Croüe lui-même.

Gérard de Cauzillon lui fit face, et dit :

— Jacques Poutrelles, notre volonté n'est pas de mortifier un des meilleurs sujets de notre ban, pas plus que de détourner en plaisante mascarade l'œuvre du bon imagier Alain, ton père....

On écoutait avec grande curiosité, et les dames souriaient en regardant Jacques, non sans douceur.

— Je connais (ici le front de Gérard se plissa sévèrement) que ton cheval est bonne monture puisqu'il a couvert d'un galop le chemin de la Taupinaie aux Moustiers et des Moustiers à Portejoie. Donc il suivra solidement notre curée. Mais

il importe pour l'exécution de nos projets que tu lui fasses prendre de près ou à distance tous les passages qu'auront marqués les quatre fers de notre parlefroi.

Le seigneur de Cauzillon tourna bride. Les trompes donnèrent, et la chasse partit.

Au lieu de rebrousser vers le bois des Grolles où d'ordinaire ils lançaient la bête, les cavaliers firent un détour dans la plaine, à peu près dans la direction des Moustiers. La Perdrix était vigoureuse. Jacques, tout enfant, l'avait montée, la dressant à franchir les haha et les sauts de loup. Mais les genêts des chasseurs la surpassaient en belle fouge et vitesse et l'eurent bientôt distancée. Jacques suivait, aveuglé par les pans volants du manteau.

Le soulier battait les jarrets de la Perdrix à chaque foulée.

A un tournant le château de la Croûe apparut, avec ses pelouses émaillées de couleurs vives et couvertes d'un mouvement extraordinaire. On entendait le son des rôtes et le rythme des danses, sous les arbres.

Alors, la chasse, sonnant de ses trompes, accéléra son galop et passa, toute, le seigneur de Cauzillon en tête, au milieu des réjouissances par dessus les tables de collations. La foule eut le temps de se jeter à l'écart. Mais Jacques vint en dernier lieu. Le seigneur Gérard lui avait tracé son chemin par dessus la table d'honneur à l'écusson du vassal Philippe.

Un éclat de rire l'accueillit.

La Croûe, pâle, les points serrés, cria : « Silence ! »

La Perdrix sauta, presque légèrement ; mais quand elle se reçut de l'autre côté, le soulier du vilain, au bout de la longue queue, retomba au milieu de la table du maître et culbuta sa coupe de vermeil.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

La fin des histoires se rallie toujours. On la distingue dans l'atmosphère des mots comme on devine le port au miroitement lointain du jour sur les toitures. Mais trop souvent le conteur jette l'ancre en des vagues douloureuses ; trop sou-

vent il entend les câbles définitifs gémir aux bornes de la dernière escale. Jacques, Alain, Ragaude... comment vous dire cela?... Jacques travaille dans le clos. . Alain pousse des vrillons. Ragaude file... Entre un pèlerin. Non, je vous les montrerai plutôt après le départ de cet homme.

Jacques pleure. Ragaude interroge son frère à voix basse :

— Je n'ai pas bien compris? Alain.

— Hélas voici, ma bonne Ragaude, répond Alain, et lui, aussi explique à voix basse. Ce n'est pas à M[gr] de Cauzillon que s'en est pris le vidame Philippe ; le vassal a fait le mort, comprends-tu? Mais, Jacques!... il se venge sur Jacques!... Jamais Jacques n'épousera Huguette, sa douce mie des Moustiers. Le pèlerin apportait les adieux d'Huguette, ma bonne Ragaude... il faut ouvrir les mains aux grandes volontés...

Du côté des Moustiers, sur le versant des collines s'abîme le soleil, l'éternel mourant des soirs.

A. DE CHATEAUBRIANT.

# NOTICE

SUR

# COMMEQUIERS ET SES SEIGNEURS

*(Suite)* (1)

Que firent pendant leur règne Brient et Herbert, à quels actes importants furent-ils mêlés? Accompagnèrent-ils dans son voyage en Bas-Poitou le comte Guillaume IX, quand celui-ci, en 1127, suivi de Hugues Brun de Lusignan, alla jusqu'à Talmond et eut un compte assez grave à régler avec Guillaume de Lezay, seigneur de ce lieu, qui s'était permis de retenir prisonnier dans son château Hugues et plusieurs seigneurs de sa suite? Nous n'avons pas pu savoir davantage s'il faisait partie de la suite du roi Louis VII dans l'expédition qu'il entreprit contre ce même seigneur de Talmond, après la mort du comte de Poitiers, où s'il fut au nombre des barons récalcitrants qui soutinrent les habitants de Poitiers, se déclarant en Commune (1138), lorsque le Poitou fut réuni à la couronne de France, par le mariage du jeune roi avec Aliénor d'Aquitaine, héritière du comté (1). L'abbé

(1) Voir la 4e livraison 1904.

(2) Voir notre *Histoire de Talmond* (*Société d'émulation de la Vendée*, année 1896, p. 157).

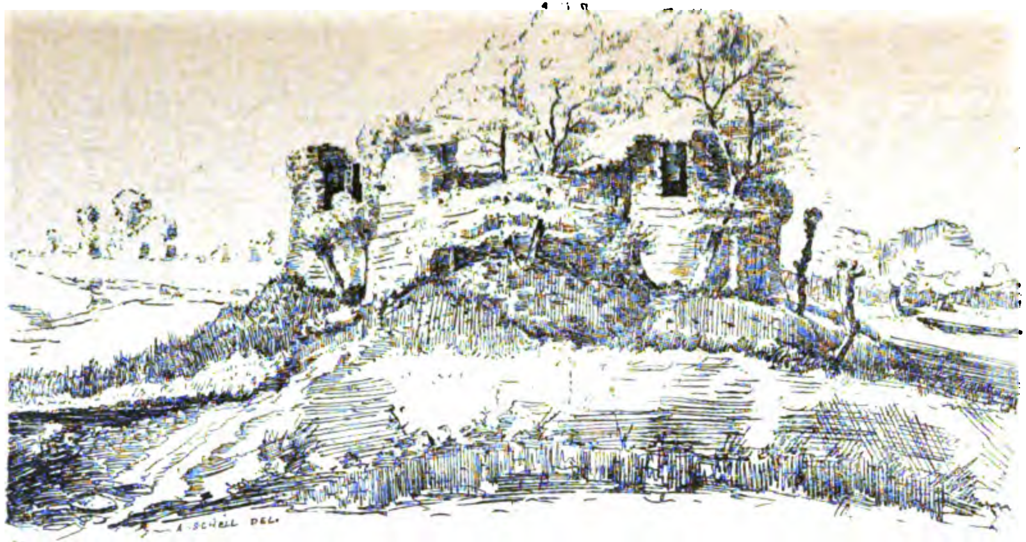
Suger qui suivait le roi n'avait pas à s'occuper de si petites gens, et sa chronique ne saurait en faire mention.

Les temps devinrent encore bien plus difficiles en Poitou quelques années après, et des complications politiques les plus sérieuses et les plus néfastes surgirent pour ce malheureux pays. Le divorce si impolitique de Louis VII, après son voyage en Poitou, et le mariage d'Aliénor d'Aquitaine, l'épouse répudiée, avec le jeune Henri II Plantagenet, qui devint en 1154 roi d'Angleterre, firent passer les immenses domaines des anciens comtes de Poitou, ducs de Guyenne, sous la domination anglaise. Les seigneurs de Commequiers, comme leurs voisins, relevèrent alors du roi anglais, Henri, et devinrent les vassaux directs de son second fils Richard, qui eut le titre de comte de Poitou. Une ligue poitevine fut bien organisée pour résister, mais elle fut écrasée une première fois en 1169 par le roi d'Angleterre.

Vers 1145, le doyen de Commequiers avait nom Albert Gaudin : il eut l'idée, qui paraîtrait assez originale aujourd'hui, mais qui était alors très répandue, en cédant après sa mort aux moines de Saint-Cyprien et au prieuré de l'Ile D'yeu tout l'héritage de son oncle Jean le Chauve et ses biens propres situés dans l'île, de mettre à la charge dudit prieur, l'organisation de fêtes annuelles fixées aux anniversaires de sa mort et de celles de son père, de sa mère, et de ses parents, et à l'occasion desquelles devait être offert aux assistants un bon et copieux dîner (1). Les convives, paraît-il, n'y manquèrent pas, et on n'y craignait pas d'y accourir du continent : mais nous pouvons être certains que cet usage ne se prolongea pas outre mesure, et que les intéressés surent profiter d'une occasion favorable pour abolir cette lourde charge, probablement peu en rapport avec la valeur des biens légués.

Maurice, fils de Brient, qui succéda à son oncle Herbert, apparaît pour la première fois en 1174, avec le nom de Mau-

(1) *Cartulaire du Bas-Poitou*, p. 135.




LES RUINES DU CHATEAU DE COMMEQUIERS

D'après un cliché de M. H. Renaud

*(Extrait du Guide de Saint-Gilles-sur-Vie).*

rice de Montaigu. Cette terre lui venait de sa femme Héloïse, (*cum voluntate Heronis, uxoris meæ*) (1), dit-il dans une charte de l'Aumônerie de Montaigu. Il abandonna dès lors le titre de seigneur de Commequiers pour prendre celui de seigneur de Montaigu, et encore ne se donna-t-il la qualification de maître incontesté de ce dernier fief, qu'en 1182, quoique tout porte à croire qu'il l'était déjà en 1174 à la façon dont il parle à cette dernière date. En le voyant en effet citer « tous *ses* hommes liges et féodaux, tant nobles qu'autres appartenant à la seigneurie de Montaigu », ou bien donner, « un boisseau de blé commun tel qu'en usent *ses* hommes susdits et leurs serviteurs, par chaque joug de bœufs labourant sur la terre appartenant *audit* seigneur de Montaigu », on ne peut douter un instant que cette seigneurie ne fut sa propriété dès ce moment-là. On est du reste dans l'obligation de se livrer aux mêmes conjectures pour lui attribuer la terre de Commequiers, car nous ne l'avons jamais rencontré avec le titre de seigneur de ce lieu ; il n'en est pas moins vrai qu'il en était le propriétaire incontesté, et que le moindre doute ne peut poindre à cet égard.

En 1174, avons-nous dit, Maurice, est à l'Aumônerie de Montaigu qu'il a déjà pourvue, et dont il augmente encore les revenus. Il recommence les mêmes libéralités en 1182 : on le rencontre à Nantes en 1186 assistant avec Guillaume de Clisson, aux donations consenties par Even Bourdin au profit des moines de Buzay (2), puis plus tard en 1195 à Commequiers, avec ses fils Maurice et Brient, transférant à Saint-Pierre-de-Cristol le fief de Giraud Jaurel, tel que Thibaud de Saint-Maixent le tenait, à la seule condition, comme nous l'avons déjà relaté, qu'un des moines célébrera le service divin à la léproserie voisine de Mahone (3).

(1) Il y a là assurément une erreur de copiste, comme nous verrons plus loin : *Heronis* a été mis pour *Heloisis*.

(2) *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, t. I, col. 707.

(3) *Cartulaire du Bas-Poitou*, p. 144.

Enfin le 11 février 1202, (n. s.) année probable de sa mort, Maurice, seigneur de Montaigu, pour le salut de son âme et pour celle de ses parents, dont il nomme un grand nombre, abandonne aux moines de Saint-Pierre de Commequiers divers héritages à la condition qu'on augmentera de trois le nombre des moines, et de deux celui des lépreux recueillis dans la léproserie; enfin qu'un des moines sera attaché à la chapelle, que le prieur promit de faire bâtir sur le tombeau de son père, afin d'y chanter la messe tous les jours, pour le salut des âmes de tous ses parents, passés et à venir, et pour tous les fidèles. Lui et ses deux fils auront de plus à leur mort les mêmes cérémonies et honneurs que les moines du monastère. Les concessions consenties à ce sujet sont au nombre de seize et nous allons les émunérer afin de faire ressortir l'importance de l'aumône, et par conséquent la richesse territoriale du donateur. On y trouve l'abandon de :

1° 10 septiers du plus pur froment des domaines de Soulandreau (1),

2° 1 septier de fèves du marais du Perrier,

3° 40 sous de cens de la rivière de Soulans (2),

4° 4 muids de vin de sa cuve,

5° Tout le lin de son domaine de Commequiers,

6° Toute la laine du même domaine,

7° La dîme de ses moutons,

8° Celle de ses agneaux des marais du Perrier, de Soulandreau, de la rivière de la Chèvre pendue (3).

9° Le Pin du Coudrais, sauf la dîme que les moines de Belle-Fontaine prennent sur sa part,

10° Le ténement Giraud Jaurel tout entier,

11° Son homme, Michel Quetier, de Commequiers,

12° La place située devant l'église de Saint-Pierre.

(1) Fief important à trois kilomètres au sud de Soulans.

(2) Ce qui démontre qu'au XIII° siècle les bateaux pouvaient encore remonter la rivière et les étiers jusqu'à Soulans sans doute.

(3) Le Ligneron qui passe à Saint-Christophe, dit autrefois de la Chèvre pendue ; le Pouillé de 1648 dit Chèvre-Barbine.

13° Une prairie au Perrier.

14° Toutes les fois qu'il résidera à Commequiers, les moines auront chaque jour un plat des mets de son repas, (ce qui fait voir qu'il les traitait comme ses enfants) dit dom Martène (1).

15° Les salines du marais de Sehuc.

16° Enfin, il confirmait ce qu'ils possédaient à Mougie, la la Minoterie, la Bloire et autres lieux (2).

L'acte fut passé en public, à Commequiers le jour de la fête de Saint-Séverin, dans l'église Saint-Pierre, et la magnifique charte que possèdent encore les Archives de la Vendée fut déposée sur l'autel, à la date indiquée plus haut, par Maurice lui-même (3).

Nous n'avons pas encore relaté ce qu'il y a de plus intéressant pour nous dans ce document : c'est une nomenclature assez détaillée des ascendants et descendants du seigneur de Montaigu, qui nous a permis d'établir à peu près à elle seule la généalogie ci-dessus. Maurice nomme en effet, son père et sa mère Brient et Agathe, son aïeul Urvoy, sa femme Héloïse ses oncles Herbert et Hugues et sa tante Gunnode, ses fils et ses filles, Herbert, Girard, Pulchreisodis et Catherine, sa sœur Pulchreisodis, tous morts à cette époque. Étaient seulement présents et consentants ses deux autres fils Maurice et Brient.

Cependant les détails contenus dans deux *vidimus* conservés dans les archives de l'hôpital de Montaigu donnent d'autres renseignements qui sont loin d'être négligeables et qui viennent corroborer dans une certaine mesure et compléter ceux déjà donnés.

(1) *Dom Martène*, t. II, p. 177.

(2) La Mougie fief de Soulans. La Minoterie fief à l'ouest et à 2 kilomètres de Commequiers. La Bloire à 3 kilomètres au sud-est de Challans.

(3) *Cartulaire du Bas-Poitou*, p. 145. La chapelle qui d'après cette charte dut être bâtie par les moines sur le tombeau de Brient de Commequiers, doit être celle dont il est encore question dans le Pouillé latin tiré du livre rouge au XVIII$^e$ siècle et dans lequel on lit : « *In capella sancti Nicholai castri de Commiqueriis est capellania fundata per D. de Commiqueriis.... heredes presentant.* » Le D. proviendrait d'une erreur.

Maurice en confirmant (1174) les donations de ces ancêtres à l'Aumônerie, et même en les augmentant, se dit fils de Brient de Commequiers et nomme sa femme Ayvoise. (erreur probable pour Héloïse), et ses fils Maurice Brient et Hérard, (au lieu de Girard).

Dans l'autre pièce de 1182, nous avons vu qu'il s'appelait, « *Dominus Montis-Acuti, cum voluntate Heronis, uxoris meæ,* et qu'il citait ses fils, Maurice, Brient et Girard. Plus loin cependant il ajoute : « *Icostina mater mea* ».... « *Josselinus et Gofridus nepotes mei.* »..... « *Florentia nepotia mea* »... « *Gofridus clericus, noster nepos.... filius Gofridi Morin.* »

Voilà, selon nous, comme il y a lieu d'expliquer ces variantes, qui, au fond, n'en sont pas. Maurice II eut sans doute deux femmes, une inconnue de nous, et Héloïse, dame de Montaigu, fille unique et héritière d'un seigneur de Montaigu, qui certainement régna entre Maurice I et Maurice II (1), et dont nous ignorons le nom, ce qui fut la cause de la réunion provisoire entre les mains de ce dernier, des deux seigneuries de Commequiers et Montaigu. Il aurait eu d'Héloïse quatre enfants, Catherine, Herbert, Pulchreisodis, et une certaine Marguerite, dont nous écrivons l'histoire dans un autre ouvrage. De sa première femme seraient nés les enfants cités dans les chartes et vivants déjà en 1174 et 1182, Maurice, Brient et Girard.

Quant à la citation que nous avons reproduite plus haut : « *Icostina mater mea* » nous croyons devoir la considérer encore comme une erreur de copiste très explicable et justifiée par les abrévations si nombreuses employées dans les chartes de cette époque. Ne serait-ce pas, *Matertera mea* et non *mater mea*, qui se trouvait sur l'original du XII[e] siècle, c'est-à-dire, ma grande tante maternelle ? Il faut songer en effet, que les *vidimus* précités datent du XVIII[e] siècle. Bien des tabellions

(1) Il est à remarquer que jamais Brient n'est indiqué dans les chartes comme Seigneur de Montaigu, et on ne peut admettre non plus que Maurice I déjà connu au XI[e] siècle ait vécu assez longtemps, pour avoir comme successeur direct Maurice II inconnu avant 1174 et vivant encore en 1202.

de ce siècle ont dû déchiffrer à la légère tous ces vieux documents qui n'étaient recopiés que pour soutenir d'interminables procès, à la réussite desquels, un nom propre plus ou moins dénaturé, ne pouvait porter un grand préjudice. Ces copies ne sont souvent même que la reproduction d'un autre *vidimus* déjà mal transcrit par plusieurs lecteurs successifs.

En tous les cas, si les renseignements donnés en 1182 ne sont pas aussi précis et aussi complets que ceux de 1202, on ne peut soulever aucun doute sur ce que renferme ce dernier parchemin, original absolument intact et conservé dans toute sa beauté, avec sa superbe écriture du XIII$^{e}$ siècle aux archives de la Vendée.

Catherine, fille de Maurice, épousa Guillaume de Mauléon, seigneur de Talmond et mourut vers 1201, d'après une charte des Fontenelles : il en est une autre de l'abbaye de la Grénetière, dans laquelle il est dit qu'il y eut don en 1201 par Guillaume de tous les droits seigneuriaux qu'il avait dans certaines vignes, pour le repos de l'âme de Catherine, sa femme fille de Maurice, seigneur de Montaigu (1).

Maurice n'était peut-être pas encore mort, que les deux lépreux, Herbert et Julienne, probablement les deux nouveaux admis par suite des libéralités du seigneur, entamèrent une vive discussion avec le prieur Geoffroy de Commequiers. Une transaction s'ensuivit (24 avril 1202), par laquelle il fut convenu que tout ce qui avait été légué appartiendrait bien aux moines, mais qu'il serait alloué en toute propriété aux lépreux la dîme entière que la maison de Commequiers tenait des villages de la Bricassière (2) et de la Garoère, (3) ainsi que leur propre habitation et la vigne située par derrière, le tout sous la garde de l'évêque de Poitiers, du doyen et du chapelain du lieu (4).

Maurice eut à traverser une époque tourmentée, car dès les

(1) *Archives de la Vendée* et *Dom Fonteneau*, t. IX, p. 185.
(2) *Cartulaire du Bas-Poitou*, p. 146.
(3) La Bricassière, village à un kilomètre environ au sud de Commequiers.
(4) La Garoère, à un kilomètre plus loin dans la même direction.

premières années de son avènement, le roi de France provoqua par ses excitations la révolte des fils du roi anglais Henri II contre leur père, et les barons d'Aquitaine accoururent avec joie sous les drapeaux de Richard de Poitiers, plutôt par haine du père que par amour des fils (1174), car cette ligue nationale se tourna aussitôt contre Richard, quand celui-ci se réconcilia avec son père en 1176. Si les efforts des confédérés ne réussirent pas, ils ne perdirent pas courage et relevèrent bientôt la tête sous les auspices du fils aîné de Henri II et du roi de France (1179-1182). Maurice se rengea probablement, au milieu de toutes ces luttes, du côté anglais, et il accepta peut-être sans enthousiasme, mais par raison et par intérêt, la suzeraineté étrangère représentée par Richard duc d'Aquitaine, qui vint souvent en Bas-Poitou et du reste n'était pas un prince étranger au pays, puisqu il descendait par sa mère des comtes de Poitou anciens souverains des ancêtres des seigneurs de Commequiers ; il n'alla peut-être pas toutefois jusqu'à l'accompagner en Palestine. Richard on le sait, ne transigeait pas facilement avec ses vassaux rebelles, et il ne laissait jamais impunis les écarts que ceux-ci se permettaient.

Maurice mourut au moment où une nouvelle ligue de barons poitevains s'unissait à Philippe Auguste pour essayer de mettre à la porte de France, l'usurpateur de la couronne d'Angleterre, Jean sans Terre, qui avait succédé par trahison et à la suite d'un crime en 1199, à son frère Richard.

En résumé, Maurice ne laissa après lui que quatre enfants : trois fils, Maurice, Brient et Girard, donnés par sa première femme, et une fille Marguerite. Cette dernière, fille unique alors vivante de Maurice et d'Héloïse, dame de Montaigu, devint, par la mort de ses parents, dame de Montaigu, et déjà mariée à Hugues de Thouars en 1203, donnait le droit à son mari de prendre le titre de « *Hugo dominus*, *Montis Acuti*, *tunc temporis* (1). »

(1) Don fait à Villeneuve, par Hugues. *Preuves de l'Histoire de Bretagne.* Par Dom Morice, t. I, col. 797.

L'héritage paternel, la seigneurie de Commequiers, échut aux deux frères *Maurice* et *Brient*, Girard étant mort presque au même temps. Le premier aurait eu la partie nord, c'est-à-dire Challans et Sallertaine, tandis que Brient se serait vu allouer les paroisses de Commequiers et de Soullans, et ceci jusque vers 1220, époque à laquelle Maurice disparut de la scène du monde. Ce qui nous a fait admettre cette particularité, du reste sans y attacher d'importance, c'est que, jusqu'à cette date, les deux frères se qualifient du même titre de seigneur de Commequiers et que Maurice date les trois chartes de 1203, 1212 et 1220 que nous avons de lui, de sa cour de Challans. « *In cimisterio sancte Marie de Chalando...* MCCIII. *Apud Challanz in domo mea...* MCCXII. *Apud Chalanz... in mea camera...* MCCXX. » On pourrait aussi bien admettre que les deux frères furent seigneurs parageurs de Commequiers et qu'alors le siège de la Justice seigneuriale était déjà transporté à Challans ; le fait est possible, mais nous étonnerait un peu, car nous ne trouvons pas de traces de ce transfert avant plusieurs siècles.

Brient en tous les cas, réunit les deux parties de l'héritage après 1220 et les conserva jusqu'à 1230.

G. LOQUET.

(*A suivre.*)

# ETUDE

## SUR LE PATOIS ET LE PAYS BAS-POITEVIN (1)

« Si les patois n'existaient plus, il faudrait créer des académies pour les retrouver. »

(Ch. NODIER.)

LE petit vocabulaire que nous présentons aux curieux de vieilleries, sans avoir la prétention d'être bien complet, ne renferme que des mots vraiment patois (2), d'un usage courant, il y a un demi-siècle et plus, dans les campagnes environnant Fontenay-le Comte, et même dans une grande partie du Bas-Poitou. Nous en avons écarté à dessein beaucoup de termes appartenant à un français mélangé de patois, d'argot ou de mots d'origine douteuse, comme le baragouin sans caractère précis que l'on entend encore parmi les populations de Fontenay, de Niort et leurs banlieues : « *J'avions déjûné. Le vindra tantou...* » Nous avons hésité, même, à admettre des expressions dans lesquelles la corruption du français apparaît, évidente ; transformations d'un idiome à peine dénaturé (Ex. : *abriat*, pour abriter ; *grené*, pour grenu), où l'idée littérale saute aux yeux, pour ainsi dire. Une chauve-souris devient, de la sorte, *ine souris chaude* ; bossu, *bossé* ; manigances, *meni-*

(1) Pour servir d'introduction au Vocabulaire de ce patois.

(2) Que le mot vienne du vieux français *patrois* ou du latin *patrius*, comme on voudra, les patois sont bien partout un reste du langage des aïeux.

*gances* (1). Dans les mots *aige*, *pidé*, *aceture*, *coublet*, *mouche-tasse*, chacun pourra reconnaître : âge, pitié, à cette heure, couplet, moustache, de même qu'une transposition peu explicable permet de deviner encore samedi, septembre, réussir, dans les mots *semadi*, *estembre*, *ressui*, et bien d'autres presque exclusivement employés par les générations éteintes

Littré — voici plus de trente ans — exhortait ses contemporains « à avoir souci de notre *parlure* (la Vendée dit encore : *parlange)*, car noblesse oblige... J'éprouve un véritable plaisir, écrit-il, quand un vieux mot, que je n'ai jamais connu que mort ou immobile dans les textes poudreux, vient, prononcé par un paysan ou inscrit dans un glossaire patois, frapper mon oreille ou mes yeux ; c'est une sorte de résurrection du passé dans ce qu'il y a de plus fugitif, les sons et la prononciation. » (Le phonographe et le téléphone sont venus depuis.)

Quelques-uns des mots contenus dans ce recueil, quoique « bien faits et de bon aloi », selon l'expression de Littré, ont été délaissés à tort par notre langue ; et « l'on pourrait extraire des divers parlers de France un grand nombre de mots étrangement pittoresques, sans équivalent en français » (2), de ces termes qui, pour Bélise, « puent étrangement leur ancienneté », et qu'un choix éclairé, comme l'a dit Jules Claretie, ferait reverdir et refleurir.

Dans l'intimité, racontent les journaux, le président Emile Loubet et sa mère ne parlent guère que patois. Le poète-coiffeur, Jasmin, a laissé en dialecte agenais de petits chefs-d'œuvre ; la Provence s'enorgueillit à bon droit des écrits de Roumanille, d'Aubanel et surtout du délicieux poème, *Mireille*, de Frédéric Mistral. La riche littérature provençale vivra aussi longtemps qu'il restera un félibre pour en faire sentir les beautés, nous dira-t-on sans doute, et notre modeste patois ne saurait se hausser au niveau de ces œuvres, tout imprégnées de la sève et des couleurs du Midi. Nous en convenons volon-

(1) Rabelais emploie ce mot, *Pantagruel*, liv. V, ch. 33.
(2) Ch. Herbinet, *Ouest artistique et littéraire*, janvier 1901.

tiers ; nous croyons même qu'un ouvrage de longue haleine, en patois poitevin, supporterait difficilement la lecture (1).

Aussi est-ce particulièrement des « tournures » locales du parler de nos campagnes, de ses formes expressives, de sa prononciation, de ses variétés d'accent, que nous avons pensé à entretenir le lecteur. Nous nous sommes proposé de l'intéresser, sinon de l'instruire, et nous espérons y avoir réussi.

Nous n'essayerons point de le nier : par suite de la diffusion de l'enseignement plus suivi de la langue nationale, cette langue d'*oil* « légère, rapide et gaie, sortie de l'âme populaire comme le chant de l'alouette du sillon » (O. Gréard), et que nous aimons jusque dans les solécismes qu'on commet en s'en servant ; par suite du progrès des études, disons-nous, notre ancien dialecte vendéen aura, dans un temps peu éloigné, le sort de toutes les choses qui s'en vont. On peut prédire à coup sûr que les générations futures ne comprendront plus rien « des locutions imaginées qui firent la joie de nos jeunes ans » (2).

Nous ne songerions nullement à le regretter, si, par ce temps de décentralisation et de restitutions locales, il ne nous avait semblé encore intéressant de remettre sous les yeux des fervents de philologie provinciale, ces débris du parler de nos ancêtres, Celtes, Pictons, Latins ou autres ; ces dialectes devenus patois qui non seulement « ne méritent pas, au point de vue de la science du langage, le mépris qu'on leur a souvent témoigné, mais sont dignes, au contraire, d'attirer l'attention des vrais connaisseurs » (3).

(1) Il est aisé de s'en convaincre en essayant de lire, par exemple, les écrits patois de Fr. Gusteau. prieur de Doix, ceux de Jean Babu, Lacuve et autres : ce qui a fait le succès de ces pièces, noëls, chansons ou fables, c'est précisément qu'elles sont courtes. Les pièces de théâtre même ne se soutiennent que grâce à la naïveté des expressions et aux rustiques gaietés du dialogue

(2) Jules Guérin. — Dans un petit ouvrage (*Trelans et Rigourdaines*, essais de poésie en patois nellesais (Ile-d'Elle), chez Didot) tout pétillant de véritable esprit gaulois, l'auteur a merveilleusement rendu l'allure et le ton du dialogue, des récits et des doléances le plus en usage parmi nos campagnards.

(3) Ch. Defodon, *Les Patois*.

Cette étude et le vocabulaire qui suit offrent des preuves incontestables de l'appoint fourni par notre parler poitevin-saintongeais aux œuvres de certains écrivains des XV[e] et XVI[e] siècles, parmi lesquels Rabelais et Montaigne, sans compter les auteurs bas-poitevins de race. De nombreux exemples en patois appuient, ici, les définitions, ces exemples ayant été, le plus souvent, recueillis au cours d'entretiens villageois. Mais la prononciation, qui se modifie avec les cantons, avec les communes même, échappe à toute règle absolue. On a pu dire justement qu'elle change comme la coiffure de nos campagnardes : autant de clochers, presque autant de variantes dans la forme du capo (1).

Pour exprimer la difficulté d'atteindre un objet hors de portée, on dira, par exemple.

Ici : *I pè pas-t-y cotaï ;* là : *I pè pas-t-y ajeindre.*
Ailleurs : *I pè pa-t-y durchaï ; I pè pas-n-y durcha* (a bref) ;
ou encore : *I pè pas-t-o-z-attenj, etc.*

Fontenay et ses environs disent bien : le pain, *dau* vin, *à* matin (ce matin), tandis que certaines localités prononcent : *pa va, à matan,* et d'autres (en particulier l'arrondissement des Sables) : le *pann, dau vann, à matann.*

La Plaine, substituant *ais* à *eau*, dit : *coutais* pour couteau : ce sera, dans le Bocage et partie du Marais, tantôt *inn coutéa, in coutia ; tantôt in coutiau* (vieux français) (2). Les pronoms moi toi, soi, deviennent souvent *mé, té, sé* (anc. orthogr. ; *mei, tei, sei*) ou *maé*, etc., pendant que le pays de Monts dira *moï toï, soï*, et qu'ici — confins du Bocage — on prononce *mâ, tâ, sâ.*

*Anit* (aujourd'hui, avant la nuit) devient *anet*, ailleurs *aneut.*

(1) Pour en mieux juger, il faudrait avoir entendu lire le même passage d'un livre, d'abord par une *feglaoude* ou une *chrétienne* de Vouillé-les-Marais, par exemple ; puis par une *marraine* des environs de *Poudaouges*, enfin par une *galinde d'Aizena* ou de *Soullins.*

(2) — « Que donra qui son *coutiau* lèche ! » (Que donnera l'homme qui lèche son couteau ?)

(*Roman de la Rose*)

Bien, adverbe, se prononce *bene* (dernier *e* éteint), *bé*, *baï* (Plaine et Marais), souvent *ba* (Bocage), *boï* (Marais de Monts).

Par euphonie sans doute, et dans le corps d'une phrase, on dit de préférence : *I é* (j'ai), *t'é* (tu es), *bé* (bien), *combé* (combien); tandis qu'à la fin de la phrase on dirait, en mainte bourgade : *I aï*, *t'aï*, *baï*, *combaï*, etc. Ex : *I é gron pou* (j'ai grand'peur); *gl'é bé baï* (il est très bien); *est* (*é*)-*elle chez lé* (elle)? — *Voui*, *al y aï*.

Pour la même raison, *in* (un) se prononce *ïen* quand il est seul ou à la fin d'une phrase; *in beu*, *t'en aras ïen* (un bœuf, tu en auras un).

Presque partout aussi, *in* s'emploie pour *un*, et les gens vous disent : *in* (ou ïen), *du*, *trouès* (un deux, trois); *alin*, mieux : *lie de glas* (*alun*), *brin* (brun, le féminin *brune* est conservé), *chaquin* (chacun, — *chaquine*), *parfin* (parfum), *tchuqu'in* (quelqu'un), etc.

Bru devient *nore*, vers Marans. (Rapprocher de *nuora*, en italien.)

Une fille sans mœurs est, selon la région, *ine gourgandine*, *ine hédard*, *ine courlit*, *ine foutue drôlaïsse* ou *ine faillie galinde*.

Quelqu'un est *bon fi* (fils), homme ou femme, s'il se porte bien; il est encore *angible*, *vriot*, *d'attaque*, etc., ce qui signifie: pétulant, bien disposé. Pour vomir (*regoulaï*, Plaine et Marais), on dit *ronvreçaï* ou *renvreça* dans le Haut-Pays; se *hachaï in dé* (doigt), *ine* main, pour se faire grand mal.

Sans nul souci de l'accent tonique ou de tout autre principe traditionnel, le patois a : *netre*, *vetre*, *la meme*, *lès senes*, *bezelis*, *ramelaï*, etc. Il évite l'hiatus en intercalant, à tout propos, les consonnes qui semblent donner au langage plus d'aisance naturelle, plus d'harmonie. Ex : *Que dire à-n-in drôle?* — *I érins* (*irons*) *avec-z-eux.* — *O-l-o faut bé* (ou *baï*). On dit cependant : *o faou* (il faut).

Beaucoup de personnes confondent les sons nasaux *an*, *en* et *on*. Une instruction soignée même ne fait pas toujours disparaître cette habitude. Ce qui explique la prononciation

suivante : *ponsiin* (Pension), *dus enfonts, ine jemont blonche* aill. : *infints, jemint* (Bocage et Marais occidental).

Dans maints villages, la partie finale des mots traîne une ou deux secondes, au point que l'on croit entendre : sa *méream* (mère), la *soupean* (soupe), à *coûté* — (côté). Ailleurs la prononciation de certaines syllabes amène l'émission quasi simultanée de deux sons qui seraient comme soudés, le dernier étant plus bref : *ponchaé* (pencher), *tchuraé* (curé), *Simaon* (Simon), *queu* (ou *tcheu*) *tourméan !* (quel tourment !), la *d'mouéséale* (demoiselle).

Pour les mots français dont il se sert, les mêlant au patois, le Poitevin répugne aussi à l'emploi du son *é* (très ouvert), qu'il s'agisse de *é* ou *è* simplement : *dgétre* (guêtre), *féte. salpétre, lés, tchés* (ces ou ceux), ou bien de ai : *affére, chése* (chaise). — aill : *faéte, chaïse*, etc. Maître, prêtre, *embêtaï*, système, etc.) conservent le son *ê* très ouvert. Connaître se rend par *que neutre* ou *quenutre*.

*Ei, oi* se changent quelquefois en *ein* ou *oin* ; *peinne, veinne, moin-nais* (pour peine, veine, moineau). La toile est de la *tèle* ; une poire devient *ine pouère* ; buisson, poisson deviennent *bouéssin, pouéssin*, Puis le son *a* se transforme en *é* : *périn* (parrain), *mérine* (1) (marraine).

Dans la plupart des mots qui ont en français, comme première syllabe, les deux lettres *er* précédées d'une consonne : *breçaï* (bercer), *vregeaï* (verger), etc., l'*e* se fait sentir — très bref — plutôt après l'articulation initiale : *Pereçaï* (percer), *vereçou* (versoir), On prononce pourtant : merle, perle, perche, verte, etc., ainsi qu'en français.

La haute Vendée, au lieu de « soulas » (2) (grand nombre),

(1) Le Bocage dit souvent *menime* ou *menin*. L'espagnol a *meninas* (gouvernante).

(2) Le mot *soulas* a été pris dans une acception différente par Pierre Gringoire, quand il fait dire à l'un des trois enfants livrés au bourreau pour avoir lancé quelques flèches contre un lapin :

« On nous vend bien cher le *soulas* (plaisir)
Qu'en ce bois avons voulu prendre. »

dit : *tralate, vimère, in belle fouè,* et — s'il s'agit de la plus grande quantité, — *tote ine fouè. Naveau* (XVIᵉ siècle) s'y emploie encore pour navet. — Quelques bonnes femmes s'expriment encore ainsi : La poule a *pond* (ou *pind*), au lieu de pondu. Nos poules *pounont*, pour pondent. Ce qui semble autoriser : *Gle* m'a *répond* (répondu).

Le langage courant fait revenir à chaque instant les mots : « *Qu'a dit, qu'gl'dicit, f'-t elle,* etc. » C'est l'équivalant du classique : « Il dit, dit-on » et du « *s'ti, s't-elle* » (dit-il, dit-elle) du paysan charentais, avec qui le Poitevin a aussi de commun l'aspiration du *j*, par exemple : *ine holie* (jolie) *béte, tchau hène* (*h* aspiré) homme.

Et que penser de ces curieuses suppressions et contractions assez fréquentes? *M'n ami, t'n hure* (ton heure), *s'n aige* (son âge) ; *i érins v'attondre ; vindras-tu* avec *lé* (aill : laï)? — *I nin* (je ne viendrai pas). Sont-elles *bougeaïes* ? — *Vouelles* (Oui, elles...) *Avous* pas *péchoï ?* — *Sia* (Si, j'ai pêché. — Marais de Monts.) *En v'lou* ? (En voulez-vous ?), etc.

Notre patois, du reste, intervertit aisément le genre des noms. Il fait du masculin : *cauciin* (caution), *fremi* (fourmi), *marque* (chiffre), *nouè* ou *calais* (noix, aill : *calâ* ou *godga*), *reloge* (horloge), *plate-bande, souris* (Bocage), etc, ; du féminin : *abcès*, *aige* (âge), *éclére* ou *éloise* (éclair), *fred* (froid), *pouésin* (poison), *ouvrage, seille* (seigle), *tounére* (tonnerre), *serpent*, etc. Simple rappel des ancêtres, qui écrivaient :

« Ils voient la figure d'une serpente... » (JEHAN d'ARRAS, *Mélusine*).

De même par Rabelais : « L'homme seul n'a jamais tel *soulas* (soulagement) qu'on voit entre gens mariés ».

Ou par Jean Richepin :

« A vos chants d'aubade et de glas
Où tant de pauvres cœurs si las
Trouvent encore joie et *soulas*,
Pourquoi soudain faites-vous trêve ? »

(*Le Départ des Cloches*).

Et autres écrivains.

« L'*un* (une fourmi) apporte un grain de froment... » (RONSARD, *Le Peuple français* et *le Fourmy*).

« Donner de *la poison*... » (MALHERBE).

« De *la bronze fondue.* » (CH. PERRAULT.)

« Devinez où s'en alla *cette diablesse d'orage* ? « (Mme DE SÉVIGNÉ) (1).

*(A suivre).* A. MÉTAY.

(1) Michelet ne dit-il pas : « *Elle* avance pourtant, la *cyclône*... » (La Mer) ? — L'Académie fait aussi *cyclône* du féminin.

ÉCRIN POÉTIQUE

# MERCI !

A l'Espagne

**N**oble Espagne ! Merci ! tu nous prêtas ton Roi,
**P**our réveiller nos cœurs, ranimer notre foi,
**F**aire éclore à sa voix un souffle d'héroïsme,
**E**clairer nos dégoûts d'un rayon d'optimisme.

**O**ui, nous avons pu voir, Espagne, grâce à toi,
**U**n prince chevauchant sur un blond palefroi,
**D**es plis de nos drapeaux chasser le pacifisme,
**R**estaurer le courage et le patriotisme !

**E**t tu nous as montré que sans honte ni peur,
**U**n chef d'Etat, fuyant le préjugé trompeur,
**P**ouvait encore aimer le Dieu de son enfance...

**M**erci pour ce rayon militaire et pieux,
**Q**ui nous fit, pleins d'ardeur, ainsi que nos aïeux,
**C**rier : Vive le Roi ! sous le beau ciel de France !

H. MARTINEAU.

LA COMMUNE DE NOIRMOUTIER PENDANT LA RÉVOLUTION

# LES ANGLAIS CONTRE NOIRMOUTIER

(Vendémiaire an IV)

Le 16 messidor de l'an III de la République Française une et indivisible, on arrêtait à Noirmoutier un certain André Devineau qui avait dit : « qu'en 17 jours de là l'île serait prise, et que la liste de ceux qui devaient être tués était faite. »

La municipalité se montrait fort inquiète. Informée de la « reprise des hostilités en Vendée », et prévoyant en quelque sorte une descente des Anglais sur nos côtes, elle demandait aux administrateurs du district de Challans d'approvisionner l'île de toute façon, « pour que, leur écrivait-elle, dans le cas que vous fussiez forcés d'évacuer, vous viendrez vous ensevelir avec nous, s'il le faut, sous les ruines de notre vieux Château, plutôt que de tomber au mains des agents de Pitt. » (*sic.*)

Le 19, une flotte ennemie était signalée vers le Croisic.

Notons, deux jours plus tard, cet incident curieux :

Le nommé Honoré Robin, de Pau, (plus probablement Péault en Vendée) avait été mis en arrestation pour propos royalistes qu'il niait en grande partie, « sur l'observation et la question à lui faites que le fils du Roi était mort, quel roi voulez-vous donc avoir ? Il répondit avec surprise et jetant son chapeau par terre : « Comment ? Il est mort ! Ils l'ont donc mené à Paris pour le tuer ? » A quoi il lui fut répondu qu'il n'avait pas été tué, qu'il est mort d'un abcès... »

Le 25 mouillait sur rade une frégate Anglaise.

En thermidor la municipalité se déclare « prise entre les Brigands et les Anglais », et demande instamment aux représentants du peuple près l'armée de l'Ouest qu'on renforce la garnison de l'île. De différents côtés lui arrivaient les nouvelles les plus inquiétantes.

Des vaisseaux ennemis étaient signalés fréquemment dans la baie. Une Marie Rousseau, prise par les Blancs et gardée huit jours dans la forêt de Machecoul, annonçait leur intention de s'emparer, avec l'aide des émigrés, chouans et Anglais, de Nantes, Machecoul, Bourgneuf, Paimbœuf, Noirmoutier, et d'y massacrer tout le monde. Le 24, la vigie postée au château signalait un débarquement d'émigrés sur la côte de Saint-Jean-de-Monts par une frégate anglaise et 300 hommes qui défendaient ce point se réfugiaient dans l'île par la Fosse. La municipalité réclamait des galiotes et, à la date du 26, ordonnait au commandant Chesneau d'embosser dans le Gois la canonnière « *La Rude* » en même temps qu'elle armait la gabarre « *Marie-Claire* », capitaine Rédureau, pour l'appuyer.

En vertu d'un arrêté des représentants près l'armée des côtes de Brest et de Cherbourg, les dames de Tinguy, Taconnet et de Rorthays, dont les maris étaient soupçonnés de faire partie des émigrés débarqués sur la côte de Mons, étaient invitées à quitter l'île immédiatement, de peur qu'elles ne communiquassent avec l'ennemi. De son quartier général de la Guérinière l'adjudant-général Chapuis écrivait aux officiers municipaux :

« Je reçois à l'instant une lettre du général Cambray qui vient aujourd'hui prendre poste à Beauvoir. Le général Grouchy arrive aussi de Nantes avec des troupes. Aujourd'hui commence la danse et ça ira. Nous sommes au bivouac à la Guérinière, tout le monde est sur ses gardes, et nous sommes prêts à recevoir ceux qui voudraient s'acculer ici. — Salut et fraternité.

CHAPUIS.

Le 1er jour complémentaire de l'an III, « inquiétudes des bons Républicains sur la nouvelle que quatre régiments de troupes anglaises doivent accompagner l'expédition que cette nation menace de faire sous les ordres du général Boyle (?) sur les côtes de France et qui doit débarquer à Noirmoutier. » Cambray arrivé ce même jour, établit le lendemain son quartier général dans la maison Jacobsen.

Le 6e complémentaire (1), quatre bâtiments Anglais entrent dans la baie de Bourgneuf Les forts et le stationnaire « *Scorpion* » tirent contre eux quelques coups de canon. Le conseil général de la commune siège en permanence.

Six bâtiments anglais sont en vue le lendemain, dont une frégate mouillée en rade. Et le 2 vendémiaire an IV on signale, manœuvrant sous l'île d'Yeu, une flotte ennemie d'environ soixante voiles.

A 8 heures du matin, elle vire de bord et cingle au nord. Cambray demande des renforts et réquisitionne chevaux, bœufs, selles et tous les hommes de 15 à 60 ans « avec tous instruments offensifs ou défensifs ».

« Prévenez aussi, écrit il aux officiers municipaux, que je ferai sévir contre quiconque voudra détruire la confiance que doivent inspirer les chefs militaires par des propos et de réflexions déplacés. Je recevrai de bons avis, mais je déteste les bavards. Salut fraternel.

« CAMBRAY. »

La municipalité donne, à cette même date, au district de Challans les détails les plus circonstanciés sur l'entrée de cette flotte dans la baie, par la lettre suivante (2) :

« Vous avez sans doute appris que depuis 3 jours un cutter et une frégate anglaise étaient venus mouiller dans notre baie,

(1) La municipalité dit : *1er Vendémiaire an IV*, mais, par suite d'une erreur qui sera plus loin expliquée, elle se trouve continuellement en avance d'un jour. Au cours de cette étude toutes les dates ont été rectifiées.

(2) Datée du 3, toujours par suite de l'erreur dont nous parlons dans la note précédente.

qu'ils s'y étaient de suite occupés à sonder les fonds jusqu'aux approches de notre bâtiment stationnaire qui les éloigna de la côte à coups de canon, ainsi que nos forts. Hier le cutter alla à la rencontre d'un bâtiment que nous jugeons transport, avec lequel il revint dans la baie. Durant ce temps les canots de la frégate et une gabarre de Nantes, et barge qu'ils ont prises, venant de Nantes, ont continué à sonder tous les coins et recoins de la baie, on fait un relevé de nos batteries, et passé en terre des rochers de la Blanche. Ces mouvements nous annoncent que l'escadre anglaise que nous voyons ce matin au nombre d'environ 70 voiles, a le projet de venir attaquer notre île sur différents points. Sa manœuvre nous le fait croire et nous pensons que si elle se réalise, elle mouillera ce soir dans la baie. Quoique nous comptions sur la bravoure et intelligence de nos généraux et garnison, nous la jugeons insuffisante si cette première division, qui sera vraisemblablement suivie d'une autre, se porte sur notre territoire. Dans cet état de choses nous désirons que la demande que le général Cambray a faite d'un supplément de garnison soit accueillie par son chef. Nous vous invitons d'appuyer cette demande pour ne pas laisser cette île devenir la proie de nos ennemis. Ce serait pour eux un poste bien intéressant et bien dangereux aux intérêts de la République, car ils ne laisseraient pas entrer un bateau à Nantes. Nous vous réitérons qu'il faudrait faire partir cette troupe au reçu de cette lettre. Salut, etc.

« P. S. 4 vendémiaire à 10 heures du matin (1). L'escadre qui louvoyait dans le coureau de l'île d'Yeu vient de virer de bord. Elle est maintenant près le Pilier, et le cutter vient de mettre à la voile pour les entrer dans la rade. Il nous faudrait 2000 hommes ; faites-les partir de suite, car il est à craindre qu'ils arrivent trop tard. »

Ordre est donné en même temps d'élever des retranchements à Luzéronde et au Sableau. Tous, hommes, femmes, enfants,

(1) C'est *3 vendémiaire* qu'il faut lire.

vieillards, y travaillent avec ardeur sous la direction des citoyens Mignon et Lebreton.

On arrache les balises du port qui, en cas d'attaque de ce côté, pourraient guider l'ennemi. Palvadeau, trésorier de la commune, est invité à mettre en sûreté les registres et la caisse de l'administration municipale.

Dès le soir, l'ennemi attaque « *la Rude* » et s'en empare après un vif combat.

Au procès-verbal du 5 (1) la municipalité consigne comme suit les péripéties de cette escarmouche :

« L'ennemi ayant envoyé hier au soir deux chaloupes canonnières et cinq autres plus petites pour s'emparer de la chaloupe canonnière « *la Rude* » qui servait de poste avancé dans le Gois, elle a soutenu contre elles un combat très vif et opiniâtre pendant 4 heures.

L'équipage a été forcé de l'abandonner après l'avoir échouée à la côte, et les canots anglais y ont mis le feu qui l'a fait sauter ce matin à 5 heures. La gabarre armée au même lieu s'est défendue avec courage et s'est mise à l'abri des forts. »

En même temps « *le Scorpion* » se voyait lui-même en butte aux attaques des Anglais, ainsi que nous l'apprend cette lettre datée du 5 (2), du général Cambray aux officiers municipaux :

« Liberté. Egalité. Division de...

Au quartier général à la Lande, le 5 du mois de vendémiaire, l'an 4 de la République française une et indivisible.

« Le général de brigade Cambray aux officiers municipaux.

« Citoyens, je vous ai déjà fait la demande de vieux foin pour les batteries. J'en ai maintenant le plus pressant besoin. Je vous prie de prendre tous les moyens pour m'en faire passer de suite. L'ennemi, cette nuit, a fait une tentative sur

(1) *4 Vendémiaire*, date rectifiée.

(2) Cambray commet ici sans doute la même erreur que la municipalité. Il s'agit toujours du 4, si toutefois le récit de Piet qui fait attaquer dans la même nuit *le Scorpion* et *la Rude* est exact sur ce point.

la corvette « *le Scorpion* », mais nos boulets bien dirigés en ont empêché le succès.

Salut et fraternité.

» CAMBRAY.

« Je vous prie de faire une proclamation afin que tous les habitants viennent aux batteries armés de n'importe quelle manière, comme aussi engager les habitantes à apporter du soulagement aux volontaires en boissons, vivres, etc. »

Piet, l'historien de Noirmoutier, fixe au 27 septembre la date de la sommation du commodore anglais Bucdaber, à bord de la « *Pomone* », à Cambray et nous a laissé copie de cette pièce, signée du commodore lui-même et du major général milord Em. Dogt. Nous croyons qu'il y a là une légère erreur de date.

Le procès-verbal des délibérations municipales du 5 *vendémiaire* résume en effet de la façon suivante ces négociations dont Piet a donné un récit si pittoresque et si vivant dans ses *Recherches sur Noirmoutier :*

« Il est arrivé à terre sur les une heure un officier anglais qui s'est nommé le comte de Murray, colonel au service du roi d'Angleterre, qui a été conduit au général Cambray et lui a communiqué ses ordres qui portaient que le commodore commandant la flotte anglaise qui assiégeait cette île demande au nom du roi d'Angleterre et de Louis Dix-Huit que l'île soit remise au pouvoir de ces deux puissances ; déclarant que trop de retard attirerait de grands malheurs aux habitants, etc. A quoi a répondu le général Cambray qu'il demandait 24 heures pour informer et consulter le général divisionnaire sur une affaire si délicate, et du tout, comme dit est de l'autre part, a informé le conseil de la commune ledit général Cambray, en lui envoyant copie des deux pièces y relatées.

« Sur les 10 heures du soir s'est présenté le général Cambray qui nous a annoncé l'arrivée d'un troisième parlementaire de la part de l'armée navale anglaise, pour faire à cette île, en la

personne du général, une troisième sommation (1) à se rendre à qui comme devant. Sur ce propos ledit général s'est rendu de suite à la municipalité pour en faire part au conseil général de la commune, où se sont trouvés le juge de paix et nombre d'autres habitants, officiers et volontaires. Aussitôt toute l'assemblée s'est écriée : « Vive la République ! » Le général a dit que lui et ses officiers étaient résolus à battre l'ennemi ou à mourir à leur poste, à quoi l'assemblée a répondu unanimement qu'elle jurait d'en faire autant. Ensuite le général est retourné joindre les parlementaires anglais (2) qui ont été reconduits à leur bateau aux cris mille fois redoublés de » Vive la République ! »

Mais Cambray, lui, date *du 4* la lettre suivante par laquelle il communique à la commune la première sommation du commodore Bucdaber et la réponse qu'il y a faite :

« Je vous fais passer, citoyens, copie, tant de la lettre du commodore Anglais de ce jour avec ma réponse. J'ai cru devoir la faire de manière à pouvoir procurer dans l'espace de 24 heures à l'île les forces suffisantes pour ôter toute espèce de craintes aux habitants, et ce n'est qu'un subterfuge que j'ai cru devoir employer pour le bien de la République. Salut et fraternité. »

« CAMBRAY ».

Il écrit *le 5,* toujours aux officiers municipaux, du quartier général de la Guérinière :

« J'ai appris avec peine par voie indirecte que des malveillants répandaient le bruit que les généraux avaient trahi et qu'ils avaient quitté l'île. Faites connaître, je vous prie, à tous vos habitants notre résolution, le serment que nous fîmes *hier* et que nous répétâmes à votre assemblée, de vaincre ou de mourir en défendant le poste que la République m'a confié. Si

(1) Pourquoi « troisième parlementaire » et « troisième sommation » ? Nous n'avons trouvé de trace nulle par d'un *second parlementaire* et d'une *seconde sommation.*

(2) Il n'était question que *d'Un* « troisième parlementaire » tout à l'heure.

nous nous sommes absentés de Noirmoutier c'est que notre présence est absolument nécessaire ici, tant pour défendre la descente de l'ennemi extérieur que pour nous porter plus aisément contre les brigands en cas qu'ils veuillent tenter le passage Que la malveillance se taise et que votre surveillance me dénonce les auteurs qui veulent tendre à détériorer la confiance que nous méritons à tant de titres...... »

Et enfin la mise en état de siège de la place de Noirmoutier est ainsi libellée :

« Aujourd'hui *cinq vendémiaire*, l'an 4e de la République Française une et indivisible; sept heures du soir : Nous, membres composant le conseil de guerre de la place de Noirmoutier, réunis au quartier général à la Guérinière, d'après la sommation qui a été faite *le jour d'hier* par le commodore anglais à bord de la *Pomone*, faisant partie de l'escadre étant mouillée dans la baie de Bourgneuf, de rendre l'île de Noirmoutier en son pouvoir ; et vu les préparatifs que l'ennemi continue de faire pour opérer une descente, et la menace qui a été faite ; déclarent (*sic*) que la place de Noirmoutier est en état de siège.

« Fait et arrêté par nous, membres soussignés, les jour, mois et an que dessus.

Signé : Le général de brigade, Cambray. — L'adjudant-général, Chapuis. — Féry, chef de la 143e brigade. — Le commissaire des guerres, Racle. »

*4 vendémiaire an IV* (26 septembre 1795.) Telle est donc, à notre avis, la véritable date de la double sommation du comte Bucdaber au général Cambray. Telle doit donc être la date de la fière et dernière réponse de Cambray à l'amiral :

Messieurs

« Puisque vous refusez de m'accorder les 24 heures de sus-
« pension d'armes que je vous ai demandées, vous pourrez
« m'attaquer quand vous voudrez, nous périrons tous, ou
« nous serons victorieux. C'est le vœu général de mon armée

« et celui des habitants qui vous attendent, ainsi que moi, avec
« le courage de Français libres.

Signé : Le général de brigade républicain,
« CAMBRAY » (1).

Quant à la commune, si elle fixe ces événements au 5, c'est également par suite d'une erreur dont nous trouvons l'explication dans une délibération intervenue le 23 vendémiaire. Ce jour-là le conseil général, prenant connaissance d'un rapport de Lakanal à la Convention, reconnaissait que l'an III devait compter 6 jours complémentaires alors qu'il ne lui en avait octroyé que 5, et que, par conséquent, depuis le 1er vendémiaire an IV, il était en avance d'un jour. Il décidait donc, « pour rétablir l'harmonie », de faire un 23 vendémiaire *bis*.

A cette date du 5 vendémiaire, Cambray, semble plein de résolution, de courage et de confiance, ainsi qu'en témoigne ce billet adressé par lui, de son quartier de la Guérinière, à la municipalité:

« Citoyens, je m'empresse de vous prévenir qu'il m'arrive un bataillon et des munitions. Tout nous annonce une victoire complète Le général en chef me mande de ne pas avoir d'inquiétudes pour Charette. Voilà aussi le temps qui commence à nous être favorable. Allons, ça ira ! — Salut et fraternité.

« CAMBRAY. »

Les officiers municipaux étaient moins rassurés. Ils prescrivaient à Lebreton, employé civil de la marine, de faire établir des ponts de bateaux sur les trois étiers de Noirmoutier pour aider à la défense. Ils demandaient au général de faire élever des retranchements autour de la ville, car, disaient-ils, « dans l'état actuel des choses, l'ennemi pourrait s'emparer facilement de l'arsenal ». Ils lui signalaient qu'une chaloupe porteuse d'ordres parcourait l'escade et se dirigeait du côté du Gois. Ils considéraient l'attaque comme imminente. Ces craintes, heureusement, étaient vaines.

(*A suivre.*) L. TROUSSIER.

(1) Piet, *Recherches sur Noirmoutier*, page 625.

## NOS MORTS

# L'ABBÉ BOSSARD

La Vendée vient de perdre un de ses fils les plus fidèles et les plus énergiques, en la personne de M. l'abbé Bossard, supérieur du collège de Cholet.

D'autres ont déjà retracé son active et trop courte carrière de sacerdoce et de professorat, parlé avec éloquence des luttes, des déboires, des espérances interrompues par la mort de ce bon soldat du Christ, nous voudrions rendre ici un hommage à l'ami.

M. l'abbé Bossard n'était pas un de ces neutres que les lois antiques bannissaient de la Cité. En déployant dans tous les sens les énergies de son ardente nature, ce lutteur ne pouvait laisser personne indifférent devant lui, et s'il a connu l'amertume des inimitiés, il a eu cette revanche de conquérir ces amitiés entières et profondes, si rares dans les affaires de ce monde parce que, nous dit Montaigne, « il fault tant de rencontres à les bastir ».

La lutte lui réserva de ces rencontres où l'homme se découvre et donne sa mesure, où les fidèles amitiés se bâtissent. Il y fut loyal, franc, généreux, patient et si facile au pardon ! Ce cœur chaleureux se montra assez fort pour soutenir de pareils sentiments et c'est à l'épreuve généreusement supportée qu'il dût ces affections solides et profondes qui ne devaient se rompre qu'avec la vie.

Pour cet ardent, la vie fut une bataille. Il apportait aux

tâches entreprises l'esprit de combativité et d'apostolat qui l'animait. Il voulait convaincre et vaincre.

On a rappelé que l'histoire fut une des passions de sa vie ; le mot est juste parce qu'elle lui fut douloureuse comme une passion.

Il avait pris pour règle, ce précepte d'intransigeante probité historique. « La première loi de l'histoire est de ne jamais « mentir, la seconde est de ne pas craindre de dire la vérité ». Cette vérité, il la trouva exigeante. Mais il jugea qu'il y avait lâcheté à l'atténuer et que combattre pour elle était un devoir auquel il ne pouvait faillir, quoi qu'il en advint. Il mit au service du *magis amica veritas* dont il fit sa devise, ces facultés d'enhousiasme et d'ironie, de combativité et de sensibilité, de logique vigoureuse et de fantaisie dans la forme qui paraissent d'ordinaire inconciliables et qui constituaient l'originalité de son talent ; ce talent qu'appréciait un maître, Paul de Cassagnac, en disant qu'il avait rarement rencontré une plume de combat plus alerte ni plus vivante.

Quel que soit le jugement qui sera porté sur son œuvre, ce qu'on ne pourra jamais dénier à l'historien c'est le grand amour du sol natal, de la petite patrie qu'il trouvait si grande, l'amour de la Vendée.

Quand M. l'abbé Bossard fut appelé à fonder le collège de Sainte-Marie de Cholet, il y fut déterminé par la pensée de se dévouer à un grand devoir, celui de conserver à la Vendée la tradition de son passé, et, par là, de la maintenir vivante et forte pour les luttes à venir.

En acceptant cette mission qu'il plaçait si haut, l'auteur de *La Terre qui vit* écrivait : « Oui, la Vendée est vivante, et ce « serait peu faire pour elle ou du moins, pas assez, que de « s'occuper uniquement de son passé ; son avenir aussi mé- « rite nos soins et, dans la tâche que je vais entrependre, c'est « ce qui m'attire le plus. »

Là encore, il dépensa sans compter les réserves de puissance de travail, d'intelligence ouverte à tout, de hardiesse

dans l'entreprise, d'habileté dans la pratique, qui assurèrent le succès de l'œuvre.

Là encore, il fut aimé. L'affluence des maîtres, élèves, parents, amis qui accompagnèrent sa dépouille mortelle à la dernière demeure, avec quelle universelle sympathie ! en est le touchant témoignage.

Son œuvre durera parce qu'il y a mis toute son âme et qu'il a su y répandre de la vie en donnant la sienne. La généreuse dépense de soi avait usé des forces qu'un mal étrange, déconcertant finit par abattre.

Il est mort en bon soldat de Vendée. Ce prêtre, ce soldat était bien de la forte race de ceux dont il voulait écrire l'histoire et glorifier la foi, l'indépendance et la fierté.

La perte est cruelle pour la terre des martyrs. Un cœur vaillant et fort vient de cesser de battre pour elle.

Marquis D'ELBÉE.

# UN HÉROS DE LA VENDÉE MILITAIRE

Le 29 novembre 1904, a eu lieu à Combrand une imposante et touchante cérémonie.

A l'occasion de la translation, dans le nouveau cimetière, des restes d'une sainte religieuse, d'un ancien curé de la paroisse, M. l'abbé Vion, et de l'illustre chef vendéen le général de Marigny, un service funèbre était célébré pour les défunts de la paroisse, en présence d'un grand concours de fidèles.

A l'église, M. le curé de Rorthais a fait verser bien des larmes en rappelant, avec éloquence, nos devoirs envers ceux que la mort a ravis.

Puis, au cimetière, notre excellent ami, M. Savary de Beauregard, député, habitant de Combrand, a retracé, en un langage saisissant et en termes éloquemment émus, la glorieuse carrière du général de Marigny.

Nous sommes heureux de pouvoir publier ce superbe discours qui a produit la plus profonde impression et que les amis de la *Revue du Bas-Poitou* liront certainement avec le plus vif intérêt.

## Discours de M. Savary de Beauregard

Messieurs, Mes chers amis,

Ne vous semble-t-il pas qu'en ouvrant les tombeaux où reposaient ces restes, pour les transporter dans cette terre bénite, nous avons évoqué tout un monde de souvenirs amers sans doute, mais glorieux et consolants.

Une voix pieuse et éloquente, en vous parlant tout à l'heure du culte que nous devions aux morts, vous a rappelé les bienfaits d'un vieux curé de cette parcisse, l'abbé Vion, que les plus âgés d'entre nous ont connu. On vous a dit aussi les vertus d'une humble religieuse, plus heureuse que ses sœurs puisqu'elle a reçu sa récompense avant d'avoir subi les tristesses de la persécution.

En regardant hier encore remuer le sol de notre antique cimetière, où chaque coup de pioche découvrait des ossements, je pensais à toutes ces générations ensevelies à l'ombre du sanctuaire, à tous nos devanciers connus ou inconnus, qui avant nous ont éprouvé les vicissitudes de la vie, ses joies, ses douleurs, purifiées ou consolées par la pensée de Dieu, et qui se sont endormis là sous la protection de la Croix, dans l'attente de la résurrection. Et je me disais : Malgré les efforts de l'impiété triomphante, non, il n'est pas possible que les fils de tant de chrétiens abandonnent jamais la Foi des ancêtres !

Comment, en effet, ne garderions-nous pas jalousement la sainte Religion pour laquelle il n'y a guère plus d'un siècle nos aïeux versaient si courageusement leur sang ?

Ah ! si pour un instant le général de Marigny, dont nous portons les cendres, pouvait rompre le silence de la mort, il nous ferait frémir d'orgueil et de honte en nous montrant l'héroïsme de ces enfants, de ces femmes, de ces hommes, qui nous ont transmis avec la vie, la Foi ! Nous frémirions d'orgueil en pensant que ces géants qui affrontaient le martyre avec tant d'abnégation étaient nos pères ; nous frémirions de honte en comparant à leurs vertus surhumaines notre indifférence et notre lâcheté.

Puisqu'on m'a réservé l'honneur de vous rappeler la mémoire du général de Marigny, souffrez qu'en quelques mots je vous résume son existence, bien courte, hélas ! mais glorieusement remplie.

D'une vieille famille normande, Marigny naquit le 2 novembre 1754, à Luçon, chez des parents de sa mère ; son père, lieutenant de vaisseau, mourut jeune laissant une veuve et quatre enfants dont le futur général vendéen était l'aîné. De ces quatre enfants, seule fit souche Flore de Marigny, épouse du baron de Mont de Benque, arrière grand'mère de Madame Dutfoy que nous espérions avoir aujourd'hui avec nous et qui mérite toute notre reconnaissance pour la générosité avec laquelle elle a voulu contribuer à assurer à son grand-oncle une sépulture qui perpétuera son souvenir.

De bonne heure, Marigny se décida à suivre la carrière de son père et à entrer dans la marine. Nommé chevalier de Saint-Lazare dès sa sortie de l'école navale, nous le voyons combattant contre l'An-

gleterre dans la guerre d'Amérique, tantôt sous les ordres du chef d'escadre d'Estaing, tantôt sous le pavillon de l'amiral du Chauffault. Il obtint bientôt d'être attaché au port de Rochefort, où il était spécialement chargé de l'artillerie et de la défense des côtes ; c'est lui qui fit construire la jetée qui protège le port des Sables-d'Olonne. En juin 1789, il méritait la croix de chevalier de Saint-Louis.

Les événements atroces prédits par le bienheureux Père de Montfort approchaient; un souffle de folie tour à tour généreuse ou cruelle troublait les cerveaux ; bien avant d'éclater dans la rue, la Révolution croissait dans les esprits. De réels abus rendaient nécessaires des réformes, qui pour être profitables à la nation auraient dû être sagement mûries et que, d'ailleurs, tous, grands et petits, réclamaient. Mais une révolution pacifique n'aurait pas fait l'affaire des meneurs, auxquels il fallait du sang, des vengeances et du pillage. Bientôt sur toute la surface de la malheureuse France ce ne furent que meurtres et immondes orgies.

Au milieu de ces tempêtes, un coin cependant restait calme, c'était le nôtre. Là n'avaient jamais existé les abus qui, dans certaines provinces, soulevaient les colères populaires contre la vieille société vermoulue. Nos populations vivaient dans une paix profonde, en complète harmonie avec un clergé plein de zèle et une noblesse peu fortunée mais serviable et consciente de ses devoirs.

Comme le disait l'illustre évêque de Poitiers, Monseigneur Pie, quand le 28 février 1857 il prononçait en l'église de Saint-Aubin l'éloge funèbre de Victoire de Donissan, veuve de Lescure, Marquise de la Rochejaquelein : « La noblesse dans ce pays avait assez foi en elle-même pour ne pas rechercher cette grandeur factice qui a besoin de se rehausser par la fierté et elle avait surtout une foi religieuse assez vive, assez pratique, pour comprendre que de chrétien à chrétien, de Français à Français, ce qui veut dire d'homme libre à homme libre, la distance du rang ne doit se laisser apercevoir que par la supériorité de l'éducation et des bienfaits. — Le peuple, de son côté, savait que ses maîtres ne cherchaient jamais à l'humilier, ni à l'asservir : de là ce phénomène, une noblesse simple, affable, honorée, s'appuyant sur un peuple fier et indépendant. »

On conçoit quelles durent être la révolte et l'indignation de nos pères quand ils virent traquer comme des criminels leurs prêtres vénérés, remplacés à l'autel par des apostats, des intrus comme on les appelait, quand ils virent emprisonner des maîtres qui étaient pour eux des protecteurs et des amis. De mois en mois le mécontentement grandissait, mais tout se bornait à des protestations plus ou

moins violentes, parce que ceux qui auraient pu prendre la direction d'un mouvement insurrectionnel étaient les premiers à le déconseiller et même à le réprouver.

Pendant l'année 1791, le M[is] de Lescure, nouvellement marié, était venu chercher la tranquillité et l'oubli dans son château de Clisson en Boismé ; il y vivait très retiré avec les parents de sa femme et ses cousins, Henry de la Rochejaquelein et Marigny. Ce dernier, d'une force prodigieuse et d'une humeur joviale, était très populaire dans les paroisses voisines. Grand chasseur il trinquait volontiers et avait rapporté de ses longs voyages en Amérique d'excellentes recettes, qui lui permettaient de rendre de réels services à une époque où les médecins étaient rares.

Dans ce temps-là les communications n'étaient pas faciles dans notre Bocage, les nouvelles n'y parvenaient guère et les habitants de Clisson étaient peu renseignés sur la marche des événements. Ils apprirent cependant, au mois de février 1792, les dangers qui menaçaient l'infortuné Louis XVI. Tout de suite ils partirent pour Paris, bien décidés à se faire tuer, s'il le fallait, pour défendre leur Roi.

Par un hasard providentiel, ils échappèrent au massacre du 10 août et n'ayant plus rien à faire à Paris ils revinrent à Clisson, où ils vivaient plus isolés que jamais. — Chose curieuse, pendant que Paris, les grandes villes, la plupart de nos Provinces étaient le théâtre de scènes monstrueuses, pendant que de sinistres assassins faisaient tomber les têtes les plus illustres de France, pendant qu'une populace en délire conduisait à l'échafaud le fils de saint Louis, les habitants de Clisson demeuraient dans une sécurité relative, grâce au respect et à l'affection dont ils étaient entourés.

Cependant une étincelle allait mettre le feu aux poudres : la Convention menacée par la coalition européenne venait de décréter la levée forcée de trois cent mille hommes et nos jeunes gens, jusque-là exempts du service militaire, exaspérés par les violences chaque jour commises par les délégués du pouvoir, refusèrent énergiquement de servir un gouvernement qu'ils considéraient avec raison comme révolutionnaire et néfaste pour leur pays Plusieurs cantons de l'Anjou s'étaient déjà soulevés, quand les jeunes gens des Echaubrognes et de Saint-Aubin vinrent à la Durbellière chercher Henry de la Rochejaquelein et le forcèrent à se mettre à leur tête. La situation devenait de plus en plus inquiétante ; des bandes de volontaires révolutionnaires terrorisaient le pays, emprisonnaient les suspects, s'attaquaient aux chaumières comme aux châteaux.

Un beau matin, les gendarmes de Bressuire étaient venus à Clisson arrêter Lescure, Marigny et leurs parents. On voulut d'abord les enfermer dans la prison de la ville, mais un farouche révolutionnaire, le nommé Allain, épicier et fournisseur du château de Clisson, obtint de garder les prisonniers chez lui. Cela devait les sauver. En effet, quelques jours plus tard, quatre cents Marseillais, furieux d'avoir été battus aux Aubiers par Henry de la Rochejaquelein dont les vigoureux soldats n'avaient pourtant que des fourches et des bâtons, tuèrent sans pitié les prisonniers qui remplissaient la prison.

Le 2 mai 1793, le bruit s'étant répandu que les Vendéens venaient de prendre Argenton et marchaient sur Bressuire, l'armée révolutionnaire se replia sur Thouars accompagnée dans sa retraite par la plupart des habitants de la ville. Lescure et Marigny purent donc sans encombre regagner Clisson, où La Rochejaquelein lui-même vint leur apprendre que l'armée catholique et royale, c'est ainsi qu'on l'appelait déjà, campait à Bressuire et se préparait, à marcher sur Thouars. Vous pensez bien, Messieurs, que Lescure et Marigny se seraient considérés comme des lâches s'il avaient hésité un instant à suivre des héros parmi lesquels beaucoup étaient leurs ouvriers, leurs fermiers leurs meilleurs amis.

Ils arrivent à Bressuire et tout de suite Lescure est choisi comme chef par toutes les paroisses du canton ; à Marigny, on confie l'artillerie, forte de douze pièces de canons, toutes prises aux révolutionnaires ; parmi ces pièces était la célèbre Marie-Jeanne dont les soldats de la grande guerre aimaient à raconter la terrible puissance. Dès le lendemain de leur arrivée, le 5 mai 1793, Lescure et Marigny contribuaient largement à la prise de Thouars, où aucun excès ne fut commis par les vainqueurs qui s'emparèrent seulement d'une quantité énorme d'armes et de munitions.

Sans perdre un instant, Marigny s'empresse de mettre en lieu sûr ces approvisionnements dans le vaste château de Mortagne, qui se trouvait au cœur du pays soulevé et où il organisa son principal arsenal. Cela ne l'empêcha pas de prendre part à la victoire de la Châtaigneraye le 13 mai et d'assister le 16 mai au désastre de Fontenay, où les Vendéens, pris de panique, abandonnèrent toute leur artillerie.

Fou de douleur à la vue de cette perte qui lui semblait irréparable, Marigny fut pris de désespoir et, en arrivant au château de la Boulaye près Malièvre, il jeta ses pistolets sur une table en jurant qu'il ne se battrait plus. Lescure rentrait au même moment ; prenant son cousin par le bras, il le conduisit dans un champ voisin où des Ven-

déens en armes récitaient dévotement le chapelet : Voyons, Marigny, s'écria-t-il, en lui montrant ce touchant spectacle, oserais-tu désespérer encore quand ces braves gens te donnent l'exemple de la confiance ! Marigny redevint lui-même et ne songea plus qu'à prendre sa revanche.

L'occasion ne devait pas se faire attendre. Le 25 mai la grande armée catholique et royale venge sa défaite du 16, reprend Fontenay et ses canons avec toute l'artillerie des bleus. Au premier rang pendant la bataille, Marigny mérita d'être au premier rang, à l'honneur. En signe de joie et de reconnaissance envers le Dieu qui donne la victoire, les soldats voulurent faire entrer leur canon la Marie-Jeanne dans l'église de Fontenay et pendant le chant du *Te Deum* le général dut se tenir debout près de la fameuse pièce comme pour la garder.

Le 9 juin, nous le retrouvons à la prise de Saumur, où il arrête net un cavalier fuyard en abattant l'encolure de son cheval d'un seul coup de sabre. A cette époque maudite les nuits comme les jours se passaient en alertes et en combats. Notre infortuné pays était condamné à une dévastation totale parce que nos pères s'étaient levés en masse pour défendre leurs foyers et leurs autels, pensant à bon droit qu'en tout temps l'autel est le rempart du foyer, la religion étant la sauvegarde de la famille dont elle garantit l'avenir et la dignité

Le 3 juillet de cette terrible année 1793, le farouche Westermann envahissait Châtillon et massacrait les malades et les blessés réfugiés à l'hôpital. Prévenus de ces horreurs, les Vendéens accourent et, le 5 juillet, ils taillent en pièces l'armée de Westermann dans les rues mêmes de la ville. Transporté par la colère, Marigny frappe sans relâche ; c'est alors que le saint du Poitou Lescure, l'apercevant dans la mêlée lui crie : « Arrête, Marigny, tu es trop cruel, tu périras par l'épée. » « Laisse-moi, répond Marigny, laisse-moi venger sur ces monstres les crimes qu'ils ont commis. »

Nous rencontrons encore notre général le 5 septembre à la victoire de Chantonnay, le 19 septembre à la bataille sanglante de Torfou, les 9 et 11 octobre sous les murs de Châtillon, mais il ne paraît pas avoir assisté à la défaite de la Tremblaye, près Cholet, où son cousin Lescure fut mortellement blessé d'une balle au front.

Cernée de toute part par les armées révolutionnaires, l'héroïque Vendée sembait à bout de force. Vaincus à Cholet, nos malheureux soldats, malgré leurs généraux, s'enfuient vers la Loire ; ils espèrent qu'après avoir traversé ce fleuve ils pourront un instant respirer,

se refaire. N'écoutant ni les ordres ni les prières de leurs chefs, ils passent la Loire, suivis d'une foule lamentable de femmes, d'enfants, de blessés, de fugitifs. Impuissant témoin de cette affreuse déroute Marigny parvient à sauver son artillerie par des prodiges de courage et d'énergie. Sur la voie douloureuse que vont suivre désormais les débris de la grande armée catholique et royale, partout Marigny se distinguera par sa téméraire valeur et son invisible force d'âme, toujours il sera au poste le plus périlleux, défiant la mort ; mais, la mort qui l'épargne dans l'ivresse glorieuse des combats lui réserve un sort plus cruel.

Après la dispersion de l'armée à Savenay, Marigny parvient à repasser la Loire ; il arrive à la Girardière, château abandonné, appartenant à M. Serin de la Cordinière. La Rochejaquelein vient d'être tué, Stofflet, trop dur pour ses hommes, n'est pas aimé. Ceux du pays de Cerizay se réunissent autour de Marigny, qui parvient bientôt à surprendre et à défaire plusieurs détachements révolutionnaires.

Le 18 avril 1794, avec une poignée de braves, il voulut se rendre au château de Clisson pour y constater les ravages accumulés par les colonnes infernales et sans doute pour revoir encore ces lieux où jadis, jeune officier de marine, il avait coulé des jours si heureux dans l'intimité de Lescure et de la Rochejaquelein, tous deux tombés martyrs de leur Foi religieuse et politique.

Pendant cette triste visite on l'avertit qu'une troupe considérable d'incendiaires arrive de Niort, pillant et brûlant toutes les fermes qui sont encore debout. Dans toutes les paroisses environnantes retentit le son lugubre du tocsin. Les Vendéens que le feu a chassés de leurs demeures, ceux qui errent à travers les ruines et les champs dévastés, attendant l'heure de la vengeance, accourent vers Clisson et se groupent autour de Marigny qu'ils croyaient mort et qu'ils considèrent comme leur sauveur.

C'était le jour du Vendredi-Saint, une croix de pierre était là dans les allées du parc ; nos pères qui tous pleuraient des parents, des amis, leurs biens emportés et ravis par l'affreuse tourmente, nos pères entonnent le chant de douleur et d'espérance : *O Crux ave spes unica !* Puis ils foncent sur les révolutionnaires avec une telle violence qu'ils les culbutent en un instant, en tuent des milliers et dégagent enfin la contrée des hordes sauvages qui y mettaient tout à feu et à sang.

Cet exploit devait être le dernier de notre général l'orgueil ; froissé et la jalousie, qui s'emparent parfois des âmes les plus nobles au

point de leur inspirer les crimes les plus abominables, devaient donner le coup de mort au héros qui souvent se vantait d'être invulnérable dans la bataille, malgré sa légendaire témérité.

Charette et surtout Stofflet ne lui pardonnaient pas l'influence qu'il exerçait sur les anciens soldats de Lescure et de la Rochejaquelein ; ils lui pardonnaient moins encore l'indépendance de son caractère. Un jour, profitant d'une circonstance malheureuse, où Marigny avait eu le tort de céder au mécontentement de ses hommes et de ses officiers, et avait abandonné Charette et Stofflet à leurs propres forces la veille d'une bataille, ceux-ci le traduisirent devant un conseil de guerre où il fut condamné à mort.

Prévenu de cette sentence, Marigny n'y voulut pas croire; il se refusait à penser que des Vendéens pussent accomplir un pareil forfait ; malgré les instances de ses amis, il persistait à vivre seul, sans escorte, à la Girardière, où il se reposait des fatigues de la guerre dans un calme relatif dû en grande partie au prestige de son invincible courage. Nul soldat vendéen, en effet, ne devait participer à ce crime odieux, dont la responsabilité ternira à jamais la mémoire de Stofflet.

Le 10 juillet 1794, on entendait un feu de peloton dans la direction de la Girardière, c'étaient des déserteurs allemands à la solde de Stofflet qui venaient d'exécuter l'inique sentence. Marigny avait demandé un prêtre, ces misérables lui refusèrent cette suprême consolation. Il obtint cinq minutes pour se recueillir, puis descendant dans son jardin, il commanda lui-même le feu.

Ainsi périt, à moins de quarante ans, l'un des généraux les plus populaires et les plus illustres de notre Vendée.

Après ce meurtre inexcusable nos pères, Messieurs, ne voulurent plus suivre d'autres chefs. Ils suspendirent à leurs foyers déserts, ou ils cachèrent dans les vieux chênes leurs armes désormais inutiles. Mais si la rouille a émoussé les épées et rongé l'acier des fusils, le temps n'a pas effacé le souvenir de Marigny.

Inhumé dans notre vieux cimetière le jour même de sa mort en présence de Hay, métayer à la Girardière, de Forestier, réfugié au même lieu, de Pierre Gamard et de François Nau, réfugiés à la Billardière, Marigny n'a pas été oublié ; pour soustraire son corps aux profanations possibles ses amis crurent devoir cacher le lieu de sa sépulture, mais les survivants de la grande guerre venaient en secret s'agenouiller sur le gazon sous lequel il dormait, pour pleurer et prier.

Longtemps après, on fit savoir à la veuve de Lescure, à la Mar-

quise de la Rochejaquelein, que des vieillards de Combrand connaissaient l'endroit où reposait la dépouille mortelle de son cousin. C'est alors que de concert avec M. de Mont de Benque, neveu et filleul de Marigny, elle fit élever le modeste monument que nous allons transporter ici.

Qui donc, habitants de Combrand, qui donc d'entre nous aurait consenti à laisser dans l'abandon les restes de ce vaillant parmi les vaillants ? Nous aussi nous traversons des temps difficiles et l'avenir semble nous réserver des épreuves plus cruelles encore, mais désormais quand nous viendrons prier dans ce cimetière, nous penserons à Marigny, à ses valeureux soldats; nous demanderons à ces martyrs de nous donner leur courage, de nous garder la Foi !!

H. DE BEAUREGARD.

LES

# CHEVALIERS DU SAINT-ESPRIT

## DE LA PROVINCE DU POITOU

### DE 1578 A 1700

*Notices extraites d'un manuscrit conservé à Paris, à la Bibliothèque Nationale et publiées avec des notes par le* Vicomte PAUL DE CHABOT.

(SUITE) (1)

**AUBIGNÉ, (Charles** (2) **Comte d'**) Baron de Surimau, chevalier des ordres du Roy, gouverneur de la ville de Cognac, puis d'Aiguesmortes en 1688, et enfin du duché de Berry, en 1691, (3) fils de *Constant d'Aubigné*, Baron de Surimau, capitaine et gouverneur de la ville et citadelle de Maillezais et de *Jeanne de Cardaillac* et petit fils de *Théodore Agrippa d'Aubigné*, baron de Surimau, seigneur des Landes, écuyer de la petite écurie du Roy Henry IV, gentilhomme ordinaire de sa chambre, maréchal de ses camps et gouverneur de Maillezais ; et de *Suzanne de Lezay*, fille *d'Ambroise de Lezay*, baron de Surimau et de *Renée de Vivonne*. Il doit son avancement et sa fortune entière à la dame *Françoise d'Aubigné*, sa sœur, marquise de Maintenon, veuve du sieur Scarron, dame d'atours

(1) Voir la 4e livraison de 1904.

(2) Bibl. Nat. Français : 32861. p. 1039-1040.

(3) Il naquit en 1639 et mourut à Vichy en 1703. (Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des Fam. du Poitou* 1re éd. t. 1, p. 149.)

de feue Madame la Dauphine, qui ayant eu le bonheur de captiver l'esprit et les bonnes grâces du Roy Louis XIV, a produit à son dit frère, par la faveur de ce grand Prince, des biens immenses et des honneurs tout à fait grands, jusqu'à le faire chevalier des ordres en 1688. Il a épousé *Geneviève Piètre*, fille de *Simon Piètre*, procureur du Roy, en l'hôtel de Ville de Paris et de Marguerite *Leclerc de Chateaubois*; il n'en a eu qu'une fille unique N... (1) d'Aubigné, mariée en 1699, à *Adrien-Maurice de Noailles, comte d'Ayen*, fils aîné du maréchal duc de Noailles. Le Roy Louis XIV, en considération de la dame de Maintenon lui a fait sa dot de 800000 livres, outre une pension considérable qu'il a donnée au comte d'Ayen et de plusieurs milliers d'écus en rente sur l'hôtel de ville à Paris, et sa dite tante l'a déclarée son unique héritière et par ce moyen elle pourra avoir des biens approchant de ceux des plus riches seigneurs et dames du royaume.

Il porte : *De gueules, au lion d hermines couronné d'or. Cimier : un griffon d'or. Supports : deux griffons de même.*

**MONTBRON** (2), (**François, comte de**) chevalier des ordres du Roy, lieutenant-général de ses armées et au gouvernement de Flandres, gouverneur de Cambrai et pays Cambrésis, mestre de Camp d'un régiment de cavalerie, fils de *Henry, Comte de Montbron* et de *Louise de Boulainvillier*, né en 1632. Il commença à servir en 1651, dans l'armée du Roy qui le fit lieutenant de la seconde compagnie des Mousquetaires de sa garde et colonel de son régiment d'infanterie, en 1672, puis, maréchal de ses camps et armées en 1673, gouverneur d'Arras et son lieutenant-général, en Artois, en 1675. En 1677, il servit aux siège et prise de Gand, il en fut gouverneur et lieutenant-général des armées. Il eut la même qualité, au gouvernement de Flandres en 1678 et fut gouverneur de Tournay, en 1679, puis de Cambray, etc., et il fut fait cheva-

(1) Françoise-Charlotte-Amable, mariée le 1er avril 1698. (*Id*).
(2) Bibl. Nat. Français : 32861. p. 1047-1048.

lier des ordres du Roy, en 1688. Il a épousé, *Marie*, fille de *Robert Gruyn*, seigneur du Bouchet, Valgrand, etc. et d'Anne Clozier, de laquelle il lui est resté deux enfants. Le premier: *Charles-François-Anne de Montbron*, né en 1674, colonel du régiment de Cambrésis, qui a servi avec réputation ès dernières guerres, au siège de Mons, en 1691, à celui de Namur, en 1692, au combat de Steinkerque, auquel il eut un cheval tué sous lui, à la bataille de Nerwinden en 1693. Le deuxième: *Marie-Françoise de Montbron*, mariée, en 1689, avec *Charles-Eugène-Jean-Dominique de Guines de Bonnières*, comte de Soüastre, mestre de camp d'un régiment de Cavalerie.

Il porte: *Burelé d'argent et d'azur, qui est de Montbron, écartelé de gueules plein, qui est d'Albret. Cimier : un sauvage d'or. Tenants : deux sauvages de même.*

La maison de Montbron est noble et ancienne, elle a produit *Jacques, sieur de Montbron*, qui fut fait maréchal de France, par le Roy Charles VI, auquel il rendit de bons services et les mâles s'en sont conservés jusqu'en ce jour en 1700.

**ESCOUBLEAU, (François d')** (1) Comte de Sourdis, baron de Gaujac et d'Estillac, chevalier des ordres du Roy, lieutenant général de ses armées, gouverneur d'Orléans, Orléanois et pays-Chartrain, capitaine des chasses et du château d'Amboise et commandant pour Sa Majesté en la province de Guyenne, fils puîné de *Charles d'Escoubleau*, marquis de Sourdis et d'Alluye, chevalier des ordres ci-devant mentionné. Il fut d'abord chevalier de Malte et connu sous le nom de chevalier de Sourdis, et ayant quitté cette qualité il suivit le parti des armes, dans les troupes de France, où il se distingua et fut fait lieutenant-général des armées du Roy, en 1682, et chevalier de ses ordres, en 1688. Il en reçut le collier, l'année suivante, des mains de Sa Majesté, à Versailles. Depuis, il servit, en Flandres, à la garde des lignes, durant la dernière

(1) Bibl. Nat. Français : 32861, p. 1055-1056.

guerre. Il a épousé N..... (1) *Davaret*; il en a une fille unique (2).

Il porte : *Ecartelé au 1 : contre écartelé de Foix et Béarn; au 2 : d'argent, au lion de sable, à la bordure de gueules, chargée de huit bezants d'or, contre écartelé : fascé d'argent, et de gueules; au 3 : d'azur, au loup rampant d'or, qui est de Montluc et de Sienne, contre écartelé : d'or, au tourteau de gueules, qui est de Montesquieu; au 4 : de Comenge, contrécartelé : d'azur, à une plume d'autruche d'argent. Et sur le tout : d'Escoubleau, qui est : d'azur, party de gueules, à la bande d'or, brochant sur le tout. Cimier : un levrier d'argent, accolé de gueules, bouclé d'or ; supports : deux levriers de même.*

**SAINT-GEORGES, (Olivier de)** (3) III[e] marquis de Vérac-Couhé, baron de la Roche-des-Bois et de Châteaugarnier, chevalier des ordres du Roy et son lieutenant-général au Haut et Bas-Poitou, Châtelraudois et Loudunois, fils d'*Olivier de Saint-Georges*, II[e] marquis de Vérac-Couhé etc., et de *Marguerite de la Muce* et petit-fils d'un autre *Olivier de Saint-Georges*, aussi marquis du Vérac-Couhé, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy. Les services qu'il rendit dans les armées de France lui attirèrent l'estime du roy Louis XIV, qui l'en récompensa et le fit chevalier de ses ordres, en 1688 (4). Il a été marié à *N*........ (5) *Le Coq-Madelène*, fille de *François Le Coq-Madelène*, conseiller au parlement et de *Marie de Beringhen*, de laquelle il a des enfants.

Il porte : *Ecartelé au 1 et 4 : d'argent, à la croix de gueules qui est de Saint-Georges, au 2 et 3 : fuzelé, ondé, enté de gueules*

(1) Angélique, mariée le 24 mars 1702 à François-Gilbert Colbert, marquis de Saint-Pouange. (*Id*).

(2) Marie-Charlotte de Béziade d'Avaray, fille de Théophile, chevalier, seigneur d'Avaray. Il mourut le 31 septembre 1707. (B.-F, *Dict. des Fam. du Poitou*, 1[re] éd. t. II, p. 74.)

(3) Bibl. Nat. Français : 32861, p. 1063-1064.

(4) Il fit ériger par lettres patentes du mois de février 1662, sa terre de Couhé, en Marquisat, sous le nom de Couhé-Vérac. (B.-F., *Dict. des Fam. du Poitou*, 1[re] éd. t. II, p. 651.)

(5) Marguerite. (*Id*).

*et d'argent de six pièces, qui est de Rochechouart. Cimier : une Sirène de Carnation. Tenants : deux Sirènes de même.*

**CHASTILLON, (Alexis-Henry, marquis de)** seigneur de Chantemerle, la Rambaudière, la Crestinière, Chanleville, Novion et Lannoy, chevalier des ordres du Roy, capitaine des gardes du corps, et premier gentilhomme de la chambre de S. A. R. Monsieur, frère unique du Roy, duc d'Orléans, gouverneur de la ville de Chartres, mestre de camp du régiment de ce nom et brigadier d'armée, quatrième fils de François de Chastillon, seigneur de la Rambaudière, Boisrogue, etc. et de Magdeleine Honoré. Tous ces beaux et honorables emplois ne luy ont été conférés que pour tenir lieu, en partie, de récompense à ses services qui lui ont fait mériter l'estime du Roy et de Monsieur, son frère unique (1). Il fut fait chevalier des ordres en 1688. Il a épousé (2) Marie-Rosalie de Brouilly, dame d'atours de Madame la Duchesse de Chartres, fille d'*Antoine de Brouilly*, Marquis de Piennes, chevalier des ordres du Roy, ci-devant mentionné, il en a plusieurs enfants.

Il porte : *De gueules, à trois pals de vair, au chef d'or, chargé pour brisure, en chef, d'une lettre de sable, qui est de Chastillon. Cimier : un dragon aislé d'or. Supports : deux lions de même.*

La maison de Chastillon est des plus illustres et anciennes du Royaume. La petite ville de Chastillon-sur-Marne, qui a titre de Chastellenie, en Brie, luy a donné son nom, il y a plusieurs siècles. Le premier seigneur de cette maison dont on ait connaissance a été *Guy Ier* du nom, *Sire de Chastillon-sur-Marne*, qui vivait en 1076, de lui sont issus tous les autres seigneurs de cette maison, de laquelle était *le pape Urbain II*, nommé *Eudes de Chastillon*, élu en 1088, mort en 1099. Elle a produit les anciens Comtes de Saint-Paul et de Blois, un con-

(1) Il fut aussi mestre de camp du régiment de Chartres. (Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des Fam. du Poitou*, 2me éd. t. II, p. 323).

(2) Le 28 mars 1685. (*Id*).

nétable de France qui fut Gaucher I, connétable de France en 12.., père de *Gaucher II, sire de Chastillon*, duquel sont descendus les comtes de Pors... et de Dampierre, et encore père de Jean de Chastillon, tige des autres sieurs de Chastillon, d'Argenton et Marigny, dont la postérité dure encore, en la personne du susdit *Alexis-Henry, marquis de Chastillon* et de ses frères et leurs enfants. Le sieur du Chesne a fait une histoire généalogique de cette famille, où il fait voir qu'elle a pris ou donné des alliances ès maisons de France, de Bourgogne, de Bourbon, de Valois, de Lorraine, de Bar, de Luxembourg, de Flandres, de Bretagne, de Dreux, de Hainault, etc.. et infinité d'autres des plus illustres, aussi tous ceux de cette famille n'ont point dégénéré du sang de tant de princesses dont ils sont issus et plusieurs d'entre eux sont morts en bataille, pour le service des roys de France.

**QUATREBARBES, (Hyacinthe de)**, marquis de la Rongère, comte de Saint-Denis-du Maine (2), chevalier des ordres du Roy, chevalier d'honneur de Madame la Duchesse d'Orléans, fils de *René de Quatrebarbes*, seigneur de la Rongère, Saint-Denis et autres lieux et de *Jacqueline de Dampierre* (3), fut marié, en 1663, à *Françoise du Plessis-Chastillon*, fille unique *d'André, marquis du Plessis-Chastillon*, seigneur de Rugles et Boisbéranger et de *Renée le Porc-de-la Porte* (4). Il fut fait chevalier des ordres, de la création qu'en fit le roy Louis XIV, au mois de décembre 1688. Ce fut à la recommandation de

(1) Bibl. Nat. Français : 32861. p. 1077-1078.

(2) Il fut crée marquis de la Rongère et comte de Saint-Denis-du-Maine par Louis XIV, fut tenu sur les fonts de baptême par les pauvres de Saint-Sulpice, fut nommé le 24 juin 1684, chevalier d'honneur de Madame Elisabeth-Charlotte-Palatine, duchesse d'Orléans, *à cause de sa naissance, de son mérite et de sa fidélité*, dit le brevet. (B. F., *Dict. des Fam. du Poitou*, 1re éd., t. II, p. 575.)

(3) Jacqueline de Préaulx, fille de Claude, chevalier de l'ordre et gouverneur d'Argenton et de Jacqueline de Dampierre (*Id.* p. 575.)

(4) Et en secondes noces à Thérèse de Ruellan (*Id.*).

Son Altesse Royale, Madame, Duchesse d'Orléans, de laquelle il était chevalier d'honneur.

Il porte : *D'argent, à la bande de sable, cotoyée de deux cottices de même. Cimier : une tête de léopard d'or. Supports : deux léopards de même.*

**Trentième création des chevaliers du Sainct-Esprit et la neufvième du Roy Louis XIV, faite en la chapelle de Versailles, le jour de la feste de Pentecoste 29 may 1688.**

Cette création ne contient aucun chevalier du Poitou proprement dit.

**Trente-unième création des chevaliers du Sainct-Esprit et la dixième du Roy Louis XIV, faite, à Versailles, le jour de feste de la Purification Notre-Dame, deuxième jour de février 1693.**

Cette création ne contient aucun chevalier du Poitou.

**Trente-deuxième création des chevaliers du Sainct-Esprit et la onzième du Roy Louis XIV, faite, en la chapelle du Château de Versailles, le premier janvier 1694, avec les cérémonies ordinaires.**

Cette création ne contient aucun chevalier du Poitou.

**Trente-troisième création des chevaliers du Sainct-Esprit et la douzième du Roy Louis XIV, faite à Versailles, le jour de la Pentecoste, 22 may 1695.**

Cette création ne contient aucun chevalier du Poitou.

**Trente-quatrième création des chevaliers du Sainct-Esprit et la treizième du Roy Louis XIV, faite, à Versailles, le premier janvier 1696.**

Cette création ne contient aucun chevalier du Poitou.

Trente-cinquième création des chevaliers du Sainct-Esprit et la quatorzième du Roy Louis XIV, faite à Versailles, le 1er janvier 1697.

Cette création ne contient aucun chevalier du Poitou.

Trente-sixième création des chevaliers du Sainct-Esprit et la quinzième du Roy Louis XIV, faite, à Versailles, le jour de la Purification Notre-Dame, 2 février 1698.

Cette création ne contient aucun chevalier du Poitou.

Trente-septième création des chevaliers du Sainct-Esprit et la seizième du Roy Louis XIV, faite, à Versailles, le 2 février, jour de la Purification Notre-Dame, 1699.

Cette création ne contient aucun chevalier du Poitou.

A la fin du volume on trouve d'une autre écriture les noms suivants sans ordre de dates :

**DE BEAUVAU DU RIVAU** (1), (**René-François**) archevêque de Narbonne, abbé de Saint-Victor-en-Caux et de Bonneval, en Rouergue, prieur de Pommier-Aigre, en Touraine ; il fut premièrement évêque de Bayonne, puis de Tournay, ensuite archevêque de Toulouse, d'où il passa à Narbonne, où il est mort le 4 août 1739 (2).

**LA ROCHEFOUCAULD** (3), (**François de, VIIIe du nom**), duc de la Rochefoucauld et de la Rocheguyon, pair de France, prince de Marcillac, marquis de Barbezieux, comte de Du-

(1) Bibl. Nat. Français : 32861. p. 1157.

(2) Fils de Jacques de Beauvau, marquis du Rivau, maréchal des camps et armées du roi, capitaine des gardes-suisses et de Marie ou Diane de Campet. (Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des Fam. du Poitou*. 2me éd. t. I, p. 383.)

(3) Bibl. Nat. Français, 32861, p. 1163.

retal, etc., Grand Veneur de France, Grand-Maître de la garde-robe du Roy, maréchal de ses camps et armées, mort à Paris le 22 avril 1728.

**ROCHECHOUART**, (**Louis de**) (1) duc de Mortemart, pair de France, prince de Tonnay-Charente, lieutenant-général des armées du Roy, premier gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté, mort le 31 juillet 1646 (2).

**BEAUVAU**, (**Pierre-Madeleine, comte de**) lieutenant-général des armées du Roy, directeur général de la cavalerie, gouverneur de Douai, mort, à son gouvernement, le 30 mai (3) 1734.

**SAINT-GEORGES** (4), (**César de**) marquis de Couhé-Vérac, lieutenant-général des armées du Roy et de la province de Poitou, mort, le 11 février 1741 (5).

**LA ROCHEFOUCAULD**, (**Alexandre** (6) **de**) duc de la Rocheguyon, pair de France, grand-maître de la garde-robe du Roy, prince de Marcillac, marquis de Liancourt et de Barbezieux, baron de Verteuil, etc., brigadier des armées du Roy.

(1) Bibl. Nat. Français : 32861, p. 1167.

(2) Fils de *Louis-Victor de Rochechouart*, duc de Vivonne-Mortemart, pair, maréchal général des Galères de France, premier gentilhomme de la chambre du roi, vice-roi de Sicile, chevalier des ordres du Roi, etc. et de *Antoinette-Louise de Mesme*. (*Hist. de la maison de Rochechouar*, t. II, p. 164-166).

(3) Bibl. Nat. Français : 32861. p. 1197.

(4) Fils de Jacques, marquis du Rivau et de Marie ou Diane de Campet. Il avait épousé en 1711 Marie-Thérèse de Beauvau. (Bauchet-Filleau, *Dictionnaire des Fam. du Poitou*, 2me édition t. I, p. 393.)

(5) Bibl. Nat. Français : 32861. p. 1197.

(6) Il mourut en 1741. Il était fils de *Olivier de Saint-Georges*, chevalier baron de Couhé, chevalier des ordres du Roi, marquis de Couhé-Vérac et de *Marguerite le Coq*. Il mourut en 1724. Il avait épousé le 21 mars 1706 Catherine-Marguerite de Pioger, fille de Pierre, secrétaire du Roi. (B.-F., *Dictionnaire des Fam. du Poitou*, 1re édit. t. II., p. 651.)

(7) Bibl. Nat. Français : 32861. p. 1217.

**BRICHANTEAU, (Louis-Armand (1) de)** marquis de Nangis, lieutenant-général des armées du Roy, chevalier d'honneur de la Reine, mort le 8 octobre 1742.

**DU PLESSIS, (Louis-François-Armand** (2) **duc de Richelieu)**, pair de France, gouverneur des ville et château de Cognac, ambassadeur extraordinaire auprès de l'Empereur(3), depuis premier gentilhomme de la chambre du Roy et maréchal de France, nommé chevalier des ordres de Sa Majesté du 1er janvier 1728, avec permission du 4 avril suivant, d'en porter les marques.

**CHASTILLON, (Alexis-Madeleine-Rosalie** (4) **de)** dit le comte de Chastillon, baron d'Argenton, grand bailli de Hagueneau, maréchal des camps et armées du Roy, mestre de camp général de la cavalerie légère de France, depuis duc et pair, (5) lieutenant-général des armées du Roy et gouverneur de Monsieur le Dauphin, mort le 15 février 1754.

FIN.

(1) Bibl. Nat. Français : 32861. p. 1223.

(2) Bibl. Nat. Français : 32861. p. 1223.

(3) Il fut gouverneur des Haute et Basse Guienne, membre de l'Académie Française. Il naquit le 13 mars 1696 et mourut le 8 août 1788. Il était fils de Armand-Jean, chevalier des Ordres du roy, duc de Richelieu et de Fronsac, pair de France et de Anne-Marguerite d'Acigné, et épousa : 1° le 12 février 1711 : Anne-Catherine de Noailles, fille de Jean-François, marquis de Noailles, maréchal de Camp, etc. et de Marguerite-Thérèse Rouillé de Meslay. 2° : Le 7 avril 1734, Elisabeth-Sophie de Lorraine-Guise, fille de Anne-Marie-Joseph, prince de Guise et de Marie-Louise-Christine-Jeannin de Castille. 3° : En 1780, Jeanne-Catherine-Josèphe de Lavaulx, chanoinesse de Poussay veuve de Edmond de Roothe, fille de Gabriel-François, Comte de Lavaulx et de Charlotte de Lavaulx de Pompierre. (B.-F., *Dictionnaire des Fam. du Poitou*, 1re éd., t. II, p. 799.)

(4) Bibl. Nat. Français : 32861. p. 1133.

(5) Il naquit le 4 septembre 1690, il acheta en 1736, la baronnie de Mauléon qui fut érigée la même année en duché-pairie sous le nom de Châtillon-sur-Sèvre. Il avait épousé le 22 janvier 1711, Charlotte-Vautrude de Voysin, fille de Daniel-François, Chancelier de France. (Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des Fam. du Poitou*, 2me éd., t. II, p. 324).

# LA VENDÉE AU SALON DE 1905

Ce n'est pourtant pas notre faute si depuis quelques années, nous chantons, à cette même place, la même chanson. Nous aurions pu faire clicher le compte-rendu du Salon de 1904 ou de 1903, sans y changer autre chose que les titres des œuvres exposées : nos artistes se déciment et ne se recrutent plus. L'heure était cependant favorable aux initiatives ; la moyenne du Salon est plutôt faible, cette année, une de celles probablement où l'on n'est pas en train. C'était le moment d'oser. Nos peintres et nos sculpteurs vendéens continuent tranquillement leur petit train-train, et s'endorment, si vous voulez, sur leurs lauriers.

Nous vous les présentons dans l'ordre où nous les avons rencontrés nous-mêmes, en suivant la série numérique des salles.

Le jury de classement a fait à M. Rousseau-Decelle les honneurs de la salle nº 1, la grande salle d'entrée où il n'y a pas que des chefs-d'œuvre, mais d'où les œuvres médiocres sont bannies, afin de donner aux visiteurs une bonne première impression. Cette fois, l'honneur est parfaitement justifié. *Jeanne d'Arc dans sa prison* montre un progrès très marqué sur la *Pénélope* de l'année dernière, et accuse un tempérament artistique et une personnalité que l'œuvre précédente ne promettait pas si tôt. Jeanne est dans un cachot, soutenue par le bon Dominicain, frère Martin Ladvenu, pendant que l'évêque Cauchon lui lit la terrible sentence. L'évêque, au premier plan, dresse, en profil presque perdu, sa tête d'une cruauté hautaine. Jeanne, épouvantée, tend les bras vers lui : « Évêque, dit-elle, si je meurs par vous, j'appelle de vous devant Dieu », tandis que frère Ladvenu essaie de la consoler. Sur cette scène, habilement disposée et solidement rendue, M. Rousseau-Decelle nous permettra quelques critiques de détail, que nous le prions de croire des plus bienveillantes. La tête de Jeanne ne nous paraît pas assez féminine,

surtout suivant la tradition. L'opposition de l'ombre et du jour, dans ce cachot percé d'une seule lucarne d'où jaillit un cône de lumière, laisse visiblement à désirer; l'ensemble baigne à tort dans une lumière diffuse, déplacée en ce lieu, erreur que ne corrigent pas les touches de blanc cru piquées sur les traits saillants de l'évêque et sur la main tendue de la prisonnière; cet artifice réclamerait une ombre plus dense dans les parties qui échappent au rayon direct de la lumière extérieure.

Pourquoi l'artiste habille-t-il de bleu l'évêque et le dominicain, dont le costume réel eût pu lui fournir, dans l'ombre, une gamme intéressante de noirs? Que dire aussi de la mitre au soufflet en bec de faucon qui coiffe le trop fameux évêque de Beauvais? Cette mitre du temps de Grégoire de Tours et des évêques mérovingiens est un anachronisme. Dès les Capétiens, le soufflet s'était aplati et allongé, comme on peut le voir, au musée de Cluny, sur le tombeau de Simon de Bussy, évêque de Paris de 1289 à 1304, et sur le portrait de Geoffroy Floreau, évêque de Châlons de 1453 à 1503.

Ces scrupules de vérité historique ne nous empêchent pas de reconnaître que M. Rousseau-Decelle a droit à toutes nos félicitations pour son très sérieux et très heureux effort.

M. Paul Tillier fournit, sous les n<sup>os</sup> 1825 et 1826, une nouvelle contribution à l'étude de la chlorose. *La Lecture à deux* et le *Portrait de Mme B.* ont plus que jamais besoin d'une saison sérieuse à Berk-sur-mer. Si Mme B. est vraiment un portrait, elle doit donner beaucoup d'inquiétudes à sa famille; l'ombre de son chignon lui poche les yeux d'une affligeante façon, et si, comme les modèles accoutumés de M. Tillier, elle se contente de formes sans épaisseur, elle tend de plus à se passer aussi de largeur; voyez le cou, ce n'est plus qu'un fil. Pauvre femme!... Bien entendu, le genre admis, la facture en est aussi soignée qu'élégante.

Heureusement que les portraits de M. Delhumeau vivent, eux, et même pensent, un vrai soulagement pour se remettre des silhouettes d'hôpital entrevues plus haut. Il nous faut ici nous répéter; chez M. Delhumeau la simplicité et la probité des moyens rehausse la maîtrise de l'exécution et la perfection du fini. Le *Portrait de M. le marquis de Lespinay* fait honneur à l'artiste, et, nous oserions dire, au modèle, puisqu'il fixe avec une vérité si vivante la fine et courtoise bienveillance du très sympathique député de la Vendée. Dans le *Portrait de Mme B.*, de moindre envergure, le pinceau savamment manié, traduit le charme des rides bien gagnées et l'affable sérénité des aïeules.

M. Brillaut, que nous cherchions dans la peinture, s'est modestement retiré cette année, dans le pastel. Sous le n° 2079, il expose une idylle. Nous avons beaucoup cherché cette idylle, dissimulée dans un couloir du Grand Palais, et sa découverte a déçu l'espoir que ces noms légers et discrets nous avaient fait concevoir. L'*Idylle* n'est pas compliquée : un jeune homme et une jeune fille, debout, sans autres atours que leur pudeur, échangent un baiser sous bois.

Quoi ! tout nus? dira-t-on...

— Hélas ! oui, Madame; mais quel joli sujet de pastel !

Comment, sous ce bois assez peu couvert pour que, à travers la perspective du feuillage, s'étalent des plaques de ciel bleu. les deux idyllistes se présentent-ils fortement teintés de noir. Rouges, on le comprendrait, mais, mulâtres! ils n'ont aucune excuse, et font amèrement regretter que M. Brillaut s'attarde à de décevants pastels, quand il pourrait brosser de si jolies toiles.

A la Sculpture, M. Guéniot expose la réplique en marbre de sa *Rêverie* en plâtre de l'an passé. Le velouté du marbre, et, semble-t-il, d'adroites retouches ont singulièrement affiné cette œuvre de valeur. C'est du moins l'opinion du public qui, nous l'avons constaté avec plaisir, s'arrête complaisamment devant ce marbre si largement modelé.

M. Guéniot a également su trouver pour le *Christ* destiné à l'église Saint-Sauveur de Dinan, dont il expose le plâtre, une nouvelle et archaïque expression de son divin modèle. La tête du *Christ*, d'une suave et ineffable tristesse, émerge d'une robe aux plis sobres et sévères, les bras étendus, comme pour appeler à lui toutes les douleurs de la terre.

La statuette en plâtre d'un *Gladiateur* par M. Garnier, est, elle aussi, d'un curieux intérêt artistique. Le sujet est bien campé : le bras gauche, qui se plie sous le bouclier protecteur, offre un modelé très ferme ; tout au plus pourrait-on reprocher un peu de mollesse au bras droit qui pointe l'épée. Voilà une œuvre qui promet.

Une *fenêtre à vitraux* représentant six paysages variés, figure, au nom de M. Lefebvre, dans les Arts décoratifs. Nous ne pensons pas que la décoration du vitrail puisse s'adapter à de si petits espaces. Les paysages de M. Lefebvre sont de menus tours de force, dans lesquels l'inspiration artistique a peu de part.

M. Boutin a envoyé deux aquarelles : *la rue de la Montagne Sainte-Geneviève à Paris* et *la cour d'un château du XVIII<sup></sup>e siècle près de Nalliers*. Depuis le *Port de Saint-Gilles* de l'an dernier, l'artiste a

acquis une manifeste légèreté de touche. Nous lui demanderons encore de ne pas cerner uniformément ses profils d'un trait à l'encre de Chine. On dirait d'une esquisse à l'encre noire, avec de la couleur dedans : de l'aquarelle bordée de deuil.

Dans les Dessins, M. Béraud a crayonné *la Maison du XVI^e^ siècle à La Rochelle, dite maison de Diane de Poitiers*, travail modeste et consciencieux, qui n'a pas dû lui coûter beaucoup de temps ni de peine.

La Vendée tient encore une place honorable au Salon ; mais il serait temps que de jeunes recrues vinssent, pour notre gloire de demain, renforcer l'état-major.

Fontenac.

LA VIE LITTÉRAIRE

# LA PROMENEUSE (1)

On se trompe toujours lorsqu'on ne ferme pas
les yeux pour mieux regarder en soi-même.
MAURICE MAETERLINCK.

On vit. On s'agite quelque peu. On pense. On est ému. Une expansion naturelle est la règle commune, dans la jeunesse. Il est des heures où l'on est hanté de ce que les Anciens nommaient la Muse, et 1830 l'inspiration, — et que tout simplement nous pouvons nommer, sans prétention scientifique, le besoin de dire. Ne serait-ce encore l'instinct d'imiter, lorsque le cœur de la quinzième année, emprisonné par la laideur banale des collèges, a senti d'inépuisables échappées et de fiévreux horizons dans les œuvres fragmentées des poètes découverts ! Inquiète de naître et de s'exaspérer, la sensibilité s'abreuve pêle-mêle à des sources contradictoires : parfois les Parnassiens ; les Symbolistes aussi, récemment ; et souvent les déclamations romantiques que révèlent, plus aisément, des anthologies tolérées par la prudence professorale.

Ainsi ont débuté bien des jeunes gens qui, dans les nuits adolescentes, sentaient en leurs artères sourdre le sang d'Olympio, de Chatterton, de Jocelyn et de Rolla.

De même que le romantisme fut une époque dans l'histoire de la race, il est une étape dans le développement individuel d'une âme, *promeneuse* de la vie.

De mille petites vulgarités quotidiennes on fait tout naturellement

(1) FRANCIS ÉON, *La Promeneuse*, poésies, édition du *Beffroi*, Lille, 1905.

de la littérature. Il suffit de s'exagérer une tristesse fatale, de cultiver une angoisse vague, d'imaginer encore une souffrance réelle : tout est prétexte. Et lorsqu'une impression, même factice à son origine, devient profondément sentie, elle sait, en dépit de l'inexpérience qui s'essaie, revêtir un accent qui émeut :

— Ah! Werther qui lisait Klopstock avec Charlotte !

Tout thème nouveau est favorable à cette nostalgie pour s'accroître. Les oiseaux fastueux et solitaires qui ornent les jardins, *paons* et *cygnes*, se trouvent les premiers confidents de ces désirs impatients :

O Cygnes, vous flottiez dans le brouillard ; je crus
Qu'avec vous devant moi passaient de blancs mensonges ;
Vous étiez irréels et beaux comme des songes,
O Cygnes, quand soudain vous m'êtes apparus.

Vos contours indécis dont s'effaçaient les lignes
Semblaient au crépuscule un rêve tout de neige ;
Et, quand se fut évanoui votre cortège,
Mon désir a suivi votre sillage, ô Cygnes.

Déjà ce n'étaient plus les banales redites, et j'en sais qui placent bien haut cette musique blanche de pureté, sa grâce, sa légère et mystique évocation.

L'attirance d'autres *fantômes*, se résolvant en visions de cauchemar, avec le vent hurleur en les feuilles froissées, dénote les fêtes galantes où doit se complaire un peu tout débutant ; — mais, sentimental et preste, le *Lied* chante d'une note plus personnelle et plus vraie.

Il était légitime, aussi, de rencontrer en ces premières pages de Francis Éon le masque pâle et beau de *Salomé*, et sa louange pour « la beauté de son crime ». Mais ce dillettantisme cède devant les véhéments élans, plus âpres et plus profonds, qui emportent le poète *vers le Nord*. Dans ses promenades imaginatives et désœuvrées, il s'est élevé ici à la ferveur d'un rêve que Rodenbach eût aimé. Et ces poèmes de forme artiste et ciselée trouvent en la sonorité certaine de cet ardent trophée, *La Bague*, le plus riche épanouissement de résurrection.

Ces aventures fugaces, ces songes caressés, ce sont seulement des baisers sur un miroir, d'où naît l'illusion persistante d'une sœur douce qui bercerait la lassitude du front. Et ces divagations *au fil de l'heure* se ferment dans l'espoir du lendemain, et son inquiétude.

Un souhait dernier monte aux lèvres pour clore les souvenirs, un

souhait qui demande la lumière du passé, — en désirant sans doute davantage : —

> Seigneur, mettez encor du soleil sur la route !

Et la prière est anxieuse de savoir d'où viendra cette lumière qui seule saura faire le jour. Et en l'attendant il arrive au rêveur lassé de souhaiter le sommeil propice à l'oubli, — le sommeil où tout s'abolit, la douleur et la pensée :

> Pourquoi vous obstiner à veiller, mes pensées ?
> — Homme faible, tais-toi. Nous veillons l'enfant mort...
> L'enfant du rêve est mort ce soir, et nos sanglots
> N'ont pu rouvrir les frêles fleurs de ses yeux clos.

Des yeux ouverts, francs et clairs ! D'eux peut-être naitrait la lueur plus douce que le soleil, plus mystérieuse que la lune, plus sereine que les étoiles. Autrefois, les yeux mièvres de *Cendrillon*, qui

> Sont deux lacs bleus sans fond où la tristesse flotte,

et dont l'attirance vient de ce qu'ils sont « des yeux violets de phtisique », avaient ému de leur trouble les regards qui s'y étaient mirés.

Ce ne sont point des organes matériels que les yeux ; et l'amour — qui n'est jamais charnel — du poète les aime pour leur spiritualité aiguisée et vivante :

> Ah ! tes yeux, sais-tu pas qu'ils pensent, et qu'ils sont
> Fleuris de ciel ainsi que ton nom de baptême ?

et quand il veut *s'anéantir* en l'aimée, c'est se perdre en ses yeux qu'il veut dire. Il en est tant obsédé que pour les louer les images abondantes et subtiles naissent spontanément en trouvailles exquises et pittoresques :

> Je dirai sur tes yeux le tremblement des cils,
> Peupliers de bordure à ces lacs de mystère.

Alors que la parole trahit la pensée et l'alourdit, le regard, mieux que tout, est expressif et peut transfigurer la beauté elle-même. Seul, il est l'inexprimable et l'intangible. Et quand le souvenir se tend vers l'absente, c'est lui encore qui, plus irisé qu'un arc-en-ciel, et plus fier, et plus grave, et plus consolant, revit de toute la puissance magnétique de sa séduction :

> Et j'ai senti, penché sur l'âme des fontaines,
> L'eau de ses yeux monter en sourire vers moi.

Et ce n'est pas assez de créer l'illusion au cœur des eaux chantantes ; il lui faut la nature entière, laborieuse et saine, pour magnifier entièrement sa foi confiante et son fidèle espoir.

Le bienfait de la solitude, c'est la douceur de l'amertume. Voilà d'abord, je crois, ce qu'aime en la campagne Francis Éon. Ce n'est point une passion véhémente qui l'y pousse, et s'il y trouve sa *vérité*, ce qu'elle satisfait en lui c'est son goût inné de la paix, de l'ordre et de la régularité, en un mot de la continuité dans l'effort et dans la pensée :

J'ai des ceps bien feuillus qui seront vendangés
Dans la joie exaltée et saine de l'automne.
Les fermiers prévoyants cerclent déjà les tonnes.
Le forgeron trapu lève son grand marteau.
Et, dans les bois souffrants qu'elles blessent trop tôt,
Les bûcherons nerveux abattent leurs cognées.

Là est résumée la leçon d'énergie qu'il entend recevoir de la sagesse de son pays. Il n'est point ému simplement d'esthétisme à la Millet, — sa crainte de complication lui fait caresser lentement ce tableau paysan de la tombée du soir :

Les paysans heureux qu'ont brisés les labours
Ramènent aux étables grasses les bœufs lourds,
Et chantent en rentrant, le cœur sans amertume,
Vers la table où la soupe appétissante fume ;
Et les vieilles, voyant revenir les troupeaux,
Dans l'armoire ont serré la laine et les fuseaux.

Quel autre cadre, autant que celui-ci, pourrait lui promettre ce que demandent seulement à la vie ceux qui ont trop senti le leurre de ses fièvres et le mensonge de ses changeants mirages : la continuité ?

La continuité ! Elle seule peut défier le temps, elle ignore les laides et puériles complications de l'existence moderne, et c'est elle qui fit la beauté et la grandeur des anciens parents qui dans ces mêmes lieux surent mener une vie tranquille :

Ils attendaient chez eux bien doucement la mort
Ayant mis dans leur vie exacte et pacifique
La régularité d'un poème classique.

Le regret de ces temps passés revit avec une singulière intensité dans les vers du poète ; et c'est une émotion poignante qui dans la simplicité classique de son livre, palpite, quand à peine il ose conce-

voir l'espérance de savourer un jour, comme les ancêtres, la quiétude reposée d'une chambre

Claire comme les clairs de lune de septembre,

et d'y tisser au moins la trame du bonheur, si ténue qu'on la dirait fantomnale, dans

Le refuge ignoré de la maison qui fume.

— La ville parfois, bruyante et vaine, reprend cet amant des campagnes paisibles ; mais que viennent un ennui, les nuages épais, la pluie lancinante, et sa plainte encore s'élève :

Il pleut, et que la pluie en ce Paris est triste !

Et de nouveau renait le souvenir des champs et des arbres chéris, la vision du passé et le songe incertain d'un avenir souriant.

Cet amour de la nature, si calme, si doux, est un baume et non une blessure : c'est le consolateur serein, et non plus l'énigme inquiétante de Vigny, — c'est l'ami fidèle, et non l'amante douloureuse dont nous trouble la plus forte et la plus capiteuse poésie de notre temps.

Aussi, une seule fois voyons-nous cette *promeneuse* grave saccager les fleurs du *jardin* ; mais ce n'est qu'un plaisir exaspéré pour mieux forcer le printemps neuf.

Cette acceptation habituelle, originale et humaine surtout, vient non seulement de la nature de l'artiste, mais encore des qualités propres du modèle. La campagne qu'il décrit et qu'il exalte, ce n'est pas la nature indéterminée des anciens auteurs, c'est un coin de sa province qu'ont sacré le legs des parents, les images d'autrefois, de chères coutumes et les jeux de sa jeunesse : c'est sa patrie.

Et ma Vienne rocheuse aux sables roux s'endort
Comme une reine langoureuse en un lit d'or
Plus dolente au sortir des causses limousines.

Les paysages que nous rencontrons sont des paysages poitevins. Partout, dans ces admirables *Bucoliques de Septembre,* le fruit le plus savoureux de cette récolte éclatante, on rencontre des traits du plus scrupuleux réalisme qui leur donnent, pour quiconque a goûté le charme lent et persuasif du Poitou, un inoubliable cachet d'heureuse nonchalance, de recueillement embaumé et de labeur fécond.

Ce sont de vrais paysages et de réels travaux rustiques qui sont peints dans ce livre avec une sobriété juste, un lyrisme que nous

n'avions encore rencontré que dans l'œuvre du seul Rollinat. Ce minutieux et concis naturalisme prend chez Francis Éon son sens plein de beauté évocatrice et de vision réconfortante, en ce qu'il sait, d'un coup d'aile, en dégager tout l'infini de la poésie qui vraiment est la poésie. Il sait voir la vie telle qu'elle est et l'agrandir par le rêve.

En pourrions-nous citer un exemple plus éclatant que ces derniers vers de : *Les troupeaux rentrent:*

> Et demain, mon amie unique, dès l'aurore,
> Le pâtre, les moutons, les chiens iront encore
> Vers le sommet d'où les lointains horizons bleus
> S'infinisent comme les rêves dans tes yeux.

Les traits ethniques ainsi abondent dans cette œuvre. L'origine, ou du moins la naissance vendéenne de l'auteur peuvent fournir la meilleure explication de ces mots brûlants qui sont des prières et qui, malgré l'éparpillement d'une croyance positive, demeurent comme un dernier mysticisme, dont le sens nous est révélé par la poésie intitulée : *Foi des Fidèles*. Ce n'est pas un cri isolé ; le poète se complaît à sa tendre douceur, à sa sérénité, comme à tout ce qu'il contient d'artistique. Au clocher natal il dit :

> « Ton pur élan gothique est comme une prière. »

Et un accent dont la sincérité n'échappera à personne nous confesse :

> « Je reposerai mieux au cœur de la colline
> Où les petites croix sont plus proches du ciel. »

C'est une enfantine confiance exaltée par l'ombre bleue des églises, et leur mystérieux silence où craintivement on se blottit avec tant de délicieux émoi.

Car se blottir est le geste d'amour et d'abandon que nous voyons le plus naturellement au fil de ces poèmes. Blottissement contre le cœur de l'aimée et blottissement contre le cœur des choses. Là réside l'intimisme de ce beau livre. L'auteur disait à la première page le rêve de sa jeunesse qui désire l'exaltation, l'amour et la bonté,

> Et veut se faire un cœur simple comme les choses.

La vie secrète des objets inanimés est en effet devinée par une intuition sûre et pénétrée par une sensibilité attentive. Tout ce qui est silencieux, humble et figé palpite comme les coussins désuets et les rideaux fanés d'une très ancienne *chambre*.

*
* *

Pour exprimer cette simplicité courante, rare sans subtilité et compatissante sans affectation, nulle autre technique de versification, plus libre, plus hardie, de moyens plus élémentaires et plus subjectifs, n'eut créé une plus certaine suggestion et un attrait plus prenant. Tous les mots sont usuels, mais la coupe du vers et les rejets d'une audace telle que les plus fougueux symbolistes ne les auraient hasardés ; — ainsi, les fins de vers sur une conjonction ou une proposition, et d'où la phrase, sans perdre rien de son inaltérable harmonie colorée, semble un instant planer pour prendre la rapide envolée d'un trait décoché.

Cette forme moderne, comme le sentiment général rénové, sont les seuls éléments qui dans le temps datent cette œuvre. Sa pureté, sa musique abondante, son heureuse douceur, sa tristesse et sa foi vaillante donnent à l'ensemble cette intime beauté qui, exhalée peu à peu à chacune des lignes, amasse au déclin de la cueillaison une ineffaçable et profuse richesse qui vous remue, vous pénètre, vous enchante, vous inquiète,

Et retient dans vos yeux le passé qui s'efface.

Toute une jeunesse et tout un matin embaument cette ronde menée, cette évolution suivie. C'est une gerbe unie, variée mais compacte, et dont l'attrait serait brisé s'il en manquait une fleur. Si une sensibilité d'artiste en a groupé ingénieusement les couleurs, le ciel de notre pays les a toutes nuancées depuis l'églantine rebelle et sauvage jusqu'à la rose la plus soignée et la plus délicate.

Longuement mes doigts ont effleuré chaque tige, je me suis penché sur chaque corolle, je me suis grisé de chaque senteur. S'il fallait les juger je devrais m'en éloigner un peu. Pour cette vaine besogne je connais trop l'ivresse précieuse qu'il me faudrait dissiper ; — et le pourrai-je ?

O mon dernier bonheur d'aimer, que je te sauve !

N'ai-je pas eu tort déjà de tenter d'objectiver le charme que je prends à ces poèmes ? Pourrai-je jamais dire à Francis Éon combien je les trouve beaux et combien je les aime ?

HENRI MARTINEAU.

*Mai 1905.*

## NOTE D'ART

# LE FESTIVAL FRANCIS THOMÉ

### LA ROCHE-SUR-YON

Notre chère Vendée est une illustre inconnue.

Même pour les érudits, nos temps héroïques ne remontent pas plus haut que 1793, l'époque sanglante où nos paysans firent reculer les invincibles soldats de la République.

Depuis, nous sommes demeurés les Chouans, dont le territoire infranchissable, semble dire à toutes les idées civilisatrices d'art, de littérature, de progrès : « Vous n'irez pas plus loin. »

Le fonctionnaire se considère chez nous, comme un oiseau de passage, un infortuné en exil ou en disgrâce.

Nous avons pourtant le droit de revendiquer fièrement notre place au soleil, d'arborer le drapeau de nos vieilles gloires, de les jeter en défi aux autres provinces en leur criant: « Vous n'avez rien de plus beau, de plus grand, de plus noble que nous. » Ce n'est pas de l'orgueil; c'est enrichir le livre d'or de la patrie. Puis, c'est la vérité.

Une simple nomenclature :

Nos aïeux ont résisté victorieusement à César.

Fontenay-le-Comte, se vantant avec justice d'être une source de beaux esprits, montre les mathématiciens, Viette, Belesbat, le jurisconsulte Brisson, Tiraqueau, Nicolas Rapin, l'auteur de la Satire Ménippée. L'abbé Prévôt, a composé chez nous son immortel chef-d'œuvre, Manon Lescaut. Parlerai-je de l'origine vendéenne de Joséphine Tascher de la Pagerie, future impératrice, et de Victor Hugo, par sa mère. Nos généraux Vendéens ont fait une assez grande figure dans le monde, pendant la Révolution. Plus tard nous avons donné des généraux à l'Empire. Dans les Arts, nous possédons le

grand peintre d'histoire Paul Baudry, le graveur Guillaume de Rochebrune, le collectionneur céramiste Hanaël Josseaume, l'archéologue Benjamin Fillon ; l'académicien Brunetière est l'origine vendéenne. Nous ne pouvons pas citer les noms de nos contemporains, nous blesserions trop de modesties, seules à n'être pas convaincues de leur véritable mérite. La *Revue du Bas-Poitou* est une preuve palpable et solide de la vérité de nos affirmations.

Aujourd'hui, c'est au point de vue musical, que nous voulons nous hisser sur le pavois.

Peut-être, avec un sourire indulgent, nous regarde-t-on comme des béotiens, ou tout au moins, des snobs, naïfs admirateurs de petites choses. Nous avons essayé de prouver que le grand Art trouvait chez nous de dignes interprètes, nous avons réussi.

Le dimanche, 14 mai, notre Théâtre municipal donnait un grand Festival, en matinée, organisé par les deux maîtres que sont MM. Joseph Rousse et Maurice Bertault. Ils avaient suscité autour d'eux une pléiade d'artistes, toujours prêts à répondre à l'appel de la charité, aux voix amies qui sollicitent leur précieux concours, pour les concerts de bienfaisance, pour les solennités de nos établissements publics.

Dans une salle surchauffée d'enthousiasme, Francis Thomé, Brémont, Mme Georges Couteaux, ont pu jouir d'un véritable triomphe, mérité par un talent trop connu, pour qu'il soit besoin d'en faire un nouvel éloge. Mais ce qui accentue la note d'art que nous écrivons pour les lecteurs de la Revue du Bas Poitou, si sensibles à tout ce qui révèle et rehausse notre personnalité Vendéenne, c'est que le compositeur Francis Thomé, rappelé par les bravos, les applaudissements de l'auditoire, revendiquait, par un geste aimable, pour l'orchestre, sa part légitime du succès. La musique du *maestro* a une délicatesse, un charme, un brio, une précision, multipliant les qualités les unes par les autres. Plus d'une scène de grande ville, désirerait faire entendre avec orgueil, des instrumentistes comme nos concitoyens.

Les critiques dont la compétence surpasse la nôtre, donneront aux artistes, les compliments motivés, acquis à leur science musicale, doublée par une exécution, en tous points parfaite. Le but que nous proposons sera atteint, si nous avons persuadé qu'en Vendée, nous savons, non seulement aimer et apprécier les nobles et belles manifestations de l'Art musical, nous savons de plus, en relever le mérite et l'éclat, en y associant nos Artistes, nos Compositeurs, dont le talent d'amateurs n'envie rien aux professionnels.

Nous manquerions, cependant, à un devoir d'hospitalité et de reconnaissance, si nous ne gravions pas sur le bronze de nos souvenirs, les noms de Francis Thomé, Brémont, Mme Georges Couteaux.

Nous empruntons à un littérateur dont le talent s'accompagne d'une réelle valeur musicale, la notice qui nous fait connaitr Francis Thomé.

Le Maitre est né à Port-Louis, dans l'île Maurice. Venu tout jeune à Paris, il eût pour professeurs, Marmontel, Ambroise Thomas, César Franck.

« Il eût dès ses premières œuvres, un art simple et clair, excellem-
« ment français.

« Sa merveilleusse souplesse d'écriture, une fécondité infatigable lui
« permirent d'aborder les formes d'expression les plus variées.

« Il excelle dans un genre qui associe d'une façon pénétrante la
« musique à la poésie déclamée, *l'adaptation* musicale : sous un
« récit lyrique ou un dialogue, une mélodie d'instrument, sobre,
« intime, réfléchit les phases des choses décrites, et leur ajoute une
« profondeur de mystère. »

C'est sous cette impression, haletante, émerveillée, émue, que nous avons écouté, applaudi de toutes nos forces, rappelé de toutes nos voix Mr Brémont, nous disant, avec un accent qui faisait vibrer nos âmes à l'unisson de la sienne, les vers de Coppée, *l'Évangile*, le *Triomphe*, de Victor Hugo, le *Printemps* de Louis Bouilhet, *l'Incantation*, de Victor Hugo.

« Les œuvres instrumentales de Francis Thomé prouvent une
« égale flexibilité de pensée. »

Nous sommes encore sous le charme de l'*Angelus*, des *Scènes Champêtres*, de la *Seguidille*, si délicieusement interprétée par MM. Bertault et Muller. La *Guitare*, avec ses trilles vertigineuses, sa gaieté communicative, son brio irrésistible, a été trissée.

Mme Georges Couteaux, d'une voix exquise, pénétrante de douceur, avec une diction impeccable, nous a donné : *Nuit*, le *Pays-des Rêves*, la *Vierge à la Crèche*, *Villanelle*, le *sonnet d'Arvers*, *Boléro*. Son auditoire, électrisé, lui a exprimé son admiration, moins hautement encore qu'il eût voulu le faire. Des chœurs accompagnaient Mr Brémont, dans le *Triomphe*. Ils se firent entendre aussi dans le morceau final. Nos jeunes compatriotes, dirigées par Mme Mutterer dont le talent fait la valeur et le charme de nos fêtes musicales, dirigeait ses élèves, dignes des grands artistes dont ils accompagnaient la voix.

Nous n'avons pas voulu faire de ces lignes, un résumé pompeux, une distribution d'éloges, MM. Rousse et Bertault, les organisateurs,

ne nous les auraient permis qu'à la condition de les réserver à leurs collaborateurs ; leurs noms peuvent se passer de l'auréole que leur aurait donnée cette humble note d'art, ils en possèdent une qu'ils ne doivent qu'à leur mérite et au murmure flatteur qui suit partout leur talent d'artiste et l'amabilité qui en rehausse l'éclat.

Un dernier mot pour indiquer le but que ces Messieurs se sont proposé en fondant leur Société, dite : *Société des Matinées Musicales.*

1° Développer le goût de la musique.

2° Faire entendre les chefs-d'œuvre classiques et modernes.

3° Présenter au public les compositeurs eux-mêmes, populariser leurs œuvres parmi nous.

4° Faire entendre les grands virtuoses, qui n'auraient peut-être pas songé à venir nous honorer de leur présence et de leur talent.

5° Favoriser l'éducation musicale.

Les organisateurs veulent que les déshérités de la fortune, tous ceux qui pour un motif quelconque auraient des difficultés à vaincre pour assister à ce fin régal de musique, puissent n'en être pas privés ; ils ont offert 200 places gratuites, aux ouvriers, aux militaires, aux élèves des différents établissements d'instruction de la ville.

Puisse un nouveau succès assurer la continuation de l'Œuvre, et prouver aux fondateurs le plaisir qu'ils ont fait, et l'heureux résultat obtenu.

L. ROUSSEAU.

## A TRAVERS LES LIVRES

### Le Bienheureux Curé d'Ars

Nous lisons dans le *Peuple Français* :

Que dire de ce saint prêtre, dont chaque parole était si profonde et si onctueuse qu'elle ouvrait l'intelligence et le cœur des plus endurcis ! On a beaucoup écrit sur cette vie, si obscure en apparence, si grande et si féconde aux yeux du Seigneur ; mais pour faire connaître le serviteur de Dieu, il vaut mieux le laisser parler lui-même.

Après la lecture du saint Évangile, peut-être n'y a-t-il rien de plus propre à développer la foi et le goût des vertus chrétiennes que les instructions si substantielles du Bienheureux Curé d'Ars, déclaré par Pie X modèle et protecteur des prêtres français.

*Vie du Bienheureux Curé d'Ars*, Jean-Baptiste Vianney, publiée sous les yeux et avec l'approbation de Mgr l'évêque de Belley, par l'abbé Monnin. 2 in-12, 7 fr. 50 ; reliés toile 9 fr. 50 reliés 1/2 chagrin. 11 50

— Le même. 1 vol. in-12 (abrégé) . . . . . . . . . . 2 »

*Esprit du Curé d'Ars*. Le Bienheureux Vianney dans ses catéchismes, ses homélies et sa conversation. In-18 1 fr. 25 ; relié toile. 1 75

*Petites fleurs d'Ars*. In-32. Prix : 0 fr. 15 ; les 150/100 . . . 15 »

*Pensées choisies du Curé d'Ars*. Joli vol. vol. in-18 . . . . . 1 »

Ces ouvrages sont en vente à la librairie P. Téqui, 29, rue de Tournon, Paris-VI[e]

*
* *

Léon-Rimbault, Missionnaire apostolique. *Par l'Amour et la Douleur*, étude, sur la Passion. 1 vol. in-12 de 360 pages, 3[e] éd. Prix : 3 fr. 50. (Ancienne maison Ch. Douniol, P. Téqui lib.-éditeur, 29, rue de Tournon, Paris-VI[e]).

*Par l'Amour et la Douleur* est une série de discours que prêcha le P. Léon-Rimbault dans notre illustre métropole ; il eût pu les appeler « Les Vendredis du Carême à Notre-Dame de Paris ». On sait

d'ailleurs, que la sainte Liturgie contient ces jours-là un office spécial de la Passion, et qu'à Notre-Dame il existe une station à cet effet, distincte de celle des célèbres conférences. — C'est la 3e édition de cette station que nous donne aujourd'hui l'éloquent prédicateur.

*Par l'Amour et la Douleur*, contient d'abord huit discours : « Le Don suprême, – l'Adieu, — Seul, — le Condamné, — Face à la Croix, — les Larmes, — la Mère, — le Drame du Vendredi-Saint. » On voit ainsi que, du Cénacle au Calvaire, nous étudions les grandes étapes où l'*amour* de Jésus-Christ s'est donné aux hommes jusqu'à la suprême *douleur*.

Le volume termine par deux discours spéciaux, dont on appréciera ici l'importance. L'un, *le Christ et les hommes*, convient pour toute conférence faite aux hommes seuls ; — l'autre, *A l'honneur* ! pour des noces d'argent d'ordination sacerdotale. Ecrits avec un soin particulier aux grandes pensées, et d'une actualité saisissante, il n'est pas de lecteur qui n'en applaudisse d'enthousiasme notre éloquent auteur.

Le temps et l'espace nous manquent, tant que nous aurions voulu faire connaître dans ses détails *Par l'Amour et la Douleur* ; mais les chrétiens sérieux le liront, écho toujours vibrant d'une admirable prédication ; et nos frères du sacerdoce s'en inspireront avec un profit vraiment insoupçonné, nous leur en donnons l'assurance.

Avoir entendu, jusqu'à vouloir l'applaudir, le P. Léon-Rimbault, reste une joie réelle ; le lire dans ce nouvel ouvrage sera un vrai délice.

L.-B. de Brazerat.

*
* *

P. des Bois. *Réponses à des objections contre la Religion*. 1 vol. in-12 de 350 pages. Prix : 2 fr. Ouvrage honoré de l'*Imprimatur* de l'Archevêché de Paris, de lettres élogieuses des Évêques de Langres et de Quimper, et de François Coppée. (Ancienne maison Ch. Douniol, 29, rue de Tournon. Paris-VIe).

Voilà un livre dont la lecture s'impose aujourd'hui. Il ne répond pas seulement à des objections quelconques, selon son titre trop modeste, mais aux *objections modernes et actuelles* que les journaux propagent chaque matin, et que la foule accepte sans contrôle.

Il forme donc un volume qui met à néant tout ce que, depuis la

nouvelle phase de la guerre à l'Eglise, les pseudo-raisonneurs ont voulu inventer.

On les entend répéter : La Religion ne ressemble plus à l'Eglise primitive : elle n'est pas nécessaire à l'honnête homme ; la foi abdique la raison ; le Pape est un souverain étranger ; les vœux des religieux sont antisociaux ; le catholicisme n'est pas civilisateur ; la Religion est bonne pour les femmes ; le culte protestant est d'une touchante simplicité ; on n'est pas chrétien avant d'être Français : les pauvres et les riches devraient avoir les mêmes honneurs, etc., etc.

Et l'auteur a ainsi relevé *quarante-trois* principales objections, toutes actuelles, dont il démontre à la fois le venin et l'absurdité, leur consacrant à chacune une dizaine de pages en moyenne, pour les présenter dans tous leurs détails. Aussi, qualité éminemment appréciable, sans vouloir paraître ni théologien, ni exégète, ni savant, ses raisonnements sont si assimilables, que tout lecteur un peu loyal est obligé d'avouer : L'objection ne tient plus debout, et la religion reste invincible.

En nos temps troublés, des livres comme celui de M. P. des Bois sont une œuvre de véritable mérite, et de très efficace apostolat. On ne saurait trop les recommander.

Ph.-G.-L.

***

Abbé L. Poulin, ancien second vicaire de Sainte-Clotilde, curé de Notre-Dame de la Croix de Ménilmontant, à Paris, chanoine honoraire de Périgueux : *A la Suite du Maître*. 1 vol. in-12 de 480 pages. Prix : 3 fr. 50. (Ancienne Maison Ch. Douniol, Téqui et Auc. 29, rue de Tournon. Paris-VI^e.)

La parole éloquente de M. l'abbé Poulin est bien connu à Paris : Sermons de circonstances, panégyriques, retraites... lui ont fait une place distinguée dans le clergé du premier des diocèses de France ; ses ouvrages, non moins doctes, sont tout aussi appréciés, et continuent, au foyer et au salon, son fructueux apostolat.

Qui ne connaît son dernier volume, *Vers l'Éternité*, qui en est déjà à son huitième mille ? Qui ne s'empresse dès maintenant, à lire son nouvel ouvrage : *A la Suite du Maître*, où trente-six chapitres de haute piété apprennent aux âmes chrétiennes quel doit être leur véritable esprit de religion et de foi dans leur vie de chaque jour ?

C'est avec un véritable profit que nous avons lu ce beau livre et

nous sommes assuré qu'il n'est pas de vraie chrétienne qui n'y trouve matière à méditation profonde et à résolutions salutaires, pas de prêtres qui n'y recueille d'immenses gerbes de fleurs de doctrine évangélique dont le parfum embaumera les âmes de piété.

Ce nouvel ouvrage de M. l'abbé L. Poulin est donc encore un apostolat qui perpétue sa parole et va donner aux nombreux chrétiens dont il a été le guide une nouvelle ferveur dans le service de Dieu « à la suite du Maître ».

Il y a tant de superficiel dans la piété des habitués de nos églises, qu'un nouveau livre très actuel et très substantiel leur était nécessaire ; avec sa foi et sa science notre auteur l'a écrit, et, comme ses devanciers, *A la Suite du Maître* sera lu et goûté sans réserve et sans limite : les nombreuses demandes qui affluent déjà en sont l'irrécusable preuve.

L.-B. DE BRAZERAT.
*Miss. apost.*

* * *

BOUQUET DE CHANSONS, par Ernest Guyonnet, 1 vol. 2 fr. 50. Paris, Louis Gregh, 78, rue d'Anjou et chez l'auteur à La Roche-sur-Yon.

Dans un coquet album-bijou de 106 pages, sous une couverture où l'habile crayon de J. Grandjouan fait défiler quelques portraits à la suite d'une Muse de la chanson personnifiée par une belle fille du sud de la Vendée, le compositeur yonnais, Ernest Guyonnet, vient de réunir 25 fleurs musicales, d'une facture subtile et agréable, qu'il a baptisées *Bouquet de Chansons*.

A l'exception de Joinaud, Maurel et Richard, les jardiniers de ces fleurs, que le compositeur a si bellement engerbées, sont tous vendéens et à ce titre, avec d'autant plus de plaisir, nous respirons le parfum synthétique de ce remarquable bouquet.

L. Callas a fait naître : *Tes cheveux*, *Chanson grise*, *L'Echo*, *L'Ange de la Victoire* et *Les Papillons* ; G. Millandy : *Perdus en mer* et *Chanson à Lisette* ; P. de Rochevieille : *Les Fiançailles du pêcheur* et *Chant de Noël* ; L. Rousseau : *Le Tisserand* et *Les vieux menhirs* ; P. Joinaud : *Le vin de Libourne* et *Amour perdu* ; Julien Richard : *Les Baisers* et *les Lits* ; Mlle Maria Thomazeau : *Les obsèques d'un papillon* ; Th. Lambert : *Chanson*. *Marche du 93e* ; A. Maurel : *Noël d'amour* ; X... : *La Valse du premier baiser* et le signataire de ces lignes : *La Chanson du Laboureur*,

*Dors petit, Chanson de la Fileuse ; Trio de Baisers, L'Abandonnée* et *Tres sunt.*

Quelque part nous avons écrit : « La maladie de Guyonnet se caractérise par un thème initial, toujours adéquat à l'idée ou à la sensation inspiratrices, et qui se répète en leit-motiv aux légères variantes de notation mais, néanmoins très différentes d'expression. Autour de ce thème s'enguirlandent les broderies d'une harmonie personnelle, étrange parfois et qui déroute les dillettante habitués aux chemins battus. »

Dans ce recueil, dont la première édition est presque épuisée, E. Guyonnet nous permet d'apprécier avec quelle souplesse il marie le rythme et la mesure et à quel point il est extraordinairement musicien puisqu'il aborde tous les genres avec le même bonheur d'inspiration et de facture.

Parfois la phrase musicale est ample, large, sonore ; parfois elle est vive, alerte, mutine et coquette ; d'autres fois elle s'attarde en des attendrissements qui poignent l'auditeur ; d'autres fois encore elle se fait impérieuse, câline et capricieuse, mais, toujours elle est persuasive, attirante, prenante et voluptueuse comme la caresse d'une femme aimée.

Le *Bouquet de Chansons* obtiendra certainement le succès qu'il mérite et pas une de nos lectrices ne manquera d'en enrichir sa bibliothèque musicale.

A. BARRAU.

# CHRONIQUE

Découvertes Archéologiques. — Des fragments d'un sarcophage de l'époque mérovingienne, en calcaire coquillier, ont été trouvés à la Guédanchère, commune de Saint-Georges-de-Pointindoux. A la Guillemandière, en la même commune, il a été découvert, parmi les racines d'un vieux chêne une certaine quantité de pièces d'argent et de cuivre à l'effigie des rois Henri III et Henri IV.

A la Société Historique de Niort, (Séance de Mai) M. Breuillac a montré une pertuisane du XV$^{e}$ siècle, trouvée dans les dragages de la Sèvre-Niortaise, à Arçais, près d'un ancien gué qui paraît marquer le passage de la voie romaine de Saintes à Nantes, par Arçais, Rethe, et Maillezais. Cette pertuisane a été offerte par l'administrateur des Ponts-et-Chaussées, au Musée archéologique de Niort.

Conférences. — Le R. P. de la Croix a fait à la Bibliothèque du Musée Dobrée, à Nantes, une remarquable conférence sur l'ancienne église de Saint-Philbert, dont d'après lui une partie aurait été édifiée avec des matériaux provenant d'un monument de l'époque gallo-romaine du III$^{e}$ au IV$^{e}$ siècle.

La Société Française de Paléologie, qui vient de se fonder à Paris, 6, Place du Palais-Bourbon, sous le patronage de MM. Dujardin-Beaumetz, Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, G. de Colvé des Jardins, R. de Lespinasse, Guignard de Butteville, Gaston Derys, d'Aurier de Piessac, P. d'Autremont, Quentin-Bauchart, Eugène Borrel, Eugène Delard, L. de Francmesnil, Jules Rothéa, etc., a pour but de faciliter les recherches nécessitées par les travaux des érudits, d'organiser des conférences et des expositions, de créer un dépôt d'archives et un bulletin et de développer en France le goût des sciences et des arts du passé.

Cette Société fait appel à toutes les personnes — savants ou amateurs — qui voudront bien l'aider à mener à bonne fin la tâche qu'elle s'est imposée.

Le Nouvel Archiviste de la Vendée. — M. Emile Gabory, domicilié à Vallet (Loire-Inférieure), élève de l'école des Chartes, vient d'être nommé archiviste du département de la Vendée, en remplacement de M. Barbaud, admis sur sa demande à faire valoir ses droits à une pension de retraite et nommé archiviste honoraire.

En exprimant à M. Barbaud tous nos regrets de le voir s'éloigner de la Vendée, nous adressons à son successeur, M. Gabory, nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Au Salon de la Société Nationale des Beaux-Arts. — Les scènes vendéennes de M. Milcendeau ont de l'exactitude. A défaut de beauté, l'artiste revêt ses humbles compatriotes d'atours scrupuleusement vrais. Mais la réalité du cadre excuse-t-elle la lourdeur de sa peinture, les allures caricaturales et des trognes par trop vulgaires. La vie est moins pénible. Et l'art ne doit-il pas encore l'idéaliser ? Enlaidir un sujet est une déformation et une erreur plus grande que d'en atténuer certaines cruautés. M. Milcendeau s'est fait un nom presque célèbre, grâce à de sérieuses qualités et à des défauts qu'il exagère encore. Ne pourrait-il maintenant essayer de se passer de cet adjuvant grossier et, pour demeurer un peintre rustique, procéder avec moins de heurts et plus de sentiment ?

C'est du moins l'opinion de notre distingué collaborateur Henri Martineau, à la critique artistique du quel nous empruntons cette notation.

Chez Henri de la Rochejaquelein. — Le 14 mai, la jeunesse catholique du canton de Châtillon a tenu sa réunion à Saint Aubin-des-Baubigné.

A la messe, M. l'abbé S. Gabard a fait un éloquent panégyrique de Henri de la Rochejaquelein, et l'a donné comme modèle à la jeunesse.

Après la cérémonie a eu lieu le défilé, au pied de la statue du héros vendéen qu'un des jeunes a salué en quelques mots vibrants.

Le cortège s'est ensuite dirigé vers la Durbelière, où a été tenue une séance d'études sur les guerres de Vendée.

M. Henry de Beauregard, député, a dans l'après-midi, évoqué dans une chaleureuse improvisation, le glorieux souvenir que rappellent les lieux où l'on se trouvait. Il a redit notamment avec beaucoup d'à propos, que « les luttes et les souffrances des Vendéens n'avaient point été stériles et qu'ils avaient contribué au rétablissement du culte en France ».

Joyeux Carillon. — Notre excellent collaborateur et ami Jehan de la Chesnaye est depuis le 25 mars dernier l'heureux père d'une char-



Portrait du Général DECHARME
*Ancien Commandant du XII^e Corps.*
Né à la Roche-sur-Yon.

mante fillette qui a reçu au baptême le joli nom de Germaine, et dont l'ami Barrau a déjà enguirlandé le berceau de ses plus délicates rimes.

Tous nos compliments les meilleurs à l'heureux père, et nos vœux les plus sympathiques à la jeune maman et à sa petite « Maine ».

Nos Compatriotes. — Dans une séance exceptionnelle tenue le 10 avril, le Comité de la Société des Gens de Lettres, sous la présidence de Marcel Prévost, a élu Membre Titulaire, à l'unanimité des dix-huit votants, notre compatriote, M. Gustave Guitton.

Les deux parrains du candidat étaient le poète Jean Rameau, et Maurice Montégut, le célèbre romancier.

Il nous est permis de nous réjouir de ce succès très mérité : car Gustave Guitton est depuis longtemps notre collaborateur, et l'un des plus appréciés.

— Le jeune artiste Yonnais, M. René Rousseau-Decelle qui a exposé au Salon des artistes français une toile très remarquée représentant *Jeanne d'Arc dans sa prison,* vient à l'épreuve définitive pour le concours du prix de Rome d'être admis à monter en loge.

— Par décret du 24 mars 1905, M. du Garreau de la Méchenie, lieutenant-colonel breveté au 10e régiment de chasseurs, a été promu au grade de colonel et affecté au 5e régiment de hussards.

— M. le lieutenant de vaisseau Pervinquière, (Albert-Séverin), vient par décision présidentielle du 30 mai 1905, d'être nommé au commandement du sous-marin *Le Castor*, à la première flotille de l'Océan.

Courrier musical. — Le Vendredi-Saint à Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris a été exécuté le nouvel Oratorio de notre excellent ami Arthur de la Voûte sur les Sept Paroles, pour soli, chœurs et orchestre.

Conçue dans un style large et puissant, toute imprégnée d'une tristesse poignante et d'un sentiment profondément mystique, cette œuvre comptera parmi les plus inspirées d'un compositeur qui a fait siennes les magnifiques traditions de Bach et de César Franck.

Les plus belles pages de cet oratorio sont le *Sitio*, le *Récitatif* de l'Evangile et le *Consummatum est*, trois fragments qui constituent chacun un chef-d'œuvre de douleur, de science et de foi.

L'exécution — de tout point parfaite — était assurée par MM. Martenot, le harpiste de l'Opéra-Comique, Drouville et Merglot, solistes, sous l'habile direction de M. W. Gousseau, maître de chapelle.

Succès d'Examen. — Nous apprenons avec plaisir que notre distingué compatriote M. E. Guyonnet, directeur de l'Orphéon de la

Roche-sur-Yon, vient de subir avec succès les épreuves du certificat d'aptitude au professorat du chant et de la musique dans les écoles normales et les écoles primaires supérieures.

— Le *Festival Thomé*, organisé à la Roche-sur-Yon par MM. Joseph Rousse, Berthault et Blé, a été couronné d'un éclatant succès, ainsi que l'a dit d'autre part dans un article magistralement écrit notre excellent collaborateur M. l'abbé Rousseau.

Société Botanique. — Il vient de se fonder à la Roche-sur-Yon, une section Vendéenne de la société Botanique des Deux-Sèvres, avec Mr Douteau, auteur de la *Flore-Vendéenne*, comme président honoraire et Mr Chaux, inspecteur primaire, président.

Récompenses Méritées. — M. Etienne Clouzot, archiviste paléographe, vient de se voir décerner, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, une seconde médaille et un prix de 1.000 fr., pour son ouvrage : *Les Marais de la Sèvre Niortaise*.

— Le Père Fourrier Bonnard, de l'abbaye de Beauchêne, et M. Georges Musset, de La Rochelle, ont reçu chacun une mention ; le premier pour l'*Histoire de l'abbaye royale des chanoines de Saint-Victor*, et le second pour l'*Histoire de l'abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély*.

— M. Edmond Biré, l'éminent critique vendéen vient également de se voir décerner par l'Académie française un prix de 1.000 fr. (prix Guizot), pour son étude sur *Armand de Pontmartin, sa vie et ses œuvres*.

— Nous avons dit tout le mérite et tout le charme de la *Rêverie* exposée cette année au salon des Artistes français par notre distingué compatriote, le sculpteur Guéniot.

Nous sommes heureux d'apprendre que cette œuvre remarquable vient d'être acquise par le Conseil général de la Seine.

Nous en félicitons vivement M. Guéniot.

— Le jeune Mayeux, des Sables d'Olonne, élève au Conservatoire national de musique de Paris, vient d'obtenir une première médaille au concours de Solfège.

Note d'Art. — Notre distingué compatriote, le maître pastelliste et aquafortiste Henri Boutet, a fait à la mairie du 1er arrondissement, à Paris, une très intéressante conférence sur l'*Eau-forte*.

# CARNET MONDAIN

Le 2 mai, a été célébré en l'église de Saint-Clément, à Nantes, le mariage de M. Ernest de la Rochette avec M^elle^ Marie-Clausel de Couessin.

Parmi les témoins se trouvait : M. de Maynard de la Claye, ancien député de la Vendée ; M. de Béjarry, fils du sympathique sénateur de la Vendée, faisait partie du service d'honneur.

— Le 18 mai a été célébré en la Cathédrale de Nantes le mariage de M^elle^ Marthe de Ponsay, avec M. René de L'Etang du Rusquec.

— Le mariage de notre distingué confrère, M. Louis Guillet, directeur du *Nouvelliste de l'Ouest*, avec M^elle^ Blanche Reygasse, a été célébré le 31 mai 1905, en l'église Sainte-Marie des Batignolles, à Paris, en présence d'une affluence considérable.

Les témoins étaient : pour M. Louis Guillet, MM. Anthime Ménard et le marquis de l'Estourbeillon, députés ; pour M^elle^ Reygasse, son grand-père, M. Blanchard, conseiller municipal et conseiller d'arrondissement à Rochefort et M. Groulan, vice-consul de France à Newcastle.

Dans le cortège étaient MM. Jamin, Châtelier, Crimail, Delhoumeau, Renaud, Backmann, docteur Mignot, A. Crémet ; nos confrères Ouvrard et Chartrain.

— Le 3 juin a été célébré, en l'église Saint-François-Xavier de Paris, le mariage de notre excellent collaborateur et ami Henri Clouzot, avec M^elle^ Yvonne Régnier.

— Dans les premiers jours de juin a été célébré, en l'église Saint-Louis de la Roche-sur-Yon, le mariage de M^elle^ Guéniot, avec M. Bureau.

Les témoins de la Mariée étaient : M. le marquis de Lespinay, député de la Vendée et M. Arthur Guéniot, l'éminent sculpteur Vendéen ; ceux du Marié, MM. Fortin, Conseiller général et Emile Mocaud.

— Le 6 juin, à 11 heures du matin, a été célébré, en l'église Saint-Sauveur de Redon, le mariage de M. René de Laigue,

rédacteur en chef de la « Revue de Bretagne », secrétaire de l' « Union régionaliste Bretonne », avec Mlle Marguerite Durand de Monestrol d'Esquille.

Les témoins étaient, pour le marié : M. Joseph de Gouyon, conseiller général et maire de Cournon, son beau-frère, et M. Charles de la Lande de Calan; pour la mariée : MM. Henri et Bertrand Dondel du Faouëdic, ses oncles.

— Le 20 juin, a été béni, en l'église Saint-Christophe-du-Ligneron, le mariage de M. Quentin Pichard du Page, fils de feu M. Pichard du Page et de Madame, née de Villeneuve-Esclapon, avec Melle de la Plante, fille de M. de la Plante et de Madame, née de Baudry d'Asson.

Les témoins étaient pour le marié : le comte Hélion de Villeneuve-Esclapon et le marquis de Villeneuve, ses oncles; pour la mariée, le marquis de Baudry d'Asson, député, son grand-père et le comte de Chalais, son oncle.

Pendant la messe ont été exécutées plusieurs œuvres de notre éminent ami M. de la Voûte, avec le concours de Mesdames de Fleuriau et Bousse et de M. Grouanne.

— On annonce également le mariage du comte Stanislas de Rougé, fils du comte de Paul de Rougé et de la comtesse de Rougé, née Beauffort, décédée, avec Melle Guillemette de la Rochefoucauld, fille du comte Guy de la Rochefoucauld et de Madame née de Mortemart.

Ce mariage intéresse deux familles de Vendée, le comte Stanislas de Rougé étant le cousin du vicomte Armand de Rougé, conseiller général et maire des Essarts, et du vicomte Guillaume de Chabot, conseiller général des Herbiers et maire de Vendrennes.

Enfin, nous apprenons le mariage de Melle de Sainte-Croix, nièce de M. le vicomte de Rougé, conseiller général, maire des Essarts, avec le vicomte François de Villoutreys.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux et nos félicitations bien sincères à leurs familles.

# NÉCROLOGIE

Mme Marie-Victoire de FOUCAULD de PONTBRIAND, veuve de M. Jean-Baptiste CAILLEAU, ancien maire de Saumur, décédée au château de Candes, par Montsoreau (Maine-et-Loire), le 11 mars 1905, dans sa 93e année.

Cette mort met en deuil les familles de Béjarry, de Suyrot de la Borde, etc. auxquelles nous offrons nos vives condoléances.

Mlle Isabelle-Marie-Hélène de MAYNARD, religieuse du Sacré-Cœur, décédée au Sacré-Cœur de Montpellier, à l'âge de 30 ans, le 6 avril 1905.

Cette mort vient de mettre en deuil les familles de Maynard, de Lézardière, de Mesnard, etc., auxquelles nous adressons nos sincères condoléances.

M. Henry-Tyrse-Marie VIAUD-GRAND-MARAIS, docteur en médecine, ancien chef de la clinique médicale à l'Ecole de médecine de Nantes, décédé à Nantes, le 18 avril 1905, dans sa 32e année.

Nous assurons de nouveau notre excellent collaborateur, M. le docteur Viaud-Grand-Marais, de la part bien cordiale et bien vive que nous avons prise à sa trop juste douleur.

M. l'abbé Eugène BOSSARD, chanoine honoraire, docteur ès-Lettres, professeur aux Facultés catholiques de l'Ouest, fondateur et supérieur de l'institution Sainte-Marie de Cholet, décédé le 22 avril 1905, dans sa 52e année.

Dans d'éloquentes pages où il a mis tout son cœur d'ami, en même temps que tout son talent d'écrivain, M. le marquis d'Elbée a déjà fait plus haut l'éloge mérité des éminentes qualités de M. l'abbé Bossard. Ces qualités se sont affirmées maintes fois, dans des œuvres historiques que la postérité gardera pieusement ; et personnellement nous ne saurions oublier que la *Revue du Bas-Poitou* eut en lui, en même temps qu'un collaborateur hautement apprécié, un ami fidèle et sûr.

Absent de la Vendée, quand la nouvelle de sa mort nous est parvenue nous avons eu le très-vif regret de ne pouvoir lui rendre les derniers devoirs. Aussi tenons-nous à affirmer une fois de plus ici l'affliction profonde que sa perte nous a causée et la part douloureusement sentie que nous prenons aux légitimes regrets des siens.

R. V.

M^me^ Ernest ESPIERRE, née Elisabeth HOVYN, (veuve en première noce de M. Tibulle Compère de Beaupré), épouse de M. Espierre, ancien maire de Fontenay, ancien conseiller général de la Vendée, décédée à Paris, le 23 avril 1905, à l'âge de 65 ans.

Après une première cérémonie religieuse célébrée à Paris en l'église Saint-Honoré-d'Eylau, et un second service à l'église Notre Dame de Fontenay, l'inhumation a eu lieu au cimetière de cette paroisse dans la sépulture de la famille Espierre.

M^me^ Espierre était une femme charmante, d'une grande distinction, très charitable et profondément chrétienne.

Elle laisse une fille, M^me^ Duverger, et un fils, M. Gabriel Espierre.

Que Messieurs Espierre et Madame Duverger veuillent bien agréer l'expression de nos sentiments de sincères condoléances.

M^me^ Marie-Antoinette-Eugénie de SAVIGNAC des ROCHES, en religion Mère saint Jean, de l'ordre de la Sainte-Famille, décédée à Bordeaux, le 29 avril 1905, dans 80^e^ année.

Cette mort met en deuil les familles Daudeteau, de Neuchaize, de la Règle, etc., auxquelles nous présentons nos condoléances les plus empressées.

M. le chanoine Auguste BURLUREAU, ancien doyen de Maillezais et de Montaigu, décédé à l'âge de 67 ans à Saint-Laurent-sur-Sèvre, à l'hospice Montfort, dont sa sœur, Fille de la Sagesse, est supérieure.

M. Alphonse MAJOU de la ROUSSELIÈRE, ancien maire de Cheffois, décédé en son château de la Rousselière, le 5 mai 1905, à l'âge de 69 ans.

Ses obsèques ont eu lieu le 7 en l'église de Cheffois, au milieu d'une assistance considérable.

Au cimetière, M. Raymond de Fontaines député, a rappelé en termes éloquemment émus les mérites et les vertus du regretté défunt.

Nous prions Madame de la Rousselière et ses fils d'agréer l'hommage nouveau de nos plus douloureuses sympathies.

M. Pascal GUINAUDEAU, maire de Velluire, décédé dans sa 61^e^ année, le 6 mai 1905.

A ses obsèques qui ont eu lieu le 8, M. Parion, conseiller général, a redit en termes émus l'existence toute de travail, de dévouement et d'affabilité que fut celle du regretté défunt.

Nos sincères condoléances à sa famille.

M^lle^ Laurence-Henriette-Célestine BALLEREAU, décédée à Luçon, le 7 mai 1905, à l'âge de 19 ans.

Nous offrons à notre ami M. Léon Ballereau, architecte, et à Madame Ballereau l'expression nouvelle de nos plus douloureuses sympathies.

M^me^ Arthur de MARCÉ, née Marie-Sauline de LAUZON, décédée à Nantes, le 28 mai à l'âge de 48 ans, et inhumée le 1^er^ juin à Saint-Hilaire-de-Loulay.

Nos plus respectueuses condoléances à la famille de Lauzon.

M^lle^ Isabelle-Marie-Louise-Amélie de RORTHAYS, décédée le 11 avril 1905, à l'âge de 26 ans, et inhumée à Beaulieu-sur-la-Roche, le 16 mai, en présence d'une nombreuse et sympathique assistance.

Nos respectueuses condoléances aux familles de Rorthays, Merveilleux du Vignaux, que cette mort met en deuil.

M^me^ FLEURY des MARAIS, née Emilie LELIÈVRE, belle-mère de M. Ch. Michau, le sympathique et dévoué conseiller d'arrondissement des Herbiers, décédée le 9 juin, à l'âge de 78 ans, en sa demeure des Herbiers.

M^me^ Fleury des Marais s'était acquis tant à Fontenay qu'aux Herbiers, grâce à ses qualités de cœur, à sa charité inépuisable et à son dévouement aux œuvres de piété, l'estime et la considération générale.

Nous prions M. et M^me^ Michau et leurs fils d'agréer nos plus respectueux compliments de condoléances.

Le Cher Frère CHARLEMAGNE, des Ecoles Chrétiennes, décédé le 13 juin aux Sables d'Olonne, à l'âge de 85 ans, après 56 années de professorat, dont 45 consacrées à l'éducation des enfants des Sables.

M^lle^ Joséphine de GOUÉ, décédée à Saint-Sulpice-le-Verdon, dans sa 65^e^ année.

Nous offrons à tous les siens et notamment aux RR. PP. Pierre et Alexandre de Goué, nos plus respectueuses sympathies.

# BIBLIOGRAPHIE

D'ELBÉE GÉNÉRALISSIME DES ARMÉES VENDÉENNES (1). — Tel est le titre du nouveau et charmant volume que notre distingué collaborateur et ami, M. l'abbé Ferdinand Charpentier vient de consacrer à l'une des figures les plus sympathiques, en même temps que les plus glorieuses, de la grande Epopée vendéenne. .

Les historiens qui en ont retracé les fastes inoubliables, ont trop souvent laissé dans l'ombre les éminents mérites du généralissime d'Elbée. M. l'abbé Charpentier, dont la droiture égale l'érudition, a pensé qu'une œuvre de réhabilitation s'imposait et qu'il n'était que temps de rendre au héros de Beaupréau, dont il est lui-même l'hôte affectionné et fidèle, la place qu'il mérite dans la galerie des illustrations de la Vendée militaire.

C'est pour nous qui avons le grand honneur de posséder l'amitié de l'auteur et la sympathie du descendant de son héros, une satisfaction particulièrement vive, que de pouvoir saluer ici l'œuvre nouvelle de M. l'abbé Charpentier, — œuvre de mérite et de justice, digne à tous égards des éloges qualifiés que M. Edmond Biré, l'un des maitres de la critique contemporaine, a placés en tête du volume.

Nous voudrions que cet éloquent panégyrique du général d'Elbée fût le prélude d'un hommage plns solennel, et que bientôt l'on vit s'élever sur la côte de Noirmoutier, encore tout imprégnée de son sang généreux, le monument chargé d'immortaliser sa glorieuse carrière, et de rappeler sa mort héroïque. R. V.

— M. Joseph Rousse, le ieune et distingué compositeur Yonnais, vient de mettre en musique, — avec tout le talent et le charme qui lui sont personnels — deux des *Scènes Antiques*, *Chœur et Soir d'été* si excellemment écrites par son regretté frère, Alfred Rousse, et dont ce dernier avait bien voulu accorder la primeur à cette *Revue*.

— Vient de paraître : *La Révolution dans les Deux-Sèvres*, par Maurice Arnault, membre de la Société de l'Histoire de la Révolution. (1 fort vol. in-8° de 520 p. avec pl. : 7 fr. 50. Henri Jouve, éditeur, 15, rue Racine, Paris).

(1) 1 vol. in-8°, avec illustr. 2 fr. 50, chez Desclée, de Brower et Cie, Lille.

Ce premier volume renferme des détails intéressants sur la formation du département des Deux-Sèvres et les débuts de la guerre de Vendée.

— La bibliographie sablaise vient de s'enrichir d'une perle ; c'est la brochure publiée, par M. l'abbé Renolleau, sur « *Le Cours Blossac aux Sables.* »

L'auteur passe en revue l'histoire de ce coin charmant, de la ville des Sables, emplacement qui aurait reçu les premiers fondateurs de la ville au X$^{e}$ siècle; les furieux assauts que la mer lui livra à diverses reprises, notamment en 1525 ; les travaux de protection que les Rois y firent exécuter.

Passant à la période contemporaine de l'histoire des Sables, l'auteur établit que ce fut en 1844, à la suite d'une ordonnance royale, que la municipalité des Sables, ayant à sa tête M. Pertuzé, fut appelée à donner un nom au quartier sur lequel s'étend aujourd'hui le cours Blossac, et comme le comte de Blossac intendant, au dix-huitième siècle, de la généralité de Poitiers d'où dépendait le port des Sables, y avait fait exécuter ainsi qu'à la Gachère, à Bouin, à Noirmoutier, des travaux considérables, la future promenade fut mises sous son patronage.

— Pour paraître prochainement à la librairie Flammarion (Néauber, successeur), 14 rue du Regard, à Paris, *Le dictionnaire biographique de la Vendée.*

Prix relié : 38 fr. ; Broché : 15 fr.

— M. Bonnin de Fraysseix, le cousin et légataire de notre cher et toujours regretté collaborateur et ami, va prochainement publier une première partie de ses œuvres littéraires restées inédites.

— Notre collaborateur et ami, l'excellent *conteur vendéen J. de la Chesnaye,* vient de commencer, dans la Revue *Le Maître pratique et l'Education nationale*, la publication d'un *Cours de Composition française* à l'usage des écoles primaires.

Nous publierons de lui dans notre prochain numéro le début d'une très charmante étude de folklorisme et de traditionnisme ayant pour titre le *Le Vieux Bocage qui s'en va*.

— Nous recevons de notre érudit collaborateur, M. le docteur Atgier, une savante étude de *Craniométrie Comparée*, extraite des Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris.

— M. l'abbé Teillet continue dans la *Semaine Catholique* la publication de ses *Victimes Vendéennes de la Révolution* par paroisse, et dans le *Bulletin paroissial d'Antigny*, son *Histoire d'Antigny.*

— M. Jean Martineau, qui est comme son frère Henri, un fin lettré et un exquis poète, a réuni dans une élégante plaquette qu'il a baptisée *La Chanson de la Mer,* une charmante série de pages



**PORTRAIT DU GÉNÉRALISSIME VENDÉEN D'ELBÉE**

*(D'après un cliché appartenant à* M. le Mis d'Elbée).

poétiques (1), où il chante, en effet, la mer infinie et sa lente cantilène, les fièvres du port et le sommeil séculaire des Tours de la Rochelle.

Nous en recommandons la lecture aux amoureux de jolis vers.

— Le R. P. Dom Besse qui a laissé en Poitou le souvenir d'une ardente piété et d'une impeccable érudition, vient — en éxil — de fonder une nouvelle publication périodique : *La Revue Mabillon*, qui sera comme *les Archives de la France Monastique* (2).

Nous souhaitons une cordiale bienvenue à cette nouvelle Revue, qui sous la direction de l'éminent bénédictin est assurée du plus complet succès.

— Vient de paraître, librairie Gédalge, 75, rue des Saint-Pères Paris, *La Terre Poitevine*, par Auguste Mailloux, 1 vol. in-12. — Prix : 6 francs (3).

Cette importante anthologie des écrivains contemporains du Poitou, éditée sur papier de grand luxe et ornée de deux magistrales préfaces dues à M. Pierre Foncin, inspecteur général, le géographe bien connu, et à M. Gaston Deschamps, le brillant critique littéraire du *Temps*, professeur suppléant au Collège de France, renferme des extraits de plus de 80 auteurs poètes et prosateurs de la région. Parmi les écrivains les plus cités, il convient de mentionner : MM. Bailliot, Bareau, Beaugier, Beauchet-Filleau, Biay, Biré, Bocquier, Boisson, Louis Brochet, Régis Brochet, Bujault, Bugeaud, Caillet, Caillon, Callas, Caro, Charbonneau-Lassay, A. de Châteaubriand, Chebroux, Chesnaye, Clémenceau, Clouzot, Corneille, Couteaux, Deschamps, Dauthuile, Dézamy, Dixneuf, Dugast-Matifeux, Du Tiers, Denfert-Rochereau, Eon, E. Faguet, Victor Faguet, Fillon, Garandeau, Gaud, Gausseron, Geffroy, Gelin, Grimaud, Guillemet, Guitton, Guyonnet, Lalot, Langlade, Lebon, Antonin Lévrier, Gabriel Lévrier, Liégard, Mabilleau, Martineau, Métay, Merland, Merson, Mignen, Montet, Périvier, Philippe, Proust, Ranc, Renaud, Réval, Ricard, Ricochon, Rochefort, Rondier, Saillard, Sandeau, Strada, Thébault, Thézard, Theuriet, Thiaudière, Vallette, Waitzenegger. Des notices biographiques détaillées complètent les extraits cités.

— Notre ami A. Barrau, correspondant poitevin de la *Revue de Paris* et *de Champagne* parlera avec plaisir de toutes les manifestations d'art que nos compatriotes lui signaleront.

(1) La Rochelle, Noël Texier, 1905, in-4° de 24 p.

(2) Paris, Poussielgue, 12 francs par an.

(3) La *Terre Poitevine* est adressée franco contre envoi de 6 fr. à la librairie Gédalge, 75, rue des Saint-Pères, Paris.

Le même écrivain, dont nos lecteurs connaissent et apprécient le talent littéraire va prochainement publier un *Eucologe profane* illustré, poème en quatre partie. Volume de luxe, avec encadrements à chaque page, tirage en deux couleurs, format in-32 jésus.

Découvertes zoologiques en Vendée. — On sait qu'en 1904 M. Marcel Baudouin a découvert, sur les côtes de Vendée, un nouveau parasite de la sardine. Il vient d'en publier la description, et une étude complète sur ce sujet a paru récemment dans la *Revue Scientifique* sous la signature de notre compatriote.

En juin 1905, ce dernier, continuant ses recherches à Croix-de-Vie, en a d'ailleurs découvert un second, inconnu jusqu'à présent. — Le premier était un petit crustacé : un Copépode ! Le second est un vers : un Nématode, extrêmement petit, et très difficile à voir à l'œil nu.

Le Maraîchinage. — On annonce une troisième édition, qui vient de paraitre chez l'éditeur Maloène, place de l'Ecole de Médecine, à Paris, du curieux livre « *Le Maraîchinage* » du Dr Marcel Baudouin. — Il s'agit là d'une édition spéciale de Bibliophile et d'érudit, plus complète que les précédentes.

R. de Thiverçay.

*Le Directeur-Gérant* : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

## LES HYPOGÉES CHRÉTIENS

ET

# LES CRYPTES DU POITOU

ANTÉRIEURES A L'AN MILLE

*(Suite.)* (1)

### VIII

### CRYPTE DE DÉAS

L'EXEMPLAIRE le plus parfait des cryptes bâties sous le règne des Carolingiens se voit à Déas, sur les bords du lac de Grandlieu, dans la région du Bas-Poitou qui fut annexée tardivement au diocèse de Nantes. Elle fut élevée par les religieux de l'abbaye de Noirmoûtier dans un lieu de retraite (2), avec l'assentiment de Louis le Débonnaire, vers 815, pour s'y cacher loin des coups des Normands pendant la belle saison (3). Elle est datée par le fait qu'on connaît l'année et le jour où les religieux, fatigués des alarmes causées par les menaces des pirates, se décidèrent à quitter leur île pour se rendre définitivement à Déas (ou Saint-Philbert-de-Grandlieu) avec le corps et le sarcophage de leur fondateur, saint Filibert.

(1) Voir la 1re livraison 1905.

(2) L'abbaye de Noirmoutier le tenait d'un pieux personnage nommé Magnobode par l'intermédiaire d'Ansoald, évêque de Poitiers (Bibl. de l'Ecole des Chartes LIX pp. 233-261).

(3) Archives de Saône-et-Loire, 177 n° 1.

L'exode eut lieu en juin 836. Il nous a été raconté par un témoin oculaire, Ermentaire, l'un des religieux de la communauté qui a suivi le corps dans toutes ses pérégrinations et qui l'a vu déposer dans l'aile droite de l'église pendant qu'on préparait une cachette pour le loger dans la place la plus honorable, c'est-à-dire dans le sanctuaire (1). L'abside circulaire qui terminait le chevet n'avait pas été disposée pour recevoir un corps saint. Au lieu de creuser le sol qui n'est pas sensiblement élevé au-dessus des eaux de la Boulogne, les religieux eurent l'heureuse idée de bâtir une sorte de reliquaire en calcaire bien appareillé et de le recouvrir de petites voûtes d'arètes façonnées en blocage au moyen de planchettes (2). En plan, cet édicule accolé au fond du chevet représente une croix à trois branches ; celle du milieu est occupée par le sarcophage de saint Filibert qui repose juste dans l'axe de l'église au niveau du dallage général. Avant la fin des travaux, les branches de la croix montraient leurs extrémités terminées par les cintres pareilles à trois portes d'entrée, mais elles ne furent pas maintenues en cet état dans la crainte d'attirer l'attention des pirates sur le trésor à sauver.

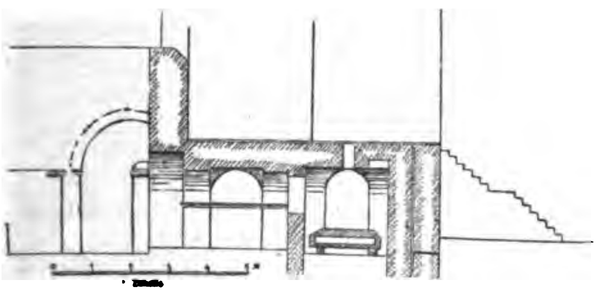
Au reste, il n'aurait pas été possible de conserver des ouvertures à l'ouest, puisque le service du sanctuaire exigeait le placement de deux escaliers à gauche et à droite, dans l'endroit même où les cintres apparaissent; on obligea les visiteurs à faire le tour du chevet et à se tenir derrière l'abside pour rendre leurs hommages au patron de l'église. Là, ils s'agenouillaient devant une *fenestella* carrée pareille à celle des confessions construites à Rome et facile à dissimuler par une grosse pierre dans le cas où l'approche des Barbares serait signalée.

Cette lucarne, percée contre les pieds du sarcophage dont la

(1) *De translationibus et miraculis sancti Filiberti libro* 1 § LXX.

(2) « Pariete primæ frontis disjecto et quidquid altitudinis est crucis funditus everso atque copiose extenso locus sepulturæ mirifice est transvolutus » (*Ibidem*).

tête était à l'ouest, excitait d'autant plus la piété des pèlerins qu'elle leur donnait la facilité de se rapprocher du saint et de descendre sur son tombeau les objets auxquels on voulait communiquer une vertu miraculeuse. On y parvenait en suivant deux couloirs établis à gauche et à droite du sanctuaire, le long des parois extérieures, et une fois arrivés dans l'arrière chevet, les pèlerins se trouvaient dans un petit sanctuaire voûté qui communiquait avec la *fenestella* du saint au moyen d'une grande arcade à double archivolte percée en plein cintre dans le mur de l'abside circulaire, antérieure à la crypte. Tous ces détails montrent bien qu'on voulait faire une cachette et non une exposition des reliques, ils sont au surplus racontés par Ermentaire qui se sert du mot *latebra* pour nous désigner le monument construit.



Sur le devant, du côté du chœur, un palier, que j'ai vu cimenté de mortier rougeâtre dans toute sa longueur, pendant le déblaiement, et qui partageait la hauteur en deux parties à peu près égales, servait d'appui à un double escalier. Le prêtre en gravissait les degrés pour atteindre le maître-autel placé juste au-dessus de la tête du saint suivant les rites romains. Quand il était sur la plate-forme supérieure, le célébrant avait, lui aussi, la facilité d'entrer en communication avec le saint au moyen de deux œils-de-bœuf percés à travers de la voûte (1).

Sans tous ces signes sensibles, la foule n'aurait pas été per-

(1) *Ombilics* est le terme usité à Rome.

suadée que ses invocations avaient été entendues. Les alentours du tombeau étaient éclairés au moyen de lampes qu'on descendait par deux trous carrés, percés aussi dans le dos de la voûte, un peu en arrière des *oculi*. Malgré l'incendie qui ravagea l'église pendant l'invasion de 847, ces dispositions n'ont pas été bouleversées, le tombeau lui-même n'a pas changé de place et il y aurait très peu de chose à faire pour célébrer la messe dans les conditions qu'on réclamait au IX$^e$ siècle (1). On a arraché les colonnes de leurs bases, on a dénaturé certaines arcades, on a percé des fenêtres et des portes dans tous les murs, on a remblayé la crypte et ses alentours, on a inhumé dans le chœur, mais par un hasard heureux l'enveloppe de la confession de saint Filibert est demeurée intacte : c'est un édicule rarissime qui n'a pas son pareil en France et auquel il faut conserver son caractère de cachette en rétablissant les murs qu'on a enlevés sous prétexte d'étudier sa structure. C'est un non-sens que de montrer de grandes ouvertures à l'ouest quand on sait que l'approche du tombeau était défendue. Si la conservation des monuments anciens a pour but principal de contribuer à notre instruction, il faut tout au moins que, par nos restaurations modernes, nous nous efforcions de les replacer dans les conditions historiques qui ont déterminé leur érection : actuellement la confession de saint Filibert n'a plus l'aspect d'une cachette, elle est percée à jour de tous côtés, tellement que le pélerin ne comprend plus le sens de la *fenestella* ouverte en arrière. Ceux qui l'ont dénaturée, et le Père Camille de la Croix est du nombre, allèguent la taille des pierres, la recherche de la décoration, les murs accolés sans liaison, et cette préoccupation trop étroite leur fait oublier les raisons historiques de sa forme. Après avoir fait ce reliquaire en beaux matériaux bien appareillés, les religieux ont compris qu'il fallait le masquer, et il n'est pas

(1) Voir notre chapitre sur *Déas ou Saint-Philbert-de-Grandlieu*, l'abbaye, les reliques et le tombeau de saint Filibert dans la *Géographie de la Loire-Inférieure*, t. II, chapitre IV.

douteux que, de 836 à 858, il n'ait été absolument inaccessible à l'ouest, dans la crainte d'éveiller l'attention des Normands.

Peu importe que, dans la suite, on ait établi une communication directe entre le chœur et le tombeau vide, ce qui n'est pas démontré ; notre devoir à nous, archéologues modernes, avides de renseignements sur nos origines chrétiennes, c'est de mettre en relief les usages adoptés à chaque époque pour honorer les tombeaux.

## IX

## CRYPTE DE NOUAILLÉ

Nous aurions encore un type carolingien à observer dans la banlieue de Poitiers si le chevet de Nouaillé n'avait pas été démoli et reconstruit au XVII[e] siècle. On a la certitude, par le témoignage des Annales d'Aquitaine, que l'abbé Godolin venait de bâtir une nouvelle construction en cet endroit lorsque le corps de saint Junien, inhumé auparavant à Mairé, fut transporté à Nouaillé en 830. Cette translation fit grand bruit comme toutes les autres, elle fut marquée par la présence du roi Pépin qui s'empressa de se joindre au cortège (1). Le sarcophage fut descendu dans une crypte dont les dimensions nous sont connues par des fouilles récentes, pratiquées dans le chœur par le père C. de la Croix : elle avait 8, 40 de longueur sur 5[m], 30 de largeur ; son périmètre a pu être délimité par des murs et un dallage bien conservés. Ces seuls vestiges de son existence attestent qu'elle était beaucoup plus grande que celles de saint Savin et de saint Filibert (2).

Il est fâcheux que ses dispositions intérieures ne nous

(1) La Fontenelle de Vaudoré, *Histoire des rois et ducs d'Aquitaine*, p. 175.

(2) Robuchon, *Paysages et monuments du Poitou*, 25[e] livraison, p. 7.

aient pas été décrites par un auteur ancien, elle aurait pu nous servir à déterminer le caractère des confessions carolingiennes en nous apportant le témoignage rare d'une construction de date connue, infirmer ou confirmer les déductions que nous avons tirée des exemples de saint Gall et de Déas.

*Conclusions.*

Il n'y a pas de pays qui nous offre autant de types de confessions chrétiennes ou de cryptes sous le sanctuaire des églises que la province du Poitou. L'habitude de ce genre de construction s'est répandue dans les campagnes comme dans les villes d'abord et surtout dans les paroisses qui avaient le privilège de conserver un corps saint. Je m'en suis assuré en visitant l'église de Sainte-Ouenne ou sainte Eugène près Champdeniers, j'ai trouvé dans cette petite paroisse une descente unique, pratiquée au milieu de la nef, qui m'a conduit dans une crypte identique à celle de Saint-Savin-sur-Gartempe, c'est-à-dire que le sous-sol se compose de deux petites pièces, l'une formant nef et carrée, l'autre un peu plus étroite, formant sanctuaire avec autel en maçonnerie, toutes deux voûtées en berceau, sans autre éclairage qu'une lucarne rectangulaire percée dans le mur de l'Est. Sainte Ouenne étant à peu près contemporaine de saint Savin, il n'est pas surprenant que les deux confessions se ressemblent. Leurs tombeaux étant orientés, les pieds à l'orient et l'autel placé contre la tête, il restait très peu de place pour les pèlerins, mais le célébrant repoussé vers la dernière marche pouvait être aperçu de l'église supérieure par l'ouverture de l'escalier et se faire entendre des fidèles.

Sainte Néomaye est encore une vierge qui a dû être honorée de la même manière et dont le tombeau devait être déposé dans l'église qui porte son nom, non loin de Saint-Maixent Le chœur de l'église est surélevé, il n'est donc pas téméraire de croire que le sous-sol renferme une confession. Rien ne

serait plus facile que de s'en assurer puis qu'elle est transformée en grange. Espérons que M. Richard, archiviste de la Vienne, qui connait bien toutes ces circonstances, se décidera à y pratiquer des fouilles comme il l'a fait à Saint-Maixent pour le plus grand profit de la science archéologique.

Bien d'autres paroisses du Poitou possèdent des cryptes sous leur sanctuaire, elles sortent du cadre de nos études parce qu'elles sont simplement des additions décoratives imaginées comme remplissage pour soutenir le chœur sur une déclivité de terrain. Tel est le cas de l'église de Champdeniers où le sous sol nous offre un ancien exemple de crypte du XI[e] siècle ornée, comme l'étage supérieur, de chapiteaux qu'on croirait empruntés à l'art mérovingien (1). Elle n'a jamais servi de confession pas plus que celles des Essarts et de Notre-Dame de Fontenay. Tous ces produits de l'art roman ont une conformation et des décorations qui ne permettent pas de les confondre avec les œuvres que nous avons présentées dans notre revue des confessions antérieures à l'an Mille.

*(Fin).* LÉON MAITRE.

---

*Addition.*

Je dois avouer que j'ai omis de produire les preuves qui militent en faveur de l'existence d'une crypte mérovingienne dans l'abbatiale de Saint-Maixent. Si ce monument a disparu au XI[e] siècle, les ornements sculptés de son *ciborium* ont été conservés et réemployés au XVII[e] siècle. J'en donnerai le dessin pour dédommager le lecteur.

(1) M. Desaivres dans son *Histoire de Champdeniers* a parfaitement fait ressortir la ressemblance des chapiteaux de l'église et de ceux de l'étage inférieur.

# LE CLERGÉ DE LA VENDÉE

## PENDANT LA RÉVOLUTION

*(Suite)* (1)

PENDANT que je demeurai dans la commune de Saint-Herblain, il s'éleva de nouveaux troubles dans la Vendée et même dans le département de la Loire-Inférieure. Les chefs des royalistes crurent pouvoir relever avantageusement leur parti. Je fus informé de ce projet et des mesures qu'on devait prendre. On me notifia les ordres de M. le Lieutenant général du royaume pour reprendre les rênes de l'administration dans le pays insurgé ; je refusai formellement de me réunir à eux. Je me fis plusieurs ennemis dans le parti. La ville de Nantes fut attaquée par les insurgés ; je demeurai tranquille dans ma solitude. On ne fut pas longtemps à me féliciter de ma résolution. Le parti des insurgés fut anéanti. Bonaparte s'empara du gouvernement dans la journée du 18 brumaire.

Un des premiers actes du Consulat de Bonaparte prononça ma mise en liberté ; je reçus du département de Nantes un sauf-conduit ; je me rendis devant l'administration. On me délivra acte de ma mise en liberté.

Je respirai enfin. Il y avait près de cinq ans que j'étais obligé de me cacher, depuis la fin des premiers troubles de la Vendée. Je recommençai à aller à Nantes librement, je fus rendu à mes amis, à mon pays, je formai le dessein de revenir dans la Vendée.

Quel ne dut pas être mon étonnement, quand je reçus, à cette même époque, une lettre de M. Voyneau, se disant représentant de Mgr l'évêque de Luçon, qui m'annonçait que le Supérieur m'avait

(1) Voir le 1er fascicule 1905.

censuré pour avoir écrit une relation de la guerre civile dans la Vendée. Je croyais avoir assez fait pour mériter quelques droits à son estime.

Le 19 mai 1798, Mgr de Mercy avait adressé une lettre commune au Clergé de l'intérieur, dans laquelle il ordonnait que « le sieur Remaud, ci-devant vicaire de Chavagnes, demeurera suspens de ses fonctions ecclésiastiques, jusqu'à ce qu'il ait justifié de sa conduite devant le vicaire général. »

C'est en exécution de cette décision que M. Voyneau, faisant fonctions de vicaire général, adressa à M. Remaud prêt à rentrer en Vendée, la lettre qui suit, reproduite par l'abbé Remaud dans un *Mémoire justificatif*, qu'il adressa à Mgr l'évêque de la Rochelle :

« Le père de famille ayant, dans sa lettre pastorale du 19 mai 1798, prononcé *nominatim* contre vous, il n'a pas dépendu de moi de tenir la suspense secrète ; des ordres absolus vous prescrivaient de communiquer le texte entier.

« Le motif qui a déterminé le prélat, c'est la relation qu'en Angleterrre vous avez écrite de la guerre de la Vendée. J'ignore si le texte qui fut envoyé en Espagne tandis que j'y étais, et qui fut transcrit au père de famille, était exact; mais il est certain que partout il vous faisait figurer comme combattant et à la tête des armées. »

Je répondis à cette lettre ; j'y annonçai ma ferme résolution de demeurer désormais tranquille et de ne plus me mêler des affaires de l'Eglise et de l'Etat. Dans ces sentiments, je pris mes mesures pour finir paisiblement mes jours dans la Vendée, dans mes propriétés. Au moment où je formais ce projet, ma vie fut encore abreuvée d'une nouvelle amertume, je perdis un frère que j'aimais tendrement et dont j'étais non moins aimé. Il mourut à Chavagnes, au milieu de son troupeau, la dixième année de la persécution. Cet événement a répandu dans mon âme une tristesse qui n'en sortira jamais.

Pas plus que l'abbé Remaud, le curé de Chavagnes, son frère, n'avait été *personna grata* auprès de Mgr de Mercy. Dans une lettre du 20 juillet 1801, antérieure à ces derniers événe-

ments, Monseigneur écrivait à M. Paillou : « Je vois dans votre liste Remaud *curé*. Je n'y vois pas son frère. Qu'est-il devenu ? Ce ne serait pas un sujet à regretter. Il a des qualités, mais il n'a guère montré qu'il eut celles de son état ; quant au curé, son frère, je le crois au fond très estimable, vertueux et zélé.... *(voir la précédente notice)*.

L'époque de la fin de la ferme où j'étais allait expirer. Je préparai mon départ, et je revins à Maché, le 17 mars, pour finir mes jours au sein de quelques amis fidèles, dans cette même maison où j'avais été sauvé, du temps de la Terreur, dix années auparavant.

C'est là où j'ai cédé au désir de mes amis de mettre par écrit les principaux événements d'une vie qui semblait devoir être heureuse, et qui a été partagée par toutes sortes de malheurs.

Je les résume en disant que j'ai souffert, comme prêtre, une double persécution, après que j'ai su échapper au fer de mes ennemis. Le clergé m'a persécuté lui-même. Sa conduite a été aussi remplie d'injustice que de contradiction. Comme français, j'ai éprouvé d'autres tourments. Je me suis trouvé, par l'effet de la Révolution, dans la nécessité d'occuper une des premières places dans l'administration civile dans la Vendée, pendant la guerre civile qui a désolé ma patrie. Cette place m'a exposé à des fatigues inouies et à des dangers qu'il est impossible de calculer. En outre de la haine de parti, elle m'a comme nécessairement procuré celle des patriotes dont j'administrais les biens au nom du Roy.

A la suite de cette guerre, pendant laquelle ma vie était exposée nuit et jour, j'ai fait un long et pénible voyage dans lequel j'ai éprouvé tous les dangers de la terre et de la mer. Ce voyage, que j'ai fait pour la cause de la religion et de l'honneur, a été suivi pour moi de nouvelles mesures de rigueur de la part du gouvernement. Enfin, un homme extraordinaire a paru. Bonaparte m'a rendu ma liberté ; je suis revenu dans la Vendée, pour y vivre en simple particulier, au milieu de quelques amis toujours et partout fidèles ; j'ai besoin de tous les moments qui me restent à passer sur la terre pour remercier la Providence de la protection spéciale qu'elle n'a cessé de m'accorder, surtout pendant les orages qui ont si souvent grondé sur ma tête depuis la Révolution.

Je déclare au petit nombre de mes amis qui sont destinés à lire ce petit ouvrage, qu'il ne contient pas un seul fait dont je ne puisse faire la preuve la plus authentique. Pendant mon voyage, j'ai reçu

l'ordre de faire des mémoires sur la guerre civile de la Vendée, j'ai employé six mois entiers à ce travail. Je l'ai soumis à plusieurs personnes éclairées qui ont eu la bonté de me dire qu'elles en étaient satisfaites. Je l'ai consigné dans des mains sûres, il est sous le cachet. J'ai fait des tentatives pour me procurer cet ouvrage; jusqu'à ce moment elles ont été infructueuses. J'attendrai dans le calme où je vis maintenant que quelques voyageurs sûrs et fidèles puissent s'en charger. Quand il me sera parvenu, je le réunirai à cette petite brochure, que j'engage mes amis à lire avec l'indulgence et la bonté qui caractérisent leur attachement pour moi.

A Maché, 25 avril 1803 P. F. Remaud.

Il ne paraît pas que M. Remaud soit rentré en possession du « Mémoire sur la guerre civile de la Vendée ». Il dut au moins préférer faire le silence sur cet ouvrage, dans lequel l'énumération complaisante de ses exploits guerriers lui avait valu d'encourir la disgrâce de Mgr de Mercy. Cette discrétion fut appréciée par l'autorité épiscopale, qui le rappela bientôt au ministère actif en le nommant à la cure de Maché. Sous la Restauration ses anciens services furent récompensés par la croix de Saint-Louis. Il eut encore le temps de voir tomber la dynastie pour laquelle il avait tant fait, ou cru tant faire, car il mourut à Maché le 25 septembre 1830.

« L'an 1830, le 25 septembre, à 8 heures du matin, par devant nous Chevillon Henri maire, officier de l'état civil de la commune de Maché, canton de Palluau, ont comparu les sieurs Jean Logeais, journalier, et Jacques Logeais, ancien journalier, lesquels ont déclaré que hier, à 2 heures du matin, est décédé le sieur Pierre-François Remaud, leur voisin, prêtre, chevalier de Saint-Louis, âgé de 73 ans, né à Chavagnes en Paillers le 8 octobre 1756, demeurant en ce bourg, fils de Pierre Remaud et de Louise Audureau (*Registres de l'état-civil de Maché*).

Le presbytère de Chavagnes avait été vendu nationalement le 14 thermidor an IV. Après le Concordat, un généreux paroissien, M. Pierre Bonaventure, fit donation à la commune de l'ancien presbytère, le 10 juin 1803.

## LA COPECHANIÈRE

PAYRAUDEAU (Joseph) curé.

Né dans la paroisse le 14 novembre 1749, M. Payraudeau était vicaire à Bois-de-Céné, lorsque les infirmités de M. Plistat, curé de la Copechanière, l'obligèrent de se retirer, comme prêtre habitué, dans la maison de santé établie à l'ancienne abbaye Sainte-Croix de Talmont, où la Chambre ecclésiastique du diocèse de Luçon lui alloua une pension de 125 #.

M. Plistat résigna sa cure en faveur de M. Payraudeau, qui en prit possession en 1786. Hostile au serment contitutionnel, M. Payraudeau s'embarqua pour l'Espagne aux Sables-d'Olonne, à bord de la *Marie-Gabrielle*, le 11 septembre 1792. Il séjourna dans divers cantonnements, et principalement à Léza-de-Rio-Léza, d'où il écrivit, le 12 mars 1796, à sa mère, la citoyenne Marie Madeleine Gentet, veuve Payraudeau, à la Copechanière, district de Montaigu :

« ........ Je vous dirai que je suis à présent dans un bourg appelé Léza-de-Rio-Léza qui est à environ trois quarts de lieue de Ribafrecha où est mon ami Rezeau (*voir Beaufou*). Dieu m'a fait la grâce d'y trouver une maison d'honnêtes gens et de braves gens qui m'ont reçu chez eux. Ecrivez-moi à don Joseph Payraudeau, sacerdote frances, à Léza-de-Rio-Léza par Logrono, vieille Castille *(Arch. Nat. F. 73439)*.

C'est le seul souvenir resté de l'exil ; le silence de M. Paillou à l'égard du curé de la Copechanière permet de croire que M. Payraudeau n'eut pas trop à souffrir de la déportation. A son retour, au Concordat, M. Payraudeau dont le presbytère avait été vendu nationalement le 3 méssidor an VI, demanda asile à l'un de ses parents, et ne s'occupa plus que de panser les maux d'une population qui avait été cruellement éprouvée pendant la guerre civile, et qui avait dû plus d'une fois fuir la persécution dans la forêt de Grala. Il rouvrit les écoles, con-

fia celle des garçons à un instituteur dévoué, M. Couillaud, dont plusieurs élèves devinrent par la suite des prêtres des plus distingués ; l'école des filles fut remise aux Sœurs de l'Union chrétienne, parmi lesquelles Mesdames Auneau, de la Roy, de la Manselière, ont laissé dans la paroisse les souvenirs les plus édifiants.

M. Payraudeau était très aimé de ses paroissiens. Il fit construire le presbytère actuel en 1810, sur les fonds alloués à cet effet par l'empereur Napoléon aux communes de la Vendée. Il mourut le 7 février 1827, après une longue et douloureuse maladie.

Pendant la déportation, la paroisse fut desservie à tour de rôle par plusieurs prêtres demeurés courageusement dans la Vendée,et dont le registre des baptêmes a conservé les noms : MM. Denis Pineau, du diocèse de Poitiers, en septembre 1794 ; Goillandeau, chanoine de Montaigu, en octobre de la même année; Audureau, vicaire de Saint-Denis la Chevasse, en 1795; Briflaud, desservant Saint-Fulgent, en juillet de la même année ; O'Hara, prêtre Irlandais du diocèse de Nantes, 1798 ; O'Brien, du même diocèse, à la même date.

## LA RABATELIÈRE

GUESDON-POUPARDIÈRE (*Pierre-Marie*) curé.

M. Guesdon-Poupardière était vicaire de Chavagnes-en-Paillers depuis 1781, lorsqu'il fut appelé en 1786 à la cure de la Rabatelière. Il refusa le serment constitutionnel et n'obéit pas à la loi de déportation. Sa charité et son zèle le portaient à se prodiguer partout où le soin des âmes réclamait sa présence. Quelques services de ce genre rendus aux républicains et la modération connue de son caractère inspirèrent au général Gratien la pensée de faire auprès de Charette, par son entremise, quelques tentatives de paix. Persuadé que Charette n'avait plus aucune chance de succès, le curé de la Rabate-

lière écrivit à plusieurs reprises au général vendéen, qui rejeta toute proposition. Ces démarches et le fait que M. Guesdon avait été réinstallé dans sa paroisse sous la sauvegarde des autorités républicaines, soulevèrent contre lui, dans le parti royaliste, des suspicions probablement excessives, dans un temps où il était malheureusement aussi dangereux d'être suspect que d'être coupable. Quelques jours après le rejet des propositions, deux ou trois soldats de Charette allèrent trouver l'abbé Guesdon au château de la Rabatelière, l'entraînèrent dans un champ voisin avec ses deux domestiques, et les tuèrent tous les trois.

Les Républicains s'empressèrent d'exploiter contre Charette ce douloureux incident de guerre civile, dans lequel il est plus que difficile, cent ans après, de savoir quelle part de responsabilité incombe au général royaliste. Un document du temps, intéressé à vrai dire, le dégage absolument ; voici le récit de l'abbé Remaud, dans ses *Mémoires* :

« Comme la mort de cet ecclésiastique a fait dans le temps une très grande sensation, et que tous les papiers publics ont chargé le général Charette de l'odieux de son genre de mort, il est peut-être bon que je fasse connaître au juste comment les choses se sont passées.

« M. Guesdon voyant les affaires des royalistes aller fort mal se crut perdu et avec lui toute la Vendée. Il fit connaissance alors avec un officier républicain qui commandait le poste de Saint-Fulgent, et il lui promit d'amener le général Charette à déposer les armes et à reconnaître la République. L'officier républicain, qui crut avoir fait une bonne découverte, engagea M. Guesdon à suivre la démarche proposée, et lui promit la haute protection du gouvernement. Fier de cette promesse, le curé de la Rabatelière écrivit au général Charette qui me donna aussitôt communication de sa lettre et me chargea d'y répondre. Après avoir pris ses ordres, je répondis effectivement à M. Guesdon, et ne mis dans la lettre que ce qui avait été arrêté par le général. Il était question de

gagner du temps et rien de plus. Ce même ecclésiastique, pressé par les républicains, écrivit une seconde et une troisième lettre au général en chef. Toujours même réponse : on demandait du délai. Enfin il écrivit que pour tout délai on accordait au général Charette huit jours de répit, après lesquels, s'il ne remettait pas les armes ou s'il n'acceptait pas la proposition qui lui était faite de passer en Suisse ou à Jersey, qu'on ne lui donnerait plus de repos ni le jour, ni la nuit.

« Le général Charette répondit au général Gratien qu'il ne sortirait pas de France, qu'il ne déposerait pas les armes, et qu'il combattrait jusqu'à la mort les ennemis de l'autel et du trône. Cette lettre qui fut communiquée à M. Guesdon, le mécontenta au moins autant que les Républicains qui l'avaient mis en avant.

« Voyant qu'il n'avait rien pu gagner sur le général Charette, il se décida à faire sa paix particulière avec les Républicains, et, pour que personne n'en pût douter, il alla lui-même processionnellement avec tous ses paroissiens, en chantant des prières publiques, au-devant d'une colonne qui traversait sa paroisse. Cette conduite de sa part donna de violents soupçons à l'armée royale et particulièrement au général Charette, qui le fit examiner de près. Ce jour, deux soldats de l'armée royale, vêtus de l'uniforme républicain, se présentèrent chez lui, et lui demandèrent avec beaucoup d'instances s'il ne pouvait pas leur apprendre où était le brigand de général Charette. Il leur répondit qu'il était caché, ce jour-là même, dans une enceinte de la forêt de Grala, que le fait était constant puisqu'il l'avait fait observer par ses domestiques. « Allez promptement, dit-il à ces deux soldats déguisés, et dites à vos chefs qu'il n'y a pas un moment à perdre pour prendre Charette. » Ces deux soldats, dont un était allemand et jouait fort bien son rôle, dirent à M. Guesdon : « Faites-nous le plaisir de donner par écrit les renseignements que vous pouvez avoir sur le lieu qu'occupe actuellement Cha-

rette; sur un avis de votre part, nos chefs ne feront aucune difficulté de marcher sur lui et de l'arrêter. » Le malheureux ecclésiastique donna dans le piège, et il écrivit que le général Charette était dans une enceinte de la forêt de Grala, qu'il en était sûr, l'ayant fait observer par ses domestiques.

« Les deux soldats royalites déguisés, au lieu de porter au général républicain la lettre de M. Guesdon, la portèrent au général Charette, qu'elle fit frissonner d'horreur.

« La nouvelle de la trahison du curé de la Rabatelière se répandit dans toute l'armée, et, dès la nuit suivante, l'ordre de l'arrêter fut donné au même soldat allemand qui avait sondé ses dispositions. Le père Potier, des Brouzils, qui servait sous Charette, confirme ce récit en ce que Charette n'avait point donné ordre de tuer le curé Guesdon. Le fait vrai c'est que le général Charette avait ordonné de conduire M. Guesdon au quartier général, escorté du détachement qui avait reçu ordre de le prendre. Mais, au lieu d'exécuter cet ordre tel qu'il avait été donné, on emmena M. Guesdon, son domestique et sa servante environ à une demi-lieue de chez lui, et, en passant dans un champ, on les massacra tous les trois.

« La République lui fit décerner des honneurs funèbres ; des troupes nombreuses y assistèrent en armes, et mon malheureux frère (Remaud, curé de Chavagnes), qui fut sommé de l'enterrer, pensa mourir de frayeur.

« Le champ du meurtre s'appelle, depuis lors, le *champ rouge*. »

Ce récit un peu embarrassé et visiblement incomplet de l'abbé Remaud, ne dégagerait certes pas péremptoirement la responsabilité de Charette dans cet événement, si cette responsabilité avait besoin d'être dégagée. Le meurtre de M. Guesdon ne fut qu'un des fréquents incidents de cruauté réciproque dans la guerre civile; Charette avait le droit strict de se débarrasser d'un ennemi disposé à le livrer par trahison. La question à fixer serait de savoir si l'abbé Guesdon fut vraiment et sciemment un traître, et, sur ce point, on peut

opposer, dans une certaine mesure, au récit de l'abbé Remaud, le témoignage du grand vicaire, M. Brumault de Beauregard, tel qu'il ressort d'une lettre de Mgr de Mercy à M. Paillou, datée de Venise le 16 juillet 1796 :

« Brumault loue le curé de la Rabatelière comme ayant porté son peuple à la soumission et à la paix, après que les armes victorieuses des républicains ont tout soumis et qu'il n'y avait plus moyen de se révolter. Remaud au contraire, m'écrit de Londres, du 17 mai, que l'on combattait encore avec succès, lorsque le curé de la Rabatelière a prêché le désarmement,et qu'il est, avec le curé du Poiré (sous la Roche) la cause des malheurs et de la perte de Charette. J'ai peine à concilier ces deux versions. Si ces deux curés ont prêché la soumission aux vainqueurs lorsqu'il n'y avait plus d'espoir de leur résister, ils ont fait leur devoir. Le combat et la résistance cessent d'être vertu quand ils sont devenus inutiles. C'est donc d'après ces circonstances bien établies qu'il faut juger. Cependant Remaud me paraît ardent, et peut-être parle-t-il plus en soldat et en compagnon d'armes de Charette qu'en pasteur évangélique. »

Après la mort de son curé, la paroisse de la Rabatelière fut desservie par M. Jacques Mangeard, recteur de Guéméné-Penfao (Loire-Inférieure), réfugié en Vendée. Sa présence est signalée avant le coup d'état de fructidor an V : « Mangeot *(sic)*, réfractaire aux lois de 1792, a prêté le serment du 19 fructidor, paraît paisible, continue d'exercer. » Dans l'*Etat des prêtres réfractaires restés dans la Vendée*, adressé au ministre de la Police générale le 6 brumaire an VI, on lit : « Mangeard, desservant la Rabatelière, par sa réputation de grand théologien, a beaucoup contribué à diriger les autres qui faisaient un conciliabule pour savoir s'ils feraient le serment. Il leur a démontré :

1° Qu'ils le pouvaint ; 2° qu'ils le devaient, même pour mettre leur conscience en sûreté, et sa décision fit beaucoup de bien à la chose. Mangeard était étranger au pays. »

Le commissaire du Directoire exécutif près le canton de Montaigu, qui écrivait ces lignes, était moins dans la note révolutionnaire que son collègue près le canton de Saint-Fulgent, dont voici l'appréciation, du 1er floréal an VI : « Il m'est impossible aujourd'hui de vous donner les détails que je vous avais promis relativement aux propos tenus au sujet du ministre du culte de la Rabatelière. Je n'ai point encore vu les citoyens qui m'ont offert tous les renseignements dont je puis avoir besoin ; je ne laisserai point ces propos sans punition, s'ils sont de nature à jeter des ferments de division dans la société. »

MARTINEAU Cre.

M. Mangeard n'en continua pas moins à exercer très publiquement ses fonctions pastorales, et, le 2 messidor an VI, il adressait au citoyen Coyaud, commissaire du pouvoir exécutif près le département de la Vendée à Fontenay, la lettre suivante :

« Citoyen,

« Je viens d'avoir connaissance d'un arrêté du département qui transfère aux décadis et fêtes républicaines les assemblées qui avaient principalement lieu les dimanches et fêtes de l'ancien calendrier. Je suis dans une commune où il est impossible de faire entendre raison au peuple là-dessus. Je suis néanmoins bien résolu de témoigner à ma patrie mon dévouement en me conformant aux lois qui y sont en vigueur, car, étant obligé de rendre à Dieu ce qui est à Dieu, je ne le lui rendrais pas si je lui désobéissais lorsqu'il me commande de rendre à César ce qui est à César.

« Que ferai-je dans cette rencontre pour m'acquitter de ce double devoir? je ne veux prêcher ni contre les lois divines, ni contre les lois humaines. Puis-je faire nos offices en particulier tous les jours, dimanches, fêtes et autres? y puis-je admettre quelques personnes? jusqu'à quel nombre?

« Daignez plutôt, Citoyen, me répondre et m'instruire, et soyez sûr que votre réponse sera la règle de ma conduite.

« Dans la confiance que j'ai que vous voudrez bien déférer à ma demande, je vous prie d'agréer les sentiments de reconnaissance que je conserverai toujours envers vous.

« Salut et respect »

« MANGEARD »

En marge de l'original, aux *Arch. dép. de la Vendée*, on lit : *restée sans réponse.*

En 1798, la situation n'avait pas changé, et un rapport du commissaire Martineau porte :

« Les prêtres sont au nombre de six dans le canton (de Saint-Fulgent) : Pierre Brenugat à Bazoges, Louis Brillaud à Saint-Fulgent, Mangeard à la Rabatelière, Pierre Remaud et son frère Louis Remaud à Chavagnes, Joseph Alain à Saint-André-Goule d'Oie. Mangeard seul est venu se réfugier dans le canton pendant la guerre, les autres l'habitaient avant. Mangeard est le seul qui se soit soumis à la loi du 19 fructidor ; il a continué l'exercice du culte jusqu'au commencement du mois courant (septembre). L'on m'a assuré qu'il s'était chargé de l'instruction des enfants d'un citoyen du canton des des Brouzils. Depuis qu'il avait prêté le serment prescrit par la loi, il n'avait aucune influence, et je suis convaincu qu'il était abhorré par ceux qui ont la réputation d'aristocrates déhontés. »

C'est vraisemblablement sous le coup de cette réprobation populaire, que M. Mangeard disparut et retourna probablement dans son diocèse d'origine. Au Concordat, M. Paillou nomma à la cure de la Rabatelière M. l'abbé Valton, vicaire de Carquefou (Loire-Inférieure), né à la Bruffière.

Le presbytère de la Rabatelière, incendié ainsi que l'église, fut vendu nationalement le 25 floréal au VI, pour 18,000 fr. au citoyen Merlet, commissaire du Directoire exécutif près le canton de Saint-Fulgent, et plus tard préfet de la Vendée.

La rapacité du citoyen Merlet avait laissé à Saint-Fulgent de mauvais souvenirs ; en floréal an VI, son successeur, Martineau, se plaignait, dans un rapport officiel, « des dilapidations horribles de son prédécesseur, qui avait converti le jardin de la gendarmerie et celui de la cure en pacages pour ses chevaux et pour ceux de Garny son beau-père. » En janvier 1808, M$^{me}$ Martel fit donation de l'ancienne cure à la commune de la Rabatelière.

## LES HERBIERS

Poyaud *(N)*. curé.

M. Poyaud était vicaire de Saint-Philibert de Pontcharault, lorsqu'il fut appelé, le 11 mars 1787, à succéder, comme curé de Saint-Pierre des Herbiers, à M. de Buor, décédé. D'un caractère doux et craintif, il prêta le serment constitutionnel, non sans certaines appréhensions, et vraisemblablement non sans réserves *in petto*, car, quelques mois plus tard, les patriotes, pour l'obliger à célébrer la messe dans une fête civique, l'arrachèrent de l'église, le traînèrent sur une petite place voisine appelée la cour de la Mission, l'injurièrent et le frappèrent pour le contraindre à officier sur l'autel de la Patrie, dressé à l'endroit appelé le fief aux Moines, à la sortie des Herbiers sur la route de Mortagne. La courageuse résistance du prêtre racheta sa précédente faiblesse, et, désormais édifié sur le rôle réservé au clergé constitutionnel, il se hâta de rétracter publiquement son serment, et quitta les Herbiers à une date que la perte totale des registres paroissiaux ne permet pas de préciser. M. Poyaud dut gagner l'Espagne par la voie de terre, comme plusieurs autres de ses confrères, car son nom ne figure sur aucun rôle d'embarquement. On ignorerait même son exil sans une lettre que l'abbé Baudry, vicaire de Chantonnay, adressa, de Belalcazar (Espagne) le 16 juin 1797, à la municipalité des Herbiers pour des affaires personnelles,

et qui se termine ainsi. « M. Poyaud est mort à Bilbao quelques mois après son arrivée dans ladite ville ; il était mon parent ; en cette qualité, permettez-moi de le rappeler à vos pieux souvenirs. Il fut votre pasteur ; votre reconnaissance ne lui refusera pas vos suffrages. »

M. Mathurin Jagueneau, curé assermenté du Petit-Bourg-des-Herbiers, fut élu, en juillet 1794, curé constitutionnel des Herbiers. Il fut fait prisonnier par les Vendéens, fut délivré par Bonchamps au passage de la Loire, et n'exerça plus le ministère depuis lors. Il desservait encore les Herbiers et Ardelay le 22 frimaire an II (22 décembre 1793), puisqu'un mandat de 416 # lui fut délivré à cette date pour cinq mois de desservance.

Plusieurs prêtres fidèles assurèrent le culte aux Herbiers pendant la Terreur et après ; ils venaient sous divers déguisements au château du Boitissandeau offrir à la famille de Hillerin et aux fidèles qui l'entouraient le concours de leur ministère. Parmi eux, M. Marion, curé de Saint-Jacques de Montaigu, qui délivra un certificat de mariage aux Herbiers le 20 janvier 1795 ; il disait la messe dans les granges des métairies environnantes, notamment à la Miancière, à l'ancienne maison noble de l'Ementraire, et à la Renaudière en la Gaubretière. M. Boursier, curé de Mouchamps, célébra un mariage aux Herbiers le 26 janvier 1795 ; enfin et surtout M. Adrien Macé, desservant de Mouilleron-en-Pareds, avait son plus sûr asile dans la famille protestante Coquillaud de la Bonnelière en Saint-Michel ; il fut curé des Herbiers de 1800 à 1836.

Les rapports décadaires du commissaire du Directoire exécutif près le canton des Herbiers, le citoyen Allaire, donnent des aperçus successifs sur la situation religieuse dans le canton.

Du 3 messidor an IV — « J'apprends de jour en jour que le parti royaliste travaille et se remue beaucoup ; cependant je crois que ce sera en vain, car la majorité du peuple veut la paix. Il n'y a que leurs bons prêtres qui puissent les chagriner ; mais tant qu'ils ne se mêleront de rien, les ci-devant nobles

ne sont pas dans le cas de rien faire. Il n'y a que cette malheureuse caste qui a toute la confiance et l'influence du peuple. »

Du 5 frimaire an V : « Tous les ministres du culte catholique de mon canton ont engagé dimanche dernier le peuple à se conformer aux lois, principalement à celle qui regarde l'état civil des citoyens. »

Le citoyen Allaire ne dédaignait pas de réclamer le concours des prêtres insermentés dans l'intérêt de la tranquillité publique; nul ne doit l'en blâmer, c'est un hommage rendu à leur sagesse et à la loyauté de leur patriotisme, dans le bon sens du mot cette fois.

En ventôse an V, il leur adressait la lettre qui suit :

« Depuis que je suis dans le pays, vous m'avez donné des preuves que vous voulez la paix. Sous ce rapport, il faut travailler de consert (*sic*) à la maintenir. En conséquence je vous engage à dire au peuple, au prône de votre messe, en l'y assurant au nom du gouvernement qu'il n'y aura point de réquisition de jeunes gens comme veulent le persuader les ennemis de la tranquillité publique. En faisant cela, vous me prouverez votre dévouement pour le bonheur du peuple; vous lui parlerez aussi de la soumission aux lois. »

L'administration centrale n'en continuait pas moins ses mesquines tracasseries dont le citoyen Allaire adoucissait autant qu'il le pouvait les piqûres. Le 7 prairial an V, le commissaire central lui demandait « si la loi de germinal an IV, qui interdit l'usage des cloches est ponctuellement exécutée dans son ressort ? » Allaire répondit affirmativement en l'informant que « les cloches, s'il en existe, ne servent que de timbres pour les horloges ».

Le successeur du citoyen Allaire aux fonctions de commissaire du pouvoir exécutif près le canton des Herbiers ne témoigna pas du même optimisme. Son rapport décadaire du 25 vendémiaire an VI en est la preuve :

« L'esprit public n'est pas encore, à beaucoup près, à un degré satisfaisant dans ce canton. La loi du 19 fructidor, qui

a mis fin aux messes des « bons prêtres », a beaucoup fait murmurer les gens des campagnes, et si l'on vient à enlever les prêtres, je crois qu'il serait imprudent de le faire sans force imposante. Nous avons dans notre commune un instituteur public dont le patriotisme et la moralité nous sont un sûr garant des principes qu'il enseigne à ses élèves ; mais il n'en est pas ainsi, je crois, d'une espèce de « religieuse » qui enseigne les filles. J'y ferai attention.

« Nous avons célébré la fête de la République, le 1er vendémiaire, avec toute la pompe que nous permettent les circonstances ; mais nous avons le désagrément de voir s'en éloigner le peuple des campagnes.

« Salut et fraternité. « LEHUBY »

En thermidor an VI, le commissaire écrit :

« Il existait dans notre canton, à l'époque du 19 fructidor dernier, quatre prêtres réfractaires : l'un, nommé Pierre Gabard, ministre à Champbretaud depuis très longtemps, Le Prévost existant depuis longtemps à Beaurepaire, et l'autre, nommé Le Boursier, venu aux Herbiers pendant la guerre civile. Ces trois prêtres ont quitté le canton à l'époque du 19 fructidor, et ne se sont conformés à aucune loi.

« Le dernier, appelé Abraham-Michel Cornu (*voir* la Barottière), a fait la déclaration de soumission aux lois, et exerce à la Barottière, où il était ministre avant la Révolution.

« Je ne sais ce que sont devenus les deux premiers, et je crois le troisième retiré dans la commune des Moutiers, lieu de sa naissance ».

Ces prêtres zélés n'étaient pas si loin que le croyait le citoyen commissaire, et le service du culte fut assuré aux Herbiers jusqu'à la nomination officielle de M. Macé comme curé de la paroisse, en 1800.

En 1790, le poste de vicaire des Herbiers, occupé en dernier lieu par M. Houdet du Gravier (*voir* le Boupère), était vacant.

EDGAR BOURLOTON.

# LE VIEUX BOCAGE QUI S'EN VA

## (NOTES DE FOLKLORE ET DE TRADITIONNISME)

## COURONNÉ AUX JEUX FLORAUX (1904)

## PRÉFACE

*A Jehan de la Chesnaye*

*Le Bocage ! Joli nom agreste qui sourit à la pensée, en évoquant l'image d'un pays de verdure, de fraîcheur et de vie heureuse.*

*Combien vous l'aimez ce pays qui est le vôtre. Vous avez décrit, en fils reconnaissant, son sol, ses mœurs, ses croyances, ses légendes dans ces pages que je viens de lire. J'y ai trouvé le même plaisir que vous y avez mis à les écrire et qui leur donne le charme des choses faites avec amour.*

Le Vieux Bocage qui s'en va, *vous voulez le retenir et pour en conserver le souvenir comme celui d'un de ces vieux amis qu'on voudrait toujours garder près de soi, vous en avez fixé d'un pinceau véridique et les traits et l'âme qui leur donne la vie. Vous l'avez saisi dans les plus intimes manifestations de ses croyances, de ses joies, de ses douleurs et vous le faites revivre avec sa forte et naïve physionomie d'autrefois, dans le cadre poétique des champs, des collines, des arbres verts, des eaux vives, des mois fleuris, des veillées d'hiver et des chaudes nuits d'été où le grand valet va* boèrer *et* houper *dans le grand silence de la plaine étoilée*

*Et vous faites chanter la Muse du Bocage, tantôt soupirant la romance d'amour, tantôt riant dans la franchise et dans la liberté vendéenne qui ne craint pas de chansonner le juge, le maire et même « son curé » ; traits satiriques et gais refrains qui ne manquent ni de finesse, ni de bon sens et que votre collaborateur accompagne de mélodies populaires pleines de saveur et de naturel.*

*Cette poésie dont vous goûtez la fraîche gaieté ou ressentez l'émotion pro-*

*fonde, vous en montrez encore la rustique grandeur dans la vie du paysan du Bocage, dont vous suivez le cours du berceau aux accordailles, des noces joyeuses à la mort sereine.*

*L'heure a sonné et, sous la bénédiction du prêtre, toujours respecté qui fut l'ami de chaque jour, la mort va prendre le vieux ; c'est le passage dans l'autre vie, d'une vie qui n'a connu que les jours honnêtes et sains. L'Ancien s'en va; autour du lit à quenouilles, les fils s'approchent pour le dernier regard. Il leur a donné l'exemple du rude labeur et leur laisse les traditions d'amour de la terre et sa croyance en Dieu qui ont rempli ses jours. Ce grand paysan est la force de la France, parce qu'il est resté attaché au sol, parce qu'il a vécu comme son père a vécu et qu'il a continué la forte race par la forte vie d'autrefois. Près de lui, ses fils auront appris les coutumes, les habitudes, les croyances, les préjugés nécessaires aux travailleurs de la terre ; c'est à eux de conserver l'opinion des morts qui est l'héritage nécessaire, le lien salutaire qui rattache aux ancêtres.*

*Les sceptiques pourront rire des contes étranges et des légendes naïves. Conservons-les, parce qu'ils ont donné de la joie ; ils ont bercé l'enfance de l'ancien, apporté le rire ou le frisson aux petits, consolé les peines de l'homme en mettant le rêve et le mystère dans les réalités de sa dure existence de laboureur. Qu'ils puissent encore bercer l'enfance de ses petits enfants !*

*Traditions et coutumes qui rattachent et continuent le passé, recueillons-les avec soin et laissons-les à ceux qui viennent pour leur adoucir la vie s'ils veulent encore rêver, chanter, aimer et croire.*

*C'est ce que vous avez fait et si le Vieux Bocage, ce qu'à Dieu ne plaise, doit disparaître un jour, il vous devra de ne pas s'en aller tout entier.*

MARQUIS D'ELBÉE.

*A Monsieur le Marquis d'Elbée*

HOMMAGE D'UN VENDÉEN.

**Moult érudictz onz escrimptz subz la parleure faictz et dictz de cest païs de Bocaige travaulx fort savanctz. Poinct n'ha cestuy-cy folle prétenction de haulte science ; ainz trespassez quy bouteroient de dessoubz terre cuydans me lire diroient et avecque eulx, vieulx au branslans chief et cheneu : « Avions telz pensers, ainsy parlions en nostre jene eage. » (1)**

**JEHAN DE LA CHESNAYE**

**(1) On nous a accusé d'avoir trop idéalisé le *Paysan du Bocage* dans ce travail et les précédents ; nos lecteurs voudront bien remarquer que nous n'avons pas entendu faire une étude de *mœurs* mais bien du pur *traditionnisme*, qui ne va pas sans un rayon de fraîche et naïve poésie.**

I

J'aime mon Bocage, ses champs entourés de haies touffues, ses genets d'or, son sarrazin fleurant l'exquise senteur de miel, ses vignes au cep plein de sève qui donneront à l'automne la « mousse légère » dont parle le poète. J'aime parcourir ses chemins creux à l'ombre d'arbres centenaires, côtoyer ses ruisselets, encadrés entre deux lignes d'aulnes, gravir ses coteaux d'où émerge de temps à autre une pierre branlante; m'enfoncer dans ses taillis et voisiner avec l'innocente couleuvre tapie au fond d'un nid de mousse. J'aime aussi explorer ses fourrés, où le bruit de mes pas effraie le mignon lapin de garenne et fait fuir le lièvre timide, me reposer sous ses grands chênes au tronc noueux, muets spectateurs des épisodes de la Grande guerre. J'aime plus encore ses habitants, leur caractère froid, leur ténacité, leur entêtement même à défendre l'idée qui leur est chère. Fier d'appartenir à cette force de race de paysans bocains au milieu desquels j'ai vécu mes premiers ans, j'ai gardé le souvenir d'êtres chers, aux relations toujours sûres, pratiquant l'hospitalité la plus large et restant fidèles aux traditions léguées par les ancêtres. J'aime évoquer leurs joies à travers les dures épreuves de la vie : la joyeuse flambée de la *Cosse de Naô*, les coureurs de *Guillannu*, *Mardi-gras* et le *Roi Carnaval*, les *mais*, d'essence si poétique, *l'alise pacaude* digne seulement d'un estomac vendéen, les délicieuses *caillebottes* de l'Ascension, les *feux de joie*, les *échaudis* de la Saint-Jean et mille autres choses charmantes souvent naïves, mais toujours poétiques. J'aime le sort du laboureur qui, sous le soleil de plomb, pousse doucement ses bœufs fatigués :

Arondea, Etornea,
Charbouné, Maréchaoû,
Motet et Roget
Mortagne et Chollet
Ho, hé ! Ho hé, mon valet !

et qui, le soir, revenant de la veillée *houpe* dans le silence de la nuit ou *boére*, conduisant ses bonnes bêtes au pré. Sa vie est exempte de soucis. Il ne connaît pas les tourments de l'esprit altéré de vérité. C'est un simple, ayant gardé au cœur la foi vive de ses pères et qui demande à la religion les consolations que d'autres cherchent dans l'étude de la philosophie.

J'aime la vieille à tête chenue, l'ancien au chef branlant qui se signent dévotement devant les calvaires semés à profusion à tous les carrefours du chemin. Ils ont conservé dans leur mémoire des souvenirs précieux : épisodes de la Grande guerre recueillis de la bouche des acteurs mêmes de ce drame unique dans l'histoire du monde, superstitions et traditions que notre génération oublie et que demain nos enfants ignoreront complètement.

J'aime la gente bergerette conduisant son troupeau à travers les chemins, le robuste gars qui fait de cette jouvencelle la dame de ses pensées. Ce m'est une joie de les voir revenir du *preveil*, enlacés dans un charmant sans-gêne, heureux de vivre, s'aimant d'une honnête passion devant les buissons fleuris.

Je m'enorgueillis de tout ce qui fait la supériorité de *mon Bocage* : ses grands chênes mille fois plus beaux que les saules rabougris du *Marais* ; ses champs étroits, infiniment plus inspirateurs de graves pensées que l'horizon lointain de la *Plaine* où l'esprit se perd dans le vague de la rêverie.

Ayant vécu dans l'intimité du paysan bocain, je veux dire ses joies et ses souffrances, ses aspirations et son respect des traditions qui constituent la meilleure part du patrimoine ancestral.

## II

## L'HABITATION ET L'AMEUBLEMENT

S'il vous arrivait parfois d'égarer vos pas dans nos campagnes, suivez un étroit sentier dont la haie touffue exhale au printemps la plus douce senteur. Il mène à quelque village, juché là haut sur un coteau ensoleillé ou perdu là-bas dans une vallée ombreuse. Un bon chien de garde vous accueillera par de sourds grognements ; soyez sans crainte. Il jappe pour donner l'éveil aux gens de la ferme. Quand ceux-ci, rassurés par votre mine honnête, apaiseront d'une parole, d'un geste le chien tapageur, peut-être alors les poules salueront-elles votre arrivée en prenant la fuite. Et si encore les grands bœufs font entendre le son puissant de leurs mugissements, rassurez-vous. Vous êtes en pays ami.

La maison s'élève, tapissée d'un cordon de treilles. Une porte unique, devant laquelle est une barrière — pour empêcher bébés de sortir et volailles d'entrer — donne accès à l'intérieur. La place est pavée de grosses pierres plates ou de cendre de chaux, les murs sont blanchis à la chaux. C'est pour l'étranger qui, la première fois, pénètre dans une demeure vendéenne, comme une révélation du caractère de l'habitant que l'agencement des meubles. Il est frappé du sentiment patriarcal qui se dégage de toutes choses, du ressouvenir d'autrefois qui flotte en chaque objet. Une pièce, — parfois deux, l'une alors étant réservée aux valets — constitue la cuisine, la salle à manger et la chambre à coucher. Les lits à quenouilles sont placés côte à côte. A leur tête ou fixé à la muraille se trouve un bénitier avec à côté le brandon des Rameaux. Dans la venelle, le souvenir de la première-communion est entouré de pieuses lithographies représentant la Vierge, le Sacré-Cœur, la Sainte Famille. Au-dessus d'une porte de communication entre le fournil et la maison, une

planche supporte la madone fleurie de bouquets artificiels, le tout encadré dans un chapelet de Lourdes, disposé en forme de cœur.

Sur la lourde table de chêne, flanquée de ses deux bancs, le pain de ménage est enveloppé dans une grosse nappe de fil. De chaque côté de la monumentale cheminée au manteau couvert de morceaux de savon, de lanternes, de chandeliers, la salière à dossier, le fauteuil antique ou le lourd coffre de bois offrent leurs sièges, tandis que sur la plaque de fer du foyer un chien sommeille en compagnie d'un gros chat gris.

L'inventaire de l'appartement, éclairé par de petites fenêtres basses, est curieux à faire. Voulez-vous que nous explorions la maison dans ses recoins les plus sombres. Ce sera, n'en doutez pas, un indice précieux pour juger du caractère de l'hôte, de ses habitudes intimes ; pour mieux comprendre le charme de cet intérieur, en un mot tout ce qui donne à la ferme ou à la chaumière du Bocage sa physionomie bien particulière.

Voici le grand lit à quenouilles, haut, si haut qu'il semble un Olympe à escalader. Il est vrai que les dieux qui trônent là, pendant la nuit, sont de simples mortels dont le déshabillé n'a rien de commun avec la dignité d'un Jupiter. Mais passons. Le châlit est en bois de chêne solidement chevillé. Les montants, de forme carrée et encadrant un panneau plein, servent à accrocher le bénitier fleuri de naïfs dessins ou la pelote d'aiguilles de la ménagère ; ceux du pied sont ronds, mais ne soutiennent aucun panneau. Pour relier ces *quenouilles* en haut, quatre tringles de fer, le long desquelles glissent des anneaux soutenant le baldaquin sur lequel sont appuyés des écheveaux de fil. De chaque côté de cette sorte de dais court une étoffe, généralement de même couleur que les taies d'oreillers, et qui présente de nombreuses dents affectant la forme d'une demi-circonférence, le tout disposé en une bande d'une quarantaine de centimètres environ. Une paillasse, régulièrement bourrée d'excellente paille le lendemain du battage des grains, sup-

porte une ballière remplie de balle d'avoine. Puis viennent la couette, les gros draps d'étoupes qui font l'orgueil de la ménagère et, par dessus tout cela, une autre couette pleine de plumes d'oie qui recouvre l'homme du Bocage par les plus grands froids, comme par les chaleurs les plus sénégaliennes, Enfin, enveloppant le tout, une couverture *(couverte)* rayée de bandes rouges ou bleues qui descend jusqu'à terre. Fendue en arrière ; elle entoure chacun des pieds du lit, et est fermée au moyen d'une rangée d'agrafes ou le plus souvent d'une longue suite de boutons blancs d'un effet très pittoresque sur le sombre de l'étoffe. Jetons un coup d'œil sous ce grand lit. Là, gît tout un monde d'objets disparates, surtout dans la maison du pauvre. L'envers de la couche sert de cordonnerie et aussi... de potager. Sabots des dimanches, souliers des grands jours voisinent avec pommes de terre et choux-raves qu'ailleurs gèlerait le froid trop rigoureux de l'hiver. Et c'est une chose peu banale au printemps que le germe d'une pomme de terre sortant d'une grosse chaussure de paysan ! Toujours, sous cette couche la ménagère après l'avoir démonté, remise l'instrument à dévider le lin, le *dévouédour*. C'est là encore que les fileuses déposent les fusées de lin de la veillée dernière, que les clisseurs de paniers et de *jadaus* serrent leur vannerie, encore inachevée, pour la reprendre le soir suivant. Tombe et berceau, potager et cordonnerie, dépôt de vannier et magasin de fileuse, le grand lit du Bocage est tout cela.

Pour y accéder, à côté, un coffre sert d'armoire et de siège. Son épaisse ferrure d'acier enjolivée de lignes tortueuses, tranche agréablement sur le luisant du bois frotté à la cire. A l'intérieur, les effets du laboureur et de sa famille remplissent le meuble qui présente à un bout une sorte de tiroir fermé par un couvercle. Là se trouve la bourse du vieux Bocain, faite d'étoffe bleue ou verte, liée par un cordon de même couleur ; les cravates étroites et plates à la façon d'un ruban — les foulards aux brillantes couleurs n'ayant pas encore droit de cité — le coco avec son long chapelet, le paroissien, si l'aïeul a pu

aller à l'école assez de temps pour être en mesure de *porter* son livre à la messe.

Maintenant, le coffre a disparu ; le *cabinet* l'a remplacé, le cabinet à la porte duquel pendent intérieurement les cravates au ton criard. La vieille desserte, elle-même, va avoir le sort commun des choses qui ne plaisent plus, parce qu'on les trouve surannées ; on ne verra plus bientôt ses étagères garnies d'assiettes aux mille dessins tant recherchées des collectionneurs ; les belles boules multicolores gagnées le jour du preveil et pendues à ses rayons avec les petits cadres achetés à quelque colporteur et la lithographie d'un soldat du régiment où l'ancien fit ses sept années de service.

Plus loin pendue au mur, la vieille horloge fait entendre son tictac depuis plus d'un demi-siècle et a sonné bien souvent l'heure de l'agonie comme celle de la naissance, l'angoissante minute de la mort comme celle de la douce venue de l'enfant. Ses poids, que le bébé facilement prendrait pour jouets, sont protégés par une caisse de bois reposant à terre et fixée à mi-hauteur du coucou.

Là, tout près du foyer est le vaste *potager* sur lequel chauffent de grands vaisseaux en terre cuite : les *pones* pleines de lait. Ce trou, dans le mur, formé par la concavité de deux tuiles opposées par leur bord, sert de dépôt aux chandelles de résine fabriquées par la ménagère elle-même. La résine fondue dans une marmite destinée à cet effet, la femme du Bocage a préparé ses mèches et les a enduites de la gluante pâte ; puis, sur une planche, imprimant un mouvement très vif de va-et-vient à la résine, elle en a fait ces longues chandelles dont la lumière palote éclairera les veillées d'hiver. Fixée entre les deux becs d'un morceau de bois fendu ou *loube* (1) — luminaire qui brilla bien souvent après le coucher des gens de la maison, alors que l'ancien faisait sa cour à l'aïeule — la chandelle de résine disparaît

(1) Dans le canton de Palluau, ce porte-chandelle s'appelle *Bois becs* (bec de bois). — Dr Dodin.

de nos fermes : on veut plus de clarté et le pétrole ou la bougie remplacent le jus de pin. La *loube* proscrite des familles aisées en même temps que le lourd et grand chandelier de cuivre jaune ou de fer blanc — celui-ci monté sur un pied de bois en forme de tronc de cône — trouve asile dans les ménages indigents où le suif s'allume seulement pour les repas et les jeux de cartes des soirs d'hiver.

Dans cette rapide visite à travers la maison du Bocage, il nous reste, avant de monter au grenier et de pénétrer dans le fournil, à énumérer les objets qui pendent au plafond : le *panier couvert* que le dimanche la fermière porte au bourg pour y mettre ses achats ; le délicat panier aux côtés ajourés servant à transporter le beurre au marché ; le jambon tout parfumé de serpolet, le porte-cuillers, formé d'un long morceau de bois qui tombe du plafond, supportant un disque découpé sur le pourtour de la circonférence et où se logent les couverts, les bouquets de fleurs de sureau ; la bouillie de menthe poivrée ; la poche remplie de chardonnette pour les caillebotes ; le biscuit rapporté du régiment ; le *crépouer* (1) monté sur son grand pied de bois artistement taillé ; la vieille canardière dissimulée entre deux chevrons, etc. etc.

De la maison au fournil, il n'est qu'un pas à faire, puisqu'une porte intérieure, le plus généralement met ces deux pièces en communication. Là, la grande *maie* en chêne, le pétrin, reposant sur quatre énormes billes de bois, est remplie de *jadaus*, de *guenottes*, et entre deux fournées sert de râtelier pour le pain. Parfois ce dernier est formée d'une échelle placée horizontalement et supportée par quatre liens de bois tordus et fixés aux chevrons de l'appartement. Chez le pauvre, la maie est placée dans un coin de l'unique chambre, entre un buffet boîteux et le lit à quenouilles, son couvercle garni de vaisselle ou de paniers pleins de fruits. Marmites et chaudrons qui n'ont pu être logés sous le lit trouvent, dans

(1) Sur lequel on pose les crêpes chaudes.

la maison du journalier, leur place entre les pieds du pétrin et la muraille. Mais revenons au fournil. Touchant la *maie*, le moulin à tamiser, fréquenté par les souris friandes de farine, semble une grande armoire ; à côté la claie en bois d'ormeau, le *melour* pour sécher les fruits au four et tout près dans un coin avec les pelles et l'écouvillon un immense vaisseau en terre cuite reçoit la cendre de genets ou d'épines. Enfin, l'énorme chaudron plein de morceaux de pommes de terre et de citrouilles, de son et de lait caillé contient la *brenaïe* pour les porcs.

Le vaste grenier aéré par de petites ouvertures sans vitres que ferment seulement des contrevents pleins, renferme le grain mis au séchage aussitôt la moisson et pendant toute l'année la provision nécessaire à la nourriture des gens de la ferme. Pour que l'air pénètre dans la masse, de temps à autre on brasse le blé, on le retourne avec la large pelle de bois en forme de cuiller qui gît sur le plancher entre la *raballe* (1), le balai de *boule* (bouleau), la planche à *rager* et le boisseau en paille tressée, aujourd'hui remplacé, par le double décalitre en bois. Plus loin, le lin prêt à être transformé en fil, les *cormes* mollissant sur la paille, pendant que les pêches enfouies dans le blé deviennent juteuses et fondantes, le *murail* de pommes ou de poires ; les fruits séchés au four ou *melages*, les grandes bernes qui attendent la lessive, la broyeuse (*braïoche*) pour le lin en tige, le peigne pour la filasse, le *travoïl* pour changer en pelotons les écheveaux de fil, et le long de la grosse poutre qui supporte la toiture, la gaule d'*étendard* de première communion qui servira à tous les enfants de la famille.

Ils sont là, en effet, quatre ou cinq bambins pataugeant dans une flaque d'eau et de purin mélangés, courant à travers les rues du village pavées d'ajoncs et de fougères, armés d'aiguillons et conduisant les bœufs à l'abreuvoir, ramenant les moutons à la bergerie, rentrant les vaches à leur étable où chacune

(1) Cet instrument a donné son nom au chapeau *raballet* des Maraichins.

des bonnes bêtes trouve sa place préparée, son râtelier garni de foin, de choux, et de trèfle, de maïs et de blé noir. La litière est faite chaque jour après le départ des animaux pour le labour ou le pâturage : l'air pénètre dans le toit par d'étroites ouvertures, faisant se balancer les innombrables toiles d'araignées, appendues à la portière et qu'un laboureur intéressé à la santé du bétail — d'après les préjugés du Bocage — ne doit jamais enlever. Dans la grange, le délicieux foin aromatique récolté l'été dernier, les gros choux au feuillage abondant, le succulent maïs, le trèfle rafraîchissant, le tas de pommes de terre, la réserve de bettes champêtres et de raves laissent libre cependant quelque coin où s'entassent les outils de labour, la *mue* pleine de chapons ; les lourds sacs de phosphate, le noir animal et quelquefois aussi le vieux pressoir avec sa vis centrale.

Sur *l'aire bousée* pour le battage des récoltes paille et *buaille* (chaume) forment deux énormes tas, ménageant entre eux une *loge* où le chien de garde trouve un abri les nuits d'hiver pendant qu'à côté les poules dorment dans leur *juc* (poulailler), tout près des *barges* de bois, d'ajoncs, de genets et du monceau de racines de choux séchées pour le foyer.

## III

## L'HABILLEMENT

Camper un ancien dans ses habits de noces, une vieille dans ses atours de vingt ans, cela nous plaît infiniment. Oh ! le délicieux temps où nos grands-pères n'avaient pas encore sacrifié à la mode la coupe de leur petite veste et nos bonnes grand' mamans le godelis de leur cotillon court. Alors, on eût reconnu entre mille le Bocain, et sa compagne : lui, fier dans son vêtement de gros croisé tissé par quelque canut de village ; elle, coquette tout juste assez pour ne pas éveiller de soupçons avec son petit cotillon laissant deviner la naissance d'un mol-

let robuste. Certes, la première de nos filles de ferme rougirait aujourd'hui de s'affubler à la façon des aïeules et un gars de la dix-huitième année, que la bonne mine de sa voisine fait songer à l'amour, trouverait ridicule le costume du grand-père le même qui rendait le bon vieux si joli pour les amoureuses d'autrefois. Et cependant, n'étaient-ils pas comme les témoins d'une époque de simplicité naïve, le vieil habillement de l'ancien, la délicieuse tournure de l'aïeule? C'est l'antan disparu, où un gars de la campagne n'avait encore comme chaussures que les lourds sabots de bois échangés à son arrivée au régiment contre les souliers du soldat. Passons en revue les divers effets qui composent son trousseau. Comme coiffure, un bonnet brun ou bleu que quelques rares vieillards ont conservé, s'en couvrant le chef, dimanches et jours de la semaine; un chapeau ciré à fond peu élevé et aux bords étroits, pour les fêtes et les sorties; au travail, une chaude casquette, dont les côtés se rabattent sur les oreilles en hiver, les dimanches d'été un chapeau de paille aux bords retournés et pour la moisson une sorte d'immense pain de sucre fait de jonc ou de paille commune.

La chemise est en grosse toile écrue : le col fait d'étoffe plus fine et plus blanche, lié par deux galons blancs et entouré d'une petite cravate plate. Le jabot plissé, également fermé par des liens, est emprisonné dans un gilet à manches très montant, fait d'étoffes aux teintes foncées et semées de petits points aux couleurs vives. A l'envers : une fausse poche où se logent le chapelet, la bourse; le mouchoir pendant de l'une des poches de dessus.

La veste, en grosse étoffe de croisé brun ou bleu, portée dans les grandes cérémonies, s'arrête à la naissance des reins : elle présente un col droit échancré aux deux ailes de façon à ne former qu'un semblant de revers fixé par un gros bouton. Pas de boutonnière : la veste ne ferme jamais. De chaque côté une rangée de boutons en bois recouvert de laine. Le pantalon est de même étoffe; il s'ouvre devant par une sorte de porte

retenue au milieu, au moyen d'un gros bouton double enjolivé de dessins, et aux coins par deux autres boutons simples. Les jambes portent vers le mollet un *godelis* ou pli permettant d'allonger la culotte quand l'homme grandit. Pour remplacer la veste, une courte blouse bleue avec des dessins blancs — qui courent sur les épaules, au plastron, sur les côtés — est d'un effet charmant ; l'hiver, elle est faite d'un drap brun très épais. A tout cela, ajoutez de gros sabots de bois, noircis par le frottement d'un chiffon humide imprégné de suie, les souliers étant quasiment un luxe et en tout cas, ne se portant que rarement — il était même de vieux paysans, il y a quelque trente ans qui n'en eurent jamais — et vous aurez complète la physionomie du Bocage à l'époque où les genets couvraient encore notre Vendée.

Noubliez pas toutefois les *sabarons* de cuir qui remplacent les guêtres, chaussure indispensable à travers les chemins boueux de *Chez nous* pendant l'hiver.

Voici maintenant l'habillement de la femme du Bocage. Sa chemise est faite d'étoupes également. Un lien glissant dans une coulisse la serre au col, les manches ayant la longueur du bras. Les seins sont emprisonnés dans une corselette appelée *compère* ou *galinnette*, sorte d'enveloppe qui remplace le corset moderne, laquelle est recouverte d'une taille dite *camisole*. Aux reins s'attache un bourrelet, fait d'un fourreau de toile pointu à ses deux extrémités et rempli de filasse. Il supporte les cotillons et fait davantage ressortir la rondeur de la taille. De chaque côté, et tombant le long des cuisses, d'où elles sont séparées par un jupon, d'immenses poches indépendantes de toute autre partie du vêtement sont dites poches de *debas*. Là s'engouffrent les objets les plus dissemblables : couteau, mouchoir, chapelet, clefs, porte-monnaie, boutons etc. Enfin sur la jupe à godelis, la *devantière* faite d'étoffe noire pour les dimanches, d'un sac de phosphate pour les ouvrages de la femme ou de croisé épais contre les froids de l'hiver. La coiffe varie suivant les régions en restant toujours élégante qu'elle

s'appelle *boquine, pliénaoude, rochelaise* ou *coiffe au rond*. Le dimanche, sous le *caraco,* la guimpe avec son petit liseré de dentelle forme col, alors que le joli mouchoir semé de fleurs multicolores et jeté sur les épaules de nos mères ou de nos sœurs leur sied si bien avec ses franges pendantes. Les petits sabots à brides achèvent de parfaire l'unité de cet habillement d'un si gentil cachet dans sa simplicité. Quand le deuil emplit de tristesses et de douleurs la maison du paysan, les femmes entourent leur coiffure (coiffe, coiffe de dessus, coiffe de laine) d'un ruban noir que celles du Haut Bocage laissent pendant de chaque côté. Pour suivre le cortège funèbre elles revêtent le long manteau avec capuchon : la *coiffe noire* d'un si pittoresque effet en même temps qu'elle évoque l'idée d'une vie qui s'est éteinte, d'une âme qui passe !

Trois artisans sont indispensables aux Bocains pour leur habillemeut : le tisserand, la couturière et le sabotier : on ne comprendrait pas plus leur disparition qu'on ne s'expliquerait peut-être quelque cataclysme. Ah ! le tisserand ? Oui, parlons-en ; parlons de ce brave homme qui va trottinant par le chemin ombreux, son sac de toile ou de drap sur l'épaule. C'est dimanche aujourd'hui ; il avait promis de livrer son ouvrage ce matin et il le livrera. Eût-il fallu prendre sur son sommeil qu'il aurait tenu parole. Et puis l'omelette au lard qui l'attend est si bonne, le gros plant si ensorceleur qu'il fredonnerait volontiers — sa femme n'est pas là — le couplet suivant :

I dounerais més pirons (1), mès gorets
Més ouailles, més prots (2) et ma bourgeoèse
Pus tout, que de perdre mon vin cliaret
Oui roul' daus éils (3) queum in'éloèse (4)

Mais la ferme est à deux pas ; il faut imposer silence à sa verve. Ne croirait-on pas que le canut a fêté la dive... dès ce matin, et un tisserand ne doit pas être davantage soupçonné que la femme de César.

(1) Oisons. — (2) Dindons. — (3) Yeux. — (4) Eclair.

— Bonjour, les amis ! Voilà de belles bernes, de chaudes culottes pour l'hiver...

Et devant la ménagère attentive, le tisserand mesure la toile ; il ne se fie qu'à son *aune* pour cette opération.

— C'est juste, la bourgeoise ! Tout le *filet* a bien été employé, allez !

— Il ne manquerait plus que cela, fait-elle malicieusement. Vous savez ce qui arrive aux oublieux. Ils *dévoèdent* (dévident) après leur mort ! (1)

Notre homme ne craint point cela ; mais, si ce soir en retournant à la maison la ligne droite semble un mythe pour lui, demain la couturière taillera quand même dans la toile ou le croisé.

Elle fera ces draps rudes entre lesquels le laboureur se repose si bien des sueurs de la journée, ces larges culottes à pans que l'enfant échangera contre sa robe de bébé. Elle est modiste pour les jouvencelles, tailleuse pour les gars ; c'est l'habilleuse par excellence dont le passage à la ferme est un événement.

Il est attendu avec impatience aussi le sabotier :

C'est moi qui suis le sabotier :
Et le village tout entier
— Homme, femme, enfant — pêle-mêle
Chez moi vient doubler sa semelle
De bois de hêtre ou de noyer
C'est moi qui suis le sabotier (F. Fabié.)

Ne faut-il pas, en effet, cinq paires de sabots au grand valet, trois au petit bouvier, toutes promises sur le gage ? La chambrière a droit aux sabots à brides et les enfants brisent régulièrement leurs chaussures, tous les mois. Allez voir l'atelier du sabotier à l'abri du vent ou à l'ombre d'un pailler et vous comprendrez que, sans cet homme, l'humanité serait peut-être arrêtée dans sa marche !

(*A suivre.*) JEHAN DE LA CHESNAYE.

(1) Voir nos *Contes du Bocage Vendéen.*

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LE DISTRICT DE CHALLANS

# LE COMITÉ ROYALISTE DE PALLUAU

## LA BATAILLE DE PALLUAU

**(2 et 15 Mai 1793)**

(*Suite*) (1)

Les cavaliers que nous venons de voir surgir, si malencontreusement pour les Vendéens avaient été envoyés par Boulard pour soutenir l'infanterie et poursuivre les fuyards; mais, en attendant le moment favorable pour charger l'ennemi, ils s'étaient tenus hors de la portée des projectiles. Plusieurs cavaliers du pays qui suivaient l'armée s'étaient joints à eux. On pouvait y remarquer le citoyen Gallet, ex-curé constitutionnel de Palluau.

Donc, Tallonneau, qui ne se doutait pas de leur voisinage, avait commencé son attaque; c'est alors que les cavaliers, entendant cette fusillade non loin d'eux, pressèrent l'allure de leurs chevaux. Chargeant avec énergie les royalistes, ils les sabrèrent sans pitié. Barbin, paysan du village de la Rivière, de Saint-Paul Mt Penit, voyant l'impossibilité de s'emparer

(1) Voir la 4e livraison 1904.

de la pièce, voulut au moins la mettre hors d'usage. Il introduisit l'extrémité effilée de sa baïonnette dans la lumière, et l'y brisait afin d'enclouer le canon, lorsqu'un cavalier, d'un coup de sabre, lui fendit la tête et l'étendit mort, près de l'affût, sur le corps d'un volontaire que Barbin venait d'assommer.

Ainsi se termina ce combat où les paysans de la colonne de droite firent assaut de courage avec les soldats de Boulard. Dans cette journée, si la victoire favorisa les républicains, le vaincu, lui, avait du moins, par sa résistance, sauvegardé son honneur.

Si Boulard n'eût pas été un général « sans cabotinisme », un modèle de courage et d'intégrité républicaine, il eût pu faire, de ce combat, un rapport plein d'emphase. Il se contenta de rédiger un bref compte-rendu dans lequel il ne mentionne, du côté de l'ennemi, que trente morts, mais de nombreux blessés. Il ne dit rien de ses propres pertes : elles furent sans doute insignifiantes.

Avant de tenter cette attaque de Palluau, des secours avaient été demandés, aux paroisses ressortissant à l'armée du Centre. Toutefois, si on en juge par la date de la lettre qui suit, ces secours n'arrivèrent pas tous à temps.

Cette lettre écrite par Remaud, prêtre, est adressée à M. Savin, commandant au bourg de Légé :

« Monsieur et ami,

« Nous envoyons cent cinquante hommes de notre parroisse « pour vous aider à repousser notre ennemi commun. J'es« père que vous ferez facilement évacuer Palluau à cette poi« gnée d'ennemis qui sont venus forcer votre garde.

« Nous sommes fâchés qu'ils n'aient pas fait meilleure con« tenance. Nous vous envoyons desquels bien intentionnés et « accoutumés à vaincre. Puissiez-vous avec eux remporter « d'autres victoires sur un ennemi qui ne tardera pas s'ense« velir sous ses propres ruines. Comme j'ai eu le plaisir de vous

« connaître autrefois, c'est à ce titre que je vous recommande
« mes braves habitants de Chavagnes ; je suis bien fâché, en
« mon particulier, qu'ils ne soient pas tous armés de fusils,
« mais notre paroisse a la moitié de son monde à Chantonnay
« et nos armes y sont. J'espère qu'ils battront l'ennemi et
« qu'ils reviendront tous armés de fusils. Que Dieu leur fasse
« la grâce.

« Avisez-moi vous-même au retour de notre troupe et me
« marquez notre situation du côté de chez vous.

« Comptez sur notre bonne volonté ici. J'espère que la pa-
« roisse de Saint-Georges [de Montaigu] qui nous a commu-
« niqué vos demandes de secours se trouvera réunie ce soir
« avec nous et la paroisse des Brouzils à l'Herbergement.

« Je suis bien sincèrement votre serviteur et ami. »

REMAUD, *prêtre, membre du Conseil de Chavagnes.*

« Chavagnes, 2 mai 1793, à 5 heures du soir.

« *P. S.* — mille choses honnêtes à l'abbé Gogué, avec qui je
« voudrais bien être à combattre les ennemis de la religion,
« mais je ne peux quitter ma place, ayant des affaires innom-
« brables à faire à Chavagnes. *Ayez soin qu'ils soient bien*
« *nourris.* »

L'abbé Gogué, dont il est question, se trouvait, on le sait, avec la troupe de Savin. Tout en excitant par son exemple et par ses paroles l'ardeur belliqueuse des paysans, il ne négligeait pas d'exercer son ministère. Le premier mai, il baptisait, *sous condition ?* à Legé, une fille nommé Jeanne Bossis. Le 28 avril, il avait baptisé Jacques Orceau, de la même localité. Le 3 mai, il adressait à J. Savin, le billet suivant :

MONSIEUR

« Je suis requis pour aller aux malades, il me faut un cheval,
« voudriez-vous bien faire attention à ma pétition.

« J'ai l'honneur d'être votre serviteur.

GOGUÉ, *prêtre.*

Dans la soirée du 2 mai, un avis, provenant du comité de Touvois, informe celui de Legé, que les républicains de Machecoul doivent attaquer l'armée royaliste le lendemain matin vers les six heures. Cet avis détermine Charette à rallier autour de lui les divisions qui ont pris part au combat de la journée.

Les membres du comité de Legé et les membres militaires qui y résidaient, répondant à une demande de secours et de poudre qu'ils avaient reçue soit d'un comité voisin, soit d'un chef de bande cantonnée non loin de là, peut-être de L. Savin, s'empressèrent de lui faire passer cette nouvelle, le priant, en outre, d'en aviser, si possible, M. Jolly, espérant ainsi voir son armée se rapprocher de Legé, « *ce qui serait un bon coup pour terminer soit Palluau soit l'attaque dont ils sont menacés* ».

Legé, ce minuit le 2 mai 1793.

FRÈRE ET AMIS.

« Nous recevons à l'instant votre lettre et en y répondant « nous vous envoyons de la poudre.

« Nous craignons d'être attaqués demain matin à 6 heures, « par Machecoul ; suivant une note que nous avons reçue de « Touvois. Ce qui fera que nous ne pourrons partir pour « voler à votre secours, comme vous le désirez.

« Nous croyons qu'il est de la prudence que vous vous re- « pliiez sur nous, jusqu'à ce que nous ayons des nouvelles « certaines. Si vous pouvez faire savoir à M. Jolly, de rap- « procher son armée aux environs de Legé, ce serait un bon « coup pour terminer soit Palluau ou l'attaque que nous at- « tendons.

Nous pensons que la copie de cette lettre fut transmise au commandant Jolly, alors au Poiré. Est-ce d'elle qu'il s'agit dans celle que ce chef adressa, à cette date, au commandant de la Roche-sur-Yon? Nous sommes disposé à le

croire, étant donné la connexité qui existe entre elles. Dans tous les cas, on voit qu'il était fortement question de chasser les bleus de Palluau.

« MONSIEUR,

« Nous avons envoyé deux courriers à Legé pour décider « le parti à prendre. Les bleus sont à Palluau et ont laissé, « sans doute, des garnisons à Aizenay et à Beaulieu. Je vous « prie de vous tenir prêt au cas que je vous requiers ; car « je crois bien que l'on sera obligé de marcher pour donner « un assaut. Je vous fais passer la copie d'une lettre de « Legé. »

« Je suis avec respect votre très obéissant serviteur. »

Joly, fils commandant, au Poiré, 2 mai 1793.

E. W.

(*A suivre.*)

LE LIVRE D'OR DE LA VENDÉE

# ESSAI D'UN MARTYROLOGE VENDÉEN

## DE LA RÉVOLUTION

(Suite) (1).

Bonneville (Pierre), propriétaire, demeurant à l'Hermenault, condamné à mort comme conspirateur par le tribunal criminel du département de la Charente-Inférieure, le 4 septembre 1793 (2).

Bonnin (Catherine), veuve Picard, 60 ans, de Maché, condamnée à mort par la Commission militaire des Sables, comme « complice des brigands de la Vendée » le 24 juin 1794 (3).

Bonnin (François), condamné à mort à Nantes, comme « brigand de la Vendée », le 31 décembre 1793.

Bonnin (François-Joseph), chanoine de la Collégiale de Saint-Maurice de Montaigu, fut ainsi que sa sœur, massacré et coupé en morceaux, et leurs cadavres précipités dans le puits du couvent (4).

(1) Voir la 1re livraison 1905.

(2) Prud'hom.

(3) Joseph Rellno, *Les Prisons des Sables d'Olonne pendant la Révolution*.

(4) Abbé Pontdevie.

BONNIN (Pierre), 48 ans, de Réaumur, mort dans les prisons de Niort, le 17 mars 1794 (1).

BONNIN (Pierre), 70 ans, laboureur, domicilié à Landeronde, mort dans la prison de la Coupe, aux Sables-d'Olonne, le *7 prairial an II* (2).

BORDERON (Madeleine), de Bouffèré, district de Montaigu, avait fui avec sa mère et sa sœur, effrayées de voir le feu mis à leur maison et à trois autres du même endroit. Après la défaite du Mans, elle mourut à Brûlon (Sarthe).

BORDET (Marie), de la paroisse de Saint-Georges de Montaigu, fut fusillée au village de la Donnière.

BORDEY (Jean), domicilié à la Boissière de Montaigu, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire de Nantes, le *13 nivôse an II* (3).

BORDRON (Jean), âgé de 40 ans environ, fils de Louis Bordron et de Perrine Caillé, tué à la Basse-Clavelière, le 25 septembre 1793 (4).

BOREL (Charles), domicilié à la *Salle-au-Bled* (?) canton de Montaigu *(sic)*, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire de Nantes, le *14 nivôse*, *an II* (5).

BORGET (Louis), laboureur, 76 ans, de la Guyonnière, paroisse du Grand-Luc, fut massacré par les troupes Républicaines, le 28 février 1794.

Sa femme, née *Jeanne Bernard*, et sa fille *Marie Borget* âgée de 33 ans, périrent le même jour (6).

(1) A. Proust.
(2) *Greffe du tribunal des Sables.*
(3) Prud'hom.
(4) *Registre Catholique Forestier, p^ss de Saint-Fulgent, 1794.*
(5) Prud'hom.
(6) *Martyrologe Barbedette.*

Bosard (Philippe), de Faymoreau, âgé de 39 ans, mort dans la prison Pasquier, à Fontenay, le *6 vendémiaire an III.* La prison Pasquier (ainsi appelée du nom du concierge le sieur Jean Pasquier) était située près *la Grande Fontaine* (1).

Bossard (Jean-Baptiste), de la Gaubretière, mort dans la campagne d'Outre-Loire.

Bossard, de la Frérie, paroisse de la Gaubretière, tué à Belleville (Vendée).

Bossard (François), de la Gaubretière,

Bossard (Jean), id.

Bossard (Louis), id.

furent massacrés dans l'église de cette localité, le 27 février 1794.

Ce même jour périt une femme Bossard et ses quatre enfants (2).

Bossis (Pierre), âgé de 45 ans, demeurant au bourg du Luc, fut massacré le 18 février 1794 par les troupes républicaines, ainsi que ses cinq enfants : Pierre, âgé de 14 ans ; Jean, âgé de 11 ans ; Joseph, âgé de 4 ans ; Louis, âgé de 5 ans, et François, âgé de 5 mois (3).

Bossis (Marie), veuve de Jean Giraud, âgée de 50 ans, de la paroisse du Grand-Luc, fut massacrée par les Républicains, le 28 février 1794 (4).

Bossis (Louise), fille de feu Jean Bossis, 34 ans, — du Bourg du Luc, — massacrée par les Républicains, le *28 février 1794*.

(1) *Registres de l'Etat Civil de Fontenay.*
(2) *Chroniques paroissiales de la Gaubretière.*
(3) *Martyrologe Barbedette.*
(4) *Id.*

**Boucard** (Jacques), 31 ans, maçon, domicilié à Talmond, exécuté aux Sables, sur la côte, près le Remblai, le 19 avril 1793 (1).

**Boucaud** (Jacques), 20 ans, de Rocheservière, « tué au combat de la Roche » le 2 mars 1794.

**Bouchard** (Jean), 53 ans, aumônier du Port-Saint-Père, arrêté pour refus de serment, emprisonné aux Carmélites de Nantes, le 12 septembre 1792, conduit sur le navire *La Gloire*, le 28 octobre 1793, et noyé dans la nuit du 16 au 17 novembre (2).

**Boucher** (Anne), 27 ans, de l'Anjouinière, paroisse de Chavagnes-en-Paillers, « tuée par les républicains » le 22 février 1794 (3).

**Boucher** (Françoise), épouse de Pierre Curateau, 34 ans, du village de la Morinière, paroisse de Chavagnes-en-Paillers, « tuée par les républicains » le 23 février 1794, dit *Jour du Grand Massacre* (4).

**Boucher** (Marie), 31 ans, du village de la Morinière, paroisse de Chavagnes-en-Paillers, « tuée par les républicains » le 22 février 1794 (5).

**Boucherreau** (François), de Sainte-Florence de L'Oie, 39 ans, mort en prison à Fontenay, le 27 décembre 1793.

**Boucherie** (Marie-Eléonore-Elisabeth), veuve Ménard, 65 ans, de Montaigu, morte dans les prisons du Mans (6).

(1) *Greffe du tribunal des Sables.*
(2) *Les Noyades*, de M. Lallié.
(3) *Fragments d'un registre de la Mairie de Chavagnes.*
(4) *Id.*
(5) *Id.*
(6) *Registre de la paroisse Sainte-Croix du Mans*, cités par Chardon apud *Les Vendéens dans la Sarthe.*

BOUCHERIE (M. de la), massacré à la Gaubretière, le 27 février 1793.

BOUCHET (Charles), de la Gaubretière, tué à l'une des batailles de Luçon, en 1793.

BOUCHET (Louis), domicilié à Evrunes, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire de Nantes, le *14 nivôse an II* (1).

BOUCHET (Jean), 26 ans, de Saint-Maurice-des-Noues, mort dans les prisons de Fontenay-le-Comte, le *19 nivôse an II* (2).

BOUDAUD (Joseph), de la Gaubretière, fut tué au Pont-Charron.

Plusieurs autres membres de cette famille furent victimes de la Révolution : Charles Boudaud fut massacré à la Gaubretière, le 27 février 1793 ; Mathurin Boudaud périt à Luçon et Henri Boudaud, au Moulin-Caillou.

BOUDAUD, de la Sauvagère, tué à la seconde attaque de l'église de la Gaubretière, en 1793.

BOUDEAU (Jeanne), domiciliée à Mesnard-la-Barotière, condamnée à mort, comme complice des « brigands » de la Vendée, par la Commission militaire de Nantes, le *18 nivôse an II* (3).

BOUDEAU (Mathurin et Pierre), père et fils, le père âgé de 60 ans, le fils de 35, membres du Comité des « Brigands », condamnés à mort par la Commission militaire de Fontenay, le *28 frimaire an II*.

BOUDEAU (Pierre), domicilié à Beaurepaire, condamné à mort, comme « brigand de la Vendée », par la Commission militaire de Savenay, le *6 nivôse an II* (4).

(1) Prud'hom.
(2) *Registre des décès de Fontenay pour* 1793.
(3) Prud'hom.
(4) Id.

Boudeau (René), domicilié à Beaurepaire, condamné à mort, comme « brigand » de la Vendée par la Commision militaire de Nantes, le *13 nivôse an II* (1).

Bouet (Jeanne), épouse de Jean Boury, laboureur, de Saint-Mars-La-Réorthe, 60 ans, morte dans les prisons de Fontenay, le *25 germinal an II* (2).

Bouet (Pierre), journalier, âgé d'environ trente-cinq ans, demeurant à la Tabarière, paroisse de Chantonnay, arrêté nuitamment dans son lit, sans aucun motif, et sur les seules dénonciations de quelque ennemi personnel, fut traduit devant la Commission militaire de la Rochelle, le 24 brumaire an II.

Le citoyen Clavel, de Chantonnay, qui ne manquait pas une audience de la Commission, ayant, sur l'interpellation du président, fourni des renseignements assez favorables sur le compte de Pierre Bouet, on sursit à son jugement jusqu'à plus amples informations et en attendant on l'envoya mourir dans les cachots de la Tour de la Lanterne (3).

Bouffoux (René), d'Antigny, fusillé à Angers, en 1794.

Bougreau (Pierre), Louis, instituteur, âgé de 38 ans, demeurant au Poiré-sur-la-Roche (Poiré-sur-Vie), condamné à mort comme « brigand » de la Vendée par le tribunal criminel du département, le *29 vendémiaire an II* (4).

Bouhier (François-René-Hilaire), syndic du diocèse, ancien chapelain de Soullans, s'exila en Espagne, où il mourut en 1795 (5).

(1) Prud'hom.
(2) *Registres des décès de Fontenay*, pour l'année 1793.
(3) *Archives du greffe de la Rochelle.*
(4) Prud'hom.
(5) Abbé Teillet, *Victimes Vendéennes.*

Bouhier (Joseph-Alexandre), seigneur de Maubert, chef de division des Gardes Côtes à Noirmoutier, chevalier de Saint-Louis, avait émigré en 1791. Après avoir fait la campagne de l'armée des Princes, dans la 3e compagnie de la noblesse du Poitou, il passa en Angleterre, d'où il revint chercher la mort en France. On retrouve, en effet, son nom sur le monument funèbre élevé en 1825 à la mémoire des victimes du massacre de Quiberon.

Cete famille existait à Noirmoutier dès 1550 (1).

Bouhier (Jacques), de la commune de la Roche-sur-Yon, mort dans la maison d'arrêt à Fontenay-le-Comte, le 4 vendémiaire an II (2).

Bouhier (Marie), 35 ans, femme d'André Minaud, de la Davière, paroisse du Grand Luc, massacrée par les Républicains, le 28 février 1794.

Plusieurs de ses enfants, *Véronique*, *André* et *Jeanne Minaud* périrent avec elle (*Voir ces noms*) (3).

Bouilleau (Louis), de Saint-Maurice-des-Noues, 28 ans, accusé d'être un « vrai brigand, et d'avoir assisté à plusieurs batailles », fut condamné à mort par la Commission militaire de Fontenay, le *23 nivôse an II*.

Il fut guillotiné sur-le-champ.

Bouit (dit le *Petit capitaine*), de la Gaubretière, succomba à Cholet.

Bouju (Jacques), propriétaire, demeurant à Saint-Laurent-sur-Sèvre, fusillé par les soldats d'une colonne Infernale avec un sieur Barbeau et treize autres habitants du bourg, à la porte de Saint-Laurent, sur la route actuelle de Saint-Mâlo après une nuit passée dans l'église transformée en prison (4).

(1) *Beauchet-Filleau.*
(2) *Registre des décès de Fontenay pour l'année 1793.*
(3) *Martyrologe Barbedette.*
(4) Témoignage de Joseph Biton.

Avec ces 15 victimes était lié M. Victor Durand, fabricant et propriétaire, qui ne dut son salut qu'au dévouement et au courage de son fils Esprit-Durand, mort en 1870, à Pissotte, âgé de 90 ans. M. Durand, père, avait, en les cachant chez lui, sauvé la vie à plusieurs royalistes, à un prêtre et à deux riches républicains de Cholet. Le matin où devait avoir lieu l'exécution de son père, prisonnier dans l'Eglise, le jeune Durand monte à cheval, galoppe jusqu'à Cholet, évite en courant à travers champ la colonne qui devait tuer les condamnés, se présente au commandant en chef, affirme que son père a sauvé la vie à deux républicains, en les cachant au péril de sa vie, obtient le témoignage de ces deux hommes, et emporte à Saint-Laurent l'ordre de grâcier son père. Il était temps : les condamnés n'étaient plus qu'à 60 mètres du champ de l'exécution, quand il arriva au galop de son cheval. M. Durand, père mis en liberté, quitta momentanément le pays, et erra jusqu'à la paix du côté de Niort, en qualité de petit mercier ambulant. (*Renseignements fournis par feu M. l'abbé Gonet.*)

BOULAND (Jacques), 34 ans, de Menomblet, mort dans les prisons de Fontenay, le *13 nivôse an II* (1).

BOULATAN (Jean), demeurant à Vouillé-les-Marais, condamné à mort comme émigré par le tribunal militaire du 1er Arrondissement de l'armée des Pyrénées-Orientales, le *27 messidor an II* (2).

BOULLINEAU (André), 18 ans, tuilier, condamné à mort par la Commission d'Angers, le 19 décembre 1793, et fusillé aux Ponts-de-Cé.

BOUQUART (Jean), maçon, domicilé à Talmont, condamné à

(1) *Registre des décès de Fontenay.*
(2) Prud'hom.

mort comme « brigand » de la Vendée par la Commission militaire des Sables-d'Olonne, le 13 avril 1793 (1).

Bouquet (Jacques), 22 ans, de Saint-Pierre-du-Chemin, mort dans les prisons de Niort, le 7 avril 1794 (2).

Bourasseau (Jean), de la Gaubretière, mort durant la campagne d'Outre-Loire.

Bourasseau (René), 56 ans, maréchal-taillandier, officier municipal, puis procureur de la commune de Girouard, électeur du canton des Herbiers en septembre 1792, condamné à mort comme « chef des brigands » de la Vendée par la Commission militaire des Sables, le 25 mai 1793 (3).

Bourdin (François), époux de la « *citoyenne Gusteau* », 55 ans, de Fontenay, morte en prison à l'abbaye de Celles, le *13 germinal an II* (4).

Boureau (Louis), de Talmont, charpentier, 37 ans, condamné à mort le 20 avril 1793 par la Commission militaire des Sables-d'Olonne (5).

Bourgeois (Denis), 38 ans, employé aux Douanes, domicilié à Saint-Gervais, canton de Beauvoir-sur-Mer, condamné à mort comme « brigand » de la Vendée par la Commission militaire des Sables, le 18 avril 1793.

Il fut exécuté le 20 sur le Remblai (6).

Bourmaud (Madeleine), 15 mois, de la Grolle, « tuée par l'ennemi ».

(1) Prud'hom.
(2) A. Proust.
(3) Chassin, *Guerre de Vendée*, III, 52, — *Vendée patriote*, II, 15.
(4) *Registres des décès de Celles*.
(5) M. Jos. Rellno, *loc. cit*.
(6) *Archives du greffe du tribunal des Sables*.

**Bourmault** (Louis), figure parmi les cent-soixante-quinze Vendéens qui, ayant été pris les armes à la main, furent fusillés à Savenay, en décembre 1793.

**Bournaud** (André), jardinier, demeurant aux Touches, paroisse de Chavagnes-en-Pareds, 31 ans, condamné à mort comme « courrier des *brigands* et vrai *brigand* lui-même », par la Commission militaire de Fontenay, le *11 nivôse an II* (1).

**Bourniaut** (Louis), domicilié à Mouilleron-le-Captif, condamné à mort comme « brigand » de la Vendée par la Commission militaire de Savenay, le *6 nivôse an II* (2).

**Bourreau** (Louis), 37 ans, charpentier, domicilié à Talmont, condamné à mort, comme « brigand » de la Vendée par la Commission militaire des Sables, le 20 avril 1793, fut exécuté le 22 sur le Remblai (3).

**Bourreau** (Louis), 62 ans, d'Antigny, mort dans les prisons de Niort, le 5 mars 1794 (4).

**Bourreau** (Jean), 27 ans, domestique, de Menomblet, condamné à mort pour avoir « monté la garde et porté les armes contre la République », par la Commission militaire de Fontenay, le *27 nivôse an II*.

**Bourseau** (Pierre), domicilié à la Châtaigneraie, condamné à mort comme « brigand » de la Vendée par la Commission militaire de Nantes, le *15 nivôse an II* (5).

**Boursié** (Jacques), domicilié à Mouchamp, condamné à mort comme « brigand » de la Vendée par la Commission militaire de Nantes, le *23 nivôse an II* (6).

(1) Son maître, M. Majou, périt en même temps que lui.
(2) Prud'hom.
(3) *Archives du greffe du tribunal des Sables.*
(4) A. Proust.
(5) Prud'hom.
(6) Id.

Boury (Louis), 63 ans, de Saint-Mars-la-Réorthe, mort dans les prisons de Niort, le 12 mars 1794 (1).

Boury (Marie), de Saint-Mars-La-Réorthe, morte dans les prisons de Fontenay, le 8 floréal an II (2).

Boury (André), 64 ans, de Commequiers, mort dans la prison de la Coupe, aux Sables-d'Olonne, le *21 nivôse an II* (3).

Bousseau (René), âgé d'environ 60 ans, de la Léraudière, « tué par l'ennemi à l'hostel en Bazoges et déposé au cimetière dudit Lieu », le 23 février 1794 (4).

Bouteillé (Jean), 32 ans, marchand de la Garnache, condamné à mort par la Commission militaire des Sables, le 18 avril 1793, et guillotiné le 20 sur le Remblai (5).

Bouteiller (François), domicilié à la Garnache, condamné à mort comme « brigand » de la Vendée, par la Commissaire militaire des Sables-d'Olonne, le *18 avril 1793* (6).

Bouteillé (Pierre) maréchal-ferrant, domicilié à Saint-Jean de-Monts, condamné à mort comme contre-révolutionnaire par le tribunal criminel des Bouches-du-Rhône, le *15 frimaire an II* (7).

Boutheron (François), né le 28 mars 1725 à la Châtaigneraie, chartreux de la communauté de Nantes, profès du 17 janvier, arrêté pour refus de serment, enfermé à Saint-Clément de Nantes, le 7 juin 1792, puis au Château, et aux Carmélites ; exprima le désir de rester en France, fut conduit sur le navire la *Gloire*, le 28 octobre 1793, et fut noyé dans la nuit du 16 au 17 novembre suivant (8).

(*A suivre*). René Vallette.

(1) A. Proust.
(2) *Registres des décès de Fontenay.*
(3) *Archives du greffe du tribunal des Sables.*
(4) *Registre Catholique Forestier, paroisse de Saint-Fulgent* (1793-94).
(5) *Archives du greffe du tribunal des Sables*
(6) Prud'hom.
(7) Id.
(8) *Les Noyades* de M. A. Lallié.

## DES RIMES

# JOUR D'AUTOMNE

Le ciel est d'un bleu pâle, et le soleil sans force,
D'un rayon, sans chaleur, blanchit la rude écorce
Du chêne rougissant.

Les peupliers sont d'or, et, du front des vieux charmes,
Les feuilles, lentement, tombent comme des larmes
Ou des gouttes de sang.

C'est, au seuil de l'hiver, à l'heure où tout expire,
Une dernière halte, un suprême sourire
De l'automne mourant.

Sous bois, pas un seul bruit, nulle chanson joyeuse ;
L'oiseau ne redit plus sa romance amoureuse,
Il fuit en s'épeurant.

Une mélancolie envahit la pensée ;
C'est le dernier beau jour. Et la terre lassée
Demain va s'endormir.

Puis les longs mois frileux défileront moroses,
Et combien parmi nous ne verront pas les roses
Que mai fera fleurir ?

O tristesse sans voix des êtres sans paroles !
Ces arbres dépouillés et ces fleurs sans corolles
Ne nous disent-ils pas

Qu'il n'est rien d'éternel, que tout est éphémère
Et qu'il nous faut subir cette loi trop amère :
Que tout passe ici-bas !

Mais au prochain printemps, une sève nouvelle
Fera l'arbre encor vert et la fleur toujours belle,
Tous deux vont rajeunir,

Tandis que nos chers morts, nos amours envolées
Sont partis à jamais ! — Nos âmes désolées
Pleurent leur souvenir (1).

A. Bonnin de Fraysseix.

(1) Cette page charmante, où revivent toutes les exquises qualités de notre tant regretté collaborateur et ami, est extraite de l'un des volumes de *Rimes* dans lesquels, suivant le désir de l'auteur, une main amie a réuni les poésies éparses et souvent inédites d'Alexandre Bonnin. Ces volumes, destinés aux seuls amis du cher disparu, vont prochainement paraître, évoquant pour eux le souvenir des heures passées trop courtes auprès de lui, dans la délicieuse solitude de ce vieux château de Fontenay, qu'enchantèrent à l'envi les grâces de sa muse et les trésors de son cœur.

N. D. L. R.

UNE DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE

# Simple Note sur l'abri sous roche de Saint-Gabriel

## A SAINT-LAURENT-SUR-SÈVRE (Vendée)

A l'extrémité du beau domaine attenant au collège Saint-Gabriel, à Saint-Laurent-sur-Sèvre, se dresse une imposante masse de rochers granitiques contre lesquels, aux époques géologiques, la Sèvre-Nantaise venait furieusement briser ses flots ; elle se contente aujourd'hui, en ses plus fortes crues, d'en caresser la base. Ce chaos de rochers est resté absolument sauvage jusqu'en 1886 : à cette époque les religieux qui habitaient alors Saint Gabriel entreprirent de le transformer en jardin de plaisance.

Les roches furent donc débarrassées de leur robe de végétations épineuses, une terrasse fut établie en bordure de la rivière et une petite grotte naturelle, agrandie et régularisée, grâce à la mine et au ciment devint une remarquable copie de la grotte Massabielle, à Lourdes.

Au-dessus de cette grotte, et dominant de 5 mètres environ le niveau actuel de la Sèvre-Nantaise, se trouve une autre petite grotte absolument naturelle dans laquelle on ne peut entrer qu'en rampant, et un petit abri formé par l'amoncellement des roches.

A l'époque de la création du jardin ces cavités furent en-

tièrement vidées et les terres qui les comblaient sont entrées dans la construction de la terrasse.

En 1901, l'un des maîtres de la science géologique dans l'Ouest, M. C. Chartron, de Luçon, me fit l'honneur de venir m'offrir de l'accompagner dans une promenade d'étude sur le bord de la Sèvre. Nos observations portèrent tout d'abord sur les rochers de Saint-Gabriel et notre attention fut attirée par les petites grottes dont je viens de parler ; en procédant à leur examen nous ne fumes pas peu surpris de voir sortir des fentes du rocher, avec le très peu de terre qui y restait, un certain nombre de beaux silex taillés.

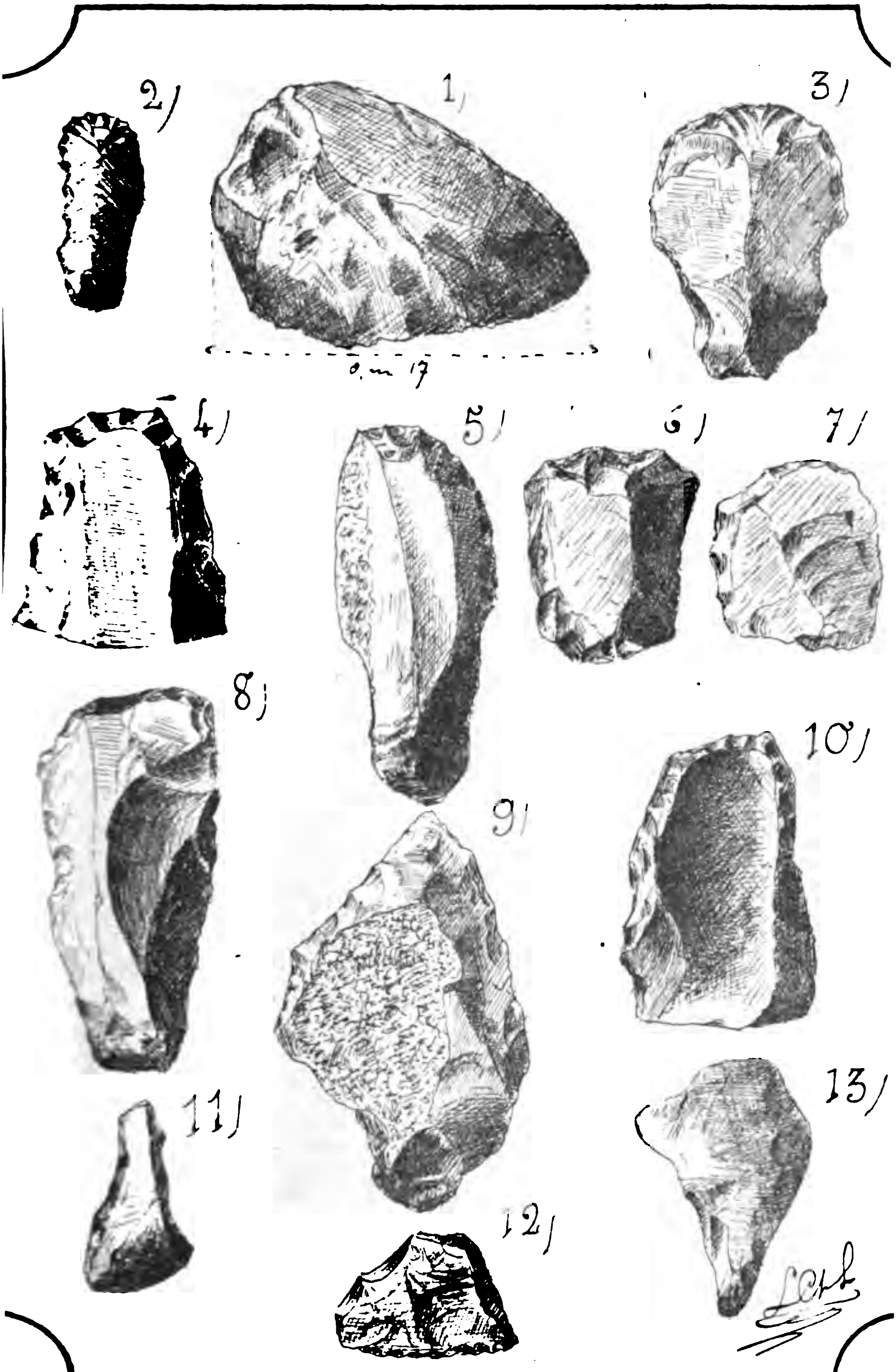
Il n'y avait pas à douter nous étions en présence d'un abri naturel ayant servi d'habitation humaine à l'époque préhistorique.

Malheureusement, comme je l'ai déjà fait remarquer, les terres qui recouvraient autrefois le sol de ces grottes en avaient été retirées et nous ne pûmes recueillir, avec un petit bloc de granit façonné, qu'une trentaine de silex, portant, heureusement presque tous, d'incontestables marques de travail humain. J'ai figuré en réduction le bloc de granit au n° 4 de la planche. C'est un fragment de roche absolument locale : granulite à gros grains de feldspath et mica blanc ; cette pierre semble avoir été soumise à l'action du feu ; sa forme est celle d'une sorte de cône irrégulier à base à peu près circulaire et tronqué obliquement. Ne serait-ce point une pierre de foyer ?...

Parmi les silex recueillis les n<sup>os</sup> 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10 (1) entrent dans la catégorie des grattoirs, le n° 9 doit être rangé parmi les pointes, les n<sup>os</sup> 11 et 12 se rapprochent de la forme des tranchets, le n° 13 est un perçoir retouché presque en vrille et usé ; le reste consiste en sections de lames et petits fragments retouchés.

On croirait au premier examen se trouver en présence d'une industrie *poléolithique* ; il n'en est rien : si les formes des grat-

(1) Tous sont figurés sur la planche en grandeur véritable.




Silex retouchés de l'abri sous roche de St Gabriel à St Laurent-sur-Se
(Vendée

toirs sont magdaléniennes, si la pointe n° 9, est du plus pur moustérien, les stations en plein air *bien néolithiques* des rives de la Sèvre-Nantaise m'ont donné, avec des grattoirs absolument semblables, une quinzaine de perçoirs dans le genre du n° 13. La station toute voisine du confluent de l'Ouin et de la Sèvre m'a fournie de son côté, une dizaine de tranchets dans le genre du n° 11, mais d'une régularité géométrique parfaite.

En dernière analyse l'abri de Saint-Gabriel ne doit pas être compris au nombres des grottes *paléolithiques*, mais, ayant donné la même industrie que les stations *néolithiques* il est d'autant plus important de lui donner rang parmi elles que l'utilisation d'un abri sous roche à la susdite époque néolithique est un fait assez peu souvent observé.

Dans le même enclos du collège Saint-Gabriel on a aussi recueilli deux grands instruments Chelléens en quartzite qui vont être tout prochainement publiés dans la *Revue de l'École d'Anthropologie de Paris*. Ces deux pièces, de grande importante à cause de la matière employée, n'ont bien entendu rien de commun avec l'industrie retrouvée dans l'abri sous roche.

L. CHARBONNEAU-LASSAY.

Loudun (Vienne), septembre 1905.

# FONDATION DU COLLÈGE ROYAL
## DE LA ROCHE-SUR-YON

QUAND le 25 mai 1804, Napoléon I ordonna, par décret du 5 prairial an XII, que le premier fructidor suivant, la petite ville de la Roche-sur-Yon deviendrait le chef-lieu du département de la Vendée, il décida également qu'un lycée y serait fondé à la place de l'Ecole centrale de Luçon, disparue depuis le mois d'août 1802. Un nouveau décret du 8 août 1808 affectait une somme de 300.000 francs à cette construction, qui devait être terminée en 1810.

Mais le nouvel établissement, commencé seulement en 1811, fut à peine terminé à la fin de 1813.

Pour ne pas faire double emploi avec un collège déjà existait, et être assuré d'avoir dès le commencement un bon noyau d'élèves, on avait songé à transporter à la Roche le collège de Saint-Jean-de-Monts (1). Fondé par M. Morand curé de cette

(1) L'origine cléricale de ce collège a causé une frayeur terrible à certains écrivains, qui ont tenté d'attribué à Bonaparte la pensée première de sa fondation. Ainsi, l'auteur d'une *Notice historique* sur le lycée de la Roche-sur-Yon, insérée à la page 5 du palmarès de la distribution des prix de 1905, a manqué à la vérité, comme à la justice et à l'impatialité, en taisant les noms du véritable fondateur, du directeur et des premiers professeurs du collège de Saint-Jean-de-Monts, qui tous étaient des prêtres ou des hommes religieux. Il n'est pas permis de refaire ainsi l'histoire, même pour éviter de paraître clérical. Ce n'est pas ainsi qu'ont écrit des historiens impartiaux, les premiers qui ont rapporté cette fondation d'après les *Archives* du temps, tels que M. Ed. Gallet receveur des douanes à Beauvoir, et M. Bitton directeur des contributions indirectes. Le premier dans une *Etude sur le pays de Monts* (*Ann. de Société d'Emul. 1868*) et M. Bitton dans ses *Chroniques* constatent qu'à la date du 2 octobre 1803, Bonaparte *sur la demande de M. Morand curé de Saint-Jean-de-Monts*, décréte l'établissement d'une école secondaire et le 1er mars suivant Fourcroy écrit au préfet que cette école sera créée à Challans, poste plus central. Mais, sur les instances de M. Morand, Fourcroy

paroisse, qui en avait fait la demande à Bonaparte dès le mois d'octobre 1803, cette maison avait eu pour premier directeur l'abbé Graux, ancien prieur des bénédictins de la Blanche revenu d'exil en Angleterre et alors curé de Saint-Gilles, et pour second, un laïque très croyant, très honorable et très dévoué, M. Châtain, choisi par M. Morand. Mais, pendant la fin du règne de Napoléon I, rien ne fut achevé et le nouveau lycée demeura à l'état de germe.

C'est après sa chute que, le 5 octobre 1814, le grand-maître de l'Université chargea le recteur de l'Académie de Poitiers, d'envoyer M. de la Liboulière, inspecteur de cette Académie, pour transférer, avant la rentrée des classes, le collège de Saint-Jean-de-Monts, avec son mobilier, dans les nouveaux bâtiments destinés au lycée à la Roche-sur-Yon.

Très pénibles furent les nouveaux débuts avec 47 boursiers, car les travaux d'installation n'avançaient guère faute de fonds. D'autre part. l'excellent M. Châtain n'avait plus la main assez ferme pour maintenir la discipline.

L'instruction y était donnée par quatre régents, comme dans les collèges communaux (1), mais l'Etat y entretenait des boursiers plus nombreux que partout ailleurs. Cet établissement portait le nom d'*Ecole Royale* et était placée sous l'autorité du préfet. En outre des quatre régents, M. Châtain faisait la rhétorique.

Il faut admirer le dévouement et l'énergie de M. Châtain, qui fit l'impossible pour sauver de la ruine son collège à peine établi à Bourbon-Vendée. Depuis trois mois avant cette translation en notre ville, l'Etat ne donnait plus la subvention annuelle de 25.000 francs destinée à payer le traitement des professeurs et les bourses d'élèves. Cette subvention venait d'être

écrit que l'école est maintenue à Saint-Jean-de-Monts. Le 1er janvier 1805. M. Graux curé de Saint-Gilles est nommé directeur du *collège* impérial, M. Morand professeur de latin et de mathématique, M. Lemaître d'histoire et d'écriture.

(1) M. Châtain avait amené avec lui de Saint-Jean-de-Monts quatre régents: Thévenin, Durat, Dardenne et Angouard ; les deux maîtres d'études étaient MM. Arnauld et Régnauld.

retirée définitivement le 1er juillet 1814, le changement de gouvernement ayant bouleversé tous les services et supprimé tous les secours. C'était une lourde charge pour le Directeur du Collège, qui accepta de pourvoir à toutes les dépenses. Cet état de choses dura quinze mois, pendant lesquels M. Châtain fit des sacrifices immenses pour soutenir son œuvre, de sorte qu'à la fin de 1815, il était dû au dévoué directeur 45.300 francs, compris la pension de dix-sept boursiers.

A cette date, le Conseil municipal de Bourbon vint à son aide et lui promit chaque année cinq mille francs. Le 9 novembre 1815, le ministre de l'Intérieur vint aussi à son secours, et reprit à sa charge la subvention annuelle de 25.000 francs. Malgré tout, les déficits augmentant sans cesse, M. Châtain prit le parti de se retirer, laissant la place à M. Dardenne, un des régents du collège, qui l'occupa jusqu'à l'arrivée de M. Graïze.

Ce n'est qu'en 1817 qu'un aumônier fut attaché à l'établissement, en même temps qu'un maître de dessein. A partir de cette époque, de nouvelles classes furent ajoutées aux anciennes, avec de nouveaux professeurs.

En 1824-25 une chaire de philosophie était créée pour permettre aux élèves de terminer là leurs classes et de tenter les épreuves du baccalauréat, que quelques-uns subirent avec succès en 1826.

Sous l'habile direction de M. Graïze, le Collège royal devint florissant jusqu'en 1829. A cette date, les idées nouvelles, et la liberté trop grandes donnée aux élèves, amènent la décadence de l'établissement. Plus tard, heureusement, il se releve et en 1831 on comptait 153 internes.

L'école de Saint-Jean-de-Monts n'avait point eu de bureau d'administration le curé de la paroisse, M. Morand veillant paternellement, à la bonne administration du collège (1) qu'il avait fondé, mais après son installation à Bourbon-Vendée, ce conseil fut composé et commença à siéger le 10 février 1815. Il comprenait :

(1) V. *Clergé Vendéen*, t. II, p. 426, Rideaux, imprimeur, Luçon.

MM. Savary de l'Epineraye, conseiller de préfecture et maire par intérim.
Duvivier, ingénieur en chef des Pont-et-Chaussées.
Chappot, curé de la ville.
Auvinet, président du tribunal.
D'Annoville.

Bientôt M. Tortat, maire, remplaça M. Auvinet. Ce conseil se réunit quatre fois l'année, mais de 1817 à 1835 sous M. Graïze, il ne fut jamais convoqué. Rétabli en 1835 par Hippeau principal, il était composé de :

MM. Bigourdain, adjoint au maire,
Savin, président du tribunal.
Guérineau, curé.
Regnier, receveur général.
Louvrier, avocat (1).

La bibliothèque fut créée par M. Graïze qui en 1827, commença d'acheter chaque année pour 400 ou 600 francs de livres. En octobre 1838, elle comprenait 800 vol. ayant une valeur de 4.873 francs, elle n'a fait qu'augmenter jusqu'à ce jour.

Parmi les élèves qui de 1814 à 1838 illustrèrent le Collège royal de Bourbon-Vendée on peut citer avec éloges : Lucien Delage et Jules Tortat, ce dernier longtemps maire de la ville ; l'avocat et conseiller Auguste Louvrier, le député des Deux-Sèvres Henri Giraud, l'ancien ministre Drouyn de l'Huys, les ingénieurs E. Marchegay et Ferd. Guyot, l'historien et antiquaire Ch. de Clergé, le chanoine du Tressay, le savant docteur M. Petiteau, son aimable confrère Constant Merland, et les érudits bibliophiles Léon Audé et Dugast-Matifeux.

Cet essai historique s'arrête à l'année 1838 (2).

A. Baraud.

(1) On voit que l'État ne redoutait pas alors l'influence du prêtre, puisque dans le Conseil était toujours admis le curé de la paroisse. C'était au reste un moyen d'attirer la confiance des familles.

(2) *Histoire civile et politique de la Roche-sur-Yon*, *inédite*.

# HISTOIRE LÉGENDAIRE DE POL L'OLONNOIS (1)

*(Fin)* (1).

Basco avait repris la mer aussitôt après le partage. Il était vieux, et désirait se reposer. Les aventures ne le tentaient plus. L'Olonnois et Basco se séparèrent, enchantés l'un de l'autre.

L'Olonnois, lui, s'ennuya vite de ce long repos dans l'île de la Tortue. Il se fatiguait, d'ailleurs, aussi vite des orgies que de l'inaction. Son tempérament sanguin réclamait des batailles. Il s'accommodait mal des siestes dans un hamac, à l'ombre des cacaoyers, des frangipaniers et des palmiers. Il préférait le pont de son navire à la meilleure hôtellerie, au plus confortable boucan, à la plus hospitalière villa de riche capitaine flibustier.

Et puis, beaucoup de ses gens n'avaient plus d'argent, qui commençaient à le solliciter d'armer à nouveau pour la course. L'Olonnois se prépara donc à une autre expédition qui, dans ses vues, devait éclipser tous ses précédents faits d'armes.

Il arma six bâtiments, avec sept cents hommes d'équipage. Trois cents de ces flibustiers prirent place sur le navire dont il avait le commandement.

(1) Voir la 3e livraison 1904.

Bientôt, la flotte mit à la voile. L'intention de Grammont était de retourner à Nicaragua. C'est donc sur cette côte que sa flotte mit le cap. Mais, cette fois, il ne fut pas favorisé des vents. Ses vaisseaux eurent à lutter, tour à tour, contre des calmes plats où la mer n'avait pas une ride, et contre des tempêtes où les vagues semblaient lutter désespérément avec la foudre. Les vaisseaux furent enfin poussés dans la baie d'Honduras.

Là, les flibustiers commencèrent à s'apercevoir qu'ils allaient manquer de vivres. A tout prix, il fallait s'en procurer.

L'Olonnois fit donc aborder, à plusieurs reprises, ses navires le long de la baie, à l'endroit de la côte où ils apercevaient des villages, qui furent consciencieusement pillés, et dont les habitants furent malmenés et torturés même, s'ils se montraient trop récalcitrants.

Ces villages étaient pauvres. Les vivres qu'on y trouva parurent insuffisants. L'Olonnois décida de se rendre de suite à Puerto-Cavello, où les Espagnols avaient un entrepôt important de marchandises de toute sorte.

A leur arrivée, justement, ils trouvèrent dans le port un vaisseau de guerre de quarante canons. Il était monté par un équipage nombreux, mais qui n'était pas préparé au combat. Les flibustiers n'eurent qu'à se présenter pour être maîtres de ce vaisseau, dont ils s'emparèrent sans presque éprouver de résistance.

Ils débarquèrent, vidèrent les magasins et mirent le feu à l'entrepôt et à toutes les maisons.

Ils étaient maintenant pourvus de vivres pour quelque temps.

Leur butin, composé de cochenille, d'indigo, de salsepareille, de quinquina, quoique d'une grande valeur, avait le tort d'être très encombrant. Il ne fallait pas songer à le transporter sur les vaisseaux. L'Olonnois décida donc de mettre à la torture les habitants, pour leur faire avouer où était

leur argent et celui de leurs amis. Les mêmes scènes de cruauté, plus horribles encore qu'à Gibraltar, se renouvelèrent. Un grand nombre de ces pauvres gens eurent la langue arrachée; d'autres furent tués, par tous les moyens possibles, qui refusaient de parler ou n'avaient rien à dire.

De tous les habitants qu'il captura, l'Olonnois ne laissa la vie qu'à deux personnes, qui lui avaient promis de lui servir de guides vers la ville de San-Pedro, éloignée seulement de douze lieues de Puerto-Cavello.

Laissant le reste de sa troupe à son second, Moses van Vin, l'Olonnois annonça qu'il irait seul à San-Pedro, accompagné de seulement trois cents frères de la Côte. Ceux qui le suivaient étaient tous hommes de bonne volonté. Cependant, l'Olonnois crut bon de les prévenir que quiconque reculerait ou ferait mine d'avoir peur, serait tué de sa propre main.

La troupe se met en marche. Mais, un certain nombre d'Espagnols, dissimulés dans un bois, étaient postés en embuscade, pour attendre les flibustiers, dont ils avaient appris la venue.

La position des Espagnols était certainement très avantageuse, mais elle ne put les sauver.

Soupçonnant de trahison ses deux guides, l'Olonnois les tue instantanément de sa propre main ; puis, sans plus tarder, il fonce sur les Espagnols avec une diabolique furie.

Quelques Espagnols seulement parvinrent à prendre la fuite. Tous les autres, morts ou blessés étaient couchés à terre. Les blessés reçurent le coup de grâce de la main de leurs vainqueurs.

L'Olonnois, pourtant, permit qu'on laissât la vie à quelques prisonniers, non par humanité, certes ! mais parce qu'il comptait qu'ils l'aidereraient à conduire sa troupe à San-Pedro, ou tout au moins qu'ils pourraient lui indiquer l'endroit où se trouvaient les autres embuscades, s'il en existait.

Les prisonniers ne voulaient pas trahir leurs compatriotes.

A cette question relative aux embuscades, ils répondirent, et jurèrent même qu'ils ignoraient l'existence de pièges nouveaux.

L'Olonnois, qui sentait la dissimulation sous ces réponses et sous ces serments, entra dans une fureur rouge. Son caractère de bête de proie se révéla. Une nouvelle scène d'abominable sauvagerie se passa, qui défie toute description, car le style laconique, en cette occasion, est suprêmement, atrocement tragique.

Furieux, et pour faire un exemple, l'Olonnois planta son sabre en pleine poitrine de l'un des Espagnols. Il lui arracha le cœur... et le dévora ! en rugissant les plus terribles menaces contre ses prisonniers.

Epouvantés de cette scène qui eut épouvanté des cannibales, les prisonniers n'eurent plus la force de rien dissimuler. Ils avouèrent à l'Olonnois que, pour arriver à San-Pedro, il y aurait encore à subir le feu de deux détachements de soldats, embusqués dans des fondrières dont ils indiquèrent la place ; et ils lui apprirent qu'il était impossible d'éviter ces embuscades, car nul autre chemin ne conduisait à la ville.

D'autres eussent pris peur, fussent du moins allés chercher du renfort. L'Olonnois n'hésita pas ; il continua son chemin.

Il rencontra les deux détachements, qui n'offrirent qu'une médiocre résistance, et qui furent repoussés avec pertes.

Cependant, l'Olonnois, bien que victorieux encore une fois, sentait faiblir ses flibustiers. Ils étaient accablés de fatigue.

Leur chef les réconforta ; et ils continuèrent leur marche. Ils arrivent, tant bien que mal, à deux lieues de la petite cité de San-Pedro. La lassitude, la faim, la soif ont enfin vaincu ces hommes ; ils sont forcés de s'arrêter.

Tant bien que mal, ils se restaurèrent, puis ils dormirent toute la nuit. Quand ce fut le matin, tous se retrou-

vèrent pleins d'entrain, reposés et prêts à de nouvelles batailles.

Sous le commandement de l'Olonnois, ils se groupèrent en rangs serrés, et se dirigèrent vers San-Pedro.

Leur déception fut grande de contater, lorsqu'ils furent arrivés au pied de la citadelle, qu'elle était entourée d'une large haie de plantes épineuses, aux dards acérés comme des aiguilles.

Cette simple précaution fit plus, d'abord, pour la défense de la ville, que les canons et les hommes de la garnison. Car, presque tous les flibustiers marchaient les pieds nus, et ils n'avaient pour tout vêtement que des braies de toile et une chemise.

Malgré leurs pieds qui saignaient sous les morsures des épines, malgré les douloureux lancinements et déchirements qu'elles leur occasionnaient, les indomptables flibustiers s'enfoncèrent à travers le buisson de défense.

Les soldats de la citadelle ne furent pas longtemps à s'apercevoir de leur présence. La mitraille gronda, blessant et tuant les compagnons de l'Olonnois qui, toujours en avant, les excitait de la voix et du geste. Les flibustiers parvinrent enfin au pied même de la citadelle où, s'ils avaient encore à subir le feu des mousquets, ils n'avaient plus, du moins, à s'occuper des cruelles écorchures des épines. Les canons s'étaient tus, car ils ne pouvaient se braquer au pied même du fort. Les coups de mousquet succédaient aux coups de pistolet dans les deux camps. Au bout de quatre heures d'une terrible résistance, les Espagnols furent forcés de se rendre.

Les Espagnols demandèrent, les premiers, à capituler, en en stipulant que, pendant deux heures, il y aurait un armistice complet. Epuisés de fatigue, comme leurs adversaires eux-mêmes, les flibustiers acceptèrent la suspension du combat pendant deux heures. Ils savaient très bien, d'ailleurs, que durant ces deux heures, les habitants de la ville allaient

s'occuper de déménager leurs objets précieux, et d'aller cacher leur argent en quelque endroit.

En effet, ils virent emporter, sous leurs yeux mêmes, par des Espagnols effarés, une grande partie des richesses de la ville.

Ils enrageaient, mais avaient le respect de la parole donnée. Ils attendirent donc consciencieusement, dans le calme le plus parfait, que les deux heures fussent écoulées.

L'Olonnois se leva soudain.

— Il y a deux heures que nous nous reposons, hurla-t-il... Maintenant, en route, camarades, et poursuivons tous ces fuyards... Tous ceux qui seront pris, seront ramenés ici même.

Les flibustiers se précipitèrent, exécutèrent l'ordre donné. Le soir même, ils entassèrent dans le port un somptueux butin, composé des objets les plus disparates.

Cette autre victoire, pourtant, leur avait coûté cher. Il y avait vingt blessés chez eux, et trente morts.

Mais, voici que l'Olonnois se met en tête une autre idée... Il rassemble ses hommes, et leur propose d'aller chercher tous les flibustiers qu'il a laissés sur mer, sous le commandement de Moses van Vin, pour qu'ils se joignent à eux, dans le but de marcher sur Guatimala.

A cette proposition, chacun se récrie ; chacun allègue les fatigues subies, le petit nombre qu'ils sont ; et tous font sonner bien haut cet argument que Guatimala, fort bien défendu, a quatre mille hommes de garnison.

L'Olonnois a beau faire, son téméraire projet ne sera pas mis à exécution.

Donc, au bout de quinze jours d'occupation et de mise à sac de la ville de San-Pedro, les flibustiers, après avoir réduit en cendres la cité espagnole, chargent à dos de mulet tout ce qu'ils ont intérêt à transporter, et s'en retournent sur la côte où ils retrouvent leurs compagnons.

Certes, leur butin était considérable ; et chaque flibustier

pouvait prétendre, pour sa part, à des centaines de piastres; mais, il n'y avait pas à songer pour l'instant au partage, une autre question, beaucoup plus grave, se dressait : celle de la subsistance. Il fallait vivre; et l'homme ne se nourrit ni d'or, ni d'objets précieux.

Dans le seul but d'avoir des vivres, les vaisseaux de la flotte se séparent donc momentanément, et abordent dans les différentes îles avoisinantes. Ils firent une croisière sur les côtes de Yucatan, et s'emparèrent systématiquement de tout ce qui était comestible, en quelque endroit que ce fut. Heureusement pour eux, en une baie sur la côte, les tortues abondaient. Ils les pêchèrent avec des sortes de filets, qu'ils se fabriquèrent en se servant de l'écorce fibreuse de certains arbustes. Les tortues y étaient si nombreuses qu'ils se trouvèrent, pour un temps, à l'abri de la faim.

Chaque bâtiment de la flotte des flibustiers croisait pour son propre compte, dans le seul but d'assurer la nourriture de son équipage. Il en était de même pour l'Olonnois, qui attendit, pendant trois mois, sur ces côtes, le passage d'un navire espagnol richement chargé, et dont on lui avait appris le prochain retour en Amérique.

C'était un énorme vaisseau, qui revenait d'Espagne. Il était chargé d'une cargaison des plus précieuses productions européennes. Il faisait, une fois par an, aller et retour, ce voyage sur l'Atlantique. Quand il rentrait en Espagne, il était encore plus richement chargé que lorsqu'il en partait.

Le vaisseau parut enfin. Il était formidable d'aspect, et armé de cinquante-six gros canons, sans compter de nombreuses armes à feu. Il y avait cent trente soldats à son bord.

Sans même attendre de rassembler sa flotte, l'Olonnois attaque le premier, à l'aide de son seul vaisseau armé de vingt-deux canons. Cette fois, il avait affaire à forte partie. Les Espagnols étaient prêts à la lutte, et le lui firent bien voir. Il fut bientôt forcé de se retirer.

Mais, il était dit que tant qu'il resterait à l'Olonnois un souffle de vie, il ne s'avouerait pas vaincu. Il met à la mer quatre petites barques, où il empile ses compagnons ; et à la faveur d'un brouillard épais, les flibustiers peuvent aborder le gros vaisseau objet de leurs convoitises. Une fois sur le pont, et guidés par l'Olonnois, ils étaient maîtres du navire. En un instant, le vaisseau espagnol fut à eux.

Les farouches vainqueurs eurent à faire alors une constatation cruelle : le capitaine du navire espagnol avait fait passer à terre, dans des barques, la plus grande partie de sa cargaison. Tout ce qui restait, n'était que de peu de valeur : quelques caisses de marchandises manufacturées, deux mille balles de papier et des barres de fer. Ils ne trouvèrent pas la moindre trace des onze cent mille piastres qui étaient à bord, au moment de la première attaque.

Qu'on juge du désespoir de ces hommes, qui avaient si longtemps attendu, et qui voyaient ainsi leur échapper le butin qu'ils se croyaient en droit de prendre et de se partager. Les murmures les plus violents s'élevèrent ; la discorde régna en maîtresse sur tous les navires. Les jeunes flibustiers surtout, qui n'avaient point la patience des vieux, firent éclaleur mécontentement.

En présence de cet état de choses, l'Olonnois groupa tous les vaisseaux de sa flotte, et tint un conseil de guerre.

— Il n'y avait qu'à suivre mon conseil, s'écria-t-il ; et nous n'en serions pas où nous en sommes !... Il fallait marcher sur Guatimala !.. Il en est temps encore !

Ce fut le signal du désarroi complet, de la débâcle générale. Moses van Vin se fit remarquer par son opposition systématique à ce projet, en même temps qu'un autre chef appelé le Picard.

Durant la nuit qui suivit cette orageuse réunion, Moses van Vin s'empara du gros vaisseau de cinquante-six canons récemment capturé ; et il quitta la flotte de l'Olonnois suivi de ses propres partisans.

Sans faire cause commune avec van Vin, le Picard se sépara également de la flotte. Et les deux chefs flibustiers s'en furent, chacun de son côté, continuer, pour son compte personnel, la course à l'Espagnol et aux galions de Sa Majesté Très Catholique.

L'Olonnois demeurait donc seul, trahi, abandonné de la plupart de ses flibustiers.

Il ne lui restait plus qu'un grand vaisseau, avec lequel il comptait bien se refaire une fortune. Mais la plus grave question était toujours celle de la nourriture de son équipage. Le jour, ses hommes débarquaient à terre, et donnaient la chasse aux singes et aux autres animaux des bois. Le soir, ils rentraient au vaisseau.

De jour en jour, la situation s'aggravait... Nulle voile espagnole n'apparaissait à l'horizon ; et l'on souffrait toujours de la même pénurie d'aliments.

Pour comble, la vaisseau de l'Olonnois, jouet d'une terrible tempête, alla s'échouer brutalement sur la côte de la petite île de Las Perlas, en face du cap Gracias-à-Dios. C'est en vain que, pour le renflouer, les flibustiers jetèrent à la mer leurs canons et tous leurs objets lourds ; le renflouement fut impossible ; le vaisseau ne put être remis à flot.

La situation était presque désespérée. Pourtant, tous les flibustiers réussirent à gagner le rivage. Avec les débris de leur grand vaisseau, ils parvinrent, au prix de combien d'efforts ! à se construire un grand canot.

Ils s'étaient édifié des huttes, pour pouvoir mener à bien cette longue entreprise. Ils s'étaient semé des légumes. On n'eut jamais reconnu, en ces colons paisibles et industrieux, les farouches pirates de naguère. L'Olonnois lui même dirigeait les travaux de la construction du canot, de la culture, de la pêche et de la chasse.

Au bout de cinq mois, le gros de l'ouvrage était fait. Il fallut songer à se rembarquer.

Comme le canot était trop petit pour pouvoir contenir tous

les flibustiers, on procéda, par voie de tirage au sort, à la désignation de ceux qui s'embarqueraient. Ceux que le sort désignerait, devaient d'abord aller à l'embouchure de la rivière de Saint-Jean, et essayer d'y capturer des barques espagnoles, avec lesquelles on retournerait chercher ceux que le destin n'avait pas favorisés. Ensuite, tous ensemble, on retournerait à la poursuite des galions, ces vaisseaux aux noms magiques, qui les faisaient frissonner dans leurs fibres d'avarice et de cupidité.

La barque fut mise à la mer. L'Olonnois était à bord et la commandait.

Ils arrivèrent à l'embouchure de la rivière Saint-Jean. Mais, là, L'Olonnois put avoir conscience que la fortune l'avait abandonné.

A peine entrés dans les eaux du fleuve, ils furent attaqués par les Espagnols et les Indiens de la côte voisine, qui étaient devenus leurs alliés et qu'ils appelaient les « Indios bravos. »

Il était impossible de résister à cette attaque. Presque tous les flibustiers périrent. L'Olonnois seul parvint à s'échapper avec quelques flibustiers.

Avec mille efforts, ils parviennent à remonter dans leur barque et à reprendre la mer, pour aller chercher les camarades qui n'avaient pu prendre place avec eux.

L'heure de la vengeance, pourtant, avait sonné. Tant de sang versé, tant de crimes perpétrés, ne devaient pas rester impunis.

L'Olonnois et ses hommes, ayant fait escale sur la terre de Darien, dans le but de se ravitailler, furent entourés par une horde indienne d'anthropophages. Ils furent tous faits prisonniers.

Et voilà où éclate ce que certains appellent : « la justice immanente », d'autres : « le doigt de Dieu », d'autres enfin : « la justice divine » : c'est dans la fin, abominablement tragique, qu'eut ce chef de forbans.

Les Indiens, affamés, ayant fait prisonnier Pol l'Olonnois, le déchirèrent tout vivant, firent rôtir ses membres écartelés, et le dévorèrent.

Tous les autres flibustiers eurent le même sort que leur capitaine. Deux seulement de ses compagnons parvinrent à s'échapper, par lesquels on apprit la monstrueuse fin de ce chef monstrueux, qui naquit dans le paisible pays d'Olonne et qui, après les aventures les plus brutales et les sanglantes, mourut en servant de pâture à des Indiens mangeurs d'hommes.

GUSTAVE GUITTON.

# LE CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE POITIERS

**1903**

*(Suite)* (1).

## MONUMENTS CIVILS

Le Doyenné de Saint-Hilaire, situé tout à côté de l'église de ce nom, était autrefois le monastère d'un ordre qui desservait la collégiale. Le logis principal fut rebâti au XVIe siècle sous la direction de Geoffroy d'Estissac, élu doyen en 1504. Quelques années après, cet ami des arts et qui fut protecteur de Rabelais, devint évêque de Maillezais en 1517. La porte d'entrée est ravissante, à cause de sa construction qui remonte à l'époque de la première Renaissance, d'après M. Palustre. Le principal corps de bâtiment, est pourvu d'une tourelle, terminée en cul de lampe. Les fenêtres du rez-de-chaussée et du premier étage, sont garnies de meneaux. L'encadrement est orné de délicieuses sculptures, tandis que les combles sont éclairés par des ouvertures placées dans un couronnement en forme de cercle et sont soutenues par d'élégants piliers. Les feuillages, les dessins à figure humaine, les arabesques sont multipliés à l'infini. J'ai constaté plusieurs fois que les armoiries de Geoffroy d'Estissac ont été accolées sur les murailles de l'ancienne demeure du prélat « d'azur à trois pals d'argent » (2).

(1) Voir la 4e livraison 1904.
(2) Guide indicateur.

Depuis quelques années, ce local est devenu l'École normale d'instituteurs. Quelques enfants jouent dans la cour d'entrée et nous regardent d'un air gouailleur. Quoique l'intérieur n'offre rien de particulier pour les archéologues, la compagnie se rend visiter un superbe escalier du XVI[e] siècle. Je m'écarte dans un dédale de corridors et je ne puis trouver la sortie. Je fais irruption dans un réfectoire et les jeunes *estudiants* en pédagogie me regardent d'un air ahuri, presque avec stupeur, comme si j'étais tombé de la lune !!! Je passe dans la cuisine, sillonnée de gâte-sauces, barbouillés à réjouir Brahma, puis je reviens à l'air libre, c'est-à-dire dans la cour d'entrée. Je détale au plus vite pour continuer mes pérégrinations.

Après avoir traversé la rue de la Tranchée, appelée ainsi en souvenir du fait d'armes, remontant au XIII[e] siècle (1), je passe devant le Château d'Eau, inauguré en 1889 et construit d'après les plans de M. Forestier, ingénieur des ponts et chaussées. Je ne puis faire la description de cet immense réservoir destiné à approvisionner les habitants de Poitiers, parce que ce monument est trop récent. Peut-être que dans un siècle et demi, mes arrière-neveux continueront ma tâche. Je me contente pour le moment de déclarer que les ingénieurs modernes ont égalé, probablement dépassé, la science hydraulique des Romains. La promenade de Blossac sera décrite plus tard.

Dans la rue Bourcain, située non loin d'un square doté d'un monument érigé en souvenir des combattants de 1870, il y a des pans de mur et des voûtes, précieux restes d'un amphithéâtre, le plus vaste qui fut construit dans les Gaules, puisque quarante mille spectateurs pouvaient prendre place. Dix mille de plus qu'à Nîmes. Celui d'Autun, démoli vers 1700, avait les mêmes proportions. Le Guide indicateur nous apprend qu'il y avait encore en 1857 des débris importants de ces importantes arènes qui furent à peu près anéanties par une Société

(1) Voir le miracle des clefs, église Notre-Dame-la Grande.

de Vandales, afin d'en tirer un certain profit, malgré les nombreuses protestations de la Société des Antiquaires de l'Ouest. Cet amphithéâtre, bâti au deuxième siècle de l'ère chrétienne, était alimenté par les trois aqueducs. Le palais Gallien a depuis longtemps disparu.

L'Hôtel de ville, nouvellement construit fait face à la place d'Armes, je reparlerai de cet édifice dans un autre chapitre. Cette promenade, placée à peu près au centre de la ville, portait au moyen-âge le nom de Marché-Viel. C'était le lieu des exécutions criminelles au XVI$^{e}$ siècle. Les *Mystères de la Passion* y étaient représentés pendant onze jours consécutifs. Les corporations des marchands de Poitiers, en reconnaissance de l'Edit de Louis XIV, qui protégeait les arts et le commerce, se cotisèrent pour ériger une statue pédestre au Roi-Soleil, œuvre du sculpteur Girouard. Ce lieu public fut alors appelé *Place Royale* (25 août 1687). En 1792, la statue fut détruite. Il paraîtrait que la tête a été conservée au Musée. La dénomination actuelle de *Place d'armes* a été donnée après les événements de 1830.

La maison *Boncennes* mérite une mention particulière, à cause de la balustrade de ses balcons, en fer forgé, (style de la fin du XVIII$^{e}$ siècle). Cet illustre jurisconsulte, député à la Chambre des Cent jours, est né dans la dite maison, en 1775. Une plaque est placée au-dessus d'une fenêtre de l'unique étage de cette demeure qui est maintenant convertie en magasin. L'auteur de la *Théorie de la procédure civile* a succombé à une attaque d'apoplexie en 1840.

L'Hôtel Jean Beauce, bâti en 1554, par un riche marchand, est un véritable bijou de la Renaissance. Une charmante tourelle, du plus gracieux effet, occupe le centre de cette opulente habitation et contient l'escalier, éclairé par une succession d'ouvertures qui indiquent la disposition des degrés. L'ornementation des fenêtres et des lucarnes démontrent d'une manière irréfutable que cette maison a été construite au milieu du XVI$^{e}$ siècle. Trois doubles fenêtres superposées placées

en retour d'équerre dans l'encoignure de gauche, forment un caprice original d'architecture. Peut-être que le constructeur s'est inspiré des modèles d'Outre-Rhin (1). Il existe une lacune, concernant les heureux possesseurs de cet immeuble, qui ont succédé à Jehan Beauce. En 1750, nous trouvons Elisabeth le Coigneux, épouse séparée d'Emmanuel-Joseph de Bermondet, marquis de Cromière. Dix ans après, Honoré de la Sayette ; en 1765, Joachim Desvaux-Dumoutiers ; Mademoiselle Marguerite de la Béraudière en devint propriétaire en 1786. Probablement vendu comme bien d'émigré, la citoyenne Michelle-Félicité Lherminat en fit l'acquisition en 1797. M. Louis-Simon Piorry (2) acheta, en 1828, cet hôtel, qui entra, en 1863, en possession de M. Gaillard, conseiller à la cour de Poitiers. Je me demande quel sera le nouveau propriétaire, dans un temps plus ou moins éloigné ?

Le lycée (aliàs collège Sainte-Marthe) a été bâti pendant la première moitié du XVII[e] siècle, par les R. P. de la Compagnie de Jésus. Le pavillon de la cour d'honneur fixe principalement mon attention. Le rez-de-chaussée consiste dans une porte encadrée de pilastres cannelés et surmonté d'un fronton orné de sculptures, puis on reconnaît l'emplacement du monogramme du Christ, symbole des disciples d'Ignace de Loyola, sans doute gratté pendant la Révolution. Deux fenêtres sans caractères sont placées de chaque côté de cette porte. Dans une niche en coquille, s'élève le buste de Henri IV, fondateur de cette maison d'éducation. Le médaillon de Louis XIV est placé au-dessus de la dite niche. L'ensemble de ce pavillon forme deux étages au-dessus du rez-de-chaussée ; cette architecture donne un spécimen de la décadence de la Renaissance. Le sommet, terminé en forme de dôme, est éclairé par une sorte de lucarne rappelant quelque peu l'œil de bœuf.

(1) *Monuments du Poitou.*

(2) Probablement fils de Pierre-François Piorry, membre de la Convention, décédé à Poitiers en 1827.

La chapelle mérite une visite minutieuse, attendu que les curiosités sont en grand nombre. Elle fut bâtie de 1608 à 1613. La porte d'entrée n'offre rien d'intéressant. L'extérieur consiste dans une nef unique, avec chevet droit, flanqué de deux tours octogonales, assez disgracieuses. Quand on pénètre dans l'intérieur, on passe sous une tribune parfaitement ouvragée, ainsi que la balustrade construite dans le style du XVII$^e$ siècle. J'aperçois, tout d'abord, une grande fresque qui représente l'*Adoration du Saint-Sacrement*, au milieu d'une multitude d'anges. Je suis ébloui par la richesse du rétable de l'autel, tout étincelant de dorures. Les statues des quatre Evangélistes avec leur attribut sont modelées en terre cuite et en ronde-bosse. Chaque sujet est représenté avec un véritable bonheur d'expression. Saint Luc, saint Marc, saint Mathieu et Saint Jean, paraissent en extase, inspirés par la parole divine et écrivent à l'aide d'un stylet, sur des feuilles de parchemin. Le fronton est orné d'un tableau qui représente des personnages en ronde-bosse. Les armoiries de la donatrice, Mademoiselle Flandrine de Nassau, qui fut abbesse de Sainte-Croix de 1605 à 1640, figurent sur ce remarquable rétable, construit en pierres, dans lequel les sculptures, les niches, les pilastres, les peintures et les plaques en marbre noir s'harmonisent à merveille avec ce lieu de dévotion, édifié sous le règne de Louis XIII. On remarque, dans le centre, la *Circoncision* et non la *Présentation au Temple*, tableau signé par Louis Finson, de Bruges, 1615. Le tabernacle, d'après les érudits, serait d'une époque plus récente (fin du XVII$^e$ siècle), genre Boule, en écaille, incrusté de cuivre et d'étain. La niche d'exposition, en forme de baldaquin, soutenu par quatre colonnes torses en écaille et par quatre autres de marbre gris veiné, mérite une mention particulière, à cause de sa gracieuse coupole placée au-dessus et surmontée d'une croix en écaille. Les angles sont pourvus de pots de fleurs, un ange élève avec ses deux mains au-dessus de sa tête la plaque ser-

vant de support à l'ostensoir. Il paraîtrait que le soleil d'or était reflété autrefois, par une glace placée derrière. Elle a été remplacée par un christ en ivoire du XVII[e] siècle (1) ; une autre glace, taillée en biseau, permet à l'officiant de suivre les mouvements de l'assistance. Malgré toutes les richesses de ce somptueux rétable, je me permets de faire une légère critique, attendu que toutes ces décorations me présentent l'effet d'un salon plutôt qu'un lieu destiné à la prière et au recueillement. J'ajouterai que c'est le défaut des Jésuites. Le même fait existe à Saint-Thégonec, Lampaul et autres églises de Bretagne.

La chaire, contrairement à la tradition, est placée du côté de l'Épître. En forme de cuve octogonale, avec culot à jour, elle provient de l'abbaye de Nuaillé ; belles sculptures de l'époque de Louis XIV. Mais *le clou*, se trouve réservé pour la sacristie, grande salle en carré long avec des boiseries qui entourent toute la pièce, et des armoires destinées aux objets du culte. Tableau représentant *l'Apothéose de Saint-Xavier ;* les fêtes qui eurent lieu au collège en 1622, époque de sa canonisation, par le pape Grégoire XV. La porte d'entrée a conservé son judas de surveillance, juste de la grandeur de la prunelle de l'œil. Les autres peintures donnent les principales scènes de la *Vie de Jésus-Christ.* Au centre du plafond, l'*Ascension*, placée dans un encadrement de guirlandes et de feuillages. Les boiseries ont été réparées en 1845. Elles me rappellent celles de la sacristie de l'église Saint-Amable à Riom,

Le Palais de Justice, ancienne résidence des comtes d'Aquitaine et du Poitou, aurait été édifié sur l'emplacement d'un capitole romain, construit par l'empereur Julien. Plus tard, les Visigoths s'en rendirent maîtres, puis il passa sous la domination des rois de France ; je veux dire les Mérovingiens et les Carlovingiens. Les comtes du Poitou, qui étaient à peu près indépendants sous les Capétiens, s'établirent à Poitiers.

(1) *Monument du Poitou*, p. 167.

Guillaume le Grand, fit reconstruire le Palais, qui avait eu beaucoup à souffrir pendant l'invasion des Normands. Incendié par les Anglais en 1346, il fut restauré par Jean de Berri, comte de Poitou et frère de Charles V. Ce prince fit de telles magnificences, que sa demeure devint quasi-royale (1395).

Un escalier qui précède le péristyle de style grec, a été établi vers 1820. Cette entrée donne sur la place Saint-Didier, puis on pénètre dans l'immense salle des Pas-Perdus, véritablement grandiose, à cause de ses vastes proportions, 49 mètres de longueur sur 17 de largeur. Ce lieu couvert était autrefois a *Salle des Gardes*, édifiée par Guy-Geoffroy, fils de Guillaume le Grand. Cette galerie offre plusieurs rapports avec celle de Wesminster-Hall, qui date d'un demi-siècle auparavant (1). Les murs portent de jolies arcatures à plein cintre d'un côté, et ogivales de l'autre, même style qu'à la cathédrale. La charpente en bois mérite aussi d'être citée, à cause de son ancienneté (XVe siècle). Cependant, elle a subi de graves dégâts en 1598 et en 1665, occasionnés par de violents orages. Des restaurations intelligentes ont été faites depuis 1841, grâce à l'initiative de M. Pillotelle, conseiller à la Cour et membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Jean de Berri, ami et protecteur des arts, décédé en 1416, fit élever la muraille terminale, sise dans la partie méridionale de cette belle salle. Il faut gravir dix degrés pour arriver à une plate-forme sur laquelle sont placées trois cheminées monumentales, pourvues chacune de leur foyer et de leur tuyau particulier. Les chenets sont d'un volume colossal. Un unique manteau réunit ces trois cheminées, flanquées d'élégantes tourelles, renfermant des escaliers. Des petits anges, placés en dessous de l'entablement, portent d'une manière gracieuse des armoiries. La salle est éclairée par trois délicieuses fenêtres ornées de charmantes découpures. Quatre statues qui sont d'un fini remarquable, occupent le tympan

(1) Wesminster-Abbay fut bâtie en 1050, par Edouard le Confesseur et Guy-Geoffroy (Guillaume VIII) est décédé en 1135.

des fenêtres. Malheureusement ces ouvertures, jettent par instant une clarté trop vive dans l'intérieur de la salle qui précède les chambres d'audience. Pendant l'hiver de l'année terrible (1), un régiment de mobilisés était campé dans la salle des Pas-Perdus et les hommes allumèrent des feux battants dans les cheminées, qui firent craindre un incendie.

Plusieurs faits historiques se sont passés dans cette salle. En 1250, saint Louis remit à son frère Alphonse la possession du Comté du Poitou, en présence des seigneurs et des vassaux assemblés. Le roi Charles VII, en partie dépossédé de ses Etats, y fut proclamé roi de France, en 1422. Plusieurs auteurs prétendent que Jeanne d'Arc répondit aux docteurs de l'Université et subit l'examen des matrones, mais ce fait est contesté par M. Bélisaire Ledain, historien du Poitou, qui nous apprend que la *Libératrice de la France* a demeuré à l'hôtel de la Rose, situé rue Sainte-Marthe, autrefois rue Saint-Etienne (2). Les Parlements de Paris (1423) et de Bordeaux (1469) furent transférés dans ce palais. La haute cour, instituée pour juger en dernier ressort les démêlés entre le pouvoir royal et les seigneurs suzerains, y tint *ses grands jours*. Jacques Cœur, accusé de forfaiture et d'avoir empoisonné Agnès Sorel, fit amende honorable le 5 juin 1458.

Je n'ai plus qu'à parler de la tour *Maubourgeon*, autrefois le Donjon, le chef-lieu féodal de toutes les seigneuries du Poitou et le symbole de la juridiction comtale (3). Messire le concierge, porteur d'un trousseau de clefs, nous précède dans un réduit obscur et, avec une dignité de chambellan, nous fait visiter cette partie du palais, qui est pour ainsi dire inconnue de la plupart des habitants de Poitiers. J'ajoute que plusieurs avocats inscrits au barreau depuis nombre d'années n'ont jamais pénétré dans les appartements particuliers de Jean de Berri, attendu que ce local est le domaine exclusif de M. le

(1) Novembre 1870.
(2) *Jeanne d'Arc à Poitiers*, par Bélisaire Ledain, p. 10 et suivantes.
(3) M. de Saint-Paul.

Procureur général. Une belle salle voûtée, puis des peintures polychromes, sont admirées par les membres de la compagnie ; une sortie donne sur un jardin et permet de juger l'ensemble du monument présentant l'aspect d'une forteresse. Il y avait autrefois trois étages voûtés qui étaient pourvus d'une grande pièce avec des chambres dans les quatre tours, dont le toit a été abattu. Le chemin de ronde destiné au service de la défense de la place était placé au-dessus. Deux petites tourelles, terminées en culs de lampe, sont placées à chaque angle du mur, auquel sont adossées les trois cheminées de la salle des Pas-Perdus. La longueur de la ligne qui entoure le Donjon est augmentée de quatorze statues — il y en avait dix-sept avant la Révolution — qui représentent des gentilshommes en costume civil. Les archéologues poitevins ne sont pas d'accord sur la représentation de ces figures. Plusieurs ont prétendu que c'était la reproduction des sept vicomtes de la province, mais d'après M. de la Maronnière, auteur de la *Monographie du Palais de Justice* (1) cela serait une chimère. L'artiste a-t-il voulu reproduire les seigneurs suzerains du Poitou? *That is the question*. Dans tous les cas ces statuettes, de grandeur naturelle, quoique mutilées sont d'un beau travail et datent de l'école flamande du XIV$^{e}$ siècle. Les supports sont en forme de culs de lampe, terminés par deux anges, vus à mi-corps et tenant des écussons.

Dans la rue de la Chaîne, il y a deux maisons particulières à signaler. L'Hôtel Berthelot, est situé au fond d'une cour. D'après M. Palustre — auteur de *la Renaissance en France*, ouvrage très estimé — on se croirait en pays tourangeau, attendu que cette habitation offre tous les caractères de la belle architecture qui fleurit sur les bords de la Loire. Il est probable que René Berthelot, élu maire de Poitiers en 1529, avait mandé un architecte à Tours pour bâtir cet hôtel, qui fut commencé la même année. La porte est située à gauche, dans

(1) *Monuments du Poitou.*

un bâtiment en retour d'équerre. Une frise délicieuse, délicieusement sculptée, placée au-dessus d'élégants pilastres, porte à chaque extrémité deux têtes de personnages, une femme et un homme. Les armes des Berthelot figurent dans un écusson et consistent en *trois aiglettes aux ailes éployées* (1). A droite dans le principal corps de logis, trois rangs de fenêtres superposées sont reliées entre elles par des moulures exquises. Entre celle du rez-de-chaussée et celle du premier étage on remarque le chiffre du propriétaire de cette maison : R. B. L'ouverture qui se trouve au sommet est pourvue d'un fronton, orné de balustres à candélabres et montre encore les mêmes sujets rencontrés au-dessus de la porte d'entrée. Pendant longtemps, on a pensé que c'étaient les bustes de Berthelot et de sa femme, mais M. Palustre ne partage pas cet avis. Il est probable que ces figures appartiennent à l'histoire ancienne ou représentent des divinités païennes.

L'Hôtel Fumée, improprement appelé la Prévoté, c'est-à-dire le logis dans lequel siégeait l'officier de justice qui était chargé de règler en première instance les diffèrends entre roturiers, présente l'aspect d'un château-fort avec ses deux tours qui encadrent la porte principale, de style ogival flamboyant. Divisé en deux étages les fenêtres offrent le style d'architecture. Il est probable que les deux tours servaient autrefois de guérites pour observer les abords de cette maison. Le mâchicoulis, placé au-dessus de cette porte, existe encore, mais il fait un effet disgracieux, parce qu'il est surmonté d'un ouvrage en maçonnerie, trop massif, quoique garni de sculptures. Les ouvertures du second étage sont surmontées d'un panneau également décoré de sculptures. Celui de gauche est triangulaire, tandis que celui de droite est à demi-arrondi. Cet hôtel est, en résumé, un joli type d'architecture Renaissance qui était à la mode sous le règne du Père du Peuple.

La décoration de la cour est à peu près la même que celle

(1) Guide indicateur.

de l'extérieur, avec les moulures prismatiques, les choux frisés ainsi que les fenêtres à meneaux. Une tourelle, éclairée par quatre petites fenêtres, terminée par une toiture élancée, couverte en ardoises, est placée à l'angle de cette cour. Une petite galerie qui se trouve à droite nous retient à cause de son originalité. Les quatre colonnes principales qui servent de point d'appui sont enroulées de toute une série de petites colonnes prismatiques, comme au château d'Oiron (1). Un puits, depuis longtemps privé de sa margelle, fixe mon attention. J'apprends, par le descendant d'une famille, qui était propriétaire de cet immeuble pendant la Révolution, que ce puits servait de passage pour arriver à une cachette, dans laquelle plusieurs prêtres étaient réfugiés, pour échapper aux poursuites des sans-culottes.

J'ai retrouvé la liste des anciens possesseurs de l'Hôtel-Fumée (2). La maison, *sise devant la Prévôté*, appartenait en 1514 à François Fumée *licencié es lois*, seigneur de la Pierrière et de Jaulnay, élu maire de Poitiers en 1520, puis il passa à ses deux fils, Nicolas et François. Leurs descendants l'occupèrent jusqu'au commencement du XVIII[e] siècle. Sous le règne de Louis XV, nous retrouvons la famille Milon. Plus tard, ce bel hôtel devint la propriété des Boinet de Bernay et de Vieillechèze de la Mardière. En 1827, il fut acheté par les Frères de la Doctrine Chrétienne. Je fais des vœux sincères pour que cet établissement d'éducation et de charité ne change pas de destination, sous la troisième République, qui n'est pas cependant le régime de la Terreur !!!

Je ne ferai pas la description détaillée des autres anciennes maisons de Poitiers. Je me contenterai de les énumérer : la maison des Trois-Clous, Grand' Rue, n° 16, passe pour avoir abrité Charles VII, pendant son séjour dans cette ville, en 1422 ; le logis de la Grand-Barre, 3, rue de l'Arceau ; la maison

(1) J'ai visité ce château, il y a quelques années.
(2) *Monuments du Poitou.*

de la rue du Marché, n° 9, porte la date de 1557; celle connue sous le nom de l'hôtel de la Rose, 50, rue de la Cathédrale, a eu l'insigne honneur d'être habitée par Jeanne d'Arc, avant son départ pour Orléans. Ce fut dans cette maison et non pas dans la salle des Pas-Perdus du Palais de Justice, que la vierge lorraine fut interrogée par la commission des docteurs présidée par Regnault de Chartres. Une plaque avec inscription a été apposée sur cette maison historique, par les soins de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Ici était l'hôtellerie de la Rose. Jeanne d'Arc y logea en mars 1429. Elle en partit pour en délivrer Orléans (assiégé par les Anglais).

M. Belisaire Ledain croit que cette maison n'était point une hôtellerie, attendu que Jean Rabuteau (1), qui habitait ce logis en 1429, était, depuis deux ans auparavant, avocat général criminel et ses fonctions de magistrat ne lui permettaient pas de demeurer dans une auberge. Il est avéré qu'au XV<sup>e</sup> siècle la plupart des maisons portaient des enseignes. Ces sortes de marques ont été remplacées de nos jours par des numéros.

Le temple Saint-Jean est, sans aucun doute, un des monuments les plus anciens de France, je veux dire depuis l'ère chrétienne. Les discussions, les polémiques et les controverses se sont multipliées entre archéologues, pendant le XIX<sup>e</sup> siècle, pour décrire et déterminer l'emploi de cet édifice. Mon humble avis est que le R. P. de la Croix a découvert tous les secrets qui entouraient ce baptistère, datant du IV<sup>e</sup> siècle. Quelques savants ont prétendu que c'était à l'origine un temple païen, un tombeau romain, mais l'éminent archéologue, que je viens de nommer, prouve d'une manière irréfutable, par suite de ses fouilles et de ses patientes recherches, que cet édifice voisin de la cathédrale était le lieu dans lequel on administrait le baptême par immersion. J'ai sous les yeux le plan primitif de ce baptistère, dressé par cet illustre savant.

(1) Originaire de Fontenay-le-Comte.

Le bâtiment rectangulaire, dont les deux parties supérieures sont orientées au nord et au sud, est sans aucun doute la portion la plus ancienne du Temple Saint-Jean. Les fenêtres, en plein cintre, ont été remaniées vers la fin du XII^e^ ou au commencement du XIII^e^ siècle et sont transformées en œils de bœuf. L'abside de forme carrée au dehors, divisée en cinq parties a été bâtie longtemps après la primitive construction du bâtiment. Dans l'origine, ce baptistère a été sans doute édifié sur l'emplacement d'une carrière romaine, ce qui explique qu'il est placé en contre-bas de la voie publique et qu'il est nécessaire de descendre plusieurs marches pour arriver au narthex surélevé au XIII^e^ siècle. Ce portique fait corps avec le quadrilatère mérovingien. La partie la plus moderne est la façade, dont la porte est surmontée d'un campanile rustique.

Cette porte est située à l'ouest et, par suite de l'exhaussement du terrain, on est obligé, comme je l'ai dit précédemment de descendre un escalier de douze marches, avant de pénétrer sous le portique construit au devant du polygone à quatre cotés, datant de l'époque mérovingienne ; puis on y accède par trois grandes portes cintrées. Les dimensions de cette salle sont de treize mètres de longueur sur huit de largeur. Un grand bassin octogonal occupe la partie centrale et servait de piscine à la cérémonie du baptême par immersion. Au VII^e^ siècle, trois absidioles furent ajoutées à la piscine comblée, les murailles de la salle centrale furent surélevées et percées de six fenêtres (1).

Il est permis de supposer que les monuments païens qui étaient, sans doute, en grand nombre dans la capitale des Pictavi, ont été renversés et quelques débris ont été transportés dans le Temple Saint-Jean, afin de les utiliser pour la construction ; mais de la manière la plus disparâte, attendu que les colonnes de marbre volumineuses et les profils des fûts de piliers cylindriques sont accolés sans ordre et servent de point

(1) Guide indicateur.

d'appui aux coutures de la voûte. Quelques chapiteaux annoncent l'époque mérovingienne, c'est-à-dire la sculpture fruste des premiers siècles de la chrétienté. M. Espérandieu dit que ces sortes de chapiteaux ne sont pas très nombreux et que les colonnes romaines portent les traces d'un incendie. Les fresques qui ornent la large frise datent, d'après Prosper Mérimée, du XII^e^ siècle et donnent la reproduction des Apôtres en contemplation devant le Fils de Dieu, montant au Ciel. Le Christ est vêtu d'une robe blanche, puis un vêtement ample couleur de pourpre est jeté sur ses épaules. La peinture équestre de l'empereur Constantin, également du XII^e^ siècle, à demi effacée, ne donne pas la traditionnelle figure humaine terrassée sous les pieds du cheval. La dite peinture a été sauvée de l'oubli par M^gr^ Barbier de Montaut, qui la fit nettoyer en 1858. D'autres peintures, plus récentes, c'est-à-dire du XIII^e^ siècle, se voient encore sur le mur du fond, vis-à-vis la porte d'entrée et sur la voûte d'une chapelle. Elles sont superposées sur les anciennes, mais mal exécutées. La plupart ne paraissent plus.

L'ancien baptistère, propriété de l'Etat, sert de dépôt aux antiquités poitevines. Je remarque que plusieurs sarcophages remontant aux III^e^ et IV^e^ siècles, recueillis en partie par le P. de la Croix, ont été déposés dans ce saint lieu, sous la surveillance de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Jusqu'en 1789, le Temple Saint-Jean avait été cédé au culte, mais on n'y célébrait la messe qu'une fois par an, le 24 juin, en mémoire de la Nativité du Précurseur. Vendu comme bien national, ce monument fut converti en fonderie de cloches, la piscine paraissait disposée tout exprès à cet usage. Plus tard la ville y établit un fourneau économique, puis le céda à la cathédrale qui en fit une salle de débarras. Sous le gouvernement de Louis-Philippe, le conseil municipal fit le projet de le démolir pour l'élargissement de la voix publique, mais en 1834 M. Alexis de Jussieu, préfet de la Vienne, l'acheta 7.000 francs et y fonda l'année suivante le Musée des Antiquaires

de l'Ouest. M. de Morny, ministre de l'intérieur en 1853, fit accorder la somme de 17.000 francs pour la consolidation du Temple Saint-Jean, qui menaçait ruine et qui était monument historique depuis 1834. Le Musée lapidaire, pendant les réparations, fut transporté pendant un certain temps dans la salle des Pas-Perdus qui précède l'escalier de la bibliothèque. (Faculté des Lettres). Les masures qui entouraient et qui masquaient l'édifice furent rasées. J'aime à croire, soit dit en termes de conclusion, que ce monument subsistera encore bien longtemps, comme une modèle très réussi de l'architecture des premiers siècles de l'Eglise.

(*A suivre.*) Ed. du Trémond.

# LIVRES NOUVEAUX

EUCOLOGE PROFANE. — Une bonne nouvelle pour les amateurs de beau parler et les bibliophiles poitevins.

*L'Eucologe profane* de notre ami et collaborateur A. Barrau vient de paraître.

Nous avons eu le plaisir de le lire et nous pouvons assurer que le nouveau poème de celui qui a écrit les *Fleurs d'Enfer* aura un beau succès.

L'ouvrage, tiré à 500 exemplaires, sort des presses de l'imprimerie Dugast, de Nantes. C'est un véritable petit bijou typographique.

On trouvera dans *Eucologe profane* des sensations étranges et une parfaite connaissance du cœur humain, avec des détails d'une délicatesse extrême.

***

La grande maison d'édition parisienne Picard et Kann a édité et réédité trois ouvrages qui se recommandent à tous les lettrés.

Les *Lectures morales et littéraires* de J. Vaudouer contiennent les meilleurs morceaux des moralistes anciens et contemporains. L'auteur, qui est une élève de Ludovic Carrau, a su coordonner, de façon heureuse, des extraits divers qui forment un tout parfait.

Egalement bien coordonnées, sont *Les lectures sur l'histoire contemporaine* de G. de Cardon. Tous ceux qu'intéressent les questions politiques, économiques et sociales qui ont rempli ces cent dernières années, voudront posséder l'ouvrage de M. Cardon : c'est un bon et beau livre.

Les *Morceaux d'auteurs français* de MM. Besson et Elwal méritent le même éloge. C'est plus qu'une Anthologie avec les conseils pour la composition, les notes d'histoire littéraire qui relient chaque époque à la suivante.

Les morceaux choisis avec bonheur sont publiés dans le texte pri-

mitif. Et à l'encontre de certains recueils que les noms contemporains effrayent, les auteurs, avec juste raison n'ont pas craint de donner asile à Dreux, Fabre, Rollinat, Boucher, Senain, Roger-Milès, pour ne citer que ceux-là.

JEAN DE LA CHESNAYE.

*
* *

JEAN CHARRUAU. *Souvenirs d'un Vieux:* La Terreur, l'Empire, la Restauration. Un vol. in-12 de 470 pages. Prix : 3 fr. 50. (Ancienne maison Douniol, P. Téqui, libraire-éditeur, 29, rue de Tournon, Paris.)

C'est une œuvre bien curieuse et bien attachante que ces *Souvenirs d'un Vieux* : simple roman, sans doute, mais roman d'une haute portée morale, très plein de choses, et si vivant !

Le colonel Vernier, ancien soldat de la Grande-Armée, raconte son histoire à ses petits-enfants, Jean et Luce de Chaville, orphelins de père et de mère. Le cadre, on le voit, est fort modeste. Mais il se trouve que l'aïeul, en divisant familièrement avec *Lucette et Jeannot*, a tracé, comme à son insu, une admirable peinture des scènes grandioses ou terribles dont il fut lui-même le témoin — souvent l'acteur — durant cette période si féconde en catastrophes, qui va des premiers mouvements révolutionnaires à la chute de Napoléon.

Tableau de genre, gaies anecdotes, récits émouvementés, le livre tout entier captive, de la première à la dernière page. Quelle variété de couleurs et de tons dans ces personnages, sympathiques ou odieux, héroïques ou lâches, qui évoluent sous nos yeux : la Bourguignonne et Jeanne-Marie, si intrépides en face de Fouquier-Tinville et jusque sur la charrette qui les mène à l'échafaud ; le hideux couple Rougier ; le pédagogue Durand, trembleur de naissance et Jacobin d'occasion ; Rubinski, l'assassin des âmes ; le père *La Flamme*, le beau sabreur du 4e ; le docteur Schultz, et *Trotte-Menu*, sa vieille servante ; Madame, fille de Louis XVI, si compatissante aux malheureux ; et, par-dessus tout, cette délicieuse qu'est Régina Schultz, la vaillante petite Autrichienne, qui relève sur le champ de bataille d'Austerlitz le pauvre blessé français !...

Mais nous devons nous borner. Aussi bien, dans le livre de Jean Charruau les pages exquises abondent. Inutile d'en faire l'analyse : le public chrétien les goûtera bientôt.

M. E.

# BOITE AUX LETTRES

Mon cher Directeur.

Je lis dans le dernier numéro (avril, mai, juin 1905) de votre excellente *Revue du Bas-Poitou* les pages de critique où je fus heureux de dire mon admiration pour la *Promeneuse* de Francis Eon et mon amitié pour leur auteur.

Vous me faites ensuite le flatteux honneur de citer dans votre chronique quelques lignes d'appréciation que j'écrivis naguère dans la *Revue de l'Ouest* sur le peintre Milcendeau.

Aussi quand dans ce même numéro votre écrin poétique comporte un sonnet : *Merci*, signé simplement H. Martineau et dont je ne suis nullement l'auteur, je puis craindre que vos lecteurs ne m'en attribuent la paternité, — d'autant plus facilement que seul sous ce nom je figure à la liste des collaborateurs de votre Revue qui, voici deux ans, hospitalisa si gracieusement mes *Plages*.

Je n'ai point à apprécier le sonnet en question, mais je crois que passer pour son auteur ne peut que m'être préjudiciable.

Je vous serai donc infiniment reconnaissant, mon cher directeur, de rendre public pour vos lecteurs ce petit éclaircissement, en publiant ma lettre dans le prochain numéro de votre Revue.

Je vous prie d'agréer, mon cher directeur, et mes remerciements et l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Henri Martineau

Coulonges-sur-l'Autize, 5 août 1905.

# CHRONIQUE

EXPOSITION DE GRAVURE ORIGINALE. — Au printemps prochain s'ouvrira à Paris, au pavillon de Marsan, la première Exposition de la gravure originale et rétrospective.

Notre distingué compatriote, l'aqua-fortiste Henri Boutet, a été nommé président de la Commission d'organisation de cette Exposition.

L'œuvre du regretté maître graveur, M. O. de Rochebrune y sera représentée, par un choix de ses meilleures eaux-fortes.

— M. Charles Milcendeau, de Soullans, vient d'exécuter de Mme P... deux charmants portraits dont l'un à l'huile, et l'autre au pastel. M. Milcendeau a également envoyé au Salon d'Automne plusieurs œuvres intéressantes.

LES FOUILLES DE LA MOTHE-TUFFAU, PRÈS CHEF-BOUTONNE. — M. le docteur Henri Martin, de Paris, petit-fils de l'historien Henri Martin, aidé de M. Fougerat, ingénieur des mines en retraite, va entreprendre des fouilles à la Mothe-Tuffau, dans une butte énorme, au bas de laquelle est creusé un profond fossé et qui doit peut-être son origine à la sépulture de quelque chef de tribu, ou à quelque travail de fortification d'une lointaine époque.

RECHERCHE DES OBJETS D'ART HISTORIQUES. — Les journaux de Vendée reproduisent sous ce titre la note suivante dont l'allure officielle n'échappera à personne :

« La Commission départementale pour la recherche des objets d'art ou d'objets historiques conservés dans les édifices religieux de la Vendée est constituée de la façon suivante, en dehors des autorités locales :

« MM. Auger, de Champagné-les-Marais ; Barbaud, archiviste honoraire ; le docteur Marcel Baudouin, à Croix-de-Vie ; Boudaud, la Roche-sur-Yon ; docteur Fillon, la Roche-sur-Yon ; Guillemet, conseiller général, Fontenay-le-Comte ; Jolly, Luçon ; docteur Mignen,

Montaigu ; Ribereau, La Roche-sur-Yon : Volland, de Longèves ; l'abbé Rousseau, la Roche-sur-Yon.

« Voici la liste des objets déjà classés en ce qui concerne le département : Aizenay : Eglise, Croix processionnelle argent, XVII[e] siècle, 17 juin 1901. — Les Epesses : Eglise, Ostensoir, argent doré, commencement du XVII[e] siècle, 17 juin 1901. — Fontenay le-Comte, Eglise Notre-Dame (M.H.) Calice, argent, XVII[e] siècle, 17 juin 1901, chaire à prêcher, bois sculpté époque Louis XVI, 26 septembre 1901. — Noirmoutier : Eglise Deux autels des chapelles des bas côtés, pierre et marbre du XVII[e] siècle, 1[er] août 1902. — Saint-Jean-de Monts : Eglise, Ostensoir, argent doré, 1411, 17 juin 1901. — Saint-Martin-Lars-en-Tiffauges : Eglise, Croix processionnelle, argent XVII[e] siècle, 17 juin 1901. — Saint-Philibert-de-Bouaine : Eglise. Grande croix processionnelle, argent XVI[e] siècle, 17 juin 1901. — Treize-Septiers : Eglise. Croix processionnelle, argent en partie doré, 1624, 17 juin 1901. — Luçon : Cathédrale, l'Assomption. Petite chaire à prêcher, dite de Richelieu, bois peint, XVII[e] siècle, 10 août 1903. — Luçon : Evêché. Les pèlerins d'Emmaüs, toile attribuée au Titien, copie du tableau conservé au Musée du Louvre, XVI[e] 10 août 1904. »

Cette note nous inspire une réflexion. S'il nous paraît naturel qu'on ait fait appel à la compétence archéologique de gens tels que MM. Barbaud, Baudouin, Jolly, Mignen et l'abbé Rousseau, nous sommes surpris de ne pas trouver à leurs côtés maintes autres personnalités vendéennes que leurs connaissances désignaient également au choix des autorités et que des préoccupations étrangères à l'Art n'auraient pas dû exclure d'une semblable Commission.

Un vol au musée de la Roche-sur-Yon. — Un visiteur indélicat, resté ignoré, a soustrait un certain nombre de monnaies gauloises exposées dans l'une des vitrines du musée de la Roche.

Prix de Vertu. — Sur la demande de M. René Vallette, ami de la famille Baudry, l'Académie-Française a décerné une médaille de 500 francs de la fondation Montyon, à M[me] veuve Constant Baudry, de Mouilleron-en-Pareds, aujourd'hui décédée ; mais dont les éminents mérites sont encore présents à la mémoire de tous.

— A la dernière séance de la *Société Historique des Deux-Sèvres*, M. Gelin a lu un intéressant travail sur *La Sorcellerie en Poitou*.

— M. le Marquis d'Oiron vient de faire don au Musée de Niort de six carreaux émaillés, provenant des appartements de M[me] de Montespan au château d'Oiron.

— Un des fils de notre vaillant ami et si apprécié collaborateur, M. le Marquis d'Elbée, vient d'être admis à Saint-Cyr.

Toutes nos félicitations.

Au congrès préhistorique de Périgueux. — Notre collaborateur, M. le docteur Baudouin, a pris part au congrès préhistorique qui s'est tenu au début d'octobre à Périgueux, et dont les travaux ont été, dit-on, très intéressants.

Nos Compatriotes. — M. le lieutenant de vaisseau Merveilleux du Vignaux (M. B. G. J.), du port de Rochefort, est affecté au service hydographique pour une période de trois mois.

Découvertes archéologiques. — Continuant leurs investigations inhérentes à leur mission sur les côtes de Vendée, MM. Marcel Baudouin et Lacouloumère ont terminé la fouille et la restauration des Mégalithes du ténément de Savatole, ce qui leur a permis de découvrir le premier cas connu d'un « luxation de la tête sur la colonne vertébrale » à l'époque Mégalithique.

Ils ont également découvert au Bernard une nouvelle fosse sépulcrale et un dépôt d'aliments dans la nécropole gallo-romaine de Troussepoil.

MM. Baudouin et Lacouloumère ont en outre étudié les Mégalithes de Saint-Hilaire-la-Forêt, et les menhirs d'Avrillé, dont ils vont sous peu publier une description circonstanciée.

— M. Raoul de Rochebrune vient d'enrichir sa précieuse collection d'armes anciennes de deux pièces absolument uniques : un étrier carlovingien, du plus beau galbe, plaqué d'or massif et couvert de pointillé en relief ; et une épée contemporaine de celle de Childéric, de même forme, avec poignée recouverte d'un placage or, et niellure or et argent.

Ces deux objets ont été trouvés dans la Loire, en face Nantes.

— Notre compatriote et ami, M. Jules Robuchon, vient de photographier avec un plein succès la curieuse Crypte de Saint-Philbert de Grand-Lieu, dont le R. P. de la Croix poursuit avec tant de zèle la restauration.

# CARNET MONDAIN

On vient de célébrer le mariage de Mlle Sarlande, nièce de M. Paul Le Roux, le distingué sénateur de la Vendée, avec M. Bertrand de Malet, fils de M. Robert de Malet, maire de Sorges et conseiller d'arrondissement de la Dordogne.

— Le 5 octobre a été également célébré à Nantes, dans l'église Saint-Clément, le mariage du lieutenant Raymond de la Bouralière, du 10e d'artillerie, avec Melle Marie de Carcouët de Terves.

— Le 10 octobre a été célébré, dans l'église cathédrale de Luçon, le mariage de Melle Madeleine Nouhaud avec M. Achille Colin, courtier maritime à Nantes.

— Mgr Pélacot a béni, le 17 octobre en l'église Saint-André de Niort, le mariage de M. Georges de CADOUDAL, lieutenant au 95e de ligne à Bourges, avec Melle Jeanne DESAIVRE, fille de M. Léo Desaivre, et nièce de notre ami le commandant d'État Major Savin de Larclause.

Le marié est un descendant du vaillant et illustre chef royaliste breton Georges de Cadoudal.

— Mme Yves de MONTI DE RÉZÉ est depuis quelques jours mère d'une charmante petite fille qui a reçu au baptême les prénoms de Marie-Josèphe.

Au moment de mettre sous presse nous apprenons également la naissance M. Philippe de GRIMOUARD, fils de notre sympathique collaborateur M. le Vte Henri de GRIMOUARD et de Madame, née MASCAREL.

Nous adressons à M. Yves de Monti, le dévoué et sympathique président de la Jeunesse Catholique de Vendée, et à notre ami M. de Grimouard, nos félicitations et nos vœux très sincères.

# NÉCROLOGIE

Mme ANNE ZÉLIE DUBOIS DE LA VÉRONNERIE, marquise DE CINTRÉ, décédée à Paris le 28 juin 1905, à l'âge de 91 ans.

Sa mort met un deuil les familles de Cintré, de Vaucelles, de Cornulier, etc, auxquelles nous présentons nos respectueuses condoléances.

M. l'abbé MARIE PIVETEAU, curé de Saint-Symphorien, décédé le 25 juillet 1905.

M. HIPPOLYTE-LOUIS-MARIE Vicomte DE MÉHÉRENC DE SAINT-PIERRE, décédé au château du Pally, le 11 août 1905 dans sa 50e année.

Mme SÉRAPHINE BAUDRY, veuve de M. AUGUSTE ROGET, décédée à Saint-Philbert du Pont-Charrault le 20 août 1905, dans sa 79e année.

Cette mort met en deuil les familles Puichaud, Baudry, et Bellet auxquelles nous offrons nos plus sincères condoléances.

Mme la vicomtesse DE MONCHY, née EDITH DE VEXIAU décédée à Paris, le 4 septembre 1905, et inhumée le 9 à Réaumur dans la sépulture de la famille de Vexiau, au milieu d'un concours considérable d'amis et de connaissances de la famille.

Les cordons du poële étaient tenus par Mmes de Villeneuve-Esclapon, de Courcy, Guy de Fontaines, de Beauregard.

M. ARISTIDE EPRON, président du Cercle Catholique de Luçon, membre du Conseil de fabrique de la Cathédrale, décédé à Luçon, le 13 septembre 1905.

M. ALFRED ANGEBAULT, ancien notaire, décédé à Fontenay, le 15 septembre 1905.

Mme LOUIS DE LA ROCHE-SAINT-ANDRÉ née OCTAVIE BOURBON, décédée à Saint-Christophe-du-Ligneron, le 16 septembre 1905.

Cette mort met en deuil les familles de la Roche-Saint-André, de Boisguéhenneuc, Bourbon, de Beauregard, de la Bassetière, etc, auxquelles nous adressons nos sincères condoléances.

Mme Benjamin MARTINEAU, née Céline GOURDON, décédée à Nantes, le 23 septembre 1905.

Nous offrons à M. Martineau, l'un des plus fidèles abonnés de cette Revue, l'assurance de nos plus douloureuses sympathies.

M. François Marie du BOUAYS de COUESBOUC, décédé à la Châtaigneraie, le 26 septembre 1905, à l'âge de 67 ans et inhumé le 30.

M. du Bouays de Couesbouc, dont on connaît les sentiments profondément chrétiens, et qui a donné, comme maire de la Châtaigneraie, tant de preuves d'énergie et de dévouement dans la défense des intérêts de cette commune, a succombé aux suites d'une douloureuse opération.

Il était président de la Société de Secours mutuels de la Châtaigneraie. Au cimetière M. Paul Aulneau, conseiller général, a fait en termes émus un éloquent éloge du regretté défunt.

Nous adressons à ses fils nos plus sincères condoléances.

M. le docteur Jules MASCAREL, de Chatellerault, décédé à l'âge de 83 ans, fin septembre 1905.

Nous adressons à son fils, M. Arnold Mascarel, ancien magistrat, et à Mme Mascarel, l'expression de nos plus vives condoléances.

M. J. BITTON, décédé à La Roche-sur-Yon en août 1905.

Ancien collaborateur de B. Fillon, et d'une très grande érudition lui-même, M. Bitton a publié dans différents périodiques et notamment dans cette Revue de nombreuses et savantes études d'histoire et d'archéologie vendéennes.

Il laisse de précieux manuscrits, notamment un dictionnaire de topographie et d'archéologie Vendéenne, qui mériterait d'être publié par les soins du Ministère de l'Instruction publique.

M. l'abbé Jules PARION, curé de Treize-Vents, décédé le 29 septembre 1905, à l'âge de 54 ans.

M. le docteur Joseph GODIVIER, officier de l'instruction publique, ancien conseiller général de la Mayenne, décédé le 7 octobre 1905 dans sa demeure des Touches, commune de Chavagnes-les-Redoux, à l'âge de 63 ans.

Sur sa tombe, M. Raymond de Fontaines, député, et M. le docteur Stopin ont éloquemment célébré son dévouement professionnel, ses convictions religieuses, et son ardent patriotisme.

Sa mort met en deuil les familles Godivier, Vezin, Gauducheau, Chicoïsne, Hiaulmé, Millochin, Vallette et Audé.

M. Paul COUZIN, maire de Mareuil-sur-Lay, décédé au château de Saint-André, le 8 octobre 1905, dans sa 50e année. Avant le départ pour Luçon où a eu lieu la sépulture, trois discours ont été prononcés par M. le marquis de Lespinay, député, M. le docteur Buet, président de la Société de Secours Mutuels, et par M. Pillaud, adjoint.

Mme Martial JOFFRION, née Octavie Léonie JOFFRION, décédée à Fontenay-le-Comte, le 10 octobre 1905 à l'âge de 62 ans.

Nous offrons à M. Martial Joffrion et à ses enfants nos plus vifs sentiments de condoléance.

# BIBLIOGRAPHIE

Au moment où la mort est venue le frapper, notre regretté collaborateur, M. l'abbé Bossard, avait commencé dans la *Revuè des Facultés Catholiques de l'Ouest* la publication d'une fort curieuse étude intitulée : *La première Histoire des Guerres de la Vendée* et relative aux *Essais historiques et politiques sur la Vendée du Chevalier de Solilac*, découverts par lui au British Muséum de Londres, au cours de recherches faites en commun avec M. le Marquis d'Elbée, dans le précieux fonds Vendéen que renferme l'incomparable bibliothèque anglaise.

M. le Marquis d'Elbée, avec la consciencieuse érudition qui lui est coutumière, a mis la dernière main à cette étude, qui vient doter d'un nouveau et très intéressant chapitre l'histoire si palpitante de la grande insurrection Vendéenne.

— M. Arthur Agats vient de publier à Heidelberg, chez Carl Winter, 1904, in 8° 120 p. avec pl. un volume qui nous est signalé par M. Etienne Clouzot et ayant pour titre *Der hansische Batenhaudel.* « Voyages à la Baie. » Cette baie n'est autre que celle de Bourgneuf, et l'auteur en publiant ces pages s'est proposé de mettre en lumière les relations commerciales de la Hanse avec ce grand centre de production et d'exportation du sel au moyen âge, qui comprenait Bourgneuf, Bouin, Beauvoir et Noirmoutier.

Bien que contenant quelques imperfections, cette étude est curieuse, surtout pour nous autres riverains de la Baie.

— Notre très distingué collaborateur, M. Gustave Guitton, dont nous annoncions récemment l'admission dans la *Société des Gens de lettres*, poursuit sa curieuse étude de physiologie morale sur les *Quatre âges de la femme*. Le second volume, d'un particulier intérêt pour la lecteure de notre région, vient de paraitre chez Méricant, à Paris sous le titre *Les Essayeuses.*

C'est, sous la forme d'un roman vécu, une étude très fouillée du cœur de ces sortes de jeunes filles que leur mentalité spéciale a fait qualifier non sans raison de *Fausses vierges.*

— *La Promeneuse* de notre excellent collaborateur Francis Eon a obtenu du public lettré le plus flatteur accueil. Nous l'enregistrons sans surprise et en félicitons de grand cœur le bon poète.

— M. Alfred Deladouespe a publié chez M. Clouzot, éditeur à Niort, *Les papiers et corespondances de J. E. L. Deladouespe*, son bisaïeul, ancien sénéchal de Mouchamp, administrateur du département de la Vendée, de 1792 à 1796, et qui contiennent des lettres intéressantes sur les événements de l'époque, échangées entre l'auteur et son beau-frère M. Loyau, médecin estimé, membre de conseil des Anciens et du Corps Législatif.

En lisant ces Mémoires, on assiste à la vie journalière d'un propriétaire de Vendée à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe, que vinrent troubler les néfastes événements de la Révolution et la dramatique épopée de l'Insurrection Vendéenne.

— Notre distingué collaborateur et ami M. le Marquis d'Elbée a publié dans la *Gazette de France* du 17 septembre 1905, et sous ce titre *Un peu plus de justice*, un fort intéressant article, où il venge le comte d'Artois, de la prétendue dérobade « dont certains historiens, et notamment Ernest Daudet, l'avaient accusé lorsque les Vendéens avaient insisté pour qu'il vint se mettre à leur tête.

M. d'Elbée explique d'une façon très précise comment le débarquement du comte d'Artois en Vendée fut empêché par le mauvais vouloir des autorités anglaises, lesquelles ne voulaient pas plus le succès des Vendéens, que celui des troupes de la République.

— Sous ce titre *Histoires de chez nous*, M. Chapitreau publie à Luçon une petite Revue mensuelle qui n'est pas sans intérêt et dans laquelle notre collaborateur et ami M. l'abbé Rousseau, a donné récemment une fort jolie nouvelle *La Vendée qui veut vivre*.

— M. l'abbé Teillet, l'érudit curé d'Antigny, a commencé dans l'*Etoile de la Vendée* (édition du canton de la Châtaigneraie), une *Histoire du Canton de la Chataignerais* qui promet d'être très intéressante.

M. Teillet continue également dans son *Bulletin* la publication de l'*Histoire d'Antigny*.

— *Les Mémoires de la* Société *des Antiquaires de l'Ouest* (année-1904) contiennent la suite de l'érudit et patient labeur de notre collègue et ami M. de la Bouralière, sur l'histoire de l'Imprimerie et de la Librairie à Poitiers.

M. de la Bouralière traite dans ce volume de l'*Imprimerie et la librairie à Poitiers pendant les XVIIe et XVIIIe* siècles.

— L'*Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée*, pour 1904, vient d'être mis en distribution. Nous y relevons plusieurs études intéressantes : *Des Essais historiques sur les baronnies du Nord-Ouest du Poitou comprises dans les Marches dites de Bretagne et de Poitou* par M. G. Loquet ; — *Le Préhistorique d'Apremont* (*Vendée*) par MM. le docteur Marcel Baudouin et C. Lacouloumère — *Transaction passée entre les seigneurs de Benet et leurs habitants en 1470*, par M. Alphonse Veillet.

— M. René Vallette donne dans la *Vendée*, de Fontenay-le-Comte, une nouvelle édition des notices précédemment publiées par lui dans les *Paysages et Monuments du Poitou* sur *La Châtaigneraie et son canton*.

— M. l'abbé Huet poursuit avec une patiente érudition la publication de ses très intéressantes chroniques paroissiales. Il vient notamment d'achever celle de Beaufou.

— M. Guillemet, ancien député, prépare, dit-on, un volume qui aura pour titre : *Au pays Vendéen*.

— Vient de paraître à la librairie Flammarion le *Dictionnaire biographique du département de la Vendée*. Cet ouvrage contient des détails intéressants et utiles ; mais il est malheureusement incomplet et nous avons eu le regret de constater que de nombreuses notabilités Vendéennes y ont été omises. Nous craignons fort que ce dictionnaire ne soit guère que le dictionnaire des souscripteurs du volume. Le prix en est de 20 francs pour l'édition ordinaire ; et de 30 francs pour l'édition de luxe)

On ne saurait payer trop cher l'honneur de figurer parmi les célébrités de son pays !

— Sous ce titre : *Chants de vérité et d'amour*, (1 vol. in-16 de 76 p. Paris, Brossard, 1905), notre compatriote M. Gallerneau, qui est à la fois un poète de valeur et un architecte distingué, vient de publier un volume de rimes qui font grand honneur à leur auteur.

— Notre collaborateur et ami M. le docteur Marcel Baudouin vient de faire paraître chez A. Maloine, à Paris (1), une nouvelle édition de sa très curieuse étude sur le *Maraichinage*, *coutume du Pays de Monts* (Vendée). Ce volume, édité avec luxe, est accompagné de nombreuses figures dans le texte, d'après des tableaux du peintre vendéen Milcendeau.

(1) En vente, chez M. Maloine, 25-27, rue de l'Ecole de Médecine, au prix de 5 francs.

— Notre distingué collaborateur, M. l'abbé Baraud, a publié dans la *Semaine Catholique* de Luçon une intéressante étude historique toute d'actualité et ayant pour titre *Les Catholiques de Vendée et le traitement de leurs prêtres autrefois, aujourd'hui et demain.*

— Bouquinerie Vendéenne.

Extrait de la *Revue des Autographes* (153, faubourg Saint-Honoré), (nº d'août 1905) :

110 **Goupilleau de Fontenay**, célèbre conventionnel, député de la Vendée, qui suspendit Rossignol et dénonça Westermann. — P. a, s., sig. aussi *Elie Lacoste, Vadier, Louis du Bas-Rhin, Voulland, Legendre*; Paris, 29 thermidor an II, 3/4 de p. in-fol., tête imp. cachet. 12 »

Arrêté mettant le citoyen Joseph Roullier en liberté, et ordonnant la levée des scellés apposés chez lui.

237 **Poitou** (Vendée). — Pièce sur papier ; *La Garnache* (Vendée, c. de Challans), 15 nov. 1567-20 juillet 1573 ; 5 p. 1/2 in-4. 8 »

Echange de terres sises à la Garnache, près Beauvoir sur-Mer, entre Jacques de la Touche, seigneur des Planches, de la Malauserie demeurant à la Clergie, paroisse de Coex, baronnie d'Apremont (Vendée, c. de Palluau) et les vicomtes René I et II de Rohan, de la branche de Rohan Gié, possesseurs de la seigneurie de Biain en Bretagne.

238 **Poitou**. — Pièce sig. sur vélin par Pierre du Molin, secrétaire de la Chambre du roi ; 1616, in-8 obl. 12 »

Quittance de 150 livres « pour estre venu en diligence et sur chevaulx de poste de la ville de Niort en celle de Poitiers apporter lettres et despêches de Sa Majesté concernant son service, de la part de M. le maréchal de Brissac et du sieur de Villeroy et pour mon retour vers eux à *Fontenay-le-Conte* en pareille diligence avec responce à mes despesches ».

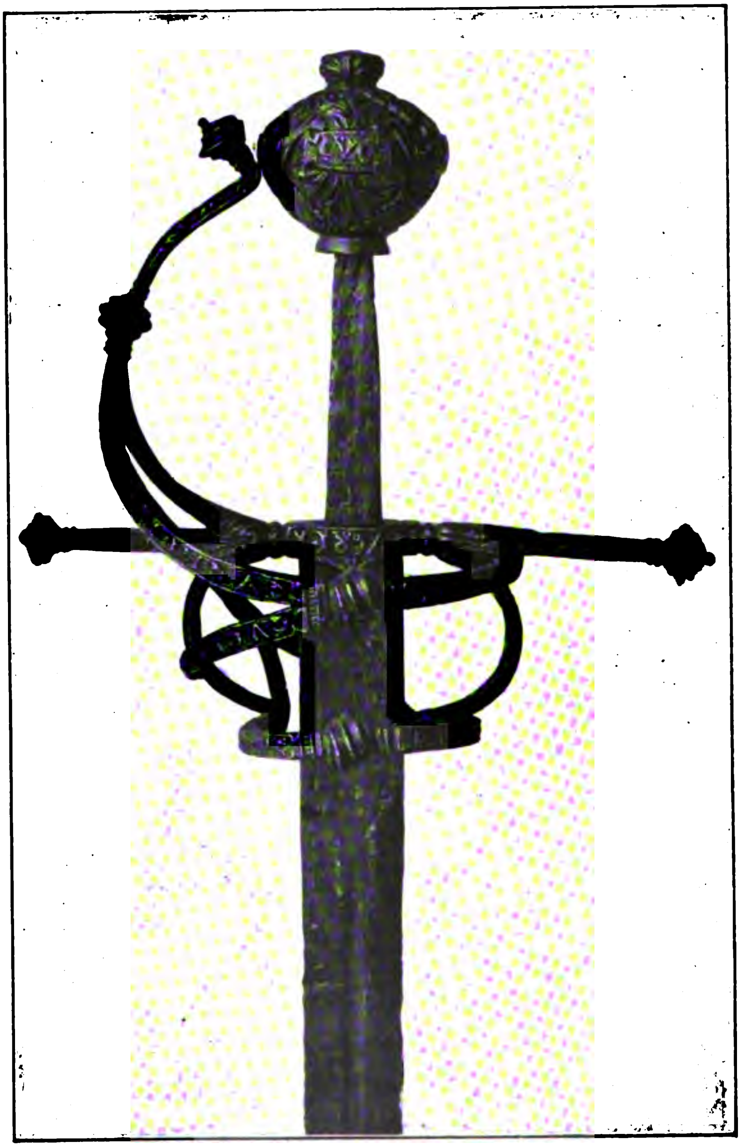
239 **Rosnay** (Vendée). — P. or., sig. sur vélin, 23 septembre 1593, 1 p. in-8. 4 »

Bastien Hareng, pionnier, reconnaît avoir reçu du payeur des fortifications de la ville de Rosnay la somme de 25 écus, 18 sous quatre deniers tournois pour trente toises et demie de fossé faite au ravelin devant la porte dudit Rosnay.

---

*Le Directeur-Gérant* : R. VALLETTE.

Vannes. — Imp. LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.



ARCHÉOLOGIE VENDÉENNE

# DÉCOUVERTE D'UNE TRÈS BELLE ÉPÉE RENAISSANCE

Le hasard mène à tout dans le monde, c'est lui qui nous fait agir et penser, qui jette dans notre vie le plaisir, l'ennui ou la douleur; c'est la diversité de l'aspect sous lequel il nous présente les choses, qui rompt la monotonie fatigante de la vie.

Pour les uns, le destin est fatal et pour d'autres il est providentiel. Souvent c'est le hasard qui a causé les grandes découvertes et les inventions les plus célèbres : c'est à lui que je dois d'avoir trouvé la belle épée dont je veux parler aujourd'hui.

En 1875, il y a plus de trente ans, un pêcheur des environs de Trentemoult, près Nantes, ayant jeté son filet dans la Loire pour prendre des aloses, en retirait une épée rouillée. Elle avait déchiré son filet et tout d'abord il maugréa fort.

A cette époque, les amateurs, en moins grand nombre qu'aujourd'hui, n'avaient pas fait monter les armes au prix où elles sont actuellement et les communications moins nombreuses ne répandaient pas les nouvelles si vite au loin.

Somme toute, notre pêcheur n'attachait pas grande importance à la vieille ferraille qu'il venait de trouver ; tout le monde ignora la découverte. Cependant un peintre artiste vit un jour dans la chaumière du pêcheur la vieille épée pendue à côté

d'un fusil à piston tout mangé de rouille lui aussi. M. Lefebvre l'acheta vingt francs, ce qui donna à toute la petite famille bretonne une ère de prospérité. Il la nettoya, après l'avoir essuyée grossièrement dans la crainte de la détériorer et la plaça dans un cadre plus digne d'elle au milieu de ses tableaux.

En 1895, le hasard voulut que M. Xavier Le Lièvre de la Touche me parlât de cette épée couverte d'inscriptions, disait-il.

Sans coup férir je partis la voir : une épée couverte d'inscriptions en relief ! cela m'avait mis la puce à l'oreille...

Le maître de céans n'était pas chez lui, je lui laissai un mot de regrets. Deux jours après je recevais une lettre de lui où il me disait (entre autres choses :) « Mon épée déroute tous les « savants et collectionneurs, personne n'a pu expliquer en- « core une certaine devise qui se trouve plusieurs fois ciselée « en relief sur l'arme. M. Xavier de la Touche a beaucoup tra- « vaillé, mais en vain et M. des Darides et de la Nicollière n'ont « pu se prononcer. » A partir de cet instant, je fus absolument hanté par le désir infini de posséder ou tout au moins de voir cette arme couverte de devises. Qui ne connaît pas les émotions de celui qui collectionne n'a rien goûté de la vie. Connaître une pièce nouvelle, la toucher, la posséder peut-être, et alors, jouir du suprême bonheur de la caresser comme un enfant, d'en gratter fébrilement la rouille, œuvre des siècles, faire revivre les ciselures, les fleurons et les inscriptions et rendre à ce souvenir des temps passés son aspect d'autrefois ! ! On la prend à la main, on la pèse, on lui fait faire quelques courbes en l'air, on se croit revenu fidèle sujet des siècles vécus.

Fallait-il être fort, hein !... pour porter cette épée ! nos ancêtres étaient de rudes gaillards ! Manœuvre ça ! comme elle est bien en main malgré son poids ! Vois ces ciselures délicieuses ! Comme ils étaient artistes avant nous..... *pejor avi ætas*... (L'âge présent ne vaut pas celui des aïeux)... et l'on s'endort béatement sur le plaisir de posséder un fragment de notre histoire.

De bonne heure le lendemain j'étais chez M. Lefebvre, o

je contemplais l'objet de mes désirs. A première vue je fus cloué de ravissement car l'arme était une pièce hors ligne comme je n'en ai jamais vu; une pièce comme il n'en existe nulle part ni dans les collections particulières ni dans les musées. Toute l'ornementation de la poignée consistait en une inscription huit fois répétée, placée dans huit cartouches sur fond décoré au pointillé. Les quillons étaient terminés par des boules en spirales. Sur le pommeau, au milieu de feuillages on distinguait quatre grandes fleurs de lis coupées par les cartouches avec la même inscription. Les gardes et contre-gardes étaient également ornées de boules en spirales en grand relief prises dans la masse du fer.

Voici du reste l'inscription formée par des lettres en relief d'un millimètre dans le fer forgé de la poignée. Comme je l'ai déjà dit, elle se trouve reproduite *huit fois; deux* fois sur le pommeau; *deux* fois sur les écussons, avec à la pointe un cœur aussi en relief; *une* fois sur le pas d'âne et *trois* fois sur les gardes et contregardes.

Ce qui fait la grande rareté de cette arme merveilleuse c'est que, lorsqu'il existe des inscriptions, ou devises sur les épées, ou des marques de fabriques, noms d'armuriers, cela se trouve toujours dans la cannelure médiane ou gorge d'évidement de la lame.

En tout cas, ces inscriptions sont toujours en creux, ainsi: « *La loi demande l'usage* ». Devise de l'épée de Claveau de Puyviault. « *In te Domine speravi* » — « *Patientia vincit omnia* » — « *Dum spiro spero* » — « *Servire Deo regnare est* » — (et) Sébastien Hernandez — *Biscotto me fecit* — *Sahagon* — *Juan del Rey* — *In valencia me fecit* — *in Vienna me fecit* — *etc.*

J'avais donc vu l'objet de mon rêve... l'épée à la belle devise! C'était en 1895! en 1896, je la revis encore et la photographiai. J'en offris mille francs à M. Lefebvre qui refusa...

J'allais faire ma visite annuelle à mon épée comme on va souhaiter la fête à son père, à sa mère, à son oncle; ainsi

j'allai auprès d'elle faire des vœux pour qu'elle vienne reposer sur les coussins de peluche de mes vitrines.

Au mois de mai 1898, je sonnais de nouveau à la même porte : un homme pieds nus, à la barbe inculte, après une assez longue attente vint m'ouvrir ; ce sauvage eut bien fait avec une épée gauloise en main.

M. Lefebvre mangeait des huîtres avec un ami... Je m'excusai, craignant pour la réussite de mes négociations, car il est sage de ne jamais troubler un estomac qui commence à se satisfaire. Je priai ces messieurs de ne pas interrompre pour moi le cours de leur déjeuner. Ils burent, mangèrent et fumèrent à loisir ; puis nous parlâmes de l'épée. Je persuadai, je plaidai, je proposai maintes fois de fortes sommes... M. Lefebvre m'écoutait...tout à coup, entre deux bouffées de cigare : « Tenez, M. de Rochebrune, fit-il, cette épée est un souvenir donné à ma pauvre femme disparue ; je ne veux pas m'en dessaisir, mais, si vous voulez, je vous la lègue par testament, à condition de donner mille francs aux pauvres ; cette épée, après avoir tué peut-être beaucoup de braves gens, doit aider ceux qui souffrent... »

J'acceptai avec joie ! ce qui prouve que dans la vie il faut toujours saisir le moment propice et ne jamais rien demander à celui qui a l'estomac vide.

Sur une demande de renseignements, le 27 janvier 1901, je recevais la lettre suivante : « Il m'est impossible malgré mon désir de vous « donner les renseignements que vous désirez... il y a quelques « années, il est venu un collectionneur de Paris exprès à la maison, « lui non plus n'a pu me donner aucun renseignement. Il m'en offrit « deux mille francs, je refusai. Il nous dit en partant que nous « avions raison de garder cette arme dont la valeur dépassait certes « quatre mille francs ! ! ! Comme moi et même mieux, vous savez « que cette épée doit dater de Charles IX ou Henri III. Je regrette « de ne pouvoir vous en dire plus loin. Je vous prie d'agréer (etc).

*Doulon, 27 janvier 1901*

Ch. A. Lefebvre.

Enfin, le 22 janvier 1902, M. Lefebvre était vaincu définiti-

vement. « Tenez, me dit-il, j'ai fait un nouveau bail avec la vie... je ne veux pas vous faire attendre plus longtemps ; si vous êtes toujours dans les mêmes intentions, emportez l'épée ».

Je la payai mille francs et je l'emportai fier comme un Argonaute qui aurait conquis la toison d'or.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Mollement assis dans mon fauteuil antique le 1er février 1902 au coin de ma grande cheminée de pierre où pétillaient quelques énormes bûches je touchais et grattais à loisir avec de petites brosses et de la limaille de fer l'arme que j'avais désirée si longtemps. Heureusement la vase où elle avait séjourné était grasse et n'avait pas attaqué le fer de la poignée qui comme la plupart des armes de cette époque avait été noircie au feu ; ce qui explique sa belle conservation ; la lame cependant avait plus souffert et avait été un peu oxydée, mais elle restait bien entière. La fusée n'existait plus comme il arrive à toutes les épées sorties de nos rivières. La conservation de la garde par rapport à la soie et à la lame doit s'expliquer à mon avis par le contact du bois de la fusée et du fourreau. Je lisais et relisais l'inscription GVERPI, sans en pouvoir trouver le sens : et pourtant mon épée me répétait ce mot huit fois comme si elle avait saisi que je ne pouvais le comprendre.

GVCRPI, GVCRPI, GVCRPI ! ! ! ! ! !

Je me creusais la tête en vain ? ? ?

Etait-ce un nom de gentilhomme ? — Chaque lettre serait-elle l'initiale d'un mot dont l'ensemble formerait une phrase... Etait-ce une devise ? un cri de guerre ? — Autant d'hypothèses qui nuit et jour me hantaient et troublaient mon sommeil.

Tout d'abord GVERPI ne pouvait être un nom de gentilhomme car presque tous les noms d'autrefois ont subsisté sous une forme quelconque, et de nos jours on ne peut en retrouver trace. Ce ne devait pas être non plus une devise abrégée, car dans ce cas les lettres étaient en général séparées

d'un point. Il faut écarter aussi l'idée d'un mot ou nom étranger, car l'épée de l'avis de tous les connaisseurs, est essentiellement française. Mon avis n'a jamais varié : j'ai toujours opiné pour une devise ou un cri de guerre.

En fin de compte, j'écrivis à tous les connaisseurs avec lesquels j'étais en relation, et dont plusieurs comptent parmi les sommités de la science des armes.

Je commençai par mon ami P. de Lisle du Dréneuc, conservateur du musée Daubrée de Nantes, il me répondit la lettre suivante.

Mon cher Ami,

« Je n'ai pu consulter sur la date précise des caractères de votre « belle épée ; mais, à mon avis, les lettres sont bien de la fin du « XV$^{e}$, époque de Louis XII, qui comme vous le savez est venu à « Nantes avec grand nombre de ses gentilshommes lors de son « mariage avec la Duchesse Anne, puis quelques années plus tard.

« Quant à la lecture de la devise répétée huit fois, elle est claire « et aurait dû sauter aux yeux à première vue !

« Guerpi ! Guerpi ! en français du temps : Fuis ! Fuis !.

« Telle est la crâne devise que je lis sur votre belle épée et elle « lui va très bien.

« Très cordialement à vous.

P. DE LISLE.

Le 23 février 1902, M. de Berthou me formulait ainsi son opinion.

23 février 1902.

Monsieur,

« J'ai été tellement accablé de travail que je n'ai pu m'acquitter « de ma promesse aussitôt que je l'aurais voulu, toutefois je n'ou- « bliais pas la belle épée que vous avez bien voulu me montrer « Cette épée me paraît appartenir, au premier quart du XVI$^{e}$ siècle, « la légende huit fois répétée sur la garde et qui se peut résumer « par le schéma suivant CVCRPI.

« J'y vois une devise chevaleresque ou galante, Guerpi, participe « passé du verbe guerpir, abandonner, délaisser — un veuf, une « veuve se disait un déguerpi, une déguerpie ; ou un degrepi, une « degrepie par renversement de la lettre *r*. Ce mot *abandonné*,

« guerpi, me paraît tout à fait du genre des nombreuses devises « que l'on rencontre souvent à la même époque. Les lettres de ce « mot étaient tout à la fois lettres et ornements ; le *c* peut être lu « *c. g.* et *e* indiféremment. Je me hâte de dire qu'on pourrait y lire « également le mot italien CVERPI, ou en faire un nom d'homme « en français. Mais je crois, quant à moi, que c'est une devise. « *Guerpi* ou *Abandonné*, devise soit de la famille, soit personnel- « lement adoptée par le possesseur de l'épée après quelque aventure « galante ou militaire.

« Quant à y voir comme votre correspondant de Paris les pre- « mières lettres d'une phrase, pour moi, je m'y refuse. Parce que « dans ce cas les lettres eussent été suivies d'un point ; et d'ailleurs « il y a une grande différence entre les objets religieux et les objets « profanes. J'ai vu moi aussi des croix et calices portant les sigles « ou initiales de légendes pieuses, c'est même un usage suivi pour « l'ornementation de ce genre d'objet. Mais ici il s'agit d'une épée « et les lettres qu'elle porte me paraissent bien former un mot « entier.

« Je puis me tromper mais je vous donne mon avis auquel j'ai « sérieusement pensé.

« Croyez bien, Monsieur, que je me félicite d'être entré en relation « avec vous et que ce sera toujours un vrai plaisir pour moi de « causer archéologie avec un amateur de votre compétence.

« Veuillez bien agréer, etc. etc.

De Berthou.

Quelques jours après je recevais de mon ami Xavier de la Touche cette lettre très humoristique.

Mon cher ami,

« Un de mes amis, chez qui je suis en ce moment, furieux de ce « que son automobile ne marchait pas au gré de ses désirs, lâchait « hier ce juron étranger — *Cuerpo de Christo* — (par le cœur du « Christ) immédiatement je fis le rapprochement avec le *Guerpi* de « votre épée — est-ce espagnol ou italien ? les mots se déclinant « comme en latin — à voir — Cuerpi, au datif, peut-être voudrait « dire — Au cœur ! Au cœur ! — Jugez et vous seriez bien aimable « de me répondre par courrier, si cette idée est idiote ou peut être « admise : en somme elle n'a rien d'anormal.

« Mon meilleur souvenir, etc.

Xavier de la Touche.

Je fis part de l'opinion de M. de la Touche à M. de Berthou qui me répondit en ces termes.

23 mai 1902.

Monsieur,

« Je puis vous fournir le petit renseignement que vous désirez « sur le mot CVERPI. Ce mot n'est ni italien ni espagnol, en effet « en italien corps se dit *corpo* au pluriel *corpi* ; quant à cœur il se « dit *cuore*. En espagnol le mot *cuerpo* existe signifiant corps : mais « au pluriel il fait *cuerpos* et non *cuerpi*.

« Quant aux déclinaisons, il n'en est pas question dans les « langues dérivées du latin dans lesquelles l'article les remplace.

« Veuillez agréer, etc. etc.

De Berthou.

Après avoir consulté les amateurs Nantais je m'adressai aux Parisiens. Ce fut d'abord à M. Orville, l'érudit amateur rapporteur de l'Exposition rétrospective de 1900 (armes et armures). Voici son opinion.

Paris 17 février 1902.

« Cher Monsieur,

« J'ai bien reçu votre très intéressante lettre et si je ne vous ai « pas immédiatement répondu, c'est que de retour à Paris depuis « peu de temps j'ai un grand arriéré à liquider.

« Mon ami Riggs est toujours à Luchon, quant à M. Foulc il « n'a aucune opinion et m'a fait justement observer ainsi que « toutes les personnes qui étaient chez lui, qu'il serait nécessaire « de voir l'épée ou du moins une bonne photographie, ce qui est « aussi mon opinion. En tout cas, ce doit être une arme magni- « fique de la plus grande valeur ; celle que jamais collectionneur « n'a jusqu'à présent possédée ! C'est une énigme à découvrir, « peut-être y arriverons-nous un jour, comme nous avons pu le « faire pour la dague de M. Foulc, dont les dessins et devises sont « de Geoffroy Tory, vers 1520. Le hasard a fait que M. Foulc « possédait un ouvrage avec les mêmes dessins et devises comme « encadrement !

« Faites donc faire de bonnes photographies qui puissent être « communiquées aux chercheurs, cela en vaut la peine.

« L'histoire de votre belle acquisition est un véritable roman et « je comprends par quels émotions vous avez dû passer.

« Quelle joie vous avez dû éprouver et je m'y associe de grand « cœur en vous adressant avec mes plus sincères félicitations « l'assurance de mes meilleurs sentiments en attendant que j'ai le « plaisir de vous voir, ce que je désire et espère le plus prochaine- « ment possible. »

ORVILLE.

Aussitôt j'envoyais la photographie demandée il me répondit :

« Tous ici sont d'avis comme moi que votre épée est du milieu « du XVI$^{e}$ siècle et bien française. Il y en a une au Musée d'artil- « lerie (J. 86) à peu près de la même forme. Une autre n° 183 de la « vente Spitzer vendue, je crois, cinquante mille francs, mais elle « était très fine de travail.

« La vôtre a un très grand style, je la trouve superbe et serai très « heureux de la voir. »

En date du 20 février 1902, M. Bachereau, l'expert bien connu en armes et armures anciennes qui a possédé et vu tant d'armes rares et uniques, me donnait aussi son avis sur mon épée.

La Court de Saint-Cyr en Talmondais, 24 novembre 1905.

(*A suivre.*) C$^{te}$ R. DE ROCHEBRUNE.

# LA VENDÉE

ET

# LE SUFFRAGE UNIVERSEL

A la veille des élections générales de 1906, il n'est peut-être pas sans intérêt de se rendre compte, par une vue d'ensemble, des fluctuations du Suffrage universel dans notre département, depuis que ce système électoral est devenu la pierre angulaire de nos institutions politiques.

Avant que le Gouvernement provisoire, issu de la révolution de février, eût décrété, le 5 mars 1848, l'élection d'une Assemblée constituante au suffrage universel, le régime censitaire n'accordait à la Vendée que 1772 électeurs. Le décret du 5 mars porta le chiffre des électeurs vendéens à 104.486, dont 66.222 prirent part au scrutin d'avril suivant

Bien que, dans la surprise du premier moment et par suite de la confusion créée dans les partis par une pareille nouveauté, il ne soit pas facile d'établir un classement rigoureux des opinions exprimées, on peut dire que, dans le département, les idées conservatrices réunirent 50.072 suffrages, tandis que l'opinion avancée ne compta que 39.093 adhérents.

Aux élections générales de 1849 pour l'Assemblée législative, le nombre des électeurs inscrits descendit en Vendée à 103.432 ; la proportion des votants fut très sensiblement inférieure à celle de 1848 ; elle tomba à 61.522 : le suffrage universel donnait déjà des signes de lassitude. Toute la députation vendéenne fut conservatrice, nommée par 44.642 voix ; les Républicains ne recueillirent que 16.880 suffrages.

Cette quasi indifférence des électeurs pour l'exercice de leurs droits encouragea l'Assemblée de 1849, d'ailleurs réactionnaire, à revenir à un suffrage moins universel, et la loi de 1850 n'accorda le droit de vote qu'aux citoyens qui payaient depuis trois ans une taxe personnelle dans la même commune. Nous ne savons pas quelle coupe sombre cette restriction aurait produite dans la masse électorale, car aucune élection générale n'eut lieu pendant sa durée.

Louis-Napoléon s'empressa de rétablir le suffrage universel dans la Constitution de 1852; aux élections du 29 février suivant, la Vendée approuva le nouveau régime par 35.384 voix sur 54.957 votants et 102.644 inscrits; aucun candidat de l'opposition ne se présenta, l'innovation de la candidature officielle à outrance ayant annulé à ce moment toute chance de lutte possible.

L'opposition républicaine n'osa pas davantage affronter les risques du scrutin aux élections du 22 juin 1857. Les trois candidats officiels furent élus à une plus forte majorité qu'en 1852, par 39.712 voix, bien que le nombre des votants (43.681), sur un chiffre pourtant supérieur d'inscrits (102.904), eût baissé de 11.000.

Les élections du 1er juin 1863, sans provoquer toujours la concurrence des partis, furent encore plus favorables en Vendée au régime impérial, qui vit ses trois candidats élus à la grosse majorité de 48.870 voix, sur 60.896 votants et 109.591 inscrits. La proportion des votants avec les inscrits, comme la proportion des voix obtenues par les élus avec le nombre des votants n'avait jamais été aussi élevée.

La manifestation de loyalisme des électeurs vendéens envers l'empire fut encore plus imposante aux élections du 24 mai 1869; pour la première fois cependant un candidat timidement républicain, M. Laval, se présentait contre le candidat officiel, M. Le Roux; il ne fut suivi que par 6422 électeurs, dans la circonscription qui comptait 41.631 inscrits. Au total, les candidats conservateurs, officiels et non officiels, réunirent

68.906 voix, en y comptant les bulletins au nom de M. de Falloux, qui échoua, aux Sables-d'Olonne, contre M. de la Poëze.

Après la guerre franco-allemande, l'Assemblée nationale, élue le 8 février 1871, fut nommée au scrutin de liste. On doit attribuer à la guerre, aux morts, aux prisonniers et aux absents au moment du vote, l'abaissement marqué du nombre des électeurs vendéens, réduits à 102.701 inscrits, au lieu de 115.796 qu'il était aux élections précédentes du 24 mai 1869. Le chiffre des abstentions s'éleva encore, car 66.286 électeurs se présentèrent seulement aux urnes et nommèrent la liste exclusivement conservatrice, à la majorité considérable de 65.147 voix. Mais le général Trochu, un des 8 élus de la Vendée, ayant opté pour le Morbihan, son département natal, une élection partielle dut pourvoir à son remplacement le 2 juillet 1871.

Deux candidats se trouvèrent alors en présence, M. Beaussire, républicain, et M. de la Boutetière, conservateur. Le premier l'emporta par 34.475 voix contre 25.987 à son concurrent ; le chiffre des inscrits était remonté à 114.665. Le nombre des abstentions fut considérable, il n'y eut que 61.498 votants. M. Beaussire se trouva ainsi le premier député républicain élu en Vendée depuis 1848, et il n'est pas téméraire de croire qu'il dut surtout son succès à sa notoriété personnelle et à l'extrême modération de ses opinions.

Néanmoins la brèche était ouverte dans le bloc conservateur vendéen, et d'autres républicains pénétrèrent à la suite dans la place. Les élections générales du 20 février 1876, pour lesquelles on avait rétabli le scrutin de liste, furent l'occasion d'une nouvelle défaite pour les conservateurs de la Vendée ; sur 6 députés élus, 3 furent des républicains.

110.461 inscrits et 79.973 votants donnèrent aux républicains 36.783 voix, et 41.175 aux conservateurs. L'écart était faible, et si les républicains conservèrent à peu près le même nombre de voix (36.229) aux élections au scrutin d'arrondissement

du 21 août 1881, les conservateurs se ressaisirent et gagnèrent 7.000 voix sur le dernier scrutin (48.171), le nombre des votants s'étant accru en proportion, 86.234 sur 126.226 inscrits.

Pour changer, car les partis cherchent toujours à leur défaite des causes accidentelles, on revint au scrutin de liste pour les élections du 4 octobre 1885, qui valurent aux conservateurs de la Vendée une victoire complète, les 7 candidats de leur liste ayant tous passé, mais à quel prix? Sur 120.430 inscrits et 92.162 votants, ils ne réunirent que 51.887 voix, c'est-à-dire un peu plus de la moitié des votants, et beaucoup moins que la moitié des inscrits.

Malgré le retour au scrutin d'arrondissement pour les élections du 23 septembre 1889, l'influence du dernier succès obtenu par le parti conservateur en Vendée parut influencer encore le corps électoral, car le parti républicain ne réussit à faire passer qu'un seul de ses candidats, M. Batiot, dans la 1re circonscription de La Roche-sur-Yon, où se présenta aussi un candidat boulangiste, le seul qu'on ait vu chez nous, M. Chartier, qui récolta péniblement 485 voix. Le chiffre des inscrits atteignit 123.285 électeurs ; il y eut moins d'abstentions que précédemment : 29.481 ; 56.670 voix se rallièrent aux conservateurs contre 32.124 avec républicains.

La proportion des voix se trouva peu modifiée au renouvellement de la Chambre en 1893, malgré l'élection de 4 députés républicains et de 2 députés conservateurs ; les conservateurs n'en avaient pas moins obtenu 60.644 suffrages, et les républicains 46.039, proportion qui, étant donné le résultat obtenu, tendrait à démontrer que le scrutin d'arrondissement n'est peut-être pas l'idéal du genre.

En fait, ce n'est qu'aux élections du 8 mai 1898, où les deux partis se partagèrent également les six sièges de députés, que les républicains conquirent, pour la première fois, la majorité des suffrages exprimés ; leurs trois députés furent élus par 50.979 voix, et les trois députés conservateurs par 49.257. Faible écart assurément de 1.722 voix, sur 122.336 inscrits et

102.398 votants ; mais ce n'en est pas moins une date importante dans l'histoire politique du département.

Ce succès numériquement modeste était d'autant plus significatif que jamais les deux partis n'avaient eu une meilleure occasion de dénombrer de plus près leurs forces, les républicains ayant présenté des candidats dans toutes les circonscriptions moins une, même contre l'inamovible M. Baudry d'Asson ; pour la première fois aussi aucun candidat conservateur n'avait été présenté dans l'une des circonscriptions, aux Sables-d'Olonne, où la lutte se trouva circonscrite entre deux républicains de nuance à peine différente, MM. Batiot et Gautret.

Le progrès des républicains ne s'est pas maintenu aux dernières élections du 27 avril 1902 ; sur 6 élus, un seul de leur candidat a obtenu la majorité ; les voix conservatrices ont dépassé de plus de 21.000 les voix républicaines, 64.501 contre 43.350. Près de 4.000 électeurs de plus qu'en 1898 se sont présentés aux urnes, et il n'est pas indifférent de constater, que, jusqu'à présent, dans notre département, l'augmentation du chiffre des votants par rapport au nombre des inscrits a toujours été favorable aux conservateurs ; ce qui laisserait supposer que les succès relatifs des républicains ont pu dépendre, en partie, de l'indifférence ou de la négligence de leurs adversaires. En comparant les deux derniers scrutins de 1898 et de 1902, on voit qu'en 1902 les républicains ont perdu près de 8.000 voix, tandis que les conservateurs en ont gagné plus de 15.000.

Nous ne nous permettrons d'établir sur ces données aucun pronostic pour les élections de mai prochain. Le Suffrage universel est capricieux, il a des raisons que la raison ne connaît pas souvent, et il faut tenir compte avec lui de tant de circonstances ambiantes, influences personnelles, locales, extérieures et autres, que mieux vaut préparer et attendre ses verdicts que de les prévoir.

Le Suffrage universel qui, l'expérience de tous les états parlementaires, y compris le Japon, le prouve, n'est pas de

l'essence même du régime parlementaire, est-il d'ailleurs le système qui convient le mieux à ce régime ?

A une époque où l'on fait tant état du Progrès, le Suffrage universel est-il le moteur le plus prudent et le plus efficace de la marche normale du Progrès ?

Est-il juste, est-il logique, quand l'instruction est proclamée la première nécessité et le droit primordial de la démocratie, de ne tenir aucun compte de cette affirmation dans la pratique, et de reconnaître l'égalité des droits politiques aux incapacités comme aux capacités ?

Ne serait-il pas important et sage d'apporter, dans l'application, à cette théorie chimérique de l'égalité politique, le correctif de l'élection à deux degrés ?

Ces questions ne peuvent que se poser, car il ne paraît pas qu'on puisse tenter de les résoudre en l'état actuel. L'exagération possible du mal pourra seule provoquer une crise salutaire, qui permettra de mettre d'accord les vrais principes avec la pratique. En politique, pas plus qu'ailleurs, ce ne sont pas les solutions rationnelles, ou simplement raisonnables, qui ont le plus de chance d'être acceptées, parce qu'en politique, plus qu'ailleurs, la force, qui est ici le nombre, tend toujours à primer le droit.

Quoi qu'il en soit, on doit reconnaître que le Suffrage universel n'a pas encore produit en Vendée ses pires conséquences ; les esprits pondérés n'ont pas trop à se plaindre de ses verdicts, car on serait mal avisé de regretter que la stérilité des luttes dynastiques ait fait place à la lutte des idées et des doctrines, toujours plus féconde, même dans ses excès. Jusqu'à ce jour la députation de la Vendée s'est honorée par la loyauté, par la sincérité de ses aspirations, rétrogrades ou avancées, et si tous nos députés républicains, passés ou présents, ne sont pas des Athéniens, tout du moins, ou à très peu près, sont de la République athénienne.

EDGAR BOURLOTON.

# NOTICE

SUR

# COMMEQUIERS ET SES SEIGNEURS

(*Suite*) (1)

MAURICE III de Montaigu, seigneur de Commequiers, a déjà été nommé par son père dans les chartes de 1174, 1182, 1186, 1195, et 1202. C'est probablement lui que l'on désigne sous le nom de Maurice le Jeune, dans une pièce de 1200 environ, où il est dit que ce seigneur donna à l'abbaye de Fontevrault cent sous de rente sur le marais du Perrier, « *Marisii dau Perer* » (2). Il s'était marié en 1203 avec une femme de la famille si répandue des Chabot, et, en sa compagnie, signa, après d'assez vives discussions, une convention relative aux retraits de la mer dans les marais de Besse, avec les moines de Sallertaine, auxquels il abandonnait ces terrains neufs, moyennant une redevance de deux sous de cens, payables le jour de la fête de saint Gervais, à lui ou à son sénéchal Maurice Cathus (3). Cette même année, le 9 juillet, il se trouvait à Olonne pour assister à la consécration, par Maurice évêque de

(1) Voir la 2e livraison 1905.
(2) Charte originale, aux Archives de Maine-et-Loire.
(3) *Cartulaire du Bas-Poitou*, p. 191.

Poitiers, alors en tournée pastorale, de l'Aumônerie due à la générosité de Guillaume Giroire, chevalier de ce lieu (1).

Le seigneur de Commequiers est en 1212 à Challans et donne aux moines de Saint-Pierre sa vigne de la Porte, et en 1220, au même lieu (2), où il confirme aux frères de Coudrie, et à frère Martin, leur précepteur, toutes les libéralités accordées par lui et ses prédécesseurs, dans les paroisses de Commequiers, Soullans et Challans (3). Il mourut probablement cette même année, ou l'année suivante, car c'est généralement à leurs derniers moments, quand ils se voient sur le point de disparaître, que les seigneurs de cette époque règlent leurs comptes avec leur conscience ou les communautés religieuses, et essayent de se faire pardonner les nombreux méfaits dont, par habitude ils se sont rendus coupables à leur détriment, en abandonnant des prétentions qui ne leur sont plus utiles et qui ne peuvent engager que leurs héritiers.

Franceschia, la fille unique de Maurice, étant à Apremont, fit don à Coudrie pour le salut des âmes de ses parents, et aussitôt après la mort de son père, au mois de mai de l'année 1217 ou 1218, d'un homme nommé Salomon qui tenait d'elle des terres à la Bochardière du Fief Taveau, et quelques aires de marais salants dans ce même fief (4). Nous ne pensons pas qu'elle se maria ; en tous les cas la succession de son père passa à son oncle Brient qui, comme nous l'avons dit, avait partagé avec Maurice la seigneurie de Commequiers.

(1) *Société d'Emulation de la Vendée*, année 1875, p. 9. *Cartulaire de Talmond*, charte 486.
(2) *Cartulaire du Bas-Poitou*, p. 147.
(3) *Archives historiques du Poitou*, t. II, p. 201 (*Cartulaire de Coudrie*).
(4) *Archives hist.* t. II, p. 195-197.

## CHAPITRE III

### Les seigneurs de Belleville-Commequiers

Brient de Montaigu ou de Belleville a été déjà nommé par son père dans les chartes de 1174, 1182, 1186, 1195, et 1202, et naquit probablement vers 1150. Il apparaît seul, pour la première fois avant 1208, comme témoin, à la Roche-sur-Yon lorsque son ancien beau-frère, Guillaume de Mauléon, seigneur de Talmond et de la Roche-sur-Yon, abandonna aux moines de Saint-Lienne avec tous ses biens un nommé Daniel Briton, auquel il donna la charge de tenir allumée, jour et nuit, lui et ses héritiers, une lampe dans la dite église (1). On le rencontre avec le même seigneur, portant le titre de chevalier, et assistant à la fondation de l'abbaye des Fontenelles, près la Roche-sur-Yon, en 1210 (2).

Une autre charte, postérieure de deux ans, mérite d'être citée avec quelques détails. Il y est dit que Bernard Chasles et sa femme Agnès donnèrent un jour et du consentement de leurs enfants Geoffroy et Guillaume, à Sainte-Marie de Beaufou, (*de Fegnos*), un septier de froment à prendre dans leur aire de Belleville, le premier prêt à emporter. A la mort de ce Bernard, Brient de Montaigu épousa sa veuve, Agnès, et renouvela le 26 avril 1212 le don précédent, en présence de ses fils Josselin, Gérard, Arbert, Maurice, et de sa fille Héloïse (3). Il résulte donc de la charte ci-dessus mentionnée de 1182, et de la dernière relatée, que Brient était marié avant cette date, puisque Josselin le fils aîné était né déjà et qu'en outre depuis lors, en 1212 deux des enfants vivants en 1182 étaient probablement morts, Geoffroy

(1) *Cartulaire du Bas-Poitou*, p. 221.

(2) *Gallia Christiana.*

(3) *Cartulaire du Bas-Poitou*, p. 166. Brient est encore témoin, vers 12 d'un don fait par Beatrix, dame de la Roche-sur-Yon et des Lucs au prieuré de l Roche-sur-Yon. Même cartulaire, p. 122.

et Florentia, puisqu'ils ne sont plus mentionnés. Brient n'était peut-être pas encore seigneur de Belleville en 1182 car il survivait encore un enfant du premier mariage d'Agnès, et il ne le devint que par le décès de Guillaume deuxième fils de Bernard et d'Agnès.

Toutefois ce descendant dut bientôt disparaître, mais ce n'est qu'en 1216, qu'on voit Brient se donner comme seigneur de Belleville, lorsqu'il augmente les ressources des moines des Fontenelles (1) et en 1224 quand il assiste à Talmond aux libéralités de Béatrix de Machecoul, dame de ce lieu, qui dote largement les religieux de Marmoutier (2). Dans la première de ces pièces, il se dit même seigneur de la Garnache. Quoique nous n'ayons pas l'intention de discuter ici ses droits sur cette seigneurie, nous devons signaler qu'il s'éleva à la mort de Pierre VI de la Garnache, qui ne laissa pas d'héritier direct, une discussion assez sérieuse entre Brient et Marguerite de Montaigu, qui réclamaient tous les deux cette succession. Marguerite triompha sans doute promptement, puisque nous ne voyons plus Brient, dans aucun acte postérieur, prendre la qualité qu'il se donna au moins une fois en 1216, quand, en compagnie de noble dame Agnès sa femme, et de Josselin et Maurice ses fils, il crut bon de combler de ses largesses l'abbaye la plus voisine de ses terres de Belleville.

Les frères de Coudrie ne se laissèrent pas non plus oublier, et dès 1212, Brient leur abandonnait bien malgré lui 50 sous de rente assis sur diverses terres de la seigneurie de Commequiers, à la suite de controverses si longues et si pénibles, que les abbés de Talmond, de Saint-Léonard, de l'île Chauvet, et le vice-doyen d'Aizenay, Jean Rigot, furent appelés à sanctionner par leur présence une transaction arrachée avec peine. Le préambule un peu banal inséré tout d'abord au Cartulaire paraît seulement indiquer, *ut mos erat*, les bonnes intentions du seigneur qui ne semble envisager que le salut des âmes de

(1) *Dom Fonteneau*, t. VIII, p. 419.
(2) *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, t. I, col. 826.

ses parents et de son frère Maurice ; mais le protocole de la même pièce répétée un peu plus loin, en d'autres termes, ne laisse aucun doute sur la résistance opiniâtre qu'au premier abord, opposa le maître de céans (1).

Brient était encore à la Roche-sur-Yon en 1216, avec son suzerain immédiat Aimery VI, vicomte de Thouars, époux depuis 1214 de Béatrix de Machecoul, lorsque ce dernier dispensa du service du guet au château de ce lieu, plusieurs hommes appartenant aux moines de Sainte-Croix de Talmond (2). Il y vint de nouveau en 1218 pour établir lui-même une rente de 20 sous sur la terre de la Bretèche, près de l'Yon, suffisante pour entretenir une lampe brûlant nuit et jour devant le tombeau du bienheureux saint Lienne (3). Enfin le 27 mai 1219, Brient de Belleville accompagnait à Thouars le vicomte Aimery qui donnait aux moines de Chambon, une rente de 120 septiers de froment et de 15 livres, dont 10 étaient destinées à leur vêture et les 5 autres à leurs chaussures (4).

Un des derniers actes de sa vie fut d'abandonner vers 1225 aux moines du prieuré de Commequiers, pour en obtenir des prières consacrées principalement à la mémoire de son fils Girard, le bois de Falordes, tel qu'il était indiqué par les bornes qui y avaient été placées. Josselin, Herbert et Maurice ses fils vivaient encore à ce moment-là (5).

Il avait été, quelques années avant sa mort, tuteur des fils d'Hervé de Goulard et d'Hylarie, dame de la Verrie, dont il avait la garde des biens, et en 1220 il faisait en cette qualité un échange avec les Templiers de Coudrie, à propos d'un abandon que celle-ci avait consenti avant sa mort en 1219 (6).

Brient vivait encore en 1230, d'après le cartulaire de l'abbaye

(1) *Arch. hist. du Poitou*, t. II, p. 179.
(2) *Cartulaire de Talmond*, Ch. 498.
(3) *Cartulaire du Bas-Poitou*, p. 223. *Dom Fonteneau*, t. IX, p. 135.
(4) *Cartulaire de Chambon*, édition Hugues Imbert, p. 29.
(5) *Cartulaire du Bas-Poitou*, p. 147.
(6) *Archives historiques du Poitou*, t. II, p. 198 et 199. — La Verrie, fief de la châtellenie de Commequiers.

d'Orbestier où il est indiqué comme donnant des renseignements à son fils Josselin au sujet des droits de ce dernier sur certaines terres. Nous y reviendrons à propos de Josselin (1).

Le sceau de Brient de Montaigu, pendant à l'acte de 1225, portait un écu gironné de 12 pièces, dont 6 de vair, au revers une main (2).

Maurice et Brient de Montaigu, vassaux du roi anglais par la position topographique de leurs terres, et surtout par goût, furent acteurs dans les luttes terribles et interminables qui ensanglantèrent le Poitou tout entier pendant le cours de leur vie. Leur suzerain direct, le vicomte de Thouars, d'abord allié du roi de France, devint son ennemi à partir du 1206, et par conséquent le serviteur fidèle du roi d'Angleterre, le perfide et cruel Jean sans Terre. Les seigneurs les plus puissants de cette époque n'hésitaient pas un instant à suivre, suivant le cas, la politique la plus favorable à leurs ambitions et à leurs intérêts. La raison de patrie n'existait pas encore et elle ne commença guère à prendre corps qu'après la guerre de Cent-Ans.

Nous ne prétendons pas rappeler ici tous les tristes épisodes de cette guerre intestine qui coûta tant de vies en Poitou, car le petit coin de terre dont nous nous occupons, un peu éloigné du centre des opérations des armées, n'eût pas trop à en souffrir, croyons-nous, si ce n'est par suite de quelques chevauchées faites par des bandes armées portant la destruction à tort et à travers, pour le plaisir de piller et de ravager. S'il en avait été autrement, il en aurait bien été fait mention dans les Cartulaires, et nous n'avons trouvé dans nos recherches aucune allusion qui puisse se rapporter à cette époque. Nous ferons remarquer seulement que Brient semble avoir pris part plus directement que son frère, du moins par ce que nous en savons, aux luttes des deux rois ; on le trouve

(1) *Dictionnaire* de Beauchet-Filleau au nom *Montaigu* et de *Belleville*.
(2) *Cartulaire d'Orbestier*, ch. 43, p. 42.

en effet cité plusieurs fois en même temps que le vicomte de Thouars, à la fortune duquel il s'était attaché, et notamment au moment du traité célèbre que ce seigneur conclut, ou plutôt pour parler comme lui, accorda au roi Louis le 24 juin 1224.

Voici quelques fragments du document par lequel il annonçait cet événement (1): « Vous savez que j'ai accordé au « seigneur Louis, roi de France, à ses domaines et à ses fiefs, « une trêve ferme et stable de même espèce et forme que celle « que j'ai conclue autrefois avec Philippe, d'heureuse mé- « moire..... Le dit seigneur roi paiera chaque année..... cent « livres à mes vassaux jusqu'à ce qu'il leur ait rendu leurs « terres qu'ils ont perdues, lorsque j'ai quitté le service du « seigneur Philippe roi des Francks. Mes vassaux feront « hommage au seigneur Louis, roi des Français, comme ils « l'ont fait au roi d'Angleterre..... Pour caution de l'acte fidèle « de ces conventions, j'ai donné de mon côté, Hugues de « Thouars mon frère, Guyot, Aimery mes fils, Geoffroy « d'Argenton, mon neveu, le sire Guillaume l'Archevêque, « seigneur de Parthenay, Thibaut de Beaumont sieur de « Bressuire, *Briant de Montaigu*... en sorte que, si je m'écartais « des dites conventions, ils se rendraient eux-mêmes dans les « prisons du seigneur roi de France à Saumur ou à Chinon. »

Voyant désormais que la neutralité des barons poitevins lui était assurée, Louis VIII tourna ses efforts contre les Anglais, prit Montreuil-Bonnin, Saint-Maixent, Niort et La Rochelle (1224). Le vicomte de Thouars et les autres barons, et par conséquent Brient, après des succès aussi réels, crurent prudents de ne pas attendre davantage pour reconnaître le roi de France, et ils lui firent leur hommage en 1225. Ces bonnes dispositions, il est vrai, furent de courte durée, et l'année suivante de nouvelles intrigues dirigées contre la régente Blanche de Castille et le jeune Louis IX par les mêmes

(1) *Dictionnaire* de Beauchet-Filleau, au mot *Thouars, Aimery VI.*

seigneurs, à la tête desquels se trouvait Pierre de Dreux, comte de Bretagne, seigneur de la Garnache, Beauvoir, Noirmoutier, l'Ile d'Yeu et Montaigu, amenèrent un nouveau soulèvement réprimé du reste dès 1227 avec une certaine énergie.

JOSSELIN DE BELLEVILLE, fils aîné des trois enfants survivants de Brient, hérita des terres de Commequiers et Belleville, et porta continuellement le nom de Belleville, à l'exclusion de Montaigu, ce qui n'a rien de surprenant, puisque cette baronnie ne faisait plus partie de son héritage. Il est cité par son père dans les actes de 1202, 1212, 1216 et 1218, et par son grand-père Maurice II dans celui de 1182. Josselin avait donc au moins 50 ans en 1230 lorsqu'il nous est connu comme seigneur de Belleville. Il se désista alors en faveur des moines d'Orbestier des réclamations qu'il avait soulevées à propos des vigueries de certaines terres, Maupertuis, la Boucherie, la Gourmandière, les terres du Bois et de Tallepe, lorsqu'il eut recueilli la vérité sur ses droits de la bouche de son père Brient et de plusieurs hommes probes. L'acte se passa dans la chambre de l'abbé de Saint-Jean d'Orbestier, en présence de Savary de Mauléon, seigneur de Talmond (1).

Par une autre pièce du 12 décembre 1235, nous apprenons que Josselin, seigneur de Commequiers, assistait avec son frère Maurice de Belleville à un jugement rendu à Challans par le prieur de Sallertaine, qui, en vertu de son droit de justice, fit mettre en liberté un de ses vassaux, Jean Taillier, accusé du meurtre de Guillaume Fradonneau, crime que ses fils et héritiers ne se mettaient pas en peine de prouver par le duel, par témoins ou de toute autre manière (2).

Nous pensons qu'Herbert le deuxième de ses frères mourut dans cet intervalle, car la baronnie de Commequiers passa à la mort de Josselin entre les mains de Maurice, le plus jeune enfant de Brient.

(1) *Cartulaire d'Orbestier*, p. 46, ch. 43. « *Tandem audita super hoc veritate ab Briencio de Bella villa, patre meo et multis aliis probis viris...* »
(2) *Cartulaire du Bas-Poitou*, p. 124.

Nous ne connaissons pas le nom de la femme de Josselin et nous croyons qu'il mourut sans postérité, à moins qu'on puisse lui octroyer la paternité de Maurice II de Belleville qui ne fut peut-être que son neveu.

Au moment où Josselin de Belleville devenait seigneur de Commequiers, vers 1230, la ligue féodale contre le roi de France se reforma de nouveau, grâce aux intrigues du fameux Savari de Mauléon et de Pierre de Dreux ou de Braine, comte de Bretagne et mari de Marguerite de Montaigu, tante de Josselin. Le roi d'Angleterre apporta son concours aux rebelles, débarqua à Saint-Malo avec une armée et vint jusqu'à Nantes perdre un temps précieux, au milieu des festins et des fêtes, sans se soucier trop de son allié qui était aux prises avec l'armée du roi de France. Il abandonna même la Bretagne et traversa le Poitou pour se rendre dans ses possessions de Gascogne. Josselin fut mêlé à toutes ces luttes, prit parti pour le roi anglais et pour Savari de Mauléon avec lequel on le rencontre presque partout. De sorte qu'il n'est pas trop téméraire de supposer que le train du roi anglais traversa les terres de Commequiers pour se rendre de Nantes à Bordeaux. C'était en tous les cas le chemin le plus direct et le plus sûr, puisque tout ce pays était alors dévoué au prince étranger.

Maurice de Belleville. Ier du nom. On connaît déjà Maurice de Belleville par les chartes de son père de 1212, 1216, 1218 et 1225, et par une autre de son frère Josselin de 1235. D'après Beauchet-Filleau, il faisait cession au Fontenelles en 1239 (1) de divers droits dans la paroisse de Sainte-Flaive, et en 1241 on le voyait octroyer à Geffroy de la Flocellière une rente de 40 livres en récompense de ses services.

Ce Maurice ne doit pas être né avant les années 1185 ou 1186, puisque son père Brient se maria vers 1180, comme nous l'avons dit, et qu'il se trouve être seulement le quatrième fils de la famille citée dans la charte de 1202. Il est donc déjà âgé

(1) Anselme, *Histoire générale*, I, 417, *Preuve de l'Histoire de Bretagne*, par Dom Morice, t. I, col. 930,

de cinquante-cinq ans environ, en 1241, au moment où il hérite des biens de sa tante Marguerite de Montaigu qui venait de mourir sans enfant, en lui laissant les terres de Montaigu, la Garnache, Beauvoir et autres, dont elle accorda seulement l'usufruit à son troisième mari, Pierre de Braine; ce dernier se qualifie dès 1246 du titre d'ancien seigneur de la Garnache, « *quondam Gasnapie dominus* » (1).

D'après Beauchet-Filleau, mais cela est loin d'être certain, Maurice se serait marié deux fois : d'abord vers 1210 avec une dame dont le nom est inconnu ; puis vers 1230 à Guiburge Boscher ou Boucher, dame de la Boucherie. Celle-ci fut nommée dans une charte des Fontenelles de l'an 1241 (2). M. Marchegay pense que cette dame mourut sans postérité, parce qu'on trouve que Guillaume Le Roux, seigneur de la Boucherie, héritier en partie, *proportionnaliter hœres*, de la dite Guiburge, confirma le don d'une rente de 15 livres qu'elle avait fait à l'abbaye des Fontenelles. Ce don fut aussi confirmé par Guillaume de Sonay, autre héritier en partie de cette dame, l'an 1215; (nous pensons que c'est 1245 ou 1255 que l'on a voulu dire). Beauchet-Filleau ajoute : il pourrait se faire cependant que ces personnages fussent des gendres de Maurice de Belleville et de ladite Guiburge.

Le plus clair dans toutes ces suppositions, c'est que l'on ne sait rien. On ne peut affirmer qu'une chose, c'est que de 1245 à 1250, apparut un autre Maurice de Belleville. Etait-il le fils du précédent et de sa première femme inconnue, ou bien fils de Josselin ? Il est difficile de l'affirmer et nous ne nous sentons pas de taille à trancher ici le différend (3).

MAURICE DE BELLEVILLE, II du nom, chev. seig. de Belleville, Montaigu, la Garnache, Beauvoir-sur-mer, Commequiers,

(1) Dom Fonteneau, 24.

(2) *Sommier des Fontenelles*, p. 228. — *Notes Marchegay*, vol. 17, n° 517. — *Nouveaux fonds français*, n° 5037. — *Sommier*, p. 195. — *Marchegay 17*, p. 228 et 514.

(3) Voir ce que nous dirons à ce sujet dans l'*Histoire des Baronnies du nord-ouest du Poitou*. — *Société d'Emulation de la Vendée*, année 1906.

La Roche-sur-Yon, Luçon, serait né vers 1210 et aurait épousé vers 1230, d'après l'ordre des temps, une dame dont le nom est inconnu. Nous nous réservons, quand nous parlerons des seigneuries de la Garnache, de Beauvoir, de Montaigu, de dire ce que nous savons de lui. Ici nous ne raconterons que ce qui peut intéresser la seigneurie de Commequiers, et malheureusement ce ne sera pas long.

Il épousa ensuite vers 1245, Jeanne de Thouars, dame de La Roche-sur-Yon et Luçon, qui lui apporta la jouissance de ces terres, puis en troisièmes noces, vers 1258, Isabelle de Lusignan, dite de La Marche, veuve de Geoffroy de Rancon, seigneur de Taillebourg-Marcillac, fille aînée de Hugues, comte de la Marche et d'Angoulême et de Yolande de Dreux, qui lui survécut. Après la mort de Maurice en 1277, Isabelle posséda longtemps en douaire Commequiers et Beauvoir-sur-mer, et fit plusieurs dons au prieuré de la Lande de Beauchêne, paroisse de Sallertaine, en 1303 (1).

Les moines de Commequiers se réunirent vers 1255 à ceux de La Roche-sur-Yon pour combattre les droits que croyaient avoir les seigneurs de Commequiers et de La Roche-sur-Yon sur les chevaux que montaient les abbés de Marmoutier lorsqu'ils visitaient ces prieurés pour la première fois après leur élection. Maurice et sa femme Jeanne, comme seigneur et dame de ces deux localités, s'en rapportèrent à l'arbitrage de Geoffroy, trésorier du chapitre de Tours qui ne trouvant aucune trace du droit réclamé par les seigneurs, malgré les recherches des prieurs de Chemillé, de la Roche et de Fontaines délégués à cet effet, condamna Maurice et sa femme à abandonner toute revendication et à garder sur cette affaire un perpétuel silence (Juillet 1257) (2).

Le seigneur de la Roche-sur-Yon paraît, d'après certains documents, avoir eu quelques velléités de revendiquer ce même droit, et vers 1268 on trouve une lettre d'Alphonse de Poitiers,

(1) *Cart. Fontevrault - Fonds latin*, 5480 p. 119.
(2) *Cartulaire du Bas-Poitou*, p. 171 et suivantes.

dans laquelle il est encore question du palefroi de l'abbé. Mais nous pensons que cette lettre a été écrite à propos de l'enlèvement de 1255 et qu'avant de se mettre en route l'abbé de Marmoutier désira être fixé et savoir s'il pouvait s'aventurer à La Roche-sur-Yon, sans se mettre dans la triste nécessité d'abandonner sa monture. Maurice n'était plus en effet seigneur de la Roche-sur-Yon depuis la mort de Jeanne, et Alphonse, le nouveau possesseur, n'hésita pas, en mars 1270, à abandonner définitivement les prétentions qu'il pouvait avoir.

Le 8 mars 1261, le seigneur de la Garnache et de Commequiers dans une charte des plus intéressantes, écrite en français, accorde à tous les habitants de ces seigneuries le droit de chasser « cers, biches, porcs, leyes et totes sauvazine et toz ozeas, exceptez quatre ozeas de rapine, faucon, hotor, sacre, guefaut », à discrétion et tant qu'il leur plaira sur les terres et bois qu'il a le soin d'énumérer avec précision et dont il est facile de suivre les contours sur la carte. Il y traite même la question de suite pour les chiens chassant une bête fauve en dehors des enceintes permises (1).

Maurice fut convoqué pour se trouver à Paris en juin 1263; nous ne savons s'il s'y présenta, mais il devait s'y transporter avec le comte Alphonse, le comte de Bretagne, Raymond, vicomte de Thouars et beaucoup d'autres, et il existe une lettre du comte de Poitou qui prie le roi, son frère, de vouloir bien l'excuser s'il ne se trouve pas au rendez-vous comme il en a reçu l'ordre.

Au mois de mai 1305, Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, visitait les bénéfices ecclésiastiques de la partie occidentale du Poitou, lorsqu'il apprit son élévation au Saint-Siège occupé par lui jusqu'en 1314, sous le nom de Clément V (2). Des renseignements très précis ayant été conservés sur cette visite, il résulte que l'archevêque arrivé d'Olonne à Aizenay

(1) *Archives hist. du Poitou*, t. I, p. III, d'après un *Vidimus* du 21 septembre 1459 conservé aux Archives de la Vienne.

(2) C'est le premier pape qui se fixa à Avignon.

le 5 mai, en part le lendemain après avoir « continué sa « visitation et faict les actes requis en icelle ». De là, il se rend au prieuré de Commequiers, « couche en icelluy avecq « son train et faict les autres actes appartenantz à sa visite. « Arrivé le 7 mai au Salertane, couche en icelluy avecq son « train : le lendemain annonce la parole de Dieu, confirme et « tonsure et encore couche audit lieu. » Le 11, il visite les moines de la Roche-sur-Yon, le 20, ceux de Sigournay et de Puybeliard, et le 23 ceux de Treize-Vents (1).

Commequiers ne dut pas souvent recevoir aussi noble visite, et le prieuré de ce lieu donner asile pendant une nuit à aussi illustre personnage. A cette date la châtellenie de Commequiers avait sans doute changé de propriétaire et devait se trouver entre les mains des seigneurs de la Forêt-sur-Sèvre qui conservèrent cette terre pendant plus d'un siècle.

C'est en 1307 que commença le procès fameux fait aux Templiers et qui ne dura pas moins de sept années « Vers la fin de septembre, les baillis, les gouverneurs des provinces reçurent un paquet cacheté du sceau particulier du roi : on leur enjoignait de ne l'ouvrir que dans la nuit du 12 au 13 octobre : on les rendait responsables sur leur tête de l'exécution du mandat. Le cachet fut brisé à l'heure indiquée, et les baillis trouvèrent l'ordre d'arrêter à l'instant même tous les Templiers établis dans le district (2). » Les Frères de Coudrie suivirent le sort commun et furent conduits à Poitiers pour être interrogés ainsi que leur commandeur Jean Durand. Nous connaissons leur sort, et nous savons qu'aucun d'eux ne fut compris en 1312 dans les soixante chevaliers, qui, jugés plus criminels que les autres, furent livrés au supplice comme relaps.

Les domaines des Templiers ayant été donnés aux Cheva-

(1) *Cartulaire du Bas-Poitou*. Préface de M. L. Marchegay. Bertrand fut élevé à la dignité de Souverain Pontife par le conclave de Péronne le 5 juin 1305.

(2) Histoire des *Grands Capitaines Français*, par Alexandre Mazas, t. 1er, p. 202.

liers hospitaliers de Jérusalem, la commanderie de Coudrie passa entre les mains de ses nouveaux maîtres en 1313.

La commanderie de Coudrie proprement dite comprenait les logis et métairie de Coudrie renfermant église et dépendances, le moulin de la Brosse dans la paroisse de Coudrie, la métairie de l'Espinassière, paroisse de la Ganarche, la borderie des Villates paroisse de Challans, le moulin de la Feste, paroisse de Froidfond, les prés de la Girayre et des Gerbaudières, paroisse de Beauvoir-sur-mer, contenant à eux deux vingt journaux environ, et quelques devoirs, cens et rentes à Coudrie et paroisses voisines, ainsi qu'aux environs de Machecoul. Le tout avec Biers, Bourgneuf, les Habites (1) et Lande blanche (2) qui lui furent unis vers le milieu du XVI$^{e}$ siècle, était affermé en 1600, la somme de 3000 livres.

(*A suivre.*) G. LOQUET.

(1) Les Habites, paroisse d'Apremont.

(2) La Lande Blanche, paroisse de Belleville.

# CHARETTE ET LA GUERRE DE VENDÉE

## 1793 (*Suite*) (1)

L'ARMÉE du général Charette rentra en triomphe à Vieillevigne, d'où elle était partie le matin. Jamais les habitants et surtout les femmes des environs n'avaient montré une joie plus grande. Il semblait que le peuple voulait expier, en distribuant des couronnes aux vainqueurs, la faute qu'il avait commise et l'erreur dans laquelle il était tombé en traitant Charette de lâche et ses soldats de fuyards. Personne au milieu de la joie publique ne manifesta mieux sa satisfaction que le vieux général de Royrand, qui dit en embrassant Charette qu'il se *féliciterait toute sa vie d'avoir fait connaissance avec un homme aussi brave que lui.* Ce sont ses propres expressions. Il ne put s'empêcher de lui dire dans l'épanouissement de son cœur qu'il avait des ennemis jaloux de sa gloire, mais qu'il savait leur répondre comme un galant homme doit le faire, par les actions et non par les paroles. De toutes parts ce n'était que félicitations pour le général Charette. Les femmes même du haut rang, qui avaient clabaudé le plus indécemment contre lui, ne rougirent pas de le complimenter sur ses victoires réitérées ; mais, sachant à quoi s'en tenir et possédant dans son portefeuille plusieurs lettres qu'elles s'étaient donné la peine d'écrire contre lui, il ne voulut pas même décacheter

(1) Voir la 4ᵉ livraison de 1902.

celles qui contenaient les expressions peu franches de leur tardive adulation, ce qui fit grand plaisir à toute l'armée déjà ivre de joie.

Les généraux de Royrand et Charette se séparèrent après s'être réciproquement et publiquement donné des preuves de leur estime et d'un attachement fondés sur d'éminentes qualités. Le premier retourna à son quartier général au château de l'Oie, emmenant avec lui un canon pris sur l'ennemi à la bataille du Pont-James. Le second se rendit à Legé pour prendre de nouvelles mesures aux fins d'éloigner totalement l'ennemi du pays de son commandement. Il n'y avait plus que les postes de Palluau et de Machecoul qui gênassent Charette. Il ordonne un rassemblement général ; et pour porter plus sûrement ses coups, il désire associer à ses armes les commandants Joly, du cantonnement d'Aizenay (1), et Savin, qui se tenait dans la partie de Saint-Etienne-du-Bois (2).

Le jour de l'attaque étant fixé, Charette dirigea sa marche sur Palluau (3). Le commandant Vrignault était à la tête de l'aile droite, et l'aile gauche était commandée par Charette en personne. Elle avait deux pièces de campagne. Joly, de son côté, avait coupé le pont de la Chapelle-Palluau, sur la route des Sables, tandis que Savin cernait Palluau du côté de Beaufoux. On s'attendait ce jour-là, d'après les mesures qu'on avait prises, à une victoire complète et certaine. Les royalistes étaient dans l'erreur, car après bien des efforts inutiles et la perte d'une centaine de braves il fallut se retirer. La défaite des royalistes dans cette journée fut l'effet de la méprise de Savin dont les soldats tiraient sur ceux de Charette, d'une part, et d'autre part le commandant Joly n'avait laissé aux républicains aucun passage pour effectuer leur retraite, ce qui les détermina à se défendre avec un courage incroyable. Charette

(1) Aizenay, canton du Poiré, arrondissement de la Roche-sur-Yon. Joly commandait à 25 paroisses.

(2) Canton de Palluau, arrondissement des Sables. Ils étaient deux frères : Louis Savin, commandait au Luc, et Jean-René Savin à Saint-Etienne-du-Bois

(3) 15 mai.

sauva avec beaucoup de peine son artillerie, qu'il fit placer pendant la nuit sur les hauteurs de la Chambaudière, paroisse de Saint-Etienne-du Bois, en avant de Legé. Toute la nuit qui suivit cette débâcle se passa en bivouac, et Charette avait constamment des cavaliers en vedette sur la route de Legé à Palluau. Il est plus que probable que, si les républicains victorieux à Palluau avaient poursuivi Charette à Legé, ce dernier eût perdu non seulement son artillerie mais encore le peu de monde qui lui restait après sa défaite.

Le général Boulard, qui commandait à Palluau, loin de prendre cette détermination, se décida à évacuer Palluau, bourg ouvert de tous les côtés, pour se retirer au camp de Pierre Levée, près Les Sables. Il avait sans doute calculé que la victoire qu'il avait remportée la veille n'avait été que l'effet de l'erreur commise par Savin, qui faisait feu sur l'armée de Charette croyant le faire sur les républicains.

A peine l'évacuation de Palluau avait-elle eu lieu, que Charette en fut informé par sa cavalerie, qui avait harcelé l'ennemi dans sa retraite. Il en informa M. Savin, qui vint sur-le-champ remplacer le commandant républicain Boulard. De cette manière, une plus grande étendue de terrain devenait le partage des différentes armées royalistes ; et dans un rayon assez étendu on ne voyait plus de poste républicain dans le cas d'inquiéter, que celui de Machecoul. Charette s'occupa sérieusement de s'en débarrasser. Il y réussit parfaitement par la bataille sanglante qui fut livrée le 20 juin dans les murs de la ville même (1).

Cette bataille, une des plus fameuses qui aient été gagnées par les armées royalistes de la Vendée proprement dites, ne laissa pas de coûter cher aux deux partis. J'en abrégerai le récit.

Le commandant Vrignault y fut tué à l'avant-garde, dès le commencement de l'action, et pensa par sa mort occasionner

(1) La prise de Machecoul eut lieu le 10 juin et non pas le 20,

la perte de la bataille. Charette, couvert de sueur et de poussière, se trouvait partout où il y avait du danger. Longtemps la bataille demeurait incertaine. Charette, dont le coup d'œil était pénétrant, s'en aperçut. Il s'élança à la tête de sa cavalerie sur les canons qu'éclaircissaient ses rangs. Partout il portait la mort et l'épouvante. Le poste dit des Moulins fut le premier emporté. Il fut le signal de la victoire, parce que les républicains s'étant trouvés tournés de cette manière furent contraints de rentrer dans la ville, où on les poursuivit vigoureusement ; mais ce fut surtout là que l'acharnement à combattre fut porté à son comble. Les républicains, qui s'étaient les premiers emparés des maisons, fusillaient presque à bout touchant les royalistes par les fenêtres. Ceux-ci, enflammés de colère et pour ainsi dire de fureur, se précipitaient partout dans les maisons pour y combattre l'ennemi corps à corps. On voyait à chaque instant des hommes morts jetés par les fenêtres. Plusieurs fois des partis ennemis s'entre-choquèrent dans les rues et de si près qu'ils se prenaient aux cheveux, mais dans ce genre de combats les royalistes étaient partout les plus forts. L'artillerie qu'on avait prise sur les républicains, ayant été conduite dans la ville, acheva de détruire ce qui leur restait de forces ; son jeu fut d'autant plus meurtrier, que la ville de Machecoul n'offre pour ainsi dire qu'une seule rue parfaitement droite et d'une grande étendue, où le canon peut avoir tout son effet. Ce n'était pas assez d'être maître de la ville, il fallait encore s'emparer du château qui la domine. Déjà deux fois le commandant Savin avec sa division en avait fait l'attaque, et deux fois il avait été repoussé avec perte. Ses soldats, enhardis par la victoire des autres divisions de l'armée, se précipitèrent une troisième fois à l'attaque et finirent par l'emporter d'assaut. Là le nombre des victimes fut encore plus grand, parce qu'on ne s'occupa plus à faire des prisonniers. Le petit nombre de républicains qui parvint à s'échapper, se retira par la grande route qui conduit à Challans ; et si, Savin y avait laissé une partie de sa division

pour garder le passage, il est probable qu'il ne se serait pas sauvé un seul républicain. On estima par aperçu la perte des républicains à 1.500 morts, tant en considérant le champ de bataille où le nombre des morts était considérable que la grande et principale rue qui était jonchée de cadavres. On prit à l'ennemi dans cette journée 18 pièces de canon de différent calibre, beaucoup de munitions, des chevaux de trait, plusieurs ambulances, une grande quantité de provisions de bouche en tout genre et 600 prisonniers, qui furent tous conduits dans le pays du commandant du général Charette. On s'occupa de suite à faire soigner les blessés des deux partis, et le soin en fut confié particulièrement à un chirurgien fait prisonnier dans cette journée.

Charette, à qui des ennemis personnels ont supposé sans preuve la soif du sang, a répondu à leur lâche calomnie en faisant donner les mêmes soins à ses ennemis vaincus qu'à ses propres soldats. S'ils l'avaient vu comme moi les visiter, les consoler tous les jours par sa présence, ils se seraient sans doute épargné la peine de dire qu'il était un lâche assassin.

Plusieurs écrivains ont dit qu'il s'était trouvé des femmes combattant parmi les républicains. Il est exactement vrai qu'il s'en trouva quelques-unes parmi les morts et auxquelles j'ai fait donner la sépulture. Il y en avait peu, et le bruit était général dans l'armée qu'elles avaient combattu avec beaucoup de courage. Je n'ai point eu connaissance de la femme républicaine qu'un écrivain sur la Vendée a dit avoir été étendue nue sur un fumier par Pageot (1). Le général Charette n'aurait pas souffert cet excès de barbarie et d'indécence, s'il en eût eu connaissance.

On rendit à M. Vrignault, commandant de Vieillevigne, les honneurs funèbres, le lendemain de la bataille de Machecoul. Le général Charette, assisté de son état-major, fut présent à

(1) Marchand de volailles de Bouin, rude et violent, qui avait amené ses Maraichins.

cette cérémonie lugubre. Il nomma, aussitôt qu'elle fut terminée, M. Barreteau à la place de commandant en chef de la division et M. Guéraud, fut élu commandant en second. Charette fit aussi le partage des differentes pièces d'artillerie qui avaient été prises la veille, et enfin l'ordre fut donné aux officiers des différentes divisions de se retirer dans leurs cantonnements respectifs.

M. de la Cathelinière (1) trouva en arrivant au Port-Saint-Père ce poste évacué par les républicains. Leur départ avait été si précipité, d'après le bruit de la bataille de Machecoul, qu'ils avaient abandonné trois pièces de canon avec leurs affûts. Charette revint à son camp de Legé pour y méditer un nouveau plan d'attaque contre les républicains. Par la bataille de Machecoul une grande partie de terrain se trouvait au pouvoir des royalistes, depuis Nantes en côtoyant la mer jusqu'à l'île de Noirmoutier et depuis ce lieu jusqu'aux Sables-d'Olonne, depuis les Sables jusqu'à Luçon. Tout l'intérieur de la Vendée était au pouvoir du roi, ce qui forme un rayon de plus de 15 lieues.

Dans l'Anjou une plus grande étendue de terrain avait été conquise par la grande armée. Ce fut dans cette circonstance que le siège de Nantes fut résolu ; et pour la première fois les armées combinées de l'Anjou et du Poitou agirent de concert. Charette fut invité par l'armée d'Anjou à réunir toutes ses forces pour se porter devant Nantes. Le 28 juin il s'empressa d'assembler ses forces pour seconder l'armée d'Anjou. Charette n'avait point encore connu au juste le nombre de ceux qui étaient sous son commandement ; il en compta, en passant la revue ce jour-là, plus de 20.000 en état de combattre. Il était chargé de se porter à l'entrée de la ville de Nantes et de placer une redoutable artillerie au Pont-Rousseau pour foudroyer la ville, tandis que l'armée d'Anjou attaquerait par les trois grandes routes de Paris, Vannes et Rennes. Le jour de la bataille était fixé le 29 juin, jour de Saint-Pierre. Charette devait donner le signal du combat à deux heures du matin, ce

(1) C'était un des chefs vendéens les plus résolus. Dès le 2 mars, il avait tenté mais en vain de s'emparer de Paimbœuf.

qui fut ponctuellement exécuté. On était généralement persuadé que la ville de Nantes n'était pas en état de résister à des forces si imposantes. Charette jugeait particulièrement que, si l'ardeur des soldats de l'armée d'Anjou était pareille à celle que montraient les siens, Nantes ne pourrait montrer qu'une résistance momentanée. Cependant il souffrait de ce qu'on l'avait pour ainsi dire placé dans une position à ne pouvoir déployer toutes ses forces, et souvent avant l'action même il me disait... (1)

Abbé F. Uzureau,
Directeur de l'*Anjou Historique*.

(1) Ici se termine le Mémoire du lieutenant de Charette.

# ETUDE

## SUR LE PATOIS ET LE PAYS BAS-POITEVIN

(*Suite*) (1).

En écoutant parler un villageois poitevin, on s'aperçoit vite qu'il emploie une quantité de mots français usuels, souvent un peu écorchés, dont la prononciation seule est changée. Par exemple, ceux-ci :

### 1° Mots français textuels.

*Abat*, *âcre* (adj.) *affenage*, *affilée* (d'), *aiguail*, *alize*, *andain*, *arabe* (avare), *avarie*, *babine*, *baderne*, *bale* (env. du grain), *balèvre*, *baricaut*, *bidet*, *bisbille*, *bricole*, *brout*, *cambuse*, *camisole*, *campos*, *camus*, *capon*, *cassine*, *cerne*, *châlit*, *chanlatte*, *chiche*, *coche* (fém.), *coutre*, *déluré*, *discord*, *écharde*, *émouchet* (prop. et fig.), *ensellé*, *ente*, *entregent*, *étique*, *fournil*, *frette*, *froncis*, *gargote*, *giboulée*, (aïe), *gabegie*, *goulée*, *gringalet*, *grolle*, *micmac*, *minable*, *mollasse* (adj.), *musard*, *nabot*, *nielle*, *ortie*, *pâcage*, *paillet*, *paumelle*, *picaillon* (in), *picotin*, *punaisie* *quasiment*, *rasibus*, *recta*, *renfermis*, *revolin*, *rogaton*, *rogne* (croûte), *sagouin*, *sainbois*, *subtil* (agile), *surgeon* (ou *drageon*), *taure*, *tavelure*, *tiretaine*, *Titus* (à la), *traquet*, *tri*, *tripe*, *trognon*(2), *uniment* (tout), *venelle*, *vergne*, *verse* (à), *volige*, etc., et beaucoup de verbes, particulièrement des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> conjugaisons.

(1) Voir la 2e livraison de 1905.

(2) Le Bocage dit aussi *trou*, pour tronc : « Un gros *trou* de chou (Rabelais).

## 2° Mots français dénaturés

« *Accoubler* » (Rabelais), *accourpi* (s'-accroupir), *accrére* (faire accroire), *adret* (adroit), *agueglin* (aiguillon), *ajiin* (ajonc), *artusin* (artuson), *astic* (élastique), *bazéli* (basilic), *beglette* (billette), *bisotaï* (baisoter), *breçaou* (berceau), *broquin* (brodequin), *chambrère, chardounet* (chardonneret), *charras* (charrois) *charrie* (charrue), *cope* (coupe), *courra* (courroie), *courpe* (croupe), *courpegnin* (croupion), *creugeaı* (creuser), *écarde* (carde), *élourdi* (v.-étourdir), *émauvis* (mauvis), *empas* (empan), *erbalète* (arb.), *errhes* (arrhes), *épale* (épaule), *esperge* (asp.), *fein* (foin), *fende* (fente), *feras* (ferret), *foumaï* (fumer et fumier), *fremont* (froment), *gain* (regain), *grapaou* (crapaud), *gregnin* (grignon), *grogn* (groin), *imrage* (image), *indiquette* (étiquette), *lemegnin* (lumignon), *limounaï* (limonier), *liméro* (ou *lu.* — numéro), *maule* (moelle), *moucle* (moule, coq.), *nevou, nèce* (neveu), *ortail* (orteil), *panas* (panais), *parpaillin* (papillon) *perchemin* (par.), *petraque* (pat.), *poupie* (pép.), *plaint* (masc. pour plainte), *plaine* (plane, — ou *couteau à 2 manches*), *péle* (poêle), *pélin, pougnet* (poignet), *pouétrène* (poitrine), *poume* (pomme), *pourtaou* (portail), *pitouais* ou *chat-pitouais* (putois), *quenogle* (quenouille), *quérieux* (curieux), *queneutre* (connaître), *recogn* (recoin), *ricordaï* (accorder), *rousine* (résine), *revange* (revanche), *rulié* (roulier), *sangsie* (sangsue), *sauze* (sauge), *serdine* (sard.), *soubriquet* (sobriquet), *soulé* (soulier), *temple* (1) (tempe), *tende* (tente), *traintrain* (trantran), *travreçai* (traversin), *trejous* (toujours), *true* (truie), *verlope* (var.), *vegne* (vigne), *venais* (vanneau), *vilanie* (vilenie), *vivochaï* (vivoter), *vreçou* (versoir), etc.

*
* *

On l'a vu, la diversité de prononciation produit des difficultés insurmontables pour celui qui entreprendrait d'écrire, souvent même de parler ce patois dans son ensemble. Le

(1) Le Poitou a conservé le mot *temple*, employé par Rabelais, ainsi que *templettes* (bandeaux).

mieux, peut-être encore ici éloigné du bien, serait, pour chacun, de l'écrire « tel qu'il se parle » (1) ; mais, alors...

*
* *

Comme en français, les verbes poitevins de la première conjugaison comprennent plus des trois quarts de la totalité. Les conjugaisons, au surplus, se confondent souvent entre elles : ainsi, asseoir devient *assire* (aill : assitre) ; choir, *chère* ou *cheure* ; venir, *veindre* ; vêtir, *vître*, etc. Les régions confinant à l'Anjou, particulièrement, emploient même les verbes *planti*, *rangi*, *vreci*, etc., au lieu de planter, ranger, verser.

Mais, quelle que soit la conjugaison, nos campagnards ont l'air de posséder à fond les règles de leur syntaxe, de la concordance des temps. La terminaison propre à chaque personne, selon le cas, se présente comme d'elle-même, avec l'inflexion voulue. Il est aisé de retrouver, ici et là, certaines réminiscences de l'orthographe usitée à l'époque de formation de la langue : *Ve chanteiz*, *gle deit* (il doit), *al aimet* (*e* muet) encore, *gl' aviant* (2) (ils avaient), etc.

On s'en rendra mieux compte par des temps, pris au hasard, de quelques verbes irréguliers. Ex :

**Présent de l'indicatif.** — *Allaï* (aller) : *I vas*, *te vas*, *gle vat* (ou *a vat*), *i allins*, *ve-z-allèz*, *gl'allont* (ou *al allont*).

**Passé défini.** — *Allaï : I endgis...* — *Pouvouèr* (pouvoir) : *I poudgirins* (nous pûmes)... — *Savouèr* (savoir) : *A sodgiront* (elles surent). etc.

**Passé indéfini.** — *Avouèr* (avoir) *: T'as odgu...* — *Queneutre* (connaître) : *I avins quenodgu...* — *Veni* (venir) : *gl'avont venu* (ou *vindgu*).

**Futur simple.** — *Allaï* : *Ve-z-èrèz...* — *Avouèr : al aront.* — *Baillaï* (donner) : *I barai*, *te baras*, etc... — En divers lieux : *Léchaï* (laisser) : *Ve lairèz..*, « Ils *lairront* » (Rabelais).

(1) Jacques Bujault, *Œuvres*.

(2) ... « et lor sommes tenuz a amender les dommages se il les *aviant* et a rendre les cous et les depens se il en *fesiant*. »*

*(Accord entre Hugues l'Archevêque, sire de Parthenay, et les exécuteurs testamentaires de Geoffroy de Lusignan. Juin 1250, Archives de Fontenay.)

**Présent du subjonctif.** — *Faut bé qu'i enge* (que j'aille)... *Veni : Que te vinches* (ou *vinges*)... — *Devouèr* : *qu'i déchiins* (que nous devions)... — *Être* (*é*) *: que ve séchièz*... (1) — *Crére* (croire) *Que gle crèchiont*...

**Imparfait du subj.** — *Gle veliont* (ils voulaient)) *qu'i montisse*, — *que te poudgisses* (que tu pusses), — *qu'a sortiche* (qu'elle sortît), — *qu'i prichiins* (que nous prissions), etc.

Il est à remarquer que *tous les verbes* ont, au passé défini, une terminaison uniforme : *is*, *is*, *it*, *irins*, *irèz*, *iront : I plontis*, *te chèsis* (choir), *gle recevit*, *i rondirins*, *ve-z endgirèz*, a *quenodgiront* (elles connurent). Point de : *âmes*, *tes*, *ûmes*, *întes*, etc. Rabelais écrit aussi : « Il *tranchit*... » « Le laboureur battit son blé en l'aire, le *ventit*, le mit en poches, etc. (2) ». Point non plus, à l'imparfait du subjonctif, de *asse* ou de *assions* à bouche pleine, mais seulement *isse* ou *iche : O follait qu'i passisse*, *que te chésisses*, *que gle priche* (prendre), *qu'i sodgissiins*, etc.

Suivre fait *sivre*, *sivaï* ou *siguaï*. D'où, à l'impératif : *sivèz* ou *siguèz*.

* * *

**Conclusion.** — Pour nous, nous saluerons la disparition du patois de notre pays, comme on saluerait, avec respect et sympathie, une de ces bonnes vieilles choses qui s'en vont, submergées par le progrès moderne, après avoir fait longtemps partie intégrante du cher patrimoine, de l'existence même de nos ancêtres.

Et si ce patois pouvait être l'objet d'une réglementation, du moins pour un rayon de quelques lieues autour de Fontenay, voici à peu près comment s'en résumerait la grammaire :

**Prononciation.** — Toutes les lettres de l'alphabet ont la même valeur qu'en français. X, seulement, se prononce *isque*.

L'usage écrit du patois poitevin exige, de plus, l'emploi des trois articulations suivantes :

1° *Dg*, qu'on doit prononcer comme le *gi* italien dans *gire*

(1) A rapprocher du même verbe dans l'idiome auvergnat.

(2) *Pantagruel*, chap. XLVI.

(aller), par exemple ; ou, plus simplement, comme nos campagnards les deux premières lettres du mot *diable* ;

2° *Gl*, qui se prononce mouillé, comme la dernière syllabe du mot français *caille*. Il en est ainsi de la lettre *l* précédée de l'une des consonnes *b*, *c*, *f*, *g* et *p* ;

3° *Tch*, dont la valeur est celle de *ce*, *ci*, en italien, dans les mots *Cesare* (César), *cielo* (ciel), *citta* (ville) ; ou bien celle que donnent beaucoup d'Angevins et de Normands à la consonne initiale de *cœur* ou de *qui* (1).

**Règles générales.** — Bien que le pluriel se fasse rarement sentir en patois, on le forme ordinairement en ajoutant un *s* à la fin du singulier.

La plupart des mots français en *al*, en *aud* et en *aut*, se terminent en *aou* : journal, *jornaou* ; mal, *maou* (aill : *mou*) ; courtaud, *courtaou* ; défaut, *défaou* ; saut, *saou*. On dit pourtant : le *bal*.

Les mots en *eau* finissent en *ais*, en *éa*, ou *ia*, selon le lieu : manteau, *montais*, *montéa* ; copeau, *coupais*, *coupia* ou *copéa* : Guinaudeau, *Dginaudais* ou *Dginaudéa*.

Certains mots en *eux*, comme creux, malheureux, deviennent *cru*, *malhéru*. Bœuf, œuf se prononcent *beu*, *eu* (ou *bu*, *u*) l'adjectif neuf devient *nu*, *neu* ou *nef*. Beaucoup d'adjectifs en *eux* changent *eux* en *ou* (2) : baveux, *bavou* ; hargneux, *hargnou* ; boîteux, *bouétou* ; peureux, *pourou* (ou *paurou*).

Les noms et adjectifs en *eur* se terminent aussi en *ou* ; batteur, *battou* ; coureur, *courou* ; mangeur, *mangeou*. Cependant bonheur, épaisseur, fleur, grandeur, honneur, largeur, malheur changent le son *eu* en *u* (ou *ur*) : *bounhu*, *épéssu*, *flu*. *grondu*, *hounu*, *larju*, *malhu* (ou *grandur*, etc).

Les mots en *er* et en *ier* (compris les verbes) se terminent

(1) Ce n'est pas en écrivant *thieur* ou *quieur* que l'on indiquera exactement la prononciation patoise du mot *cœur*, par exemple. Il est indispensable d'employer, telle qu'elle se présente, avec l'accent italien ou à la façon normande l'articulation *tch* et d'écrire *tcheur* ou *tcher*. -- Confr. : « Se la bonté de *cuer* y faille. » (Si la bonté de cœur y manque.)

(*Roman de la Rose*).

(2) *Ou*, et non *oux*, malgré la désinence féminine *ouse*, et cela pour la simplification orthographique d'abord, puis comme rapprochement d'un grand nombre de mots en *ou* : bagou, garou, hibou, etc.

en *aï*, *aé* ou *é*, d'après les localités : cordonnier. *cordounaï* ; grenier, *grenaï* ; pommier, *poumaï* ; verger, *vregeaï* (ou : *grenaé*, *vregé*, etc.). Excepté pompier, troupier. De plus, noms ou adjectifs en *er* et *ier* ont le féminin en *ère* : *bouchaï*, *bouchère* ; dernier, *deraï, derère ; premaï, premère.*

Tous les noms, adjectifs ou participes passés français terminés par *ée* font en patois *aïe*. Ex : bouchée, *bechaïe* ; jetée, *chetaïe* ; soirée, *seraïe* (de *ser*, soir).

Par analogie, sans doute, les adjectifs et participes en *é* ont le féminin en *aïe : baré, baraïe* ; caillé, *caillaïe* ; *sené* (semé), *senaïe* (aill : *sumé*, *sumaïe.*)

Les adjectifs patois en *ais* (ou *éa)* ont la terminaison féminine du français : nouveau, *nouvais* (aill : *nouvéa*, *nuvia*), *nouvelle*. Frais (ou *fra*) fait *frèche* ; mauvais, *mauvaise* (mieux : *mouvaise*).

Ceux en *in* (*on* en français) changent ordinairement *in* en *oune* : bon, *bin*, *boune ; megnin*, *megnoûne.*

Les noms ou adjectifs en *ou* ont le féminin terminé par *ouse* : *dansou*, *dansouse ; vendangeou*, *vendangeouse. Grou* (gros) fait *grousse ; meglou* (meilleur) *meglure ; maju* (majeur), *majeuse* ou *majuse ; minu*, *mineuse* ou *minuse.* De même, *héru* (heureux) a pour féminin *héruse ; fiévru*, *fiévruse* (aill : *fiévrouse*), etc.

***

Nous en aurons fini avec là grammaire, si nous ajoutons à ce qui précède quelques indications sur la forme des adjectifs et des pronoms les plus usuels du patois, sans parler de ceux qui ont l'orthographe française.

Voici les **adjectifs démonstratifs :**

| | |
|---|---|
| MASCULIN SINGULIER | *Tchel* (cet), devant une voyelle ou un h muet.<br>*Tchau* (ce), devant une consonne ou un h aspiré. |

FÉMININ SINGULIER. — *Tchelle* (cette).
PLURIEL DES DEUX GENRES. — *Tchés* (ces).

Parmi les **adjectifs possessifs** on trouve :

*Netre* ou *noutre* (notre), *vetre* ou *voutre* (votre), *leu*, *lu* ou *lur* (leur), *leus*, *lus* ou *lurs* (leurs).

### Pronoms personnels.

[S]ING. (2 genres).
- 1re pers. — : *I* (je), *ma* (aill : *mâ*), *mé* ou *moï* (moi).
- 2e id. — : *Te* (pour *tu*), *ta* (ou *tâ*), *té* ou *toï* (toi).
- 3e id. — : *Li* (à lui, à elle), *sa* (ou *sâ*), *sé* ou *soï* (soi).

[M]ASCULIN. 3e pers. — : *Gle* (1) (plur. ou sing.), (il ou ils). *li* (lui). *lou* (le) ; *Mange-lou,* mon *chin !*

[F]ÉMININ. — 3e pers. : *A* ou *al* (plur. ou sing.), (elle ou elles), *lé* (elle).

[P]LUR. (2 genres).
- 1re pers. — : *I* (nous) ; souvent : nous *aoutres* (nous autres).
- 2e id. — : *V'* ou *ve* (vous), ou bien : *v'-z'-aoutres.*

[P]LUR.
- MASC. 3e pers. — : *Zeux* (eux) ; ou : eux *aoutres.*
- FÉM. 3e id. — : *Zèles* (ou *zeules*) (elles).

[P]LUR. (2 genres). — 3e pers. — : *Leu, lu,* ou *lur* (leur) (2).

### Pronoms démonstratifs.

[S]INGULIER. MASC. *Tchau* (celui), *tchau-tchi* (celui-ci), *tchau-lai* (ou *lai*) (celui-là), *tcheu* (3) ou *tcheu-tchi* (ceci), *tcheu-lai* (cela).

FÉM. — *Tchelle* (celle), *tchelle-tchi* (celle-ci), *tchelle lai* (celle-là).

(1) Malgré les remarques fort judicieuses de Léon Audé, qui préférait le [...]ble *ll* mouillé espagnol au *gl* italien, nous penchons pour ce dernier. [...] rendait autrefois par *igl*, au pluriel *iglz*, forme très ancienne. (*Gente [...]ou'rie,* 5 et *passim.*)

(2) On pourrait ajouter à cette nomenclature le pronom impersonnel *o* [...] devant une voyelle) : *O mouille* (il pleut). *ol a venu tchuqu'in* (il est [...]u quelqu'un)

(3) *Tcheu* (ou *queu*) est aussi adjectif indéfini des deux genres : *Queu [...]tere?*

PLURIEL. { Masc. —: *Tchés* (ceux), *tchés-tchi* (ceux-ci), *tchés-lai* (ceux-là).
Fém. —: *Tchelles* (celles), *tchelles-tchi* (celles-ci), *tchelles-lai* (celles-là).

**Pronoms possessifs.**

SINGULIER. { Masc. —: Le *min*, le *tin*, le *sin*, le *netre* (ou *noutre)*, le *vetre*, le *leu*, *lu* (ou *lur*).
Fém. —: La *mene*. la *tene*, etc., la *leu*, *lu* (ou *lur*).

PLURIEL. { Masc. —: *Lés mins*, *lés netres*, etc., *les leus*, *lus* (ou *lurs*.)
Fém. —: *Lés menes*, etc. On dit parfois : *lés mènes*, etc.

Enfin, comme **pronoms conjonctifs:**

*Lequeu* (lequel), *laqueu* (laquelle), *lésqueus* (lesquels, lesquelles), *dauqueu* (duquel), *à laqueu* (à laquelle), *vour* ou *voure* (où).

Et, parmi les **pronoms indéfinis :**

*L'in*, *l'aoutre*, *persoune* ou *parsoune*, *rin* (rien), *tchuque* (quelque), *tchuqu'in* (quelqu'un), *tretous* (tous), *tretoutes* (toutes).

D'autres mots, adverbes, prépositions, etc., seront à leur place au vocabulaire.

(*A suivre.*) A. MÉTAY.

## MUSES VENDÉENNES

# MARGUERITE-GABRIELLE BRUN PUIRAJOUX

A ma Mère.

Quelle main, ce berceau de buis, le dessina,
Pour qu'un repos correct et bienséant s'y plaise,
Selon l'ordre classique et la ligne française?
— Je suis sûr qu'une vieille tante s'assit là.

Pieuse, mais un peu rigide dans son zèle,
Se défendant de jargonner avec les gens,
Bonne, et sachant le prix d'un sourire indulgent,
Elle aimait son jardin et restait demoiselle.

Elle goûtait le ton du discours mesuré,
Et l'art du mot précis qui se passe du geste.
Froide? non certes pas! mais contenue. Au reste,
Fine comme un billet de Monsieur de Méré.

Ah! comme elle touchait septante, je devine
L'effroi qu'elle céla sans doute par devoir:
Le vent lointain roulait un fracas rouge et noir,
L'orage menaçait la brande poitevine.

Des chants nouveaux, des cris vers ces villes, là-bas...
— Au coin de son foyer fidèle, porte close,
Elle connut, un mois qu'on appelait nivôse,
Que pour elle le pré ne reverdirait pas.

Sa canne doucement remua quelque braise
Sous les cendres; et puis, digne et sans consentir
A l'ère qui montait dans le sang des martyrs,
Elle mourut en dix sept cent quatre-vingt-treize.

Puirajoux, 26 octobre 1905.

Francis Éon.



## CHATEAUX DE VENDÉE

# LE CHATEAU DES ROCHES-BARITAUD

A quelques envolées de la petite ville de Chantonnay, au sein d'un délicieux paysage, qu'ombragent des arbres séculaires, et que baignent des eaux toujours vives, s'élèvent les tours ogivales de l'élégant château des Roches-Baritaud.

Si haut qu'on puisse remonter dans son histoire, on trouve la terre des Roches-Baritaud en possession d'une branche de l'antique maison de Châteaubriant. En l'absence de documents formels, l'identité de ses armes avec celles de la famille bretonne du même nom à laquelle appartenait l'auteur du *Génie du Christianisme*, démontre suffisamment, contre l'opinion de

savants généalogistes du XVIII[e] siècle, qu'elles avaient une origine commune. On doit reconnaître de lointains parents de celui qui a illustré le nom en deux frères « Guillelmus et Vincentius Baritaus », que nous révèle un vénérable parchemin daté du 18 août 1292, aujourd'hui encore conservé dans le Chartrier des ducs de La Trémoïlle.

La lignée masculine des Chateaubriant poitevins s'éteignit en 1671 en la personne de Raymond, mort célibataire. Après lui, le domaine des Roches-Baritaud vint à sa nièce Gabrielle-Françoise, mariée au marquis de Savonnières, qui le vendit le 1[er] février 1738 à Jean Antoine Olivier de Sénozan, président au parlement de Paris. De ses mains il passa, le 23 décembre 1756, dans celles de Blaise de Beaumont, mais pour bien peu de temps : dès le 25 juin 1757, il le revendait à Claude de Beauharnais, chef-d'escadre de la Marine royale, le mari de Marie-Anne-Françoise Mouchard, plus connue sous le nom de Fanny de Beauharnais, la dame *aux fleurs blanches* des beaux esprits du premier Empire. En récompense des services rendus à la France par Claude de Beauharnais, Louis XV, par lettres patentes de juin 1759, érigea en Comté la terre des Roches-Baritaud qui fut un moment désignée concurremment sous le nom de Roches-Beauharnais. Elle resta à ses héritiers jusqu'en 1817, époque où M. Félix Marchegay, un des 221, bisaïeul des propriétaires actuels, en fit l'acquisition.

Du château, construit au XV[e] siècle sur l'emplacement d'un autre manoir détruit pendant la guerre de Cent Ans, et qui fut lui-même incendié en 1793 par les Colonnes infernales, il subsiste des parties intéressantes : le donjon, élevé de quelques vingt-cinq mètres, de forme pentagonale irrégulière ainsi que le portail, haute voûte ogivale surmontée d'un corps de logis et flanquée de deux tours rondes crénelées. Le pont-levis a disparu, mais le fossé, converti en parterre, laisse comprendre la disposition primitive. Cette enceinte d'eau, qui autrefois dut contourner tout le château se reliait à une seconde ligne de douves, celle-ci toujours en parfait état de

conservation, baignant le pied de hauts murs bastionés ajoutés au XVI$^{e}$ siècle aux constructions originaires. Les sources qui alimentent ces douves et qui jaillissent en plusieurs points du parc donnent une végétation intense à ce coin déjà très fertile de la plaine de Chantonnay. De grands arbres, dont l'un a, dit-on, été planté par la reine Hortense, rivalisent de hauteur avec le vieux donjon, auquel le savant historien Paul Marchegay a fait très heureusement accoler en 1858 la demeure qui a abrité les dernières années de sa laborieuse existence.

Le château des Roches-Baritaud est actuellement habité par M. Louis Marchegay, ancien secrétaire de M. Casimir Périer à la Présidence de la République, et ancien représentant de la 1$^{re}$ circonscription de la Roche-sur-Yon à la Chambre des Députés.

M. Marchegay est un sage qui a demandé aux Lettres et à l'Agriculture l'oubli des décevantes luttes de la politique.

On doit en féliciter l'Agriculture et les Lettres, et M. Marchegay lui-même.

R. V.

LA COMMUNE DE NOIRMOUTIER PENDANT LA RÉVOLUTION

# LES ANGLAIS CONTRE NOIRMOUTIER

(Vendémiaire an IV)

(*Fin.*) (1)

Le 6, les délibérations municipales nous apprennent que « deux corvettes de l'escadre ont appareillé et ont fait route à l'ouest, et les canonnières qui étaient placées dans le Gois pour intercepter nos communications avec le continent ont rejoint l'escadre mouillée en rade ».

Le 7, « Il a parti (*sic*) sur les deux heures après minuit 19 embarcations, tant frégates, une canonnière et autres bâtiments qui ont également cinglé à l'ouest... « A six heures et demie du soir s'est présenté le citoyen Calard, observateur des mouvements de l'armée anglaise en rade au Bois de la Chaise, qui nous a rapporté qu'elle était composée de quarante-deux bâtiments, et que tous, à l'exception d'une canonnière et d'un côtre, avaient embarqué leurs chaloupes, et quant aux bâtiments partis ce matin, qu'ils couraient vers l'île d'Yeu, cinglant au sud, seulement la canonnière courait au nord-ouest... « Sur les neuf heures et demie du soir est venu à la chambre commune le garde-pavillons qui a déclaré qu'il venait d'entendre un coup de canon, tirer un coup de canon (*sic*) au Cob, et qu'en descendant il en avait entendu deux autres...

« Environ onze heures, le garde-pavillons est venu faire le rapport qu'il venait d'être tiré par l'escadre ennemie deux coups

(1) Voir la 2e livraison 1905.

de canon vis-à-vis l'anse de la Claire et que cela continua
A onze heures cinq legarde-pavillons a averti qu'il se tirait
canon et que la fusillade continuait dans l'anse du Vieil. Le f
a toujours continué et à 11 heures 30 la générale a battu da
la Ville, celle de la Guérinière, commencée environ 3/4 d'heu
avant, a cessé alors, mais le feu a toujours continué et co
tinue encore à présent, minuit quarante minutes. Le feu
l'ennemi s'est tu à 1 heure et demie. »

« ...Sont arrivés hier soir, — continue le procès-verbal à
date du 8, — environ 9 heures et demie, les citoye
J. S. Maublanc, Aimé Viaud, Jacques Benoits, Franç
Charier, Urbain Burgaud, Honoré Courant et Després, ch
des travaux, ayant passé dans une petite embarcation to
autour de l'escadre ennemie pour venir au secours de leu
foyers et en partager les risques avec leurs frères. En renda
justice au mérite et au courage de ces citoyens, l'assembl
croit devoir dénoncer au mépris les lâches qui ont abandon
le pays malgré les autorités constituées en s'échappant fur
vement, notamment Zimmermann, receveur des Douanes,
en a donné le premier l'exemple et qui a été suivi par nomb
de réfugiés dont il sera fait mention lorsque l'assemblée
sera assurée de leurs noms et de la quantité. La flotte en
mie a tiraillé plusieurs coups de canon que nous avons regar
comme des signaux, pendant la nuit, et au point du jou
parti du lieu où elle a mouillé pour aller à l'île d'Yeu rejoin
la division qui y est déjà rendue...

« Sur les 11 heures 3/4 le garde-pavillons a rapporté
la division de l'escadre anglaise qui a appareillé le jour d'h
et s'était rendue dans les coureaux de l'île d'Yeu, est actue
ment mouillée sous l'île d'Yeu. »

Par la lettre suivante la Commune s'empresse alors d'inf
mer le Comité de Salut public des angoisses par lesque
elle vient de passer :

« 8 vendémiaire. — Au comité de Salut public de la C
vention Nationale.

« Le blocus de l'île sur tous les points par une escadre britannique aux ordres du commodore Bucdaber nous a empêchés de vous instruire plus tôt qu'elle s'était mouillée dans la baie de Bourgneuf le 3 de ce mois, au nombre de 70 voiles ; qu'elle commença ses hostilités dans la même nuit par attaquer la canonnière « *la Rude* » et la corvette « *le Scorpion* » et une gabarre ; qu'après une défense vigoureuse et opiniâtre le premier de ces bâtiments a été brûlé par deux canonnières et cinq chaloupes, et que « *le Scorpion* » a évité le même sort en se mettant dans l'anse sous le fort du Tambourin, défendue par deux pièces de 36, et celles de la Bassotière et de Gâtines ; que le lendemain le général Cambray vint nous prévenir avec son état-major et plusieurs officiers de la garnison qu'il venait d'être sommé par le commodore anglais de rendre l'île à Sa Majesté Britannique et Louis XVIII et ses alliés, et nous prévint avoir pris des mesures pour la rentrée de plusieurs bataillons et munitions pour bien repousser les efforts de cette escadre à s'emparer de cette île, et tous firent la protestation de vaincre courageusement ou mourir à leur poste. L'assemblée répondit avec applaudissements qu'ils seraient secondés par tous les moyens en son pouvoir. Depuis cette époque la garnison, la marine, la garde nationale, les femmes, les enfants et les vieillards se sont portés avec le zèle et le courage qui conduit des hommes libres sur tous les points où la sûreté l'exigeait. Cette bonne contenance a paru déconcerter la fierté anglicane, et depuis hier matin le nombre des bâtiments restés en rade se trouve réduit à 42, et ceux partis paraissent mouillés dans la rade de l'île d'Yeu. L'ennemi est venu cette nuit avec plusieurs canonnières canonner nos forts ; ils en ont été vivement repoussés. Nous estimons que ces fausses attaques ont pour objet de presser les alliés de la Grande Bretagne à favoriser leur débarquement. — Salut, etc..... »

Les jours suivants on observe minutieusement tous les mouvements de l'ennemi :

Le 9, « à dix heures on a signalé la flotte anglaise partie de cette rade au point du jour dans les coureaux de l'île d'Yeu, et la division partie la première était mouillée dans le palais de l'île d'Yeu. A soleil couchant on a signalé toute la flotte autour de l'île d'Yeu, et toutes les précautions de sûreté ont été continuées. On a entendu jusqu'après minuit beaucoup de coups de canon dans la partie sud-ouest, que l'on a jugés être des signaux... »

Le 10, « à soleil levant nous avons signalé la flotte anglaise mouillée sur le palais de l'île d'Yeu, excepté quelques bâtiments louvoyant dans les mêmes eaux. Ils ont été signalés tout le jour dans ce parage. »

Et le 12, au point du jour, on aperçoit une nouvelle escadre anglaise, plus forte que la première, qui met en baie, et Cambray est absent ! Et Chapuis semble avoir perdu la confiance des habitants ! Et les vivres vont manquer dans l'île !...

La Commune demande au district de lui envoyer des subsistances par Fromentine, et en même temps inscrit au registre de ses délibérations :

« Aujourd'hui treize vendémiaire (1) 4e année républicaine en l'assemblée publique et permanente de la Commune du canton de Noirmoutier, le conseil général réuni, présent le procureur de la commune, l'assemblée présidée par le citoyen Viaud-la-Rivière, premier officier municipal, à défaut de maire ; au point du jour le garde pavillon a découvert une flotte dont on fait monter le nombre à environ 100 voiles, indépendamment de la division de cette même nation qui est encore à l'île d'Yeu.

Ces 100 voiles entrent dans notre baie vers les 10 heures du matin ; la flotte anglaise a mouillé dans la rade aux environs de Pierre-Moine...

« La flotte anglaise a été observée tout le jour et ses opérations ont resté dans une parfaite stagnation. Tout le monde

(1) C'est *12* qu'il faut lire. Toujours la même erreur de date.

s'est empressé de faire des dispositions. Chacun en droit..... pour opposer une vigoureuse résistance en cas d'attaque. Pendant la nuit la flotte ennemie n'a fait aucun mouvement hostile et toutes ses manœuvres ont été surveillées. ».

Elle écrit, d'autre part « au représentant du Peuple » :

« Citoyen, nous vous prévenons que dans l'instant une flotte anglaise, plus forte que la première qui avait paru dans notre rade de Bourgneuf, y mouille à l'instant, composée de près de 100 voiles. Nous pensons que le Commandant de l'île emploie tous les moyens pour résister à l'attaque de l'ennemi. Nous vous invitons de donner les ordres les plus précis afin qu'il puisse être secondé dans ses vues de repousser vigoureusement l'ennemi qui nous menace. Nous comptons sur votre zèle pour le bien public, et sommes confiants de la célérité que vous apporterez à nous procurer tous les secours nécessaires. — Salut et fraternité. »

Pendant la journée du 13 on travaille activement à se retrancher. « Un navire anglo-américain se trouvant parmi la flotte anglaise demande un pilote pour aller à Nantes,.. » Accordé après exhibition de ses papiers au « Commandant de la force armée ». « ...L'escadre ennemie n'a fait pendant tout le jour aucun mouvement suspect. Le vaisseau anglo-américain a parti pour Nantes et il en a rentré un autre en cette rade... »

Le 14, la municipalité informe les Représentants du Peuple près l'armée de l'Ouest, de la disette qui menace l'île, et « du peu de succès que l'ennemi doit se promettre » s'il tente d'y descendre. Devant l'assemblée municipale comparaît « le citoyen Jean-Baptiste Gallet, patron d'une chaloupe de Belle-Ile, qui a déclaré être parti de Saint-Gilles hier matin et y avoir vu douze marins de divers ports qui ont rapporté s'être évadés de l'île d'Yeu qui était au pouvoir des Anglais depuis quelques jours; que les habitants sans défense avaient été forcés de se rendre; que les Anglais avaient mis beaucoup de monde et d'artillerie à terre et que lui, déclarant, estimait que l'escadre devant l'Ile d'Yeu était à peu près aussi forte que

celle mouillée dans notre rade, et a déclaré ne savoir signer
En outre a déclaré qu'en passant sur la côte de Monts il avai
vu une frégate et trois corvettes qui y croisaient et envoyaien
leurs canots à terre et faisaient des signaux, et qu'inutilemen
ils avaient été provoqués de descendre à terre par les volon
taires sur la côte.....

« Le navire anglo-américain a envoyé sa chaloupe à terr
pour demander un pilote qui pût le piloter à Nantes, commis
sion qui a été acceptée par le citoyen Dosset, de Pornic, q
s'est trouvé enfermé dans cette île par la flotte anglaise. C
officier a rapporté que l'escadre en rade avait déjà jeté à
mer plus de 200 chevaux morts à bord. La flotte ennemie
été observée tout le jour et n'a paru faire aucune manœuv
signifiante. Elle a tiré cinq coups de canon vers les 4 heur
après-midi, et deux autres environ une demi-heure après. »

Le 14 vendémiaire, dans une lettre de la municipalité a
district, datée de 2 heures du matin, il est dit que le commodo
Pitche, commandant de l'escadre anglaise, a fait proposer p
un capitaine américain venu à terre l'échange des prisonnier
On a répondu qu'on ne traiterait de cet échange que lorsque
blocus de l'île serait levé. L'officier rapporte qu'il n'a vu
troupes qu'à bord d'un vaisseau de 88 et d'un de 74. Un bata
lon du 73e vient d'arriver dans l'île...

Enfin le 15 vendémiaire, « au point du jour, la flotte a é
observée et a paru n'avoir fait aucun mouvement pendant
nuit... Sur les dix heures et demie il est arrivé un côtre qu
été droit au commandant de l'escadre ennemie. Il a été éc
au district pour l'informer des mouvements de l'ennemi, ta
vers l'île d'Yeu et la côte de Monts que dans notre rade, ain
que de l'état de pénurie dans lequel nous allons soudaineme
tomber... Sur les onze heures la flotte anglaise a appareillé
cette rade » (1).

(1) 27 frimaire an IV. — Les Anglais et émigrés entrés à l'île d'Yeu
7 vendémiaire en sont sortis le 26 frimaire ; 79 jours de résidence. » (*Déli
rations municipales.*)

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Les Noirmoutrins cependant n'avaient pas fini de faire le coup de feu contre « les vils esclaves de Pitt », ainsi que les appelle la municipalité. A chaque instant, dans les années qui suivent, elle mentionne au registre de ses procès-verbaux : « Anglais sur nos côtes. » Et ce sont des convois attaqués, incendiés ou pillés, des bâtiments amarinés, des escadrilles qui viennent sonder la baie ; et aussi des bateaux anglais pris par nos stationnaires, des Anglais faits prisonniers. Plus d'un Noirmoutrin fit connaissance avec les pontons d'Angleterre à cette époque mouvementée.

Signalons à ce sujet, dans la correspondance municipale, cette touchante lettre datée du 3 prairial an VIII :

« Aux prisonniers de Noirmoutier dans le château de Portchester, à Portsmouth en Angleterre.

« Nous avons reçu votre lettre du 8 germinal dernier, et pénétrés des privations que vous supportez journellement pour la cause commune, nous avons ordonné une collecte dont le produit n'est pas aussi conséquent que nous l'aurions désiré ; mais elle se monte à la somme de cent...... qui doit vous parvenir franc de port. Qu'elle soit pour vous un soulagement de vos misères et un gage du patriotisme de vos concitoyens qui désirent que cette somme soit partagée aux plus nécessiteux au préjudice de ceux qui reçoivent des secours directement de leurs familles. Redoublez, nos chers concitoyens, de zèle et de constance à supporter les malheurs de votre captivité qui ne peut plus durer longtemps : c'est le vœu de vos concitoyens.

Les ex-administrateurs municipaux de Noirmoutier. »

« Peu après, les 12 et 13 messidor de la même année, avaient lieu, dans la rade de Fromentine les combats dont le docteur Viaud-Grand-Marais et nous même avons relaté ailleurs les péripéties. Ils valurent à douze Vendéens, dont sept habitants de Noirmoutier, les honneurs d'une présentation à Paris au

Premier Consul, qui déjà avait prescrit à son ministre de l'Intérieur de s'enquérir près des vaillantes populations de Noirmoutier, Barbâtre, La Crosnière et Beauvoir « de ce que l'on pouvait faire pour elles et du genre de bienveillance qui leur serait le plus profitable ».

« Nous sommes sensibles aux témoignagnes de bienveillance que veut nous donner le gouvernement, répondirent les Noirmoutrins, cependant la conduite que nous avons tenue dernièrement contre les Anglais n'a rien d'extraordinaire. Ce n'est pas la première fois que nous signalons notre haine contre eux et notre zèle pour la République. En l'an IV et en l'an VI nous avons aidé à les repousser de nos côtes ; six mois de chaque année nous montons journellement la garde, et dans les conscrits qui formaient la première compagnie franche du département qui s'est si bien distinguée nous comptions 80 de nos enfants.

« C'est beaucoup pour nous d'avoir un instant mérité l'attention du gouvernement, mais nous ne voulons en profiter qu'en faveur des prisonniers marins de Noirmoutier qui gémissent depuis si longtemps dans les prisons d'Angleterre. Qu'ils soient échangés, que l'on nous donne des armes et nous prouverons mieux encore notre attachement à la République par ce que nous ferons que par ce que nous avons déjà fait. »

L. TROUSSIER.

(*D'après les Archives de la Mairie de Noirmoutier.*)

FIN

# DOCUMENTS INÉDITS

SUR

# CHARETTE ET LA PACIFICATION

M. le Dr Dodin de Challans, dont les archives de famille sont riches en documents sur la période révolutionnaire, a bien voulu nous permettre de prendre copie pour la *Revue du Bas-Poitou* de certains papiers intéressants. Nous l'en remercions bien vivement. Nous reproduisons ci-dessous une *copie de la Lettre des Représentants du peuple à Nantes à leur collègue Gaudin des Sables*, copie faite par Gaudin *lui-même*. Elle a le mérite d'être bien plus complète que celle insérée par Chassin dans ses *Pacifications de l'Ouest*, t. I, p. 163.

On remarquera que des trois lettres sur la *prise de Charette*, une seule indique exactement le *lieu* où Travot s'empara du général vendéen.

JEHAN DE LA CHESNAYE.

### 1re LETTRE

### 30 PLUVIOSE. — 3e AN REPE

COPIE DE LA LETTRE DES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE A NANTES ÉCRITE A LEUR COLLÈGUE GAUDIN AUX SABLES

**Nous nous empressons de te faire part du résultat de nos conférences avec Charette et les principaux chefs de la Vendée. *Nous les avons trouvés sincèrement disposés à la pacification* (1). Ils ont présentés avec tout le respect qui est dû à la représentation nationale**

**(1) Nous avons écrit en italiques les lignes qui ne se trouvent pas dans *Chassin*.**

divers articles de demandes (relatives) à leurs personnes, à leurs biens et à la consolidation de la pacification projetée. Nous leur avons accordé tout ce que nos devoirs et le grand intérêt des circonstances nous ont prescrit. Le résultat de nos opérations a été une déclaration faite par Charette et les principaux chefs des deux armées du Centre et des Pays-Bas, que, soumis à la République et à ses loix, ils ne porterait jamais les armes contre elle, remettroient leur artillerie etc., etc.

A la fin de notre dernière séance s'est présenté quatre officiers de l'armée de Stofflet qui nous ont assurés de sa part les mêmes dispositions à la pacification que celle que Charette et autres avaient déjà réalisées; ils *nous* ont témoignés au surplus le désir de Stoflet de concourir avec Charette aux divers moyens de consolider *cette* (la) pacification. Nous avons cru qu'il était convenable d'aquiesser à leurs demandes *et quoique nous eussions déterminés le parti que nous voulions prendre sur les divers objets de leurs réclamations, nous avons suspendu l'exécution et la publicité de nos arrêtés jusqu'à notre entrevue avec Stoflet qui aura lieu nous l'espérons dans deux jours.*

Il y a dans le parti de Charette un petit nombre de mauvais sujets qui ne veulent pas la pacification. *Delaunai dit-on est de ce nombre.* On prend à leur égard les mesures les plus sages et elles auront tout le succès que nous en attendons. Salut.

Signé : Chaillou (1), Delaunai, L'official, Dornier, Jarry, Ruel, Bonnet, Morisson.

*P. S.* — Commartin a signé la déclaration de Charette pour la partie des Chouans.

## 2e Lettre

A *Péaut* (2) *le 15 pluvios lan quatreième de la République.*

Citoyenne et amie

Jay bien receus votre letre susecrite dans celle de votre belle sœur en date du 20 frimaire. Je lay receux le 2 du courant, je me serois anpressée de vous faire réponse de suite, mais jatandais de savoir des nouvelles de La Roche. Comme vous me demandiez javeis priée

(1) Chassin écrit Chaillon Bollet.

(2) Près Luçon.

Arrivé de Chatos Giber (Château Guibert) et Gourdon de Badiole (1) de s'informer, de vos effez et de l'état de votre maison. Et Arrivé m'a dit que les volontaires brisoit tout et qu'il ne laisoit pas de porte ny fenêtre qu'il faisoit tout brulé sepandans que Olimpe poureit sauver quelque chose car les persone qui sont présant et qui font leur plainte au général, le *général anpèche le dommage autant qu'il peut*. Mais il est incompreensible les effez que les volontaire on apporté vandre dans ce péis icy de toute espesse, Gourdons n'est point ancore veneus; je ne seis point quand il viendras. On dis dans ce péis que *Charete* est avec Les Choans qu'il s'est échapée dunne déroute à *Dompierre* on leuy a pried un drapos de taffetas superbe garnis de frange dor et lettre dor. Depuis cette bataille les jan de ses cantons sont tous rantre chez eux. Les troupe sont cantonée partout et le monde retourne chez eùx. *Les citoien ne leur disse rien de pleus, il ne se dise rien ny les un ny les autre* Il y anna (en a) beaucout qui onst randeus les arme et qui les rande tous les jours. Je vousdrois avoir de meleiur nouvelle a vous doner et de pleus solide? mais je nannay (n'en ai) pas. On an dit assez mais aujourdeuy dunne facon et demain dunne autre. Et tout cela net point solide. Ma fille vous fait bien des complimant, je seuis de tout mon coeur votre consitoiene.

Veuve COUPPERIE.

Ma cher Dodin vous serez au sy bien que votre belle soeur inquiete de ce que je ne vous fezès pas reponse atendu que vous me la demandiez de suite. Mais je vous diray que ma fille Caliche est partie de Noël pour tâcher d'aller à la *Chapelle* (Palluau) et jay été longtems san savoir de ses nouvelle Elle ma écrit ses jours icy et elle me marque que *Savin* et Gris Babinot et Ricoulos ont été déposer les arme à Saint-Gille. Il y ont été 4 jours et il réponde de leur paroise et elle etoit dans se tems las. mais elle m'ecrit de Chalans et elle me marque quelle n'atand qune ocasions pour aller chez nous mais larmée qui est cantonnée à Palleau est (et) de Nante les vivres pour larmée viene de Nante sest pour quoy on ne trouve pas sy souvand docasions de Chalans. Dans le moment que jecris votre lettre je vien dans recevoir une de votre fils qui me demande reponse mais je ne leuy feray quand ma fille seras veneu de La Chapelle (Palluau) sy elle peut ty aller elle nous aporteras des *nouvelle sure* car apprésant je nan seiz point mais sy tant quelle seras arrivée, je ferai réponse à Charlit, je parleray au taneur qu'il me dit pour savoir sil a de

(1) Entre le Bourg-sous-la-Roche et la Limouzinière.

louvrage car il me marque quil vas sortir de chez son bourjois de leuy faire reponse chez vous.

Adieu ma chère Dodin. Ma fille et moy nous vous souhaiton une bonne sante ainsy que vos deux fille que nous embrasson de tout notre cœur. Je suis en attendant de vos nouvele

Votre Consitoiene
Veuve COUPPERIE.

*Suscription.* LA SITOIENE VEUVE PORCHEZ RÉFUGIÉE A CONIAT, DÉPARTEMANT DE LA HAUTE-CHARANTE A CONIAT.

3e LETTRE

SITOYENNE EST AMIE vous nous aviés promis de venir nous voir vous narivé point nous vouderion poutant que vous vienderié sille vous étet posible. Nous avont relus une laitre de ma cousine Joucheneau. Sa laitre en est bien consolante. *Ille parel que sa finit dant notre paiis. Baucoup de jant ce rande* ille des couvre tous les jours les munisions quil ont. On na trouvés à *Saliniè* (*Saligny*) soisente est catorse (74) baril de poudre finne d'Angleterre est douze quessont (caissons) de balle; qui lont fait decouverir même cet le cegont (second) de cet espaisse est baucoup de petit. Bourdin a passe quin jour à *Palleau ille a etes asse bien aquillis an gèneral.* Sis vous venez nous voir je vous feres voir la letre de ma cousine, elle angage sa mère a partir est nous. Jocheneau doit venir aux premiers bou tant (beau temps). Sis nous vous les vener aveque nous nous *pranderon nos precosion.* Unsis vene nous voir. Le sitoyen du Plaisis de *Boufou* (Beaufou) ets à Nante quis avet une plase à La Roche est *d'autre jant comillfaut qui sont randue.* Adieu ma chère. Croye moi pour la vie.

LA BRIEUX, veuve ESNARD.

Nos dame vous disse mille (choses) a vous est a la Dodin, je ne loublie pas ausis.

Javais oublié de vous dire que le sitoyen Julien *Desenais* (Aizenay) est sa famme est (et) Pinon de *Soulant* est sa famme ont étés prié (pris) dant la fore *desenais* (Aizenay) est le petit Gloria de la *Chapelle* est quarante autre quison étés fusillé de suite mais sé *messeu*? ne lont pas étés pour le moment est le petit Gloria Unade? jandarme

les a ampaiché pour le momant. Sis je nétés pas pressé, je vous andiré davantage.

*A Sinte (Saintes) le quatre mar*
*lant quatre de la République*
*Réponse de suite.*

*Suscription.* — A LA SITOYENNE, SITOYENNE PORCHÉ LEMURANT A COGNIAC DÉPARTEMENT DE LA CHARATE (SIC) CHE LE SITOYEN JANDREAU A COGNIAC.

4ᵉ LETTRE.

SITOYENNE EST AMIE. Jais recus votre laitre par une sitoyenne de Coniac. je nes point été surprise de savoir que vous avié étés malade. Ne recevant point de reponse de vous nous étion très inquette naus saume bien charmé daprandre le restablisemant est de navoir point sus la maladie. Car nous orion étés bien ennuyé, nous saume ataché à la pauvre Dodin est toujour les *malleheureus refugies* nous seront cher.

Parlon de notre depar, nous *voulon nous randre,* je panse que vous le voules ausis, *nous atandon une occasion favorable* pour la sesir. Insis ille faut que vous venier de suite aveque tous vos effes pour que nous partion ansanble. Vous viendres an notre chanbre est si nous ne pouvont pas rangé ? je vou trouvaires une autre apartement *est de censer (*concert) *nous chercheront une ocasion.* Je vais partir pour *Sin Savinien* pour voir sillu nia point de batiment des *Sable* come il en vien souvent. Ilia le sitoyen Beliar qui vat est vien est même ses jours ille anmené une partie des effes des *sitoyenne d'Orlean* est *deus de demoiselle?* est ille doint retourne. Cet un refugie surment sille peut ille peut nous anmené à sont retour nous pourion trouvais une gabarre qui pouret nous conduire à Rochefor, mes ille seret plus agreable pour nous de trouvais à *Sint Savinien* unt bâtiment qui nous conduiret aux *Sable,* car ille paret cont peut antrés ou dumoint aproché de près surtout après la *prisse de Charette* que vous ores surmet aprie. Voila ous on la trouvais. *Ille esttet dans la fores de Gralas nos colone sernet* de *tout cote. Travot à la tette an reprochant* (rapprochant) *peu à peus ille arancontré les pèsent* (paysans) quis le gardet. *Ille sont veneus demande à Travot si setet luis quis comandet à la Roche est dans le paiis sille ne sapelet pas Travot. — Ille leur a repondus que cettet luis, qille cherchet Charette leur commandant.— C'est moi — est bien ille est*

*dans le Bois, mes ille est abilè (habillé) comme nous, mes il tien une lance dans une main est un pissetollet de lotre. Au meme unsetant ille a vouleus passe un fosse pour se sovais est de suite ille ont crie; le voilas. De suite ille a voulus ce ponardè mes Travot luis a coupe le bras !* » est de suite ont la conduit aux *Sable*. Cete antrés aux Sable net pas si belle pour luis que cele quis fit à Nante. On regarde ? la tranquilité dans nos paiis, à present. *Ille faiset fusillè tous suse quis ne veulet pas le suivre.*

Adieu, ma chère Pourché, je suis avous atandant tous.

la Brieux, *veuve* Esnard.

Bien des chose a toute votre famil. Nous dame vous dise auxtant.

*A Sinte 29 de lannè regime lant troy* (1) *de la Repeublique.*

5e Lettre

*A Pèaut* (près Luçon) *ce 30 jerminal le quatrième de la Rèpublique.*

J'ai bien receux votre lettre an date du 8 du courant par laquelle vous me marquez que vous jouissez dunne bonne santé, je vous en souhaite la continuation. Vous me dite que vous avez receux une lettre de Basin qui vous dit quon *tue* les *Refugiée dans le Bocage. Sela est faut* car les refugiée qui sont dans ce peis cy j vont souvant. Je nan nont point veu parler. Il yana plusieur de la *Chaise* (le Vicomte) qui sont rantré tout à fait. Et maime il y a dicy un nomée Olivaut qui était bouchez à *La Ferrière* et Verdon qui sont actuellement à faire a comoder leur maison pour jaler) demurer à la St-Jen. Le Curé Feret au *Chand St Père* (Champ-St-Père) il j a deja une partie de ses effez randeux. De pleus mon fils qui est sansible a votre souvenir et qui vous dit bien des choses honête est icy avec sa famme. Il était à la prise de *Charete* qui a été prie dans le Bois de *Le Sar* (2) antre *St Denis* (la Chevasse et *Boloine* (Boulogne). Il lond amené ansuite a *Pon de Vie*. Sest le général Travaut qui la pried leuy maime avec les *chaseur de la Vande* et un détachement du *bataillon Vanjeur*

Apres lavoir pried on la conduit (a) *Ange* (Angers). On la retourné à *Nantes*, mais le général n'a pas été le conduire...

Veuve Coupperie.

*Suscription* : A la Sitoiene veuve Porchez refugiée du département de la haute Charante a Coniat.

(1) C'est l'an IV qu'il faut lire.
(2) *L'Essart.*

**(Extrait d'une lettre)**

***Aux Sables, le 4 floréal, l'an 4e de la République françoise.***

**Citoyenne et amie,**

**... Je vous diray qu'on vous a trompé en vous dizant que Charrette** a esté pris a la *forêt de Gralas* et qu'il a esté fusillé aux *Sables*, mais le fait n'est pas moins vrais quil a esté pris et je voudrois avoir la mémoire asses prezente pour vous expliquer la lecture d'une letre que j'ay vu qui est écrite de Nantes par un officier qui étoit à sa prise et qui la conduit jusqu'a son execution. Il a esté prix dans un bosquet pres d'un village (1) de la commune de *Saint Sulpice* (le Verdon) ou il a esté blessé a un bras et a la teste. Il etoient *trente six* il s'en est sauve que *sept*. De la on la mené au chateau de *Pon de Vie*, commune du *Poiré*. Le lendemain on la conduit à *Montaigu* et de là à *Anger*, et d'*Anger* on la renoré à Nantes ou il a paié sa dette à la République *après avoir esté promené par toute la ville.*

Jean Mallard.

*Suscription :* A la citoyenne Vve Porchier refugiée a Cognac chez le citoyen Le Brun près larbre de la liberté a Cognac.

(1) A la Chabotterie. Voir L'*Hébergement-Enthier et la seigneurie du Bois-de-Chollet*.

NOS ANCIENNES ABBAYES

# L'ABBAYE DE RÉ

(*Suite et fin*) (1).

## CHAPITRE X

### PIERRE GRAVÉE DU XII^e SIÈCLE.

En l'année 1880, à la suite de fouilles exécutées dans le sol environnant les ruines de l'église abbatiale de Ré, une pierre gravée des plus curieuses fut recueillie. Elle fut remise à M. Emile Gaucherel alors commandant de place à Saint-Martin qui la conserva et en fit un dessin dont nous allons donner ici, vu son intérêt, la reproduction jointe à sa description.

Cette pierre a 53 centimètres de longueur, 48 de largeur, quelques centimètres d'épaisseur, elle paraît être en schiste ardoisier.

Le sujet très complexe qu'elle représente est le suivant :

Au centre, une étoile à six rayons entourée d'un petit cercle formant comme l'essieu ou le centre d'une grande

(1) Voir la 1re livraison 1905.

roue, qui a de nombreux rayons partant de ce centre vers la périphérie. A la partie inférieure un point ayant une signification inconnue.

Au-dessus de cette roue et empiétant sur sa partie supérieure existe un calvaire semblant dominer le monde et portant un christ en croix entouré d'une auréole.

De chaque côté de ce crucifix sont des objets de la Passion. A droite une échelle, un coq et une étoile ; à gauche une lance, un vase et une étoile.

Dans les angles supérieurs laissés libres par la roue ou globe se trouvent représentés, à droite, tenaille et marteau; à gauche, un fouet de flagellation.

Dans chacun des angles inférieurs un animal ressemblant à un chien ou à un renard, à cause de la longueur de la queue.

A droite, à gauche et au-dessous du sujet en question sont des panneaux qui l'encadrent.

Le panneau de gauche représente de haut en bas : un quartier de lune avec profil et traits de visage, un arbuste sortant d'un vase à deux anses, un campagnard et sa femme ; lui, s'appuyant sur une canne et la précédant, elle soufflant dans une corne et le suivant.

Le panneau de droite représente de haut en bas : un soleil vu de face avec traits d'un visage de face et entouré de rayons, un arbuste sortant d'un vase à deux anses, un seigneur et sa femme se faisant face et ayant chacun une flèche en main.

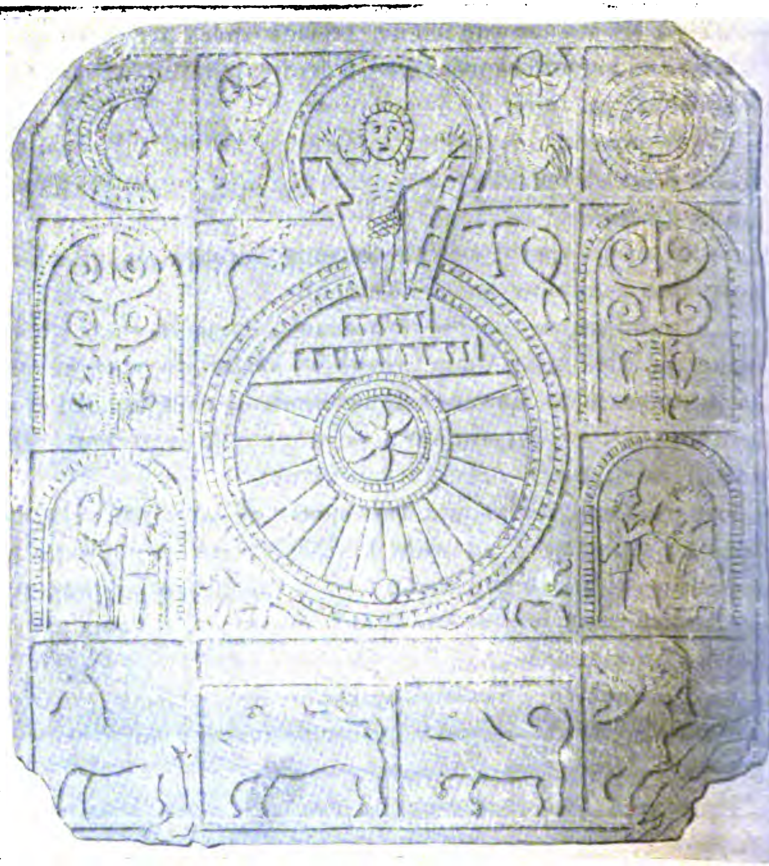
Le panneau inférieur représente de droite à gauche un seigneur à cheval, un chien, un sanglier, un daim.

Par son style, son ensemble, ses encadrements à plein ceintre, la tête du christ, etc. Cette pierre gravée nous a paru être du XII[e] siècle, époque de la construction de l'abbaye.

Quel a pu être son usage, nous n'avons pu le définir, rien ne révèle la forme d'un cadran solaire.

Quant à son sujet, il paraît être le Christ dominant le monde entouré des astres du firmament, des objets de la Passion et de scènes diverses de la vie humaine à cette époque (1).

(1) Les sires de Mauléon se livraient à la chasse au daim dans la forêt de Ré où s'éleva l'abbaye. (Charte de 1199 de Raoul de Mauléon.)



PIERRE GRAVÉE DU XII[e] SIÈCLE.

# CHAPITRE XI

## Pierre tombale d'Abbé du XIIIe Siècle.

A la même époque (1880) et non loin de là, un habitant de la Flotte découvrit une pierre tombale. Grâce à l'initiative de M. Mouilleron-Gibaud cette pierre fut mise à l'abri des injures du temps et de la destruction.

M. Gaucherel commandant de place à Saint-Martin en fit un dessin resté chez M. Julien Moreau qui nous a permis d'en faire ici une reproduction.

Cette pierre, par les bons soins de M. Emile Couneau de l'île de Ré, habitant la Rochelle actuellement, fut obtenue pour la salle du musée lapidaire de la Rochelle où elle est désormais conservée à la postérité.

Elle a été l'objet d'une description et traduction de la part de MM. de Guilhermy et Georges Musset, dans le Bulletin de la Société des Amis des Arts du 1er mars 1885 de la Charente-Inférieure où nous avons puisé ces renseignements.

Cette pierre est plane, son épaisseur est de $0^m$ 32, sa largeur $0^m$ 95, sa longueur $2^m$ 12.

Au-dessous d'un portique trilobé gothique, supporté par deux colonnes légères surmontées de chapiteaux à feuille d'acanthe, se trouve gravé un personnage représentant un abbé, en vêtement de cloître, crosse à la main droite, tête rasée, couronne de cheveux conservée, yeux fermés, visage barbu, pieds chaussés de souliers pointus, reposant sur un chien rampant.

Dans chaque angle formé par le portique gothique apparaît à demi un ange ailé semblant tenir un encensoir.

La légende en lettres gothiques conservée incomplètement ne nous permet pas de retrouver le nom de l'abbé, son nom ne figure pas non plus dans la liste que nous

avons pu reconstituer des abbés de Ré. Voici les restes de cette légende et sa traduction :

*1° Bordure supérieure.*

ISTE : FUIT : QUI : NON : MERUIT : PENA : CRUCIARI :

*2° Bordure droite.*

. . . . . . . . . . . . . . SIT : SIBI : PROPITIA : MIS-

*3° Bordure inférieure.*

ERA TRIX : VIRGO : MARIA : IN : DNO : CRESCAT : DICENS IN : PACE

*4° Bordure gauche.*

QUIESCAT : BIS : SEX : CENTENO : NUMERO : NOVIES QUOQUE : DENO : EXCEPTO : SOLO : R.. AT : — SSAT : DOI : O...

« Ici git celui qui ne mérita pas de subir la peine. . . .
« . . . . . . . . . . . . . . . que la miséricordieuse Vierge
« Marie lui soit propice ; qu'il s'élève dans le Seigneur ;
« en vertu de cette parole, « Qu'il repose en paix », l'an deux fois six cent et neuf fois, dix moins un (1289)...

---



*Pierre tombale d'un Abbé de RÉ mort en 1289.*

## CHAPITRE XII

### Sceaux d'abbés du XV^e siècle

Nos recherches faites au département des manuscrits de la bibliothèque nationale, (fonds français, recueil de Gaignères, n° 20010, intitulé « *Titres originaux scellés d'abbayes* », volume 12 P à S,) nous ont permis de retrouver un certain nombre de quittances sur parchemin du XVe siècle, délivrées par les abbés de Ré au *recepveur ordinaire es pays de Xanctonge et gouvernement de la Rochelle pour le Roy pour une somme de quatorze livres tournois qu'ils touchoient tous les ans à la Saint Martin d'hiver*, *au chapitre des fiefs et aumônes du bailliage d'Aunis*, comme montant du fermage de la maison du Pré-aux-bœufs, appartenant à ladite abbaye et située non loin du littoral entre La Rochelle et Esnandes.

Deux de ces quittances avaient encore leur sceau en cire verte, l'un détérioré, fragmenté, en mauvais état, l'autre brisé en deux fragments bien conservés.

Une troisième ne possédait plus son sceau mais avait conservé à un lac pendant en soie blanche un cachet en cire aux armes de l'abbé.

Les armes des abbés ont en effet figuré d'abord sur le sceau lui-même, plus tard séparément mais sur le même lac que le sceau.

Enfin, annexés à trois quittances, dépourvues de leur sceau en cire, de ce même recueil de Gaignères, se trouvaient des fac-simile faits à la plume sur parchemin représentant les sceaux primitivement existants.

Nous donnons ci-dessous la description et la reproduction du sceau et des fac-simile des trois sceaux susdits, tous dépourvus de contre-sceaux.

1° Pierre abbé de Ré 1440, 6 novembre (fac-similé de

grandeur naturelle d'un sceau en cire verte très fragmenté).

*Champ.* — Sous un portique gothique, l'abbé debout, nu tête, en vêtements de cloître, tenant verticalement la crosse dans la main droite et, dans la main gauche, un livre ouvert.

*Exergue.* — Ecu de ses armes surmonté de la crosse représentant un lion rampant à gauche.

*Légende.* — Marginale, en lettres gothiques, avec abréviations ainsi formulée : (1) S (*igillum*) *Fr* (*at*) ris *Petri abbatis beate* (2) *Marie de Reia.*

Trad. : Sceau de frère Pierre, abbé de N.-D. de Ré.

Sur la lettre de quittance revêtue de ce sceau, l'abbé est nommé : Frère Pierre abbé du Moustier et abbaye de Notre-Dame de Ré.




(1) Les lettres entre parenthèses sont sous-entendues dans la légende.
(2) Gallicisme pour æ.

2° OLIVIER, abbé de Ré 1452. (Fac-similé de sceau en cire verte de grandeur naturelle.)

*Champ.* — Sous un portique gothique, l'abbé debout, nu tête, en vêtements de cloître, la crosse tenue verticalement dans la main droite, un livre dans la main gauche.

*Exergue.* — Ecu de ses armes représentant un vase à deux anses d'où sortent cinq tulipes. L'écu est surmonté de la crosse et accoté de deux croisillons.

*Légende.* — Marginale, en lettres gothiques, avec abréviations, ainsi formulée : S(*igillum*) *Olivier* (*i*) *abbatis monast* (*eri*) *de Reia.*

Trad : Sceau d'Olivier, abbé du monastère de Ré.

Sur la lettre de quittance revêtue de ce sceau il est nommé : Olivier, humble abbé du Moustier et abbaye de Notre-Dame de l'isle de Ré.



3° JACQUES, abbé de Ré 1470 15 novembre. (Sceau de grandeur naturelle, fragmenté, en cire verte.)

*Champ.* — L'abbé mitré, debout, en vêtements d'église ; la crosse inclinée tenue de la main gauche ; la main droite bénissant ; les trois premiers doigts ouverts, sous un portique gothique surmonté d'un monument à coupole.

*Exergue.* — Ecu de ses armes représentant une hermine marchant à gauche en pointe et la crosse en chef.

*Légende.* — Illisible, les mots sont séparés par des étoiles.

Sur la lettre de quittance revêtue de ce sceau il est nommé : Jacques, humble abbé du Moustier et abbaye de Nostre-Dame en l'isle de Ré, on diocèse de Xainctes.

Le sceau en cire verte est écorné à ses deux extrémités et ébréché sur ses deux bords, il est de plus fendu de gauche à droite et de bas en haut.



4° Guillaume, abbé de Ré, 1499. (Fac-similé du sceau de grandeur naturelle.)

*Champ.* — L'abbé mitré, debout, en vêtements d'église, la crosse inclinée dans la main gauche, la main droite bénissant, les trois premiers doigts ouverts; sous un portique gothique, surmonté d'une niche gothique, renfermant la statue assise de Notre-Dame de Ré ayant l'enfant Jésus sur ses genoux.

*Exergue.* — Ecu aux armes de l'abbé représentant trois cercles, 2 et 1 et surmonté de la crosse.

*Légende.* — Marginale, en lettres gothiques, sans abréviations, ainsi formulée : *Sigillum Guillelmi abbatis de Reia.*

Trad. : Sceau de Guillaume, abbé de Ré.

Sur la lettre de quittance qui portait ce sceau, l'abbé est nommé : frère Guille (1) humble abbé du Moustier et abbaye de Nostre-Dame en l'Ysle de Ré.




(1) Abréviation pour Guillaume.

5° JEHAN DE BILLY (1556-21 décembre). La lettre de quittance de cet abbé est dépourvue de sceau, il ne lui reste qu'un cachet isolé pendant à un lac de soie blanche et portant un écu écartelé surmonté de la crosse et aux armes de l'abbé.

Celui-ci y est nommé : Abbé de Notre-Dame des Chastelliers en l'Ysle de Ré ; le receveur du roi à La Rochelle y est nommé « Jean Counault » et plus loin « Counaut ».

*(Fin)*

Dr ATGIER

UN DES ANCIENS DE LA GRANDE GUERRE

# LE PÈRE GIRARD (1)

Il y a cinquante ans, un type bien curieux existait encore dans notre pays ; c'était celui du survivant des grandes guerres. Presque toutes les communes de France possédaient un de ces débris glorieux d'une époque si fertile en événements et l'entouraient de respect et d'admiration. Certes, ils n'étaient pas tous en état de subvenir à leurs besoins, car la plupart d'entre eux se trouvaient réduits à la pauvreté sinon à la misère ; mais la charité publique s'efforçait de faire vivre ces soldats aux cheveux blancs, les entretenait, les choyait, et c'était pour elle un insigne honneur que de se dévouer afin de conserver les miettes d'un passé qui devait se perdre dans l'avenir.

A 5 kilomètres de Saint-André, dans mon village natal du *Clouin*, vivait autrefois le père Girard, surnommé *Quollion* — je ne sais pourquoi, — grand vieillard d'esprit simple et de foi robuste, dont la masure en ruines livrait passage à tous les vents.

J'avais alors huit à neuf ans, et je me souviens qu'à cet âge, j'aimais à faire partie du groupe d'auditeurs qui, dans notre hameau, écoutaient les histoires du bonhomme. Ma mémoire a fidèlement conservé le souvenir de ces réunions sur lesquelles planaient les ombres de Charette et de Napoléon, les

(1) Chapitre extrait de : *Ma paroisse sous la Terreur* (Saint-André Goule-d'Oie en 1793. Notes et souvenirs d'un vieux Vendéen. Par M. l'abbé F. Charpentier. Pour paraître prochainement.

deux modèles incomparables que citait le père Girard à ses concitoyens.

Ah ! ce père Girard ! je le vois encore avec son visage taillé au couteau, ses longs cheveux de neige et sa haute taille d'ancien grognard !... Il s'en allait toujours clopin-clopant, d'une allure de faucheux, vêtu de la grande veste à basques datant de Louis XVI, et coiffé d'un large chapeau crasseux; entre ses lèvres constamment *un brûle-gueule culotté* aussi court que possible, et dont l'âcre fumée devait le réjouir d'aise.

Comme presque tous ses anciens frères d'armes, il était pauvre, mais ne s'en portait pas plus mal. Ma pieuse mère nous avait appris à pratiquer la charité, et c'était, d'après ses conseils que, mes frères et moi. nous portions du lait à la maison de *Quollion,* aliment dont il se contentait presque exclusivement. Le jour, il se rendait dans la forêt pour y ramasser du bois mort; personne ne se fût opposé à cette maigre prise qui, durant l'hiver, devait réchauffer les membres fatigués du vieux soldat. Il y coupait aussi des branches de bouleau dont il fabriquait des balais à l'usage des aires et des écuries, et qu'il vendait pour quelques sous ; il apportait également des fagots de *bourdaine* aux vanniers, que ceux-ci lui achetaient à bas prix. Il faut peu de chose pour soutenir ces corps à demi-usés de vétérans. Ils ont supporté tant d'épreuves au cours de leur vie aventureuse, qu'ils s'habituent aisément aux privations.

Tel était le père Girard, solitaire endurci auquel on ne connaissait point de compagnons, homme-type dont le seul plaisir était de raconter les événements, qu'il avait vécus, les batailles auxquelles il avait assisté, les exploits dont il s'était rendu témoin et d'exalter les vertus héroïques des grands généraux de la guerre vendéenne et de l'épopée napoléonienne.

Combien en comptait-on de ces vénérables survivants devant lesquels on se découvrait avec respect ? Ils gardaient l'antique costume et portaient encore le bonnet de laine de nos pères ; dans leurs demeures, l'ancien fusil vendéen restait

accroché au manteau de la cheminée ou aux poutres du plafond, comme une relique inviolable et sacrée. On les voyait, à l'église, prendre une attitude humble et recueillie, et leurs têtes branlantes, blanches parmi les blanches, offraient le spectacle de la piété et de la résignation. Ces hommes avaient souffert pour Dieu et la patrie, ils s'étaient conduits en héros, et maintenant que la mort les guettait, ils redevenaient enfants devant le Maître tout-puissant, auquel ils avaient tout donné.

Que de choses gravées en ces cerveaux de vieillards! On les consultait comme des oracles. Ils étaient la gloire de la contrée; chaque village était fier de compter un de ces guerriers parmi ses habitants. A Saint-Laurent-sur-Sèvre, où je fus vicaire à partir de 1873, j'ai connu un survivant des grandes guerres âgé de 94 ans; comme il était malade, je le visitais très souvent, et ce fut moi qui eus la consolation de le préparer à la mort.

Le père Girard, lui, s'est éteint à 85 ans environ, emportant dans la tombe les regrets de tous ses amis du Clouin et des villages de chez nous (le Pin, la Partellière, la Gandouinière, la Lambardière etc...)

Lorsqu'il racontait ses histoires belliqueuses, le grand vieillard paraissait rajeunir; sa voix était forte, vibrante, son regard brillant, son geste vif et animé. Tout en lui se transformait ; on eut dit qu'il faisait un bond formidable en arrière et qu'il assistait de nouveau aux luttes épiques que la France soutint durant un quart de siècle contre l'Europe coalisée. Nous étions tous autour de lui, *buvant* ses paroles, ne le quittant pas des yeux, et, bien qu'il ne fût guère intelligent, il savait intéresser par la façon personnelle dont il traduisait ses impressions.

Il avait pris part à toutes les batailles de la Révolution, notamment à celles de Saint-Fulgent et des Quatre-Chemins : et le nom de Charette revenait à chaque instant, sur ses lèvres, comme celui d'un dieu auquel il avait voué un culte idolâtre. Charette était l'incarnation de la Vendée catholique

et royaliste. Pour cet humble, l'énergique et courageux *condottiere* dépassait de cent coudées le plus illustre des généraux vendéens.

Ses récits se succédaient les uns aux autres, passant de 93 au Consulat et à l'Empire, et alors c'était Napoléon qui le disputait à Charette en gloire et en vertus. Il avait fait toutes les campagnes du grand homme.

Nous vivions, pour ainsi dire, les victoires de la France, avec lui nous volions à la conquête et, quoique bien jeunes, nos cœurs tressaillaient d'enthousiasme aux histoires enflammées que nos oreilles entendaient. Le père Girard s'était trouvé en Russie et avait passé la Bérésina. Nous n'imaginions pas trop ce que cela pouvait signifier, mais le vieillard nous semblait alors un être à part, quelqu'un d'une autre époque, fait différemment que le commun des mortels, et sa taille paraissait plus haute, sa voix plus mordante, son regard plus perçant. Son langage n'était point celui d'un académicien, tant s'en faut ; mais sa rudesse convenait admirablement aux membres de l'auditoire. Ses expressions imagées, souvent pittoresques, nous comblaient de joie, car nous sentions passer sur nos têtes le souffle de la bataille et nos petits pieds trépignaient d'ardeur chevaleresque.

— « *Y leur foutiront la déroute* ! » disait-il souvent en parlant des Bleus, et cette phrase soulevait d'unanimes applaudissements.

Pauvre père Girard ! Son souvenir s'est évanoui dans le passé comme tant d'autres que je me plais à évoquer... Les gars d'aujourd'hui ne peuvent plus courir après lui en criant : « Vieux père Quollion ! Vieux père Quollion ! », ainsi que nous le faisions jadis ; mais l'image de ce brave et fidèle serviteur reste gravée en ma mémoire et c'est pourquoi j'ai voulu la rappeler dans ce livre, heureux d'offrir une place à celui qui sacrifia trente années de sa vie pour le salut de la patrie.

F. CHARPENTIER,
*Prêtre.*

# PETITS BILLETS DE LA GRANDE GUERRE

*(Ext. des Archives du Dépôt de la guerre) Carton « Armée des Côtes de la Rochelle 1793 ».*

M. de Laugrenière, chef vendéen, à sa femme :

Ma bonne amie,

Je me porte bien, sois tranquille. Le petit C. est au Molan. Je le ferai conduire, nous avons été pillés, nous pouvions l'être d'avantage. Nous avons 4 prisonniers qui seront fusillés demain. Nous en avons tué deux ; il est malheureux que nous soyons arrivés une heure trop tard, on m'a pris ma jument et le poulain.

*Genouillon 23 mai 1793.*

LAUGRENIÈRE.

*
* *

Madame de Laugrenière à son mari :

« Monsieur à l'instant où les bleus sont arrivés, ces dames étaient cachés dans un blé voisin, qui les ont entendu chercher et dire qu'ils ne voulaent faire aucun quartier ce qu'ils ont prouvé en fusillant les prisonniers qu'ils avaient faits ce matin. Madame vous les recommande expressément. Nous sommes arrivés à Saint Aubin en assez bonne santé.

MERI DE LAUGRENIÈRE

*Saint Aubin dupleix, 23 mai 1793.*

M. de Laugrenière fut fait prisonnier après la bataille de Savenay et guillotiné à Nantes en janvier 1794.

# L'ÉLECTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE

(*31 Janvier 1790*).

Procès-Verbal de l'Assemblée municipale de Sainte-Christine.

Ayant communiqué, lu et affiché les décrets et instructions de l'Assemblée nationale, formé le tableau des citoyens électeur et éligibles aux charges suivant et conformément aux décrets à la porte de l'Eglise issu de messe paroissiale le 24 janvier 1790, nous avons annoncés aux habitants que les nouvelles élections se feraient le dimanche suivant, 31 du présent mois, dans l'église, à une heure après-midi, qu'en conséquent les vêpres se diraient ce jour à l'issue de la messe et que tous les habitants des différents villages eussions à s'y rendre et ay signé.

Aujourd'huy 31 Janvier en conséquence des annonces faites le 24 de ce mois, tous les habitants se sont assemblés à la porte de l'Eglise au son de la cloche. On a fait et publié de nouveau la liste de citoyens actifs et celle de ceux d'entre eux qui pourraient être élus pour occuper les charges de la municipalité, et après une courte exhortation de M. le Curé pour engager à se comporter avec décence dans l'église, on en a ouvert les portes et on y a fait entrer les trois plus anciens d'âge pour recevoir les voix pour l'élection du président de l'Assemblée, et a été nommé unanimement le sieur Gagelin, curé de la paroisse, et ensuite nommé Jean Braud, pour secrétaire.

Cette nomination faitte, elle a été annoncée à l'assemblée, et on a ensuitte annoncé qu'il fallait nommer par liste double, trois scrutateurs, et ont été nommés Augustin Manteau, Augustin Favreau et Michel Bonneau.

Cette nomination faitte, le président, le secrétaire et les trois scrutateurs ont fait le serment prescrit par les décrets de l'Assemblée et les trois vieillards dont l'office était remplis se sont retirés et réunis à l'assemblée de la paroisse.

On a annoncé ensuitte alors qu'il fallait nommer un maire en donnant sa voix à un seul et qu'on devait suivre dans ce choix les lumières de sa conscience et choisir un homme qui sut lire et écrir, de bonne conduitte en état de se bien consulter dans les difficultés, et qui puisse en cas de besoin faire des voyages en ville si les besoins de la paroisse l'exigeaient.

On a procédé à l'élection et Pierre Ballereau (1), journallier a eu la pluralité absolue des suffrages et a été proclamé Maire par M. le Président.

M. le Président a ensuitte annoncé qu'il fallait procéder à l'élection de deux officiers municipaux par liste double et que la pluralité absolue des suffrages était nécessaire, les habitants appelés les uns après les autres comme on avait fait pour l'élection du Maire, toutes les voix se sont réunies pour Pierre Berton, laboureur, et Jean Martin, sabottier, qui en conséquence ont été proclamés officiers municipaux.

Et ont été nommés dès le premier scrutin comme notables :

Pierre Gougnard, journalier de Sainte Xtine.

Jean Soulet, laboureur à Cellettes.

Pierre Dazelle, tixeran à Sainte Xtine.

Jacque Bouchet, laboureur à Villeneuve.

Jacque Guillemoteau, laboureur à Sainte Xtine.

Jean Pelletier, laboureur à Seuré.

(1) Le 1er maire de Sainte-Christine, Pierre Ballereau, est décédé au bourg. de Sainte-Christine à l'âge de 68 ans, le 17 fructidor an XII (4 septembre 1805) C'était un ancêtre de M. Jean Lucas, adjoint au maire actuel, de M. Pierre Neaud ex-syndic des marais de Sainte-Christine et de M. Alph. Veillet, instituteur public d'Aziré de Benet.

Cette nomination faite a été nommé pour procureur d'une voix unanime Augustin Manteau, meunier.

Et enfin a été nommé pour secrétaire greffier la personne de Jean Brault.

Les élections ainsi terminées, M. Le Président a fait comparaître au milieu de l'Assemblée, le Maire, les Officiers municipaux, les Notables, procureur et greffier qui ont promis et juré solennellement de maintenir la Constitution du royaume, d'être fidèles à la nation, à la loi et au Roy et de bien remplir leurs fonctions, et après une petite exhortation de M. Le Président pour exhorter un chacun à l'amour de ses devoirs et à la subordination, l'Assemblée a été congédiée.

De tout quoy a été dressé procès-verbal et signé.

Signé ; GAGELIN, *Curé de Sainte Xtine.*

*Président*

(Extrait des Archives départementales de la Vendée, L[a] 143).

ALPH. VEILLET
*Instituteur d'Aziré.*

# NOTES D'ART

**Un peintre vendéen au Salon d'automne.** — M. Milcendeau reçoit déjà la juste récompense de son probe et vigoureux talent, et sa haute notoriété en est encore affirmée : il fait école. Nombre de toiles de ce salon d'automne se ressentent manifestement de son influence sincère.

Nous avions craint pour cet artiste la tendance fâcheuse d'outrer ses procédés. Les scènes rustiques, où il excelle, de plus en plus éclataient de ces tons crus, rudes et lourds qui firent la fortune de Cézanne, de même que son dessin donnait aux paysans qu'il campait solidement la fruste et intense gaucherie admirée chez Gauguin. Non point qu'il ne fut qu'un imitateur : Je cherche seulement à l'expliquer. Il fut toujours au contraire un peintre libre et d'une belle personnalité. Seulement sa conception de la vie campagnarde et de la lumière était telle, que ses tableaux, sous couvert de réalisme, étaient parfois d'une impitoyable et fausse cruauté. Il me semblait que ses qualités si sérieuses et si profondes nous vaudraient des œuvres remarquables quand il plairait à notre compatriote de procéder avec moins de heurts et plus de sentiment.

Aujourd'hui quatre toiles de M. Charles Milcendeau flattent plus sûrement mon goût et je les veux louer pleinement.

Une paysanne debout, le tricot aux doigts, s'enlevant sur un fond sobre, délicat et scrupuleux, sacrifie à la manière constante de l'artiste. Mais il s'est sainement régénéré : les couleurs se font valoir avec hardiesse et ne crient plus ; nul discordant reflet, partout des valeurs bien vues et justement distribuées ; l'allure est précise, sans ampleur et un peu raide même, mais sans bizarrerie et avec tout l'à-propos que réclamait le sujet.

Voici maintenant des fleurs au jet rectiligne dont l'arrangement précis, les nuances franches et choisies, et la bigarrure du dernier

plan ont tout le charme capricieux et fantaisiste des Odilon Redon avec la minutie précise de la plus simple vérité. N'est-ce point tout un art exquis que d'évoquer par la seule image exacte de pétales soyeux tout les rêves caressés par l'imagination la plus curieuse ?

Deux portraits de femmes montrent encore les aspects renouvelés du talent de l'artiste : Un profil sévère d'une belle ligne solide et discrète ; et surtout une dernière toile qui m'enchante. Jamais M. Milcendeau, chantre naïf des intimités populaires de Vendée, n'avait prouvé avec plus de maitrise quel charmant peintre raffiné il savait être, quand il lui plaisait, de la grâce féminine. La cambrure du corps, le châle aux chatoyants plis, l'éventail déployé : chaque détail retient, mais que l'ensemble est achevé de ce tableau obsédant comme une pure mélodie. Cette femme, tête nue, dans un paysage silencieux et qui abrite son fin et délicat visage contre l'éclat d'une impalpable lumière, c'est un beau thème pour faire jouer mille reflets et exprimer l'inexprimable atmosphère. Nous voilà loin peut-être des maîtres primitifs, mais tout près de ceux que récemment l'artiste nous confessait préférer : Rembrandt, Velasquez, Goya.

Et c'est encore ceux-ci que nous aimons le plus à retrouver dans les œuvres impressionistes de M. Charles Milcendeau.

HENRI MARTINEAU

# LIVRES NOUVEAUX

*Au Vieux Pays de France*, excursions de Vacances dans le bassin de la Loire, par M. Louis Rousselet. — Un volume in-8°, illustré de 60 gravures d'après des photographies, broché, 7 fr. : cartonné en percaline, tranches dorées, 10 fr. (Hachette et Cie, Paris.)

Le charmant livre et l'aimable guide ! La bicyclette et l'automobilisme ont véritablement renouvelé partout l'art de voyager. Quelle différence entre le tour classique prévu par tous les indicateurs de chemin de fer et les multiples et pittoresques excursions de notre moderne tourisme ! Charme des paysages, chefs-d'œuvre d'architecture, vestiges du passé, traditions et légendes, modes et coutumes caractéristiques, quelque motif qui puisse éveiller notre curiosité, il n'est plus un village, plus un coin de campagne où nous ne puissions désormais pénétrer pour la satisfaire. De là l'extrême richesse du livre de Louis Rousselet. Mais que le talent du narrateur et la beauté de l'illustration ajoutent d'agrément et d'animation à ces *Excursions de vacances*, à ces descriptions du *Vieux Pays de France*, toutes parfumées de grâce vraiment française !

***

*Le Secret du Gouffre*, par Pierre Mael. — Un volume in-8°, illustré de 50 gravures, d'après Vogel. Broché, 7 fr. : cartonné en percaline, tranches dorées, 10 fr. (Hachette et Cie, Paris).

Dans *Le Secret du Gouffre*, Pierre Maël nous fait le récit, ingénieux et captivant, de « l'invention d'un trésor ». Ce trésor est enfoui, depuis plus de quatre siècles, en une retraite oubliée, crypte antique creusée au flanc d'une montagne de la Suisse. Comment

l'ex-capitaine d'artillerie Winkebried et son neveu Arnold, âgé de douze ans, découvrent, à l'aide d'un vieux parchemin, l'existence de cette fortune, qui revient au premier, par droit d'héritage ; — comment, et au prix de quelles aventures, le vieillard et l'écolier, secondés par une charmante fillette, Lucile Amond, cousine de ce dernier, parviennent à conquérir les précieux coffres où toute cette richesse est enfermée, nous n'essaierons pas de le résumer.

Nous ne voulons point, en effet, déflorer la narration, pleine d'épisodes dramatiques, que Pierre Maël, fidèle à sa manière, présente de cette émouvante aventure. Ses jeunes lecteurs habituels y retrouveront, avec la poétique exactitude de ses descriptions, l'intérêt poignant qu'il sut donner à ses œuvres précédentes, et *Le Secret du Gouffre* s'ajoutera heureusement à la liste, déjà longue, des ouvrages dus à cette plume aimée du public.

⁂

*Le Chevalier de Puyjalou*, par M. H. DE CHARLIEU. — Un volume in-8° illustré de 48 gravures, d'après ALFRED PARIS. — Broché, 7 fr. ; cartonné en percaline, tranches dorées, 10 fr. (Hachette et Cie, Paris.)

Comment, après avoir conquis par son esprit charmant, son talent de musicien et son courage à toute épreuve, l'amitié et la protection du Régent, le chevalier de Puyjalou conquerra-t-il encore la fortune à laquelle il a droit et, par surcroît, la main de la charmante Odette, sa cousine et la fille de l'un de ses trois terribles oncles ?

C'est le sujet du roman de H. de Charlieu, roman de cape et d'épée, comme on disait naguère, vivant, pittoresque, amusant, vraiment digne de la grande tradition française à laquelle il se rattache.

ZZZ.





La statue du Connétable de Richemont a Vannes

# CHRONIQUE

**La statue du Connétable de Richemont.** — Une magnifique statue équestre vient d'être élevée par souscriptions à Vannes, à la mémoire du Connétable de Richemont. Nous en reproduisons l'image, d'autre part, grâce à une obligeante communication de notre excellent imprimeur et ami M. Lafolye ; et nous nous associons d'autant plus volontiers à l'hommage public rendu à l'illustre compagnon de Jeanne d'Arc, qu'il appartient un peu aussi à notre histoire Bas-poitevine.

Richemont fut, en effet, seigneur de Fontenay, où il séjourna notamment en janvier 1443, en revenant des fêtes du Couronnement de François Ier, duc de Bretagne, son neveu. Sous lui, Fontenay vit renaître son commerce ; sa population s'accrut considérablement ; les fortifications furent presqu'entièrement reconstruites, et l'église Notre-Dame qui ne pouvait plus suffire aux besoins du culte fut rebâtie.

C'est vers cette époque, en 1437, qu'il fit don au nouvel édifice religieux d'un magnifique calice en or exécuté par Gérard Rouvert, orfèvre de Paris.

**Les portraits de l'abbé René Moreau.** — Nous n'entreprendrons pas d'écrire ici la vie de l'abbé René Moreau, que nous connaissons par une publication de M. Benjamin Fillon, intitulée : « René Moreau, « curé de N.-D. de Fontenay, » qui a eu deux éditions ; la première, en date de 1849. 1/16, tirée à cent exemplaires sur papier à bras, Fontenay, Robuchon, et la seconde, en date de 1851, imprimée à Fontenay, Robuchon, Nairière-Fontaine, papier à bras également, et par « Les vies des Saints du Poitou, de M. de Chergé. — Poitiers, Dupré, 1856.

Nous nous occuperons simplement de lui au point de vue iconographique.

On lit dans l'ouvrage précité de M. Fillon parlant d'un portrait de l'abbé Moreau : « Ce portrait fut fait en 1671, par un artiste habile, d'après les indications de l'abbé Guérin, l'extrême humilité de René Moreau l'ayant toujours éloigné de se prêter aux sollicitations de ses amis, qui l'engagèrent très souvent à se faire peindre. Il en existe aujourd'hui deux copies : l'une appartient à M. Raison, (de la Girardie), l'autre à M. Lamothe, tailleur, dont la femme descend de la famille du curé de Notre-Dame ».

La copie de M. Raison appartient actuellement à M. Treuttel, propriétaire à la Girardie, commune de Sérigné, (Vendée) ; l'autre copie est la propriété de M. Casimir Puichaud, ancien conseiller général du canton de Bressuire, qui l'a achetée à la Plénelière, de Courlay, à la vente du Musée qui y fut constitué par défunt M. Aubin, de Fontenay.

Ce portrait a été reproduit dans le bel ouvrage de M. L. Brochet : « La *Vendée à travers les âges* ». (Luçon, Pacteau, 1902).

Nous savons maintenant où sont les copies du portrait de l'abbé Moreau, mais où est l'original ?... C. P.

A. La Société Académique de Nantes. — Notre éminent collaborateur, M. le docteur Viaud-Grand-Marais a fait une très curieuse communication sur l'*Origine des maisons Rouges*.

Suivant lui, la Maison Rouge est habituellement située à deux ou trois kilomètres d'un bourg, au croisement d'un vieux chemin et d'une grand'route.

En Vendée, aux environs de Luçon, à trois kilomètres, existe « la Maison-Rouge, » servant jadis de léproserie et peinte en rouge. Alexandre Dumas en parle dans son roman « Les Louves de Machecoul ». Le chevalier de Maynard, célèbre dans la prise d'armes de la duchesse de Berry, y mourut. A citer encore dans ce département, les maisons rouges situées aux environs de Saint-Fulgent, de Maillé, de Sallertaine, de Challans, de Barbâtre, de Bouin, etc.

Dans la Loire-Inférieure existent des maisons rouges près de Saint-Herblon, des Touches, d'Abbaretz, de Rougé, du Bignon, de Carquefou, de Saint-Herblain, de Sainte-Luce, du Croisic, d'Herbignac, de Malleville, de Vigneux, de Ligné, de Saint-Etienne-de-Corcoué, etc.

Dans le Morbihan, les maisons rouges (Ty-ru, en breton), sont nombreuses.

« Il nous paraît difficile, conclut le docteur Viaud-Grand-Marais,



PORTRAIT DE L'ABBÉ RENÉ MOREAU,
*curé de Notre-Dame de Fontenay*
d'après un cliché de M. Louis BROCHET.

de ne pas considérer, d'une façon générale, les maisons rouges comme des hôpitaux. Leur situation à l'écart des lieux habités, sur des routes d'un accès facile, montre qu'il s'agissait d'hôpitaux d'isolement, créés sans aucun doute à l'époque où se multiplièrent les grandes épidémies, principalement pendant la période troublée du Moyen-Age. »

Mais ces hôpitaux n'abritaient pas les lépreux. Ceux-ci étaient plutôt soignés dans des établissements appelées léproseries, misel-leries, et surtout maladreries.

L'antiquité des maisons rouges, les points où elles étaient construites, leur couleur qui les signalait de loin afin qu'on pût les utiliser ou les éviter, prouvent bien qu'elles ont été établies contre les épidémies qui décimaient la population, et surtout contre le « Mal des Ardents » ou feu de Saint-Antoine, sorte de peste.

Archéologie. — Le R. P. de la Croix vient de faire don à la Société des Antiquaires de l'Ouest du très curieux hypogée des Dunes dont il fut l'inventeur et l'historien.

La Vendée au Congrès de Périgueux. — Au *Congrès préhistorique de Périgueux*, qui a été le premier Congrès national pour cette science spéciale, et qui a été organisé de toutes pièces par notre compatriote et collaborateur M. le Dr Marcel Baudouin, trois communications relatives à notre département ont été faites par nos collaborateurs MM. Baudouin et G. Lacouloumère

1° *Mégalithes de Savatole au Bernard.* (Fouilles de trois mégalithes et restauration partielle).

2° *Découverte d'un polissoir à St Vincent-sur-Jard.*

3° *Découverte d'une cachette de l'âge du bronze et de haches polies dans l'ilot du Loison, dans le Marais de St-Hilaire-de-Riez* (Marcel Baudouin).

Un des prochains congrès aura lieu aux Sables-d'Olonne, dès que cela sera possible.

La Préhistoire en Vendée. — *A la Société préhistorique de France*, dont le siège est à Paris, et qui a pour secrétaire général M. le Dr M. Baudouin, on a fait, en 1905, deux communications sur la Vendée :

1° *Découverte d'un mégalithe funéraire au Morgaillon de St-Martin de Brem* ; 2° *Les Menhirs de St-Martin de Brem.*

*A la Société d'Anthropologie de Paris*, notons pour 1905 deux autres travaux de MM. Baudouin et Lacouloumère : 1° *Le Menhir tombé des*

*Dunes de Riez ;* 2° *Fouilles et restauration du Dolmen de l'Echaffaud, au Bernard.*

A la séance de la Société des Antiquaires de l'Ouest du 19 octobre 1905, notre savant collaborateur M. Louis Charbonneau-Lassay, a communiqué à la Société le numéro du « Journal de Loudun » en date du 25 juin 1905, dans lequel il a résumé le compte-rendu des fouilles qu'il a faites en 1900, publié dans la Revue de l'Ecole d'Anthropologie de Paris (n° de mars 1902). Cet article est intitulé : Les dolmens de la Roche-Vernaize et de Verrières, près Loudun.

Une ancienne coutume. — Notre érudit collaborateur M. l'abbé Charpentier, signale dans la *Semaine Catholique* de Luçon, une curieuse coutume ancienne, créée à Luçon en 1526 par Jean Le Bon, chanoine de la Cathédrale, qui avait fait don de plusieurs immeubles afin que le lundi et le vendredi de chaque semaine un crieur public parcourt la ville, de minuit à l'aurore, en engageant les fidèles à prier pour les trépassés.

En souvenir de cette fondation, il avait érigé devant sa demeure une très belle croix, dite de la *Crie* qui, renversée par les protestants, fut restaurée en 1628, en mémoire de la prise de la Rochelle par Richelieu et resta debout jusqu'à la Révolution. La place sur laquelle elle s'élevait a conservé le nom de *Place Belle-Croix.*

Notes littéraires. — M. Adolphe Adhérer, littérateur et auteur dramatique, rédacteur au journal « *Le Temps* », où il est particulièrement chargé de la Chronique théâtrale, officier de la Légion d'honneur, est né, en 1855, à la Roche-sur-Yon, où son père était professeur de rhétorique au Lycée.

Désireux de témoigner à sa ville natale le bon souvenir qu'il en a conservé, il a envoyé à la Bibliothèque municipale quelques-unes de ses plus belles œuvres, publiées chez Calmann-Lévy :

*Le Mariage du Lieutenant* (1884);

*Lud Ka* (1890);

*Le Théâtre à côté* (1894), qui est une suite d'études sur les petits théâtres d'amateurs ;

*Le Vœu* (1898), ouvrage couronné par l'Académie française ;

*L'inévitable Amour* (1900);

*Chez les Rois* (1902);

*Hommes et Choses de théâtre* (1905) avec une préface de Victorien Sardou.

D'autres ouvrages, dont nous pourrions citer les noms, nous per-

mettent de dire que cet érudit lettré a su dès le début se placer au premier rang parmi nos meilleurs écrivains.

Puisque nous parlons *littérature*, rappelons que c'est aussi à la Roche-sur-Yon que naquit, en 1847, un des membres de l'Académie française les plus en vue, un de nos critiques littéraires les plus lus et les plus aimés : Emile Faguet.

Collaborant tour à tour à la « *Revue des Deux-Mondes* », à la « *Revue Bleue* », à la « *Revue Encyclopédique* », à de nombreux journaux, et remarquable par ses critiques dramatiques, Emile Faguet, toujours et partout, se montre très érudit, plein de verve et, quand il le faut, spirituel et brillant chroniqueur.

Citons encore, Edouard Herriot, le nouveau maire de Lyon, qui a laissé un si bon souvenir au Lycée de la Roche-sur-Yon, et dont l'ouvrage d'un style si châtié et d'une haute élévation de pensées sur *Madame Récamier et son temps* a déjà établi sur des bases solides la réputation littéraire?

Le comité d'études des documents de la Révolution s'est réuni à La Roche-sur-Yon, le 18 novembre dernier, sous la présidence de M. l'Inspecteur d'Académie, vice-président.

MM. Brochet et Moïse Poiraud ont donné communication de plusieurs documents très intéressants sur la vie économique en Vendée pendant la période révolutionnaire.

Anniversaire. — Le 21 novembre dernier ramenait pour la 28e fois l'anniversaire du jour où Mgr Catteau fut sacré évêque de Luçon.

Nous lui adressons à cette occasion l'expression de nos plus respectueux hommages.

Le général de division Decharme, dont nous donnions le portrait, dans un précédent fascicule, vient d'être placé dans la réserve, et fait Grand-Officier de la Légion d'honneur.

Né à Bourbon-Vendée, le général Decharme est entré à l'Ecole polytechnique en 1859. Capitaine en 1870, il prit part à la bataille de Champigny, où il fut décoré. Comme chef d'escadron, il a rempli les fonctions de chef d'état-major de l'artillerie du corps expéditionnaire du Tonkin en 1885. Comme colonel, il a commandé en second l'Ecole polytechnique (1889), puis le 22e d'artillerie (1892). Général de brigade en 1894, il a commandé le secteur nord de l'artillerie du 6e corps. Divisionnaire en 1898, il a été placé à la tête de la 31e division d'infanterie à Montpellier, puis a été nommé, en 1901, au commandement du 12e corps d'armée à Limoges.

Nous offrons à notre vaillant et distingué compatriote nos hommages les plus respectueux et nos meilleures félicitations.

Au Sénat. — M. Halgan, le très distingué sénateur de la Vendée, a pris plusieurs fois la parole et avec une grande éloquence, dans la discussion de la loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Distinction méritée. — Le titre honorifique de *Prélat de la maison de Sa Sainteté Pie X* vient d'être conféré à M. Robert du Botneau, le vénéré archiprêtre de N.-D. de Bon-Port, des Sables d'Olonne.

Nous l'en félicitons de tout cœur.

Nos Compatriotes. — M. Edmond Biré a obtenu de l'Académie française, le prix Guizot pour son récent livre sur Armand de Pontmartin.

— Nos compatriotes MM. Letenneur, docteur Sabouraud, et Constantin ont été récemment promus au grade de Chevaliers de la Légion d'honneur.

M. le docteur Perraudeau a reçu les palmes d'Officier d'Académie.

— MM. les abbés Douillard et Lebœuf viennent d'obtenir en Sorbonne le certificat d'astronomie.

— M. René Vallette a été réélu bâtonnier de l'ordre des avocats de Fontenay, pour l'année judiciaire 1905-06.

Chez les Vendéens de Paris. — La fête annuelle de l'*Union fraternelle des Vendéens de Paris* a eu lieu le 3 décembre au palais Bonvalet, à Paris, sous la présidence de l'aimable docteur Chevallereau.

Le diner, assaisonné de vins et de toasts également généreux, a été parfait, et charmant aussi le bal qui l'a suivi.

Tous nos compliments aux organisateurs.

Courrier Musical. — La Société des *Matinées Musicales* que dirigent à la Roche-sur-Yon avec tant d'habileté MM. Rousse et Berthault, a donné le 26 novembre son second concert. Le succès obtenu a été aussi complet qu'à la première audition. La salle du théâtre municipal était littéralement bondée. Par les soins de MM. Taveneau et Bouchereau, elle était aussi admirablement ornée et décorée.

Après un morceau d'orchestre, M. Baumann, le sympathique professeur du Lycée de la Roche a pris la parole pour traiter des *danses grecques et modernes*. Ce sujet ardu et difficile a été mis à la portée de tous les auditeurs avec le merveilleux talent de conférencier du docte agrégé de l'Université. M. Baumann a été très applaudi.

Une série de danses anciennes a suivi cette intéressante conférence ; grâce aux explications savantes de M. Baumann les spectateurs comprennent et applaudissent.

La partie purement musicale commence ensuite. M. de Lausnay, le jeune et distingué pianiste des concerts *Colonne*, M. Muller, jeune virtuose de 19 ans, Mme Mutterer, de la Roche, Mlle Daviau d'Achen, ont été tous vivement applaudis.

Que dire du jeune maître, M. Joseph Rousse qui conduisait l'orchestre, avec une impeccable habileté. C'est à lui en grande partie que revient le succès de la fête et nous sommes heureux de lui envoyer nos plus sincères félicitations. Le public yonnais attend avec impatience la troisième matinée.

La Sainte-Cécile aux Sables-d'Olonne. — Le 26 novembre 1905, la messe annuelle de la Sainte-Cécile a été célébrée dans l'église Notre-Dame de Bon Port.

Sur le programme musical, parfaitement exécuté, figurait à côté des œuvres d'Haller, une *Cantilène à Sainte Cécile*. Exhumée par dom Pothier d'un manuscrit de Château-Gonthier, la musique de cette séquence date du XVe siècle ; œuvre délicatement ciselée de quelque moine pieux et savant, fleur mystique doucement éclose dans la chaude atmosphère d'un cloître, elle exhale un parfum pénétrant de piété naïve, et le distingué musicien qu'est M. de la Tombelle, n'hésite pas à la classer parmi les cantilènes postérieures du plain-chant les plus délicieuses.

A l'offertoire et à la sortie, des *Fragments du premier choral* pour orgue de César Franck et de la *Toccata* et fugue en ré mineur de Bach complétaient le programme de cette messe, qui fait le plus grand honneur à la maîtrise de l'église Notre-Dame et à son distingué chef.

L'imprimerie en Vendée. — M. Pételot vient d'acheter l'imprimerie Claireaux et la *Semaine agricole de la Vendée*, dont la rédaction en chef est confiée à M. Paul Demartial, licencié en droit.

Nos souhaits de bienvenue à notre nouveau confrère.

Nos meilleurs vœux de succès également à M. Lussaud, le sympathique libraire fontenaisien, qui vient d'annexer à sa librairie un atelier d'imprimerie.

Réunion mutualiste. — La Fédération départementale des Sociétés de Secours mutuels de la Vendée, dont la fondation est due à l'initiative de M. le comte Romée de Villeneuve a tenu son assemblée générale et constitutive à la Roche-sur-Yon, le 13 novembre.

Le même jour, et à la Roche également, a eu lieu une réunion organisée par la Section Vendéenne de l'Union Mutualiste des Femmes Françaises, dont Mme la Mise de Lespinay est la dévouée présidente. A cette réunion, présidée par M. de Gouttepagnon, M. Dédé, avocat à la Cour de Paris a prononcé un éloquent discours sur l'utilité de l'*Union Mutualiste des Femmes Françaises*.

Chez nos architectes. — Parmi les dernières constructions élevées en Vendée, sur les plans de M. Brochet, architecte et ancien agent-voyer d'arrondissement, nous citerons le joli château de l'Epiardière, en Mormaison.

Les marais vendéens menacés par la mer. — Le marais qui s'étend entre la Tranche et l'Aiguillon, desséché en 1722, menace d'être envahi par la mer.

Les prés de ce marais rendent les plus grands services à toute la région avoisinante du Bocage et de la Plaine, et ont beaucoup contribué à l'amélioration du bétail et à l'élevage du cheval dans cette portion de la Vendée.

Malheureusement la mer qui, jusqu'ici, avait respecté la côte à cet endroit, semble depuis l'année dernière vouloir reprendre ce qu'elle avait abandonné.

Au lieu nommé la « Belle-Henriette », à mi-chemin à peu près entre la Tranche et l'Aiguillon, elle a enlevé la dune et s'est avancée depuis un an de 50 à 60 mètres et, dernièrement, aux marées de novembre, elle a commencé à entamer la route qui relie la Tranche à la Faute. Le jour où cette route et le léger épaulement qui se trouve derrière seront emportés, la mer envahira le marais, non seulement celui de Moricq, mais encore ceux de Grues, de la Claye, et jusqu'au delà de Saint-Benoît, les prés seront exposés à être noyés par l'eau saumâtre.

Le marais de Moricq, le plus menacé, a une superficie de plus de 4,000 hectares.

— A la Séance publique annuelle de la Société des Antiquaires de l'Ouest qui a eu lieu le 17 décembre 1905, M. Tornézy a donné lecture du discours de M. Arnould, président, lequel avait pris pour sujet : *Un apothicaire-poète à Poitiers, sous Henri IV*; et le R. P. de la Croix a lu une très savante étude sur *Les Origines des plus anciens monuments religieux de Poitiers*.

A l'École des Beaux-Arts. — Deux de nos jeunes compatriotes, MM. Louis Esgonnière du Thibeuf et Jean Libaudière, viennent de

subir avec succès la première épreuve d'admission à l'École nationale des Beaux-Arts (section d'Architecture).

Nos cordiales félicitations.

CARNET MONDAIN. — Fin novembre, a été célébré en l'église de Saint-Mathurin (Vendée) le mariage de M. Xavier de Béjarry, fils de feu le M[is] de Béjarry et de la M[ise] née de Tinguy, avec M[lle] Marthe de la Roche-Saint-André, fille du vicomte de la Roche-Saint-André et de la vicomtesse née de Larocque-Latour.

— Les nombreux amis de M. le C[te] Romée de Villeneuve apprendront avec plaisir qu'il est depuis quelque jours et pour la quatrième fois père... et d'un charmant garçon.

Nos félicitations et nos vœux les meilleurs.

NOUVEAUX COLLABORATEURS. — Nous sommes heureux de pouvoir ajouter à la liste déjà longue de nos collaborateurs, MM. Léon Dubreuil, professeur de lycée en congé à Bouin ; Raymond Louis, licencié en droit, à Fontenay ; Veillet, instituteur à Aziré, près Benet.

PUBLICATIONS PROCHAINES. — Nous commencerons dans nos prochains numéros la publication des *Reliques de la grande guerre*, des *Visites pastorales de M[gr] de Menou* dans les paroisses du diocèse actuel de Luçon au XVIII[e] siècle ; de l'histoire de l'*Industrie de sel dans les provinces de l'Ouest ;* et des *Recherches sur l'origine des Communaux en Poitou*, etc.....

# NÉCROLOGIE

Le général DELANGE, du cadre de réserve, décédé chez ses enfants à Riom, à l'âge de 84 ans. Originaire de la Vendée, le général Delange appartenait à l'artillerie. Décoré à Solférino, sur le champ de bataille, le général Delange était commandeur de la Légion d'honneur depuis 1882.

Nos plus sincères condoléances aux familles Delange et Espierre.

M.' GACOUGNOLLE, ancien juge du tribunal des Sables, a succombé dans cette ville à l'âge de 91 ans, le 20 novembre 1905.

M. Auguste de JANSAC, décédé, le 4 décembre, en son château des Hermitans, près Venansault, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

M. Henry ARNAULT de GUÉNYVEAU, président de Chambre honoraire à la Cour de Rennes, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Paris, à l'âge de 75 ans.

Nos respectueuses condoléances aux familles Guényveau, Wallet de Beaucorps et de la Ménardière.

M. Lionel BONNEMÈRE, président de la Société préhistorique de France, ancien président de la Société artistique et littéraire de l'Ouest, décédé à Paris, le 28 novembre 1905, à l'âge de 62 ans.

M. Bonnemère était un écrivain délicat et un érudit très consciencieux, dont nous avons pu apprécier tout le charme littéraire et la science profonde, alors qu'il était à la tête de la *Société artistique de l'Ouest*. Il a honoré une fois La *Revue du Bas-Poitou* de sa précieuse collaboration. Nous avons donc doublement le devoir de saluer ici sa mémoire et de rendre hommage à son talent.

Nous prions M^me^ Bonnemère d'agréer l'hommage bien sincère de nos condoléances respectueusement émues.

M. GUY de CHABOT, fils du vicomte et de la vicomtesse Maurice de Chabot et petit-fils du comte de Chabot, décédé à Paris, au

commencement de novembre à l'âge de 10 ans à la suite d'une courte mais terrible maladie qui l'a emporté en 3 jours.

Nous prions la famille de Chabot d'agréer nos respectueuses et bien cordiales condoléances.

M. Désiré MAICHAIN, notaire honoraire, trésorier de la fabrique de l'église Notre-Dame, décédé à Fontenay-le-Comte le 16 décembre 1905, à l'âge de 63 ans.

Enfin on annonce la mort, au Croisic (Loire-Inférieure), de M. Ernest Merson, directeur de l'*Union Bretonne* et du *Patriote Breton et Vendéen*, à Nantes.

Ernest Merson, originaire de Fontenay-le-Comte, fonda en 1849 l'*Union Bretonne*, dans laquelle il mit au service des idées impérialistes qui commençaient à naître, ses qualités d'écrivain et de polémiste.

Il publia en outre de nombreux ouvrages d'actualité politiques ou historiques et donna ici même une notice très remarquée sur *M. Edouard Hervé*.

# BIBLIOGRAPHIE

Le 5e fascicule (t. III) du très précieux *Dictionnaire historique et généalogique des familles de Poitou*, de MM. Beauchet-Filleau, vient de paraître, nous apportant toute une moisson de renseignements intéressants sur de nombreuses familles du Bas-Poitou, et notamment sur les *Gaborin*, de Thouarsais ; les *Gallier*, de Fontenay-le-Comte ; les seigneurs de la *Garnache* ; les *Garos*, de Sérigné ; les *Garreau*, les du *Garreau de la Mèchènie*, les *Gasteau*, de Fontenay ; les *Gaudin*, des Sables-d'Olonne ; les *Gaudineau*, les *Gaudouin*, les *Gauly*, de la Réorthe ; les *Gautreau*, de Noirmoutier, etc...

Tous nos compliments aux érudits auteurs de ce *Dictionnaire*, et tous nos vœux aussi pour son achèvement le plus prochain.

— Le compte-rendu du Congrès de la Société française d'Archéologie, qui s'est tenu en 1904 au Puy, vient d'être mis en distribution. Les mémoires qu'ils renferme sont fort intéressants et accompagnés de nombreuses et très curieuses illustrations.

Nous y mentionnerons l'étude de M. l'abbé Achard, sur les reliques de Saint Georges, premier évêque du Velay et de *Saint Hilaire, évêque de Poitiers*.

— Un de nos nouveaux collaborateurs, et non des moins érudits, M. Raymond Louis, a bien voulu entreprendre *La table analytique* des 18 années de la *Revue du Bas-Poitou*. Ce patient labeur dont tous les travailleurs apprécieront avec nous l'utilité grande, paraîtra en fascicules séparés du même format que la *Revue*.

— Nous détachons de la remarquable lettre adressée par Mgr Henri, évêque de Poitiers, aux sénateurs de la Vienne, à la veille du vote de la Loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat, le passage suivant qui évoque le souvenir glorieux de l'Epopée Vendéenne :

» Bon nombre de nos chrétiens sont arrière-petits-fils ou arrière-petits neveux de ces héros vendéens, de ces géants, comme les appellait Bonaparte, qui se distinguèrent à la fin du XVIII[e] siècle par des prodiges d'incomparable valeur. Sans armes presque et sans organisation militaire, mais forts de leur foi, ils réussirent à tenir en échec les armées de la République, que dis-je ? Henri de la Rochejaquelein, leur général, un enfant de 21 ans, gagne sur elle, en moins de 10 mois, 10 batailles rangées.

Daignez-y penser, Monsieur le Sénateur, le même sang coule dans les veines de nos vrais catholiques d'aujourd'hui... »

— M. Queruau-Lamerie publie dans la *Revue de l'Anjou* une série de très curieuse notices sur *Les Petites Commissions militaires*, qui ont opéré en 1793 dans le Maine-et-Loire et ont envoyé à la mort tant de Vendéens (commissions d'Ingrandes, de Doué-la-Fontaine, de Saint-Lambert-du-Lattay, etc)...

— Sous ce titre *Souvenir d'une héroïne de la Charité* (1823-1904), M. l'abbé Bretaudeau, vient de faire paraître (chez M. Pacteau, éditeur, à Luçon) la très édifiante histoire de M[lle] Henriette Bossard, de Saint-Hilaire-de-Loulay (Vendée), véritable sœur de charité laïque dont le dévouement aux infirmes et aux pauvres était inspiré par une foi ardente.

La Vendée dans les Intermédiaires. — Signalons dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, de Paris, les articles publiés sur les *Noces poitevines* et le *cri de la Chouette* (E. Thiaudière, H. Bourgeois, Marcel Baudouin, etc.), sur *Gilles de Retz et Barbe bleue*, etc.

Dans l'*Intermédiaires Nantais* en 1905, les nombreuses notes sur le *patois* vendéen, les coutumes du Bas-Poitou, les costumes de notre région, etc.

Zoologie de la Vendée. — M. le D[r] M. Baudouin, continuant ses recherches sur la sardine de nos côtes, a publié en 1905, plusieurs Mémoires sur les parentés de ce petit poisson, à l'Académie des Sciences et dans les Bulletins du Muséum de Paris. Dans la *Revue Scientifique*. Un très long article a été consacré par lui à cette question, fort intéressante pour tous ceux qui s'occupent du bien être de nos pêcheurs, actuellement si misérables par suite de la disparition de la sardine.

Notre distingué compatriote se livre actuellement à une vaste enquête sur la chasse et l'industrie des *Vanneaux* en Vendée maritime.

— Notre excellent collaborateur J. de la Chesnaye va publier incessamment ses très intéressants *Proverbes Vendéens*, suivis de *devinettes* et *formulettes* enfantines. Le prix de l'ouvrage ne sera pas supérieur à deux francs. L'auteur a décidé que les 150 premiers souscripteurs bénéficieraient d'une réduction et recevraient ses *Proverbes* au prix de 1 fr. 50.

Lui adresser les demandes de souscription à Soullans (Vendée).

— Dans le *Réveil français*, l'abbé de Pascal a publié une remarquable étude sur l'*Histoire de la Révolution*, dans laquelle il fait l'éloge de la Vendée et de sa lutte héroïque contre la Révolution :

« Si la France fut incomparable dans le crime, elle le fut, grâce à la Vendée et à la Bretagne, encore davantage dans l'héroïsme de la lutte pour la vieille tradition ; et on l'a très bien dit — « de même que pendant de longs siècles encore, partout où s'élèvera une tyrannie démagogique, sa plus grande flétrissure sera d'être nommée une Terreur, de même aussi partout où un peuple mourra en combattant pour ses foyers, sa plus grande gloire sera d'être appelée une Vendée ».

— Nous réparons un involontaire oubli de notre dernier fascicule en saluant l'apparition du 2e volume de l'émouvante *Histoire du Clergé Vendéen victime de la Révolution*, de notre distingué collaborateur M. l'abbé Baraud.

M. l'abbé Baraud vient de mettre la dernière main au tome III. Ce volume, qui ne paraitra que l'année prochaine, est rempli de renseignements précieux sur 450 prêtres insermentés de la Vendée.

M. Baraud, en travailleur infatigable qu'il est, prépare en même temps une *Histoire de la Roche-sur-Yon* dont l'intérêt ne sera pas moindre et une *Etude sur les prisons de Fontenay pendant la période révolutionnaire*.

— Notre collaborateur et ami. M. l'abbé Charpentier, dont l'érudition ne se lasse pas, prépare une notice sur sa paroisse natale de St-André-Goule-d'Oie, dont nous publions d'autre part en primeur quelques-unes des très-intéressantes pages.

— *Le Mutualiste Français* a donné dans son numéro du 15 novembre un très curieux article de notre distingué compatriote et ami M. Romée de Villeneuve, sur *Une boulangerie coopérative en Vendée*.

— M. Hennequin, dans *Poitiers Universitaire* (N° d'août-novembre

1905) a fait une élogieuse critique de l'*Eucologe profane* de notre collaborateur et ami A. Barrau « une œuvre d'art sous toutes ses formes », où le texte charmant du poète est encadré de délicates enluminures de Gaucher, de Grandjouan et d'Edmond Rocher.

Bouquinerie Vendéenne.

Extrait de la *Revue des Autographes* (153 faubourg Saint-Honoré, n° de décembre 1905.

140 **Halgan** (Emmanuel), célèbre amiral, né à Donges (Loire-Inférieure). — L. a. s. au duc de Damas ; Paris, 25 mai 1821 ; 1 p. in-4. 6 »

Relative à M. de Lichi.

213 **Parthenay** (Catherine de), duchesse de Rohan, femme de René II de Rohan, célèbre par son savoir, par son attachement au Calvinisme et le courage qu'elle montra dans la défense de La Rochelle. — P. sig. ; janvier 1606 ; 1 p. 1/2 in-fol. Curieux document. *Rare.* 30 »

302 **Révolution.** — Pièce sig. des conventionnels *Goupilleau de Fontenay*, *Clauzel*, *Le Vasseur de la Meurthe*, *Mathieu*, *Lesage-Senault* et *Reubell* ; 19 vendémiaire an III, 1 p. in-fol., tête imp., vignette, cachet. 10 »

305. **Révolution.** — Vendée. — P. sig. de l'amiral *Morard de Galle* : à bord du *Téméraire*, en mer, 22 juin 1793 ; 1 p. in-fol. 6 »

Ordre au capitaine Martin, commandant la frégate *L'Hermione*, de repousser les rebelles de la Vendée.

Des Rimes. — Tous ceux qui de son vivant l'ont approché, ont gardé fidèlement le souvenir du bon poète, de l'être charmant, qui avait, quelques années durant, redonné comme une âme aux ruines et aux bosquets de notre vieux château de Fontenay.

Une main amie vient d'en évoquer pieusement l'image inoubliée, en publiant sous ce titre pour les intimes du cher et regretté disparu les poèmes inédits qu'une mort trop hâtive ne lui avait pas permis d'imprimer.

En ces pages nouvelles, nous avons retrouvé tout l'esprit et tout le cœur d'Alexandre Bonnin de Frayssex, et nous devons de vifs et profonds remerciements à l'amitié fidèle qui nous a permis en les feuilletant de revivre les douces, mais trop courtes heures, goûtées naguère dans la cordiale intimité de leur auteur.

— Rectification. — Il parait que nous avons fait erreur, en écri-

vant ici même que le *Dictionnaire Biographique du département de la Vendée*, édité par M. Néauber, (14, rue du Regard), contenait des omissions fâcheuses nous ne demandons pas mieux, puisque cela peut être agréable à M. Néauber, d'affirmer avec lui que ces omissions n'existent pas. Nous ajouterons même que son Dictionnaire nous a révélé en Vendée quantité de célébrités qui nous étaient absolument ignorées. Son œuvre est donc encore plus méritoire que nous l'avions supposé, et nous aurions mauvaise grâce à ne pas le reconnaître.

R. DE THIVERÇAY.

Avis important aux souscripteurs des « Paysages et Monuments du Poitou ». — L'œuvre de librairie des Paysages et Monuments du Poitou étant composée de monographies avec pagination spéciale à chacune d'elle est ainsi complètement terminée en deux cent quarante-neuf livraisons.

M. Jules ROBUCHON en a publié dernièrement le catalogue classant ces monographies dans un ordre géographique constituant ainsi onze volumes, dont :

Quatre sur le département de la Vienne ;

Quatre sur le département des Deux-Sèvres ;

Trois sur le département de la Vendée ;

Grâce à ce mode de pagination particulière des monographies faisant ainsi œuvre complète pour chacune d'elles, on peut indifféremment choisir celles qui vous intéressent le plus directement pour en former un volume à son gré.

Cette œuvre de librairie poitevine est donc ainsi à la portée de tout le monde, même pour le choix des héliogravures, vendues aussi au choix des amateurs qui voudraient en faire des albums.

MM. les souscripteurs sont donc invités à demander le catalogue définitif de cet ouvrage pour pouvoir en confier les livraisons au relieur. M. Jules Robuchon est, du reste, gratuitement à leur disposition pour en surveiller la bonne exécution de reliure aux meilleures conditions.

On peut toujours souscrire à cette œuvre nationale poitivine avec toutes facilités de paiement et nous ne sourions trop engager nos compatriotes à s'y intéresser.

La Collection des Cartes postales " des Paysages et Monuments du Poitou " se continue toujours en restant dans la catégorie des plus artistiques qui soient publiées. On n'y trouve pas les maisons d'écoles, ni les casernes de gendarmerie ni aucune construction

banales. Cette collection reste absolument dans l'intérêt historique, géographique, pittoresque et ethnographique par les monuments, paysages et costumes poitevins dont elle est composée.

Aussi la trouve-t-on chez très peu de marchands. M. Robuchon envoie en colis postal aux amateurs qui en font le demande, avec les garanties ordinaires, la collection complète des huit cents et quelques numéros parus, pourvu que l'on s'engage à y choisir au moins deux cent cinquante cartes au prix de sept francs le cent et à lui retourner le reste franco en bon emballage.

M. Robuchon se propose de visiter tous les châteaux du Poitou afin de les faire figurer dans sa collection des cartes-postales. Nous ne saurions trop le recommander au bon accueil et à la bonne hospitalité de nos châtelains, partisans de cette publication de leurs demeures.

R. DE TH.

*31 Décembre 1905.*

La « Revue du Bas-Poitou »

OFFRE

*à ses fidèles Lecteurs et à ses dévoués Collaborateurs*

*ses meilleurs vœux du nouvel an.*

# REVUE DU BAS-POITOU

18ᵉ ANNÉE

## TABLE DES MATIÈRES

### TEXTES

## GRAVURES

*Le Directeur-Gérant* : R. VALLETTE.

Vannes. — Imp. LAFOLYE, 2, place des Lices.

# REVUE

DU

# BAS-POITOU

VANNES. — IMP. LAFOLYE FRÈRES, 2, PLACE DES LICES

# REVUE

DU

# BAS-POITOU

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

*19^me^ Année. — 1^re^ Livraison.*

*Directeur* : RENÉ VALLETTE



## FONTENAY-LE-COMTE

BUREAUX : PLACE THIVERÇAY

PARIS
E. LECHEVALLIER
16, Rue de Savoie

NIORT
L. CLOUZOT
2, rue des Halles.

1906

# LE CLERGÉ DE LA VENDÉE

## PENDANT LA RÉVOLUTION

*(Suite)* (1)

### ARDELAY

**Ballon** (Jean-Baptiste), curé.
**Bouche**, vicaire.

M. Jean-Baptiste Ballon, vicaire à Saint-Hilaire de Talmont de 1749 à 1758, fut nommé à la cure d'Ardelay en mai 1759; la Révolution le trouva encore à ce poste. Comptant donc, à ces deux postes seulement, quarante-et-un ans de sacerdoce, il n'était pas d'humeur changeante, et il le prouva bien, lorsqu'après avoir refusé le serment schismatique, il resta quand même dans sa paroisse. Seul de tous les insermentés, il ne quitta son presbytère que le 29 juillet 1792, baptisant et enterrant jusqu'au dernier jour les fidèles des paroisses voisines, dont les pasteurs avaient été dispersés depuis de longs mois déjà. Sur les registres paroissiaux, trois inhumations, des 30 juillet, 1er août et 13 août 1792, sont signés du seul nom du procureur de la commune, le citoyen Louis Guesdon-Gauvinière. Au 17 août, paraît la signature de M. Charles-Mathurin Jagueneau, curé du Petit-Bourg, bientôt curé constitutionnel

(1) Voir le 1er fascicule de 1905.

des Herbiers : le délai inusité entre les dates des naissances et des baptêmes témoigne qu'on mettait peu d'empressement à user du ministère du curé intrus, M. Jagueneau ne desservait Ardelay que faute de mieux.

En décembre 1792, l'évêque de la Vendée, Rodrigue, nomma à la cure d'Ardelay un autre intrus, M. Jeanneau, qui venait de Mortagne, et qui inspira encore plus d'antipathie que son confrère des Herbiers, à qui on continua de porter les enfants à baptiser. Le 9 décembre pourtant, le curé Jeanneau fit une sépulture qu'il data de l'an Ier de la République française : son nom, accolé du titre « d'officier public », paraît pour la dernière fois le 11 janvier, au bas d'un acte de sépulture.

Pendant ce temps, M. Ballon échappait heureusement aux poursuites dirigées contre lui, lorsqu'il eut l'idée funeste de se réfugier à Noirmoutier. À la reprise de l'île par les Républicains, le curé d'Ardelay fut fusillé sur la place publique de Noirmoutier, en janvier 1794, avec les 16 autres prêtres qui s'y étaient retirés en même temps que lui.

M. Bouche, vicaire d'Ardelay depuis le 11 janvier 1787 n'eut pas le courage de son curé et prêta le serment constitutionnel. L'assemblée électorale du 10 mai 1791, à Montaigu, l'élut curé constitutionnel de Montaigu, où il fut installé le 16 octobre suivant. On a dit qu'il avait été tué par les Vendéens, lors de la prise de Montaigu, le 13 mars 1793. La vérité est qu'il fut fait seulement prisonnier, car un document du 31 octobre 1793 mentionne un secours accordé au curé Bouche « après sa délivrance des mains des Brigands ». On n'entendit plus parler de lui.

Les mêmes prêtres fidèles, qui desservirent les Herbiers pendant la période révolutionnaire, n'abandonnèrent pas les familles pieuses d'Ardelay. Les registres des baptêmes, des mariages et des enterrements sont assez instructifs sur ce point. En octobre 1794, le registre est paraphé par un laïque, M. Forestier « commissaire pour le roi, Louis XVII à l'armée du centre ». M. Boursier, curé des Moutiers-sur-le-Lay, lui

succéda ; en juin 1795, il est suppléé par M. de Béjarry « chef divisionnaire à l'armée royale. » Le 16 juin, M. l'abbé Macé, ex-desservant de Mouilleron-en-Pareds, bénit un mariage. En février 1796, M. Boursier ouvre un nouveau registre, où les lacunes signalent tristement les alternatives de trouble et de calme. Durant cette période, l'abbé de Gruchy venait parfois au château de Boistissandeau, où il disait la messe. Sur les registres d'Ardelay, rien ne prouve qu'il ait aidé MM. Boursier et Macé dans leur périlleux apostolat.

Le presbytère d'Ardelay, vendu nationalement le 12 frimaire an V, fut acheté par le citoyen G. qui se rendit aussi acquéreur de la cure du Petit-Bourg, où il s'installa, et de l'église du Petit-Bourg dont il fit une poterie.

C'est de M. Macé que parlait le Commissaire du Directoire exécutif près le canton des Herbiers dans une lettre à l'Administration centrale, du 3 brumaire an V :

« Le ministre du culte catholique d'Ardelay veut venir exercer aux Herbiers. J'exige qu'il fasse sa soumission aux lois. Il dit qu'il le prend bien, que son intention est telle, mais qu'il voudrait que tous ses confrères en feraient autant. Les habitants voyant que je m'y oppose, sont fort mécomptant (*sic*). Dites-moi si je dois persister. »

Pour toute réponse, on envoya au Commissaire indécis copie de la lettre du Ministre de la Police générale, du 22 fructidor, qui exigeait la soumission, sous peine de destitution.

Aussi, nulle trace de prêtre catholique à Ardelay pendant l'année 1797. Marie-Alexandrine Bourbon, d'une des plus notables et des plus pieuses familles de la paroisse, née le 4 décembre 1797, ne fut baptisée que quatre ans plus tard, par M. Macé, curé des Herbiers. Même en 1801, pas trace du baptême d'Alexandre-Charles-Bertrand de Saint-Hubert, né le 4 juin au château de Boistissandeau.

La cure d'Ardelay ne reçut un nouveau titulaire que le 11 avril 1802, en la personne de M. Brunet, curé de la Caillère avant la Révolution.

## ABBAYE DE LA GRÉNETIÈRE

Pour connaître les causes du mouvement antireligieux qui agita la seconde moitié du XVIII$^{e}$ siècle, on ne se rend pas assez compte de la déchéance dans laquelle étaient tombées les pieuses abbayes d'autrefois.

L'abbaye bénédictine de la Grénetière, fondée en 1150 par Gilbert de la Chaise au milieu de la forêt qui avoisinait le château du Parc, en Ardelay, n'avait pas échappé à la décadence générale des mœurs conventuelles. Tombée en commande dès la fin du XV$^{e}$ siècle, elle était devenue la propriété des La Trémoille, puis des Châteigners, dont l'abbé en titre n'était plus que le régisseur. Au moment de la Révolution, les revenus, bien diminués comme le reste, étaient perçus au nom et au profit de Jean-Baptiste-Joseph, baron de Lubersac, aumônier de Madame Sophie, tante du roi, et évêque de Chartres, lequel entretenait maigrement à l'abbaye un modeste desservant, Pierre Champin.

Étranger à l'abbaye et au diocèse, où il ne mit jamais les pieds, M. de Lubersac représentait un des types fréquents, hélas ! du haut clergé d'alors. Cadet de famille, pourvu d'importants bénéfices dès son jeune âge, grand-vicaire de l'archevêque d'Arles pour débuter, aumônier du roi par quartier en 1768, puis de Madame Sophie, il fut promu à l'évêché de Tréguier à 28 ans. Ce fut là qu'il connut le fameux abbé Séiyès que, par choix spécial, il nomma cnanoine et grand-vicaire. Évêque de Chartres en 1780, il fut élu par ce bailliage député du clergé aux États-Généraux de 1789, fut des premiers à renoncer à ses privilèges, et notamment au droit de chasse, dans la nuit du 4 août. Il refusa pourtant d'accepter la Constitution civile du clergé, émigra, se démit de son évêché au Concordat à la demande du Saint-Père, fut nommé chanoine de Saint-Denis par l'empereur en 1806, créé baron de l'Empire en 1808, et mourut à 82 ans, le 30 août 1822.

L'humble desservant de la Grénetière, Pierre Champin, n'a pas laissé de traces dans l'histoire. Tout ce que nous savons de lui, c'est qu'il refusa le serment constitutionnel, et qu'il s'embarqua aux Sables-d'Olonne, pour l'Espagne, le 10 septembre 1792, sur l'*Heureux-Hasard.* Il mourut probablement en exil.

## BEAUREPAIRE

GUÉRY (*René*) curé.
CHAMPEAU (*Jean*) vicaire.

Né aux Herbiers le 27 janvier 1753, M. Guéry fut nommé vicaire aux Herbiers en 1777, puis curé de Beaurepaire en 1784. Le refus du serment schismatique le rendit passible de la loi de déportation. Le 19 septembre 1792, il se présenta devant la municipalité de Saint Gilles-sur-Vie pour déclarer qu'il voulait s'embarquer pour l'Espagne.

*Extrait du Registre des délibérations de la commune de Port-Fidèle, cy-devant Saint Gilles-sur-Vie :*

« Aujourd'huy, 19 septembre 1792, l'an IV de la Liberté et le 1er de l'Egalité, sur l'arrivée et la comparution de neuf prêtres insermentés devant le conseil général de la commune de Saint Gilles,

« Considérant que plusieurs de ces prêtres sont destinés à être embarqués aux Sables et les autres en ce port pour l'Espagne, que ceux destinés pour les Sables ont dit que les bâtiments se sont trouvés partis et qu'il n'y a aucune barque en ce moment disponible ; que le sieur Cavois de cette ville paraît leur avoir promis de leur procurer un embarquement.

« Délibère qu'il sera établi une garde de 12 hommes pendant le séjour de ces prêtres, que l'un des membres du conseil se transportera avec M. le Commandant du bataillon de ce canton pour fouiller chacun de ces prêtres, afin d'arrêter l'or et l'argent qu'ils peuvent avoir de quelque manière que ce soit,

suivant la loi du..... qui défend l'exportation des matières d'or et d'argent.

*Signé :* Collinet, maire.
J.J. Rafin, Robion, Gratton, Chaillou, Baré, Dousseau, Gaborit, *secrétaire général.*

Parmi ces neuf prêtres, se trouvaient :

« René Guéry, curé insermenté de Beaurepaire, district de Montaigu, né aux Herbiers, même district, âgé de 40 ans, taille d'environ 5 pieds 1 pouce, front rond, menton fourchu, bouche moyenne, yeux moyens et roux, cheveux et sourcils châtain foncé, visage uni, par lequel certificat est dit que le dit sieur se rendait aux Sables pour s'y embarquer sur un navire que lui fournira le sieur Cavois, négociant à Saint Gilles, pour aller à Saint Sébastien dans le délai et conformément à la loi du 26 août dernier, daté à Beaurepaire le 17 septembre présent mois, signé Bourrasseau, maire de la commune de Beaurepaire, Papin, membre, Boudeau, secrétaire greffier, René Guéry. S'est le comparant soussigné " Guéry ".

Et « Jean Champeau, prêtre français, domicilié à Beaurepaire, cy-devant vicaire de Beaurepaire, âgé de 32 ans, taille de 5 pieds 2, pouces environs, cheveux et sourcils noirs, yeux petits, nez commun, bouche petite, menton un peu long, front carré, visage un peu long et maigre..... » le reste comme au certificat précédent.

Les neuf prêtres, auxquels trois autres se joignirent le lendemain, dûment dépouillés de leur argent, l'an IV de la Liberté et l'an 1er de l'Egalité, ne furent embarqués à Saint-Gilles pour l'Espagne que le 12 octobre. A leur arrivée à Saint-Sébastien, ils furent hospitalisés dans le petit port de Guétaria, à 4 kilomètres ; mais ils ne jouirent pas longtemps de cet asile, car, lorsque la guerre avec la France fut déclarée, tous les exilés durent évacuer les villes voisines de la frontière. Nous ignorons où se réfugièrent le curé et le vicaire de Beaurepaire, qui ne se quittèrent probablement pas. Leurs noms ne reparaissent qu'au moment du retour en France.

Le 2 juillet 1801, M. Paillou, revenu d'Espagne et installé à la Flocellière, écrivit au secrétaire général de la préfecture de la Vendée :

« Il vient, Citoyen, de m'arriver icy quatre prêtres du diocèse, qui sont rentrés et parvenus jusqu'icy sans passeport; ils craignent étrangement de tomber entre les mains des gendarmes. J'ai tâché de les rassurer, et leur ai fait entendre que le moyen de prévenir tous les inconvénients était de prévenir le citoyen Préfet, et d'en obtenir les surveillances pour leurs destinations respectives; je ne leur ai pas dissimulé que, pour les obtenir, il fallait faire la promesse, je les ai trouvés parfaitement dans mes principes, et, en conséquence, ils ont aussitôt fait la pétition cy-jointe, dans laquelle ils font la dite promesse et dépêchent un exprès à Fontenay dont ils attendent le retour. Je vous prie de vouloir bien présenter leur pétition au citoyen Préfet, et d'en obtenir des surveillances afin qu'ils puissent continuer leur route et se rendre à leurs destinations.

« J'espère que vous voudrez bien leur rendre tous les services qui seront en votre pouvoir et tâcher de faire expédier le plus promptement qu'il sera possible le commissionnaire afin d'éviter les dépenses que les délais leur occasionnent. Je compte sur la bonne volonté dont vous m'avez déjà donné tant de preuves, et j'espère d'autant plus que vous voudrez bien encore m'en donner aujourd'hui en faveur de ces messieurs, que je vous assure bien penser et avoir la sagesse et la modération si nécessaires dans les circonstances actuelles.

« J'ai l'honneur de vous saluer avec un attachement sincère et respectueux.

PAILLOU. »

A cette lettre était jointe la pétition :

« Nous, soussignés, prêtres du diocèse de Luçon, dans le département de la Vendée, arrivés dans ledit département sans passeports, prions le citoyen Préfet dudit département

de bien vouloir nous donner les sûretés nécessaires pour nous rendre à nos destinations respectives, sçavoir :

René GUÉRY, à Beaurepaire,
Pierre POINGT, à Ste-Flaive,
François POIRON, à Sallertaine,
Jean-François BOUTEAU, à Noirmoutier.

et nous accorder à chacun une surveillance pour les destinations ci-dessus marquées. En conséquence faisons la promesse de fidélité à la Constitutions de l'an VIII.

« A la Florellière 13 messidor an IX.

Pierre POINGT, René GUÉRY, François POIRON, Jean-François BOUTEAU. »

Dès le lendemain les quatre prêtres recevaient les autorisations demandées :

« Fontenay, le 14 Messidor an IX.

« Le Préfet de la Vendée,

« Vu la promesse de fidélité à la Constitution de l'an VIII souscrite par le citoyen René Guéry, prêtre déporté en Espagne et rentré en France, datée de la Flocellière, le 13 messidor, an IX.

« Autorise le citoyen René Guéry à résider à Beaurepaire, commune de ce département, sous la surveillance de l'autorité municipale de cette commune. »

A la nouvelle du retour de leur pasteur, les paroissiens de Beaurepaire se rendirent processionnellement à sa rencontre et le reçureut avec des témoignages de joie qui le dédommagèrent de ses dix années d'exil. Un mois plus tard, dans le rapport demandé par le Ministre de la Police générale sur l'état des prêtres en Vendée, le préfet Merlet dit : « Guéry exerce à Beaurepaire, il a fait la promesse, mœurs très douces, talent, instruction. »

M. Guéry dut accepter en 1810 les fonctions de curé-doyen de Saint-Fulgent; il y mourut trois ans après, à l'âge de 60 ans.

M. Jean Champeau, vicaire, de sept ans plus jeune que son curé, étant né le 15 juillet 1760, avait suivi son exemple, et l'avait accompagné dans l'exil. Ils ne se séparèrent qu'une fois de retour en Vendée, l'abbé Champeau s'étant rendu de suite dans sa famille, à la Réorthe. Il fut porté sur la liste des pensionnaires ecclésiastiques du 12 germinal an X, mais il ne s'empressa pas de prêter le serment de fidélité à la Constitution de l'an VIII, et fut signalé, le 4e jour complémentaire de l'an XII, par le sous-préfet de Montaigu, comme un des prêtres « dont on ne sait s'il a fait le serment ». Le même document lui donne le titre de « desservant des Landes-Genusson ». Il adressa ce serment par écrit à la Préfecture peu de temps après, et resta aux Landes-Genusson jusqu'au 7 octobre 1820, date à laquelle il fut appelé à la cure de Tiffauges, où il mourut au mois de septembre 1829.

En 1804, il avait été dénoncé à la préfecture pour n'avoir pas encore prêté le serment; la lettre antérieure, dont il est parlé plus haut, démontre la fausseté de la dénonciation.

Pendant l'exil, la paroisse de Beaurepaire fut desservie par un prêtre fidèle, l'abbé Prévost, venu d'un autre diocèse. Aussitôt après le coup d'Etat du 18 fructidor an V, le commissaire du Directoire exécutif écrivait à l'administration centrale : « Prévost, réfractaire, se tient caché depuis le 18 ». M. Prévost reparut bientôt, car un rapport de vendémiaire an VI porte : « Nous n'avions dans notre canton, avant le 18 fructidor, que quatre ministres du culte catholique.... Le nommé Prévost, ministre à Beaurepaire, réfractaire à toutes les lois, réside toujours à Beaurepaire; il n'y exerce aucune fonction. »

Concurremment avec M. Prévost, l'abbé Louis Hubert, curé de La Ronde, en Gâtine, desservit Beaurepaire, de 1794 à 1796; il se cachait à la métairie des Létières.

## LE PETIT-BOURG DES HERBIERS

JAGUENEAU (Charles-Mathurin), curé.

Né à Montaigu le 18 août 1751, M. Jagueneau fut nommé à la cure du Petit-Bourg des Herbiers le 10 mars 1781, en remplacement de M. de la Chèze décédé. Il prêta le serment exigé par la Constitution civile du clergé, fut nommé officier public de sa commune, et remplit les fonctions de maire, de septembre 1802 à septembre 1815. « Dans mon enfance, écrivait M. Dalin dans une lettre du 6 août 1883, j'ai connu au Petit-Bourg des Herbiers un ancien prêtre jureur appelé Jagueneau, que je croyais avoir été curé schismatique dudit Petit-Bourg. Il est mort vers 1815 à quelques années près. On disait qu'au dernier moment il avait reçu M. Macé, curé des Herbiers. »

La mémoire du vénérable M. Dalin le trompait sur deux points : c'est des Herbiers aussi que M. Jagueneau fut curé constitutionnel, ayant été élu à ce poste en juillet 1792, et il mourut au Petit-Bourg le 30 octobre 1825. Entre temps, sa vie cachotée ne différa guère de celle des autres prêtres assermentés de la région. Fait prisonnier par les Vendéens lors du soulèvement de mars 1793, il suivit de force l'armée catholique dans sa retraite vers la Loire, et là, il dut la liberté, comme beaucoup d'autres, à la magnanimité de Bonchamp (octobre 1793). Réfugiée à Nantes, il obtint du département de la Loire-Inférieure un secours de 200 #, et revint à Montaigu qu'occupaient les Républicains.

Le 2 nivôse an II (22 décembre 1793), le citoyen Charles-Mathurin Jagueneau comparut devant le conseil de district de Montaigu séant à Chantonnay, pour dire que « voyant que ses fonctions n'étaient d'aucun intérêt public, il déclare s'en démettre et y renoncer, déclarant en outre ne pouvoir faire le dépôt de ses lettres de prêtrise, attendu qu'elles ont été pillées avec ses autres effets. »

Même en pays républicanisé, l'apostasie n'était pas alors une situation et se donnait par des ressources. Le citoyen Jagueneau fut réduit à réclamer les arriérés de son traitement ecclésiastique ; ce devait être dur pour la pureté de son civisme, après avoir déclaré que ses ex-fonctions n'étaient d'aucune utilité publique : mais les plus farouches transigeaient souvent avec leurs principes, voire, comme en témoigne la pièce suivante, avec les principes de la morale ordinaire.

Le 3 nivôse an III, le Directoire du département s'occupa de loi :

« Vu la pétition du citoyen Mathurin Jagueneau tendant à être payé de la sommme de 400 # pour sept mois de desserte de la paroisse de St-Pierre des Herbiers, depuis le 4 août 1792 jusqu'au 13 mars 1793, et pour quatre mois aussi de desserte de la ci-devant cure d'Ardelay depuis le 4 août 1792 (v. s.), ensemble de celle de 150 # pour les 4 °/₀ de la vente d'une borderie, champs, vignes et prés donnés à la cure des Herbiers pour fondation ;

« Vu pareillement les certificats des municipalités de Pierre des Herbiers et d'Ardelay des 18 et 19 frimaire de l'an 2$^{me}$, des quels il résulte que le pétitionnaire a desservi les paroisses dont il s'agit, ensemble l'avis du district de Montaigu donné le 18 brumaire dernier ;

« Le Directoire du département considérant que les prêtres qui ont desservi des ci-devant cures ont été payés de ces dessertes jusqu'au 1$^{er}$ janvier 1793 (v. s.).

« Arrête que le citoyen Jagueneau sera payé de la somme de 208 # 33 centimes pour 5 mois de desserte de la cure des Herbiers, 2° de celle de 166 # 67 centimes pour 4 mois de desserte de la cure d'Ardelay, qu'à cet effet il lui sera délivré un mandat de la somme de 375 # sur le receveur du district de Montaigu à prendre sur les fonds faits pour le compte du trésor public. »

En l'an VI, Jagueneau était devenu agent municipal à Bouillé

près Maillezais, maigre fonction, qui le faisait vivre, et pour laquelle il multipliait les preuves de civisme :

« 2 pluviôse an VI. — Le citoyen Charles-Mathurin Jagueneau, prête en sa qualité d'agent municipal de la commune de Bouillé, canton de Benet, serment de haine à la royauté, en la salle de l'administration municipale à Benet.

Il était également pensionné comme ex-prêtre, d'où le certificat de vie qui suit :

« 7 pluviôse an VI. — Certificat de vie délivré à Charles-Mathurin Jagueneau, ex-curé du Petit Bourg des Herbiers, demeurant en la commune de Bouillé, né le 18 août 1751, âgé de 46 ans, taille de 5 pieds 5 pouces, cheveux et sourcils noirs grisonnants, yeux gris, nez assez bien fait, bouche moyenne, menton rond, front élevé, visage oblong. »

Le 5 vendémiaire an VII, " la ci-devant municipalité (année 1792) du Petit bourg des Herbiers, atteste que le citoyen Ch. M. Jagueneau ex-curé de cette commune, a prêté son serment, signé de lui, à la Liberté et à l'Egalité, dans les délais prescrits par la loi du 13 août 1792, que les registres de ladite municipalité n'existant plus, et ayant lui-même perdu tout ce qu'il avait pendant la guerre, il ne peut par cette raison en produire d'extrait. "

M. Jagueneau n'habitait déjà plus Bouillé, car c'est aux Herbiers qu'il rédiga le 22 vendémiaire an VII, cette attestation : " Je soussigné, certifie et atteste, pour me conformer à l'article 3 de l'arrêté du Directoire du 5 prairial dernier, ne point avoir rétracté mon serment du 14 août 1792. »

Le mois suivant, il était réinstallé au Petit Bourg des Herbiers, qu'il ne devait plus quitter :

« 8 frimaire an VII. — Certificat de serment à la liberté et à l'Egalité délivré au citoyen Jagueneau, résidant au Petit-Bourg. »

Dans le rapport préfectoral du 11 thermidor, an IX, M. Jagueneau est porté sur la liste des " prêtres non exerçants " avec cette note : « ancien curé du Bourg des Herbiers, cons-

tamment soumis, peu instruit, membre du Conseil général (de la commune) ». Cette soumission lui valut, en 1802, les fonctions de maire du Petit-Bourg, qu'il exerça jusqu'en 1815.

Il mourut dix ans plus tard.

« Le onze octobre mil huit cent vingt-cinq, par devant nous, Charles Soullard, maire, officier de l'état civil de la commune du Petit-Bourg des Herbiers, canton des Herbiers, département de la Vendée, sont comparus René You cultivateur et propriétaire, demeurant à la Maison-Neuve en cette commune, âgé de 57 ans, et Louis Baudin, maçon, domicilié dans ce bourg, âgé de 63 ans, lesquels nous ont déclaré que Charles-Mathurin Jagueneau, propriétaire et curé, de cette paroisse, est décédé d'hier dans ce bourg sur les 2 heures du matin, né à Saint-Georges de Montaigu le 18 avril 1751, fils du légitime mariage de feu Mathurin Jagueneau, vivant propriétaire, et de défunte Brechet, ledit René You, ami du défunt, et ledit Louis Baudin, ami et voisin du défunt qui ont déclaré ne savoir signer, excepté You, qui a signé avec nous de ce requis après que lecture leur a été faite de la présente (*sic*) acte de ce décès.

You, Soullard *maire* ».

La cure du Petit-Bourg avait été vendu le 12 frimaire an V ; un nouveau presbytère fut acheté en septembre 1810, et la la commune racheta l'ancienne église et l'ancienne cure en 1826.

## LES EPESSES

Delhumeau, (*N.*), curé.
Dumas, (*N.*), vicaire.

M. Delhumeau, âgé de près de 80 ans au moment de la Révolution, avait remplacé M. Moreau à la cure des Epesses le 13 juin 1775. Il refusa le serment constitutionnel, et son âge ne lui permettant pas une résistance utile, il se retira à Niort.

C'est dans cette ville qu'il reçut, le 22 décembre 1791, une lettre de Dumouriez, lettre qui montre qu'il suivait avec un patriotique intérêt la marche peu rassurante des événements :

« J'accepte avec plaisir, Monsieur, l'engagement que vous prenez avec moi de prêcher la paix dans un pays où vous avez exercé si longtemps des fonctions respectables à tous égards. Je garde votre lettre, et je souhaite que tous les prêtres, quelques (*sic*) soient leurs opinions, prennent les mêmes engagements. Vous jugez bien que toute opposition à la loi amènerait dans votre canton beaucoup de troupes qui calmeraient très vite les troubles en s'emparant des mal intentionnés qu'on livrerait aux poursuites des tribunaux.

« Votre petit journal de Louis XVI est un mauvais livre plein de partialité, de mensonges et d'injures. Je crois que vous ferez bien à l'avenir de vous passer de la lecture d'un aussi mauvais Nouvelliste ; mais en cas que vous croyez ne pas devoir faire ce sacrifice à votre propre tranquillité, je vous conseille au moins de ne le colporter ni prêter à personne, parce que ce serait vous compromettre très imprudemment pour une niaiserie. Je m'en rapporte à votre prudence ».

(*Arch. Nat.* $F^7$ 4423). « DUMOURIEZ ».

Ces relations, et la mission de paix que revendiquait le vénérable septuagénaire ne pouvaient que le rendre suspect. Il fut dénoncé au directoire du département de la Vendée, avec quatorze autres prêtres, dont son vicaire, fut décrété d'accusation le 24 mars 1792, et emprisonné à Châtillon. Il réussit à s'évader avec quelques autres, et revint aux Epesses, où il mourut le 25 mai 1795, à l'âge de 77 ans.

A l'exemple de son curé, M. Dumas refusa le serment, et, comme lui, fut décrété d'accusation par le directoire du département de la Vendée le 24 mars 1792. Mais il ne se laissa pas appréhender, et remplit même, pendant quelque temps encore, les devoirs de son ministère, ainsi qu'il ressort d'une lettre

sans date et sans signature, mais à lui attribuée par les administrateurs du district de la Châtaigneraye qui la transmirent au ministre de la Police générale avec cette mention : « Copie d'une lettre écrite à M. Morenne ci-devant curé de Saint-Mars-la-Réorthe, par le vicaire des Epesses » :

« Monsieur, je n'ose suivre la marche que vous m'avez indiqué, je craindrais d'être poursuivi et forcé d'avouer que je savais d'où était l'enfant. Dans l'Anjou, on baptise l'enfant à la maison en attendant un temps plus favorable, ou bien, on attend le moment où l'intrus est absent pour porter l'enfant en une autre paroisse. Voyez, Monsieur, si cela vous convient. Pour la bonne fête de demain, j'aurais été vous trouver, et nous aurions décidé le cas. Adieu cher ami. » (*Arch. Nat.* D 24 15.)

Lorsque la persécution s'aggrava, M. Dumas put se réfugier en Espagne, par la voie de terre probablement, puis que son nom n'est porté son aucun rôle d'embarquement. *L'Etat des prêtres du diocèse de la Rochelle* le porte comme habitant la Corogne à la fin de 1792. Il est à supposer qu'il mourut en exil, car aucun document, ni pendant l'exil, ni depuis, ne mentionne plus son nom.

La paroisse des Epesses eut un curé constitutionnel en la personne d'un sieur Huber, ci-devant carme de La Flocellière ; nous ne le connaissons que par la délibération du directoire du département qui fixa ses appointements :

« Vu l'acte d'installation de Louis-Jean Huber, en qualité de curé de la paroisse des Epesses, en date du 24 de ce mois (octobre 1792), le directoire fixe et arrête le traitement dudit Huber à la somme de 1850 savoir 1500 en sa qualité de curé de la paroisse des Epesses dont la population excède 1000 âmes, et 350 faisant moitié de la pension de 700 qui lui a été faite comme ci-devant religieux carme de La Flocellière. »

Au rétablissement du culte, M. Pierre-Etienne Paillat fut nommé à la cure des Epesses. Né dans cette paroisse le 28 juillet 1751, il avait été aumônier des Franciscaines à Chollet, avant

la Révolution. Il n'avait pas prêté le serment, s'était caché dans la Vendée, où les documents administratifs le signalent à Saint-Mars-la-Réorthe en 1794, et avait notamment reçu asile aux Létières, paroisse de Beaurepaire, chez la famille Rousseau.

## SAINT MARS-LA-RÉORTHE

MORENNE *(André)*, curé.

M. Morenne débuta dans le ministère comme vicaire de Soullans en 1774 ; il fut appelé, le 7 juillet 1782, à la cure de Saint Mars-la-Réorthe, où, grâce à la charité de Mme de Toucheprès, pieuse veuve sans enfant, qui habitait à la Traverserie, il put faire beaucoup de bien et soulager de nombreuses infortunes. C'est ce qui explique les sentiments de respect et d'attachement que ses paroissiens témoignèrent à M. Morenne, lorsqu'il eut refusé de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé. Ils adressèrent une pétition au Département, au fond pour conserver M. Morenne après l'installation du curé intrus, dans la forme pour réclamer le bénéfice de la loi du 7 mai 1791, qui autorisait l'ouverture d'un oratoire public non conformiste dans les paroisses pourvues d'un curé constitutionnel. Les habitants de Saint-Mars demandaient l'autorisation « d'ouvrir cet oratoire public, avec cette inscription : TEMPLE DES CATHOLIQUES NON CONFORMISTES, ou telle autre que les Administrateurs désigneront, et de prendre le prêtre dont ils feront choix » (juin 1791).

Il fallait à tout prix, et malgré la loi, empêcher l'ouverture de ce temple non conformiste, et on imagina contre M. Morenne, qui en était l'instigateur, et contre Mme de Toucheprès, qui en devait faire les frais, une longue procédure d'intimidation, qui aboutit du reste au résultat cherché, et à

l'incarcération préventive de M. Morenne qui ne fut élargi qu'en vertu de l'amnistie décrétée par la loi du 15 septembre 1791.

Il faut reconnaître que M. Morenne, qui n'avait pas quitté sa paroisse, ne restait pas inactif, et qu'il était l'âme de la résistance morale du clergé fidèle dans la région. Le 16 avril 1791, il écrivait à M. Delavaud, prieur de Châteaumur :

« Monsieur et honoré confrère,

« Malgré ma pauvre santé et la nécessité d'aller au lit, car il est tard, je vous donnerai un signe de vie pour vous marquer que notre prélat (il l'est encore dans toute la force du terme) sçachant que n'ayant pas prêté le serment, il désirerait bien que vous lui donneriez vous-même un signe de vie. Son cœur, me marque-t-il, est dans la douleur, de voir un aussy grand nombre de ses collaborateurs s'éloigner de ses principes, qu'il croit bons; il a la confiance qu'ils ne résisteront pas à ses sentiments paternels, il tend les bras (ce sont ses expressions) pour les recevoir.

« J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

MORENNE ».

(*Arch. Nat.* F 7. 7410).

M. le chanoine du Fresne, l'un des grands vicaires de Luçon, lui ayant demandé des renseignements sur l'état de sa paroisse, il lui répondit, le 20 juin 1791, que « M. Réthoré, Génovéfain, du village de Lépeau, paroisse de Saint-Michel, avait fait son acte d'intrusion hier à Saint-Mars-la-Réorthe. Lui a laissé l'intrus et sa suite au presbytère, et est venu à la Traverserie, où il a dit la messe que beaucoup de monde a entendue. L'intrus n'est accepté que par la petite beourgeoisie. Ce qui le désole c'est de voir une des femmes les plus pieuses de sa paroisse suivre l'intrus, à cause de l'exemple. Il a besoin d'avoir en M. Paillou un consolateur qui l'a aidé dans le travail du ministère, et a fortifié son âme unie à un bien faible corps » (*Arch. Nat.* D XXIX-15).

Quatre jours après, M. Morenne recevait la lettre suivante de M. Lommedé, de Saint-Laurent sur-Sèvre :

« Monsieur,

« J'apprends que celui qu'on n'avait nommé à votre place de curé en a pris possession. Je ne vous complimenterai point sur la conduite héroïque qui vous a mérité cette privation. Je ne vous répéterai que ce dont tous les honnêtes gens sont bien persuadés, que la religion et votre tendance au bien vous ont mis dans cette nécessité.

« J'écris à mon bordier, Pierre Baizé, de se concerter avec vous pour l'acquit d'une fondation que doit notre maison de Saint-Mars; je vous serai obligé de vouloir bien remplir notre intention en l'acquittant. Vous recevrez du bordier, qui est chargé par sa ferme d'acquitter toutes redevances, le prix assigné à cette fondation.

« J'ai l'honneur d'être avec les sentiments les plus respectueux, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

LOMMEDÉ. »

Pendant ce temps, on instruisait contre M. Morenne et Mme de Touchéprès au sujet de la pétition des paroissiens restés fidèles de Saint-Mars la Réorthe :

*Pétition à Messieurs les Administrateurs du département de la Vendée.*

« Supplient les habitants de la paroisse de Saint-Mars la Réorthe soussignés, et un très grand nombre d'autres qui ne savent signer, tant en leur nom qu'en celui de leurs familles, et ont l'honneur de vous exposer que dimanche dernier, 20 du présent mois, le sieur Réthoré, chanoine régulier de la congrégation de Sainte-Geneviève, a été installée curé de Saint-Mars la Réorthe, district de La Châteigneraye, et que leur conscience ne leur permettant pas de communiquer avec lui dans tout ce qui concerne la religion, ils se trouvent aujourd'hui dans

l'impossibilité de rendre à Dieu le culte extérieur et public qui lui est dû. Cette privation leur est extrêmement sensible ; mais, soumis aux lois, amis de l'ordre et de la paix, ils souffrent cette privation dans le silence, et sont très éloignés de se permettre aucune action qui puisse troubler l'ordre public ; la voie de la pétition leur a paru la seule convenable.

« Ils ont considéré que l'Assemblée nationale avait consigné dans la déclaration des Droits de l'homme tous les principes de tolérance religieuse la plus absolue ; que ses différentes lois respiraient ce même esprit de tolérance ; que la proclamation du département de Paris ayant autorisé les différentes sociétés particulières dont le culte est différent du culte national, à se procurer des édifices ou, moyennant certaines conditions, elles pourraient exercer publiquement leur culte particulier, cette proclamation a été sanctionnée par l'Assemblée nationale qui, par sa loi du 13 mai dernier, autorise les édifices consacrés à un culte religieux par des sociétés particulières. Les suppliants, qui connaissent, Messieurs, votre justice et votre zèle pour le maintien des lois, et qui sont persuadés que vous êtes bien éloignés de vouloir gêner les consciences ont cru pouvoir s'adresser à vous en confiance.

« Mais, avant de vous présenter cette requête, ils ont voulu s'assurer d'un édifice qui put être consacré à l'exercice du culte catholique, apostolique et romain, désigné aujourd'hui sous le nom de non-conformiste. Ils n'en ont point pu trouver qui remplit mieux leurs vues que la chapelle ou oratoire particulier de la maison de la Traverserie, appartenant à une dame Louise-Marie-Elisabeth de Moulins de Rohefort, veuve de messire Gabriel-Honoré Mesnard de Toucheprès.

« Ils se sont en conséquence adressés à elle et l'ont priée de consentir que sa chapelle fut dorénavant non seulement à l'usage de sa maison, mais encore de tous les suppliants, et de tous ceux qui font profession de rendre à Dieu le même culte. Leur espérance n'a point été trompée ; Mme de Touche-

près leur a de grand cœur accordé leur demande, sous le bon plaisir du directoire de département, et, pour ne laisser aucun doute de sa bonne volonté et de son zèle pour l'avantage des fidèles catholiques nos conformistes de cette paroisse, elle a bien voulu leur promettre de signer la présente requête en témoignage de son consentement et de son attachement au culte des catholiques non conformistes.

« Vous prient en conséquence, les suppliants, ce considéré, Messieurs, qu'il vous plaise faire jouir du précieux avantage de la tolérance religieuse décrétée par l'Assemblée nationale, les autoriser à se réunir dans la chapelle de la Traverserie pour y exercer publiquement le culte qu'ils doivent rendre à Dieu, en faisant mettre sur la porte une inscription portant ces mots : TEMPLE DES CATHOLIQUES NON CONFORMISTES, où telle autre que vous voudrez indiquer, prendre le prêtre dont ils feront choix sous votre sauvegarde spéciale, et enjoindre à la municipalité de les faire jouir de toute la protection et de toute la sûreté que la loi accorde aux citoyens.

« Ils prieront Dieu pour la prospérité de l'Etat, pour la vôtre, Messieurs, et prennent l'engagement qu'il ne se passera dans leur assemblée rien de contraire aux lois.

« *Louise-Marie-Elisabeth* de MOULINS de ROCHEFORT de TOUCHEPRÈS.

Jacques MERLET, Joseph MOREAU, Jean SIMON, Pierre MALLET. »

Le département renvoya, le 25 juin, cette pétition au district de La Châtaigneraye pour avis à transmettre. Au lieu de donner à l'affaire la suite administrative qu'elle comportait, le district organisa une expédition contre les pétionnaires. Nous rapportons les faits d'après le procès-verbal du maire de Saint-Mars-la-Réorthe, chef de l'expédition, et qui, sur la réquisition du procureur de Saint-Mars, envahit le château de la Traverserie, accompagné dudit procureur, et des maires et procu-

reurs de Rochetrejoux, des deux Pouzauges, du Boupère, de La Flocellière et de Saint-Prouant.

« Sur les bruits, relate le maire, qui se sont répandus que la dame Du Moulins Rochefort, veuve Mesnard, retirait chez elle des prêtres non assermentés, et notamment le curé de Saint-Mars, qui y exerçait toutes les fonctions du ministère, y prêchant, administrant le sacrement du baptême, et empêchant, par un *abus sacrilège* de leurs pouvoirs et de la confiance des habitants de cette paroisse et autres voisines, d'assister aux offices des curés constitutionnels. Arrivés à ladite maison, nous avons trouvé une foule de peuple, de tous sexes *(sic)* et de tout âge qui, à notre aspect, à pris la fuite. »

Le maire commence par interroger la maîtresse de la maison, qui lui répond qu'on célèbre la messe. Il l'en blâme et procède à une perquisition minutieuse ; mais « vérification faite des papiers qui s'y sont trouvés, nous n'avons trouvé aucune pièce qui indique que ladite dame ait des projets dangereux ». Il constate que les documents les plus importants sont des lettres de curés non conformistes traitant exclusivement de la situation de leur église. Il s'en empare, et, après avoir interdit à Mme de Toucheprès de rouvrir sa chapelle, il envoie toutes les pièces au district et à l'accusateur public avec les noms des dix-sept personnes qui n'avaient pu s'évader assez vite.

A peine le district eut-il reçu les pièces, qu'il lança, le 1er juillet, une accusation en règle contre Mme de Toucheprès, sur ce motif « qu'elle excitait du trouble parmi les habitants en leur imposant sur la Religion, et en retirant chez elle des prêtres réfractaires, au nombre desquels est ledit sieur Morenne, nouvellement remplacé dans la cure de Saint-Mars, qui y exerçaient toutes les fonctions du culte...

« Considérant qu'aucune loi et nul motif n'autorisent la dame de la Traverserie d'offrir la chapelle de sa maison à aucun ecclésiastique pour y administrer les sacrements, que ces trames à abuser le peuple ne peuvent qu'inspirer de la

défiance et égarer les citoyens : que de la part du sieur Morenne aujourd'hui sans caractère, c'est faire violation à la loi que de continuer à administrer les sacrements aux fidèles hors l'église paroissiale...

« Dénonce la dame de Toucheprès et le curé de Saint-Mars à l'accusateur public, comme perturbateurs du repos public et réfractaires à la loi. »

Les pièces furent transmises à l'accusateur public à fin de poursuites devant le tribunal du département.

Le procès n'eut pas lieu, M. Morenne ayant été remis en liberté en vertu de la loi d'amnistie du 15 septembre 1791. Il continua à exercer secrètement son ministère dans sa paroisse et aux environs. Lors du soulèvement de mars 1793, il suivit l'armée catholique, et il périt au passage de la Loire, en octobre suivant.

Jean-Marie Rhétoré, ex-génovéfain, et curé d'Etusson (Deux-Sèvres), né à La Pommeraye le 16 octobre 1744, élu curé constitutionnel de Saint-Mars, s'y installa le 19 juin 1791. Une lettre de M. Brumeau de Beauregard donne des détails sur cette installation :

« Le bon curé de Saint-Mars a été remplacé hier par un intrus génovéfain et du diocèse, nommé Rhétoré. Nous sûmes samedi, à ne pouvoir douter, que l'intrusion s'opérerait le lendemain. Le curé acheva de démeubler. Il sut qu'à raison des assemblées primaires, l'intrus serait installé et dirait la messe à 8 heures du matin. Comme sa santé ne lui permettait de se lever que tard, il me fit prier d'y aller dire la messe de grand matin. Je la dis en effet à 5 heures. L'église était remplie. Aussitôt la messe, et après avoir monté dans la chambre du curé, je revins ici. Le curé se leva plus tôt qu'à son ordinaire ; après la prestation du serment, l'intrus et ses adhérents entrèrent à la cure. Le curé lui-même leur ouvrit la porte et leur déclara qu'il protestait contre sa prétendue installation, qu'il était légalement curé de Saint-Mars, qu'il ne s'en était point démis, que l'Église ne lui avait point ôté sa juridiction,

qu'en conséquence il ne cesserait de se regarder comme curé de Saint-Mars, et de rendre autant qu'il le pourrait tous les soins à son troupeau. Aussitôt après, il les quitta et se rendit ici où il dit la messe à 10 heures; presque tous ceux qui n'avaient pas entendu la messe s'y rendirent; il ne se trouva à la messe de l'intrus que les bourgeois, les bourgeoises et un très petit nombre de gens qui étaient de la lie de la paroisse. »

M. Rhétoré ne fit pas une opposition marquée au culte établie à la Traverserie; il revint même à des sentiments plus conformes à ses devoirs, et, dès le mois de janvier 1793, il se décida à rejoindre les prêtres fidèles en Espagne, où il arriva le 19. Il résida à Saint-Jacques de Compostelle où il ne manqua de rien; il avait une certaine aisance personnelle, et trois lettres de lui conservées aux Archives Nationales, F[7] 3439, apprennent que le chapitre de la cathédrale de Compostelle lui allouait 15 sols par jour, plus ses messes. Il rentra en France à la fin de l'exil, abjura ses erreurs, et, au Concordat, fut nommé curé de la Pommeraye, sa paroisse natale.

Pendant la Terreur, le culte fut maintenu à Saint-Mars par M, Paillat (*v.* aux Epesses). Il se cacha au coup d'État de fructidor; un rapport d'Hervouet, commissaire du Directoire exécutif près le canton de La Flocellière, porte, à la date du 23 octobre 1797 : « Le curé de Saint-Mars est resté dans une maison qui lui appartient dans un petit village de cette commune. On assure qu'une de ses filles de confiance, la plus jeune, avait fait une quête pour lui dans sa commune et dans les paroisses circonvoisines. Je pense bien que les prêtres qui sont restés dans le canton en ont fait autant. »

Un autre commissaire, Chenuau, écrit, le 28 décembre 1797 : « A Saint-Mars la Réorthe, un nommé Paillat y a exercé le culte jusqu'à la loi du 19 fructidor; il s'est retiré au village de la Petite Blotière, même commune; on assure qu'il n'exerce aucune fonction. »

L'église de Saint-Mars ne fut pas brûlée pendant la Révolu-

tion. Les trois cloches furent transportées à Fontenay et fondues. Les vases et les ornements sacrés, religieusement cachés, restèrent sous la garde des habitants, et furent rendus, au rétablissement du culte. Plusieurs de ces vases servent encore au culte aujourd'hui.

(*A suivre.*) EDGAR BOURLOTON.

# LE VIEUX BOCAGE QUI S'EN VA

## (NOTES DE FOLKLORE ET DE TRADITIONISME)

## COURONNÉ AUX JEUX FLORAUX (1904)

### Suite (1)

## IV

## LA TABLE DU BOCAIN

Dans l'harmonie de l'intérieur vendéen où tout respire le calme, l'Ancien aux cheveux blancs, le père est le maître incontesté devant qui chacun s'incline respectueusement. Il est l'âme de la famille ; ses désirs sont des ordres. A table, c'est lui qui préside et personne ne faillera dans le pain avant que son couteau n'ait tracé sur la miche le signe du pardon. De même, la cuiller ne trempera dans la soupe que si la prière a sanctifié les aliments réparateurs de forces. Le pichet bleu rempli d'eau — autrefois, alors que le cep avait encore de la sève, il l'était de vin – circule à la ronde et chacun boit à sa soif. Il y a quelque vingt ans à peine l'assiette en porcelaine, la fourchette étaient totalement inconnues dans la ferme du Bocage. On puisait à même dans l'immense soupière de terre

(1) Voir la 3e livraison 1905.

cuite : une bouchée de pain piquée à la pointe du couteau permettait de *saucer* dans le plat de *mojettes*. Aujourd'hui le bien-être se fait sentir jusque dans les coins les plus reculés de nos campagnes et la fourchette, que les Chinois rejettent comme indigne des fils du ciel, a conquis droit de cité parmi nos paysans bocains.

Il se nourrit moins frugalement qu'autrefois, l'homme du Bocage. La science, lui ayant fourni les moyens de culture intensive, lui a permis en même temps d'améliorer son ordinaire, mais il n'a eu garde de proscrire de sa table les mets dont la recette est séculaire et les petites friandises que se permettaient nos pères le jour où le four cuisait le bon pain de froment — autan, il l'était de seigle ou de méteil. C'est d'abord le *tourteau*, long comme une miche de boulanger dans sa *guenotte*, le bon tourteau que l'on casse sans l'aide du couteau si la pâte n'est pas encore cuite afin d'empêcher que toute la fournée ait la *cot*. Car la *cot*, voyez-vous, est une mauvaise recommandation en faveur de la ménagère qui a boulangé, et puis ça vous a un goût détestable le pain qui n'est pas levé. Mais, quand la fournée est bien réussie, le délicieux goûter que le tourteau trempé dans du *lait-beurre* (1) ou du vin chaud sucré ! Ceux qui n'aiment pas ce genre de friandise ont la liberté de beurrer la mince pâte frite dans la poële, aussitôt que la fermière l'a eu pétrie et avant que dans le *jadaud* (2) placé sous les couvertures du lit, elle ait commencé à lever. Pour les délicats, voici l'*alise* qui doit sa belle croûte d'un jaune doré aux œufs et au lait dont on l'a graissée. Elle se mange sèche, quand elle est encore tendre ; avec du beurre, elle est toujours très appréciée des gourmets.

Aimez-vous le laitage ? Vous serez servi à souhait dans les chauds jours d'été par le *caillé* que l'on mange avec du pain émietté ou encore simplement égoutté et préparé à la crème.

(1) Petit lait.

(2) Sorte de banneton rond fait de paille liée par des ronces. — La *guenotte* est allongée.

Vous plaît-il d'avoir du lait pur pour les collations d'été et recherchez-vous la douceur que l'on ne trouve pas toujours dans le caillé? Goûtez au *miogé* (1). Quand la vache vêlera on vous fera avec son premier lait du *callibrio* (2) que vous trouverez peut-être au-dessous de sa réputation. Mais si vous êtes un gars du pays, un vrai *Vendéen*, un *Chouan*, un *Ventre à choux*, vous ne pouvez pas ne pas aimer la *mojette* et nos grands choux verts. Oh ! la mojette ? Un plat de roi que je n'échangerais pas pour un droit d'aînesse. Et puis si vous venez *Chez nous* y goûter, vous n'aurez pas besoin de nous dire :

Fais attention quall' soit bé quiette
Et puis bé beurraïe ta moujette (3).

car, que nous la mangions sortant du pot ou de la poële, sur une *routie* ou avec de la salade, elle est toujours auréolé d'un abondant beurre roux ou blanc.

Je vous cèderais peut-être plus facilement — et encore ? — nos grands choux dont les vaches se repaissent. Pourtant la soupe est si bonne faite avec leurs larges feuilles ou leurs yeux quand les premières gelées en ont adouci l'amertune ! Il ne faudrait l'avoir jamais mangée un matin de noce pour parler autrement. Le chou, seul, est la panacée contre toutes les maladies. Voulez-vous devenir centenaire ? Mangez des choux verts ; mangez-les de préférence quand encore leurs feuilles en couvrent la soupe fumante.

La soupe, les légumes et les fruits avec le lard constituent l'alimentation de l'habitant du Bocage. Pauvre petit goret ! La main qui le caresse aujourd'hui l'assassinera demain ; on le choie, on le gave parce qu'on nourrit à son endroit les plus noirs desseins.

(1) Fait de lait froid et de pain émietté.

(2) Ainsi nommé parce que le lait se caille.

(3) A. Balquet, *Ballade de boune arrivaïe* (*Revue du Bas-Poitou*, 1901, page 504).

S'être presque coiffé de la sainte auréole
Et finir toujours....... en saucisson (1).

voilà son sort. Sa mort est un sujet de réjouissances : la ferme prend son air de grands jours quand on l'égorge. Et lui, le pauvre ! a comme un pressentiment de la mort qui l'attend ! Mais comme en somme, il est philosophe et fataliste, il s'abandonne au Destin, le bon goret. Quelques grognements plaintifs, quand la vie s'échappe par le trou béant de sa gorge : c'est sa seule et dernière protestation. Il se sait utile et cela suffit pour qu'il se sacrifie sans trop..... d'arrière pensée. Le voilà donc, corps inerte, suspendu à une échelle dressée le long du mur voisin. D'une main experte le boucher lui ouvre le ventre qu'il débarrasse de ses viscères et à grande eau lave cet intérieur où passa tant de *brenaïe* (2) ! Petit goret, tu es beau dans la mort. De ton corps dépecé on tirera des *gratons* (rillettes) des boudins, on remplira le charnier et la ménagère fabriquera cette *fressure* que l'on fait bonne dans le Bocage seulement.

Si le secret de sa recette est à la portée de tous, il faut le savoir d'une cuisinière de *Chez nous* pour la bien cuire. Toute la journée, en effet, dans un énorme chaudron soumis au feu ardent d'un foyer plein de bois, pain, viande et sang mijotent se changeant en un consommé d'un beau noir au goût relevé par la cannelle. Il faut continuellement brasser la masse pour empêcher qu'elle *rime*, car rien ne donne un si mauvais goût à la fressure quand elle colle au fond du récipient. Elle est cuite maintenant qu'elle se détache de l'assiette inclinée sans y laisser de trace. On emplit les grands vaisseaux alignés par dizaines, mais il reste encore assez du précieux consommé pour que les invités puissent *ramasser* le chaudron. C'est une scène digne du pinceau d'un artiste que ces gens de différents sexes et de différents âges, agenouillés tout autour du chaudron et en

(1) A. Taconnet, *La Triste fin du compagnon de Saint-Antoine*.
(2) Brénaïe, nourriture à base de *bran* (son).

frottant l'intérieur avec des bouchées de pain, ou détachant du couteau la fressure quand elle est trop adhérente aux parois.

La fressure du Bocage est délicieuse, sa *gogue* est excellente. Savez-vous ce que c'est que la *gogue*? — Un mets fait de sang de poule ou de bœuf, cuit dans une poêle avec du beurre, de la farine et un peu d'oignon. Maintenant si vous voulez connaître mes préférences, je dirai que la gogue de sang de poule est meilleure, et qu'on fait l'autre quand on n'a pas de volaille sous la main. Car la légende de la poule au pot chaque dimanche est un rêve généreux, mais ce n'est qu'un rêve. Tout au plus à mardi-gras et à quelque autre grande fête s'offre-t-on une soupe de ce genre. On mange plus souvent d'ailleurs le *pilé*. Je vous étonnerai sans doute en disant que comme les oiseaux nous consommons du mil. Après avoir broyé le petit grain dans une sorte de grande baratte, on fait bouillir la farine obtenue avec du lait, en brassant à la façon de la fressure. On ne comprend pas plus un battage de blé sans *pilé*, qu'on ne conçoit une fête d'Ascension sans *caillebottes*, un jour de Pâques sans *alise* ou une Chandeleur sans *crêpes* (1).

J'ai dit ailleurs (2) tout le bien que je pensais de ces petites gourmandises, je n'y reviendrai pas. Toutefois avant de terminer ce chapitre, je tiens à vous recommander un plat délicieux : c'est le *hâchis* de feuilles de jottes cuites avec de la farine et du lait. Je n'aurai garde non plus, d'oublier les côtes du même légume qu'on mange cuites et en sauce blanche.

Tels sont rapidement énumérés les mets qui composent notre ordinaire. Est-ce parce qu'ils sont de *Chez-nous* que je les vante ? Ne le croyez pas. Sans être un gourmet, j'aime ce qui est bon et je vous assure que rien de ce qui figure sur la table du Bocage ne manque de saveur.

(1) Dans le Marais Breton, on ne fait de crêpes (à la Chandeleur) que si le blé ne paraît pas beaucoup sorti de la terre, sinon on attend au mardi-gras pour en manger. Dr Marcel Baudoin. *(Intermédiaire Nantais*, 27 mai 1901.)

(2) *Chez nous autrefois et aujourd'hui.* (*Revue du Bas-Poitou*, 1902, pages 120 à 144.)

## V

## L'AMOUR ET LES ACCORDAILLES (1).

Si dans le Bocage, le père est l'âme de la famille, la jouvencelle, la robuste fille des champs, en est la grâce. Elle incarne en elle toutes les qualités de la race. Aussi est-ce avec un doux orgueil que je contemple nos jolies paysannes endimanchées, leur teint rose, leur figure aux traits délicats, respirant la santé physique et la quiétude morale. Tous les secrets de l'art, les poudres, les onguents du cabinet de toilette ne sauraient faire de la coquette aspirant à la beauté, l'égale d'une simple bergerette. Quand le Dieu malin, sous la forme d'un gars robuste, trouble son cœur et jette en son âme les grands désirs, son amour est aussi éloigné du sentiment subtil et alambiqué qui anime la précieuse, que du névrosisme actuel tendant à transformer chaque amante en une poupée dangereuse. Son amour, c'est l'honnête passion que connut sa mère. Avant que le prêtre ait béni son union, elle n'aura pas de faiblesses, aucune complaisance pour le galant :

> Ton honneur, ma bergère,
> Pour qui *la* gardes-tu ?
> — Pour mon mignon berger
> Qui est au service du roi.

Il l'a remarquée un jour dans un *préveil* (2), et de suite a cherché à l'approcher. La belle, attirée par les accords d'un ménétrier, s'est rendue là-bas où l'on danse et lui, timidement, avec la crainte des gens forts, il a hasardé la demande d'un quadrille. Un peu de rouge a coloré le visage de la jeune fille, ses lèvres

(1) Dans le 3e numéro de sa *Terre Vendéenne*, notre excellent ami Edmond Bocquier a publié un article fort documenté et d'un grand intérêt sur le *Mariage en Vendée.*

(2) Autrefois *prevall*, *prevoïl*, enfin *preveil*. Le *preveil* est généralement une assemblée-gagerie. Il se tient le plus souvent le jour de la fête paroissiale et en Vendée, ordinairement à la *Saint-Jean*.

ont prononcé le *oui* tant désiré ; voilà l'idylle ébauchée. Ce soir — cela a été convenu pendant la danse — elle accepte d'être conduite par lui. Et le long des sentiers embaumés, les fleurs seront témoins des serments échangés. Point de cérémonies, ils s'aiment et se le disent. Les jeux de quilles les verront tous deux ensemble Ne sont-ils pas fiancés maintenant que le père a accordé l'entrée de la maison ? S'il est le *roi* (1), il la prendra pour reine et nul ne trouvera à médire. Le dimanche après les vêpres, abrités tous deux sous le même parapluie — ce dernier joue un grand rôle dans les amours du Bocage (2) — ils reviendront à la maison où sous l'œil de la mère, ils continueront à se dire les mille riens aimables, thème ordinaire des amours. Puis discrètement, quand les épanchements au coin de l'âtre ont assez duré, la maman, retirant le bois du feu et en plaçant les morceaux debout dans la cheminée signifie au *gars* qu'il est temps de se retirer. Quand, à la belle saison dans la soirée du dimanche, la gente pastoure conduit ses moutons par les chemins, le galant en est avisé. Assis sur l'herbe, abrités par le légendaire parapluie, vingt fois en s'embrassant, ils échangent les mêmes serments, pendant que le fidèle chien de garde, d'un inoffensif coup de de dent au jarret ramène au milieu du troupeau, la brebis qui s'en éloigne Et si par hasard le vieux curé, qui fit faire leur communion aux parents des amoureux et baptisa ceux-ci, égare ses pas dans le sentier fleuri, le brave homme ne verra pas d'inconvénients à ce tête à tête. Tout au plus décochera-t-il un trait inoffensif qui fera rougir la jouvencelle et rendra le galant timide. Il connaît ses ouailles et les sait incapables de s'offrir une coupable privauté.

Ah dam ! la petite a bien souvent demandé dans sa prière du soir l'amant qui parfois tardait de venir; mais, est-ce défendu à une jeunesse dont dix-huit printemps constituent la meilleure

(1) C'est le jeune homme qui, avec la boule, *trois fois* enlève du jeu la *quille du milieu* (roi ou Godard) sans faire tomber une des huit autres.

(2) Et aussi dans l'amour du Marais du Mont. Voir à ce sujet *Le Maraîchinage* de notre savant ami, M. le Dr Marcel Baudoin.

dot ? Pour chaque noce à laquelle elle fut invitée, elle a toujours offert en cadeau les *jarretières* de la mariée, afin de pouvoir elle-même, le plus tôt possible, parer sa coquette petite coiffe de la couronne nuptiale. Ou bien — oh ! la traîtresse ! — le soir au moment du déshabillé de l'épouse elle lui prenait un bouton de son bouquet de fleurs d'oranger bénit le matin : cela devait encore la faire monter à l'autel dans le courant de l'année ! Elle a évité aussi de ne jamais marcher sur la queue du chat ; quand elle a coupé dans le bon pain du ménage, elle s'est efforcée de faire la section bien plane et parfois n'y ayant pas réussi, avec une moue attristée, elle s'est surprise à dire : « Encore pas pour cette année ! » Je ne sais même pas si, pendant sept soirs, rêvant d'amour, un pied sorti de dessous les draps, elle n'a pas adressé à la Lune cette invocation pressante :

O croissant de la lune,
Croissant, beau croissant ;
Fais-moi voir en dormant,
L'homme que j'aurai de mon vivant !

Et si le dernier soir, la fillette a vu dans son rêve un jeune homme connu d'elle, il sera l'élu de son cœur. Elle se gardera bien de retenir pas devers elle le couteau du doux ami : elle sait que cela coupe l'amour. Pour l'aimé, elle se fait belle. Elle a aussi sa petite recette pour grossir les seins. Seule, et en cachette, elle fait sauter très souvent les petits globes ou bien les enduit de graisse de poulet ! ! Il reste entendu que vous serez discrets ; je ne vous donne la chose qu'à cette condition, rien ne pouvant me peiner davantage que de m'aliéner la confiance de nos douces bergerettes.

Le jouvenceau a lui aussi ses petits mystères pour connaître l'avenir. Il sait d'abord que là où il n'y a pas d'amour, le persil ne pousse pas. Si parfois, il s'amuse à étirer ses doigts, comptant autant de *bonnes amies* qu'il se fait entendre de craquements, il a un sûr moyen pour se marier bientôt. Il lui

suffit, versant du vin, de prendre le fond de la bouteille dans son verre. Et si encore cela ne lui réussissait pas, il est un procédé infaillible, d'après les intéressés, que je vous donne sous toutes réserves cependant : il est si peu flatteur d'être mauvais prophète ! Donc, le jeune homme qui désire une amoureuse se renferme dans une chambre avec le *Fond de la Balle*, un livre probablement sans éditeur ! Il allume une chandelle et la pose sur le manteau de la cheminée en face d'une glace.... ! S'il voit passer un *enterrement* ! la dernière femme du cortège funèbre sera sa fiancée !!!

Ils se sont plu maintenant et ont échangé le serment de s'aimer toujours. Les parents ayant approuvé leur union, il ne reste plus qu'à prévenir le *Maître* (c'est ainsi qu'on appelle le propriétaire), les parrains et marraines avant de faire les accordailles. Tous les proches sont conviés à venir prendre part à la joie de deux cœurs qui trouveront le chemin de la vie semé parfois de bien douces affections comme aussi de bien tristes revers. Mais aujourd'hui tout est bonheur, et les fiancés ou *bodjis* rêvent d'un souriant avenir. Devant la maison, à quatre mètres de la porte est placé un pieu. La fiancée frappe le premier coup et passe le maillet au galant. Et tous ceux de la famille, chacun dans l'ordre de leur parenté, aident à enfoncer le piquet jusqu'à ce qu'il ait complètement disparu en terre.

C'est leur façon à eux, de donner la bague de fiançailles, n'est-elle point originale (1) ? Ailleurs, le pieu était placé devant le foyer (2).

« A Saint-Etienne-de-Corcoué, il y a peu d'années encore, une fille, avant de consentir au mariage convenait avec son futur, des vêtements qu'il lui achèterait, quelles en seraient la qualité et la qualité ; elle disputait également si elle serait mariée en or ou en argent, c'est-à-dire si les anneaux devaient être de

(1) A Saint-André-13-Voies.

(2) Montaigu. — Voir Jehan de la Chesnaye, *Intermédiaire nantais* du 2 juin 1902 ; *La Tradition*, juin 1902, page 166, et *Serpoulette* dans la *Terre Vendéenne*, mars 1906.

l'un ou de l'autre de ces métaux. Ces préliminaires terminés, on faisait les accords qui n'étaient vraiment valables qu'après la *tuilée*. Du vin était placé dans une tuile creuse, placée horizontalement et tenue par les assistants, les deux amants, ayant la bouche aux deux extrémités de cette tuile, buvaient ensemble et au même instant. Dès lors les futurs se considéraient comme liés et pour annoncer leur mariage on disait : *Ils ont bu à la tuilée.*

« Cet usage n'existait, paraît-il, que dans cette localité (1) ».

Encore quelque jours et la ferme comptera un gendre ou une bru de plus. Si la mariée reste à la maison paternelle, comme avant elle sera sous la direction de la mère. Si celle-ci est morte, la jeune femme par le fait même de son union voit sa situation plus solidement assise auprès des domestiques, si elle n'acquiert toutefois plus d'autorité. Rentre-t-elle dans la famille de son mari ? Elle ne sera point l'inférieure de ses belles-sœurs, mais leur égale, avec en moins la priorité que donne l'ancienneté d'âge et d'union. Soit qu'à la maison elle prépare les repas, soigne la volaille ou s'occupe de la porcherie ; soit qu'aux champs elle secoue l'herbe, moissonne les épis et cueille le raisin, partout elle apportera la diligence, l'ardeur au travail qui fait de nos filles du Bocage les dignes compagnes du rude laboureur.

## VI

## LE MARIAGE, LA NOCE

Le nombre des invités d'une noce varie souvent entre trois et quatre cents (2). Les voisins, ceux mêmes des villages dans un rayon de trois ou quatre kilomètres, sont conviés à prendre

(1) L. Delattre, *Intermédiaire Nantais* du 19 mai 1902. — D'après Edmond Bocquier, semblable tradition se serait encore conservée en Vendée (Les Herbiers, Pouzauges).

(2) Voir *Les Noces de Madeleine Lepart* dans la *Gazette de l'Ouest*, n° 18, par Jehan de la Chesnaye, et *Choses du Bocage*, par le même. *Petit Phare* du 18 mars 1901.

part à la joie de la famille. Tous, le matin du mariage, viennent chercher les époux pour les conduire au bourg. Et rien n'est aussi curieux que cette foule bariolée où la jaquette détonne dans l'harmonie des paletots à l'ancienne mode, des blouses du vieux temps, où le chapeau de la citadine semble grimacer au milieu des tant jolies coiffes de nos paysannes.

La mariée, d'ordinaire, n'est pas habillée de blanc. Coiffée de *la cabanière* avec dessus la couronne d'orangers, elle porte une robe de couleur agrémentée d'une large ceinture flottante; un mouchoir de tulle complète sa toilette. Pour l'empêcher de se vêtir, il eût suffi de prendre une plume à la queue d'un coq juste au moment où il était le cavalier d'une poule et de mettre à son insu cette plume dans son corset. Demain le même objet dans le balai de la jeune femme la ferait *sui generis* arroser la maison ! La voilà donc prête, la gentille épousée, prête à se présenter devant le maire et le curé. Son départ de la maison paternelle est annoncé par deux coups de fusil. Si le village est loin du bourg, cabriolets et chars-à-bancs ayant leurs chevaux fleuris à la tête de flots de rubans emportent les noceurs ; dans le cas contraire on se rend à pied traînant après soi quelques bouteilles servant à désaltérer ceux qui viennent saluer la mariée. A la croisée de quatre chemins, on lui offre des fleurs champêtres ; en retour elle met dans l'assiette déposée sur une chaise une menue pièce blanche et chaque invité imite son exemple. A *Saint-Avaugourd*, le bouquet était parfois remplacé par une couronne. La mariée trinquait avec ceux qui venaient la saluer et emportait leur cadeau.

Au bourg les musiciens — ils sont souvent deux ou trois dont les notes ont alterné le long du chemin avec les vieux airs vendéens, — font entendre leurs joyeux accords. Puis le prêtre bénit l'union des jouvenceaux. Il dit à la jeune épousée, après M. le Maire d'ailleurs, que la femme doit obéissance à son mari. Mais elle, pliant le doigt quand ce dernier va placer l'anneau, signifiera nettement qu'elle entend être la maîtresse dans son

ménage. Elle sait que lors de la bénédiction nuptiale l'époux dont le cierge brûle le plus vite mourra le premier. Pour être heureuse, elle donnera au prêtre, afin qu'il les bénisse, 13 pièces d'or ou d'argent selon sa fortune. Le pasteur en gardera une et les douze autres remises aux intéressés constitueront les *arrhes du mariage* (1). Après la sortie de la sacristie, la mariée ira déposer un louis ou une pièce d'argent sur l'autel de la Vierge. Elle sait encore que, si trois mariages se rencontrent le même jour à l'église, l'un d'eux n'aura pas d'enfants.

Y en aurait-il deux seulement que la première épousée rentrant dans l'église mourra cependant dans l'année : celle qui sort la dernière devant la précéder dans la tombe Aussi pour éviter ces malheurs, se donnent-elles la main à l'entrée et à la sortie : il est toujours assez de fâcheux présages, ne fut-ce encore que la rencontre fortuite d'un convoi funèbre ?

La cérémonie religieuse est terminée. Chacun des invités vient présenter ses vœux de bonheur aux mariés arrêtés à la porte de l'église. Tous embrassent les deux époux, puis il s'agit d'acheter les cadeaux. Garçons et filles se répandent dans les magasins. L'un prend un balai, l'autre une marmite, celui-ci un objet dont l'œil ne regarda jamais Caïn, celui-là un biberon. Les demoiselles se cotisent et achètent soit un globe, soit de menus objets de toilette. On revient ensuite au village. Le matin, timidement quelque chanteur a hasardé une vieille chanson vendéenne qui n'a eu qu'un faible écho. Maintenant la bergerette et son pastour sont unis, et, cette fois de toutes les poitrines s'échappe l'air traditionnel qui accompagne le retour de l'épousée à la maison paternelle :

I l'emmenons la mari-aï-e
I l'emmenons dans sa maison.

Un feu de joie est dressé dans le village. Aussitôt que la noce arrive, les fagots de fournille s'évanouissent en une joyeuse flambée, pendant que le marié doit casser d'un coup

(1) Le Bocain dit *airs* au lieu de *arrhes*.

de fusil la vessie de goret pleine d'eau ou abattre les pommes de pin se balançant au sommet de la perche du feu de joie. La perche restera là jusqu'à ce que le temps qui détruit tout se charge de la faire tomber. Quand elle s'inclinera, dit la tradition, à la ferme la gente villageoise apprêtera des langes pour recevoir celui dont la venue « déride les plus tristes fronts ». Si le marié ne réussit pas à tomber les pommes de pin, les jeunes gens, par des coups de feu, des coups de pierre essaient de couper les fils qui retiennent les couronnes.

Sur un rang, les hommes et les femmes de service attendent maintenant les mariés pour leur souhaiter la bienvenue et les embrasser. Les gars crient à tue tête :

Trempez la soupe ; trempez
La mari-aï-e qu'arrive

C'est le moment de la prise de possession de la maison. Deux camps se forment. Un groupe s'enferme à l'intérieur, l'autre reste au dehors. Celui-ci chante les couplets suivants :

Sont troès pigeons ramés qu'avant pris lu volaïe,
Le l'avant pris si haoût, si loin, la mer avant traversaïe :
Ouvrez la porte, ouvrez nouvelle mari-aï-e

Sus le logis dau roê, avant fait lus appouaïe
L'avant pondu et couaïe, ont amené grouaïe
Ouvrez la porte, ouvrez nouvelle mari-aï-e

Ceux de l'intérieur répondent :

I ne pét l'ouvrir, sé dans mon let couchaïe
Mon mari m'y tint, m'y tint à brassaïe

Et la porte s'ouvre cependant !

Parfois aussi les mariés s'asseyent à la porte de leur demeure ; les invités leur chantent une chanson et les forcent à manger du pain sec, à boire de l'eau. Si deux mariages ont lieu en même temps dans la même famille, la femme qui doit faire la cuisine ramasse la casserole, la poêle jetées dans la place ; l'autre qui s'occupera du ménage ramassera le balai, le

*battoir* ou *badras* etc. La mariée rentre-t-elle dans la maison de son beau-père ? Celui-ci lui donne le bras pour l'introduire dans sa nouvelle demeure. L'époux auquel échoit le soin de l'étable, devra remettre la fourche du soigneur en place et celui qui va au labour remisera la charrue à l'endroit d'où on l'a retirée pour la circonstance.

Les tables sont dressées dans la grange transformée en salle de festin. Les murs sont tapissés de drap ornés de roses : une couronne blanche se balance au-dessus de la tête de la mariée. Tout d'abord on n'entend que le bruit des fourchettes frappant sur les assiettes, le son des mâchoires broyant les aliments. Puis notre gros plant ayant quelque peu délié les langues et humecté les gosiers, de toutes parts s'élèvent les vieux airs vendéens si doux au cœur d'un enfant du Bocage. Bientôt c'est une véritable cacophonie, chacun des chanteurs cherchant à dominer la voix du voisin :

> Sont-zy pas de noce itchi
> Sont-zy pas de noce ?

Subitement le silence se fait ; on va danser les gâteaux offerts par les parrains et marraines des mariés. Ce n'est pas la partie la moins originale d'une noce vendéenne que la danse des gâteaux. Sur une large tôle s'étend la pâtisserie qui, parfois atteint le respectable poids de trente kilogrammes. Deux hommes la tiennent suspendue au-dessus de leurs têtes et conduits par le violoneux exécutent des entrechats, qui, pour n'avoir rien de commun avec la chorégraphie, n'en ont pas moins leur cachet bien particulier. Le gâteau découpé, chacun en reçoit un morceau, puis le café servi on se met à la danse. Cavaliers et cavalières ne perdent pas un seul instant. Jusqu'au moment du dîner les quadrilles succèdent aux polkas les mazurkas aux scottishs. Parfois un farceur jette dans le bal de la gràine de chardon et les jeunes filles de se gratter à la joie générale. Les anciens pour qui les sauteries n'ont plus d'agréments, jouent aux cartes *d'alluettes* font de nombreuses

parties de *palets*, arrosées par de nombreux verres de gros plant. Au repas du soir, les jeunes filles chantent la *chanson de la mariée* que d'aucuns trouvent vieillotte, un peu bébête pour tout dire. N'en déplaise à ces fâcheux, notre vieille mélopée est delicieuse dans sa naïveté : airs et paroles s'harmonisent à merveille. Et c'est plaisir d'entendre nos filles des champs *expliquer leur amour* à la campagne, qni le matin s'est donné un maître :

Permettez qu'en ce jour,
O jeune et tendre épouse,
S'explique notre amour;
Ne soyez point jalouse.
Ecoutez nos accents } *Bis*.
Et nos avis touchants }

Plus tragique est le duo du *Divorce* chanté par deux des invités dont l'un est déguisé en femme. C'est une source de réflexions amères pour les époux qui, à dix heures, quittent la noce et rentrent dans la chambre nuptiale. Bien rares aujourd'hui sont les contrées du Bocage où la première nuit de noces est consacrée à la Vierge. Ce vestige de l'ancien temps, cette réminiscence du droit du seigneur poétisé par l'Eglise tend à disparaître. Dès le premier soir. l'alcove commune abrite les deux époux. Celui d'entre eux qui soufflerait la chandelle mourrait dans l'année ; aussi pour éviter ce maheur, ils doivent l'éteindre ensemble ou bien la laisser se consumer entièrement. Vers onze heures, tandis que les chants des amateurs de cartes et de palets retentissent dans lagrange, la jeunesse prépare la soupe à l'oignon fortement saupoudrée de poivre, comme le veut la tradition, et la porte aux mariés. Ceux-ci goûtent les premiers et chacun puise à même dans la soupière. Le lendemain de bonne heure la soupe aux choux est servie. Dans le Haut-Bocage, c'est la soupe faite avec le lait quêté par les jeunes gens dans toutes les maisons d'invités.

De nouveau, la danse reprend. Moins nombreux que le jour

précédent sont les danseurs. Uue nuit sans sommeil pendant laquelle le vin blanc coula trop abondamment a mis beaucoup de cavaliers hors d'état de reprendre la sauterie. Aussi, au dernier repas, de toutes parts se croisent les chants. La cacophonie de la veillée n'est que jeu d'enfant auprès de ce bruit assourdissant pour les oreilles les moins délicates. C'est au cours de ce déjeuner que les frères du marié, célibataires et plus âgés que lui, filent et *dévoident* (dévident) jusqu'à ce qu'un plaisant enflamme la quenouillée. La jeune fille, que le mari d'aujourd'hui à *fréquentée* (1) et délaissée, le jeune homme *remercié* (2) par la mariée, ont reçu un crêpe, en signe de deuil. Ils sont les premiers à rire de cette inoffensive plaisanterie à moins toutefois que l'amour déçu ne les fasse pleurer tout bas.

Il faut maintenant se quitter. Les voitures s'attellent ; parents et amis prennent congé des jeunes époux ou vont conduire la mariée chez son nouveau maître si elle abandonne le village natal. Ceux qui voyagent à pied, emportant un morceau de pain et de viande fixés au bout d'un bâton font retentir la campagne de leurs chants. Au lointain, dans le crépuscule gris, on perçoit les échos d'un noceur attardé :

M'en revenant daus noces
I étais bé fatigué (*bis*)
Sus le bord d'ine fontaëne
I me sé repousé....

Puis tout rentre dans le silence, car ces deux jours de festin demandent un sommeil réparateur.

(1) Dans le sens de *demander la main*.
(2) Dans le sens de *refuser sa main*.

(*A suivre.*) JEHAN DE LA CHESNAYE.

ARCHÉOLOGIE VENDÉENNE

# A PROPOS DE POLISSOIRS PRÉHISTORIQUES

## I

Mon Cher Monsieur le Directeur,

Voulez-vous me permettre de faire précéder cette fois ma coutumière note d'Archéologie Vendéenne d'une toute petite observation de mise au point?

Je viens en effet de lire dans un numéro du *Vendéen de Paris*, vieux de près de trois ans, un article dans lequel M. le Docteur Baudouin traite une question d'archéologie préhistorique avec une désinvolture de méthode et une fantaisie d'appréciation que je suis fort surpris de rencontrer sous la plume du Fondateur de la Société Préhistorique de France. Plus que personne j'applaudirai quand le Dr Baudouin publiera des études où le chercheur trouvera profit, comme j'ai applaudi par exemple son étude sur « *l'époque du Bronze dans la Vendée maritime* » (1), et nul ne pourra trouver mauvais qu'il se fasse une « bonne presse », quand ses découvertes personnelles en vaudront la peine, mais en attendant pourquoi exagérer à plaisir l'importance de documents très ordinaires ?.....

« Dans la note du *Vendéen de Paris*, dont je viens de

(1) *Bulletin de la Société d'Anthropologie*, 1903, fasc. II.

parler, le Dr Baudouin étudie le Polissoir de la Brelaudière, à l'Aiguillon-sur-Vie (Vendée), dont la *Revue du Bas-Poitou* a donné la reproduction photographique en 1903. (Livraison de mars, p. 96.)

« Les « *polissoirs* » sont, comme chacun sait, des blocs en pierre dure sur lesquels se trouvent des excavations, dites « *rainures* » et « *cuvettes* », qui sont le résultat du frottement nécessité par le polissage des haches de pierre néolithiques. Ils constituent toujours des documents intéressants pour la préhistoire *locale*; mais ils sont bien loin d'être aussi rares que M. Baudoin semble le croire : c'est par centaines qu'ils se trouvent dans nos collections publiques et privées de France. Le petit musée de Cholet en possède à lui seul une belle série recueillie dans son voisinage immédiat.

Au sujet de celui de la Brelaudière, M. Baudouin dit textuellement :

« *Cette pierre est l'un des plus beaux polissoirs rencontrés en* « *Europe (!!)*......... « *Jusqu'à présent ce polissoir était demeuré* « *absolument inconnu des préhistoriciens* ».

Puis, après avoir longuement expliqué comment il s'y était pris pour photographier, calquer, dessiner, mouler, mesurer son caillou, l'auteur ajoute :

« *La partie intéressante de ce polissoir, c'est l'ensemble des* « *rainures (!!!)* »

Nous nous en doutions bien ! et M. le Dr Baudouin, sauf le respect que je lui dois, me fait un peu l'effet d'un brave homme tombant en arrêt devant un bronze de Falguières, un marbre de Michel-Ange, ou devant les frises du Parthénon et s'écriant : « Ce qui est intéressant dans ce chef-d'œuvre du « ciseau, eh bien... c'est la sculpture ! »

M. Baudouin passe ensuite à l'étude détaillée des fameuses et si intéressantes rainures et il conclut absolument que :

« *Cette pierre constitue ce que les archéologues appellent un* « *polissoir*. »

Mais alors comment expliquer que, *trois lignes* plus loin,

l'auteur ne sache plus s'il peut bien présenter son bloc comme un *vrai* polissoir et cela pour cinq raisons ! que soigneusement il numérote et que je résume fidèlement ?

1° On n'a pas trouvé de haches polies dans le voisinage.

2° Les rainures de droite ont l'air « *d'être des entailles et* « *ne paraissent ni lisses ni polies (!)* »

3° Il y a une rainure qui ressemble à un caractère phénicien (!!)

4° Les rainures du premier groupe sont comparables à des caractères d'alphabets anciens (!!!)

5° « *Les rigoles sont très régulières et leurs limites ne sont là nullement indécises par places, comme cela devrait être s'il s'agissait de vraies rainures de frottement* » *(!!!)*

Mais alors ?.. On annonce « *un des plus beaux polissoires rencontrés en Europe* », découvert en Vendée par M. le Dr Marcel Baudouin, et voilà qu'on me le montre en ajoutant que ce n'en est peut-être pas un vrai, et cela pour cinq (!) raisons, alors qu'on ne m'en donne pas une seule pour justifier l'appelation jetée d'abord en titre : « Le *Polissoir* de l'Aiguillon-sur-Vie ! » Pourtant les reproductions photographiques publiées semblent bien donner à la pierre de l'Aiguillon l'air d'un authentique polissoir. Les clichés (très flous du reste) auraient-ils été retouchés ? je ne veux certainement pas faire au Dr Baudouin l'injure de le supposer, mais comment alors mettre d'accord sa pose et ses photos ? Comment surtout ne pas s'étonner de le voir clore imperturbablement un pareil article sur « un des plus beaux polissoirs d'Europe » qui de son propre aveu, cinq fois motivé, n'en est peut-être pas un par ces étonnantes paroles :

« *C'est l'une des plus importantes découvertes archéologiques* « *qui aient jamais été faits dans notre pays et il importait* « *qu'elle fut comme de tous nos compatriotes.* » (!!...)

La méthode scientifique employée par le docteur Baudouin me paraît plutôt surprenante et malgré moi me remet en mémoire un récit oriental que je vous veux narrer :

C'était à l'époque où les sages venaient à Paris, du fond de la Perse, inspirer Montesquieu. Il y avait alors en ce lointain pays un souverain aux goûts paisibles et délicats. Ce monarque s'était épris d'une violente amour pour une petite fleur récemment importée d'Europe : l'œillet! Aussi ordonna-t-il à tous les fleuristes d'Ispahan de cultiver la plante aimée, promettant cadeau royal et distinctions au jardinier habile qui lui présenterait le plus beau fleuron.

Le printemps, avec les brises et les floraisons magnifiques, fit venir le jour du concours très impatiemment attendu.

Dans le palais même du souverain, sur une table de sardione et d'onyx, dans les coupes de cristal de l'office royal, les jardiniers d'Ispahan déposèrent leur fleuron d'œillet ; puis, afin de mettre à l'abri des poussières la pourpre ou le nacarat satinés des pétales chacun d'eux recouvrit, selon qu'il avait été prescrit, sa coupe et sa fleur d'un verre bien limpide.

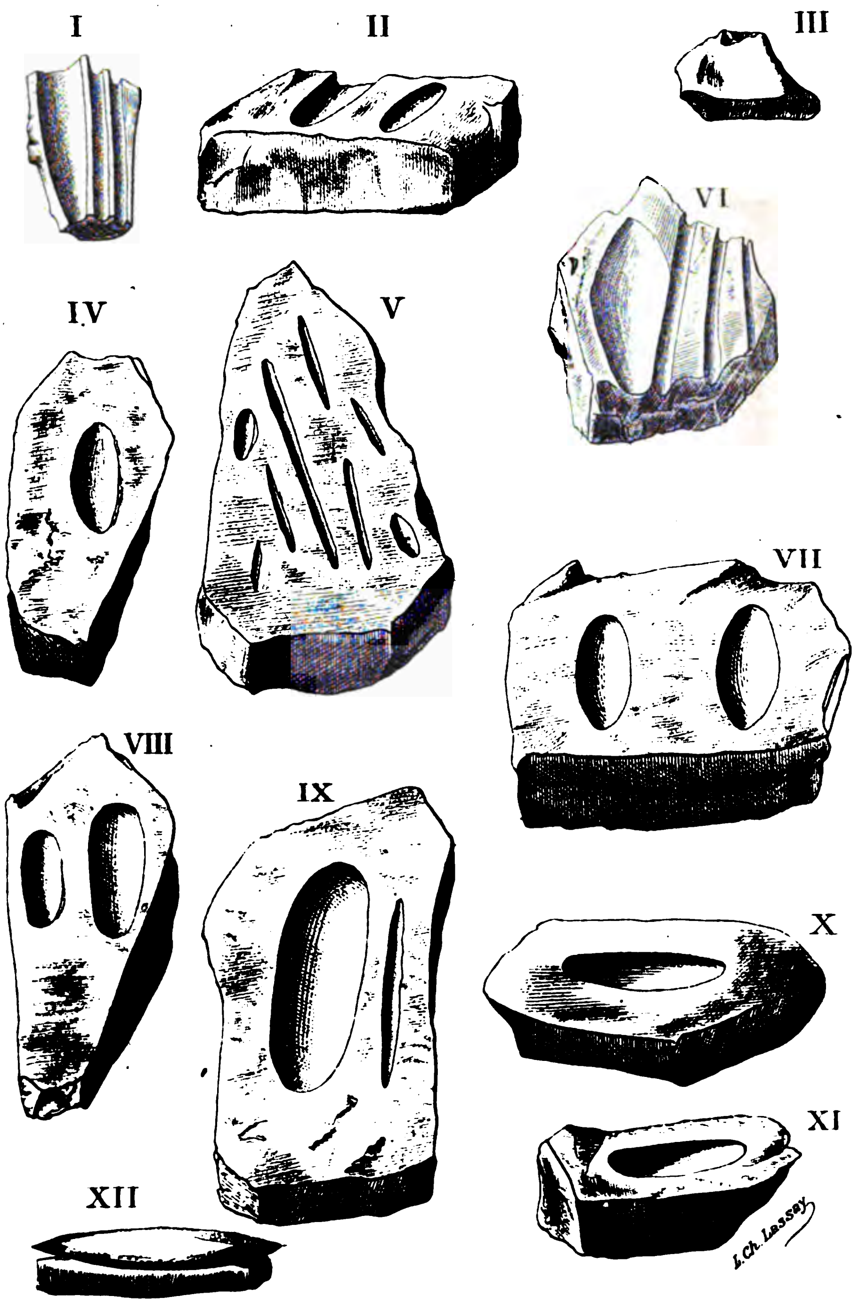
Le roi passa et soudain tomba en admiration devant un œillet moitié plus large que les autres. Et les princes de la cour de s'émerveiller et de dire : Quelles faveurs le roi n'accordera-t-il pas à l'heureux possesseur d'une telle merveille ! »

Mais pourquoi fallut-il que l'un d'eux — n'est-il pas toujours des gens trop curieux ! — que l'un d'eux se permît d'enlever le verre protecteur? car voilà qu'aussitôt la fleur surprenante apparut ni plus ni moins grosse, ni plus ni moins belle que toutes ses voisines !

C'est que le jardinier, qui se croyait malin, avait recouvert sa coupe d'un verre grossissant !..

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

L'archéologie préhistorique n'est pas encore une *science faite*, les lois qui la régissent ne sont point encore posées sur des bases absolues, puisque le « fait nouveau » se présente souvent ; il est donc de toute importance pour les études de Préhistoire que tous les documents, même quand il ne s'agit que de vulgarisation, soient présentés dans les publications sous leur véritable jour, aussi j'estime qu'il est utile de les




IMP. LAFOLYE, VANNES

Polissoirs et mortiers préhistoriques des cantons de Pouzauges et de Châtillon-s/-Sèv

*Provenances : — I, Chateaumur — II, La Pommeraye — III, S^t-Laure IV, La Flocellière — V, La Petite-Boissière — VI, Pouzauges — VII, S^t-André — VIII, La Flocellière — X, Les Aubiers — X, S André — XI, S^t-André — XII, S^t-Mesmin (Polissoir et hac. polie trouvés ensemble)*

débarrasser à l'occasion de ces verres grossissants dont ils sont si souvent recouverts ; et pour montrer à M. Baudouin que la découverte d'un polissoir — même indiscutable — n'est pas « une des plus importantes trouvailles archéologiques, faites en notre pays » de Vendée (1), je demande à M. le Directeur de la *Revue du Bas-Poitou* l'hospitalité de ses pages pour une brève indication des « polissoirs » et autres « blocs à cuvettes et rainures » découverts, ou constatés, par mon ami G. Béraud, de Chatillon-sur-Sèvre, et par moi, dans un champ d'étude beaucoup moins étendu que cette Vendée maritime dont M. Baudouin a fait son champ de manœuvres, où si l'on veut « son parc archéologique ».

## II

Le terrain étudié par nous comprend les environs de Pouzauges (Vendée) et de Châtillon-sur-Sèvre (Deux-Sèvres). Les blocs portant des cuvettes et des rainures produites par le frottement d'un corps dur y sont nombreux.

Voici dans la région indiquée les endroits où il en a été trouvé :

### Les Châtelliers-Châteaumur (Vendée).

N° 1. — Petit bloc prismatique en quartz rose un peu fragmenté portant sur une face une cuvette de 0.25 de long., 0,11 de large et 0,02 de profondeur.

Ce polissoir a figuré à l'Exposition de Paris (1900). Il est aujourd'hui dans mes collections. Je l'ai recueillie à Châteaumur et 1898. (*Pl. fig. 1.*)

(1) Je donne à ce mot de Vendée la même acception que la Direction de cette Revue, en comprenant sous ce terme tout l'ancien Bas-Poitou, c'est-à-dire la Vendée administrative et la Région Vendéenne des Deux-Sèvres (extrême partie ouest des arrondissements de Bressuire, Parthenay et Niort.)

## La Funerie. — Commune de la Pommeraye-sur-Sèvre (Vendée).

N° 2. — Polissoir en quartzite rose découvert par M. Parenteau et transporté par lui au Musée de Nantes.

Dans son *Inventaire archéologique* Parenteau l'a fait figurer (*Planche 2*) avec cette indication (1) :

« Grand polissoir en quartz provenant de la Funerie, près « Pouzauges ; bien que fragmenté il pèse encore plus de « 80 kilos. Longueur, 0,50, largeur, 0,35.

Il porte, sur une même face, une cuvette et trois rainures. *(Pl. fig. 6.)*

## La Bédelinière. — Commune de Pouzauges (Vendée).

N° 3. — Bloc de granit (2) à deux cuvettes, mis à jour vers 1895. Trouvé en terre, la face excavée retournée au-dessous. Chaque cuvette recouvrait trois ou quatre haches en roche granitique ayant servi. Ces haches étaient rangées symétriquement comme des « fusées » posées en pal sur le champ d'un blason.

Ce bloc mesure : longueur, 0,90; largeur 0,70; hauteur, 0,45.

L'une des cuvettes mesure 0,55 au grand axe, l'autre 0,42 ; leur profondeur est de 0,06 environ.

J'ai dessiné ce bloc en 1899. (*Pl. fig.* 2.)

## La Cacaudière. — Commune de Pouzauges (Vendée).

N^os^ 4 et 5. — Deux granits à cuvettes trouvés par feu M. le C^te^ Eugène des Nouhes dans les champs voisins ; ils sont au-

(1) F. Parenteau : *Inventaire archéologique,* Nantes, Vincent Forest et E. Grimaud, 1878, page 8.

(2) Pour les chercheurs de petites bêtes je m'explique sur ce mot de « granit » : On comprend généralement sous cette appellation générique toute la famille des roches granitoïdes : granite proprement dit, granulite, amphibole, syénite, granits graphite et même souvent l'arkose et le gneiss.

jourd'hui à la porte de la chapelle de la Cacaudière et m'ont été signalés en 1896, par M. A. de Lépinay.

1[er] bloc : 0,40 de large, 0,55 de long. ; porte une cuvette de 0,25 de large.

2[e] bloc : longueur, 0,50 et 0,45 à la plus grande largeur. Cuvette de 0,20 de large.

L'affouillement des cuvettes est de 3 à 4 centimètres.

## La Brennenière. — Commune de la Flocellière (Vendée).

N[os] 6 et 7. — Deux blocs en granit à cuvettes.

1[er] bloc : longueur 0,83, largeur 0,65. — Porte une cuvette de 0,25 × 0,43 avec 0,06 de profondeur.

2[e] bloc : longueur 1,10; largeur 0,95. — Porte deux cuvettes 0,45 × 0,32 et 0,48 × 0,22. Profondeur 0,06 et 0.07.

Je dois la connaissance de ces deux blocs à leur propriétaire M. le capitaine de vaisseau de la Taste qui me les a signalés en 1898. (*Pl. fig. 4 et 8.*)

## La Trique. — Commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée.)

N° 8. — Fragment de très petit polissoir formé par un galet plat de quartzite rose à structure cristalline et saccharoïde. Il mesure actuellement 0,12 sur 0,06 ; sa face supérieure est incurvée de 0,004 environ. Roche très dure, la partie usée a acquis un beau poli.

Recueilli par moi en 1902 dans la station néolithique de la Trique, avec de très nombreux silex travaillés : pointes de flèches, racloirs, grattoirs, tranchets, une pandeloque-amulette lozangique en schiste portant des marques énigmatiques, etc. (*Pl. fig. 111.*)

## La Ferronnière. — Saint-Amand-sur-Sèvre (Deux-Sèvres).

N° 9. — Il y avait autrefois, près de la ferme de ce nom, un bloc — granitique, autant qu'il me souvient — qui portait deux rainures étroites, mais très nettes. Il existait certainement en 1892 ; deux ou trois ans plus tard, quand j'ai voulu prendre croquis, il avait disparu. Je n'ai pu savoir ce qu'il était devenu : la ferme ayant dans l'intervalle changé d'habitants.

## Les Noues. — Commune de Saint-André-sur-Sèvre (Deux-Sèvres).

N°s 10 et 11. — Deux blocs de granit à cuvettes, relevés par moi en 1899.

1er bloc : longueur 1 m. 05 ; largeur 0,70 ; hauteur 0,45.

Porte deux cuvettes :

0,40 × 0,30 avec 0,09 de profondeur.

0,50 × 0,34 avec 0,10 de profondeur.

2e bloc : longueur 0,70 ; largeur 0,50 ; hauteur 0,40.

(*Pl. fig. VII et X*).

## Le Chiron. — Commune de Saint-André-sur-Sèvre (Deux-Sèvres).

N° 12. — Petit bloc de granit que j'ai dessiné en 1900, au château de Saint-André où le regretté collaborateur de cette Revue, M. Gabriel de Fontaines, l'avait fait transporter.

Dimensions : longueur 0,70 ; largeur 0,47 ; hauteur 0,24.

Porte une cuvette de 0,42 × 0,25 avec 0,105 de profondeur. (*Pl. fig. XI.*)

### La Laiterie. — Commune de la Petite-Boissière, (Deux-Sèvres).

N° 13. — Grand polissoir en quartzite (?) rouge foncé. 1 m.35 de longueur, 0,70 à sa plus grande largeur. Il porte cinq rainures d'inégales dimensions et deux autres marques de frottement qui peuvent être regardées comme des cuvettes à peine commencées. Cette pierre a été amenée du bord de l'Ouin à la place qu'elle occupe près de la porte de la Laiterie (50 mètres environ). Elle était primitivement à égale distance des deux stations néolithiques de la Laiterie et du Forgineau. J'ai eu connaissance de ce beau polissoir en 1896. Je le figure dans la planche d'après un dessin fait par Béraud en 1903 (*Pl. fig. V*).

(Les dessins cotés de tous les blocs que je viens de citer ont figuré à l'Exposition de Paris 1900.)

### La Laiterie et le Bas-Forgineau. — Commune de la Petite-Boissière (Deux-Sèvres).

N°s 14, 15, 16, 17 et 18. — Cinq petits polissoirs qui figurent dans la collection de mon ami G. Béraud, de Châtillon, ont été trouvés par lui dans deux stations néolithiques près des villages de la Laiterie et du Bas-Forgineau.

### Puy-Gazar. — Commune de Combrand (Deux-Sèvres).

N°s 19, 20, 21 et 22. — Quatre fragments de polissoirs, en quartzite (?) — analogues à celui de la Trique dont j'ai parlé plus haut — recueillis par G. Béraud dans station néolithique avec hachettes polies, tranchets, grattoirs, belles pointes de flèches et débris céramiques, etc.

### La Borde. — Commune de Saint-Aubin-du-Plain (Deux-Sèvres).

N° 23. — Un bloc portant une cuvette, dessiné par G. Béraud.

### Lineau. — Commune des Aubiers (Deux-Sèvres).

N° 24. — Deux polissoirs qui sont au musée Saint-Jean, à Angers.

### La Chaigneau. — Commune des Aubiers (Deux-Sèvres).

N°s 25 et 26. — Polissoir trouvé par G. Béraud et entré depuis dans la collection Petitot, aux Aubiers.

Dans la même collection Petitot :

Autre polissoir provenant des environs des Aubiers portant rainure de 0,40 de longueur et 0,04 de largeur et une cuvette de 0,45 de longueur, 0,25 de largeur et 0,095 de profondeur. (*Pl. fig. IX*).

### La Lénardière. — Commune de Saint-Mesmin (Vendée).

N° 28. — Petit polissoir rectangulaire, longueur 0,16 seulement ; toute la surface supérieure est incurvée par 0,005 de profondeur. — Trouvé en terre, dans son parc, par le maire de Saint-Mesmin, M. le colonel Berthier, ce polissoir avait été caché la face incurvée tournée en haut ; une grande hache, plus longue que le polissoir de 4 ou 5 centimètres avait été placée horizontalement sur la cuvette, dans le sens de la longueur. (Collection Berthier) (*Pl. fig. XII*).

### Frangeuse. — Commune de Voultegon (Deux-Sèvres).

N° 29. — Polissoir relevé et dessiné par G. Béraud.

### Pierre-Arrivée. — Beaulieu (Deux-Sèvres).

N° 30. — Polissoir à cuvette. G. Béraud.

### Le Plessis. — Commune de Saint-Aubin-de-Baubigné (Deux-Sèvres).

N° 31. — Polissoir portant une cuvette. G. Béraud.

### Pouillé, près Saint-Clémentin (Deux-Sèvres.)

N° 32. — Gros bloc de granit, pesant près de 500 kilos, et portant cinq belles cuvettes — donné à G. Béraud par la châtelaine des Dorides.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

C'est donc un ensemble de *trente-deux* blocs portant rainures ou cuvettes qui, sans constituer « une des plus importantes découvertes archéologiques faites en notre pays », suffit à prouver que les pierres en question se rencontrent encore assez souvent. J'ose penser que parmi celles que je viens de citer plusieurs présentent autant d'intérêt que le polissoir de l'Aiguillon-sur-Vie sans qu'elles puissent pourtant être comparées, même de loin, aux plus beaux polissoirs d'Europe !

## III

Peut-être aura-t-on remarqué que, dans l'énumération qui précède, je n'ai donné le nom de « polissoir » qu'aux blocs quartzeux et que j'ai désigné les granitoïdes par le terme de blocs à cuvettes. C'est que plusieurs archéologues leur refusent pour les raisons suivantes le nom de « polissoirs ».

a) Le peu d'homogénéité de sa nature composée de mica, de feldsfath assez tendres et de quartz plus dur, rend, disent-ils, le granit impropre au polissage des haches.

*b*) Bien qu'on trouve de nombreuses cuvettes sur les blocs de granit, c'est par exception seulement qu'on y voit des rainures.

*c*) Certaines cuvettes pratiquées sur granit ont une profondeur trop grande (0,10 par exemple) pour permettre à l'opérateur l'élan nécessaire au polissage rapide.

La dernière de ces raisons surtout a une valeur incontestable : les autres sont de moindre poids : ne peut-on objecter à la première par exemple que, si les cuvettes sur granitoïdes ne peuvent user *facilement* les silex, quartz, quartzites, jadéites ni en général les roches de nature exclusivement silicieuse, elles peuvent très bien suffire pour façonner les hachettes et les marteaux de granite, amphibole, syénite, diorite, etc., que l'on retrouve si nombreux dans la haute Vendée granitique. Sur près de 310 haches que j'ai recueillies dans les environs de Saint-Amand-sur-Sèvre et des Châtelliers-Châteaumur *152 au moins* ont pu être usées par le frottement sur cuvette granitique : c'est un chiffre !

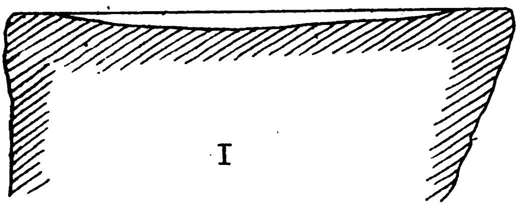
Les uns veulent donc comprendre tous les blocs portant des traces de frottement, granit ou quartz — malgré la profondeur évidemment trop considérable de certaines cuvettes — sous la désignation de « Polissoir ». Les autres entendent ne l'accorder systématiquement qu'aux cuvettes ou rainures pratiquées sur roches de grès ou quartz et ne veulent voir dans toutes les autres que des « moulins primitifs » ou plus exactement des « mortiers ».

Je n'ai certes point qualité pour trancher le différend, mais il me semble que la vérité se trouve à mi-chemin des deux opinions.

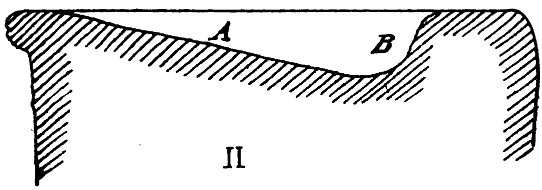
Etant donné que les cuvettes sur granit à faible incurvation portent toujours — quand les éléments n'en ont pas corrodé la surface — un polissage que ne possèdent pas au même degré de perfection celles dont l'affouillement est plus considérable, je pense qu'il peut être permis de considérer ces dernières comme des polissoirs qui, après avoir été trop

profondément creusés par le façonnement des haches ont été utilisées comme mortiers à écraser le grain (1), peut-être même ont-ils commencé par servir simultanément aux deux usages avant d'être exclusivement employés comme moulins.

J'ai retrouvé à Pouzauges et à Loudun deux demi-sphères en granit, un peu plus grosse que le poing, et dont la surface inférieure et plate est complètement polie. Tous les spécialistes à qui je les ai montrées les ont prises, avec moi, pour des broyons destinés à écraser le grain sur les cuvettes dont il est ici question.



I




II

Ce n'est pourtant qu'une hypothèse à laquelle je n'attache que l'importance qu'elle mérite.

En terminant, je place, en regard, les profils de coupe d'une cuvette des Noues, en Saint-André-sur-Sèvre et celle du bloc du Chiron, dans la même commune.

(1) Le Polissoir de la collection Petitot des Aubiers que j'ai cité au n° 26 porte une *rainure* qui permet incontestablement de le ranger parmi les « polissoirs » et pourtant sa cuvette atteint une profondeur telle (0,095) qu'elle ne pouvait en dernier lieu servir à polir.

On voit au simple coup d'œil que le premier pouvait encore lors de son abandon servir de polissoir ; il est impossible d'en dire autant du second puisque les haches qui se seraient aiguisées en passant sur la surface polie, A, seraient venues s'émousser fatalement contre le relèvement B. Le choc du broyon ne présentait au contraire d'autre inconvénient que de mêler en peu de poussière siliceuse à la farine obtenue, ce que nos ancêtres néolithiques ne devaient probablement pas considérer comme une chose de très grande importance.

L. CHARBONNEAU-LASSAY.

Loudun, février 1906.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LE DISTRICT DE CHALLANS

# LE COMITÉ ROYALISTE DE PALLUAU

## ATTAQUE ET PRISE DE LEGÉ

### (5 Mai 1793)

(*Suite*) (1)

Le lendemain, 3 mai, en conséquence des ordres donnés pour leur concentration à Legé, les détachements, que la déroute de la veille avait dispersés, rejoignaient leurs divisions respectives. Ces divers mouvements mirent la garnison de Palluau sur pied. Mais ce fut une fausse alerte, du moins d'après le rapport de Boulard. Cependant une lettre du comité royaliste de Montaigu, que nous donnons ci-après, semble laisser croire qu'un engagement eut lieu aux environs de Legé.

(1) Voir la livraison de septembre 1905.

Montaigu, 3 mai 1793.

Messieurs,

« Nous avons entendu ce matin du canon, que nous avons « jugé venir de votre côté ; daignez nous dire si cela est et le « résultat.

« Nous n'avons rien dans ce moment à vous apprendre ; « s'il nous survient des nouvelles intéressantes, nous vous « les transmettrons.

« Nous vous prévenons que le fils de Beaudouin, armurier « de votre bourg est détenu ici ; on nous a dit qu'il sortait de « Nantes. Vous pouvez le faire réclamer.

« Nous sommes avec respect, vos humbles serviteurs,

Meunier, La Roche-Saint-André, Faverou,
Sauvaget, Auvynet, fils, Chaignon.

« *Au dos de la lettre est écrit :* Laissez passer librement le « courrier porteur de la présente.

« A Montaigu, le 3 mai 1793,

« Faveron, Auvynet, fils, Chaignon.

« Vu à Vieillevigne, 3 mai 1793,

« Fortineau de la Sotrie.

« Vu à Rocheservière, 3 mai 1793,

« Gaboriau, Penaud. »

La plupart des paysans, lorsqu'ils s'éloignaient de leurs chaumières pour prendre part à une expédition, emportaient le pain nécessaire à leur subsistance pendant trois ou quatre jours. Néanmoins, il s'en trouvait encore beaucoup parmi eux qui, ne possédant rien, arrivaient à l'armée sans aucune espèce de vivres. Il fallait songer à les nourrir et aussi à procurer de la viande à tous.

Le capitaine Mignen, de Legé, avec lequel nous avons déjà fait connaissance, devait être chargé des approvisionnements.

Dans la lettre ci-dessous, il rend compte au général Charette, d'une mission que celui-ci lui avait confiée pour le ravitaillement de ses troupes.

« Mon général, étant au Luc, je me suis présenté au comité « pour leur faire part de ma commission. J'ai prié ces mes« sieurs de vouloir bien me donner avis où je pourrais prendre « quelques bœufs pour la troupe. Je n'ai pu obtenir aucune « solution et ce matin ils m'ont promis de me faire rendre « deux bœufs. Je vous prie de faire attention s'ils exécutent « les ordres.

« Ils font passer du pain continuellement. Je ne trouve pas « de grains. Il faut de toute nécessité que M. Savin fasse « conduire les grains qu'il a fait transporter à Palluau. Je me « porte sur le Poiré où l'on m'assure que je trouverai des « provisions.

« Vous voudrez bien envoyer un de nos bouchers au village « de la Vivantière, paroisse de Beaufou, chez le nommé « Rousseau qui nous a offert un bœuf. C'est un bon aristocrate « qui veut se prêter aux siens.

« Général, je suis très sincèrement votre très humble « serviteur.

MIGNEN.

« Legé, ce 4 may 1793 ».

« *Au dos est écrit* : A M. du Charette, général de l'armée à Legé. »

Dans la soirée, Boulard reçut du général Canclaux, commandant en chef de l'armée des Côtes, une lettre l'avisant de sa décision d'attaquer les Royalistes dans leur quartier-général de Legé, afin, disait-il, de ne pas les laisser dans leur triomphe et de pouvoir leur reprendre les deux pièces de canon. Il fixait, au 4 mai, la date de cette expédition.

Mais le 3 mai, Goupilleau, aussitôt arrivé à Machecoul, conféra avec cet officier général et le décida à différer d'un jour l'attaque de Legé, en raison de l'éloignement de quelques

colonnes qui devaient y prendre part et à cause des mauvais chemins qu'elles étaient obligées de parcourir pour y arriver.

Ce fut peut-être une faute.

La date en fut définitivement arrêtée au 5 mai.

Quatre colonnes formées de 4000 hommes d'infanterie, environ 3 escadrons de cavalerie avec 10 pièces de canon devaient partir : la première, de Palluau, sous les ordres du général Boulard. La seconde de Challans sous le commandement du général Baudry. La troisième commandée par Beysser, de Machecoul ; et la quatrième, de Saint-Colombin, dirigée par le général Laborie.

Toutes devaient régler leur marche pour arriver devant Legé à onze heures du matin. Le signal d'attaque devait être donné par quatre coups de canon, tirés de la colonne de Machecoul, deux par deux par un léger intervalle.

Cernés au nord, à l'ouest et au midi, les royalistes avaient cependant la facilité de battre en retraite vers l'est, soit sur Rocheservière, Vieillevigne et Montaigu, soit sur les Lucs, le Poiré et la Roche, c'est pourquoi, suivant l'ordre prescrit à la colonne de Palluau et à celle de Saint-Colombin, le général Boulard devait envoyer, autant que possible, un détachement de cavaliers, occuper le village du Retail, afin de couper aux fuyards la retraite sur les Lucs. De même Laborie devait également expédier sur sa gauche, vers la Garrelière, un bon et fort piquet pour intercepter le chemin de la Rocheservière. L'ordre était de ne faire aucun prisonnier. Sauf les chefs, tous les royalistes devaient être impitoyablement sabrés.

Ce plan fort bien conçu devait enserrer Charrette et son armée dans un cercle de fer et de feu. Aux yeux des généraux et surtout du représentant du peuple il devait, par son exécution dont la réussite paraissait certaine, assurer, dans cette partie de la Vendée, la paix à la Convention.

L'accord pour une action commune étant définitif, Goupilleau jugea sa présence inutile à Machecoul. Il quitta cette ville le 4 mai, au matin, pour Palluau. Avant son départ il rédigea

cette dépêche adressée probablement aux administrateurs du district des Sables-d'Olonne, leur annonçant l'envoi d'une série de pièce de correspondance, saisies sur les brigands, au cours des expéditions précédentes.

« Citoyens administrateurs,

« Vous trouverez ci-joint un nouveau recueil de 26 pièces « de la correspondance des brigands, j'en ai retenu copies. « Accusez-m'en, je vous prie, la réception, à l'armée de Boulard « à laquelle je me rends ce matin, après avoir pris avec les « généraux qui sont ici toutes les mesures nécessaires pour « les opérations ultérieures qui vont, je crois, aller grand « train.

« Vous savez sans doute que le jour que j'ai quitté Boulard, « les brigands l'ont attaqué au nombre de quatre mille, qu'il « les a repoussés, après en avoir tué une trentaine.

« Ce n'est là que le prélude de la fête que nous leur prépa- « rons ; n'ayez point d'inquiétudes, tout va bien, je vous « l'écrirai.

« Je vous salue,

Goupilleau ».

En passant à Challans, il remit au général Baudry, commandant la garnison de cette ville, la copie du plan d'attaque de Legé.

Quatre veuves de la paroisse de Bois de Cené, dont les maris avaient été massacrés à Machecoul, le 3 avril précédent, se trouvaient dans le plus complet dénuement. Goupilleau, ému de leur triste position, prit l'arrêté suivant, sur les instances d'ailleurs du Directoire, en attendant que la Convention Nationale ait statué à leur égard.

« Les citoyens administrateurs de Challans sont autorisés « à procurer à Françoise Douillard, veuve de François « Naulleau ; Catherine Radivet, veuve d'Honoré Taillé ; Marie « Garnier, veuve de René Guillot ; Marie-Rose Imbert, veuve

« de Pierre Guimaron, dont les maris avaient été massacrés, « le 3 avril, à Machecoul par les brigands qui désolent le « département, des secours provisoires et alimentaires jusqu'à « ce que la Convention Nationale ait pris à leur égard une « mesure générale.

« A Challans, 4 mai 1793, l'an second de la République « Française. »

A une heure de l'après-midi, Goupilleau arriva sans encombre à Palluau et remit de suite au général Boulard l'ordre d'attaque qui lui était destiné.

Nous donnons ci-après la teneur de cette pièce importante, d'après une copie signée de Lavalette, aide de camp du général Canclaux.

« ORDRE D'ATTAQUE DE LEGÉ, ARRÊTÉ POUR ÊTRE EXÉCUTÉ LE DIMANCHE, 5 MAI.

Colonne venant
DE PALLUAU

—

« La colonne de l'armée de la Vendée commandée par le « général Boulard forte de 1.200 à 1.300 hommes avec un « escadron de cavalerie et quatre pièces de canon partira de « Palluau à .... du matin pour se porter sur Legé où sont les « ennemis. En chemin, il fera fouiller la forêt de Grand'Landes « qui est sur la gauche et n'avancera que quand il en sera sûr.

« L'attaque commencera lorsque les différentes colonnes « qui doivent se porter sur Legé seront en mesure.

« Savoir :

« Celle venant de Challans et de Saint-Christophe aux ordres « du général Baudry.

« Celle de Machecoul venant par Tauvois aux ordres du « général Baudry.

« Celle de Saint-Colombin venant par la route de Nantes « aux ordres du général Laborie.

« Elles doivent y être rendues les unes et les autres à « onze heures du matin. Le signal d'attaque sera donné par « quatre coups de canon tirés de la colonne de Machecoul. Ils « seront tirés deux par deux avec une légère distance.

« Sitôt que la colonne de Palluau sera à portée, elle déta- « chera un bon et sûr détachement par sa droite du côté de « Retail pour couper la retraite aux fuyards. Si la cavalerie « peut s'y porter, elle fera là un bon effet, *mais il ne faut pas « s'amuser à faire des prisonniers si ce n'est des chefs* (1).

« Au reste, le général laisse à la valeur, à la prudence et à « l'expérience du général Boulard de guider ses opérations, « suivant les circonstances, en ne se séparant pas toutefois de « l'ensemble de cette disposition.

« A l'entrée de Legé, il fera observer le plus grand ordre. « Le général Canclaux s'y rendra sur le champ pour concerter avec le général Boulard les dispositions ultérieures.

---

« EXTRAIT DE L'ORDRE POUR LE GÉNÉRAL BAUDRY.

**Colonne venant**
DE CHALLANS

—

« La colonne du général Baudry, forte de 600 hommes « avec deux pièces de canon, et ce qu'il y a de cavalerie par- « tira de Challans à .... du matin pour se porter sur Legé « où sont les ennemis, en prenant le point intermédiaire « entre la forêt de Touvois et celle de Grand'Landes qu'il fera « fouiller s'il s'en approche assez pour être inquiété.

« L'attaque commencera ainsi qu'il est expliqué ci-dessus « en observant que l'armée de Boulard fera fouiller la forêt « de Grand'Landes de son côté et celle de Beysser la forêt de « Touvois par sa droite en portant un escadron de cavalerie

(1) C'est-à-dire qu'il fallait tout massacrer, sauf les chefs destinés à la guillotine après complet interrogatoire. C'était l'application des ordres des conventionnels.

« du côté des Landes au soutien de la colonne de Challans et « celle de la colonne de Challans et celle de Saint-Colombin « venant par la route de Nantes.

« Si la colonne commandée par le général Baudry trouvait « trop d'obstacles pour pénétrer dans Légé, à cause du ruis- « seau ou des mauvais chemins, il prendra une position « menaçante, placera son artillerie de manière à produire « le plus d'effet qu'il sera possible et par cette disposition « fixant l'attention de l'ennemi qu'il occupera par quelques « tirailleurs et démonstrations, il facilitera le succès des « autres attaques, et tiendra en place jusqu'à nouvel ordre, « mais, s'il peut pénétrer, cela vaut mieux sans doute. Il « veillera aussi à ce que pas un ennemi puisse s'échapper et « chercher à gagner la forêt.

« Le reste des dispositions ainsi qu'au premier ordre.

---

« EXTRAIT DE L'ORDRE POUR LE GÉNÉRAL LABORIE.

Colonne venant
DE S^t COLOMBIN

—

« Cette colonne, forte de 600 hommes du 4e Régiment avec « deux pièces de canon, un escadron de 50 gendarmes, partira « de Saint-Colombin à .... heures du matin pour se porter « sur Legé, où sont les ennemis, suivant la grande route de « Nantes.

« Elle sera jointe là dans sa marche par une division forte « de 600 hommes avec du canon.

« L'attaque commencera ainsi qu'il est dit ci-dessus.

« Sitôt que la dite colonne sera à portée de Legé, le comman- « dant fera filer par sa gauche un bon et fort piquet vers le « chemin de Rocheservière pour couper la retraite des fuyards. « Si la cavalerie peut s'y porter elle fera là un bon effet.

---

« Extrait de l'ordre pour le général Beysser.

Colonne venant
DE MACHECOUL

—

« Cette colonne forte de 7 à 880 hommes avec deux pièces « de canon et l'escadron de cavalerie nantaise partira de « Machecoul à 5 heures du matin, pour se porter sur Legé, « où sont les ennemis en prenant sur la gauche à la hauteur « de la forêt de Touvois pour se rapprocher de la route de « Nantes, mais portant la cavalerie sur les Grandes Landes « à l'appui de la colonne venant de Saint-Christophe ; il fera « fouiller par la droite en forêt de Touvois.

« L'attaque comme ci-dessus.

« Si cette colonne trouvait trop d'obstacles, comme à l'ordre « pour la colonne de Baudry.

« Au reste, les mêmes dispositions que ci-dessus.

« Toutes ces dispositions doivent être, lorsque la troupe « sera en marche, communiquées aux chefs, particulièrement « à ceux des avant-gardes ou des éclaireurs, et les troupes « doivent en avoir assez de connaissance pour non seulement « n'avoir pas d'inquiétudes en voyant d'autres colonnes, « mais même pour en être plus animées.

« A Machecoul, le 4 mai 1793, l'an 2 de la République « Française.

« Le général divisionnaire commandant en chef l'armée « des côtes.

*Signé* : Canclaux.

Pour copie : *L'aide de camp*,
Lavalette.

(*A suivre.*) E. W.

LES ARMES DE NOS AIEUX

# DÉCOUVERTE D'UNE TRÈS BELLE ÉPÉE RENAISSANCE (1)

(*Fin*)

20 Février 1902.

Monsieur,

« Je vous remercie de la photographie d'épée que vous m'avez « envoyée ; elle est très intéressante et *je ne vois qu'elle ayant un* « *genre d'ornementation aussi particulier*, et que de choses étranges « on y trouve – d'abord le pommeau qui au premier coup d'œil ne « paraît pas être le sien et qui cependant a les mêmes inscriptions, « ce qui écarte tout doute ; puis les inscriptions qui sont la tête en « bas sur les branches supérieures et l'écusson et qui au contraire « se trouvent dans leur position normale sur la branche inférieure « et le pommeau (2). Je ne distingue pas bien les fleurs de lys ; il « me semble qu'elles seraient bien ornemanées pour l'époque pro- « bable de cette épée Louis XII ou François 1er ; alors que la fleur « de lys héraldique avait un caractère si particulier ; j'y verrais « peut-être un fleuron ; mais cela importe peu. Ne reste-t-il aucune « trace de matière colorée dans les fonds pointillés ? Cela explique- « rait la belle conservation de la garde par rapport à la soie et à « la lame à moins que l'on ne l'explique par le contact du bois de « la fusée et de celui du fourreau. En observant que toutes les ins- « criptions sont dans des cartouches affectant une forme régulière

(1) Voir la 4e livraison 1905.

(2) Je ferai remarquer que cette disposition des inscriptions avait sa raison d'être et était au contraire très ingénieuse car le chevalier son épée à la main ou au fourreau avait toujours sa devise sous les yeux.

« je me demande si par hasard les fonds n'étaient pas émaillés,
« bien que presque toujours les épées émaillées fussent en cuivre
« ou en or. Celle de François I$^{er}$, celle de Pavie, porte également des
« inscriptions et était émaillée.

« Quant aux lettres et à leur signification, je n'ai aucune idée de
« ce que cela peut être. Je connais bien une autre garde avec des
« caractères gothiques mais d'une époque plus reculée, XIV$^{e}$ ou même
« XIII$^{e}$, et elle est en bronze doré ainsi que le pommeau En tout cas,
« vous avez là une arme remarquable et je vous félicite d'en avoir
« fait l'acquisition.

« Veuillez recevoir, etc.

BACHEREAU.

Je citerai aussi une lettre de M. Reubell, l'un des collectionneurs les plus versés dans la science des armes, connaissant à fond tous les musées de l'Europe et grand ami du C$^{te}$ de Valencia, conservateur de l'armeria Réal de Madrid.

18 mai 1902.

Cher Monsieur,

« La belle épée que vous avez eu l'amabilité de me montrer et qui
« porte ciselé sur les gardes et le pommeau la devise ou cri de
« guerre GVERPI huit fois répétés me paraît bien française ; je la
« crois du règne de Henri II et je *ne me souviens pas d'avoir vu une*
« *autre épée portant une devise sur ses gardes et son pommeau.* Cette
« épée par ses quillons courts, toute sa garde un peu ramassée et
« son pommeau lourd est bien à mon avis le type de l'épée française
« du milieu du XVI$^{e}$ siècle.

« Veuillez agréer, etc.

REUBELL.

Voici une lettre du conservateur du musée de Lyon, M. J.-B Giraud, qui a publié des ouvrages intéressants sur l'histoire de l'armement au moyen-âge et à la Renaissance.

Lyon, 5 avril 1904.

Monsieur,

« Votre épée est très intéressante, les formes en sont élégantes;
« elle est du commencement du XVI$^{e}$ ou première moitié. Quant
« à l'inscription dont la dernière lettre est bien I et non X, je ne

« sais rien qui puisse en éclaircir la signification. Je pencherais pour « une série d'initiales dans le genre du Fert savoyard qui a déjà « excité la sagacité variée des savants.

« Agréer monsieur, etc.., etc.

J.-B. GIRAUD.

« Compliments pour votre Musée Salon. »

Enfin je termine par une lettre de M. Ch. Mannhein, le plus célèbre expert de Paris, où il me dit :

« *Je ne me souviens pas avoir jamais vu d'épée portant comme la vôtre des caractères en relief...* »

Voilà donc un fait acquis ! La rareté de cette armée (1); puisque les amateurs et experts les plus compétents de Paris, ceux qui ont voyagé, vu, touché et examiné en plus grand nombre les épées anciennes n'en ont jamais rencontré qui aient des inscriptions en relief sur les gardes et le pommeau.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

J'ai voulu exposer ces opinions toutes fort intéressantes. En resumé je me rangeais depuis longtemps à l'explication si claire, si simple de M. P. de Lisle GVERPI. — Fuis. Cependant je m'étais fait le raisonnement suivant : puisque le mot Guerpi n'existe plus en français moderne, je pourrais en trouver le sens d'après le mot *déguerpir* actuellement employé. Le préfixe *dé* marque la privation de l'action que comporte le mot auquel il est joint ;

Ainsi : charger — décharger — couvrir — découvrir (et)..... ainsi guerpir — déguerpir.

Puisque déguerpir veut dire quitter un lieu par force ou par crainte, guerpir en raison de cette règle aurait donc le sens de rester..... La devise de mon épée serait donc GVERPI... Reste — c'est-à-dire reste à ton poste.

(1) La longueur totale de l'épée Guerpi est de 1 m. 17 cent. La largeur de la lame au talon est de trois centimètres. Le poids est de 1 kilo 400 gr., à l'époque elle devait peser exactement trois livres. Remarque intéressante ; les épées carlovingiennes et du moyen-âge de ma collection pèsent toutes en général ce poids de trois livres. Dans la gorge d'évidement de la lame des deux côtés il y a une marque composée de trois lettres que je n'ai pu déchiffrer.

La veine a voulu que j'aie l'idée de feuilleter le dictionnaire *Larousse* et voici ce que j'y lus :

*Deguerpir*. Verbe actif ou neutre du préfixe *dé* et de l'ancien français *guerpir* (1), que l'on trouve dans les vieux auteurs, où il signifie abandonner, céder quelque chose à quelqu'un et dans le sens neutre, quitter, laisser, délaisser (2).

Cil qui sunt plain de malvestié
Suvent en lur cuntrée meffunt
Puis la guerpissent si s'en vunt
marie de France
honte puet avoir qui désert
Qui l'ireté son père pert
et qui par sa malvaisté *guerpist*
Ce que son père il conquist.

Voici la traduction de ces vers.

Ceux qui sont pleins de négligence
Souvent font mal en leur contrée.
puis *l'abandonnent* et s'en vont.
honte peut avoir celui qui desert
Qui perd l'héritage de son père
et qui par sa négligence quitte
Ce que son père a conquis...

Le préfixe *dé* ne ferait la qu'augmenter la force du mot guerpir et marque l'origine et le commencement de l'action ; celui-ci signifiait en tout cas à l'époque abandonner, quitter, Fuir ! — Guerpi, étant l'impératif du verbe guerpir, veut donc dire abandonne ! quitte ! Fuis !

La devise de mon arme serait donc comme l'avait trouvé mon ami de Lisle GVCRPI. Fuis !. Fuis !. Devise crane entre

(1) L'ancien français *guerpir* provenait du germanique : gothique, *Vairpan*, jeter, rejeter loin de soi, livrer abandonner ; anglo-saxon, *Weorpan*, *Verpan* ; ancien saxon, *Verpan*; ancien haut allemand, *Werphan*, *Verfan* ; hollandais, *Werpan* ; allemand, *Werpffen* ; anglais, *to warp*.

(2) Guerpir signifie aussi : sortir de, abandonner la possession de : guerpir une maison, un camp, un champ de bataille, une fortification ; par extension faire sortir : guerpir un lapin de son terrier, sortir, se retirer précipitamment et souvent contraint et forcé. Larousse.

les mains d'un preux chevalier; et digne de la bravoure française. Du reste cette épée devait appartenir à un grand personnage ; d'abord la beauté de ces ciselures en est la preuve : puis il n'y avait que les princes ou alliés de la famille royale qui pouvaient porter la fleur de lis, même comme ornementation. Enfin un cri de guerre répété huit fois en relief sur une garde d'épée est une anomalie tellement curieuse qu'il est impossible qu'un modeste chevalier se la soit permise.

Je gagerais que, si les guerriers de cette époque pouvaient répondre à une question : A qui appartient l'épée GVCRPI ?? tous me rediraient le nom illustre du pieux.... Je gagerais que les compagnons d'armes disparus avec lui dans la Loire se relèveraient de dessous leur linceul de sable pour me crier... « c'était un tel... et un brave !!!

Beaucoup de profanes dont le monde pullule ne pourraient supposer qu'une vieille inscription bien que répetée huit fois sur une épée rouillée ait été capable de soulever autant de discussions et de faire penser tant de gens !! C'est que le savant cherche l'explication des choses, que le moindre détail d'une arme créée par une main intelligente a sa raison d'être qu'il doit connaître.

*Nil a me alienum puto.* Rien d'humain ne doit m'être étranger. — Telle est notre devise. Nous collectionneurs d'armes, nous sommes les collaborateurs de l'historien et des spécialistes de l'histoire. Nos vitrines réflètent l'image des temps passés.

Comme l'Aiglon aime à se rappeler les victoires de son père en faisant revivre en soldats de plomb ses armées d'autrefois; ainsi nous aimons à revoir les armes avec lesquelles combattaient nos aïeux.

Nos musées sont des leçons pour qui veut apprendre, une preuve pour qui veut écrire, une raison scientifique pour qui veut penser sur l'histoire des hommes.

*La Court de Saint-Cyr, en Talmontais, 25 novembre 1905.*

C^te^ R. de Rochebrune.

## L'ANCIENNE ARMÉE

# HISTORIQUE DU « RÉGIMENT DU ROI »

(2 JANVIER 1663 — 25 JANVIER 1794)

*A mon ami, le commandant Guillaumat,*
*Professeur à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr.*

DANS une précédente étude sur le recrutement de l'Ancienne Armée (1), nous faisions remarquer que, jusqu'au règne de Charles VII, les armées françaises n'étaient composées que de milices féodales et communales auxquelles se joignaient quelques mercenaires étrangers.

Le général Susanne, dans son *Histoire de l'Ancienne Infanterie Française* (2), nous apprend, de son côté, que jusqu'au XII^e siècle, il n'y eut pour ainsi dire pas de soldats à pied, puisque, d'après les ordonnances des rois, les fiefs n'étaient pas obligés d'en fournir. Les armées se composaient presque exclusivement de gens armés de pied en cap, c'est-à-dire de cavalerie. A part quelques bandes de francs-archers et d'arbalétriers, les valets des gens d'armes consti-

(1) *Revue du Bas-Poitou*, 1898.
(2) Paris, Librairie Corréard, 1849.

tuaient seuls une espèce d'infanterie. « Serfs pour la plupart, à peine armés et chargés du bagage de leurs seigneurs, ces malheureux n'étaient comptés pour rien et servaient tout au plus à relever leurs maîtres quand ils étaient renversés dans la mêlée ou à achever leurs ennemis qu'ils avaient abattus. »

Et il ajoute : « C'est pourtant là qu'il faut voir l'origine de notre redoutable infanterie (1) moderne, c'est là ce qui lui a valu un nom qu'elle a su énergiquement ennoblir. Cette méprisable infanterie, cette domesticité armée, s'est élevée avec lenteur à la haute position qu'elle occupe aujourd'hui. Elle est la reine des batailles. »

Certes, déjà les croisades, en raison même de la composition de leurs bandes et de leurs équipements, avaient produit un effet si funeste au développement de l'infanterie que saint Louis, en raison aussi des services si appréciés des archers et arbalétriers, avait jugé utile de créer la charge de grand maître des arbalétriers, de façon à encourager les seigneurs à se mettre à la tête des armées à pied.

Rien n'y fit. Chaque jour s'approfondissait l'obstacle qui éloignait la noblesse du service de l'infanterie.

« Comment oublier Crécy et Poitiers ! continue l'historien, ces désastres immenses où la chevalerie française, par l'orgueil des gentilshommes qui ne pouvaient s'accommoder de voir les petits vassaux et bourgeois marcher sur la même ligne qu'eux, se fit écraser sous les armées roturières des archers anglais et gascons ».

Qu'il nous soit permis de terminer ces intéressantes citations en répétant ici avec le général Susanne son observation si judicieuse : « L'introduction des armes à feu dans les combats en rendant les périls égaux pour tous a porté un coup mortel à la chevalerie. Désormais les fines armures et la dextérité dans le maniement, soit à pied, soit à cheval, de

(1) De l'italien *infanteria*.

la lance ou de l'épée ne suffisent plus et tout homme qui n'a pas peur de la mort peut valoir un baron sur le champ de bataille. L'invention des armes à feu fut le signal de l'émancipation du peuple, et leur emploi de plus en plus perfectionné, l'agent le plus puissant de la civilisation moderne. »

C'est après le désastreux traité de Conflans (1465) que Louis XI, justifiant encore ainsi son appellation de Père du Peuple, créa une véritable infanterie régulière, prise parmi les bandes de francs-archers et aventuriers.

A la suite des luttes mémorables des Suisses contre Charles le Téméraire, Louis XI frappé de la supériorité de l'infanterie de ce petit peuple, traita avec leurs cantons pour une levée de 6000 hommes qui, enrégimentés pendant un an avec ses troupes à pied, devinrent ainsi les véritables éducateurs de notre infanterie (1).

Sous Louis XI, pendant les guerres d'Italie et notamment lors de la prise de Gènes (1507), par notre infanterie, la supériorité de cette arme s'affirma d'une façon définitive sur la valeur alors prestigieuse de la cavalerie. Dans cette affaire, Bayard lui-même qui déjà, dans une autre occasion, avait refusé comme il l'avoue « de se mettre en péril et hasard avec des piétons, dont l'un est cordonnier, l'autre maréchal, l'autre boulanger, en un mot tous gens mécaniques », Bayard, le *Chevalier sans peur et sans reproche*, combattit à pied et prit du roi le commandement de mille hommes d'infanterie.

Dès lors, les cadets de famille s'enrôlent en foule dans les bandes à pied pour y conquérir les plus hauts grades. Les vilains, ainsi encadrés et fiers de leurs mérites si longtemps méconnus, font des prodiges de valeur. A Marignan, notre infanterie bat la célèbre infanterie Suisse. Le roi François Ier lui-même, à pied, est à sa tête et l'entraîne à la charge en criant : « Qui m'aime, me suive. »

(1) *Histoire militaire des Suisses*, par Mr de Zurlauben.

L'infanterie se composait alors de bandes à effectifs indéterminés. François Ier les mit à 300 hommes. Henri II à 500 hommes. La solde des gens de guerre était si peu assurée — on ne vivait que de rapines et de rançons exigées — qu'on ne s'enrôlait de préférence que sous les étendards des chefs les plus valeureux par le nom ou la fortune.

Les chefs de bandes portaient, dès 1355, le titre de capitaine (ancien chevalier banneret). Le capitaine avait sous ses ordres un lieutenant et un enseigne, (officier porte-drapeau) puis les fourriers, les sergents, les caps d'escouade ou caporaux, les anspessades et les soldats, (les uns piquiers, les autres arquebusiers) enfin les tambours et les fifres. Ces bandes se désignaient du nom de leurs provinces où elles se recrutaient, ou le plus souvent de celui de leurs capitaines. Elles étaient armées et équipées par lui et en portaient les armoiries et les couleurs.

Quand le roi formait une armée, il réunissait ces bandes par dix ou douze compagnies et formait ainsi des régiments sous le commandement d'un capitaine général des gens de pied français, appelé plus tard colonel (appellation d'origine allemande). Cette organisation de l'infanterie en régiments date du règne de Charles IX. Par la suite, le colonel releva, suivant l'importance des effectifs réunis, d'un colonel général ou mestre de camp. Comme marque de sa dignité, ce dernier eut une garde et des enseignes ou drapeaux de couleur blanche, quand le régiment qu'il commandait avait la permanence, c'est-à-dire quand il était régulièrement constitué et soldé. On lui donnait cet insigne blanc pour le distinguer des colonels commandants des régiments à titre provisoire, régiments d'une durée temporaire, créés seulement pour la durée et les besoins de la guerre.

Pendant les guerres civiles, le mousquet commençant à faire place à l'arquebuse, il y eut alors dans les compagnies d'infanterie, en plus des piquiers et des arquebusiers, de nouveaux soldats appelés par suite mousquetaires. En bataille,

chaque groupe de ces différents soldats, combattait dans sa compagnie à son temps, à son heure et d'après un règlement prescrit. En 1635, les régiments d'infanterie furent groupés en bataillons. Au lendemain de la paix des Pyrénées, Louis XIV réorganisa complètement ses armées et tout particulièrement l'infanterie. Après avoir licencié partie des vieux cadres, il forma alors de nouveaux régiments dont le nombre s'accrut avec les besoins des temps. Suivant les nécessités du groupement ou de la mobilisation des effectifs, on augmenta ou on diminua le nombre des compagnies par régiment. En 1667, le roi dota tous les régiments d'une compagnie de grenadiers. Pour faire place aux obligations de la vie si fastueuse de l'époque, la noblesse ruinée au service de la royauté et par les guerres de religion, rechercha plus que jamais des enrôlements, surtout dans les nouveaux régiments. Louis XIV avait accordé, en effet, les plus grands bénéfices et privilèges aux officiers de ces régiments. Il leur donne pour colonels l'élite de sa noblesse et, pour faciliter leur nouveau commandement il leur adjoint des lieutenants-colonels, pris parmi les plus braves officiers de son armée, sans distinction d'origine. C'était là les véritables chefs de ces régiments. Souvent, en effet, les colonels étaient retenus à la cour par les exigences aristocratiques et ne pouvaient prendre contact avec leurs régiments qu'en temps de guerre et encore. L'équipement et l'habillement des troupes étaient désormais à la charge du roi.

Louis XIV voulut avoir lui aussi un régiment d'infanterie dont il se fit colonel et qu'il administra personnellement.

Une ordonnance du 2 janvier 1663 créa ce corps qui prit le nom de « *Régiment du Roi* ». Il fut formé d'officiers tirés des mousquetaires et de soldats choisis dans les vieux régiments réformés. A sa création, il eut 20 compagnies. Chaque compagnie composée en cinq escouades de dix hommes chacune, était composée de 53 hommes, officiers compris (1). Par la

(1) D'après Marbot.

suite le « *Régiment du Roi* » partagea avec les compagnies des mousquetaires le privilège de servir d'école militaire à la jeune noblesse avant qu'elle fut admise aux emplois supérieurs de l'armée (SAINT-SIMON, tome 1er).

En 1678 le « *Régiment du Roi* » compta jusqu'à 67 compagnies pour n'en avoir plus que 48 en 1694.

Le roi en fut surtout le colonel titulaire. Il en confia le commandement à des officiers généraux qui pouvaient le placer dans des positions avantageuses.

Son premier lieutenant-colonel fut le fameux marquis de Dangeau (1665). Le second fut le duc de Biron, de 1736 à 1745, (devenu maréchal de France en 1757).

Pendant l'intervalle des guerres, le « *Régiment du Roi* » prenait ses quartiers aux environs de Versailles et Louis XIV se plaisait à le faire manœuvrer. Après l'établissement du roi Stanislas à Nancy, le régiment formait sa garde en temps de paix. Il fut soumis l'un des premiers parmi les nouveaux régiments créés par Louis XIV à une discipline sévère et à une exacte uniformité de tenue : justaucorps gris blanc, avec des gances de laine aurore, de trois en trois de chaque côté, doublé de bleu et parements bleus, boutons de cuivre ronds, veste bleue garnie d'agréments de laine aurore, manches en bottes et poches en patte, culotte et bas bleus, chapeau bordé d'un grand galon d'or faux et cocardes noires. (*Second abrégé de la Carte générale du Militaire de France*, par Lemau de la Jaisse, Paris, 1835, in-12 p. 176.)

Les uniformes des officiers et des hommes de troupe ne différaient que par la qualité du drap, par les boutons dorés pour les officiers et seulement en cuivre pour les soldats et surtout par les épaulettes (1) tressées en galon plein en or pour les officiers et seulement de drap pour les hommes. Le grade des officiers se distinguait, aussi, seulement par l'épau-

(1) Création pour les officiers due au comte d'Argenson par ordonnance du 12 janvier 1757.

lette. « Le mestre de camp ou colonel porte deux épaulettes de tresse en galon plein en or ou en argent, selon la couleur des boutons du régiment ; ces épaulettes, larges de 24 lignes, terminées par une frange à graines d'épinards et cordes à puits longue de 2 pouces, ne doivent pas dépasser sur l'épaule la couture de la manche. La différence pour le mestre de camp en second consiste dans un cordon de soie couleur de feu qui traverse les épaulettes dans toute leur longueur ; pour le mestre de camp « à la suite » il y a deux cordons de soie. Le lieutenant-colonel n'a qu'une seule épaulette, pareille à celle du mestre de camp, et la porte sur l'épaule gauche. Ceux des officiers supérieurs qui avaient le grade de brigadiers des armées du roi, tout en conservant leur grade dans le régiment, lieutenant-colonel ou colonel ainsi qu'il était réglementaire, portent pour distinction sur leur épaulette une étoile brodée, d'or ou d'argent, par opposition à la couleur de leurs épaulettes. Le major a deux épaulettes dont les franges sont à graines d'épinards seulement. Tous les officiers de compagnie, c'est-à-dire les capitaines-commandants et en second, les lieutenants en 1er et en second et les sous-lieutenants, n'ont qu'une seule épaulette à franges, sur l'épaule gauche. Celle des capitaines-commandants est à franges à graines d'épinards, celle du capitaine en second est traversée par un cordon de soie rouge ; celle du capitaine de remplacement par deux cordons ; celle du lieutenant en premier est losangée de carreaux de soie rouge-feu sur un fond de tresses en galon d'or ou d'argent (selon que le régiment a des boutons jaunes ou blancs), mélangées de soie ; celle du lieutenant en second est pareille avec une traverse de soie couleur de feu ; celle des sous-lieutenants est à fond de soie rouge-feu avec des carreaux tressés d'or ou d'argent et les franges en fils de soie et d'or ou d'argent mêlés dans la proportion du mélange de l'épaulette ; celle du porte-drapeau enfin est en soie liserée d'or ou d'argent avec franges assorties. *Quand ils sont sous les armes seulement,* les officiers de

compagnies ont sur l'épaule droite une contre-épaulette semblable à celle du grade mais sans franges, terminée carrément par le bas qui est cousu sur la couture de la manche, et attachée au collet par un petit bouton. Elle sert à maintenir le ceinturon de l'épée qui, dans cette circonstance seulement, se porte en bandoulière.

Le port de l'épaulette pour les soldats fut ordonné pour la première fois par le réglement du 1er octobre 1786. Elle est placée sur l'épaule gauche, avec une contre-épaulette sur l'épaule droite. Toutes deux étaient sans franges, en drap, et de la couleur du fond de l'uniforme, avec un liseré de la même couleur que celle du collet et des parements, autrement dit de la couleur distinctive du régiment. (MARQUIS DE BELLEVAL : *Un Capitaine au Régiment du Roi.*)

Aux soldats qui étaient nobles on donnait une marque distinctive : des épaulettes sans franges, en galons d'or, large de 15 lignes, doublées et liserées de drap aurore.

Parfois, aux revues d'apparat, les officiers étaient vêtus de justaucorps brodés d'or et d'argent. A une revue passée par le roi en 1667, ils avaient tous la cuirasse (1).

Le corps des officiers comprenait à sa création :

*Officiers supérieurs*,

Le colonel ou mestre de camp,
Le lieutenant-colonel (créé en 1665),
Le major,

*Officiers de compagnie*,

Le capitaine-commandant,
Le capitaine-commandant en second,
Lieutenant en premier,
Lieutenant en second,
Sous-lieutenant,
Sous-lieutenant porte-drapeau,

(1) D'après Marbot, *Costumes militaires français*, page 75.

plus tard on nomma, en 1759 l'adjudant-major, en 1775 le chef de bataillon.

Dans la hiérarchie, entre le soldat et l'officier, on trouvait les bas-officiers :

Adjudant,
Sergent-major,
Sergent,
les fourriers,
puis les caporaux,
les anspessades ou soldats de 1re classe
et les soldats.

Les tentes du « *Régiment du Roi* » étaient peintes avec des trophées. Les drapeaux d'ordonnance étaient divisés en 4 quartiers par une croix blanche semée de fleurs de lis d'or Le 1er et le 4e quartiers étaient rouges, le second et le troisième verts (1).

En ce qui concerne l'armement, les officiers furent armés d'une espèce de pique courte et à lame travaillée appelée esponton (2).

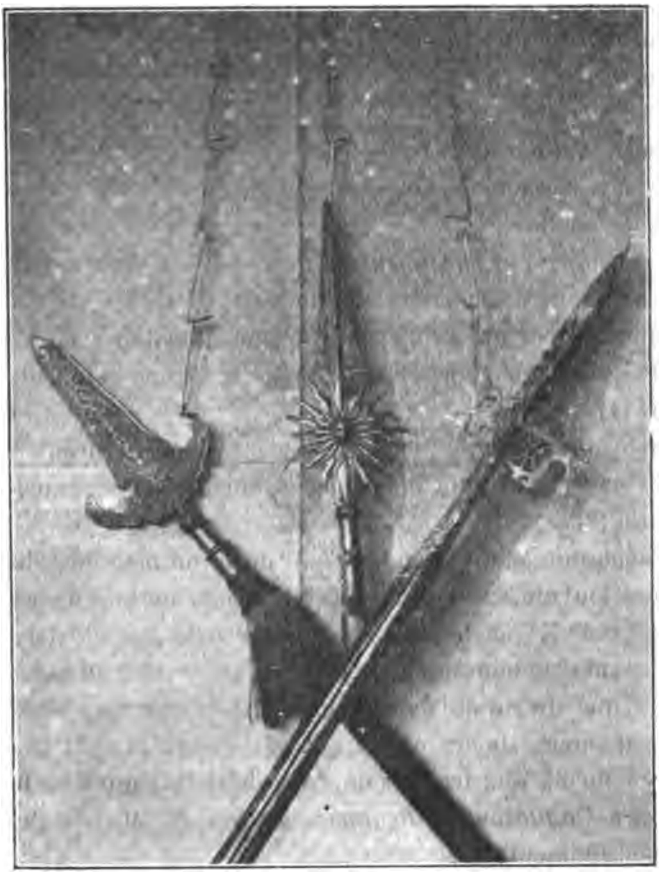
L'esponton était aussi souvent doré, ou bien de relief, ou encore tout uni à vive arrête. Il était monté sur bois de biscaye. Sous Louis XV sa hauteur varia beaucoup. Les officiers portaient aussi le hausse-col de cuivre doré orné d'un médaillon aux armes du roi et l'épée, à garde de cuivre doré avec une dragone mêlée de fils d'or et de soie rouge et dont le gland est conforme aux franges de l'épaulette (MARQUIS DE BELLEVAL, *Un Capitaine au Régiment du Roi*, p. 49), insignes du commandement.

Les sergents avaient la hallebarde dont le fer offrait des dimensions et des découpures formidables.

(Notre excellent ami, le baron Vidal de Léry, a bien voulu photographier pour nous quelques spécimens d'espontons et

(1) *Monarchie Française et Histoire militaire*, par Lemau de la Jaisse (1732).
(2) De l'Italien *spuntono* qui vient lui-même de *punta*, pointe.

de hallebardes provenant de la merveilleuse collection qu'il a su réunir dans son hôtel de la rue du Printemps à Paris.)

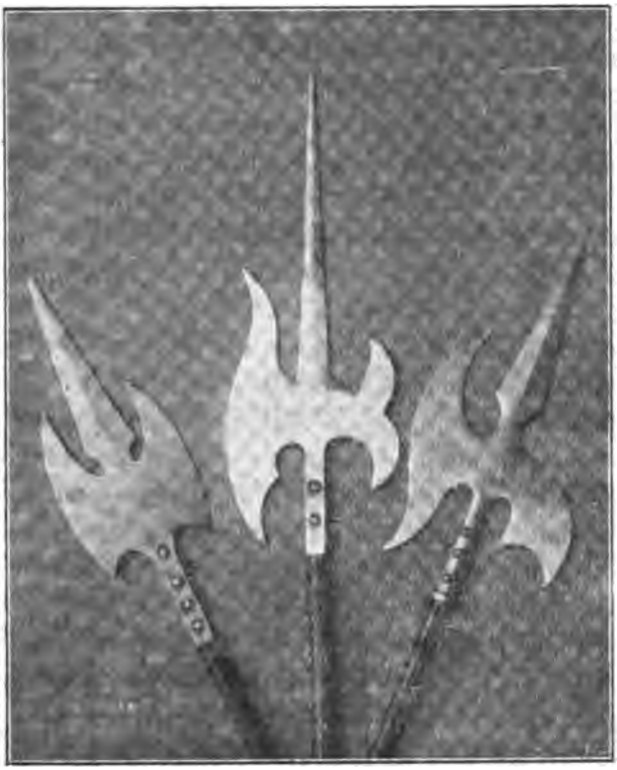


ESPONTONS

Cet armement particulier était la seule marque qui distinguait les chefs des simples soldats qui, eux aussi, portaient l'épée avec un ceinturon.

ESPONTONS. — HALLEBARDES

Dans chaque compagnie, il y avait 4 soldats armés de fusil (1), douze armés de piques de 13 pieds de long et dont la



HALLEBARDES

hampe était en frêne de Picardie. Tout le reste était armé de mousquets à mèche. Le mousquet monté en bois de noyer portait une balle de 20 à la livre. Il avait en tout 5 pieds de longueur. Les mousquetaires avaient en outre

(1) Une ordonnance du 6 février 1670 défend de passer ce nombre « à cause du danger qu'il y avait dans le maniement et l'exécution de ces armes » MARBOT.

des bandouillères ou pendaient des coffins ou charges en bois ou en cuir contenant chacune un coup de poudre (1).

Comme nous l'avons dit plus haut, en 1667, le roi dota son régiment d'une compagnie de grenadiers. Ces soldats avaient des fusils et des baïonnettes à manche de buis qui se mettaient dans le canon de leur arme après avoir tiré, et de plus d'une gibecière ou grenadière remplie de grenades et une petite hache à marteau. Leurs officiers s'armaient de pertuisanes. Les sergents et soldats de cette compagnie portaient des baudriers de cuir de vache pour attacher leurs épées.

Tous les soldats pourvus d'armes à feu portaient leur poudre dans un fourniment ou poire à poudre de cuir bouilli à ressort ou à bouchon de bois dont la charge était de trente coups à la livre.

En 1694, on substitua au mousquet le fusil à pierre, garni d'une baïonnette à douille comme de nos jours.

En 1703 une ordonnance royale abolit définitivement les piques et rendit ainsi uniforme l'armement des régiments d'infanterie. Les officiers conservèrent leurs espontons ; les sergents, leurs hallebardes. Le 1er décembre 1710, il fut enjoint aux officiers subalternes autres que les capitaines de prendre le fusil à baïonnette. En 1767, tous les officiers prirent le fusil de même que les sergents. Ce fut la fin des espontons et des hallebardes. Déjà depuis le 15 décembre 1762 les officiers de l'armée distinguaient leurs grades par une épaulette d'or ou d'argent suivant la couleur des boutons d'uniforme et placée sur l'épaule gauche.

Le « *Régiment du Roi* », commandé en 1670 par le colonel Martinet, se montra toujours digne de la faveur royale et conquit une réputation de bravoure et de discipline qu'il sut dignement soutenir pendant toute la durée de son existence. Il prit part à toutes les guerres alors presque continuelles et le roi Louis XIV, pour pouvoir récompenser tous ses nouveaux

(1) *L'Art de la Guerre* par le maréchal de Puységur, Paris, 1749.

officiers, sans distinction de naissance, créa le 10 avril 1693, l'ordre de Saint-Louis, qui au lieu d'exiger la noblesse comme l'ordre du Saint-Esprit, la conférait à tous les dignitaires.

En août 1674, à la bataille de Senef, l'une des plus sanglantes du 17[e] siècle, le « *Régiment du Roi* » se couvrit de gloire. Il perdit 72 officiers dont 22 capitaines.

Le 1[er] avril 1691, au siège de Mons, les gardes françaises avaient échoué à l'assaut de l'ouvrage à cornes. « J'y enverrai des troupes qui ne reculeront pas », s'écria le roi. Et les grenadiers de son régiment emportèrent l'ouvrage et s'y maintinrent aux prix de pertes énormes.

A Nerwinden, le 28 juillet 1693, le « *Régiment du Roi* » perdit son colonel Gaston-Jean-Baptiste de Mornay, comte de Montchevreuil (1).

Assiégé dans Prague, le « *Régiment du Roi* » se signala dans une sortie. Un boulet coupa la hampe du drapeau porté par l'enseigne comte de Rastignac, le colonel duc de Biron reçut deux coups de fusil, dont l'un lui fracassa la mâchoire et l'autre pénétra dans la tête. Le duc survécut cependant à ces horribles blessures.

A la bataille de Fontenoy (11 mai 1745), le « *Régiment du Roi* » de concert avec le régiment du Dauphin, repoussa trois fois l'ennemi. Après la défaite des gardes françaises, il marche à son tour sur la terrible colonne du duc de Cumberland. Les gardes anglaises recommencent un feu roulant si funeste que 30 officiers et 340 hommes sont mis hors de combat. Le

(1) Le Comte de Montchevreuil avait été major du Régiment du Roi en 1673, lieutenant-colonel en 1675, et colonel en 1678, brigadier en 1683, maréchal de camp en 1688 et gouverneur d'Arras en 1694. On rapporte que Louis XIV, passant une revue de son régiment et admirant sa belle tenue ne, put s'empêcher de dire à haute voix : « mon Régiment est si beau que j'ai grande envie d'embrasser Montchevreuil ». Voici ce que dit Saint-Simon énumérant les pertes de Nerwinden. On y perdit : Montchevreuil, lieutenant-général, gouverneur d'Arras et lieutenant-général d'Artois ; il était frère du chevalier de l'Ordre, par conséquent fort bien avec le Roi, dont il avait le Régiment d'Infanterie ; c'était un fort honnête homme et un bon officier général. » SAINT-SIMON, *Mémoires*, éd. Boislile, t. I, p. 252.

colonel de Biron a 5 chevaux tués ou blessés sous lui. Les Anglais avancent toujours. Mais le « *Régiment du Roi* », aidé de celui de la Couronne, fait à son tour un feu redoutable qui ralentit la marche de l'ennemi, jusqu'au moment où les quatre canons mis en batterie, sur le conseil d'Isnard, jeune officier au régiment de Touraine, eurent assuré la victoire. Sur le champ de bataille, le duc de Biron fut nommé colonel des gardes françaises, en remplacement du duc de Grammont tué d'un coup de canon. En 1747, le « *Régiment du Roi* » faisait partie de l'armée du maréchal de Saxe qui enleva le fameux village de Lowfeld ; son colonel, le comte de Guerche, eut la main percée d'une balle. Il prit ensuite part, sous la conduite du maréchal de Richelieu, à la conquête de l'électorat de Hanovre. Plus tard il se bat très courageusement à Crefeld, à Minden, à Corbach, à Melsungen, etc, etc...

Avec la Révolution, l'indiscipline s'introduisit dans le régiment. Un décret avait aboli les masses noires des régiments et en avait ordonné la distribution aux soldats. Celle du « *Régiment du Roi* » était considérable. Le 13 août 1790 le régiment se souleva, maltraita les officiers-comptables et emporta la masse. La révolte fut calmée, mais recommença bientôt. Par ordre de l'Assemblée Nationale, le général de Bouillé, avec quelques troupes et des gardes nationales, se présenta le 31 août devant la porte de Nancy où le « *Régiment du Roi* » tenait alors garnison depuis le mois de juin 1783. Il se trouva en présence du régiment révolté et fut obligé d'employer la force pour emporter la porte et pénétrer dans la ville. Le régiment fut licencié et supprimé par la Convention, le 28 janvier 1794.

A cette époque, l'uniforme du « *Régiment du Roi* » n'avait guère subi de modification depuis sa création. L'habit était alors blanc, doublé de bleu céleste foncé et coupé à la française. Les revers agrafés jusqu'au tiers de leur longueur, garnis de sept boutons blancs très petits, trois gros au-dessous du côté droit, pattes de poches figurées par un passepoil de couleur bleu céleste garnies de trois boutons blancs ; parements cou-

pés à 4 pouces de long fermés par quatre petits boutons, revers et pattes de poche détachés par un passepoil de couleur bleu céleste. Epaulettes de drap liserées, boutonnières garnies d'un galon aurore. Veste et culotte blanches. Chapeau bordé d'un galon aurore avec un petit bouton blanc. Longue guêtre noire en hiver, blanche en été (d'après Marbot).

La noblesse vendéenne a fourni de très brillants officiers au « *Régiment du Roi* », surtout pendant le règne de Louis XV.

Georges Lacouloumère.

# CORRESPONDANCE

Une lettre de M. Hanotaux

Membre de l'*Académie Française.*

Dans une Lettre-Préface publiée en tête du 1er numéro de la *Terre Vendéenne*, M. Hanotaux, saluant l'apparition de ce nouveau périodique, écrivait ce qui suit :

« ... *Je m'étonne que votre poétique Vendée n'ait pas encore créé l'organe de ses traditions et de ses légendes...* »

Pour rétablir la vérité historique, nous avions pris la liberté d'adresser à l'éminent académicien les deux derniers fascicules de notre Revue, laquelle entre dans sa 19e année. Voici la flatteuse lettre que nous en avons reçue :

Paris, 18 février 1906.

Monsieur,

Je suis très heureux de reconnaître le mérite de la *Revue du Bas-Poitou*. Les publications de cette sorte sont toutes utiles, et la région du Poitou, si féconde en grands souvenirs historiques, n'en comptera jamais assez.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

G. Hanotaux.

# LIVRES NOUVEAUX

L.-A. Gaffre et A-C. Desjardins. *Le Divorce de la République et de l'Eglise*. De Clovis à M. Loubet. D'Anastase II à Pie X. Un vol. in-12. Prix : 3 fr. 50 (P. Téqui, lib.-éditeur, 29, rue de Tournon, Paris-VI$^{e}$).

**Parmi la littérature considérable que nous a valu la loi de Séparation récemment promulguée, les études historiques que viennent de publier sous ce titre MM. Gaffre et Desjardins méritent à plus d'un titre d'attirer et de fixer l'attention du public catholique.**

**Données naguère sous forme de conférences qui ont obtenu le plus vif succès, elles n'ont rien perdu de leur actualité et plus que jamais, à l'heure où la Franc-Maçonnerie vient de décréter le divorce violent de l'Église et de l'État, elles gardent toute leur opportunité.**

**La lecture de ces pages, en effet, sera pour beaucoup une clarté saisissante qu'illustrera l'histoire si émouvante des rapports entre les deux puissances dans notre patrie, depuis le baptême de la nation française jusqu'à son apostasie officielle, officiellement ratifiée par M. Loubet.**

**En opposant le témoignage des faits, — sans se préoccuper auquel des deux intéressés il pourrait servir, — aux erreurs voulues ou inconscientes du rapport de M. Briand, aux thèses fausses et aux calomnies d'écrivains sans scrupule et sans pudeur, les auteurs se sont gardés de faire œuvre apologétique ; mais après avoir parcouru cet ouvrage tout entier entrepris à la lumière de l'histoire, tout lecteur impartial en arrivera nécessairement à cette conclusion que : sous ses apparences de libéralisme trompeur, cette loi d'officielle apostasie est la conséquence logique des efforts persévérants des sectaires qui, depuis un siècle, ont entrepris de déchristianiser la France et la réponse, cynique et violente de la Maçonnerie, l'*Église de Satan*, à tous les gestes de dévouement et de salut accomplis au**

cours des âges par l'*Église du Christ* pour la défense du droit et de la vérité contre la force et l'erreur et pour la prospérité et la gloire de la France, sa fille aînée.

***

VICTOR MARTIN, *Sous la Terreur*. Souvenirs d'un vieux Nantais. Un fort vol. in-12 de 408 pages. Prix : 3 fr. 50 (P. Téqui, lib.-éditeur, 29, rue Tournon, Paris-VI^e^).

C'est un livre qui se recommande de lui-même. Par son *titre*, il nous reporte à cette époque inoubliée où les proconsuls de la République sanglante jouèrent le drame le plus sauvage dont l'histoire ait gardé les détails ; et son *sous-titre* nous indique qu'on a mis ici à profit les documents plus spéciaux conservés dans les vieilles familles nantaises.

Les érudits vont donc trouver dans cet ouvrage historique des pages émues sur l'héroïsme des Chouans, les souffrances des prêtres qu'on appelait réfractaires, la célébration des messes de nuit, l'incarcération des citoyens dénoncés, les horreurs des prisons, la brutalité des visites domiciliaires, le cynisme des tricoteuses, les fusillades sans jugement, la permanence de la guillotine, la cruauté des fameuses noyades, et les orgies du conventionnel Carrier.

A ces titres, *Sous la Terreur* est un ouvrage d'une incontestable valeur ; on y trouve des pages qui élèvent votre indignation jusqu'à la haine du régime ; et il en est qui émeuvent si profondément le cœur qu'on se surprend des larmes.

M. VICTOR MARTIN a écrit là un chef-d'œuvre, drame historique qui mériterait d'être adapté au théâtre, et qui va devenir du moins un grand succès de librairie. La beauté de l'édition ajoute à son œuvre ; et les lecteurs, certainement, applaudiront des deux mains.

L. B.

***

PAUL CROISET. *Les deux Jeunesses* (Collection Saint-Michel). Un vol. in-12. Prix : 2 fr. (P. Téqui, éditeur, 29, rue de Tournon).

Une action ingénieuse et poignante met aux prises un fils de famille qui a été élevé dans une maison religieuse, et un enfant du peuple qui a grandi avec l'unique souci de faire son chemin dans le monde.

L'opposition des idées, compliquée d'une rivalité d'amour, donne lieu aux rencontres les plus émouvantes entre ces deux produits d'éducations toutes contraires. Commencé par une idylle, le roman se poursuit aux échos des revendications ouvrières, pour s'achever dans l'émeute et dans le drame.

Ce duel d'opinions et de classes est pour M. Croiset un prétexte à des observations de haute portée sur l'état social du pays, une occasion de critiques fines ou amères sur nos mœurs politiques. Le scepticisme de l'auteur à l'égard des hommes met d'autant mieux en lumière la force des principes, dont l'œuvre fait ressortir la logique rigoureuse. A ce titre, ce livre, écrit dans un esprit large, sainement libéral, suscitera, chez ceux que l'avenir inquiète, des réflexions fécondes.

*
* *

Duc de Caylus. *Où en sommes-nous?* Finances, travaux parlementaires, votes. Mémento électoral pour 1906. Un vol, in-8° de 150 p. Prix : 1 fr. (P. Téqui, lib.-éditeur, 29, rue de Tournon, Paris-VI$^{e}$).

Cette brochure d'envion 150 pages in-octavo contient l'établissement sur documents officiels, de notre situation financière, passe en revue les lois et discussions principales de la dernière législature et se termine par les votes des députés, groupés par départements, sur les questions les plus importantes.

Ce mémento sera donc de la plus grande utilité pour toutes les personnes (journalistes, candidats, électeurs) qui prendront part à la lutte électorale. Nous donnons ci-dessous la table des matières afin d'en faire connaitre toute l'importance.

I$^{re}$ Partie : *Situation financière.*

Avant-propos. — Dette publique (généralités et tableau). — Dette consolidée. — Dette amortissable. — Dette viagère (pensions). — Dette flottante. — Tableau des Budgets : 1869 à 1906 et intermédiaires. — Sur budget 1906. — Budgets des ministères des Finances, de la Guerre, de la Marine, des Colonies, des Affaires Etrangères, de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, de l'Intérieur, de l'Instruction publique, des Cultes, des Beaux-Arts, de la Justice, des Travaux publics. — Observation sur budgets annexes.

IIe PARTIE : *Travaux parlementaires. — Votes.*

Chapitre premier. — Lois du 31 mars 1903, sur les bouilleurs de cru ; du 10 juillet 1903, modifiant législation sur construction scolaires ; du 14 mars 1904, suppression des bureaux de placement ; du 27 juin 1904, sur les enfants assistés ; du 7 juillet 1904, supprimant l'enseignement congréganiste ; des 7 et 9 décembre 1904, abandon de nos droits sur Terre-Neuve ; du 28 décembre 1904, retirant le monopole des inhumations aux fabriques et consistoires ; du 9 février 1905, créant la caisse des retraites pour anciens députés, sénateurs, leurs veuves et leurs enfants ; du 21 mars 1905, réduisant à deux ans le service actif ; du 29 juin 1905, durée du travail dans les mines ; du 12 juillet 1905, réorganisation et compétence des juges de paix ; du 12 juillet 1905, assistance aux vieillards et infirmes. — Nota relatif à l'abaissement du prix du sucre.

Chapitre II. — Discussion. — 1902, 6 décembre, interpellation sur l'affaire Humbert. — 1903, 23 janvier, interpellations sur les menées internationalistes, antimilitaristes, sur l'interdiction des bourses du travail aux soldats, 3 février et 16 novembre, résolutions sur enquête et remises de secours aux anciens militaires, 17 mars, sur demandes d'autorisations faites par les Congrégations d'hommes, 23 mars, sur projet de loi tendant à un *referendum* communal sur la fermeture des établissements congréganistes, 25 juin, sur demandes d'autorisations faites par les Congrégations de femmes, 20 mai, interpellations sur la politique religieuse. Troubles dans les églises, 30 novembre, 1 et 2 décembre, sur les incuries du ministre de la marine. — 1904, 29 et 30 mars, sur les incuries du ministre de la marine, 28 octobre, interpellation sur la servilité de la délation dans l'armée et le rôle de la franc-maçonnerie, 11 novembre, interpellation sur la violation de la correspondance privée, 14 décembre, motion Suchetet sur la répartition des subventions agricoles. — 1905, 14 janvier, interpellation sur la politique générale du gouvernement (affaire Peigné, Bégnicourt, etc.), 3 juillet, sur projet de loi relatif à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, 5 et 6 juillet, sur projet de loi relatif aux retraites ouvrières.

Chapitre III. — Interpellations ajournées. — Conclusions générales.

Chapitre IV. — Tableau des députés, par département, avec indication *de 22 votes* sur les lois et ordres du jour qui ont suivi les discussions analysées aux chapitres, 1, 2 et 3 de la deuxième partie.

*
* *

J. DE MUIZON. *La Situation électorale.* In-12. Prix : l'exemplaire, *franco* : 15 centimes. Le cent : 12 fr. Le 1.000 : *franco en gare* : 100 fr.

La librairie Téqui, 29, rue de Tournon, Paris, met en vente la deuxième édition d'une brochure sur la situation électorale, avec introduction par le baron de Gavardie, ancien député à l'Assemblée Nationale, ancien sénateur des Landes.

On trouvera la démonstration de ce qui a été répété dans la presse libérale, sur le faible écart qui a séparé, aux élections 1902, le parti libéral du parti du bloc, ainsi que des détails intéressants sur la force des partis dans les diverses régions de la France ; les sièges gagnés et perdus par les libéraux.

Un tract résume la brochure. (Prix : le cent : 3 fr. Le mille : 25 fr.).

ZZZ.

# CHRONIQUE

Nous demandons à nos lecteurs la permission de placer en tête de cette Chronique les jolis vers qu'un charmant poète de la Côte Algérienne avait aimablement glissés dans notre courrier du nouvel an :

A MONSIEUR RENÉ VALLETTE

*Souhait reconnaissant.*

La mer chantait là-bas sa complainte aux récifs,
Des lointains indécis montait la brume grise
Et le ciel que la blonde étoile fleurdelyse
Traînait un lourd nuage à la cime des ifs.

Cependant mes souhaits, loin de mes yeux pensifs,
S'essoraient dans le soir mouvant d'ombre imprécise ;
Et bercé par la voix de la vague insoumise,
Mon esprit a suivi l'envol des fugitifs.

Ils sont allés vers vous, modestes et sincères.
Accueillez-les. Portés par leurs ailes légères
Ils franchiront la mer ainsi que des oiseaux

Pour vous dire : — Monsieur, le bonheur soit votre hôte,
Qu'il vous enchante au bruit de ses joyeux pipeaux,
Et puissiez-vous marcher à jamais côte à côte !

MAGALI BOISNARD.

*Bône, 28 décembre 1905.*

Nous adressons de nouveau à la gracieuse auteur de ces jolis vers notre plus respectueux et très cordial merci.

M[lle] Magali Boisnard vient d'achever deux exquis Romans, qui — nous en avons le ferme espoir — seront prochainement publiés dans deux des plus importants périodiques français.

AUTOUR DU CHATEAU DE FONTENAY. — Il y a 25 ans, M. Benjamin Fillon publiait une « Etude sur la Nomenclature des Rues de la Ville », et s'attachait à faire voir que c'était autour du Château que Fontenay avait pris naissance.

Ce Château qui, à différentes époques, a joué un certain rôle et auquel l'histoire de Fontenay se trouve liée depuis le X[e] siècle, la Ville peut aujourd'hui s'en rendre acquéreur.

Une pétition circule réclamant du conseil municipal l'acquisition de cette magnifique propriété, pour en faire un jardin public, et peut-être aussi pour y créer un musée.

Nous faisons des vœux pour la réalisation de ce projet.

— La terre de la Grainetière, sur laquelle se trouvent les intéressantes ruines de l'abbaye de ce nom, est également à vendre en l'étude de Me Ballon, notaire à Angers.

CHEZ NOS ARCHITECTES. — M. Libaudière, le distingué architecte yonnais, a terminé la restauration du château de Chassenon, qu'il a maintenu dans le style Louis XV le plus sévère.

Il a de même achevé la restauration de l'église de l'Ile-d'Olonne. S'inspirant de la belle verrière Renaissance du chevet, M. Libaudière en a rappelé le style dans toutes les baies de la nef et de la façade. L'agrandissement du transept a permis à l'architecte de bien mettre en valeur les deux superbes rétables Henri II et Louis XIII des chapelles latérales.

M. Libaudière mène actuellement de front la restauration du château des Roches-Baritaud, dont nous donnions l'image et la notice dans notre précédent numéro, et celle du château de la Colaisière (Maine-et-Loire), qui appartient au comte de la Poëze.

— Notre éminent ami M. Jules Bois, le lettré bien connu qui écrivit ici même de si jolies pages intitulées *Visages Vendéens*, vient d'être fait chevalier de la Légion d'honneur.

Nous lui adressons nos meilleures félicitations.

— Notre excellent collaborateur et ami J. de la Chesnaye a concouru cette année aux Jeux floraux avec une Nouvelle historique sur la Chouannerie — *Goule d'Aspic*, — et a obtenu un premier prix d'honneur avec médaille de bronze et une eau-forte, don du marquis de Lestrange.

Nos plus vifs compliments.

Aussitôt terminé son *Vieux Bocage*, qui obtient de nos lecteurs un si mérité succès, J. de la Chesnaye commencera l'*Histoire de Soullans*.

LA GÉOLOGIE EN VENDÉE. — Dans les *Bulletins de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest*, publiés à Nantes, notre collaborateur, M. le Dr Marcel Baudouin, a fait paraître en 1905 une notice intitulée : *Découverte d'un nouveau gisement de calcaire éocène inférieur à la Roche-Garambot de Saint-Hilaire-de-Riez* (Vendée). — Cette découverte, fort intéressante en ce sens qu'elle indique nette-

ment la constitution du sous-sol du Marais de Mont au voisinage du monument de Louis de la Rochejaquelein, qui est tout proche (aux Mathes), est à rapprocher d'une autre trouvaille géologique, faite aussi en 1905, par M. Marcel Baudouin et communiquée au Congrès de Périgueux : celle d'un *ilot cénomanien* au Loison, dans la même commune, au voisinage de l'ancienne île de Rietz.

Nos collaborateurs et amis, MM. Clouzot et Lacouloumère viennent d'être promus officiers de l'Instruction publique.

Toutes nos félicitations.

Nos compatriotes. — Nous sommes heureux d'annoncer que l'Académie des Beaux-Arts de Paris, après un concours éliminatoire, a choisi pour concourir au prix Achille Leclère, deux de nos jeunes compatriotes, MM. Louis Esgonnière du Thibeuf et Maurice Durand, tous deux élèves de MM. Deglane et Umbdenstock.

Le sujet proposé par l'Académie des Beaux-Arts est : *Une gare maritime tête de Ligne dans un grand port de Commerce.*

La Société des Antiquaires de l'Ouest a procédé le 15 janvier à l'élection de son bureau pour 1906.

Ont été élus : Président, M. Louis Drouet ; vice-président, M. Tornézy ; secrétaire, M. Emile Ginot ; vice-secrétaire, M. de Roux ; questeur, le R. P. de la Croix ; trésorier, M. de la Bouralière ; bibliothécaire-archiviste, M. Boissonnade.

Notre compatriote, M. le docteur Pelletier, de Bouin, a été reçu membre de la Société.

Notes d'art. — MM. Auguste Barrau et Ernest Guyonnet viennent de faire paraître 12 vieilles chansons vendéennes qui sont appelées à un beau succès. Faire l'éloge des auteurs serait chose superflue. Ils sont trop répandus dans le monde lettré et musical pour que nous ayons à insister sur leurs personnalités. Cette série de rondes, chansons satiriques, cantilènes d'amour, va être continuée et bientôt les amoureux de notre Vendée les trouveront réunies en un coquet volume.

Rappelons que le « Bouquet de chansons », du talentueux compositeur qu'est Ernest Guyonnet, édité par Louis Gregh, est en vente chez l'auteur, à La Roche-sur-Yon.

Carnet Musical. — Notre éminent compatriote, M. Arthur de la Voûte a fait exécuter en l'église, N.-D. de Niort, une messe de Noël de sa composition, avec le succès qui lui est coutumier.

Notre ami M. Déré dirigeait les chœurs et l'orchestre avec sa maestria bien connue.

Carnet Mondain. — Le 17 janvier, a été célébré à Paris, le mariage de M. Charles Pillivuyt, propriétaire du château de Reussy, dans le Cher, neveu de M. Paul Le Roux, sénateur de la Vendée, avec Mlle Madeleine Pouyer, fille de M. Pouyer, ancien officier de marine, arrière petite-fille du général Travot, qui fut, avec le général Hoche, le pacificateur de la Vendée.

Cent quatorze Enfants. — Un père de cent quatorze enfants! C'est un vieux Vendéen sur lequel l'*Intermédiaire des Chercheurs* donne les curieux détails suivants : il s'appelle Henri Guerry et est âgé de quatre-vingt-douze ans. Et sa couronne patriarcale, qu'il compte bien voir augmenter encore, car il a toujours bon pied, bon œil, comprend exactement : dix enfants, dont sept vivants ; soixante-cinq petits-enfants, dont cinquante-huit vivants, et, enfin, trente-neuf arrière petits-enfants dont trente-cinq vivants.

# NÉCROLOGIE

M. l'abbé Victor BERNIER, curé de Saint-Philbert-du-Pont-Charrault, décédé le 27 décembre 1905 à l'âge de 57 ans.

M. Ernest CESBRON, ancien notaire, décédé le 27 décembre 1905, en sa demeure de la Gâtière, près Bressuire.

A ses obsèques célébrées le 30 décembre à Mouilleron-en-Pareds, M. Roger de Lattre de Tassigny, président de la Société de secours mutuels *La Prévoyante*, dont M. Cesbron était membre honoraire, a salué en termes émus la mémoire intègre du regretté défunt.

Mme CESBRON, née BARRION, son épouse, avait succombé huit jours avant.

M. l'abbé Alexandre MORIN, curé des Epesses, décédé le 31 décembre 1905 à l'âge de 68 ans.

Mme DANIEL-LACOMBE, née Désirée MÉREL, décédée dans sa 88e année, le 1er janvier 1906, en son hôtel de la rue Pont-aux-Chèvres, à Fontenay-le-Comte.

Mme Lacombe, fut par excellence, l'épouse dévouée, la mère chrétienne, la « femme forte » des Saintes Ecritures.

Si elle connut les souffrances, les séparations douloureuses — celle de son fils à qui tout semblait présager un long et brillant avenir lui fut surtout sensible — elle les supporta courageusement toujours résignée à la volonté de Dieu.

Ceux qui eurent comme nous l'avantage et l'honneur d'être admis près d'elle, peuvent dire de quel charme était sa conversation, de quel jugement sûr, impeccable, elle fit preuve toujours.

Mme Daniel-Lacombe était de toutes les « bonnes œuvres » une des bienfaitrices les plus zélées et les plus généreuses.

Sa mort est pour Fontenay une perte considérable.

Que M. et Mme Mascarel. Mme Daniel-Lacombe et ses enfants, M. et Mme de Grimouard, veuillent bien agréer l'expression de nos respectueuses et très cordiales condoléances.

M. l'abbé Louis BOUDEAU, curé de Saint-Porchaire-en Bressuire (Deux-Sèvres), décédé subitement le 4 février, à l'âge de 55 ans.

Né à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée), le 3 novembre 1850, il fut ordonné prêtre le 19 décembre 1874 et nommé successivement vicaire à Cirières, professeur à l'Ecole cléricale de Châtillon-sur-Sèvre et vicaire de cette même paroisse (1875), curé de Chambroutet (1889), et de Saint-Porchaire en 1896.

Mme la Cesse HENRY DE FONTAINES née DE TINGUY DU POUET, décédée à Fontenay-le-Comte, le 18 février 1906, à l'âge de 60 ans.

Nous assurons les familles de Fontaines et de Tinguy de nos plus douloureuses sympathies.

M. PIERRE-HENRI NICOLLON DES ABBAYES, ancien président du Cercle catholique d'ouvriers, ancien président de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, membre du conseil de fabrique de la Roche-sur-Yon, décédé le 27 février 1906, dans sa 85e année.

M. Nicollon des Abbayes était le fils du général vendéen de ce nom qui a laissé de si glorieux souvenirs aux siens.

Nos sincères condoléances à la famille.

# BIBLIOGRAPHIE

**A propos de l'Inventaire des Eglises.** — Sous ce titre, notre distingué collaborateur, M. l'abbé A. Baraud, a publié dans la *Semaine catholique de Luçon* plusieurs articles qui empruntent aux événements actuels un intérêt particulier.

Nous en extrayons les passages suivants :

« Le 5 juillet 1792, le district des Sables avait chargé la municipalité de Talmont de mettre en sûreté (?) les vases sacrés, ornements, linge et mobilier des églises de St-Hilaire-de-Talmont et autres paroisses du canton (1).

Le 18 brumaire an II, le même district décide que tous les vases sacrés, objets d'or et d'argent des églises et chapelles seraient envoyés le 22 à la Rochelle, par un navire, soit cent soixante-dix marcs des églises des Sables et de la Chaume, et cent trente-quatre marcs de galons d'or provenant des églises de St-Julien-des-Landes, de St-Paul-Mont-Penit, d'Olonne, de la Mothe-Achard et de Palluau.

Les cloches, sauf une, furent descendues le 11 décembre 1793 des clochers de Notre-Dame des Sables et de St-Nicolas de la Chaume. Le 14 du même mois, la descente des cloches et l'enlèvement de l'argenterie des églises furent faits au Château d'Olonne et à St-Jean-d'Orbestiers. Le 17 janvier 1794, mêmes vols à Poiroux et à Girouard ; le 20, au Champ-Saint-Père. L'envoi des objets de prix à la Convention était terminé, et contrairement à l'attente des dilapidateurs, cet envoi n'offrit à la Monnaie qu'une masse insignifiante : cinq cent vingt-six marcs treize onces, quatre gros. » Le renseignement est de Chassin.

Le district de la Roche-sur-Yon, présidé par le citoyen Garel se livre aux mêmes spoliations dans les églises et chapelles de sa circonscription. Les *Archives Nationales* et celles du département de la Vendée en ont conservé quelques rares procès-verbaux.

Une lettre de la sœur Sainton, prieure du couvent des Cerisiers, donne le détail des objets pillés dans le monastère :

(1) Chassin, *Préparation à la guerre*, t. III.

« Un soleil (ou ostensoir) soutenu par deux anges qui a été mis à l'église St-Hilaire-de-la-Roche ; six chandeliers d'autel, quatre grands calices, un beau ciboire, une boite pour les saintes huiles, une custode, deux paires de canettes et le bassin, une lampe ciselée et bien ouvragée, deux croix d'argent, quatre grands reliquaires d'argent, cinq cloches, trente aubes, vingt-et-un devants d'autels, douze chasubles, plusieurs dalmatiques et tout le linge des autels. »

— Notre excellent confrère et ami H. Baguenier-Desormeaux, dans la *Revue générale de Bibliographie française* et à propos de la *Bibliographie des Guerres de Vendée* de notre distingué collaborateur M. Bittard des Portes, écrit ce qui suit : « L'étude de M. B. des Portes a paru d'abord dans la *Revue du Bas-Poitou*, l'une des meilleures et des plus sérieuses parmi ces Revues régionales, où l'on trouve si souvent des travaux de tout premier ordre... »

Eloge d'autant plus flatteur pour nous qu'il émane d'un érudit et d'un critique comptant parmi les plus justement appréciés.

— Notre savant collaborateur, M. Charbonneau-Lassay a publié dans la *Revue de l'Ecole d'Anthropologie* (octobre 1905) une note succincte sur l'abri préhistorique de Saint-Laurent-sur-Sèvre, qui a fait ici l'objet d'une étude plus détaillée dans un précédent fascicule.

— M. Alphonse Farault, vient de publier (Niort, Clouzot, grand in-8° de 164 p.) *La Bibliographie des Livres, Revues et périodiques* édités par Léon Clouzot. Ce monument littéraire élevé à la mémoire du grand éditeur poitevin est précédé d'une remarquable notice biographique par M. Maurice Tourneux.

— Notre ami M. Emile Travers, directeur, adjoint de la *Société française d'archéologie* nous a fait amiablement l'hommage de la très intéressante *Allocution prononcée par lui à la distribution des prix des écoles des Beaux-Arts de Caen* (Caen, Delesque, in-8°, 16 p., 1906).

— M. Edmond Lemière, vient de faire paraître (grand in-8° de 131 p. Saint-Brieuc, 1905, extrait des *Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*) le 2e fascicule (lettre C) de sa très intéressante et très complète *Bibliographie de la Contre-Révolution dans les provinces de l'Ouest ou des guerres de la Vendée et de la Chouannerie* (1793-1815-1832).

— Nous souhaitons la bienvenue à la *Petite Revue de Poitiers*, dont nous apprenons l'existence, par l'envoi de son dernier numéro, que nous adresse notre excellent ami M. Jules Robichon.

Nous y trouvons sous sa signature une intéressante étude sur la dénomination géographique de la *Vendée* donnée à l'ancien Bas-Poitou.

LES ANNALES DES SCIENCES NATURELLES DE PARIS, section zoologique, viennent de publier un très curieux mémoire de notre distingué collaborateur, M. le Dr Marcel Baudouin, sur une mission scientifique qu'il fit en 1888 en Espagne, dans l'Andalousie méridionale. Dans cette étude, notre compatriote étudie, avec la compétence spéciale qu'on lui connaît, un Crustacé très particulier, appelé *Gelasimus Tangeri,* dont à Séville on fait une grande consommation comme hors-d'œuvre ; il est vrai *qu'on ne mange que la grosse patte* de cet animal, qui vit près de Cadix, sur le rivage atlantique. Comme celle-ci repousse tous les ans, grâce à un phénomène bien connu pour la queue du lézard, *ce sont toujours les mêmes crabes qui servent à produire toutes les pattes consommées* dans les rues des principales villes de l'Andalousie et sur la table des riches du pays. C'est là un fait jusqu'ici *unique au monde*, que M. Baudouin a complètement élucidé dans son important travail.

— M. Auguste Mailloux, nous a fait le grand plaisir de nous offrir sa *Terre Poitevine*, dont notre ami J. de la Chesnaye fera prochainement un éloge plus complet et très mérité.

Nous lui adressons avec nos personnelles félicitations nos remerciements les plus confraternels.

— M. le vicomte de Mazières-Mauléon a fait paraître dans la *Revue des questions héraldiques* (nov. déc. 1905) un article d'un haut intérêt sur l'un des personnages les plus considérables de notre histoire bas-poitevine, l'illustre Savary de Mauléon.

— A lire, dans le fascicule novembre-décembre 1905, de la toujours intéressante *Revue d'Anjou* . la suite de l'étude de M. Pierre Gourdon *Sur les chemins de Vendée* et la *Justice Révolutionnaire en Maine-et-Loire* de M. Queruau-Lameric.

— L'*Anjou historique* (n° de janvier-février 1906) signale l'apparition d'un volume de M. Désiré Lacroix : *Guerre des Vendéens* (Paris-Garnier), sobre exposé de faits appuyé sur des documents déjà publiés.

— De M. R. Pourpardin : Monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert *(Noirmoutier, Grand-Lieu, Tournus)*. Paris : Picard, 1905, in-8° de 139 p.

— De M. Eugène Bonvalet : *Essais Poétiques* (1899-1904).

— La Roche-sur-Yon, 1904, pet. in-4° de 142 p.

— Nous avons reçu de son aimable éditeur, M. Siraudeau, d'Angers, les deux premiers fascicules de l'*Histoire de la guerre de la Vendée*, publiée par M. l'abbé Denian, curé de Saint-Macaire-en-Mauges, sous la direction de Dom Chamard, le savant prieur de l'abbaye de Ligugé actuellement en exil.

Cet ouvrage est une seconde édition de l'histoire publiée en 1878 par M. le Curé du Vosde, édition remaniée et complètée avec soin, par son neveu, à l'aide de publications nouvelles parues depuis ce jour et consacrées aux diverses phases de l'Insurrection Vendéenne, par des historiens qualifiés. tels que MM. Chassin. Port, Lallié, d'Elbée, Baguenier-Desormeaux, Boutin, Bossard, et d'autres encore.

Cette nouvelle édition est accompagnée de nombreuses illustrations.

Le prix de chaque fascicule est de 2 fr. 50.

— Le *Polybiblion* de février 1906 consacre une note de critique littéraire aux *Vignes mortes* de notre excellent collaborateur M. Henri Martineau, et se plaît à reconnaître qu'il y a en lui « l'étoffe d'un poète » et qu'il possède « des sentiments vrais et de l'harmonie ».

— Pour paraître prochainement à la librairie Emile Paul, 100 faubourg Saint-Honoré Paris : *Contre la terreur. — L'Insurrection de Lyon en 1793. — Le Siège. — L'expédition du Forez*, d'après des documents inédits, par notre excellent collaborateur et ami M. René Bittard des Portes.

— On nous annonce au moment de mettre sous presse l'apparition d'un volume tout d'actualité : *La Loi de Séparation des Eglises et de l'Etat* dû aux plumes érudites de MM. Gaspard Odin et Eugène Remaud, des Sables-d'Olonne. (Prix : 5 fr. En Vente chez les auteurs).

— Bouquinerie vendéenne.

De la *Revue des Autographes*, n° de février 1906 :

5 **Alquier** (Ch., baron), célèbre diplomate, député de la Charente-Inférieure à la Constituante et de Seine-et-Oise à la Convention, né à Talmont (Vendée) en 1752, mort en 1826. — L. a. s. deux fois comme ambassadeur à Naples : Naples, 15 messidor an X, 2 p. in-fol. Belle lettre. 6 »

De la même Revue : (N° de mars 1906) :

58 **Clérembault** (Philippe de), comte de Palluau, maréchal de France (1652), gouverneur de Niort, guerrier célèbre par sa bravoure et son esprit, né en 1606, mort en 1665. — P. sig. : Paris, 24 août 1664 : 3 p. in-fol. 10 »

Relative à sa baronnie de Nesle.

59 **Clérembault** (Philippe de), comte de Palluau, maréchal de France. — P. sig. aussi par sa femme *Louise Françoise de Bouthillier* et *Marie de Brageloigne ;* Paris, 16 fév. 1659 ; 1 p. 3/4 in-fol. 15 »

Don de la somme de Cent-quatre-vingt-trois mille deux cent onze livres, fait par Mme de Bouthillier aïeule paternel de Louis Françoise de Bouthillier, au maréchal et à sa femme.

124 **La Rochejaquelein** (Auguste *du Verger*, comte de), chef vendéen, frère de Henri et de Louis, nommé général sous la Restauration né, vers 1783, mort en 1868. — P. sig. comme colonel de la Garde Royale, Versailles, 13 février 1818 ; 1 p. in-4 obl. cachet. *Rare.* 6 »

Permission pour M. de La Rochelambert, d'aller à Grenoble.

125 **La Rochejaquelein** (Mlle de Duras, comtesse de), épouse du précédent. — L. a. s. ; 1 p. in-8, curieuse vignette avec le mot *Vendée* 4 »

Relative à une pauvre église de Lausanne.

R. DE THIVERÇAY.

*Le Directeur-Gérant :* R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

## UN AMIRAL VENDÉEN

# LE COMTE DU CHAFFAULT DE BESNÉ

(1708-1794)

Peu d'hommes ont été serviteurs de la France avec plus de dévouement et aussi longtemps que le héros de cette notice : « J'ai servi ma patrie pendant soixante-neuf ans avec quelque distinction », pouvait-il écrire aux tyrans de la Révolution, qui, sur la fin de sa vie, l'emprisonnèrent en récompense de ses services. Cette longue vie, toute entière dépensée noblement pour la France, *mérite d'être présentée à l'admiration de nos lecteurs.*

I

Illustre déjà à l'époque des beaux jours de la chevalerie bretonne, la maison Du Chaffault jette au dernier moment une lueur plus vive, qui rappelle l'éclat passé de sa belle lumière. Les descendants des comtes de Nantes, à l'instant où leur nom va disparaître, brillent d'une nouvelle splendeur en donnant, à la marine deux officiers généraux, trois officiers supérieurs ; à l'Eglise un évêque et plusieurs dignitaires ecclésiastiques. A la cour de Bretagne, ils tiennent un rang

distingué, fournissent depuis le douzième siècle des dam
d'honneur aux duchesses, des hommes d'armes à la gar
ducale, aux souverains des conseillers et des officier
« Cette famille, écrit Dugast-Matifeux, a produit deux me
bres remarquables : 1° l'ancien évêque de Nantes sur la
du XV[e] siècle, Pierre Du Chaffault, à qui l'on doit l'impressi
du premier Missel connu en Bretagne, et 2° l'amiral
Chaffault dans le XVIII[e] siècle, un de nos plus habiles marins

C'est de cette antique et glorieuse lignée que naquit le
février 1708, à Nantes, Louis-Charles du Chaffault.

## II

Petit-fils, par sa mère Marie Roux (1), de l'amiral Gilles
la Roche-Saint-André, tout enfant il se sentit appelé à
marine militaire, et en commença le rude apprentissage d
l'âge de douze ans. Il s'embarqua comme aspirant de mari
sous les auspices de deux oncles paternels, capitaines
vaisseau. Au retour de l'un de ses voyages, à peine âgé
vingt-cinq ans, il se maria, le 7 janvier 1732 avec sa cousi
Pélagie de la Roche-Saint-André, fille de Louis de la Roch
Saint-André, seigneur des Ganuchères et des Chambrettes
Poitou. Leur union fut bénite par le frère même de l'épou
dans la chapelle du couvent des dames Fontevristes
Montaigu, où elle avait été élevée et comptait une sœ
religieuse. C'était, en effet, le grand pensionnat *de la fortu
et de la noblesse* à cette époque.

En 1736, Du Chaffault était enseigne de vaisseau.

Le jeune officier connut de bonne heure toutes les anxiét
du commandement. Il en connut également les joies et
triomphes en révélant à son équipage, comme à ses che
les ressources multiples de son intelligence et de son énerg
Des preuves nombreuses allaient le montrer.

(1) Elle descendait d'un savant médecin, célèbre à Nantes au XVI[e] siè
François Roux, doyen de la Faculté de médecine de cette ville.

Obligé dans une circonstance de relâcher à Concarneau, par suite de la rencontre de deux frégates anglaises qui le poursuivaient et d'une troisième qui le surveillait ; il écrivit au ministre de la guerre : « Je crois, Monseigneur, que vous ne me saurez pas mauvais gré, avec de pareilles forces, de n'avoir pas exposé mon convoi. » De fait, loin de se laisser emporter par la fougne de la jeunesse, il avait eu assez de calme et de prudence pour éviter le combat et conserver au commerce français plus de six cents navires qu'il escortait.

## III

En 1748, le comte Du Chaffault, promu capitaine, était commandant de la frégate l'*Atalante*. Ayant sous ses ordres la *Sirène*, commandée par M. de Guichen, il reçut la mission de se rendre dans les parages de Saint-Domingue pour les débarrasser des corsaires anglais qui capturaient nos navires marchands.

Après diverses prises sur les ennemis de notre marine, notamment celle d'un brigantin anglais de seize canons et de cent hommes d'équipage, les frégates arrivées au Cap avaient commencé la chasse, puis jeté l'ancre. Mais, quand le lendemain elles voulurent sortir, le port était bloqué par une division anglaise de six vaisseaux.

La situation devenait grave. Nos deux capitaines tiennent conseil, puis débarquent des canons, qui promptement sont installés sur la pointe de la baie : ce qui oblige l'ennemi à partager ses feux.

Les six vaisseaux vinrent se mettre en ligne, rangeant de près nos batteries. Aussitôt, des deux côtés le canon tonne. Du Chaffault fait, jusqu'à la nuit, une belle défense. Alors, cesse le combat, mais non les travaux de nos marins, qui débarquent encore six canons et en arment un fort pour soutenir la lutte le lendemain.

Mais, dès que paraît le jour, la flotte ennemie augmentée d'un septième vaisseau avait battu en retraite. Des prisonniers anglais avouèrent que le ravage était considérable sur leurs navires : beaucoup de marins tués ou blessés, grosses avaries survenues, le grand mât du navire amiral brisé. Toutes ces avaries réunies avaient mis fin au combat, ainsi que les énergiques préparatifs de défense de Du Chaffault. Cette belle campagne fit honneur aux commandants de l'*Atalante* et de la *Sirène*, qui, eux-mêmes fort éprouvés, furent heureux de la trêve. Elle leur permit de réparer les frégates et de soigner les hommes si cruellement frappés par les maladies, que Du Chaffault, n'ayant pas cent hommes valides, fut obligé de prendre à Fort-Royal les matelots déserteurs des navires marchands. Puis, avant l'hiver de cette année, ayant rallié tous les vaisseaux français partis en chasse dans cette mer contre les corsaires, il fit voile pour la France en mars 1749. avec quatorze bâtiments, et vint jeter l'ancre dans la rade de l'île d'Aix.

## IV

Au mois d'octobre de la même année, un convoi de deux cent-cinquante voiles, destiné à Saint-Domingue, et protégé par dix navires de guerre, quittait l'île d'Aix, sous le commandement du chef d'escadre des Herbiers de Létanduère, parent de Du Chaffault et vendéen comme lui.

Celui-ci commandait le *Tonnant*, fort vaisseau de quatre-vingts canons, sous les ordres de l'amiral. A peine en pleine mer, le convoi fut chassé par une escadre anglaise forte de quatorze bâtiments, commandés par le contre-amiral, Edouard Hawhe. La lutte allait être chaude avec de telles forces.

La flotte française naviguait sur deux colonnes, encadrant le convoi. A peine l'ennemi fut-il aperçu, que M. de Létanduère rangea ses vaisseaux en bataille, et enjoignit à deux d'entre eux de faire route en avant avec la flotte marchande, plaçant

ainsi ses huit autres navires entre le convoi et l'escadre anglaise face à l'ennemi. Celle-ci chassait sans ordre, mais, bientôt forçant de voiles, elle essaya d'envelopper notre flotte et les navires marchands.

La bataille commença, terrible, acharnée. Quelques heures après, cinq de nos navires étaient désemparés ou démâtés. Après huit heures de lutte, le feu cessa de part et d'autre, sans qu'on put constater les vainqueurs ou les vaincus. Le *Tonnant*, commandé par Du Chaffaut, et l'*Intrépide* par le comte de Vandreuil, étaient les seuls qui portassent encore eur enseigne déployée. Le premier avait perdu son mât de nisaine, néanmoins ce magnifique vaisseau de guerre écraait alternativement chaque vaisseau anglais qui passait par on travers au vent. Seul il demeurait inébranlable au milieu les ennemis venant s'acharner à sa perte. Chacun des Anglais enait à le combattre, essayant de le couler, mais essuyant son eu, et aucun ne pouvait supporter ses incessantes et formiables décharges. « Pour la seconde fois, écrivait plus tard un fficier de Du Chaffault, l'amiral anglais nous fit l'honneur de ous attaquer. Mal lui en prit, sa visite fut courte, il reçut eulement deux de nos bordées de quarante canons et s'emressa d'aller au secours de sept de ses vaisseaux engagés vec les trois vaisseaux de notre avant-garde. »

En cet instant, se produisit un événement qui prouve bien e caractère de nos officiers de marine. M. Létanduère se rouvait près du mât d'artimon ayant près de lui son fils, arde marine, quand un boulet vint couper un hauban, enleer la tête d'un homme et fit jaillir sa cervelle sur la figure u chef d'escadre. Celui-ci, sans s'émouvoir, dit à son fils : Donne-moi ton mouchoir. »

A la vue de son père couvert de sang, le jeune homme se rouble et verse des larmes. Létanduère le rappelle sévèrement à sés devoirs : « Mon fils, apprenez que sur un champ e bataille un Létanduère ne doit jamais faiblir ».

En forçant de voile pour atteindre la tête de l'escadre fran-

çaise, chaque vaisseau ennemi lançait, en passant, sa bordée au *Tonnant*, mais aucun ne restait par le travers du navire de Du Chauffault. Admirablement secondés par le major de la Touche, par le lieutenant Bart, petit-fils du fameux Jean Bart, et par tous les officiers et canonniers, marins et soldats, Létanduère et Du Chaffault mettaient immédiatement en fuite chaque vaisseau anglais qui venait les atttaquer.

Le *Tonnant* eut ainsi à lutter successivement contre treize ou quatorze vaisseaux ennemis. En vain le chef d'escadre fait des signaux à ses trois navires, encore valides à l'avant, de diminuer leurs voiles pour venir à son secours ; ceux-ci, poursuivis par l'ennemi, ne pouvaient obéir et manœuvrer à leur gré, de sorte que le vaisseau-pavillon avait toujours à lutter seul contre cinq ou six navires anglais. Aussi, l'état du *Tonnant* devenait horrible, rapporte un historien. Son mât de perroquet de fougue, avec les deux vergues, était à bas. Les autres mâts avaient été brisés à coups de canon, le mât d'artimon ne tenait plus qu'à un fil, le mât de misaine chancelait, la grande vergue était trouée ; ses voiles, ses écoutes, ses bras, ses cargues avaient reçu plus de six cents coups de canon et étaient en lambeaux ou coupés ; cinq de ses canons étaient démontés. Un boulet l'avait frappé au ras de l'eau ; son grand mât de hune qui menaçait ruine finit par tomber avec fracas, et resta pendant sur le bord, masquant de ce côté toute la seconde batterie ; enfin, ce qui était plus grave, des officiers nombreux avaient été blessés, et parmi eux Du Chaffault, La Touche, un lieutenant et Létanduère lui-même.

Toujours combattu et encore redouté, en cet état, de ses ennemis acharnés à le couler, le *Tonnant*, malgré son feu de mousqueterie, n'avait, semblait-il, qu'à se rendre, quand le comte de Vaudeuil sur l'*Intrépide* vint subitement à son secours. Soudain, superbe de manœuvre autant que de courage, il vire de bord, s'élance à toutes voiles vers le *Tonnant* passant à travers tous les navires anglais dont il essuie le feu et auxquels il lâche double bordée, il vient se placer fièrement

dans les eaux de son chef d'escadre. Il était temps. Cette manœuvre hardie étonne les Anglais, qui bientôt diminuent puis cessent leur feu, laissant à nos malheureux marins une assez longue trêve pour réparer leurs dommages les plus graves. Epuisés également, les Anglais,après avoir de nouveau essayé de continuer la lutte, furent obligés de s'enfuir.

Notre chef d'escadre profita de leur retraite pour se dérober pendant la nuit.

Le *Tonnant* seul compta cent seize morts ou blessés. Il avait reçu quatre mille boulets, dont huit cents avaient porté, soit dans la mâture, soit dans le corps du bâtiment, et, de son côté, il en avait envoyé prés de deux mille à l'ennemi.

Du Chaffault avait reçu sa blessure au visage. Le vaisseau amiral dut être remorqué par l'*Intrépide* jusqu'à Brest, où la flotte française arrivait le 8 novembre.

A la suite de cette bataille navale les Anglais appelèrent le *Tonnant*, l'*Enfer*. En effet, jamais peut-être, un vaisseau ne fit aussi longtemps un feu si intense et si soutenu.

Ce dévouement du chef d'escadre et de Du Chauffault conserva, dans cette circonstance au commerce français et aux armateurs plus de deux cent cinquante navires. Beaucoup de sang avait coulé, mais, pour remplir leur devoir en face de l'ennemi, nos marins sacrifient facilement leur vie. Les actions d'éclat,les traits de courage et d'énergie fourmillent assurément dans l'histoire de notre marine, mais la résistance de ceux qui commandaient le *Tonnant* doit être mise au premier rang de ces pages immortelles : « On ne peut rien ajouter à la valeur et à l'intrépidité des officiers et des gardes du pavillon. Aucun n'a paru embarrassé de rien », écrivait quelques jours plus tard, dans un rapport au ministre, l'intrépide chef d'escadre.

## V

Homme de bien, l'officier de marine Du Chaffault le fut assurément, mais, ce qui vaut mieux encore, c'est qu'il fut bon chrétien, ce qui n'exclut pas des *défauts et des torts*.

La vie du marin, qui comprend toute l'étendue de ses devoirs est vraiment une existence de dévouement constant, porté parfois jusqu'à l'héroisme, et c'est surtout l'esprit de foi qui inspire ces sentiments. Le vrai marin sacrifie son repos et sa vie à Dieu, à la patrie. Mais dans cette existence agitée, dans le rude métier qui absorbe son temps et son activité, la pratique chrétienne trop souvent est négligée.

Du Chaffault avait pris ses mesures pour qu'il n'en fut pas de même. A bord comme sur terre, toujours on le vit remplir ses devoirs religieux, et l'un de ses historiens rapporte que, dès qu'il fut maître sur son navire, jamais il ne s'embarqua sans avoir son confesseur, un religieux capucin de Nantes. Ce fut son guide et son ami fidèle, qui sut le diriger pendant toute sa carrière. L'homme de Dieu lui avait fait comprendre que, dans cette vie pleine de périls, on n'occupe pas une haute position pour s'y reposer, et bien vivre, mais pour se dévouer, se sacrifier au besoin.

Mgr de Beauregard, dans ses *Mémoires*, a écrit du comte Du Chaffault ces paroles : « C'était véritablement un homme des temps antiques, dont les mérites étaient relevés par une simplicité naïve et respectueuse de l'autorité religieuse. Il était d'une piété angélique, et toute sa famille observait rigoureusement les lois de l'Eglise. »

## VI

Le comte Du Chaffault avait trouvé en Pélagie de la Roche-Saint-André une femme qui réunissait toutes les vertus de l'épouse chrétienne. Lorsque le service de la mer le permettait, l'officier de marine venait prendre, à Montaigu, un repos bien



Portrait de l'amiral du Chaffault de Besné

mérité. Il était là au milieu de ses domaines, d'un côté, la Sénardière, de l'autre Melay-la-Court, et, tout proche, la ville de Montaigu, où il possédait plusieurs habitations. Une belle et nombreuse famille lui naquit : un garçon et trois filles (1).

L'aîné, Marie-Auguste, devait être tué sous ses yeux au combat d'Ouessant, dont il sera bientôt question. Pendant tout le temps de son séjour à terre, on voyait le comte appliqué à ses devoirs de père. Chaque bienfait de la Providence, en particulier la naissance de chacun de ses enfants, était pour lui une occasion de reconnaissance envers Dieu. Autrefois, quand il était seul, inquiet de l'avenir, il cherchait dans le travail une force, dans la religion une consolation. Maintenant, c'était la joie douce, partagée par tous les membres de sa famille qui soutenait ses efforts. Tout lui semblait facile et attrayant, bien que ni son temps, ni sa peine ne fussent ménagés pour ses fonctions d'officier. Il applaudissait aux succès de ses enfants dans la vertu et la science. Mais, il ne s'arrachait pas moins à leurs étreintes, quand le devoir de sa charge le commandait.

## VII

Au physique, d'après ses contemporains, Du Chaffault était grand de taille, la figure martiale et bien caractérisée. A le voir, on le jugeait fait pour le commandement. Il parlait sec et bref, tel qu'un homme habitué à commander. Du ciel il avait reçu les qualités les plus précieuses : coup d'œil sûr, sang-froid imperturbable, décision rapide.

Lui, si doux aux moments ordinaires du calme et dans les relations sociales, sentait se réveiller, aux heures du danger, toutes les ressources si fécondes de son caractère. Alors, il s'élançait sur le pont, écartait l'officier de service et prenait

(1) Ces trois filles furent : Pélagie Augustine, mariée en 1757 à Louis de l'Écorce, sans enfants ; Thérèse-Charlotte, mariée en 1765 à Charles-Louis Royrand de la Roussière, qui eurent deux enfants ; et Marie Adélaïde, mariée à Joseph de Brassac, sans enfants.

la direction de tous les services. Tout-à-coup, une voix ferme, sonore, et fortement accentuée dominant le bruit des flots, venait électriser les hommes du bord. A l'instant toute l'équipage semblait renaître, les matelots, parfois harassés, retrouvaient force et confiance. Sur l'ordre de leur chef, ils s'élançaient aux mâts, aux cordages, sur les vergues: on sentait que soudain le navire avait pris une âme nouvelle, celle du commandant.

Une escadre, comme une armée, forme un grand corps qui se meut et agit selon la volonté que lui imprime son chef. Il lui faut le *mens agitans molem*. Mais ce corps n'a de force et de valeur réelle que celle que son chef lui a donnée. C'est ce que Du Chaffault cherchait à communiquer à ses marins. Dans ses campagnes, le jour où l'escadre n'appareillait pas, son chef se rendait à bord d'un des vaisseaux, le faisait mettre à la voile, et s'en allait jeter l'ancre au pied d'une falaise sur laquelle un but était placé. Pendant que l'artillerie s'exerçait au feu, le capitaine parcourait les batteries, questionnait les hommes, les faisait tirer devant lui à un ou deux boulets, à mitraille, leur signalant les effets du feu, et ne négligeant rien de ce qui pouvait les familiariser et les perfectionner dans leurs armes. Puis il allait causer gaiement avec les officiers, conquérant aussi les sympathies de tous.

Poli, aimable envers ses inférieurs, il s'occupait encore avec un soin paternel du bien-être des équipages. Leur nourriture était l'objet de sa sollicitude.

La durée incertaine de chaque campagne faisant un devoir de ne pas consommer sans nécessité les provisions du navire, il leur apprenait à n'y toucher qu'avec une prudente économie sous peine de se voir, au milieu d'un blocus forcé, ou de toute autre entreprise de guerre, obligé de rester à mi-chemin, ou exposés aux nécessités du rationnement. Aussi le désir de satisfaire un pareil chef était extrême. Ses équipages s'efforçaient de mettre en pratique, pour le service du pays, ce qu'ils apprenaient si bien sous son administration paternelle.

## VIII

En 1756, Du Chaffault venait d'être nommé au commandement de l'*Atalante*, frégate de *trente-quatre canons*, et en cette situation il avait prouvé qu'il n'était pas seulement soldat intrépide, ce qu'on savait depuis longtemps, mais aussi un marin hors ligne et un manœuvrier de premier ordre.

Le fait suivant, un des plus glorieux de sa carrière navale, le prouve assez.

Ce fut à la Martinique. On était en guerre avec la Grande-Bretagne. Le *Warwick*, vaisseau de soixante-quatre canons s'étant détaché de la flotte anglaise pour défier la flotte française, Du Chaffault, dont les forces étaient moitié moins considérables, s'avança seul pour se mesurer avec lui, deux autres navires étant sous les ordres du lieutenant-général d'Aubigny.

Par une belle manœuvre, laissant arriver à bonne portée le navire ennemi, il lâche une bordée meurtrière, qui désempare le vaisseau anglais et le force d'amener son pavillon. Le chevalier d'Aubigny, arrivé après la lutte, reçut le pavillon du *Warwick*, mais le capitaine vaincu dit franchement : « Je me suis rendu à M. d'Aubigny, mais la prise de mon vaisseau est dûe à M. Du Chaffault. » C'est dans cette circonstance que Louis XV écrivit de sa main à ce dernier une lettre flatteuse, et que les peintres du roi reçurent l'ordre de représenter ce brillant fait d'armes dans un tableau d'histoire, destiné à la galerie de Versailles (1).

En 1760, en attendant de nommer Du Chaffault chef d'escadre, le gouvernement de Louis XV lui confia le commandement

(1) Dans la grande salle du vaisseau-école, le *Borda*, se trouve le portrait de l'amiral Du Chaffault, qu'on présente toujours aux jeunes officiers comme l'un des plus habiles manœuvriers.

d'une division composée de cinq vaisseaux et de deux frégates. La mission qui lui était assignée devenait importante et particulièrement difficile.

Il s'agissait de ravitailler la place de Louisbourg, dans l'île du Cap-Breton, menacée ou déjà assiégée par des forces anglaises de terre et de mer. Après vingt-sept jours de traversée, le commandant, qui s'était hâté, trouva la place investie et le port barré par des navires coulés dans les passes. Les secours arrivaient trop tard.

Louisbourg, défendu avec intrépidité par M. de Drucourt, capitaine de vaisseau (1), venait de capituler. Du Chaffault dut se borner à débarquer des troupes au Canada, et à songer au retour en France.

Malgré les soins du commandant, de graves épidémies firent du ravage parmi les équipages, et, en sortant du fleuve Saint-Laurent, un grand nombre de matelots étaient morts ou malades. Survint le mauvais temps, quand, à soixante milles d'Ouessant, pour comble de malheur, notre flotte rencontra l'amiral Boscawen, revenant victorieux à la tête de neuf forts navires de guerre, remplis d'hommes valides. Du Chaffault n'avait alors que cinq petits vaisseaux, dont deux armés en flûte, et peu de canons.

La mer était houleuse. Les vaisseaux français se formèrent en ligne de bataille. L'amiral anglais, se croyant assuré du succès, commença le feu et s'élança, avec ses quatre meilleurs navires, sur le *Belliqueux* et le *Dragon*, lequel portait Du Chaffault. Celui-ci, d'un coup d'œil jugeant la situation, conçoit le hardi projet de capturer quelques vaisseaux ennemis, et donne des ordres en ce sens. Par une suite de manœuvres qu'il serait trop long de décrire, les Anglais, vivement pressés, plient subitement, et leur déroute devient géné-

(1) Sa femme lutta vaillamment. Toujours sur les remparts malgré le feu des Anglais, elle distribuait des vivres et de l'argent, pansait les blessés. Elle tira même plusieurs coups de canon sur l'ennemi. Son héroïsme n'eut malheureusement aucun succès. Il fallut se rendre.

rale. Longtemps, la flotte française lui donna la chasse, en la canonnant. La victoire fut complète.

Un coup de vent terrible causa bientôt au *Dragon* de graves avaries et dispersa tous nos bâtiments, qui ne purent se retrouver qu'en France à la fin d'octobre et sans trop d'avaries. Pendant cette pénible et difficile campagne, le commandant Du Chaffault avait largement justifié les espérances fondées sur ses capacités, mais étant peu courtisan, et nullement disposé à plaire à la Pompadour qui distribuait les faveurs, il ne reçut aucune récompense. Si le roi fut personnellement juste et bon pour le comte, celui-ci ne fut jamais un officier d'antichambre et un flatteur. Toujours il se conduisit en homme *qui ne savait pas la cour* : *ce mot*, selon La Bruyère, *qui comprend toutes les vertus*.

## IX

Quatre ans seulement après cette campagne, en 1764, Du Chaffault reçut le grade de chef d'escadre, *et fut appelé, en cette qualité, à servir son pays en 1765.* A cette époque, les pirates marocains harcelaient sans cesse et arrêtaient nos navires de commerce dans la Méditerranée, avec de petites embarcations qui aisément trouvaient un refuge dans les rivières et les enfoncements de la côte. Le nouveau chef d'escadre reçut l'ordre de les poursuivre et de châtier les villes qui leur donnaient protection et abri. Quatorze navires lui furent confiés *Jamais il ne s'était trouvé à la tête de forces aussi imposantes.* Il bombarda plusieurs ports sur la côte occidentale du Maroc, tels que Larrache et Salé, puis s'empara de plusieurs corsaires. Bientôt nos vaisseaux marchands purent naviguer sans crainte, entre la France et l'Afrique.

Malheureusement, la fin de cette campagne fut marquée par des faits regrettables, qui firent inutilement couler le sang français.

M. de Latouche-Beauregard, capitaine de pavillon de M. Du

Chaffault, voulant achever la ruine des Maures, les poursuivit jusque dans leurs refuges. Dans ce but étant entré dans une rivière de la côte du Maroc, avec quatorze chaloupes, il trouva très nombreux, sur les deux rives, les pirates, qui ouvrirent un feu violent. Nos marins, grisés par le succès et croyant tenir leurs ennemis, avançaient toujours vers l'intérieur. Mais le nombre des Marocains allait aussi croissant.

La situation devenait critique, sans que le capitaine de pavillon s'en rendît bien compte. Beaucoup de nos matelots et soldats furent tués ou blessés, de sorte que, les bras manquant, on ne pouvait plus avancer à force de rames. De plus, le retour devenait difficile, la marée montante formant un obstacle presque infranchissable. Alors nos chaloupes allèrent à la dérive. Sept d'entre elles furent jetées à la côte, leurs équipages massacrés ou faits prisonniers. Le malheureux Beauregard, victime de son imprudente bravoure, eût la tête tranchée, et près de trois cents matelots et soldats manquèrent au retour à l'appel.

L'âme sensible et généreuse du chef d'escadre, qui n'avait rien pu faire pour éviter ou diminuer ce désastre, en fut vivement affligée, et bien que Du Chaffault n'en fut pas cause, le gouvernement du roi dut lui tenir un peu rigueur de la folie de l'infortuné Beauregard.

Pendant l'année suivante, le brave marin fut cependant nommé commandeur de l'ordre Saint-Louis, institué par Louis XIV. Plus tard, en 1776, il commanda l'escadre de dix-sept bâtiments, d'abord destinée à une expédition aux îles du Vent, mais qui fut ensuite simplement employée à faire des évolutions.

Ces évolutions pacifiques eurent lieu durant quatre mois au printemps de 1776 sur les côtes d'Espagne, de Portugal et d'Afrique. Leur but fut d'exercer les forces, de développer les aptitudes et l'instruction des officiers et des équipages. Alors comme de nos jours, elles étaient très appréciées.

Le coup d'œil de l'officier supérieur qui les commandait se montra toujours sûr et certain du résultat, et l'histoire de la

marine de cette époque constate que, si le lieutenant-général d'Orvilliers fut considéré comme le premier marin de ce temps, la seconde place est assignée sans conteste au chef d'escadre Du Chaffault (1).

C'est à l'occasion de ces manœuvres que furent édités à Brest, chez Malanis, imprimeur de la marine, les *Signaux de jour, de nuit et de brume, pour l'escadre du Roi, par M. Du Chaffault, chef d'escadre des armées navales*. Il est difficile de juger de nos jours la valeur de ces signaux, puisque la tactique navale est changée, surtout à cause de la disparition des voiles remplacées par la vapeur, mais alors ils étaient très appréciés. Ils furent complétés par MM. le comte d'Orvilliers et du Pavillon (1). Du Chaffault devint lieutenant-général des armées navales en février 1777.

*(A suivre.)*

L'abbé A. BARAUD,
*prêtre.*

(1) Un seul de nos officiers au pouvoir des Maures revint en France, M. du Maurville, qui, blessé, recouvra sa liberté après deux années de dure captivité au Maroc.

# LE CLERGÉ DE LA VENDÉE

## PENDANT LA RÉVOLUTION

(*Suite*) (1)

### MESNARD-LA-BAROTIÈRE

CORNU, (*Abraham-Michel*), curé.

Avant d'être curé de la Barotière, M. Cornu, né le 14 avril 1755, avait été vicaire d'Ardelay, du 29 mai 1779 au 3 juillet 1785. En 1790, il refusa le serment schismatique, et put se soustraire à la loi de déportation en se cachant dans le pays, où il continua à exercer le ministère. Le 4 août 1795, il assista, 46e sur 57, au Synode du Poiré, et signa, avec 14 autres prêtres de la région, le 18 juillet 1796, une pétition au général Hoche pour le remercier d'avoir assuré dans la Vendée le libre exercice du culte catholique (*Arch. Nat.*, $F^{19}$. 1017).

Le 13 pluviôse an V (1er février 1797), dans une demande pour être relevé de la déportation qu'il avait encourue, il exposa « qu'il a toujours habité la Barotière, qu'il s'est entremis pour la reddition des armes qui ont été déposées le 24 frimaire an IV entre les mains de l'adjudant-général Wa-

(1) Voir le 1er fascicule de 1906.

trin, commandant le canton de Saint-Fulgent ». Sa requête est apostillée par les commissaires de la commune de la Barotière, « n'ayant point encore de municipalité organisée dans le canton ». Il ajoute « qu'il n'a point prêté le serment ; qu'il jouissait paisiblement d'une petite métairie sise commune d'Etienne de Brillouet, canton d'Hermine. A la pacification, il a réclamé au fermier le prix de ferme en retard ; le fermier voulait bien payer, mais le receveur du bureau d'Hermine a fait saisir les prix de ferme échus, comme appartenant à un déporté. » (*Arch. Nat.* F⁷, 5769.)

L'Administration répondit, le 9 nivôse an V, que « Michel Cornu, qu'on dit prêtre dans la commune de la Barotière, n'était pas relevé de la peine de déportation et ne pouvait obtenir main-levée sur des biens confisqués qui sont dévolus à ses héritiers ». Cette situation de *de cujus* de son vivant n'était pas une des moindres singularités des lois d'alors.

L'esprit conciliateur de M. Cornu lui avait cependant acquis une certaine bienveillance de la part des autorités. En mars 1797, Allaire, commissaire du Directoire exécutif près du canton des Herbiers, disait dans son rapport : « Cornu a été fort tranquille jusqu'à présent. » Le commissaire lui écrivit même pour « l'engager à dire au peuple, — au prône de la messe, — au nom du gouvernement, qu'il n'y aurait point de réquisition de jeunes gens, comme veulent les en persuader les ennemis de la tranquillité publique, et de lui parler aussi de la soumission aux lois, qu'en faisant cela, il lui prouvera son dévouement pour le bonheur du peuple. »

A quoi M. Cornu répondit, le 11 ventôse :

« Citoyen,

« Je ne suis point de ces êtres dont la langue tient un langage différent de celui du cœur. Oui, citoyen, je veux et désire la paix, et si nous ne l'avons pas aussi complètement que je le désire, il n'en tient sûrement pas à moi. Oui, je vous pro-

mets de seconder vos intentions dans ce que vous désirez que j'annonce aux habitants de notre commune. Je l'ai déjà fait plusieurs fois différentes et le ferai avec plaisir.

« Votre concitoyen,

« CORNU »

L'intérêt de la paix et surtout le souci de ne pas priver les fidèles de l'exercice du culte engagèrent M. Cornu à prêter le serment exigé par la loi du 19 fructidor an V, après le coup d'état jacobin du 18. Dans son rapport décadaire du 21 vendémiaire an VI, Le Huby, commissaire près le canton des Herbiers, note : « On n'exerce aucun culte dans le canton, sinon à la Barrotière dont le ministre s'est conformé à la loi du 19 fructidor dernier. Nous avons célébré la fête de la République le 1er vendémiaire avec toute la pompe que nous permettent les circonstances ; mais nous avons le désagrément de voir s'en éloigner les peuples des campagnes. » M. Cornu avait été témoin de cette fête, car l'*Etat* dressé après le 18 fructidor par la police générale porte qu'il résidait aux Herbiers.

Un autre rapport, de la fin de thermidor an VI, dit rétrospectivement : « Il existait dans ce canton (les Herbiers) quatre prêtres réfractaires à l'époque du 18 fructidor..... Le dernier, appelé Abraham-Michel Cornu a fait sa déclaration de soumission aux lois, et exerce à la Barrotière où il était ministre avant la Révolution ; il n'a aucune influence sur l'esprit du peuple. »

M. Cornu continua de s'acquitter de son ministère sans encombre. Le rapport du préfet de la Vendée au ministre de l'Intérieur, du 11 thermidor an IX, le signale comme ayant fait la promesse de fidélité à la Constitution de l'an VIII : « talents médiocres, conduite fort sage. » La loi du 3 prairial an X le compte au nombre des ecclésiastiques pensionnés par le gouvernement.

Après le Concordat il fut confirmé officiellement dans la

cure de la Barotière, où il mourut dans les premiers jours de février 1806.

La Barotière n'eut point de curé constitutionnel. L'église fut vendu nationalement le 17 germinal an VI. M. Cornu acheta le presbytère, qu'il légua plus tard à la commune par un testament passé aux Herbiers le 3 février 1806, la veille de sa mort.

## MOUCHAMPS

BOURSIER, (*Jacques*), curé.

GUESDON, (*André-René*), vicaire.

Frère aîné du curé des Moutiers-sur-le-Lay, Jacques Boursier était né à Boufféré en 1737. Il paraît être entré tardivement dans les ordres; on le trouve, pour la première mention, vicaire à Sainte-Cécile en 1773; le 13 mai 1775, il fut appelé au prieuré-cure de Mouchamps, en remplacement de dom Benoît de Fleury-Brissac, décédé le 9 avril précédent. Le prieuré dépendait des Bénédictins de Saint-Nicolas d'Angers, et avait été desservi jusque-là par les Pères de cette abbaye. M. Boursier fut le premier curé séculier de la paroisse.

En 1789, il fit partie de l'assemblée de l'élection de Fontenay-le-Comte, et refusa, en 1790, de prêter le serment exigé par la Constitution civile du clergé.

Nous n'avons pu retrouver la lettre de protestation à laquelle fait allusion Goupilleau, de Montaigu, en ces termes :

« Montaigu, le 5 mai 1791,

« J'envoie aujourd'hui même au Comité des Rapports de l'Assemblée nationale, une lettre du prieur-curé de Mouchamps. Prenez-en connaissance, et dites-moi l'usage qu'on en fera. J'en enverrais bien d'autres dans le même genre, mais je crois celle-ci suffisante pour donner une idée de la façon de penser de nos fanatiques.

« Philippe-Aimé GOUPILLEAU ».

M. Boursier sut se soustraire à la loi de déportation, et resta dans le pays. On a montré longtemps, dans la forêt du Parc-Soubise, le souterrain, dissimulé dans un épais taillis, qui lui servit le plus souvent de retraite, et où il célébra la messe pendant la Terreur ; sa famille se distingua dans la guerre de Vendée. Le 19 germinal an II, les membres du Comité de surveillance de Fontenay adressaient aux commissaires du même Comité à Paris, copie d'une lettre de Modeste Boursier, « entraînée dans le parti aristocratique par deux oncles prêtres réfractaires ; elle prévenait son père et sa mère de la trahison des généraux d'Huché et de la Martinière et craignait que ses parents ne fussent les victimes de la trahison » (*Arch. Nat.* F[7]. 3701).

M. le curé de Mouchamps est inscrit, le 39[e] sur 57, sur la liste des prêtres fidèles qui assistèrent au synode du Poiré, le 4 août 1795. Une lettre, adressée le 13 germinal an IV, par le citoyen Gauly, juge de paix du canton de Mouchamps, aux administrateurs du département de la Vendée, témoigne du zèle sacerdotal de M. Boursier.

« Fontenay, ce 13 germinal an IV.

« *Gauly, ex-juge de paix du Canton de Mouchamps aux Administrateurs du département de la Vendée.*

« Il n'est sans doute pas indifférent, citoyens administrateurs, que l'esprit public des administrés des différentes contrées du département soit bien connu de leurs administrateurs.... C'est d'après ces principes que je m'impose le devoir de vous annoncer en peu de mots la moralité actuelle dans laquelle j'ai trouvé les habitants de tout le canton de Mouchamps avec lesquels je viens de passer quelques jours.

« Le chef-lieu de ce canton se trouve être un des plus approximatifs du centre de la Vendée insurgée ; il n'est soutenu par aucune force armée. Aussi d'abord j'y ai avancé avec une demi-confiance, et bientôt le langage des habitants que

j'ai vus et parlé m'ont fait écarter cette défiance si naturelle dans les circonstances.

« Le mardi, dernière fête dite de Pâques, j'ai été plus à même d'apprécier comment se gouvernait l'esprit public. La messe y sonna longtemps ; il s'y rendit 5 à 600 personnes, plus des deux tiers étaient des femmes ; très peu, m'a-t-on dit, y ont fait leurs pâques.

« A la porte de l'église, je me trouvai bientôt entouré de tout un peuple resté de ceux avec lesquels j'avais vécu pendant quinze ans. Cet instant a été le premier que l'on eut depuis quatre ans pour parler librement et sur les lieux à un de leurs concitoyens, à un de ceux qui avaient joui de leur confiance ».

La lettre diffuse de l'ex-juge de paix continue sur ce ton pendant quelques pages, et ne récrimine pas trop contre l'obstination de M. Boursier à maintenir les exercices du culte.

En ce faisant. M. Boursier usait légitimement de la dispense accordée par le général Hoche, lors de la pacification, aux prêtres vendéens, de ne pas se soumettre à la loi de vendémiaire sur la police des cultes. Le commissaire Letellier, dans son rapport décadaire du 30 juillet 1796, le constatait, non sans amertume ; il écrivait à son chef Coyaud : « qu'en conséquence de la faveur du général Hoche, M. le Curé de Mouchamp, M. Boursier, s'est bien gardé de se présenter pour faire la soumission exigée par la loi. Il n'y a que cet individu dans le canton qui exerce le ministère du culte ; il paraît aujourd'hui fort tranquille et désireux de la paix. Je crois, sans en être certain, qu'ils sont tous dans les mêmes dispositions, appuyés sur la lettre du général en chef qui les dispense de la soumission et dont j'ai eu copie. S'il y a entre eux un parti pris à cet égard, le refus opiniâtre serait selon moi plus dangereux que le silence. Peut-être le gouvernement s'expliquera-t-il plus catégoriquement par la suite sur cet objet. Je crois toujours cette corde difficile à toucher en ce moment ».

Après le coup d'État de fructidor, M. Boursier ayant refusé

le nouveau serment prescrit par la loi du 19, dut cesser le culte public et se cacher de nouveau.

Le commissaire Letellier écrit, un mois après (27 vendémiaire an VI) :

« Nous n'avions dans notre canton, avant le 18 fructidor, que quatre ministres du culte catholique exerçant leurs fonctions..... Le nommé Boursier, réfractaire à toutes les lois relatives au serment, a quitté la commune lors de la promulgation de la loi du 19 fructidor. »

Un mois après, le commissaire du canton de Mouchamps, La Douespe, rapporte à son tour (2 brumaire an VII) :

« Un seul prêtre, Jacques Boursier, a exercé dans la commune de Mouchamp depuis que j'y suis rentré, les fonctions de ministre du culte. Il n'y en a aucun autre que je sache de résidant dans le canton. Il ne s'est jamais conformé dans aucun temps aux déclarations ou serments que les lois ont exigés d'eux. Il a cessé toute fonction aussitôt la publication de la loi du 19 fructidor. Je n'ai aucune connaissance qu'il ait excité au trouble ni à la désorganisation depuis notre retour, mais je crois qu'il a de l'influence dans son parti. »

Il y avait beaucoup d'arbitraire, à cette époque déjà, dans les « fiches » administratives, car sur l'*Etat des prêtres réfractaires* adressé au ministre de la Police générale, quatre jours après le rapport du commissaire La Douespe (6 brumaire an VI), M. Boursier est porté comme « fanatique dangereux, quoique paisible en apparence ». Il en fallait moins que ce fanatisme, doublé surtout d'une apparente tranquillité, pour paraître criminel, et, le 8 frimaire suivant, le Directoire exécutif prit l'arrêté suivant :

« Considérant que le nommé Boursier, prêtre réfractaire de la commune et canton de Mouchamp, est un fanatique d'autant plus dangereux qu'il a acquis une grande influence parmi les prêtres de son parti, et que, sous des dehors paisibles, il ne

laisse pas que d'intriguer en secret contre le gouvernement, arrête que ledit Boursier sera arrêté et déporté.

BARRAS. »

*(Arch. Nat. F⁷. 4371.)*

Les généraux Travot et de Grigny furent chargés de l'arrestation de M. Boursier, et des autres prêtres condamnés comme lui à la déportation. Sur treize, ils n'en purent saisir que quatre; M. Boursier fut du nombre. Il fut incarcéré à Fontenay le 29 frimaire, puis, le 2 nivôse, extrait de la maison d'arrêt pour être conduit par la gendarmerie à Rochefort, où il arriva le 6, et où le rejoignit bientôt l'abbé Brumaud de Beauregard. C'est par une lettre, interceptée, de M. Boursier « à la Boursier, sa sœur », que le commissaire du Directoire exécutif à Fontenay apprit l'évasion de 17 prisonniers de Rochefort, et qu'il en instruisit le ministre de la Police générale :

« Fontenay-le-Peuple, 6 pluviôse an VI.

« Citoyen Ministre,

« Je m'empresse de vous transmettre ci-joint copie d'une lettre écrite de Rochefort, sous la date du 23 nivôse, par Boursier, prêtre réfractaire, ex-curé de Mouchamp, condamné à la déportation, et actuellement à Rochefort, par laquelle il instruit la Boursier, sa sœur, de l'évasion de 17 de ses camarades, dont 5 prêtres, et il observe qu'il n'a dépendu que des autres de se sauver.

« Je ne me permettrai aucune réflexion sur le contenu de cette lettre qui prouve au moins une insouciance bien coupable de la part des autorités constituées et fonctionnaires publics chargés de surveiller ces individus. Je vous répéterai néanmoins que je suis très étonné de ce que le Commissaire du Directoire exécutif près l'administration dudit canton de Rochefort ne m'ait pas encore accusé la réception des 20 et quelques prêtres et des deux inscrits sur la liste des émigrés que je lui ai adressés il y a plus d'un mois. »

Dans son exil, Mgr de Mercy avait appris avec une vive douleur la condamnation et l'arrestation de M. Boursier, et il écrivait à M. Paillou, le 12 mai 1798 : « C'est une grande perte pour le diocèse que la déportation du digne prieur de Mouchamp. »

Mgr de Beauregard, dans ses *Mémoires*, cite M. Boursier au nombre des prêtres enfermés avec lui dans les prisons de Rochefort, en attendant d'être déportés à la Guyane. Lorsqu'arriva l'ordre d'embarquer, l'abbé de Beauregard exhorta ses confrères à se pardonner les uns aux autres les petits différends qu'une situation pénible avait pu faire naître entre eux ; il demanda qu'on s'interdît tous les adieux et qu'on se préparât par la confession à un voyage qui serait pour plusieurs celui de l'éternité. « Nous nous confessâmes, ajoute-t-il, nous distribuâmes la sainte Eucharistie, et nous dormîmes de bon cœur. Je peux répondre au moins de mon compagnon de lit, M. Boursier, curé de Mouchamp. » M. de Beauregard laissa M. Boursier à Rochefort : « Lorsque mon nom fut appelé, écrit-il, je recueillis tous mes effets, et M. Boursier, mon ami depuis 25 ans, roula en pleurant mon matelas. »

M. Boursier fut mis plus tard en surveillance dans Rochefort et eut la ville pour prison. « J'ai vu avec le plus grand plaisir dans votre lettre, écrit Mgr de Mercy à M. Paillou le 28 juillet 1801, le bon curé de Mouchamp dans sa paroisse. Brunault me le mande aussi, et me dit qu'il est vieux avant le temps. Ne lui laissez pas ignorer le constant intérêt que j'ai pris à lui, et la joie que je ressens de l'avoir retrouvé. »

Les forces de M. Boursier étaient en effet à peu près épuisées ; à peine pouvait-il faire quelques pas tout seul ; on était obligé de le soutenir à l'autel pour dire la messe.

Lors du voyage de Napoléon Ier en Vendée, il manifesta le plus grand désir de voir, avant de mourir, le restaurateur de la religion.

L'empereur devait passer aux Quatre-Chemins. M. Boursier se fit hisser sur un cheval et conduire aux Quatre-

Chemins, où il complimenta l'empereur, et termina sa harangue en entonnant le *Nunc dimittis servum tuum, Domine*. Frappé par les chevaux blancs et par l'enthousiasme du saint prêtre, l'empereur lui remit 400 francs pour la fabrique de Mouchamps, autant pour la dot de sa nièce, et autant pour la plus vertueuse fille dont il aurait à célébrer le mariage bientôt (cette somme échut à la fille Jeanne Aurit, qui épousa peu après Pierre Brin, fils du sacristain de la paroisse). M. Boursier mourut peu de temps après, le 6 février 1809. En 1853, M. Staub, curé de Mouchamps, fit ériger dans le cimetière de la paroisse un petit monument en son honneur.

M. André-René Guesdon était vicaire à Mouchamps depuis le 31 décembre 1782 lorsque la Révolution éclata; il était né le 3 juillet 1755. Il refusa le serment et s'embarqua pour l'exil aux Sables-d'Olonne, le 11 septembre, 1792, sur le brick la *Marie-Gabrielle*, capitaine François Lambert. Il figure le 28e sur 39 au rôle d'embarquement. La *Marie-Gabrielle*, partie pour Bilbao, débarqua les déportés à Saint-Sébastien, d'où ils furent distribués dans divers cantonnements. Soit que M. Guesdon ait eu des ressources personnelles suffisantes, soit qu'il s'en créât dès son arrivée, il vécut isolé, et son nom ne figure sur aucune lettre ni sur aucun document de l'exil; il y a des raisons de croire qu'il séjourna en Aragon. Il revint d'Espagne au Concordat, et, le 3 août 1801, il écrivit au préfet de la Vendée :

« Citoyen préfet,

« Je suis de retour d'Espagne où j'avais été déporté, je suis actuellement résidant à Chantonnay. Avant de partir d'Espagne j'avais écrit; j'offrais et faisais même la promesse de fidélité à la Constitution de la République de l'an VIII; je renouvelle aujourd'hui bien volontiers la même promesse et vous prie de vouloir bien m'obtenir en conséquence une sur-

veillance, et me l'adresser, ou à M. le maire, par la poste de Chantonnay.

« J'ai l'honneur d'être, citoyen, avec respect.

« GUESDON, prêtre. »

Huit jours plus tard, le préfet lui répondit :

« Le Préfet de la Vendée...

« Vu la lettre du citoyen Guesdon, prêtre déporté en Espagne et rentré en France, datée de Chantonnay le 15 thermidor, par laquelle il promet fidélité à la Constitution de l'an VIII, et demande l'autorisation de résider dans la commune de Chantonnay,

« Autorise le citoyen Guesdon, prêtre, à résider à Chantonnay, sous la surveillance de l'autorité municipale de cette commune.

« Expédition du présent arrêté sera adressée au citoyen Guesdon et au maire de Chantonnay. »

M. Guesdon fut nommé, peu de temps après, curé de Sainte Cécile, où il mourut le 1er février 1829.

## SAINT-PAUL-EN-PAREDS

NICOLEAU, (*Nicolas-Jean-Louis*,) curé.

M. Nicoleau fut nommé en 1789 à la cure de Saint-Paul-en-Pareds, en remplacement de M. Pierre Lampérière, décédé après avoir administré la paroisse depuis 1758.

Le nouveau curé de Saint-Paul refusa, l'année suivante, le serment schismatique, et se soumit à la loi de déportation, non sans quelques hésitations, car il ne s'embarqua pour l'Espagne que le 23 octobre 1792, aux Sables-d'Olonne, sur le brick, la *Fidèle Marianne*, capitaine Naudin, le 1er sur 5 sur

le rôle de l'embarquement ; ses quatre compagnons d'exil appartenaient à des diocèses voisins.

Le séjour de M. Nicoleau en Espagne n'a laissé aucune trace dans les documents ; des souvenirs locaux, auxquels il est permis de se reporter faute de mieux, représentent le curé de Saint-Paul comme un peu brusque et sauvage, vivant à l'écart, et généralement peu sympathique. Le silence qui se fit autour de lui aurait là son explication.

Au retour d'Espagne, d'où il partit encore un des derniers, il ne rentra pas dans sa paroisse. Nommé curé de Landevieille en 1803, il passa en 1806 à la cure de la Chapelle-Hermier, où il mourut.

Pendant son absence, le culte fut assuré à Saint-Paul par M. Macé, desservant de Mouilleron-en-Pareds (*v. ce nom)* ; le curé constitutionnel élu, M. Benestreau, ex-vicaire de Saint-Mesmin (*v. ce nom*), ne fit que paraître, sans insister.

Vers 1796, M. Macé fut aidé dans son ministère à Saint-Paul par M. Jean-Pierre Provost, né le 29 août 1748, gardien des Capucins de Machecoul, avant la Révolution, sous le nom de Père Julien de Saint-Quentin. Le département de la Loire-Inférieure avait liquidé sa pension à 700 # en 1792, et il était allé habiter au Croisic. Devenu naturellement suspect en 1795, il fut emprisonné à Nantes, pour défaut de prestation de serments. Relâché à la pacification, il se retira en Vendée, à Saint-Paul, dont il ne partit plus. M. Paillou, dont il était le voisin et l'ami, le nomma curé de Saint-Paul en 1801 ; l'année suivante, M. Provost passa à la cure de la Meilleraye, qu'il quitta peu après pour rentrer dans le diocèse de Saint-Brieuc, d'où il était originaire.

Le presbytère de Saint-Paul fut vendu nationalement le 23 floréal an VI, et racheté par la commune en mai 1810 sur les fonds alloués par l'empereur Napoléon à cet effet.

## VENDRENNES

ADRIEN, (*François*), curé.

M. Adrien, originaire de La Bruffière, n'avait que 31 ans, lorsqu'il fut appelé à la cure de Vendrennes. La paroisse avait été longtemps administrée par M. le curé Aulneau, mort le 5 avril 1770, à un âge avancé. Sa succession parut trop lourde à M. Lainé, nommé à sa place le 23 mai suivant; il fut nommé curé de la Chaise-Giraud en septembre. M. Adrien le remplaça le 9 octobre de la même année.

Il refusa le serment exigé par la Constitution civile du clergé et, le 10 septembre 1792, s'embarqua aux Sables-d'Olonne pour l'Espagne, sur la barque l'*Heureux Hasard*, capitaine Pierre Vassivier, le 37e sur 39 portés au rôle d'embarquement.

Débarqué à Saint-Sébastien, on perd sa trace, et son nom ne se retrouve ni sur la liste des divers cantonnements qui reçurent les prêtres déportés, ni dans la correspondance de Mgr Mercy. Il dut mener une vie indépendante, grâce aux ressources personnelles dont il disposait; aussi lorsque les élections de l'an V amenèrent au Conseil des Cinq Cents une majorité royaliste, et que les déportés virent luire l'espoir d'un prompt retour, M. Adrien fut du petit nombre des prêtres exilés qui se hâtèrent de rentrer en France. La mention de son nom sur un rapport décadaire après le 18 fructidor ne laisse aucun doute sur ce point: « Adrien (François), à Nesmy, a cessé ses fonctions depuis le 18 fructidor et déclaré à l'administration qu'il ne voulait exercer aucune fonction religieuse ».

Six mois avant fructidor, le 25 germinal an V, M. Louis Adrien, officier de santé à la Bruffière, avait éte envoyé en possession des biens de son frère, François Adrien, ex-curé de Vendrennes et de son demi-frère, Jean Fouasson ex-curé de

Saint-Georges-de-Montaigu, déportés en Espagne par les Sables (*Arch. dép. Vendée*).

M. Adrien était encore à Vendrennes en l'an IX : le rapport préfectoral de thermidor an IX dit de lui : « ex-curé de Vandrennes, où il exerce ; disposé à faire la promesse ; quelques connaissances ; de bonnes mœurs. »

En 1803, M. Adrien fut nommé curé de la Bruffière, sa paroisse natale ; il y finit ses jours le 15 mai 1805.

M. Mazière, curé intrus de Montournais (*Voir ce nom*), tenta en vain d'introduire à Vendrennes le culte constitutionnel. En fait, Vendrennes fut une des rares paroisses de la Vendée qui resta privée de culte de 1792 à 1798 ; les enterrements y étaient faits par le maire assisté des officiers municipaux.

L'église et le presbytère avaient été vendus nationalement le 26 thermidor an VI.

(*A suivre.*) EDGAR BOURLOTON.

# LE VIEUX BOCAGE QUI S'EN VA

## (NOTES DE FOLKLORE ET DE TRADITIONISME)

## COURONNÉ AUX JEUX FLORAUX (1904)

Suite (1)

## VII

## LA NAISSANCE — L'ENFANT

Comme les hirondelles et l'amour, nos filles du Bocage portent bonheur au toit qui les abrite. Ce bonheur est devenu plus grand le jour où la jeune femme a senti dans son sein les douces prémisses de la maternité. Année de noisettes, année de fillettes, dit un vieux proverbe; les filles se prennent dans la venelle, les garçons à l'*uraïe* (orée) du lit, ajoute un vieux dicton. Mais, quand il hérite d'un gros gars, quelle joie pour le Bocain ! Dès le berceau, le petit est marqué pour le travail de la terre: son père lui voit déjà un aiguillon entre les mains. Sa mère, durant la grossesse, n'a pas cessé de vaquer aux travaux ordinaires de la maison. Jusqu'au terme de la délivrance, elle fait la cuisine, distribue le grain aux volailles et donne ses soins à la porcherie. Chose digne de remarque, elle sort peu pendant qu'elle est dans cette position et en cela elle suit la tradition de certaine partie du Bocage, qui veut qu'une

(1) Voir le 1er fascicule 1906.

femme enceinte se montre en public le plus rarement possible. Le prétexte est facile à saisir, elle évite ainsi la vue des gens difformes, des animaux à l'aspect repoussant et par là empêche le bébé qui naîtra d'elle d'être hideux, car c'est une opinion acceptée par nos Bocains, que l'enfant peut modeler son visage sur l'image de l'animal ou de la personne dont l'obsession continuelle poursuit la mère alors qu'elle le porte dans son sein. A-t-elle envie de goûter à une liqueur, de manger un fruit quelconque durant *qu'elle promène ?* Son rejeton portera la marque indélébile du désir non satisfait. Ainsi, de même, les vieilles du Bocage s'en vont expliquant ces rougeurs qui envahissent parfois la face, le cou, les bras, la poitrine de certaines personnes et qu'on nomme des *envies*. Cette tradition, d'ailleurs, est commune à beaucoup de provinces et à nombre de peuples. On la retrouve jusqu'aux îles Marquises : « Une légende rapporte que la mère de la *Nuit*, se trouvant enceinte, eut une *envie* démesurée de manger de la chair d'une espèce de cétacé appelée *souffleur*. Elle chercha inutilement à s'en procurer et c'est à la suite de cette envie contrariée qu'elle donna naissance à une fille toute noire qui n'est autre que la *Nuit*. Une fable analogue, et dont le sens n'est pas plus transparent, explique de la manière suivante la naissance de la *Lune*. La mère de la Lune étant enceinte désira vivement manger du fruit du cocotier ; elle ne put s'en procurer et accoucha d'une fille toute blanche qui est la *Lune*.

« La mer est aussi enfantée par une mère, suivant la croyance noukahivienne (1). »

Nous n'avons pas de légendes de ce genre dans le Bocage, mais les commères n'expliquent pas autrement que par un désir non satisfait l'être hideux que parfois la nature se plaît à créer. Il y a quelques années, j'ai vu, dans certaine localité du Marais breton, une jeune fille ayant la taille d'un nain et la face d'un crapaud. La malheureuse faisait peine à voir. A la

(1) J. AUBERTIN. — *L'Illustration* du 6 septembre 1851.

question posée à des voisins ; il me fut répondu : « Sa mère a regardé le *crapaud* pendant qu'elle était en grossesse ! » Dans le village qu'habite ma mère existe un homme d'une quarantaine d'années, à la force peu commune. Il naquit presque idiot et quasi-aveugle parce que sa mère, m'a-t-on toujours affirmé, ne put, étant enceinte, chasser de son esprit l'image d'un voisin, pauvre créature inconsciente et privée de la vue !

On m'a raconté encore qu'une femme enceinte, ayant eu *envie de fraises* à l'époque où il était impossible de lui en procurer, porta sa main droite à la tempe : sa fille naquit avec une *fraise près de l'oreille.* A l'époque des fraises, l'*envie* prenait une teinte foncée comme celle des délicieux fruits.

Une autre femme, ayant une *envie* non satisfaite, se toucha au *genou* : son fils présenta, au *même endroit*, la marque du désir qui ne put être accompli !

Mais à la ferme, depuis hier, on est en fête. Un enfant est né, que l'aïeul a reçu avec joie. Ce mignon paquet de chair rose d'où s'échappe un faible vagissement a le don de dérider le vieux déjà courbé vers la tombe. Il s'approche du berceau et de ses grosses mains calleuses, caresse le bébé, voudrait déjà lui entendre dire ce mot si doux à ses 70 années de peines : « *Pépet !* » Et les piquants de sa barbe labourent la figure de l'angelot. Il est défendu cependant d'embrasser l'enfant après sa première toilette, sous peine de le doter d'un *bec-jaune* (1). En 1901, un de mes bons amis héritait d'une toute mignonne fillette. Je fus la voir presque aussitôt sa venue parmi nous et mon premier mouvement fut d'embrasser le gros bébé : « Malheureux, que faites-vous ? me dit l'accouchée, ma fille aura le *bec-jaune*.... Et riant avec elle, je la questionnai. « Quand on embrasse un enfant avant le baptême, me répondit-elle, sa lèvre supérieure s'avance à la façon d'un bec de canard !.... et semble, en toutes saisons, hâlée par le froid ?... » La tache originelle pèse, en effet, sur lui. Si jeune !

(1) Voir *Les Revenants et la Poésie* dans le *Bocage Vendéen*, par Jehan de Chesnaye, année 1901, page 65.

et déjà victime de la faute d'Adam et d'Eve! Lui arrive-t-il de mourir avant d'avoir été purifié par l'eau du baptême? Il va droit aux limbes. S'il naissait le jour de l'Ascension, entre messe et vêpres, un sort semblable l'attendrait : c'est pourquoi le 25 mars on chante les vêpres aussitôt la messe!

Ce petit criminel — oh! le doux ange! — va bientôt voir disparaître l'interdit qui en fait un réprouvé. A cette occasion, la ferme prend son air des grands jours et *pépet* s'endimanchera, comme il le fit, l'an dernier, pour les noces de sa fille. L'enfant apportant, ce jour-là, la *trêve de la Terre*, il s'en ira faire baptiser son *petit*. Le matin, en effet, on a dépêché quelqu'un auprès du parrain et de la marraine, pour les aviser du joyeux avènement. Ils se sont rendus à la maison de *la commère* (1), puis de là à l'église : l'enfant étant porté par une *tierce* personne. Il est en effet défendu aux parrains et marraines, sous peine de malheur, de toucher à leur filleul avant le baptême; toutefois, dans certaine partie du Bocage, l'embrasser avant qu'il ait été sur les fonts guérit des maux de dents, l'année entière.

L'enfant baptisé, parrain et marraine ont sonné les cloches et se sont embrassés sous le clocher afin que leur filleul ne *bave* pas quand il grandira. Ils sont allés ensuite, chez l'épicier, faire emplette de dragées, puis à l'auberge, dernière étape avant le retour à la maison. La table, préparée comme pour un festin, les attend. Peut-être ce soir le parrain titubera-t-il en embrassant son *fiou*; peut-être aussi le rouge colorera-t-il davantage les joues roses de la marraine. N'en soyez pas surpris. C'est la faute à ce diable de muscadet, le délicieux vin qui présida aux accordailles, il y a bientôt un an et que grand-père a débouché en l'honneur de son petit gars. Il grandira le bébé, entouré des soins de sa mère. Elle seule s'occupera de lui. Elle seule bercera le petit dont la couchette est à proximité de son lit, car ne sait-elle pas que le balancement d'un *bers* vide donne la colique au bébé absent, que guérit un bouchon de vais-

(1) Nom de l'accouchée.

selle posé sur le nombril? Elle seule lui donnera le sein, et le petit homme humera le bon lait aux propriétés merveilleuses, si la jeune mère avait sa virginité avant le mariage. N'enlève-t-il pas dans ce cas les taches de *rousseur* sur la face de ceux qui en boivent ? Puis, s'il n'est pas assez abondant, un pèlerinage à quelque fontaine de *Crée-lait* en avivera la source. Si cette même source coule trop abondamment, alors que le bébé ne tette plus, un chapelet de bouchons de liège vert passé au cou de la nourrice la tarira. Quand après ses couches elle va entendre la messe et recevoir la bénédiction du prêtre, on fera une *fouasse* mangée par toute la famille.

La nuit, s'il faut se lever pour changer les langes ou pour faire de la tisane, la mère ne confiera cette douce tâche à personne. Il n'y a qu'elle pour endormir son enfant et le guérir. Les caquettes tardent-elles à sortir ? Il suffira de frotter les gencives du bébé avec l'eau où a bouilli la masse nerveuse d'une tête de lièvre et aussitôt les mâchoires se garniront de jolies petites dents d'une éclatante blancheur. Pour éviter la douleur occasionnée par la dentition, elle placera une *peau de taupe* sur la tête de l'enfant; une des perles que la grosse limace noire (*loche*) porte sur le dos, mise sur la joue guérira encore sa progéniture. Et celle-ci, pour faire tomber ces dents de lait qui ont eu parfois tant de peine à voir le jour ou plutôt qui ont fait couler tant de pleurs avant de poindre à l'horizon d'une mâchoire, n'aura qu'à *mentir*. Il lui poussera alors de vraies caquettes, de celles qui, une fois perdues, ne se retrouvent plus à moins qu'un chien, les avalant, ne le gratifie d'une dent canine. Pourquoi aussi ne reste-t-il pas toujours un enfantelet ? Il arrive aussi parfois que le mignon urine au lit : un fil trempé dans le sang de la *taupe* et porté en collier. le guérira, si déjà une queue de lièvre mangée par le malade. n'a pas produit le même effet. Il est vrai que *trente* petites boules de cyprès bouillies dans *deux* litres d'eau donneront le remède infaillible contre ce flot du « lacryma christi de la décadence », comme eût dit le père Scribe. Si c'est la *teigne*

de lait qui défigure l'enfant — ce qu'on peut éviter en le lavant avec l'eau de millet bouilli, aussitôt la naissance — il faut faire un voyage à une fontaine consacrée à la Vierge ou à quelque Saint et lui tremper la tête dans l'eau miraculeuse pour le débarrasser des malencontreuses croûtes. A la Féteillère, commune de Remouillé, *saint Rognoux* (on m'a dit que la statue représentait sainte Anne), guérit la *râche*. Pour cela, une neuvaine doit être faite par neuf enfants portant chacun une poignée de blé de neuf maisons différentes. Les parents du petit malade emportent au lieu de pèlerinage des vêtements du bébé provenant d'une aumône (1).

« Ces lieux de pèlerinage ne manquent pas dans la Loire-Inférieure, lit-on dans l'*Intermédiaire Nantais*. Dans la partie nord du département, citons : la chapelle Saint-Fiacre à Soulvache, contenant une statue de Saint-Cloud, invoqué contre les clous ; en Teillay (sur la limite) la chapelle Saint-Eustache, *qui de tout mau détache* ; un oratoire à Couëtoux, en Lusanger avec statue de Saint-Cloud ; en Juigné, la tombe de Fontbrayeux ; à l'abbaye de Meilleraye, la chapelle Saint-Jean des Vers invoqué contre les vers intestinaux.

« L'inventaire iconographique et archéologique de M. Chapron, de Chateaubriant, en a d'ailleurs fait le dénombrement pour cette région. Cet ouvrage a été publié dans les *Annales de la Société académique de Nantes.* » A. D. B.

« Nicolas-Augustin de Lantivy, recteur de la paroisse de Saint-Pierre de Trans, a toujours eu un soin particulier de la chapelle de Saint-Mandé. Il l'a fit rétablir et l'entretenait proprement, il s'y faisait une grande dévotion, avec efficacité pour les dysenteries, coliques et maladies pestiférées (A. D. E. 65.).

Pour l'eczéma, l'enfant doit être mis dans un bain de sureau. si les fumigations de la même plante ne réussissent pas. Un

(1) Jehan de la Chesnaye : *Intermédiaire Nantais* et *Notes de traditionisme Vendéen* dans la *Tradition* de juin 1902, page 165.

chapelet d'ail autour du cou chasse les vers qui assaillent le malade, et, quand il a la diarrhée, il ne faut pas mettre de cendres chaudes sur ses déjections, il ne guérirait jamais !...

A quelques années de là, de petits frères et de petites sœurs viendront compléter la famille, la fortune d'un cultivateur se mesurant au nombre d'enfants. Le dernier petit de sept bambins ou bambines, le *couac*, comme on l'appelle, portera sous la langue et sur la poitrine, la *fleur de lys* qui fera de lui un *traiteur*, d'elle une *voyante*. Ils iront tous à l'école, emportant dans le panier la bonne beurrée de pain de ménage. Puis viendra la première communion et avec elle les joies intimes qui entourent cette fête de l'innocence à la campagne. L'enfant qui fait sa première communion — on dit *faire sa fête* dans le Bocage, — est ce jour-là le roi de la famille. Toutes les volontés s'abaissent devant la sienne et si ce n'est lors de son mariage, jamais il ne retrouvera cette soumission de tous, cet empressement de chacun à lui être agréable. Onze ans. Déjà le petit campagnard est un homme. Point n'est besoin de faire de lui un savant. « Il en connaît assez long pour être laboureur », dit le père. Le voilà donc qui commence l'apprentissage de ce métier, dur entre tous, mais qui procure, avec la douceur de la vie au grand air, le calme après une journée bien remplie, la pleine indépendance que ne connaît nul autre homme et le bonheur de l'incessant contact avec les merveilles de la nature.

## VIII

## LA MORT

Sous le toit du laboureur où règne la plus parfaite harmonie, la mort a soudain endeuillé les cœurs. L'ancien, que, hier encore, le jour naissant trouvait déjà dans l'étable, salué à son entrée par les cris des bonnes bêtes qu'il soigne, semble paresser ce matin. Il ne met pas ses hardes avec la prestesse

habituelle, ses mains tremblent ; il vacille sous ses jambes. Sa fille s'en est aperçue et, doucement, le presse de rester au lit. — Bah ! ce malaise n'est que passager, puis là-bas dans l'étable *Charbonné* et *Maréchaô,* mugissent devant une crêche vide ! Mais le vieillard a trop présumé de ses forces : il n'a pas encore franchi le seuil que déjà une faiblesse l'oblige à s'arrêter. Et pourtant il faut qu'il se rende à la grange. *Maréchaô,* de nouveau l'appelle.... Hélas ! il ne verra plus ses deux grands bœufs roux, le pauvre vieux ! Dans une nouvelle syncope, il gît sur le sol. On le rapporte à la maison et, quand il a repris quelque peu possession de ses sens, déjà quelqu'un est allé quérir le prêtre et le médecin. Ce dernier se rend vite compte de la situation. Dans une heure, la mort aura accompli son œuvre ; aussi, quand le prêtre arrive, un sourire illumine la figure du mourant : il craignait tant partir sans le viatique saint !

Tout autour du lit à quenouilles on a placé des draps ; sur la lourde table où demain un vide marquera la place de l'ancien, brûle un cierge. Pendant que le moribond, portant à ses lèvres le vieux christ détaché du chevet de son lit, reçoit les suprêmes consolations, dans la maison, les voisins avec les membres de la famille récitent la prière des agonisants. Et le prêtre à peine vient de prononcer les dernières paroles de miséricorde que les enfants en larmes, s'approchant du lit, disent le dernier adieu à celui dont la pensée s'imprécise de plus en plus. Puis, tout doucement, le vieux paysan rend son âme à Dieu...

Un ami ou un parent — autrefois c'était une ensevelisseuse de profession — habille le défunt. C'est un type disparu aujourd'hui que l'ensevelisseuse. Il me souvient d'une vieille qui remplissait ce rôle d'habilleuse ; c'était bien la plus laide créature qu'on pût rêver. Une grosse figure osseuse, au nez crochu, lui donnait un air repoussant. Et cependant c'était le meilleur cœur de femme qu'il fut possible de rencontrer. Je l'ai vue très souvent chez ma mère — nous étions voisins.

Son image est restée dans ma mémoire : nous l'appelions la *Chanvre*. Et comme nous devinions en elle, ma sœur, mes frères et moi, quelque chose de mystérieux elle nous en imposait. Tout ce que nous savions — alors, nous n'avions qu'une vague idée des choses — c'est qu'on venait la chercher quand quelqu'un mourait ; on lui donnait *19 sous*, je crois. Pourquoi pas la pièce ronde ? c'était coutume séculaire comme les *six* liards mis dans la bouche du défunt pour lui permettre de payer sa place dans la barque à Caron !

La toilette terminée, parents et amis, à tour de rôle font la garde du mort que l'on entoure de tant de douloureuse intimité. Une assiette pleine d'eau bénite, avec un brandon des Rameaux, est déposée sur la table. Tous ceux qui entrent se signent et aspergent la couche funèbre. Je ne sais rien de plus imposant que la veillée dernière dans nos campagnes. Ce silence, troublé seulement par le chuchotement des prières, le bruit de la cire fondue tombant sur le plancher, le sanglot trop longtemps contenu qui s'échappe d'une poitrine ou le cri tristement funèbre de l'orfraie, la *frésa*, impressionne même l'âme la mieux trempée. Nos paysans redoutent surtout ce cri de l'oiseau de nuit, lancé sur la maison du mort. C'est l'avant-coureur d'un autre malheur qui bientôt va s'abattre sur la famille déjà tant éprouvée.

Le lendemain a lieu l'enterrement. La bière, entourée d'un drap, est déposée sur la lourde charrette débarrassée de sa caisse. Deux bœufs, ceux-là mêmes auxquels hier encore le défunt donnait une fourchée de foin ou une brassée de choux, conduits par un voisin, traînent le funèbre convoi. Derrière se pressent les hommes et les femmes en habits de deuil. Les femmes ont des rubans noirs à leurs coiffures et portent un long manteau surmonté d'un capuchon, la *coiffe noire*. A tous les calvaires, aux détours de certains chemins le conducteur arrête ses bœufs, met un genou à terre. Après avoir récité une courte prière, il pique une petite croix de bois au pied du calvaire ou à la croisée du sentier. Si le mort a, durant

sa vie, acquis des biens avec une rapidité que ne s'explique pas le vulgaire, bien sûr il a dû avoir la *poulette*. Et vous savez que celui qui a la *poulette*, en échange de la fortune, vend son âme au diable. S'il ne s'est trouvé aucun chrétien pour donner asile au mystérieux animal, quand son maître s'en va, la poulette est mise dans le cercueil. Devant chacune des petites croix elle fait entendre son chant diabolique. On n'est pas bien sûr même que le cadavre ne soit pas remplacé par une pierre ou une cosse de bois dans sa bière : Satan ayant accompli le rapt pour plus tôt posséder le damné dans son Enfer maudit !

Bien souvent, avant que la vie s'éteigne, le Bocain a senti des frissons lui courir étrangement par le dos : c'est la mort, disent les vieilles, qui lui *passe sur l'échine*, la mort qui vient après sept hoquets successsifs ! Quand déjà l'agonie commence, il faut éviter de la rendre plus douloureuse en faisant reposer le patient sur une couette remplie de la plume des petits oiseaux. Il s'en est allé petit à petit, mourant d'un mal étrange, parce qu'un méchant lui a jeté un sort. Le fil qui liait un os, pris au cimetière et déposé dans un endroit humide, est pourri : voilà la cause insoupçonnée d'une mort que rien n'explique. Le moribond d'aujourd'hui avait interrogé le sort, cependant, et la réponse n'avait pas été sans un certain doute rempli d'angoisse. S'étant arraché un cheveu, il en avait enfilé un anneau de mariée. Le jetant trois fois au fond d'un verre vide, attentivement, il avait compté le nombre de coups frappés par l'anneau rebondissant sur les parois du verre. Autant de coups, autant d'années à vivre ! Eh bien ! il s'est trouvé justement que le nombre de tintements représentait le nombre des ans vécus depuis la consultation singulièrement troublante. Terrible aussi l'anxiété des parents qui suivent le convoi. Si à l'église l'un des cierges placés autour du cercueil s'éteint, c'est un nouveau deuil dans la famille. Mais quelle est la victime marquée par l'inflexible destin ? Cruelle énigme.

Les bœufs se poussent-ils ? Dans le courant de l'année, dit

la tradition, le bouvier d'aujourd'hui s'en ira lui aussi au champ du repos. Font-ils entendre un mugissement le long du chemin? Bientôt un autre cadavre sortira de la maison. Si ce sont les bêtes du défunt qui traînent sa dépouille mortelle, *ils mouillent leur chemise* tant cela les fatigue. La nuit précédente, mugissant l'un après l'autre, ne disaient-ils pas dans leur langage. « Bientôt nous porterons un corps au cimetière? » C'est que, maintenant, le malheur s'est abattu sur la famille du laboureur où, jusque-là, l'on n'avait connu que la joie. Le souvenir de la mort d'un proche ne s'effacera pas de sitôt. Pour le repos de son âme on fera souvent dire une messe, et les familles des nouveaux époux — après ou avant la noce, après généralement — ne manqueront pas de payer des prières pour leurs parents décédés. Malgré l'œuvre du temps et de l'instruction, le paysan, resté superstitieux encore, voit souvent, dans l'adversité qui l'accable, l'œuvre de quelque *jeteux de sorts*, la vengeance de quelque vieille au mauvais œil. Et cependant si le devin, redresseur de maléfices, guarisseur de sortilèges, ne parvient pas à sauver le souffreteux que mine lentement un mal mystérieux, dans sa douleur, l'homme du Bocage n'aura pas une parole amère contre la fatalité qui le poursuit. C'est un résigné qui souffre en silence et a gardé le culte du souvenir. A la Toussaint il n'oublie pas la visite qu'il doit aux morts. Chacun, pour la circonstance, retire de l'armoire la cravate de deuil. Pas un, en effet, ce jour-là, n'aura le col entouré par ces nœuds aux couleurs voyantes qu'affectionne le jouvenceau bocain et dont les bouts s'étalent sur la blouse plissée ou le revers du paletot. Le joli mouchoir que nos filles des champs portent avec tant de grâce, qui sied si bien à leur teint rose, a fait place au fichu noir. Les vieilles, qui, doucement, s'inclinent vers la tombe, et font peut-être le dernier pèlerinage au champ des morts, où elles reposeront bientôt, ont revêtu la *coiffe noire* dont l'aspect est si lugubrement triste ; celles que l'âge a moins maltraitées portent le manteau. Les anciens ont mis la veste sans col, la même avec

laquelle ils conduisirent à l'autel — il y a de cela bien longtemps — la jeune fille devenue aujourd'hui une vieille au chef branlant. Tous ces humbles, sourds aux appels de l'incrédulité, dédaigneux du scepticisme qui les voudrait enrôler sous sa bannière, s'en vont mélancoliques, pendant que les cloches semblent tinter comme un glas. Est-ce une illusion ou l'effet d'un état d'âme, particulier en ce jour de Toussaint? Toujours est-il que le carillon, qui lance en l'air les notes joyeuses de l'*Alleluia* à Pâques, résonne tristement ce matin. Hier, c'était la résurrection, la vie avec le printemps; aujourd'hui, c'est la mort, l'automne préludant au sombre hiver « tueur de pauvre monde ». Le son des cloches ne s'élève plus comme « une fusée d'harmonie » : chaque tintement est une plainte. C'est la plainte des morts, dormant à l'ombre des cyprès. Tout ajoute encore à la tristesse des cœurs : les buissons ont perdu leurs feuilles, le chant des oiseaux se fait rare, et les petites croix de bois, piquées çà et là aux croisées des chemins, viennent raviver des douleurs à peine endormies, rouvrir des plaies, à peine cicatrisées. Hélas ! combien depuis la Toussaint dernière ont suivi la pente qu'aucun ne peut remonter ! Combien sont partis pour l'au-delà mystérieux, laissant au foyer, d'où la joie est pour toujours bannie, le deuil et la misère ! Aussi, ces simples qui vont à l'église, poussés comme par une force irrésistible, se découvrent-ils devant la modeste croix, en traçant le signe du pardon. Ils emportent avec eux un brandon des Rameaux, et la branche bénite sera piquée au cimetière, sur la terre où reposent les chers disparus. Déjà la veille, chacun a fait la toilette des tombes, l'herbe en a été arrachée, les allées sablées. Çà et là, quelques fleurs, un brin de buis des Rameaux qui a pris racine !

Quand, après avoir entendu la parole du prêtre, les pauvres parents entrent au cimetière, aucun spectacle n'est plus émotionnant. C'est une douleur sincère, avec de vraies larmes, chez ces paysans qui donnent libre cours à leur chagrin. Et malgré vous, ces sanglots s'enfoncent dans votre âme ; vous

ressentez une immense sympathie pour ces humbles qui ignorent l'art de feindre.

Ici, c'est une jeune femme à la figure pâle, tout de noir vêtue, qui semble abîmée de douleur devant la tombe d'un mignon bébé ravi à son affection :

Pourquoi nous prend-il nos enfants
Le Bon Dieu, puisqu'il a ses anges ?
. . . . . . . . . . . . . . .
N'est-ce pas de quoi blasphémer ?
Quoi ! Dieu nous dit de les aimer.
A les aimer on s'habitue
Et quand c'est fait, il nous les tue !

(ED. PAILLERON.)

Là, cette pauvre veuve affalée sur la terre et mêlant ses pleurs aux prières, est restée seule avec quatre enfants et la misère. A côté, cette fillette à l'air mélancolique — vieillie avant l'âge, elle n'a que sept ans ! — et qui prie avec tant de conviction, évoque dans mon esprit les beaux vers du Maître :

Enfants, regardons sous la terre,
Il faut avoir pitié des morts ;
. . . . . Les morts pour qui l'on prie
Ont sur leur lit de terre, une herbe plus fleurie ;
Nul démon ne leur jette un sourire moqueur !
Ceux qu'on oublie, hélas ! leur nuit est froide et sombre,
Toujours quelque arbre affreux, qui les tient dans son ombre,
Leur plonge sans pitié, ses racines au cœur.
. . . . Si pour la terre méchante
Quelqu'un peut prier aujourd'hui,
C'est toi dont la parole chante
C'est toi : ta prière innocente
Peut se charger d'autrui.

(V. HUGO, *Les Feuilles d'automne : La Prière pour tous.*)

Là-bas, cette vieille à la figure ridée que soixante automnes ont poudrée de frimas, *parle* avec le vieux compagnon de sa

vie, enlevé par une « *morte mort* », selon la forte expression de Montaigne. Elle aurait tant voulu partir avec lui, car :

> A force d'être ensemble, ayant mine pareille
> On eût dit deux sarments secs de la même treille.

(RICHEPIN, *Les Songeants.*)

La Fatalité en a décidé autrement. Seule, ce soir, elle reprendra le chemin de la chaumière, en attendant que la faible étincelle de vie, qui achève de se consumer dans un corps usé, s'éteigne pour toujours !

Et sur chaque tombe, c'est le même douloureux spectacle. Puis lentement, comme à regret, le cimetière se vide (1).

(*A suivre.*)

JEHAN DE LA CHESNAYE.

(1) JEHAN DE LA CHESNAYE : *La Toussaint dans le Bocage Vendéen* (*Gazette de l'Ouest* du 1er novembre 1900).

## LES PÉCHEURS

Le soleil se consume et quitte la falaise ;
Je vois le flot monter au sable qu'il apaise,
Et bientôt clapoter sur la courbe des poupes.
Le coaltar ne luit plus au flanc noir des chaloupes.
Déjà sont submergés les câbles des amarres ;
Et l'horizon s'enflamme, et la mer se sépare
Du ciel, autre Océan dont les vagues se poussent.
Les voiles, en plongeant, rentrent blanches et rousses
Et chaudes de couchant splendide au vent du large,
Calmes, comme sur les rivières, vont les barges,
Elles glissent au port en gonflant leurs grands focs.
L'ancre roule, en grinçant ; l'écho double les chocs
Du bois qui touche au môle, et fait sourdre la baie.
Les grands pas des pécheurs résonnent, et leurs voix,
Que le chant de la mer accompagne et balaie,
Semble, elle aussi, jeter son ancre au bon endroit.
Tous, les voici, traînant le bruit lent de leurs bottes.
Vers les fuligineux logis au feu de mottes,
Les bras lourds de capture et les surois couverts
D'écume ruisselante et de goëmons verts.

*Piriac. 1905.*

## UN SON DE BRISE

Un son vient de briser au cœur de la Forêt,
Echo de cloche en deuil dans la ville voisine.
L'âme des bouleaux s'ouvre et se ferme en secret
Sur ce son douloureux et perdu qui chemine.
Puis tout se tait ; les nids sombrent dans le ciel bas ;
Les arbres sont pareils aux pauvres qui mendient,
Et sur eux le soleil étend ses rayons las.

Le sol, profondément, respire sous la pluie
Des feuilles de décembre et des mousses d'hiver,
Et dans le calme étang se mire l'univers.
Je marche dans le sens des nuages : la feuille.
Qui restait au rameau cède au froid qui la cueille.
La terre humide est noire au bord de ses terriers.
J'écorche du talon la pente du sentier,
Et, là-haut, d'où le val en profondeur recule,
Silencieusement la paix du crépuscule.
Plane et s'affine en or aux cimes des pins noirs.
Et c'est pourtant ainsi qu'on s'arrête, le soir,
Pour regarder au fond du val pleurer les brumes.
Snr les chemins déserts du passant que nous fûmes.
Et pour voir s'allumer entre les bois moqueurs.
La chaumière qui fait rêver les voyageurs.

*Meudon, 1905.*

# INTIMITÉ

La salle est chaude et claire aux lueurs des fagots,
Le vent hurle au dehors et frappe la fenêtre,
Mais le loquet résiste et les murs sont bien clos.
Ne parlons pas, rêvons, c'est l'heure du bien-être.

Ne parlons pas. Un feu doux sèche mes sabots,
Et la marmite bout sur la ramée du hêtre.
Ton grillon chante aussi, Dickens, près du falot,
Et la lune au châssis mouillé vient d'apparaître.

Mon âme se dilate aux tiédeurs du silence,
Et je tisonne dans mon rêve, la cadence
Qui tombe du cadran fleuri file un rouet.

Taisons-nous ; car ta voix, ta voix même si tendre,
Eveillant aux coins d'ombre un autre écho, ferait
Se fâcher la marmite et s'écrouler la cendre.

A. de Chateaubriant.

# NOTICE

SUR

# COMMEQUIERS ET SES SEIGNEURS

*(Suite)* (1)

## CHAPITRE IV

### Les Seigneurs de la Forêt-sur-Sèvre et de Commequiers

COMMENT la seigneurie de Commequiers passa-t-elle des Belleville aux sires de la Forêt ? Nous ne pouvons l'établir positivement : cependant nous savons qu'un gros procès éclata environ vers 1270 ou 1280 entre Maurice de Chateaumur, fils ou petit-fils de Maurice de Belleville, dont nous venons de parler plus haut, et qui devint aussi lui Maurice de Belleville, avec un certain Maurice de la Forêt, seigneur de Belleville en Thouarçais. Le vicomte de Thouars, devant lequel fut porté le litige, ne voyant aucun moyen de le résoudre, ordonna un duel qui donna lieu à un incident assez curieux pour être relaté avec quelques détails. Il est question, dans un jugement du roi de France relatif à cette querelle, d'un Josselin de la Forêt, qui fut au moins plus tard seigneur

(1) Voir la 4e livraison 190[illegible].

de Commequiers, et qui l'était peut-être déjà à la date de 1282 indiquée pour ce document. En voici une relation assez complète.

Comme Hugues de Tiffauges, valet, demandait à être admis à rendre hommage au roi pour le tiers de la terre et ville de Belleville et dépendances, qu'il disait lui appartenir par suite de la donation à lui faite par feu Amicie, sa femme, dans son testament, affirmant qu'elle lui était venue de Maurice de la Forêt, chevalier, oncle d'Amicie, qui devait être considéré comme mort (1), à la suite du duel qui eut lieu entre ledit Maurice de la Forêt, chevalier, et Maurice de Chateaumur, chevalier, à la cour du vicomte de Thouars, son seigneur, où ledit Maurice de la Forêt fut déclaré vaincu ; pour cette cause, Hugues demandait au roi à être reçu en hommage par le vicomte de Thouars pour le tiers de ce fief, tandis que le délégué du vicomte, celui de Maurice de la Forêt et celui de Josselin de la Forêt, son neveu, prétendaient que Maurice de la Forêt ne pouvait pas être réputé avoir été vaincu dans ce duel, et ne l'avait jamais avoué, quoi qu'il se soit soumis à la volonté de Maurice de Chateaumur, sur l'ordre du vicomte de Thouars, à la cour duquel le duel avait eu lieu.

Après enquête, la cour du roi de France déclara que Maurice de la Forêt n'avait jamais été considéré comme vaincu, malgré que, d'après la volonté du vicomte de Thouars, il eut été obligé de se soumettre à la volonté de Maurice de Chateaumur : en conséquence elle décida que la requête de Hugues devait être rejetée (2).

D'où venaient ce Maurice de la Forêt, seigneur de Belleville, et ce Josselin de la Forêt, son neveu et héritier? Nous ne saurions le dire, mais ce que nous pouvons affirmer c'est que Josselin de la Forêt devint seigneur de Commequiers et qu'il mourut avant l'année 1317 étant possesseur de cette terre. Le texte de ce jugement pourrait peut être mettre sur

(1) Mort civilement.
(2) *Les Olim*, t. II. p. 201. Session de la Penthecôte 1282.

la voie et permettre de résoudre la question de transmission de la seigneurie de Commequiers aux seigneurs de la Forêt-sur-Sèvre.

Ce dernier est cité en effet par sa veuve, Agnès de Marmande (1), le vendredi avant la fête saint Pierre août 1317, à propos d'un accord passé entre elle et le prieur de Commequiers, tant en son nom qu'en celui de ses enfants Guyon, Alix et La Douce. Il y est dit que le dit Josselin tenait la terre de Commequiers de Maurice de Belleville et que ce dernier avait exempté les hommes du prieur, au nombre de 35 tout au long dénommés, de toute taille et du devoir de faire moudre à ses moulins. La dite Agnès confirma cet acte qui fut scellé de Gui (2) le mercredi après la saint Mathieu, apôtre, 1318. Josselin de la Forêt, valet, fils puîné des précédents, le ratifia également et déclara qu'il ne fera jamais rien contre les donations consenties au profit des moines de Commequiers par son père, sa mère, son frère Gui, Alix et La Douce ses sœurs. Cette dernière pièce fut passée à La Roche-sur-Yon en présence de Gui de la Forêt, seigneur de Commequiers (3).

Ainsi donc en 1317 et 1318 le seigneur de Commequiers était Gui de la Foret-sur-Sèvre, qui se maria à Marguerite de Bauçay (4).

C'est cette année-là (1317) au mois d'août, que l'évêché de Poitiers fut divisé en trois circonscriptions et que furent créées celles de Luçon et de Maillezais par le pape Jean XXII.

La dame de Commequiers était veuve en 1343 et eut à soutenir avec son fils Gui, contre son beau-frère Josselin un procès dont voici quelques détails. Josselin accusait Marguerite de Bauçay d'avoir soudoyé une troupe de malfaiteurs, dont deux, Guillaume Pimau et un nommé Petitforget, étaient des ennemis du roi, lesquels étaient venus armés à son héberge-

(1) Marmande est un fief de la paroisse de Villèche (Vienne).
(2) Archives de la Vendée. H. 85.
(3) Id. Id.
(4) Marguerite était cousine de Payen de Maillé, sénéchal du Poitou en 1343.

ment de Solandriau et l'avaient livré au pillage. Le cousin de Josselin, Pierre Maurat, familier de Gui de Surgères, avait été par eux frappé, injurié et volé ; les serviteurs de Josselin avaient subi toute espèce de mauvais traitements ; l'un d'eux même avait été assassiné, etc... La cause ayant été portée devant le sénéchal de Poitou, et Marguerite de Bauçay niant les faits allégués, Josselin de la Forêt déclara qu'il était prêt à en faire la preuve par le duel et jeta son gage de bataille. Aucun champion ne le releva. On plaida alors cette question de savoir s'il y avait lieu de procéder au combat singulier. L'affaire traîna en longueur à Poitiers, et Marguerite obtint par grâce spéciale que le Parlement en soit juge. Les deux adversaires vinrent à Paris, au mois de février 1343, et se constituèrent prisonniers. Dans le courant du mois suivant, ils furent élargis par la ville, avec permission d'aller en l'Ile, au Pré-aux-Clercs, et hors les murs, mais à la condition qu'ils rentreraient le soir, dans l'enceinte à l'hôtel où ils avaient élu domicile, à savoir : Josselin au *Lion d'or*, rue Saint-Jacques, près Saint-Martin, et Marguerite à *la Clef*, rue de la Harpe (sentences des 8 et 18 mars, 21 avril et 5 mai 1343). Enfin le 10 mai dans un arrêt longuement motivé et très curieux non seulement pour l'affaire en elle-même, mais au point de vue plus général de la Jurisprudence en matière de duel, la cour décida que le combat judiciaire n'aurait pas lieu : « *neutra partium ex causa in expensis petitis condempnanda.* »

Les parties se retrouvèrent du reste à plusieurs reprises en présence pour des constestations à propos du partage de divers héritages, comme on le voit notamment par un arrêt du 8 avril 1346 (1).

Marguerite eut également un long procès étant tutrice de son fils Gui, contre Pierre de Chemillé, chevalier, seigneur de Chemillé et Mortagne qui se termina par la permission obtenue par les parties de conclure un accord amiable en 1346 (2).

(1) *Arch. hist. du Poitou.* I. 17, p. 54. n.

(2) *Arch. hist. du Poitou*, t. XIII, p. 215, arrêts conformes du 27 avril 1345 et 6 mars 1346.

Ce Josselin de la Forêt, frère du seigneur de Commequiers, ne nous apparaît pas sous de très bons auspices. Il fut accusé d'injures et de maléfices par Jean Boschet, doyen d'abord de Montaigu, et plus tard de Talmond, avant le 5 juillet 1341. Un grand nombre d'arrêts fut rendu entre le 7 avril 1339 et le 23 avril 1347, sans que l'on put arriver à un règlement définitif et à la suite de l'enquête faite sur place en 1339 par Pierre Dreux, clerc, et Raoul de Jouy, chevalier, conseiller au Parlement, Josselin avait été détenu à Paris, au commencement de l'année 1341. Depuis cette époque il obtint régulièrement son élargissement à chaque session et le renvoi à la session suivante, avec renouvellement de commission pour l'enquête, et cela jusqu'au 23 avril 1347 (1). A partir de cette époque on perd la trace de cette affaire.

On trouve encore une contestation d'intérêt au sujet d'une obligation pécuniaire souscrite par Maurice de Belleville, entre Josselin de la Forêt, et Jeanne, sœur et héritière de celui-ci, d'abord dame de Chateaubriand puis de Clisson (28 janvier 1337). La cour donna aux prêtres la permission de conclure un accord amiable, sans amende (19 avril 1342). Il mourut avant 1351, laissant une veuve du nom de Jeanne de Coulongne (2).

La famille de la Forêt était du reste très nombreuse dans cette partie du Poitou dont nous parlons. On trouve, dans le registre des aveux des châtellenies de Belleville, la Garnache, Chateaumur et Beauvoir-sur-Mer, rendus à Jean duc de Normandie comte de Poitiers au commencement de 1344, les noms de Pierre et Huguet fils de Macé de la Forêt. Le 1er reconnaît tenir du roi à cause de sa femme, en la châtellenie de la Garnache, un tènement appelé la Murandère et beaucoup de menus droits féodaux, et dans la châtellenie de Belleville son hébergement de l'Ajaon. Hugues fils de Macé avoue son hébergement de Saint-Gervais et un grand nombre d'autres petits fiefs dans la châtellenie de la Garnache et de Beauvoir-

(1) *Archives historiques du Poitou*, t. XIII, p. 123, n. t. XVII, p. 54.
(2) Id. t. XVII, p. 54. n.

sur-Mer. On connaît également un Jean de la Forêt, chevalier, gentilhomme de l'entourage de Louis vicomte de Thouars, qui avait pour écuyer un certain Pierre le Vicomte. Il se rendit coupable à Paris au commencement de 1332, avec d'autres seigneurs du Poitou, d'un assassinat sur la personne de Guyard de Noireterre, et fut poursuivi à ce sujet (1).

En 1350, un autre Alain de la Forêt était dépossédé par Olivier de Clisson des biens dont il jouissait en cette terre et les voyait transportés à Macé Garnier, valet, homme d'armes d'Olivier (2).

C'est du temps de Guy I de la Forêt, qu'Edouard III, roi d'Angleterre, en vertu des prétendus droits de sa mère Isabelle à la couronne de France, déclara la guerre à Philippe de Valois au mois d'avril 1339. Elle devait durer cent ans et plonger dans la plus cruelle anarchie notre malheureuse contrée qui eut à en supporter les charges terribles dès les premières années des hostilités.

(*A suivre*). G. LOQUET.

(1) *Archives historiques du Poitou*, t. XIII, p. 267. n.
(2) Id. t. XVII, p. 24.

# LES POLISSOIRS DE VENDÉE

PAR LE D[r] MARCEL BAUDOUIN.

Notre collègue en préhistorique, M. L. Charbonneau-Lassay (de Loudun), a cru devoir se livrer, dans le dernier numéro de la *Revue du Bas-Poitou* (1906, 1re livr., p. 45) à une sortie, très curieuse au point de vue psychologique, à propos de l'un de nos *vieux* articles, paru dans le *Vendéen de Paris* (1) il y a plusieurs années, et relatif à un *Polissoir*, découvert par nous à l'Aiguillon-sur-Vie. — Nous demandons aujourd'hui, comme c'est notre droit, à y répondre point par point, de façon à remettre les choses à leur vraie place.

## I. — A propos du Polissoir de l'Aiguillon-sur-Vie.

1° Si M. Charbonneau-Lassay est un *Homme de Science* — ce que j'ignore —, il doit savoir qu'en *matière scientifique* on ne doit critiquer que les *travaux scientifiques*, et non de simples articles de vulgarisation, à l'usage des gens du monde (2) !

Or, pourquoi n'a-t-il pas pris pour base de ses critiques notre mémoire primitif, paru dans les *Bulletins et Mém. de la Société d'Anthropologie de Paris*, et tiré à part avec le titre ci-dessous :

(1) Décembre 1902.

(2) Il aurait pu, aussi bien, s'en rapporter à l'*Ouest art. et litt.*, 1902, XII, 245-251, 3. *Fig.* !

*Le Polissoir ou pierre à rainures de la Brelaudière à l'Aiguillon-sur-Vie* (*Vendée*). *Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 5e série, t. III, fascicule II, 1902, p. 181-199.

Ignore-t-il donc que procéder autrement et se baser sur des notes du *Vendéen de Paris*, ou même de la *Revue du Bas-Poitou* (1903), *n'est pas digne d'un* HOMME DE SCIENCE ?

S'il ne l'ignore pas, nous laissons à d'autres le soin de juger le procédé qu'il a employé dans la circonstance !

2° Quoi qu'en pense M. Charbonneau-Lassay, je maintiens qu'en 1901 — époque où j'ai écrit le mémoire en question : il y a déjà 5 ans de cela ! — les Polissoirs étaient *très-rares en Vendée*. – D'ailleurs, le fait est *patent*, puisqu'aucun travail scientifique n'avait été consacré encore aux dits Polissoirs de Vendée, et que le mien (celui de 1902) est le *premier* ! — Ce qui, évidemment, gêne un peu M. Charbonneau-Lassay, dont les prétentions sont connues....

3° Je maintiens que le Polissoir de la Brelaudière est l'*un des plus beaux Polissoirs d'Europe*. — Que M. Charbonneau se donne la peine de venir visiter cette pierre, qui est désormais ma propriété ; et il pourra le constater lui-même. — Il s'avouera... vaincu.

4° Tout en m'accordant « beaucoup de respect », M. Charbonneau-Lassay essaie de me blaguer, en m'accusant de *photographier*, de *calquer*, de *dessiner*, de *mouler*, de *mesurer* tous mes cailloux ! — Je lui demande simplement de *m'imiter en ces matières*. Il rendra ainsi grand service à la SCIENCE, au lieu de représenter sur ses planches des « cuvettes » de polissoir, qui ne ressemblent qu'à des *œufs de dinde*...

5° Les remarques formulées et rappelées sont celles de tout homme de science, qui se respecte et respecte ses collègues ; de tout homme de science véritable.

C'est de cette manière qu'on doit agir, quoi qu'en pense M. Charbonneau-Lassay, qui n'a certainement pas appris la Préhistoire à la même école que nous !

Ces remarques, des hommes comme M. Capitan et M. A. de

Mortillet, les ont entendues à la *Société d'Anthropologie de Paris;* et ils n'en ont pas été foudroyés sur le coup, comme M. Charbonneau! — C'est sans doute qu'ils en ont compris la portée.

5° Mon contradicteur *insinue* que mes *Clichés ont pu être retouchés!* Je n'insiste pas — On ne peut pas discuter avec des critiques, qui recourent à de tels arguments.

Conclusion.—Quoi qu'on en pense M. Charbonneau-Lassay, le Polissoir de la Brelaudière est digne de figurer au *Musée des Antiquités nationales* de Saint-Germain ; et il y sera peut-être un jour !

## II. — A propos des autres Polissoirs de Vendée.

Puisque M. Charbonneau-Lassay, d'autre part, n'aime pas les *verres grossissants*, — ce en quoi il a raison, au point de vue scientifique, je me plais à le reconnaître —, je vais maintenant montrer qu'en ce qui le concerne il use au moins de *verres diminuants* (1) : ce qui est encore *plus grave*, scientifiquement parlant !

En effet, comment M. Charbonneau-Lassay peut-il expliquer ce qui suit ?

1° Son Polissoir n° 2, qu'il étiquette (p. 50) de *Pommeraye-sur-Sèvre*, est figuré sur sa planche avec la légende « *Pouzauges* » (fig. 6, Pl. 1). — Pourquoi ce changement de nom ? Il eut été plus simple d'écrire, comme Parenteau l'a fait, « Polissoirs de Pouzauges » ; et comme on l'a répété au Musée de Nantes.

Ou plutôt notre donneur de conseils aurait dû reproduire

(1) Je veux dire par là que mon honorable confrère ne paraît pas très au courant de la question des *Polissoirs de Vendée*, et qu'il l'a rapetissée comme à plaisir sans doute dans l'ignorance où il était des travaux déjà publiés sur cette question.— Les Polissoirs de Vendée sont désormais — je veux dire en 1906 — bien plus abondants encore qu'il ne l'a dit; et la suite va le prouver.

J'ajoute que, pour moi, la *Vendée* est la *Vendée*, et non les *Deux-Sèvres*. Je diffère donc d'avis, à ce sujet, avec MM. Valette, Capitan et Charbonneau. La Vendée de 1793 n'a rien à voir avec la *Préhistoire* et la *Géologie*.

dans sa planche, la légende de son texte. Cela eût été *scientifique;* et cela eût éclairci cette affaire, au lieu de l'embrouiller!

2° M. Charbonneau-Lassay connaît-il le détail suivant, relatif à ce polissoir ? Au Musée de Nantes, on nous a dit qu'on n'était pas sûr que, lors du déménagement du Musée, il n'y avait pas eu un changement d'étiquette, avec un autre polissoir, trouvé par M. Kerviler, lors des travaux des bassins de Saint-Nazaire.

Il est regrettable que notre donneur de conseils n'ait pas cherché à élucider cette question, avant d'être aussi affirmatif. Nous le ferons à sa place, à la première occasion.

3° Pourquoi M. Charbonneau-Lassay a-t-il oublié de parler du *Polissoir de Rochetrejoux* (Vendée), signalé dans l'*Invent. des Monuments mégalithiques de France* (*Bull. Soc. Anthrop*, Paris, 1880), et cité dans mon mémoire sur le *Polissoir de la Brelaudière?*

Je réponds à sa place, quoiqu'il ne s'agisse pas là d'une station de la *Vendée maritime*, « mon parc archéologique », comme, *avec raison*, il l'apelle !

En réalité, il n'y a pas actuellement de polissoir dans cette commune, comme j'ai pu m'en assurer sur les lieux en 1902. — Il n'y a là qu'un *faux menhir*, en grès, pourvu de stries naturelles, qu'on a dû prendre jadis par des rainures intentionnelles. — Nous décrirons ailleurs ce bloc vulgaire de grès erratique, transformé en pierre pour la décoration d'un calvaire.

Toutefois, d'après un ancien instituteur du pays, il y aurait eu autrefois, à l'école de Rochetrejoux, un *polissoir,* qui aurait été apporté là des côtes de Vendée, et probablement d'une commune du canton des Moutiers-les-Mauxfaits. Nous ne connaissons pas cette pièce, qui a sans doute été le point de départ de l'erreur du relevé de 1880, et qui provient peut-être de Mareuil.

4° Pourquoi M. Charbonneau-Lassay n'a-il pas rappelé, en parlant des polissoirs, qu'il décrit à la Bédélinière et à la Cacaudière de Pouzauges, que la liste des Monuments mégalithiques classés, publiée dès 1889 par le Ministère de l'Ins-

truction publique (*Monuments historiques*, Paris, in-18°, 1889, p. 36) indique *deux Polissoirs classés*, à Pouzauges, que l'abbé Baudry (*Antiq. celt.*) les avait déjà signalés !

Il est probable qu'il s'agit là des *deux polissoirs de la Cacaudière*, aujourd'hui à la porte de la Chapelle ! Mais franchement M. Charbonneau-Lassay, qui a fait de la Haute Vendée « son parc archéologique », avec ses amis MM. l'abbé Breuil et Capitan, aurait bien pu définitivement élucider cette question, qui n'est pas du ressort de la « Vendée maritime » !

5° Gabriel de Mortillet a jadis (*Dict. des Sc. Anthrop.*, art. *Polissoir*, p. 903) indiqué l'existence d'un polissoir en grès lustré à *Saint-Cyr-en-Talmondais*, Vendée. Je n'ai jamais entendu parler de cette pierre, qui n'est d'ailleurs citée ni par l'abbé F. Baudry, qui habitait pourtant dans le voisinage, au Bernard, ni par Benjamin Fillon, qui a été élevé dans ce bourg, et qui a publié un travail très remarquable sur cette commune. Et pour moi, elle n'existe pas. Qui donc a pu donner un tel renseignement à M. G. de Mortillet ? Je ne puis que songer à B. Fillon ; et, pourtant, cet auteur n'a jamais cité ce polissoir. Serait-ce M. de Rochebrune ? Je l'ignore. — Y aurait-il erreur et s'agirait-il de celui de Saint-Vincent-sur-Jard, qui est aussi en *grès* ? C'est peu probable pourtant, car l'abbé Baudry n'y avait jamais vu qu'un dolmen !

6° Je signale encore à M. Charbonneau-Lassay qu'en août 1905, au *Congrès préhistorique de France*, qui s'est tenu à Périgueux, M. Lacouloumère et moi avons fait connaître un nouveau polissoir de la Vendée Maritime : Le *Polissoir de la Versaine de la Pierre, à Saint-Vincent-sur-Jard*. Tous les journaux de la Vendée (maritime ou non) en ont parlé. Pourquoi, lui, ne dit-il rien de cette trouvaille ? En tout cas, il pourra lire la description de cette pierre dans les Comptes-rendus du *Congrès*, qui viennent de paraître (1).

(1) *1er Congrès préhistorique de France*. — Paris, 1906, Schleicher et Cie, in-8°. — Voir pages 395 à 404, 3 *Fig*.

Enfin on a trouvé en Vendée, quelques rares *lissoirs*, qui d'ailleurs ne sont pas à rapprocher de ces grands polissoirs.

Les principaux sont ceux de la collection Mandin, à Mareuil, trouvés à l'Ouche-du-Fort. Au château de la Court, à Saint-Cyr-en-Talmondais, la collection R. de Rochebrune renfermait un polissoir mérovingien, en *corne de cerf ornementé* (René Vallette, *Pays. et Mon. du Poitou* ; art. *Les Moutiers les Mauxfaits*).

*
* *

Pourquoi M. Charbonneau-Lassay, qui donne volontiers des leçons inutiles à ses maîtres, a-t-il encore oublié de parler de ces lissoirs (1), qu'il ne peut pas ne pas connaître ?

C'est sans doute, parce qu'il s'agit de « Vendée maritime » !

En ce cas, nous le remercions de n'avoir pas tenu à aborder une région, où il a oublié de venir voir l'un des beaux polissoirs d'Europe (celui de la Brelaudière à l'Aiguillon-sur-Vie), qu'évidemment il ne pourra jamais digérer.....

D[r] MARCEL BAUDOUIN.

*
* *

Pour ne pas éterniser ce débat, nous avons communiqué à M. Charbonneau-Lassay la réponse de M. le docteur Baudouin.

M. Charbonneau nous prie de la faire suivre des réflexions ci-après. Nous le faisons bien volontiers; après quoi, nous déclarerons l'incident clos.

N. D. L. D.

(1) Notre confrère semble aussi avoir des idées très particulières sur les *lissoirs*, les *polissoirs*, les *cuvettes*, etc. Mais ce sont là détails trop techniques. Je me réserve de critiquer ses théories devant la *Société préhistorique de France*, dont M. Charbonneau-Lassay voudra sans doute faire partie bientôt, pour pouvoir me répondre.

## RÉPLIQUE DE M. CHARBONNEAU-LASSAY

Je n'ai point l'intention de reprendre un par un tous les arguments (?) que mon confrère en Préhistoire veut bien m'opposer : pas un seul ne répondant à ce que j'ai cru devoir dire du manque de méthode et de la fantaisie d'appréciation employés par lui dans ses articles de vulgarisation.

Néanmoins je me permettrai quelques brèves observations :

1). M. Baudouin commence par poser en principe que les articles de vulgarisation comme ceux qu'il insère au « *Vendéen de Paris* » « *et même à la Revue du Bas-Poitou* » doivent échapper à la critique !.. Et pourquoi ?... J'ai le regret de penser absolument le contraire : pour une revue savante, lue de spécialistes seulement, les lecteurs sont assez au courant des questions traitées pour ne pas se laisser tromper sur l'importance des documents mis en œuvre ; pour une revue de vulgarisation il en est autrement : les idées de nombreux lecteurs peuvent être facilement faussées ; j'estime qu'on n'a pas le droit de les induire en erreur, qu'on n'a pas le droit, même dans les notes de vulgarisation de surfaire l'importance des matériaux d'étude !

2). Pourquoi les polissoirs étaient-ils « très rares en Vendée avant l'article de M. Baudouin paru en 1901 » ? En a-t-on apporté beaucoup d'ailleurs depuis ?... M. Baudouin veut dire sans doute qu'il en connaissait très peu à cette époque et qu'il s'est aperçu depuis que les polissoirs sont en réalité beaucoup moins rares. Ma dernière note en lui en révélant trente-deux nouveaux lui aura certainement fait plaisir.

3). Malgré ce que mon honorable collègue appelle mes « *prétentions connues* (?), je n'ai point celle d'être artiste, mais je prétends que mes croquis sont d'une rigoureuse exactitude technique et je maintiens que ceux du dernier fascicule de la

« *Revue* » ressemblent beaucoup moins « à des œufs de dinde » que certains des articles de M. Baudouin ne ressemblent à des « canards » de belle race en bonne voie d'éclosion !

4). Au sujet du cliché de la pierre de la Brelaudière, je croyais pourtant bien avoir dit textuellement que « je ne voudrais pas faire au docteur Baudouin l'injure de le supposer retouché », seulement j'ai bien dit qu'il y avait contradiction évidente entre le texte de l'auteur qui consigne des doutes sur l'authenticité du polissoir et la photographie mise en regard d'après laquelle la pierre de la Brelaudière est bien indiscutablement un vrai polissoir. Aussi je ne vois rien de bien héroïque dans le pari que M. Baudouin me fait de voir un jour son polissoir figurer au musée de Saint Germain : il lui suffira en effet d'en faire cadeau à l'administration de ce musée ; je sais un peu ce qu'il en est de l'admission des blocs-documents préhistoriques à Saint-Germain : huit mégalithes découverts par moi y sont hospitalisés.

5). Quant au polissoir pouzaugeais du Musée de Nantes je ne sais s'il y a eu confusion d'étiquettes au moment du changement de local, (il est très facile de s'en rendre compte par l' « *Inventaire Archéologique* » où ce polissoir est figuré,) ce que je sais bien c'est qu'il a été découvert par Parenteau à la Funerie, commune de la Pommeraye-sur-Sèvre, à cent mètres à peine de la commune de Pouzauges J'ai eu en mains les études et dessins manuscrits de Parenteau reproduits dans son « Inventaire » en 1878, quinze ans à peu près avant le transfert du Musée de Nantes. La provenance de ce document n'est pas contestable (1).

6). Pour ce qui est des « lissoirs » je ne vois pas absolument pourquoi j'en aurais parlé dans une note où je ne me proposais de signaler que les seuls « polissoirs » étudiés personnellement ou découverts par Béraud et moi. *Lissoirs*, *polissoirs*... je ne

(1) F. Parenteau, *Inventaire Archéologique*, page 8. Nantes, Vincent Forest, 1878.

sais si M. Baudouin confond tout cela ?.. les deux mots riment bien, mais c'est tout !

Pour conclure :

Dans la note du précédent n° de la *Revue* je constatais :

1° Que dans ses articles de vulgarisation, M. Baudouin traitait parfois les questions de Préhistoire avec désinvolture ou mieux, une absence de méthode plutôt surprenante.

2° Que dans les susdits articles l'importance des documents archéologiques découverts par lui en Vendée était aussi souvent exagérée.

C'est à cela qu'il fallait répondre.

Or je ne vois pas que la rareté des polissoirs en Vendée avant 1901, que la ressemblance problématique de croquis avec dès œufs quelconque, que l'entrée du bloc de la Brelaudière à Saint-Germain ou la confusion possible d'étiquettes au Musée de Nantes infirme en rien ce que j'ai cru devoir dire... (1)

L. CHARBONNEAU-LASSAY.

Loudun (Vienne), 20 juin 1906.

(1) Nous croyons devoir, à l'occasion de ce débat scientifique, rappeler ici que chaque auteur est responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. N. D. L. R.

# LIBRES COMME LA MER

A mon père

Libres comme la mer celtique aux durs rivages,
Des aïeux ont marché dans les genêts sauvages,
Qui du pied volontaire et du rude bâton
Frappaient la terre vierge et le granit breton.
Si leurs genoux ployaient aux marches des Calvaires,
Ils maintenaient l'orgueil avec la foi sévère,
Et je sais que leur voix priait avec fierté,
Sûre de son désir et de sa vérité.

Le soir est grand. Silence à la petite flûte.
Le vent monte, le vent tumultueux. Il lutte.
Le vaste vent vient de plus loin que la forêt.
Il a dompté les vieux chênes qui se cabraient,
Il a tordu les peupliers comme des pailles,
Car il faut que le vent passe, que le vent aille,
Et guidant librement son élan décidé
Force les arbres de ses routes à céder.

O vent qui viens d'ailleurs et dont ma peur s'étonne,
N'as-tu point voyagé sur les landes bretonnes ?
Je te respire, ô vent. Tu m'apportes ce soir,
Du fond trouble et mystérieux des passés noirs,
Héritage certain, le verbe des ancêtres.
Je te bois. Ton conseil valeureux me pénètre ;
Et je sens battre enfin dans mes veines un sang
Qui s'offre moins avare et s'affirme puissant.

Francis Éon.

# L'INDUSTRIE DU SEL
## DANS L'OUEST DE LA FRANCE

Je ne connais rien de plus pittoresque que les marais de l'ouest de la France en été. Disséminés à la surface grise et dénudée des anciennes moissons qu'entourent et que traversent les filets argentés des canaux d'irrigation, au milieu de plus vastes étendues d'eau bleutée, apparaissent, sous le soleil implacable et féroce de ces régions mornes des cônes blancs tout parsemés de scintillantes paillettes, c'est le sel.

Certes, l'industrie du sel n'intéresse pas seulement l'ouest de la France, mais encore beaucoup d'autres régions. Là, ce sont des salines continentales ; ailleurs, des mines de sel gemme ; ailleurs, les sebkras et les chotts recouverts d'une couche saline, et ces tablettes de sel qui, chez certaines peuplades, sont encore utilisées comme moyens d'échange ; enfin, ce sont les marais du midi auxquels on fait produire le sel d'une façon assez particulière. Mais les salines de l'ouest nous présentent un intérêt beaucoup plus considérable car l'irrégularité même du climat cause dans la production des perturbations importantes. Il en résulte toute une série de conséquences économiques et sociales, en rapport avec l'extension des salines étrangères, la concurrence, le libre jeu de l'offre et de la demande, l'abandon des marais salants, leur transformation en marais-gâts, l'émigration, la misère, les maladies paludéennes, enfin des tentatives de relèvement par des

syndicats, toutes conséquences qui, dans la région atlantique de la France, nous apparaissent comme des questions vitales.

*
* *

**Extension des marais salants.** — Les marais salants de l'Ouest se trouvent surtout localisés sur les côtes du Morbihan, de la Loire-Inférieure, de la Vendée et de la Charente-Inférieure. Il faut en effet pour qu'on puisse les établir, qu'un certain nombre de conditions géographiques soient réalisées : que nous ayons affaire à des étendues bordières très plates ; que ces étendues soient constituées d'une argile imperméable.

Il semble que, tout au moins dans ces régions, les marais salants n'ont pu se constituer que sur des sols créés par un alluvionnement récent. En fait toute cette région depuis le Morbihan jusqu'à la Rochelle semble montrer une progression constante du continent vers l'ouest. Une étude même rapide des cartes dressées aux siècles précédents montre qu'à une période encore rapprochée, Quiberon était une île, le salin de Guérande un détroit, le Grand Trait ; que le marais vendéen du nord ou marais breton refoulait peu à peu les flots qui jadis baignaient Machecoul et Soullans, au pied de collines schisteuses jalonnées de débris romains ; que le marais vendéen du sud ou marais poitevin suivait une évolution absolument identique.

C'est la mer elle-même qui a restreint son domaine. Elle a entassé dans toutes ces anses, dans tous ces golfes, les matériaux, qu'elle avait arrachés à d'autres côtes ou que les fleuves avaient apportés de l'intérieur du pays ; et lentement pour ainsi dire méthodiquement, elle a créé avec les boues en suspension dans ses flots, une terre plate dont le niveau dépasse à peine le niveau des marées moyennes. Il fallait en effet pour amener l'eau de la mer dans les marais salants, sans le secours d'aucune machine — car dans l'ouest, l'indus-

trie du sel n'est pas assez rémunératrice pour permettre un tel surcroît de dépenses — que toutes ces conditions fussent réalisées : proximité de l'océan, absence de surélévation, imperméabilité du sol.

Pour peu qu'un cordon de dunes créé par l'action simultanée des courants marins et des courants éoliens s'interpose entre le plat pays et la mer, les marais salants n'existent pas, car ils nécessiteraient une dépense trop considérable pour l'établissement de conduites à travers ce cordon littoral. Aussi les marais salants de l'ouest de la France sont-ils morcelés, disséminés en bassins, selon qu'existent ou n'existent pas ces dunes sablonneuses. Les quatre plus importants sont :

1° Le bassin de Mesquer (Loire-Inférieure) ;

2° Le bassin de Guérande ;

3° Le bassin de la baie de Bourgneuf ;

4° Le bassin de l'anse de l'Aiguillon.

Il est assez difficile de calculer exactement leur étendue. Les chiffres que nous avons pu nous procurer sont déjà assez anciens et la crise de ces dernières années a certainement été la cause d'une réduction considérable de surface.

En 1875 au Congrès de l'A. F. A. S. (1), M. Lorieux, attribuait aux salines de la Loire-Inférieure une étendue d'environ 2200 hectares ainsi répartis :

Le Croisic, Batz, Guérande et le Pouliguen, 1600 hectares.

Mesquer, Saint-Molf et Assérac, 425 hectares.

Pornichet, près Saint-Nazaire, 25 hectares.

Les Moutiers et Bourgneuf 392, dont 302 étaient déjà abandonnés.

D'autre part la matrice cadastrale de Bouin évalue l'étendue des marais à 568 hectares, mais il y a là une très forte exagération relativement à l'époque actuelle et certes les marais réunis de Bourgneuf et de Bouin auxquels on peut joindre ceux de Noirmoutier ne dépassent guère aujourd'hui 150 hec-

(1) A Nantes.

tares. Quant aux marais du Morbihan et de Saint-Michel en l'Herm, il nous a été absolument impossible d'en obtenir même la superficie approximative.

Dans presque toutes ces régions, sauf peut-être dans le salin de Guérande se vérifie cette loi très générale dans la région atlantique que les prairies et les cultures tendent à remplacer les étendues salicoles. On peut suivre dans les Archives de la Vendée et notamment dans les archives de la commune de Bouin la régression des marais salants depuis deux siècles et voir de quelle façon cette île entièrement couverte de salines, comme l'est aujourd'hui la région guérandaise, s'est transformée de plus en plus, s'accommodant en partie assurément aux variations des lignes de rivage mais surtout aux variations économiques survenues dans le régime des sels (1).

* * *

**Culture des marais salants.** — Comment se fait la culture des marais salants ? Je me bornerai à citer sur ce point la page très nette de M. Lorieux : « Les marais salants, écrit-il, consistent en une série de canaux et de réservoirs dont le fond est inférieur de $1^{m}50$ à 2 mètres au niveau moyen des vives eaux : l'eau de mer est introduite pendant les grandes marées par un canal appelé *étier* ou *fossé,* dans un premier réservoir appelé *vasière,* et de là dans un deuxième réservoir appelé *cobier* ou *métière,* où elle se concentre pour l'évaporation jusqu'à 7 ou 8 degrés de l'aréomètre Baumé. Elle se rend ensuite dans des compartiments appelés *fares* ou *vivres* qui sont disposés sur le pourtour de la saline et qu'elle parcourt en diagonale, puis dans de grands compartiments intérieurs nommés *adernes* ou *haut-termins* qui sont placés le long de la file des *œillets* et où l'eau n'a plus qu'une profondeur de 5 cen-

(1) Léon Dubreuil, *Monographie de la commune de Bouin,* pp. 56 à 60 ; — 142 à 164.

timètres. Elle atteint 17 à 18 degrés de concentration dans les fares, 18 ou 20 degrés dans les adernes, et arrive enfin sur la surface des œillets situés vers le centre de la saline, dans les conditions les plus favorables pour subir l'action du vent et du soleil, avec une profondeur d'eau de 2 centimètres et de 5 millimètres au plus dans la portion centrale qu'on appelle le *pelluet*. Le paludier vient tous les deux jours pendant la saunaison, avec le *rable* ou grand rateau plein en bois, attirer sur une petite plate-forme ou *ladure* le sel qui s'est formé dans l'œillet. Le sel blanc est écrémé à la surface et recueilli à part, le sel ramassé au fond est en gros cristaux qui retiennent quelques parcelles terreuses et leur doivent une teinte grisâtre. A Bourgneuf le sel est déposé dans une partie disposée en plate-forme des digues en terre ou *bossis* qui séparent les salines ; cette plate-forme s'appelle *tasselier* ; le sel y est recouvert, pour être préservé de la pluie, par des herbes grossières ou *rouches*. Dans les marais de Guérande, le sel est porté de la ladure au mulon par des porteuses qui le transportent sur la tête, avec une remarquable aisance, dans de grands vases tronconiques en bois appelés *gèdes*. Le sel est soustrait à l'action des pluies par un enduit de terre argileuse. »

Les noms que M. Lorieux donne ainsi aux différentes parties du marais sont des noms locaux employés dans le salin de Guérande. Aussi quelques-uns varient-ils quand on arrive dans le marais vendéen du nord. Nous n'y insisterons pas d'ailleurs dans la crainte de compliquer inutilement cette étude.

L'œillet qui est la partie la plus importante de la saline, puisque c'est là que se fait le sel, a une étendue moyenne 70 centiares (7 × 10). L'étendue des œillets représente environ 6 p. 0/0 de la saline, l'étier 4 p. 0/0. Les 90 p. 0/0 qui restent sont partagés entre la vasière, le cobier, les métières, les adernes et les fares. Quant à la superficie de la saline elle-même, elle est extrêmement variable. Dans les marais vendéens, elle dépasse ou même atteint rarement un hectare,

tandis que dans la région guérandaise elle est en général beaucoup plus considérable.

La culture du sel n'a pas varié depuis une assez haute antiquité, depuis, dit-on, le IVe siècle date à laquelle les Saxons auraient introduit sur nos côtes ce mode d'exploitation. De la période gallo-romaine pendant laquelle il est très certain que les salines de l'Ouest furent très florissantes, nous n'avons conservé que des légendes assez extraordinaires, rapportées par le géographe Strabon, et commentées souvent d'une manière non moins extraordinaire.

La légende rapporte ainsi que dans telle île de l'embouchure de la Loire (1) (Batz, Bouin, une troisième peut-être) la culture du sel était entièrement livrée à des femmes dont les maris, presque toujours absents, s'occupaient uniquement de chasse et de pêche. A jour dit, chaque année, les « saunières » découvraient les anciens tas pour y ajouter le sel nouveau. Elles portaient leurs lourdes charges par des chemins glissants et si quelqu'une venait à tomber, ses compagnes la massacraient immédiatement pour détourner le mauvais présage qu'elles croyaient les menacer.

Quoi qu'il en soit, des Saxons se seraient emparés dès le IVe siècle des îles de Her (Noirmoutier) (2), du Croisic et de Batz — ces deux dernières rattachées depuis au continent. En 470 ils occupaient les rivages guérandais et c'est à eux que l'on devrait le procédé très simple de la culture des marais dont on se sert encore aujourd'hui et que nous n'avons fait qu'indiquer précédemment avec M. Lorieux.

Étant donné que le marais est établi comme nous l'avons rapporté, on pratique à ses deux extrémités deux coëfs, c'est-à-dire deux brèches que l'on peut ouvrir et fermer à volonté. Ils servent « l'un à amener l'eau de mer au moment du *salange*, l'autre à faire écouler les eaux pluviales. L'eau salée, intro-

(1) Luneau et Gallet, *Notice historique sur l'île de Bouin*. L. de Saint-Quentin, *Bourg de Batz*, etc.

(2) Il est très probable que l'île de Her n'a existé qu'au VIe ou au VIIe siècle.

duite peu à peu, parcourt les sinuosités décrites par les vivres, et lorsqu'elle est suffisamment échauffée, le saunier la fait passer, par de petites coupures dans le bassin d'évaporation. Dès que la cristallisation est complète c'est-à-dire le soir du second ou du troisième jour, selon le degré de la température, on retire le sel du fond de l'œillet, et après avoir laissé égoutter pendant la nuit sur de petiles tablettes rondes, on le porte le lendemain sur les tasseliers. La récolte terminée, on enlève presque tous les mulons pour les transporter sur les points de chargement ou à l'entrée de la ville. On les renferme dans des salorges, ou on les recouvre avec de la rouche pour les mettre à l'abri des intempéries, et on attend le moment favorable pour les expédier par cabotage et pour les livrer à la consommation extérieure (1). »

*
* *

**Situation économique des marais.** — Pendant longtemps le cadastre considéra les marais salants comme des terrains de première qualité et les imposa en conséquence. A l'époque où le cadastre fut établi — vers 1832 — c'était tout-à-fait raisonnable. Mais, pour des raisons que nous aurons bientôt à développer, le sel se vendit mal, les marais tombèrent en décadence et leur mise en valeur ne rapporta plus au propriétaire ce qu'il était en droit d'en attendre.

En effet l'entretien d'un marais est extrêmement coûteux et se décompose en une double série d'opérations connues, dans le salin de Guérande, sous le nom de *mises ordinaires* et de *mises extraordinaires*. Les premières doivent être opérées tous les ans au printemps quand l'eau qui a couvert les marais pendant l'hiver commence à se retirer. Les paludiers relèvent alors les talus détruits par le séjour prolongé des eaux et creusent les vasières qui ont été comblées par les débris des talus ou les apports organiques de l'inondation.

(1) Ed. Gallet, *La ville et la commune de Beauvoir*.

Les mises extraordinaires sont plus rares et généralement ne peuvent être prévues ; ce sont les dégâts causés par les grandes marées dans le chaussage des œillets, dans les talus, qu'il convient de séparer au plus vite. Puis, tous les vingt ans, il est nécessaire de donner un labour aux œillets pour les maintenir en bon état, pour que les sédimentations autres que les sédimentations salines ne rendent pas l'eau fangeuse, ne donnant pas au sel que l'on récolte un goût ou un parfum désagréable (1).

C'est le propriétaire seul qui supporte les mises extraordinaires. Le labour d'un œillet est ordinairement estimé cinq francs. Quant aux autres mises, dont le coût est variable, elles sont effectuées par les paludiers eux-mêmes qui y apportent un certain nombre de mauvaises habitudes, bien faites pour accroître les débours du propriétaire. Payés 1 fr. 50 par jour pour mettre les marais en état après les grandes marées ou les tempêtes, ils ne travaillent guère que de 9 heures à midi et de 2 heures à 4 heures. Ils ne subissent aucune surveillance, faisant la tâche qu'on leur a imposée, sans s'inquiéter du travail des autres, sans prendre garde aux raccordements, sans souci de l'intérêt général (2).

Mais ce n'est là qu'une faible partie des dépenses occasionnées par les marais à sel dont la mauvaise situation économique est due à bien d'autres raisons : mise en valeur défectueuse, mévente de sel, etc.

**Mise en valeur des marais.** — Le propriétaire de salines n'intervient que dans le cas de mises extraordinaires. Toujours il livre la culture de ses marais à un colon partiaire ou à un métayer, presque jamais à un fermier. Mais les conditions varient selon que les salines se trouvent au nord ou au sud de la Loire.

(1) On sait que le sel répand en général une odeur de violette caractérisée.

(2) Cf. G. Mérrsse, *Les Marais salants de l'Ouest, leur passé, leur présent et leur avenir.*

D'abord il existe au point de vue même de l'aspect une très grande différence entre le Salin de Guérande et les Marais de Bourgneuf et de Bouin. Sur les 1620 hectares de salines situés au nord de la Loire, on ne trouve pas un centiare de terres labourables : c'est une vaste étendue aqueuse divisé en marais par des talus à peine suffisants pour permettre le passage aux sauniers. Les talus protecteurs ont juste assez de largeur et de résistance pour subir sans danger les chocs de la mer.

Les marais de Bourgneuf et de Bouin, même ceux de Saint-Hilaire-de-Riez, Saint-Gilles-sur-Vie, Saint-Michel-en-l'Herm se présentent d'une tout autre manière. Une requête des propriétaires des marais salants de Bourgneuf, datée du 23 avril 1759 (1), nous donne dès cette époque la caractéristique de la région. « Ce que l'on appelle les *marais de Bourgneuf*, dit-elle, est un grand terrain voisin de la mer qui a été conservé au moyen des chaussées qui le renferment. C'était anciennement un grand espace continu et qui ne formait qu'un seul tout. Depuis il a été partagé et divisé entre plusieurs propriétaires. Les uns y ont pratiqué des marais à sel, d'autres des prés et d'autres des terres labourables. On y a creusé des canaux ou fossés appelés Etiers et qui recevant l'eau de la mer servent non seulement au transport des barques et bateaux nécessaires pour l'exploitation des marais salants, mais encore à la conservation et à l'amélioration des prés et terres labourables... » Depuis 1759 l'aspect du pays n'a guère changé, seul le nombre des salines a décru d'une manière constante. Des 45.000 aires (2) de marais que Bourgneuf, au dire de M. Lorieux, possédait en 1775 il ne reste guère que 70 hectares. De même, dès 1771, l'intendant du Poitou, M. de la Bourdonnaye-Blossac, se plaignait de l'envasement des 60.000 aires des salines de Bouin qui se trouvent réduites aujourd'hui à une cinquantaine d'hectares.

(1) *Archives départementales* d'Ille-et-Vilaine. — C. 3376.
(2) *L'aire* a une étendue moyenne de 300 mètres carrés.

Le même phénomène s'est produit pour tous les marais de la Vendée et des Charentes. En généralisant à toutes les régions situées au sud de la Loire l'observation que fit M. Lorieux au sujet des marais de Bourgneuf, nous pouvons dire que « l'envahissement des lais de mer en les éloignant du rivage les a rendus en partie impropres à la culture du sel et les a transformés en marais-gâts dont le seul produit est une herbe grossière appelée rouche » (1).

Quoi qu'il en soit, les marais du nord de la Loire constituent le domaine du colon partiaire, les autres celui du métayer. Si le métayage se rapporte à l'une des formes les plus importantes de l'exploitation du sol dans l'ouest de la France et s'oppose directement au fermage, le mode d'exploitation par le colon partiaire qui se trouve localisé dans le Salin de Guérande présente un certain nombre de ressemblances avec le mode d'exploitation à la sixtaine dans le marais vendéen.

Le paludier guérandais donne donc au propriétaire du marais les trois quarts de la récolte de sel gris et conserve l'autre quart. La récolte entière de sel blanc servait autrefois au paiement des porteuses. Mais aux environs de 1865 elles réclamèrent une somme fixe par œillet, 1 fr. 1 fr. 25, 1 fr. 50 et même 2 francs suivant la distance de la saline ou tasselier. Leurs demandes furent agréées par le plus grand nombre des propriétaires, mais il en existe cependant encore qui sont payées en nature. Dès lors soit que le sel blanc appartienne en totalité au propriétaire, soit qu'il n'en reçoive que les trois quarts, il paye ou la totalité ou les trois-quarts du portage. Cette petite réforme a été très bien accueillie par les porteuses à qui elle accorde un léger bénéfice, mais elle est tout au désavantage du propriétaire et du colon. Il se trouve même, lorsque, comme il arrive souvent, la porteuse est femme du

(1) Il convient cependant de ne pas exagérer. Les marais-gâts eux-mêmes se transforment à mesure qu'ils s'assèchent et se dessalent et peuvent fournir d'excellents pacages ou des terres labourables extrêmement fertiles,

saunier, que le salaire général loin d'en être accru, s'en trouve diminué.

Au sud de la Loire, c'est le métayage qui seul existe, c'est-à-dire la mise en culture des marais à moitié fruits. Le métayer garde la moitié du sel, paye la moitié du charroi de la saline à la salorge, mais en retour doit à lui seul maintenir le marais en état et opérer toutes les réparations nécessaires Dans ce métayage comme dans tous les autres tend à s'établir la loi de l'équivalence du travail et de la propriété.

Les marais salants sont en général très divisés : c'est la petite propriété qui y domine et même la toute petite propriété. C'est ainsi que dans le Salin de Guérande on trouve un peu plus de 3.000 propriétaires, ce qui donne à chacun une étendue moyenne de 8 œillets (environ 5 ares). Rien ne fait prévoir un changement dans cette répartition des salines car les seules mutations sont dûes non à des ventes, mais à des successions qui en accroissent encore le morcellement. Qui donc aurait consenti à acquérir des salines qui ne peuvaient jusqu'ici rien lui rapporter ? — Il en est tout de même dans la région vendéenne et charentaise où les possesseurs de marais ne les considèrent que comme une portion négligeable de leur domaine.

(*A suivre.*) Léon DUBREUIL.

# LE CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE POITIERS

## 1903

(*Suite*) (1)

### Excursion a Parthenay

La première excursion inscrite au programme est celle de Parthenay. Les congressistes, au nombre d'une centaine, attendent à la gare de Poitiers.

Le comité d'organisation avait frété un train spécial pour cette localité, je veux dire Parthenay. Le départ a eu lieu à 8 heures 15. Le parcours a duré environ une heure. Je ne ferai point la description du pays parce qu'il me paraît assez monotone. Après avoir dépassé le cours du Clain, charmante rivière, bordée de peupliers, affluent de la Vienne et qui arrose l'ancienne capitale des *Pictones*, on passe à la station du Grand Pont, point terminus de la Compagnie des chemins de fer de l'Etat, puis on se dirige vers Neuville en Poitou, chef-lieu de canton, situé au milieu d'une plaine couverte d'une quantité innombrable de noyers, à la parure d'émeraude. Le train siffle et nous débarquons dans la cité des sires de Parthenay. Quelques mots d'histoire avant de pénétrer en ville. J'ignore si les Romains ont occupé le territoire sur lequel est bâti la capitale de la Gatine (2), mais il est démontré que les maîtres

(1) Voir le 3e fascicule 1905.

(2) Mot celtique *Gast* ou *Gastin*, mauvai

du monde n'ont laissé aucun monument destiné à perpétuer leur souvenir dans ce pays hérissé de rochers et de collines boisées, à l'exception d'une voie romaine, dont les vestiges se voient encore dans les environs et qui allait rejoindre celle de Nantes à Poitiers. Fief féodal très important pendant le moyen-âge, le domaine de Parthenay appartint jusqu'en 1425, à cette puissante lignée de seigneurs qui avait pris, depuis 1060, le nom de l'Archevêque, attendu qu'un de leur parent, nommé Josselin, fut élu, vers la même époque, archevêque de Bordeaux (1).

Je ne parlerai pas des incessantes querelles qui eurent lieu entre les sires de Parthenay et les comtes du Poitou, leurs seigneurs suzerains. Je rappellerai seulement que cette place-forte était soumise aux Anglais, pendant la première moitié du XIIIe siècle, puis Guillaume VIII qui s'était rangé pendant quelque temps sous la bannière du roi d'Angleterre, dut abandonner totalement ce parti et fut, dans la suite, un des plus fidèles sujets du roi Charles V. Ce puissant seigneur, pendant les loisirs de la paix, avait à son service un certain nombre de gens de lettres, parmi lesquels, il y avait Condrette, auteur du roman en vers, *Mélusine*. Son fils Jean II était un prince débonnaire, faible et doux, plus doux qu'une pucelle — d'après les anciennes chroniques. Mort sans postérité, cette motte féodale passa en 1425, entre les mains du Comte de Richemont, par lettres patentes en date du 9 août 1424 et 24 octobre 1425, signées par Charles VII et par suite du consentement du pauvre Jean II, dépourvu d'énergie.

Le château de Parthenay fut assiégé en 1486 par les troupes de Charles VIII, pendant les démêlés entre les partisans du duc d'Orléans — depuis Louis XII — et les vassaux qui étaient restés fidèles au roi de France. Le fils du célèbre Dunois (2), défenseur de la forteresse, se sauva en Bretagne, quand il

(1) Guide indicateur.

(2) François Ier d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville, avait épousé en 1466 Agnès de Savoie, belle-sœur de Louis XI.

apprit l'approche de l'armée royale et laissa le commandement entre les mains du sire de Joyeuse. Celui-ci, voyant l'inutilité de ses efforts pour résister aux assiégeants, se rendit aux troupes du jeune roi de France, le 28 mars 1487. Dès que Charles VIII fut en possession de la cité rebelle, il ordonna de raser les fortifications. Au XVI[e] siècle, la capitale de la Gâtine, qui appartenait aux Longueville, fut pillée une première fois en 1562 par les partisans de Calvin. Parthenay retombait sous leur joug en 1568 et le féroce d'Andelot, chef huguenot, fit pendre le gouverneur de la place Malo Thonnelier. Le 24 novembre de la même année, l'armée de Joachim de Saint-Jacques, sire de Virac, *grand brûleur d'églises et tueur de prêtres*, fut une véritable calamité pour les habitants de cette malheureuse ville. Toutes les églises furent incendiées (1). L'anné suivante, l'armée de Coligny, qui avait été vaincue à Moncontour, se replia sur Parthenay et ce fut de cet endroit, renfermés dans la forteresse, que les chefs de l'armée dévouée aux préceptes de la religion réformée, expédièrent des estafettes à La Rochelle, et dans les places fortifiées qui étaient sous leur dépendance, pour annoncer leur défaite. Peu après, les catholiques devinrent maîtres de la ville.

Jusqu'à l'époque de l'insurrection vendéenne, il n'y a aucun fait à enregistrer. Le 20 juin 1793, le général Westermann, qui était alors renommé par son audace, entra nuitamment à Parthenay, après avoir égorgé les avant-postes. Un prêtre de la localité se jette à corps perdu dans la mêlée, puis il est abattu par le sabre d'un républicain, au moment où le martyr de la sainte cause, saisissait une mèche pour mettre le feu à une pièce d'artillerie. Lescure, chef vendéen, commandant une armée de six mille hommes, est forcé de battre en retraite. Après l'affaire de Châtillon, dans laquelle Westermann avait éprouvé un échec, ce général passa devant le tribunal militaire de Niort, mais il fut acquitté (2).

(1) *Histoire de la Gâtine*, par Bélisaire Ledain.
(2) Traduit devant le tribunal révolutionnaire le 1[er] avril 1794, il fut exécuté le 5, par suite de ses relations avec Danton.

Après avoir parcouru le boulevard de la gare, la procession des archéologues longe les anciennes murailles de la ville, qui sont maintenant dans un état de délabrement pitoyable. Cette partie des fortifications était la troisième enceinte qui était jadis flanquée de onze tours. Toutes les portes fortifiées, postées sur la ceinture des remparts n'ont pas trouvé grâce devant la pioche des démolisseurs, à l'exception de la porte Saint-Jacques, dont je ferai la description dans un instant.

Une rampe assez rapide, ornée de beaux arbres, nous mène dans la partie nord de la ville. Délicieuse vue sur cette portion de la Gâtine, avec ses mamelons couverts de chênes gigantesques, dont le sommet se confond avec la pénombre azurée.

Le premier monument qui reçoit notre visite est l'ancien couvent des Cordeliers, maintenant converti en gendarmerie. L'église consiste dans une seule nef, d'une belle ampleur, c'est-à-dire que les proportions soient très vastes. Les voûtes sont hardies avec des arêtes saillantes qui reposent sur un assemblage de colonnes. L'ensemble de l'édifice peut remonter au XIII$^{e}$ siècle, mais il paraîtrait que la fenêtre placée à l'extrémité de la chapelle a été construite au XV$^{e}$, attendu que sa décoration ogivale offre les caractères de cette époque. Chaque travée est éclairée par une étroite fenêtre très allongée. Actuellement ce lieu de dévotion, qui appartenait à la communauté fondée par saint François d'Assise, sert de grenier à fourrages. La sellerie était autrefois un oratoire voûté, sans doute la chapelle privée du père abbé, qui remonte au XVI$^{e}$ siècle. Les défenseurs de l'ordre et de la propriété ont laissé des traces d'un intéressant retable en pierres du temps de la Renaissance qui donne la reproduction de la *Santa Casa*, de la Vierge à Lorette, Pandore *brille* par son absence, mais je constate que ce petit réduit recèle une odeur nauséabonde, attendu que plusieurs paires de bottes, supérieurement astiquées, sont rangées en lignes de bataille dans un recoin.

La compagnie se dirige vers la rue Saint-Jacques. Cette partie de la ville est fort intéressante à cause des constructions des siècles passés qui bordent cette voie étroite, conduisant à la porte d'entrée de la cité, baignée par le Thouet. Je partage l'avis de notre collègue, M. de la Bouralière, qui déclare que le monument est imposant. M. Bélisaire Ledain prétend avec raison que cette porte de ville est un beau spécimen, peut-être unique en France, de l'architecture militaire du XIII[e] siècle. L'ouverture qui sert de passage est flanquée de deux tours dont la base baigne dans l'eau et forme éperon destinée à couper le courant. Il y a lieu de constater que ces deux tours deviennent moins massives en montant vers le sommet terminé par une terrasse protégée par des créneaux appuyés sur d'élégants mâchicoulis. L'entrée était fermée par une herse dont la coulisse est encore visible. Au XV[e] siècle des réparations furent faites à la porte Saint-Jacques, du côté de la ville ; sur la façade opposée, on voit encore les armoiries de l'Archevêque, sculptées sur une pierre de taille, mais elles ont été brisées à coups de marteau, sans doute pendant la fureur révolutionnaire (1).

J'ai parlé plus haut des maisons situées, près la porte Saint-Jacques, mais sans en faire la description. On se croirait en plein moyen-âge dans ce petit coin du vieux Parthenay. Les dites maisons remontent aux XV[e] et XVI[e] siècles, avec leurs ouvertures basses et les anciennes boutiques sont en contre-bas de la chaussée. Quelques-unes sont construites en bois et les étages forment saillie les uns sur les autres, puis sont agrémentés de pignons qui produisent l'effet le plus pittoresque. Les poutres sont pourvues de dessins et de gracieuses moulures. M. Bélisaire Ledain dit plaisamment qu'il ne manque que les vieux bourgeois ayant habité cette partie de la ville.

Le château, ou plutôt la forteresse qui remonte au XII[e] siècle,

(1) *Monuments du Poitou.*

d'après l'illustre historiographe de l'endroit — j'ai nommé Belisaire Ledain — il n'y a plus que deux tours et un bastion du XV[e] (1). En 1694, le château, depuis longtemps délaissé par les gouverneurs qui l'occupaient au nom du roi, était en ruines. Dans la suite, il servit de carrière aux habitants des environs. Cependant en 1831, il y avait encore cinq tours et un corps de logis qui tombait de vétusté. L'une des tours, assez bien conservée, sert actuellement de poudrière, tandis que l'autre, partagée de haut en bas par une large échancrure, est couverte en partie par un manteau de lierre. L'ancienne demeure des sires de Parthenay était bâtie sur une éminence qui domine toute la contrée. Nous avons été dédommagés de notre pénible ascension, par un splendide panorama qui s'étend à perte de vue sur la vallée du Thouet. Cette rivière prend sa source dans le canton de Secondigny et va se jeter dans la Loire à proximité de Saumur.

Notre-Dame de la Coiudre, qui fut depuis sa fondation le siège de l'archiprêtre jusqu'en 1624, mérite une mention toute particulière, à cause de son ancienneté. L'église est une merveille de l'architecture du XII[e] siècle, malheureusement détériorée pendant la Révolution. Deux absides, les murs latéraux et la porte d'entrée, ont échappé au désastre. Cette partie offre des sculptures ravissantes. Je ne puis en faire une description détaillée à cause du peu de temps que nous avons à disposer Deux petites arcades sont placées de chaque côté de la porte principale agrémentée de quatre bandeaux ornés de personnages et appuyés sur des colonnettes. Le portail de la communauté (2), situé un peu plus loin, est pourvu de chapiteaux à sculptures naïves. L'une représente le sacrifice d'Abraham et l'autre le combat de David et de Goliath, avec des costumes du XII[e] siècle. Il faut signaler, dans le jardin, deux

(1) Construits en 1442, par le comte de Richemont.

(2) Ce couvent appartient aux dames de Chavagnes ou Ursulines de Jésus, ordre fondé en 1802, par Gabrielle-Charlotte Ranfray de la Rochette et le P. Baudouin, curé de Chavagnes (Vendée).

bas-reliefs d'une magnifique exécution qui donnent la reproduction de l'entrée de Jésus-Christ à Jérusalem et l'Annonciation aux bergers. Quatre statues couronnées et pourvues du cercle de lumières conféré aux saints — peut-être les rois mages — gisent tristement dans cette partie du couvent (1). Il n'y a pas de doutes que ce sont les épaves de l'ancienne église.

Nous continuerons notre promenade vers l'église Sainte-Croix. La façade, qui a été refaite en 1781, est massive et n'offre aucun intérêt. Mais en pénétrant dans l'intérieur, on est saisi d'admiration par cette belle construction du XII[e] siècle. Ce monument consiste en trois nefs divisées par d'élégants piliers qui soutiennent une voûte de toute beauté. Les bas-côtés portent une voûte originale, c'est-à-dire en quart de cercle. Plusieurs fenêtres de grande dimension, placées entre des colonnettes liées ensemble, éclairent l'abside. Les statues couchées de Guillaume VII, l'Archevêque, et de son épouse, Jeanne Mattrefelon, reposent sur un caveau sépulcral, situé du côté du maître-autel. Le tombeau en marbre noir du maréchal de la Meilleraie, occupait, en 1681, le centre du chœur, mais par décision du corps municipal en date du 24 frimaire an II — 14 décembre 1793 — il fut déplacé et mis à l'écart, c'est-à-dire à l'extrémité de l'église (2). Le clocher repose sur la muraille méridionale du monument. Il fut bâti en 1457, par suite des libéralités du comte de Richemont. La base est pesante, mais l'étage qui termine cette tour est orné de colonnettes, de hautes fenêtres et d'arcatures. Le sommet est recouvert d'un toit en ardoises.

La porte, dite de la Citadelle, est placée à l'entrée de la deuxième enceinte qui contourne le tertre sur lequel s'élève le château. Cette large baie, voûtée en ogive, est flanquée de deux tours et offre certaine ressemblance avec la porte

(1) Guide indicateur.
(2) *Monuments du Poitou.*

Saint-Jacques, parce que les dites tours sont terminées en bec agu. Chaque extrémité était fermée par une herse. Cette construction dénote également l'architecture du XII[e] siècle. Le crénelage primitif n'existe plus, attendu que le corps de ville fit exécuter des réparations maladroites qui déshonorent ce monument. Deux rangs de pierres furent abattus et on édifia, en 1727, le grotesque pavillon carré qui existe aujourd'hui afin d'abriter la cloche qui sert à frapper les heures de l'horloge. Cette cloche a été fondue en 1454.

L'hôtellerie du Chêne-Vert était destinée pour le festin. Il est près de midi quand les cent et quelques archéologues prennent place à table. Je crois que cette pièce, du reste fort spacieuse, sert de salle de danse, les jours de fête. Le même fait nous est arrivé en Bourgogne — à la Croix-Blanche, près Mâcon. — Parmi les toasts prononcés par les pontifs de l'archéologie, j'ai retenu celui du jovial organisateur du Congrès, M. de la Bouralière, qui dans une petite allocution fort humoristique, nous retrace les monuments visités de la ville de Parthenay et fait allusion aux séductions de la cité, en parlant de ses jolies filles.

L'après-midi a été consacré à la visite de l'Eglise Saint-Laurent mais j'avoue qu'elle est fort peu intéressante. Il y a des restes insignifiants de sa primitive construction — XI[e] siècle — Incendiée par les protestants, elle fut reconstruite en 1572. Le clocher est moderne et terminé par une flèche gothique, qui date de 1876 : il remplace une tour du XI[e] siècle. La place qui entoure l'église a servi de cimetière jusqu'en 1852, et remontait à l'époque mérovingienne. En faisant des fouilles on a retrouvé trois ou quatre couches de sépultures superposées (1).

Le dernier monument visité est l'église de Parthenay-le-Vieux, autrefois monastère dépendant de l'abbaye de la Chaise-Dieu. Ce hameau est situé à 1500 mètres de la ville, ce qui nous permet de faire une agréable promenade à pied

(1) *Monuments du Poitou.*

après le déjeuner. En passant près du champ de foire — c'est aujourd'hui jour de marché — les braves campagnards, vêtus de la blouse bleue gâtinaise, ornée de dessins multiflores sur les épaules, nous regardent d'un air ahuri ; je dirai même soupçonneux. L'un deux aborde un de mes amis, congressiste pour la circonstance, Poitevin d'origine, mais implanté dans le bocage vendéen depuis plusieurs années et lui demande avec anxiété ce que signifie cette invasion d'étrangers au milieu de la ville de Parthenay, ordinairement si paisible. Le brave homme croit que les graves archéologues sont des moines déguisés organisés pour prendre d'assaut l'ancien prieuré de Parthenay-le-Vieux, devenu désert depuis la Révolution. Notre honorable invité le rassure et nous reprenons tranquillement notre promenade à travers un ravissant pays boisé.

Pendant longtemps cette église a été désaffectée, mais depuis quelques années des réparations importantes ont été faites à ce monument qui mérite d'être visité. Le service du culte a été rétabli. Des pièces de bois interceptent le passage. Il paraîtrait que cet édifice bâti sur l'emplacement d'un autre plus ancien, qui aurait été donné, d'après une charte de 1092, à la puissante congrégation de la Chaise-Dieu, par Golduin et Ebbon, seigneurs de Parthenay. Pendant le XI[e] siècle, l'église menaçait ruine, les religieux la rebâtirent d'après leurs traditions architecturales, puisque les voûtes des bas-côtés sont construites en quart de cercle, ce qui caractérise l'influence de l'école auvergnate (1).

La façade, époque romane du XII[e] siècle, ne manque pas d'intérêt. Divisée en trois parties, les ouvertures de droite et de gauche sont murées et sont séparées de l'entrée principale par des colonnes engagées qui encadrent une fenêtre de même style. Les chapiteaux sculptés de ces colonnes sont placés sur la même ligne que le cordon horizontal, orné de têtes

(1) J. Berthelé.

de chats et soutenus par des petites consoles renversées, également sculptées. A gauche, une colonne engagée forme l'extrémité de la façade jusqu'au cordon, puis elle est terminée par un rang de pierres frustres qui avoisine une petite fenêtre de même style que l'ensemble de la façade. La partie droite était sans doute semblable, mais la fenêtre a été murée et la colonne a été masquée par un lourd contre-fort du XV$^e$ siècle. La porte d'entrée construite en plein cintre, caractère du XII$^e$ siècle, renferme deux archivoltes laissant apparaître des petits animaux placés dans une attitude de résistance. La seconde donne des personnages assis. Même genre de décoration concernant les deux arcades, dont les tympans sont ornés de statues. A gauche, un cavalier, vêtu d'une longue robe, porte un faucon sur le poing et écrase la tête d'un enfant sous les pieds de son cheval. A droite, un personnage, présumé Sanson, est monté sur un lion.

(*A suivre.*) ED. DU TRÉMOND.

LES ÉCRIVAINS DU POITOU

# AUGUSTE MAILLOUX

Personnellement, nous n'avons pas le plaisir de connaître M. AUGUSTE MAILLOUX, mais les ouvrages qu'il a bien voulu nous offrir indiquent chez lui un ardent amour du terroir, un talent descriptif hors pair en même temps qu'un don de critique très avisé.

Bon Poitevin, M. Mailloux, qui est né à Hanc (Deux-Sèvres), a chanté le pays natal dans PTADU, *Mémoires d'un enfant*. A la lecture de ces souvenirs de hier, on reconnaît un fils qui a gardé au cœur le culte de la petite patrie. Remembrances d'autrefois, coutumes séculaires, contes de Grand-maman, histoires d'écoliers : tout cela est gravé en des pages tantôt doucement émuès, tantôt pleines d'ironie malicieuse, souvent aussi imprégnées d'un charme exquis, tel ce délicieux chapitre intitulé : *Grand' mère nous a quittés !*

Le mignon lutin qui répond au doux nom de *Germaine* lira PTADU, soyez-en assuré, M. Mailloux. Et le récit des aventures de son grand frère la captivera comme il nous a conquis, car ce « petit livre original... est un tout composé de facettes multiples, c'est une série de tableaux vus, de peintures étu-

diées, quoique d'apparence légère, d'observations vécues... PTADU vibre d'une émotion profonde ». (LÉON BIGOT.)

Comme l'a dit M. Léon Bigot, « PTADU n'est pas un livre d'histoire, mais il est un hommage rendu à l'une de nos provinces ». Cet hommage, Auguste Mailloux l'ayant voulu plus complet, a publié dernièrement sa TERRE POITEVINE « fraîche anthologie de vers et de prose, digne d'être consacrée, comme une offrande printanière à la bonne terre du Poitou » (GASTON DESCHAMPS-*Préface*). Ainsi qu'il l'avait fait pour la Bretagne, M. Mailloux, dans sa TERRE POITEVINE « mais avec quelque chose de plus familial » a réuni les écrivains les plus divers, venus des points les plus éloignés du monde philosophique, politique ou religieux, tous communiant dans l'amour du vieux sol des Pictones, de ces aïeux qui ont, avec leur sang, écrit d'inoubliables pages dans l'histoire de la Nation. Ce livre, « composé comme un bouquet de fleurs variées les plus odorantes et les plus belles du pays, condense le parfum subtil et délicat de la terre et de l'âme du Poitou ». (PIERRE FONCIN, *Préface*.)

L'Archéologie, l'Histoire, le Folklore disent les beautés, l'origine lointaine, la poésie de la terre classique des vieux chênes défiant l'orage, inébranlables, en leur haute stature, comme le roc qui enserre leurs racines. Faut-il citer des noms ? Il en est de célèbres : Jules Sandeau, André Theuriet, G. Clémenceau, Emile Faguet, Auguste Gaud, Gustave Geffroy, Dugast-Matifeux, Benjamin Fillon, Grimaud, etc. Du côté des Vendéens contemporains : A. Barrau, Biré, Bocquier, Boisson, Brochet, Callas, Guitton, Mignen, Métay, Waïtznegger et René Vallette, l'aimable directeur qui préside avec tant d'autorité aux destinées de la *Revue du Bas-Poitou*, si éclectique en son hospitalité vendéenne !

Si. M. Mailloux aime sa province, le Monde ne lui est pas inconnu. En novembre 1902, d'une mission à Madagascar, il rapporte un gros volume : SOUS LES TROPIQUES. Il visite nos possessions du Nord africain et consigne ses impressions

dans les Souvenirs d'une Hirondelle. Ce petit livre, au ton descriptif, est charmant : il est vrai de dire que ce sont plutôt des instantanés que des descriptions longues et monotones : celles-ci de lecture souvent ennuyeuse et ne laissant en l'esprit que de confus souvenirs.

Née à Blois, la petite hirondelle quitte à regret le pays de France en nombreuse et gaie compagnie que réduira, hélas ! la mort inexorable ! Avec intérêt, nous suivons les oiselets dans leurs pérégrinations. Savez-vous qu'elles sont bien savantes les hirondelles de M. Mailloux ? L'une ne niche-t-elle pas à la Sorbonne et l'autre à l'École de guerre ? Rien ne leur est indifférent. Les Alpes, l'Italie, la Sicile, Malte, Tunis, le Sahara avec ses mystères, l'Algérie et son soleil, le Maroc « pays du rêve par excellence », l'Espagne, les Pyrénées sont pour les oisels mignons autant de sujets d'études géographiques, historiques ou ethnographiques du plus haut intérêt.

Semblablement attachante est la lecture du Journal d'un Crapaud, au titre plein de promesses et que ne démentent pas un seul instant les belles pages de l'œuvre. C'est parfois de l'histoire naturelle, mais combien présentée avec bonheur ! Ecrit pour les enfants, le Journal d'un Crapaud fera encore les délices des grands. Le crapaud, c'est « le maudit qui se dévoue à une cause juste, utile et bienfaisante sans autre reconnaissance que le mépris et la haine des foules ». Le crapaud de M. Mailloux, à « la robe de bure du prolétaire », est poète, naturaliste. Il a assisté à la fête de l'Ecole laïque, visité les plages de Bretagne et vu l'inauguration de la statue de Renan. De Bois-Janvray, transporté en Alsace dans le ventre d'une cigogne, il est ramené à Paris et devient la propriété d'un riche Anglais. Aujourd'hui, il vit des jours heureux dans un jardin de Cantorbéry !

Le Journal d'un Crapaud est une œuvre bien personnelle où l'on trouve l'habituelle érudition de l'auteur, érudition aimable, s'alliant toujours à un beau talent descriptif.

Et M. Mailloux, qui fut longtemps rédacteur en chef de

la *Revue Internationale de Pédagogie comparative* avec le savant Docteur Bourneville comme directeur, est aussi un chercheur avisé, un trouveur heureux dont les recherches furent toujours couronnées de succès. Témoin, UNE FILLE D'ALFRED DE MUSSET ET DE GEORGES SAND, qui attira dès sa publication, l'attention de toute la grande presse. Malgré Scholl, le chroniqueur étincelant, malgré Paul Mariéton, Auguste Mailloux, prouva, par son état-civil, que la *Norma-Tessum-Onda* du cimetière de Saint-Maurice, près La Rochelle, n'était que la fille d'un simple tisserand de Saint-Macaire, au pays de Mauges !!

M. Mailloux, disons-nous au début de cet article, aime le *terroir* : il aime aussi la France. Il fut soldat et sa vie de tourlourou nous a valu A L'OMBRE DU DRAPEAU, en collaboration avec Pierre Morin. C'est un beau et bon livre que voudront parcourir tous ceux qui portèrent l'uniforme. Que de belles pages, écrites simplement ! Que de joies semées à travers ces lignes ! Que de bonne humeur et aussi parfois encore que de passages pleins d'émotion !

Après avoir lu les œuvres de M. Mailloux (1), on se prend à aimer l'auteur ; on le devine tel qu'il doit être : une belle intelligence au service d'un noble cœur. Nous le connaissons seulement à travers ses œuvres et cela suffit pour qu'aillent vers lui toutes nos sympathies.

En écrivant cet article, le plus humble des anthologiés paie à M. Mailloux son tribut de reconnaissance. Il le fait avec d'autant plus de plaisir que l'auteur de la TERRE POITEVINE est un écrivain vraiment épris de Belles-Lettres.

JEHAN DE LA CHESNAYE.

*18 mai 1906*

(1) BIBLIOGRAPHIE : *A l'Ombre du Drapeau*, croquis militaires, 3 fr. 50, chez Vier à Nantes. — *Une fille d'Alfred de Musset et de Georges Sand*, 1 fr. 25 (Vier). — *La Terre Bretonne*, 2 fr. 50. Librairie des Ecoles, Nantes. — *Ptadu*, 2 fr. 90 (Gedalge, Paris). — *Sous les Tropiques*, 6 fr. 75 (Gedalge). — *Mémoires d'une hirondelle*, 1 fr. 50 (Gedalge). — *Terre poitevine*, 6 fr. (Gedalge). — *Journal d'un Crapaud*, *Le livre de Jan*, (Gedalge). — *Ceux qui passent et ceux qui restent* (études critiques).

# LA VENDÉE AU SALON

NOS COMPATRIOTES AUX SALONS DE 1906. — SOCIÉTÉ NATIONALE DES BEAUX-ARTS ET SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS (1)

**A la société nationale des beaux-arts fidèlement notre première visite est pour l'exposition de M. Charles Milcendeau. Ce rare artiste, dédaigneux de la facile notoriété parisienne, demeure en son village vendéen pour éterniser les aspects rudes et charmeurs de sa terre natale. Il convient de rendre hommage à une si noble probité. Puis, M. Milcendeau est un peintre qui agaça parfois notre sensibilité peut-être faussée par l'atmosphère névrosée des villes, mais qui jamais ne nous laissa indifférent. Depuis l'an dernier peut-être évolua-t-il, ou nous-même ! mais aujourd'hui, comme au dernier salon d'automne, ce n'est que de la joie charmée qui persiste au souvenir de ses œuvres. Un *portrait* rude et d'expression parfaite emprunte à sa sûre sobriété une intense valeur. Et un *chasseur nocturne*, — d'une tranquille et scrupuleuse exactitude avec ses claies et ses échaliers, le petit ruisseau, la nuit bleue si chantante et si limpide malheureusement déchirée par un désagréable et factice coup de feu, — est un document aussi précis que poétique. En plus de ces deux toiles, M. Milcendeau expose encore trois dessins : une *nature morte*, que je regrette de n'avoir pu voir, et deux *portraits* très beaux dont l'un, celui d'un jeune homme, est tout à fait excellent. Tout est achevé et rien n'est sacrifié à l'ensemble, seule l'expression totale frappe et retient. L'artiste procède toujours par tons violents, outrés même, mais fondus en un tout qui semble atténué et qui séduit par cette simplicité visible qui est le triomphe de l'art le plus savant, le plus achevé et le plus réel.**

**A ce même salon, M. Paul Aubin, de la Mothe-Saint-Héraye, en des panneaux décoratifs oublie chaque jour davantage ses beaux dons nos-**

(1) Une indisposition, que nous espérons passagère, n'ayant pas permis à notre excellent collaborateur FONTENAC de nous donner cette année, sa critique si spirituellement accoutumée sur la *Vendée au Salon*, nous avons prié notre ami M. H. Martineau, que les choses d'art sollicitent à l'égal des Lettres, de vouloir bien nous confier ses impressions toujours si personnelles sur les œuvres exposées par nos compatriotes.

Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de notre meilleure gratitude.

N. D. L. R.

talgiques et fondus qui nous séduisaient tant autrefois en des vues provençales. Et M. Paillet de Niort expose les plus gentilles et les plus fines miniatures, mais sa toile à l'huile se ressent de ces qualités trop subtiles, — ce sont alors des défauts.

*
* *

A la Société des Artistes français, M. Brillaud, né à Cugand (Vendée) expose un superbe *portrait* de vieille nantaise en bonnet, franc, net, de couleurs vives et sans criaillerie qui est une œuvre bien sentie, et remarquablement rendue. Il est peu de tableaux plus chaleureux, plus sincères et plus justes.

Avec beaucoup de fougue et malheureusement un peu de confusion, M. Rousseau-Decelle, de la Roche-sur-Yon, représente une *académie de peinture*, intense, pleine de verve et d'une lumière excellente.

La *chaise longue* de M. Paul Tillier, du Boupère (Vendée), est d'une mollesse très agréable. Le charmant modèle qui y sommeille en des soies harmonieuses et pâles évoque une tiède et douce volupté.

Il faut encore s'attarder aux envois de MM. Magne, de Lusignan et Brunet-Houard, de Saint-Maixent, animaliers excellents, — aux compositions adroites et tendres de M. Thibaudeau, de Breloux (Deux-Sèvres). — et aux portraits de Mlle Naej-Jayet, de Parthenay, ou de M. Penchaud, de Poitiers.

Les maîtres poitevins André Brouillet, Brunet et Léon Perrault continuent cette année les scènes et la facture qui leur ont valu leur renom et qu'ils maintiendront jusqu'à leur mort. Et c'est parce qu'un artiste qui cherche un chemin à lui et qui ne s'attarde pas dans l'ornière une fois tracée est un peu un phénomène admirable, que je veux au moins nommer M. Henri Déziré, bien qu'étant notre compatriote plus lointain, puisque sa famile habite La Rochelle. De lui deux toiles sont des plus remarquables, une scène parisienne, traitée avec la hantise d'un Manet, et un intérieur d'une poésie profonde, fraîche et inoubliable.

*
* *

Dans le jardin des sculptures où la nymphe de M. Octobre, d'Angles-sur-Anglin (Vienne) mire en la source claire sa jolie mièvrerie et sa blanche sveltesse de marbre, il faut avant de partir nous arrêter longuement devant la statue de M. Guéniot, de Bournezeau (Vendée) : Une jeune femme songeuse délaisse sur ses genoux le livre commencé et ses yeux s'en vont devant elle, dans le vague, jusqu'aux rives émerveillées de l'amour. Tout de cette œuvre, son élégance, son modernisme, sa sensibilité, sont du plus heureux et du plus charmant effet. Cette vision de grâce et de jeunesse est le thème constant, mais éternel, du cœur humain.

Henri MARTINEAU.

# LIVRES NOUVEAUX

**Albert F. Hennequin : Rhythmes, poèmes. Portrait de l'Auteur. Préface d'Auguste Barrau. Paris, Librairie de la *Revue Littéraire de Paris et de Champagne,* 91, rue Lecourbe, XV. — 1906.**

Jadis, nous avons présenté aux lecteurs de la *Revue* le premier recueil de M. Albert F. Hennequin, *La Viole d'Ébène*. Cette œuvre méritait mieux que de l'attention. Stuart Merrill, le préfacier du jeune poète, démêlait alors en cette neuve littérature deux tendances presque contradictoires ; un amour véhément de la Nature ; une inclination délicate vers l'art un peu artificiel des siècles avancés.

Dirons-nous à M. Hennequin que son récent ouvrage, sans renier bien entendu la première, confirme la seconde de ces sympathies ? Oui, car telle est notre pensée. Nous ne saurions blâmer le joaillier, sertisseur de rimes choisies, s'il sacrifie à son goût : ce goût témoigne d'un sens artiste très raffiné, dont l'expression rhythmique demeure, toujours, susceptible d'éveiller une secrète vibration dans nos âmes de décadence, si l'on veut. Au reste, toutes les formules ont leur valeur. Un éclectisme un peu anarchique n'est pas pour nous déplaire. Nous admirons Racine et Mallarmé ; et, sans condamner *a priori* une manière qui n'est point la nôtre, nous avons pris franchement notre plaisir aux *Rhythmes* de M. Hennequin.

La louange en est dite avec mesure par M. Auguste Barrau, poète vendéen, qui reconnut sans doute à travers ces harmonies un talent parent du sien. Sa préface est une profession de foi personnelle, que double une consciencieuse analyse du livre ; on la lira non sans intérêt.

Comme M. Barrau, M. Hennequin va chasser les rêves en plein champs. L'un et l'autre ne rentrent pas *bredouille*. On choisit de préférence les papillons aux nuances les plus subtiles (les méchants diront les plus frêles). Au retour on les pique dans un écrin convenable. L'écrin est riche. Les papillons sont jolis ; essayer de les disséquer, ce serait

briser leurs ailes sous la brutalité du scalpel. Regardons et ne touchons pas ; car on peut voir, aimer, retenir, sans appuyer la main.

Est-ce insinuer que les pensées profondes sont absentes de ces vers ? Non pas. Signalons cette finale du sonnet : *A celle qui m'aimera*, où sanglote tout l'infini de l'amour humain :

Une autre a, sans pitié, déjà brisé mon âme ;
Va-t'en, bête d'amour ! Sois ma sœur, pauvre femme.

Notons aussi l'*Invitation à la douce Vie*. L'idée générale de cette pièce est naturelle, les mouvements sincères, l'émotion vraie ; mais certains détails mignards, dont le meilleur n'est pas le « val gentil des monts jumeaux », font tache.

L'ancienne sympathie de M. Hennequin pour la nature vigoureuse et saine ne se dément pas, non plus. Nous citons : *Les Bœufs*, laborieux, résignés.

Nous ne savons pas pourquoi cet apologue précieux et menu : *Le Tisseur de Lune*, dédié à Léon Dierx, nous a fait songer à quelque Rostand...

Et pour conclure, après avoir isolé ce vers si juste et si frais :

Verlaine : mois de mai, fêtes-Dieu, reposoirs...

nous découpons avec précaution ces deux strophes de l'*Art de l'Automne* :

Ainsi qu'un émailleur et qu'un peintre en dorures,
Au service de Leurs Altesses les Saisons,
L'automne, ayant chauffé ses doigts gourds aux tisons,
Court mettre un peu de rose et d'ambre aux pommes mûres.

L'éclat des vieux décors de l'été qui s'en va
Est ravivé par lui d'une experte retouche,
Et, la palette en mains, un colchique à la bouche,
Il laisse choir des gouttes d'or de ci de là.

Merci à M. Hennequin, pour les gouttes d'or qu'il nous dispense.

Fontenay-le-Comte, 5 mai 1906.

FRANCIS ÉON.

* * *

CONTRE LA TERREUR — L'INSURRECTION DE LYON EN 1793. — LE SIÈGE. — L'EXPÉDITION DU FOREZ, d'après des documents inédits (avec une carte de Lyon pendant le siège), par René BITTARD DES PORTES. 1 vol. in-8° EMILE-PAUL, éditeur, 100, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris, 1906.

La Convention ne pardonna pas à la population de Lyon d'avoir chassé une indigne municipalité et décida qu'elle réduirait par force l'indé-

pendante cité. Celle-ci fut intrépidement défendue par tous ses enfants, sans distinction de classe ni de fortune : ce fut l'opinion pour la Liberté, « la résistance à l'oppression ».

Pendant que le siège commençait et, avec lui, un effroyable bombardement, une colonne lyonnaise parcourait le Forez, en combattant les Jacobains. Dans cette région qui touche aux montagnes de la Haute-Loire et de l'Ardèche, dont la population défendait naguère encore les églises avec une irréductible énergie, la lutte s'engagea implacable et sans merci.

Pour cette expédition, comme pour les multiples phases du siège de Lyon, M. Bittard des Portes a pu bénéficier de documents inédits qui lui ont été personnellement communiqués ou qu'il a découverts dans nos archives publiques. En les coordonnant avec les pièces d'archives déjà connues, avec les ouvrages précédemment publiés, avec les mémoires des contemporains, en recueillant et en contrôlant les traditions de famille ou de localité, il a pu écrire en toute impartialité la véritable histoire de l'insurrection lyonnaise avec ses émeutes, ses complots, ses agitations de clubs et de comités, ses chansons de bataille, ses rumeurs de trahison, ses cris d'angoisse devant la faim.

Assiégés et assiégeants, chefs et soldats nous sont dépeints : d'un côté Précy, Virieu, Clermont-Tonnerre, La Roche-Négly et leurs troupes improvisées ; de l'autre, Dubois-Crancé, l'implacable ennemi de Lyon, et ses collègues de la Convention, Kellermann et l'armée des Alpes où la plupart des officiers n'obéissent qu'avec regret aux représentants en mission, en mission de guerre civile...

C'est bien un drame de l'Histoire, rien n'y est fictif. Comme dans toutes les scènes tragiques de l'époque révolutionnaire, des femmes surgissent, héroïnes touchantes dont l'auteur nous révèle les noms ; elles encouragent la défense, elles l'exaltent jusqu'au dernier jour. Celles qui échapperont au feu de l'ennemi n'échapperont pas à la guillotine.

L'ouvrage se termine par une liste qui paraît aussi complète que possible et qui était jusqu'alors inconnue, reconstituant l'état-major de la défense, sous les noms de guerre des officiers et aussi sous leurs véritables noms. Ce nouveau volume complète bien l'œuvre déjà considérable de M. des Portes, sur l'histoire de la Révolution. Nos lecteurs n'ont pas oublié *Charette et la guerre de Vendée* ni *l'Histoire de l'armée de Condé*, qu'a couronnée l'Académie française.

*
* *

## CHEZ NOUS EN 1793.

*(Saint-André-Goule-d'Oie) (1).*

Voici que m'arrivent, il y a quelques heures à peine, les bonnes feuilles d'un nouveau livre vendéen consacré par M. l'abbé Ferdinand Charpentier à l'histoire da sa paroisse natale, pendant la Grand'Guerre.

Au milieu des douleurs et des catastrophes qui m'accablent depuis trop longtemps, ce m'est une double joie de pouvoir, l'un des premiers, annoncer l'apparition attendue de ce volume, œuvre de foi ardente et de sincérité ingénue, où l'auteur a mis le meilleur de son cœur d'apôtre; et de venir, à cette occasion, reprendre à la *Revue du Bas-Poitou* la place que mon cher ami René Vallette m'a si fraternellement conservée parmi une pléiade chaque jour plus nombreuse et plus savante d'écrivains de haut mérite, nos maîtres, pour la plupart.

Les justes exigences du tirage de la *Revue* m'obligent, à mon grand regret à faire seulement, aujourd'hui, une présentation hâtive d'un ouvrage qui mériterait beaucoup mieux et qui, s'il appelle la discussion sur certains points, a droit, en beaucoup d'autres, de retenir l'attention de nos historiens et de nos sociologues.

Il serait à souhaiter que partout, dans chacune de nos paroisses vendéennes, angevines, bretonnes, quelqu'un se trouvât, épris d'un véritable amour de la petite patrie, qui s'efforçât, comme l'auteur de *Chez Nous*, de recueillir pieusement les documents et les souvenirs de jadis, avant qu'ils n'aient disparu complètement, et en fit une gerbe aussi touffue que possible, pour le plus grand profit de ses compatriotes. Il est bon, il est utile que nos fils sachent ce que furent nos pères, quels furent leurs mérites, leurs gloires, quelles furent aussi leurs faiblesses, ce qu'est devenu entre leurs mains, puis dans les nôtres, cet ensemble de grandeurs et de tristesses qui constitue notre commun patrimoine local.

Depuis un certain nombre d'années quelques historiens, et des meilleurs, ont montré la voie à suivre. Les lecteurs de cette *Revue* m'en voudraient si je ne rappelais pas l'effort considérable fourni dans ce sens par son directeur, effort que le succès a couronné, et qu'il m'est particulièrement agréable de noter au passage, comme aussi les services rendus par MM. les abbés Pontdevie, Boutin et par le toujours tant regretté abbé Bossard.

(1) Abbé F. Charpentier. *Chez Nous en 1793* (*Saint-André-Goule-d'Oie*). *Récits d'un vieux Vendéen.*— 1 vol. in-8°, à Angers, chez Siraudeau, éditeur, 1906.

M. l'abbé Charpentier, lui non plus, n'a point failli à la tâche qu'il avait assumée ; pour cela, il doit être remercié et félicité.

Prenant d'abord Saint-André et ses environs à un point de vue que je dirai général — si tant est que cette expression soit exacte, en pareille matière — il y examine l'état des esprits et des âmes, la situation matérielle des individus et des familles, en 1793, puis en 1906. Sa description du pays, des mœurs, des habitudes, des croyances, du costume, même, est prise sur le vif et pleine d'aperçus intéressants. Il démontre une fois de plus, et sans le chercher en de savantes déductions, combien, à l'origine l'insurrection vendéenne fut un élan de défense religieuse et nullement un mouvement politique.

Saint-André-Goule-d'Oie confine aux Quatre-Chemins-de-l'Oie, l'un des points stratégiques les plus importants et les plus célèbres de la Vendée militaire. On conçoit facilement combien d'événements importants se déroulèrent sur son territoire. L'auteur en a donné le récit. Cependant j'aurais aimé à le voir s'étendre plus longuement sur cette partie de son sujet et avec plus de détails encore. Je m'empresse d'ajouter qu'un certain nombre de ces détails se trouvent dans les deux dernières parties de son livre intitulés l'une : *Les Héros et les Martyrs de Saint-André*, l'autre : *Variétés*.

En terminant ce trop rapide aperçu, je tiens à signaler encore quelques pages toutes d'actualité économique, dans cette dernière partie, sur la propriété à Saint-André au moment de la Révolution et de nos jours.

Le Colonel marquis d'Elbée, qui porte si dignement et si vaillamment l'un des noms les plus purs et les plus illustres de la Vendée militaire, a écrit pour ce livre une lettre-préface toute vibrante des pensées les plus élevées.

Monsieur l'abbé Charpentier sait que je ne partage pas absolument toutes ses idées sur la façon d'étudier l'histoire et que ses methodes critiques ne sont pas toujours les miennes. Je n'en ai eu que plus de liberté pour dire le bien que je pense de son nouveau travail.

H. Baguenier Desormeaux.

*
* *

CE QUI DEMEURE, par Bertrand de Jarzé.

Ce livre, que vient d'éditer la librairie Juven, est un roman essentiellement mondain, et, qui plus est, il a pour auteur une de nos mondaines très en vue de la société parisienne ; c'est dire que tous les esprits curieux de pénétrer l'état d'âme de ce qu'on est convenu d'appeler « le monde » voudront lire l'œuvre toute d'observation vraie de Bertrand de Jarzé.

**Ajoutons que cette lecture, en même temps qu'un régal pour les gens raffinés, sera une source de réconfort en ces heures troublées ; en effet, sous le couvert d'une intrigue attrayante et souvent pleine d'humour, l'auteur s'efforce de prouver que malgré la superficielle incohérence d'un monde névrosé, quelque chose demeure d'où viendra le salut, qui est l'armature des principes et le besoin inné chez toute créature d'un ordre social.**

*Un volume in 18*, **3** *fr.* **50.**— FÉLIX JUVEN, *Éditeur*, *122*, *rue Réaumur, Paris.*

# CHRONIQUE

Le Congrès des Sociétés Savantes, auquel assista notre directeur, M. René Vallette, s'est tenu à La Sorbonne du 17 au 21 avril.

Parmi les savantes communications qui y ont été faites, signalons : *Un coin de terre oubliée : La ville blanche d'Anaïs*, par notre ami M. Georges Musset, bibliothécaire de la ville de La Rochelle ;

*L'aurore du commerce et de l'Industrie dans la Saintonge* ; *La commune de la Rochelle aux prises avec les charges royales, de l'origine à l'année 1360*, par le même ;

*La représentation coloniale aux Etats généraux et le mouvement électoral parmi les colons à Paris et à Saint-Domingue* (août 1788-avril 1789), par M. Boissonnade, de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

*L'Ile de Ré à travers les âges*, par M. Auguste Pawloski, de Rochefort ;

Les Peintures de Baudry a l'Opéra. — Dans un but de préservation, l'administration des Beaux-Arts se propose d'enlever de l'Opéra le remarquable plafond peint par notre illustre compatriote Paul Baudry, et de l'hospitaliser dans un Musée, en le remplaçant à l'Opéra par une copie.

Ce projet a causé dans le monde des Arts une réelle émotion. La majorité des artistes est hostile à l'idée de cet enlèvement. Il nous semble également que l'œuvre d'un artiste doit rester à la place pour laquelle elle a été conçue et exécutée

Note d'art. — Nous sommes heureux de signaler un nouveau succès de notre jeune compatriote, M. Rousseau-Decelle : la gloire des nôtres forme le patrimoine de tous. L'Etat vient d'acheter, pour un des musées de la Capitale, le tableau qui, après avoir eu les honneurs du Salon, a obtenu du jury de peinture, une médaille.

Au Comité des recherches historiques sur la Révolution. — Le co-

mité départemental des Recherches historiques sur la Révolution s'est réuni à la Roche en mai dernier et a procédé au remplacement de M. d'Auriac, président, qui a définitivement quitté la Vendée, et de M. Dequaire, vice-président, décédé. M. le docteur Mignen, 2e vice-président a été nommé Président, et MM. Abit, inspecteur d'Académie et René Vallette, directeur de cette Revue ont été élus vice-présidents.

Les élections législatives du 6 mai. — Au premier tour de scrutin ont été élus en Vendée : M. *le marquis de Lespinay,* dans la 1re circonscription de la Roche-sur-Yon ; *M. H. de Lavrignais*, dans la 2e, en remplacement du docteur P. Bourgeois, qui s'est retiré pour raison de santé ; — *M. Raymond de Fontaines*, dans la 1re circonscription de Fontenay ; — *M. Chailley*, dans la 1re circonscription des Sables-d'Olonne ; M. *de Baudry d'Asson* dans la 2e.

Le 20 mai, après ballottage, M. *G. Guillemet* a été élu dans la 2e circonscription de Fontenay, M. Ménagé s'étant désisté en sa faveur.

Nos compatriotes. — M. Stopin, docteur en médecine à Mouilleron-en-Pareds, a soutenu le 4 mai dernier devant la Faculté de Droit de Poitiers sa thèse de Doctorat en Droit, ayant pour titre : *De la protection des travailleurs contre la maladie par la Société de Secours Mutuels et l'Assurance obligatoire.*

M. Stopin a été admis au grade de docteur avec mention très-honorable.

Nous adressons nos meilleures félicitations à notre distingué compatriote.

— M. Hector Hurtaud, élève de l'Ecole nationale des Beaux-Arts, a été admis par le jury à exposer un projet d'architecture au Salon des Artistes Français.

— M. le capitaine de La Falaise, l'un de nos plus brillants officiers de cavalerie, vient de remporter aux Jeux Olympiques d'Athènes, le premier prix dans le concours d'escrime à l'épée.

Le vainqueur a reçu à l'issue du tournoi les félicitations spéciales du roi de Grèce.

— Notre distingué compatriote, M. Cornière, correcteur à l'imprimerie Nationale, vient d'être fait chevalier de l'ordre du Dragon de l'Annam.

Chez les Vendéens de Paris. — Le conseil d'administration de l'Union fraternelle des Vendéens a décidé d'organiser le 23 décembre 1906 une fête en faveur des enfants des Sociétaires.

Sites et Monuments pittoresques de la Vendée. — Le 16 juin dernier a eu lieu, à la Roche-sur-Yon, la deuxième réunion du Comité des Sites et Monuments pittoresques de la Vendée. Étaient présents :

MM. Cléry, président; Rolland, vice-président; Gabory, secrétaire; Amiaud, abbé Baraud, Loquet, Dr Mignen, Vallette, membres du Comité.

La séance a été à peu près en entier consacrée au dépouillement des nombreux documents recueillis auprès des membres du Comité ainsi que des personnes et services administratifs dont le concours avait été sollicité.

M. Vallette, directeur de la *Revue Bas-Poitou*, a gracieusement offert l'hospitalité de cette dernière à l'inventaire de la Vendée, et le Comité lui en a exprimé sa sincère reconnaissance.

Concours Musicaux. — Au Concours organisé par le *Journal* à Paris, la *Lyre Fontenaisienne*, a remporté quatre prix, pendant que l'*Orphéon* de la même ville en conquérait autant au Concours de Marans.

A celui de Cholet, la *Société Orphéonique* de la Roche-sur-Yon a remporté également quatre prix.

Récompenses méritées. — L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné le 2e prix Gobert (1.000 fr.) à M. Alfred Richard, archiviste de la Vienne, pour son *Histoire des Comtes du Poitou;* et le 2e prix Brunet (500 fr.) à M. de la Bouralière pour son étude sur l'*Imprimerie et La Librairie à Poitiers aux XVIIe et XVIIIe siècles*.

— Notre confrère, M. H. Rémy de Simony, Directeur du *Publicateur de la Vendée* vient d'obtenir de la Société d'Encouragement au Bien, une médaille d'honneur pour services rendus à la Mutualité.

Nos sincères félicitations.

Nos Collaborateurs. — Notre érudit collaborateur, M. le docteur Atgier, précédemment Médecin-major de 1re classe à Saint-Denis-sur-Seine, vient de prendre sa retraite de l'armée et a été nommé par le Ministre de la guerre Médecin en chef de la poudrerie nationale de Livry (S.-et-O).

Nous souhaitons que les loisirs de sa retraite permettent souvent à M. le docteur Atgier d'honorer la Revue de ses savantes communications.

La Statue du général Belliard. — Le Conseil municipal de Fontenay, dans sa réunion du 7 juin a décidé que la statue du général Belliard qui figurait naguère sur le sommet d'une fontaine, aujourd'hui disparue, serait transportée sur la place qui porte son nom et érigée sur une colonne artistique, entourée d'un petit square.

Fête Vendéenne. — Le 27 juin, salle Lemoine, 17, rue Pigalle, l'Union fraternelle des Vendéens a offert à ses membres une charmante soirée musicale à laquelle ont pris part comme exécutants plusieurs des amis de la *Revue* et notamment MM. de la Chânonie, Balquet et Mayeux.

Une Excursion Archéologique des plus intéressantes, organisée par MM. Jules Robuchon et Charbonneau-Lassay, a eu lieu le 28 juin en

Loudunais. Nous en rendrons compte dans notre prochain fascicule.

Carnet Mondain. — Le 5 juin dernier a été célébré en l'église de Blou (Maine-et-Loire) le mariage de notre collaborateur et ami, M. le vicomte Henry du Fontenioux, avec Mlle Jeanne Lair.

Le vicomte Henry du Fontenioux, docteur en droit, est le petit-fils du célèbre aquafortiste Vendéen Octave de Guillaume, de Rochebrune, dont les ancêtres, tant dans la hiérarchie féodale qu'à la cour de Louis XV, ont toujours occupé une haute situation.

Les Poignant du Fontenioux appartiennent à la vieille noblesse du Poitou. Un Poignant, seigneur de Moussy, fut maitre des requestes de l'hôtel du Roi, c'est-à-dire ministre sous Louis XI. Ce fut son fils Pierre qui se fixa en Poitou ; un autre fut oncle du cardinal de Richelieu. Les La Court du Fontenioux, dont ils perpétuent la famille depuis le treizième siècle, étaient chevaliers seigneurs de la haute justice du Fontenioux, gouverneurs de Parthenay.

Mlle Jeanne Lair est la nièce du collectionneur et archéologue bien connu, le comte Lair. Les Lair venus d'Écosse se sont fixés dans le Beauçeois, où depuis ils ont toujours occupé une brillante situation.

Le jeune ménage habitera le beau château de Terre-Neuve, près de Fontenay-le-Comte.

— Le même jour a été célébré en l'église Notre-Dame de Mirebeau, le mariage de notre confrère et ami M. Georges David, avocat, docteur en droit, avec Mlle Germaine Tristant.

— Nous enregistrons également avec plaisir la nouvelle du mariage de Mme la baronne de Clock de Longueville avec M. le comte de Baudry-d'Asson, et celle du mariage du Cte de Fayolle, avec Mlle de Bonnault d'Houët.

— Le 12 juin a été célébré dans l'église des Magnils, près Luçon (Vendée), le mariage de Mlle Rampillon des Magnils avec M. Joseph Blanpain de Saint-Mars.

Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux et nos plus sincères félicitations à leurs familles.

Naissances. — M. le docteur Chevallereau est devenu pour la quatrième fois grand-père. Mlle Jacqueline Convert est née le 23 avril à Clairvaux-de-l'Aube. Nos souhaits les plus cordiaux.

— La vicomtesse Arnault de Guenyveau, née Cretté de Palluel, femme du lieutenant au 1er Cuirassiers, a mis au monde une fille qui a reçu au baptême le prénom de *Josette*.

Le Festival Alexandre Georges. — Il y a un an, la Société des

Matinées Musicales donnait son premier concert ; si l'on mesure le chemin parcouru, on peut dire, en toute confiance, que l'avenir de cet effort d'art est assuré. Les résultats déjà obtenus prouvent largement à quoi peut aboutir, pour l'éducation d'un public et d'un milieu musical, la coopération de quelques volontés clairvoyantes.

L'orchestre s'est enrichi ; les *bois* ont beaucoup gagné en ensemble et en douceur de timbre ; grâce à l'habile entraînement de M. Joseph Rousse qui consacre à cette œuvre tant d'énergie et de savoir, la phalange symphonique a pu suivre avec souplesse les intentions d'un musicien qui avait le droit d'être exigeant. Le vaillant chef de l'Orphéon, M. Ernest Guyonnet, a reçu les compliments bien mérités d'Alexandre Georges ; il était peu commode de faire retenir et nuancer à des choristes amateurs, des choses tout à fait imprévues d'intonations, comme la *Charge* des *Chants de Guerre* ; le chœur a pourtant enlevé, de façon « cavalière », ce morceau imitatif. Enfin, chose plus probante encore, l'auditoire a été visiblement ému par des mélodies d'une notation raffinée, d'une texture harmonique très moderne en ses hardiesses et supposant, pour être comprises, une réelle culture de sentiment. La présence du compositeur ajoutait à la ferveur de l'exécution, soutenue, en plus, par d'éminents interprètes : Mme Georges Marty, contralto pénétrant, soliste des Concerts du Conservatoire ; Mme Bureau-Berthelot, cantatrice d'un excellent style ; M. Francell, un délicat ténor ; M. Carbelly, baryton à la voix plantureuse et sobre en ses effets.

L'orchestre a joué, seul, le premier *Prélude d'Axël*, écrit pour le drame philosophique de Villiers de l'Isle Adam : œuvre bien assise, d'une riche sonorité, avec cet éclat passionné qui distingue les inspirations d'Alexandre Georges ; puis, *trois Poèmes d'Amour*, d'après des textes d'Armand Silvestre : *Adam et Eve, Vénus et Adonis, Antoine et Cléopâtre* (à noter, dans le premier, une voluptueuse descente des cordes sur une tenue des cors et, dans le second, le solo de violon que M. Maurice Bertault a fait valoir d'un archet large, d'un beau style purement classique).

Les instruments ont, en outre, accompagné à Mme Georges Marty une *Légende bretonne*, cantilène d'une gaîté dolente, savoureusement orchestrée.

Alexandre Georges lui-même était au piano pour l'exécution de quelques-unes de ses mélodies et des *Champs de Guerre*. Ces derniers se composent d'une série cyclique de lieds ou de chœurs, développant les alternances d'une épopée guerrière, ses phases d'horreur et de pitié : un court prologue empli d'une sourde âpreté ; les lamentations de la Mère, auxquelles Mme Marty a su donner une forte et tragique allure ; l'adieu des *fiancés*, imprécis de tonalité, d'une douceur rustique vraiment

originale, dont le chant du ténor, *En Grand-Garde,* module la mélancolie; la complainte pesante du baryton : *C'était un grand Cheval de Guerre;* les lieds élégants de *la Fiancée*, si bien dits par M^me^ Bureau-Berthelot; le duo des deux femmes, *Lettre de Retour;* et, entre ces accents d'intimité, de vigoureuses parties : *Chanson de Route, la Charge* un hymne final : *La Paix divine est revenue*, ample dans sa simplicité.

Alexandre Georges se révèle comme un tempérament d'élite. Par la netteté franche de la facture, ses lieds s'élèvent au-dessus de cet impressionnisme que l'école debussyste a mis à la mode; ils ont le charme de sensations fuyantes, mais fougueusement, fermement condensées. *Les Chansons de Miarka* (M^me^ Bureau-Berthelot en a chanté trois : *Nuages, L'Eau qui court, la Pluie*), resteront une date dans l'évolution de la musique contemporaine. Leur immense succès correspond à une satiété de l'art polyphonique abstrait, à un besoin de spontanéité et de simplisme. Par une réaction inévitable, après les complexités du Wagnérisme, on en revient aux pures mélodies populaires. Le simplisme de *Miarka* n'est pourtant pas celui de cantilènes absolument naïves. La sauvagerie du texte se prêtait à des alternances brusques de rythmes, à des modulations curieuses où se retrouve l'ingéniosité d'un musicien sensitif et réfléchi. La beauté de l'œuvre réside surtout dans sa puissance nostalgique de sentiment : comme la race elle-même des Romané, elle mêle l'appétit de l'illimité, l'indéfini des rêves septentrionaux à la monotonie fatale de l'Orient. C'est une fortune pour nous d'avoir entendu ces Chansons accompagnées par l'auteur et rendues avec leur fraîcheur fluide d'impressions. Seulement, nous aurions voulu toutes les entendre et, avec *L'Eau qui Court,* avec *Nuages* — ce poème unique de lassitude et d'immensité, — le tumultueux *Hymne au Soleil, La Marche Romané, La Parole, L'Hymne des Morts, Miarka s'en va.*

EMILE BAUMANN.

# NÉCROLOGIE

M<sup></sup>

Mlle MARIE-ANNE-FRANÇOISE-JOSÉPHINE DE MORNAC, fille de Charité, décédée, le 6 mars 1906 à la Maison de L'Hay, à l'âge de 74 ans.

La défunte était sœur du général vicomte de Mornac, auquel nous offrons nos respectueuses sympathies.

M. ALFRED COTTE DE JUMILLY, décédé à Nantes, le 12 mars 1906 à l'âge de 79 ans.

Sa mort met en deuil les familles de Jumilly, Vezin, Godivier, Pavin, etc., auxquelles nous adressons nos plus sincères condoléances.

Mme Vve GUITTON, née BOURASSEAU, décédée le 17 mars 1906, à Foussais, dans sa 87e année.

Nos plus vives condoléances à son fils, M. Gustave Guitton, et à la famille de notre excellent ami Bourasseau.

Mlle CAROLINE HOURTICOLOU, décédée à Poitiers, dans sa 86e année, le 31 mars 1906.

Cette mort met en deuil notre ami, M. Gambier, notaire, et ses enfants, auxquels nous offrons nos sincères condoléances.

Mme LOUISE-ESTHER HERRY DE MAUPAS, comtesse DE LA FARE, décédée à La Guiche (Loir-et-Cher) dans sa 87e année.

Nos respectueuses condoléances à M. et Mme Lucas, d'Auzais.

M. STÉPHANE MATHEY, artiste peintre, gendre de M. le docteur Chevallereau, décédé le 2 avril 1906, à Paris, à l'âge de 42 ans.

Nos plus vives condoléances à M. Chevallereau et à sa famille.

Mme MARIE-LOUISE MESTAYER, veuve de M. ALPHONSE CESBRON, décédée à Angers, dans sa 77e année, le 4 avril 1906.

Nos meilleures sympathies à notre ami H. Baguenier Desormeaux et à sa famille, que cette mort met en deuil.

Mme ZÉLIE-JEANNE-FRANÇOISE VIAUD-GRAND-MARAIS, veuve de M. ALY MERLAND, décédée à Noirmoutier, le 14 avril 1906, dans sa 95e année.

Cette mort met en deuil les familles Merland, Surville et Viaud-Grand-Marais auxquelles nous exprimons nos vives condoléances.

Mme GUÉNIOT, née Anne-Marie-Joseph LARÈRE, décédée, à Paris, le 17 avril 1906, à l'âge de 31 ans.

Nous adressons de nouveau à M. Arthur Guéniot, le distingué statuaire Vendéen, la bien vive expression de nos plus douloureuses sympathies.

Mlle Alexandrine-Marie-Isabelle de BAVRE, décédée à Blois, dans sa 79e année, le 19 avril 1906.

Nos respectueuses condoléances à M. et Mme Raynal de Bavre.

M. l'abbé Stanislas BLÉ, prêtre habitué aux Brouzils, décédé le 20 avril 1906, à l'âge de 75 ans.

M. l'abbé Alexis GAUCHER, clerc minoré, décédé dans sa famille, à Saint-Martin-Lars-en-Tiffauges, le 24 avril 1906, à l'âge de 23 ans.

Mlle Léonie PERREAU, décédée au Pré-Bailly, de la Châtaigneraie, le 22 avril 1906 à l'âge de 19 ans.

Mlle Léonie Perreau a été enlevée en pleine jeunesse par un terrible mal dont ne purent triompher ni les efforts de la Science, ni les soins affectueux de sa famille.

Nous renouvelons à Mme Léon Perreau et à tous les siens nos plus cordiales condoléances.

M. Ernest-Paul DECHARNÉAU, ancien contrôleur des Contributions directes, décédé à Bressuire le 1er mai 1906 à l'âge de 70 ans.

Nous offrons à notre ami le docteur O. Christin et à Mme Christin, née Decharneau, nos plus sincères condoléances.

M. Henri BONNINEAU, maire d'Antigny, décédé à l'âge de 75 ans, en sa demeure de Gendoux, le 14 mai 1906.

A ses obsèques, M. le curé d'Antigny, M. de Fontaines, député, et MM. Aulneau et de Villeneuve, conseiller général et conseiller d'arrondissement du canton de la Châtaigneraie ont en termes éloquemment émus célébré les mérites du chrétien fidèle, de l'homme de bien et du magistrat municipal intègre que fut M. Bonnineau.

M. Jean Paul Alfred AUDOUIN-DUBREUIL, ancien président du tribunal de Commerce de Saint-Jean d'Angely, décédé le 23 avril 1906, dans sa 73e année.

Nous adressons à M. et Madame Louis Clais, que cette mort met en deuil, nos plus empressées condoléances.

Mme Henri BRUN PRÉLONG, née Horseuse LALUBIE, décédée le 16 mai 1906, à l'âge de 89 ans, au Château d'Oulmes.

Nos sincères condoléances à M. Brun-Prélong, trésorier payeur général honoraire, son fils, et à toute sa famille.

Mme PETITEAU, veuve de feu M. PETITEAU, qui fut pendant longues années, maire des Sables-d'Olonne, décédée le 20 mai aux Sables.

Mme la Baronne PERVINQUIÈRE, née JOUFFRION de BAZOGES, décédée, le 1er juin 1906, à l'âge de 77 ans.

Chrétienne édifiante et généreuse, elle fut sa vie durant le modèle et la providence du pays qu'elle habitait.

Nous offrons à M. le baron Pervinquière, son fils et à notre ancien maître M. Parenteau-Dubeugnon, son gendre, ainsi qu'à tous les siens, nos plus vives condoléances.

Mme DENFERT-ROCHEREAU, veuve de l'héroïque défenseur de Belfort, décédée à Paris en juin 1906.

Nos respectueuses sympathies à sa fille. Mme Sabouraud, femme du colonel Sabouraud d'Auzais, et à M. et Mme Daniel Lucas.

***

Au dernier moment, nous apprenons la mort presque subite du Marquis Zénobe de LESPINAY, le sympathique et dévoué député de la 1re circonscription de La Roche-sur-Yon, l'insigne bienfaiteur, la providence même de tout le pays de Chantonnay.

Sa mort causera un véritable deuil régional, et sa perte sera irréparable non seulement pour sa famille, mais encore pour la contrée qu'il représentait si dignement depuis longues années au Conseil général et au Parlement.

Nous nous associons respectueusement et de tout cœur à la douleur des siens, en attendant que nous puissions ici même rendre un plus complet hommage à la mémoire de cet homme de bien, de ce parfait gentilhomme et de ce grand chrétien.

# BIBLIOGRAPHIE

**La Société historique et scientifique des Deux-Sèvres vient de faire paraître le premier volume de ses Mémoires pour l'année 1905, (g d. in-8° de 404 p.).**

**Nous y avons trouvé une étude de M. H. Gelin, sur *Une famille poitevine d'écrivains illustres* (Agrippa d'Aubigné, Mme de Maintenon, et Mme de Caylus), dont le premier appartient un peu à notre histoire bas-poitevine par les longs séjours qu'il fit à l'abbaye de Maillezais, et au fort du Donion, près Maillé, où il avait, on le sait, transporté son matériel typographique et où il fit imprimer Les *Tragiques*, *Feneste*, et les deux premiers tomes de l'*Histoire*.**

**Ce volume renferme également un intéressant travail de M. Camille de Saint-Marc sur l'*Emigration* et *les Listes d'émigrés du Poitou*, de *l'Angoumois* et de *la Saintonge*.**

**Nous y avons relevé quelques noms intéressant l'histoire du Bas-Poitou et notamment ceux des *Ague de la Voûte*, domiciliés à Fontenay-le-Peuple et dont l'un d'eux, commandant un corps de chasseurs vendéens, périt au combat de Saint-Cyr-en-Talmondais, le 23 septembre 1795 ; des *Baudry d'Asson ; de Béjarry* ; *de Bessay ; Le Bœuf de Saint-Mars ; Brunet de Sairigné ; de Buor ; de Carcouet ; de Chabot* ; *de Citoys ; de Hillerin du Bois-Tissandeau ; Duchesne de Denans ; du Chaffault ; Durcot de Puytesson Gentet de la Chênelière* ; *de Goué* ; *Gorrin de Ponsay ; de la Grandière* ; *Grelier du Fougeroux ; de Grimouärd ; Guerry de Beauregard* ; *Guinebault de la Grosselière ; d'Hector*, lieutenant-général des Armées navales ; *Jourdain des Ermitants* ; *de Lauzon ; de Lespinay ; Lingier de Saint-Sulpice ; de Mauclerc* ; *Maynard de la Claye ; Moreau du Plessis ; Moreau des Moulières* ; *Morisson de la Basselière ; de Mouillebert ; Panou de Faymoreau* ; *Prévost de la Boutelière ; de Lézardière ; de la Roche Saint-André ; Guillaume de Rochebrune ; de Royrand ; de Surineau ; de Suyrot* ; *de Tinguy ; de Vaugiraud* ; *de la Voyrie ; etc...***

**— Nous avons récemment reçu le 3e fascicule du tome Ier de l'*Histoire***

*de la guerre de Vendée*, de l'abbé Deniau, éditée avec un louable soin par M. Siraudeau, imprimeur-libraire d'Angers.

Ce très-intéressant fascicule, dont nous recommandons la lecture à tous les fervents de l'épopée vendéenne, est accompagné de nombreuses illustrations et de cartes du théâtre de la guerre.

Nous devons une mention particulière à la carte en couleur N° 11 qui donne les limites des cinq grands commandements établis au Conseil de guerre des Herbiers après la victoire de Chantonnay, le 4 septembre 1793.

Le prix en est de 2 fr. 50.

— M. Bertrand Lasserre, a fait paraître (chez Plon, Paris) : *Les Cent jours en Vendée. — Le général Lamarque et l'insurrection royaliste*, d'après des papiers inédits du général Lamarque.

Dans les différents chapitres de ce bon ouvrage, apparaissent en lumière les La Rochejaquelein, les Suzannet, les Sapinaud, les d'Autichamp, les d'Andigné et les Canuel; leurs mésintelligences regrettables, la négociation Malartic, l'engagement de Rocheservière et l'anéantissement des espérances royalistes.

— L'ouvrage que poursuit notre distingué collaborateur A. Baraud sur *Le Clergé vendéen, victime de la Révolution*, est d'une trop poignante actualité pour que nous n'en recommandions pas la lecture à tous nos amis.

Le tome II qui vient de paraître, illustré de vieilles gravures de l'époque, rivalise d'intérêt avec son devancier.

Il est en vente au prix de 3 fr. : chez M. Bideaux, imprimeur à Luçon (Vendée).

— M. l'abbé Teillet, curé d'Antigny, vient de publier (chez Pacteau, Luçon) un volume sur *Le Culte de la Sainte-Vierge en Vendée*, sujet qui avait déjà sollicité les plumes érudites de MM. les abbés Aillery et Boutin et du R. P. Dom Drochon. L'histoire de plusieurs sanctuaires, dont nous parlent M. Teillet et ses collaborateurs, ne nous était pas inconnue; et ici même on s'en souvient, il a été publié à cet égard des pages curieuses, sur *Notre-Dame de Fontenay*, sur *Notre-Dame de Réaumur*, sur *Notre-Dame de Garreau* et sur d'autres lieux de dévotion à la sainte Vierge.

Mais nous avons lu avec un particulier intérêt le chapitre relatif aux sanctuaires plus inédits de *Notre-Dame du Sceptre*, du séminaire des Sables, de *Notre-Dame des Flots* de la *chapelle du Cormier* de Chavagnes-en-Pailler, de *Notre-Dame de la Meule*, de l'Ile d'Yeu, de *Notre-Dame de l'Esfue*, à la Verrie, et sur les anciens sanctuaires aujourd'hui disparus, de *Notre-Dame du Puy* à Soullans, de *Notre-Dame de Breuil* en Bernard, de *Notre-Dame de Pitié* à Saint-Hilaire-de-Riez et de *Notre-Dame de Bon-Port* à Croix-de-Vie.

— Notre compatriote et ami M. Jules Robuchon vient de faire paraître tout un stock de nouvelles et fort jolies cartes postales illustrées, sur le *Poitou*, et notamment sur les châteaux et paysages de Jazeneuil, de Vendeuvre, de la Rocheposay, de Sanxay, de Vouneuil, Auxance, Naintré, Marsay, Chasseneuil, Béruges, Vivonne, Saint-Benoît, Lusignan, Aulnay, etc.....

M. Robuchon se tient à la disposition des Châtelains de Vendée qui voudraient lui faire exécuter des cartes de leurs habitations.

On sait avec quel art consommé, et avec quelle fidélité, notre excellent compatriote sait reproduire le charme des paysages et la beauté architecturale des monuments.

— M. l'abbé Uzureau publie dans la *Revue des Facultés Catholiques de l'Ouest*, la curieuse correspondance échangée entre la marquise de la Rochejaquelein et M. de Barante, alors sous-préfet de Bressuire, relativement à la publication de la 1re édition de ses *Mémoires sur la guerre de Vendée.*

— Le dernier numéro de l'*Anjou historique* contient un curieux récit inédit du *Siège d'Angers*, par les Vendéens (3-4 décembre 1793), et dû à la plume de l'ex-abbé Rangeard, député aux Etats généraux, et qui se trouvait enfermé dans la ville.

— Notre collaborateur M. le docteur Marcel Baudouin a publié dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, du 10 février 1906, une note sur l'*Outillage gallo-romain*.

— M. P. Bliart a publié, chez Emile Paul, la Biographie du *Conventionnel Prieur de la Marne en mission dans l'Ouest*, à l'aide des documents officiels, la plupart inédits et hostiles aux Vendéens.

— Nous apprenons que M. Pichot, directeur de la *Revue Britannique* va prochainement faire paraître les *Mémoires de M. Toussaint-Ambroise Talour de la Cartrie*, dont la sœur fut la celèbre héroïne de l'armée de Charette, Mme Bulkeley, à laquelle notre ami L de la Chanonie consacra ici même de si attachantes pages.

— A lire dans la *Revue d'Anjou*. (liv. de Janvier-février 1906) une charmante page intitulée : *La Mort de Chevardin à Torfou*, extrait du nouvel ouvrage que M. André Godard a publié à la Librairie académique Perrin : *Le tocsin national.*

— Sous ce titre : *La Résistance sous la Terreur, Femmes de Vendée*, *Le Publicateur de la Vendée* (no du 18 mai 1906), a donné un intéressant article où M. E. de Serres de Gourville évoque le souvenir héroïque des jolies maraichines Mmes du Fief et de la Rochefoucauld, des femmes

de Tiffauges à la bataille de Torfou, de Mmes de la Rochejaquelein, de Bonchamp, d'Elbée, dignes compagnes des glorieux chefs Vendéens, de Mmes de la Roche-Saint-André et de la Métairie, des vaillantes filles du peuple Langevin et Robin, etc...

— Mgr Robert du Botneau, le vénéré archiprêtre de Notre-Dame de-Bon-Port des Sables-d'Olonne, dont la science musicale religieuse fait autorité vient de faire paraître (Paris-Lecoffre, 1906 in-8° de 20 p.) une étude de haut mérite, ayant pour titre : *Le Motu proprio de Pie X sur la musique sacrée. — Sa portée et ses effets pratiques.*

— M. Biton, libraire à Saint-Laurent-sur-Sèvre, vient d'éditer un nouveau manuel grégorien ayant pour titre : *Chants des offices.*

— Dans le n° littéraire de Pâques de la *Revue de l'Ouest*, M. l'abbé F. Charpentier a publié *La Légende Vendéenne du Prêtre à la tête coupée ;* M. René Vallette a consacré un article aux *Gars de la Boissière* (1793-1906), et M. C. Puichaud, a conté une mystérieuse aventure du *Curé de Sigournais* en 1857.

— M. l'abbé Huet, continuant la publication de ses intéressantes *Chroniques paroissiales* a fait paraître la Chronique de Saint-Denis-la-Chevasse, (avril-mai 1906).

— Sur les instances qui lui ont été faites et les hautes approbations qu'il a reçues, M. l'abbé P. Boutin, curé de Saint-Etienne-du-Bois, se propose de donner en un volume l'histoire des inventaires d'églises dans le diocèse de Luçon.

— Sous ce titre : *Paroisse de Saint-Hilaire-Le-Vouhis, notre église, Le Presbytère et ses dépendances*, notre collaborateur et ami M. de Gouttepagnon, vient de faire paraître une petite notice historique sur l'église de Saint-Hilaire-Le-Vouhis, dont la construction première date du XIVe siècle.

M. de Gouttepagnon démontre, documents en mains, que l'église actuelle de Saint-Hilaire-Le-Vouhis doit rester la propriété des catholiques de la paroisse, parce que d'abord ce sont eux qui l'ont construite (clocher à part) et meublée à leurs frais, et puis parce qu'elle se trouve sur un terrain privé, dont la jouissance leur a été régulièrement abandonnée.

— Notre collaborateur, M. l'abbé Baraud, a publié dans la *Semaine Catholique*, un sommaire alphabétique des *Documents relatifs aux anciens prêtres du diocèse de Luçon,* d'après les séries A. B. de l'Inventaire des Archives départementales publié par M. Barbaud, archiviste.

— Dans le même fascicule de la *Semaine* (no du 26 mai 1906), nous

mentionnons *Une intéressante page d'histoire locale* de M. l'abbé E. Gauthier, curé doyen de Talmont, sur *Notre-Dame-des-Sables-d'Olonne et son influence sur les destinées de la ville.*

— L'étude de M. René Poupardin sur les monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert (Noirmoutier, Grandlieu, Tournus) a provoqué dans la *Revue du Moyen-Age*, une série de critique de MM. Levillain et Clouzot et une réponse de M. Pourpardin, dont nous devons le gracieux tiré à part à notre distingué collaborateur, M. Etienne Clouzot.

M. Levillain, à propos du transfert du sarcophage de Saint-Philibert à Déas, n'admet pas plus l'opinion de M. Pourpardin que celle de M. Maitre.

M. Clouzot rectifie certaines identifications de noms de lieux. D'après lui notamment *Celensi villule* doit se rapprocher de *Celesium Villam*, devenue plus tard *Dumani Viti* et aujourd'hui Damvix (Vendée).

De même *Cella Sancti Prudentii* ne saurait être placée ailleurs que dans la commune de Saint-Prouant. Enfin *Gaurancio Vio*, où séjourna le corps de Saint-Philibert, en quittant Noirmoutier et où fut guéri un aveugle, devrait être identifié avec Givrand.

— M. l'abbé C. Eudes nous adresse l'éloquentéloge prononcé par lui à la distribution des prix de l'institution Sainte-Marie de Cholet et consacré à la mémoire de notre regretté collaborateur M. l'abbé Bossard. (In 8° de 16 p. Angers, Siraudeau, 1906. Extrait de la *Revue des Facultés Catholiques de l'Ouest.*)

— A lire : dans la *Vendée historique* (n° des 5-20 mai 1906) : *Le général de Montholon et la Conspiration de la rue des Prouvaires*, par le V^te^ Aurélien de Courson ; la *Division de la Gaubretière à l'armée du Centre* par Paul Legrand : — dans l'*Echo de Saint-Philibert de Noirmoutier* (juin 1906) *Saint-Philibert et le Culte de la Sainte-Vierge; Noirmoutier pendant la Révolution ;* — la « *Liquidation* » *de la Blanche*, par notre distingué collaborateur M. L. Troussier.

— M. l'abbé S. Coubé vient de publier sous ce titre : *La Volonté de la Vendée*, (Bureau de la Ligue Eucharistique, 55, rue de Babylone, Paris), le texte de la magnifique conférence donnée par lui le 16 avril 1906, devant 4000 hommes, à la Châtaigneraie (Vendée).

— Nous recevons, au moment de mettre sous presse, le premier numéro d'une nouvelle Revue de Haute-Bretagne, *Le Pays d'Arvor*, qui paraît à Nantes, sous la direction de M. Jacques Pohier, avec la collaboration de MM. D. Caillé, J. Rousse, de Wismes, de L'Estourbeillon, Paul Eudel, Marcel Béliard, etc...

Nous adressons, à notre nouveau confrère, nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Le premier numéro du *Pays d'Arvor* contient, entr'autres études d'un grand intérêt, des documents inédits sur l'*Arrestation de la Duchesse de Berry à Nantes en 1832*.

— Notre éminent collaborateur et ami, M. Bittard des Portes, nous adresse également son tout récent volume sur l'*Insurrection de Lyon en 1793*, œuvre de remarquable et consciencieuse érudition, dont nous signalons d'autre part le puissant intérêt.

— Nous regrettons de ne pouvoir adresser qu'un salut hâtif à l'œuvre nouvelle de notre excellent et si apprécié collaborateur et ami J. de la Chesnaye, qui nous arrive au moment de boucler ce fascicule.

Les *Proverbes Vendéens*, si excellemment préfacés par l'éminent folkloriste, M. de Beaurepaire-Froment (1), sont une page nouvelle et combien curieuse — de l'œuvre pieuse et pie qu'a entreprise J. de la Chesnaye, pour sauver de l'oubli la *Vieille Vendée qui s'en va*, ses traditions, ses coutumes, son vieux langage, et tout le poétique parfum de son terroir et de sa vie antique.

Comme le dit fort justement l'aimable et érudit auteur, le paysan de Vendée a eu souvent pour confesseur, Maître François Rabelais; on s'en aperçoit à son franc-parler, dont la libre allure n'exclut cependant ni le charme ni l'archaisme.

Travailleur infatigable, J. de la Chesnaye a à peine achevé la publication des *Proverbes Vendéens*, qu'il se prépare à faire paraître deux nouvelles études qui ne seront pas d'un moindre intérêt : *Au Pays des Chouans*, contes et nouvelles, avec préface de A. Barrau et *Formulettes enfantines*, avec préface de René Vallette.

— Nous nous faisons un plaisir de recommander aux amis de la *Revue*, un nouveau recueil d'un puissant intérêt, que vient de créer à Bordeaux, M. Gaston de Lagarde, sous le titre *La Lecture Française* (Arts, Lettres et Sciences).

Ce périodique illustré paraît tous les mois; l'abonnement en est de 10 fr. par an et les bureaux sont situés, 7, rue de la Merci à Bordeaux.

Nous souhaitons la plus cordiale bienvenue à ce nouveau et charman confrère, et lui souhaitons tout le succès qu'il mérite.

— Nous recevons de M. Émile Grimaud, fils du regretté poète vendéen et lui-même écrivain de mérite, un charmant mystère composé pour le

(1) Paris. — Édition de la *Revue du Traditionisme*, 60, quai des Orfèvres, 1906, gr. in-8° de 46 p. Prix, 2 fr.

Noël 1905, et dédié à Mlles Jacqueline et Denyse de Lespinay, sous ce titre *O femmes de Vendée !* (Paris, École professionnelle d'imprimerie, 19, rue Bonaparte. 1905. Pet. in-8° de 18 p.).

— Notre distingué compatriote, M. F. Rambaud, pharmacien en chef des hôpitaux de Poitiers, a publié dans les *Archives Médico-Chirurgicales du Poitou* (nos de mai et juin 1906) une très curieuse étude sur *Les Charlatans en Bas-Poitou*.

R. de Thiverçay.

*Le Directeur-Gérant :* R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

# PAUL DE VENDÉE

## SA FAMILLE. — SES RELATIONS. — SON CARACTÈRE.

Lorsqu'en 1880, M. l'abbé Drochon publia le *Journal* de Paul de Vendée (1), il le fit précéder d'une introduction où il recherchait l'origine de son auteur. « Nous n'avons « nulle part retrouvé, disait-il, la trace des aïeux de Mathieu « de Vendée (2) qui prend à la vérité le titre d'écuyer et qui « devait être d'assez bonne famille pour marier un de ses fils « dans la puissante maison des Appelvoisin... »

Les uns tentèrent de rattacher Mathieu de Vendée à des individus isolés du même nom vivant au treizième siècle, — d'autres à une famille de Vendée dont on rencontre des membres contemporains de Mathieu sur divers points du Bocage (3).

L'origine de l'auteur du *Journal* est tout autre.

(1) *Journal de Paul de Vendée, capitaine huguenot, 1611-1623, précédé d'une notice.... par M. l'abbé A. Bénoni Drochon.* Niort, Clouzot, 1880. — *Extrait des Mémoires de la Société de Statistique des Deux-Sèvres*, Tome XVII.

(2) Père de Paul de Vendée.

(3) A noter l'action criminelle intentée en 1580 par Esther de Vendée, demeurant en la maison noble des Moutiers (au nom de ses frère et sœur et de Marthe Bonnet, dame de la Grézelière, sa mère) contre René de la Pelleterie, sieur du Frenys, accusé du meurtre de Adam de Vendée, frère d'Esther. — Nous trouvons aussi en 1617, Joachim de Vandel, père de Joachim, prieur de Saint-Morice des Noues et René, écuyer *(Notes pers.)*.

Au début du seizième siècle vivait à Fontenay-le-comte un procureur « en court laye » et praticien, du nom de Mathieu Robin. Délaissant les fonctions peu rémunératrices de procureur, comme Jehan Rapin (4), son contemporain et parfois son associé, il exerçait de préférence la profession lucrative de fermier, dans l'acception ancienne de ce mot. En 1536, lors d'une adjudication au rabais pour la réfection du pont des Loges, il « soumissionnait » à 104 livres, et, plus tard, nous le trouvons fermier des seigneuries d'Oulmes et de Champagné ; — il ne négligeait point au reste ses affaires personnelles et une quittance nous apprend que le 21 juillet 1537 il payait quarante sols au maçon Mathurin Fèvre pour avoir « rabillé » son moulin à eau de Sauvaget (5).

En 1553, fixé à sa maison noble de Biossais nouvellement acquise (6), il est qualifié « sieur de Sauvaget », preuve non équivoque que sa fortune est en bonne voie, — il apparaît encore en mai 1557, mais il était mort le 23 avril 1563.

De Marie Fontenyou (7), qu'il avait épousée avant 1545, et de laquelle nous ne savons rien, sinon qu'elle survécut peu de temps à son mari et qu'elle possédait en propre une maison près la Grande Fontaine, il avait eu deux filles, Anne et Catherine, et un fils, Mathieu.

Anne Robin, morte avant le 12 janvier 1566, laissait de son mariage avec Mᵉ Joachim Mesmyn, de Cheffois, deux enfants : Loys (mort dès 1582) et Marguerite, qui, orphelins de bonne heure, furent confiés à la tutelle de leur oncle maternel.

(4) Jehan Rapin, père de Nicolas Rapin. Notons, le cas échéant, le nom encore inconnu de Henriette Billaud, mère de notre poète fontenaisien, veuve le 9 mars 1560. Elle était fille de Marie Queyré et Jehan Billaud et appartenait vraisemblablement à une vieille famille de marchands drapiers parvenue au seizième siècle à l'échevinage, et aux magistratures, au siècle suivant (V. *notes* 59 et 60). — Voilà définitivement écartée la légende créée par Scaliger qui prétend N. Rapin, fils d'un moine. *Scaligeriana*, 1667 pg. 205. (V. sur Jehan Rapin, B. Fillon, *Les Plaisirs du gentilhomme champêtre*. 1853. pg. 7).

(5) V. *note* 95.

(6) V. *note* 95.

(7) Marie Fontenyou était probablement originaire de Fontenay où il existait alors une famille d'artisans de ce nom.

Catherine Robin épousa le 20 juillet 1562 Abraham Gallier, seigneur de la Grange de Longèves et de la Bélinière, lieutenant particulier et assesseur à Fontenay, issu d'une famille fort ancienne (8) : alliance inespérée pour la fille d'un procureur en cour laie. En 1571, elle mourut « sans hoirs de sa chair », et Abraham Gallier se remaria à Marie Durand, morte en juin 1608, dont il eut une fille (9), Marie, dame de la Grange, épouse en premières noces de Vincent Bouhier, seigneur de la Rocheguillaume et en secondes noces — vers 1632 — de Jacques Caillault.

Quant à Mathieu II Robin né en 1549, il nous est pour la première fois mentionné le 25 juillet 1577.

Comme son père, il est simplement dénommé M$^e$ Mathieu Robin, sieur de Sauvaget, habite Biossaïs et comme lui signe M. ROBIN. Toutefois, à l'encontre de la signature du procureur, gothique et trapue, avec un paraphe hiéroglyphique qui sent le grimoire, — la sienne, simple, longue et ténue, trahit des tendances aristocratiques (11).

L'année suivante, il est « Noble homme : Mathieu Robin, seigneur de Sauvaget... » Noble homme : qualification exacte ou erronée peut-être, avec ou sans lettres du prince, car ces dernières ne faisaient souvent que ratifier une possession d'état, — mais voilà bien qui sent son gentilhomme. Riche, considérable, fixé en terre noble, beau-frère d'un Gallier,

(8) Il était fils de ce Raoul Gallier, maire de Fontenay, qui le 10 août 1558, s'était oublié jusqu'à frapper, au sein même de l'échevinage, Jehan Imbert, l'auteur des *Institutiones forenses*, son prédécesseur à la mairie ((*Poitou et Vendée*, Pasteurs, p. 50). Le passage suivant extrait d'une sommation inédite faite à ce sujet témoigne de la brutalité de Gallier : « *M$^e$ Raoul Gallier, en « pleyne assemblée appela ledict Imbert yvrogne par deux foys et lui dict « qu'il le mettroit par les espasles hors la chambre et lui bailla un grand « coup de pied sur l'os de la jambe droite...* » (Arch. de Fontenay Coll. Fillon).

(9) Une seconde fille d'Abraham Gallier, indiquée au *Dictionnaire des Familles du Poitou* (*nouvelle édition*) et qui aurait épousé Pierre Draud ne semble devoir son existence qu'à une note inexacte du *Journal* de Paul de Vendée (11 mai 1617). — V. *note 97*.

(11) Les amateurs d'autographes savent que la constance de ces caractères est, à cette époque, quasi-absolue.

récemment entré lui-même dans la famille Goguet (12), le fils du procureur de campagne est « surnuméraire à la noblesse » ; — fin 1582, il prend le titre d'écuyer, et quand nous le retrouvons trois ans plus tard (juin 1585), sa signature aristocratique s'étale largement en une ligne pleine, mais on lit :

MATHIEU DE VANDÉE.

Désormais, Mathieu Robin n'est plus.

C'est que dès 1581 il avait acquis de Georges de Villequier, sieur de la Guierche, la coquette seigneurie de Vendée (13). S'il eut seulement uni le titre de sa terre à son nom patronymique, le fait n'aurait eu rien d'étrange, l'usage en était reçu. Toutefois si l'on employait de préférence le titre du fief dans les relations sociales, bien des générations passaient avant que le nom primitif disparut des actes et souvent de la signature. Y eut-il donc un intérêt supérieur qui dicta cette décision à Mathieu ou voulut-il simplement, suivant l'expression en cours « parer son nom » ? Cette dernière hypothèse semble la plus vraisemblable (14). Mais comment parvint-il à substituer soudain le titre de sa terre au nom qu'il avait porté jusqu'à

(12) V. *note* 19.

(13) Ce détail connu de M. l'abbé Drochon (V. *Introduction* pg. 14 s.) nous est confirmé par une pièce de procédure du 29 juillet 1586. Mathieu de Vendée, sur la réquisition de la partie adverse, affirme qu' « il ne doibt « aulcuns deniers ne aultres choses au sieur et dame de la Guierche..., « oultre qu'il n'a aujourdhuy par devant luy le contrat de lad. acquisition « qu'il a fet de la seigneurie de Vendée et que dès le commencement des « présens troubles il l'a retiré comme avecques ses aultres tiltres en lieu de « seure garde, dont il ne peut si promptement retirer à l'occasion des troubles « et guerre, offrant le retirer toutes foys et quantes que ce païs sera plus « libre qu'il n'est... » Sortie de la famille de Vendée, la seigneurie était, au début du siècle dernier, dans la famille Préverand de Chambonneau. (V. sur ce Villequier, favori de Henri III, *Revue du Bas-Poitou*, 1899, pg. 426).

(14) Bien que l'addition d'une particule n'eut dès lors rien de commun avec la noblesse, beaucoup de bourgeois recouraient à cet anoblissement provisoire — et suffisant aux yeux de la foule — en attendant le blason. C'est ainsi que les familles fontenaisiennes Morienne, Berthon, Gerson se faisaient appeler *de* Morienne, *de* Berthon, *de* Gerson. — Quant à ceux qui plus timides, se contentaient de joindre à leur nom patronymique celui d'un fief ou d'une métairie, ils étaient légion.

trente-cinq ans, à effacer de la mémoire de ses concitoyens son nom patronymique ou du moins à leur imposer brusquement l'usage de ne plus l'appeler que Mathieu de Vendée, sans qu'on y voit une seule dérogation ? Mystère, — mais le fait est digne de remarque.

Toujours est-il que cette métamorphose subite dérouta les recherches et ne permit pas à M. l'abbé Drochon d'établir l'identité du personnage.

Tout ce que nous savons de la carrière de Mathieu de Vendée nous est appris par son épitaphe ou mieux par ses épitaphes (15). En effet, Paul de Vendée qui pensait, à juste titre, que le latin, moins vulgaire, permettait davantage l'hyperbole, après avoir composé pour son père une épitaphe latine où il parle, entre autres choses, « du son éclatant des « trompettes et des clameurs horrifiques des combats achar- « nés », de Mathieu de Vendée qui « s'acquit un éternel renom et illustra sa lignée..... » (16) en fit en marge une adaptation française où Mathieu de Vendée « recommandable « durant sa vye en piété, charité et prudhomie », s'il fut guerrier d'occasion, semble avoir été surtout bon citoyen bon père et bon époux. Les deux épitaphes sont toutefois d'accord sur ce point, c'est que ce fut un chrétien convaincu « *ob id admirandus quod..... nunquam animum a piis christianis exercitationibus avocavit.....* ». Au reste, nous savions déjà qu'il avait été Ancien de l'Eglise réformée de Fontenay le Comte (17).

Mathieu de Vendée mourut à Fontenay le 14 janvier 1612

(15) A mentionner toutefois la présence de Mathieu de Vendée à l'assemblée des notables tenue à Fontenay le 7 janvier 1589 (V. B. Fillon. *Recherches sur Fontenay* Tome I. pg. 210 et 211). — Les deux signatures laissées en blanc dans la copie de cette pièce et lues par nous à l'original sont celles de *Rochebonnes* et *S ? ouché* (*Coll. Fillon*).

(16) Cf. *Journal* pp. 40 s. « .... *in ipsis thubarum, clangoribus et furiosi Martis horrendis fragoribus... sibi famam perennem, suis splendorem, adeptus est...* »

(17) Il fut à ce titre délégué au synode de Saint-Maixent en août 1598 (*Poitou et Vendée*, Pasteurs, p. 81).

« en la maison de Jehan Aleaume, avocat du roy » (18), chez lequel il était alité et fut enterré le lendemain à Jarnigande au cimetière des Réformés.

Il laissait de Perrette Goguet (19) qu'il avait épousée au début de 1578 quatre enfants :

1° Paul, l'auteur du *Journal* ;

2° André, mort jeune en 1611, laissant une fille ;

3° Marie, morte le 4 mai 1613, épouse de Pierre Maignen, sieur du Mets, dont elle était séparée en justice, antérieurement à la mort de Mathieu de Vendée ;

(18) Jean Aleaume était mort vers la fin de 1608. Etait-ce donc dans sa maison louée à Mathieu de Vendée ou chez Claude Duboulay, sa veuve en deuxièmes noces, remariée depuis lors (17 septembre 1609) à l'historien Jean Besly ?

(19) Perrette Goguet survécut peu de temps à son mari ; elle était morte le 2 juin 1614. — M. l'abbé Drochon la prétend fille de Christophe Goguet et de Marie Vernède (p. 13, note 1) ; il y a évidemment confusion. Voici du reste un extrait de la généalogie Goguet ébauchée par B. Fillon (ce travail manuscrit, communiqué par MM. Henri Clouzot et Beauchet-Filleau rectifie les erreurs faites dans les *Recherches sur Fontenay*, t. I, p. 162, n. 1 et p. 184, note 2 et t. II, art. Brisson) auquel nous ajoutons quelques détails nouveaux :

... VI. Hilaire Goguet l'aîné, sieur de Puyletard, avocat et pratricien à Fontenay mort vers 1566 eut de Perrette Leblanc cinq enfants :

1° *André*, sieur du Péré, mort dès 1559, laissant de Marie de Vernède, son épouse, trois filles : Marguerite ; Jeanne et Perrette : c'est probablement cette dernière qu'épousa Mathieu de Vendée.

2° *Hilaire* le Jeune, sieur de la Touche et de la Vau, conseiller du roy, élu et lieutenant général à Fontenay, mort avant 1603, époux en premières noces de Catherine Blouin morte en 1557, et en secondes noces de Jehanne Toupet dont il eut au moins Hilaire baptisé à Notre-Dame le 19 août 1573 et peut être Catherine, dame de Rosnay.

3° *Christophe*, sieur de la Richardière et de la Rochette, mort en 1599 ou 1600 laissant de Catherine de Pallade, originaire de Marans : Perrette mariée à noble homme Olivier de la Coussaye, sieur de la Jarrye ; — Marie, épouse de Pierre Mathon, sieur des Mothais, lieutenant du vice sénéchal de Fontenay, Pierre Mathon mourut peu de temps avant sa femme, en 1622 ; — Hilaire, sieur de la Richardière, archidiacre et official de l'église de Luçon.

4° *Marguerite*, qui épousa le 8 novembre *1551* (et non pas 1550) André Vernède en premières noces, et en secondes noces Loys Frouard, procureur du roi.

5° *Catherine*, mariée en 1565. — Son époux est inconnu.

Cette note présente encore des lacunes mais elle permettra d'identifier plusieurs personnages cités dans le *Journal*. — Loys Goguet, marchand à Fontenay vers 1520, grand oncle de Hilaire l'aîné, fut l'auteur d'une branche collatérale qui subsiste encore.

4° Marguerite, morte le 10 mai 1613, mariée à Gabriel Bitaud [V. *note* 100] (20).

*
* *

Le plus léger examen du *Journal* permettra de constater la diversité des relations de Paul de Vendée. Mais si, plus attentif et quelque peu initié à la vie ancienne de notre cité, le lecteur recherche dans quel milieu se plut davantage l'auteur, en évoluant avec lui à travers cette société bourgeoise parée d'étiquettes fastueuses dont il aura les « clefs » (21), il sentira bien vite percer des préférences.

Ce ne sont point les relations de famille qui absorbent Paul de Vendée. De la famille de son père il ne dit mot et s'il parle incidemment une fois de sa grand'mère paternelle c'est sans la nommer (Marie Fontenyou). Il cite plus volontiers les parents de sa mère : ses cousins Mathon, sieur des Mothais, et Goguet, sieur de la Richardière, official de Luçon, M^me^ de la Jarrye [Perrette Goguet veuve de Olivier de la Coussaye (22)] et M^me^ de Bretignolles, sa cousine par son mari, Joachim Vernède. Il voit la famille de sa femme soit à la Loutière chez son beau-frère du Coudray, soit à La Bodinatière, résidence des Apelvoisin où se réunit la noblesse bas-poitevine : il y trou-

(20) Voir pour la suite de cettegénéalogie le travail dressé sur titres par M. l'abbé Drochon (Introduction au *Journal*). — La famille de Vendée anoblie vers 1680 s'éteignit en 1708 dans la personne de Henry 2° du nom, lieutenant de grenadiers au régiment d'Anjou. — Blason : *De gueules à la croix anerée de sable au chef de... chargé de cinq besants d'or*.

(21) L'usage général, dès le seizième siècle, de désigner tout bourgeois par le nom de sa terre rendait nécessaires à la compréhension de l'ouvrage des notes explicatives pour chaque personnage. Or, la parité de ces titres ambitieux, communs souvent à des gens fort distincts engendrait l'équivoque. L'on conçoit donc facilement que, là où un contemporain, étranger à Fontenay, eut parfois erré, M. l'abbé Drochon, peu familiarisé avec notre ancienne bourgeoisie locale, ait vainement tenté, en dépit de son érudition reconnue, de lever le masque prétentieux sous lequel l'homme nouveau déguisait sa roture ou qu'il ait attribué à certains le fait d'autrui. — Les notes jointes à cet article aideront à la reconstitution intégrale de ce milieu ; — toutes sont inédites sauf mention contraire ; elles ne font donc pas double emploi avec celles de M. l'abbé Drochon.

(22) Et non pas Madame Tiraqueau (V. *note* 19 et *Journal* pg. 116 note 1).

vera du Lis (23), de Sainte-Anne (24) ; souvent il s'attardera au Poiron de Pissotte chez son cousin de Ligné et sa mère (25) ; soigneusement aussi il notera la mort de « Messire le grand Prieur d'Acquitaine », oncle paternel de sa femme (26).

Ses relations dans l'aristocratie bas-poitevine sont plus étendues qu'intimes. Il voisine avec du Pairé (27), de la Fournyère (28), Mesnaudière (29), des Oullyères (30) ; — il connaît la Forêt-Nesdeau (31), Melziart (32), de la Robertière (33), du Portau (34), La Rivière de Mouzeuil (35), Jorryère (36), Sainte-

(23) Charles de Mouillebert, sieur du Lys, et non pas son fils Charles (V. *Journal* pg. 90 note 1). — *Généalogie ms.* Bibliothèque de Fontenay.

(24) Thomas Desroches, écuyer, sieur de Sainte-Anne et la Rabastelerie.

(25) Hélène d'Apelvoisin, tante de Paul de Vendée était veuve de René Dorin, sieur de Ligné et du Poiron. — M. de Ligné, souvent cité, était probablement son fils.

(26) Bertrand Pelloquin, chevalier de St-Jean de Jérusalem, grand prieur d'Aquitaine, seigneur châtelain, de Changillon et la Touche-Moreau.

(27) Il s'agit plutôt de Geoffroy Grimouard, sieur du Péré, que de Jacques Grimouard (V. *Journal*, pg. 77 note 1, — Beauchet-Filleau (*Dictionnaire*).

(28) Jean Garipauld, sieur de la Fournière, conseiller du roi et alors président en l'élection, fils de André et Marguerite Béranger.

(29) André Garipauld (frère du précédent), seigneur de la Mesnaudièreet de Ligny, chevalier de Saint-Michel, gentilhomme de la chambre, né en 1588, mort en 1670, avait épousé Jeanne Denfer (Mademoiselle de Ligny. V. *Journal* pg. 101 et note. — Il n'était que l'aïeul de André Garipauld, curé de N.D. de Fontenay, dont les parents ne se marièrent que le 23 juillet 1646.

(30) Pierre de la Court (*add.* note 1 pg. 136 *Journal*). demeurant aux Oullières de Mervent avait eu de N... de Parthenay : Pierre, écuyer, sieur des Oullières, marié à Olympe de Lespinay et Anne, mariée à Pierre Cathineau, sieur de la Martinière.

(31) Théophile Prévost, sieur de la Forêt-Nedeau et de la Vallée, époux de René Beau. — La mention du *Journal* est du 24 juillet 1618 et les Fradet n'acquirent (contrat passé à Niort) que le 20 mai 1619 la Forêt-Nesdeau dont ils prirent alors le titre.

(32) René de Marans, sieur de Melziart, demeurant à Ardin.

(33) Pierre Thubin, sieur de la Robertière.

(34) Macé Morienne, sieur du Portault et du Fief-Ratault, conseiller du roi et élu à Fontenay. Parvenu à une situation considérable, ce personnage, fils d'un sergent royal (et non pas d'un drapier. *Poitou et Vendée*. Fontenay pg. 79 note 2), n'était d'abord lui-même qu'un simple sergent.

(35) Pierre Barraud, écuyer, sieur de la Rivière de Mouzeuil, marié en premières noces à Suzanne Joubert et en secondes noces à Louise Maistre. (V. *note* 100).

(36) Abraham Aleaume, sieur de Joryère, demeurant à Vouvant.

Gemme (37), Saint-Martin (38), de Marsay (39), de la Cressonnière (40), Grignonnière (41), de la Forge (42), Morisset-Barrière et Brunet (43), Tairé (44), Sazay (45), Puissec (46), l'aumônier Cailler (47) Aubusson (48), M[lle] de Saint-Gouar (49), Louvrardière (50), Saint-Germain (51), M[me] de la Tourtelière (52) et plus encore les Brunet-Riaillière et les Babin (53).

Commensal des personnages importants de la cité : le sé-

(37) Claude d'Aubigné, chevalier, seigneur de la Jousselinière et baron de Sainte-Gemme.

(38) François Lebœuf, sieur de Saint-Martin, beau-frère de Macé-Morienne (V. *note* 34).

(39) Raoul Blouin, sieur de Marsais ou son fils.

(40) Henri Bastard, baron de la Cressonnière, gouverneur du château de Vouvant, fils de René et Louise de Pontlevoy (V. Beauchet-Filleau, *Dictionnaire*).

(41) François Tiraqueau, sieur de la Grignonnière et d'Auzay, marié à Marie Texier.

(42) Jehan Chasteau, sieur de la Forge, marié à Marie Dubois.

(43) Loys Morisset, sieur de Barrière, enquêteur et commissaire examinateur à Fontenay, et son beau-frère Nicolas Brunet, marié à Marguerite Morisset (V. *Journal*, 15 juin 1617 et *lire* Morisset-Barrière, *au lieu de* « Morisset, Barrière.. »

(44) François Dubois, sieur de Tairé, et non Pierre Dubois (*Journal*, 28 décembre 1619 note (1)).

(45) Jacques Fouschier, sieur de Sazay, avocat, conseiller du roi, assesseur à La Rochelle, époux de Catherine Berthon, fille de Fontbriant (V. *note* 95).

(46) Jacob Imbert, sieur de Puissec, demeurant à Saint Martin de Fraigneau, ami du précédent.

(47) Hilaire Cailler, chanoine et aumônier de Luçon, fils de Hilaire, procureur du roi à Fontenay et Marie Giraud. (V. *notes* 67 et 71).

(48) François Aubusson, sieur du Chastenay, conseiller du roi et élu à à Fontenay, fils de Isaac et de Marguerite Clémenceau.

(49) Jehanne Pougnard, dame de Saint-Gouard, veuve de Jacques Jaumier, procureur du roi à Fontenay.

(50) René Régnier, sieur de Louvrardière, marié à Catherine Chaillot, demeurant au Breuli-Barret.

(51) Jacques Dubois, sieur de Saint Germain, époux de Mathurine Denys, demeurant à Saint-André sur Mareuil.

(52) Anne de Lagorce, mariée à Mathurin Agroué, sieur de la Tourtelière. Paul et Philippe Agroué, leurs fils, protestants, abjurèrent lors de leur mariage avec les filles de Decouignac, en 1630 (V. *note* 81).

(53) Elisabeth Aleaume, dame de la Riaillière (et non pas *Viaillière*) veuve de Gabriel Brunet, sieur de la Riaillière et de Broue, avait eu : Elisabeth, mariée à Paul Babin, avocat, Gabriel, Isaac, Mathieu, Marie et Jeanne.

néchal et la sénéchalle (54), le lieutenant criminel et la lieutenande (55), l'assesseur et l'assesseresse (56), Puibernier (57), Bourneuf (58), Moulin-Billaud (59) et de la Fons (60), — il va voir à l'occasion « voler les oiseaux de M. du Chatellier (61) », où Monsieur l'assesseur jouer à la paume avec M. de Beaulieu le Franc (62).

A la Socelière, chez Malleray (63) il se trouve en compagnie de Pager l'élu (64) la Caillère (65), du Temps (66), Cailler, procureur du roi (67).

En somme, à la paume, aux comédiens, à la chasse, ses

(54) François Brisson, fils de Jeanne Berland (et non pas *Bertrand* V. *Journal* note sous 25 sept. 1617) avait épousé Marie Goguet (fille de Jehan, sieur de la Nouhette et Jeanne Escotière), tante de P. Scarron.

(55) Pierre Thomas, sieur de Marigny, et Jeanne Vérinaud, sa femme. Il fut anobli en avril 1622 par le roi Louis XIII, son hôte à Fontenay.

(56) Jehan Robion, assesseur civil et criminel et Françoise Garnier, son épouse.

(57) André Robert, sieur de Puybernier (Longèves), époux de Jeanne Grelier (La Pibernière). — Pierre Robert était mort dès 1587 (V. *Journal*, note 2. 7 janvier 1619).

(58) Jehan Thomas, sieur de Bourneuf, père du lt criminel (V. *note* 55) et lui-même ancien lieutenant criminel.

(59) Joachim Billaud, sieur du Moulin-Billaud et du Fraigneau-Giraud (1572-1622), marié à Marie Gabriau.

(60) Pierre de la Fons, sieur de la Marin, de la Rochelle, beau-frère du précédent par son mariage avec Marie Billaud. — Par suite d'une faute d'impression il est à tort dénommé « de la Forès » (V. *Journal* 6 octobre 1617).

(61) Léon Barlot, sieur du Chastelier, 1582-1644. (V. B. Fillon *Recherches sur Fontenay* T. I. pg. 265).

(62) René Lefranc, sieur de Beaulieu, époux de Anne Eschallard.

(63) Pierre Malleray, sieur d'Ardennes et la Socelière (non pas *la Focelière*) de Foussais, receveur des tailles à Fontenay, marié à Suzanne Bernardeau.

(64) Jacques Pager, sieur de la Citardière, conseiller du roi, élu à Fontenay fils de Romain et Henriette Aleaume (V. *note* 69). — Jacques Pager, sieur de la *Maisonville* n'était pas son fils (V. *Journal* 15 sep. 1618 note 3), mais le fils de Hilaire et Marie Le Roy.

(65) Gilles Fradet, sieur de la Caillère, conseiller du roi, élu, maire de Fontenay en 1628, allié de Jehan Besly par son mariage avec Barbe Duboulay, sœur de Claude (V. *note* 18).

(66) Pierre François, sieur du Temps, avocat à Fontenay (V. Beauchet-Filleau).

(67) Hilaire Cailler, sieur de la Chollerie, mort en novembre 1621, marié à Marie Giraud (V. *notes* 47 et 71).

plaisirs *extraordinaires*, il se rencontre avec tout ce que le Bas-Poitou renferme de « gens de qualité ».

Mais, à ce milieu, combien Paul de Vendée, homme d'affaires avant tout, préfère la société des procureurs, des praticiens et des sergents royaux, bref, — est-ce atavisme ? — la société des « robins ».

Le sergent royal Pierre Chevallereau, fermier du Chail, protestant comme lui, semble son meilleur ami, — il se plaît à dîner avec Réal (68), Pager le procureur (69), le procureur Besly et sa famille (70), Raoulleau et sa femme (71), — il entretient commerce journalier avec Mathurin Pestrault et Pierre Giraudeau procureurs, Pierre Robert (72), les notaires Grignon (73), Meigner (74), Pineau (75), Robert (76), Limonneau (77), le praticien Chauviré (78), Clavier, de Vouvant (79).

Il aime à consulter l'avocat du roi Jean Besly (80), et l'avo-

(68) Jehan Réal, sergent royal à Fontenay.

(69) Paul Pager, sieur de la Bobine, procureur à Fontenay, époux de Marie Maire et frère de Pager l'élu (V. *note* 64).

(70) Jacob Besly, sieur de la Foucaudière, procureur à Fontnay, marié à Esther Chapon dont il eut sept enfants connus.

(71) Laurent Raoulleau ou Roulleau, procureur, époux de Marie Cailler, fille d'Hilaire et Marie Giraud (V. *note* 67).

(72) Pierre Robert, sieur de la Cossonnière, procureur et greffier de la seigneurie du Paty, avait épousé Anne Duval.

(73) David Grignon, sieur de la Roche de la Mothe de Thiré, notaire royal à Fontenay, durant 63 ans (1570-1633), marié à Marie Pénisson.

(74) Jehan Meigner (et non Migner) notaire royal à Fontenay (1607-1652) épousa successivement Catherine Pager (1613), — Perrette Baillot (1623) et Françoise Chatevaire (1639).

(75) Mathurin Pineau, sieur de Bourneau (V. *note* 95), procureur et notaire royal à Fontenay (1585-1628) marié en premières noces à Marie Luneau et en secondes noces à Catherine Moreau.

(76) Jehan Robert, notaire royal (1604-1626) marié à Suzanne Giraud, dont il eut sept enfants. — Neveu par sa mère du mathématicien Viète, il est l'ancêtre direct d'une famille dont les membres occupèrent une place prépondérante à Fontenay sous l'ancien régime.

(77) Jehan Limonneau, notaire royal (1582-1626) marié à Françoise Grignon, sœur de David (V. *note* 73). Il appartenait à une vieille famille notariale qui s'éteignit à cette époque.

(78) David Chauviré, praticien à Fontenay.

(79) Geoffroy Clavier portait en 1619 le titre de « percepteur ».

(80) L'avocat du roi était Jean Besly, l'historien, et non pas Jacob Besly, qui était procureur (V. *note* 70 et *Journal* 21 avril 1617 note 2).

cat Decouignac (81) l'assiste à son contrat de mariage. Il entretient aussi relations avec les gros marchands : Mathieu Bérard (82), Dejan (83), Divé (84), Albert (85), Carrel (86), Genays (87) etc... »

Les occupations ordinaires de Paul de Vendée expliquent ces tendances : calculer ce que lui doivent ses métayers, écrire à ses procureurs, tenir ses assises de Vendée où viendront les Pougnet (88), Laplante-Jubien (89), Davière (90), Braudyère (91), Delarremendy (92), noter qu'il envoie à Bureau (93), une peau à corroyer ou qu'il a fait marché avec Deffe (94), son charpentier, voilà à quoi il passe la meilleure part de son temps.

Mais le sujet favori de ses entretiens, ce sont ses ventes (95) et ses procès.

(81) Pierre Decouignac, sieur de la Pultière, avocat à Fontenay et adjudicataire du contrôle des cuirs.

(82) Mathieu Bérard, drapier, marié en mai 1613 à Anne Cardin, frère du sénéchal de robe courte des Sables-d'Olonne, Jean Bérard.

(83) Claude Dejan, drapier fort riche, originaire de La Châtaigneraie.

(84) Christophe Divé ou Diné, marchand à La Châtaigneraie.

(85) Jehan Albert, m[e] apothicaire à Fontenay.

(86) Jehan Carrel, m[e] apothicaire et successeur d'Albert (V. *note* 85) en septembre 1619. Il avait épousé Catherine Chaumont.

(87) Probablement Jacob Genays, sieur du Payré et du Chail, marchand drapier très opulent de Fontenay.

(88) Salomon Pougnet, sieur du Thil, époux de Catherine Viète et Jacques Pougnet, sieur de la Fosse.

(89) Ezéchiel Jubien, sieur de la Plante, de Saint-Hilaire sur l'Autise, époux de Jeanne Régnault (*Annt.* au *Journal.* 8 mars 1618, Laplante-Jubien *au lieu de* « Laplante, Jubien »).

(90) Estienne Thubin, sieur de la Davière, contrôleur en la maréchaussée de Fontenay marié à Suzanne Rayneteau.

(91) *Pierre* Bernardeau portait alors ce titre (1618) (V. *Journal* 25 octobre 1618, note 1).

(92) Louis Delarremendy, sieur de la Fontenelle (fils de Pierre et Marthe Martineau, de Coulonges), marié à Marguerite Chapelain.

(93) Jacques Bureau était un corroyeur de Coulonges.

(94) Julien Deffe — et non pas *Desse* — habitait dans les Loges.

(95) Deux de ces transactions valent d'être notées.

Par un contrat d'échange du 23 février 1619 (V. *Journal* à cette date), Fontbriand (Jacques Berthou, sieur de Fontbriant, receveur des consignations

Client considérable de Messieurs les procureurs, il ne nous mentionne pas moins de dix procès en cours. C'est son affaire contre Malleray « à cause de quelques terres en Loy-pie », contre Montfermier et l'Erodière-Brisson (96) pour les criées du Bois-Chapeleau, ses interminables procès de famille contre Roche-Guillaume (97), M[me] de la Touche-Mourault (98), Guéri-

à Fontenay, marié à Jacquette Bourdet) cède « les quinzains qu'il a au Bois-Chapeleau et les deux métairies qu'il a auprès... » (La Macière et la Boutière) à Paul de Vendée qui lui donné en contr'échange « Bourneau, Sauvaget et les Tousches ». La métairie de Bourneau, sise à Charzais, qui appartenait à Paul de Vendée du chef de sa mère, Perrette Goguet, fut acquise de Font-briant par le notaire Pineau (V. *note* 75) qui en dota sa fille Marguerite mariée à Nicolas Joly ; — les Joly de saint Picq la possédaient encore à la fin du siècle suivant. — Le moulin de Sauvaget, alors affermé au meunier Pierre Verdon passa le 15 mars 1620 à un sieur Pipé. Les Robin le possédaient dès 1537. — Quant aux Touches, c'était une métairie située parøisse de la Couture.

Quelque temps auparavant (le 14 octobre 1618) il avait vendu la maison paternelle de Biossais et ses dépendances à « Fransois, de la Rochelle » (Jacques François cousin germain de Pierre François du Temps — marié à Jeanne Gouillon, de Fontenay, — le beau-frère de ce François, dont il est parlé le 30 décembre 1619, était Alexandre Bastard, époux de Françoise Gouillon). — Mathieu Robin, aïeul de Paul de Vendée, avait acquis ce domaine partie le 25 mars 1553 de François Cailler, partie le 25 novembre suivant de François Billaud, sieur de la Pigace. — Une sentence de la prévôté de Fontenay, rendue le 3 juillet 1566 (J. Collardeau, greffier) avait mis le devant de la maison noble de Biossais au fief de Guinefolle et le derrière au fief de Biossais. A ce domaine, Mathieu de Vendée avait adjoint une maison acquise en 1591 de Aubin Chollon.

En 1619, Paul de Vendée, roturier, payait pour Biossais 300 l. de francs fiefs, mais à la suite d'une réclamation de Jacques François (20 janvier 1645), ce droit fut réduit à 80 l.

(96) Michel Brisson, sieur de l'Erodière, était le cousin et non pas le frère de François, sieur du Palais (*Journal*, note sous 11 avril 1620).

(97) Pierre Draud n'a rien à voir en cette affaire (V. *Journal* 11 mai 1617). — Il s'agit de Vincent Bouhier, sieur de la Roche-Guillaume, gouverneur du château de Vouvant, mariée à Marie Gallier, fille d'Abraham Gallier (Cf. *cit.* sur Catherine Robin). L'objet du litige était une maison propre à Marie Fontenyou, aïeule de Paul de Vendée, et située à Fontenay, rue du Château près les fossés de ville. Après un procès trois fois abandonné, trois fois repris (1585, 1593, 1599), tout se termina comme il est dit au Journal (3 et 4 janvier 1618).

(98) Claude Gallier, veuve de Jean Picard, sieur de la Touche-Mourault, trésorier général de France à Poitiers, fille de « Guinefolle » (André Gallier, sieur de Guinefolle — marié à Catherine Garipault — que M. l'abbé Drochon a cru à tort être Mesnard). — (V. *note* 99).

nière (99), la veuve Rousselotière et Boisplaizant (100) ; enfin des contestations quelconques avec M[me] de la Rochejaquelin et la Grange-Maronnière (101), Belesbat (102), Boisgrollier ou Gohery (103).

Est-ce tout? Point, — il y a les affaires d'autrui et volontiers, en bon maître, il agit pour ses fermiers (104).

Mais tout est bien qui finit bien, — et Paul de Vendée, de facile accommodement, transige plus souvent qu'il ne plaide.

L'étude des relations de Paul de Vendée n'éclaire-t-elle pas déjà son caractère ?

***

Né dans l'église réformée, Paul de Vendée resta fidèle à sa religion : ce fut un protestant convaincu. Il fait bénir son mariage par l'ardent ministre Thompson (105), se réjouit, lors du baptême de ses enfants, d'entendre Vatable (106) faire le

(99) Jean Garnier, sieur de la Guérinière, conseiller au parlement de Bretagne, marié à Suzanne Gallier, sœur de Claude. (V. *note* 98), — et non pas Louis de la Guérinière, sieur de la Roche-Henry (V. *Journal*, 26 janvier 1618 note).

(100) Claude Maistre avait épousé en premières noces Gabriel Bitault, sieur de la Rousselotière, veuf de Marguerite de Vendée *(cf. citius)* et en secondes noces (février 1620) Louis de Salligné, sieur de Boisplaizant.

(101) Louis Jaillard, chevalier seigneur de la Grange-Maronnière, p[sse] d'Aizenay, curateur de Louis Jaillard, son neveu, qui par Renée Viault, sa mère l'était aussi de Anne Viault, dame de La Rochejacquelin.

(102) Jehan Tiraqueau, sieur de Belesbat, marié à Catherine de Mesmyn.

(103) Pierre Gohery, conseiller au Châtelet, mariée à Madeleine Brisson (*Gengl. Brisson*).

(104) C'est ainsi qn'à diverses reprises (octobre et novembre 1622) il nous parle de l'affaire du sieur Devost contre les Gaschignard ; — la découverte d'une pièce de procédure nous apprend qu'il s'agissait de coups donnés à un pauvre diable, René Devost, maçon à La Freslerie, par les Jehan Gaschignard père et fils, métayers de Paul de Vendée. Sur les instances de ce dernier et suivant un usage courant, Devost céda son action criminelle à un tiers.

(105) Georges Tompson, pasteur d'origine écossaise venu en 1596 à Fontenay comme précepteur du jeune Eschallard de la Boulaye, puis ministre à La Châtaigneraie. Ce fut à l'occasion un pamphlétaire virulent (V. *Poitou et Vendée*, Pasteurs pg. 95).

(106) Jean Vatable, de Foussais, marié en 1614 à Catherine Le Roy, fille de Jacob Le Roy et Claude Agroué, de L'Orbrie. — Antoine Vatable, son père

prêche en sa maison, « qui ne s'i estoit jamais fait avant », de célébrer la cène en compagnie de son ami Chevallereau, enfin c'est avec joie qu'il reçoit à sa table La Vallade (107) et les anciens des églises de Foussais et de Saint-Hilaire (108).

Nous insistons à dessein sur la religion de Paul de Vendée, seul mobile qui ait donné à ce caractère vulgairement pratique quelque grandeur. Le paisible bourgeois, qui, soucieux avant tout d'arrondir son patrimoine, n'avait guère laissé soupçonner, jusqu'en mai 1621, son ardeur belliqueuse que par l'achat de l'armure de gendarme de Chamfeu (109) n'hésite pas alors à dire adieu à sa famille pour prendre place dans les rangs huguenots et soutenir le siège de Saint-Jean d'Angély.

Tels furent souvent les pères de ceux à qui une cédule jetée à propos dans les coffres vides de finances procura, vers 1700, un blason : bourgeois intègres mais égoïstes, préoccupés surtout d'échapper aux tailles et aux francs-fiefs, — sincèrement attachés aussi à leurs croyances religieuses, cet autre patrimoine, mais implacables aux partisans des idées adverses ; bref, s'inquiétant peu du bonheur collectif fait de concessions mutuelles, absolus en tout, donc processifs en affaires, en religion intolérants. En cette intransigeance, — qui trouve pour le présent ses agents les plus actifs parmi ses plus zélés contempteurs pour le passé, — gît

que connut aussi Paul de Vendée, était ministre à Coulonges et avait épousé Marie Malivoire.

(107) V. sur la Vallade, B. Fillon *Poitou et Vendée*. Pasteurs pg. 83 et Haag *France protest.*

(108) Il ne mentionne pas toutefois le synode tenu à Fontenay en mai 1620, bien que, l'année précédente, il eut été en relations fréquentes avec Benjamin de Rohan, puissant chef réformé, qu'il accompagnait au château lors de l'expulsion de Saint-Fiault remplacé par de Valledant. — A cette mutation soudaine mentionnée brièvement au *Journal* (8 mai 1619) il dut y avoir une cause religieuse ; — Jehan d'Espiré, sieur de Valledant était alors châtelain de Loge Fougereuse ; quant à Loys Autort, sieur de Saint-Fiault, il commandait la garnison du château depuis 1597. Ce dernier, fils de Jean Autort et Catherine Mareschal, avait épousé Lyson Bernard, veuve en premières noces de Louis Hesnard et en deuxième noces de Antoine de Neuport.

(109) Probablement Gilbert de Chamfeu, sieur de Riage.

pourtant le principe du seul mouvement désintéressé que nous notions à l'instant chez Paul de Vendée et ses contemporains : ils ont la crânerie de leur intolérance même, toujours prête à s'afficher à tous périls.

Sceptique, notre époque peut envier à ces gens-là leurs certitudes robustes, source de bonheur moral ; lasse et veule, elle s'incline devant l'énergie de leurs convictions qui n'appréhende point la guerre sainte considérée comme un devoir ; — mais que dire du citoyen qui, au moment où ses coreligionnaires songent à morceler la patrie en huit cercles ne trouve rien de plus à mentionner que la vente d'un tonneau de seigle ou l'achat de « deux coiraus » (110) ? Que penser d'hommes impassibles devant l'horreur des guerres civiles, brutal et primitif argument, adéquat, leur semble-t-il, à la cause de Celui qui dit : « Aimez-vous les uns les autres ? »

Du journal superficiel de Paul de Vendée, en apparence tout objectif, ne déduit-on pas ainsi la mentalité de l'auteur ? Et l'intérêt historique de ce document, amoindri par la surabondance des détails mesquins, n'est-il pas amplement racheté par le jour que ces préoccupations mêmes — à leur date — jettent sur la psychologie d'une classe au début du dix-septième siècle ?

RAYMOND LOUIS.

(110) Veaux le deux ans (*Note de M. l'Abbé Drochon*).

# LE CLERGÉ DE LA VENDÉE
## PENDANT LA REVOLUTION

(*Suite*) (1).

### MONTAIGU

RAILLON (*Jacques*), curé de Saint-Jean.

MARION (*Pierre-Hubert*), curé de Saint-Jacques.

POULAIN (*Charles-Dominique*), curé de Saint-Nicolas.

A l'époque de la Révolution, la ville de Montaigu comptait trois paroisses et une Collégiale.

M. Pierre-Jeau Potel, curé de Saint-Jean, étant mort le 17 septembre 1790, Goupilleau (de Montaigu), qui était à la tête du mouvement révolutionnaire dans la ville, voulut hâter l'élection d'un curé constitutionnel, afin de mettre plus facilement la main sur le poste vacant. Mgr de Mercy, de son côté, s'empressa de pourvoir la cure de Saint-Jean, en y nommant l'abbé Jacques Raillon, un de ses compatriotes, qu'il avait amené avec lui du Dauphiné, et qui était professeur de seconde et de rhétorique au collège-séminaire de Luçon. M. Raillon n'avait alors que 28 ans, étant né en 1762 à Bour-

(1) Voir le 2e fascicule de 1906.

goin (Isère). Les frères et amis protestèrent contre cette nomination précipitée ; mais le directoire du département donna raison à Mgr de Mercy, la Constitution civile du clergé n'ayant été promulguée que quelques jours après.

M. Raillon fut donc installé, n'hésita pas à refuser le serment, et dut céder la place au curé constitutionnel, qui fut élu en mai 1791. Il se rendit à Paris auprès de son évêque, et y publia une défense des prêtres insermentés sous le titre : *Appel au peuple catholique* (1792, in-8°). Peu après, il lui fallut obéir à la loi de déportation, et il rejoignit Mgr de Mercy en Suisse. De Soleure, l'évêque de Luçon écrivait à M. Paillou, le 22 octobre 1792 : « Parmi tous les dignes prêtres, je n'ai vu des nôtres que M. Raillon à qui j'ai lu une partie de vos lettres et qui a pleuré de joie avec moi en apprenant de vos nouvelles et de celles de ses frères ; il s'unit à moi dans tout ce que je vous dis pour eux ; il fait ma consolation, nous prions ensemble ; j'ai une chapelle dans la maison où je suis ; nous y disons la messe. »

En 1798, les deux amis étaient séparés. De Lilienfeld, Mgr écrit brièvement, le 28 mai : « M. Raillon est à Florence. » Il y était encore en 1801 : « Nous avons failli perdre M. Raillon à Florence ; il a eu une grosse maladie au physique et au moral ; on a été obligé de le mettre dans un hôpital où il est parfaitement soigné. Les nouvelles que m'en donne un ami commun, du 17 avril, sont rassurantes. Depuis quatre jours le moral était bien, le physique très faible ; on me donne des espérances, mais sans m'affranchir encore de toutes craintes : priez pour lui. J'ai peur, si Dieu nous le conserve, que les suites de sa maladie ne le rendent un ouvrier à peu près inutile. » (*Lettre à M. Paillou*, du 14 mai 1801). Et plus loin : « M. Raillon, qui a failli mourir à Florence, et dont la raison avait été grandement altérée, était très bien au physique et au moral au 8 mai, et pensait aller achever sa convalescence dans sa famille, jusqu'à ce qu'il soit en état d'aller travailler à la vigne du Seigneur. »

M. Raillon avait dû quitter Montaigu précipitamment en 1792. En février 1799 seulement, le citoyen Michel Martineau, marchand de drap de soie à Luçon, réclamait à l'administration centrale du département le paiement d'un mémoire de 71 # que lui devait « le nommé Raillon, ex-curé de Montaigu, déporté. » Cette dette, si tardivement révélée, resta probablement en souffrance, car, sans attaches en Vendée, M. Raillon ne revint pas dans le diocèse. En 1802, M. Portalis, conseiller d'Etat et prochain ministre des cultes, le prit pour précepteur de ses enfants. De là, M. Raillon devint successivement professeur d'éloquence sacrée à la faculté de théologie de Paris (1805), chanoine titulaire de Notre-Dame (1809), évêque d'Orléans (1810), diocèse qu'il administra sans avoir reçu les bulles d'intronisation (c'était au fort de la querelle du pape et de Napoléon), évêque de Dijon (1829), et archevêque d'Aix (1830), où il mourut en 1833.

Plus tard, Mgr Dupanloup ayant attaqué avec vivacité la mémoire de Mgr Raillon, M. Jacques Malroquier, neveu du prélat, protesta publiquement par une brochure intitulée : « *Mgr Raillon et Mgr Dupanloup.* » On a, de M. Raillon, de nombreux mandements, des *Idylles* (1803, in-18) à la manière de Gesner, dédiées à Cambacérès ; un poème en prose : le *Temple de l'Amitié*, et une *Histoire de saint Ambroise*, en quatre volumes, encore inédite.

Mgr Sibour qui, avant d'être archevêque de Paris, avait été le secrétaire de quatre archevêques d'Aix, répondit en 1851 à une question de M. Dugast-Matifeux : « J'ai beaucoup connu et beaucoup aimé Mgr Raillon... C'était un homme de beaucoup d'esprit, et d'un esprit très cultivé. »

M. Marion (*Pierre-Hubert*) prit possession en 1783 de la cure de Saint-Jacques à Montaigu, à laquelle était attachée la dignité de chanoine de la Collégiale de Saint-Maurice : il avait alors 50 ans. Ayant refusé le serment en 1791, il ne put se résoudre à la déportation, et il resta dans le pays, de préférence à Saint-Georges de Montaigu, où il assura l'exercice

secret du culte après le départ du curé de cette paroisse pour l'exil. Afin d'échapper aux perquisitions républicaines, il se cacha dans les Maines, puis à Boësse, puis à la Gerverie, se rapprochant toujours de la forêt de Grala, qui, ainsi que les Maines, resta inabordable aux Bleus. Pas un de ceux qui s'y aventura n'en revint pour raconter aux autres ce qu'il y avait vu. Les paroissiens de Saint-Georges s'étaient construit des abris de feuillages dans ces bois touffus défendus par des rivières. On montrait encore à la Gerverie, il y a peu d'années, le hangar où M. Marion disait habituellement la messe et où il bénit des mariages, jusqu'à sept le même jour.

Dans l'intérêt religieux des fidèles, M. Marion se soumit au serment du 7 vendémiaire an IV, puis à celui du 19 fructidor an V. Après le coup d'Etat de fructidor, plusieurs rapports décadaires mentionnent sa présence.

« Marion *(Pierre)*, résidant à St-Georges depuis l'insurrection, vieillard ; a, dans tous les temps, prêché la soumission aux lois ; a obéi à la loi du 7 vendémiaire an IV et du 19 fructidor dernier. »

Dans le rapport adressé par le préfet de la Vendée au ministre de l'Intérieur le 16 thermidor an IX, il est ainsi noté : « ancien curé, exerçant à Montaigu, a fait la promesse, a du mérite, mais vieux et infirme. »

L'ancien curé de St-Jacques mourut peu de temps après, au Pallet (Loire-Inférieure), dans la famille de M. Blanchard d'Antières.

La signature de M. Charles-Dominique Poulain, précédemment curé de Treize-Septiers, paraît pour la première fois le 28 janvier 1782 sur les registres de la paroisse St-Nicolas de Montaigu ; il avait permuté avec M. Olivier Hugron. D'un caractère très liant et de relations aimables, M. Poulain se laissa entraîner par ses amis de la bourgeoisie frondeuse de Montaigu dans le courant révolutionnaire. Il prêta le serment schismatique, mais il s'empressa de le rétracter, quand la marche des événements lui fit comprendre où on le menait.

Les révolutionnaires au petit pied de Montaigu ne le lui pardonnèrent pas. Pendant la Terreur, il se cacha à la Bruffière. Des Bleus de l'armée du Nord l'y découvrirent et le ramenèrent à Montaigu, en octobre 1793, pour le fusiller sur le pont St-Nicolas, à titre d'exemple. Son corps fut jeté à l'eau et entraîné par le courant jusqu'au Moulin-Gros, où il fut recueilli par le meunier Luneau, et inhumé au bord de la rivière.

En mai 1825, M. Sidoli, curé de Montaigu, obtint de Mgr Soyer, évêque de Luçon, et de M. de Curzon, préfet de la Vendée, l'autorisation de rechercher le corps de M. Poulain afin de lui donner une sépulture honorable. Mais le courant avait miné le terrain; on ne retrouva aucun vestige du cadavre, et le meunier Luneau attesta avoir vu, il y avait déjà quelques années, les ossements surnager et suivre le courant.

La Collégiale de Saint-Maurice, fondée le 12 décembre 1356 par Maurice de Velluire, seigneur de Montaigu, enrichie en 1438 par Jean Harpedenne, seigneur de Montaigu, desservie au XVIe siècle par onze chanoines et neuf vicaires, ne comptait plus en 1790 qu'un doyen, un chantre, un sous-chantre, un sacriste et deux chanoines. En fait, les canonicats de la Collégiale de Saint-Maurice semblent l'avoir été que d'honorables retraites, quelque chose comme le chapitre de Saint-Denis du diocèse de Luçon.

A la Révolution, M. Mathurin Feuvre, doyen depuis 1770, était d'un âge fort avancé, puisqu'il était déjà curé de la Guyonnière dès 1758. En 1789, il siégea à l'Assemblée électorale du Poitou, dont il signa le dernier procès-verbal; en 1790, il fut nommé officier municipal à Montaigu. N'exerçant pas de ministère paroissial, le doyen de la Collégiale n'eut pas à prêter le serment de 1791. Tous les historiens de la Vendée sans exception, tous ceux aussi qui n'ont fait que réunir des documents ou des notes sur cette terrible époque, faute d'avoir retrouvé trace de M. Feuvre après 1790, l'ont fait mourir dans le grand massacre de 1793, côte à côte avec les chanoines

de la Collégiale, sans appuyer cette assertion d'aucune preuve quelconque.

Si ce n'est pas une méthode historique recommandable, c'est un moyen de se débarrasser honorablement du souci des recherches parfois laborieuses. Or M. Feuvre ne fut point massacré en 1793. Avant 1793, M. Feuvre s'était livré au commerce des grains : il avait même été compromis dans une affaire d'accaparement, ce qui n'exclut pas sans doute, mais n'implique pas non plus la vocation au martyre. Nous le retrouvons du reste, en l'an VI, commissaire du directoire du district près l'administration municipale de la Garnache, poste modeste, mais qui, en pleine période de fructidor, laisse planer de fâcheux soupçons sur son attitude probable pendant la Révolution. Le document des Archives Nationales (Fi Bii), qui nous a renseigné, ne laisse aucun doute sur l'identité du personnage, puisqu'il le qualifie encore, en l'an VI, d'ex-doyen de Saint-Maurice. A partir de 1798, la trace de M. Feuvre est définitivement perdue ; il est vrai qu'il avait au moins alors 70 ans.

L'influence de la famille Goupilleau à Montaigu n'avait pas dû être étrangère à l'élévation d'un de ses membres, M. Charles-François Goupilleau à la dignité de la chanterie de la Collégiale. Ce chanoine, cousin des deux Goupilleau dits de Montaigu et de Fontenay, tous deux députés sous la Révolution, ne partageait pas leurs opinions avancées. Il resta à Montaigu, et, lors du soulèvement de la Vendée en mars 93, sauva la vie à M. Dugast-Matifeux fait prisonnier par les Vendéens, au moment même où se débattait son sort. Le chanoine put le faire évader, et le cacha dans le galetas de sa maison.

Le 21 septembre suivant, l'armée républicaine sous les ordres de Canclaux et de Kléber reprit Montaigu. Deux jours auparavant, après sa victoire à Torfou, l'armée catholique et royale avait chassé de Montaigu l'incapable Beysser, et jeté dans les citernes du château les cadavres des républicains tués dans l'action. Les soldats de Canclaux ne voulurent pas

être en reste avec leurs adversaires ; ils massacrèrent tous les suspects, et comblèrent de leurs cadavres le puits du couvent des religieuses fontevristes de Saint-Sauveur. M. Goupilleau, assassiné dans un jardin situé au faubourg Saint-Nicolas, fut, avec beaucoup d'autres, victime de cette exécution sommaire.

Inférieure en dignité et en bénéfice à la Chanterie, la Sous-Chanterie de la Collégiale n'en était pas moins la plus grosse prébende, grâce à l'intérêt qu'y ajoutait la régie des biens de la famille Leclerc de Juigné, en possession du marquisat de Montaigu. M. Charles Joussemet, ancien curé de l'Ile-d'Yeu, avait joui longtemps de ce canonicat ; lorsqu'il mourut, en février 1776, ce fut M. François Sauvaget, déjà chanoine de Montaigu, qui l'obtint à sa place, quoiqu'il eut pour compétiteur le chantre lui-même. M. Goupilleau, qui, plusieurs mois avant le décès du titulaire, s'était mis en campagne pour s'assurer la survivance. « Monté jusqu'au faîte, il aspirait à descendre.... dans un nid mieux étoffé que le sien. » (*Mémoires de M. Louis Joussemet, curé de l'Ile-d'Yeu*).

M. Sauvaget, né le 20 février 1742, à Vieillevigne, où son père était tanneur, paraît avoir été l'homme d'affaires actif et entendu de la Collégiale. Le doyen et les chanoines du chapitre de Luçon le choisirent pour leur fondé de pouvoirs, le 6 mars 1789, et, à ce titre, il vota à l'Assemblée générale des trois ordres des Marches de Poitou et de Bretagne, le 31 du même mois. Son mérite et aussi le patronage du seigneur du lieu le firent nommer maire de Montaigu en 1790 ; il fut réélu à ce poste le 13 septembre 1791 ; mais, pour n'avoir pas à installer le curé constitutionnel, le 10 octobre suivant, il donna sa démission la veille, ce qui lui valut une dénonciation en règle de Goupilleau (de Montaigu) à l'Assemblée nationale, mais ce qui ne l'empêcha pas d'être de nouveau réélu. M. Sauvaget avait refusé le serment schismatique ; car, s'il n'y était pas astreint comme chanoine de la Collégiale, il y était tenu comme principal du collège dont il cumulait aussi la direction. « Ja-

mais homme plus inconstitutionnel, écrivait Goupilleau, ne pouvait remplir une place constitutionnelle. En démissionnant pour ne pas recevoir le curé légal, cet homme a outragé la loi. A présent qu'il s'est fait réélire, il pourra d'autant mieux prêcher la révolte contre la loi, outrager le vertueux curé constitutionnel, le harceler, le forcer à céder la place au curé inconstitutionnel qu'il protège. »

L'affaire n'en resta pas là, car, un an après, Gensonné dénonçait encore à la tribune avec indignation « le fait des officiers municipaux de la ville de Montaigu qui avaient démissionné la veille de l'installation du curé constitutionnel, afin de ne s'y pas compromettre, et qui, le lendemain, s'étaient empressés de convoquer les électeurs pour se faire réélire. Ce serait vainement que vous prendriez des mesures contre les prêtres perturbateurs, si les agents des administrations ont la bassesse d'être de connivence avec eux. »

M. Sauvaget tint bon, et, le 15 septembre 1793, Fayau (de Montaigu), chirurgien-major, écrivait, de Fontenay, à Goupilleau, alors député à la Convention : « Sauvaget, régent, Chaignon, régisseur, Faveron jeune, Auvynet fils aîné, forment le comité royaliste de Montaigu... Les curés de la Grolle, de Puyraveau, le vicaire de la Boissière et quelques autres ne respirent que le meurtre et le sang. »

M. Sauvaget avait été du petit nombre de ceux qui « ne respirant que le meurtre et le sang », avaient échappé au massacre républicain du 21 septembre, commis huit jours après la lettre si opportune de Fayau, et au puits du couvent des religieuses fontevristes de St-Sauveur. Du 21 avril 1795 au 20 octobre 1796, il signa, comme desservant, les registres de catholicité de St-Christophe-la Chartreuse ; puis il exerça spécialement le ministère à St-Philbert-de-Bouaine.

Le coup d'Etat du 18 fructidor an V l'obligea à beaucoup de circonspection. Un rapport décadaire du commissaire Girard, daté de Rocheservière le 6 fructidor an VI, s'exprime ainsi sur son compte :

« Sauvaget, ex-sous-chantre de Montaigu, habitait la commune de Bouaine, et y exerçait la fonction de curé avant le 18 fructidor. Aujourd'hui il vit caché dans cette même commune, et fait en secret les fonctions de prêtre. Cet homme d'une santé faible m'a toujours paru d'un caractère pacifique et humain (Girard n'avait probablement pas lu Fayau). Mais il n'en prêche pas moins les maximes anti-républicaines. Son influence est très grande, d'autant plus qu'il jouit parmi le peuple de la réputation d'un homme vertueux. »

La tourmente passée, M. Sauvaget reprit ostensiblement ses fonctions à St-Philbert de Bouaine. En 1799, le grand-vicaire M. Voyneau, l'autorisait à accorder des dispenses pour mariage. Le rapport préfectoral de thermidor an IX le classe, comme « exerçant à Bouaine, parmi les prêtres disposés à faire la promesse, peu instruit, mais recommandable par son caractère doux et conciliant. » Pour des motifs que nous ne connaissons pas, M. Sauvaget quitta Bouaine et le diocèse en 1803, fut nommé par l'évêque de Nantes curé de St-Hilaire-des-Bois, et mourut curé de cette paroisse le 12 janvier 1810.

M. Jean-Joseph Jagueneau, aumônier de l'hôpital de Montaigu en 1760, fut nommé, en 1790, chanoine et sacriste de la Collégiale. Le 25 juillet 1791, il assista, en cette qualité, aux obsèques de M. Julien-Gabriel Duchaffault, à Boufféré. Il habitait, à Montaigu, la même maison que son confrère, le chanoine Bretté de la Guibertière. Il ne fut point appelé à prêter le serment exigé en 1791. Il est de tradition dans sa famille qu'il fut massacré en mai 1793 par une patrouille envoyée dans la commune de Treize-Septiers où il s'était retiré. L'inhumation eut lieu dans le cimetière de la Bernardière le 24 mai 1793. L'acte porte simplement qu'il était décédé au village de l'Autrie.

M. François-Joseph Bonnin, chanoine de la Collégiale, avait été pourvu de ce canonicat en 1758, par résignation de son oncle, Louis Bonnin, précédent titulaire et sous-chantre. Le nouveau chanoine était fils d'un ancien sénéchal de Montaigu.

Sa prébende était médiocre, et eût été insuffisante, s'il n'avait eu un patrimoine personnel ; il vivait avec sa sœur. En 1789, lors des élections des délégués à l'Assemblée électorale de Poitiers, il reçut la procuration de M. Gandillon, sous-doyen du chapitre de Luçon, qui était électeur dans les Marches communes de Poitou et de Bretagne comme titulaire du prieuré royal de Saint-Laurent du Fougeré et chapelain des Gabard.

N'ayant pas eu à prêter ni à refuser le serment, M. Bonnin résidait encore à Montaigu lors de la prise de cette ville par les Républicains en 1793. Son père et sa sœur furent massacrés par les Bleus, et, par un raffinement de cruauté, leurs cadavres coupés en morceaux, allèrent rejoindre dans le puits des religieuses de Saint-Sauveur ceux des autres victimes.

Né au château de la Guibertière, en Saint-Martin des Noyers, en 1732, M. Augustin-Jacques-Joseph-Modeste BRETHÉ DE LA GUIBERTIÈRE avait été vicaire à Bois-de-Céné, puis curé de Saint-Gilles-sur-Vie (2 novembre 1768), avant d'être pourvu en 1774, d'une stalle de chanoine à la Collégiale de Saint-Maurice ; il habitait, à Montaigu, la même maison canoniale que M. Jagueneau. Un document du 10 décembre 1792, mentionne, parmi les domaines invendus de la Collégiale :

1° La maison du ci-devant doyenné ;

2° Celle occupée par Bonnin, ci-devant chanoine avec un petit jardin de l'autre côté de la rue ;

3° Celle occupée par Jagueneau et Brethé, ci-devant chanoines, avec les jardins y joignant :

4° Celle occupée par Goupilleau, ci-devant chanoine.

N'ayant pas été appelé à prêter le serment, M. Brethé de la Guibertière demeura à Montaigu tant que le souci de sa sécurité parut le lui permettre ; mais, quelques jours avant le massacre de ses confrères, il eut la prudence de s'éloigner, et de se retirer, d'abord à Saint-Aubin de Tiffauges, puis à la Pintrolière, dans la paroisse de Beaurepaire, où il mourut le 1er juillet 1794.

Jusqu'au mois de février 1791, il s'était réservé dans l'église de Saint-Gilles-sur-Vie le bénéfice des Coussy et la stipendie des Durand, estimés 146 # de revenus, avec charge de 2 messes par mois à 16 sols, et de 9 # 10 s. de décimes.

Le 9 thermidor an II, une pétition fut adressée au département par la « citoyenne Brethé de la Guibertière, et par le citoyen Louis Brochard, au nom et comme tuteur provisoire, nommé par police, des mineurs Adrien-François, Joséphine-Thérèse, Yolande-Rosalie Goulaine, enfants des défunts Goulaine et Brethé-Guibertière, tendant à obtenir radiation de la liste des émigrés du nom de Joseph Brethé-Guibertière, leur frère et oncle, ex-chanoine de Montaigu, décédé le 1er juillet 1794, et la réintégration provisoire de ses biens sequestrés attendu que ledit Brethé a toujours résidé jusqu'à son décès sur le territoire de la République, comme le prouvent : 1° un certificat du maire de Montaigu attestant que ledit Brethé, âgée de 60 ans, a fait partie de ladite Collégiale depuis plus de dix ans avant le mois de mars 1792 ; — 2° un certificat délivré par le maire de la commune de Saint-Aubin de Tiffauges attestant sa résidence depuis le 14 fructidor an Ier jusqu'au 25 germinal an II ; — 3° un certificat du maire de Beaurepaire du mois de thermidor dernier, attestant sa résidence depuis le 25 germinal an II jusqu'au jour de son décès arrivé le 22 mesidor suivant ; — 4° un acte de notariété dressé par le juge de paix des Herbiers sur le décès dudit Brethé arrivé le 1er juillet 1794 (*v. s.*) » Le préfet de la Vendée accorda la radiation.

La carrière sacerdotale de M. Pierre Goillandeau, né le 20 février 1753, n'est pas plus connue que la date de sa prise de possession d'un canonicat à la Collégiale de Saint-Maurice. Il n'eut pas à prêter le serment en 1791, échappa au massacre de 1793, se cacha dans le pays, et assista en août 1795, au Synode du Poiré, le 18me sur 57. Le 16 juillet 1795, il signa avec la qualité de « prêtre aux Brouzils », la lettre adressée par quinze curés de la Vendée au général Hoche, pour le remer-

cier de son attitude bienveillante à leur égard *(Arch. Nat.* F 19 1017), et il continua à desservir la paroisse des Brouzils. Au coup d'Etat de fructidor, il crut sans doute plus opportun de ne pas priver les fidèles de la consolation du culte au prix d'un serment. Le rapport décadaire du 19 pluviôse an VI l'en félicite : « Pierre Goillandeau, chanoine de Montaigu, desservant les Brouzils, fut l'un des premiers à se soumettre au serment du 19 fructidor. »

Extrait des registres des délibérations de l'administration municipal des Brouzils du 8 vendémiaire an VI de la République une et indivisible : « Conformément à la loi du 19 fructidor an V contenant des mesures de salut public, je soussigné Pierre Goillandeau, conformément à la loi du 25 vendémiaire an IV sur la police des cultes, déclare me conformer à l'article 6 de ladite loi ; je prête serment de haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République et à la Constitution de l'an III.

« Aux Brouzils, ce 8 vendémiaire an VI de la République.

« P. Goillandeau. »

Cette concession alla justement contre le but que se proposait M. Goillandeau; plusieurs familles catholiques cessèrent d'assister à sa messe; néanmoins la majorité des fidèles ne l'abandonna pas : un rapport du commissaire Vinet, du 1er floréal an VII, en témoigne : « La ci-devant église des Brouzils continue à être fréquentée par les rassemblements du peuple de tout sexe, les ci-devant jours de dimanches et de fêtes. Il ne s'y commet ni troubles, ni tumulte. Ces bonnes gens, fanatisés au possible, tiennent toujours à leurs anciennes habitudes. Ils se rendent là y faire leurs prières; l'affluence y est grande, quoique les lieux n'y soient plus sortables, car la majeure partie est incendiée. »

Dans le rapport préfectoral de thermidor an IX, M. Goillandeau est porté comme « exerçant aux Brouzils ; a fait la promesse; talents médiocres, conduite fort sage. »

Au rétablissement légal du culte, M. Paillou nomma M. Goillandeau à la cure des Brouzils. Le lundi de Pâques 1814, une attaque d'apoplexie le mit dans l'impossibilité d'exercer les fonctions sacerdotales. Mgr Paillou hésitait à lui donner un successeur de son vivant; mais les habitants des Brouzils, voyant qu'il n'y avait aucun espoir de guérison, députèrent trois délégués auprès de l'évêque de la Rochelle, qui leur accorda un nouveau curé en la personne de M. Monnereau.

## LE COUVENT DES RELIGIEUSES DE SAINT-SAUVEUR

En l'année 1612, Paule et Charlotte de Fiesque, aïeules de l'amiral Aubert du Petit-Thouars, dont la famille est origiginaire de Saint-Sulpice le Verdon, fondèrent à Montaigu un couvent de femmes, soumis à la règle de saint Benoît, sous le vocable de Saint-Sauveur. Approuvées le 22 septembre 1626, par Mgr Aimery de Bragelonne, évêque de Luçon, les dames de Saint-Sauveur, désirant se rattacher à un ordre puissant et voisin, demandèrent à Mgr de Nivelle de se soumettre à la règle de Fontevrault. L'évêque de Luçon les y autorisa le 13 septembre 1642. Le couvent comptait ordinairement vingt à vingt-cinq religieuses.

Il ne paraît avoir été dressé aucun état de la situation en 1790. Des documents épars donnent seulement les noms et peu de renseignements sur les sœurs qui occupaient alors le couvent de Saint-Sauveur; elles se dispersèrent de bonne heure, puisque toutes, sauf peut-être une, échappèrent au massacre de 1993.

Au début de la Révolutien, Mme Jeanne-Aimée Chenal était prieure depuis deux ans seulement, ayant succédé à Mme Marie-Louise Gaillard de la Maronnière, décédée le 20 septembre 1787. Pour la placer à la tête de cette maison, il semble que son mérite ait fait passer sur sa roture. On ne sait ce qu'elle devint quand le couvent se dispersa, non plus que Mme Françoise Grassal, l'économe.

Au nombre des Sœurs de chœur, Mmes DUROUSSY et Catherine RENAUDIN vivaient encore en 1804, puisqu'on ne liquida qu'à cette date leurs pensions religieuses, retard qui témoigne qu'elles se refusèrent à prêter aucun serment, condition des liquidations de pension antérieurement à l'an XII.

Des renseignements fournis par la famille il résulte, 'qu'après la dispersion, Mme Renaudin suivit l'armée de la Loire, et, qu'à la pacification, elle se fixa à Chemillé comme institutrice. Une lettre d'elle, du 9 octobre 1825, apprend qu'elle était déjà rentrée depuis longtemps dans la communauté de Sainte-Marie de Fontevrault établie à Chemillé. Une autre lettre prouve qu'elle vivait encore en 1840.

Mme Thérèse-Eléonore PAYNEAU figure, comme ex-religieuse de Saint-Sauveur de Montaigu, sur l'*Etat des pensionnaires ecclésiastiques*, dressé après la loi du 2 frimaire an II; or, jouissaient exclusivement de ce bénéfice les prêtres et les relieuses qui avaient consenti à prêter les serments réclamés. La pension était de 700 livres. Mme Payneau s'était retirée dans le canton de Bournezeau.

Une autre sœur de Saint-Sauveur Mme LAMBERT se sécularisa, et se maria, à Nantes, avec un nommé Treillard.

Le 25 juillet 1807, le préfet de la Vendée, à la suite de renseignements recueillis par le sous-préfet de Montaigu, décida que « Mme Marie-Marguerite-Catherine BETTINGER était fondée à réclamer une pension religieuse promise par l'arrêté du 3 prairial an X, attendu qu'il est constant qu'elle était religieuse de chœur au couvent de Montaigu, ordre de Fontevrault, avant 1789, et depuis, jusqu'à la suppression ; que les comptes de cette maison ayant été rendus par les supérieurs, son traitement fut fixé par le district et le département à la somme de 600 fr. en vertu de la loi du 14 octobre 1790, et, qu'ainsi que les autres religieuses de la maison, elle en fut régulièrement payée en 1791 et 1792, jusqu'aux troubles de l'Ouest. » Mme Bettinger habilait alors Chantenay près Nantes.

Un document isolé ne révèle que le nom et la triste situation d'une autre religieuse du couvent de Montaigu.

Le 17 floréal an II, l'administration centrale du département de la Vendée écrivait à « la citoyenne SORIN, ex-religieuse de Montaigu, réfugiée à Nantes :

« Citoyenne, nous avons reçu ta pétition relative à la pension qui t'es dûe. Mais tu ne dois pas ignorer que la loi du 9 pluviôse dernier exige que préalablement tu nous rapportes un certificat de civisme et un autre de prestation de serment dans les délais voulus. Tu obtiendras quand tu auras rempli les dispositions de la loi précitée. »

Enfin, dans ses *Mémoires*, tome I, page 42, La Réveillère-Lépeaux mentionne deux religieuses de Saint-Sauveur, sur lesquelles nous n'avons pas d'autres renseignements :

« Pendant que nous étions à Montaigu, Lecler et moi (à son « retour de Paris, vacances de 1778, fin septembre), les ins« tants qui avaient le plus d'attraits pour nous, qui le croi« rait ? c'était ceux que nous passions à la grille d'un couvent.

« Il y avait à Montaigu un monastère de religieuses fon« tevristes. Parmi elles, était alors la plus jeune sœur de « nos cousins, GOURAUD DE LA BONNELIÈRE. Une naïveté en« chanteresse, une simplicité de cœur admirable, une piété « douce comme son aimable caractère, une physionomie an« gélique et des manières charmantes la faisaient chérir de « tout son couvent. Mais ma bonne petite cousine avait sur« tout une amie bien dévouée dans Mme DUCHATEAU. Celle-ci « s'était faite religieuse tard, et, comme on disait alors, par « raison. Elle n'avait rien, et un frère qui la soutenait était « mort. C'est ce qui lui avait fait prendre le parti du couvent. « La conduite de cette dame, pendant qu'elle vécut dans la « société, dont elle faisait les délices, fut toujours irrépro« chable. Dans le cloître, elle observa scrupuleusement ce « que lui imposait l'état qu'elle avait embrassé, en y portant « du reste, tout entière, cette amabilité rare qui la distinguait « dans le monde. Elle était pleine d'esprit et d'instruction,

« bonne musicienne, toujours prévenante, d'une gaieté « franche et inoffensive; elle se fit aimer des vieilles béguines « comme de la plus jeune nonne. Sa physionomie spirituelle, « ses vives réparties, l'expression de ses yeux, celle de son « langage, contrastaient le plus agréablement du monde avec « les qualités toutes différentes de ma bonne petite cousine. « Ces deux femmes étaient charmantes, l'une sans l'autre ; « mais, réunies, elles enchantaient, au point qu'une fois avec « elles, nous ne pouvions quitter le parloir.

« Hélas ! ma pauvre petite cousine, si digne d'un meilleur « sort, a été massacrée dons cette guerre impie qu'enfanta le « fanatisme, et qu'ont nourrie, avec le plus cruel acharne- « ment, les passions exécrables du dedans et du dehors de « notre malheureuse patrie. M^me Duchâteau fut, elle, assez « heureuse, pour pouvoir se retirer à Nantes, chez Victor « Goupilleau, de Montaigu, son ancien camarade d'études, et « son filleul. Elle est morte chez lui, paisiblement. »

Sous le Directoire, La Réveillère-Lépeaux fit obtenir à Victor Goupilleau la recette générale d'Auxerre, où il mourut vers 1820.

En 1790, M. Jean-Joseph Tougourdeau, religieux fonterriste, était aumônier et confesseur des dames du couvent de Saint-Sauveur. Originaire de l'Anjou, il se retira vraisemblablement dans son pays à l'époque des troubles.

Avec trois paroisses, la Collégiale de Saint-Maurice et le couvent de Saint-Sauveur, la petite ville de Montaigu était ce qu'on appelait alors, et ce qu'on appellerait encore aujourd'hui, car tout recommence, « un foyer de cléricalisme. » Plusieurs prêtres habitués y avaient en outre fixé leur demeure, et s'y trouvaient au moment de la Révolution ; on n'a pu recueillir sur eux que peu de renseignements.

*L'état du clergé du district de Montaigu en 1790* mentionne M. Guillaume Moreau, ex-capucin, 35 ans. Il fut arrêté par les membres du district, le 29 décembre 1790, et c'est tout ce que nous savons de lui. De même pour M. Thomas Capereau,

ex-récollet, âgé également de 35 ans, et pour M. Joseph-Thomas Bonnet, ex-vicaire de Saint-Martin des Noyers, retiré dans sa famille.

On n'a de renseignements suffisants que sur M. Louis-Joachim de la Roche-Saint-André, né à Montaigu en 1706, abbé commandataire de Villedieu, au diocèse de Dax, et de Trizay, et retiré à Montaigu, dans sa famille, en 1780. A Montaigu, il s'était voué aux travaux du ministère, aux bonnes œuvres, et à l'instruction de quelques élèves ecclésiastiques, au nombre desquels fut le P. Baudouin.

M. de la Roche-Saint-André ne cacha pas ses sentiments à l'égard de la Révolution, et, suspect, se cacha, vers la fin de 1793 ; l'imprudence d'un domestique révéla sa retraite aux émissaires que Carrier avait envoyés de Nantes à Montaigu. Incarcéré à Nantes le 19 décembre 1793, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire et condamné à mort « parce que le ci-devant abbé n'avait pas prêté le serment de fidélité à la République prescrit par la loi, et qu'il habitait un pays en insurrection afin de mieux fanatiser les gens des campagnes. » Il avait 87 ans, et il fut guillotiné le lendemain, conduit à l'échafaud en chantant le *Vexilla regis* et le *Miserere*.

Le 29 nivôse an II, l'administration centrale du département mandait au citoyen Barbedette, directeur par intérim de la régie nationale :

« Citoyen, nous venons d'être informés que la commission militaire de Nantes a condamné à mort Louis-Joachim La Roche Saint André, prêtre, ci-devant abbé commendataire, domicilié depuis 13 ans à Montaigu. Nous te prions de mettre sans délai les biens de ce scélérat sous la main de la Nation. »

La « Constitution civile du clergé » des 12 juillet et 24 août 1790 n'était au fond qu'un Concordat, mais un Concordat sans accord, rédigé et imposé par le pouvoir civil seul à l'autorité religieuse. Les bourgeois émancipés de l'Assemblée constituante avaient trouvé cela ingénieux. C'était la main mise par eux sur l'Eglise, car, il faut bien le constater, de tout temps

les parvenus, sous prétexte d'égalité, sont avides de suprématie. Quand ce n'est pas sur l'Eglise, c'est sur l'autorité militaire, et le plus souvent sur toutes les deux. En Vendée, comme ailleurs, le clergé ne refusa pas de prêter le nouveau serment qu'on exigeait de lui, « sauf en ce qui concerne la religion ». Mais le pouvoir civil contesta cette restriction qui limitait sa nouvelle compétence et sa toute fraîche suprématie, au nom de la liberté, de l'égalité, et en dépit de la stérile et pompeuse logomachie de la *Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen*. Nous vivons, nous aussi, dans un temps où ces contradictions ne sont, hélas, point des nouveautés.

Les politiciens de 1790 entrevirent ce que la résistance passive du clergé pouvait avoir de grave ; ils n'en furent que plus ardents à la briser, considérant que la religion relevait, comme tout le reste, de leur omnipotence.

Le 5 mai 1791, Goupilleau (de Montaigu), écrivait à son cousin, le député, à propos du refus de serment : « Nous craignons que cette insurrection ne gagne de proche en proche, et nous sommes surtout menacés lors du remplacement des réfractaires, ce dont nous allons nous occuper dimanche. J'ai convoqué les électeurs pour le remplacement des curés de Mouchamps, Bazoges-en-Paillers, St-Laurent-sur-Sèvre, St-Fulgent, St-Georges de Montaigu, St-Hilaire-de-Loulay, Rocheservière, Bouaine, St-Christophe et La Bruffière. C'est par les plus récalcitrants que je commence ; mais nous craignons beaucoup de manquer de sujets. »

Les craintes de Goupilleau étaient prématurées ; plus politicien que psychologue, il ne soupçonnait pas les sacrifices dont est capable un vicaire qui a envie d'être curé. L'élection dirigée contre « les plus récalcitrants » se fit le 10 mai à Montaigu, et on ne manqua pas de sujets. Dans le nombre, M. Claude Bouche, vicaire jureur d'Ardelay (*voy.* ce nom), fut élu curé constitutionnel de Montaigu. Son installation, le 16 octobre suivant, donna lieu à quelques troubles. Le maire, M. Sauvaget, donna sa démission la veille pour ne pas avoir à présider

la cérémonie, et fut réélu maire le lendemain. Ce fut l'occasion d'une dénonciation en règle par Goupilleau, dont le civisme agité fut enfin récompensé, le 1er septembre suivant, par son élection comme député de la Vendée à l'Assemblée législative.

Dès 1791, l'installation du tribunal civil dont l'ancienne église de la Collégiale de Saint-Maurice avait soulevé les réclamations des habitants (*Arch. Nat.* F. 13 II Vendée 9).

*L'Etat des ci-devant églises situées dans les communes de l'arrondissement du bureau d'enregistrement et du domaine de Montaigu* porté, en 1796 :

« Église Saint-Jean, assez grande, en bon état, magasin de fourrages ; église Saint-Maurice, mêmes notes ; église Saint-Jacques, petite, totalement détruite, abandonnée, vendre le terrain, s'il se trouve des acquéreurs ; église Saint-Nicolas, mêmes notes que pour Saint-Jacques. »

L'église Saint-Maurice, l'église et le cimetière Saint-Nicolas furent vendus nationalement le 29 thermidor an VI ; le presbytère de Saint-Maurice avait été aliéné le 22 fructidor an IV, celui de Saint-Nicolas le 20 vendémiaire an V.

(*A suivre*).

EDGAR BOURLOTON.

# LETTRES INÉDITES SUR LE BAS-POITOU
# DE M. BENJAMIN FILLON [1]

## I

*Saint-Cyr, 20 août 1843.*

Mon cher Beauchet, il vient de me tomber sous la main quelques parchemins relatifs à la famille *de Sallo*. Je vous en envoie la nomenclature, afin que vous puissiez me faire savoir si mes paperasses peuvent vous être utiles. Voyez et jugez.

1° Hommage rendu à Josias Sallo (1593). — 2° Hommage rendu à Charles de Montmorency, à cause de sa femme, Renée de Cossé, par Marie Mesnard, veuve de Jacques Sallo. — 3° Titre signé par Charlotte Sallo (1601). — 4° Hommage rendu à la dite Dame (1607). — 5° Autre hommage (1619). — 6° Acquêt du fief de l'Emérière par Jacques Bodin du Coteau de H. et P. seigneur Gabriel de Châteaubriand et de dame Charlotte de Sallo, sa femme, (1624). – 7° Hommage rendu par Jacques Sallo à André Audoyer, seigneur de Montbail. — 8° Partage entre 15 et 20 membres de la famille de Sallo et

(1) Nous devons communication de ces lettres à leur destinataire, le savant et regretté M. P. Beauchet-Filleau. [N.D.L.R.]

énumération des personnes de la même famille (1653). — 9° Hommage par Jacques et Nicolas de Sallo au baron de Poiroux (1703). — 10° Vente par Jacques de Sallo à François Bodin des Coteaux (1716).

J'ai aussi à votre disposition quelques autres papiers relatifs à diverses familles, entr'autres à un certain *André Buor*, seigneur de la Mayronnière et du Plessys-Masson (1591). Cela vous va-t-il ?

Je connais bien aussi une visite faite au XIII$^e$ siècle dans toutes les églises et chapelles qui dépendaient de l'abbaye de Cluny, et qui étaient situées en Poitou ; mais ce titre appartient à un grigou peu facile à s'attendrir sur l'envie des autres. Brûlez un cierge à Sainte-Radegonde, pour qu'il devienne plus traitable....

J'ai été si peu bien portant jusqu'ici, que je suis resté à la campagne, où je m'amuse à peu près à compter les pulsations de mon sang et à dénicher de vieilles paperasses.

Adieu : je vous serre la main.

FILLON.

II

*Saint-Cyr, 24 octobre 1845.*

Mon vieux, votre lettre vient de me parvenir à la campagne. J'ai eu le nez assez bon pour faire demander hier ce qui pouvait m'être arrivé depuis quelques temps et au milieu du reste, j'ai trouvé votre poulet. — Cette fois, je fais réponse prompte, malgré ma paresse qui me talonne toujours comme vous semblez vous en douter.

Petit à petit je travaille à mon Fontenay et le reste du temps se passe à chercher des champignons, en compagnie de deux aimables damoiselles que le ciel vient de m'expédier pour égayer ma solitude, ou bien de mon curé, espèce de casse-

noisettes louangeur, qui vous assomme de sots compliments. Les poésies champêtres de défunt Mr Berquin ne sont que de la St-Jean à côté de ma vie actuelle. Malheureusement il y manque l'amour, *Cupido armis et arca* ; avec cela je pourrais me métamorphoser en Tyrcis, plus la moustache et je ne sais quelle bedaine peu en harmonie avec le personnage. Mais, bast, notre pastoralle se résume à couper la cornette, à manger drû, boire sec et jouer l'aimable marjollet, avec accompagnement de bons gros rires, à lever les lattes du vieux castel. Mais revenons au sérieux... Je n'ai point oublié les recherches de paperasses, de prechas. Je vous en porterai même nombre de pièces et les titres mis en ordre pour mon compte personnel. Ces derniers sont relatifs en général à Fontenay et au Bas-Poitou.

Dans le nombre il y a beaucoup de minutes, par conséquent l'originalité est incontestable.

J'ai enfin mis la main sur les fameux titres relatifs à la famille de *Jacques du Fouilloux*... le tout se compose de 5 pièces : 1° La donation entre-vifs de René Berthelot, conseiller au Parlement de Paris, et de Jeanne d'Ausseurre, sa femme, beau-père et belle-mère de Jacques du Fouilloux (3 mars 1541). — 2° Quittance de la somme de dix mille livres données par J. du Fouilloux et sa femme Jehanne Berthelot au papa beau-père pour raison du paiement de la dot de la dite Jehanne. Cette pièce est fort curieuse en ce qu'elle apprend que du Fouilloux se maria le 20 août 1554 et reproduit la clause du contrat de mariage. Elle est du 6 septembre 1554. — 3° Quittance donnée par J. du Fouilloux à un bourgeois de Fontenay. Minute qui porte deux fois la signature de du Fouilloux ; — 4° Prise de possession de je ne sais quel prieuré par un fils de du Fouilloux ; — 5° Lettres-royaux de Charles IX pour un neveu de du Fouilloux ; — Ce dossier est selon moi fort précieux, parce qu'il donne de nombreux détails sur la famille et la vie privée d'un homme remarquable, fort connu par ses œuvres, mais complètement *bégussé* sous le rapport des

biographies. De plus, il donne la signature originale du patron des chasseurs.

J'ai trouvé moyen d'intercaler une note dans mon Fontenay, relative à ce personnage, afin de publier ces détails et de reproduire la dite signature que je fais graver sur bois.

Ne communiquez donc pas ces notes à Pressac. Il m'en voudrait d'écornifler son dada.

Vous saurez aussi pour votre gouverne que le fameux *Puyviault* ou Puiviault, n'est pas un Théronneau, mais bien un *Claveau*. Ces Théronneau se fichent le chic de se procurer un aïeul de cette sorte ; mais par malheur beaucoup de personnes ne sont pas de leur avis et moi tout le premier, qui ai entre pattes un tout petit acte dans lequel Puyviault se dit tout uniment Claveau, le tout signé de sa main.

A cette occasion, je vous dirai en passant que l'anecdote si curieuse pour les *Buor* qui se passa à la Mothe-Freslon est une pasquinade dont ces chers gentilshommes ont bien voulu coiffer ce bon Henri IV, déjà assez chargé des bois que lui faisait porter la belle Marguerite.

Ce petit castel, que je vois presque à l'heure qu'il est de mes fenêtres, tant j'en suis près, doit bien rire dans sa barbe de pierres du sot rôle que l'on fait jouer au *Vert-Gallant*.

J'ai ici devant moi un petit prêchas orné d'un joli scel bien conservé, *du vendredi après les octaves de la mi-aoust 1330*. Il est relatif à un certain *Clément Rouhault*, valet, sire de Bois-Maignait. Cette famille Rouhault est très-ancienne et a produit un homme célèbre, qui n'est autre que Charles Rouhault, seigneur du Landreau et de Bournezeau. Les du Landreau actuels sont Jousbert, — mais parents des Rouhault.

J'ai mis en ordre une partie de mes papiers sur la Révolution. Il y a là dedans du joly, du curieux, et pas mal de turpitudes. Voyez-vous, mon petit fillelle, à cette époque, mal jugée aujourd'hui, il y avait de part et d'autre des gens qui faisaient par peur cent fois pis que ceux qui agissaient par convictions. De là, lâchetés sans nombres et plus tard palino-

dies pour faire oublier le passé. Je vous montrerai des lettres bien curieuses écrites par des chefs des deux partis.

Cette collection a son prix. J'ai été assez sot pour la laisser piller par qui a bien voulu, aujourd'hui, nisquet. Je mets la clef sur le tout et les amateurs d'autographes n'auront que ce qui n'a pas un intérêt direct pour la Vendée. Je ne comprends guère d'ailleurs cette dernière manie et je n'attache de valeur aux pièces de ce genre qu'autant qu'elles fournissent des renseignements historiques. La marotte des médailles me sourit seule jusqu'à aujourd'hui. Plus tard, je serai peut-être fou d'autre objets.

J'ai passé quinze jours à Bourbon au milieu des Archives que M. Fillaudeau a bien voulu mettre à ma disposition. Je n'ai rien trouvé pour Fontenay ou à peu près. La partie principale consiste en documents relatifs aux Guerres de la Vendée. Encore n'ai-je vu aucune pièce émanée des chefs royalistes, et la plupart de celles qui pouvaient compromettre des individus ont été enlevées ou dénaturées par des coups de canifs. — Les familles du Bas-Poitou trouveraient aussi beaucoup de papiers saisis durant la Révolution. Il y en a qui vous seraient fort utiles....

Tout à vous.

FILLON.

## III

*Fontenay, 24 décembre 1850.*

MON CHER BEAUCHET,

Dans mon dernier envoi, j'ai oublié d'ajouter quelques détails sur La Popelinière et sa famille. Je répare aujourd'hui cette omission, espérant que mes notes vous arriveront à temps...

L'été prochain, je donnerai une notice très détaillée sur lui.

notice dans laquelle je publierai un grand nombre de lettres inédites de lui et plusieurs missives de Henri IV, de Sully, du Prince de Condé, d'Aubigné, et autres personnages marquants, qui sont relatives à l'apparition de son Histoire des guerres de Religion. Vous y trouverez la preuve de la difficulté qu'éprouve tout honnête homme à dire ce qui est juste et vrai.

Mentionnez cette belle et curieuse correspondance qui ne m'appartient pas, mais dont j'ai pris copie moi-même sur les originaux.

Si j'insiste pour que vous placiez la biographie de *Lancelot Voysin, sieur de la Popelinière*, (c'est ainsi qu'il signait) dans votre Dictionnaire, c'est que je considère cet homme comme l'un des plus remarquables du Poitou.

Il ne paraît pas avoir laissé d'autres enfants que ses livres.

Autres renseignements à ajouter : *Jehan Rabasteau* était fils de Jehan Rabasteau, garde de la Prévosté de Fontenay et ensuite lieutenant du sénéchal du Poitou dans la même ville. — Le président Rabasteau est donc probablement né dans l'hôtel que possédait son père près de l'église Notre-Dame. Cependant je n'ai rien de positif là-dessus. Il en est de même de la date de sa naissance, que l'on doit fixer entre 1365 et 1375. Car en 1440 il était vieux et infirme...

Toujours disposé à vous être agréable,

FILLON

# ETUDE

## SUR LE PATOIS ET LE PAYS BAS-POITEVIN

*Fin* (1).

### « Tournures » du langage, dictons patois, etc.

Il arrive souvent aux campagnards poitevins (ils ne sont pas les seuls), au lieu de fournir une réponse explicite, affirmative de se couvrir, en quelque sorte, par une « tournure » expressive, d'ordinaire non compromettante, tenant à la fois de l'euphémisme et de la périphrase.

Comment ils trouvent le vin qu'on leur offre ? — « Il se laisse boire », ou : « Il n'est pas des plus mauvais. »

Leur avis sur une jeune fille ? — « Elle n'est ni bien ni mal », ou : « Elle est de celles dont on ne parle pas. »

Si les récoltes ont été bonnes ? — « Elles pourraient être meilleures. »

Tout cela remet en mémoire la vieille chanson de *La montaïe de la Chaussouère* :

Dis, mon p'tit gars, la rivière est-elle profonde ?

— « Lés cailloux touchont la terre,
Tire lire lire, toure loure loure,
Lés cailloux touchont la terre,
Va, va-a, pre ma fouè ».

(1) Voir le fascicule du 4e trimestre 1905.

Peut-on facilement la traverser ?

— « Lés quenards l'ont bé passaïe,
Tire lire lire, toure loure loure.
Lés quenards l'ont bé passaïe,
Va, va a, pre ma foué »

Pour appeler ou *heucher* quelqu'un, on fait fréquemment entendre, avant ou après le nom de la personne appelée, un *ho*, une façon d'écho assez typique : Ho ! Jean !.. » — « Ho ! Francille, ho !.. »

*
* *

Les gens étrangers au pays auraient peine à traduire certaines expressions rendues parfois sous forme de dictons ou proverbes. Ainsi :

*To pas* ? (N'est ce pas ?) — *To pas vré?* (N'est-il pas vrai ?)

*Ma fri* (Pour : Ma foi ! — *Taudion de gueux*, etc. (Juron).

*Ma grand'mille foué damnaïe* ! (Serment).

*A cha trouès* (Trois à la fois).

*Cha petit, cha pouais* (A peine, cahin caha).

*Gle sait ni a ni bé* (1). (Il est absolument illettré).

*N'entendre ni clas ni mètes* (2). (N'écouter aucune raison).

« *Prendre tchuqu'in pre le bec* (3). » (Le jouer, lui arracher habilement son secret).

*A battre et à freindre*. (En très grande quantité).

*Ne bougeaï ni pé ni ale*. (Ne remuer ni bras ni jambes).

*Etre embaumé dans la fièvre*. (L'avoir très forte).

*Fère in repas d'ouaille*. (Manger sans boire).

*O ne vaut pas-t-ine senelle* (ou *in rifaou* (radis). Cela ne vaut rien).

(1) « Je ne sais ne A ne B », disait Jeanne d'Arc aux conseillers de Charles VII.

(2) *Mètes* a encore le sens de borne, limite ; mais on donnait jadis ce nom à un son de cloche tintant ou carillonnant pour annoncer une fête.

(3) *Le Laboureur*, Mémoires du XVI[e] siècle.

*Le jaublanc passera sos la planche.* (La gelée blanche se tournera en pluie).

*Méfièz-ve de ce qui vint de la galerne* (1).

*Emportaï la penère et le bareil.* (A boire et à manger).

*Frisé queme in ougnin.* (Allusion à la structure de l'oignon).

*Fin queme ine épice.* (Fort intelligent).

*Jouaï au jeu de « sot s'y met ».* (Se laisser duper).

*Avouèr lés deux pés dans-n-in bot.* (Etre peu dégourdi).

*Gardaï sa vache su lés cheintres au vesin.* (Vivre aux dépens d'autrui).

*Gl'ést pas meglou à enfournaï qu'à pétri.* (Il n'est bon à rien).

*Al a fait lés cent dix-neu coups.* (Elle a mené une vie déréglée).

*Arrive tchi plante!* — (Sorte d'alea jacta est! dont voici le sens : Celui qui sème, qui plante, peut espérer récolter). (2)

Et bien d'autres locutions, dont quelques-unes un peu salées et, fort souvent, tout à fait rabelaisiennes.

* *
*

## A propos des noms propres

La prononciation particulière au Bas-Poitou, surtout dans les campagnes environnant Fontenay, m'a toujours semblé un indice sérieux pour la meilleure orthographe des noms patronymiques de la contrée ayant la terminaison *au*. Si l'on excepte un petit nombre de ces noms (*Chaigneau*, en patois *Châgnâ; Baud,* féminin *La Belle*, qui indiquerait plutôt *Beau*, etc., à part la question étymologique, on devrait écrire :

1° Par *eau*, tous ceux dont la syllabe finale a, en patois, le son *ais* (3). *Bouffandeau* (Bouffandais), *Coutanceau* (Coutançais), *Morandeau, Prouzeau, Violleau*, etc. ;

(1) Malgré la chanson : Ah! p'tit vent de galerne,
Baille-nous dau bai temps. »

(2) — « ... ansin *m'aplanto.* » Je me risque, *arrive que plante.* (*Mireille*, traduction E. Rigaud, I, p. 28.)

(3) Sur quelques points de la Vendée, ces noms reçoivent la désinence *éa* : *Rigaudéa, Simounéa.*

2° Par *au*, ceux dont la finale est prononcée *a* : *Charriau* (Charria), *Deniau* (Denia), *Gaboriau* (Gaboria), *Perdriau* (Predria), *Savariau* (Savaria) ;

3° Par *aud*, ceux qui ont le son final *aou* : *Bonnaud* (Bounaou), *Gouraud*. *Guilbaud* (Gueilbaou), *Malvaud*, *Rouaud*, *Vrignaud* (Vregnaou), etc.

La façon de prononcer les noms propres féminisés est même, à cet égard, une indication. Selon un vieil usage conservé des XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles, la femme de Brianceau sera *Briancelle*, (ou *la Briancelle*), tandis que celles de Biraud, Thibaud seront *Biraude* (ou *Biraoude*), *Thibaude* ; celles de Boutin, Chabot seront *Boutine*, *Chabote* (1).

*
* *

On pourra remarquer, aussi, au sujet des noms de famille, que nos villageois ne laissent guère échapper l'occasion de joindre au nom de quelqu'un, comme qualificatif à la façon de certains héros de F. Cooper (2), la désignation de telle ou telle infirmité, de l'arme ou du grade pour les anciens militaires ; ils substituent un surnom au nom véritable, etc. C'est ainsi qu'ils diront : Le *borgle* (borgne) *Poupais*, la *bouétouse Guegnarde*, *le pot-de-lèvre* (bec-de-lièvre) *Morin*, le *sapeur Véquaud*, le *marin Caillaou*, le *sergent Roussais*, ou même simplement : Le *Cuirassier*, le *Dragon*, ce qui les fait suffisamment connaître.

D'autres fois, et par pure ironie, on accole au nom un surnom qui s'emploie même seul dans plus d'une circonstance : Le *camus Pouèrin* (pour celui qui possède un nez cyranesque) ; *Bouche* (mieux : *goule*) *moyenne* (celui dont la bouche est d'une grandeur demesurée) ; la *Belle dau dimanches*, pour une femme qui néglige habituellement sa toilette, etc.

(1) « Maria *Blandine*, Johanna *la Goverite*, Catharina *la Rataude*, etc. (Archives du Château de Soubise, XIV^e^ siècle.).

(2) Edouard Gallet, *La Ville et la Communes de Beauvoir-sur-mer*.

*
* *

**Beaucoup de prénoms sont abrégés ou dénaturés.**

Adrien devient. . . . . . . . . *Drien* (ou Driot (1)) ;
Alcide, Ambroise deviennent *Lacide*, *Broiset* ;
Antoine, Eugène. . . . . . . . *Touène* (ou *Toinet*) : *Gène* (ou *Gènet*) ;
Ernest, Evariste. . . . . . . . *Renest* ; *Variste* (ou *Varisse*) ;
François, Françoise . . . . *Francet*, *Francille* ;
Elisa, Euphrasie. . . . . . . . *Lisa*, *Frasie* ;
Hilaire, Honorine. . . . . . . *Léret*, *Norine* ;
Jacques, Jean. . . . . . . . . . *Jacquet*, *Jacquot* ; *Jeandille* ;
Joseph devient. . . . . . . . . *Josi* (ou *Joson*) ;
Marc, Mathilde deviennent. . *Marquet*, *Malthide* ;
Mathurin, Pierre. . . . . . . . *Mathelin* ; *Pierret*, *Pelot* ou *Pitre* ;
Michel, Rose. . . . . . . . . . *Micha* ; *Rosette*, *Rousa* ou *Rousite*, etc.

Ainsi des noms de communes. Pour ne donner que quelques exemples pris dans le voisinage de Fontenay, Le Poiré, Velluire, sont appelés Le *Péré*, *Vélire* (2).

Montreuil, l'Ile-d'Elle. . . . . *Montraou*, *en-n-Elle* ;
Oulmes, S^t-Sulpice. . . . . . . *Aames*, *St-Suplice* ;
Sérigné, St-Radégonde. . . . *Sergné* (2), S^te-Raguin.

*
* *

Voici, à titre de curiosités locales, quelques noms de bœufs (ou vaches) assez communs en Bas-Poitou :

Baladin.
Bijou (Nom de cheval aussi).
Blanchet (Robe claire).
Bretaud *(Bretaou)*.
Marjolet (Forte taille).
Maréchal *(Marichaou)*.
Matelot (Trapu).
Merlet *(Mrelet)*.

(1) René Bazin, *La Terre qui meurt*.

(2) Il est vrai que la *Chronique du Langon* et autres pièces justifient cette orthographe.

Brigadier.

Cabaret.

Cadet (Petite taille).

Calot, e (Taché de blanc au front).

Cavalier.

Châtain (Mufle et poil clairs).

Compagnon.

Dragon.

Gaillard (Haut encorné).

Janvret (Janvier).

Joli (Prononcez *Jouèli*).

Lancier (hautes cornes droites).

Libertin (qui rapine l'herbe).

Moret, ète (N. de jument aussi, Robe foncée).

Mouraud (*Mouraou, de*), R. très foncée.

Muscadin.

Noblet (l mouillé).

Parthenay (De race).

Réjoui. Rigolet (Taquin).

Robin, e (Bai clair).

Rougeaud (*Rougeaou, de*).

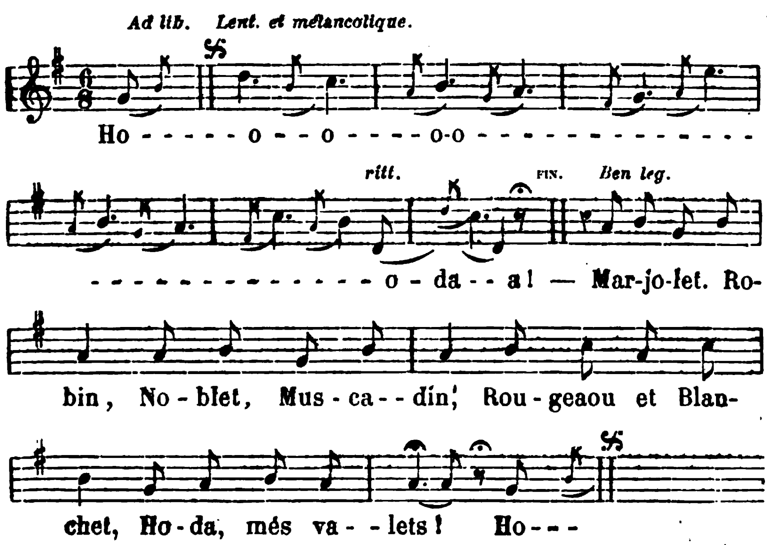
Sauvaget.

Tabouret, Taupin (noir).

Tournais (Tourne au noir, ou *étournais* (étourneau).

Vermeil (*Vremeìl*).

### Spécimen de chant du bouvier (*Araudage*).



*
* *

## Noms de villages, de fermes.

Bien des noms de bourgs, de hameaux, de fermes, sont nés de la situation géographique du lieu, de la nature du sol, des productions dominantes : La *Vaud* (mieux *Vau*), *Bellevue*, le *Chail*, les *Conches*, le *Goulet*, *Puy-Greffier*, le *Sableau*, la *Touche* (1), la *Vineuse*, etc. D'autres ont pour origine une particularité plus ou moins intéressante : la *Loge* (hangar), le *Fournil*, *Tournebride*, le *Vivier* ; ou bien quelque souvenir, allusion historique ou légendaire : l'*Aumônerie*, la *Chaîne*, *Chanteloup*, la *Mainborgère*, la *Poterie*, le *Relais*, *Salvaison*, etc.

Ardouin-Dumazet, traversant la région de Palluau-Legé, remarqua que les noms des métairies isolées « sont, pour la plupart, ceux des premiers occupants, auxquels on a ajouté la désinence *ère* (2). » Il aurait pu constater pareille chose dans tout le pays poitevin et au-delà. Un grand nombre de villages tirent, en effet, leur nom de celui d'un homme, fondateur du lieu où jadis maître de céans ; ceux-là ont, généralement, en Vendée et ailleurs, une appellation terminée en *ière* ou en *ie* : la *Boissière* ou *Boisselière*, — de Boisseau, *Boissel* ; — la *Burelière*, — de Bureau (Ile-d'Olonne) ; les *Davières*, (Chantonnay) ; la *Guignardière* (Avrillé) ; l'*Ouvrardière* (les Herbiers), etc. ; la *Burcerie* (Nieul-le-Dolent), *la Chaboterie* (St-Sulpice-le-Verdon), *la Chevalerie* (Aubigny, Bourg-s-La Roche), *la Faverie*, de Favreau (Chapelle-Hermier), *la Garnerie* (Le Langon, Sérigné), etc.

L'étymologie de quelques noms, par suite d'une corruption lente, de l'addition ou du retranchement d'un préfixe, est assez difficile à préciser et échappe même, parfois, à toute traduction incontestable. Ainsi : La *Chabosse* (Réaumur), la *Courcaillère* (Chambretaud), *Ecoué* (Montreuil), — de queue (?), *la Frise* (Corps), *Ougnette* (Ste-Hermine), etc.

(1) Une touche (fin du moyen-âge) était un petit bois de haute futaie.
(2) *Voyage en France*, 16e série.

Ces dénominations se compliquent souvent d'un qualificatif : le *Grand-Fenétreau*, la *Haute* ou la *Basse-Revaudrie*, la *Petite-Guéfardière*.

Certains noms pittoresques du Marais sont, dit Ardouin-Dumazet, « l'histoire même de la conquête du sol sur la mer : » les *Ecluzeaux, Mouillepied, l'an VI*, etc.

Enfin, quelques villages, au lieu d'être désignés, comme en Saintonge, par les mots : *Chez-Cartier, Chez-Nadaud, Chez-Thomas*, se présentent tout simplement avec un nom de famille : *Bazouin* (Damvix), *Boireau* (Chauché), *Ferret* (La Tardière), *Josse* (Poiroux), *Libaud* (la Réorthe), *Soulisse* (L'Ile-d'Elle).

## Noms de tènements ou lieux dits.

Dans le marais méridional, par suite de l'étendue des parcelles, le nombre de ces noms est assez limité. Ils sont tirés surtout de la forme des terrains, de la nature des cultures. On y voit revenir les mots : *carré, levée, renfermi, marais, gasse* (boue), *motte, culée* et... quelques autres. Les fermes portent le nom de *cabanes*, et ce mot est accompagné d'une partie complétive, parfois caractéristique : la *Cabane de la Roselière*, la *C. de la Vacherie* (Ste Radégonde-des-Noyers), *C. de la Potence* (Champagné-les-Marais), *C. de la Maison-neuve* (Triaize), *C. de la Masserie* (Maillé), *C. de la Belle-Henriette* (La Tranche).

Les terres de la Plaine étant plus morcelées, mais souvent sans autre délimitation apparente que des *bornes* de pierre (1) ou la différence des plantes cultivées, il a paru suffisant de généraliser en désignant sous une appellation collective un certain nombre de parcelles. Le terme employé indique presque toujours, soit le souvenir d'une tradition, soit l'élément dominant ou la composition du sol, soit l'état des propriétés à l'époque de la confection du cadastre. Pour les reconnaître, on a recours au plan par section de chaque com-

(1) Ces limites sont assez rarement en ligne droite. La raison en pourrait être que la courbe, plus ou moins accentuée, permet de mordre un peu chez le voisin, d'où fréquentes contestations et bon nombre de procès.

mune et aux numéros correspondants de la matrice cadastrale. Cela se pratique, du reste, partout comme moyen de contrôle. On dira donc : Tel terrain se trouve au ténement des *Grois de Poiville*, n° 148, section D ; tel autre, au fief de la *Tonnelle*, n° 62, section H.

Sauf quelques exceptions, il est rare qu'une parcelle porte une dénomination spéciale. On en rencontre pourtant comme celles-ci : le *Chiron* (1) *blanc*, la *Petite-Urgnolle* (Longèves), le *Plantis* (Sérigné), etc. Mais ici nous confinons déjà aux terres bocagères.

L'aspect particulièrement varié du pays et le mode de clôture en haies vives des terrains du Bocage et des communes en lisière, expliquent la multiplicité des termes qui permettent de distinguer les nombreuses parcelles d'une exploitation rurale. Ces termes fournissent, d'ordinaire, un renseignement utile concernant la tradition, la nature du terrain, la contenance, l'altitude, l'orientation, etc. Certaines expressions locales, dénotant souvent une origine celtique (2), figurent sur la plupart des matrices cadastrales de cette région (*quaireux*, *combe*, *néde ou nesde*, *carne ou garne*, *ouche*, *affiage*, *côtière*, *pâtis*, etc.) C'est ainsi que l'on a : la *Cachette*, les *Batailles* (Saint-Juire), la *Pierre-Folle* (lieux div.), le *Champ de la Dispute* (Bourneau), *le Chaillou* (La Réorthe), la *Grosse Pierre* (Sainte-Hermine), les *Boisselées* (Cezais), la *Noue-de-Bas*, la *Haute-Motte* (Vouvent), le *Champ de la Mète* (limite, Saint-Hilaire-du-Bois), les *Terpeaux* (l'Hermenault), etc.

Nous pourrons maintenant aborder le Vocabulaire, où sont données les étymologies à peu près incontestables, et dont un grand nombre de termes seront plus compréhensibles après les considérations qui précèdent.

*(Décembre 1903).*

A. MÉTAY.

(1) Il y peu d'années, on voyait encore dans la Plaine et ailleurs, nombre de ces *chirons* (tas de pierre, — tumulus quelquefois) encombrants, qui ont presque tous, depuis, été utilisés pour l'entretien des chemins ruraux.

(2) Benjamin Fillon, *Poitou et Vendée*, p. 7.

LE LIVRE D'OR DE LA VENDÉE

# ESSAI D'UN MARTYROLOGE VENDÉEN

## DE LA RÉVOLUTION

(SUITE (1).

BOUTILLIER (La famille) est une de celles qui ont été en Vendée le plus cruellement éprouvées par la Révolution.

M. BOUTILLIER DU RETAIL (Charles-Candide, ancien conseiller du roi, l'un des plus intrépides chefs de l'insurrection vendéenne, fut après plusieurs combats fait prisonnier par les troupes républicaines, traîné de cachots en cachots ; de Chinon, à Bourges et à Saumur et finalement massacré sans jugement en 1794, dans une prison de cette dernière ville.

Sa femme, née *Antoinette* [ou *Marie-Louise*] *du Pont de Beauvais*, livrée par un domestique qui voulait s'emparer de ses bijoux et du peu d'argent qui lui restait, fut arrachée des bras de ses enfants, emprisonnée à Poitiers, condamnée à mort et guillotinée après avoir été odieusement mutilée par le bourreau (2).

(1) Voir le 3e fascicule de 1905.

(2) Abbé Teillet, *Victimes Vendéennes*.

M. *Louis-Marie Boutillier du Retail*, frère de Charles, ancien capitaine de cavalerie, fut un des meilleurs officiers Vendéens de l'armée du Centre, de 1793 à 1796.

BOUTILLIER DU COIN, chef vendéen, fut fusillé à Saint-Florent, après avoir fait la guerre de Vendée.

BOUTILLIER DE SAINT-ANDRÉ (Marin-Jacques), domicilié à Mortagne, 48 ans, avocat au Parlement, sénéchal de Mortagne, maire de Mortagne en 1790 et président du tribunal du district de Cholet.

Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Nantes, le 10 avril 1794 « pour avoir pris part aux révoltes et émeutes contre-révolutionnaires qui ont éclaté dans la ville de Cholet, Mortagne et dans toute la Vendée. »

Exécuté le lendemain 11 avril à Nantes.

M. Boutillier de Saint-André avait épousé le 17 juillet 1780, à Mortagne, sa cousine Marie-Renée Boutillier de la Chèze, décédée à la prison du Calvaire d'Angers, le 23 frimaire an II, *13 décembre 1793* (1).

BOUTILLIER (Marie Jacqueline), veuve de *Jean-Gabriel de Vaugiraud*, capitaine au régiment de Vermandois-infanterie, écuyer, seigneur de la Tabarière décédé à Mortagne le 9 janvier 1765, aurait été, d'après M. l'abbé Deniau, enlevée de Mortagne, à l'époque de la Terreur et précipitée du haut d'un escalier, chute à la suite de laquelle elle serait morte (2).

(1) *Généalogies Boutillier, Cesbron, et Mesnard.*

« D'un esprit très libéral, dit notre regretté ami l'abbé Bossard dans *Une famille Vendéenne pendant la grande Guerre*, M. Boutillier de Saint André sauva au péril de sa vie trente prisonniers républicains que les Vendéens voulaient massacrer. Il fut arrêté à Nantes où il était allé réclamer à Carrier la mise en liberté de sa femme et condamné à mort sur la dénonciation d'un des prisonniers qu'ils avait sauvés ! Il monta à l'échafaud, a raconté un témoin oculaire, comme on monte les degrès d'un escalier d'honneur, chapeau bas et donnant le bras à une vielle dame qui avait quelque peine à en gravir les marches. »

Un membre de la famille dit que Mme Boutillier de Saint-André fut *plus vraisemblablement* ou guillotinée ou fusillée (V. *Revue du Bas-Poitou*, VIII, 374).

(2) *Généalogie Boutillier.*

C'est à la famille Boutillier qu'appartenait l'illustre héroïne Angélique des Mesliers, dont l'histoire bien connue a inspiré la muse de nos meilleurs poètes.

Boutin (Antoine), journalier, 50 ans, de la Tardière, mort dans les prisons de Fontenay, le *9 ventôse an II* (1).

Boutin (Jacques), 34 ans, de Vouvant, mort dans les prisons de Niort, le *16 avril 1794* (2).

Boutin (Louis), 28 ans, domestique, « chez Saint-Mars » à la Châtaigneraie, accusé d'être « chef du comité des *brigands*, d'avoir été à 58 batailles et d'avoir tué beaucoup de patriotes », fut condamné à mort par jugement de la Commission militaire de Fontenay, du *25 pluviôse an II.*

Brachet (André), de Chavagnes-en-Paillers, 28 ans, tué par les *bleus*, le *25 novembre 1793* (3).

Brachet (Antoine), 57 ans, du village du Cormier, paroisse de Chavagnes-en-Paillers, « tué par les républicains », le *10 mai 1794* (4).

Brachet (François), 48 ans, de la paroisse de Chavagnes-en-Paillers, « tué par les républicains », le *5 octobre 1794, à l'Anjouinière* (5).

Brachet (Nicolas), 39 ans, chef vendéen, né à la Rabatelière, mais domicilié à Saint-Aignan, condamné à mort à Nantes, le 20 avril 1794. Le jugement porte la mention suivante : « A constamment suivi les Brigands dans leurs armées, a été arrêté porteur d'un pistolet et d'un bâton au bout duquel était une serpe *taillerasse* (6). »

(1) *Reg. décès de Fontenay.*
(2) A. Proust.
(3) *Fragments dépareillés d'un Registre de la mairie de Chavagnes-en-Paillers.*
(4) *Id.*
(5) *Id.*
(6) Abbé Teillet, *Victimes Vendéennes.*

**Brancard** (Jacques), laboureur, domicilié à La Ferrière, canton des Essarts, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire des Sables, le *14 ventôse an II* (1).

**Brancard** (Pierre), 62 ans, laboureur, domicilié à La Ferrière, condamné à mort par la Commission militaire des Sables-d'Olonne et exécuté sur le Remblai, le *12 ventôse an II* (2).

**Branchaud** (Jean), 35 ans, laboureur à Puy-de-Serre, officier municipal de sa commune, accusé d'avoir « pris part en qualité de chef instigateur aux révoltes et émeutes contre-révolutionnaires qui ont désolé le département de la Vendée et les circonvoisins ; 2° a marché en armes avec les rebelles ; 3° est allé avec d'autres rebelles enlever de chez lui le citoyen Gibaud, l'a fait lier et attacher à la queue d'un cheval et l'a conduit ainsi d'abord au Comité des rebelles et ensuite à Pouzauges ». Fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Niort, le *6 avril 1794* (3).

**Branchu** (Marie-Thérèse), veuve de Louis-Jacob Pannier, de Fontenay-le-Peuple, décédée à l'abbaye de Celles, transformée en prison, le *19 germinal an II* (4).

**Braud** (Nicolas), avoué à Fontenay-le-Peuple, condamné à mort par la Commission militaire de la Rochelle, le *29 octobre 1793*.

Braud était accusé « :

1° D'avoir été avoué au tribunal du district de Fontenay (!)

2° D'avoir été à Saint-Maurice-des-Noues, le 29 mai

(1) Prud'hom.
(2) *Greffe du trib. des Sables.*
(3) A Proust.
(4) *Registre de décès de Celles.*

1793 et jours suivants, d'y avoir formé un cabinet provisoire des brigands ;

3° D'avoir dressé les procès-verbaux de nomination des Commandants des brigands et d'avoir écrit des bulletins dans la première assemblée qui se tint à Saint-Maurice, assemblée dans laquelle Pierre Filuzeau fut nommé syndic et Bouton commandant — charges qu'ils refusèrent d'accepter;

4° D'avoir assisté à une seconde assemblée qui se tint le 31 du même mois, d'y avoir dressé le procès-verbal de concert avec les nommés Daux, Genais, Julien Texier et Joseph Denais, qui fut nommé commandant de la paroisse, Chesseboeuf, sergent et Julien Texier, caporal;

5° D'avoir été trouvé nanti d'une proclamation écrite de sa main, portant en tête : *de par le Roi*, ayant pour objet d'exciter à la révolte ;

6° D'avoir également été trouvé nanti d'un imprimé du prétendu Conseil supérieur d'administration, établi par les brigands sous la date du 8 juin 1793, an Ier du règne de Louis XVII, signé : Michel des Essarts, vice-président, par M. Dupaty, secrétaire » (1).

BRAY (Mathurin), domicilié à la Bruffière, canton de Montaigu, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire de Nantes, le *14 nivôse an II* (2).

BRÉAUD (Thomas), 40 ans, sabotier, au Boupère, « accusé d'avoir été parmi les *Brigands* et même chef, d'avoir pillé de bons patriotes et tenté de les empoisonner... », fut condamné à mort par la Commission militaire de Fontenay, le *5 pluviôse an II*.

(1) *Arch. du greffe de la Rochelle.*
(2) Prud'hom.

BRÉMAUD (N...), fermier, massacré à la Mignonnière de Saint-Pierre-du-Chemin (1).

BRENON (Pierre), 39 ans, de Challans, mort dans la prison du Minage, aux Sables d'Olonne, le *24 frimaire an II* (2).

BRENUGAT (Pierre), vicaire de Bazoges-en-Paillers, ayant refusé de prêter le serment constitutionnel, s'était caché aux environs de Bazoges, où il continuait de donner aux fidèles les consolations de la Religion. En août 1795, il assista au Synode du Poiré-sur-Vie, refusa de nouveau de prêter serment après le coup d'Etat de fructidor an V, fut arrêté en même temps que les deux abbés Remaud, de Chavagnes-en-Paillers, par les soldats de Travot et déporté à Cayenne où il succomba, le 8 septembre 1798. Une lettre écrite le lendemain par un autre déporté raconte qu'« il fut trouvé mort d'inanition dans une forêt voisine. » (3)

BRETELIS (Marie), 60 ans, de la Guirciaire, commune de Mouchamps, décédée dans l'abbaye de Celles, transformée en prison, *le 13 germinal an II* (4).

BRETHÉ DE LA GUIGNARDIÈRE (Joseph-Armand), 17 ans, volontaire, fait prisonnier à Quiberon et fusillé peu après.

Cette famille a fourni neuf victimes à la Révolution (5).

BRETHÉ (Marie), femme Chevalier, de la paroisse de St-Georges de Montaigu, surprise dans un champ de la Pralière avec deux enfants, fut massacrée sur place ainsi que ses deux enfants.

(1) Témoignage de la grand'mère de l'abbé Avril, curé de la Tardière en 1881.
(2) *Archives du greffe du Trib. des Sables.*
(3) Edgar Bourloton. *Le clergé de la Vendée pendant la Révolution* (art *Bazoges-en-Paillers*).
(4) *Registre de décès de Celles.*
(5) *Chroniques du Bas-Poitou.* IV. 135.

Bretins (Louis), de la Gaubretière, tué à la seconde affaire du clocher, en 1793.

Bretot (Jean), domicilié à Boulogne, canton des Essarts, condamné à mort comme « brigand de la Vendée », par la Commission militaire de Savenay *le 6 nivôse an II* (1).

Bretuaille (Marie), veuve Piet-Prot, d'Aizenay, 60 ans, condamné à mort par la Commission militaire des Sables, le 24 juin 1794 (2).

Brias (Louis), de Chantonnay, condamné à mort par la Commission militaire de La Rochelle. Accusé d'avoir été à toutes les batailles de Luçon « avec les brigands », et en particulier « lors de la déroute qu'ils eurent à Luçon le 14 août », et « d'avoir souhaité que tous les patauds fussent crevés », d'avoir été une fois en armes au Pont-Charron ; d'avoir monté plusieurs fois la garde pour les brigands, avec une fourche.

*Catherine Brias*, sa femme, subit pareille condamnation, pour avoir fait plusieurs neuvaines, afin « que les aristocrates gagniasse » et pour avoir suivi son mari avec les brigands (3).

Bridoleau (François), 20 ans, condamné à mort à Nantes, le 2 janvier 1794, avec deux cent quatre-vingt-neuf autres victimes.

Bridonneau (René), 52 ans, de Saint-Laurent-La-Salle, mort dans les prisons de Niort, le *5 mars 1794* (4).

Briens (Pierre), chaudronnier, domicilié aux Herbiers, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire de Grandville, le *21 floréal an II* (5).

(1) Prud'hom.
(2) *Les Prisons des Sables d'Olonne*, par Joseph Rellno.
(3) *Archives du greffe de la Rochelle.*
(4) A. Proust.
(5) Prud'hom.

BRILLANCEAU (plusieurs membres de la famille) furent victimes de la Révolution à Pouzauges (1).

BRILLAUDEAU (Jacques), laboureur, 17 ans, de Chantonnay, fusillé au *Champ des Martyrs*, près Angers, en 1793 (2).

BRILLEAU (Jeanne), 38 ans, du village de la Morinière (paroisse de Chavagnes-en-Paillers) « tuée par les républicains », le *23 février 1794, jour du Grand massacre.*

BRILLEAU (Marie), épouse de *Jean Piveteau*, 47 ans, de la Morinière « tuée le même jour par les républicains » (3).

BRILLOUET (Pierre), menuisier, âgé de 38 ans, demeurant à Mouchamps ; un des plus intrépides soldats de l'armée vendéenne.

Poussé par les premiers excès de la Révolution à quitter la garde nationale de Mouchamps, dont il était l'adjudant, il prit la cocarde blanche, et d'après ses propres aveux fut « *mis commandant de Compagnie par M. Bour-* « *cier, curé de la paroisse.* » C'est en cette qualité qu'il assista à la première bataille de Luçon, et c'est aussi pour ce fait, que traduit devant la Commission militaire de la Rochelle, il fut condamné à mort, le *21 décembre 1793* (4).

BRIN (Pierre), de la Gaubretière, massacré en cette localité, le *27 février 1793.*

BRINDI (Paul-Marie), secrétaire du comité des « brigands », des Epesses, est cité par M. l'abbé Uzureau (*Anjou Historique*) comme « victime de la Révolution ».

(1) *Témoignage de feu M. Des Nouhes de la Caçaudière.*
(2) Abbé Uzureau, apud *Vendée historique.*
(3) *Fragments d'un registre de la mairie de Chavagnes-en-Paillers.*
(4) *Arch. du greffe de la Rochelle.*

Briot (Esprit), domicilié aux Essarts, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire de Savenay, le *3 nivôse an II* (1).

Briot (François), domicilié à Saint-Hilaire-de-Voust, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire de Nantes, le *17 nivôse an II* (2).

Brisard (Noël), 26 ans, laboureur, de Saint-Gervais, canton de Beauvoir-sur-mer, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire des Sables, le *15 avril 1793* et exécuté le 19 (3).

Brisseau (Joseph), de la Boissière-de-Montaigu « assassiné par les armées républicaines », le *2 février 1793* (4).

Tout porte à croire qu'à cette date du 2 février 1793, un massacre considérable eut lieu à La Boissière ; dans le cimetière, d'après les uns, dans les landes de *Puydoré* d'après les autres.

Une jeune fille, dont le nom est aujourd'hui encore très noblement porté en Vendée, Mlle Marie-Julie Lhomme, échappa, dit-on, par un véritable miracle à ce massacre (5).

Aussi bien nous sommes fondé à penser que les victimes de ce jour dont les noms sont consignés d'une façon spéciale sur les registres de la Boissière, ne sont pas les seules qui aient succombé aux coups des soldats républicains. En effet, dans un ordre d'idées contraire, nous avons rencontré sur les mêmes registres le nom d'un *Thibaud (Pierre)*, du Chêne, avec la simple mention « décédé » alors que nous savons pertinemment que ce Thibaud, agent zélé des républicains, a été tué par les habitants.

(1) Prud'hom.
(2) *Id.*
(3) *Greffe du tribunal des Sables.*
(4) *Etat supplémentaire des Registres de l'état-civil de la Boissière.*
(5) C'était la grand'mère de M. l'abbé Petit, ancien secrétaire de l'évêché de Luçon et la grande tante de MM. les curés de La Chaize et de Gros-Breuil.

**Brisset** (Marie-Anne), épouse de Jacques Cossard, sage-femme, demeurant au Plessis, paroisse de Mouchamps, ne professait pas, paraît-il, des sentiments très tendres pour la Révolution et ses partisans. C'est ce dont se plaignaient en termes indignés, dans une lettre adressée *au citoyen commissaire accusateur public près le tribunal criminel de la Rochelle*, le juge de paix et les officiers municipaux de Mouchamps.

Suivant leurs dires, les époux Cossard étaient des personnages « très criminels », de « vrais ennemis de la Chose publique », qui, après la déroute de l'armée républicaine à Saint-Fulgent, avaient fait assassiner trois gardes nationaux. Le mari n'avait pas craint d'aller monter la garde à la porte de la prison où les « infâmes brigands » avaient enfermé les épouses patriotes ».

Mais ce qu'il y avait surtout de profondément grave, c'est que la femme Cossard qui, a *raison de sa fonction de sage femme avait de l'ascendant sur l'esprit des citoyens des environs*, les excitait à se joindre à l'armée des « Brigands ».

Ce dernier motif devait entraîner la décision de la Commission militaire de la Rochelle, appelée à juger cette pauvre femme.

Elle fut condamnée à la peine de mort, le *16 brumaire an II* (1).

**Brisseau** (Joseph), de la Boissière-de-Montaigu « assassiné par les Bleus », le *2 février 1794*.

**Brisson** (Mathurin), 63 ans, de la Grolle, tué par l'ennemi, le *27 février 1794*.

**Brisson** (Catherine), 60 ans, de la Grolle, tuée par l'ennemi, le *27 février 1794*.

(1) *Arch. du greffe de la Rochelle.*

**Brochart** (fils) massacré à la Gaubretière, le *27 février 1793*.

**Brochart** (Constantin), 17 ans, laboureur, de Chavagnes-en-Paillers, fusillé à Angers, au début de l'année 1794.

**Brochard** (Jacques), 40 ans, de la Boissière « tué au Châtellier par les républicains », le *27 mars 1794* (1).

**Brochard** (Jean), tisserand, domicilié à la Chapelle-Hermier, condamné à mort, comme « brigand de la Vendée », par la Commission militaire des Sables, le *10 pluviôse an II* (2).

**Brochart** (N.), de la Gaubretière, périt à Noirmoutier.

**Brochard** (N.), domicilié à Mortagne-sur-Sèvre, condamné à mort comme conspirateur, par la Commission militaire de Doué, le *22 frimaire an II* (3).

**Brochard** (Pierre), époux de Marie Paquereau, de la Boissière-de-Montaigu « assassiné par les armées républicaines » le *2 février 1793* (4).

Plusieurs autres Brochard appartenant à cette même paroisse furent également victimes de la Révolution.

Nous trouvons, en effet dans les mêmes pièces ci-dessus mentionnées :

1° *Brochard* (Pierre), fils de Mathurin Brochard et de Jeanne Poutière, tué, le 27 mai 1793 « à une bataille de « Challans en combattant pour le roi ».

2° *Brochard* (Pierre), cultivateur, demeurant à la Gachère, « mort en servant la cause du roi, à Savenay en 1793. »

Un petit-fils de ce dernier — lui aussi Pierre Brochard habite la Courtinière, paroisse de Treize-Septiers.

(1) *Fragments d'un registre de la mairie de Chavagnes.*
(2) Prod'hom.
(3) *Id.*
(4) *Etat supplémentaire des registres de l'Etat Civil de la Boissière. Expédition des actes de 1792 à 1798 homologuée par le tribunal de Bourbon-Vendée.*

Brochard (Pierre), de la Boissière-de-Montaigu, tué par les Républicains, le 2 février 1794 (1).

Brochard (René), domicilié à Cugand, condamné à mort comme « brigand » de la Vendée par la Commission militaire de Nantes, le *31 janvier 1794* (2).

Brochard (René), de la Merlatière, garçon laboureur, condamné à mort à Sablé, comme « brigand » de la Vendée, le *1er janvier 1794*.

René Vallette.

(*A suivre*).

(1) *Reg. de l'Etat Civil de la Boissière-de-Montaigu.*
(2) Prud'hom.

# POÈMES

## SILENCE

La poussière n'est plus qu'un peu de sable d'or
Flottant dans les rayons qui vont transpercer l'ombre,
Les volets sont mi-clos et, dans sa robe sombre,
Lina glisse, très lente, en la salle où tout dort...
Ses doigts blancs, sans anneau, touchent des choses frêles
Avec des gestes sûrs et muets à la fois ;
L'étagère à rebords du grand dressoir de bois.
Se peuple de flacons et de faïences grêles
La chatte, aux grands yeux verts, à la robe de neige,
Regarde un moucheron vivre sur le parquet.
Au pied d'une potiche où se fane un bouquet
Le sablier se vide en un lent sortilège...
Tout est silencieux, et la belle aux doigts blancs,
Que le soleil effare et qu'un doux chant épeure
Semble n'avoir jamais rêvé d'autre demeure,
Et calme, en sa maison, errer depuis cent ans.

---

## LES ERRANTS

Sur le disque trop blanc de la lune blafarde.
Des ailes ont semé leur ombre de jais noir,
D'autres, comme un fronton, sur ce clair ostensoir
Mettent leur silhouette obscure et goguenarde.

Avec des cris, sifflant une chanson hagarde,
Les farouches oiseaux, dans la brume du soir,
Semblent tomber, ainsi que l'eau d'un aspersoir ;
Leur vol vient flageller l'astre qui les regarde.

Eux, les Errants, les grands fantômes incompris,
Demain, ne seront plus les hôtes du ciel gris
Qui protège, clément, l'ordinaire esclavage.

Ils iront, dédaigneux, vers d'autres horizons,
Volant, volant toujours à travers les saisons,
Et, malgré l'ouragan, clamant l'hymne sauvage.

---

## HIBOUX

Pauvres oiseaux de nuit, aux vols soyeux et lourds,
Avez-vous donc, en l'ombre où vous portent vos ailes,
Poursuivi, vainement, avec les membres gourds,
L'invisible bonheur à vos espoirs rebelles ?...
Vous les Traqués, aux feux étranges des prunelles,
Dont les plumes, le soir, effleurent les ombelles,
Avec des frôlements de ténébreux velours,
Vous tomberez un jour, morts, parmi les airelles.
Cloués sur les portails, on étendra vos ailes,
Pauvres oiseaux de nuit, aux vols soyeux et lourds.

---

## L'HOMME DE MARBRE

J'aime ton marbre clair où le siècle a passé,
Et lorsque, triste, après tant de rêves instables,
Je reviens, chaque soir, dans le bosquet d'érables,
Je voudrais sur ton front poser mon front lassé.

L'ouragan, vainement, de son souffle glacé
Essaya de briser tes pieds inébranlables.
Ils dédaignent l'assaut d'étreintes formidables,
Comme ceux d'un lutteur que rien n'a terrassé.

**Impassible, tu vois les heures qui s'effacent,**
**Et des peuples mourants les exodes qui passent...**
**Comme un défi tragique à l'image qui fuit,**

**Demeurant immobile à travers tous les âges,**
**Superbe, grave et fier, tu braves les orages**
**Et regardes glisser les mondes vers la nuit.**

JANE MERCIER-VALENTON.



**MARAIS COMMUNAUX DU BAS-POITOU**

# DEUX CHARTES DE MARAIS COMMUNS

## AU XV$^{e}$ SIÈCLE

Il est peu de sujets qui aient soulevé sous l'ancien régime plus de discussions entre seigneurs et vilains que les pacages et les communaux. Le seigneur revendiquait sans cesse les terres vagues, prés, bois ou marais, où, de temps immémorial, ses sujets menaient paître leurs bestiaux, et les vilains, de leur côté, se prétendaient spoliés sitôt qu'on essayait de supprimer ou d'amoindrir leur privilège.

Ces perpétuelles discussions franchirent la période révolutionnaire, signalée par un envahissement général des domaines en litige, et se continuèrent au XIX$^{e}$ siècle devant les tribunaux. En Poitou, plusieurs communes du marais eurent à soutenir des procès retentissants pour lesquels furent exhumés des titres remontant au moyen-âge (1). Si ces procès, déjà lointains, étaient tombés dans l'oubli, ceux qui s'engagent en ce moment suffiraient à donner à la question un regain d'actualité (2).

Nous croyons donc, en publiant deux chartes de marais

(1) Benet, Cram-Chaban et le Langon, entre autres.
(2) L'Aiguillon-sur-Mer.

communs au XV[e] siècle, intéresser non seulément les érudits et les curieux de notre histoire locale, mais encore les municipalités et les syndicats qui n'envisagent ou n'ont à envisager le passé que dans son action sur le présent.

ETIENNE CLOUZOT.

I

*1471, 3 mars (n.st.), Maillé.*

TRANSACTION PASSÉE ENTRE HARDOUIN DE MAILLÉ, SEIGNEUR DE BENET, ET LES HABITANTS DE BENET, AU SUJET DE LA PROPRIÉTÉ ET DES DROITS D'USAGE ET DE PACAGE DES MARAIS COMMUNS.

*A. Original perdu.*

*B. Copie du XVI[e] siècle, d'après une copie collationnée (1) par François Angevin, greffier, à Niort, le 4 avril 1566 (n.st.) Papier 8 ff. Communiqué par M. Louis Brochet, à Fontenay-le-Comte. (Provient de la collection B. Fillon).*

(1) La teneur du *vidimus* est la suivante : « Aujourd'huy iiij[e]. du moys d'apvril l'an mil cincq cens soixante cincq, heure de une heure après midy, au greffe de la court ordonné de la seneschaulcée de Poictier au siege de Nyort, collation de la presente coppie a esté faicte a son original parchemin sain et entier a la requeste de messire Loys d'Estissac, chevalier de l'ordre du roy, opposant et assisteur avecques Mathurin Servant et Mathurin Pullier, deffendeurs et soustenant et deffendant la cause, pour eulx, comparans par M[e] Pierre Broyot, leur procureur, à l'encontre de frère Jacques de la Ramée, prieur de Fontblanche et seigneur de Landes, demandeur et complaignant, et Loys Lucas assisteur ; ladite collation faicte par moy, Françoys Angevyn, greffier de la dite court par vertu de ma commission contenue par registre faict en la dite court entre lesdictes parties de dacte des quinze et douziesme jours de m[ars] dernier passé. Faict les jour et an que dessus. Ainsi signé : Angevin, greffier. » Au dos, on lit, d'une écriture du XVI[e] siècle, même main que le corps de l'acte : « Pour consulter à Poictiers ; Pour monseigneur de Bennetz, BOYOT. » D'une autre main, écriture du XVI[e] siècle : « Pièces et mémoires contre le grand prieur d'Acquitaine, commandeur de Cenans et Sainte Gemme, pour envoyer à Paris. » D'une autre main écriture du XVII[e] siècle : « Transaction entre le seigneur de Benetz et les habitans dudit Benetz sur le différend qui estoit entre eulx touchant la jouissance des maroys

*Publ. par M. Alphonse Veillet dans l'Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée, année 1904 (1905), sans indication de sources et d'après une copie défectueuse.*

Sachent tous presens et advenir comme plait et proces fut meu ou esperé mouvoir par devant messeigneurs les gens tenans les requestes du pallais à Paris, entre noble et puissant messire Hardouin (1), seigneur de Maillé, de Roche Corbon (2) et de Benetz, chevallier, demandeur et complaignant, d'une part, et les manans et habitans de la parroisse dudit lieu de Benetz, deffendeurs et opposans, d'aultre, pour raison de ce que ledit noble et puissant disoyt et proposoyt que a cause de sadite seigneurie de Benetz, appendances et deppendances d'icelle, en laquelle il avoyt et a tout droict de chatellannye, justice et juridiction haulte, moyenne et basse, et a cause d'icelle estoyt seigneur de plusieurs beaulx dommaynes et héritages et entre aultres des maroys cy apres declarez. C'est assavoir : du maroys de Cervellant (3), du maroys de Gemeaulx (4), des maroys appelez les maroys des Vaches (5), la Grand Motte (6) et la Vifz de Coullon (7), du maroys des Nattes (8), du maroys de Mourron (9), et du maroys des Pottiers (10), desquels maroys cy dessus declarez, ledit noble

dudit Benetz. Faicte le 3[e] mars 1470. » Le sceau est ainsi mentionné : « Et seellé de cire vert à double queue pendant. »

Le 17 juillet 1517 une nouvelle transaction fut passée entre le seigneur et les habitants de Benet. Cf. E. Clouzot, *Les Marais de la Sèvre Niortaise et du Lay du X[e] à la fin du XVI[e] siècle*, p. 207.

(1) Hardouin IX, sénéchal de Saintonge.

(2) Indre-et-Loire, Arrondissement de Tours, canton de Vouvray.

(3) Le Cerf-Volant, rive droite de la Sèvre, en aval de Magné. *Carte de la Sèvre par l'ingénieur Maire 12 B.*

(4) Marais des Jumeaux, *ib.*

(5) Non loin de Damvix. Cf. *Carte de Maire* 9 B

(6) Actuellement le marais communal de Benet.

(7) Les Petits Avis et la Prée, en aval de Coulon. Cf. *Carte de Maire* 11 B.

(8) Entre Sainte-Christine et les Culasses. Cf. *Carte de l'Etat-Major.*

(9) Entre Sainte-Christine et Aziré, *ib.*

(10) Nous n'avons pu déterminer exactement l'emplacement de ce lieu-dit. Il y a encore à Magné quelques potiers qui se fournissent de terre dans le marais

et puissant, a ces tiltres et moyens, estoyt en bonne possession et saisine de soy en dire et porter seigneur, les tenir, posseder et exploicter, en prendre les fruictz, proffictz, revenus et esmollumens, et les applicquer a son proffict ou aultrement en disposer a son bon plaisir et volonté ; en possession et saisine de affermer lesdits maroys a mectre bestes pour pasturer, a ceuillir bois et aultres choses croissans en iceulx et d'en bailler et accenser a perpetuyté a telles personnes que bon luy a semblé, et les cens, debvoirs et proffictz applicquer et convertir a son proffict ; en possession et saisine que les dits habitans, aulcuns d'eux ne aultres, n'ont droit ne peuvent ou doibvent sans son congé et licence faulcher, prendre, ceuillir ne emporter le boys, herber, foing ne aultres fruictz creuz esdicts maroys, ne iceulx faire pasturager, gaster à leurs bestes, les vendre, allienner ne aultrement en disposer a leur volonté ; en possession et saisine de prendre ou faire prendre par ses gens et officiers les bestes gastans et portans dommage, et qui auroyent esté mises esdicts maroys, et d'en avoir l'amande telle que la coustume du pays le veult, et de y exercer tout droict de justice et jurisdiction haulte, moyenne et basse, et d'en prendre le proffict ; en possession et saisine que aultres, fors luy et ses officiers n'ont droict, ne peuvent ou doibvent prendre bestes esdits maroys, les amprisonner et constituer en amandes et proffictz, ne y faire aulcung aultre exploict et exercice de jurisdiction ; en possession et saisine que s'ilz ou aulcung d'eulx avoyent faict ou faisoyent le contraire, de le contredire et empescher et le faire reparer et remectre en son premier et dheu [estat].

Et desdictz droictz, possessions et saisines il avoyt joy et usé tant par luy que ses predecesseurs, seigneurs de Benetz, par vel et si long temps qu'il n'estoyt memoyre du contraire, et mesmement par les dernieres années, temps et exploictz, mais que ce neantmoings lesditz habitans et chacuns d'eulx, puys ung an en ça, ont esté esdits maroys et en iceulx ont prins et cueilly et faict prendre et cueillir grand quantité de

foings et de boys, et iceulx ont venduz, allіennez et aultrement disposez a leurs voluntez, et aussi ont faict gaster et pasturager par leurs bestes grand quantité d'herbes, et faict plusieurs aultres exploictz esdits maroys en troublant et empeschant ledit noble et puissant en sesdicts droictz, possessions et saisines, à tort, indeuhement et de nouvel.

Et a ceste cause le dit noble et puissant, par vertu de ses lettres royaulx de *committimus*, pour avoir reparation desdits troubles et empeschemens, avoyt faict former une complaincte et icelle executer et ramener a faict, contre lesdits habitans par Nycollas Heraudeau, sergent general et ordinaire du roy, nostre sire, es ville, chastellannye et ressort de Nyort, commissaire en ceste partie, a l'execution de laquelle lesdicts habitans s'estoyent opposez. Et sur icelle opposition avoyt le dit noble et puissant, ou son procureur, faict bailler assignation ausdits habitans par devant mesdits seigneurs des Requestes, à certain jour pieça passé, lequel, du consentement des parties avoyt et a esté prolongé à certain jour a venir.

Et de la partie desdits habitans estoyt dict et proposé qu'ils et chalcuns d'eulx sont hommes et subgiectz du dit noble et puyssant, luy doibuent et payent chacun an, une fois en l'an, entre aultres choses, la somme de cinquante livres tournois de taille, et, avecques ce, sont tenuz et subgectz entretenir et fournir de chauffage les fours bannyers dudit noble et puissant audit lieu de Benetz, et aultres charges et servitutes en quoy ilz sont tenuz a icelluy noble et puissant. Par quoy, a ces moyens, eulx et leurs predecesseurs et chacun d'eulx ont joy et usé desditz maroys toutes foys que bon leur a semblé en droictz et possessions contraires aux possessions et saisines baptisées et prétendues par ledit noble, par tres et si long temps qu'il n'estoyt et n'est a memoyre du contraire et plusieurs autres raisons qu'ilz alléguoyent et proposoyent d'une part et d'aultre.

Finablement aujourd'huy on la court de Maillé en droict par devant nous personnellement establiz, le dit noble et

puissant, d'une part, et venerable personne messire Guillaume Durant, prebstre, et Lienne Polliceau en nom et comme procureurs suffisamment fondez de procuration especialle pour lesdits habitans quant a ce, ainsi qu'il nous est apparu par leursdictes procurations desquelles la teneur s'ensuyt (1)

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

....Soubz mectant mesmement ledit puissant seigneur soy, ses hoirs avecques tous et chacuns ses biens et choses meubles et immeubles presens et advenir, et lesdits Durand et Pollisseau, eulx leurs hoirs avecques tous et chacuns les biens

(1) Sachent tous que par devant les cy dessoubz nommez en assemblée ont esté personnellement establiz en droict en la court du seel estably aux contracts a Benet pour tres noble et puissant seigneur monseigneur dudit lieu, Jehan Talluchea, l'esné, Baudouyn Papefust, Guillaume Soullice, Pierre Tristant, Loys Roullea, Jehan Arnauldet, Poinsonnet de la Faye, Pierre Bouchault, Toussainctz Reveillon, Pierre Oulmea, Mery Morin, Guillaume Chauvea, Jehan Magnen, Masson, Colas Cautea, Jehan Cagninea, Guillaume Ravard. Guillaume Asselin, Pierre Favreau, Mathurin Massé, Elias Courtiou, Jehan Vigner l'esné, Micheau Buffe, Guillaume Birard, Pierre Tallurea, Loys Gadillon, Thommas Gadillon, Marc Bouhet, Pierre Trichard, Jehan Brelay, Mathurin Raoulleau, Jehan Mormere, Jehan Chauvea, Richard Raboyau, Mery Arnauldet, Perrin Mitard, Pierre Bigot, Micheau Lucas, et Loys Pidret, esquelz ont voulleu et consenty et promis tenir et avoir agreable tout ce qui sera faict touchant les maroys avecques tres noble et tres puissant seigneur monseigneur de Maillé, Roche Corbon et dudit lieu de Benetz, par messire Guillaume Durand, prebstre, et Lienne Polisseau comme privées personnes, lesquelz maroys sont en complainte mondit seigneur et les habitans dudit lieu de Benetz et plusieurs autres; lequel appoinctement fait avecques mondit seigneur par les dessusdits messire Guillaume Durand, prebstre, et Lienne Polisseau es noms que dessus dit, mesmement le nombre des douze estans en la procuration de ladite commune, iceulx jamais ne contrediront mais l'auront ferme et stable et agreable comme si eulx mesmes l'avoient faict sans jamais aller a l'encontre par leur foy et serment sur ce donnez corporellement et soubz l'obligation de tous et chacuns leurs biens meubles et immeubles presens et futurs quelzconques et en ont esté jugez et condamnez par le jugement et condamnation de ladite cour dudit sire, a la jurisdiction et cohertion duquel sire, sans adveu d'aultre court ny d'aultre seigneurie, quant ad ce, lesdits dessuz nommez consentans, ont soubmis et supposez eulx et tous et chacuns leurs biens. Donné et faict audit lieu de Benetz, le xxv. jour du moys de febvrier l'an mil quatre cens soixante dix. *Ainsi signé:* J. Talluchea, J. Masse, *et seellées en queue double.* — Il serait facile d'identifier tous ces noms au moyen du terrier de Benet rédigé la même année et conservé aux Archives Nationales (P 1037).

Grand communal de Benet. Cf. *Carte de l'Etat-Major.*

et choses de ladite procuration, meubles et immeubles presens et advenir a la jurisdiction, pouvoir et ressort de la dite [court] sans nul aultre advouher, requerir ne demander quant au faict qui s'ensuyt ; lesquelles parties pour éviter plaist et procès, nourrir paix et amour entre elles, sont venues et condescendues a accord et appoinctement en la forme et maniere qui cy après s'ensuyt :

C'est assavoir que lesditz Durant et Polliceau, tant en leurs noms que comme procureurs dessusdits et par vertu du pouvoir a eulx donné par lesdites lettres de procuration, cognoissans et considerans ledit noble et puissant estre leur seigneur natural et que a cause de ladite seigneurie de Benetz il est seigneur, et sont les maroys dessus declarez, et aultres maroys appellez les Maroys Commungs, (1) son propre et heritage et dommayne, voullans a leur pouvoir estre tousjours et demourer en la grace dudit noble et puissant comme ses pauvres et vrais subjectz, se sont desistez, departiz et delaissez, et en tout ont renoncé et renoncent a ladite opposition par eulx faicte par devant ledit sergent executeur desdictes lettres de complaincte au proffict dudict puissant, ses hoirs et ayans cause, et ont consenty et consentent que ledit noble et puissant soyt mainctenu et garde et qu'il joysse des possessions et saisines cy dessus declarées et par lui baptisées et pretendues esdictes lettres de complaincte, et, avecques ce, qu'il ayt, puisse prendre et retenir a luy partie en droict, en quartiers de pays desdits maroys, jusques au nombre de cent quartiers en journaux a la mesure dudit lieu de Benetz, desquelx ledit noble et puissant pourra faire et disposer a son bon plaisir et volonté pour luy et ses ayans cause, moyennant et premier que ledit noble et puissant desirant aider et supporter aux affaires desdits habitans et les entretenir de tout son pouvoir comme bon et vray seigneur est contant, que lesdits habitans et chacun d'eulx, leurs hoirs et successeurs ayent et puissent

(1) Grand Communal de Benet. Cf. *Carte de l'Etat-Major*.

avoir chacun an leur exploict esdiz maroys tant de pasturages a leurs bestes que de chaufage et rouchage pour leurs user seullement, sans qu'ilz ou aulcuns d'eulx, ores ou pour le temps avenir, en puissent vendre ne distribuer aulcune portion a personnes quelzconques ; et se ilz ou leurs successeurs en font aulcunes venditions ou distributions, ilz en seront admandables d'amande coustumiere. Et avecques ce, pour ce que lesditz habitans sont [tenus] et doibvent entretenir de chaufage les fours banniers dudit noble et puissant audit lieu de Benetz, a voulleu et consenty qu'ilz et chacun d'eulx ou leurs successeurs ayent leur exploict de buchage seullement esditz maroys sans en vendre, comme dessus, parceque lesdits Durant et Polliceau, tant en leurs noms que en nom que dessus, ont promis et promectent et seront tenuz entretenir a tousjours mais de chauffage lesdits fours bannyers comme ilz ont accousthumé le temps passé, et mieulx, se faire le peuvent.

Et aussi pour ce que esdits maroys afflue chacun an grand quantité de bestiail, aultres que desditz habitans de Benetz, par quoi l'herbage et buchage d'iceulx maroys en est chacun an perdu, gasté et de moindre valleur, a voulleu et veult ledit noble et puissant et chacun d'eulx leurs heritiers et ayans cause, de prendre esditz maroys toutes et chacunes les bestes estranges aultres que celles desdits habitans qu'ilz trouveront en iceulx maroys et de les ammener es prisons dudit lieu de Benetz pour en estre ordonné par la justice dudit lieu de Benetz, et non aultrement, et en avoir telles amandes et proffictz que de raison, et que la coustume du pays le requiert, et quant a ce seullement les constituez et commis ses officiers sur lesquelles amandes et proffictz desdites bestes estranges, ceulx ou celles qui feront lesdites prises et ameneront esdites prisons auront et prendront le tiers par les mains du receveur dudit lieu ou aultres commis a ce par ledit noble et puissant.

Et est dit et accordé entre ledit noble et puissant et lesdits

Durant et Polliceau, tant en leurs noms que au nom que dessus, que ledit noble et puissant ou ses ayans cause ne pourra mectre hors de ses mains lesdits cent quartiers ou journaulx de maroys par luy retenuz comme dict est, que lesdiz habitans ou successeurs n'en soyent reffuz pour le prix que les aultres en vouldroyent donner, et, avecques ce, que luy ne les siens en temps advenir ne pourront clorre ou empescher lesdits cent quartiers ou journaulx en manière que lesdits habitants ou leurs successeurs ne ayent leur entrée et passage pour aller et venir au surplus desdits maroys toutes foys que bon leur [semblera]. Ausquelx accordz dessusdicts tenir, entretenir et accomplir fermement et loyaulment de poinct en poinct sans jamais venir encontre lesdites parties establissans, tant en leurs noms que en nom que dessus, ont obligé et obligent l'ung a l'aultre eulx leurs hoirs avecques tous et chascuns leurs biens meubles et immeubles, presens et advenir, renonçans par devant nous especiallement, et generallement a toutes et chacunes les choses a cest faict contraires.

Ce fut faict et jugé a venir par le jugement de ladite court lesdits establissans presents et consentans, et ont promis et juré par la foy et serment de leurs corps de n'en jamais venir encontre, et seellé a leurs requestes du seel estably et dont l'on use aux contractz dessusdits en tesmoing de verité. Donné en la présence de nobles hommes Hardoin de Maillé, seigneur de Benehard (1) et René de Fromantières, seigneur de Beaumont de la Ronce, et Hardoin Viau, sieur de Panchien, tesmoings a ce requis et appellés le troisiesme jour de mars l'an mil quatre cens soixante-dix,

Et oultre ont promis et promectent lesdits messire Guillaume Durant et Lienne Polliceau, en leurs propres et privez noms, faire ratiffier et approuver ce present appoinctement

1. Hardouin de Maillé, seigneur de Benehart et de Ruillé. Cf. P. Anselme, t. VII, p. 512.

et le contenu en icelluy ausdits manans et habitans ou procureurs pour eulx ayans pouvoir spécial, et en bailler au recepveur dudit lieu de Benetz pour ledit puissant, lettres de ratiffication bonnes et vallables, dedans le jour de l'Ascension Notre-Seigneur prochaine venant a peyne de cinquante escuz a applicquer audit puissant seigneur. Donné comme dessus. Ainsi signé : Martin et P. Regnarc.

(*A suivre.*)

# LIVRES NOUVEAUX

### HENRI MARTINEAU. *Mémoires.* MCMVI.

Les *Vignes Mortes* d'Henri Martineau disaient l'angoisse jalousement entretenue, la crispation des nerfs, l'amour imaginé.

Les transpositions fictives qui animent ces cinq pièces nouvelles, sobres et rapides, nous en voilent la réalité, pas assez toutefois pour que nous sachions nous défendre de la définir. Le rêve correspond ici à la vérité quotidienne ; mais l'image d'une passante s'efface pour ne laisser vivre que celle de l'amour :

Si mon cœur un instant fut troublé par le songe
incertain de l'amour, et si jusqu'en mes vers
ce souvenir encore obstiné se prolonge,
n'ayez point pour en rire un triomphe trop fier,
ô vous dont le caprice irritant et le charme
n'osèrent lâchement désirer que des larmes.
Il eût suffi d'un mot, peut-être, d'un seul mot,
lorsque votre main nue et vos regards de fièvre,
appesantis sur moi et crispés aux sanglots,
trahissaient le pli sombre et fermé de vos lèvres,
pour que, s'abandonnant à la douceur des nuits,
votre âme dénouée et votre chair peureuse
se tendissent de joie unique vers l'oubli.
Ah ! combien je les livre à la ville brumeuse
ces souvenirs jaloux qui me voilaient demains !
J'ai perdu leur ivresse et ne regrette rien.
Aussi ne riez pas de mon trouble d'une heure,
vous qui l'avez fait naître et l'avez méconnu :
ce n'est plus votre image aujourd'hui que je pleure
mais le fantôme éteint de l'amour entrevu.

Ainsi, à travers leurs petits crissements douloureux, nous percevons l'intention des *Mémoires* : l'amour de l'amour absorbe la passion qu'une rencontre manqua de décider.

Des épigraphes de Racine, admirablement contemporaines, commentent ces vers, classiques malgré leur forme d'aujourd'hui. — Demain, Henri Martineau écrira sans doute des poèmes plus *directs*. Je les attends avec confiance ; ils seront beaux comme ceux-ci, ils seront clairs comme le bonheur.

Fontenay-le-Comte, 2 octobre 1906.

FRANCIS EON.

*
* *

BERTRAND DE JARZÉ. — *Ce qui demeure.*

*Ce qui demeure?* tel est le titre du beau et bon livre que Mme la comtesse Miron d'Aussy, d'Angers, vient de faire paraître chez Juven, sous le pseudonyme de Bertrand de Jarzé.

L'intrigue du roman, fort simple en elle-même, se peut résumer en deux mots : Claude de Juillac, lasse de subir les infidélités de son inconscient mari, a brusquement un jour rompu avec lui, bien que toujours elle l'aime tendrement. Trop foncièrement honnête pour répondre par la loi du talion, elle s'est réfugiée au sein de ses œuvres mondaines philanthropiques si à la mode. Mais toutes ses ardeurs de néophite n'ont pu lui faire oublier le passé. Elle a été marquée du sceau indélébile du mariage. Après mille hésitations et péripéties, elle retournera donc au mari toujours aimé et s'accommodera philosophiquement, pour l'avenir de son caractère cruellement, mais inconsciemment léger. Cette intrigue si simple m'apparaît surtout comme une manière de synthèse de toute notre époque. Claude de Juillac, n'est-ce pas l'humanité elle-même, la nerveuse humanité de nos jours qui semble avoir perdu toute mesure, tout principe, toute règle de conduite et va en apparence à la dérive ; et M. de Juillac ne symbolise-t-il pas la vie inconstante, traîtresse, pleine d'imperfections, mais qui en somme a du bon quand on sait bien la prendre, et dont, en tout cas, faute de mieux, il faut s'accommoder ?

Autour de cette intrigue principale, gravitent une foule de petits personnages d'apparence secondaire, mais qui, en réalité, travaillent tous activement à la démonstration de la thèse. Parmi ceux-ci, il n'en est pas de plus intéressants et de mieux pris sur le vif que les petits jeunes gens des œuvres mondaines, légers, bavards, posant au viveur blasé, mais somme toute, bons enfants, cultivant en secret la fleur bleue de l'idéal, faisant le bien, un peu par vanité sans doute, mais enfin le faisant réellement quand même.

En résumé, si nous en croyons l'auteur, de quelque côté qu'on se

tourne, il *demeure* l'armature des principes et le besoin inné d'un ordre social d'où viendra le salut.

Ce roman est écrit dans une langue très claire, très simple, et ne trahit en rien par sa facture une main féminine. Chose rare à notre époque, pour un livre tombé de la plume d'une fille d'Eve, on n'y relève aucune trace d'afféterie ni de préciosité.

On doit pour cela beaucoup de reconnaissance à Bertrand de Jarzé.

Ajoutons que ce sont presque les débuts littéraires de la charmante autoresse, que Bertrand de Jarzé est « un jeune » et que son livre s'emble marquer — ce que nous souhaitons de tout cœur — la première étape d'une glorieuse carrière.

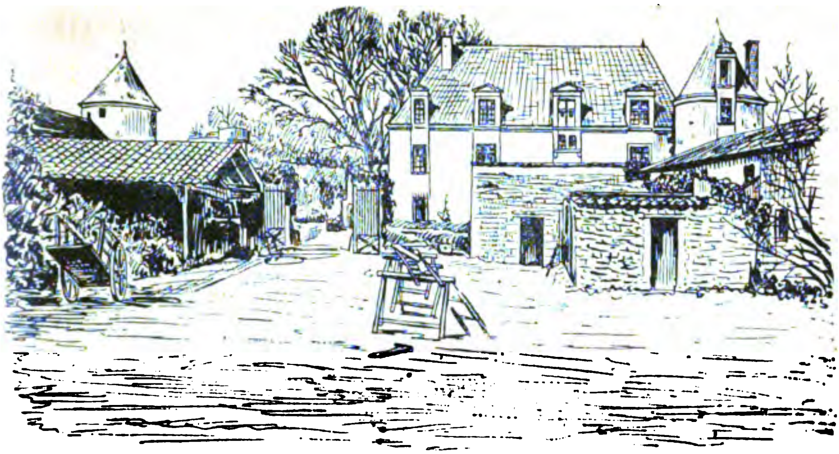
***

Nous avons reçu de notre distingué compatriote, le bon poète Paul Payen de la Garanderie, un délicieux volume de vers ayant pour titre *La Voix des Ages*.

Notre collaborateur et ami A. de Châteaubriant, dont nos lecteurs ont déjà maintes foi apprécié le fin talent littéraire, nous en donnera un compte-rendu dans le prochain numéro de la *Revue*.

Nos lecteurs savent tout le charme des poésies de M. de la Garanderie, et souhaitent avec nous d'en retrouver fréquemment parmi les feuillets de la *Revue*.

R. V.



Demeure féodale des Clémenceau à l'Aubraie.

# CHRONIQUE

M. Clémenceau en Vendée. — M. Clémenceau, ministre de l'Intérieur, est venu en Vendée, le 30 septembre dernier, pour inaugurer un lycée de filles à la Roche-sur-Yon et un hôpital à Montaigu.

Il y a, dans le discours qu'il a prononcé à La Roche-sur-Yon, une partie qui ne touche en rien à la politique et qui n'est pas sans charme : C'est celle où le ministre, avec une éloquente émotion, célèbre la terre natale d'où il partit jadis, à la conquête de Paris. On est excusable, quand on revient en triomphateur à la maison paternelle, de s'abandonner tout entier aux effusions et à la joie :

« J'ai vu, a-t-il dit, quelque chose du monde. Aucun spectacle des contrées et des hommes, aucune grâce de la terre, aucune splendeur du ciel, aucun champ de la plus grande histoire n'a pu mordre en mon cœur sur l'amour du pays natal. Le charme m'avait pris, le charme m'a gardé. Plaine, Marais, Bocage, je suis resté fidèle à notre bonne terre. Comment aurais-je cessé d'aimer notre Plaine mouvementée, où moutonnent dans l'aveuglante lumière les grandes vagues des moissons fauves ; notre Marais tout d'herbes, d'oiseaux sauvages, de troupeaux envasés, où le bâton sautoux me lançait par-dessus les perfides canaux dont, plus d'une fois, à mes dépens, j'ai exploré les profondeurs ; notre

Bocage enfin, notre cher Bocage de granit, avec les ravins, ses eaux, ses douces vallées isolées du monde, que domine la montagne des Alouettes, d'où se découvrent les tours de Nantes et les feux de La Rochelle et de Ré ? Cette terre est la nôtre, nos anciens y dorment en paix, nous y avons vécu, nous y dormirons tous.

Et ce que les ignorants dénomment notre patois, qu'est-ce donc, sinon la belle jeunesse de la robuste et féconde langue d'oil, la langue libératrice de notre Rabelais? Armorique et Vendée, nous sommes le plus pur sang des Gaules, les fils de ceux qui n'ont pas capitulé devant César ».

Il est fâcheux que M. Clémenceau ait gâté cette jolie page littéraire par des divagations extra-historiques. Mais évidemment, M. Clémenceau n'était pas venu en Vendée uniquement pour faire de la poésie et c'est dommage.

Au reste, même dans son élan sentimental, M. Clémenceau est peut-être allé un peu loin. Il nous a promis de venir dormir à côté de nous son dernier sommeil et même d'achever au milieu de nous ses derniers jours ! Passe encore pour le dernier sommeil, il est possible qu'il veuille aller le dormir, à l'ombre des vieilles tours de l'Aubraie, ou sous les grands arbres du Colombier.

Mais quant à passer ses « derniers jours » en Vendée, cela non, par exemple : il a eu beau le dire à La Roche-sur-Yon, il ne le fera jamais croire à Paris, ni même en Vendée.

Un mot du général de Charette. — A l'occasion de son anniversaire, notre Directeur avait adressé au vaillant général de Charette ses hommages et ses vœux. Ce dernier a répondu par ce mot charmant :

*Merci de cœur, restons toujours jeunes, et pour cela gardons intacte la légende vendéenne et le contact de nos cœurs.*

*Le vieux général tout vôtre,*

Charette.

Glorieux souvenirs. — Au mois de juillet dernier, M. de Liger, de Poiroux, succombait à l'âge de 82 ans, chez sa fille, Mme Geoffroy Lynier, de Laudraire.

Ce bon vieillard, à qui les vertus et la résignation chrétiennes avaient valu les honneurs de la présidence du Conseil de fabrique de Poiroux, était né à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (Loire-Inférieure), où son corps a été inhumé.

Il descendait d'une très ancienne famille noble alliée aux de Rohan, la Rochefoucauld, Trobriant, La Touche-Limouzinière, de Surgères, de la Tribouille, etc, etc, jadis fort riche, mais qui fut presque entièrement ruinée par la Révolution.

Ce qui restait fut néanmoins consacré avec enthousiasme, par le père du défunt, à la défense des intérêts monarchistes. Sitôt l'arrivée en France de la duchesse de Berry, M. de Liger leva six cents hommes de Saint-Philbert et du village de la Marne, les entretint à ses frais, durant plusieurs semaines dans la forêt de Machecoul, puis se battit courageusement à leur tête, à la bataille du Chêne.

Cependant, « Petit Pierre », déguisée en paysanne, faisait sauter sur ses genoux l'enfant de son hôte qui reçut des lettres de félicitation, maigre monnaie qui n'a plus cours aujourd'hui.

Poursuivi, puis incarcéré par le gouvernement de Louis-Philippe, M de Liger fut tué à sa sortie de prison.

Sa veuve était fille de M. René Dargent, qui servit dans l'armée de Charette en qualité de chirurgien.

Partout, à la suite des troupes vendéennes, il traînait ses neuf enfants. A la déroute de Savenay, la mère de M. de Liger qui vient de mourir, alors âgée de huit ans, fut séparée des siens.

Elle gémissait sur une place, au milieu des morts et des blessés, lorsqu'un fuyard eut pitié d'elle et, ne pouvant l'emporter, la plaça dans une écurie sous de la paille. Tapie en bas la crèche, et retenant son souffle, la pauvre mignonne attendait la fin de l'alarme, ce à quoi depuis longtemps elle était accoutumée, quand les vainqueurs firent irruption pour donner l'avoine à leurs chevaux.

« — Un blanc », s'écria un hussard en voyant remuer la paille et la chevelure blonde de l'enfant poindre à travers le fourrage. Et il tirait son sabre pour l'égorger, quand un autre cavalier prit la défense de la petite, la mit en croupe derrière lui et la ramena à Nantes où elle put retrouver un négociant en draperie, M. Poirier, ami de sa famille, chez lequel elle demeura jusqu'à la pacification.

Elle put alors rejoindre ses parents, échappés comme elle par miracle, aux massacres, et qui s'étaient refugiés dans leur vieux manoir « la Musse », en Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, dix fois brûlé par les hordes républicaines.

Des neuf enfants de M. Dargent, on ferait neuf histoires à faire dresser les cheveux d'épouvante.

L'aîné, aide de camp de Charette, sur le point d'être capturé, s'embarqua comme matelot à Paimbœuf, sur un navire en partance et devint plus tard gouverneur de l'île Mahé.

Deux filles, d'une radieuse beauté, épousèrent des officiers républicains, au pied de l'échafaud, pour échapper au supplice.

Les autres périrent on ne sait où, à l'Entrepôt, sous les balles de la place Canclaux, ou dans les bateaux à soupape, humbles martyrs, vic-

times innocentes de l'intolérance humaine et dont les reliques, sous formes de boucles de souliers ou d'agrafes de mantelets, exhumées des grèves de la Loire, excitent la pitié des visiteurs du musée Dobrée.

H. R.

Le Pèlerinage de Garreau. — Plusieurs milliers de pèlerins se pressaient les 7 et 8 septembre autour du sanctuaire de Garreau, pour y prier l'antique Madone qui a vu depuis des siècles tant de générations prosternées devant son autel. Chacun des deux jours, la messe solennelle a été célébrée en plein air.

Le vendredi, à 1 heure, la foule s'est transportée à la pierre miraculeuse qui gît au fond de l'ancien lit de la rivière, où elle a chanté de nombreux cantiques suivis de la complainte de la *Muette de Garreau*.

L'antique pèlerinage de Garreau dont l'origine remonte à l'époque des Croisades, et qui aurait été institué à l'occasion du vœu d'un chevalier revenant de Palestine, ne devint solennel qu'en 1746 par la fondation de Madame de la Saulnerie, née Audry, faite sur son lit de mort à la Mothe-Achard, par devant Jehan Regnault et Jehan Rousseau, notaires de la baronnie.

Cette pieuse châtelaine donnait par testament une partie de ses biens aux Cordeliers de Saint-François-d'Olonne à la condition d'une messe perpétuelle célébrée par eux, chaque année, à Garreau, en la fête de Notre-Dame-de-Septembre, pour le repos de son âme et de celle des deux gentilshommes qui avaient été successivement ses époux, Etienne Gasteau de la Bretaudière et Charles Robert de la Saulnerie.

Les Cordeliers prirent possession de leur legs, le 8 septembre 1646, mais cinquante ans plus tard, réformés en frères mineurs Récollets, ils furent contraints de l'abandonner aux héritiers de la Saulnerie, en 1696.

Le legs fut alors confié par la famille Morisson de la Bassetière-Naulière au clergé paroissial qui le conserva pendant soixante-dix ans.

La réforme des Récollets n'ayant pu se maintenir à Olonne, les Cordeliers y étant retournés en 1770, reprirent le bénéfice de la Saulnerie, et célébrèrent de nouveau la messe du 8 septembre à Garreau, jusqu'au jour où la sinistre Révolution les ayant dispersés, vendit nationalement leurs domaines d'Olonne, le 28 septembre 1791.

Interrompu pendant la Révolution, le pèlerinage de Garreau fut rétabli par M. Nicolas-Jean-Louis Nicolleau, nommé curé de la Chapelle-Hermier au retour de son exil en Espagne, et mort en cette paroisse en 1839.

Les successeurs de M. Nicolleau ont rivalisé de zèle pour solenniser ce pèlerinage tant aimé dans le Bocage et le Marais vendéen.



PORTRAIT DU Cte A. DE BÉJARRY

SÉNATEUR DE LA VENDÉE

M. Charles Foley en Vendée. — M. Charles Foley, l'écrivain délicat et le conteur charmant, auquel on doit déjà tant d'exquises pages sur la Vendée et son épopée glorieuse, est venu cet été à Fontenay et a visité avec beaucoup d'intérêt les marais de la Sèvre et les futaies de la forêt de de Vouvant. M. Foley doit y placer l'action d'un prochain roman, qu'il mettra en chantier aussitôt l'apparition de celui qu'il publia naguère dans le *Gaulois*, — *Mauvais Gars*, — et dont le succès ne sera certainement pas moindre en volume qu'en feuilleton.

L'aimable romancier a bien voulu nous promettre pour la *Revue* la primeur de ses impressions vécues lors de son récent séjour en Vendée.

Nous l'en remercions bien vivement d'avance.

M. le Sénateur de Béjarry. — L'excellente revue, *Le Panache*, publie un fort beau portrait de M. le Comte A. de Béjarry, sénateur de la Vendée.

Elle le fait suivre de la notice biographique que voici :

« M. le comte Amédée de Béjarry, dont nous publions le portrait en première page du *Panache* représente, au Sénat depuis 1885, le département de la Vendée.

Ancien officier de lanciers, démissionnaire avant la guerre de 1870, le comte de Béjarry fit la campagne de 70 comme capitaine, puis comme chef de bataillon des mobiles de la Vendée. Il fut blessé à Champigny et à Montretout. Sa belle conduite sur le champ de bataille lui valut la croix de la Légion d'honneur. Après la guerre, M. de Béjarry fut, pendant dix ans, de 1875 à 1885, lieutenant-colonel du 43e territorial.

En 1885, les électeurs de la Vendée lui conférèrent leur mandat au Sénat, mandat qui lui fut fidèlement renouvelé aux élections de 1891 par 467 voix, et aux élections de 1900 par 480 voix. Membre de la Droite royaliste, M. le comte de Béjarry est au Sénat un des plus utiles défenseurs de notre cause, qu'il a voulu servir aussi comme président du Comité royaliste de la Vendée.

Nous sommes heureux de lui rendre ici un hommage mérité. »

Inutile d'ajouter que la *Revue du Bas-Poitou* est heureuse de s'associer cet hommage.

Une cérémonie patriotique. — Le 23 septembre à Fontenay, a eu lieu en présence d'une foule considérable la remise officielle du drapeau aux membres de la 2047e section de la Société des Vétérans des armées de terre et de mer.

Ce drapeau, offert par M. de Fontaines, député de la circonscription, a été remis par M. le sous préfet de Fontenay, qui a prononcé dans la cir-

constance un discours empreint de plus pur patriotisme. M. Michaux, président de la section, a remercié en termes excellents.

Le cortège s'est ensuite rendu à l'église Notre-Dame où le drapeau a été solennellement béni par M. l'archiprêtre, tandis que la *Lyre fontenaisienne* faisait entendre les meilleurs morceaux de son répertoire.

Au banquet qui a suivi la messe, de nombreux toasts ont été portés par MM. Le Roux, sénateur, de Fontaines et Guillemet, députés et Gandriau, maire.

A l'issue du banquet, le cortège s'est reformé, et drapeau déployé, s'est dirigé vers le monument des combattants au pied duquel d'éloquentes et patriotiques paroles ont été prononcées par M. de Fontaines, député et par M. le Sous-Préfet de Fontenay.

Tout s'est admirablement passé et sans que le moindre incident ne soit venu troubler la fête.

A l'Académie des Sciences Morales et politiques, M. A. Schuquet a donné lecture des Mémoires de M. de Frénilly, dont l'existence se partageait entre le Poitou et Paris.

Découverte d'une motte féodale. — Près de la Blènière, dans la commune de l'Ile d'Olonne, M. le docteur Marcel Baudouin vient de reconnaître l'existence d'une antique motte féodale, très intéressante et restée inconnue jusque-là. Malheureusement, elle a été attaquée il y a quelque temps, et une moitié au moins a déjà disparu, ce qui est fort regrettable. Dans le voisinage, on remarque une enceinte curieuse, restes évidemment, d'un établissement qui a disparu. Ces enceintes et mottes se trouvent sur le bord de l'Auzance.

Le dessinateur Grandjouan a Sion. — La station balnéaire de Sion a reçu cet été la visite de l'habile dessinateur Grandjouan, l'auteur de *Nantes la Grise*, et l'illustrateur si apprécié de l'*Assiette au Beurre*.

Le dernier nº consacré au *Repos du Dimanche* — a été texte et dessins, composé sur notre plage Vendéenne.

M. Grandjouan rapporte de son séjour à Sion des coins de paysages très habilement traités. Nous l'en félicitons bien sincèrement.

« Jean Chouan » au théatre. — MM. Decori et Olivier ont fait représenter au théâtre de la Gaîté à Paris une pièce ayant pour titre *Jean Chouan*, empruntée à certaines épisodes peu connus des guerres de la chouannerie.

Villégiature royale. — S. A. R. le prince Monivong, fils du roi Sissowath, élève à l'Ecole militaire de Saint-Maixent, est venu en septembre

aux Sables-d'Olonne faire une villégiature sur notre belle plage. Il était accompagné du prince cambodgien Mou, et d'un capitaine d'infanterie, spécialement attaché à sa personne. Il habitait une maison particulière, rue du Palais.

— M. Poupin, l'habile photographe de Mortagne nous a gracieusement fait hommage de la collection de ses cartes postales illustrées de la Vendée. Tous nos remerciements.

NOUVEAUX COLLABORATEURS. — Nous sommes heureux de constater qu'à notre vaillante pléiade de collaborateurs accoutumés, sont venus s'adjoindre plusieurs écrivains qui n'en cèdent en rien à leurs devanciers, ni par le charme de leur style, ni par l'étendue de leur érudition.

Nous souhaitons une particulière bienvenue à M. Raymond Louis qui nous donne aujourd'hui une étude de critique historique d'un réel mérite sur *Paul de Vendée*; à Mlle Jane Mercier-Valenton pour les exquis poèmes dont nos lecteurs ont pu apprécier plus haut tout le charme littéraire.

PUBLICATIONS PROCHAINES. — Nous commencerons dans notre prochain numéro la publication d'une très précieuse étude de M. Guy Collineau sur *Les municipalités Sablaises*, de 1749 à 1790.

Ce même numéro contiendra un savant article de M. L. Troussier sur le *Portus Secor, et les Côtes d'Aquitaine à l'époque de la conquête Romaine.*

Nous publierons de même prochainement une notice très documentée de M. Duval, l'éminent archiviste de l'Orne, sur *Ferchault de Réaumur*, l'illustre naturaliste.

— Dans le désir de rendre à sa mémoire un plus complet et plus digne hommage, nous remettrons à notre prochain fascicule la publication de la notice que nous voulons consacrer au regretté Marquis de Lespinay.

AU SALON D'AUTOMNE. — Notre compatriote, M. Milcendeau a exposé un grand tableau consacré au « Maraichinage », dont notre collaborateur le docteur Baudouin a fait naguère, le sujet d'une curieuse étude.

*
* *

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU BAS-POITOU AVANT LA RÉVOLUTION. — *Sous le titre : « L'Instruction primaire en Bas-Poitou avant la Révolution », M. l'abbé A. Baraud, prêtre habitué à la Roche-sur-Yon, publie, dans la* Semaine Catholique de Luçon *une série d'intéressantes études desquelles nous croyons devoir reproduire la suivante, concernant l'enseignement secondaire en Bas-Poitou ».*

L'enseignement secondaire y était donné à la jeunesse par les collèges de *Fontenay*, de *Luçon*, de *Montaigu*, de la *Roche-sur-Yon* et de *Mortagne-sur-Sèvre*.

1° A *Fontenay-le-Comte*. Un collège florissant, fondé par les Jésuites, réunissait un bon nombre d'élèves du pays d'alentour. Mais, après la suppression de la Compagnie de Jésus, en juillet 1775, des prêtres séculiers, dont l'abbé Loriou était le supérieur, en prirent la direction. En 1789, treize professeurs y enseignaient, depuis la philosophie jusqu'à la neuvième, donnant ainsi l'instruction secondaire et primaire (1).

Ce collège disparut à la Révolution comme tous les collèges tenus par les prêtres obligés au serment.

En janvier 1791, les professeurs prêtres avaient été appelés, après le clergé paroissial, à prêter le serment révolutionnaire. Comme ce dernier, les prêtres du collège n'ayant fait qu'un serment restrictif, non accepté par la loi, ils durent s'enfuir pour sauver leur vie (2). La bibliothèque, peu fournie, contenait environ 300 volumes : RR. Pères, Théologie, Histoire, Journal de Trévoux, Dictionnaires, Lettres de missions, etc. (3).

Le collège fut rétabli, après les années de guerre, par un personnel ecclésiastique dont l'abbé Garnereau, ancien professeur, fut le principal ; il était autorisé à contracter un emprunt de 3.000 francs pour y rétablir un pensionnat, sous la garantie et le cautionnement de la commune (2 octobre 1803). L'ouverture du nouveau collège eut lieu le 7 novembre suivant.

2° A *Luçon*, un séminaire-collège donnait l'enseignement secondaire et primaire depuis la philosophie et les humanités jusqu'à la neuvième. Dirigé d'abord par les Jésuites, il fut ensuite confié aux Lazaristes par Mgr de Verthamon. Ceux-ci faisaient aux élèves ecclésiatiques les cours de dogme et de morale. La philosophie comprenait deux cours en deux années, les humanités et la grammaire latine cinq classes ; l'enseignement primaire commençait à la neuvième.

Comme les maisons analogues, celle-ci subsista jusqu'en 1791, mais à

(1) Outre les cinq professeurs ecclésiastiques qui faisaient les cours supérieurs et qui étaient MM. Loriou, Papin, Giraudeau, Garnereau, et Cercleron, il y avait trois autres professeurs laïques et deux sous-maitres, ainsi que des maitres de langues, de mathématiques, de dessin, d'écriture et de danse.

(2) V. *Clergé Vendéen*. T. II, p. 396 et *passim*.

(3) Le 1er avril 1798, la municipalité vend aux sieurs Bernard et Champion-Bretonnière, pour 25.000 fr., l'ancienne chapelle du collège, les classes et les quatre carrés de jardin, soit une boisselée et demie, *à la condition* par les acquéreurs de *convertir la ci-devant église en une salle de théâtre et de bal* (Archives de la Vendée).

cette date, les professeurs appelés à prêter serment le refusèrent. Ils furent dispersés et plusieurs exilés.

Le 13 juillet 1796, une loi affecta le ci-devant collège de Luçon, transformé en hôpital militaire, à l'établissement de l'Ecole centrale, laquelle n'eut qu'une existence éphémère.

3° A *Montaigu*. Le collège de Montaigu, fondé par les anciens seigneur du lieu, ne donnait pas, comme ceux de Fontenay et de Luçon, un enseignement secondaire complet. Son programme était plus modeste. Il n'eut d'ordinaire qu'un seul maître, avec deux professeurs, dont l'un enseignait le latin. Les maîtres étaient choisis par le seigneur de Montaigu et approuvés par le clergé de la collégiale Saint-Maurice.

De 1760 à 1781, le directeur du collège fut un clerc d'origine normande, l'abbé Le Séguillon. Il eut soixante élèves.

Au témoignage du conventionnel Goupilleau, qui avait été son élève, ce directeur avait une certaine valeur littéraire et avait concouru pour des prix académiques à Rouen et à Caen. La Réveillère-Lépeaux, également son élève, fait de ce clerc de grands éloges, et Clémenceau, sous-préfet de Montaigu en 1801, dit qu'il avait un *véritable talent d'éducation*.

Des mains de l'abbé Le Séguillon, le collège passa en 1871 à Claude Sauvaget, lequel eut jusqu'à quatre-vingts élèves en 1791. Fermé en 92, cet établissement, dont le local devint plus tard le presbytère de Montaigu, fut relevé en 1808 par M. Aillery, père de l'abbé Aillery, le célèbre historien du Bas-Poitou.

D'après une lettre de Clémenceau à Chaptal, ministre de l'intérieur, 11 mai 1804, deux autres collèges, comme celui de Montaigu, existaient avant la Révolution en Vendée, l'un à la Roche-sur-Yon, l'autre à Mortagne.

4° Du *Collège de la Roche-sur-Yon*, nous avons retrouvé seulement les noms des trois directeurs qui ont précédé l'époque révolutionnaire : Jacques Daviéré, en 1755, son fils Philippe Daviéré, en 1777 et Pierre-Louis Bellanger, en 1788. Le traitement annuel était de quarante livres, non compris la pension payée par les internes et par ceux des externes qui n'étaient pas indigents. A part ces derniers, tous payaient un droit d'*écolage*.

5° Le directeur dn *Collège de Mortagne* en 1667 était un certain Godin, qui fut interdit d'enseigner à cause de sa mauvaise conduite ; en 1740, c'était un prêtre Jean Allard, auquel succéda un autre ecclésiastique, M. Renaud. Celui-ci, qui vivait en 1789, fut victime de la Révolution et exilé par elle en septembre 1792. Embarqué pour l'Espagne, il n'en revint pas....

Au Congrès préhistorique qui s'est tenu en août dernier à Vannes, plusieurs de nos collaborateurs ont pris une part active. Citons notamment MM. les docteurs Algier et Baudouin, dont les communications ont vivement intéressé la docte assemblée.

Pour les Sites et Monuments de la Vendée. — Dans sa session d'août dernier le Conseil général a désigné pour faire partie du Comité de conservation des Sites et Monuments de la Vendée : MM. Bourgeois, Guillemet, Mignen, Libaudière, Brochet, Lebeau de la Morinière, et Vallette.

Nos Compatriotes. — Au moment d'achever ce fascicule, nous apprenous avec plaisir que MM. Raoul Gaudriau, de Fontenay, et Gouraud, de Cugand ont été faits chevaliers de la Légion d'honneur à l'occasion de l'Exposition de Liège.

Nos félicitations.

# CARNET MONDAIN

Le 7 août, en l'église de Chantonay, a été célébré le mariage de M. Henri Rocheteau, avoué à Fontenay-le-Comte avec Mlle Juliette Pillaud.

Le 11 octobre, a été célébré au Temple de la Roche-sur-Yon le mariage de Mlle Madeleine Loquet, fille de notre distingué collaborateur, avec M. Pierre Courty.

Le 16 du même mois, a été béni en l'église de Tocane-Saint-Apre (Dordogne), le mariage de Mlle Louise de Fayolle, fille de notre excellent collègue et ami le marquis de Fayolle, inspecteur régional de la Société française d'Archéologie, et de la marquise née d'Arlot de Saint-Saud avec M. Simon de Pontlevoye.

Nous avons également le plaisir d'apprendre : le mariage de Mlle Germaine Béraud, fille de notre excellent confrère, M Béraud, publiciste, directeur de la *Revue de l'Ouest*, à Niort, avec M. le docteur René Giffard ex-interne des hôpitaux de Nantes ;

Celui de M. le vicomte de Rorthays, lieutenant au 123e d'infanterie, fils du comte A. de Rorthays et de la comtesse née de Montaignac, avec Mlle Germaine de Beaurepos, fille du vicomte L. de Beaurepos, décédé, et de la vicomtesse, née de l'Estoile ; et enfin celui du vicomte de Suzannet, fils du distingué conseiller général de Saint-Fulgent, avec Mademoiselle Margaret Knower.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux et nos plus vives félicitations à leurs familles.

# NÉCROLOGIE

Mme Marie-Lucie-Hélène AUDOUIN-DUBREUIL, épouse de M. Edmond LANCELIN, chef de bataillon en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, décédée aux Grands-Arbres, le 4 août 1906 dans sa 35e année.

Cette mort a mis en deuil M. et Mme Louis Clais auxquels nous adressons nos plus vives condoléances.

M. Olivier LE PAGE du BOISCHEVALIER, décédé au château de Noé, en Saint-Philbert de Grand-Lieu, au début de septembre.

Cette mort met en deuil les familles de Boischevalier, de Lavrignais, de Lespinay, auxquelles nous adressons nos respectueuses condoléances.

M. J. BRENON, curé de Saint-Hilaire-de-Voust, décédé subitement en descendant de chaire, le 16 septembre 1906, à l'âge de 59 ans.

M. BRAUD, instituteur libre, décédé à Mouzeuil, le 22 septembre 1906.

M. Braud était un travailleur et un érudit modeste, qui a publié naguère dans la *Vendée* de curieuses notes d'histoire locale sur les Rues de Fontenay-le-Comte.

M. Paul BOURASSEAU, décédé presque subitement à l'âge de 15 ans, à Foussais, le 28 septembre 1906.

Nous adressons à son père, notre excellent ami le docteur Bourasseau, et à Mme Bourasseau, l'expression de nos plus douloureuses sympathies.

M. Paul FAVIN-LÉVÊQUE, chevalier de la Légion d'honneur, officier au dépôt de Remonte de Fontenay, décédé subitement à l'âge de 50 ans, en sa propriété de la Vigerie (Charente-Inférieure).

M. Favin-Lévêque emporte les regrets unanimes de tous ceux qui le connaissaient tant dans le monde militaire que dans l'élément civil où il ne comptait que des amis. Ses obsèques ont été célébrées à Saint-Savinien au milieu d'une assistance très-nombreuse.

Nous prions sa famille, si douloureusement éprouvée, de bien vouloir agréer l'expression de nos sincères et respectueuses condoléances.

M. François-Pierre-Henri-Joseph LARIGNON, commis-greffier près le tribunal de première instance de Fontenay-le-Comte, conseiller municipal, décédé à Fontenay, le 30 septembre 1906.

M. Larignon était universellement connu et estimé par sa compétence en affaires judiciaires, et par son extrême serviabilité.

Nous avons également appris avec un vif chagrin la mort de M. BONNIN, de Bourganeuf, le cousin et légataire universel de notre toujours regretté collaborateur et ami, Alexandre Bonnin de Fraysseix, décédé presque subitement à Paris.

***

— Notre éminent compatriote, M. Emile Faguet, de l'Académie Française, vient d'être cruellement éprouvé, M[lle] Alice FAGUET, sa sœur, est décédé à Poitiers.

Nos plus respectueuses sympathies.

# BIBLIOGRAPHIE

Mlle MAGALI BOISNARD, dont nos lecteurs ont déjà pu apprécier tout le charme littéraire et le beau souffle poétique, nous adresse de Bône un délicieux volume de vers intitulé *Rimes du Bled*, avec cette dédicace aimable qui ajoute au charme si captivant des jolies strophes, inspirées par les beautés sauvages du Grand Sahara :

*A Monsieur René Vallette, en toute simplicité et gratitude.*

Si vous aimez les rimes d'or
La splendeur d'un rare poème,
Où le génie à foison sème
Ses rayons dans un pur décor,
N'ouvrez pas l'humble petit livre
Où gît le reflet pâlissant
D'un cœur trop jeune et frémissant
Du bonheur éperdu de vivre.
Pourtant ce livre en votre main
Sans peur repose... Et sait peut-être
Jusqu'à quel point vous pouvez être
Très doux et grandement humain,
Indulgent à la voix sincère
Qui chante comme le roseau
De l'Arabe, ou comme un oiseau...
Et c'est pour cela qu'il espère.

MAGALI BOISNARD.

Bône, 2 octobre 1906.

— Le Bulletin de la *Société d'Emulation de la Vendée* pour 1906, renferme : La suite des très précieuses recherches historiques de M. Loquet sur *Les Baronnies du Nord-Ouest du Poitou* ; *La liste des Etangs de la Vendée contenant plus de cinq hectares*, par M. B. Sarrazin ; — *Une notice biographique et documentaire sur M. Luneau, bienfaiteur de l'enseignement laïque en Vendée*, par M. A. Veillet, instituteur ; le compte-rendu des *Découvertes de stations gallo-romaines faites sur l'ancien rivage du hâvre de la Gachère*, par MM. Le Dr Baudouin et G. Lacouloumère ; et enfin l'histoire du *Clergé des paroisses de Saint-Hilaire et de Saint-Louis de la Roche-sur-Yon, depuis 1207*, par M. A. Baraud, prêtre.

— Le *Soleil* a commencé la publication des *Fiancés Vendéens*, par M. de Karacoët.

Ce roman est une vivante évocation du soulèvement de la Vendée, luttant pour la défense de sa foi religieuse et monarchique aux temps troublés de la Révolution.

Une pure idylle d'amour traverse tout le récit, mettant une note émue dans ces pages tragiques, dont l'intérêt est relevé par la simplicité du style et le souci de la tradition historique.

— Le numéro d'octobre de la *Revue de Paris* contient de délicieux *Instantanés aux Pays-Bas*, de notre excellent collaborateur et ami A. de Châteaubriant.

— Le journal *Le Vendéen* est devenu la propriété exclusive de notre excellent confrère et ami Henri Renaud, et a pris sous son intelligente direction, un développement et un intérêt auxquels nous sommes heureux d'applaudir.

Le *Vendéen* publie en feuilleton la charmante nouvelle que nous avons donnée naguère en primeur aux lecteurs de la *Revue* et qui a pour titre *La Terre abandonnée*.

— Au moment de mettre sous presse, nous recevons le dernier volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (année 1905), qui contient une magistrale et très documentée étude du R. P. de la Croix, sur *L'ancienne église de Saint-Philbert de Grand-Lieu.*

Cette étude est accompagnée de nombreuses planches, fort joliment exécutées, d'après des photographies de notre ami M. J. Robuchon.

— Dans la *Revue de l'Anjou*, de juillet-août 1906, M. E. Queruan-Lamerie publie de curieuses *Notes sur les Billets de Confiance* émis par la municipalité d'Angers (1790-1793).

C'est, dit l'auteur, M. Joubert-Bonnaire [né à Noirmoutier en 1760], propriétaire de fabriques de toiles à voile d'Angers et de Beaufort, qui résolut de provoquer la création d'une Caisse patriotique dans le but d'atténuer la crise monétaire dont souffrait l'industrie locale.

— Notre Directeur, M. René Vallette, a repris dans *le Vendéen* la publication de ses *Chroniques du Bas-Poitou*, dont il existe déjà quatre volumes.

— Notre collaborateur et ami, M. l'abbé F. Charpentier, a publié dans la *Semaine Catholique de Luçon* (N° du 11 août 1906) un intéressant article sur *Notre-Dame de l'Assomption patronne de la Cathédrale de Luçon.*

— Nous souhaitons une cordiale bienvenue à la Revue mensuelle qui vient de se fonder à Nantes sous ce titre : l'*Intermédiaire des Provinces de l'Ouest.*

— A lire dans l'*Echo de Saint-Philbert de Noirmoutier* (n° de septembre

1906) : *Monuments de l'histoire des Abbayes de Saint-Philibert* et *La « Promenade d'Austerlitz » à Noirmoutier* de notre collaborateur M. Troussier.

Le « Semeur » de Vendée. — Sous ce titre vient de paraître une petite revue mensuelle illustrée, commerciale, agricole et humoristique. Le *Semeur* ne fait pas de politique. Il se contente de raconter des historiettes et de donner des renseignements utiles. Nous lui souhaitons une ample moisson... de lecteurs.

— M. l'abbé Huet, directeur des *Chroniques paroissiales* y publie actuellement avec un intérêt soutenu, l'histoire de Saint-Denis-la-Chevasse, de son église et de ses chapellenies.

— Nous avons reçu de M. le docteur Raoul Stopin la thèse qu'il a si remarquablement soutenue devant la Faculté de droit de Poitiers et dont le sujet — *De la protection des travailleurs contre la maladie par les Sociétés de secours mutuels et l'Assurance obligatoire* — est tout d'actualité. (Grand in 8° de 220 p. Paris, Arthur Rousseau, 1906).

— L'Imprimerie de l'*Etoile de la Vendée* se propose, dit-on, d'éditer pour 1907, un Almanach-Annuaire illustré pour la Vendée.

— Dans l'*Intermédiaire Nantais*, du 1er octobre, nous détachons cette curieuse question relative à une locution du patois vendéen :

1.099. — *Marcher avec des anis ou des anilles*. — A l'époque de mon enfance sous le roi Louis-Philippe, on disait dans le marais de Challans, en parlant d'un estropié porteur de béquilles « il marche avec des anis », et aux environs de Nantes « il marche avec des anilles ».

Les mots « ani » et « anille » qui me semblent du vieux français sont-ils encore en usage dans nos contrées de l'Ouest et quelle est leur étymologie ? Ils dérivent peut-être de l'adjectif latin « anilis » (de vieille femme), et seraient l'abréviation romane de l'expression « baculus anilis », bâton de vieille.

Je n'ai pas rencontré les noms « ani » et « anille » au pays gallo : toutefois il y a une vingtaine d'années, pendant que je visitais en Noyal-Muzillac, la chapelle Brangolo, qui fut au dix-septième siècle un célèbre lieu de pèlerinage, je vis une jeune convalescente offrir à la Vierge en « ex-voto » une paire de béquilles qu'elle appelait des « nilles », em mouillant les « l : j'ai surpris une autre fois la même expression « nilles » sur les lèvres d'un vieux paysan infirme natif de Caro.

Un autre terme employé en Vendée pour désigner une béquille est un terme « potence « : je laisse à des folkloristes plus instruits que moi le soin de nous dire si ce terme vient directement du latin « potentia », puissance, force, appui, — ou si nos pères n'appelèrent d'abord « potences » que les béquilles ayant la forme d'une croix en tau, la forme de la potence classique, un bâton surmonté d'une petite traverse droite, — et si, dans l'origine, ils réservaient le nom de béquilles et d'anilles aux bâtons à bec recourbé en demi-cercle : anille viendrait alors du latin « anellus », anneau.

Erdna.

Formulettes enfantines — Notre collaborateur J. de la Chesnaye va faire paraître au début de l'année prochaine ses *Formulettes enfantines* suivies de *Devinettes*. La préface sera écrite par M. René Vallette.

Imprimées sur papier fort les *Formulettes* seront tirées à 25 exemplaires dont quelques-uns seulement mis dans le commerce au prix de 2 francs. Adresser les souscriptions à l'auteur, à Soullans (Vendée).

— Bouquinerie Vendéenne.

Extraits de la *Revue des Autographes* (158 faubourg Saint-Honoré, Paris),.. n° de septembre 1906 :

162 **Goupilleau de Fontenay** (J.-F.-M.), célèbre conventionnel député de la Vendée, né à Apremont en 1753, mort à Montaigu en 1823. — P. a. s., sig. aussi par *Bourdon de l'Oise*, Niort, 6 août an II ; 3/4 de p. in-fol. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 8 »

Relative au capitaine Biot.

196 **Kercado** (L.-Alex.-X. *Le Sénéchal*, marquis de), brave lieutenant général du règne de Louis XV, né en 1712, mort en 1763. — L. a. s. ; Les Sables d'Olonne, 10 août 1761, 2 p. in-4. . . . . . . . . 15 »

Très intéressante lettre où il donne la liste des ouvrages ou mémoires sur l'art militaire, dont il est l'auteur. Curieux détails.

— N° d'octobre :

73 **Lachevardière** (Aug.-Louis), célèbre révolutionnaire, vice-président du département de Paris, commissaire en Vendée, né vers 1770, mort en 1828. — L. a. s. à *Pache* ; Paris, 14 pluviôse an II, 1 p. in-4. Belle lettre. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 6 »

168 **Rochejaquelein** (Henri-Auguste-Georges du Vergier, marquis de la), fils du héros vendéen, Louis de la Rochejaquelein, et de Marie de Donnissan, il fut soldat, industriel, député légitimiste, sénateur de l'Empire ; il est mort en 1867. -- L. a. s. au marquis de Villette ; Valéry, 17 janvier 1854 ; 4 p. in-8. . . . . . . . . . . . . . . . 12 »

Il lui annonce la mort de la comtesse de la Ferrière, tante de sa femme, elle lui lègue la terre de Valéry », « avec des fondations pour l'Eglise qui renferme les restes vénérés des Quatorze Condé parmi lequels le grand Condé. Obligé de servir l'Empire dans le présent, il est heureux d'être constitué gardien des cendres de princes légitimes.

R. de Thiverçay.

*Le Gérant-Directeur :* R. Vallette.

Vannes. — Imprimerie Lafolye Frères, 2, place des Lices.



ZÉNOBE-ALEXIS MARQUIS DE LESPINAY
DÉPUTÉ DE LA VENDÉE
(1854-1906)

FIGURES DE VENDÉE

# LE MARQUIS DE LESPINAY

Après tant d'éloquentes paroles prononcées, après tant de pages si merveilleusement écrites, il y a quelque témérité à vouloir mêler sa faible voix au concert d'éloges unanimes qu'a si légitimement provoqués la mort du marquis de Lespinay.

Tout a été dit — et Dieu sait avec quel assaut de cœur et de talent — sur ce grand homme de bien dont la Vendée porte et portera longtemps encore le deuil ; et cependant, à l'abondance des larmes versées, à la sincérité des regrets exprimés, à l'élévation des hommages rendus, je veux qu'ici — dans cette *Revue* dont il fut l'un des premiers amis, — une page célèbre encore une fois sa grande mémoire et redise ses éminentes qualités.

A l'heure où semble triompher le règne des appétits vulgaires et des grossières négations, il ne sera pas sans profit d'évoquer le souvenir de cette belle et honnête figure, dont l'image voisine reflète si fidèlement toute la limpidité de l'âme, toute l'incomparable générosité du cœur.

Le marquis de Lespinay était, en effet, un de ces hommes, trop rares de nos jours, qui inspirent l'admiration par leur

désintéressement, imposent l'estime par leur droiture et commandent le respect par leurs vertus.

Dans une langue impeccable, on a rappelé sa belle et grande vie qui fut aussi une bonne vie, faite tout entière de dévouement, de sacrifice, de pure et modeste bonté. Avec un charme inimitable on a décrit l'intimité de son existence, toujours avide de beau et de bien, son inépuisable charité, sa délicatesse infinie, son dévouement pour les humbles, sa tendresse pour ses amis, toute ces vertus du sanctuaire familial, qui étaient chez le marquis de Lespinay d'aloi aussi précieux que ses rares qualités d'homme public.

Descendant d'une des plus vieilles et des plus illustres familles de notre région, chez laquelle le culte profond de la patrie s'est toujours allié intimement à l'ardente foi du chrétien, et qui a fourni à la Religion, à l'Armée et au Parlement les plus enviables gloires, le marquis de Lespinay, que la modestie de sa nature et son amour du sol natal eussent volontiers retenu en Vendée, avait cédé en 1898 aux sollicitations pressantes de ses amis, et, uniquement guidé par le sentiment du devoir, avait consenti à affronter la vie publique.

On connaît son programme, qui pourrait être proposé comme modèle à tous nos aspirants législateurs :

« Je ne suis point habitué aux artifices et aux duperies de la politique, et j'estime que nous n'avons pas le temps de nous haïr. Travaillons donc sans relâche à éteindre les rancunes sociales en améliorant le sort des humbles et des faibles, en leur tendant une main secourable quand ils tombent dans la lutte pour la vie, en leur procurant chaque jour plus d'aisance et de bien-être. »

Programme d'homme de cœur, qui fut celui de toute sa vie et qui lui assura mieux que de nombreux triomphes électoraux, l'universelle estime de tous ceux qui l'approchèrent.

Ennemi des vaines paroles, le marquis de Lespinay parlait peu, mais il votait bien, en homme de la vieille France, en Vendéen, en Chrétien. Et dans ce Parlement, où tant de gens

ne pénètrent et ne se maintiennent que par de louches compromissions, il s'affirmait comme une muette et éloquente condamnation du vice ambiant par la netteté de sa conscience et par l'intransigeance de sa loyauté.

Il serait trop long de rappeler ici les innombrables services rendus par le marquis de Lespinay, comme maire, comme conseiller général ou comme député. D'un dévouement inlassable et d'une générosité sans égale, il sut remplir ces triples fonctions de telle sorte que les devoirs de l'une ne fassent jamais tort aux devoirs de l'autre, ne ménageant ni son temps, ni sa fortune, ni sa santé. Les murs du château de la Mouée, cette œuvre d'union sociale et non de vain orgueil, pourraient seuls redire la somme de bienfaits, les trésors de générosité dépensés par cet homme d'élite, qui fut le parfait modèle du gentilhomme et du chrétien.

Uniquement préoccupé du loyal accomplissement de son mandat, toujours prêt à rendre service, il a usé ses forces dans l'écrasant labeur de chaque jour, et il est tombé, comme un brave qu'il était, sur le champ de bataille où il avait remporté tant de victoires pacifiques par les seules armes de son grand cœur et de son exquise affabilité.

Partout, et toujours, sur son siège de député, aussi bien qu'au coin du foyer familial, ce fut un doux et un tendre, tendre jusqu'à être le consolateur de ceux qui le voyaient souffrir et à qui il a voulu toujours montrer, pour les réconforter et les rassurer, une confiance qu'il n'avait peut-être déjà plus.

Epuisé par les dernières luttes électorales, qui avaient été pour lui un nouveau triomphe, le marquis de Lespinay s'était soumis avec une foi héroïque aux exigences de la Faculté et semblait avoir puisé dans cette épreuve vaillamment supportée de nouvelles forces pour de nouveaux combats, lorsqu'il fut subitement emporté par une étreinte au cœur, alors qu'il était seul avec un prêtre, et loin des visages aimés de ceux qui lui étaient si chers. Suprême sacrifice, auquel le

Dieu de toute justice aura su proportionner la récompense.

Après la tâche accomplie, le devoir suivi, la vertu observée, la belle moisson faite !

Mais pourquoi l'avoir ravi sitôt à la religion dont il était le soldat, au pays dont il était l'orgueil, à la famille dont il était la joie ? Ce sont là d'impénétrables desseins pour la faiblesse de nos esprits. La mort, du moins, ne nous l'aura pas enlevé tout entier. Son œuvre lui survivra, et ce ne sera pas la moindre consolation pour ceux qui le pleurent, de penser que par delà la tombe, son souvenir saura faire germer dans les âmes cet amour du bien qui fut l'unique but de sa vie.

René Vallette.

# LE CLERGÉ DE LA VENDÉE

## PENDANT LA REVOLUTION

(*Suite*) (1)

### LA BERNARDIÈRE

SIMON (*Gilles-Victorin*), curé.

DOMINGER DE MAYRAC (*Jacques-Raymond*), vicaire.

Du diocèse de Nantes avant la Révolution, la paroisse de la Bernardière, incorporée dans le département de la Vendée lors de la création des départements en 1790, fit partie, au Concordat de 1801, du diocèse de La Rochelle, et, par suite, de Luçon.

M. SIMON, né le 7 janvier 1727, ordonné le 25 mai 1751, fut envoyé, la même année, comme vicaire à la Bernardière, auprès de son oncle, M. François Simon, à qui il succéda en 1759 comme curé de la même paroisse.

Les habitants de la Bernardière n'ayant pas été satisfaits de la décision qui les excluait du département de la Loire-Inférieure dont leur évêché était le chef-lieu, adressèrent à l'Assemblée nationale, le 1er août 1799, une pétition pour être réintégrés dans ce département ; le recteur, M. Simon, signa le premier cette requête, à laquelle il ne fut donné aucune suite. (*Arch. Nat.*, D. IV *bis*, 32 Vendée).

(1) Voir le 3e fascicule 1906.

M. Simon ne prêta pas le serment schismatique et ne quitta sa paroisse que le 17 septembre 1793, comme il l'a relaté lui-même sur les registres paroissiaux :

« 16 septembre 1793. — Ce jour-là, les ennemis de la religion, de l'Etat et du Roi s'étant emparés de la ville de Montaigu, et le jour suivant, 17, de celle de Clisson, il fallut prendre la fuite. » M. Simon n'alla pas loin ; déguisé en paysan, il se cacha tantôt à la Rouvraie, dans la maison des frères Blouin, tantôt au château de la Pénissière, célèbre depuis par le combat du 6 juin 1832, où il célébrait la messe et administrait nuitamment les sacrements dans la chapelle Saint-Louis.

Après la chûte de Robespierre, M. Simon reprit publiquement l'exercice du culte, et fit réparer sommairement l'église et le presbytère de la Bernardière. Le coup d'Etat jacobin de fructidor l'obligea à plus de circonspection et à plus de mystère. Un rapport du commissaire Bousseau, du 24 frimaire an VI, dit de lui : « Vous me demandez l'état nominatif des prêtres réfractaires qui exerçaient le culte avant l'époque du 19 fructidor dans notre canton, sur la conduite et les principes de chaque individu, je vais tâcher de vous satisfaire :

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

4° Simon, vieillard de 70 ans, ex-curé de la Bernardière, et prêtre réfractaire, est supposé avoir eu beaucoup d'humanité pendant la guerre de la Vendée, je le crois dans les mêmes principes que les autres contre la Révolution ; je le crois aussi caché dans sa commune à la même époque que les autres. »

A la seconde pacification, M. Simon reprit avec empressement l'exercice de son ministère. Au Concordat, il fut maintenu à la cure de la Bernardière, où il mourut à 79 ans, le 4 mai 1806.

M. Dominger de Mayrac, né à Nantes, paroisse Saint-Saturnin, fut tonsuré le 9 juin 1770 dans la chapelle du Grand Séminaire de Nantes par Mgr de Hercé, évêque de Dol, une des victimes de Quiberon, fut ordonné en 1788, et nommé le

27 décembre, vicaire à la Bernardière. La tradition rapporte qu'il était d'une piété exemplaire. Aussi, refusa-t-il le serment. En octobre 1791, il céda aux instances de sa mère et de ses frères, et revint près d'eux à Nantes où on le croyait plus en sûreté. Il continua les fonctious du ministère, sans prendre aucune précaution pour se soustraire à la persécution. Arrêté, et incarcéré aux Carmélites de Nantes le 27 avril 1793, il resta plusieurs mois en prison, et périt dans les noyades organisées par l'infâme Carrier, le 17 novembre suivant.

Pendant la Révolution, la Bernardière fut desservie par M. Mathurin Gaboriau, ancien chanoine de la Collégiale de Clisson. Il était né dans la paroisse de la Pénissière de la Cour le 20 juin 1737, du légitime mariage de Pierre Gaboriau, cultivateur, et de Françoise Soiret. Ordonné en 1762, il avait été vicaire à la Bernardière de 1763 à 1771, puis chanoine semi-prébendé de la Collégiale de Clisson jusqu'en 1791. La Collégiale ayant été licenciée, M. Gaboriau, qui avait refusé le serment, se réfugia à la Bernardière, près de M. Simon, qu'il assista dans l'exercice du culte.

En juillet 1792, les deux amis durent se séparer pour leur mutuelle sécurité, et se cacher sous des habits de paysan. M. Gaboriau se rendit à Treize-Septiers, qui n'avait plus de pasteur, et se cacha au village de la Gimonière, où il avait des parents. En 1798 et 99, il demeura le plus souvent dans la paroisse de la Bernardière. A la réouverture des églises, il resta à la Bernardière comme vicaire jusqu'en 1805, époque à laquelle M. Simon démissionna pour des raisons de santé et le fit nommer à sa place, un an avant sa mort. M. Gaboriau administra la paroisse jusqu'à sa mort survenue le 8 mai 1807, à l'âge de 70 ans.

## LA BOISSIÈRE DE MONTAIGU

Reliquet (*François-Jacques*), curé.

Gautier (*Jacques*), vicaire.

M. Jacques Reliquet né à Vieillevigne en 1748, succéda en mai 1784 à M. Olivier Evers comme curé de la Boissière. Il resta quelque temps dans sa paroisse après le refus de serment; sa dernière signature sur les registres paroissiaux est de juillet 1792. Pour se soustraire à la déportation, il se cacha dans sa paroisse natale, tantôt à l'Hunetière, tantôt à Lalière, et fut porté quand même sur la liste des émigrés. En 1793, il suivit l'armée de Charette, où son frère, M. Gabriel Reliquet, était pourvu d'un commandement important. Depuis lors, on perd sa trace; mais un acte de notoriété du 9 prairial an VIII, dressé devant le juge de paix de Montaigu, atteste que le prêtre François-Jacques Reliquet, ex-curé de la Boissière, est mort à la déroute de Savenay. Cet acte appuyait une requête à fin de levée de séquestre.

Il y a quelques années, M. Reliquet, notaire à Nantes, petit-neveu de l'ancien curé de la Boissière, et petit-fils de M. Gabriel Reliquet, interrogé sur ce sujet, répondit qu'il est de tradition dans sa famille que son grand-oncle avait suivi quelque temps l'armée de Charette et qu'il avait été tué pendant la tourmente révolutionnaire sans qu'on sache précisément où ni comment.

M. Gautier, né en Normandie le 24 novembre 1756, fut nommé vicaire à la Boissière en 1788, il signa pour la première fois en cette qualité le 2 février 1788. Comme son curé, il ne prêta pas le serment schismatique, et, comme lui, il dut quitter la paroisse en juillet 1792. Caché dans le pays, il prit part, le 52e sur 57, au synode du Poiré en août 1795, signa, le 18 juillet 1796, la lettre collective adressée au général Hoche par les prêtres fidèles restés en Vendée, alla desservir la paroisse de Soulans en 1797, et, à la fin de la même année

(16 octobre), fut signalé au ministre de la police générale par le commissaire du directoire exécutif près l'administration départementale de la Vendée. Le commissaire demandait la marche à suivre relativement à un prêtre vendéen qui, d'après les dénonciations du commissaire du canton de Challans, exerçait dans la commune de Soulans sans s'être conformé aux lois, et qui ne voulait pas faire le serment prescrit par la loi du 19 fructidor an V. Le commissaire ajoutait : « Je vous ai demandé si d'après ce refus, et n'ayant par exercé depuis la notification de cette loi, je pouvais le faire arrêter. Je n'ai pas encore reçu votre réponse que j'attends avec impatience. Le prêtre dont il est question s'appelle Jacques Gautier, il est âgé de 40 ans et réside à Soulans. Tous ceux qui l'ont connu et entendu parler de lui s'accordent à dire que durant la guerre de la Vendée il s'est souillé de tous les crimes. Je dois dire que depuis qu'il est dans la commune de Soulans, il ne m'est parvenu aucune plainte contre lui. J'ai cependant à lui reprocher d'avoir tenu chez lui des registres constatant les naissances, mariages et décès des habitants de cette commune, ce qui les fait peu se soucier de faire constater l'état-civil par les autorités constituées.

« Je vous apprends que cette commune se permet de faire la quête dans les campagnes, ce qui peut bien n'être pas favorable à la tranquillité publique.

BIRONNEAU, *commissaire.* »

Le 18 nivôse suivant (7 janvier 1798), le Directoire répondit à la question du citoyen commissaire par l'arrêté suivant :

« Considérant que le nommé Gautier, ex-curé de Soulans, département de la Vendée, a refusé de prêter le serment prescrit par la loi du 19 fructidor, et que avec la qualité de médecin, profession qu'il exerce sans avoir satisfait à la loi sur les patentes, il parcourt les campagnes dont il continue de fanatiser et d'égarer les habitants.

« Le Directoire condamne ledit Gautier à être déporté à la Guyane. »

M. Gautier, qui n'avait pris cette qualité de médecin que pour mieux exercer son ministère pastoral, sut se soustraire à cette condamnation aussi bien qu'à la loi des patentes. « Les recherches faites dans les marais de Soulans, écrivait le commissaire, sont restées sans succès. L'ex-curé Gautier se tient caché comme les autres réfractaires. »

M. Gautier n'en continua pas moins à desservir la paroisse, avec ou sans le titre de curé jusqu'en 1803. Intransigeant sur la question des serments et des promesses, il s'était aliéné l'esprit de M[gr] de Mercy, qui avait pris vivement parti pour la soumission à la Constitution de l'an VIII. Le Prélat écrivait à M. Paillou, de Lilienfeld, le 20 juillet 1801 : « Plût à Dieu que nous fussions débarrassés de quelques ouvriers qui sont plus qu'inutiles comme ce Gautier, qui est à Soulans. Puisse la bonté divine y renvoyer l'ancien prieur, M. Guillon ! » La lettre du 12 décembre 1801 est moins laconique : « La conduite de M. Gautier prouve bien l'esprit de parti auquel il tient. Rien n'est plus repréhensible que ce qu'on lui reproche, et dont il convient en partie, et dont encore il paraît que vous ne connaissez pas tout. C'est bien fait de le tenir hors du diocèse, et à coup sûr, une aussi mauvaise tête n'est pas à regretter. Je trouve très modérée la réponse que vous avez reçue de la préfecture à son occasion ; mais vous avez fait pour lui ce que vous deviez et prouvé que ce n'est pas l'esprit de parti qui vous dirige ! »

M. Gautier ne persista pas dans sa résistance ; nous en avons d'abord la preuve indirecte par son inscription sur la liste des prêtres pensionnés en vertu de l'arrêté des consuls du 3 prairial an X, ensuite par sa nomination en 1803 à la cure de Saint-Pierre-des-Lucs. Aidé par la pieuse générosité de ses paroissiens, il fit, en 1807, réparer l'église qui avait été brûlée en 1794. Il mourut à ce poste le 18 avril 1815, âgé de 59 ans, après une longue maladie.

Le presbytère de la Boissière vendu nationalement le 23 messidor an VI, fut racheté en mars 1811 ; l'église, qui avait été incendiée, fut sommairement réparée et rendue au culte dès 1799.

## BOUFFÉRÉ

De Buor (*Pierre-Charles*), curé.

Gros de Boze (*Pierre*), vicaire.

Né à Saligny le 30 juin 1752, M. de Buor fut appelé à la cure de Boufféré le 1er janvier 1788, en remplacement de M. Bodin, et après un intérim de quelques mois rempli par le Père Célestin de Rennes, gardien des capucins de Luçon. Le nouveau curé seconda, au début, avec une naïve confiance, le mouvement émancipateur de 1789 ; il accepta le titre et les fonctions d'officier municipal, et raya de sa signature la particule qui pouvait offusquer les patriotes. Ses illusions furent de courte durée ; il refusa le serment schismatique, et suivit en Angleterre son frère aîné, le curé de Saint-Etienne de Courcoué. Sa dernière signature sur les registres paroissiaux est du 22 juillet 1792. L'acte suivant, du 23 juillet, le premier du nouvel état-civil, est rédigé et signé par le maire Favreau.

Au rétablissement du culte, M. de Buor demanda à rentrer en France ; son nom figure sur la liste officielle des demandes dressées en l'an VIII, avec cette annotation ; « Buor (Pierre-Charles),de Boufféré, renseignements favorables, a fait la promesse ». Prêtre vertueux, de manières distinguées, il fut nommé curé de Montaigu.

En 1814, 30.000 Vendéens occupèrent Montaigu. M. de Buor les pria de laisser en paix ses paroissiens inoffensifs. Il y avait dans la cour de la cure un arbre de la liberté dont le magnifique ombrage abritait souvent les méditations du pasteur. Malgré ses supplications les Vendéens l'abattirent. M. de Buor planta à sa place un acacia qu'on y voit encore aujour-

d'hui. Le digne prêtre mourut en 1818. Son portrait fait partie de la collection Dugast-Matifeux léguée à la ville de Nantes ; c'est l'œuvre d'un artiste amateur, M. Walsh, frère de l'auteur des *Lettres vendéennes*, et qui fut employé dans les droits réunis à Montaigu, sous l'empire.

M. Gros de Boze, né à Lyon le 24 novembre 1763, parent éloigné de Mgr de Mercy, fit ses études au séminaire de Luçon ; il les achevait en 1787, lorsqu'au mois de novembre de cette année le chapitre de la cathédrale, appelé à délibérer sur le choix des sujets dignes du bénéfice des pensions fondées autrefois par M. Dubos, vicaire général de Mgr de Barillon, attribua à M. Gros de Boze 225 livres sur les 691 livres 17 sols de la fondation totale.

Après son ordination. M. Gros de Boze fut nommé vicaire à Boufféré, le 23 mars 1788. Il refusa le serment, et, le 9 février 1792, le directoire du département eut à délibérer sur une pétition qu'il lui avait adressée afin d'être payé de son quartier d'octobre 1791 :

« Considérant que la paroisse de Boufféré n'a que 900 âmes et que le chiffre de la population ne nécessite pas de vicaire.

« Considérant que Gros de Boze, qui prétend avoir cette qualité, n'en justifie que par le visa de Mgr de Mercy du 23 mars 1788, antérieur à la constitution civile du clergé, et que, depuis cette loi, les vicaires doivent être choisis par les curés parmi les prêtres admis dans le diocèse par l'évêque du département, ce dont Gros de Boze ne justifie pas,

« Le directoire estime qu'il n'y a pas lieu à délibérer. »

Le vicaire de Boufféré n'en demanda pas davantage, et partit pour la Suisse. Dans une lettre du 22 octobre 1792. Mgr de Mercy écrit à M. Paillou : « M. Gros de Boze, que j'ai vu à Lausanne, est parti pour Constance. » Dans la suivante, du 10 octobre, le prélat ajoute : « Boze est à Constance », où des lettres de février et de mars 1793 le mentionnent encore. Nous ne retrouvons plus sa trace que dans une lettre du 8 février 1800 : « Boze est chez un curé en Souabe. » A quelle date ren-

tra-t-il en France? nous l'ignorons, et il ne le reparaît que dans à une lettre adressée le 5 juin 1826 par le préfet de l'Ain au préfet de la Vendée pour lui demander de faire dresser l'acte de notoriété nécessaire pour prouver que M. Gros de Boze, actuellement curé de Laguiau (Ain), a bien été vicaire à Boufféré de 1788 à 1791, et ce dans le but d'obtenir une pension. Le certificat fut envoyé à Bourg par le juge de paix de Montaigu.

M. Gros de Boze était un descendant du savant Claude Gros de Boze, de Lyon, qui succéda à Fénélon à l'Académie française, après être entré fort jeune à l'Académie des Inscriptions dont il devint en 1719 le secrétaire perpétuel. Il a publié l'*Histoire de Tétricus par les médailles*, un *Traité sur le Jubilé des Juifs*, etc.

Le presbytère de Boufféré fut vendu nationalement le 12 thermidor an IV. Un nouveau presbytère fut racheté en juin 1810. L'église, médiocre, fut totalement détruite pendant la Révolution, et, au Concordat, Boufféré fut annexé à Montaigu, pour le culte. Par une lettre du 18 février 1806, le préfet de la Vendée s'opposa à ce qu'aucune réparation fut faite à l'ancien édifice, dans le but de préparer le rétablissement de la paroisse. « Cette paroisse est supprimée, écrit-il, et réunie définitivement à celle de Montaigu ; l'église n'est plus domaine communal, elle fait maintenant partie du domaine national. » Boufféré ne fut de nouveau érigé en paroisse qu'en 1816.

## LA BRUFFIÈRE

GARRAUD (*François*), curé.

BLANCHARD (*Bonaventure-Louis*), vicaire.

ROBERT (*Jean-Charles*), vicaire.

La paroisse de la Bruffière faisait partie du diocèse de Nantes avant la Révolution. M. Garraud y était curé depuis le 22 août 1782. Né à Vay en 1752, il avait reçu la tonsure le

1er juin 1776, avait été ordonné prêtre le 29 mai 1779, et était resté vicaire à Vay jusqu'à sa nomination à la cure de la Bruffière, où il succéda à M. Julien Davy, natif d'Orvault, mort en juillet 1782.

D'un caractère affable, spirituel, bel homme et excellent prêtre, M. Garraud, très aimé de ses paroissiens, montra peu d'enthousiasme pour les idées nouvelles, bien que le maire de la commune, M. Servanteau de l'Echasserie, fit étalage d'un patriotisme exalté, comme un document en fait foi :

« Aujourd'hui 14 juillet 1791, partie des habitants de la paroisse de la Bruffière assemblés avec nous maire, officiers municipaux et notables soussignés, sur la place d'Armes,

« Désirant célébrer l'anniversaire de la prise de la Bastille, jour à jamais mémorable dans nos fastes, dans les fastes de l'univers entier, jour où les bons citoyens ont renversé l'idole du despotisme et mis en sa place l'attribut le plus noble de l'humanité, la liberté,

« Nous sommes transportés au bureau de cette commune où plusieurs habitants se sont inscrits sur le registre de la garde nationale.

« Ensuite le sieur Bousseau, notre procureur-syndic, nous a fait part de sa députation vers M. Garraud, recteur, et Robert, vicaire de ce lieu, pour les engager, l'un ou l'autre, de nous dire une messe ce jour en actions de grâces de la victoire que les bons citoyens remportèrent, il y a deux ans, sur les ennemis du bien public ; mais il nous a dit que tous les deux s'y étaient refusés quoy qu'il eût offert de les salarier suivant l'usage.

« Cela n'a pas empêché que l'assemblée se soit sur-le-champ transportée avec ordre à l'église de cette paroisse où chacun y a témoigné particulièrement combien il était reconnaissant à Dieu de ses bienfaits continuels pour le soutient de notre constitution ; sortis de l'église à onze heures trois quarts du matin et rendu à la place d'Armes, Monsieur le maire a presté le serment et juré d'estre fidèle à la nation et à la loi

et de maintenir de tout son pouvoir la constitution française, serment que toute l'assemblée a fait après lui, en y ajoutant que tous estaient bien décidés à vivre libres ou mourir; ensuite monsieur le maire a mis le feu au buché dressé sur la place d'Armes et entonné le *Te Deum* qui a été chanté avec toute la décence et le plus religieusement possible.

« Des cris mille fois répétés de Vive la nation ! Vive la loi ! se sont fait entendre, et fait éclater la joye de toute l'assemblée. Un repas fraternel où a reigné l'égalité la plus parfaite a suivi ces cérémonies différentes.

« Fait, clos et arrêté au bureau, les dits jour, mois et an que dessus. »

Charles Servanteau, maire, Jean Girard, Bousseau, pr de la commune, Etienne Blanleil, Jean Barbaud, Henri Fêtu.

Le refus de serment obligea Mr Garraud à quitter le presbytère qui fut offert à l'instituteur, M. Hénon, pour en faire la maison d'école. Délicatement, M. Hénon refusa. Le digne curé put se soustraire à la loi de déportation ; il ne quitta pas le pays et se cacha tour à tour chez des familles pieuses de la paroisse. Celle-ci ayant été occupée militairement, l'église servit de corps-de-garde. M. Garraud s'établit au village de la Grenotière, au centre de la paroisse, à 1500 mètres environ du bourg ; il y fit aménager une grange qu'il orna le mieux qu'il put pour y célébrer la messe. Le son des cloches, devenu suspect aussi, ou peut-être seulement agaçant pour le civisme officiel, avait été interdit ; on prit au château de l'Echasserie une petite cloche qui fut pendue à un grand marronnier au centre du village, et qui, les dimanches et fêtes, appela les fidèles dans la grange paroissiale. La petite cloche sonnait aussi l'*Angelus* trois fois par jour; on montrait encore, il y a quelques années, les crochets en fer auxquels elle était suspendue. M. Garraud célébrait aussi parfois la messe à la Turadière, aux Grandes-Fontaines et à la Poinstière. Il résidait

principalement au village de la Burlière, où une famille dévouée lui donnait l'hospitalité.

Un rapport du commissaire Bousseau, en date du 24 frimaire an VI, porte :

« Vous me demandez l'Etat nominatif des prêtres qui exerçaient le culte avant l'époque du 19 fructidor dernier dans le canton, sur la conduite et les principes de chaque individu : je vais tâcher de vous satisfaire :

« 1° Le ci-devant curé de la Bruffière s'appelle François Garraud, natif de Vay (Loire-Inférieure), est réfractaire ; il a resté dans la Vendée pendant la guerre, a continué d'exercer le culte au bourg de la Bruffière jusqu'en thermidor ou vendémiaire, qu'il a commencé à se cacher dans la commune ; il a paru, ces jours derniers, dans le bourg pendant un jour seulement. Ses principes sont on ne peut plus pernicieux pour la Révolution ; il a du talent et semble guider la marche de ses confrères ; sa barbarie pendant la guerre de la Vendée est connue de tout le monde. »

Le 10 ventôse suivant, nouveau rapport du commissaire Bousseau :

« Vous ne demandez si l'anniversaire de la juste punition du dernier roi des Français a été célébré dans toutes les communes de mon canton le 1er pluviôse dernier ; ni cette fête, ni tout autre républicaine quelconque ne peut être célébrée dans un pays où l'opinion n'a point changé, où elle est toujours dirigée en sens contraire de la Révolution par les prêtres cachés qui y exercent secrètement leur ministère, et par la caste lâche et barbare des ci-devant nobles qui s'y trouvent en grand nombre.

« J'apprends dans ce moment que François Garraud, notre curé, courre la nuit les villages de notre commune, et qu'il y exerce le culte. »

M. Garraud ne devait pas être, hélas ! si ingambe que l'imaginait l'indignation du commissaire, car il mourut, quelques semaines après, d'hydropisie. On raconte que le menuisier de

la Bruffière qui portait à la Burlière le cercueil où devait être déposé le corps, rencontra quelques soldats à la traversée du bourg.

— Pour qui ce cercueil ? Demandèrent-ils.

— Pour un brigand de la basse paroisse qui vient de mourir. — C'est bien, passez.

On ne pouvait songer à faire la sépulture de M. Garraud dans le cimetière de la paroisse. Deux sacristains de Boussay, bourg voisin, vinrent enlever secrètement le corps pour l'inhumer dans le cimetière de Boussay. Le corps était rendu au bord de la fosse, entouré de quelques fidèles, quand soudain on entendit crier : « Les Bleus ! voilà les Bleus ! » Ce fut une déroute générale, et le cercueil fut abandonné au bord de la fosse. On s'aperçut bientôt que l'alerte n'était pas justifiée, et l'inhumation fut achevée, sans qu'on ait gardé le souvenir de l'endroit précis où repose la dépouille mortelle du digne curé de la Bruffière.

M. Blanchard, vicaire, originaire de Cugand, ordonné le 10 juin 1786, prit aussitôt possession du vicariat de la Bruffière. Comme son curé, il refusa le serment, ne partit pas, et se retira au village de la Poinstière, au sommet d'un des côteaux les plus élevés qui dominent la Sèvre, où il se cacha dans une retraite obscure et humide pratiquée dans l'épaisseur d'un mur. Il dut la quitter bientôt, et se retira au château de Granges, tout près de la Bruffière ; puis ne s'y trouvant pas en sûreté et sur le point d'être arrêté, il choisit un asile plus sûr, au village de Bapaume, au pied d'un coteau à pic que surmontent d'énormes rochers, au bord de la Sèvre. Les chemins qui y conduisaient étaient à peu près impraticables. La famille Néau le logea le mieux qu'elle put ; il disait la messe dans une chambre assez spacieuse que l'on a conservée telle qu'elle était alors. Il y mourut en 1799, entouré des soins les plus empressés.

M. Jean-Charles Robert, vicaire, né à Riaillé, clerc tonsuré le 14 juin 1783, ordonné prêtre le 10 juin 1786, fut nommé vi-

caire à la Bruffière en février 1789. Seul des trois prêtres de la Bruffière, il prêta le serment schismatique, et, tandis que son curé et son confrère étaient chassés du presbytère, il s'installa dans une maison qu'il avait achetée au centre du bourg, et où l'on prétend qu'il menait joyeuse vie. Ces allures lui aliénèrent les catholiques de la Bruffière qui non seulement n'assistèrent pas à sa messe, mais encore qui affectèrent de détourner la tête quand ils le rencontraient. M. Robert ne s'obstina pas longtemps dans son erreur; il rétracta publiquement le serment qu'il avait prêté, quitta sa maison et se cacha dans les environs du bourg. Un vieillard, qui vivait encore en 1868, a raconté que le vicaire avait fait transporter un lit dans un champ de genêts appelé « le Pâtis des Vallées » près du village de la Grenotière, et qu'il y coucha pendant plusieurs semaines; il avait pour gardien le vieillard dont nous venons de parler et qui était alors un enfant de 10 à 12 ans. M. Robert célébrait la messe successivement dans différents villages, surtout à la Grenotière, aux Grandes-Fontaines et à la Tuaudière. Il assista au synode du Poiré, en août 1795; il fut l'un des cinq prêtres signalés en l'an IV par le commissaire du Directoire exécutif près l'administration du canton de la Bruffière, comme « gens tranquilles, ne s'occupant que des choses de la religion ». La note change en l'an V; il est vrai que les notes dépendaient autant du caractère du commissaire que de la conduite des notés. Dans l'*Etat nominatif des prêtres réfractaires qui exerçaient le culte avant le 14 fructidor*, le commissaire Bousseau dit: « Le nommé Robert, ci-devant vicaire de la Bruffière, a tenu la même conduite que son curé (Bousseau, on le voit, n'était pas toujours exactement informé). C'est un yvrogne et un libertin dont la conduite est plus propre à inspirer du mépris pour son ministère que de confiance; il ne se cache point depuis plus d'un mois. » Bousseau eût été plus indulgent, s'il avait prévu que quelques semaines après, M. Robert prêtait le serment exigé par la loi du 19 fructidor. Un autre commissaire, Chassériau,

adressait en effet à l'administration centrale du département copie du serment prescrit par la loi du 19 fructidor an V que venait de prêter Jean-Charles Robert, prêtre de la Bruffière, « qui déclare cependant qu'il n'exercera que lorsqu'il aura sondé l'opinion publique et qu'il sera parvenu à faire aimer le nouveau gouvernement ». La tâche était au-dessus de ses forces, mais M. Robert pouvait invoquer des circonstances atténuantes : il avait été arrêté, il avait fait intervenir en sa faveur la municipalité de la Bruffière, et il payait son élargissement de ce serment conditionnel qui lui valait aussi, de Bousseau lui-même, une quasi amende honorable.

« Nous soussignés administrateurs municipaux du canton de la Bruffière, assistés de plusieurs citoyens soussignés et connus dudit canton, certifions à tous à qui il appartiendra que le citoyen Jean-Charles Robert, ex-ministre catholique, a donné des preuves de son civisme, et s'est toujours conformé à la loi, a cessé ses fonctions avant le 18 fructidor, s'est comporté dans notre commune d'une manière irréprochable, et à notre connaissance refusé de marier plusieurs individus, et d'administrer diverses fonctions qu'exigeait son ci-devant état, qu'en outre il est à la connaissance de tout le monde que le susdit citoyen Robert a sauvé pendant la malheureuse guerre qui a désolé nos contrées plusieurs personnes de la fureur des insurgés ; plus il s'est présenté à notre administration pour prêter le serment exigé par la loi comme tout citoyen, et a toujours resté en cette commune, et ne s'est jamais caché à toutes les recherches qu'on a pu faire, et n'a été que par erreur arrêté dans la place du ci-devant curé de ladite Bruffière.

« En conséquence nous demandons que le susdit dénoncé soit élargi et le plus promptement que faire se pourra.

« A la Bruffière, en administration municipale, le 5 pluviôse an VI de la République Française une et indivisible, et sans cachet, n'en ayant pas.

« GIRARD, RARBAUD, BADREAU, Etienne BLANLEIL, René DROUET, François BROSSET, F. BLOUIN, Pierre ECHASSÉRIAU.

« Je soussigné, certifie qu'à ma connaissance Jean-Charles Robert, ex-vicaire de la commune de la Brufflère, n'a point exercé et s'est même refusé à faire usage de son ministère depuis le 18 fructidor dernier, et qu'il m'a souvent manifesté son désir de se soumettre aux lois du gouvernement, que les menaces en général ont seul esté la cause de son retardement. En foi de quoi j'ai délivré le présent à la requête de l'administration cy-dessus, dont je suis le commissaire du Directoire exécutif à la Brufflère, le 6 pluviôse an VI, de la République française une et indivisible.

BOUSSEAU, commissaire. »

M. Robert fut remis en liberté, et rentra dans sa maison du bourg ; il y mourut, l'année même de cet incident, dans les sentiments d'une piété édifiante.

Un prêtre du diocèse de Nantes, originaire de la Brufflère, vint y terminer ses jours, après avoir parcouru les étapes de la persécution. Il s'appelait Sébastien Girard, né en 1746, du légitime mariage de Sébastien Girard et de Marie-Anne Bineau. Vicaire de Renoaillé de 1774 à 1779, de Teiller en 1780, d'Héni en 1781, de Vertou à partir de 1788, il refusa le serment et dut renoncer ainsi au bénéfice de la métairie de la Sauzais, dans la paroisse de Treize-Septiers, d'un revenu de 300 livres. Il se retira à la Brufflère dans sa famille, puis alla se cacher à Nantes, où il fut arrêté en 1792, et déporté en Espagne. A son retour de l'exil, il revint à la Brufflère, où il resta jusqu'à sa mort survenue en 1809, à l'âge de 63 ans. Il fut enterré dans le cimetière, près l'église, devant le vitrail de la chapelle de Saint-Sébastien

EDGAR BOURLOTON.

# AVENTURES DE DEUX ÉTRIERS CARLOVINGIENS

## AU XXe SIÈCLE

Paris le 21 mai 1902 mon miroir accroché le long de ma fenêtre je me faisais ce matin-là difficilement la barbe et je pestais contre le destin qui nous a affligé de cette obligation quotidienne ; soudain j'entends frapper à ma porte. « Ouvrez ». « Voici le courrier de monsieur. » — (Bon ; merci, François). — Assis dans mon fauteuil et me chauffant les pieds, je commençai à parcourir un nombre considérable de lettres.... un fermier me demandait des réparations, mon bottier m'envoyait sa note (etc.). Enfin je lus avec émotion la lettre suivante.

20 mai 1902.

Mon cher ami,

« Je viens de voir chez C... un étrier qui est fort beau et fort
« curieux mais que je ne puis acheter pour le musée, notre
« caisse étant momentanément à sec.

« Il est de forme triangulaire comme les étriers Carlovin-
« giens, en fer recouvert d'une forte plaque d'or sur toute la
« surface, sauf à la bielle. C'est une très belle pièce et très
« sûre : Elle vient évidemment du fond de la rivière quoique
« C... dise la Vienne, il y a encore un conglomérat de sable
« par endroits.

« Bien cordialement à vous.

« P. L. »

Je m'habillai avec rapidité, j'écrivis en hâte à C... pour lui dire que je prenais l'objet, de me l'envoyer le plutôt possible, et je partis comme une bombe pour aller voir M. Bachereau. L'étrier me fit aller au galop et je marchai aussi vite que si j'avais eu l'éperon avec. J'arrive, je raconte la belle découverte que je viens de faire en appuyant sur la grande rareté, entre autres choses je lui avouai, non sans plaisir, que la chance semblait me favoriser depuis quelques temps........

« Mais M. de Rochebrune, me dit Bachereau, vous n'aurez pas cet étrier ! ! ! De Lannoi sort d'ici, il en a reçu un dessin qu'il ma montré et il vient d'envoyer une dépêche pour dire de le lui expédier.

Ma déception fut grande ! ! Ma lettre arriverait trop tard.

Je pris une voiture et me rendis chez de Lannoi : j'eus la chance de le trouver. Il me montra en effet le croquis de la pièce en question. C'était un superbe étrier plaqué or avec sur le métal des lignes de points en relief qui en formaient la décoration. La forme en était ogivale et d'une pureté de lignes remarquable. Il m'avoua qu'il aurait l'étrier le lendemain. Je lui donnai rendez-vous pour le voir, puis je partis désolé et beaucoup moins vite que je n'étais venu.

On est toujours triste lorsqu'une illusion s'envole ; tête basse je regagnais à pas comptés mon hôtel. Quel veinard, ce de Lannoi ! il va posséder une pièce rarissime ! ! !

Le lendemain j'étais au rendez-vous à onze heures du matin. Mon concurrent avait l'œil peu fier... et la mine longue...

« Cher monsieur, lui dis-je, je viens à l'heure fixée pour admirer l'étrier que j'ai cru si bien posséder et qui doit être aujourd'hui entre vos mains ». — « Ne vous moquez pas de moi, me dit-il, j'ai de la guigne. C... m'écrit à l'instant que L... de Versailles passant chez lui en a offert 50 fr. de plus que moi, et qu'il la emporté.....

Je plaignis sincèrement mon malheureux confrère ; et je revins cette fois plus riant car on souffre moitié moins quand on sait qu'un autre partage la même peine que soi. Hier j'é-

tais seul aujourd'hui nous sommes deux penauds comme deux rats pris dans une souricière..... et je riais de son aventure en oubliant la mienne.

Cependant j'écrivis à L... de Versailles, qui me répondit la lettre suivante :

28 mai 1902.

Monsieur,

« L'étrier que j'ai acheté à C... je l'ai chez moi mais ne peux « en disposer. S'il vous plaît de venir le voir vous le montre- « rai avec plaisir. »

Veuillez agréez, etc.

E. L.....

Ne pouvant plus l'acquérir je ne jugeai pas à propos de faire ce déplacement... je préférai oublier cette petite déception...

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

En mai 1903 je me rendais à Paris en passant par N... je rencontre l'un de mes plus habiles chercheurs de bibelots.

Dans la main il tient un objet que je ne peux définir ; il est enveloppé d'un mauvais journal et il ne veut me le montrer qu'après être monté dans ma chambre. Rapidement je le mène chez moi... impatient que je suis de voir cette nouvelle découverte. Là je vois sortir du vieux journal un superbe étrier Carlovingien plaqué or avec les mêmes lignes de pointillé et de forme ogivale.... identiquement semblable à celui que j'avais failli posséder (autant que j'avais pu en juger d'après le dessin montré par de Lannoi à Paris) !!! Il venait d'être trouvé dans le sable de la rivière et possédait une agrafe de grand caractère que n'avait pas l'autre ; il ne pouvait donc y avoir confusion. Cette agrafe servait à réunir l'étrier à l'étrivière, elle était ajourée par six grands trous carrés, trois en dessus trois en dessous ; en haut les deux gros rivets à tête dorée qui traversaient le cuir, et toujours les mêmes lignes de pointillés servaient à l'orner.

J'avoue que ma suprise et mon émotion furent immenses. Le cœur me battait bien fort... Allais-je pouvoir acheter une si belle pièce, si rare ! Quel prix allait-on me demander ! Quel prix pouvais-je proposer ? 200 fr., 300 fr. ??? Sans avoir l'air d'attacher trop d'importance à l'objet que je chatouillais amoureusement de la main, je dis négligemment : « Votre étrier me plaît assez ; combien en voulez-vous ? » — « Monsieur, je ne tiens pas à le vendre, c'est une pièce fort rare. — » Mais enfin cependant ! — « Je ne puis m'en défaire à moins de deux mille fr ! » — « Deux mille francs ! un étrier, deux mille francs ! mais combien vendriez-vous donc le harnachement entier, le casque, l'épée du pauvre disparu !!! deux mille francs un étrier !! » — « Mais, Monsieur, me répondit-il, vous savez bien qu'il y a un an il a été encore trouvé ici un autre étrier semblable ; je l'ai eu entre les mains mais j'ai eu la sottise de le laisser échapper, il a été acheté par un marchand de la ville qui l'a revendu à un passant de Paris fort cher ; puis celui-ci l'a revendu en Angleterre ou en Allemagne un prix fou ! trois mille francs, dit-on ! » — Ce chiffre m'a souvent sonné à l'oreille ! . .

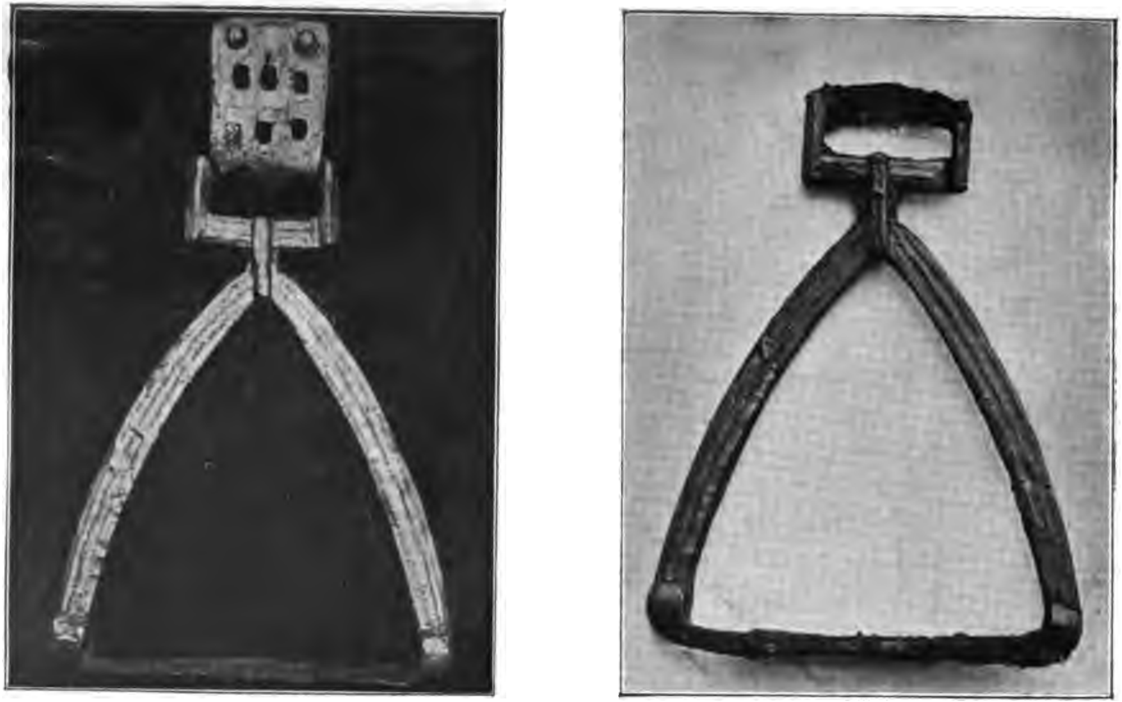
Devant une demande aussi exagérée je n'osai formuler une offre. Je lui proposai alors de me confier l'objet pour le montrer aux amateurs et experts de Paris et d'en faire l'acquisition au prix d'estimation.

Mon homme ne veut rien entendre et me déclare que l'étrier ne sortira de ses mains qu'en échange de bons louis sonnants. J'étais désarçonné et démoralisé à la fois, je le laissai partir.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

A Paris je consulte les amateurs, les collectionneurs, et les experts, tous me disent que le prix de 2000 fr. est fort élevé, exagéré... mais que la pièce est très rare... Je vois encore M. Bachereau faisant une grimace significative... — Somme toute j'étais presque sur le point d'offrir mille francs, très emballé que j'étais. . . . . . . . . . . . . . . . .

Sur ces entrefaites je fais diverses acquisitions intéressantes entre autres une crosse en cuivre champ levé et émaillé du



ÉTRIER CARLOVINGIEN
de la collection du Comte Raoul de Rochebrune

XIII^e siècle, — une épée gauloise très belle avec poignée à antennes, et deux superbes poignards également gaulois forme langue de bœuf. Les péripéties diverses qui avaient précédé et suivi chacune de ces découvertes m'avaient fait oublier le fameux étrier.

De retour en Vendée le souvenir de cette admirable pièce hante de nouveau ma cervelle.

Au milieu des prés et des bois, dans la tranquillité des champs, on se souvient mieux du passé que dans le tourbillon bruyant des villes.

Je passai mes soirées d'été à ruminer un plan bien compris et savant. Après mûre réflexion voici le sens de la lettre que j'écrivis à mon homme possesseur du second étrier en utilisant à mon avantage l'existence du premier. Je lui disais avoir retrouvé le premier étrier vendu par C... que l'histoire de cette vente était une vaste fumisterie, que je l'avais retrouvé à Paris et que j'étais à même de l'avoir pour six cents francs... mais je donnais la préférence au sien plus complet avec l'agrafe et je lui en offrais le même prix.

Le 25 décembre 1903 il me répondait.

Monsieur le comte,

« Je connais l'étrier, je l'ai eu en mains, si vous pouvez l'a-
« voir pour 600 fr. prenez-le, c'est pour rien ; tant qu'au mien,
« je le garde en attendant que je trouve un prix raisonnable.
« M. le comte, je ne donnerai point le mien pour 600 fr.

Recevez, etc.

X...

Il faut savoir oublier au moment propice : J'oubliai de nouveau. En mai 1904 j'allai faire un séjour à N... et vis de nouveau l'objet tant désiré... C'est curieux mais le désir de le posséder me reprit de plus belle ; tant il est vrai que l'oubli n'est qu'éphémère et que le souvenir est le compagnon le plus fidèle de notre existence et nous pousse toujours à revoir ce que

nous avons aimé. Chaque jour j'allais faire une visite à l'étrier sous prétexte de voir si le chineur avait de nouveaux bibelots, je le revoyais toujours avec un nouveau plaisir ! ma foi ! pourquoi me presser ! ! personne n'aura la folle idée de le payer ce prix. En partant je réitère mon offre qui du reste n'a pas plus de succès. Cependant on me le laisse à mille francs, dernier prix. Le 3 avril 1904, je décachette une lettre et je lis ce qui suit :

MONSIEUR LE COMTE,

« Pendant que vous étiez à N... auriez-vous parlé à quel-
« qu'un de mon étrier. Il y a environ trois semaines j'ai été
« très surpris quand le gardien du musée me demande de la
« part de M. P. L. à voir une pièce très rare que je possède,
« j'ai donc été obligé d'avouer. Aussitôt qu'il vit la pièce, il
« m'en demanda le prix. Je lui ai dit comme à vous mille fr.,
« et M. P. L. me fit offrir dès la première fois huit cents francs.
« On a partagé le différend et l'étrier est acquis, je crois, pour
« le musée pour neuf cents francs.

Mes respects les plus sincères, etc.

X....

Peu de temps après j'appris que le musée, trouvant le prix trop élevé, n'avait pas voulu faire l'acquisition. M. P. L. en restait donc propriétaire.

Un aimant m'attirait là-bas ! ! ! J'allai chez P. L. lui demander à le revoir. Il me sort cet objet précieux de son secrétaire avec un soin infini... je n'ose pas lui proposer de le lui acheter.

A Paris son image me trotte toujours dans la tête ; l'obsession est si puissante que je me décide à lui écrire en lui laissant comprendre que, s'il ne tenait pas à son acquisition, je me substituerais bien à lui. En date du 4 juin 1904 voici ce qu'il me répondit.

MON CHER AMI,

« Pour déterminer mon étrier d'or je me suis mis en correspondance avec de nombreux antiquaires ; l'objet est inconnu en France, cela me paraît certain ; mais il existe des types analogues en Suède et au Danemark. Les gravures et reproductions que l'on m'a communiquées sont bien pareilles avec plaque de suspension ; mais de l'avis du conservateur de Bergen, mon étrier est le plus beau qu'il connaisse. C'est bien une pièce d'équipement des héros Normands et bien probablement celle du roi qui campa trois ans dans une île de la Loire, ensuite il fut délogé par Alain, comte de Vannes.

« Comme je vous l'ai dit j'ai acheté pour mon compte ce bel objet : l'offre faite par le musée ayant été rejetée, je n'ai pu me décider à le laisser partir. Du reste d'après une proposition qui m'a été faite je vois que le prix payé peut n'atteindre que la moitié du prix réel (etc. etc.).

Bien cordialement à vous.

P. L...

Après une semblable lettre plus rien à faire. L'érudit et savant P. L. savait, aussi bien et mieux que moi, la valeur de cette pièce hors ligne... Je n'avais qu'à porter le deuil de ces deux étriers que j'avais eu la déveine de manquer l'un après l'autre.

Enfin j'apprends un beau jour que le musée s'est décidé avec raison à acquérir le fameux étrier grâce à P. L. — J'y vais et je le vois (cette fois-ci sans regrets) trôner sur un coussin de peluche dans la belle vitrine du milieu à côté de la superbe châsse de saint Calminius (1) et d'une admirable croix émaillée cuivre champ levé du XIII^e^ siècle ; eh bien ! loin d'être

(1) La châsse de saint Calminius, merveille d'orfèvrerie, fut achetée vers 1845 8,106 francs par le prince Soltykoff à un sieur Joyan, à la vente de cette célèbre collection ce fut M. Dobrée qui en fit l'acquisition. Elle vaut bien aujourd'hui 100.000 francs,

écrasé par de si superbes voisins, notre étrier est encore plus désirable et tient fièrement sa place. Je reviendrai certainement le revoir.... Je pense qu'il eut également bien fait à côté de mon épée Carlovingienne Ragundus Comes ; mais je me console en songeant qu'il est en si bonne compagnie et que je le contemplerai quand même au gré de mes désirs.

L'expérience m'a toujours démontré qu'il ne faut jamais désespérer de rien : la fortune vient en dormant selon le vieux proverbe ! Je m'endormis donc ce soir-là en espérant des temps plus heureux.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Le 15 mai 1905 je faisais en mai mon séjour habituel à Paris ; on parlait partout de la vente des belles collections d'un antiquaire nommé Bois, homme très connaisseur et ayant le flair. Arrivé à Paris il y a cinquante ans pour chercher fortune, après avoir été chiffonnier puis ouvrier serrurier, il se mit dans le bibelot. Peu à peu par son habileté il se mettait en relation avec les plus grands collectionneurs et finalement mourait l'année dernière en laissant plus de deux millions. Presque tous les beaux bibelots de l'époque ont passé par les mains de cet ex-chiffonnier.

En allant visiter cette collection dont la vente se faisait galerie Georges Petit je recontre de Lannoi qui s'y rendait également. Nous causons... « Vous savez, le fameux étrier que nous avons manqué tous les deux, vous allez le revoir ! ! C'est Bois qui l'avait acheté à L... de Versailles. » Je vois de suite se détacher sur un horizon nouveau l'espérance d'acquérir le premier étrier dont j'ai longuement parlé au commencement de mon récit.

Nous voici salle Georges Petit où je rencontre justement L... de Versailles, il me confirme ce que m'avait dit de Lannoi ; c'est bien lui qui l'avait vendu à Bois et le voici ! !. . . .

Beaucoup d'amateurs circulaient autour des vitrines, l'un admirait un casque, l'autre une épée, l'autre encore un vieil

éperon . . . . . quelques-uns remarquèrent aussi l'étrier et comme je faisais faction à ses côtés il m'était facile de prendre part à la conversation. « Cet étrier est remarquable, disait un collectionneur connu, il me paraît plaqué d'or ! » — « Non, dit un autre, vous voyez bien que la couleur du métal n'est pas celle de l'or, du reste sur le catalogue — l'expert la déclaré *plaqué cuivre ;* regardez bien ! »

J'écoutais et j'appuyais la déclaration du médecin, tant pis !

« Mieux que cela, dit un autre, je le crois peint à la mixtion ! »

En effet de loin on pourait le croire........

Je ne dis rien et les laissai dans leur erreur ; bien entendu je me gardais bien de raconter l'histoire de cet étrier !......

Je dois avouer que je dormis très mal. J'entendais les enchères monter, monter.....

J'étais debout dès l'aurore du grand jour, le soleil me mit dans le cœur un peu de courage ; ce devait être pour moi mon soleil d'Austerlitz.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

J'entends en tremblant crier mon étrier d'or Carlovingien, 200, 250, 260, 300, 350 dit un allemand 400 fr. dis-je... Le silence suivit mon enchère... il m'était adjugé à ce prix.

Je le mis dans ma poche avec un soin jaloux et je partis l'admirer dans ma chambre d'hôtel seul loin du bruit de la foule et des enchères....

Je possédais donc un de ces fameux étriers qui m'avaient tant fait courir !

Le lendemain un de mes amis, M. P., possesseur d'une des plus riches collections d'armes, après l'avoir manié et retourné dans tous les sens, me l'estimait mille francs. Mais à aucun prix je ne me serais laissé séduire !

J'écrivis aussitôt à P. L. pour lui annoncer ma Conquête ! et je lui exprimais ma joie infinie de le placer dans mes vitrines et de le ramener dans le pays où il avait été découvert. Voici sa réponse.

« Bravo, mon cher ami, je suis enchanté de cette Conquête

« de l'étrier d'or. J'avais toujours pensé qu'il était semblable « à celui du Musée. Nous allons pouvoir nous assurer. Ma « notice sur l'étrier du Musée m'a donné beaucoup de peine à « faire, n'ayant trouvé en France nul secours dans nos ou- « vrages spéciaux. La notice avec planches, imprimée par l'Im- « primerie Nationale, ne formera qu'une mince plaquette, si « vous voulez que j'y ajoute vos notes il serait encore temps « peut-être.

Bien cordialement à vous.

P. L.

Puis je lui signale la bizare couleur de l'or qui a dérouté tous les amateurs et qui m'a permis de l'acquérir à bon compte, il me répond que l'oxyde que je remarque sur le placage de l'étrier tient à ce que l'or est appliqué sur de l'argent toujours allié de cuivre.

Enfin je lui redis que les deux étriers doivent faire la paire, ce qui serait de toute rareté !

Il m'écrit :

Mon cher Ami,

« J'ai bien confiance dans votre coup d'œil et vous avouerez qu'il est bien plus vraisemblable que nos deux étriers fassent la paire que de croire que ces raretés étaient en double. Je vais donc inscrire votre belle trouvaille. Je crois qu'un jour venant, en les reproduisant côte à côte on aurait une planche des plus intéressantes.

Bien cordialement à vous.

P. L.

Quelques jours après, de retour en Vendée j'emporte mon fameux étrier au Musée et en présence MM. P. L. et S. et R. nous constatons que nos deux étriers forment bien la paire, pas besoin de les étudier, c'est frappant, indéniable.

Le 20 novembre 1905 P. L. confirmait encore son opinion par la lettre suivante.

MON CHER AMI,

« Nos deux étriers sont frères ; cela ne fait pas de doute même pour un aveugle qui compterait les perles des deux branches. Il faudrait les voir réunis sous la même vitrine, et retrouver l'équipement du bonhomme, un haut gradé, pour se mettre aux pieds des étriers d'or ; si votre épée est incrustée d'or et d'argent à la poignée, la sienne devait être d'or massif. (etc.) (etc).

Croyez bien, etc.

P. L

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Après avoir raconté un peu longuement peut-être l'histoire de la découverte de ces deux étriers et les péripéties par lesquelles ils passèrent l'un dans ma collection, l'autre au Musée de N... je veux dire à mes lecteurs quelques mots sur l'origine de l'étrier et la grande rareté de ceux qui sont antérieurs au XIV^e siècle. Je termine par un récit succinct des luttes terribles qui ensanglantèrent la ville de Nantes pendant le IX^e siècle, sous le règne de Charles le Chauve. Pendant trente ans la cité reste déserte, les Normands en sont les maîtres. Celui qui les commandait était peut-être le chef aux étriers d'or ! ! !

La Court, Saint-Cyr-en-Talmondais, 15 janvier 1906.

(*A suivre.*)

C^te R. DE ROCHEBRUNE.

## MUSES VENDÉENNES

# VIEILLE RUE

A. M. René Vallette

La vieille rue étroite, obscure et crevassée,
Dont les lourds chars-à-bancs ont meurtri la chaussée,
Et qui ruisselle encor de l'averse d'hier ;
La rue, où le héraut chevauchait, svelte et fier,
Proclamant aux vilains le bon vouloir du Prince ;
La vieille rue, avec ses pignons noirs, où grince,
Au souffle impétueux de quelque vent brutal,
La girouette et ses indices de métal ;
La rue, avec l'odeur de ses rôtisseries,
Ses maisons, où la chaux se mêle aux boiseries,
Ses auvents délabrés, ses égouts, ses ruisseaux,
Où l'on entend la pluie et le fracas des seaux
Que placent les manants et les cabaretières
Afin de recueillir l'eau qui fuit des gouttières ;
La vieille rue est morne, et lorsque j'y vais, seul,
Il semble que je sois devenu mon aïeul ;
Un passé douloureux pèse sur ma paupière ;
Mon bâton me paraît plus lourd qu'une rapière ;
Et je crois revenir de quelque Trianon
Après avoir baisé le gant d'une Manon...

La rue est tortueuse; elle fuit, morne et terne ;
Une poulie au loin balance une lanterne;
Les boutiques, avec leurs carreaux mal lavés,
Se mirent en rayons blafards sur les pavés ;

Parfois un baladin d'une voix qui chevrotte
Danse sous les balcons une antique gavotte,
Mais en vain : les hôtels sont morts, et sur les seuils
Des vieilles de cent ans, pâles dans leurs fauteuils,
Tricottant des bas noirs ou brodant des cornettes,
Le regardent passer par-dessus leurs lunettes....
Des linges sont tendus sur un balcon hagard ;
Et, dominant les toits qui fuient sous mon regard,
Dans la brume, je vois les tours de Notre-Dame....
L'heure vole aux beffrois du passé, comme une âme....
Un chat maigre apparaît qui s'enfuit brusquement....
Et je me crois dans un décor de vieux roman,
Dans un de ces faubourgs mal famés, coupe-gorge
Où l'on voyait surgir aux lueurs d'une forge
De nobles détrousseurs et d'illustres brigands
Qui, portant un pourpoint et des nœuds élégants,
Vous mettaient avec l'art des clercs de la Bazoche,
La dague sous la gorge et la main dans la poche !...

Je suis la vieille rue ainsi, morne et rêveur,
Ayant l'inquiétude étrange et la ferveur
Qui, hantent la pensée au sein des nécropoles,
Et peuplent les cités funèbres de symboles...
J'apprends l'histoire au long des pavés et des murs,
Sur les balcons déserts, sous les porches obscurs,
Dans les trois boules d'or enseigne des auberges ;
Et j'écoute, pensif, le caquet des concierges,
Qui semble par instants me venir d'autrefois....
J'évoque avec tristesse, en entendant leurs voix,
Le bachelier rêveur et son chat famélique,
Ou le guet débouchant d'une ruelle oblique...

*Fontenay-le-Comte, le 6 août 1906.*

Paul Payen de la Garanderie :
*Licencié ès-lettres.*

# LE VIEUX BOCAGE QUI S'EN VA

## (NOTES DE FOLKLORE ET DE TRADITIONISME)

## COURONNÉ AUX JEUX FLORAUX (1904)

SUITE (1)

## IX

## LES FAITS ET DICTS DE LA VIE

§

### L'ENFANCE

Le cycle de notre existence va du blanc au noir, en passant par le bleu, autrement dit, trois âges apportent leur contingent au folklore : l'enfance, l'âge adulte et la vieillesse. Il est à ce propos des faits et dicts qui ont encore grande créance auprès du paysan bocain.

Voulez-vous une affirmation sur le sexe de l'enfant ? Ecoutez :

Année de glands :
Année de garçons ;

Année de mêles (nèfles)
Année de filles.

Vous plaît-il d'avoir une recette plus sûre ? Oyez :

Jeune lune, c'est une fille ;
Vieille lune, c'est un gâs (2)

(1) Voir le 2e fascicule de 1906.

(2) A 300 mètres de Noirmoutiers sur l'ancienne route du Bois de la Chaize se trouve le *Puits pignolet* ou de la *Passe* contenant de l'eau « chlorurée, magnésienne et ferrugineuse ». « De jeunes femmes lui attribuent les joies longtemps désirées de la maternité » (VIAUD GRAND-MARAIS. *Guide du Voyageur à Noirmoutiers*, p. 151).

Pour le profane, cette formule est une énigme. Une explication est nécessaire. La voici : si la femme accouche d'un garçon en vieille lune ou d'une fille quand la lune est nouvelle, l'enfant qu'elle aura.... plus tard, aux mêmes époques sera du même sexe. Ceci, naturellement, sans garantie ; mais assure-t-on avec plus de conviction, la maman souffre bien davantage pour donner le jour à une fille qu'à un gars.

Année de bon vin,
Nombreux enfants.

dit encore un vieux dicton ;

La future maman qui mange un fruit double

héritera de deux jumeaux, ajoute un autre dict.

La femme de l'art ne s'en plaint pas, mais quand il faut l'aller chercher pour recueillir le bébé, deux hommes au moins, la nuit surtout, doivent se rendre au bourg. Un seul ne pourrait pas retrouver son chemin ! Et que de lazzis à son endroit, le lendemain, si la nouvelle se répand à travers nos campagnes ! Je ne sais que le « *parrain grâlé* » n'offrant point de dragées à ses amis, qui essuie autant de moqueries !

Le jour du baptême, si les cloches ne saluent pas l'enfant de leur joyeux carillon, le mignon sera sourd. Las ! pendant qu'il tette la nourrice doit s'abstenir de boire sinon il sera atteint d'une maladie de cœur. Pour lui permettre de teter plus facilement, on rend les bouts des seins pointus, en les enfermant, le dernier mois de la grossesse, dans des coquilles de noix, imprégnées d'alcool. Quand le nourrisson, est sevré, pour faire disparaître le lait, un bouquet de sauge sous les aisselles produit un effet analogue à la branche de persil mise au même endroit. Il suffit encore pour obtenir le même résultat de laver les seins avec de l'eau où ont bouilli des petits pois. Il est vrai d'ajouter qu'alors, le lait disparaît sans espoir de retour.

Si parfois les seins de la maman se couvrent d'abcès un

*voyage* (1) à Sainte-Fenouillette (2) guérira le mal et quand les dents du bébé menaceront de lui donner des convulsions ou *esseintes* un pèlerinage à Sainte-Radegonde (3) évitera un malheur.

L'enfant a-t-il eu des dents de bonne heure ? Bientôt, très prochainement même, il aura de petits frères ou petites sœurs qui, comme lui, avant de voir pousser leurs caquettes tireront bien souvent la langue !

L'enfant menace-t-il de marcher trop tard ? Le jour de la *Fête-Dieu,* pendant la procession, la maman pour le voir trottiner le plus tôt possible doit traverser la rue, juste au moment où le prêtre arrive à sa hauteur avec le Saint-Sacrement. Dans le même but à Avrillé, les mères recueillent précieusement avec une cuiller l'eau de la cavité d'une pierre dite *Pas de la Vierge* et le bébé, dont la marche se fait attendre, boit ce liquide. Pour l'empêcher de grandir, les méchants le font passer entre leurs jambes et disent :

— Tu prefiteras (grandiras) pas avant d'aller à la maësse ! (messe).

Mais, elle veille sur son gâs *la Boquine.* Elle n'ignore pas que pour les petits enfants bien soignés « la première année en vaut *dix* » Elle évite de placer le gros chéri devant une glace, de le faire rire, le soir de peur de lui donner la colique. Jamais, elle ne jettera ses excréments, dans le feu de la cheminée, cela le ferait mourir jeune. Les pellicules de la tête ou *râche* sont un signe de santé et si la brave femme nettoie parfois la chevelure de son enfant — les poux élisant domicile sur les bébés forts — elle le fera patienter, en lui disant :

« Tiens j'ai trouvé la mère des poux.... Laisse que je tue les petits, ils feraient une chaîne de tes cheveux, et t'entraîneraient à la rivière ou... au fond des puits », si le *Bonhomme*

(1) Pèlerinage.

(2) La Chapelle Palluau.

(3) La Genétouze.

ne les y a pas déjà attirés quand ils se penchaient sur l'ouverture ! Et s'il sait bien pleurer, car c'est un talent, paraît-il, plus tard, il fera un parfait chanteur.

*
* *

Il est dans le Bocage une curieuse coutume. Certaines femmes, en effet, au moment de l'enfantement, pour se sauver de la mort, vouent leurs enfants au *bleu* ou au *blanc*, c'est-à-dire promettent de faire porter à ceux-ci des habillements de couleur, blanche ou bleue. Ce vœu est fait pour un nombre d'années que l'accouchée est libre de déterminer. Le prêtre, seul, peut la relever partiellement de ces vœux. Dans ce cas, si on supprime le vêtement on fait porter une ceinture de même couleur à la fillette ou au garçonnet.

*
* *

Le jour de leur première communion, autrefois, tous les enfants mangeaient au presbytère à une table commune, chacun apportant sa part de festin. Le prêtre faisait faire les gâteaux, avec les œufs, le beurre et la farine fournis par les parents. Les gens des fermes faisaient les *caillebottes*.

*
* *

Au Puybelliard, le jour de la première communion, les communiants et communiantes font le tour de l'église, allant chercher leurs parents pour communier avec eux.

*
* *

Le camarade de communion était considéré comme une sorte de frère dont l'amitié durait souvent toute la vie. Généralement, c'était l'enfant lui-même qui le choisissait parmi ses meilleurs amis. Quand ils se mariaient deux camarades de communion s'invitaient à la noce et pas un vieux Bocain ne manquait d'accompagner son camarade de communion quand celui-ci quittait notre vallée de larmes.

*
* *

Ajoutons que l'étendard de première communion est fourni par le mouchoir blanc ou *collet* que nos mères portaient si gentiment, sur leurs épaules, le jour de leur mariage. Employé lors du baptême, il forme encore la flamme de l'étendard, au manche, fait d'un long aiguillon, entouré de papier découpé.

§

## L'AMOUR

Comme nous l'avons écrit ailleurs (1), l'Amour a donné lieu à des proverbes ravissants de grâce et de vérité, parfois aussi de malicieuse naïveté. Telle cette suite de distiques :

Dans le couvent de saint Joseph ;
Deux têtes sur le même oreiller ;

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Dans le couvent de saint Augustin ;
Deux têtes sur le même traversin ;

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Dans le couvent de saint Nicolas
Qui marie les filles avec les gâs

*
* *

Chiens rêvants :
Fille avec galant.

*
* *

Si une fille se marie étant dans une position... intéressante on dit du couple :

Qu'il a fait ou mis
Pâques avant les Rameaux

Et on peut mettre « Pâques avant les Rameaux » bien longtemps,... bien longtemps, jusqu'à ce qu'on ait la force de soulever un boisseau de plumes ou de son !...

(1) *Proverbes vendéens*, Paris, 1906.

Maintenant, voici venir les bonnes recettes pour convoler en justes noces, être heureux et se faire aimer :

*
* *

Une demoiselle se mariera dans l'année si elle franchit un ruisseau à reculons.

*
* *

Pour se faire aimer d'une personne, lui mettre dans sa boisson de la cendre de vos cheveux.

*
* *

Attraper le premier papillon blanc de l'année que vous apercevez ; le faire brûler et donner ses restes à boire à la jeune fille que vous convoitez. La jouvencelle vous suivra partout.

*
* *

Pour se marier, toutes les jeunes filles doivent mettre, le matin d'une noce, une épingle à la coiffe de la mariée.

*
* *

Compter en plusieurs fois 100 chevaux blancs, voir deux ramoneurs ensemble. Ceci fait, le premier jeune homme ou jeune fille qui vous tendra la main est celui ou celle qui vous rendra heureux.

*
* *

Quand une jeune fille laisse bouillir l'eau de vaisselle elle ne se marie pas dans l'année.

*
* *

Pour savoir laquelle se mariera la première, deux jeunes filles tiennent chacune un os de poulet appelé *os de la fourchette*. Elles entrecroisent les branches des os et tirent chacune à soi. Quand les extrémités sont brisées, celle qui détient le plus gros fragment se mariera la première.

*
* *

Pour la queue de cerise, on dispose le jeu de la même façon.

La queue de cerise rompue dans une main indique que la personne qui la tenait se mariera la dernière.

*
* *

Quand une épine reste accrochée aux jupes d'une jeune fille celle-ci ne sera pas la mariée pendant l'année.

*
* *

Le nombre de graines restant, après avoir soufflé sur une fleur de pissenlit, indiquent le nombre d'années qui séparent du mariage.

*
* *

Pour être marié dans l'année, sauter 7 fois à reculons le ruisseau de l'abbaye des Fontenelles, près La Roche-sur-Yon.

*
* *

Quatre personnes se croisant les mains : signe de mariage.

*
* *

Quand le dé tombe du doigt de la couturière, celle-ci va bientôt se marier.

*
* *

Une jeune fille qui ne sait pas allumer un feu dans la cheminée, ne se marie pas dans l'année.

*
* *

Pour faire un bon mariage les maris doivent être à jeun le matin du jour de leur mariage.

*
* *

Une fille coiffée de travers épouse un veuf.

*
* *

Une « jeunesse » qui veut avoir un grand mari doit s'essuyer habituellement en haut de l'essuie-main.

*
* *

Quand on prend le bouquet d'une sauce (thym, lavande), sans s'en apercevoir, on se marie dans l'année.

*
* *

Se marier avec ses cousins ou cousines germains et germaines, c'est aller au-devant d'un malheur.

*
* *

Si deux jumelles se marient, l'une d'elles n'a pas d'enfants.

*
* *

Appeler une demoiselle « Madame » retarde son mariage de 7 ans.

*
* *

Quand la robe de la mariée n'est pas payée avant le jour du mariage, il meurt dans l'année une personne de la famille.

*
* *

Les deux incisives de la mâchoire supérieure bien écartées sont un signe de bonheur dans le mariage.

*
* *

Quand une jeune fille perd ses jarretières, son galant est en *demage* (défaut).

*
* *

Lorsque la bague de fiançailles, ou l'alliance sont bien portées par la femme, le fiancé et le mari..., naturellement, sont laids.

*
* *

Effeuiller la marguerite pour savoir si l'on est aimé. Prendre ensuite les étamines sur le dos d'une main et de l'autre frapper en dessous, de façon à les faire s'envoler. Les étamines qui restent indiquent le nombre d'années avant le mariage.

*
* *

Poser un sou sur une glace, mettre celle-ci sous son oreiller : la nuit, on voit en rêve celui ou celle dont on est aimé.

*
* *

Couper les étamines du chardon, les mettre sur soi dans ses poches. Si le chardon repousse, on est aimé.

*
* *

Pour voir en rêve, celui ou celle qu'on doit avoir comme mari et femme, mettre un brin de chèvre-feuille sous son oreiller.

*
* *

Prendre une gousse de petits pois qui contient 9 grains. En jeter un chaque matin derrière soi ; le 9e jour, on se rencontre avec la personne aimée.

*
* *

Ecosser des petits pois, mettre de côté la cosse qui contient 9 grains. Chaque matin, à jeun, pendant 9 jours, manger un grain. Le 9e jour on voit celui ou celle avec qui l'on doit se marier.

*
* *

La peau d'une pomme coupée en forme d'hélice et jetée derrière soi trace une lettre : c'est l'initiale de l'Aimé ou de l'Aimée, selon le sexe de l'opérateur.

*
* *

On connaît les pensées d'une personne en buvant dans son verre.

*
* *

Chanceux au jeu ;
Malheureux en femme ;
Malheureux au jeu ;
Heureux en femme.

*
* *

Dans une maison, un chat noir empêche les jeunes filles de se marier. Parfois, il porte malheur : ailleurs, c'est un signe de mariage.

*
* *

Quand la table remue, la fille de la maison se marie. D'autrefois on dit simplement que « ça sent les noces ».

*
* *

Le jeune homme, dans le verre duquel on verse le dernier vin d'une bouteille se mariera bientôt.

*
* *

Quand une jeune fille se voit rechercher en mariage, pour être heureuse le jour de la demande, elle doit casser quelque chose.

*
* *

A Saint-Denis la Chevasse, le jeune homme qui se marie réunit un dimanche, après la première messe, dans une auberge du bourg tous ses amis et les invite à sa noce en les termes habituels :

« *I me marie tel jour... I vous invite tretos...* »

Toutes choses dites le chapeau à la main ; puis on trinque ferme.

*
* *

L'invitation pour un parrain ou une marraine est accompagnée d'un gâteau offert par le filleul ou la filleule.

Pour le « *Maître* » ou propriétaire de la ferme, on opère de même façon.

*
* *

C'est généralement le marié ou un proche parent qui fait les invitations dans le Bocage. Parfois dans certaines régions

de Vendée « *le prieur de noces* », comme on l'appelle, reçoit, de chaque invité, un ruban épinglé à sa veste.

* * *

A Saint-André-13-Voies, chaque marié a 4 garçons d'honneur.

* * *

Quand il y a plusieurs mariages dans une famille, et le même jour, les époux se placent tous et marchent sur le même plan dans les rues du bourg.

* * *

Quand les jeunes gens sont affichés, on dit qu'ils sont dans *la boîte* (aux affiches) ou qu'ils ont « les *jambes en haut* ».

* * *

Tel le temps le jour des affiches,
Telle la température le jour du mariage.

* * *

Dans beaucoup de localités, la mariée, accompagnée de toutes les jeunes filles chantant et se donnant le bras, va faire visite à ses connaissances.

* * *

C'est un signe de bonheur quand la mariée déchire quelque partie de son habillement.

* * *

Quelques jours avant le mariage, les familles des époux font dire une messe pour tous leurs défunts. Les futurs mariés doivent y assister.

* * *

A Saint-Philbert du Pont-Charault, la mariée donne un bouquet à ses père et mère, à ceux de son époux, aux quatre

témoins, aux parrains et marraines et reçoit de chacun d'eux une petite somme en argent.

Les bouquets sont blancs pour les femmes et rouges pour les hommes.

*
* *

A Saint-Aubin des Ormeaux, le jour de la noce, la jeune mariée avait une petite tasse en argent et le marié un gobelet de même métal dans lesquels ils buvaient.

Plus tard, quand ils assistaient à un mariage, ils apportaient avec eux la tasse et le gobelet.

*
* *

A Grand-Landes, on donne à la mariée qui doit les prendre avec ses dents, des dragées fixées à l'extrémité d'un morceau de bois fendu.

*
* *

Quand il pleut le jour d'une noce, la mariée ne s'est pas bien confessée.

Elle versera des larmes dans la suite.

*
* *

Dans les communes du canton de Palluau, on remplace souvent le feu de joie, allumé en l'honneur de la mariée par une perche attachée au sommet d'un arbre et surmontée d'un bouquet de fleurs des champs ou d'une couronne de fleurs artificielles.

*
* *

Parfois le gâteau, offert par les parrains et marraines des mariés, est remplacé par une poule en porcelaine ou en terre quelconque rempli de pièces d'argent. Les piécettes de dix sous sont les plus recherchées : par leur nombre, elles font présumer la forte somme : ce qui ne déplaît nullement au « parrain » ou à la « marraine ».

La « poule » est dansée comme un gâteau, au son du violon.

*
* *

A Bazoges-en-Pareds le premier jour de la noce, avant le café, la mariée sert le vin sucré aux garçons et filles qui lui ont fait des cadeaux.

*
* *

Après que les cadeaux ont été présentés aux mariés, lors du premier déjeûner, le garçon et la demoiselle d'honneur passent devant les tables pour faire voir aux souscripteurs, le linge ou les autres objets qui ont été offerts.

*
* *

A la Fombretière, village de la commune de Bazoges-en-Pareds, existent des coutumes de noces d'une note bien rabelaisienne. Les voici rapportées aussi fidèlement que possible: Cela se passe le second jour du festin. Avant le repas du matin, les jeunes gens, munis de paniers, quêtent auprès des jeunes filles les choses ayant servi à la nourriture de la nouvelle épousée : ail, oïgnons, croutons de pain, morceaux de gâteau, os, carottes, pommes de terre, etc. Un trou est fait dans le jardin de la mariée. On y enfouit, le produit de la quête avec une *couronne* représentant le *défunt* ! et la mariée, en personne, avant que la tombe ne se referme, y vient jeter une motte de terre ! ! Alors un gas se saisit d'un fusil chargé de plomb et le décharge au fond de la fosse. Puis les fossoyeurs allument une chandelle, en guise de cierge, placent une croix sur la tombe. Un papier fixé au sommet du calvaire rappelle les mérites de celui qui décéda la nuit dernière, pendant qu'entourant le tumulus, accompagnés du violon, les jeunes gens, livres en mains, chantent des « *libera* ». Sur la tombe de ce mort qu'il faut qu'on tue, comme épitaphe, on pourrait écrire : « *Ci-gît l'innovence de la mariée ! !* »

*
* *

Toutes les filles sont assises. Un gars, le bras gauche en-

touré d'une jarretière, qu'il est censé avoir trouvée, doit de *visu* s'assurer que toutes les demoiselles sont bien jarretées. C'est d'un goût plutôt douteux ; mais bon gré, malgré, il faut laisser voir, un peu plus haut que la cheville !.

*
* *

La demoiselle d'honneur est assise, armée d'un dé, d'une aiguille avec du fil noir. Sa mission est de veiller à ce qu'une... porte soit toujours fermée. Tous les garçons défilent devant elle. Ses yeux inquisiteurs n'ont encore rien découvert, quand un « gars », se dévouant, coupe le fil qui retient un bouton de son pantalon. Il faut le recoudre. On étend alors le patient sur le dos. Des bras solides le maintiennent en cette position pendant que la demoiselle d'honneur joue de l'aiguille. Le bouton recousu, son propriétaire, simulant une syncope, est emporté sur les épaules de ceux qui le maintenaient tout à l'heure.

*
* *

A Saint-Philbert du Pont Charault, le second jour de la noce, et avant le déjeûner, *on danse les gâteaux* offerts par la mariée aux jeunes gens. Le garçon et la demoiselle d'honneur, chacun leur gâteau à la main, dansent un *avant-deux* sonné par le violonneux. Et chaque couple, jusqu'au dernier, les imite.

A Bazoges-en-Pareds, cette coutume se traduit de façon plus originale. Le garçon et la demoiselle d'honneur, les mains gauche et droite réunies et levées forment une sorte de *pont*. Ils tiennent chacun un gâteau en leurs mains restées libres. Tous les couples, suivant le musicien, passent sous le pont : le premier couple ayant reçu les gâteaux. Les noceurs reviennent à leur point de départ, sur deux files, les demoiselles d'un côté les messieurs de l'autre. A ce moment, les couples se reforment, le premier portant les gâteaux qu'à la sortie du pont il repasse au couple qui le suit. Celui-ci fait de même et

les gâteaux sont dansés quand tout le monde a passé sous le pont. Alors le partage de la pâtisserie, fait par la demoiselle d'honneur, a lieu entre tous les danseurs.

*
* *

Dans la partie du Bocage qui avoisine le Marais, on force les nouveaux époux à boire dans un vase de nuit rempli de vin blanc et dans lequel nagent des boudins.

Les bords du vase ont été préalablement enduits de moutarde de table.

*
* *

Des plaisants remplissent de cassis les biberons offerts à la mariée et font circuler parmi les invités ce récipient auquel chacun est tenu d'aspirer, au moins, une gorgée de liquide.

*
* *

Parfois, pour retenir malgré eux des invités qui veulent quitter la noce, on cache les harnais des chevaux ou bien on enlève les roues de leurs véhicules.

*
* *

Quand les barriques, le soir du 2e jour de la noce, sont vides, un convive fixe le fosset à son chapeau et l'emporte chez lui.

*
* *

Si une *fille de Marie* prend époux, la première nuit est consacrée à la Vierge (1).

*
* *

Autrefois à l'Herbergement au premier repas d'une noce, quand on apportait le poulet sur la table, certains invités chantaient ce qu'on appelle le *chant du coq* ! Ils chantaient ou plutôt ils buvaient. Celui, en effet, qui pouvait prendre le plus grand

(1) Voir dans la *Terre Vendéenne* de notre ami Bocquier (septembre 1906) un fort intéressant article de M. W. Necker : *De Jure Primæ Noctis*.

nombre de verres de vin blanc, de suite, et sans perdre haleine avait fait *chanter* le coq et mangeait la tête du poulet.

Inutile d'ajouter qu'à ce jeu, prenaient part ceux seulement qui étaient renommés pour leur beuverie.

*
* *

Celui ou celle qui... use plusieurs maris ou femmes légitimes au cours de son existence a « *la pire* (1) *blanche* ».

*
* *

A L'Herbergement, le 2e jour d'une noce, on danse la *vache à Biron*. Pour ce faire, on place une chaise qu'une première fois tous les danseurs ou danseuses, se tenant par la main, doivent enjamber. Une deuxième fois les cavaliers et cavalières sont toujours deux par deux. L'homme enlève sa dame et lui fait franchir le dossier de la chaise, tous chantant, à ce moment :

La vache à Biron,
Dondaine ;
La vache à Biron,
Dondon.

*
* *

Celui ou celle qui revient d'une noce sans avoir dansé *rapporte son tabouret à la maison.*

*
* *

Le charivari *battu* et *dansé* à la porte d'un veuf ou d'une veuve qui se remarient tend à disparaître. La ténacité qu'il met à ne pas vouloir mourir s'explique par ce fait : il est généralement *rémunérateur* pour les frappeurs de casseroles, de chaudrons fêlés, etc. Pour éviter, en effet, le charivari sous leurs fenêtres ou, le jour de leurs noces, côte à côte avec le cortège,

(1) *Foie* — Semblable affirmation se trouve en Flandre et dans le nord de la France. — Voir *La Tradition* d'avril 1906, p. 108.

les intéressés, les victimes, se débarrassent des fâcheux en leur octroyant une petite pièce d'argent.

Il y eut des charivaris fâmeux dans la petite localité d'où j'écris ces lignes. Certaine mariée, qui avait trop lestement jeté son bonnet par-dessus les moulins se vit, le jour de son mariage, en butte aux sarcasmes d'une vraie noce organisée par les gens du pays, battant pour elle *charivari*. Des hommes, dont certains s'étaient déguisés en femmes, musique en tête, accompagnèrent les époux partout où leur présence était utile à la consécration du mariage. Peu s'en fallut qu'ils ne fissent irruption à la mairie et à l'église.

Dans ce groupe burlesque, un des acteurs s'était bourré le ventre et la poitrine de filasse, allusion par trop indiscrète à l'état de la mariée. Partout donc les fâcheux suivaient le vrai cortège au grand désespoir des époux, chantant la chanson du *Charivari*.

Pour se débarrasser d'eux le marié leur octroya une pièce blanche et les fit tellement boire que l'ivresse, à son grand contentement, les rendit aussi muets et civils qu'ils avaient été loquaces et inconvenants.

Voici les couplets chantés, quand on bat le *charivari*, couplets que je copie sur une feuille déjà bien endommagée, pour avoir été souvent dépliée et repliée. On remarquera que le poète se moque de la rime et que le nombre des vers de chaque couplet varie selon le caprice du chanteur :

I

Ah dame bonsoir, monsieur notre maître,
Tout en entrant, tout en entrant.
Nous sommes venus vous sonner un branle (*bis*)
En attendant que ce soit minuit : *charivari ! charivari !*

II

Il y a une fille dans nos environs
Qui s'est rendue amoureuse (*bis*)
D'un beau garçon
Elle le prend pour se soutenir : *charivari ! charivari !*

III

Il a un fort beau ménage bien assorti,
Un cabinet, une table et un vaisselier (*bis*)
Et la couche et le grand lit : *charivari ! charivari !*

IV

Il est un homme bien fort habile de son métier,
Il sait de labourer, bien travailler (*bis*)
Et de bêcher la vigne aussi : *charivari ! charivari !*

V

Ah ! dame bonsoir, monsieur notre maître, un bon coup de vin !
Nous sommes, comme vous êtes, point chagrin (*bis*)
Et nous venons vous faire ici : *charivari ! charivari !*

VI

Homme veuve (*sic*), ne sois donc pas redoutable ! payez-nous donc,
Car la somme n'est point bien grosse que nous demandons
Nous demandons moins de cent louis : *charivari ! charivari !*

VII

Nous monterons sur la cheminée assurément (*bis*)
Nous y verrons le pot bouillir : *charivari ! charivari !*

VIII

Nous lèverons la couverture assurément (*bis*)
Nous y verrons si le lait est cuit : *charivari ! charivari !*

IX

Et nous irons à la croisée assurément,
Et si nous cassons les vitres, nous les payerons
Avec nous autres point de crédit : *charivari ! charivari !*

X

Nous retournerons le jour des noces assurément (*bis*)
Avec tous nos petits outils : *charivari ! charivari !*

XI

Nous la mènerons à la messe, ah! dame oui! (*bis*)
Avec tous nos petits outils : *charivari ! charivari !*

XII

Nous la prendrons, la mariée, honnêtement
Et nous la mènerons à l'auberge à ses dépens (*bis*)
Tu paieras en venant la *cri* (chercher) : *charivari ! charivari !*

XIII

Nous ferons venir sur la table, chapon lardé (*bis*)
Tout le meilleur vin du pays : *charivari ! charivari !*

XIV

Florine a (elle) se marie : nous le savons (*bis*)
Elle prend monsieur Pierre pour son mari : *charivari ! charivari !*

XV

Elle lui donne en mariage assurément (*bis*)
Elle lui donne plus de cent louis : *charivari ! charivari !*

XVI

Si (*sic*) Florine est une bonne femme assurément (*bis*)
Mais elle aura grand soin de lui : *charivari ! charivari !*

Cette chanson n'est guère plus intelligente que la coutume qu'elle chante. Son auteur n'était, certes, pas de la taille de ceux qui, modestes paysans illettrés, firent des *paroles* et trouvèrent une *musique* devenues populaires, à bon droit (1).

(1) L'*Intermédiaire Nantais* et la *Revue des Traditions populaires*.
Dans *la Terre Vendéenne* de septembre 1906, M. David donne, de la *chanson du charivari*, une version plus complète et plus littéraire.

## LE DEUIL

*
* *

3 chandelles brûlant en même temps apportent le malheur. Une personne de la maison, en effet, meurt dans le courant de l'année.

*
* *

Quand un cierge s'éteint pendant la messe, signe de mort.

*
* *

Si le livre du prêtre, sur l'autel, est tourné du côté de la porte de la sacristie, il y aura un mort parmi l'assistance dans peu de temps.

*
* *

Si les cloches ont un *son plaintif*, quelqu'un de la paroisse meurt dans la semaine.

Dans ce cas, on dit que les cloches se *plaignent* ou encore qu'elles *pleurent !*

*
* *

Montrer le poing aux cloches qui sonnent un glas, les menacer d'un bâton, d'un fusil portent malheur à l'auteur de ces actes : prochainement les cloches sonneront sa *remembrée*.

*
* *

Quand les bœufs qui conduisent un convoi funèbre semblent marcher comme à regret, obligeant le bouvier à les piquer souvent de l'aiguillon, c'est un signe certain que le conducteur mourra bientôt.

*
* *

A Saint-Etienne-du-Bois et environs, autrefois, on donnait la dépouille du mort en paiement à l'ensevelisseuse.

*
* *

Quand quelqu'un est mort, tous ceux qui viennent veiller le corps trempent le brin des Rameaux dans l'assiette d'eau bénite placée sur la table, près du cadavre et l'aspergent. Puis, trempant le doigt dans l'eau bénite, on fait le signe de la croix et une courte prière : après s'être assis, veilleurs et veilleuses récitent leur chapelet.

Au départ, le même cérémonial se répète.

*
* *

Pour montrer que le défunt était regretté, ses proches, autrefois, devaient, le long du chemin, à l'église, au cimetière, manifester leur douleur par de grands cris.

Cette tradition, aujourd'hui presque disparue, rappelle les *voceros* corses.

*
* *

La *berne* ou drap, enveloppant le cercueil, servait à l'origine à couvrir la bière qui se composait de trois planches.

*
* *

Les hommes portent, comme marques de deuil, une cravate noire et pendant les premiers mois qui suivent le deuil, des sabots de même couleur. L'été, ils n'ont pas de chapeau de paille, mais une coiffure en feutre noir.

Les femmes, en grand deuil, ont la *coiffe noire* (grand manteau surmonté autrefois d'un capuchon). Aujourd'hui, le capuchon a disparu. Elles portent une coiffe blanche bordée de noir et serrée derrière par des galons de même nuance.

Sur cette coiffe, les vieilles portent la *coiffe de dessus*, également bordée de noir, les rubans tombant sur les oreilles.

Pendant le grand deuil, les femmes, également, n'ont pas de souliers, mais des petits sabots à brides.

*
* *

Sous le cercueil, dans la charrette, on met de la paille. Cette paille ne doit pas être retournée à la maison ; elle est déposée, au retour sur le bord de la route et abandonnée. Le bouvier qui oublierait de se conformer rigoureusement à cette pratique mourrait sous peu de temps.

*(A suivre).*

JEHAN DE LA CHESNAYE.

# LES MUNICIPALITÉS SABLAISES

## (1749-1790)

### AVERTISSEMENT

Lorsque je commençais, il y a quelques années, les recherches nécessaires à l'étude que je présente aujourd'hui au public, la *Revue du Bas-Poitou* annonça que je préparais une histoire des Sables.

C'était, je le confesse volontiers, me prêter une ambition que je n'avais pas. Je n'en remercie pas moins de son attention, si flatteuse pour mon amour-propre, le sympathique et éminent directeur de cette *Revue*, M. René Vallette, dont le nom vient naturellement au bout de la plume, lorsqu'on se prépare à écrire sur les choses du passé poitevin. Et puisqu'il a bien voulu signaler à ses lecteurs la tâche que j'entreprenais, j'espère qu'il ne m'en voudra pas de lui avoir fait dire une inexactitude.

Faire l'histoire des Sables, c'eût été en effet, reconstituer le passé de deux villes : l'une disparue et dont on ne sait presque rien ; l'autre, celle d'aujourd'hui qui ne date en quelque sorte que de l'époque à laquelle, grâce à des conditions économiques nouvelles, il fut possible de sauver d'une ruine complète, ce qui restait de la ville prospère qu'avait été les Sables aux XVI[e] et XVII[e] siècles.

Mon rôle d'historien a donc été bien modeste, puisqu'il s'est borné à apporter quelques matériaux nouveaux, pour

la construction de l'édifice, commencé par de savants devanciers, et que d'autres chercheurs mieux doués que moi achèveront peut-être un jour. Et puisque je viens de faire allusion à ces curieux du passé sablais qui jetèrent les fondements de l'histoire de notre ville, je veux donner un souvenir ému à celui qui fut pour ainsi dire leur maître; à celui qui, le premier peut-être, sut le mieux nous faire comprendre tout le charme un peu mystérieux des choses d'autrefois : M. le docteur Marcel Petiteau.

M. le docteur Marcel Petiteau était vraiment, comme il l'a écrit au frontispice de ses chroniques sablaises, « de son village ». Il fut plutôt le conteur poétique des siècles disparus, que l'historien au sens strict du mot; et si parfois sa chronologie n'est pas exacte, l'évocation de l'époque est toujours juste. Nul mieux que lui n'a eu le talent de « sentir les morts » selon l'expression de Michelet, de « les ressusciter » et « avec eux tout ce qui a eu vie autour d'eux » ; c'est ce qui fait que dans ses charmants récits on sent comme frissonner l'âme du passé sablais.

Il se dégage, des chroniques et des éphémérides du docteur Petiteau, cette douceur un peu triste de l'homme dont la main était habituée à toucher les plaies et les maux, et c'est d'une plume semblable qu'il touche aux misères lointaines.

Aussi les pages que l'on va lire ne manqueront-elles pas de paraître — par comparaison — un peu arides. A cela je répondrai que, pour aimer l'histoire, il faut savoir découvrir sous la concision des termes et des phrases les palpitations de la vie abolie; il faut savoir pénétrer au cœur même des documents; il faut savoir enfin interpréter le laconisme parfois terrible des formules, à travers lesquelles passaient les plaintes, les supplications, comme aussi les désespoirs et les espérances des humbles pour monter jusqu'à ceux qui pouvaient tout.

Ainsi donc, ce que j'ai tenté de faire, c'est une étude de cette sorte de Renaissance — dans une ordre purement ma-

tériel — de la Ville des Sables. Ce que j'ai cherché à montrer, par la simple exposition de faits rigoureusement contrôlés, c'est le travail de sauvetage persévérant, la volonté de ne pas mourir, qu'eurent au XVIII[e] siècle, les habitants et ceux qui les dirigeaient ; c'est l'effort inlassable et l'espoir tenace de cette force occulte, agissante et pensante, qu'on appelle l'âme d'un pays.

A tous ceux, et ils sont nombreux, qui par leur obligeance, ont bien voulu m'aider, je dis merci.

Guy Collineau.

*N. B.* — Les ouvrages et les documents historiques qui ont été consultés sont : *Les chroniques Sablaises,* du D[r] Petiteau ; *Les Prisons des Sables*, de M. Jos Rellnos ; *Les notes de Duget* publiées par M. Renaud ; *Le journal de Collinet* ; *Les compilations de Boulineau ; Les Registres de délibérations et les Archives des Sables*.

G. C.

# LES MUNICIPALITÉS SABLAISES

## CHAPITRE I

De toutes les administrations qui fonctionnèrent sous l'ancienne monarchie, il n'y en eût peut-être pas une qui fut plus complexe et plus variable que l'administration des villes.

Bien que la commune autonome du Moyen-Age ait achevé de disparaître devant l'autorité royale, partout représentée par un mandataire du trône, contrôlant la gestion des affaires communales, la diversité de ses organisations primitives ne s'en était pas moins conservée et reproduite dans la composition et les attributions des corps de ville.

Au XVII^e siècle, ces organisations diverses tendent à se fondre peu à peu les unes dans les autres et on peut ramener à trois types principaux les différents genres d'administration municipale : le syndicat, le système consulaire ou échevinal, et la mairie.

Aux Sables-d'Olonne, comme dans la plus grande partie de la France et principalement dans les petites villes, c'était le syndicat qui fonctionnait.

Les habitants se réunissaient en assemblées générales, discutaient les affaires et le syndic, nommé également par ces assemblées, était chargé de l'exécution des décisions prises par la population.

Au XVII^e siècle une première tentative fut faite pour établir l'organisation uniforme des municipalités, et notamment pour essayer de faire disparaître le système syndical, ainsi que pour parer aux besoins d'argent que nécessitaient les guerres continuelles.

C'est dans ce but que fut rendu l'édit d'août 1692 qui instituait les offices de maire et d'échevin, mais en faisait des charges vénales.

Cet édit n'était donc à proprement parler qu'un expédient financier. Aussi la vénalité de ces charges fit-elle manquer le but que se proposait la monarchie, et, après quelques tentatives d'application de l'édit, la plupart des communes et paroisses retournèrent au système en vigueur chez elles précédemment.

Aux Sables, la charge de maire trouva un acquéreur : ce fut Laurent Bouhier, avocat en Parlement, conseiller du roi, qui l'acheta.

Laurent Bouhier appartenait à une vieille famille sablaise dont beaucoup des membres jouèrent des rôles dans l'histoire des Sables.

Laurent Bouhier, né le 9 mars 1667, était le fils de honorable homme Laurent Bouhier et de Marie Febvre.

Il mourut à l'âge de 66 ans le 6 avril 1733. Son acte de décès porte qu'il avait été avocat en Parlement, conseiller du roi, maire perpétuel de la ville des Sables. Il fut inhumé dans l'église sous la chapelle de tous les Saints.

Laurent Bouhier se maria avec demoiselle Catherine Jossier vers 1697 et un fils naquit de cette union : ce fut Augustin-Joseph Bouhier, sieur de la Desdière, écuyer seigneur de la Bertrandière, né le 30 novembre 1699, mort le 14 mai 1750. La vie d'Augustin Bouhier fut assez brillante ; il servit aux gardes du corps du Roi dans la compagnie commandée par le duc de Chavois, devint ensuite capitaine d'infanterie, fut fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et enfin fut nommé capitaine général commandant pour le roi dans la capitainerie des Gardes-Côtes, de Beauvoir-sur-Mer. Augustin Bouhier, qui s'était marié jeune avec demoiselle Marguerite Dorion, eut quatre filles.

M. le docteur Marcel Petiteau, qui donne également Laurent Bouhier comme premier maire des Sables, nous apprend en

peu de mots ce que fut cette première municipalité. Mal organisée, elle fonctionna avec d'extrêmes difficultés, parce que, de par l'organisation féodale de l'époque, elle se trouva en conflits incessants avec les agents du comté d'Olonne, dont Paul Sigismond de Montmorency-Luxembourg, qui tenait le comté d'Olonne de sa femme Marie-Anne de la Trémouille, était le seigneur. Il était difficile de lutter contre une autorité aussi puissante que l'autorité seigneuriale, et Bouhier, très attaché aux institutions féodales, démissionna le 13 mai 1711, pour permettre, nous dit toujours M. le Dr Petiteau, la réunion de la mairie des Sables au comté d'Olonne. Autrement dit, Bouhier dut vendre sa charge au comte d'Olonne, qui devint ainsi maître de nommer, ou plutôt de ne point nommer de maire.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 14 décembre 1749 que nous publions plus loin, et dans laquelle fut nommé la première municipalité, en relatant les paroles du sénéchal Duplex, nous fait comprendre les raisons de ces conflits.

L'Edit d'août 1722 et celui de novembre 1733 ne hâtèrent pas davantage l'établissement, aux Sables, d'une municipalité, et ce n'est qu'en 1749 que la première se constitua et fonctionna d'une manière régulière; encore semble-t-elle plutôt la conséquence du besoin qu'avait la Ville d'une direction sérieuse et de tous les instants, plutôt que le résultat des édits réitérés.

Elle fut aussi, comme nous l'apprend le procès-verbal dont nous parlons plus haut, un acte d'obéissance à des désirs venus de haut et qui par cela même étaient des ordres. Elle fut enfin également la conséquence de l'établissement aux Sables de ce qu'on appelait alors le Tarif et que nous appelons maintenant l'octroi. La nécessité de gérer cette institution et les ressources qui allaient en découler obligea à la création d'une mairie.

## Etablissement du Tarif

La misère, depuis quelques années, était devenue si grande aux Sables, qu'on ne parvenait à y lever la taille et les autres impositions qu'avec les plus extrêmes difficultés. Les causes de cette misère et de cette pauvreté excessive étaient multiples, mais la principale fût la succession des guerres maritimes qui désolèrent la fin du règne de Louis XIV et celui de Louis XV. Si l'on en croit Duget, de 1712 à 1720 il y eût 2000 marins sablais au service de la marine nationale et 1200 embarqués sur 42 navires du port faisant la pêche et le cabotage, ce qui donne un total 3200 marins pour le port des Sables. En 1747, la guerre de la succession d'Autriche réduisit ce nombre à 1000 et en 1744, au moment où la guerre venait d'être déclarée avec l'Angleterre, sur 45 navires qu'il y avait aux Sables, 16 seulement purent être armés. Collinet reproduit le même fait, mais en lui assignant comme date la fin de la guerre c'est-à-dire 1749.

D'après les mêmes auteurs, il était mort 226 marins à Saint-Domingue, et 327 étaient prisonniers ou morts en Angleterre. Selon Duget, Les Sables comptaient alors 1685 feux soit environ 7000 âmes ; selon Collinet 1718 feux avec 7690 âmes. La Chaume en comptait 418 avec 1890 habitants.

Par suite de la très grande pauvreté de la ville, la répartition équitable des impôts était presque impossible, et les injustices, qui par surcroît se commettaient, avaient engendré des discordes entre les habitants et suscité la haine des humbles contre les privilégiés.

Beaucoup de personnes abandonnaient la ville, et la dépopulation était déjà devenue si sensible que quelques habitants notables et aimant la cité sablaise résolurent d'enrayer le mal. En conséquence, le 23 janvier 1746, le sieur Péault, alors syndic des Sables, réunit tous les habitants en assem-

blée générale, par devant les notaires royaux, Bréchard et Biroché, afin de décider quels seraient les moyens à employer pour remédier à la situation lamentable dans laquelle se trouvait la ville, et pour « parer à la ruine complète vers laquelle elle marchait ».[1]

Le remède préconisé en pareil cas, dans la France entière, était de demander, que la taille, la capitation et les autres impositions soient payées au moyen d'un droit perçu sur les marchandises entrant ou sortant des Sables soit par eau, soit par terre. Autrement dit, on demandait ce que l'on appelait alors l'établissement d'un tarif, et que nous désignons aujourd'hui par le nom d'octroi ; avec cette différence toutefois qu'il n'était affecté aux charges et aux dépenses propres de la ville que la somme qui restait disponible, après le paiement des impositions des habitants. Cet excédent s'appelait « le revenant bon » ; la ville par cette opération se créait donc du même coup de modestes revenus.

La monarchie, qui depuis Louis XIV s'efforçait de parvenir, sinon à l'égalité de tous devant l'impôt, du moins à une plus grande justice dans sa répartition, et à arriver à ce que surtout toutes les classes du royaume participassent à ses charges, favorisait partout l'établissement de ces Tarifs. Il n'était donc pas douteux que la ville des Sables n'obtienne ce qu'elle demandait ; aussi se mit-on de suite à travailler au projet de fixation des droits à percevoir, afin de l'adjoindre à la demande qui devait être examinée par le Conseil du roi. Ce projet fut arrêté le 15 mars 1747, dans une assemblée générale des habitants. Il est signé : Mercier, receveur des tailles, Dupont subdélégué de l'intendant du Poitou, et du curé des Sables. Lemarchand, qui y ajouta de sa main : « Je persiste, sans intérest de ma part (puisque je paieray toujours mes décimes) à dire, comme on l'a prouvé, que l'opération du Tarif peut seul rétablir la ville des Sables des pertes qu'elle a faites ».

Jacques Mercier, né le 4 janvier 1712, mort le 1er octobre 1786, était fils de honorable homme Guillaume Mercier, maître

chirurgien, et de dame Louise Perroteau. Jacques Mercier fut conseiller du roi, receveur des Tailles de l'élection des Sables. Il épousa, à l'âge de 24 ans, Colombe-Elisabeth Grommaire, dont il eût une fille et quatre fils, parmi ces derniers : Jean-Jacques Mercier, sieur de l'Epinay, né le 30 janvier 1740, mort le 16 germinal an XII(6 avril 1804). Il fut capitaine au régiment de la Ferté, corps royal de l'artillerie ; épousa le 12 janvier 1773 Marie-Eulalie Lodre de la Guissière âgée de 26 ans, fille de Messire Joseph Lodre, conseiller du roi, contrôleur ordinaire des guerres, et de dame Françoise-Rose Servanteau de la Brunière. Deux fils et une fille naquirent de cette union, d'où sortit la branche des Mercier-L'Epinay. Un autre fils : Raymond Mercier, sieur de Valenton, né le 4 février 1741, mort le 13 vendémiaire an XIII (1er octobre 1804). Il fut officier d'infanterie au régiment de Tournésis, capitaine des canonniers gardes-côtes ; il épousa le 14 novembre 1774 ; Marie-Anne-Françoise Gaudin, fille de Joseph Gaudin, négociant, qui fut maire des Sables, et de Marie-Françoise Petitgars. De cette union, sortit la branche des Mercier-Valenton.

Le 22 mai 1747, en vertu d'une ordonnance, en date du 10 mai 1747, du sieur Bérryer alors intendant du Poitou, les habitants des Sables se réunirent de nouveau en assemblée générale, afin de choisir des représentants qui s'entendraient avec des architectes ou des entrepreneurs pour la construction des clôtures et des autres travaux qu'allait nécessiter la perception des droits du Tarif.

Les sieurs Péault, notaire royal, syndic ; Massé de la Rudelière, lieutenant à l'amirauté, et Vincent, docteur en médecine, furent choisis, et le 30 mai 1747 en leur présence, fut établi par Guillaume Bertin et André Bertin « architectes et maîtres-entrepreneurs », le devis des clôtures de la ville.

Vincent Vincent (30 octobre 1695 ; 12 juillet 1772) docteur en médecine. Fils de François Vincent, trésorier des invalides, et de Catherine de La Roze. Vincent épousa en 1731 Jeanne-Suzanne Davisseau, dont il eut deux fils et trois filles.

Michel Massé, sieur de la Rudelière, né le 18 janvier 1703, mort le 14 février 1773, avocat en Parlement, lieutenant général de l'amirauté du Bas-Poitou. Fils de Michel Massé (1667-1704), conseiller du roi, président du roi des traites foraines, et de Louise Jamet

Louis Péault, né le 1er mars 1702, mort le 24 septembre 1751, notaire, procureur d'une compagnie de la garde-côte. Il était le quatrième enfant né du mariage de René Péault (1668-1720), notaire du comté des Olonnes, et de Marie-Anne Guérin, fille elle-même d'un notaire audit comté.

Le 30 mai 1747, les trois représentants de la ville et les deux entrepreneurs se transportèrent d'abord sur la côte « près du moulin de la Ladrerie, vulgairement dit le moulin de Rabillé » (phare rouge actuel), et il fut décidé qu'on construirait un mur de treize pieds de haut y compris les fondations. Ce mur devait commencer au bord de la côte « à 50 toises à l'est dudit moulin, qui sera le seul en dedans de la clôture », « puis continuer en droite ligne pendant 200 toises, faisant un angle de 161 degrés saillant, et se prolonger en droite ligne, jusqu'à l'entrée de la ville, appelée les Grandes Portes ». Ces grandes portes étaient aussi appelées Portes de Paris.

La clôture de la ville était ensuite naturellement formée par le mur de l'Enclos des Capucins, depuis les grandes portes jusqu'aux marais. Il fut ensuite décidé que, pour achever de clore efficacement la ville, un mur serait construit du bout de l'enclos des Capucins jusqu'au chenal de la Barre, lequel mur enjamberait ledit chenal au moyen d'une arcade de 9 pieds de longueur pour le passage des bateaux. De ce côté, on terminerait par le recalement et l'approfondissement « dans les mêmes sinuosités » du canal de la Barre « depuis le grand chemin qui conduit entre les religieuses et les Capucins » « jusqu'à 40 toises au-dessous du pont de la Barre » de façon à ce qu'il y ait 5 pieds d'eau dans les basses mers. Un mur muni d'une vanne permettait de remplir ou de vider à volonté ce chenal.

En plus trois corps de garde, devaient être construits : un sur la côte, près du moulin, le deuxième aux grandes portes, l'autre, au pont de la Barre. Enfin pour achever de fermer la ville à l'est, depuis le commencement du mur jusqu'aux rochers de basses-mers, il devait être construit une palissade « en bois, pieux et bordages de chesne de 22 toises de longueur, avec une barrière au milieu ». Le devis se montait à 15252 livres 5 sols.

L'adjudication de ces ouvrages eut lieu le 18 juillet 1747 en présence du sieur Joseph Dupont, avocat sub-délégué de Jean-Louis Moreau, chevalier seigneur de Baumont qui venait de succéder à Berryer comme intendant du Poitou.

Quatre personnes se disputèrent l'adjudication, ce furent : Tortereau de l'Aubraye, bourgeois.

Jean-Baptiste Jamon,

André Bertin, entrepreneur,

Jean Grouneau, négociant.

Ce dernier fut déclaré adjudicataire pour 16500 livres, et un sieur Simon-René Perroteau négociant se porta caution.

Les ouvrages devaient être mis en état de réception pour le 15 septembre de l'année suivante.

Le 14 août 1747, le curé Lemarchand posa la première pierre des clôtures « du côté de Tanchet ».

Tandis que l'on s'occupait d'organiser le service du Tarif, le Conseil d'Etat du Roi, dans une séance tenue à Bruxelles le 3 juin 1737 rendait l'arrêt permettant « la commutation de la Taille, capitations et autres impositions, en droit d'entrées et sorties » c'est-à-dire l'établissement du Tarif.

La première ville qui eut un tarif dans la province du Poitou fut Niort, vers 1725, puis vinrent les Sables.

L'arrêt permettait la levée du droit, l'établissement de murs, barrières et bureaux, et « défendait aux marchands et autres particuliers de faire des entrepôts dans les paroisses de la Chaume, d'Olonne et du Château-d'Olonne, contigus aux fauxbourgs de la Ville des Sables ».

Si le produit du Tarif n'était pas suffisant pour acquitter le montant des impositions, les habitants des Sables restaient solidairement obligés d'en parfaire la somme.

Les contestations qui pourraient surgir à l'occasion des droits et établissement du Tarif seraient portées les six premières années devant l'Intendant et en cas d'appel au Conseil d'Etat du Roi ; elles seraient ensuite portées devant les officiers de l'élection des Sables et en cas d'appel devant la Cour des Aydes.

Nous avons dit que les travaux de clôture de la ville devaient être prêts pour le 15 septembre 1748. En réalité il n'en fut pas ainsi car le 24 septembre 1748, une Assemblée générale des habitants avait décidé quelques modifications au devis primitif et il est très probable que ce n'est que vers la fin de l'année 1748 que les travaux furent complètement terminés car le 1er décembre 1748 l'Assemblée générale des habitants désignait le sieur Jacques Parent Ingénieur du Roy des Ponts-et-Chaussées pour faire la visite des clôtures qui venaient d'être établies.

Cette visite eut lieu le 11 juillet 1749 en présence de François Thomazeau syndic des Sables et de l'adjudicataire des travaux Jean Grouneau.

Le procès-verbal de cette visite mentionne que déjà « seize toises de palissade de la côte avaient été renversées par l'ouragan et les coups de mer du 19 janvier 1749. »

Les travaux avaient été exécutés selon le devis de l'adjudication « du coin de l'enclos des Capucins ». Sauf pour le mur qui au lieu de franchir le canal de la Barre au moyen d'une arcade faisait « un coude de neuf pieds le long du dit canal ». Car on avait jugé que l'arcade primitivement portée à ce devis aurait gêné la navigation.

De même à la place du Bâtardeau qui devait être construit à 40 toises du pont de la Barre, on fit une porte d'écluse à 14 toises du pont.

La première adjudication du Tarif était échue à un sieur Bruneteau.

S'il faut en croire certains auteurs anciens, c'est à l'occasion de l'établissement du Tarif, qu'auraient été créées les armoiries de la ville. On avait, en effet, fait fabriquer un sceau, pour timbrer les pièces administratives de ce service, et les armes qui figuraient sur ce sceau sont les mêmes que celles d'aujourd'hui.

François Thomazeau, capitaine de navire, né le 6 mars 1694, mort le 16 août 1792. Il avait épousé, en premières noces, Catherine Fricaud, 18 mars 1693, 11 décembre 1733, fille de Daniel Fricaud. Il se remaria le 3 mai 1734 avec Anne Duget.

Telles furent dans leur ensemble les mesures matérielles et administratives prises pour assurer le bon fonctionnement d'une création dont les conséquences furent telles, que la ville évita une ruine très probable et marcha, sinon vers un prompt relèvement, mais du moins vers un avenir moins sombre.

Si l'existence de la population sablaise était gravement menacée par les charges de toutes sortes qui l'accablaient, celle de la ville elle-même l'était peut-être encore plus gravement par l'élément même à qui elle devait d'exister : la mer.

Le port était déserté de plus en plus, aussi bien par les navires marchands que par les navires de la grande pêche, à cause des difficultés que trouvait ces bateaux, pour y rentrer, en sortir où s'y échouer convenablement.

La mer avait à différentes reprises battu si furieusement la côte, que dans le quartier du Passage des rangées entières de maisons avaient été renversées ; de sorte que les eaux avaient pu envahir les rues avoisinantes et la ville s'était trouvée plusieurs fois à la veille d'être coupée en deux.

Pour qui connaît la mer et ses tempêtes, il est facile en effet de se figurer ce que devait avoir de terrifiant le spectacle de ces lames poussées par les vents du large, et s'abattant sur cette côte basse et sans défense avec un choc que rien ne pouvait amortir, puisque l'élan n'était brisé par aucune digue, tant à la Chaume qu'aux Sables.

La mince pointe de sable, sur laquelle s'élevait le quartier du Passage, était impuissante à empêcher l'agitation du large de se faire sentir rudement dans l'intérieur du port. Les petites lames courtes qui couraient sur toute l'étendue du hâvre venaient saper les fondations des quais, très vieux et presqu'éboulés par endroits, rongeant peu à peu le nord de la ville ; tandis qu'à grands coups de l'autre côté, au sud l'Océan se frayait un chemin à travers les habitations, comme pour donner la main à une alliée.

De même qu'à cette sorte de personnalité qu'était devenue la Ville, par suite de l'établissement du Tarif, il fallait une tête qui veillât au bon fonctionnement des multiples rouages de l'organisme nouveau, de même il fallait qu'une volonté solide et éclairée, vint au secours de la cité quasi en ruine pour que la vaillante population qui l'habitait, pût se protéger contre les fureurs de la mer, comme elle venait de l'être contre les vexations et les charges fiscales, renaître à l'espérance et essayer de refaire à la Ville une prospérité déjà lointaine.

De l'ensemble de ces faits se dégage donc la nécessité où se trouvait les Sablais de placer à leur tête des hommes influents qui, par le crédit dont ils jouissaient en haut lieu, fussent capables de leur apporter les secours que réclamaient leurs intérêts en présence de la situation périlleuse, créée par l'administration du royaume et la fureur des éléments.

C'est pourquoi, la municipalité qui devait se constituer bientôt, au moment où l'histoire des Sables allait entrer dans une phase décisive, venait à son heure et, grâce à elle, allait pouvoir s'ouvrir une ère de 30 ans, féconde en résultats, et pendant laquelle devait éclore bien des projets, dont les actes et les travaux de certaines municipalités de ce siècle, ne furent que la réalisation ou l'achèvement.

G. COLLINEAU.

*(A suivre.)*

# LE RETOUR

*A Maurice Barrès.*

Ainsi, moi qui criais de te quitter, j'ai pu,
Aveugle à ta lumière et sourd à ton langage,
O mon ami, mon calme et profond paysage,
Te revoir sans bonheur et nier ta vertu !

Qu'avais-je donc laissé de moi sur d'autres routes ?
Ton cœur mystérieux ne parlait plus au mien.
J'étais un étranger qui ne retrouve rien.
— Mais aujourd'hui mes voix s'élèvent, et j'écoute.

Avec ma joie enfin accueille mon remords.
Que tu es beau ce soir ! Je te reviens. Je t'aime.
Il pleut. C'est à mon front comme l'eau d'un baptême.
Aujourd'hui je me suis souvenu de mes Morts.

Puirajoux, 25 avril 1906.

FRANCIS ÉON

# PORTUS SECOR

## ÉTUDE GÉOGRAPHIQUE SUR LES CÔTES DE LA CELTIQUE

### à l'époque de la Conquête Romaine

Ptolémée dans sa *Géographie* — Γεωγραφική 'Αφήγησις, — place en latitude le *Portus-Secor*, ou plutôt *Sicor*, — Σικὸρ λιμήν, μη'δ'', — à égale distance entre l'embouchure de la Loire, — Λιγειρος ποταμοῦ ἐκβολαί, μη'λ'', — et le *Promontoire des Pictons*. Il place en outre le *Promontoire des Pictons*, — Πικτόνιον ἄκρον, μη', — aux trois quarts de la distance qui sépare de l'embouchure de la Loire celle de la Garonne, — Γάρουνα ποτ. ἐκβολαί, μς'λ'', — et au dessous du *Promontoire des Pictons*, à une distance égale à celle qui le sépare du *Portus Secor*, l'embouchure du *Canentelos*. — Κανεντέλου ποταμοῦ ἐκβολαί, μζ'λ''δ''. Au nord de l'embouchure de la Garonne, et à une distance du grand fleuve égale à celle qui sépare le *Canentelos* du *Promontoire des Pictons*, nous trouvons encore le *Promontoire des Santons*, — Σαντόνων ἄκρον, — à la latitude μς'λ''δ'' (1).

Ptolémée dont les « longitudes sont parfois gravement inexactes », mais dont les « latitudes, un peu abaissées pour l'Europe Septentrionale, sont dans leur ensemble à peu près justes » ; Ptolémée qui eût le tort de faire de 500 stades ses degrés de méridien qui devaient en compter 600 ; Ptolémée, disons-nous, donne aux estuaires de la Garonne et de la Loire, — estuaires qui n'ont certes pas dû varier de façon bien sen-

(1) Ces caractères grecs placés à la suite des noms de lieux indiquent les latitudes. Nous en donnerons plus loin la traduction.

sible dans le cours des âges, — des latitudes qui ne concordent pas rigoureusement avec les nôtres. Mais il apprécie avec une exactitude très suffisante l'intervalle qui les sépare.

Cette distance, pour lui, est de deux degrés ; soit, à raison de 500 stades au degré, mille stades. Pour nous, elle n'est que de 97′, comptée du rocher de *Cordouan*, dont la latitude est de 45°35′, aux roches des *Jardinets*, qui marquent le milieu de l'embouchure de la Loire, entre les pointes de Chémoulin et de Saint-Gildas, et que l'on rencontre à 47° 12′. A raison de 600 stades au degré, nous comptons ainsi, nous, en latitude seule, 970 stades entre Loire et Garonne. L'erreur de Ptolémée, tout à fait insignifiante, n'est que de 30 stades, soit cinq kilomètres 550.

Ceci posé et l'exactitude de Ptolémée démontrée en ce qui concerne la fixation en latitude de ces deux points extrêmes, nous ne pouvons qu'en conclure logiquement, et jusqu'à preuve du contraire, à une justesse égale dans la détermination des points intermédiaires.

Le *Promontoire des Pictons*, aux trois quarts de la distance entre la Garonne et la Loire, se place ainsi à 46° 47′ de latitude Nord, c'est-à-dire au Cap de Saint-Jean-de-Monts ou *Pont-d'Yeu.*

*Portus Secor*, à distance égale entre la Loire et le *Promontoire des Pictons*, est à 46° 59′, sur le parallèle qui coupe la baie de Bourgneuf à la hauteur de Bouin.

A la même distance au sud du Pont-d'Yeu, à 46° 35′, s'ouvre l'embouchure du Κανεντέλος qui, mathématiquement, n'est autre que le *Hâvre de la Gachère.* Le Κανεντέλος de Ptolémée et de Marcien n'est donc pas le *Carantonus* d'Ausone, la Charente de nos jours, et ainsi le P. Arcère, s'il sortait de sa tombe, ne pourrait plus accuser Ptolémée de s'être grossièrement mépris en plaçant la Charente si loin de la Garonne.

Enfin, au Nord de la Garonne, à 45° 47′, qui est bien la latitude dérivant des indications de Ptolémée, nous trouvons le *Promontoire des Santons* dans la *pointe d'Arvert*, sur le Pertuis de Maumusson.

'Ρατίατον, la fameuse *Ratiate*, au tiers de la distance entre *Portus-Secor* et l'embouchure de la Loire, à la latitude μη′ γ″,

se situerait alors à 47° 03′, à la hauteur de Bourgneuf et de la pointe méridionale du lac de Grandlieu, à quelques minutes plus bas que Rezé.

*Portus-Secor* serait donc à la hauteur de la baie de Bourgneuf. Si nous suivons à la lettre le texte de Ptolémée pour les longitudes, comme nous l'avons fait pour les latitudes, nous devons reporter ce port à l'Ouest de l'embouchure de la Loire, c'est-à-dire à l'Ouest de Noirmoutier, sur les rochers des *Bœufs* ; mais pouvons-nous accepter sans discussion ces longitudes « parfois si gravement inexactes » ?

Pour Ptolémée, Bordeaux et Poitiers sont à la même longitude. La différence des méridiens entre les embouchures de la Garonne et de la Loire est des plus minimes et cette dernière, placée sur le même méridien que le Μεδιολάνιον des Santons (Saintes), se verrait reculée jusqu'aux Ponts-de-Cé !...

Laissant au contraire l'embouchure de la Loire là où elle est, le Portus-Secor fixé, comme nous venons de l'indiquer, à la partie occidentale des *Bœufs*, nous devons pousser le paradoxe jusqu'au bout et situer le *Promontoire des Pictons* à un demi-degré de Ptolémée à l'Ouest du *Portus-Secor*, — le premier méridien de Ptolémée est celui des *Iles Fortunées* ou Canaries, à 18° à l'Ouest de Paris, — c'est-à-dire vers les 5° 15′ de longitude, à quelque 30 milles au large de l'Ile d'Yeu, en un point où la carte des côtes de France, révisée par Bouquet de la Grye en 1869, (partie comprise entre Belle-Ile et l'Ile d'Yeu), indique une profondeur d'eau de 65 mètres !.....

Le reste à l'avenant.

Au surplus, nous reviendrons sur cette question et la traiterons à fond dans un avenir prochain si, avec la clé des longitudes Ptoléméennes, nous découvrons un moyen de déterminer mathématiquement, comme nous l'avons fait pour les latitudes, la longitude du *Portus-Secor*. Jusque-là nous penserons, avec de Sourdeval, qu'il devait être en un point quelconque de ce bras de mer qui est devenu le *Dain*.

« La navigation, écrit cet auteur en deux brochures consa-
« crées à l'étude du littoral vendéen, rangeait sans doute les
« deux rives du Promontoire de Beauvoir, et il est permis de
« se demander si le *Portus-Secor*, indiqué par un ancien géo-

« graphe, n'aurait pas été en ces parages ; si, par exemple, « l'immense amas de délestages qui se trouvaient naguères « encore à l'embouchure du Dain, près de Beauvoir, ne se- « rait pas le témoignage le plus imposant de la marine des « *Pictavi* qui assista César dans la guerre contre les Vénètes « et du port que Marcien a signalé entre la Loire et la Cha- « rente... D'Anville a hésité entre les Sables et Pornic ; mais « aucun de ces deux ports ne peut, de même que Saint-Gilles, « justifier de témoignages aussi abondants d'une antique « navigation. Les deux embouchures du Dain étaient d'un « accès facile, sous la protection de l'arc formé par l'île de « Noirmoutier, lequel enserre lui-même la Baie de Bourg- « neuf ; elles se rejoignaient en arrière de Bouin, par un ca- « nal large et profond, offrant partout un mouillage sûr et un « débarquement aisé. Les amas de délestages que nous avons « signalés sont l'œuvre de siècles depuis longtemps fermés ; « ils doivent remonter aux Gaulois, aux Romains, aux pirates « Scandinaves, à l'époque où les estuaires du pays aujour- « d'hui presque comblés, étaient larges, profonds, et en com- « munication facile avec la mer. Mais « *Scribantur hæc in ge-* « *neratione altera* » ; ceci s'adresse surtout à d'autres généra- « tions. Il a été donné à la nôtre de voir ces irrécusables « preuves d'une navigation inconnue déposées sur des rives « depuis longtemps inaccessibles. Quarante ans d'exploitation « en ont enlevé au moins la moitié, un espace égal de temps « consommera le reste et le moudra en poussière sous la « roue des véhicules. Tous témoins matériels auront alors « disparu, et les anciens témoignages écrits, réduits à eux- « mêmes, seront trop peu précis pour rétablir la vérité dans « toute son antique importance (1). »

Il nous reste à justifier notre hypothèse à l'aide des mesures de Marcien.

Marcien d'Héraclée, deux siècles après Ptolémée, compte de 153 à 185 stades entre l'embouchure de la Loire et le *Portus*

(1) Sourdeval. — *Etudes physiques et historiques sur le littoral Vendéen compris entre Saint-Gilles-sur-Vie et Bourgneuf-en-Retz. — Ancienne navigation sur le littoral Septentrional de la Vendée ; 1872.*

*Secor*, et de 290 à 300 stades entre le *Portus* et le *Promontoire des Pictons*. Il fixe de 150 à 210 stades la distance du Promontoire au Καντέντελος. Le stade Athénien, la plus communément employé, étant de 185 mètres, (600 au degré), c'est un chiffre de 28 à 34 kilomètres pour la première distance ; de 54 à 56 kilomètres pour la seconde ; et de 28 à 39 kilomètres pour la troisième.

Or nous avons : des *Jardinets* au Σικὸρ λιμήν, que nous le plaçions sur les *Bœufs* ou sur le *Dain* en arrière de Bouin, et toujours par 46°59′ de latitude : de 27 à 35 kilomètres.

Du *Promontoire des Pictons* (Pont d'Yeu) au Καναντέλος fixé par nous à la Gâchère : 34 kilomètres.

Enfin du *Promontoire des Pictons* au *Portus Secor*, que nous le placions aux *Bœufs* ou près de Bouin : de 24 à 26 kilomètres à vol d'oiseau. Mais si le *Portus-Secor* se trouvait au fond de la Baie de Bourgneuf et si, pour telle cause que ce fût, l'on était obligé de contourner l'Ile de Noirmoutier pour l'atteindre lorsque l'on venait du Sud, le chemin parcouru par le vaisseau, du Pont d'Yeu au Pilier, puis du Pilier au *Portus*, atteignait de 55 à 60 kilomètres. C'est absolument concordant.

Nous n'avons plus qu'à donner le texte même de Ptolémée et la traduction latine de C. Müller (Paris, Didot, 1883 ; édition la plus récente et la meilleure pour l'étude critique des textes.) C'est sur ces chiffres que nous avons raisonné :

Γαρούνα ποταμοῦ ἐκβολαί ιζ'λ'' μς'λ''. — Garumnæ fluvii ostia, 17° 30′ — 46° 30′ (1).

Σαντονων ἄκρον, ιϛ'λ'' — μσ'λ''δ'' — Santonum promontorium, 16° 30′ — 46° 45′.

Κανεντέλου ποτ. ἐκβολαί, ιζ'δ'' — μζ'λ''δ''. — Canenteli fluvii ostia, 17° 15′ — 47° 45′.

Πικτόνιον ἄκρον, ιζ' — μη'. — Pictonium promontorium, 17° 00′ — 48° 00′.

Σικὸρ λιμήν, ιζ'λ'' — μη'δ''. — Sicor Portus, 17° 30′ — 48° 15′.

(1) Le premier chiffre représente les longitudes, le second les latitudes.

Λίγειρος ποτ. ἐκβολαί, ιζ' γο'' — μη' λ''. — Ligeris fluvii ostia, 17° 40' — 48° 30'.

Ρατίατον ιζ'λ''γ'' — μη'γ''. — Ratiatum, 17° 50' — 48° 20' (1).

L. Troussier.

(1) Le γ'' signifie un tiers ; le γο'', deux tiers; (Malte-Brun, *Géographie universelle,* Tome I.) Müller interprète évidemment le δ'' par un quart.

Dans « *l'Ile de Noirmoutier. — Péril et défense.* » Charier-Fillon relève cette contradiction de Marcien : « Pour ce géographe la distance entre le *Promontoire des Pictons* et l'embouchure de la Charente est tantôt de 560 stades, tantôt de 550. L'évaluation inverse, c'est-à-dire de l'embouchure de la Charente au *Promontoire des Pictons,* est tantôt de 210 stades, tantôt de 150. » Nous n'avons pas le texte de Marcien sous les yeux, mais il nous semble que cette contradiction, que l'erreur vienne de Marcien lui-même ou de son commentateur, n'est qu'apparente. En effet, de l'embouchure de la Charente au *Promontoire des Pictons,* (Pont d'Yeu), il y a 127 kilomètres, ce qui n'est pas très différent de la distance indiquée par Marcien. (560 stades = 103 kilomètres.) Quant à la distance de 150 à 210 stades, indiquée ailleurs par le même géographe, elle représente, comme nous l'avons dit plus haut, celle qui sépare le *Promontoire des Pictons,* non plus de la Charente, mais du Κανεντέλος.

# LE POÈTE ET LA MUSE

*15 novembre 1906*

Le jour venait ; dans le Ciel pur
Les astres s'enfuyaient au-dessus de ma tête
L'aurore avait pris sa palette
Et peignait l'horizon de vermeil et d'azur.

J'errais à l'abri des surprises
Sous la voûte de grands ormeaux
Et pensif, j'écoutais les brises
Qui sifflaient leurs chansons à travers les rameaux.

Je marchais, solitaire et sombre
Car, hélas ! le cruel souci
Sur mon cœur épandait son ombre
Et le tenait à sa merci.

Soudain, ô divine merveille !
Glissant au milieu des grands bois
Un murmure passa, doux comme un chant d'abeille,
Et son harmonieuse voix
Suave ainsi qu'une voix d'ange
Emplit mon cœur d'un doux émoi.
J'étais déjà troublé par ce murmure étrange
Quand ces mots caressants parvinrent jusqu'à moi :

« Pauvre insensé ! ton âme souffre
« Et tu ne sais pas la guérir.
« Impuissante elle tombe au gouffre
« Et tu la regardes périr.
« Ton ignorance est sans excuse
« Le remède est entre tes mains.
« Ecoute-moi : je suis la Muse,
« J'ai pitié des faibles humains.
« Lorsque j'aperçois la tristesse
« Et la souffrance dans leur cœur,
« J'adoucis le mal qui les presse
« Et m'envole avec leur douleur
« Quant tu souffriras dans ton âme,
« Alors, mortel, appelle-moi
« Aussi rapide que la flamme,
« Je prendrais mon essor vers toi.

La voix se tut ; je restai solitaire
Pénétré d'un bonheur qu'on ne pouvait m'ôter
Jamais je n'oubliai ce moyen salutaire.
Quand la tristesse vient, je me mets à chanter...
Et je suis heureux sur la terre.

B. DE R.

# L'ÉTAT ÉCONOMIQUE DU BAS-POITOU

## A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE

### LA PAROISSE DE SAINTE-FOY EN 1789

Le document ci-dessous (1) pourra peut-être servir de contribution à l'étude de l'état économique de la France à la fin du XVIIIe siècle. Il doit donner assez bien — puisque rédigé au nom de la municipalité de Sainte-Foy — la physionomie de cette paroisse en 1789. Nous disons « au nom de la municipalité », car les conseillers n'ont pu le rédiger eux-mêmes : ils déclarent à la fin ne pas savoir signer.

A qui était-il adressé ? Vraisemblablement aux membres de l'assemblée provinciale représentant l'Election des Sables. Mais nous ne saurions l'affirmer

E. G.

(1) Extrait des *Archives départementales de la Vendée*, F[1].

Nous avons l'honneur, messieurs, de vous adresser les différents renseignements que nous avons pus nous procurer : le défaut de sindic dont nous avons été privés par cause de maladie nous a empêcher de répondre aussitôt que nous l'aurions dus à vos demandes du 3 juin 1788.

1°

| | |
|---|---|
| 1782. Frais de conféctions du rôle de la taille de Sainte-Foix, mil sept cent quatre-vingt-deux. . . . . . . . | |
| Les six deniers pour livres accordés aux collecteurs. . | 18 # 15s |
| Pour droit de quittance à M. le receveur. . . . . . . | 2 # |
| 1785. Frais de confections du rôle de la taille. . . . | 15 # |
| Pour les six deniers accordés aux collecteurs. . . . | 18 # 15 |
| Pour droit de quitttance au receveur de taille. . . . | 2 # |
| 1787. Frais de confections du rôle de la taille. . . . | |
| Pour les six deniers accordés aux collecteurs. . . . | 18 # 15 |
| Au receveur de la taille. . . . . . . . . . . . | 2 # |
| Pour le profit du sindic de la paroisse. . . . . . | 21 # |

2°

Nous ne connaissons pas de vices qui se soient glissés dans les impôts de la paroisse et nous croyons qu'ils sont assez également répartis.

3°

La paroisse demanderoit le rétablissement du chemin qui conduit de Sainte-Foix en Olonne qui est de la longueur de trois quarts de lieues ou environ ; il seroit d'autant plus avantageux qu'il se joindroit presque à la grande route des Sables à la Motte. Le dit chemin dont la paroisse désiroit le rétablissement est tout à fait impraticable pendant tout l'hiver et une partie du printemps, à cause des bourbes qui si trouvent en plusieurs endroits. Messieurs, la paroisse vous suplie unblement de vouloir bien avoir égard à sa demande ; jusqu'à présent personne n'a fait d'offres pour joindre aux secours que vous pouriez nous procurer : secour d'autant plus nécessaire que nous avons une quantité de journaliers qui se trouveront cet hiver dans la nécecité, par le défaut d'ouvrages et la chereté des grains.

4°

Notre église paroissiale est en fort bon état, ayant été bâtie depuis peu, ce qui a beaucoup coûté aux habitants possédant biens fonds dans la dite paroisse, ainsi que le cœur de l'Église. Le presbitaire est en fort mauvais état (1). La récolte de l'année a étée très mauvaise il ne s'est ramassé de bled dans la dite paroisse que pour nourrire tout environ la moitié des habitans.

5°

La paroisse n'a reçue aucuns secours par le gouvernement ni pour les travaux publiques ni pour atteliers de charité.

6°

Nous n'avons dans notre paroisse aucunes grandes routes qui y passent..

7°

La paroisse est généralement située sur un terrain faible et de peu de valeur dont un tier est en landes sans raport, l'autre tier en pâtis qui sont garnis d'ajonc et bruières. Le dernier se divise à peu près en trois parties qui consiste un tier en mauvais prés, un autre tier en guéret et l'autre emblavé ; ainsi c'est la neuvième partie de nos terres que l'on peut emblaver avec les engrais naturelles aux lieux; Voilà à peu près le courant de toutes les métairies de la paroisse. cependant il y a quelques métayers qui font la dépense conjointement avec leurs maitres d'acheter des engrais de la ville des Sables; ce qui les met à même de faire venir plus de bleds sur leurs métairies. Cet extraordinaire d'emblavée coûte beaucoup ; la dépense qu'il faut faire pour l'achat de ses fumiers et ce qui faut payer pour le charois absorbe une grande partie du profit; de plus on n'est pas toujours à même de s'en procurer, surtout lorsqu'on en est éloigné d'une lieu edmie, comme la paroisse en question. On ne doit donc pas regarder le revenu des métairies qui se procurent des engrais comme un revenu fixe et permanant.

Les défrichements ont peu de succès et sont très dispendieux;

(1) Le chœur de l'église fut agrandi en 1872 par M. Clair, architecte départemental de la Vendée. — En 1846, le presbytère fut installé dans une maison achetée à cette intention, le 25 septembre 1846, à M. Museur, arquebusier aux Sables, pour le prix de 5.000 francs. Il y eut pour 1.000 francs de réparations. E. G.

pour cela le profit de la première année, et ses mêmes défrichements ne peuvent raporter que trois bleds et, après les avoir laissés, ils deviennent dans leur premier état ; de plus, qu'elle bonne envie nos cultivateurs peuvent avoir pour déffricher ? Le peu d'hommes qu'il y a les empêchent de faire aucunes entreprises, surtout depuis qu'on a assugettis nos colons gardes côtes à fournir des matelots. Ce genre de service leur fait tant d'impression que dès que les jeunes jens de notre paroisse ont atteint seize ans, une partie sort de la paroisse pour se mettre en lieu de sûreté ; il ne reste très souvent dans les métairies que les pères et mère pour l'hordinaire or d'état de travailler à cause de leur grand âge (1).

On récolte dans la paroisse du froment, un peu de seigle, de l'avoine ; on ne peut point faire de grandes emblavées par défaut d'engrais. Nos terres exigent estre couvertes de fumiers sans quoi elles ne raportent rien ; d'ailleurs, il viendroit une si grande quantité d'erbes que l'ont ne pouroit suffir a le treffé (2), ce qui est absolument nécessaire dans nos terres, et cet ouvrage est très dispendieux. Comme le bled que nos colons ramassent n'est jamais suffisant pour les nourire toute l'année, ils sont obligés, pour faire vivre leurs familles, de vandre de la lande et ajons, principal commerce des habitants. Il y a peu de pacages, et celui qui s'i trouve est peu nourissant. L'espèce des bestiaux qu'on y élève est des bœufs, vaches, qui ne vient jamais belle, à cause de la qualité du pacage. On y élève des brebis qui sont très petites et quand mesme on s'en procure de la grande espèce, il dégénère promtement, et on ne doit s'en prendre qu'à leur nouriture. On ne fait point d'élèves de chevaux ; les métayers en

(1) Nous ne savons quand ces incorporations forcés de paysans commencèrent à Ste-Foy ; mais en Loire-Inférieure nous en trouvons fréquemment dès la seconde moitié du XVII[e] siècle. Le besoin incessant d'hommes, nécessité par les guerres continuelles de Louis XIV, contraignait les recruteurs à ne pas être trop scrupuleux, sur les moyens. Ceux qui, de près ou de loin, avaient des rapports avec la mer, sans pour cela être pêcheurs ou marins, couraient le risque, en vertu d'une application abusive de l'*Ordonnance de 1681*, d'être enrôlés sur les vaisseaux du Roi.

Il faut, toutefois, remarquer qu'en cette circonstance, les habitants de Ste-Foy exagèrent sans doute ; car s'il ne reste plus au pays que des vieillards, comment peuvent-ils déclarer un peu plus bas que, pour une population de 329 habitants, il y a 23 naissances. Les vieillards ne devaient pas être seuls...

E. G.

(2) Treffer, de *ter fodere*, creuser, bêcher pour la troisième fois. Ce mot encore usité de nos jours dans la région des Sables, répond au sens du mot français *biner*, donner une seconde façon à la terre, pour enlever les mauvaises herbes. E. G.

ont seulement quelques petits pour conduire aux Sables le bois qu'ils ont sur les métaries. Le profit des bestiaux est de peu de conséquence dans ladite paroisse; le défaut de fourages les met dans le cas de faire vivre leurs troupeaux les trois quarts de l'année dans les landes. On n'a point de prairies artificielles; quelqu'uns ont fait de la luzerne dans leurs jardins, qui a eue peu de succès; ce n'est qu'à force d'engrais qu'on peut s'en procurer quelques coupes.

10°

*Naissance des enfants jusqu'en 1787.*

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| En | 1778 | dix-neuf | 19 | En | 1783 | douze | 12 |
| — | 1779 | quinze | 15 | — | 1784 | vingt-trois | 23 |
| — | 1780 | dix-huit | 18 | — | 1785 | vingt-huit | 28 |
| — | 1781 | vingt-quatre | 24 | — | 1786 | vingt-quatre | 24 |
| — | 1782 | vingt-trois | 23 | — | 1787 | vingt-trois | 23 |

Total des naissances deux cents neuf (1).

Le nombre des habitants de Sainte-Fois tout compris se monte à trois cents vingt-neuf habitans; tous professant la religion catolique (2).

11°

Il ni a point de procès de communauté dans la paroisse.

Nous avons l'honneur d'estre, Messieurs, avec respect vos très-humbles et très-obéissants serviteurs. Les membres composant l'assemblée municipale de Sainte-Fois,

Jean Tesson et Jean Bourget et Louis Tesson, qui ont déclaré ne scavoir signer.

(1) Nombre de naissances en 1903 : 17 ; en 1904 : 24 ; en 1905 : 22. E. G.

(2) Nombre d'habitants en 1905 : 703. — En 1787 : 329 habitants et 23 naissances; en 1905, 703 habitants, 22 naissances. — En l'an XII, Cavoleau indique 340 habitants. E. G.

# NOS MORTS

M l'amiral baron ALQUIER vient de mourir à l'âge de 74 ans, en son château de La Flocellière, près Pouzauges (Vendée), où il habitait, depuis sa mise à la retraite, avec sa sœur, la marquise de Hillerin du Boistissandeau. Il n'était pas marié, et avait adopté son neveu et sa nièce, mariée au vicomte de Froidefond de Farges, lieutenant au 4e hussards.

L'amiral Alquier avait été, en 1886, chef d'état-major du ministre de la Marine, puis commandant en sous-ordre de l'escadre de la Méditerranée et commandant en chef de l'escadre du Nord. Il était grand officier de la Légion d'honneur.

Depuis qu'il habitait la Vendée, l'amiral Alquier s'occupait de politique et défendait énergiquement la cause religieuse ; il y a deux mois à peine, une grande réunion de la Jeunesse catholique du canton de Pouzauges se tenait à La Flocellière.

Après la révocation de l'Edit de Nantes, en 1685, la famille Alquier, originaire du Bas-Languedoc, quitta le Midi de la France et vint se fixer dans notre région de l'Ouest.

Daniel Alquier fut chirurgien à Châtillon-sur-Sèvre. En 1707, un de ses fils, marié à Marie Bonamy de Bellefontaine, dont le père était sénéchal de Maillezais, devint sénéchal de Talmond. Il eut un fils, Charles Alquier, maire de La Rochelle, député aux Etats généraux, baron de l'Empire, ambassadeur à Copenhague, Madrid et Rome, qui épousa Emilie de Gourville, dont il eut une fille, mariée à Gabriel Béraud, député de La Rochelle sous la Restauration (grand-père de notre confrère et ami M. Béraud, rédacteur en chef de la *Revue de l'Ouest* à Niort), et eut un fils, le colonel Alquier, marié à Louise Bonamy de Bellefontaine, et père de l'amiral.

La mort de l'amiral Alquier a mis en deuil les familles Alquier, Béraud, de Gourville, Potel, Bonamy de Bellefontaine, de Gâalon, Dubeugnon, Magnan, de Sairigné.

***

Les obsèques de l'amiral Alquier ont eu lieu en l'église de la Flocellière.

Le cierge d'honneur était porté par M. le vicomte de Z. Bagneux.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. l'amiral Boulineau; commandant Masseneau; capitaine de vaisseau Baef, ancien officier d'ordonnance du défunt, et de Fontaines, député.

Le deuil était conduit par M. le marquis de Hillerin du Boitissandeau et M. le comte de Froidefond de Farges.

Sur la tombe, trois discours ont été prononcés : l'un par M. l'amiral Boulineau, l'autre par M. de Fontaines, député, et le troisième par M. de Vexiau, conseiller général.

Nous détachons de l'éloquent hommage rendu par M. de Fontaines à la mémoire de l'illustre marin et du vaillant chrétien qu'était l'amiral Alquier, les passages suivants, qui font autant d'honneur à l'orateur qu'à celui dont il a si magistralement évoqué la brillante carrière :

« L'amiral Alquier réunissait en lui toutes les qualités des grands marins qui se sont illustrés dans la carrière, magnifique entre toutes, qu'est notre marine de guerre. Continuellement aux prises avec le danger, c'est là que l'homme doit mettre en relief ces vertus physiques et morales, indispensables au chef, sous le poids écrasant des responsabilités pesant sur lui, alors que, seul maître après Dieu à son bord, il vogue au milieu des éléments déchaînés. Ces qualités si rares, nous les trouvons chez l'amiral Alquier : intelligence remarquable, courage et sang-froid, jugement parfait, décision prompte. Il avait en plus cette bienveillance, cette bonté du cœur, permettant à celui qui a l'honneur de commander, d'imposer une volonté absolue, tout en conservant chez ses subordonnés cette confiance affectueuse qui les fait obéir avec joie et qui engendre ainsi ces actes d'héroïsme, si fréquents dans la marine française.

Chrétien sincère et pratiquant, l'amiral puisait également dans sa foi, à l'exemple de presque tous nos marins illustres, cette force morale dont il nous a donné tant de preuves. Ah ! certes, ce n'est pas lui qui eût contresigné cet odieux blasphème qui va incessamment s'étaler sur nos murs et dans lequel un de nos gouvernants proclame « désormais éteintes les lumières qui brillent dans le ciel... » parce qu'il est incapable de les apercevoir.

Je vais retracer brièvement la carrière de l'amiral Alquier, cette carrière si brillante dont chacune des étapes représente un honneur, qui rejaillit sur la Vendée toute entière et comme une page nouvelle s'ajoutant au Livre d'or de son histoire.

L'amiral Alquier était né à Nantes, le 2 décembre 1831. Après de brillantes études il entrait à l'École navale, le 3 octobre 1847, il n'avait que 16 ans !

Nommé aspirant de 2e classe le 1er août 1849, il était successivement promu à la 1re classe de son grade, puis enseigne de vaisseau le 8 mars 1854. Lieutenant de frégate le 9 septembre 1862 et capitaine de vaisseau le 19 janvier 1879.

Promu contre-amiral le 5 mai 1886, il était choisi peu après, par M. Barbey, ministre de la marine, comme chef d'Etat-Major et directeur de son cabinet, il remplit ces délicates fonctions, du 1er juin au 15 décembre 1887. Enfin le 23 janvier 1892, il était nommé vice-amiral. Chevalier de la Légion d'honneur le 31 décembre 1863, officier le 25 janvier 1877, commandeur le 5 juillet 1888, il obtenait le 5 février 1896 la plaque de grand-officier.

L'amiral Alquier commanda successivement les navires suivants : la *Coulevrine*, le *Diamant*, le *Bruat*, le *Du Chaffault*, la *Thémis*, puis le *Souverain*, consacré à l'Ecole de canonnage, poste toujours réservé à un officier d'élite. En 1888 et 89 il commande une division navale de l'escadre d'évolution ; puis enfin comme vice-amiral, l'escadre du Nord, en 1894 et 1895.

Sur son livret sont inscrites les campagnes suivantes : Crimée, Italie, Mexique, croisières dans les mers de l'Inde et dans les mers de Chine.

A la suite d'une carrière si bien remplie, l'amiral Alquier prit sa retraite et vint habiter parmi vous, cette propriété familiale de la Flocellière, où il continua les traditions charitables qui n'ont pas cessé, et qui ne cesseront pas d'y être en honneur. En 1900, les habitants de cette vaillante commune lui confièrent, en le nommant maire, la direction de leurs intérêts. Les bienfaits de son administration sont présents à toutes les mémoires. C'est là qu'il a vécu ses dernières années, au milieu des siens qu'il aimait si tendrement.

Il y a un an à peine, le terrible mal qui devait l'emporter se manifesta brusquement. Courageux jusqu'au bout, il exigea des médecins, l'implacable vérité, toute entière. Je n'oublierai jamais une de nos dernières entrevues, lorsque questionné par moi sur l'état de sa santé, il me déclara, me regardant bien en face, qu'il savait à quoi s'en tenir. Hélas ! il ne s'était pas trompé... »

*
* *

M. Henri de FONTAINES, qu'une foule si considérable conduisait le 1er décembre dernier au champ du repos, mérite également mieux qu'une simple mention nécrologique.

C'était, en effet, dans le véritable et bon sens du mot, une figure originale, dont le particulier relief lui vaut une place à part dans la galerie de nos personnalités vendéennes.

A le voir passer à travers les rues de notre cité, malgré le poids des ans fièrement campé sur sa fidèle monture, on eût dit quelque représentant attardé de la Gaule antique, en route pour une expédition belliqueuse.

Son intrépidité ne connaissait pas d'obstacles, et on ferait un recueil de ses innombrables prouesses cynégétiques. Aussi cette réputation de veneur invincible le désigna-t-elle pour remplir le rôle de Jacques du Fouilloux, lors de la fameuse cavalcade fontenaisienne de 1864. Il en remplit même si bien le rôle que le surnom lui en resta, et que, depuis cette époque, ses familiers ne l'appelaient plus que le *Père du Fouilloux.*

Cette passion de la chasse fut celle de toute sa vie, de même qu'il n'avait qu'un rêve, mourir à cheval et au milieu de cette forêt de Vouvant qui n'avait plus aucun secret pour lui.

Le 22 novembre dernier, ce rêve ne se réalisa que trop exactement. L'intrépide veneur, parti en chasse malgré ses soixante-quatorze ans sonnés, était frappé d'une attaque de paralysie, au fond de la vallée du Déluge, dans l'un des plus sauvages recoinsde la forêt·

Dans la chute, son fidèle cheval *Nigrette*, lui avait fait à la tête une blessure profonde qui amena une abondante hémorrhagie ; — circonstance heureuse qui lui valut de ne pas mourir sur-le-champ et lui permit de ne quitter les siens qu'après leur avoir fait ses adieux et s'être chrétiennement préparé à la mort.

Amoureux de musique presque autant que de chasse, M. Henri de Fontaines composa de nombreuses fanfares qu'il se proposait de publier et dont quelques-unes — notamment le *Rallye-Vendée* et les *Adieux de Vouvant* — sont non seulement connues en France, mais se sonnent également dans le monde entier.

Elles rediront après lui sa mâle énergie, son indomptable courage et son enjouée franchise ; mais qui saura jamais l'abondance des générosités qu'avec une charité discrète il répandit parmi les pauvres de Fontenay et ceux de son ancienne commune de Marillet ?

Sous la rude écorce du vieux veneur, il y avait, en effet, place pour un cœur compatissant et tendre, ouvert à toutes les épreuves, pitoyable à toutes les détresses. Et ce sera pour ceux qui le pleurent une douce consolation, en même temps qu'une légitime fierté, que de l'avoir vu partir pour la céleste patrie, accompagné tout à la fois par les prières de l'Eglise, les regrets de ses amis et les bénédictions des pauvres.

* * *

M. Paul Turpault, président du conseil d'arrondissement de Cholet, et que de nombreux liens de famille rattachaient à la Vendée est décédé le 31 octobre à Cholet.

Issu d'une famille vendéenne qui bien avant la Révolution jouis-

sait déjà dans ce pays d'une grande notoriété, M. Paul Turpault garda toujours fidèlement les traditions monarchistes et religieuses de ses ancêtres.

Sans remonter au-delà de 1793, son bisaïeul faisait partie du Comité vendéen. On connaît de lui un trait qui mérite d'être relaté.

Après la première bataille de Cholet, les prisonniers républicains étaient renfermés dans l'église et menacés d'être fusillés par représailles. Comme un autre Bonchamp, il demanda et réussit à obtenir leur grâce.

De son côté, sa femme, bien que mère de onze enfants, passait ses jours et ses nuits à panser les blessés, prodiguant à tous, républicains comme royalistes, les mêmes soins sans distinction de parti.

Ce dévouement ne lui fit pas trouver grâce devant le comité révolutionnaire.

Incarcérée d'abord à Cholet, puis à Saumur, enfin à Angers, elle fut, après six mois de prison, condamnée à mort et fusillée au Champ des Martyrs d'Avrillé, le 11 avril 1794.

Pendant ce temps leur fils aîné, âgé de 15 ans à peine, s'était enrôlé dans l'armée vendéenne et se battait comme un brave. C'est lui qui plus tard devint maire de Cholet sous la Restauration et eut l'honneur de recevoir sous son toit le duc d'Angoulême.

Il avait épousé une demoiselle Gouraud appartenant à une honorable famille de la Tessoualle, dont les vaillantes femmes avaient, aux côtés de Mme de la Rochejacquelein, suivi sur les champs de bataille les combattants de la Vendée.

De cette union naquit M. Auguste Turpault qui fut le père du regretté défunt.

*
* *

Le monde des Lettres et celui de la pensée viennent de faire une perte irréparable en la personne de M. Ferdinand Brunetière, l'éminent Académicien, le très distingué directeur de la *Revue des Deux-Mondes*. Bien que né à Toulon, M. Brunetière appartenait à la Vendée par sa famille. Son grand-père, son père, ancien inspecteur général de la marine, et son oncle, le magistrat iconophile, que beaucoup d'entre nous ont connu, étaient nés à Fontenay-le-Comte. L'éclat de la gloire littéraire du regretté défunt a donc rejailli sur notre pays, et c'est pour nous un devoir de nous incliner respectueusement devant sa tombe et de prendre notre part du deuil qui a frappé, en même temps que les siens, la France chrétienne et le monde des Lettres tout entier.

*
* *

L'immense douleur qui vient d'atteindre notre excellent collaborateur et ami, M. le lieutenant-colonel marquis d'Elbée n'a pas trouvé un moindre écho dans notre cœur. Au moment où nous nous félicitions de la distinction si méritée dont il venait d'être l'objet de la part de Pie X, le plus cruel des deuils venait de frapper son foyer familial. Sa fille aînée, Mme la comtesse de Partouneaux était en quelques heures ravie à l'affection si légitime de tous les siens.

La douleur de notre ami est de celle qu'on ne saurait, hélas ! essayer d'atténuer : il y a des larmes qu'il faut laisser couler, des blessures qu'il faut laisser saigner. Mais en face d'une pareille épreuve, nous tenons du moins à l'assurer une nouvelle fois de la très vive et très cordiale part que nous prenons, que tous ici prennent à l'immense malheur qui l'a frappé.

R. V.

# LIVRES NOUVEAUX

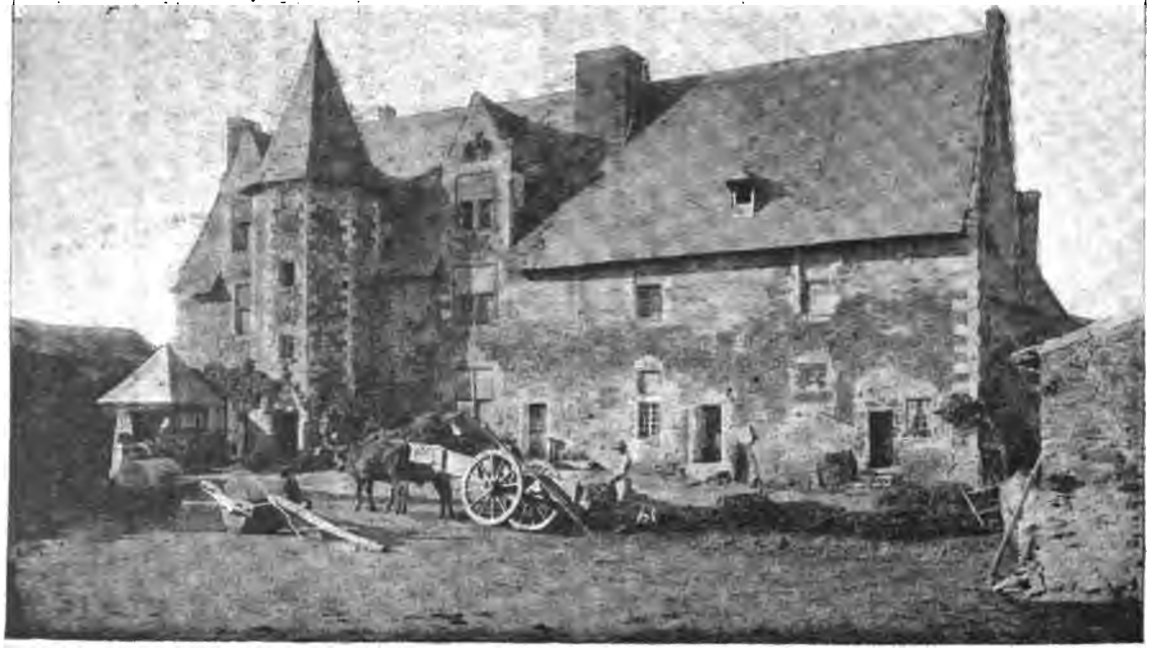
Le général comte de Cathelineau. — Sa vie, ses mémoires (Desclée de Brouwer, 30, rue Saint-Sulpice, Paris, Prix : 7 fr. 50.)

**Ecrit pour ses enfants par celle qui, en échangeant, le jour de son mariage, un des plus vieux noms de Bretagne contre le plus jeune peut-être, mais l'un des plus purs et des plus glorieux de l'armorial, entendait partager et partagea en effet tous les héroïsmes auxquels il obligeait, — ce livre s'ouvre par un rapide et vigoureux tableau de la Guerre des Géants, dont Cathelineau fut l'un des illustres chefs.**

**Son fils, héritier des trente-six Cathelineau qui versèrent leur sang pour Dieu et pour le Roi, chouanne en 1815, entre aux gardes du corps, démissionne en 1830, prépare l'insurrection de 1832, et meurt assassiné par un officier. A cette nouvelle, Henri de Cathelineau quitte le collège, rejoint Bouillé et fait campagne pour le duc de Bordeaux. Puis il va se battre en Portugal, pour la Légitimité toujours, et gagne au combat d'Oporto les galons de capitaine ; — après quoi il vient achever ses études à Fribourg.**

**28 ans se passent, le Pape est menacé : Cathelineau quitte femme et enfants — il en a dix — et se met à la disposition de La Moricière. En 1861, il tente de coordonner le mouvement des Abbruzes, réunit des fonds, enrôle des hommes, et il ne tient pas à lui que François II ne recommence Henri IV.**

**Après un entr'acte de huit ans, c'est la France qu'il faut défendre. On sait quels services rendit sur la Loire le corps de Cathelineau. Puis commence la lutte contre la République. Jusqu'à la mort d'Henri V, il se dépense pour le relèvement du trône, et quand le roi disparaît, enveloppé de son drapeau, dans le caveau de Castelgnavizza, Cathelineau brandit la blanche oriflamme au profit de Dom Carlos !**



CHATEAU DE LA CHAPERONNIÈRE, EN ANJOU
où fut assassiné Jacques CATHELINEAU

(Cliché de la *Revue Mame*).

***

**Les Mauvais Gars**, par Charles Foléy ; illustrations de G. Lhuer. Un volume in-12. Prix : broché, 3 francs. — Maison Alfred Mame et Fils, éditeurs, à Tours.

En épisodes d'émotion tour à tour douce ou tragique, c'est toute la guerre de Vendée outre-Loire, tout l'épique exode de « l'armée de Dieu et du Roi » en Bretagne que, dans *Les Mauvais Gars*, nous évoque M. Charles Foléy. Les passions héroïques ou coupables qui se firent violemment jour en ces temps de trouble effroyable revivent dans les personnages nombreux et dans les saisissantes péripéties de ce roman. M. Charles Foléy, dont tous nos lecteurs connaissent les beaux livres intitulés *Vendée ! Cœur de Roi*, *l'Otage*, *les Colonnes Infernales*, est particulièrement bien documenté sur cette époque extraordinaire. Il a su, dans *Les Mauvais Gars*, joindre, aux dons imaginatifs d'une puissante évocation, une connaissance et un sens profond de la vérité historique. Les aventures de l'avisé et bienfaisant Trottinet, l'incident des petites demoiselles devenues pastoures et dansant le menuet dans la lande, les amours de Lucile et du chevalier de Serteuil apportent une note d'apaisement aux épouvantes causées par les méfaits des *Mauvais Gars*. Ce livre de terreur et de larmes attendries s'imposera certainement comme un des plus beaux romans de Charles Foléy.

***

**La Société contemporaine et les Leçons du Calvaire.** Conférences prêchées à Notre-Dame des Champs, à Paris, pendant le Carême de 1906, par l'Abbé P. Magaud, docteur en théologie et en philosophie, missionnaire diocésain de Clermont. Un vol. in-12, de 300 pages. Prix : 2 francs. (Librairie Charles Douniol, 29, rue de Tournon, Paris-VI$^{e}$).

Voilà un beau livre, dont les hautes variétés, exprimées avec une éloquence si émue, s'imposent à l'étude attentive du grand public, en face de la situation religieuse et sociale de l'heure présente.

Les problèmes les plus vitaux de la question religieuse et sociale trouvent ici leur solution ; aucun de nos lecteurs par conséquent,

qui ne reconnaisse dans *La Société contemporaine et les Leçons du Calvaire* un ouvrage aux idées fécondes, d'indéniable actualité.

Connaître la valeur d'un tel livre, ce sera vouloir y puiser les grandes doctrines avec les considérations pratiques et sociales qu'il contient ; le Clergé lui-même, et les pieux laïques conférenciers des diverses œuvres y recueilleront en outre de très ingénieux aperçus et de belles inspirations.

A tous ces titres, *La Société contemporaine et les Leçons du Calvaire*, du docteur P. Magaud, constitue un volume dont la situation religieuse et sociale de l'heure présente nous dit l'importance et nous atteste la valeur. Pas un de nos lecteurs, par conséquent, qui ne s'empresse bientôt de le lire !

L. B.-J.

***

MRS. FANNY PITTAR. Autobiographie traduite de l'anglais par Joseph Pittar, éditée et annotée par Jean Charruau. Un vol. in-12. Prix : 2 fr. 50. (P. Téqui, éditeur, 29, rue de Tuurnon. Paris-VIe).

Veuve à vingt-huit ans, quelques jours après sa conversion au catholicisme, en butte aux persécutions de parents chèrement aimés, dont la tendresse, dès l'abord, s'inquiète et bientôt s'exaspère à la pensée que l'*idolâtrie papiste* s'est glissée sous leur toit ; séparée de ses jeunes enfants, contrainte à les enlever, à s'enfuir avec eux loin de la patrie pour sauver leur foi menacée, Fanny Pittar a donné, dans cette cruelle épreuve, d'admirables exemples d'humilité, de confiance, de courage chrétien.

L'histoire de Mrs. Pittar et de sa famille n'est qu'une suite ininterrompue d'interventions providentielles.

Nous estimons que la lecture de ces pages ne sera point inutile. Les âmes lassées, découragées, troublées par l'épreuve, y trouveront de vivants exemples de vaillance et d'esprit de foi. Elles y apprendront à se confier en Dieu et aussi à s'aider elles-mêmes, à combattre pour vaincre, comme si tout dépendait de leurs seuls efforts.

Peut-être, à cette lumière, elles sentiront que la souffrance est bonne, parce qu'elle rapproche de Dieu.

Les *Mémoires* de Mrs. Pittar sont parfaitement authentiques, la fiction n'a aucune part dans cet ouvrage.

*
* *

E. Duplessy. *Les Cousins de Matutinaud.* Un vol. in-8°, avec illustrations dans le texte. Prix : 2 fr. 50. (Librairie Charles Douniol, 29, rue de Tournon, Paris-VI°).

Voilà un livre très gai et de réel intérêt, qui s'adresse à toutes catégories de lecteurs athées, indifférents, ou chrétiens.

Qu'était-ce donc que *Matutinaud* ? et qu'est-ce que ses *cousins* ?

Le public lettré connait Matutinaud de vielle date, un honnête homme à la fois spirituel et naïf, qui lit les savants, les philosophes, les historiens ; et en rapporte tout un assortiment d'objections sur les questions religieuses.

Or, voilà trois ans, les *Idées de Matutinaud* furent recueillies en un volume, dont la dernière édition va être épuisée. C'est dire que M. Duplessy, confident de Matutinaud, les a vulgarisées, pesées, disséquées, réfutées comme il convenait, « avec le plus mordant esprit, dosé de fine ironie et de très solide doctrine ».

Mais ledit *Matutinaud* a des *cousins*, possesseurs d'un nouveau stock d'objections puisées aux mêmes officines. Ils entrent en scène à leur tour, font de l'esprit, dressent leur inventaire, sabrent des doctrines, et tiennent la religion sous leurs sarcasmes ou leur haine.

Notre auteur a eu beau changer de quartier ; ils l'assaillent de leurs questions. Voyez plutôt ces chapitres : Promettre et tenir font deux. Zéro et zéro font un. La religion bonne pour les hommes. Cheveux, taille et crâne. Grammaire comparée. Le piano cérébral. Dogme nouveau. Le docteur Dieu,... etc., tous d'un réussi, où le rire, le sérieux, les spirituelles réparties abondent avec humour, entrain et finesse.

Ainsi, les *Cousins de Matutinaud* touchent du doigt l'ignorance, feinte où naïve, des anticléricaux les mieux cotés, et la solidarité des preuves irréfutables de la doctrine chrétienne.

A tous ces points de vue, pas de lecteur de n'importe quelle catégorie qui n'y trouve ses idées, et n'y apprenne à mieux comprendre les vérités religieuses si attaquées mais si doctement et si spirituellement défendues.

Disons-le : l'auteur a conquis la sympathie du grand public, et les *Cousins de Matutinaud* vont être un livre de lecture qu'il ne sera pas permis d'ignorer.

*
* *

MARIE-CAROLINE, DUCHESSE DU BERRY, 1816, 1830, par le vicomte de Reiset. — Calmann-Lévy, éditeur, 3, rue Auber, Paris.

Nous nous empressons de signaler l'apparition de l'intéressant ouvrage que vient de publier M. le vicomte de Reiset.

C'est l'histoire, jour par jour, de la Duchesse de Berry écrite par elle-même.

L'œuvre de M. de Reiset a consisté à relier entre eux tous les incidents racontés par elle, et à en montrer les conséquences. Il y a déployé un talent et une distinction qui font de son livre un des plus intéressants et des mieux écrits.

Il comprend la période qui s'étend de 1816 à 1830 et s'arrête aux portes de l'exil. Les royalistes en général, et ceux de Vendée plus particulièrement liront avec un vif attrait ces pages qui font revivre la Famille royale à l'époque glorieuse de la Restauration.

ZZZ.

*
* *

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons l'apparition d'un volume du commandant Héry — *Les Inventaires de Saint-Servan,* édité par la maison Clouzot, de Niort, — dont nous recommandons chaleureusement la lecture à tous nos amis. (Prix : 3 fr. 50).

# CHRONIQUE

NOTES D'ARCHÉOLOGIE. — Notre très distingué collègue et ami, M. le marquis de Fayolle, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, que d'aimables motifs avaient amené récemment en Vendée, a eu l'occasion de visiter Bazoges-en-Pareds et ses environs.

« J'ai vu, nous écrit-il à ce propos, le château de Bazoges qui est le reste d'une extraordinaire construction du XV$^{e}$ siècle, dont le premier étage seul est intéressant par sa disposition, ses voûtes et la sculpture des culots. Cette masse est vraiment d'un grand effet. Mais le rez-de-chaussée du clocher de la médiocre église voisine m'a davantage intéressé, avec sa coupole octogonale à pans sur quatre arcs portés par des piles cantonnées de colonnes à chapiteaux grossièrement sculptés. Les arcs légèrement brisés et la coupole sont bien du XII$^{e}$ siècle que je croyais rare à trouver chez vous et les trompes qui portent les quatre pans en encorbellement forment un ensemble très-remarquable.

» J'ai également visité pendant mon séjour à Velaudin le très-curieux château en terre du Plessis-Bouchard, que vous devez connaître assurément. C'est un des mieux conservés et des plus considérables de ces sortes de châteaux que j'aie rencontrés, et qui pour moi doit remonter comme époque de construction au haut Moyen-Age.

Si j'en juge par les objets qui m'ont été communiqués par l'aimable châtelain de la Bironnière, les retranchements de Saint-Martin-l'Ars explorés par M. Charbonneau-Lassay seraient de même époque... »

— Notre savant collègue le commandant Espérandieu poursuit avec succès ses fouilles d'Alésia. Nous lui adressons nos félicitations et nos vœux les plus sincères.

D'après les découvertes faites à ce jour l'Alésia gallo-romaine était vraisemblablement une ville industrielle ; mais surtout et avant tout un lieu de pèlerinage, où se pratiquait le culte d'Hercule ou de Junon.

Les Découvertes de Noirmoutier. — Pendant que s'achève le presbytère, à l'emplacement de l'ancienne abbaye, et du prieuré rebâti sur ses ruines, on poursuit fiévreusement, à l'église, des réparations doublement urgentes, qui ne dédommageront pas la paroisse de l'irréparable échec où des causes diverses ont tenu sa reconstruction, mais qui rendront aux fidèles le temple de Dieu plus agréable et plus commode : carrelage en grès, bancs neufs en chêne, vitraux, recrépissage complet à l'intérieur, rejointoiement des piliers, chaiserie extérieure, élargissement de sacristie, etc.

Tandis qu'au prieuré on n'a trouvé dans le sol et dans les vieux murs que des reliques plus ou moins anciennes du passé, sans grande valeur, dans l'église, l'enlèvement d'un confessionnal inutile, auprès du rétable de droite, a laissé à découvert une arcade romane dont les nervures indiquent un travail de substruction assez remarquable. M. Loquet, architecte départemental, a dirigé des fouilles nécessairement restreintes, mais qui ont donné de très intéressants résultats. On a pu descendre jusqu'à la base des colonnes soutenant l'arc roman et extraire un monument funèbre moyen-âge, orné de 8 statuettes en bas-relief ; sous l'arc ogival d'à-côté, a été retrouvée la base moulurée de l'ancien groupe des *Sept Frères Dormants*, détruit à l'époque de la Révolution. De plus, dans les murs et les décombres on a retiré de nombreuses pièces plus ou moins intéressantes, une belle tête de femme, peut-être de Vierge, couronnée d'or, deux morceaux d'anges agenouillés, des clous de cercueils très oxydés, de nombreux ossements de haute antiquité, etc. Ces découvertes vont, partie être placées dans un musée en formation au château, partie être gardées dans l'emplacement même qu'elles occupaient, et deviendront une curiosité de l'église, qui, à deux mètres sous terre, doit recéler tant d'objets intéressants. Un des plus beaux morceaux découverts est un relief représentant la Crucifixion, avec la sainte Vierge à droite, et saint Jean à gauche ; celui-ci manque. Attendons les rapports détaillés qui seront faits sur ces objets.

— Le *Pays d'Arvor* (n° de novembre 1906) signale également les découvertes récentes faites par notre collaborateur M. le docteur Marcel Baudouin sur les côtes Vendéennes, et notamment celle d'un menhir au lieu dit *La Tonnelle*, d'autres mégalithes au *Puits-Perdu* et à *La Chevalerie* et d'un souterrain refuge à la ferme de la Combe, le tout en Saint-Hilaire-de-Riez.

Réunion de la Société d'Emulation de la Vendée. — Le 25 no-

vembre dernier, a eu lieu à la Roche-sur-Yon une réunion des membres de la Société d'Emulation, sous la présidence de M. Loquet, architecte départemental.

Après quelques communications du président concernant certaines modifications à apporter à la constitution du bureau, et à l'organisation de la Société, la parole a été successivement donnée à MM. Brochet, agent-voyer d'arrondissement honoraire, et à M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure.

M. Brochet a lu un rapport très documenté sur les voies romaines qui sillonnaient l'ancien Bas Poitou. M. Maître, complétant cette étude, a disserté sur les voies Romaines de la Loire-Inférieure. Puis abordant d'autres sujets, il a parlé du *Portus Secor*, qui, suivant lui devrait être placé dans la baie de Bourgneuf, et de la date de l'église de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, laquelle devrait être fixée au XI[e] siècle. A l'issue de la réunion, M. Robuchon a déposé, sur le bureau un intéressant rapport sur l'utilisation des eaux de la *Vendée*, au point de vue industriel et agricole.

Lauréat de l'Académie des Beaux-Arts. — Dans la séance du 3 novembre courant de l'Académie des Beaux-Arts, M. le président Jacquet a proclamé les noms des lauréats de cette assemblée.

Nous relevons parmi ces noms celui de M. Rousseau-Decelle, notre jeune et distingué compatriote, qui arrive 3[e] dans le Grand Prix de Rome, section de la peinture, avec le 1[er] second Grand Prix.

Par suite, il se voit attribuer un tiers du Prix de la *Fondation Cambacérès* (2,000 fr.), dont les intérêts sont partagés entre le 1[er] second grand prix de peinture, le 1[er] second grand prix de sculpture, et le 1[er] grand prix de gravure.

Le tableau qui a mérité à notre jeune et déjà célèbre compatriote cette haute distinction a été acheté par l'Etat et affecté au Musée de la Roche-sur-Yon.

— Nous apprenons également avec plaisir que MM. Louis Esgonnière du Thibeuf et Jean Libaudière viennent d'être définitivement admis à l'Ecole nationale des Beaux-Arts.

Nos félicitations aux jeunes lauréats et à leurs familles.

— Parmi les derniers lauréats de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, nous sommes heureux de trouver le nom de notre excellent collègue M. A. de la Bouralière, qui a obtenu un prix de 500 francs, pour ses précieux travaux d'histoire poitevine.

Nous lui adressons nos plus vives félicitations.

**Monument Dugast-Matifeux.** — Une Commission chargée de faire aboutir le projet d'un monument à M. Dugast-Matifeux, vient d'être nommée par le Conseil municipal de Montaigu. Notre collègue, M. le Dr Mignen, en fait partie.

**Distinction méritée.** — Nous sommes heureux d'apprendre que notre excellent confrère M. Rincé, directeur de la *Vendée*, de Fontenay-le-Comte, vient d'être l'objet d'une distinction bien méritée.

Sa Sainteté Pie X l'a nommé chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand au titre militaire.

Ancien zouave pontifical, toujours dévoué à la cause catholique, sans jamais rien renier du passé M. Rincé, après avoir lutté par l'épée, a lutté par la plume. Honneur à lui!

Nous lui adressons nos chaudes félicitations et l'expression de notre vive sympathie.

**Monuments Historiques.** — Par décision de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 26 novembre, la cathédrale de Luçon, les églises Saint-Jean-de-Fontenay, de Notre-Dame des Sables-d'Olonne et des Magnils-Regniers, ont été classées au nombre des monuments historiques.

**A l'Académie Française.** — L'Académie française dans sa dernière séance solennelle a décerné un prix de 1000 francs à la sœur Saint-Sulpice, de l'hôpital de Saint-Gilles-sur-Vie.

**Conférences.** — Le 14 octobre, M. Taudière, l'éminent professeur de l'Institut Catholique de Paris, a fait à Saint-Maurice-des-Noues une éloquente conférence sur la loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Le 2 décembre, M. Aucher a fait au théâtre de Fontenay une conférence sur les *Elections Anglaises* et l'*Impérialisme britannique*.

**Un Compatriote au Maroc.** — M. le capitaine Rondenay, du 2e tirailleurs Algériens, a quitté la Roche-sur-Yon, le 3 décembre 1906, se rendant en mission à Fez, auprès du Sultan du Maroc.

Le capitaine Rondenay, officier de mérite, fit précédemment partie de l'expédition Foureau-Lamy au lac Tchad.

**A la Fête des Anciens Combattants**, qui a été célébrée, à la Roche-sur-Yon, le 2 décembre dernier, de patriotiques harangues ont été prononcées, par M. le sénateur comte de Béjarry et par notre excellent collaborateur et ami, M. l'abbé Rousseau, aumônier du Lycée.

**Nos Collaborateurs.** — Le jeudi 29 novembre dernier, à 3 heures, dans la salle des Actes publics de la Faculté, notre distingué colla-

borateur M. Francis Eon, avocat, a soutenu une thèse pour le doctorat (sciences juridiques) sur le sujet suivant : « De l'Exercice illégal de la Pharmacie ».

M. Eon a été admis au grade de docteur en droit, avec mention honorable.

Nous sommes heureux de lui renouveler ici nos biens sincères félicitations.

Nos Compatriotes. — Le Père Méchineau, jésuite français, originaire du diocèse de Luçon, vient d'être pourvu d'une chaire d'exégèse à l'Université Grégorienne de Rome. Né en 1849, le Père Méchineau fut d'abord prêtre séculier ; puis, en 1875, il entra dans la Compagnie de Jésus. Il a fait ses études d'exégèse à Innspruck, dans le Tyrol, et à Paris. Le Père Méchineau est un des hébraïsants les plus distingués ; il a été depuis 1898 collaborateur permanent des *Etudes Religieuses*.

— Notre sympathique ami M. le commandant Guyonnet est nommé juge de paix suppléant du canton de Maillezais.

— C'est avec plaisir que nous avons appris l'admission à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures de notre jeune compatriote, M. Gilbert de Guerry de Beauregard.

Courrier Musical. — Notre éminent maëstro Vendéen, M. Arthur de la Voûte a fait exécuter avec son succès accoutumé une messe de sa composition, dans l'église de Notre-Dame de Niort, le jour de Noël.

Tous nos compliments à l'auteur et à son fidèle collaborateur M. Déiré qui dirigait l'orchestre et les chœurs avec sa maëtria habituelle.

Carnet mondain. — En la chapelle du château des Gâts, à Dompierre, a été célébré le mariage de Mlle Ida Rousseau avec M. Michel Coquard, fils du compositeur Arthur Coquard.

Les témoins de la mariée étaient : le marquis de Dion, député de la Loire-Inférieure et M. de Lavrignais, député de la Vendée ; ceux du marié : M. Jules Auffray, avocat, ancien député de Paris, et M. Guillaume de Lavrignais.

— Nous sommes également heureux d'apprendre le récent mariage de M. Alain de Goué avec Mlle Sabine de Lassat.

***

« L'Enfant Prodigue » au Théatre de La Roche. — La comédie musicale mimée de MM. Michel Carré et André Wormser, applaudie,

depuis seize ans, à peu près sur toutes les scènes de l'Europe, notamment dans les pays du Nord, où les intelligences sont mieux préparées à un genre de spectacle en même temps plastique et abstrait, vient d'avoir, à La Roche, la saveur d'une première : M. Wormser dirigeait et tous les acteurs représentaient la pièce pour la première fois.

Il est agréable de constater que ce quatrième concert des Matinées Musicales a dépassé le succès des précédents : le public a suivi avec une tension avide et souvent émue les phases du jeu scénique, sans perdre néanmoins la jouissance de l'accompagnement mélodique, si essentiel dans une pantomime ; car les personnages ont beau se faire entendre par signes, on veut qu'ils aient une voix et la musique est l'âme d'une telle œuvre, commentant les gestes, éclaircissant les alternances mobiles des physionomies.

La partition de M. Wormser suit très souplement la diversité des scènes : amoureuse, ironique, voltigeant de la parodie aux nuances contemplatives, d'une adresse spirituelle dans les effets imitatifs, et jamais lourde ni débordant sur le sujet. Destinée à l'origine au Cercle funambulesque, elle peut s'exécuter avec des moyens restreints : l'orchestre intervient plus souvent par des solos que par des ensembles, et le piano obligé a le rôle le plus en dehors. L'Auteur, puissant pianiste, lui donnait une valeur orchestrale ; il modelait la forme des mélodies avec tant de netteté et de vigueur entraînante que son exécution était, à elle seule, toute une figuration dramatique. Entre autres choses, au début du 3e acte, il a scandé dans un style poignant le dîner triste de deux bourgeois, seuls et vieillis : le petit motif en tierces qui, au 1er acte, avait dit la monotone inconscience de leur bien-être, sonnait maintenant au fond d'un lointain, sautillement effacé d'images attendries.

Les épisodes d'orchestre ont mis en évidence la cohésion de plus en plus homogène qu'imprime aux groupes d'instruments la main sûre de M. Joseph Rousse.

Les cordes ont fort bien rendu l'ouverture frémissante, le motif d'amour de Pierrot, celui du père ventripotent, et la valse aguichante de Phrynette ; puis la scène de la veillée, joliment construite sur des basses ronflantes, parmi des trilles d'altos coupant la phrase dodelinée des violons ; la pétillante entrée du second acte a été enlevée avec une juste précision.

L'instrumentation descriptive, humoristique, a permis aux divers timbres de déployer leurs ressources : M. Maurice Bertault a exécuté très purement la Rêverie de Pierrot, pour violon solo ; M. Hervé,

de La Rochelle, est un excellent hautbois. M. Morilleau, le clarinettiste, a donné un bel accent au solo de l'introduction du 3e acte. La flûte s'est révélée honorable dans le madrigal du 1er acte, une des meilleures pages de l'œuvre, mélancolique à la fois et nerveux. Et n'oublions pas les drôleries imitatives ou caricaturales de la contrebasse, le bourdonnement de la mouche que Pierrot pourchasse jusque sur le nez de sa maîtresse endormie, l'entrée du nègre, apportant les notes à payer, sur un thème plus bouffon encore que fatidique.

La comédie elle-même a été mimée sans outrance, avec une compréhension vraiment *musicale* du sujet. La donnée de l'*Enfant Prodigue* se réduit, en soi, à une moralité des plus bourgeoises. Mais M. Michel Carré a eu l'ingénieuse idée de costumer deux des personnages en Pierrots et, tout de suite, l'action a pris quelque chose d'irréel, de funaire, de doucement puéril comme un rêve d'enfant. D'autre part, le masque plâtré d'un Pierrot ajoute aux jeux de physionomie une puissance singulière : d'instant en instant, les émotions qui se succèdent tirent d'un seul pli le visage tout entier, le contractent ou l'épanouissent du haut en bas. D'où l'étrange attrait de la pantomime, cet art, par lui-même, si incomplet.

Mlle Sandrini a joué supérieurement le rôle de Pierrot fils. L'an dernier déjà, à propos des Danses anciennes, dont l'exécution nous a laissé un séduisant souvenir, j'ai eu l'occasion de dire l'élégance *intellectuelle* et le sérieux de son jeu. Elle a surtout accentué la passion douloureuse de Pierrot, sa fébrilité féminine.

# NÉCROLOGIE

M. l'abbé FLORENT SOCHET, ancien curé de la Gaubretière, décédé aux Sables-d'Olonne où il s'était retiré, le 22 octobre 1906, à l'âge de 77 ans.

M. GUSTAVE-LOUIS BARON, décédé à Versailles, le 27 octobre 1906, à l'âge de 68 ans.

Sa mort met en deuil les familles Baron, Aubert, Gauly, etc., auxquelles nous offrons nos plus vives condoléances.

M. PAUL-HENRI TURPAULT, président du conseil d'arrondissement de Cholet, maire de Maillé, décédé le 30 octobre 1906, dans sa 69e année.

Cette mort a mis en deuil les familles Turpault, Bry, Lenepveu, Perreau, Taudière, Nicolas, Reverdy, etc... auxquelles nous adressons nos plus respectueuses sympathies.

Mme la Vicomtesse RAYMOND DE CHABOT, fille du comte de Colbert-Maulévrier et de la comtesse, née de Durfort de Lorges, et épouse du vicomte de Chabot, frère cadet de notre collaborateur et ami du Parc-Soubise décédée au Château de Villefort. (Maine-et-Loire).

Nos plus respectueuses condoléances aux familles de Chabot et de Colbert.

M. NICART DES RIEUX, ancien bâtonnier de l'ordre des Avocats, décédé à Limoges à l'âge de 63 ans.

M. Nicart des Rieux avait épousé Mlle de la Couture, fille de Mme de la Couture née de Fontaines.

Nous adressons aux familles de la Couture, de Fontaines, de Buor et Möller que cette mort met en deuil nos plus empressées condoléances.

M. l'abbé JEAN-BAPTISTE BORLETEAU, ancien curé de Saint-Vincent-sur-Graon, décédé le 22 novembre 1906 à l'âge de 68 ans.

M. GEORGES-HENRY DE FONTAINES, décédé à Fontenay-le-Comte, le 28 novembre 1906, à l'âge de 74 ans.

M. de Fontaines a succombé aux suites de la chute de cheval qu'il avait fait huit jours auparavant, en forêt de Mervent, au cours d'une chasse à courre.

Ecuyer émérite et intrépide chasseur, il est véritablement tombé « au champ d'honneur ». Les pauvres perdent en lui un généreux bienfaiteur.

De son mariage avec Mlle de Tinguy, qu'il avait perdue, il y a un an, il laisse un fils M. Pierre de Fontaines, auquel nous adressons nos plus sympathiques condoléances.

Ses obsèques ont eu lieu le samedi 1er décembre au milieu d'une foule considérable de parents et d'amis. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le comte de Guényveau, le comte de Jousselin, le chevalier de Béjarry et M. Merland de Chaillé.

M. l'abbé Isidore COUTOUIS, né à Commequiers, où il est décédé le 28 novembre 1906, à l'âge de 72 ans.

M. l'abbé Evariste CROCHET, né à Soullans, où il est décédé, le 28 novembre 1906, à l'âge de 81 ans.

M. Fernand DANIEL-LACOMBE, ancien maire de Bournezeau, père du député de la 1re circonscription de la Roche-sur-Yon, décédé dans sa propriété des Humeaux.

M. Emilien MICHAUD, curé-doyen de Chaillé-les-Marais, décédé le 24 décembre 1906 à l'âge de 64 ans.

# BIBLIOGRAPHIE

**Une Préface.** — Le directeur de cette Revue, M. René Vallette, vient d'écrire pour le charmant recueil de Formulettes enfantines de M. Jehan de la Chesnaye la préface qui suit :

POUR LE LECTEUR

« Notre ami Jehan de la Chesnaye, auquel les Lettres et le Folklorisme Vendéen sont déjà redevables de tant et si jolies pages, toutes embaumées de suave poésie et de bonnes senteurs du terroir, vient d'ajouter un nouveau fleuron à sa couronne littéraire, en recueillant sous ce titre modeste : *Formulettes enfantines* les amusants dictons et le gais rondels du jeune âge en Bas-Poitou.

« Peu d'hommes, parmi la pléiade des jeunes écrivains de notre époque, n'ont fait autant pour la sauvegarde de nos vieilles traditions loçales et pour l'évocation des glorieux souvenirs de la terre natale.

Avec une patience et une érudition également inlassables, il est allé s'asseoir au foyer des anciens, il a écouté attentivement le récit des aïeules et noté avec une scrupuleuse fidélité les refrains berceurs des jeunes mères.

« Grâce à lui, le passé de notre vie régionale, depuis le berceau jusqu'à la tombe, sera pieusement gardé en des chapitres charmants et charmeurs tout à la fois ; et les générations qui viennent pourront dans leur course affolée vers le progrès, revivre en feuilletant ses ouvrages les heures plus calmes de l'existence idéalisée d'autrefois.

C'est donc avec plaisir que nous saluons l'apparition de ces nouvelles pages où se retrouve encore une fois toute l'âme vendéenne, et dont la lecture éveille en nous le souvenir déjà lointain des joies naïves que connut notre jeunesse et que les « enfantelets » de demain eussent peut être ignorées, si Jehan de la Chesnaye n'en avait pas amoureusement noté pour eux tout le charme. »

— Notre éminent confrère et ami M. Charles Foley, auquel on doit déjà tant de pages charmantes inspirées par nos guerres de Vendée et notamment *Vendée*, *Guillori-Guilloré*, et *les Colonnes Infernales* vient de faire paraître chez Mame un nouveau roman d'un attrait tout

particulier pour nos lecteurs, — *Les Mauvais Gars* — et dans lequel l'aimable auteur fait revivre avec son talent accoutumé les scènes les plus émouvantes de l'Insurrection Vendéenne.

— Notre confrère M. Raymond Roquet, des Sables-d'Olonne, n'est pas seulement un jeune avocat de talent, il est également un poète d'une belle et riche envolée ; et il vient de nous en donner la preuve en publiant dans une élégante plaquette intitulée *La Mer et la Mort*, une petite gerbe de poésies d'un charme tout personnel. (pet. in-4° de 16 p. imp. de l'*Etoile*, des Sables-d'Olonne 1906).

La Réponse des Chouans tel est le titre de la magnifique lettre adressée par notre excellent ami, M. le lieutenant colonel marquis d'Elbbé à la *Revue de l'Ouest*, en réponse au discours prononcé en Vendée par M. Clémenceau.

Autre protestation. — A fin d'octobre dernier, notre éminent compatriote, M. le baron de Mesnard a adressé à M. Clémenceau une ettre de protestation reproduite par de nombreux journaux, et qui témoigne de la hauteur de vues, de la noblesse de sentiments et de la science très avertie de son auteur à l'endroit des événements de notre histoire contemporaine.

— Notre érudit collaborateur M. l'abbé Baraud, continuant sa curieuse étude sur l'*Instruction primaire en Bas-Poitou avant la Révolution* à publié dans la *Semaine Catholique* de Luçon une longue et intéressante liste des *Petites Ecoles, des Régents et des Régentes* n° du 3 novembre 1906 et suivants).

M. Baraud a également publié une plaquette remplie d'érudition sur l'*Ancien Clergé de la Roche-sur-Yon*, depuis 1207 jusqu'à nos jours. (Cette plaquette est en vente chez l'auteur à la Roche-sur-Yon ; prix 1 fr. 25)

Le manuscrit de son 3e volume sur *les Prêtres victimes de la Révolution* est terminé et prêt à être livré à la composition.

Toujours infatigable, M. l'abbé Baraud prépare enfin une série d'études dont nos lecteurs auront le primeur sur les *Anciens monuments de la Roche-sur-Yon*, et l'*Assistance médicale en Bas-Poitou avant la Révolution*.

— M. l'abbé Renolleau, dont on n'a pas oublié la savante notice sur les *Prisons des Sables pendant la Révolution*, a récemment fait paraître une tragédie, *La Ligne droite*, douée d'un puissant intérêt et inspirée par les événements les plus poignants de l'histoire Sablaise en 1793.

Notre savant collaborateur, M. L. Troussier a réuni en plaquettes les deux intéressantes études qu'il avait publiées dans l'*Echo de Saint-Filibert de Noirmoutier* sur *Les Prisons de Noirmoutier sous La Terreur* et sur *Les Combats de Fromentine en Messidor an VIII*.

— Reçu de M. Théodore Maurer, vice-président de la Société des poètes français, un délicieux volume de vers, intitulé *Fleurs Morvandelles*, dont un de nos poètes voudra bien faire ici la critique autorisée dans un prochain fascicule.

— Notre distingué collaborateur M. le vicomte H. de Grimouard vient de publier. (Poitiers. Imprimerie du « *Courrier de la Vienne* » in-8° de 145 pages avec fig. et fac-similé), une étude d'un haut intérêt sur la *Seigneurie du Père-Grimouard*. Cette étude qui témoigne d'une grande érudition et d'une profonde connaissance de la psychologie sociale, nous apprend « Comment la noblesse parvenait et se conservait sous l'ancien régime ». En traçant l'histoire de sa famille, M. de Grimouard a jeté en même temps une utile lumière sur les conditions économiques et sociales de l'existence en Bas-Poitou, pendant les cinq derniers siècles.

Nous l'en félicitons bien sincèrement.

— L'*Echo de Saint-Philibert de Noirmoutier* (n° de décembre 1906) continue la publication de ses intéressantes *Notes sur la persécution contre les prêtres de l'île pendant la Révolution*.

Ce même n° contient également un *Supplément à la liste des victimes de la Révolution à Noirmoutier*, d'après le dernier volume de M. l'abbé Charpentier, *Chez nous en 1793*, et d'après *les Prisons des Sables-d'Olonne*, de M. l'abbé Renolleau.

— Notre collaborateur et ami, M. l'abbé Charpentier, publie dans *Le Vendéen*, un intéressant feuilleton sous ce titre *Un Coin de Touraine, Souvenirs de voyage*.

Viennent de paraitre :

Le *Grand Almanach Vendéen* pour l'année 1907, contenant 120 p. de renseignements utiles et intéressants, revus, corrigés et augmentés. Gouraud, éditeur. Prix : 15 centimes :

A l'occasion de la publication de cet Almanach M. Caurit, ancien imprimeur, a fait paraître dans la *Vendée* une lettre de rectification, son nom ayant été omis à tort dans l'énumération des éditeurs successifs de cet Almanach.

L'*Almanach annuaire illustré de la Vendée*, pour l'anné 1907. Imprimerie de l'*Etoile de la Vendée*, les Sables-d'Olonne. Prix : 0 fr. 15.

— *Fleurs de Chair*, tel est le titre d'une petite gerbe de poésies, de M. Charles de Fèbes, de Guingamp — poésies dont quelques-unes ne sont pas sans mérite, mais dont les rimes osées ne sont évidemment pas destinés aux jeunes filles.

— Notre ami M. Robuchon l'auteur des *Paysages et monument du Poitou* nous adresse une série nouvelle de fort artistiques cartes postales illustrées sur la Vienne et les Deux-Sèvres. Nos félicitations et remerciements bien sincères.

— Pour paraître prochainement chez Poussielgue, à Paris, La *Vie du Bx Grignon de Montfort* (in-8° avec portrait), par M. le chanoine Laveille.

— Dans la *Revue d'Anjou* (N° de septembre-octobre 1906), M. Pierre Gourdon continue la publication de sa très intéressante excursion historique *Sur les chemins de Vendée*. Cette fois c'est à *Châtillon-sur-Sèvre* et au château de la Durbellière qu'il conduit le lecteur, narrant avec beaucoup de vérité et de coloris les batailles qui eurent lieu sous les murs de la première et l'incendie qui détruisit le second.

— Notre excellent ami et collaborateur M. l'abbé Charpentier a publié dans la *Semaine Catholique de Luçon* une très-intéressante étude sur la Cathédrale de Luçon.

— La dernière *Chronique du Bas-Poitou* publiée dans *le Vendéen* du 28 décembre est en grande partie consacrée au Grand-Séminaire de Luçon — le premier Séminaire créé en France par Richelieu — et dont la République vient de fermer les portes.

R. DE THIVERÇAY.

La « REVUE DU BAS-POITOU »

ADRESSE

*Ses meilleurs vœux de nouvel an*

*à ses Collaborateurs et Abonnés fidèles*

*31 Décembre 1906.*

# TABLE DES MATIÈRES

19e ANNÉE

## TABLE DES MATIÈRES

### TEXTE

## GRAVURES



*Le Gérant-Directeur* : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

# REVUE

DU

# BAS-POITOU

VANNES. — IMP. LAFOLYE FRÈRES, 2, PLACE DES LICES

# REVUE

DU

# BAS-POITOU

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

20[me] *Année.* — 1[re] *Livraison.*

*Directeur* : René VALLETTE



FONTENAY-LE-COMTE

BUREAUX : PLACE THIVERÇAY

PARIS
E LECHEVALLIER
16, Rue de Savoie

NIORT
L. CLOUZOT
2, rue des Halles.

1907



CHATEAUX DE VENDEE

# LE CHATEAU DE LA CHABOTTERIE

La Chabotterie, située à deux kilomètres environ de Saint-Sulpice-le-Verdon, dans le canton de la Rocheservière, est peut-être le plus ancien castel du Bas-Poitou de nos jours habité ; aussi mérite-t-il, en raison de cette circonstance et par suite des événements historiques qui s'y sont passés, une mention spéciale parmi les châteaux de la Vendée.

Ecrit indifféremment dans les vieux parchemins, Chabotterie, Chaboterie ou même Chabautrie, Chabocière ou Chabotière, ce lieu, comme le nom l'indique, tire son origine de l'ancienne et illustre famille *Chabot*. L'opinion de M. Benjamin-Fillon suivant laquelle la Chabotterie viendrait de Chabote ou Chabaute, famille toute différente de la première, ne peut être admise.

Dès le XII[e] siècle, en effet, les Chabot qui s'intitulent « seigneurs de Rocheservière », ajoutent le titre particulier de « seigneurs de la Chabocière ». Thibaud III Chabot qui épousa vers 1160 Olive, sans doute dame de la Rocheservière, passe

en 1192 un acte en sa maison de la Chabocière ; son fils et son petit-fils portent les mêmes qualités. Deux générations encore, et Sebraud III Chabot se dit seigneur de Saint-Denis-le-Chevasse ; or nous verrons plus tard les seigneurs de la Chabotterie porter aussi le titre de seigneurs de l'Enclave Saint-Denis-la-Chevasse. Son fils Thibaud VI († 1335) est le dernier de la branche aînée des Chabot à s'appeler seigneur de la Chabocière, et moins de cinquante ans après nous commencerons la liste authentique des seigneurs de la Chabotterie et de l'Enclave Saint-Denis.

Sans doute, il se trouve en Poitou plusieurs lieux dits la Chabossière, à Loge-Fougereuse par exemple ; mais déjà par ces données nous sommes fondés à croire que la Chabotterie située dans le voisinage de Rocheservière et de Saint-Denis-le-Chevasse, doit son origine, sinon à un aîné, du moins à un cadet ou juveigneur d'aîné, de la famille Chabot, Rohan-Chabot. Au reste, ses premiers seigneurs positivement connus portent le nom de Chabot et ont les mêmes armes (1) ; si nous trouvons parfois l'orthographe Chabote et Chabaute, la prononciation reste la même, et ce n'est sans doute que par erreur de scribe ou par usage vulgaire. Malheureusement, les données authentiques manquent jusqu'en 1384 ; encore existe-t-il des lacunes, car des archives du château dispersées à maintes reprises et surtout pendant la Révolution (2), il ne reste que bien peu de choses. Cependant, soit par la tradition, soit par les données de quelques parchemins poudreux il est assez facile d'en reconstituer l'histoire.

(1) Sur un grand plat d'étain qui paraît dater du XVe siècle et qui a été trouvé il y a une trentaine d'années au fond du puits de la cour, se voit parfaitement gravé un écu aux 3 chabots. Ces mêmes armoiries sont sculptées sur l'une des tours.

(2) A la Révolution M. G.-C. de Tinguy ayant pris en mains les intérêts de ses beaux-frères MM. de Goué qui avaient émigré, crut prudent de les enlever de la Chabotterie où elles étaient fort exposées. Malheureusement dans la suite on n'y prit pas grand soin, aussi les archives de la Chabotterie, et de la haute justice qui en dépendait, se réduisent-elles à quelques pièces éparses dans les cartons de la Chabotterie et chez M. de Tinguy à la Viollière.

A l'époque de la guerre de Cent-Ans, le Bas-Poitou fut un des pays les plus éprouvés ; les bourgades voisines de la Chabotterie eurent particulièrement à souffrir dès la première période de cette guerre ; il paraît donc vraisemblable de rapporter aux années qui précèdent le traité de Brétigny (1360), qui livra le Poitou aux Anglais, la tradition d'après laquelle le premier château de la Chabotterie aurait été pillé et incendié. Après la disparition des bandes dans la contrée, les Chabot rebâtirent leur manoir dont la partie longue indique une construction du XV[e] siècle.

Pendant un siècle notre région avait joui d'une paix profonde, lorsque l'hérésie de Calvin vint jeter la discorde dans la société. Le Poitou fut une des provinces de France où le fléau de la guerre civile exerça ses plus grandes fureurs. De Poitiers, où en 1525 Calvin était venu prêcher, la nouvelle doctrine s'était répandue bien vite jusque dans le diocèse de Luçon, recrutant surtout ses nouveaux adeptes dans la noblesse (1). Les seigneurs de la Chabotterie, comme les gentilshommes voisins, embrassèrent de bonne heure la réforme et en épousèrent les querelles. On ne retrouve pas leurs noms parmi les chefs huguenots, mais leur attachement à la nouvelle doctrine n'en est pas pour cela douteux. Sulpice Chabot meurt vers 1550 peut-être victime de la guerre, et sa femme Noëmie Aubert épouse en secondes noces un protestant zélé, Gabriel Marin de la Mussetière. Jacques Aubert écuyer, seigneur de la Chabotterie, beau frère de Sulpice Chabot, est enterré d'après un document publié par MM. Beauchet-Filleau « paroisse de Saint-Sulpice-de-Verdon, le 1[er] septembre 1573 ».

(1) Les meneurs de la réforme cherchaient à placer comme chapelains, dans les familles de la noblesse de province, les jeunes élèves ecclésiastiques qu'ils avaient gagnés aux idées nouvelles. Ces abbés, acceptés souvent avec beaucoup de négligence par les châtelains, soit comme précepteurs, soit comme aumôniers, infiltraient peu à peu le venin de l'hérésie dans leurs élèves, y introduisaient le culte réformé, puis jetaient le masque et restaient comme ministres du Saint Evangile dans les familles qu'ils avaient perverties. — C'est problablement ce qui arriva pour les seigneurs de la Chabotterie.

S'il avait été catholique il aurait eu sa sépulture dans l'église; nous pouvons donc présumer qu'elle eut lieu dans le cimetière des huguenots, au village de la Chevasse dépendant et distant de cinq cents mètres de la Chabotterie (1). Son fils Jean Aubert professait ouvertement la religion réformée et était au rang des protestants les plus acharnés. Du reste, Gabriel Darrot, le second mari de Perrette Chabot, veuve de Jacques Aubert, tenait, quoique catholique, son château de la Chabotterie pour le nouveau parti.

Ce fut en ce temps, que le roi Henri III, décidé d'en finir avec les huguenots, envoya en Poitou une forte armée de troupes régulières sous les ordres du duc de Nevers. Après avoir assiégé et pris les villes de Mauléon et de Montaigu, le duc continua la campagne et s'empara en personne de trente-six châteaux et maisons fortes des environs dont il nous a laissé la liste dans ses *Mémoires* : la Chabotterie y est du nombre. « Après la reprise de ces places et chasteaux, il a « fait entrer en iceux, des gentilshommes d'honneur, catho- « liques et bons serviteurs du roy, qui se sont obligés par « promesse signée d'eux, de les conserver à Sa Majesté, « empêcher que les huguenots n'y entrent et ne permettre « aucun exercice en iceux que de la religion catholique, et « d'assister les commissaires que S. M. députera pour la « vente des biens de ceux de la nouvelle opinion. Davantage « ces chasteaux ayant été pris, les soldats ne les ont point « pillés. Mais afin qu'ils eussent quelque récompense de « leur labeur, ce qui s'est trouvé dedans a été vendu par « commissaire député par M. de Nevers, et la moitié des de- « niers à eux baillée et l'autre moitié appliquée au service « du roi. D'aucuns de ceux qui discourent sur la prise de ces « chasteaux disent qu'on les devoit brusler... » Quoi qu'en dise l'auteur de ce passage, nombre de ces manoirs furent entièrement détruits, et la Chabotterie moins maltraitée que

(1) Son emplacement porte encore sur le cadastre le nom de *Champ des huguenots*.

ses voisins, n'eut à souffrir que d'un démantèlement dont on pouvait, il y a peu d'années encore, apercevoir les traces. Un commissaire fut dépêché pour faire l'inventaire des biens qui s'y trouvaient, et M. de Sagonne principal lieutenant du duc de Nevers, maistre de camp de ses Chevau-légers, l'occupa en personne et y plaça une forte garnison. — Ceci se passait dans les derniers jours de novembre ou au commencement de décembre de l'année 1588 (1).

Enfin, lors de la levée immortelle de la Vendée contre la Révolution, *la grande guerre* comme disent encore nos paysans, la Chabotterie devait être témoin d'un des faits les plus marquants de cette guerre. Cette fois encore elle traversa à peu près intacte la tourmente révolutionnaire. Sans doute, un état des lieux en date du 2 germinal an IX (1801) relate que les servitudes et principalement la partie sud ont été « tottalement incendiées », que nombre « dégradations ont été commises par les troupes qui y ont séjournées », que pour faire des balles « les rebelles ont enlevé une dalle en plomb dont la perte a achevé de ruiner la couverture », etc : mais le général Travot ayant choisi la Chabotterie pour le centre de ses opérations, y établit son quartier général et sauva ainsi de l'incendie la partie habitée. C'est de là, qu'il parvint à capturer Charette dans les fourrés de la Chabotterie, le 23 mars 1796.

Traqué par quatre colonnes républicaines, le célèbre général Vendéen leur échappe une fois encore, le matin même de ce jour, à la ferme de la Pellerinière où il s'était réfugié avec une cinquantaine de braves. Suivi de près par le général Valentin, il est obligé de livrer un combat entre la Guyonnière des Lucs et le Sableau, où il laisse à terre une partie de son escorte ; il franchit pourtant les colonnes ennemies et se dirige vers le bois de l'Essart qui peut lui offrir une assez

(1) *Mémoires* du duc de Nevers, Louis de Gonzague, publiées par Gomberville, Paris, 1665. Tome I, p. 872 et suiv. — *Bibl. Nat.* ms. fr. a. 3411-82, f° 167.

sûre retraite. Il a déjà traversé sans encombre le petit sentier qui coupe le bois Commun ou bois de la Chabotterie (1) et atteint le village de la Chevasse, quand Travot, averti par un traître, débouche du chemin avec ses chasseurs de la Vendée, ceux des montagnes et quatre-vingts hommes du bataillon le Vengeur et le force à rétrograder dans le bois. Il est atteint par deux coups de feu ; il veut pourtant percer une forte haie d'épines servant d'échallier au sentier, mais les branches le renversent et le sang inondant son visage, il perd connaissance. Trois fidèles Vendéens se font tuer pour le dissimuler derrière une grosse *cosse de frêne* qui est au revers du fossé (2). Mais on a vu le gîte ; c'est alors que Travot en personne, avec deux chasseurs de la Vendée, Mercier-Colombière et Jeannet Bauduère, fit prisonnier. sur les midi et demi, l'illustre Vendéen. « Le chef des rebelles, dit Travot dans « son rapport, était décoré des signes de royalisme et por- « teur d'une arme à feu... (3) »

(1) Situé à 300 mètres du château.

(2) Cette cosse de frêne, le dernier refuge du grand chef royaliste existe encore. Tout auprès, on a planté une croix de bois en attendant qu'un monument de pierre vienne à jamais perpétuer le souvenir de ce lieu désormais historique.

(3) *Lettre écrite par l'adjudant général Valentin au général Grigny.*

De Brouzils, le 3 germinal, an IV.

Vive la République, mon général ! le scélérat Charette est au pouvoir des Républicains ; Travot l'a arrêté à la Chabottière sur l'heure de midi. Je l'ai rencontré moi, ce matin à neuf heures entre la Guionière et le Sablaud à la tête de cinquante hommes : je l'ai chargé avec cent grenadiers, deux heures et demie ; je lui ai tué dix de ses soldats et son Allemand. Enfin, il court comme un lapin ; je lui ai fait faire au moins six lieues toujours courant : je le tenais de bien près, mais je n'ai pu l'atteindre ; enfin lorsque Travot l'a pris il était soutenu par deux de ses soldats. L'adjudant général Travot l'a conduit à Pont-de-Vie ; il doit le conduire aux Sables. Je vous ferai un autre détail. Pardonnez-moi, je suis écrasé de fatigues. Je vous embrasse,

VALENTIN.

*Lettre adressée à Audouin, président des Cinq-Cents et lue au Conseil des Cinq-Cents au commencement de la séance du 6 germinal.*

Je m'empresse de t'apprendre que le fameux Charette vient enfin de tomber entre les mains de nos braves défenseurs ; cette nouvelle est si intéressante, que j'ai voulu te la communiquer sur-le-champ, afin que tu puisses la répandre parmi tes collègues. CARNOT.

Travot, au témoignage de Charette lui-même, se montra plein d'égards et de courtoisie. On le transporta sur un brancard de branchages à la Chabotterie, et là, gardé à vue dans la vaste cuisine du château, aux fenêtres aujourd'hui encore, toutes barrées de fer. Après avoir pansé ses blessures, s'être séché et s'être reposé pendant quatre ou cinq heures, Charette fut conduit de la Chabotterie au château de Pont-de-Vie, de là à Angers, puis à Nantes où il fut fusillé le 29 mars 1796.

Depuis, la Chabotterie n'a plus d'histoire. Elle sert d'agréable demeure à ses propriétaires qui ne furent troublés dans leur repos que par les perquisitions des agents impériaux en 1815 et par ceux de Louis-Philippe lors de l'équipée de la duchesse de Berry.

Nous trouvons le nom des premiers seigneurs de la Chabotterie dans les aveux rendus à la baronnie de Montaigu. Le 10 janvier 1384 c'est Jehan *Chabot* (1) qui en est le seigneur. Nicolas Chabaut de la Chabotterie et Jeanne Bairtaude (*sic*) sa femme passent un contrat d'échange avec Jean de Badiole, le 25 janvier 1406. On rencontre de nouveau dans les aveux à Montaigu comme seigneur du vieux manoir qui nous occupe, le nom de Jean Chabot en 1408, 1454, 1473, mais non le même personnage évidemment : de 1384 à 1473 nous sommes en présence de trois ou quatre propriétaires distincts. En 1502 c'est Guillaume Chabot, en 1544 et 1551 Artus son fils ou plus exactement Catherine Faguelin, dame de la Faguelinière et de la Bothbouère, en qualité de mère et tutrice de Sulpice Chabot, écuyer, seigneur de la Chabotterie.

La veuve d'Artus Chabot maria ses deux enfants à ceux de Jacques Aubert, écuyer, seigneur de la Normandelière, et de Catherine Ayrault, savoir : Sulpice Chabot, son fils unique à demoiselle Noëmie Aubert, et Perrette Chabot, sa fille

(1) *Chabot* porte *d'or à 3 chabots en pal de gueules 2, 1* (filiation suivie depuis le commencement du XI[e] siècle). — Voir *Dictionnaire Beauchet-Filleau*, t. II, p. 173, et principalement 177-179, 199-201.

unique, à Messire Jacques *Aubert* (2). Contrat passé à la Chabotterie, le 11 février 1554.

Sulpice Chabot étant décédé sans héritiers directs, peu avant 1560, la Chabotterie et les fiefs qui en dépendaient firent retour à sa sœur dame Perrette Chabot, laquelle devenue veuve de Jacques Aubert épousa en secondes noces Gabriel Darrot, écuyer, seigneur de la Fromentinière, lui-même veuf de Louise de Crunes. Ils marièrent ensemble les enfants qu'ils avaient eu l'un et l'autre en premier mariage de sorte que Jean Aubert épousa le 6 janvier 1578 demoiselle Gabrielle Darrot, et Charles Darrot, demoiselle Elisabeth Aubert qui était veuve déjà de Jacob de Crunes. A Jean Aubert et à Gabrielle Darrot échurent la Chabotterie, Choisy, l'Enclave, Saint-Denis-la-Chevasse, etc , aux termes d'une transaction de partage, en date de la Fromentinière, le 7 août 1593.

Veuf sans enfant de sa première femme, Jean Aubert se remaria en 1598 à Marie Ferré, dame d'honneur de Louise de Lorraine, veuve de Henri III, et en troisièmes noces, l'année 1612, à Louise de Fiesque, fille de Scipion de Fiesque, l'un des premiers chevaliers des ordres du roi, baron de Bressuire, et d'Alphonsine Strozzi. Ces nouvelles châtelaines de haut parage ne lui laissèrent pas de postérité et les trois seigneuries de la Chabotterie firent retour vers 1635 à sa petite nièce, Hélène *Darrot* (1), fille de Gabriel Darrot, écuyer, seigneur de la Fromentinière et de Charlotte des Nouhes, et petite-fille de Charles Darrot seigneur de la Freignay et d'Elisabeth Aubert.

La jeune dame de la Chabotterie épousa le 9 mai 1633 son cousin-germain Gilbert Darrot, chevalier, seigneur de l'Huilière, fils de Gilbert, écuyer, seigneur de l'Huilière et de Céleste

(2) *Aubert* porte *d'argent* alias *d'or, à 10 roses de gueules posées 4, 3, 2 1.* — (1276, filiation suivie à partir de la fin du XIVe siècle). Voir *Beauchet-Filleau*, t. I, p. 139.

(1) *Darrot*, porte *de sable à 2 cygnes d'argent affrontés, ayant leur tête contournée et les cols passés en sautoir, portant chacun dans leur bec un anneau d'or.* — (1090, filiation suivie depuis 1102). Voir : *Beauchet-Filleau*, t. III, p. 28.

Bruneau de la Rabastelière. De ce mariage naquirent entre autres enfants : Charles, seigneur de l'Huilière, maintenu avec son frère dans sa noblesse en 1667 où il est dit demeurant à la Chabotterie, — et Gabriel Darrot, puisné, auquel fut attribué la Chabotterie avec ses annexes. Ce dernier épousa vers 1651 demoiselle Gabriel Constant, dont il eut : Yves-Joseph Darrot, chevalier, seigneur de la Chabotterie, Choisy, l'Enclave Saint-Denis-la-Chevasse et autres lieux, d'après les aveux à lui rendus en 1698 et 1699, — et Charles-Gabriel qui peu après succéda à son frère et qui fut le dernier Darrot de la Chabotterie († vers 1735). Il épousa en 1708 Hélène-Gabrielle *Thomasset* (1), fille d'Antoine, chevalier, seigneur de la Gestière et de demoiselle Gabrielle Templier, et veuve de Pierre Micheau de la Bonnière. Il n'en eu point d'enfant, mais institua Hélène Thomasset sa donataire universelle ainsi qu'il est dit dans l'acte de donation de tous ses biens fait par cette dernière, le 18 novembre 1737, en faveur de sa nièce Anne-Renée Thomasset, fille d'Antoine Thomasset, chevalier, seigneur de la Gestière, etc., et de Louise Gazeau.

Celle-ci se maria à Charles-Alexandre *de la Fontenelle* (2), chevalier, seigneur de la Viollière, la Copechaignère, etc. et par contrat de mariage du 26 novembre 1737, puis par testament olographe en date du 16 juin 1744, elle institua son mari son légataire universel et porta ainsi dans la maison de la Fontenelle la seigneurie de la Chabotterie. De cette union naquirent deux enfants. Charles-Alexandre, dit marquis de la Fontenelle, chevalier, seigneur de la Chabotterie, Choisy, l'Enclave Saint-Denis, la Viollière, etc., épousa vers 1769 demoiselle Suzanne Poictevin de la Rochette. Il mourut sans hoirs

(1) *Thomasset*, porte *d'argent à 5 hermines de sable 3, 2 ; au chef d'azur chargé d'un griffon passant d'or armé de gueules, le tout soutenu de sable.* On énonce parfois par un *tiercé en fasce.* — (filiation suivie depuis la fin du XIVe siècle). Voir *Beauchet-Filleau*, t. II 1re édition.

(2) *De la Fontenelle* porte *d'azur au croissant d'argent en abime et 5 étoiles de même posées en sautoir 2, 1, 2.* — (1388 filiation suivie). Voir *Beauchet-Filleau*, t. III, p. 470.

à Paris (paroisse de Saint-André-des-Arts), le 4 juillet 1788 laissant les terres et châteaux de la Chabotterie et de la Viollière à ses neveux *de Goué* (1) qui payaient encore en en 1829, un douaire de 1800 livres à sa veuve. Depuis, la Chabotterie est toujours restée en possession de cette famille. Sa sœur, Gabrielle-Anne de la Fontenelle (1739-1774) avait épousé le 3 août 1761 son cousin germain, Joseph-Charles-Marie de Goué, chevalier, seigneur du Marchais et autres lieux (1732-1784), fils de Joseph-René de Goué et de Marguerite-Magdeleine-Antoinette de la Fontenelle.

L'aîné de leurs enfants, Charles-Joseph de Goué, chevalier seigneur du Marchais, la Chabotterie, Choisy, l'Enclave Saint-Denis-la-Chevasse, la Copechaignère, la Limonière, etc., officier au régiment d'Armagnac, mourut en émigration le 1er novembre 1795. Le puîné, Louis-Alexandre de Goué, officier, chevalier de Saint-Louis, eut dans ses partages avec son frère cadet, en date du 20 avril 1804, le Marchais, la terre de

(1) *De Goué* porte *d'or au lion de gueules surmonté d'une fleur de lys d'azur*.

Cette famille est une des plus anciennes du Maine. Les vieilles généalogies tant manuscrites qu'imprimées la font remonter à Arnulphe, qui en 914, donne le terrain nécessaire pour reconstruire l'église de Fougerolles (Mayenne), près de laquelle se trouvait la Tour de Goué. Depuis cette époque, grâce aux archives de Goué, véritable mine de richesses pour l'histoire de Bas-Maine, les titres vidimés et quelques originaux permettent d'en établir la filiation complète, et, à partir de la seconde moitié du XIIIe siècle, cette filiation est uniquement prouvée par les actes originaux eux-mêmes. On trouve des Goué à Hastings, aux Croisades, à Bouvines, à Crécy et Azincourt, aux guerres d'Italie, sous les ordres des du Bellay leurs parents, à Ivry, etc... Quatre d'entre eux ont été chevaliers de l'Ordre du Roi (Saint-Michel) ; deux, chevaliers de Malte ; ils ont eu de hauts commandements militaires, d'importantes fonctions à la cour et dans les conseils du Roi, etc.

Les sires de Goué ont possédé dès la fin du XVe siècle plusieurs terres titrées ; ils sont qualifiés entre autres de *barons de Goué* ; leur seigneurie de Goué allait être érigée en marquisat quand s'éteignit la branche aînée d'une façon très inopinée ; aussi voyons-nous leurs héritiers et successeurs les de Baugy et d'Auray de Saint-Pois se qualifier *marquis de Goué*. Ajoutons que Jacques de Goué, d'une branche cadette de cette maison, conduit en Bas-Poitou à l'occasion des guerres de religion, s'y établit définitivement par son mariage avec Louise Faron, le 31 octobre 1588 (Fontenay-le-Comte). Il y fonda une branche, aujourd'hui devenue aînée de la maison de Goué.

famille, et ce fut le troisième, Gabriel de Goué (1773-1838), aussi officier et chevalier de Saint-Louis qui obtint la Chabotterie, mais alors bien démembrée. Elle passe ensuite à l'un de ses enfants, M. Achille de Goué (1818-1867), marié en 1842 à Mlle Boscal de Réals de Mornac, et elle est actuellement habitée par son fils aîné M. Alain de Goué marié en 1874 à Mlle Maujoüan du Gasset, et par le fils de ces derniers, Alain, qui a épousé en 1906 Mlle Sabine de Lassat.

La Chabotterie, toujours l'objet de convoitises, n'a donc jamais été vendue (1), et l'on remarque le soin jaloux qu'avaient ses seigneurs de la conserver dans leur famille par les mariages et les nombreuses alliances entre cousins-germains et autres proches, comme nous avons pu nous en convaincre, en suivant l'histoire des six familles qui s'y sont succédé jusqu'à nos jours.

La Chabotterie relevait de la baronnie de Montaigu à foi et hommage lige et à ligence de quarante jours garde au château par année, et à 13 deniers de rachat payés à l'Aumônerie de Montaigu, d'après les aveux de ses seigneurs (XIVe-XVIIIe s.).

Cette seigneurie, l'une des plus importantes de la mouvance de Montaigu, s'étendait principalement sur toute la partie sud-ouest de la paroisse de Saint-Sulpice le-Verdon. Elle comprenait les métairies de la Chabotterie, la Vieille-Cour (2), le Fossé, la Morinière, le grand et bas Hopitaud, la Séguinière, la Boucherie, la Chironnière, la grande et petite

(1) Bien que ses propriétaires eussent émigrés, la Chabotterie ne fut pas vendue nationalement ; elle fut affermée par Jean Touzeau, du village des Forges et habitée par les demoiselles de Goué qui la reçurent en partage de la nation. L'une d'elles, Charlotte, fut tuée par les bleus près de la Chabotterie le 28 février, 1794, et les deux autres blessées et laissées pour mortes. Une de celles-ci, Henriette de Goué, épousa Gabriel-César de Tinguy : le mariage fut célébré dans une des salles du château le 19 mai 1795 par Louis Amiaud, prêtre réfractaire désservant Saint-Sulpice et Mormaison.

(2) Autrefois appelée Vielle-Chabotterie, Basse-Chabotterie ou Cour-Neuve. Elle était dès le début du XVe siècle, la demeure du frère cadet du seigneur de la Chabotterie, alors Hugues Chabot.

Siffraire, etc. L'un des plus curieux de ces droits est celui du tenancier de la Siffraire au seigneur de la Chabotterie. Bien que publié maintes fois nous croyons devoir encore le reproduire :

« ... Reconnais en outre que se faisant des noces audit village, celui qui se marie est tenu de vous bailler une paire de « gants blancs et la fleur d'un boisseau de farine de froment « cuite en échaudits, rendable le tout à votre hôtel de la Chaboterie, et encore faisant les dits mariages, si on amène un « gendre en l'une des maisons, vous avez droit, le soir des « noces, de venir ou envoyer vos gens ou serviteurs, tuer et « éteindre le feu, en la maison où il fera sa demeure, et par « après de le faire rallumer; et pour cela vous est dû et « sommes tenus vous payer ou à celui qui viendra pour ce « faire, de votre part, cinq sols... » Ce sont les termes d'un aveu du 24 août 1631, que nous retrouvons textuellement dans ceux des 16 mai 1739, 28 mars 1770 et autres. Ce même droit était également dû sur les tenanciers de la Renaulière et des Ayrables.

De la Chabotterie dépendaient le fief Choisy et l'Enclave Saint-Denis-la-Chevasse, auxquels se trouvait rattachée une haute, moyenne et basse justice qui portait le titre de châtellenie ; le « juge-sénéchal » y tenait à époque régulière ses assises et y exerçait tous les privilèges de la haute juridiction seigneuriale ; le seigneur avait « droit de fuye, garenne et chasse sur les bestes grosses et menues, soussis et à oizeaux avec pouvoir de la défendre » etc. Cette châtellenie qui se composait de cens, rentes et autres devoirs, s'étendait pour l'Enclave, sur la paroisse de Saint-Denis-la Chevasse, et pour Choisy, sur le bourg de Saint-Christophe-la-Chartreuse, et sur les paroisses de Saint-Christophe, Saint-Sulpice, Rocheservière, la Grolle, Bouaine, Legé, etc. Détachés de la seigneurie de Rocheservière en 1464 et 1510, comme supplément de partage dû à Françoise de Volvire, ces deux fiefs furent vendus par sa fille Anne Rouault, femme d'Adrien

Gallucio de l'Hôpital, sire de Choisy en Tourraine, à Jacques Aubert, le 14 février 1555, et firent jusqu'en 1790 membre de la Chabotterie, moyennant « l'hommage lige, sans ligence ni garde et a rachat », au seigneur de Rocheservière.

Telle qu'elle existe maintenant, « la Chabotterie est un des « plus curieux manoirs du pays par son ancienneté et sa conservation » (1). Les bâtiments actuels sont de divers époques.

Les plus anciennes constructions étaient situées au midi : des portes et des fenêtres toutes petites et presque carrées sembleraient remonter au XIII[e] siècle. Ce sont sans doute les vestiges de la demeure des premiers seigneurs de la Chabotterie, vestiges qui ont fini par disparaître il y a quelques mois à peine ; au reste, cette partie avait été brûlée pendant la Révolution et relevée avec la plus stricte économie. C'est de ce côté que se trouvait l'ancienne chapelle du château, déjà toute en ruine en 1711 (2).

Le grand corps de bâtiment, dont les façades donnent à l'est et à l'ouest, est du XV[e] siècle. Cette partie fut démantelée en 1588, mais elle garde malgré tout le caractère de son époque. Quand les bâtiments du côté du midi devinrent trop étroits ou, pour dire mieux, inhabitables, on fit élever le grand pavillon situé au nord, flanqué de deux tours. Ce pavillon à trois étages et la tour ronde ornée d'une belle échauguette ainsi que les deux pavillons du jardin sont de la seconde moitié du XVI[e] siècle ; les dates 1575 et 1580 gravées sur une dalle en plomb de la couverture et sur un des piliers de l'ancien pont-levis de la seconde enceinte, indiquent l'entreprise de grands

(1) Voir l'article souvent inexact de M. Dugast-Matifeux. sur la Chabotterie, dans l'*Echos du Bocage Vendéen*, année, 1884, page 129-136.

(2) Procès-verbal de visite de la Chabotterie, du 25 février 1711 : « Il y a au « coin de la dite maison principalle au midy une tour qui est la majeure « partie tombée, n'ayant plus de charpente ny couverture, servant autrefois « de chapelle à ladite maison, et voullant icelle rétablir il seroit nécessaire « de démolir les murailles jusqu'au rez-de-chaussée, et pour la mettre en es- « tat de service sellon quelle paroist avoir esté il conviendroit au moins la « somme de 600 livres. »

travaux à cette époque. C'est donc à Perrette Chabot, dame de la Chabotterie et à son second mari Gabriel Darrot qu'il faut attribuer les parties principales du château, et elles dénotent de leur part un véritable goût artistique.

La tour carrée renferme un escalier circulaire tout en pierre de taille; elle possède une superbe défense percée de nombreuses meurtrières, dans laquelle on a placé une grosse cloche aux armes des la Fontenelle fondue à la Chabotterie le 24 juillet 1783. On y lit sur la porte d'entrée la date de 1611. Au-dessous de cette date, a été encastrée un écusson en granit certainement plus ancien (1), aux armes écartelées d'un cadet de la maison royale de France et Chabot. Les armes de France sont brisées d'une cottice, ce qui était le blason porté par les Bourbons de la Roche-sur-Yon, et l'écu est timbré d'un casque tourné à senestre, ce qui semble bien indiquer un signe de bâtardise. — On se perd en conjectures. Nous serions donc reconnaissant si quelque lecteur érudit de la *Revue du Bas-Poitou* parvenait à en donner l'identification ; jusqu'alors nous opinons que ces armes sont celles d'un bâtard de la Roche-sur-Yon, marié avec une demoiselle Chabot de la Chabotterie dans les premières années du XVI[e] siècle.

Quoi qu'il en soit, ces travaux furent entrepris pour réparer les désastres des guerres de religion, et c'est à Jean Aubert à qui on doit les attribuer. Il avait commencé à l'autre extrémité du bâtiment (sud), une tour carrée semblable qui a été démolie au commencement du XIX[e] siècle.

Une nouvelle chapelle dans le style de cette tour a été construite en 1883, et onze ans plus tard on était obligé de rebâtir la tour ronde qui venait de s'écrouler.

La Chabotterie avait l'aspect d'un castel bien fortifié avec

(1) Ce n'est pas le même grain de granit que celui de la tour, il s'émiette facilement; du reste, Jean Aubert y aurait fait placer ses propres armes s'il n'avait possédé cet écusson. Tout porte à croire que cette plaque, ornait une des portes d'entrée ou une des salles du château, et que, les modifications faites alors ayant nécessité son déplacement, J. Aubert tint à conserver ce précieux monument et à lui assigner une place d'honneur.

sa double rangée de douves larges et profondes. Les premières douves baignaient en grande partie les fondations mêmes du château et furent comblées dès avant la Révolution. Les secondes en étaient éloignées d'une centaine de mètres, et dans les endroits où elles n'existent plus, les dépressions de terrain sont encore facilement reconnaissables ; du côté nord, le petit ruisseau de l'Issoire remplaçait les douves et formait une ceinture sans doute plus large et plus profonde que le lit actuel. L'entrée principale était à l'ouest ; un étroit passage entre deux piliers, datant de 1580 qui existent encore et qui supportaient un pont-levis, donnait accès à la seconde cour furent construites les servitudes. La cour intérieure était aussi close ; d'après la description de la visite de 1711 une grande arcade voûtée en pierre de taille, mais dont il ne reste que les trois piliers, servait de support aux deux ponts-levis qui ouvraient passage l'un aux piétons, l'autre aux chevaux et voitures. Ajoutons à cela, les échauguettes, les nombreuses meurtrières et même l'épaisseur des murs, et nous pouvons nous figurer facilement qu'en cas d'attaque, toutes ces défenses assuraient jadis au seigneur du lieu, une assez longue résistance.

A. G.

# LE CLERGÉ DE LA VENDÉE

## PENDANT LA RÉVOLUTION

(*Suite*) (1)

### CUGAND

Lebastard (*Jacques*), curé.

Vieillard (*Yves-Guillaume*), vicaire.

Avant la division de la France en départements, Cugand, paroisse des Marches communes de Poitou et de Bretagne, dépendait du diocèse de Nantes. M. Dechaille, curé, étant mort le 23 mai 1788, l'évêque de Nantes mit la cure de Cugand au concours, et ce fut M. Lebastard, vicaire de Saint-Père-en-Retz, qui l'obtint, le 11 septembre 1788, et qui en prit possession le 31 octobre suivant. Il était né à Héni le 29 mai 1751, avait été tonsuré le 28 mai 1768, et ordonné en 1771. Il refusa le serment, mais il resta caché dans sa paroisse pendant la tourmente révolutionnaire, tantôt sous un habit, tantôt sous un autre, le plus souvent déguisé en paysan. Il changeait de domicile toutes les nuits, accueilli avec empressement par les paroissiens à qui il allait demander asile, quelles que fussent d'ailleurs leurs opinions politiques. Plusieurs « patriotes » furent heureux de lui offrir l'hospitalité. Il célébrait la messe partout où il se trouvait, dans les maisons, dans les granges. Un de ses paroissiens, qui s'était fait son

(1) Voir le 4e fascicule 1906.

garde-du-corps, a raconté qu'il entrait toujours le dernier dans la maison où il se réfugiait, et qu'il en sortait toujours le premier. Les Bleus le traquèrent plus d'une fois, il leur échappa toujours. On dit qu'un jour il traversa Cugand au milieu des soldats qui le cherchaient, avec une « réorte » sur l'épaule, comme s'il allait chercher un fagot de bois. Une nuit, pourtant, il fut surpris par les soldats dans son presbytère; il se précipita dans une maison voisine qui était par hasard ouverte, et se cacha dans la ruelle du lit où était couchée la maîtresse du logis, pendant que le mari parlementait à la porte avec les soldats qui étaient à sa poursuite. M. Lebastard était de haute taille, d'une excellente constitution, d'un caractère un peu vif.

Dans l'*Etat nominatif des prêtres réfractaires qui exerçaient le culte avant le 18 fructidor*, le commissaire Bousseau lui donne la note suivante : « Bâtard, curé de Cugand, âgé d'environ 60 ans, est supposé avoir eu beaucoup d'humanité pendant la guerre de la Vendée; je le crois dans les principes contre la Révolution ; il ne parut en sa commune en public qu'une seule fois depuis qu'il est caché ; il est réfractaire ; homme à talents et de grand conseil. » Et il ajoute, en fin de liste : « Les ci-devant rebelles continuent toujours de respecter et favoriser ces monstres de l'humanité. Leur influence est toujours à peu près la même dans le pays, et si le peuple met de la lenteur à porter les impositions et à payer les patentes, ils peuvent bien y être pour quelque chose. » On voit que le citoyen commissaire ne s'attardait point aux principes, et pensait aux réalités pratiques.

En l'an X, M. Lebastard habitait Nantes, ainsi qu'il résulte de sa déclaration du 21 prairial, dans laquelle il dit qu'il désire profiter de l'amnistie et fixer son domicile à Cugand. Le Concordat le trouva à la cure de Cugand, et l'y maintint. Nommé chapelain de la Chevallerais en 1806, il y fonda une école ecclésiastique dont il devint le supérieur. En 1814, il s'établit à Guérande en qualité de principal du Collège, reçut le titre

de chapelain de Saillé en 1812, et fut appelé à la cure de Sainte-Luce, près Nantes, le 1er juillet 1815. Il y mourut le 17 décembre 1827, à l'âge de 76 ans.

M. Yves-Guillaume Vieillard, né à Nantes, paroisse Saint-Nicolas, le 13 avril 1764, clerc tonsuré le 29 mai 1787, prêtre le 6 juin 1789, fut nommé de suite vicaire à Cugand, où, suivant l'exemple de son curé, il refusa le serment prescrit par la constitution civile du clergé. Il se retira à Nantes, dans sa famille, d'après un document du 5 prairial an II, par lequel « M. Vieillard prie le secrétaire général du département de la Loire-Inférieure de lui envoyer un certificat attestant qu'il a été vicaire de Cugand jusqu'en 1792. « Lorsque Nantes devint inhabitable pour les prêtres insermentés, M. Vieillard se cacha à Vertou et dans les environs. Sur le registre des réquisitions du département de la Loire-Inférieure, à la date du 18 thermidor an II, il est signalé comme « insoumis, errant toujours dans la commune de Vertou. » Le 17 fructidor suivant, une lettre du commissaire central près l'administration départementale ordonne « aux commissaires près les administrations de Vertou et de Cambon d'employer tous les moyens pour s'assurer de la personne de ce scélérat ».

L'abbé ne fut pas pris, et, au Concordat, fut nommé vicaire à Bignon, puis, en 1805, curé de Saint-Etienne de Corcoué, qu'il quitta, par démission, au bout de trois mois, pour prendre les fonctions de diacre d'office à la cathédrale de Nantes. Il mourut, paroisse de Sainte-Croix, à Nantes, le 10 août 1825.

## SAINT-GEORGES DE MONTAIGU

Fouasson (*Jean*), curé.

Lusson (*Charles*), vicaire.

M. Jean Fouasson, né le 5 février 1728 à Noirmoutier, où il possédait une maison dans le quartier de Banzeaux, avait été vicaire à Nalliers de 1753 à 1755, puis à Saint-Georges de Mon-

taigu, et avait été nommé curé de Saint-Georges en 1765. D'un esprit large, versé dans la jurisprudence, d'excellent conseil pour ses paroissiens, il vit d'un œil favorable le mouvement politique de 1789, et fut nommé en 1790 officier municipal de la commune. Mais il se sépara bientôt des novateurs sur la question religieuse et refusa le serment. L'arrêté du directoire du département de la Vendée en date du 9 mars 1792 le cita à comparaître à Fontenay avec d'autres prêtres insermentés dénoncés comme perturbateurs de l'ordre public. L'arrêté leur enjoignait de venir résider au chef-lieu du département, dans la huitaine de sa publication.

M. Fouasson ne crut pas devoir se rendre à cette invitation, et son nom ne figure pas sur la liste des ecclésiastiques internés à Fontenay, qui, dans les premiers jours de septembre, déclarèrent avoir l'intention de s'expatrier en Espagne. Bien que son âge, 64 ans, le dispensât de la déportation, M. Fouasson ne se déroba pas au décret de déportation du 26 août 1792, et, le 10 septembre, il s'embarqua pour Saint-Sébastien avec 38 autres prêtres, sur le navire l'*Heureux Hasard,* capitaine Vassivier.

D'une famille aisée, M. Fouasson vécut en Espagne de ses propres ressources, et s'isola au point que son nom ne se retrouve dans aucun document de l'exil, et qu'on ignore le lieu de sa résidence. Il revint à Saint-Georges de Montaigu à la fin de l'année 1800. Le rapport du préfet de la Vendée du 11 thermidor an IX le classe parmi les prêtres qui n'inspirent qu'une confiance médiocre au gouvernement, avec cette courte mention : « Fouasson, ancien curé, venu d'Espagne ; on le croit soumis. » S'il ne l'était pas encore, il ne tarda pas à l'être, car, renommé à la cure de Saint-Georges par M. Paillou, il fut de ceux qui, en raison de leurs infirmités, ne purent aller en personne à Montaigu prêter le serment de fidélité au Gouvernement, et qui adressèrent ce serment par écrit au sous-préfet de Montaigu en mai 1803. Il mourut à la fin de cette même année.

M. Charles Lusson, vicaire de Saint-Georges, refusa le serment, comme son curé, fut cité comme lui à comparaître à Fontenay à titre de suspect, et se déroba à toutes les recherches. Il était originaire de Saint-Fulgent, où son frère, aubergiste, devint capitaine de paroisse dans l'armée vendéenne, au rassemblement du 13 mars 1793.

L'abbé Lusson accompagna souvent lui-même l'armée catholique en qualité d'aumônier. Les notes d'un représentant du peuple en mission l'appellent « l'aumônier de l'infâme armée de Royrand ». M. de la Boutetière lui attribue le chant militaire vendéen appelé la *Contre-Marseillaise*, et dont voici la strophe finale ;

> O Sainte Vierge Marie.
> Conduits, soutiens nos bras vengeurs ;
> Contre une séquelle ennemie,
> Combats avec tes zélateurs
> A nos étendards la victoire
> Est promise dès ce moment :
> Que le régicide expirant
> Voit ton triomphe et notre gloire !
> Aux armes, Vendéens, formez vos bataillons.
> Marchez, le sang des Bleus rougira vos sillons.

M. Lusson ne cessa pas, en outre, en dépit de l'installation d'un curé constitutionnel, de remplir à Saint-Georges de Montaigu les fonctions du ministère, ainsi que le prouve le feuillet conservé dans un registre de l'état-civil à Noirmoutier, daté de « l'an 1793, 1e du règne de Louis XVII », où il certifie avoir suppléé les cérémonies du baptême à une fille de Jean N. et de Thérèse Maréchal, de Noirmoutier, à Saint-Georges de Montaigu ; il signe : « Lusson, prêtre, vicaire de Saint-Georges de Montaigu. »

Après les défaites des Vendéens, M. Lusson eut l'imprudence de suivre à Noirmoutier les débris de l'armée royale qui se réfugièrent dans cette île. Les Bleus s'emparèrent de Noirmoutier, et la Commission militaire fit fouiller tous les prisonniers.

Dans ses *Mémoires*, Mercier du Rocher dit avoir copié un document officiel adressé à la « Société populaire des Sables » portant que « M. Charles Lusson, ex-vicaire de Saint-Georges de Montaigu, a été fusillé sur la place de Noirmoutier, au pied de l'arbre de la Liberté, le 14 nivôse an II (3 janvier 1794) avec les principaux chefs vendéens. » D'autre part, l'abbé Remaud, dans son *Rapport sur la persécution religieuse en Vendée pendant la Révolution*, écrit : « L'abbé Lusson, vicaire de Saint-Georges, fut atteint d'un coup de feu sur la grève en cherchant à se sauver par le passage du Gois. » Les deux versions ne sont pas inconciliables, si l'on détache du document officiel la précision de la fusillade « au pied de l'arbre de la Liberté ».

La paroisse de Saint-Georges fut une de celles que Goupilleau (de Montaigu) tint à pourvoir, des premières, d'un curé constitutionnel. La première assemblée électorale, tenue à Montaigu le 10 mai 1791, élut à la cure de Saint-Georges M. Maroilleau, vicaire aux Brouzils (*v. ce nom*). L'installation se fit le 24 juillet, mais l'accueil des fidèles n'engagea pas le nouveau titulaire à rester à son poste. Il se fit nommer, le 21 novembre 1792, à la cure de Saint-André Treize-Voies, où les Vendéens brûlèrent son presbytère et faillirent le brûler avec. Saint-Georges ne resta pas sans prêtre fidèle ; après le départ de l'abbé Lusson, l'abbé Marion, curé de Saint-Jacques de Montaigu, caché dans les Maines, resta à la disposition du troupeau. Dans la « Chronique paroissiale de Saint-Georges de Montaigu », le curé Remaud raconte « qu'un corps de troupes révolutionnaires avait établi son campement à une distance de 200 mètres du bourg. Dans la direction de la Rolinière et jusqu'à ce village les sapeurs avaient abattu tous les arbres qui masquaient la vue du camp, et pouvaient favoriser une surprise. Bientôt le feu fut mis dans le bourg et consuma une grande partie des maisons. L'église fut pillée par les soldats ; ils en brisèrent les autels, et, avec l'amas des bancs, ils firent un vaste bûcher dont les flammes montant jusqu'à la charpente l'embrasèrent ; la toiture s'effondra, et les murs res-

tèrent seuls debout. Les croix du bourg et des villages furent abattues à coups de hache. Les villages eurent le sort du bourg, presque tous furent incendiés. Pendant trois années, les habitants de ces villages réduits en cendres se réfugièrent et vécurent dans la forêt de Grala. »

L'*Etat général des ci-devant églises situées dans les communes de l'arrondissement du bureau d'enregistrement et des domaines de Montaigu*, dressé en l'an VIII, porte en effet, pour Saint-Georges de Montaigu : « Eglise médiocre comme grandeur, presque toute ruinée; on dit la messe dans une chapelle; elle est soumissionnée par le curé. » Le presbytère, qui avait été vendu nationalement le 1er jour complémentaire de l'an IV, fut racheté par la commune en juin 1807.

## LA GUYONNIÈRE

GOUPILLEAU (*Charles-Samuel-Martin*), curé.

En 1770, M. Feuvre, curé de la Guyonnière, ayant été nommé doyen de la Collégiale de Saint-Maurice à Montaigu, M. Goupilleau fut appelé à le remplacer. Né à Aspremont, où son père était procureur fiscal, il était le frère de Jean-François Goupilleau, dit de Fontenay, qui fut successivement dragon, notaire, député aux Etats-Généraux, membre de la Convention, et le cousin de Goupilleau, dit de Montaigu, député à l'Assemblée législative, membre de la Convention, et député aux Cinq-Cents. Le curé de la Guyonnière n'éprouva pas les ardeurs révolutionnaires de son frère ni de son cousin, et refusa nettement le serment exigé par la Constitution civile du clergé.

Après l'élection de Rodrigue à l'évêché de la Vendée, Goupilleau (de Fontenay), écrivait de Paris à son cousin de Montaigu, le 31 mai 1791 : « J'assistai, dimanche dernier, à la consécration de notre évêque... Je désespère totalement du retour de mon frère, d'après la dernière lettre qu'il m'a écrite. Cependant, tâchez, sans affectation, de le faire ren-

contrer avec notre nouvel évêque, lors de son passage à Montaigu. Est-il possible que la prévention aveugle ainsi les hommes ! »

Conformément à l'arrêté collectif du 30 juin 1792, M. Goupilleau fut conduit à Fontenay comme prêtre réfractaire ; il y tomba malade. On dut retarder pour lui l'application du décret de déportation du 26 août, et il fut réuni aux prêtres sexagénaires ou infirmes internés le 3 novembre dans le couvent des Filles Notre-Dame, devenu maison de réclusion. La maladie s'aggrava, et le curé de la Guyonnière demanda au directoire du département l'autorisation d'aller se faire soigner à Montaigu, dans sa famille. Dans la séance du 27 novembre 1792, un rapport fut présenté au directoire « sur la pétition de Charles-Samuel-Martin Goupilleau, prêtre reclus à la maison commune, tendante à être autorisé à se retirer à Montaigu, dans le sein de sa famille, pour s'y faire traiter de la manière convenable à son état d'infirmités habituelles ». Mais, vu le certificat du citoyen Brisson, officier de santé, le directoire déclare « qu'il n'y avait pas lieu à délibérer ».

M. Goupilleau n'exagérait pourtant pas son état, car il mourut dix-huit jours après, le 16 décembre, à l'âge de 48 ans, en dépit du certificat de l'officier de santé.

La nouvelle de sa mort parvint à Mgr de Mercy en exil, à Soleure. Dans une lettre de janvier 1793 à M. Paillou, en Espagne, le prélat s'exprime ainsi : « J'ai appris que M. le curé de la Guyonnière est mort à Fontenay ; je le recommande aux prières de nos frères. »

Durant la détention et après la mort de M. Goupilleau, le culte fut assuré à la Guyonnière par un Trinitaire de Beauvoir, réfugié dans cette paroisse, M. Jagueneau, originaire de Montaigu.

Après la pacification, M. Jagueneau acheta le 5 brumaire an V, le presbytère de la Guyonnière et y fixa sa demeure. Dénoncé après le coup d'Etat du 18 fructidor pour avoir refusé

le nouveau serment imposé par la loi du 19, « Jagueneau, prêtre réfractaire de la Guyonnière » fut condamné à la déportation à Cayenne : mais il sut échapper à toutes les recherches.

En 1804, M. Jagueneau fut accusé d'être l'agent des conspirateurs anglais, et d'avoir caché des munitions de guerre dans son jardin, à l'ancienne cure : ce fut la conspiration dite « des saumons de plomb ». Il fut arrêté, conduit à Paris et emprisonné au Temple. Comme on criait à la persécution contre les curés, les *Annonces officielles de la Vendée*, numéro du 15 vendémiaire an XIII (7 octobre 1804) prirent soin de publier que le prêtre Jagueneau, actuellement détenu au Temple à Paris, n'était point desservant de la paroisse de la commune de la Guyonnière, comme on a affecté de le répandre ; il était simple prêtre habitué et propriétaire à la Guyonnière où il a été arrêté par la gendarmerie par mesure de police. « L'ex-Trinitaire fut traduit devant une Commission militaire et condamné à un an de détention à Nantes, dans la prison du Bouffay.

Le desservant de la Guyonnière, et en même temps de la Boissière, était alors l'abbé Girard.

En 1804, M. Gourbin, natif de Campéou (Manche) fut nommé curé de la Guyonnière, où il mourut le 9 août 1805. Il eut pour successeur M. Guérin, originaire de Saillé, diocèse de Coutances, à qui succéda en 1808 le comte Sylvestre Du Chaffault, dont il sera parlé dans la notice d'Avrillé. Ce fut lui qui racheta l'ancien presbytère en novembre 1809. Il mourut cinq mois avant les travaux d'agrandissement exécutés au presbytère en juin 1822.

## ABBAYE DE TRIZAY

A l'époque de la Révolution, l'abbaye cistercienne de Trizay, de la filiation de Pontigny, fondée à la fin du XII$^{e}$ siècle, n'était plus représentée que par l'abbé commendataire, Louis-

Joachim de La Roche Saint-André, âgé de 84 ans en 1790. Les biographes ne sont pas d'accord sur le lieu de sa naissance : le chanoine de Suyrot le fait naître à Montaigu en 1706 ; M. le docteur Mignen, de Montaigu, dit qu'il naquit à La Rochelle, de Louis-Gilles de La Roche Saint-André, capitaine de vaisseau, et de Charlotte de Saint-Légier. Entré dans les ordres, il prit vivement partie contre les Jansénistes, trop vivement au gré de Mgr de Sansay, évêque de Nantes, qui le pria de s'éloigner de son diocèse. Il se rendit à Paris, où il rencontre Mgr Suarès d'Aulan, évêque de Dax, qui se l'attacha en qualité de vicaire général, et l'emmena avec lui en revenant de l'Assemblée du Clergé de 1745. Missionnaire par tempérament, le vicaire général reprit avec tant d'ardeur la campagne contre les Jansénistes, qu'il s'attira de puissantes inimitiés, qui l'obligèrent à quitter Dax en 1751, et à venir se fixer dans sa famille à Montaigu. L'évêque de Dax l'avait pourvu, en 1750, de l'abbaye de Villedieu ; il résigna ce bénéfice en 1786, après avoir été pourvu, dès 1770, de l'abbaye de Trizay.

A Montaigu, M. de La Roche Saint-André s'adonna aux œuvres charitables, aux travaux du ministère, et à l'instruction de quelques élèves ecclésiastiques, au nombre desquels fut le P. Baudoin. En 1790, il déploya contre la Constitution civile du clergé le même zèle qu'autrefois contre les jansénistes, et, malgré son grand âge, fut noté comme suspect. Il se cacha ; mais, à la fin de 1793, l'indiscrétion d'un domestique dévoila sa retraite aux émissaires envoyés, par Carrier, de Nantes à Montaigu. Arrêté dans une de ses métairies de la paroisse de Treize-Septiers, il fut emprisonné à Nantes le 6 décembre, traduit devant le tribunal révolutionnaire, et condamné à mort, sur ces motifs que « le ci-devant abbé n'avait pas prêté le serment de fidélité à la République, prescrit par la loi, et sur ce qu'il habitait un pays en insurrection, afin de mieux fanatiser les gens des campagnes. »

En entendant prononcer sa condamnation, M. de La Roche

Saint-André entonna le psaume *Lætatus sum*, et, ramené à la prison du Bouffay, ranima le courage de ses compagnons d'infortune en chantant un cantique qu'il venait de composer. Il marcha d'un pas ferme à l'échafaud, et mourut avec un grand courage le 20 décembre 1793, à 87 ans, en récitant le psaume *Laudate Dominum, omnes gentes*.

Le 29 nivôse an II, un employé de la régie nationale écrivait au citoyen Barbedette, directeur de ce service par intérim : « Citoyen, le département de la Loire-Inférieure vient de nous informer que la Commission militaire de Nantes a condamné à mort Louis-Joachim La Roche Saint-André, prêtre, ci-devant abbé commandataire, natif de La Rochelle et domicilié depuis 13 ans à Montaigu. Nous te prions de mettre sans délai les biens de ce scélérat sous la main de la nation. » Un de ses arrière-neveux a publié de lui, il y a quelques années, les *Elévations sur les principaux mystères de la vie de N.-S. Jésus-Christ et de sa très sainte Mère*, ouvrage qui était conservé en manuscrit dans sa famille.

*(A suivre).* EDGAR BOURLOTON.

# NOTES

## SUR L'EXERCICE DE L'ART DE GUÉRIR

### A FONTENAY-LE-COMTE

### (XVIe ET XVIIe SIÈCLES)

*Clysterium donare;*
*Postea seignare,*
*Ensuita purgare;*
*Reseignare, repurgare et reclysterare....*
(MOLIÈRE. *Le Malade Imaginaire*, Intermède 3).

En cette macaronique et bouffonne épigraphe serait incluse, à en croire Molière, toute la thérapeutique de son temps. Si étrange que cela paraisse de nos jours, les traités médicaux anciens et les *parties* (1) d'apothicaires ne sont pas pour le démentir. Peut-être ces panacées universelles de nos pères — saignées et clystères — furent-elles efficaces, en leur simplicité? Profane entre les profanes, je n'entreprendrai pas d'en discourir, — mais Pascal déclarait : « Si les médecins avaient le vrai art de guérir, ils n'auraient que faire de bonnet carré. » Et les médecins — nos fontenaisiens comme les autres, — s'obstinaient à porter des bonnets carrés. Attaquée, décriée, calomniée, la médecine encore au berceau rencontra néanmoins plus d'impies que d'incrédules.

(1) On dit aujourd'hui *mémoires* d'apothicaires.

Ses apôtres (médecins, chirurgiens, apothicaires), furent légion ; — est-il besoin d'ajouter qu'elle eut aussi ses fidèles ? Ne parlons pas de ses martyrs.

Quoi qu'il en soit, l'art de guérir ainsi pratiqué s'est, dès le quatorzième siècle, spécialisé.

Le médecin (mire, miège, physicien), coiffé du bonnet de docteur pris en l'Université, délivre pompeusement (1) ses ordonnances ; — au chirurgien est imparti le travail manuel, « il applique les emplastres et onguents et manie la lan« cette » ; — l'apothicaire enfin est chargé de la préparation des médicaments.

Sur l'histoire de l'art de guérir en Bas-Poitou, le manque de documents ne permet, pour cette époque lointaine, que des présomptions déduites par analogie d'ouvrages généraux. Mais à compter du seizième siècle, on trouve à Fontenay-le-Comte des médecins, des chirurgiens et des apothicaires. A vrai dire, il ne semble pas qu'il y eût alors une distinction nette entre leurs diverses attributions : tel prend ici le simple titre de chirurgien qui par ailleurs sera qualifié médecin, tel autre traitera des malades qui ne sembla jamais que maître apothicaire.

Sans insister sur cette confusion qui sera expliquée plus loin, nous allons tenter l'énumération des docteurs en médecine qui ont exercé à Fontenay pendant le XVIe et le XVIIe siècles, — l'histoire de nos maîtres chirurgiens et de nos apothicaires ; — puis, après quelques notes sur leur clientèle, nous traiterons en appendice de l'exercice illégal de l'art de guérir.

(1) Avant Molière et Montaigne qui, très irrévérencieux, gouaillera « *leurs trognes magistrales* », Pierre Braillier (V. *plus loin*) disait des médecins : « *Je croy qu'ils ont le plus estudié à faire la mine; car à cela ilz sont plus sçavans qu'en parfection de médecine ; et à bon droit se doivent plustôt appeller frères* mineus *que médecins ; car c'est la plus grande parfection qu'ils ayent...* » Déclaration des abus et ignorances des Médecins... *Edition du Dr Dorveaux*, 1906, p. 9.

## I. — Les Médecins.

Le plus ancien document connu sur les médecins fontenaisiens est l'inscription suivante recueillie dans l'une des chapelles de l'église Saint-Nicolas (1) :

HIC. IACET. MAGISTER. GALTERIVS. DOINEĀ. SACERDOS. PREDICATOR. ET. MEDICVS. QVI. OBIT. AN. DNI. M. CCC. XLVIII. IN FESTO B'. MARTINI. ANIMA. EI'. REQVIESCAT. IN. PACE. AMEN.

En 1348, mourait donc à Fontenay-le Comte un prêtre-médecin du nom de Gauthier Doineau.

Au quinzième siècle, Jehan Butin, médecin ordinaire de Louis XI, et commentateur des *Aphorismes d'Hippocrate*, fut, par son épouse Françoise Regnouf, seigneur de Jarnigande près Fontenay, mais il n'apparaît pas qu'il y ait habité ; — du moins est-il probable que son beau-père, Guillaume Regnouf, premier médecin du même roi, était notre compatriote (2).

Bref, le premier médecin dont on puisse affirmer l'origine fontenaisienne est le célèbre Pierre Brissot, né en 1478 et mort à Lisbonne en 1522. D'autres ont dit sa vie laborieuse et ses querelles scientifiques (*Brissotins* et *Dyonisiens*), nous renvoyons à leurs travaux (3). Brissot ne nous appartient d'ailleurs que par sa naissance, car il n'exerça jamais dans sa ville natale.

En 1520, nous rencontrons enfin deux docteurs en médecine : Regnaud de Sallenove et Guillaume Vernède.

De Sallenove, originaire de La Rochelle, se fixa probablement en notre cité à la suite de son mariage survenu en 1504 avec Catherine Gallier ; il était mort dès 1537.

(1) *Poitou et Vendée*. — Fontenay-le-Comte, page 40.

(2) Tiré d'une note du XVII[e] siècle écrite sur la garde d'un livre d'heures manuscrit du quinzième siècle qui appartint à la Collection B. Fillon.

(3) René Moreau. — *Apologetica disceptatio*. Paris, 1622. In-8°. — Dreux du Radier. *Bibliothèque historique du Poitou*, t. II, page 20 à 30. — B. Fillon. *Recherches sur Fontenay*, t. II. page 1.

Quant à Guillaume Vernède, arrivé à Fontenay en 1519, à l'âge de 28 ans, comme receveur des décimes de la Reine de de Navarre (1), avec les titres de licenciés ès lois et de médecin, il entra dans la bourgeoisie bas-poitevine par son union avec Marie Mallet, fille du procureur du roi Pierre Mallet, et fut la souche des seigneurs du Bouildroux ; — il existait encore le 7 mars 1541.

Raoul Collin, médecin-botaniste, dont le curieux inventaire après décès, dressé en 1549, mentionne « deux coffres pleins « d'herbes sèches » et quelques livres d'histoire naturelle (2), fut leur contemporain. D'après B. Fillon, ce Raoul Collin aurait vécu dans l'intimité du moine Pierre Lamy, le guide intellectuel de Rabelais ; peut-être de Sallenove et Vernède furent-ils familiers de la cellule des doctes cordeliers ? Il serait flatteur pour notre amour propre de fontenaisien de croire que l'influence de nos compatriotes eût orienté la jeunesse studieuse de Rabelais vers les études médicales : le 16 septembre 1530, — six ans après son départ de notre cité — il s'inscrivait en effet à la Faculté de Montpellier et, dès le 1er novembre suivant, obtenait le titre de bachelier (3). N'est-il pas raisonnable de supposer que des études antérieures furent la cause d'un si prompt succès.

Quelques années plus tard, s'établissait à Fontenay-le-Comte Sébastien Collin (4). Né à Fontenay-le Comte (5) en

(1) Marguerite de Navarre fut pourvue des revenus de la châtellenie le 15 juillet 1519.

(2) *Poitou et Vendée*, Fontenay-le-Comte, page 42, note 5.

(3) V. *Revue des Etudes Rabelaisiennes :* Jean Plattard. *Les Publications savantes de Rabelais*. Année 1904, p. 71. — Rappelons que Rabelais appartient par sa formation à Fontenay-le-Comte où il résida de 1508 (?) à 1524, c'est à dire de l'âge de raison à la trentaine.

(4) C'est à tort que l'on a parfois écrit *Colin ;* bien que notre médecin ait laissé subsister cette orthographe sur les titres de ses ouvrages, il signait *Sébastian Collin*.

(5) Ce détail emprunté à B. Fillon ne semble qu'une probabilité discutable ; — nous relevons d'autre part dans la traduction de Trallian par Collin (p. 88) cette phrase : « ...Par quoy il apert que les chastagnes ne sont point si mauvaises qu'on les presche *et encor est meilleur le païs et la gent ou*

1519, Sébastien Collin, fils ou neveu de Raoul Collin, fit ses études à Paris où il suivit les leçons de Sylvius (1) ; en 1556, il dédiait sa traduction de Trallian à un puissant protecteur qu'il avait rencontré dans la capitale et dont le nom latinisé (2) nous est parvenu sans que nous ayons pu l'identifier : « Des bontés dont vous m'avez comblé sans cesse « quand je vivais à Paris, disait-il, qu'il me soit permis de « m'acquitter envers votre urbanité en lui dédiant cette œuvre « comme un témoignage de fidèle souvenir... (3) ». De Paris, Collin semble s'être dirigé vers la Touraine et l'Anjou où il aurait exercé (4). Enfin à l'automne de 1555 (5), il était à Fontenay comme le prouve la dédicace précitée datée « *De Fontenay, en notre bibliothèque, la veille de la Saint-Jean 1556.* » Nous y lisons en effet : « ...Durant l'automne dernier tandis « que fuyant les traits hypocrites de la peste croissante, je « songeais à mener la vie d'un escargot... » Ces lignes font sans aucun doute allusion à l'épidémie de peste qui sévit en Bas-Poitou durant l'automne de 1555. Collin s'installa à Fontenay dans la pointe méridionale de l'Ile du Chardonneret (près du Pont des Loges) et y fit construire un petit pavillon appelé *La Maison Ronde* que devait abattre en 1565 une inondation (6).

*elles croissent comme sont le bois des Trots et autres lieux circonvoisins...* » — Nous ne serions pas autrement surpris que de ce « *païs et cette gent* », meilleurs encore que les châtaignes, fut issu S. Collin. Mais où donc se trouve le bois des Trots ?

(1) Jacobus Sylvius (Jacques Dubois ou del Boä), né à Amiens et mort à Paris professeur de médecine au collège royal (1478-1555), souvent cité par Collin qui accompagne son nom d'épithètes hyperboliques.

(2) « Ornatissimo ac illustrissimo viro domino *à Gytmantio.* »

(3) «... *Quod tuæ humanitati (cui propter beneficia à te erga me cum Lutetiæ degebas, cumulatissimé collata haud quaquam mihi satisfacere licet) ea lege muncupo, ut intelligas id animi mei apud te veluti pignus esse. Vale. Fontenaii e Bibliotheca nostra pridie S. Johannis An. Domini M.D.LVI.* »

(4) *Déclaration des abuz et tromperies que font les Apoticaires...* Edition Dr Dorveaux. Welter, 1901, *passim* et notamment p. 23.

(5) Et probablement dès 1553, date que porte la 1re édition de la *Déclaration* où il est souvent question du Poitou.

(6) V. *Mémoire sur une nouvelle nomenclature... des rues... de Fontenay* par B. Fillon, p. 130.

Là, dans le silence de sa bibliothèque, « trompant l'ennui par « une application constante », étudiant « les œuvres des personnages de grandissime savoir » ou déchiffrant quelque docte nouveauté expédiée par son libraire de Poitiers (1), comme les « *Observations de M. Goupil* » ou « *les Divins Commentaires de M. Rondelet* (2) *sur les poissons* », il s'essayait lui-même « pour « manière d'exercice et pour fuir oisiveté », à mettre « petits opuscules en lumière ».

De ces « petits opuscules », cinq ont été publiés ; nous les désignerons sommairement (3).

I. *Déclaration des Abuz et Tromperies que font les Apothicaires*, par Maistre Lisset Benancio. Chercelé, Tours, 1553 (réimprimé, Lyon, 1556 et 1557, — Rouen, 1558, — Paris, 1901).

II. L'*Onziesme livre d'Alexandre Trallien traittant des Gouttes*, traduit du Grec.... Poitiers, Enguilbert de Marnef, 1556 (et 1557). In-8°.

(1) Voici à ce sujet la copie d'une lettre inédite adressée à Collin par Enguilbert de Marnef :

*Monsieur*

*Pour ce que j'ay esté par vos dernières lettres confirmé en la demande que m'aviez faite cy-devant du livre de Monsieur Michel de* L'Administration duboys sainct, *i' oy voulu que cestuy-cy allast devers vous de compaignie avec Monsieur Duboys qui vous va treuver le huict de mai prochain venant et passera le beau temps printanier en vostre logis. Ce porteur vous portera ensemble les* Observations *de Monsieur Goupil qu'il vous plaira rendre à Monsieur Bonet. Monsieur, nous sommes très désireux de vous voir en ce païs ou y a jà longtemps qu'on a de vos nouvelles aultres que par escript ce qu'à Dieu plaize nous donner ce bonheur.*

*De nostre mayson de Poictiers, ce unze d'apvril.*

*Votre très humble et obeyssant serviteur,*

E. DE MARNEF.

(*Coll. autg.* du P[dt] Garnier — *Arch. hist. de Fontenay, II*, p. 243).

(2) La famille du médecin Jacques Goupil était originaire de Champagné (P. et V. *Eglise réformée*, p. 43). Quant à Guillaume Rondelet, ichtyologue distingué, il reste surtout le *Rondibilis* de Pantagruel.

(3) Dans l'introduction de l'édition savamment annotée que M. le Docteur Dorveaux a donné de la *Déclaration des abuz et tromperies que font les Apoticaires*... (*Weller, 1901*) on trouvera une bibliographie détaillée de l'œuvre de Collin. (V. *Revue du Bas-Poitou*, 1901).

III. *L'Ordre et régime qu'on doit garder et tenir en la cure des Fièvres*... Poitiers, Enguilbert de Marnef, M.D.LVIII. In-8°. — Ce traité est suivi d'un dialogue entre Hélie et Enoch sur les urines.

IV. *Traicté de la Peste et de sa guérison.* Poitiers, Enguilbert de Marnef, 1566. In-8°.

V. *Des moyens curatifs et préservatifs des maladies qui sont ordinaires aux filles et aux femmes.* Paris, Galliot au Pré, 1573. In-4°.

En outre, une lecture attentive de *L'Ordre et Régime*...., nous a révélé l'existence de deux autres traités qu'il aurait composés avant 1558 et dont les titres seuls nous sont parvenus ; l'un s'intitulait *Pyrethologiae* (ou traité des Fièvres), et l'autre *Paidopée* (ou traité de la Procréation). Il est vraisemblable que tous deux ne furent jamais publiés (1).

En dépit de notre incompétence, qu'il nous soit permis avant de passer outre, de jeter sur l'œuvre de Collin, un regard curieux.

Parlons d'abord de *L'Onziesme livre de Trallian*. Dans la dédicace déjà citée, l'auteur se plaint amèrement des critiques de ceux « qui sont si aggrestes et rufages qu'ils ne trouvent « rien bien songé que ce qu'ils songent : je ne vueil pas dire « bien fait que ce qu'ils font, considéré qu'ils ne font jamais « rien que calomnier... ». Suit la traduction de Trallien, amalgame de remèdes étranges contre la goutte ; prenons au hasard : « Treize mots grecs isolés écrits sur une lame d'or et « enveloppés de nerf de grue, la lune estant sur la fin de son « dernier quartier, est souverain... » Le tout à l'avenant. Timidement, Collin avoue enfin qu'il n'ose traduire « cinq ou « six receptes pour ce qu'elles sont veües fort estranges et « presque incrédibles ». C'est grand dommage, quelles surprises nous eût-il réservées ? Quant aux notes additionnelles

(1) Nous reproduisons ici l'opinion très nette de notre savant bibliographe poitevin, M. de la Bouralière, que nous avons consulté à ce sujet.

de Collin, elles ne sont pas moins distrayantes. Ici, nous apprenons que le musc est un produit de la licorne, là, que le pin est l'arbre dont « le bois alume comme chandelle », plus loin nous enregistrons à l'honneur des châtaignes un acte d'adoration où l'auteur allègue les autorités grecques « affin qu'on « ne pensast pas que ce fust » de lui et qu'il « en parle par « affection », et il assure que s'il voulait « déclarer les vertus des chastaignes », il lui en faudrait faire « un livre entier », ailleurs, il daube les charlatans « barbaristes et rufages per- « sonnages, conducteresses des aveugles, aïants leur veue « caligineuse... », ou discute longuement sur l'identité de l'éléphantiasis et de la lèpre.

Dans l'*Ordre et Régime... des Fièvres*, Collin traite successivement des fièvres *éphémères* pour lesquelles il recommande « *les truittes de Pamprou en Poitou* », des fièvres *tierce*, *exquisite*, *nothe*, *colérique*, *causonique*, *synoque*, *qvotidianne*, *quarte éthique*, *etc...* La saignée est le remède spécifique des unes ; pour les autres, il faudra modifier « le ventre par doux et *amiables* clystères » ; suit l'énumération de ceux que prescrit « Monsieur Gorrœus, très docte et tres fameus médecin ». « Les « clystères, nous révèle t-il enfin, ont été inventés dès long- « temps pour secourir les malades, desquels l'usage a esté « montré d'un oiseau nommé en grec *ibis*, et en français *cigogne* », et il insiste avec une naïveté comique. Savait-on que de son long bec, l'ingénieux oiseau fît un élégant succédané de l'arme de M. Purgon (1)? Il conseille encore d'attacher au cou du fiévreux un cœur de lièvre enveloppé de linge et ajoute : « Il ne doit estre veu estrange, si nous alléguons ces remèdes « eslonguées de raison moiennant qu'ils nous soient manifestes par l'expérience... »

Mais, plus que ces recueils de recettes surannées, l'ouvrage qui fonda la réputation de Collin fut sa *Déclaration des Abuz et Tromperies* des Apothicaires. Nous n'entreprendrons pas

(1) Cette fable empruntée à Galien est reproduite par Montaigne. *Essais*, *L. II. c. 12.*

l'analyse de ce factum curieux qui fut naguère l'objet d'une excellente étude (1). Disons seulement que sous le pseudonyme de *Lisset Benancio*, anagramme de son nom, Collin y fustige avec entrain les apothicaires de l'Anjou, de la Touraine et du Poitou, les convainc de crasse ignorance, dévoile leurs « sophisteries », étale leurs ridicules, stigmatise leurs défauts et, pour chacun de leurs travers, forge à plaisir des néologismes bizarres et des séries de plaisants péjoratifs que l'on jurerait échappés à la plume caustique de Rabelais. Le malicieux pamphlet, qui contenait sans doute une part de vérité, eut du succès, et Pierre Braillier, apothicaire lyonnais, crut devoir, au nom de la corporation attaquée, répondre « à ces escritures qui se vendent et crient par toutes les villes de France. ». Dans sa riposte intitulée *Déclaration des abus et ignorances des Médecins...* (2), il traite de la belle manière ce « vénérable Lisset », l'appelle « povre fol opiniâtre et ignorant, menteur » juge « qu'il n'est qu'une beste » et conclut « ... je ne congneu jamais médecin qui eust nom Lisset, c'est « un nom qui est sot et rare et croy que le maistre est sot et « rare comme son nom, si maistre y ha... »

Il ne nous appartient pas de discuter le mérite scientifique de l'œuvre de Collin mais on ne doit pas oublier que des premiers notre médecin osa traiter de médecine en langue française et dire, dans sa dédicace de *L'Ordre et Régime*, que la science n'en pouvait qu'être « magnifiée, décorée et honorée... » Aussi, cette épître de notre compatriote a-t-elle été considérée à juste titre « comme un véritable manifeste (3) ».

Sébastin Collin avait fondé en 1558 avec son beau-frère, Jacob Bonnet, physicien (titre qui décèle un médecin), et divers autres une association pour fabriquer de la vaisselle *azurine*

(1) Grimbert. *Médecins et pharmaciens au XVI[e] siècle* (*Revue scientifique* 1890). Voir aussi, édition Dorveaux précitée.

(2) Ce libelle, longtemps attribué par erreur à Bernard Palissy, vient d'être réédité avec soin par M. le Docteur Dorveaux (Poitiers, Bousrez, 1906).

(3) Petit de Julleville. *Histoire de la langue et de la littérature française*. 1897, t. III, page 683.

*et marmorée* avec de la terre venant de Faymoreau. De cette entreprise, on sait seulement qu'elle ne réussit pas (1).

Il mourut enfin entre 1580 et 1582 laissant de N... Bonnet, son épouse, morte dès 1567, deux filles, Catherine et Opportune, et un fils, Adam, qui exerça à Fontenay la profession paternelle.

Ajoutons que Collin (comme d'ailleurs tous les médecins de cette époque dont la religion nous est connue) appartenait à l'Eglise Réformée dont il fut à Fontenay, l'un des zélateurs les plus fervents.

A côté de lui, il convient de placer son beau-frère, le médecin Arnold Bodin, dit *Josué,* époux de Opportune Collin. Bodin résida à Fontenay de 1552 à son décès survenu en 1560 (?) ; mais son titre de médecin ne servit jamais qu'à masquer sa véritable qualité de ministre réformé (2).

Durant la seconde moitié du XVIe siècle, on peut encore citer parmi les médecins fontenaisiens (3) :

François Mallet (fils du procureur du roi), auquel on attribue les *Discours spécieux des maladies du rein et de la vessie et de la curation d'icelles composez par M. F*(rançois. *M*(allet). *M*(édecin). *P*(oitevin). A Lyon, chez Sulpice Sabon, in-8° de 8 ff. et 176 pp. (4) ; — Denis Courtin, seigneur de Nermou, époux de Marthe Quinefault, médecin calviniste (mentionné par Bernard Palissy) qui habita Fontenay de 1578 à 1584 ; — De la Verne (1582) ; — Nicolas Tabarit, époux de Marie Verdier (1582-1602) ; — Jacques Bertaud (1583) ; — Mathurin Bibard

(1) B. Fillon. *Lettres écrites.... à M. A de Montaiglon*. 1861, page 61.

(2) Dans la *Déclaration des abus*, Collin rappelle l'histoire d'un médecin qui faisait « mestier de prescher » et « qui fut appellé pour veoir ma- « lade une honorable dame laquelle avoit une vraye fiebvre synoche. Notre « médecin luy bailla à entendre que son mal n'estoit rien et que c'estoit Dieu « qui la visitoit, et que nous scaurions mieux cognoistre si nous sommes « aymez de Dieu, sinon quand il nous envoye des maladies et adversitez... ». Et il ajoute « sa malade fut morte dedans son septiesme jour. ». Ce médecin anonyme n'était-il pas le beau-frère de l'auteur ?.

(3) Quand un nom est suivi de deux dates, ce sont les deux dates extrêmes auxquelles on a rencontré le titre de médecin.

(4) *Poitou et Vendée*. Pasteurs, page 47, note 3.

(1594); — noble homme Israël Harnet, docteur en médecine, époux de Hélène Ostant, cité en 1596 et 1597 ; — enfin François Mizière qui mérite plus qu'une simple mention.

Né en 1541, François Mizière était fils de Laurent Misère (1), marchand à Saint Hilaire-sur-l'Autise (*Saint-Hilaire des-Loges*), mort dès 1560, et Jehanne Pougnet, vivante en 1590. Après avoir étudié à l'Académie de Genève (1563) (2), et suivi à Paris le cours de géologie de Bernard Palissy (1576-1577), il s'établit à Niort où il publia en 1596 chez Thomas Porteau une édition des œuvres de Clément Marot (3). L'année suivante, il vint se fixer en sa maison de Hauteroche près Fontenay-le-Comte, où il continua d'exercer la médecine jusqu'à son décès survenu en 1621. Il avait épousé le 16 janvier 1593 Marie Giraud, fille de Hilaire, greffier de la sénéchaussée de Fontenay, et de Marie Tiraqueau. Il s'intéressait à la numismatique et possédait une riche bibliothèque dont Jean Besly se louait plus que du caractère de son possesseur : « Vous sçavez, écri-« vait-il en effet à Dupuy le 31 octobre 1616, l'humeur des « vieillards comme cestuy-cy de iiij$^{xx}$ ans (4). »

Ses contemporains et ses successeurs furent :

Thomas Dupuy, marié à Françoise Pager ; — noble homme Joseph Barrière (1606-1620) ; — Hilaire Jamin, sieur de la Roussière de Xanton, marié à Françoise Duboulay ; — Hanaël Delespée, époux de Sarah Udel, mort en 1622, à la bataille de Rié ; — François Clémenceau, qui après avoir résidé quelques années à Fontenay se fixa en 1622 à Sainte-Hermine ; — Théodore Colladon sur lequel nous insisterons davantage.

Issu d'une famille du Berry très attachée au protestan-

(1) Seul de sa famille, François Mizière orthographiait ainsi son nom patronymique ; son frère, Nicolas, et son neveu, Aubin, signaient : *Misère*.

(2) La présence de Nicolas, Bérault, professeur de droit à cette Académie, dont la famille habitait les environs de Sigournais, attirait alors à Genève les étudiants bas-poitevins (*P. et V.* Pasteurs, p. 57).

(3) V. Maillard. — *François Mizière, médecin du Poitou et l'édition des œuvres de Cl. Marot publiée par lui à Niort en 1596 (Bulletin de la S. du Prot. fr.* Année 1855, p. 6).

(4) V. Lettres de Besly. *Arch. hist. du Poitou,* 1880.

tisme et dont plusieurs membres se sont fait connaître par leurs travaux scientifiques, Théodore Colladon était fils de Nicolas, docteur en droit, de Bourges, et de Marthe Duval. Il exerça d'abord à Luçon, puis, de 1607 à 1612, à Fontenay où il publia chez Petit-Jan :

*Epistola ad Es. Colladonem qua tractatur questio de fluvio sanguinis, 1608.* In-4°, 96 p.

*Les symptômes, pronostiqs, conséquence et curation des humeurs jaunes procédant de la bile, 1609.* In-8° de 8 ff. et 262 p.

Parti pour la Suisse en 1612, il donna de 1615 à 1617 : *Adversaria seu commentarii medicinalis critici dialytici.* Genève, 2 vol. in-8°. Marie Esgonneau qu'il avait épousée à Fontenay en mai 1607, était veuve en 1625 et habitait auprès de son fils Théodore Colladon l'apothicaire.

En 1621 et 1623, on trouve mention de François Debouté et de Michel Rambaud, — le 30 avril 1626 de De Sainctoiiyn.

Vers 1630, c'était un docteur en médecine, Jacob Le Roy, qui dirigeait les écoles protestantes de Fontenay ; fils de Jacob Le Roy et Anne Jamonneau, il eut lui-même de son mariage avec Louise Charrieu plusieurs enfants dont deux, Jacob et André, furent médecins en Bas Poitou.

Une pièce de procédure nous apprend aussi qu'un beau matin de l'an 1635 disparut de son logis de la « Rue de la Cauterye » noble homme Sébastien Chaigneau, sieur de Boisdaguet, docteur en médecine, laissant aux fontenaisiens pour seul souvenir, ses dettes. Six années s'écoulèrent, et sa femme de charge, gardienne de ses meubles l'attendait encore, quand on apprit l'établissement de notre docteur, oublieux de la cité hospitalière, à Rouargue (?) « distant de six-vingts lieues de Fontenay ». Sitôt, le mobilier transporté aux Halles fut vendu à l'encan, et dans les coffres mystérieux dont on fit sauter les couvercles, à côté « d'une soustane de serge noire de « Rouen, avecq la ceinture, le rabat, le bonnet d'escarlatte « avec galon de faux or et un bonnet carré de docteur », on

découvrit une riche bibliothèque. Le catalogue en fut dressé, malheureusement les titres des livres reproduits par un scribe ignare sont incomplets ou défigurés.

Parmi les auteurs de médecine ou de botanique citons Fernel, César Magatti, Rembert Dodoens, Gorraeus, Hippocrate, Clusius (*Lécluse*), Rioland, Mathias de Lobel, Franciscus Pertus (*Duport*), Fabricius Jérôme, Fonseca, Fabius Columna, Dionisius Fontannus (*Fontanon*), Silvius, Bauhin, Quercetanus (*Duchêne*), Cardan, Laurent Joubert, Galien, Rauchinus (*Rauch*), Rondelet, Plazon, Zacharie, Holler, Gaspard Bauhin, etc...

On rencontre des traités de toutes sciences :

L'Arithmétique de Jacques Pelletier, la Chiromancie, Les Bains de Bourbon, le Théâtre de Botanique, Questions de Chirurgie, la Chirurgie militaire, Pharmacopeia augustana, le livre « Eicon des Arbres », Enchiridion chirurgicum, Enchiridion praticum, Osteologia, la Sphère d'Orobosque, la Méthodique Introduction à la Chirurgie, le Commentaire des Fièvres, Medici ac Mathematici, la Chirurgie françoyse, Dispensatorium medicum, Herbarius, l'Histoire Générale des Plantes, la Grand'mère (*sic*) grecque de Clénard, Strabon et jusqu'au curieux *Sambuca lincea* de Fabius Columna.

Dans un autre ordre d'idées : saint Eusèbe, le rarissime *Demonsterion* de Roch le Baillif, les Psaumes de David, Nicolas Rapin, Estienne Pasquier, Homère, Balzac, le Trespas de la Peste, Jules César, les Espîtres familières du cardinal Bembo, la *Lezine*, l'Art de la Rhétorique, mentionnons enfin « un livre in-f° couvert d'une couverture fort vielle escrit en « lettres romaines contenant l'*Exposition de Sainct Bible*, « Rusfain prestres à Laurans Pappe en laquelle les articles « de foy elles sont confermées par octorité (1) ».

(1) Nous omettons à dessein un certain nombre d'ouvrages dont les titres et les auteurs incertains nous sont inconnus : *Hieronymus Bafretius*, *Adrianus Spigellius*, *Jean Ruel*, *Antoine Fumance*, *le livre Massarius*, *Monte Baldo descritto*, *De Fassime*, *Gradenicus*, *Petro Severino*, *Jacobus Zabarella*, *Brudolusitano*, etc...

La bibliothèque parcourue, il serait intéressant de faire avec son possesseur plus ample connaissance, mais l'ingrat praticien ne nous dit de S. Chaigneau rien de plus que sa fugue et sa déconfiture.

Parmi les médecins du XVII[e] siècle, nommons encore : René Venaud (1630-1643), époux de Madeleine Mignonneau ; — Françoys Lebouleux (dont nous parlerons plus loin), marié à Marguerite Guignard ; — Jean Marchand, époux de Marie Grignon, qui partait en 1648 pour La Rochelle ; — Jacob Louveau, originaire de Niort, marié à Marie Pasquier (1648-1656) ; — Hilaire Pougnet issu d'une famille bourgeoise de Saint-Hilaire-sur-l'Autise, époux de Renée Morisset (1653) ; — Jacques Corbier et Pierre Corbier, mariés, l'un à Claude Pascaud, l'autre à Françoise Collin, qui continuaient en exerçant la médecine une tradition de famille (1) ; — Luc Ruchaud, venu des Sables-d'Olonne qui semble avoir préféré les bénéfices et les honneurs des charges publiques à l'exercice de la médecine (2) ; — François Papin, conseiller du roi (1697) ; — René Hudel (1700) ; — enfin nous clorons cette liste par les fils de Jacob Le Roy (2[e] du nom) : Jacob et André.

Jacob Le Roy (3[e] du nom, quoique originaire de Fontenay, nous intéresse peu, car il n'exerça qu'à Puy-de-Serre, où il avait épousé Marie Chapon. Quant à son frère, André, sieur du Puy (*Puteanus*) (3), fixé à Fontenay, il passait « à bon droit, d'après B. Fillon, pour le praticien le plus distingué du Bas-Poitou. » Il a laissé au moins les deux ouvrages suivants :

*Des moyens curatifs à employer es maladies ordinaires aux pauvres*. Poictiers, Robert Courtoys, 1675, in-8°.

*Andreæ Puteani, doctoris medici, de febre maligna quæ sæviit*

(1) Voir plus loin.

(2) Luc ou Lucas Ruchaud, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France, maire de Fontenay en 1692 et 1693 (?) avait épousé Claude Besly, petite-fille de l'Historien, morte aux Sables d'Olonne le 24 février 1695 dont il eut au moins trois enfants : Catherine, Aimée et Lucas.

(3) Il signait ordinairement : *Dupuy*.

*in agro Pictonico anno 1686 diatriba.* Fonteniaci, apud Andream Blanchet, 1687, in-12, de 49 p. (1).

Ce dernier opuscule, publié à la fin de 1687 (le permis d'imprimer signé : Thomas est daté du 22 décembre) précéda de peu de temps le départ d'André Le Roy. Au mois d'août suivant, chassé par la Révocation, le médecin calviniste, accompagné de sa femme Esther Le Cant, s'embarquait pour un pays plus hospitalier ; il se réfugia en Angleterre, et ses biens confisqués furent attribués à son frère Daniel Le Roy, officier des gardes du corps, qui avait abjuré (2).

Les individus étudiés, porterons-nous sur le corps de nos médecins un jugement général ? Quelle fut leur valeur professionnelle ? Quelle situation sociale occupèrent-ils dans la cité ?

De leur science et de leur dévouement, les seuls éléments d'appréciation qui demeurent, ce sont les ouvrages de Collin ou d'André Le Roy qui témoignent d'un zèle au moins spéculatif, — et jamais spéculateur, nous aimons à le penser, en dépit des injures que Braillier prodiguait aux médecins de son temps : « Ils ont bien en recommandation le teston (3), mais « de guérir ne s'en soucient pas grandement. Guérisse le patient, s'il peut, mais qu'ils ayent leurs mains pleines, c'est « assez... (4). »

Quant à leur rôle dans les affaires publiques, il semble avoir

(1) Ce livre dont nous reparlerons se trouve à la Bibliothèque Municipale de Poitiers (section poitevine), recueils in-12, tome XVIII, pièce 7. (Nous devons cette référence à la complaisance de M. de la Bouralière). — Est-ce au même auteur que l'on doit attribuer : *L'Art de guérir les maladies des femmes* par Jacob Le Roy s[r] du Puy. — A Fontenay, chez Pierre Blanchet, imprimeur, 1658, in-8° de 252 pp. et 2 ff. non chiffrés..? (cité par M. H. Clouzot dans *Notes de B. Fillon pour servir à l'histoire de l'Imprimerie en Bas-Poitou*).

(2) *V. Poitou et Vendée*, Pasteurs, page 106. — Une déclaration du roi avait dès le 20 février 1680 interdit aux protestants de se servir aux accouchements de chirurgiens et de sages-femmes de leur culte ; un arrêt du conseil du 1[er] janvier 1686 défendit même aux médecins de « la Religion prétendue » d'exercer leur profession (*Mémoires de N. J. Foucault.* Paris, Imp. imp. 1862, page 149).

(3) Monnaie d'argent dont la valeur, de François I[er] à Louis XIII, varia de 10 à 20 sols.

(4) Braillier, *Op. cit.*, page 12.

été des plus effacés : rarement on rencontre leurs noms dans les manifestations de la vie commune des habitants (*assemblées générales*) ; sauf quelques rares exceptions, ils s'isolent volontiers de cette société bourgeoise dont ils sont issus pour s'adonner plus entièrement à l'exercice de leur profession. De plus, quelle que soit la considération dont ils jouissent — puisque souvent ils sont riches (1), et que la médecine ne fait pas « déroger » (2) — la qualité d'étrangers et les tendances calvinistes de beaucoup suffisent peut-être à leur aliéner les sympathies des fontenaisiens.

(*A suivre*).

RAYMOND LOUIS.

(1) Les répartitions annuelles des tailles fournissent des renseignements à cet égard. — Voir aussi l'arrêt de la Cour des Aydes du 10 juin 1653 concernant le taux de François Le Bouleux « *un médecin des plus riches du dict Fontenay...* » (*Arch. des Deux-Sèvres* E. 537).

(2) *Coutumier général de Poitou* de Boucneul, Art. 289 ; — Loyseau, *Des ordres*, chap. V. 102.

# MÉDAILLON

Ce portrait met une ombre entre les vieux panneaux :
Une femme sourit cependant, et, charmante,
Avec ses grands yeux noirs, ses roses, ses bandeaux ;
Elle sourit depuis l'an mil huit cent soixante.
Mais je souffre et ne sais pourquoi de son regard :
Il flagelle ma joie et raille ma tristesse.....
Pastel incomparable, aux douceurs de brouillard,
Avez-vous retracé cette âme sans tendresse ?
Des frissons ont glissé, vibrants, sur le jardin ;
Sur la maison, brilla, le soleil des journées,
Nul reflet n'a paré le médaillon hautain,
Ni rajeuni l'éclat des teintes surannées...
Des enfants ont joué, près du foyer brûlant ;
Des femmes ont vécu, passives ou rebelles ;
Des hommes ont jeté, de leur aveu tremblant,
Près de son cadre froid, les paroles fidèles.
Peut-être ont ils été très longtemps à mourir,
Car, dans ce long regard, passent des agonies,
Et tous les disparus semblent y revenir,
Pour me pénétrer mieux des tortures finies.

# DEMI-TEINTE

Douceur des bois, l'hiver, où des lignes s'esquissent ;
Où, dans les frondaisons fauves, aux ombres rousses,
Il y a des frôlis d'ailes qui se déplissent,
Et de lents glissements d'eau claire sur les mousses.

Solitude où l'on a, si près, les lointains bleus,
Où l'on semble être un peu, soi-même, la forêt
Et, trouver dans le sien, ce cœur mystérieux,
Que l'on n'a jamais su, mais que l'on reconnaît.

Douceur d'un soir d'hiver, quand s'allonge la brume,
Sur les choses voulant s'être immobilisées...
Tous les mots prononcés ont des langueurs de plume,
Parmi les craquements des brindilles brisées.....

*Le Roc-Saint-Luc, 19 janvier 1907.*

JANE MERCIER-VALENTON.



Ici fut tué Henri de la Rochejaquelein général vendéen

# PÈLERINAGES HISTORIQUES EN VENDÉE

## I

## DE NUAILLÉ A SAINT-AUBIN (1)

Le touriste qui chemine vers Cholet rencontre, un peu au-delà du bourg de Nuaillé, une simple croix de granit élevée sur un massif piédestal fait de quatre tronçons. C'est un modeste monument, en forme de pyramide qu'enveloppent les bruyères et les fleurs sauvages. Sur le socle supérieur, et face à la route, se détache un Sacré-Cœur en relief, au-dessus duquel ces lignes sont tracées : « *Ici fut tué, le 28 janvier, 1794, Henri de la Rochejaquelein, à l'âge de 21 ans* ».

S'il est un nom que l'on ne saurait entendre prononcer sans un vif sentiment de respect et d'admiration, c'est bien celui

(1) Nuaillé, commune du canton de Cholet (Maine-et-Loire). Saint-Aubin-de-Baubigné (Deux-Sèvres).

de ce héros dont les fabuleux exploits semblent appartenir au domaine de la légende. Dans toute la Vendée, du Bocage au Marais, de la Loire à l'Océan, il fait toujours le sujet des récits guerriers que l'on raconte au coin de l'âtre. Il se perpétuera à travers les siècles comme un symbole de bravoure chevaleresque, d'ardente piété et de générosité chrétienne.

*Monsieur Henri*, ainsi que l'avaient surnommé les gars de 93, paraîtrait un mythe, un être imaginaire, quelque gigantesque personnage, créé par la fiction, si l'histoire n'était là pour établir la vérité à l'aide d'irréfutables documents. L'on peut dire que de tous les chefs qui ont illustré la Grande Guerre, ce fut lui qui se montra le plus intrépide, le plus bouillant d'audace, et le plus justement célèbre. Toujours en avant, le premier à l'assaut, sabre aux dents, pistolets en mains, il donna l'exemple d'un courage quasi surnaturel et sut, bien souvent, conduire ses soldats à la victoire, alors qu'ils étaient près de battre en retraite (1).

Et cet homme prodigieux, ce lutteur digne de figurer parmi les héros de l'antiquité grecque et romaine, était un adolescent imberbe, presque un enfant...

Né au château de la Durbelière, en 1772, il était le fils du marquis de la Rochejaquelein, maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis.

Fort jeune encore, son père le fit entrer à l'école de Sorèze

(1) « Vous ne serez pas surpris, MM. si je vous dis que je me passionnais « pour la guerre de Vendée ; — mon héros de prédilection était *Henri de la* « *Rochejaquelein*.

« Ce jeune général résumait pour moi la valeur militaire et chevaleresque ; « je le confondais, dans ma jeune imagination, avec les héros des contes de « fées.

« Songez donc ! Avoir gagné dix batailles rangées, avoir été nommé généralissime et mourir sur un champ de bataille à vingt-et-un ans ! Peut-on « évoquer une image plus poétique ? Quel ascendant magique que celui de « la jeunesse ! *Monsieur Henri le veut*, disaient ces paysans, ce peuple de « géants, selon l'expression du plus grand capitaine des temps modernes. « Tous, non seulement le suivaient avec amour et bonheur, mais combattaient « et mouraient à ses côtés. » Discours du général de Charette à l'Inauguration de la statue de H. de La Rochejaquelein, à Saint-Aubin-de-Baubigné, 26 septembre 1895.

où sa docilité et son application lui gagnèrent l'affection de tous ses maîtres, de même que sa bonne humeur et sa générosité naturelle le firent aimer de tous ses camarades.

Au sortir de l'école, il obtint le grade de sous-lieutenant dans le régiment de Royal-Pologne-Cavalerie. Mais la Révolution l'obligea à quitter le service, et, lorsque le marquis émigra avec ses deux autres fils Louis et Auguste, le jeune Henri refusa énergiquement de les suivre.

En 1793, il vivait au château de Clisson, près Bressuire, en compagnie de son cousin M. de Lescure, lorsqu'une rumeur étrange parvint jusqu'à lui : La Vendée se soulevait.

Qu'allait-il faire ? S'enrôlerait-il sous l'étendard révolutionnaire ou prendrait-il place dans les troupes royales ?... C'eût été le méconnaître que douter de son choix.

Henri n'hésita point.

Passant deux pistolets à sa ceinture, il dit adieu à ses hôtes, et escorté d'une quarantaine de paysans, se dirigea vers Cholet afin de s'unir à l'armée d'Anjou.

Bonchamps, Cathelineau, d'Elbée et Stofflet cernés par quatre corps républicains venaient de subir une cruelle défaite à Tiffauges. Les munitions manquant, les Vendéens s'étaient retirés. Instruit de ce qui se passait, la Rochejaquelein fit sonner le tocsin dans toutes les paroisses et courut lui-même au camp de l'Oie, avec quelques cavaliers, pour y demander de la poudre à M. de Royrand.

Le 13 avril, plus de deux mille hommes acclamaient le jeune général au château de la Durbelière et *Monsieur Henri* leur répondait par ses paroles immortelles :

« *Si j'avance, suivez-moi !... Si je recule, tuez moi !... Si je meurs, vengez-moi !...* »

Il n'y a rien d'aussi beau dans l'histoire vendéenne. Cette phrase qui stupéfia le monde entier, dépeint à elle seule le caractère énergique de ce preux au visage de vierge. Elle le révèle soudain dans toute sa grandeur et dans toute sa gloire.

« Le génie de la guerre, dit Mgr de Cabrières, avait touché

« de sa flamme ce front de vingt ans. L'adolescent n'existait « plus, l'enfant était tout à coup devenu un homme, et cet « homme était né pour être général. »

Electrisés, les paysans armés de faux et de bâtons, marchèrent sur les Aubiers et mirent les Bleus en déroute... — Vive le Roi !...

Ce fut la première bataille à laquelle assista la Rochejaquelein, et cette bataille était un triomphe.

Dès lors, on le retrouve partout où il y a un danger à affronter, une action d'éclat à accomplir. La tête couverte d'un foulard rouge, un autre foulard de même couleur négligemment attaché autour du cou et à la ceinture, il dressait fièrement sa haute taille au-dessus des talus et des échelles d'assaut. Quand le danger était plus grand, il faisait un signe de croix et se jetait en avant comme pour voir de plus près le péril. Ainsi que le dit M. René Vallette dans sa biographie du général : « Il est sans cesse au premier rang, « à Beaupréau, à Argenton, à Thouars, à Fontenay, à « Saumur, à Châtillon, à Luçon, à Chantonnay, à Montaigu, « à Cholet, et s'il n'a pas toujours vaincu, il a du moins « toujours mérité de vaincre ; car, dans l'une et l'autre « fortune, il a également agi en soldat et en grand capi- « taine. »

A Thouars, il s'écrie : « A l'assaut ! » et, trouvant que la besogne ne va pas assez vite, monte sur les épaules d'un gars de Courlay, grimpe au sommet d'un mur, se cramponne d'une main aux pierres vacillantes, de l'autre tire sur les Bleus, et ouvre une brèche à ses compagnons d'armes... La ville capitule, et les Vendéens s'élancent dans les églises, sonnent les cloches à toute volée, entonnent des cantiques et remercient Dieu de leur avoir donné la victoire...

A Fontenay, les Républicains s'étaient emparés de *Marie-Jeanne*. Coûte que coûte, il fallait qu'elle retombât en possession de ses premiers maîtres, ses amis fidèles. Le 25 mai, la Rochejaquelein et les autres grands chefs reprennent la ville

aux *patauds* et ramènent triomphalement *Marie-Jeanne* couverte de feuillage.

Ici se place un épisode de la vie d'Henri qui prouve à quel degré de générosité son âme chevaleresque se laissait entraîner.

Le cheval d'un officier bleu vient de s'abattre à deux pas du jeune général...

—Rends-toi, tu auras la vie sauve! crie La Rochejaquelein.

Pour toute réponse, l'officier lui décharge ses pistolets à bout portant. Les balles sifflent au-dessus de la tête du Vendéen.

— Je me suis satisfait, dit le Républicain désappointé ; tire à ton tour et sois plus heureux que moi.

— Je vais me satisfaire de mon côté, répond Henri ; garde ta vie et reprends ton cheval et tes armes.

Puis il s'éloigne laissant l'officier bleu confondu ..

Cette magnanimité sera cause de sa mort. Peut-être, le pressent-il, car parfois une ombre légère envahit son beau front et ses regards clairvoyants cherchent à sonder le mystérieux avenir. Mais il reprend bien vite l'insouciante gaîté de son âge, et son âme, emportée par l'ardente ivresse des batailles, est, délicieux contraste, subitement ramenée aux joies naïves de la famille.

Où trouver tableau plus ravissant que celui dont furent témoins, un jour, ses compagnons d'armes? « La petite fille « de son valet de chambre à la suite d'une rencontre très « mouvementée, avait été séparée de son père. Egarée au « milieu de tous ces hommes, dont une lutte acharnée avait « enfiévré les yeux et noirci le visage sous des flots de poudre « et de poussière, elle pleurait et appelait vainement au se- « cours. Henri la voit, il s'arrête, la prend dans ses bras, la « berce avec douceur ; du geste et de la voix, il la console, lui « promet de ne pas l'abandonner... L'aigle avait, pour un « moment, pris les yeux et le chant d'une colombe (1) ».

(1) Discours de Mgr de Cabrières. *Inauguration de la Statue de H. de La Rochejaquelein*, page 43.

On pourait puiser à pleines mains dans la vie de La Rochejaquelein les actes de courage et de dévouement accomplis par ce bouillant jeune homme. A Beaupréau, les Vendéens attaquent le pont que défendait l'artillerie ennemie; Henri de la Rochejaquelein voyant la troupe qu'il conduit, décimée par le canon, reculer sous le feu qui redouble de violence, saisit le fusil d'un de ses hommes, se précipite en avant, et par son intrépidité enlève sa troupe et force le passage.

A Saumur, c'est toujours H. de la Rochejaquelein qui se trouve au premier rang. Comme autrefois Condé jeta son bâton de maréchal dans les retranchements ennemis, il jette son chapeau en s'écriant: « Qui va le chercher? » Puis fièrement, il marche le premier. Les paysans suivent leur chef audacieux, poursuivent les fuyards jusqu'au pont de la Loire, s'emparent de quatre-vingts canons, de cent mille fusils, et font près de onze mille prisonniers auxquels ils se contentent de rendre la liberté après leur avoir coupé les cheveux.

Le lendemain, quelqu'un demandait à *Monsieur Henri* le secret de ses pensées. Très ému, il regarda les trophées enlevés aux vaincus et répondit :

— Je pense à nos succès qui étonnent mon imagination. Ils sont l'œuvre de Dieu, car ils viennent de Lui.

Brave et croyant, tout la Rochejaquelein est là.

Cependant, affaiblie par ses propres victoires et serrée de près par l'ennemi, l'armée vendéenne se vit contrainte de passer la Loire pour échapper aux poursuites des Républicains.

Cathelineau était mort au siège de Nantes et d'Elbée lui avait succédé comme généralissime. Mais d'Elbée était criblé de blessures, Bonchamps venait d'être frappé mortellement, et Lescure était près d'expirer. La Vendée perdait coup sur coup ses meilleurs chefs.

C'est alors qu'un conseil de guerre proclama Henri de la Rochejaquelein, général en chef des armées catholiques et royales, grade suprême que celui-ci n'accepta qu'à son corps

défendant, et en prétextant son extrême jeunesse... — A vingt ans, disait-il tout en larmes, on est bon pour obéir et non pour commander.

Mais il ne tarda pas à prouver le contraire devant Laval où la majorité des habitants était royaliste. Dans les campagnes environnantes, il s'était formé des troupes d'insurgés qui faisaient la guerre de partisans ; leur chef principal était le fameux *Jean Chouan*, de son vrai nom Jean Cottereau. A peine virent-ils les Vendéens que tous ces braves gens, couverts de peaux de biques et le drapeau blanc déployé, accoururent au devant d'eux en criant à tue-tête : « Vive le roi ! »

Là encore, *Monsieur Henri* trouva l'occasion d'exercer sa clémence sur un fantassin auquel il dit en lui montrant son bras en écharpe :

— Va, retourne chez les tiens et apprends-leur que tu t'es trouvé seul avec le général des *Brigands* qui n'a qu'un bras et pas d'armes, et que tu n'a pas pu le tuer...

Du reste, ce héros chrétien,généreux, magnanime,avait toujours à la bouche la parole du pardon. « Ils ont tiré sur moi les premiers,disait-il,un jour,c'est donc à moi de leur pardonner. »

Monsieur Henri avait pris sous sa protection un petit orphelin auquel il témoignait une affection pour ainsi dire paternelle. Il pourvoyait à tous ses besoins et le faisait même coucher auprès de lui. Cet orphelin se nommait Herménée Bonchamps. « Un soir, près du Moulin-aux-Chèvres, on campe par groupes isolés, défense a été faite d'allumer du feu. Des soldats affamés réunissent quelques broussailles et bravant la consigne, font rôtir le lard qu'un gars du pays a eu la chance de trouver dans une maison abandonnée.

Stofflet survient, s'emporte, gronde et disperse le feu. On fait semblant d'obéir ; mais à peine ce général est-il parti, qu'on rassemble les tisons épars. Henri de La Rochejaquelein paraît. « C'est mal, enfants, il peut nous arriver malheur. » Bonnin, brave soldat de La Rochejaquelein est parmi les coupables. Il sait que la faim doit tourmenter son général aussi

bien que lui, et il est ravi de le voir venir si à propos. Il lui propose de partager le modeste régal. Henri n'a guère mangé depuis trois jours, il accepte, mais d'abord on éteindra le feu. On obéit et le général mange le pain de ses soldats, leur promettant pour le lendemain une part des provisions qu'il a envoyé chercher à la Durbelière (1). »

A Granville, le nouveau généralissime fut obligé de battre en retraite et de reprendre le chemin de la Loire que les paysans réclamaient à grands cris. Il voulut s'emparer d'Angers, mais il dut y renoncer après une journée de combat.

Quelle situation pour l'escorte dévouée qui protégeait toute une population fugitive !... La saison était froide et pluvieuse, les chemins se trouvaient boueux et défoncés. Chaque jour, de cruels ravages s'exerçaient dans les rangs de la multitude par suite de maladies nées de la fatigue, des privations, de la misère. Le nombre des blessés augmentait à chaque combat ; on les transportait dans des charrettes cahotantes, ou, s'ils pouvaient marcher, on les voyait se traîner péniblement au bras de leurs parents et de leurs amis. Des prêtres charitables portaient des malades sur leurs épaules, tandis que de pauvres femmes succombaient sous le poids de leurs enfants. Mais chaque fois que des colonnes ennemies assaillaient ce lamentable convoi, le lion vendéen se ranimait, et elles payaient chèrement leurs attaques.

Vainqueurs à Baugé, vaincus au Mans, les royalistes atteignirent les rives du fleuve le 16 décembre, et se préparèrent à le franchir à la hauteur d'Ancenis. Mais les Républicains avaient retiré les bateaux, et les malheureux Vendéens se pressaient, consternés, épuisés de fatigue, sur le rivage où les attendait une mort certaine.

La Rochejaquelein ordonna de construire des radeaux avec tout ce que l'on pourrait trouver : planches, poutres, barriques, etc...

(1) C. Franc, *Histoire de la Rochejaquelein*, p. 112.

Ce fut sur ces frêles embarcations que la grande armée décimée allait gagner l'autre bord, quand une chaloupe canonnière vint se placer en face d'Ancenis et ouvrit un feu roulant sur les fugitifs. Un grand nombre se noyèrent, bien peu passèrent, et Westermann était là, prêt à exterminer ceux qui restaient.

... Après plusieurs jours d'une existence misérable, *Monsieur Henri* reparut plus impétueux, plus bouillant que jamais.

Il s'établit, avec Stofflet, dans la forêt de Vezins et y reforma une nouvelle armée. Une cahute de branchages lui servait de demeure. Il n'endossait plus la redingote bleue, ne ceignait plus l'écharpe blanche à nœud d'or, ne se coiffait plus du mouchoir rouge qui le faisait reconnaître entre mille; vêtu presque en paysan, un gros bonnet de laine sur la tête, tel était le triste accoutrement du brillant chef royaliste.

C'est dans ce costume qu'il triompha encore à Chemillé et à Trémentines. L'espoir renaissait dans tous les cœurs...

Mais le 28 janvier 1794, à Nuaillé, le généralissime aperçut deux Bleus qui allaient être fusillés par les Blancs.

— Arrêtez, s'écria-t-il, je vais les interroger !...

Aussitôt, il s'avança.

— Rendez-vous, dit-il aux patriotes, je vous fais grâce !..

L'un d'eux le coucha en joue et fit feu.

Henri de la Rochejaquelein, victime d'une générosité peut-être trop grande, en ces temps de révolte et de haine, tomba pour ne plus se relever.

Stofflet cassa la tête au meurtrier d'un coup de pistolet, et laissa partir son camarade en lui disant :

— Va-t'en ! Monsieur Henri t'a fait grâce !...

Puis la poitrine gonflée de sanglots, il étreignit le corps inanimé de son malheureux chef.

Telle fut la fin de ce noble enfant, si loyal et si brave, qui avait donné à sa cause tant de preuves de dévouement et contribué de toute son âme à l'élévation de la Vendée.

Il reçut, à l'âge de vingt et un ans, la palme du martyre,

et sa mort fut pleurée par tous ceux qui avaient pu admirer sa fidélité et son héroïsme.

Napoléon s'est écrié dans ses Mémoires, après avoir raconté sa mort : « La Rochejaquelein n'avait que vingt et un ans, qui sait ce qu'il serait devenu ? »

Turreau écrivait le 9 mars. « J'ai donné ordre à Cordellier « de faire déterrer La Rochejaquelein et d'acquérir des « preuves de sa mort. » Hommage involontaire rendu à sa valeur ; il effrayait à tel point les Bleus qu'ils espéraient voir la Vendée finir avec lui.

Les Républicains eux-mêmes sont forcés de rendre justice à sa générosité et de reconnaître ses rares capacités.

« La Rochejaquelein, chef du district de Châtillon, dit un « officier supérieur de l'armée républicaine, enlevait le sol- « dat par une bravoure téméraire ; ses résolutions étaient « promptes, habiles et hardies ; on remarquait sa douceur, « son humanité et son insouciance dans les conseils ; il pré- « férait le rôle de soldat à celui de chef, quoiqu'il eût cette « capacité militaire naturelle qui porte aux commandements « élevés : généralissime après la blessure de d'Elbée, il di- « rigea à vingt-deux ans l'expédition de Granville où en dix « mois les Vendéens furent tant de fois vainqueurs... Un gre- « nadier délivra la République de ce redoutable ennemi, au- « quel les plus hautes destinées semblaient être promises ».

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Aujourd'hui, après plus d'un siècle écoulé, on peut voir dans la paroisse de Saint-Aubin de Baubigné, près Châtillon-sur-Sèvre, un vieux manoir en ruines, délicieusement enfoui en un lieu solitaire et boisé. L'eau dormante des fossés baigne ses tours démantelées qui n'ont plus que les oiseaux du ciel pour habitants. L'œil peut y saisir encore les traces d'un incendie, car la torche sinistre a passé par là. Ces ruines ne sont point l'œuvre du temps, mais celle des hommes.

C'est dans cet antique château, jadis animé d'une vie douce

et chrétienne, qu'était né, nous l'avons raconté, le comte Henri de La Rochejaquelein, celui dont on peut dire avec un légitime orgueil : « Glorieuse fut sa carrière, glorieuse est sa mémoire ! »

Mais il fallait que cette mémoire fût perpétuée à travers les âges et que ce grand nom reçût la consécration suprême.

Le 26 septembre 1895, dans cette même paroisse de Saint-Aubin, s'érigeait la statue du héros, œuvre superbe de Falguière due à une souscription exclusivement royaliste, en tête de laquelle figurait Monseigneur le comte de Paris. La famille du général était représentée à cette inoubliable cérémonie par dix-huit petits-neveux et nièces et soixante arrière-petits-neveux. Dans l'assistance se tenaient N.N. S.S. les évêques de Poitiers et de Luçon, ainsi que le T. R. P. Dom J. Bourigaud, abbé de Ligugé et le R. P. Dom L. Santini, abbé général des chanoines réguliers de Latran.

On y remarquait notamment M. le marquis de la Rochejaquelein, ayant à ses côtés les descendants des généraux vendéens.

Des discours furent prononcés par Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, par le général de Charette, par le comte de Mayol de Lupé, par M. Alfred Biré, sénateur de la Vendée, et par M. Gélineau. M. Bourgeois, député, lut trois poésies pleines de flamme patriotique. Et ce fut fête, non seulement pour Saint-Aubin, mais pour toutes nos chères provinces de l'Ouest.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

*Est-ce le divin Cœur qui a inspiré à notre héros sa harangue qui suffirait pour l'immotaliser ? : Si j'avance, suivez-moi ; si je recule, tuez-moi ; si je meurs, vengez-moi.*

*Henri de la Rochejaquelein, nous sommes vos descendants, et peut être le jour n'est pas loin, où les mêmes causes produiront les mêmes effets, où la mesure sera comble, et alors l'écho de vos paroles retentira dans nos cœurs.*

*Si j'avance, suivez-moi. Nous vous suivrons ! Si je recule, tuez-*

*moi. Si nous reculons, on nous tuera ! Si je meurs, vengez-moi. Si nous mourons, nous serons vengés !*

*Car, je le répète, là où le père a passé, passera bien l'enfant.*

*Je crois à la France, j'ai foi entière dans son avenir. Mais pour la sauver, imitons nos pères, et que notre dernier cri soit celui du Vendéen mourant :*

*Rendez-nous notre Dieu !*

*Rendez-nous notre Roi !*

Ainsi parlait le général de Charette.

... Henri de la Rochejaquelein est debout, la main gauche appuyée sur la poignée de son sabre. Il est vêtu de la longue redingote décorée du Sacré-Cœur, et ceint de l'écharpe blanche du commandement. Une jambe tendue, la tête haute, les cheveux au vent, les yeux fixés au loin, il semble vouloir entraîner encore ces *brigands* fidèles qui combattirent pour Dieu et pour le Roi. C'est bien là l'image de la noblesse alliée à la bravoure, telle que nous la comprenons en évoquant les péripéties de la Grande Guerre.

Et c'est pourquoi, nous, Vendéens de race, issus des martyrs de 93, nous répéterons avec notre poète Emile Grimaud :

> Le cri de nos aïeux est toujours notre cri.
> Célébrez vos Danton, vos Rousseau, vos Voltaire ;
> Nous louons, nous, les preux qu'enfanta cette terre :
> Gloire à leur grand aîné ! Gloire à *Monsieur Henri !...*

En la fête de *Saint Henri*, 15 juillet 1906.

Abbé F. Charpentier.

# NOTICE

SUR

# COMMEQUIERS ET SES SEIGNEURS

(*Suite*) (1)

GUI DE LA FORET, II du nom, chevalier, fils de Gui I et de Marguerite de Bauçay, était encore mineur vers 1343 quand son père mourut. Il se maria à Marguerite de Machecoul, fille de Girard, seigneur de la Benaste et de Aliénor de Thouars. Marguerite mourut entre le 15 mai 1416 et le 13 mai 1417, dates extrêmes d'un compte qui relate le rachat de diverses terres fait par elle (2).

Nous n'avons pu trouver de détails touchant les premières années de Gui, mais nous savons qu'il fut un des poitevins, chauds partisans des Anglais, qui poussèrent ceux-ci à emprisonner et à faire exécuter en 1370 Jean Boschet après sa belle défense de Poitiers contre ces étrangers (3). Les biens de ce dernier avaient été confisqués, mais ils furent restitués à ses neveux, les frères Bochet Pierre, Jean, Aimery et Maurice, en 1372, et dans l'acte de restitution délivré par le roi de France, Gui est désigné comme un des spoliateurs avec Miles de Thouars, seigneur de Pouzauges et de Sigournais,

(1) Voir le 2e fascicule 1906.

(2) *Archives de la Loire-Inférieure*, E. 501.

( ) Jean Boschet avait été exécuté par les Anglais, et le roi Edouard avait distribué en parti ses biens à ses partisans.

Thibaut Chabot sieur de la Grève, et Jean Sanglier, seigneur de Sainte-Gemme. Le seigneur de Commequiers avait donc suivi le parti de Jean de Montfort qui luttait contre Charles de Blois pour la possession du duché de Bretagne.

Il existe également un mandement du 7 septembre 1379 chargeant deux conseillers du Parlement de faire une enquête au sujet d'une action ancienne intentée par Gui de la Foret contre Pierre de Craon, seigneur de la Suze, et de l'île de Bouin, (partie bretonne), à cause de Catherine de Machecoul sa seconde femme : le litige avait pour objet une rente promise par celle-ci sur la terre de la Limouzinière à Marguerite de Machecoul, femme de Gui, (28 avril 1378, 21 juillet 1379). Le 7 septembre de cette dernière année, Pierre Boschet et Adam Chanteprine, conseillers au Parlement, furent même commis pour faire une nouvelle enquête sur les lieux, mais Pierre de Craon était décédé, et le procès était continué contre Catherine seule.

Quand les biens de Gui furent confisqués par Charles V, celui-ci donna ceux qui étaient situés dans la châtellenie de Chinon, estimés environ 20 livres de revenus, à Etienne Pasteau, écuyer (sept. 1369).

Gui était au nombre des barons qui défendaient Thouars contre Du Guesclin, lorsque celui-ci pénétra avec Clisson en Poitou pour soumettre le pays au roi de France. Il fut un de ceux qui signèrent avec Péronelle, vicomtesse de Thouars, la capitulation du 29 sept. 1372.

On trouve le seigneur de Commequiers faisant partie de la Cour qui accompagna Jean, duc de Berry et comte de Poitou, le dimanche 21 août 1379, à l'hôtel des frères Cordeliers de Niort, lorsque fut rendu le fameux jugement qui autorisait Louis de Granges, malgré l'opposition de Jacques I de Surgères, aîné de la maison, seigneur de la Flocellière, à conserver les armes de Surgères. Ce long différend avait été ouvert par Gui II, père de Jacques et continué par Hugues, frère de Guy, contre Thibaut frère de Louis. Hugues et Thibaut présents au siège de

Saint-Jean d'Angély avaient pris les armes l'un contre l'autre, mais ne purent en venir aux mains, sur l'ordre formel de Guillaume Larchevêque, seigneur de Parthenay, dont Thibaut était le lieutenant (1).

Il est encore question de Gui II de la Foret dans une assignation de Pierre Boschet en date du 6 février 1380, par laquelle ce dernier lui réclame la sixième partie de la terre de la Forêt-sur-Sèvre; c'était le premier acte d'un long procès que ses successeurs durent soutenir bien des années après sa mort.

Sous les auspices de Gui et en présence de Jean d'Acigné, de Guillaume de Mathefelon et de Pierre du Puy-du-Fou, il fut conclu un accord le 4 février 1383 (n. s.) entre Monsieur et Madame de Laval de Châteaubriant (Gui de Laval et Isabelle d'Avaugour) et Jacques de Surgères (2), fils de feu Gui de Surgères, seigneur de la Flocellière, au sujet de quelques acquêts que ceux-ci avaient faits dans la terre de Châteaumur (3). Gui avait été chargé de faire une enquête sur les droits des deux parties et les acquêts semblent remonter à l'époque où les terres de Clisson et de Chateaumur avaient été confisquées par les rois de France. On le trouve encore mentionné comme vivant dans un accord du 13 septembre 1383 (4).

Il mourut quelques années après cette date, car dans des lettres patentes de Charles VI, données à Vierzon le 30 juillet 1387, pour mettre fin à des différends très graves survenus entre le duc de Berry et le connétable de Clisson, celui-ci s'opposant à la levée des aides dans ses terres du Poitou, on lit parmi les griefs invoqués contre lui. « *Item*, que après la « mort de feu Guy de la Forest, chevalier, seigneur du Chas- « tel, terre et appartenances de Commequiers, et de certaines

(1) *Histoire gén. des Surgères*, p. 75 et 121.

(2) Jacques de Surgères, chev. seigneur de la Flocellière et de Belleville en Thouarçais.

(3) Don Fonteneau, t. VIII, p. 151.

(4) *Archives historiques du Poitou*, t. XVII.

« autres terres estans en la comté de Poitou. Regnier Jos- « seaume, chevalier, héritier d'iceluy Guy », voulut se mettre en possession et saisine de cette succession, mais Olivier de Clisson, « de son autorité et par force de gens d'armes », fit occuper le château de Commequiers et les autres terres de Gui de la Forêt, qui étaient terres et mouvant de la vicomté de Thouars, et commit beaucoup d'autres excès au préjudice du seigneur et des habitants (1).

La femme du seigneur de Commequiers lui survécut plusieurs années, car le 20 août 1692, Peronelle de Thouars, vicomtesse dudit lieu et dame de Talmond, donnait à Pierre Boschet, président du Parlement, l'hommage de Vispoiz « que « lui fait et lui doit faire, Marguerite de Machecoul, jadis « femme de feu messire Gui de la Forest, chevalier » et elle envoyait commandement à cette dernière de faire dorénavant hommage audit Pierre et aux siens (2).

## CHAPITRE V

### Les Jousseame et de Beaumont seigneurs de Commequiers.

René Jousseaume devint seigneur de Commequiers et de la Forêt-sur-Sèvre en épousant Isabelle, fille unique de Gui, et d'après M. Guérin, d'une première femme que ce seigneur aurait prise avant Marguerite de Machecoul. C'était une riche héritière à laquelle celui-ci ne pouvait guère prétendre d'après les titres de ses parents, plus nombreux que puissants, habitant les environs et parmi lesquels il en est deux qui possédaient Soulandreau, près de Soullans. Cette alliance accrut considérablement la puissance de sa maison.

(1) *Archives Nationales J.* 186, n° 69. *Archives historiques du Poitou*, t. XXI, p. 370 note.

(2) *Cartulaire de Cambon*, éd. Hugues Imbert, p. 66.

La succession de Gui décédé après le 30 septembre 1383 et avant le mois de juillet 1387, et par conséquent en 1384 ou 1385, suscita de nombreux procès à son gendre. Nous avons vu qu'Olivier de Clisson fit saisir et occuper par ses gens, après la mort de Gui, le château de Commequiers et que Pierre Boschet réclamait à René Jousseaume le sixième de la terre de la Forêt-sur-Sèvre. Il existe des pièces de ce dernier procès datées du 25 juin 1397. René eut aussi un différend avec Catherine de Machecoul, la tante de sa femme, au sujet de la possession de la même seigneurie et transigea avec elle le 27 juin 1396 (1).

René donna procuration le 31 janvier 1398 pour rendre les aveux et hommages à certains seigneurs, ses suzerains (2), et comme tuteur des enfants mineurs de René, son fils aîné, soutenait le 12 juillet 1417 un procès au Parlement contre Nicolas Boschet, héritier du président Pierre Boschet. Il vivait encore le 6 mars 1423, réclamant au nom de ses pupilles, une part de la succession de Jean l'Archevêque de Parthenay, sieur de Soubise et de Taillebourg, leur oncle maternel (3). En effet, d'après M. J. Guérin, René le jeune, qui fut aussi qualifié des titres de seigneur de la Forêt et de Commequiers, bien qu'il mourut avant son père, antérieurement au 12 juillet 1417, avait épousé en 1403, Jeanne de Partenay la plus jeune fille de Louis l'Archevêque père de Jean, sire de Taillebourg et de Jeanne de Beaumont, dont il eut un fils nommé Jean.

En 1402. René II Jousseaume recevait des lettres de capitaine du château, place et forteresse de Commequiers. Ses frères furent : Louis, seigneur de Soussay ; Jean, peut-être seigneur de la Giffardière ; Guillaume, le plus jeune, qui épousa clandestinement, devant un moine de Mauléon, Jeanne Jour-

(1) *Arch. hist. du Poitou*, t. XXIV.

(2) *Dictionnaire des Familles du Poitou.*

(3) *Arch. hist. du Poitou*, t. XXIV. Jeanne L'Archevêque, sœur de Jean, aurait épousé un Jean Jousseaume, seigneur, de Commequers, d'après le *Dictionnaire des Familles du Poitou*, ce qui ne concorde nullement avec ce que nous disons plus haut.

dain après l'avoir enlevée de force au moment où elle allait arriver chez André Rouault, chevalier, sire de Boisménard qui avait été constitué par le Parlement et par sa famille gardien de la jeune fille. Louis de l'Etang son rival le cita alors devant les juges comme ravisseur de sa femme (30 août 1412), et Guillaume fut ajourné à comparaître en personne, puis décrété de prise de corps, ainsi que ses frères aînés, Louis et Jean, et leur père René accusé d'avoir conseillé, dirigé l'affaire et fourni l'argent nécessaire (1).

Nous avons déjà dit que la famille Jousseaume était nombreuse dans le pays : au cours de nos recherches nous avons trouvé entr'autres un certain François Jousseaume, écuyer, sieur de Soulandreau qui servit en qualité d'homme d'armes du sieur de la Grève au ban de 1467, et qui le 7 février 1468, reconnaissait devoir à Jean Bretelin, prieur d'Aizenay et de Commequiers, à cause de son prieuré de Commequiers, une rente de dix septiers de seigle assise sur la terre de Soulandreau, payable à Notre-Dame d'Aoust. Comme en 1475 il se trouvait n'avoir pas payé cette rente depuis l'année 1470, il fut obligé d'engager pour le paiement de celle-ci et des arriérés, son domaine de la Seppée, situé dans le bourg de Commequiers, et de remettre cette terre comme gage entre les mains du prieur. L'acte fut passé à la cour d'Aizenay en présence de Jean des Chataigners, écuier, seigneur desdits lieux le 10 juin 1475 (2).

Ledit François servit avec deux archers aux bans de 1491 et 1492.

Isabelle, dame de la Foret et Commequiers, mourut en 1406 ou 1407, comme le prouve la pièce ci-dessous que nous pu·

(1) On peut lire la suite de cette affaire dans notre *Histoire du Talmondais*, (*Société d'Emulation de la Vendée*, année 1899 p. 203 et suivantes).

(2) *Archives de la Vendée*, *H.* 85. Jean des Chataigners, chev. seigneur de Beaulieu, servit comme homme d'armes le seigneur de Jarnac en 1467, ou comme brigandinier assisté de deux archers, et fit aveu du fief des Chataigners (en Apremont) au seigneur de la Chaize Giraud, le 24 mars 1480.

blions en son entier, car nous la croyons inédite. Elle donne quelques détails intéressants.

« Pierre sire d'Amboise, vicomte de Thouars, comte de Be-
« non, et seigneur de Tallemont, à tous ceux..... salut. Saichent
« tous que comme nos gens et officiers en la chastellenie et
« terre de Quemiquers à nous apprésens explectés ceste pré-
« sente année pour rachapt, pour la mort de Dame Isabeau
« de la Fourest, dame dudit lieu de Quemiquers, par le temps
« qu'elle vivoit heussent faists et mis en nos mains dix sep-
« tiers de seille de rente ou mesturage, que avoit a coustume
« à prendre et prenoit par chacun an le prieur dudit lieu de
« Quemiquers, membre de Marmouster près Tours en et sur
« les habitans de la terre de Soulendra ou aucuns d'iceulx,
« chacun an et chacune feste de ma Dame mi-aoust, ou en
« chacune feste de la Nativité Notre-Dame, ou quequessoit,
« uneffois par chacun an, soubs couleur et occasion de ce
« qu'ils disoient iceulx dix septiers de seille avoir esté donné
« par les seigneurs dudit lieu de Quemiquiers et de leur do-
« maine et il soit ainsi que frère Guillaume chappelain, prieur
« dudit lieu de Quemiquiers, soit venus par devers nous, di-
« sans que lesdits dix septiers de seille auroient esté donné de
« telle et si grant ancienneté, qu'il n'estoit mémoire du con-
« traire, on aumône de paravant la confirmation du comte
« Alfonse, en nous suppliant qu'il nous pleust le laissier jouir
« et user paisiblement de ladite rente de blé, attendu que le-
« dit don du dit blé a été fait si enciennement que par l'usage
« et la coustume du pays il ne devait choyer en rachapt.
« Pourquoy nous, en considération à ce que dit est, qui ne
« vouldrions aucunement surprandre les drois de l'église,
« amé yceulx garder et aumenter à nostre pouvoir, nous
« souffisament informé des droits dudit prieur et prieurté,
« et pour estre en bienffaiz et prières dudit prieur et de ses
« successeurs, prieurs dudit lieu de Quemequers, avons con-
« senti, volu et octroyé, voulons, consentons et octroyons
« pour nous et pour les nostres, que ledit prieur et sesdits suc-

« cesseurs joient de ladite rente de blé pour ce dit an de ra-
« chapt à nous obvenu, et doresnavant et perpétuellement
« icelle rente de blé avons mis et mettons.... Donnée en tes-
« moins de, cé ces présentes sellées de notre seel. Fait en
« nostre chastel de Talmont le 23e jour du moys de janvier
« l'an 1408. Ainsi seyné, par commandement de mon sei-
« gneur. E. Oroy (1) ».

Louis Jousseaume, écuyer, seigneur de la Foret et de Commequiers, succéda à son père Jean durant quelques années seulement, car dès 1445, le vicomte de Thouars tenait la terre de Commequiers en rachat, par suite de son décès (2). Il dut mourir sans postérité puisque sa succession, sauf Commequiers, fut recueillie par sa sœur Jeanne.

Jean Jousseaume, seigneur de la Foret, de Sainte-Hermine et de Commequiers, neveu d'un certain Louis Jousseaume, seigneur de Soussay, fils de feu René Jousseaume le Jeune, et agissant sous l'autorité de René Jousseaume, son aïeul et tuteur, rendit un aveu au vicomte de Thouars le 16 mai 1413. Il épousa Jeanne de l'Isle Bouchard (3), dame de Gounord et de Thouarcé, qui dota le 11 septembre 1428 les chapelles fondées par Louis Jousseaume précité, dans l'église de Sainte-Verge, près Thouars, et une autre instituée par son époux dans la même église, auxquelles il n'avait rien donné par son testament. Elle agissait à cette époque, tant en son nom que comme tutrice de Louis et de Jeanne ses enfants mineurs. En 1419 Jean accompagnait avec son contingent le dauphin Charles comte de Poitiers au siège de Parthenay avec Miles de Thouars sire de Pouzauges, Guy de Beaumont seigneur de Bressuire, à la suite du traité conclu récemment entre le roi

(1) Vidimus donné en la cour du scel établi par le roi à Tours le 20 mai 1441. — (*Arch. de la Vendée*, H. 85).

(2) *Cartulaire de Challans*, Chartre XI.

(3) Jeanne de l'Ile Bouchard, fille de Bernard, sgr de Montrevault, de Gounor, etc... et de Marie de Sens.

et le comte de Richemont : en vertu de cet accord celui-ci renonçait moyennant certains avantages, à ses prétentions sur Parthenay (1). On peut ainsi fixer la mort de Jean Jousseaume à l'année 1427 environ.

Le tuteur de Louis et Jeanne fut aussi un Jean Jousseaume, seigneur de la Giffardière et de la Chapelle-Thémer, qui rendait aveu au vicomte de Thouars, en cette qualité le 8 septembre 1430. Il soutint également vers la même époque, et à ce même titre jusqu'en 1446, un long procès contre Guillaume et Perceval Chabot, frères; ce dernier ayant épousé, vers 1432, Jeanne de l'Ile Bouchard, veuve de Jean, s'était emparé de force du château de Commequiers, au détriment des mineurs et y avait mis une troupe armée (2). Guillaume avait été le complice de son frère, et était, comme lui partisan de Georges, sire de la Trémoille ; ils étaient en 1426 ses capitaines à Sainte-Hermine et à Puybéliard, contre le connétable de Richemont (3).

Louis de Beaumont, écuyer (4), seigneur de la Motte de Beaumont, du Plessis-Macé, la Fougereuse, Riblières, Vallans, était lieutenant du roi en Poitou, lorsqu'il épousa vers 1440, Jeanne Jousseaume, dame de la Foret et de Commequiers, et mandait à Parthenay à la fin de juin, les députés de la commune de Poitiers pour traiter de l'assiette de divers impôts (5). Il succéda vers le mois de juillet 1441 à Philippe de Culant comme sénéchal du Limousin. Dès le 3 avril 1451 (n. s.) il fut appelé à la même charge en Poitou et y

(1) Dom Morice, *Preuve de l'hist. de Bretagne*, II, c. 992-993.

(2) *Archives historiques du Poitou*, t. XIX, p. 291.

(3) Guillaume et Perceval étaient fils de Geheudin Chabot, sgr de Pressigny et de Jeanne de Saint-Flaive. Guillaume écuyer, épousa Madeleine de Badiole et Perceval, chevalier, sgr de la Tournelière et de Liré était veuf de Jeanne de l'Ile Bouchard en 1457.

(4) Louis de Beaumont était le 3e fils et principal héritier de Geoffroy de Beaumont, seigneur de la Chapelle-Themer, Vallans, etc .. et de Catherine de la Haye.

(5) Reg. 3 des anciennes délibérations de la commune de Poitiers, f° 61.

resta jusqu'en 1460 au moins, peut-être même jusqu'en 1462.

On le trouve le 4 novembre 1451, en cette qualité, faisant saisir les biens du prieuré de Bourgenet, près Talmond, parce que le service divin n'y était pas fait et que le prieur du lieu en dissipait les revenus (1) : puis le 27 mai 1452 évoquant au siège de la sénéchaussée de Poitiers, d'une cause contre le curé Jean Palet, de l'Ile-d'Olonne et plusieurs habitants de cette paroisse (2). Il devint alors chevalier puis conseiller et chambellan du roi.

Louis de Beaumont prit une part importante à la seconde expédition de Charles VII en Guyenne en 1453, car il fut chargé avec le sieur de Baissière d'assiéger à la tête de 5 à 600 hommes Gensac en Dordogne, qu'il prit au bout de deux jours malgré ses fortifications. Il assista ensuite le 14 juillet à la grande bataille de Châtillon, à la suite de laquelle, il se montra si âpre à la curée du butin, dont il fut obligé, sur les plaintes de quelques chefs, de rapporter l'excédent à la masse commune. Au siège de Bordeaux, il prit position dans la bastille de Lormont ; puis lorsque la ville se voyant perdue parla de se rendre, le roi le désigna pour être un des négociateurs. La victoire fut productive pour Louis de Beaumont. Le château de la Brède lui fut attribué dans le partage des dépouilles des principaux chefs de la Guyenne frappés de bannissement. Mais si son rôle fut quelque peu brillant dans cette guerre, il devint presque odieux quand, une année après, il fit partie de la commission qui condamna à mort, à Poitiers, Pierre de Montferrant, le plus célèbre défenseur de Bordeaux, infidèle à son serment, il est vrai, mais digne de la clémence royale, à cause de son courage et de son dévouement à son pays. (Juillet 1454) (3).

(1) *Cartulaire d'Orbestier*, ch. 337.

(2) *Cartulaire d'Orbestier*, ch. 340.

(3) *Histoire de Conquête de la Guyenne par les Français*, par M. Ribadieu, page 286.

Un acte de vente consenti le 28 septembre 1456 par Jean Guittoneau et Catherine Lignolle, sa femme, au sieur Dainours, prieur de Commequiers, fait également mention de très noble et puissant seigneur, Messire Louis de Beaumont, chevalier, seigneur du Plessis-Macé, la Foret-sur-Sèvre, Commequiers, etc... (1)

Plus tard, on chargea Louis de Beaumont de certaines négociations relatives aux Marches de Poitou et Bretagne. Le duc François II avait désigné le 14 juillet 1462 plusieurs commissaires pour régler cette affaire, cause permanente de démêlés entre la France et la Bretagne (2). C'est à ce sujet qu'il écrivait, de la Foret, à la date du 8 janvier suivant, au duc de Bretagne une lettre dans laquelle il disait qu'il s'occupait de la question, mais qu'il avait été obligé de rester à Poitiers pour s'entendre avec les autres membres de la Commission, et ensuite d'aller à Paris pour savoir en quel temps ceux qui y sont « seront dispousez d'entendre et besoigner en la dicte commission. » Il s'engageait à faire connaître ensuite au Duc ou à son conseil de Nantes ce qu'il en résulterait (3). Le résultat de ces négociations n'est pas connu.

Quoique remplacé dans la charge de sénéchal du Poitou par Louis de Crussol, Louis de Beaumont n'en conserva pas moins la faveur du roi Louis XI. Ce monarque en créant l'ordre de Saint-Michel (1469) le comprit dans la promotion des quinze premiers chevaliers (4) et étendit sa protection à son fils Louis qui fut évêque de Paris de 1473 à 1492 (5). En 1471 il l'envoya à Mantes en compagnie de M. de la Chaboterie avec mission d'inspecter une compagnie de gens de guerre et de l'épurer en congédiant les Gascons et les Bretons dont il se défiait, en raison de l'attitude menaçante du duc de

(1) *Archives de la Vendée*, H. 65.
(2) *Histoire de Bretagne*, par Dom Lobineau, t. Ier.
(3) *Histoire de Bressuire*, par Belisaire Lédain, p. 136.
(4) *Histoire d'Aquitaine*, par de Verneilh Puirasseau, t. II, p. 279-280.
(5) *Dictionnaire des Familles de Poitou*.

Guyenne, son frère, et du duc de Bretagne. Dans une lettre du 26 octobre 1471, il rendit compte au roi de sa mission, en lui disant qu'il avait fait sortir dix-huit hommes de la compagnie et fait prêter serment de fidélité aux autres, mais que n'ayant pas d'argent à leur donner, en l'absence du clerc qui les paye, pour qu'ils puissent solder leurs dettes et s'en aller, il est obligé de les garder jusqu'à ce qu'il ait reçu de nouveaux ordres du roi. La dernière phrase de la lettre indique bien le rôle que Louis allait remplir à Mantes.

« Sire, ceulx qui demourent, parce que le dict de la Cho-
« leterie et moy povons apercevoir, ne sont pas bien con-
« tens de Monsieur de Lescun, et semble qu'ilz seroient con-
« tens de lui faire une mauvèse compaignée : et disent qu'ilz
« ont eu beaucoup de maulx pour lui, en le mauldisent et l'eure
« qu'ilz le virent oncques. Sur tout, sire, vous plaira me man-
« der et commander voz bons plaisirs pour les acomplir, priant
« Nostre Seigneur qui vous doint tres bonne vie et longue.
« Escript à Mante le XXVI^e d'octobre 1471. Vostre très
« humble et très obéissant subgiet et serviteur. »

« De Beaumont (1). »

Le Cartulaire de Challans fait également mention de lu dans un acte du 10 juillet 1470. Jeanne, dame de la Forêt, sa femme, testa par codicile le 12 juin 1478, après lui avoir donné six enfants, mais nous ne savons à quelle date exacte l'un et l'autre moururent.

Nous avons déjà dit un mot de son fils Louis qui fut évêque de Paris, et il y aurait lieu de passer à Thibaut qui lui succéda. Mais avant de parler du nouveau seigneur de Commequiers, il est bon de consigner ici que Louis de Beaumont étant sénéchal du Poitou, fut présenté comme caution par Germain Chabot, écuyer, seigneur de Pressigny et de la Rous-

(1) *Bibliothèque Nationale, fonds fr.* 2,811 ; orig.

sière en Gâtine, dans une affaire criminelle que celui-ci avait à soutenir au Parlement, pour différents crimes et excès commis à la Roche-sur-Yon et ailleurs (1).

Après la mort de son frère Geoffroy, il eut à soutenir avec sa mère Catherine de la Haye, contre Guillaume d'Argentan, seigneur de Gangé, Onzain, etc., à cause de sa femme Marie de Beaumont, un long procès, touchant la dote de la tante de Guillaume, Yolande d'Argentan, mariée à Thibaut de Beaumont, et autres biens patrimoniaux provenant du grand-père et de la grand'mère de Guillaume (2).

Nous ne savons si Louis était encore seigneur de Commequiers quand Louis XI, qui venait de se débarrasser de Charles le Téméraire, et envahissait la Bourgogne pour recueillir la succession de ce puissant adversaire contre lequel il avait lutté depuis le commencement de son règne, fit établir en 1479 un de ces impôts supplémentaires dont le compte pour le Poitou fait connaître les sommes payées par chaque châtellenie. On y voit que celle de Commequiers eut à verser $153^l\ 10^s$ ainsi répartis :

| | | | |
|---|---|---|---|
| De la paroisse de Saint-Pierre dudit lieu de Commequiers | $19^l$ | $5^s$ | |
| De la paroisse de Challans | 35 | | |
| » de Soullans | 29 | 5 | |
| » des Marais du Perrier | 19 | 5 | |
| » de Maché | 5 | 5 | |
| » de Saint-Paul-de-Commequiers (Mont-Penit) | 9 | 12 | $6^d$ |
| » de St-Christophe (du Ligneron) | 21 | | |
| » de Coudrie (réunie à Challans) | 5 | 5 | |
| » des Habites (réunie à Apremont (3) | $9^l$ | $12^s$ | $6^d$ |

*(A suivre).* G. LOQUET.

(1) *Archives historiques du Poitou*, t. 29, p. 317 et suiv.
(2) *Archives historiques du Poitou*, t. 29, p. 24. note.
(3) *Notices historiques de la Bouteliere*, p. 92-93.

# RÉCIT D'ANTAN

*Emprisonnement et torture du trésorier de France, Le Ferron, par François de Montcatin, capitaine du Château de la Roche-sur-Yon en 1444.*

La principauté-pairie de la Roche-sur-Yon, après sa vente le 18 novembre 1425 (1) par Yolande d'Aragon, épouse de feu Louis II d'Anjou, avait passé à la maison de Beauvau, et appartenait en 1444 à René d'Anjou qui succédait aux titres et droits de son frère Louis III, décédé quelques années auparavant. C'est à cette date que se passèrent les événements rapportés ci-dessous.

François Prélati, de simple roture, était né au diocèse de Lucques, à Monte Catini, d'où lui vint plus tard le nom de Montcatin. Un prêtre du diocèse de Saint-Malo, Eustache Blanchet, familier de Gilles de Raiz à Tiffauges en 1438, étant allé à Florence y rencontra Prélati, l'amena en France et l'introduisit dans l'intimité du cruel châtelain. Ambitieux, flatteur et jouisseur, l'Italien favorisa les passions du maître à la fortune duquel il s'était attaché. Aussi, quand fut jugé ce dernier, François Prélati fut poursuivit également, à Nantes, comme complice de Gilles de Raiz, convaincu d'avoir été en

(1) Vente de la seigneurie de la Roche-sur-Yon, *Ann. de la Soc. d'Emulation de Vendée*. 1867.

relation avec Satan pour des opérations d'alchimie et condamné à la prison perpétuelle.

Mais étant parvenu à s'échapper, il surprit la faveur du roi René, d'un caractère trop bon et trop crédule, lui faisant croire qu'il connaissait le secret de fabriquer les métaux précieux, par l'alchimie.

Les chroniqueurs du temps ont raconté, comme il suit, une opération de ce genre.

« En présence de René d'Anjou, Montcatin en la ville d'Angiers pour accomplir ce qu'il avoit promis dudit argent d'arquemye, il print ung lingot d'argent, le mist en son pouguet bien à la moitié (1), puis rebrossa ses manches de sa robe, et, ce fait, le tira entre deux doiz, le laissa choir en un creuset à fondre l'argent, et mit ung charbon dessus, en manière que nostre dit frère René ne s'en apparçeust point.

« Et ainsi, par plusieurs fois en a abusé, en opérations d'arquemye (2). »

C'était bien le type du fourbe, hypocrite et menteur que cet aventurier, Préfati François de Montcatin, venu du fond de la Toscane en notre pays de Poitou pour en persécuter les meilleurs citoyens, et fait en 1442 capitaine de la chapellenie de la Roche-sur-Yon. Condamné à la prison, comment parvint-il à en sortir et à conquérir les bonnes grâces du Roi pour obtenir la capitainerie du Bas-Poitou, c'est ce que l'histoire ne nous explique pas, mais nous le trouvons tout puissant dans la forteresse de la Roche-sur-Yon, en 1444, où il résista longtemps à l'autorité royale et à l'influence des seigneurs du pays.

Geffroy Le Ferron, dit *homo notabilis*, originaire de Nantes, et qui connaissait bien les scélératesses de Montcatin, avait, à cause de sa bonne renommée et de sa compétence en matière de finance, obtenu la place de conseiller du roi et les fonctions de trésorier de France. Grand propriétaire foncier,

(1) Dans le creux de sa main, afin qu'il ne fût pas aperçu par le Roi.
(2) *Arch. hist. du Poitou*, t. 29.

il possédait les terres de Saint-Etienne-de-Mer-Morte et des Jamonnières, achetées de Gilles de Raiz. De plus, l'amiral Prégent de Coëtivy l'avait chargé de l'administration de ses biens en Bretagne, et à Taillebourg, en Saintonge (1). Lorsqu'il fut arrêté et incarcéré à la Roche-sur-Yon, Geffroy Le Ferron se rendait précisément à Taillebourg auprès de Coëtivy et emportait dans sa malle des pièces importantes.

Parti de Nantes le 5 décembre 1444, en compagnie d'un nommé Guillaume Rousseau, Le Ferron s'arrêta à Machecoul. La route la plus directe pour se rendre à Taillebourg les conduisit à la Roche-sur-Yon, où ils arrivèrent le 7 à l'heure des vêpres, veille de l'Immaculée-Conception. De l'hôtellerie où ils étaient descendus, ils allèrent se promener dans la ville et rencontrèrent près de la rivière l'Yon, dans le voisinage d'un petit pont en ruine, trois ou quatre officiers de la garnison du château-fort, dont Jean de la Brunetière le jeune, et Alain de Coëtquen. Il les mena chez son hôte et leur offrit à boire. Le soir, ceux-ci revinrent lui disant que le capitaine François de Montcatin, qui avait connu son arrivée par un certain François Myecte, le priait de se rendre au château. Après une scène avec un prêtre dont nous ignorons la cause (Eustache Blanchet), il fut mis en présence du capitaine, avec lequel il échangea d'abord quelques paroles de politesse. Montcatin l'interrogea sur le but de son voyage, et subitement changeant de ton : « Il ne vous suffit pas de m'avoir fait arrêter autrefois à Nantes, maintenant vous venez ici m'espionner. Mais la place n'est pas si facile à prendre et je saurai bien me venger de vous, avant que vous n'en sortiez. »

Sur ce, Le Ferron protesta que jamais il ne lui avait causé de mal, ni déplaisir, et que même il avait fait son possible, à l'époque dont il parlait, pour obtenir sa mise en liberté ; qu'il n'était pas venu pour l'espionner, mais pour se reposer de sa

(1) Les Coëtivy étaient seigneurs de Taillebourg. De plus, par son mariage avec Marie, fille du fameux Gilles de Raiz, l'amiral devint seigneur de Raiz; l'une de ses petites nièces fut mariée à Charles de la Trémoille.

route, et ne voudrait pour rien au monde faire quelque chose qui déplût au roi de Sicile ou à quelqu'un de ses officiers.

Et, s'adressant aux assistants, il déclara que, si quelqu'un l'accusait, il répondrait, autrement qu'on le laissât partir, d'autant qu'étant trésorier de France, s'il avait fait quelque mal, c'était aux maîtres des requêtes de l'hôtel du roi à en connaître. Comme Montcatin feignait de ne pas croire à sa qualité d'officier du roi de France, il lui dit que dans la malle restée chez son hôte se trouvaient ses provisions et d'autres papiers, et qu'il le laissât les aller chercher. Ce à quoi le capitaine se refusa et jura qu'il ne sortirait point du château.

Le Ferron fut alors, avec un de ses valets, enfermé dans la tour du donjon (1), sous la garde de quelques-uns de ceux qui avaient assisté à cette scène. Sa captivité devait durer plus de deux mois.

Le rusé capitaine avait pris ses précautions pour le faire paraître coupable. Le second jour, le prisonnier comparut de nouveau devant Montcatin, qui feignit d'avoir trouvé contre sa victime une preuve terrible, et ordonna de le conduire dans une basse-fosse très profonde, humide et obscure.

Deux heures seulement après l'arrivée des voyageurs en cette ville, le capitaine avait inventé une canaillerie. Il venait d'envoyer « quérir par ung de ses varlets la boiste dudit Ferron, en l'ostellerie. Et quand il la tint, la mit en un coffre, en la maison neuve qu'il avait fait faire au dict chastel, auquel le lendemain vint Jacquet Chabot (2) lequel exorta le dit sup-

(1) Située au nord du château, d'après le plan dressé par l'ingénieur Cormier en 1806, sur les fondations du château-fort.

(2) Jacques Chabot, écuyer, sieur de Presigny, fut le principal complice du capitaine. Il s'était déjà rendu coupable de beaucoup d'autres crimes. Plus tard, on l'arrêta. Des membres du Parlement et du Grand Conseil le condamnèrent à mort. Il fut exécuté au mois d'avril 1446.

Par l'arrêt du 18 mai 1453, nous connaissons le contenu de la lettre que Montcatin et Chabot avaient imaginé de contrefaire et de transcrire au-dessus de la signature de l'amiral. Elle était adressée à Charles d'Anjou et imaginait des projets de révolte contre le roi, projets bien suffisants, s'ils eussent été l'expression de la vérité pour perdre complètement l'amiral, Le Ferron et tous les seigneurs leurs amis.

pliant de faire mourir le dict Geoffroy, à quoi il ne se voulut pas consentir. Et après, entrèrent en parole sur la boiste du-dit Geoffroy, laquelle fut actainte du coffre, et l'ouvry le dict Chabot, et eulx deux vérifièrent les lettres qui étaient en la dicte boiste, et entre les autres trouvèrent ung blanc signé, le *sire de Coictivy, admiral de France.* Et à donc, ledict Chabot fist une faulze lettre, de laquelle le dict capitaine fit emplir le dict blanc, et fut mis en la dicte boiste, laquelle le dict Chabot fist reporter enveloppée en ung manteau en la ville ».

Quelques jours plus tard, alors que Geoffroy souffrait cruellement du froid très rigoureux en cette saison, en son cachot, sans pouvoir obtenir de ses bourreaux ni manteau, ni couverture, eut lieu devant une nombreuse assemblée, composée, outre Jacques et Germain Chabot, et les autres familiers du capitaine, de tous les officiers de justice de la châtellenie, la fameuse scène de l'ouverture de la malle et de la lecture de la fausse lettre de Coëtivy au comte du Maine, incriminée dans l'accusation qui devait se produire. Tout cela, naturellement, avait pour but de jeter l'effroi dans l'âme du prisonnier et de l'amener à donner une forte rançon. Comme il ne s'y décidait pas, Montcatin descendit dans son cachot, lui adressa de violents reproches, et finalement lui déclara qu'il n'avait pas d'autre moyen de recouvrer sa liberté que de racheter son crime par une amende de 25,000 écus d'or, et que s'il ne consentait pas immédiatement à payer cette somme, il serait mis à mort avant deux jours.

Devant ces menaces, Le Ferron essaya d'un arrangement : il montra qu'il lui était impossible d'arriver jamais à se procurer pareille somme. Il offrit 500 écus d'or à condition qu'on le conduisît à la justice du roi de Sicile. Ce n'était point l'affaire du capitaine, qui persista dans ses exigences et ses menaces. Plusieurs officiers vinrent à leur tour pour l'intimider et n'en purent rien obtenir.

Alors, le valet qui lui apportait à manger, vint le réveiller

au milieu de la nuit, lui dit de se préparer à mourir, et lui proposa l'assistance d'un prêtre.

Geoffroy croyant, en effet, sa dernière heure venue, accepta l'offre, et demanda du papier et de l'encre. Des hommes pénétrèrent alors dans son cachot, le dépouillèrent de ses vêtements, lui lièrent les mains, le menèrent nu-tête à une fenêtre du château, ouvrant sur l'Yon, et firent semblant de le précipiter sur les rochers. Ces tortures, et d'autres qu'il serait trop long de raconter, finirent par décider le pauvre prisonnier à signer une cédule, par laquelle il s'engageait à donner pour rançon 1000 écus d'or vieux, douze tasses d'argent et beaucoup d'autres objets précieux. Il écrivit aussitôt à son ami Jacques du Plessis, chevalier, sieur de la Bourgonière, qui lui apporta la somme.

Au moment de la remettre au cruel Italien, Le Ferron réclama de nouveau qu'on le remît entre les mains des officiers de justice d'Angers, et comme le capitaine s'y refusa, il eut la force d'âme d'ordonner à Du Plessis de remporter l'argent. Montcatin, devenu plus furieux redoubla de mauvais traitements contre son prisonnier.

Les officiers du roi de Sicile furent enfin informés de ce qui se passait. Le seigneur Jean de la Forêt, connétable d'Anjou, muni d'une commission signée du duc, se présenta à la Roche-sur-Yon pour le conduire devant le conseil ducal. Montcatin refusa, déclarant que lui-même l'y mènerait. Puis, ostensiblement, il fit sortir le prisonnier de son cachot, s'arma, monta à cheval avec les gens de sa suite, laissa le château à la garde de Brunetière l'aîné, sieur du Ponceau, et sortit de la place emmenant le captif.

La troupe s'engagea dans la forêt de la Roche-sur-Yon. Mais cette sortie n'était qu'une feinte du rusé châtelain. On rentra de nuit par une poterne dans la citadelle : Le Ferron fut de nouveau incarcéré et durement traité.

Les parents de Geoffroy, n'ayant pas réussi en faisant intervenir les officiers du duc d'Anjou, s'adressèrent au lieu-

tenant du sénéchal du Poitou ; mais il leur fut répondu que « en ladite place de la Roche y avait gens de guerre qui usaient de voye de fait », et qu'on ne pourrait réussir par les voies légales. Il fallait employer la force contre cette poignée de brigands. C'est pourquoi, il leur fut conseillé de demander l'appui du seigneur d'Aussigny. Guy d'Aussigny, d'Aussigné ou d'Auxigny, chevalier, chambellan du roi, exerçait alors la charge de lieutenant du roi ès pays de Poitou, Saintonge et Angoumois. Il avait sous la main des forces considérables, qu'il eut le tort de ne pas employer contre le châtelain de la Roche-sur-Yon. S'étant fait accompagner de Jean Chèvredent, procureur général du Poitou et d'une compagnie d'hommes d'armes, il se transporta devant la Roche-sur-Yon, où il fit les commandements nécessaires pour s'en faire ouvrir les portes. Mais, il ne put avancer au-delà d'un boulevard, qui entourait le château, et où Montcatin, avec cinquante hommes armés, vint à sa rencontre. D'Aussigny déclara au capitaine qu'il était lieutenant du roi, et, comme tel, venait vers lui pour se faire remettre le prisonnier, et connaître des charges qui existaient contre celui-ci, si toutefois il y en avait.

Après un premier refus formel de l'arrogant Italien, il tenta de parlementer, mais voyant que les gens d'armes qui entouraient Montcatin prenaient une attitude menaçante, il se retira et avec sa compagnie s'en fut loger en deux hôtelleries des faubourgs, déclarant qu'il y attendrait la soumission des rebelles.

Puis, après une nouvelle démarche aux portes du Château-fort, Germain Chabot lui fut envoyé par Montcatin, disant que ce dernier était en bonnes dispositions, mais que « *Le Ferron estoit un mauvais garniment,* » et, que le capitaine ne le délivrerait pas avant d'avoir reçu réponse du roi, auquel il en avait écrit ; qu'il était prêt à traiter sur cette base et à échanger sa signature avec celle d'Aussigny. Celui-ci bailla alors son scel à Chabot qui l'emporta et ne revint plus. Le procureur général, Jean Chèvredent fut envoyé aux portes,

pour avoir la réponse. Il les trouva fermées et ne put se faire ouvrir. A ce moment, quatre-vingts hommes armés sortirent de la place, vinrent entourer les logements d'Aussigny dans les faubourgs et se mirent à tirer de leurs arbalètres contre ses soldats. Un homme, frappé d'un vireton fut tué sur le coup; un autre, blessé grièvement, mourut peu après. Guy d'Aussigny lui-même, qui commandait ses hommes, fut blessé et cinq ou six autres avec lui. On voit qu'à la ruse et au mensonge, le capitaine joignait l'attaque violente.

Les assaillants rentrèrent ensuite dans la place; d'Aussigny dut se retirer avec ses soldats et quitter le pays, sans avoir rien obtenu du terrible Montcatin (*Arch. nat.*, 22 juin 1451 et 30 mars 1452). Cette expédition manquée avait duré près d'un mois.

Pendant que ce drame se déroulait contre ceux qui voulaient le délivrer, le trésorier de France, toujours dans la basse-fosse du donjon, était sur la fin, à demi-mort de froid et de privations. Ce n'était pas, cependant, l'intérêt de son bourreau de l'y laisser périr. Montcatin l'en fit tirer évanoui, et placer devant un feu bienfaisant, qui le ranima. Se sentant mieux, mais d'une faiblesse extrême, Le Ferron demanda à mettre sa conscience en règle avec Dieu, et, à défaut de prêtre qu'on lui refusa, (les moines de Saint-Lienne étaient toujours dans le prieuré, adossé aux murs de la citadelle et dans son enceinte), il se confessa à Brunetière, sieur du Ponceau.

Peu après l'expédition inutile de Guy d'Aussigny, arrivèrent à la Roche deux nouveaux personnages, porteurs d'un second mandement de mise en liberté signé du roi de Sicile. C'étaient un écuyer de la maison de ce prince, nommé le Bègue, et Louis de la Croix, procureur général d'Anjou. Reçus par le capitaine, ils essuyèrent un refus de mise en liberté du prisonnier. L'inflexible Italien pour légitimer sa conduite, produisit la fausse lettre qu'il avait fabriquée avec son compère Jacques Chabot, et déclara que, de toute façon il ne laisserait pas aller son prisonnier, sans la rançon demandée et d'abord

consentie par Le Ferron. Les deux envoyés du roi durent céder devant les exigences de Montcatin : ils versèrent la somme, et le malheureux Geoffroy fut enfin tiré de son cachot et remis aux officiers d'Anjou. On voulut obtenir la restitution de la malle de Ferron et de son contenu, mais le capitaine se débarrassa de cette réclamation, prétendant que le tout avait été emporté par un valet du trésorier de France, ce qui était faux.

Dès le lendemain de son arrivée à Angers, Le Ferron porta plainte à la Chambre des comptes d'Anjou, où se trouvaient le juge d'Anjou, l'archidiacre d'Angers et plusieurs autres membres du conseil, demandant justice contre le capitaine de la Roche-sur-Yon, mais ceux-ci craignirent de se compromettre, et, malgré ses instances réitérées, il ne put rien obtenir. Tout ce qu'on lui accorda, ce fut d'être conduit sous escorte auprès du roi René, alors à Nancy avec Charles VIII. Le roi de France, instruit de son cas, en saisit le Parlement. Puis, on évoqua l'affaire devant le Conseil du roi, qui condamna enfin à mort les deux principaux coupables. Le misérable Italien reçut ainsi la récompense de ses crimes, qui avaient comblé la mesure. Il subit le supplice du feu vers la fin de mars 1446, avec Jacques Chabot.

En 1445, Montcatin avait eu l'audace de demander au roi, et la chance d'obtenir des lettres de rémission de son crime, commis à la Roche-sur-Yon, mais après la plainte trop motivée du trésorier de France, ces lettres furent annulées par sa condamnation au dernier supplice.

A. BARAUD,
*prêtre.*

*Arch. hist. du Poitou : passim.*

# POÈMES

## I

Pour ces objets nombreux auxquels je m'attachais
en vue d'un plaisir trouble, et que toujours j'ignore,
je n'ai pas plus gardé d'amour que de regrets, —
et je reste sans goût et solitaire encore.

Mon unique faiblesse est ton écho chanteur,
car toi seule m'étreint, tellement. ô musique,
tu peux amonceler ces orages du cœur
qui tourmentaient déjà les aubes romantiques.

Quand, plus divinement que les plus divins mots,
le concert envolé des grandes notes ivres
royalement dans l'air égrène ses sanglots,
mon âme se dénoue, oublieuse de vivre.

## II

A la mémoire d'Olivier de la Fayette.

C'était une nuit chaude et fébrile d'été,
des musiques traînaient leurs valses aux terrasses,
et l'on sentait un souffle épars de volupté
quand des femmes passaient au fond brumeux des glaces.

Je vous revois, Despax et Derennes sont là,
et tendre, simple et doux, vous parlez, La Fayette,
de votre voix qui semble hésiter sous le poids
d'une pensée ardente et belle de poète.

Je vis encore cette heure, et j'apprends votre mort ;
déjà la bouche grave, et pour jamais, s'est tue ;
vous avez tout subi des volontés d'un sort
qui d'une ombre légère élève une statue.

### III

Apaisement ! Silence impalpable et noyé
de tiède émoi, de rayons clairs et d'ombres noires !
Ecoutez avec moi le grillon du foyer
qu'imite sur le feu le chant de la bouilloire.

Regardez : le soleil se glisse à vos genoux ;
il tremble, s'insinue et rampe jusqu'au marbre
de la cheminée ; il est vif, joyeux et doux,
il s'égoutte en entrant dans les feuilles des arbres.

Je ne lis plus. Je dormirais bien volontiers,
si je ne craignais tant de perdre la caresse
de cette heure jalouse et le parfum lié
de vos gestes naïfs et de votre jeunesse.

HENRI MARTINEAU.

# POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE

# L'EGLISE ET DU FIEF DE BEAUCHÊNE

(Deux-Sèvres).

(*Quelques pièces inédites*).

Il y a, au cœur même du Bocage poitevin un vénérable sanctuaire où l'on honore une Madone charmante, plus récente à coup sûr que l'édifice qui l'abrite ; mais issue elle-même d'une légende gracieuse et assez lointaine pour ne pouvoir être datée. Les Vendéens aiment toujours leur Vierge de Beauchêne et leur foi obtient d'elle des faveurs bien réelles. Je connais des miracles opérés dans cette chapelle, incontestables et incontestés. Mais passons : légende et miracles ont été plusieurs fois narrés d'une plume aussi pieuse qu'inexpérimentée, en des notices à l'usage des pèlerins ou des congrès. Ce n'est pas là d'ailleurs qu'il faut chercher l'histoire.

Il est assez difficile d'assigner au monument lui-même une origine bien précise. Les constructeurs, surtout dans les campagnes, lorsqu'ils avaient à mettre en œuvre exclusivement le dur granit de Poitou, ne s'astreignaient que de loin à reproduire les lignes architecturales et encore moins les savantes ornementations de leur époque.

Nous nous trouvons à Beauchêne en face de trois nefs surbaissées, régulières seulement dans trois de leurs travées, les autres étant coupées par des retraits : disposition bizarre qui donne l'impression d'une partie d'édifice inachevé.

Le clocher, accolé au bas de la nef du midi, a été déclaré *lombard* — on ne sait trop pourquoi — par les pieuses notices. On peut tout au plus lui trouver des formes romanes dans ses baies et ses corbelets. C'est peut-être un reste de constructions antérieures. Ce type de tour carrée est assez commun dans le pays, et on l'y reproduisait encore certainement après l'époque romane. Les voûtes, qui sont vraiment remarquables, pourraient aisément être du XIII[e] siècle, avec une réminiscence de style Plantagenet, dans leurs nervures puissantes et harmonieuses, retombant sur des chapiteaux aux tailloirs bien saillants, quoique d'une décoration à peu près nulle. On ne peut donc pas ranger le monument dans la même catégorie que nombre d'églises avoisinantes, aux voûtes suraiguës, portées sur de maigres nervures polygonales, qui se continuent sans interruption jusqu'au sol en faisceaux grêles et disgracieux, à peine dégagés des murailles. Ce dernier type est celui des églises reconstruites, dans la région qui nous occupe, après la guerre de Cent-Ans.

A Beauchêne, les baies ne peuvent fournir aucune indication, ayant été remaniées après coup ; à part celle de la porte d'entrée, qui toute rustique et pauvre qu'elle est, porte le cachet de la bonne époque ogivale.

Mais je laisse à des spécialistes plus compétents le soin de tirer d'un examen archéologique approfondi des conclusions qui permettraient d'établir une date ou un nom. J'ai seulement voulu grouper, *ne pereant*, quelques pièces historiques dont les principales, — j'ai le devoir de le dire ici — m'ont été fort aimablement signalées et communiquées par M. le comte de Saint-Saud, qui nous promet d'ailleurs d'autres trouvailles précieuses, en mettant infatigablement l'ordre et la lumière dans les riches archives de son château de Clisson (1).

(1) Ces archives, composées en grande partie des papiers de la famille de Meulle, viennent du château de la Durbellière, d'où elles furent transportées dans la maison du Rabeau à Saint-Aubin de Baubigné. Le distingué curé de cette paroisse, M. l'abbé Th. Gabard, en avait fait un premier classement.

Il n'est question de Beauchêne dans aucun document historique connu, avant 1373. Nous y trouvons à cette date une chapelle vénérée, desservie par un seul chapelain, et dont le temporel est administré par une fabrique. Elle reçoit la garde d'un précieux trésor : le *chevet* de la Vierge Marie (1), légué par un tout petit seigneur du voisinage, Pierre de Puiguyon, dont la terre paraît n'avoir eu avec celle de Beauchêne aucune attache féodale. Une vague citation d'Hozier (2), trouvée dans le Dictionnaire de Beauchet-Filleau, a fourni aux auteurs de notices un prétexte à de longues divagations et à de puérils commentaires. Or la citation est, à peu près de tous points, fautive ; et pour le nom du testateur : Pierre, non pas Jacques, de Puiguyon ; et pour la qualité des légataires, qui sont non les *prêtres* mais les *procureurs de la fabrique* de Beauchêne. Il y a là une erreur de lecture fort grossière. On en jugera par le texte suivant, absolument inédit jusqu'ici, et transcrit avec grand soin sur l'original, que j'ai retrouvé parmi les pièces du Cabinet d'Hozier (3).

« En nom du père, du fil et du saint esprit. Amen. Ge Perre de Puyguion, valet, ben sains en penssée pour la grace de nostre-seigneur, Volens pourveer du remede de lame de moy, fois, ordrene et dispose mon testament ou dernière voulunté en la manière et forme qui sen suyt. Premierement ge commande mon ame es mayns de mon souveren createur nostre seigneur Jhu Crist et de la glorieuse vierge Marie et de toute la court celestien de paradis. Item ge esleis mon

(1) Il se peut agir ici ou d'une coiffure, ou d'un coussin de chevet, l'oreiller de la Sainte Vierge. — On ne trouve par la suite aucune trace de cette insigne relique.

(2) D'Hozier, *Pièces originales*, n° 53.892, f° 21 (*Bibl. Nat.*, Ms. fr. p. 28.889).

(3) Cabinet d'Hozier, n° 7619, f° 5. (*Bibl. Nat.*, Ms. fr. 31.161). — Pierre de Puiguyon, l'auteur du testament, était fils de Guillaume de Puiguyon, qui vivait en 1291, d'après un acte de vente original qu'on trouve dans le même recueil. — Guillaume eut deux autres enfants : Jean, seigneur de la Crépelle, mort sans postérité mâle ; et Laurence, mariée à un de la Rochemorepas.

ensepulture au symmentiere de cerisay, jouste mes parens et amis...

Item vuyl et commande que mes exequtors ou lun deulx rendent et payhent *es procureurs de la fabrice de ñre dame de beachagne* a euz et profit de ñre dame et pour la réparation dudit leu diz livres une fois pahez lesqueulx ge hay doné et done audit leu pour la cause dessus dite sans ceus que le priour ne le prestre y puischent ren autre ne demander. Eync; et pour telle meaint que si mes exequutors ou lun deux defaillient de rendre et paher lesdites diz livres esdits procurors a titre de ñre dame, que par chascun an quil deffaudroient d'aver pahé lesd. diz livres que lesd. exequutors ou lun deulx soient tenuz rendre et paher diz solz par chascun an jusques a tant que lesd. diz livres soient pahées et satisfaites esdits procurors si comme dit est. *Item ge done et lesse a ñre dame de beachaigne, pour la redemption de lame de moy et pour estre es bensfaiz de la chapelle dudit leu, le chevec de ñre dame* lequel avient aporté mes prédécessors doustremer et lequel chevec ge vuyl que lesdits procurors ayent en garde... »

(Suivent des legs au curé et à l'église de Cerizay) « pour estre la remembrée perpétuellement chacun dymanche moy et feu Jehanne Boche ma femme et feue Caterine notre fille ».

— Les exécuteurs désignés sont André de Meules, Jean Boet, valet, Jean de Puiguyon, clerc, et Jean Viau. Le testateur confie la tutelle de son fils, Guillaume de Puiguyon, à son parent, Jean Boet de la Malevale. Le testament avait été scellé à sa requête du scel établi aux contrats ès chastellenies de la Flocellière et de Cerisay pour Jacques de Surgères, seigneur desdits lieux, par Jean Dubois, clerc, portant ledit scel.

« Donc présens, guerens, requis et appelez André de la Patelière, clerc; Aymeri Goelant; Jehan Charonton le jeune; Estene Savin; Jehan de Mantenon; Perrot Bertaut; Jehan Bertaut; Jehan Charonton le jeune *(sic)*; Jehan Guandeau. Le XXVij^e^ jour du moys de décembre lan de grace mil CCC sexante et treze. »

Dès 1439, la seigneurie de Beauchêne appartient à la famille de Vigier et relève du fief de Châteaumur, qui fait partie des domaines d'une branche cadette de la famille de Bretagne (1).

(1) Maurice de Belleville, seigneur de Montaigu et de la Garnache, avait épousé, avant 1246, Jeanne, fille d'Aimeri de Thouars, dame de Luçon et de la Roche-sur-Yon. Tous deux firent hommage à Alphonse, comte de Poitou, pour leur château de Luçon, etc...

C'est ce Maurice de Belleville, ou son fils, de même nom, qui prend en 1287 le titre de *seigneur de Châteaumur* et cède le Bois-Vert à l'abbé Denis, de Mauléon (Cf. dom Fourier Bonnard. *L'abbaye de la Sainte-Trinité de Mauléon*, p. 80).

A partir de cette date, on trouve le fief de Châteaumur dans la famille de Belleville. Une fille, sans doute de Maurice de Belleville, qui épousa, vers 1296, Geoffroi de la Flocellière, est appelée Jeanne de Belleville ou *de Châteaumur*. (Bib. pub. de Niort. *Papiers de la Fontenelle,* carton 162; — dom Fourier Bonnard. *Ibid.,* p. 15).

Jeanne de Belleville, peut-être la même devenue veuve, née du mariage de Maurice de Belleville et de Létice de Parthenay, épousa Olivier de Clisson, le père du fameux connétable. S'il ne fit pas partie de la dot de Jeanne, le fief de Châteaumur n'échut pas tout de suite aux Clisson, car Maurice de Belleville ne mourut que vers 1320. Il est dit écuyer en 1306, dans un acte de vente à la dame de la Flocellière. Il combattit en Flandre pour Philippe le Bel, parmi les seigneurs poitevins en 1303 et 1304. En 1307 il était seigneur du Fief-l'Évêque, et, en cette qualité, fut l'un des quatre barons qui portèrent l'évêque Arnault d'Aulx, lors de son entrée solennelle à Poitiers.

Le fief de Châteaumur passa par héritage ou par alliance à Nicole de Châtillon, dite de Blois et de Bretagne, qualifiée de vicomtesse de Limoges et comtesse de Penthièvre. Elle était fille unique de Charles, baron d'Avaugour, et d'Isabeau de Vivonne, dame de Thors et de *Châteaumur en Poitou*. Elle épousa, le 18 juin 1437, Jean de Brosse, d'une famille originaire du Berri, fidèle serviteur de Charles VII, qui le nomma son conseiller et son chambellan, par lettre du 26 avril 1449. Il était à Formigny, et fut fait chevalier par Dunois à l'entrée de Bayonne le 21 août 1451. Devenu lieutenant général de l'armée, il prit Bergerac et Castillon. Il servit Louis XI contre les grands vassaux, y compris le duc de Bretagne, qui confisqua ses terres en états bretons. Il céda au roi, en 1479, ses droits sur le duché; mais il avait été convenu, lors de son mariage avec Nicole de Châtillon, que leurs enfants porteraient le nom et les armes de Bretagne.

L'aîné de ceux-ci, Jean de Brosse, troisième du nom, dit *de Bretagne*, comte de Penthièvre, vicomte de Bridiers, seigneur de Boussac, de l'Aigle et de *Châteaumur*, ne put obtenir la restitution de ses terres de Bretagne. Il avait épousé, le 15 mai 1468, Louise de Laval, fille de Gui, XIVe du nom, comte de Laval, et d'Isabeau de Bretagne, morte en 1480. Jean de Brosse, s'étant porté à des voies de fait contre son vassal Jacques de Surgères, chevalier, seigneur de la Flocellière, qui lui devait hommage pour sept fiefs différents, fut condamné par lettres de Charles VIII, datées de Cléry en 1483, à ne plus recevoir les hommages du sire de la Flocellière, qui dès lors furent rendus au roi,

Un « Inventaire de lettres, tiltres et enseignemens, concernans les immeubles demeurez du décès de deffunct Pierre de Meulles » (10 octobre 1575) contient au n° 142 (1) :

« Item ung adveu en parchemyn en datte du sixiesme iour d'octobre mil quattre cens trente neuf, signé M. Arinea, à la requesté et par le commandement du dict sieur de Beauchesne, par le sieur Loys Vigier, sieur de la Salle, confesse avoir et tenir à foy et hommage lige et debvoir de rachapt pour tous debvoirs et redebvances quelzconques, le cas de mortemain advenant, sellon la coustume du pays, de très hault et puissante dame madame la contesse d'Estempes, dame de Clisson et de Chasteaumur, ou nom et comme tutrice et ayant le gouvernement de M. Françoys de Bretagne, son fils, sieur desdits lieux, et à cause de sa baronnye, chastel et chastellenie de Chasteaumur : C'est assçavoir premièrement son lieu et hébergement de la Pigerie et terre de Beauchesne, assizes en la paroisse de Cerizay, avecques les appartenances et deppendances d'iceulx, contenans et comprins en sous sondict hommage soyent lesdites choses, maisons, loges, ayraulx. Et en plus advouhe tenir en son dict hommage deux borderyes de terres et vergées, desquelles une est appellée et nommée la Godillière (2) et l'auctre est par parcelles soubz ledict herbergement de la Godillière. Soyent lesdites choses, maisons, ayraulx et ladicte borderye de la Godillière assize entre Beauchesne et Cerizay et en l'auctre borderyes comprinses les prées et choses qui sensuyvent, sçavoir est... quatre septrées et demye de pré, mesure de

sous forme d'un seul hommage-lige et devoir d'éperons. (Beauchet-Filleau. *Dict. hist. des Familles du Poitou*, *passim*).

Jean de Brosse vivait encore en 1492. Or, c'est précisément le 14 octobre de cette année qu'il vend à Hélie Chambret sa terre de Beauchêne, dépendant de Châteaumur.

(1) *Arch. de Clisson*, série de Meulle.

(2) Les fermes de la Pigerie et de la Godillière existent toujours sous les mêmes noms.

Bressuyre, et trois journaulx de prez ou environ appellez la la Chevallaire.

Item deux pièces de prez, ung nommé le pré Auchier et ung nommé le pré Sepeau, contenant journaulx à six homme, et sont assis en la rivière de Sçayvre entre mondit hebergement de la Pigerie ; et autre choses à plain spécifiées et déclairées par ledit aveu... »

Dans un registre de taxes de la même époque (29 mars 1460) nous trouvons un Colas Hay, *procureur de la chapelle de N.-D. de Beauchaigne*, taxé à 20 sols tournois, en même temps qu'un Jean Lebret demeurant à Beauchêne est taxé à 40 sols pour les choses par lui noblement tenue audit lieu (1).

Pour une raison restée inconnue : héritage ou rachat « le cas de mortemain advenant » comme il est spécifié dans l'aveu de 1439, la famille de Bretagne possède directement la seigneurie de Beauchêne dans la seconde moitié du XVe siècle. Et Jean de Brosse, dit de Bretagne, la vend, le 14 octobre 1492, à Hélie Chambret (2), pour le prix de 2000 livres tournois.

DOM FOURIER BONNARD.

(*A suivre*).

(1) *Bibl. nat.* Ms. fr. 21 485.

(2) La famille Chambret est une famille noble des environs de Thouars. Hélie Chambret, écuyer, prenait, le 1er février 1532, le titre de seigneur de Rigné, à cause de Michelle Estivalle, sa femme. Celle-ci était veuve en 1553, où, le 13 juin, Michel de la Court rendait hommage en son nom au marquis d'Airvault pour la seigneurie de Bois-Herbert.

# LE CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE POITIERS

**1903**

*(Suite)* (1)

EXCURSIONS A SAINT-SAVIN ET A CHAUVIGNY

*Jeudi 18 juin.*

MALGRÉ l'heure matinale et l'état du ciel nuageux, qui fait craindre plusieurs ondées pendant le cours de la journée, les membres de la Société sont réunis à 6 h. 1/2 à l'embarcadère du chemin de fer d'Orléans. Cette Compagnie ne voulant pas être en reste de politesse avec sa voisine — je veux parler de celle de l'Etat — a mis également un train spécial à notre disposition.

Le train s'ébranle et nous traversons la vallée ravissante du Clain, charmante rivière qui baigne les faubourgs de Poitiers. Après la traversée du tunnel, la voie ferrée franchit sur des ponts métalliques les trois ou quatre méandres formés par le Clain avant d'arriver à la station de Saint-Benoît de Quincay. Un grand nombre de maisons de campagne bordent les rives du Miousson, tributaire du Clain. J'apprends que pendant la Révolution — les saints patrons des

(1) Voir le 2e fascicule 1906.

paroisses étaient en interdit. — Cette localité était désignée sous le nom de Quincay-les-Plaisirs. Les grottes de Passé-Lourdin, mentionnées par le joyeux Rabelais, sont situées près de ce village. En 1834. Saint-Benoît ne renfermait que 500 habitants, tandis que la population a presque triplé depuis soixante ans.

La station de Saint-Benoît est un point important de bifurcation : les lignes de la Rochelle, Bordeaux et Limoges se rencontrent ici. Un élégant viaduc, destiné au passage du tramway départemental, se dirigeant vers Gencay, traverse la vallée du Clain et passe au-dessus de nos têtes. Des travaux d'art considérables sur la ligne de Limoges, je veux parler des grandes tranchées, des blocs de rochers qui ont été anéantis par la mine et d'un petit tunnel de 200 mètres, qui avoisine la vallée du Miosson. Plus loin, le tramway passe à proximité du champ de bataille de Maupertuis. J'aurai l'occasion de reparler plus tard de ce désastreux combat si funeste à l'armée française.

Quelques minutes d'arrêt à la station de Mignaloux-Nuaillé, point de raccordement des lignes du Blanc et de Limoges. Le pays est plat et une plaine monotone se continue jusqu'à Chauvigny, important chef-lieu de canton qui sera visité dans l'après-midi après Saint-Savin. A huit heures, nous débarquons dans cette petite ville parfaitement connue du monde savant. En 1843, lors du Congrès de Poitiers, présidé par M. de Caumont, l'église et l'abbaye étaient inscrits au programme des excursions.

Le clocher, qui paraît-il, est le plus élevé du Poitou, mesure 94 mètres (1). Le monument le plus élevé du Sud-Ouest, est la flèche de Saint-Michel de Bordeaux, —108 mètres, sans la croix. L'église abbatiale, un des types les plus complets qui existe en France, comme spécimen de l'architecture du XI[e] siècle

(1) La flèche de Notre-Dame de Fontenay, 81 mètres ; Niort 78, mètres ; Luçon, 75 mètres.

est précédée d'une place établie sur l'emplacement de l'abbaye en partie démolie après sa Révolution. La gigantesque pyramide octogonale, munie de crochets du XV<sup>e</sup> siècle, qui domine la tour carrée, ornée d'une balustrade, de lucarnes et de clochetons, fait un effet merveilleux. Une autre tour carrée ne possédant qu'un seul étage éclairée par huit fenêtres séparées par des contreforts, est placée au centre du croisillon.

Malheureusement la grande porte d'entrée construite primitivement a été détruite — je ne puis dire à quelle époque. — Le porche carré, placé sous le clocher, se trouve en contrebas du sol extérieur et il faut descendre quelques degrés pour pénétrer du narthex dans la nef, qui mesure une largeur de 17 mètres dans l'œuvre, tandis que la longueur de l'église divisée en neuf travées, est de 43 mètres environ. La nef centrale, voûtée en berceau, possède des collatéraux à arêtes d'égale largeur. L'ensemble de l'édifice est d'une longueur de 80 mètres. Peu de décorations ; les piliers des trois premières travées portent une sorte d'ornementation qui ressemble au quatre-feuilles, puis les autres piliers consistent en de simples colonnes sans moulures. L'église est bien éclairée par les ouvertures pratiquées au sommet des bas-côtés. Un vaste transept — ce monument donne la configuration d'une croix latine, — mesure une longueur de 30 mètres et comporte deux absidioles, situées du côté de l'Orient. Quant au déambulatoire, il est de dimensions assez exiguës et les cinq chapelles qui rayonnent autour de ce passage étroit, sont semi-circulaires, mais ne sont pas de même grandeur. Celle du chevet est beaucoup plus étendue que les deux premières. La grande abside est soutenue par dix colonnes de style roman et de nombreuses fenêtres répandent la clarté dans le chœur.

Avant de pénétrer dans la crypte, quelques mots sur les peintures murales qui ornent la voûte de la nef. Il paraîtrait que c'est Prosper Mérimée, membre de l'Institut, qui en 1836, a signalé ces merveilles aux érudits. D'après cet illustre sa-

vant, ces fresques remarquables remontent au XII$^e$ siècle, malgré l'incorrection du dessin, mais on y retrouve le caractère du grand art qui florissait à l'époque de l'école byzantine. Elles représentent de nombreux personnages divisés en deux rangs qui sont l'Ancien Testament. Je n'ai point examiné faute de temps celles du narthex, ainsi que les dessins qui ornent le transept et ceux de la salle supérieure placée sous la principale tour.

La crypte située sous le sanctuaire n'offre de remarquable que ses peintures qui remontent sans doute vers la même époque, c'est-à-dire au XII$^e$ siècle et le tombeau de saint Savin, martyrisé en même temps que son frère Cyprien. Ce réduit est fort peu élevé et il est voûté en berceau. Les fresques, fort détériorées, laissent encore voir au centre de la voûte, un personnage qui subit le supplice de la roue. Je me demande si l'artiste a voulu reproduire le martyre de saint Savin ?

Je dois dire, avant de laisser l'église, que ce monument a été détérioré par des bariolages infects, ayant la prétention d'imiter le marbre. Cependant M. Joly-Leterme a restauré cet édifice, il y a quelques années.

Charlemagne passe pour avoir été le fondateur de cette abbaye en 810. Brûlée d'abord par les Normands quelques années après, elle fut saccagée par les Anglais en 1391, puis par les Huguenots pendant les guerres du XVI$^e$ siècle. Cette retraite de religieux passa entre les mains des Bénédictins de Saint-Maur, qui la rebâtirent en 1640 (1); avant la Révolution, l'abbaye de Saint-Savin, rapportait 3.000 livres de revenus.

Avant de laisser cette localité, la Compagnie se dirige vers la Gartempe, gracieuse rivière, affluent de la Creuse et qui arrose les prairies de Saint-Savin. Deux ponts sont jetés sur les rives de ce cours d'eau. Vue ravissante sur l'abside de

(1) Guide indicateur.

l'église de l'ancien monastère, tournée du côté de la rivière. Le premier ouvrage en maçonnerie, je veux dire le pont. Jeté sur la Gartempe, est de construction moderne tandis que le second, situé en aval, a conservé son style primitif, c'est-à-dire du XIIIe siècle, avec cinq arcades ogivales et les trois piles posées dans le lit de la rivière, sont construites en forme de triangles aigus, afin de briser le courant.

Vingt kilomètres nous séparent de Chauvigny. Une demi-heure suffit pour nous rendre à destination. Avant de traverser la Vienne, magnifique panorama sur cette petite ville située sur un mamelon et dominée par d'imposantes ruines féodales.

La gare est située à plus d'un kilomètre de l'hôtellerie dans laquelle aura lieu l'assaut. Je veux parler du déjeûner. Chemin faisant, on me fait remarquer les vestiges des culées de l'ancien pont, érigé sans doute au moyen-âge, mais il a été démoli, il y a quelque cinquante ans.

Plusieurs de mes collègues, sont déjà installés dans la salle à manger, je veux dire une tente qui a été dressée au milieu de la cour de l'hôtel du Cheval-Blanc. A l'unanimité, les archéologues ont voté des remerciements au directeur de l'établissement pour l'excellence de ses comestibles. J'avais pour voisin de table, un ancien officier fort aimable, qui demeure dans les environs.

Après le déjeûner, notre première visite, est pour Notre-Dame, située tout près de l'hôtel. La primitive construction date du XIIe siècle, mais elle a été complètement restaurée à une époque assez récente. A l'extérieur, il y a lieu de noter l'abside et les deux absidioles, avec des colonnes et des sculptures du XIIe. Le clocher est divisé en deux étages; le premier comprend une double arcature, à demi-circonférence, séparée par un support quadrangulaire sans élégance, le second a été construit, il y a environ un demi-siècle. Le sommet, couvert en ardoises, est d'un aspect, tout à fait disgracieux.

Cette église, bâtie dans la partie basse de la ville, donne sur

une place assez étendue. M. Tranchant, dans sa monographie de Chauvigny (1), rappelle que la fondation de cet édifice remonte à l'épiscopat d'Isembert I$^{er}$, évêque de Poitiers en 1021, qui lui assura un nombre suffisant de revenus, après l'avoir érigé en prieuré. Cet asile de paix et de piété a fait partie de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers. Rebâtie au XII$^{e}$ siècle, cette église fut placée sous le vocable de saint Just; elle conserva ce nom jusqu'à la Révolution. Fermée pendant la Terreur, elle fut rendue au culte en 1822. Elle prit la dénomination de Notre-Dame il y a une quarantaine d'années.

L'intérieur consiste dans une nef, avec voûte cylindrique. Les collatéraux sont mis en rapport avec la nef principale par trois ouvertures qui sont appuyées sur des piliers sans élégance. Le transept entre deux chapelles absidales, puis le sanctuaire donne la configuration d'une abside. Une coupe octogone est placée sous le clocher. Les chapiteaux qui ornent les piliers des colonnes en faisceaux, sont assez curieux. A droite, un calice placé entre deux animaux fantastiques. Le même chapiteau, sur une autre face, représente un serpent enroulé autour de l'arbre de la science du bien et du mal avec Adam et Eve (2). Les autres motifs de sculpture consistent en feuillages, personnages fabuleux, enlacement de cordons, etc... Je n'ai plus qu'à parler de la fresque découverte en 1848, par M. l'abbé du Bost. Sous un épais badigeon, on a retrouvé, dans le croisillon sud, cette peinture du XV$^{e}$ siècle, donnant l'image du Christ, portant sa croix. Le Sauveur est escorté par un nombreux cortège de personnages parmi lesquels on retrouve des papes, des évêques, des moines qui l'aident à porter l'emblème de la Passion. Je ne m'arrête pas à une inscription en caractère du XV$^{e}$ siècle, placée au-dessous de cette peinture murale qui relate le bienfait d'un prieur, nommé Morin (3).

(1) *Monuments du Poitou*, p. 14.
(2) *Chauvigny*, par Ch. Tranchant.
(3) Guide indicateur.

Quant à l'église Saint-Pierre, j'en ferai une très courte description. Située sur le point culminant de la colline qui domine la vallée de la Vienne, ce monument a été aussi édifié au XII[e] siècle. Il a été également restauré il y a quelques années, par M. Joly-Leterme, architecte des monuments historiques. Trois absidioles sont bâties dans l'abside. Le clocher, divisé en trois étages, date du XIII[e] siècle. Il y a lieu de signaler la petite tour destinée à l'escalier, à cause de sa construction originale qui rappelle les tourelles et le clocher de Notre-Dame de Poitiers (1).

L'intérieur de cette ancienne collégiale est imposant avec sa grande nef, ses collatéraux et son transept, sur lequel est élevé le clocher. Le déambulatoire et l'abside précédant trois chapelles rayonnantes ont de vastes proportions. Les piliers très élevés soutenant la voûte en berceau ne manquent pas de grâce par leur forme en quatre feuilles. Ceux du chœur, semblables à de gros tubes, sont ornés de chapiteaux très intéressants qui représentent des allégories empruntées à l'Apocalypse. Ils ont été décrits par M. de Caumont, en 1834. Autrefois l'arcature cintrée qui est placée au-dessus de ces supports était agrémentée de peintures qui devaient être, sans aucun doute mieux réussies que celles qui ont été faites récemment dans l'abside et dans le chœur. Je termine cette analyse sommaire, en signalant deux tombeaux du XIV[e] siècle, avec statues, une cuve baptismale à huit pans, paraissant remonter au XII[e] : un reliquaire, style Louis XIII renferme le chef de Saint Martial de Limoges (2). Enfin une statue en bois — XVII[e] siècle — placée dans la chapelle de la Vierge. D'après M. Tranchant, cette statue a servi de déesse Raison.

La colline sur laquelle sont étagées les maisons de Chauvigny est couronnée par quatre chateaux-forts complètement ruinés et dont les pans de murs produisent un effet pitto-

(1) Guide indicateur.

(2) Le reliquaire provient de l'église Saint-Martial aujourd'hui convertie en grange.

resque parfaitement réussi. Le château baronnial, ancienne forteresse ayant appartenu aux évêques de Poitiers ; le donjon est du XI[e] siècle et les murailles qui sont détériorées par le temps ont été bâties à différentes époques. Les armoiries d'Uthier de Martreuil (1), évêque de 1396 à 1405, se voient encore sur la surface intérieure d'une muraille qui a pu, jusqu'à présent, braver les outrages des siècles, malgré les guerres et les incendies. Vendu, comme bien national en 1793, époque à laquelle ce château était déjà en ruines, il fut acquis par l'Etat en 1848. Devenu monument historique, ce castel est placé sous la protection de la Société des Antiquaires de l'Ouest (2).

Le château d'Harcourt, situé dans le voisinage de celui que nous venons de visiter, a appartenu aux seigneurs de Châtellerault, pendant plusieurs siècles, puis il passa en 1280 à la famille d'Harcourt qui lui donna son nom. Au XV[e] siècle, il fut acheté par Charles d'Anjou, comte du Maine qui le céda plus tard aux évêques de Poitiers. Mieux conservé que son voisin, ce château est à peu près habitable, avec deux corps de bâtiments séparés par un enclos. Les passages qui servaient de communication pour la dépense de la place, ainsi que la toiture pointue avec les pignons très élevés de l'époque primitive, subsistent encore. Ce château date du XIII[e] siècle. Une grosse tour massive est placée à chaque extrémité de l'enceinte. La rainure, destinée à la herse afin de protéger l'entrée du château, est parfaitement visible. Cette porte est construite dans le style ogival. Une salle du rez-de-chaussée, située dans le second corps de bâtiment, et voûtée en berceau, servait autrefois de prison seigneuriale ; maintenant cette pièce sert *de boîte à réflexion,* autrement dit de violon municipal. Une trappe de sinistre apparence était, — d'après les esprits forts de l'endroit — le passage des oubliettes.

(1) *De sable fretté d'or.*
(2) Guide indicateur.

Le troisième castel est celui de Montléon, paraît remonter au XII[e] siècle, mais les vestiges de la construction sont enclavés au milieu de propriétés particulières. Les anciennes chartes mentionnent que ce domaine a appartenu à la famille des Ogers, puis il passa par suite de mariage à la puissante lignée (originaire du Poitou) des Montléon qui la conserva jusqu'à l'année 1295, époque à laquelle, il fut vendu par Guy II de Montléon-de-Monte-Léonis à Guillaume de Bruges, évêque de Poitiers (1276-1307). M. Tranchant (1) relate que ce château a été brûlé par les Anglais au commencement du XV[e] siècle et que cette terre seigneuriale était morcelée dès cette époque. L'ancienne tour Oger, qui prit ensuite le nom de Montléon, n'offre plus qu'un amas confus de murailles et sert de débarras à un cultivateur de l'endroit. L'entrée primitive en plein cintre a été murée.

Le quatrième et dernier château est celui de Gouyon, qui appartenait à la famille du même nom, sortie du Bourbonnais (2); au siècle suivant elle le céda aux évêques de Poitiers. Fort d'Aux ou d'Auch en fut l'acquéreur. Construit en forme de donjon, ses restes sont encore assez bien conservés. Sa hauteur est à peu près intacte, quoiqu'il fut en ruines vers la fin du XVIII[e] siècle. L'intérieur était éclairé par des mentrières longues et étroites (3).

Je passe sous silence la Tour de Flins, château moyen-âge, maintenant convertie en une modeste distillerie, parce que l'heure du départ approche, puis un gros orage gronde à l'horizon. La pluie nous accompagne jusqu'à la gare. Vers 6 heures et demie nous arrivons en gare de Poitiers, ravis de notre excursion.

ED. DU TRÉMOND.

(*A suivre*).

(1) *Monuments du Poitou.*
(2) XIII[e] siècle.
(3) Guide indicateur.

# NOS MORTS

## M. L'ENSEIGNE DE VAISSEAU LOUIS DE BEAUREGARD

Parmi les nombreuses victimes de l'effroyable catastrophe de l'*Iéna* qui vient de mettre en deuil la France tout entière, nous avons eu le douloureux regret de relever le nom de notre jeune et distingué compatriote M. Louis Savary de Beauregard, enseigne de vaisseau, fils de M. Gabriel de Beauregard du Châtenay, et de Mme, née du Puynode.

Après avoir fait chez les Jésuites de brillantes études, il avait été reçu le dixième à l'Ecole navale en 1896. Il en sortit le neuvième et fut demandé en octobre 1899 comme aspirant de majorité par l'amiral Fournier. Bientôt il quittait le *Brennus* pour prendre part, sur sa demande, à la campagne de Chine, et servait successivement sur le *Chasseloup-Laubat*, le *Descartes* et le *Saint-Louis*. En 1904, il sortait dans les premiers de l'école d'électricité et passait immédiatement sur le submersible *Triton*, où il resta dix-huit mois.

C'est au mois d'octobre dernier seulement qu'il avait été placé dans l'état-major du cuirassé d'escadre l'*Iéna*. C'est là, dans l'accomplissement de son devoir que fut frappé ce jeune officier d'élite dont la droiture et la valeur commandaient l'estime et la sympathie.

Il succombe dans la plénitude de sa force, au seuil d'une carrière qu'il aimait, frappé avec une exceptionnelle sauvagerie, — non dans un de ces faits de guerre où l'on brave joyeusement la mort, pour la défense de son pavillon ; mais victime de cette science moderne, que de cyniques rhéteurs opposent trop souvent à la puissance divine.

Nous devons un pieux hommage à la mémoire de ce jeune martyr du devoir patriotique, et des condoléances particulièrement émues à ses parents, qui dans leur immense douleur n'ont même pas eu la suprême consolation de retrouver le corps de leur malheureux enfant.

***

## M. EDMOND BIRÉ

Une autre mort vient également de voiler de deuil notre pays. M. Edmond Biré, l'éminent historien, s'est éteint doucement à Nantes, après une longue et brillante carrière littéraire, uniquement dépensée pour la recherche du vrai et le triomphe du bien.

Après de brillantes études faites au Petit Séminaire des Sables et au collège royal de Poitiers, il avait fait son droit dans cette dernière ville et s'était installé comme avocat à Nantes, où il devint peu après secrétaire de la Chambre de Commerce, puis associé de la Maison Serpette.

Son goût pour les Belles lettres se manifestait déjà, et c'est de ce moment que date, en collaboration avec Émile Grimaud son ouvrage sur les *Poètes Lauréats*. Puis il fit paraître seul les *Dialogues des Vivants et des Morts*, satyre des républicains d'alors, *Victor Hugo et la Restauration*.

En dehors des innombrables articles publiés depuis par lui dans la *Gazette de France*, dans l'*Univers*, dans le *Correspondant*, dans le *Mois littéraire* et dans maints autres périodiques de Paris ou de province, M. Biré, dont la laborieuse érudition était sans cesse en éveil, nous laisse encore des œuvres plus considérables et qui lui survivront. Citons notamment le *Journal d'un Bourgeois de Paris pendant la Terreur*, qui lui valut le grand Prix Gobert, de l'Académie française ; *Paris en 1793 ;* la *Légende des Girondins*, une édition populaire des *Mémoires d'Outre-Tombe*, de Chateaubriand, *Les Mémoires du général d'Andigné*, et plusieurs volumes de *Causeries littéraires et historiques*.

Il écrivait ses Mémoires personnels, lorsque la mort l'a surpris. Ses travaux comme sa vie mériteraient une autre étude que ces lignes tracées à la hâte.

Nous tenons, du moins, à saluer dès aujourd'hui et bien bas, la mémoire de cet éminent écrivain, Luçonnais d'origine, qui fut tout à la fois un chrétien convaincu et un royaliste fidèle, et dont le nom respecté et glorieux, vient enrichir le Livre d'or de nos illustrations vendéennes.

Nous adressons à M^me^ Edmond Biré, à ses fils et à nos amis, MM. Anatole, Alfred et Raymond Biré, ses neveux, nos condoléances les plus vives.

R. V.

# LIVRES NOUVEAUX

**Fleurs Morvandelles, par Théodore Maurer.**

Théodore Maurer n'est point un inconnu pour nous. Nous avons collaboré — il y a déjà longtemps de cela ! — aux *Annales artistiques et littéraires*, revue qu'il avait fondée à Paris avec quelques-uns de nos amis, dont Henry Cormeau. Et c'est un peu avec la hantise de nos souvenirs que nous avons fleuré son bouquet de *Fleurs morvandelles*, son bouquet de fleurs poétiques qui chantent et qui éblouissent, et dont, pour les lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou*, nous détachons les suivantes :

Je n'osais effleurer de mon baiser qui tremble
Le voile de la nuit posé sur tes cheveux
(*Pauline*).

Au profond du ravin tremblent deux voix : écoute !
On dirait d'un chagrin qui pleure goutte à goutte ;
On dirait d'un bonheur riant à petit bruit.
(*Les deux Voix*).

Ils vont.....
Doucement enlacés. Tissus de rayons blancs
S'étendent sous leurs pas des tapis de silence.
(*La petite Princesse*).

On peut tenter l'aventure
Quand le bonheur est au bout
(*En Voyage*).

Et le musicien qu'un regret vague oppresse
Écoute l'instrument au timbre de velours
Qu'il voudrait faire rire et qui pleure toujours
(*A l'ombre du Mûrier*).

A lire et à relire : *En Morvan*, suite de tableaux joliment brossés ; La *Ballade de la Chanson des Fontaines* ; *A l'aventure* ; *Villanelle* ; la très douce et très-berceuse chanson : *A la manière de Gabriel Vicaire* et le spirituel portrait de la petite chienne *Rita*.

Dans les sonnets des Mois pourquoi le poète n'a-t-il pas donné janvier, février, novembre et décembre dont les soleils ne manquent parfois ni de tendresse, ni de charme ?

A. Barrau.

***

La Petite Patricienne, par Henri Guerlin ; 8 compositions hors texte par Marcel Pille. Un volume in-12. Prix : 3 francs. — Maison Alfred Mame et Fils, éditeurs, à Tours.

Ce roman de reconstitution historique est aussi un roman psychologique et dramatique, auquel une chaste intrigue d'amour ajoute le charme de son idylle. Le récit se passe au temps de Domitien, et l'auteur essaye d'analyser la manière dont une âme patricienne et une âme plébéienne conçoivent et pratiquent la doctrine chrétienne. Il n'est pas besoin de souligner l'intérêt d'actualité qui s'attache à cette étude, à une époque où le christianisme est victime de persécutions nouvelles et où l'état de la société n'est pas sans analogie avec celui de la société romaine au temps de Domitien. Ajoutons que l'auteur a apporté dans cette nouvelle œuvre la conscience de documentation qui a déjà assuré le succès de son volume : *l'Epopée de César*.

***

## Edouard Manet au Louvre

A l'occasion de l'entrée au Musée du Louvre de *l'Olympia* et du *Déjeuner sur l'Herbe*, notre érudit confrère, *Le Journal des Curieux* (12, rue Grange-Batelière, Paris), consacre au peintre Edouard Manet, un important numéro spécial, qui révélera des détails encore ignorés, et — outre une abondante série d'illustrations documentaires semées à foison à toutes les pages — publiera en hors-texte, les trois œuvres capitales du maître, dont une ne fut jamais encore ni exposée ni reproduite : « *Le portrait de la mère de Manet* ». — *Ce « numéro Manet »*, vendu 1 franc, est adressé à tous les abonnés

de l'édition de bibliothèque : 10 francs par an. (Edition populaire, sur papier ordinaire et sans hors-texte. Paris, 2 fr ; Départements, 3 fr.; Etranger, 5 fr.

*
* *

## Les syndicats forestiers et le reboisement

La carte relative au reboisement des 6.500.000 hectares de terrains incultes que nous possédons, publié par le journal de propagande la *Revue Forestière de France* (1) de février démontre de la façon la plus claire combien l'œuvre du reboisement si productive et si saine intéresse nos populations des villes et des campagnes.

On y voit aussi que le *Syndicat Forestier de France* qui a pris la tête de ce mouvement a su grouper un très grand nombre d'adeptes qui, on le sait, sont presque tous fonctionnaires.

Des groupes et des comités sont déjà formés et des Délégués installés dans quatre-vingt-un départements et en Algérie : des Syndicats particuliers se forment en outre partout et entrent dans le sillon du Syndicat Forestier de France qui a son siège provisoire, 13, rue Maubeuge, à Paris.

L'esquise de la Plaquette commémorative destinée à MM. les Fondateurs de l'œuvre de reboisement que poursuit ce Syndicat et qui va être frappée à la Monnaie est comme on peut le voir, dans la *Revue Forestière*, un véritable objet d'art dont les modèles d'or et ceux d'argent mesureront 35 centimètres carré.

On sait en effet que le but de ce Syndicat (dont le Fondateur a été reçu, le 12 janvier dernier, par M. Ruau, Ministre de l'Agriculture) est de compléter l'œuvre si admirable de l'Administration des Eaux et Forêts en cherchant et groupant pour les reboiser tous les terrains incultes de France.

Nous ne saurions donc trop engager les Amis et Défenseurs de l'Arbre que la question du reboisement doit intéresser de s'adresser directement au Président de ce Syndicat.

ZZZ.

(Renvoi facultatif). — (1) Prix 2 fr. 50 par an dans les bureaux de poste.

# CORRESPONDANCE

Nantes, 30 janvier 1907.

MONSIEUR ET CHER DIRECTEUR,

Je vous remercie de l'envoi de votre dernière livraison, mais j'ai eu le regret, d'y apercevoir une coquille qui m'émeut vivement. A propos de l'église de Saint-Philbert-de-Grandlieu vous dites que je l'attribue au *IX*e *siècle*, tandis que depuis 10 ans je multiplie mes recherches et mes publications pour démontrer qu'elle est entièrement *du IX*e *siècle*. Vous m'obligerez en insérant un *erratum* dans votre prochaine.

Regrets de votre tout dévoué,

LÉON MAITRE.

Dont acte.

# CHRONIQUE

UNE RELIQUE DE LA GRANDE GUERRE. — En 1813, lors des réparations effectuées à un pont de bois, situé sur le Couesnon, et mettant en communication la Bretagne et la Normandie, par Pontorson, on mit à découvert près des piles de ce pont, un canon et son affût, lesquels avaient été abandonnés par les Vendéens, lorsque levant le siège de Grandville, ils avaient fui à travers Pontorson.

M. A.-C., agent-voyer, a consacré à ce glorieux débris de l'Insurrection Vendéenne, aujourd'hui hospitalisé à l'asile d'aliénés de Pontorson, une très intéressante notice reproduite par M. Brochet, dans ses récents *Zig-Zags au pays de Bretagne*.

Singulier retour des choses d'ici-bas, le vieux canon vendéen qui servit naguère si vaillamment la cause catholique et royale, a été condamné sur ses vieux jours, à célébrer les 14 juillet de la 3ᵉ république.

Nous en reproduisons la curieuse image d'après un cliché aimablement prêté par M. L. Brochet.

UNE EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE EN VENDÉE. — *La Société des Archives de Saintonge et d'Aunis* a décidé de faire en mai prochain son excursion annuelle en Vendée.

La Société consacrera deux journées à cette excursion et visitera successivement *Benet*, *Nieul*, *Maillezais*, *Maillé*, *Fontenay-le-Comte*, *Vouvant*, *Mervent* et *Foussais*.

Nous rendrons compte dans notre prochain fascicule de cette sa-

vante visite aux monuments et sites les plus curieux de notre région fontenaisienne.

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES. — Notre ami, M. Jean de Fontaines propriétaire du curieux et hospitalier château de Saint-Goar, nous a aimablement signalé la mise au jour à Ardin, sur les bords de l'Autise, de trois sarcophages en pierre, où gisaient des squelettes, mais sans aucun mobilier funéraire.

Au dire de M. Breuillac, de Niort, ces sarcophages, par leur facture primitive remonteraient à la période comprise entre le XI$^e$ et le XIII$^e$ siècle.

— M. Charles Thouzeau a découvert sur les terres de la Surie, commune de Saint-Julien-des-Landes, un menhir et son cromelech.

Le menhir qui git le long d'un buisson et dont une partie est enfoncée en terre ne mesure pas moins de deux mètres de circonférence. Les pierres du cromelech ont été utilisées par les colons pour faire une clôture qui rappelle un peu leur première destination.

MONUMENTS HISTORIQUES. — Nous sommes heureux d'apprendre que la curieuse église romane du Vieux-Pouzauges (Vendée) vient d'être classée comme monument historique.

A quand de même le classement des fresques XV$^e$ siècle de l'église voisine de la Pommeraie ?

LE CONGRÈS PRÉHISTORIQUE DE FRANCE se tiendra en 1907, à Autun (Saône-et-Loire), du mardi 13 août au dimanche 18 août inclusivement.

Le Comité d'organisation compte parmi ses membres trois de nos collaborateurs : M. le commandant Espérandieu, M. le docteur Marcel Baudouin et M. G. Lacouloumère, sous-préfet de Château-Thierry.

LES PEINTURES DE PAUL BAUDRY. — M. Briand s'est occupé d'assurer aux peintures de Paul Baudry qui ornent le plafond du foyer de l'Opéra et qui sont restées jusqu'aujourd'hui dans une presque complète obscurité, l'éclairage nécessaire pour les mettre en valeur.

La nouvelle direction de l'Opéra sera obligée d'éclairer par des projections électriques les belles œuvres de notre éminent compatriote, que notre génération connaît moins pour les avoir vues que pour en avoir ouï parler.

LA BIBLIOTHÈQUE DE FERDINAND BRUNETIÈRE va être mise en vente, et déjà un richissisme Américain s'offre pour l'acquérir. Ne se



## Canon de quatre

perdu par les Vendéens à la bataille de Pontorson, le 18 novembre 1793.

Longueur totale........................................1m 65
Diamètre extérieur à la culasse......................0m25
Diamètre intérieur:......................................0m08

(Cliché de M. L. Brochet)

trouvera-t-il pas quelque bon Français pour épargner la traversée de l'Atlantique à ces livres en marge desquels notre éminent compatriote a dépensé tant de peines, tant de travail et tant d'ardeur?

Un poète du voisinage. — Il serait injuste de laisser disparaître sans un discret hommage le poète André Lemoigne, qui vient de mourir à Saint-Jean-d'Angély, sa ville natale, à l'âge de 85 ans. André Lemoyne, qui était de l'école parnassienne, a laissé plusieurs recueils de vers pleins de charme, édités chez Lemerre, et parmi lesquels nous nous plaisons surtout à rappeler ses *Charmeuses* et ses *Paysages de la Mer*.

Petites expositions. — Au Salon des peintres militaires, inauguré le 3 mars au Grand Palais, remarqué : un bon portrait de la *Princesse Marie Pia de Bourbon* et un *Branle-Bas à bord*, d'un mouvement pittoresque, par le capitaine de vaisseau marquis de Fraysseix.

A citer également : de jolies aquarelles du lieutenant de vaisseau Lacaze, *Vues des Sables d'Olonne*.

Au Salon des Amateurs, qui s'est ouvert le 9 mars à l'Alcazar d'Eté, notre distingué compatriote, M. Paul Le Roux, qui est à la fois un dévoué représentant de la Vendée au Luxembourg et un artiste très-délicat, expose des *Labourages* parfaits de vérité.

Au Salon de l'Ecole Française, qui s'est tenu cet hiver au grand Palais des Champ-Elysées, notre distingué compatriote, le peintre G. Delhumeau avait exposé plusieurs toiles remarquables, notamment un *Portrait du Sénateur de la Vendée Gaudineau*, d'une superbe facture.

A la Société des Antiquaires de l'Ouest, (séance publique annuelle du 20 janvier 1907), plusieurs lectures très applaudies ;

1° *Notice sur la Vie et les Œuvres de Charles de Chergé*, par M. Levillain, Vice-Président.

2° Rapport de M. E. Ginot, secrétaire, *sur les travaux de la Société pendant l'année 1906*.

3° *L'art aux temps mérovingiens, avec vingt-neuf projections* par le R. P. de la Croix.

Le buste du général Belliard. — On a commencé les travaux d'érection du buste du général Belliard, sur la place de ce nom, à Fontenay-le-Comte.

L'inauguration en aura lieu en mai.

Le Pillage de nos Archives. — Sous ce titre et le pseudonyme *J. Paulin*, notre infatigable collaborateur M. l'abbé Baraud, a protesté dans le *Publicateur de la Vendée* du 30 janvier 1907, contre la disparition prochaine de l'*Ecole des Chartes*, et le remplacement des savants conservateurs actuels, par des fonctionnaires politiques, à la merci du pouvoir.

A la Société Archéologique de Nantes (Séance du 5 février 1907), notre jeune et érudit compatriote M. l'abbé Grélier a fait une étude approfondie du Missel de Barbechat (XII[e] siècle), dont on connaît la valeur archéologique, et, passant en revue les Offices que contient ce missel, il n'hésita pas à lui attribuer une origine poitevine et bénédictine.

L'Office de saint Hilaire y est célébré le 13 janvier, suivant l'usage du diocèse de Poitiers, et non le 14 comme dans les autres diocèses.

Le pont des Sardines. — A la réunion du Comité départemental des sites et monuments de la Vendée, il a été décidé sur avis de MM. Brochet, et Vallette, qu'une démarche officielle serait faite, auprès du conseil municipal de Fontenay, pour obtenir la conservation du vieux pont des Sardines.

Don. — Le Ministre des Beaux-arts a accordé, à titre de dépôt au Musée de Fontenay, un tableau de M. Choisnard, « Intérieur ».

Une décoration méritée. — M. Emile Gaucher, statuaire et professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Nantes, vient d'être nommé officier d'Académie. M. Gaucher est le beau-frère de notre collaborateur et ami A. Barrau.

Nous adressons aux deux nos bien sincères félicitations.

Fête mutualiste. — Le 3 mars, une très intéressante fête mutualiste organisée par notre ami M. le comte Romée de Villeneuve a eu lieu à Fontenay-le-Comte. Dans l'après-midi à la salle O. de Rochebrune deux conférences très applaudies, l'une pour les dames, l'autre pour les hommes ont été faites par M. Dedé, avocat à la Cour d'Appel de Paris, sur *L'Evolution de la Mutualité dans ces derniers temps*.

Le soir, au théâtre municipal, une représentation a été donnée au profit de l'Union mutualiste des Femmes Françaises, par des amateurs, parmi lesquels le comte Louis de la Boutetière, MM. de la Rochebrochard, de Feydeau, Renouard, de Lardinière, etc.

Au programme : deux pièces excellemment interprétées : *Le Cultivateur de Chicago* et *le Prétexte*.

Nos collaborateurs. — Nous publions d'autre part une charmante pièce de vers de notre distingué collaborateur, le bon poète H. Martineau ; cette pièce fait partie d'une plaquette qui va prochainement paraitre et qui aura pour titre : *Acceptation*.

M. Martineau qui mène de front avec un égal succès, les Sciences et les Lettres, prépare sa thèse de doctorat en médecine, sur « *Le Roman scientifique d'Emile Zola. — Physio-pathologie des Rougon-Macquart* ».

— Notre ami, Francis Eon, dont les beaux vers ne sont pas moins goûtés de nos lecteurs, va faire de même très prochainement paraître sous le titre : *Deux années*, un recueil de ses dernières poésies, auquel le monde des Lettres fera, nous n'en doutons pas, le plus flatteur accueil.

On demande des statues. — Notre confrère, M. le docteur Marcel Baudouin, réclame dans le *Vendéen de Paris* de mars 1907, une statue pour M. Benjamin Fillon.

M. Fillon, par ses travaux d'érudition, s'impose à coup sûr au souvenir de la postérité, mais il est peut être excessif de dire que « c'est lui qui a fait sortir la Vendée des cendres de son passé ».

MM. de Rochebrune, de Montbail, Audé, Marchegay, de Sourdeval, de la Boutetière, Baudry n'ont pas moins contribué à la glorification de notre pays et cependant aucun marbre n'a encore songé à redire leurs mérites.

Conférences. — Le 27 janvier, notre excellent collaborateur M. Francis Eon a fait au théâtre de Fontenay une conférence très applaudie sur le sujet suivant : « *Quelques poètes morts jeunes* ».

— Le 24 février, dans la salle des fêtes de l'Institution St-Joseph, M. le comte Romée de Villeneuve, a donné une conférence avec projections lumineuses sur le sujet suivant : *Un voyage en Egypte*.

Le sympathique orateur a développé son thème en un langage aisé et des plus corrects, devant une nombreuse et élégante assistance qui l'a à diverses reprises chaleureusement applaudi, comme c'était justice.

— Notre collaborateur M. Waitzen-Negger a fait le 9 février à l'Université populaire de Fontenay une conférence sur les *Objets de l'âge de la Pierre*.

Une distinction méritée. — Nous avons omis de mentionner dans

notre dernier fascicule la nomination de notre excellent collaborateur et ami M. le colonel marquis d'Elbée, comme Camérier de Sa Sainteté Pie X.

Nous nous empressons de réparer cette omission, en félicitant de nouveau et de tout cœur notre vaillant ami de cette distinction si méritée.

Au Congrès de la Jeunesse Catholique, qui s'est tenu à Bordeaux en mars, plusieurs de nos compatriotes ont pris une part active, et notamment MM. Henri Bazire, le jeune et éminent avocat à la Cour d'Appel de Paris, et M. Arnaud, le sympathique maire de la Génétouze, bien connu sous l'appellation populaire du « Meunier Vendéen. »

Chez les Vendéens de Paris. — Le dîner de la Mougette du 21 février a eu lieu à la Taverne Gruber, boulevard Saint-Denis, sous la présidence de M. Le docteur Chevallereau, le dévoué et sympathique président de l'Union fraternelle des Vendéens de Paris. Au dessert, des toasts ont été portés par le docteur Chevallereau, par M. le sénateur Paul Le Roux, M. l'abbé Bordron ; et des chansons de M. Antonin Balquet ont clôturé la fête.

Le prochain dîner aura lieu le 18 avril au même restaurant.

Les prochaines fêtes de Poitiers. — Notre compatriote et ami, M. J. Robuchon, l'infatigable champion des *Paysages et Monuments du Poitou* nous fait part d'un mirobolant programme de fêtes que prépare pour l'été prochain à Poitiers, du 9 mai au 15 juillet, le Comité exécutif de l'Exposition générale des Sports dont il fait partie.

Concours hippique, aéronautique, de gymnastique, d'escrime, de natation, de pêche ; exposition canine, agricole ; concours d'animaux, de costumes locaux, course d'automobiles, etc., etc. Il y en aura pour tous les goûts et pour la satisfaction des plus difficiles. Qu'on se le dise !

Presse départementale. — L'*Indépendant Vendéen*, de Luçon, est remplacé par le *Réveil Populaire*, organe de l'*Action Libérale*, qui conserve la même direction et la même rédaction que l'ancien.

Nos souhaits de bienvenue à notre nouveau confrère.

Costumes Poitevins. — Notre ami M. J. Robuchon vient de faire paraître une nouvelle et très intéressante série de cartes postales illustrées consacrées aux costumes poitevins (Mervent, Les-Herbiers, Saint-Hilaire-de-Loges, La Mothe-Saint-Héraye, Lusignan, Thouars, Neuville, Availles, etc)...

La fête des Anciens Combattants de 1870-71. — Le dimanche 20 janvier, les anciens combattants de 1870-71 de Fontenay ont célébré leur fête annuelle.

A l'église Notre-Dame, une messe a été chantée à la mémoire de leurs compagnons d'armes, morts pour la patrie..

Les conscrits de la classe 1907, drapeau déployé, s'étaient joints à leurs aînés les vétérans, que présidait M. Normand, ancien officier des Mobiles, juge au tribunal.

A deux heures et demie, un imposant cortège, auquel s'étaient réunis les Sapeurs-pompiers et les autres Sociétés locales, s'est formé pour aller déposer une couronne au monument des soldats de 1870-71.

Plusieurs discours patriotiques ont été prononcés.

Le soir, un banquet fraternel réunissait tout le monde à l'hôtel de Fontarabie.

Fête de l'Orphéon. — Avec le concours d'artistes de Paris, l'*Orphéon* de Fontenay a offert le 20 janvier 1907, au théâtre, un très joli concert.

Nos compliments au dévoué organisateur de cette solennité artistique, M. Georges Gaudriau, président-fondateur de l'*Orphéon*.

Nomination. — Nous apprenons avec plaisir que M. Guyonnet, le dévoué directeur de l'Orphéon Yonnais, vient d'être nommé professeur de musique et de chant au Lycée de La Roche et à l'Ecole Normale d'Instituteurs.

Musique sacrée. — Le 29 mars 1907, jour du Vendredi-Saint, à l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet de Paris, ont été prêchées par M. l'abbé de Guinhald, les *Sept paroles du Christ*, avec *oratorio*, *méditation*, *sortie* en musique de notre éminent compatriote Arthur de la Voûte.

Un service funèbre a été célébré le 18 mars à l'église Saint-Pierre-du-Gros-Caillou, à Paris, par les soins de Mme la comtesse de Cuverville, et la mise de Lespinay, présidentes de la « Ligue des Femmes Françaises », pour les malheureuses victimes de l'*Iéna*.

En la même église, le 21 mars, un autre service a été célébré pour le repos de l'âme de M. Louis de Beauregard, enseigne de vaisseau, fils de M. et Mme de Beauregard, née de Puynode, disparu dans la catastrophe de l'*Iéna*, à l'âge de 28 ans.

Enfin, le 26 mars, à l'église de la Châtaigneraie (Vendée), un autre service a été célébré en présence d'une foule énorme de parents et d'amis, pour le regretté officier Vendéen.

Erratum. — Une faute typographique a rendu peu compréhensible le second alinéa de l'article consacré dans notre dernier numéro par M. René Vallette au regretté marquis de Lespinay.

Au lieu de :... « Et cependant à l'abondance des larmes versées, à la sincérité des regrets exprimés, à l'élévation des hommages rendus »... il faut lire :... « Et cependant malgré l'abondance des larmes versées, la sincérité des regrets exprimés et l'élévation des hommages rendus, » etc...

# CARNET MONDAIN

Le 28 janvier a été célébré dans la chapelle de Boiscorbeau, près Montaigu, le mariage de Mme la baronne d'YVERSEN, fille de l'héroïque colonel de Villebois-Mareuil, avec M. le capitaine baron T'AYLOR.

— En février, a été célébré à la cathédrale de Nantes, le mariage du Vte DE LUSIGNAN avec Mlle MARIE-JOSÈPHE DE KERVENOAEL.

Les témoins étaient pour Mlle de Kervenoaël, le Vte de Kervenoaël son frère, et le comte de la Gournerie, son oncle. Pour le marié, le comte de Lusignan, son frère, et M. Louis de Charette, remplaçant son frère le général baron de Charette.

— Le 8 avril, sera célébré en l'église de Bournezeau, le mariage de Mlle MARIE ESGONNIÈRE DU THIBEUF avec notre ami M. LOUIS RAMPILLON DE LA LARGÈRE.

Nous apprenons également le mariage prochain, de Mlle MADELEINE RADO DU MATZ avec M. PIERRE BLACQUE-BELAIR, lieutenant au 3e dragons;

— Celui de Mlle DE PARSAY, avec M. DE GASTINE, lieutenant de cuirassiers;

On annonce de même les fiançailles de Mlle ALICE HERVINEAU, fille de notre excellent ami M. Raoul Hervineau, le dévoué Conseiller Municipal Conservateur de Fontenay-le-Comte, avec M. VICTOR ROCHEREAU, industriel, à Chantonnay, et l'un des plus fidèles lieutenant du regretté marquis de Lespinay; et celles de Mlle GOURRAUD, petite-fille du docteur Bourgeois, ancien député, avec M. H. MICHAU, fils du sympathique conseiller d'arrondissement des Herbiers.

Nos félicitations et vœux bien sincères aux futurs époux et à leurs familles.

# NÉCROLOGIE

M. Jules Henri de LISLE, conseiller général des Deux-Sèvres, maire de Cerizay, décédé, au château de la Roche, le 13 janvier 1907, dans sa 66e année.

Sa mort met en deuil les familles de Lisle, de la Pintière, de la Bouvrie, Libaudière, etc., auxquelles nous adressons nos plus vives condoléances.

M. de Lisle, maire de Cerizay, depuis longues années, y était aimé et honoré de tous. Le canton qu'il représentait au Conseil général depuis un temps égal ne lui accordait pas une moindre estime. Catholique et royaliste inébranlable, il avait été l'ami fidèle du marquis de la Rochejaquelein, qui savait apprécier la droiture de son caractère et la sûreté de ses principes.

Ses obsèques ont été célébrées, le 16 janvier, en l'église de Cerizay, au milieu d'une affluence considérable.

Le deuil était conduit par M. Alfred de Lisle, son fils, M. de Lisle, du Bonpère, son frère, et M. le colonel Th. de la Pintière, son beau-frère. Au cimetière, M. Henri de Beauregard a fait l'éloge du défunt.

Mme CLÉMENCEAU de la LOQUERIE, née ANGIBAUD, décédée le 13 janvier 1907, dans sa 82e année.

Cette mort a mis en deuil les familles Angibaud, du Temps, Clémenceau, Tonnet, Gauly, etc., auxquelles nous adressons nos respectueuses condoléances.

Sœur MARIE, des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, née Angélique POYER, décédée à Fontenay-le-Comte, le 17 janvier 1907.

Sœur Marie, qui se dépensait depuis 43 ans, avec un inlassable dévouement aux soins des enfants de l'Asile et au soulagement des malheureux, a succombé à la maladie cruelle, contre laquelle elle luttait depuis longtemps.

Sa mort a été un deuil pour la ville de Fontenay tout entière.

M. Eugène FORGERIT, décédé à Luçon le 9 janvier 1907, à l'âge de 50 ans.

Mme ANNE-MARIE PELLETIER, en religion sœur Jeanne, Fille de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, décédée le 25 janvier à l'hôpital civil de Rochefort et enterrée à Bouin, le 29 janvier 1907.

M. l'abbé PIERRE COSSAIS, diacre, décédé le 1er février 1907, à l'âge de 25 ans.

M. DRAPRON (PIERRE-FRANÇOIS-LÉON), ancien lieutenant des pompiers, ancien entrepreneur de monuments funèbres, décédé à l'âge de 83 ans, le 1er février 1906.

A ses obsèques deux discours ont été prononcés par MM. Filuzeau, capitaine des pompiers et Boutet, lieutenant honoraire.

M. CAMILLE BONNENFANT, ancien greffier du tribunal civil de Fontenay, décédé le 3 février 1907, à la Tessouale (Maine-et-Loire), des suites d'une congestion pulmonaire. M. Bonnenfant n'était âgé que de 39 ans.

M. ADOLPHE BOUSQUET, décédé à Mirebeau-de-Poitou, le 7 février 1907, dans sa 67e année.

Cette mort met en deuil, notre excellent confrère M. Georges David, avocat, docteur en droit, et Madame Georges David, auxquels nous adressons nos plus vives condoléances.

M. ATHANASE NEVEU, ancien expert, décédé le 8 février 1907, à Aizenay.

A ses obsèques, célébrées, le 11. M. Gaston Delaroze, conseiller d'arrondissement a retracé en termes émus la vie toute de dévouement, de devoir et de probité du regretté défunt.

M. GUSTAVE SIMONOT, chef des services du *Syndicat des agriculteurs de la Vendée*, décédé à La Roche-sur-Yon, le 11 février 1907.

Mlle LOUISE CLÉMENCEAU DE LA LOQUERIE, décédé à Fontenay-le-Comte à l'âge de 22 ans, le 11 février 1907.

Nous prions Mme Clémenceau de la Loquerie, si douloureusement éprouvée de vouloir bien agréer l'expression nouvelle de nos plus respectueuses sympathies.

M. LUDOVIC BOUX DE CASSON, décédé à la Vergne, en St-Révérend (Vendée), le 20 février 1907, dans sa 93e année.

Il était le fils de M. François-Armand Boux de Casson, qui, après avoir été au début de la Révolution, emprisonné à Blois, prit rang dans l'armée Vendéenne, y combattit vaillamment et reçut plusieurs blessures. Il avait épousé Mlle Rose Guerry de la Vergne, qui, sous la Terreur s'était faite bergère pour échapper à la mort.

Par sa mère, le vénéré défunt était petit neveu de Mme Guerry de la Fortinière, née Guerry de Beauregard, qui broda le premier drapeau arboré dans les guerres de la Vendée; de M. Guerry de la Vergne, qui, le 17 octobre, s'illustra à la bataille de Cholet, et de MM. Guerry du Cloudy et de la Fortinière, qui, avec Nicollon des Abbayes, commandèrent au début des hostilités la division de Challans et de Beauvoir-sur-Mer.

Ancien maire de Challans, il s'était retiré à la Vergne, où il était la Providence des malheureux. Il y est mort en royaliste fidèle et en chrétien convaincu.

Nous adressons à M. Boux de Casson, le sympathique conseiller général, et à tous les siens, nos plus sincères condoléances.

Mme Eugène BONNAUD, née Marie-Agathe-Clara GIRAUD, décédée à Fontenay-le-Comte, le 28 février 1907, dans sa 58e année.

Cette mort met en deuil les familles Bonnaud, Mignet, Beauchet-Filleau, etc..., auxquelles nous adressons nos plus sympathiques condoléances

Mme la comtesse Jules de VILLENEUVE-ESCLAPON, décédée à Aix-en-Provence, dans sa 71e année, en février 1907.

Nous prions Mme Pichard du Page, sa fille et les familles de Villeneuve et P. du Page, d'agréer nos plus sincères condoléances.

M. L. de LACOSTE, avocat à Niort décédé en février à l'âge de 64 ans, après une longue et douloureuse maladie.

« Conseiller et ami de Mgr Catteau, évêque de Luçon, dit la *Revue de l'Ouest*, il fut l'avocat conseil et le défenseur des congrégations de la Vendée et de la région. »

M. de Lacoste était également conseiller municipal de Niort.

Plusieurs fois bâtonnier, il était connu et apprécié pour sa grande compétence des affaires, son activité laborieuse et son dévouement aux œuvres.

M. GILLAIZEAU, père de M. Gaston Gillaizeau, l'honorable et sympathique éleveur et président du *Cercle Vendéen*, de la Roche-sur-Yon, décédé à Talmont, le 1er mars dans sa 85e année.

M. François-Philippe GARNACHE-CREUILLOT, ancien officier, (chevalier de la légion d'honneur, et directeur de l'hôpital départemental, décédé à la Roche-sur-Yon à l'âge de 74 ans, le 2 mars 1907.

Le vicomte Charles de la ROCHEFOUCAULT, qui vient de mourir au château de Bonnétable, était le gendre de M. le duc de la Trémoille également duc de Thouars et prince de Talmont, titre si glorieusement porté par un des plus illustres chefs vendéens.

M. le duc de la Trémoille, que cette mort inopinée vient de mettre en deuil, est un des hommes les plus érudits de France. Il a publié le chartrier de sa famille qui sont des documents du plus haut intérêt, et fait partie à juste titre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

M. le duc de la Trémoille fut l'un des premiers amis de la *Revue du Bas-Poitou*. Nous lui demandons la permission de nous associer respectueusement au deuil cruel qui le frappe.

M. de BRETAGNE, maire de Saint-Vincent-sur-Graon, président honoraire du Syndicat des Agriculteurs de la Vendée, est décédé en son château de la Bijoire, le 21 mars 1907, à l'âge de 69 ans.

Sa mort met en deuil les familles de Bretagne, Merveilleux du Vignaux, du Rostu de Puiberneau, de Boisfleury, de La Rocque-Latour, de la Roche-Saint-André..., auxquelles nous offrons nos plus sincères condoléances.

*Le Directeur-Gérant* : R. Vallette.

Vannes. — Imp Lafolye frères, 2, place des Lices.

# BIBLIOGRAPHIE

La Filiation de M. Clémenceau. — M. A. de Tesson, le savant Président de la Société d'Archéologie d'Avranches, qui publia naguère une curieuse *Pays d'histoire sur la duchesse de Berry en Vendée*, vient de donner dans la *Revue de l'Avranchin* la « *Filiation de dix degrés du docteur Georges-Benjamin Clémenceau*, sénateur et ministre de l'Intérieur », par laquelle il prouve que contrairement à ce qui a été écrit, les ascendants du Président du conseil actuel n'avaient ni noblesse héréditaire, ni noblesse personnelle.

Ce n'est que comme bourgeois qu'ils figurent dans l'Armorial Général, sous le nom de « Benjamin Clémenceau, greffier des rolles de la paroisse de Saint-Laurent de Solier (fol. 1196, n° 748 du registre de Poitou. Etat du 2 décembre 1700), et avec les armes suivantes : de *gueules à une clef d'argent coupé d'argent à un seau de gueules*.

— Nous sommes particulièrement fier, faisant en céla écho à notre grand confrère des *Débats*, de saluer ici l'œuvre charmante d'un de nos jeunes compatriotes, M. Paul Bruzon, — *la Poupée d'Argile*.

Ce joli roman, où l'auteur a mis pour ainsi dire toute la substance de sa vie, a été commencé à Athènes en mai 1903 et terminé à Chantonnay en juin 1905. M. Bruzon s'y montre tour à tour un savant archéologue et un philosophe épris de mystère —, sans cesser d'être un lettré de talent, dont la plume ressemble « tout à la fois à un pinceau et à un archet, tellement elle sait bien peindre les choses et régler le rythme des phrases ».

— M. Siraudeau, le sympathique éditeur d'Angers, nous a adressé le tome II de la nouvelle édition de l'*Histoire de la guerre de Vendée* par M. l'abbé Deniau et dom Chamard.

Ce très intéressant volume qui ne contient pas moins de 775 p. et

de nombreuses illustrations hors texte est plus particulièrement consacré à « la guerre dans le pays Vendéen ».

Nous en recommandons spécialement la lecture à tous nos amis.

— La *Revue du Traditionnisme* de M. de Beaurepaire-Froment a commencé la publication des *Formulettes enfantines* de notre excellent collaborateur, J. de la Chesnaye.

Notre infatigable ami va de même prochainement faire paraitre une série de nouvelles Vendéennes sous le titre : *Au pays des Chouans* et un autre travail sur *Rabelais*.

— M. Edmond Lemière, vient d'éditer (Saint-Brieuc, Guyon et Paris, Champion), le III^e^ fascicule D-E de sa très intéressante et très complète *Bibliographie de la Contre-révolution dans les Provinces de l'Ouest ou des Guerres de la Vendée et des Chouanneries* (1793-1815-1832).

— Notre distingué collaborateur M. Paul Payen de La Garanderie, qui vient de faire son entrée au *Correspondant*, va incessamment faire paraître, un nouveau recueil de vers : *Les Fileuses*, poésies psychologiques et intimes, à la mode du jour, sans être pour cela décadentes.

M. Albert Vandal et la Vendée. — Dans la *Revue des Deux-Mondes*. M. Albert Vandal, exposant dans quelles conditions le régime concordataire fut substitué au régime de l'intolérance révolutionnaire, ne se lasse pas d'insister sur l'immense service que l'insurrection des populations de l'Ouest contre la République rendit à la France et à l'Eglise.

— De notre éminent compatriote, M. Edmond Biré, dans la *Gazette de France* du 28 janvier 1907 : Le *Château de la Muette en janvier 1793*, causerie littéraire.

— Notre jeune et distingué compatriote, M. de Boisfleury, ancien officier du 93^e^ d'Infanterie à la Roche-sur-Yon, publie sous le pseudonyme *St-Sornin*, des Chroniques militaires très remarquées dans la *Gazette de France*.

— A signaler, dans le *Soleil* du 26 janvier 1907, un remarquable article de M. Oscard Havard ayant pour titre *Les Vendéens et M. Clémenceau*, au sujet de l'intervention de l'armée pour l'exécution des Inventaires d'églises.

— Notre distingué collègue M. L. Brochet, de la *Société* des *Anti-*

*quaires de l'Ouest*, a commencé dans la *Vendée*, de Fontenay-le-Comte, la publication de ses impressions de voyage en Bretagne, sous le titre : Les *Zig-Zags d'un Vendéen au Pays de Bretagne*. Ces curieux récits sont accompagnés d'illustrations.

Le n° de la *Vendée*, du 14 mars 1907, contient notamment une curieuse notice, sur un canon, ayant appartenu à l'armée Vendéenne et que cette dernière avait abandonné à Pontorson, après la levée du siège de Grandville.

— Dans le même journal, le signataire de ces lignes compte publier chaque mois un courrier littéraire et artistique sous la rubrique : *Choses et gens de Vendée*.

— A lire dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (3e trimestre 1906), une intéressante *Correspondance* trouvée aux Archives du port de Rochefort et communiquée à la Société par M. le chanoine Lemonnier, aumônier du Lycée de cette ville. Ces lettres étaient adressées à M. Delalain, commissaire des Classes aux Sables-d'Olonne.

Très-curieux renseignements sur l'Assemblée générale des trois ordres du Poitou, présidée par M. des Palignys, grand Sénéchal, et sur l'élection des députés de la Province.

— Nous avons reçu de notre excellent collègue M. le marquis de Fayolle, une charmante plaquette in-4° éditée avec luxe, en *Souvenir du Mariage de M. Louvart de Pontevoye et de Mlle de Fayolle*, sa fille.

A côté des éloquents discours de M. l'abbé Valentin, du docteur Puy-Gautier, et des jolies poésies de M. d'Arlot de Saint-Saud et Benoit, nous avons eu le plaisir d'y retrouver les toasts du baron de Lauzon et du baron de Larocque-Latour, nos sympathiques compatriotes.

La brochure se termine par le compte rendu de la solennité matrimoniale dû à la plume de M. René Vallette, notre Directeur, et emprunté au journal *La Vendée*.

— La librairie H. Laurens (6, rue de Tournon, Paris), va publier un volume sur *Poitiers*, dans sa collection de *Villes d'Art célèbres*. C'est notre excellent confrère M. J. Robuchon, de la Société des Antiquaires de l'Ouest, qui en fournira les illustrations.

— Notre collaborateur et ami, M. l'abbé F. Charpentier prépare une Histoire de Beaupreau.

— Dans le numéro de janvier 1907 de l'excellente *Revue des Flandres et des Provinces Françaises*, M. Robert Baudoin a publié une intéres-

sante page sur le *Marais Vendéen*, qu'a si fidèlement décrit notre éminent ami M. René Bazin, dans *La Terre qui meurt*.

— De notre confrère et ami, le bon poète Francis Eon, une jolie pièce de *Vers*, dans le *Poitiers Universitaire* de janvier 1907.

— Vient de paraître : *Claude Bardane*, Episode des guerres de Vendéè. Drame en 3 actes et un prologue par Jean Richer, 1 fr. 50, Haton, 35, rue Bonaparte, Paris.

— De notre érudit collaborateur M. Guy Collineau, dans la *Vendée Républicaine*, des Sables-d'Olonne (numéros du 29 décembre 1906 et des 5 et 12 janvier 1907), une intéressante notice sur *Le Petit Séminaire, des Sables*, qui vient d'être fermé.

— A lire dans le *Pays d'Arvor*, de février 1907 : *Considération sur Saint-Philbert de Grand-Lieu et son église*, par MM. Jean Furet et Dominique Caillé ; — *La Fille du Pêcheur des Sables* (nouvelle vendéenne), par M. Jacques Trémières.

R. DE THIVERÇAY.

---

*Le Gérant-Directeur* : RENÉ VALLETTE.

Vannes. — Imp. LAFOLYE FRÈRES, 2. place des Lices.

# LE GÉNÉRAL BELLIARD

C'est une injustice que la ville de Fontenay a voulu réparer, en réinstallant sur la place publique le buste du général Belliard, désaffecté depuis pas mal d'années dans les greniers de l'Hôtel-de-Ville.

Certes, notre ville natale peut prétendre, dans la production comparée des hommes célèbres, à un pourcentage des plus flatteurs ; mais c'est surtout en jurisconsultes que la *Felicium ingeniorum fons et scaturigo* s'est montrée féconde. L'algébriste Viète brille comme une étoile solitaire à notre firmament scientifique, et, pour une nation où la gloire des armes a suscité tant de concurrences, nous n'avons à mettre en ligne que le général Belliard. Fontenay pourrait prendre comme sous-devise : *Cedant arma togæ !*

La municipalité actuelle, rebelle encore à l'hervéisme, a pensé qu'il était temps de restaurer l'unique panache dont nous disposons, et que plus tard serait peut-être trop tard.

Augustin-Daniel Belliard, général, ambassadeur, comte, resta toujours un soldat ; d'avance il mit en pratique le mot célèbre du procès de Bazaine ; pour lui, « il y eut toujours la France ». Sa vie, mêlée aux plus héroïques épisodes des grandes guerres de 1791 à 1815, fut un modèle d'opportunisme patriotique, dédaigneux des acceptions de partis et de personnes. Nous n'avons pas à la raconter ici : elle est résumée

sur les plaques de marbre posées aux murs de la maison où il est né.

Nous n'en rappellerons aujourd'hui que les principales circonstances.

De famille très modeste, Belliard, à 22 ans, n'avait pas encore fait choix d'une carrière, quand la rencontre du général Dumouriez, qui séjourna dans l'Ouest en 1791 et partie de 1792, le lança dans le métier militaire. Il s'engagea, et put être presque aussitôt admis au nombre des aides-de-camp du général doublé d'un diplomate. En moins de 18 mois, il passait adjudant-général sur le champ de bataille de Jemmapes, après une charge des plus brillantes à la tête des hussards de Berchiny.

Sa rapide fortune faillit sombrer avec celle de son protecteur. Après la fugue de Dumouriez dans le camp autrichien, Belliard, suspect, fut rappelé à Paris, cassé et emprisonné. Mais, il n'avait pas été impunément à l'école d'un diplomate ; il demanda à réengager au 3ᵉ chasseurs comme simple volontaire, et, après avoir regagné tous ses grades à la pointe de l'épée, fut nommé général de brigade à Arcole. Tant comme soldat que comme négociateur, il prit part à toutes les campagnes du Directoire et de l'Empire, ramena l'armée d'Egypte, administra la Belgique, fut gouverneur de Madrid sous Joseph, se battit en héros à Smolensk, eut le bras gauche cassé par un boulet à Leipsig, commanda en chef la cavalerie pendant la campagne de France, et fut nommé pair de France par Louis XVIII le 4 juin 1814, puis pair des Cent Jours par Napoléon Iᵉʳ le 2 juin 1815.

Presque compromis dans le procès du maréchal Ney, il resta cinq mois détenu à l'Abbaye, fut libéré sans jugement, renommé pair de France par le roi le 5 mars 1819, et, très prudent en politique, se déclara, en août 1830, pour Louis-Philippe, qu'il avait connu à l'état-major de Dumouriez.

Le nouveau roi des Français le chargea de démêler les affaires un peu embrouillées de la révolution belge, et le



LE GÉNÉRAL BELLIARD

*(Cuivre ancien appartenant à la famille.)*

nomma ambassadeur en Belgique au mois de mars 1831. Le général comte Belliard compensa l'échec dynastique du refus forcé du trône belge par le duc de Nemours, en faisant épouser au roi patroné par les Anglais la princesse Louise d'Orléans. Il signa le traité de séparation de la Belgique et de la Hollande, s'appliqua à organiser l'armée du nouveau royaume, et mourut subitement d'apoplexie dans le parc du palais royal, en sortant d'une audience du roi, le 26 janvier 1832.

« Sa mort, a écrit son ancien aide de camp, M. Vinet, fut un deuil général pour les Belges. Quant à Léopold, il donna, le jour même où mourut le général Belliard, un bal où la cour dansa jusqu'au lendemain. »

Les rois s'amusent, mais les Belges élevèrent une statue au général Belliard en reconnaissance des précieux services qu'il avait rendus à leur pays.

Fontenay, sa ville natale, ne pouvait guère laisser aux Belges le privilège d'honorer sa mémoire, et une municipalité, dont les intentions valaient mieux que l'éducation artistique, lui vota un buste, dressé en face de la maison où il était né, sur une masse de pierre carrée abritant une fontaine dans ses flancs cyclopéens.

Ce buste resta piteux, monté si haut, sur une fontaine! On mit environ une quarantaine d'années à revenir de cette erreur d'esthétique utilitaire. Le buste fut descendu, puis on l'oublia. Il était équitable que le jour de la justice immanente revînt pour lui, et il est revenu. Le buste jouit maintenant d'un piédestal digne, sinon de sa médiocrité sculpturale, du moins de l'homme de haute bravoure et d'éclatants services dont Fontenay, en dépit des doctrines impudentes d'un certain internationalisme, a le droit de s'enorgueillir.

EDGAR BOURLOTON.

*
* *

L'inauguration du nouveau monument a eu lieu le 4 juin, sur la place Belliard, à Fontenay-le-Comte, par un temps superbe, et dans un fort joli décor de fleurs, de verdure et d'innombrables draperies aux couleurs nationales.

Le buste du général Belliard surmonte un élégant piédestal qui porte à sa base l'inscription suivante :

Sur la face antérieure :

La ville de Fontenay a son concitoyen
Augustin-Daniel-Richard BELLIARD,
Volontaire en 1791
Général de division, Ambassadeur
1769-1832.

Sur la face postérieure :

Friedland, Iéna,
La Moskowa, Craonne,
Bruxelles.

Jemmapes, Arcole,
Les Pyramides, Austerlitz,
Naples, Vienne.

Dès une heure et demie, le piquet d'honneur qui doit faire la haie va prendre position sur la place Belliard ; la musique du 137e l'accompagne, et à deux heures précises, aux accents de la *Marseillaise*, commence la cérémonie de l'inauguration.

M. le Maire de Fontenay retrace, dans un fort beau discours, la vie de bravoure, de dévouement, que fut celle du héros.

Des bravos nourris ponctuent ce témoignage d'admiration et les élèves de l'école des Jacobins entonnent un chant patriotique « Espoir » qui est très applaudi. Alors, au nom de la famille Belliard représentée à la cérémonie par six de ses membres, M. Pervinquière, en quelques paroles émues remercie la municipalité de Fontenay de la fidélité de son souvenir, et de cette nouvelle marque de profonde estime.

La solennité s'achève aux accents des élèves de l'école des Cordeliers qui interprètent le chœur « Hymne à la paix », et sont aussi l'objet de chaudes ovations. Parmi les invités de la municipalité et aux côtés de M. le Maire, nous remarquons : MM. le Préfet de la Vendée, M. le sous-préfet de Fontenay, MM. de Fontaines, député, et Paul

Le Roux, sénateur, M. le colonel et beaucoup d'officiers du 137e, le Conseil municipal, le président et les membres du tribunal, des fonctionnaires, des délégations de Sociétés, et la Presse.

## DISCOURS DE M. GANDRIAU, MAIRE

Messieurs,

Le Fontenaisien dont nous glorifions la mémoire est digne au plus haut point de l'admiration de ses concitoyens.

Nous replaçons aujourd'hui le buste du général Belliard sur cette antique place des Porches, qui a été pendant longtemps le centre de la vie publique de la cité, au seuil même de la maison où il est né et où il a passé les premières années de sa jeunesse. Et cette cérémonie nous donne l'occasion de retracer sa carrière militaire et sa carrière diplomatique, de dire les immenses services qu'il a rendus à son pays, et de le donner en exemple aux générations qui se succèdent.

Pendant un demi-siècle, il a servi sa patrie. Il l'a servie en héros sur les champs de bataille, il l'a servie en Patriote et en bon Français, partout où il a été appelé à la représenter comme ministre plénipotentiaire ou comme ambassadeur.

Rappeler sa carrière militaire, c'est faire revivre l'histoire de l'époque héroïque de la première République et de l'Empire. Il fut de toutes les campagnes, et vous savez leur nombre! On peut le suivre à travers l'Europe, dans ces mémorables chevauchées, où les hommes de la trempe de ce Vendéen grandissaient vite, et où du premier coup ils se faisaient remarquer par leurs qualités de guerriers et d'administrateurs.

Partout Belliard fut à la hauteur de toutes les tâches.

Du reste, les deux épitaphes qui sont placées là, sur le mur de la maison natale, énumèrent ses faits d'armes; une autre épitaphe orne la façade de la caserne de remonte qui porte aujourd'hui le nom de *caserne Belliard*; une autre enfin existe en Egypte, près des cataractes du Nil. Il est inscrit aussi, ce nom de Fontenaisien, sur l'arc de triomphe de l'Etoile à Paris, au milieu d'une pléiade de braves entre les braves, qui ont porté à son apogée la gloire militaire de la France.

On pourrait encore faire bien d'autres épitaphes, sans être obligé de rappeler les mêmes faits, tant la carrière de notre illustre concitoyen est remplie d'actions d'éclat.

Né dans cette maison, le 25 mai 1769, il y a vécu jusqu'en 1791. Il avait à peine terminé ses études, qu'il partit comme volontaire, répondant à l'appel que faisait à ses enfants la Patrie menacée. Elu

capitaine, il refuse ce grade, et c'est comme simple volontaire, qu'avec la première compagnie de Fontenay, il rejoint l'armée du Nord. Là, Dumouriez ne tarde pas à le remarquer et l'attache à son état-major. En 1796, il était adjudant général après s'être distingué à Jemmapes et à Nerwinde, où il reçut sa première blessure.

De l'armée du Nord, il passe à l'armée d'Italie commandée par Bonaparte, il y remplit les fonctions de chef d'état-major des généraux Serrurier et Augereau et est nommé général de brigade à Arcole, où il se conduit d'une façon héroïque. Mais à ce moment, animé du même sentiment qui l'avait empêché d'accepter en 1701 le grade de capitaine, Belliard, dont l'âme était haute, fut pris de scrupule, et recula devant les responsabilités d'un commandement pour lequel il ne se sentait pas suffisamment préparé. C'est alors qu'il écrivit à son père cette lettre touchante :

« Armée d'Italie (Décembre 1796).

» MON BON AMI,

» Le général Augereau, malgré mon désir à lui exprimé de rester adjudant-général, vient de demander pour moi le grade de général de brigade; j'ai même en mains la lettre du ministre qui m'annonce ma nomination. Ne me croyant pas assez d'expérience pour remplir dignement des fonctions si élevées, et servant mon pays par amour et non par ambition, j'ai refusé l'avancement qui m'était offert. Je viens d'envoyer au général en chef et au ministre deux lettres à ce sujet.

» Je suis certain que tu les approuveras, toi qui m'as toujours recommandé de servir ma patrie sans ambition. J'aurais été d'autant plus heureux que je savais toute la satisfaction que tu en ressentirais, mais j'ai cru devoir suivre ton exemple et tes conseils.

» Adieu, mon bon ami.

BELLIARD.

Mais le ministre de la guerre Petiet confirma la nomination, malgré les scrupules de Belliard.

Après la campagne d'Italie, notre compatriote fut envoyé en Egypte. Là, pendant quatre ans, il fait des prodiges de valeur. C'est certainement la campagne dont, plus tard, il gardera le meilleur souvenir. Il aimait à la raconter dans les dernières années de sa vie. L'Egypte! Oh! l'Egypte! disait-il. Bonaparte y était si grand et les Français si braves! Le commandant Vinet, son aide de camp, Fontenaisien comme lui, a recueilli et édité les Mémoires de son chef, et dans ces Mémoires, nous trouvons des notes et des impressions qui montrent que notre compatriote n'était pas seulement un grand homme de guerre, mais aussi un savant et un lettré. Pendant une marche pré-

cipitée, dans une halte, il écrit sur son carnet de campagne : « Nous avançons au milieu des décombres. Les pierres, les briques, les débris de toutes sortes nous retracent un autre âge, nous accablent de souvenirs. Là un monument, plus loin une statue, une obélisque. Des hommes, des savants, des héros avaient animé cette solitude ; ils étaient passés ! Et Thèbes ! Nous aperçûmes Thèbes ; j'eusse voulu jeter un coup d'œil sur ses ruines. »

Mais le temps pressait, il fallait poursuivre les Mameluks ; l'homme de guerre dominait le savant et le général Belliard ne put pas voir les ruines de Thèbes. Il trouva cependant le moyen d'envoyer des pierres et des coquillages recueillis sur les bords de la mer Rouge pour la collection de son compatriote, « le citoyen Poëy d'Avant ».

Du reste, pendant tout son séjour en Egypte, il ne cessa de guerroyer ; il prit une part brillante au siège du Caire, et fut gouverneur de cette ville, puis élevé au grade de général de division, le 23 avril 1800.

En 1801, il rente en France, et Bonaparte, alors premier consul, lui donne le commandement de la 24e division militaire à Bruxelles. Il fait un long séjour en Belgique et apprend à connaître et à apprécier ce peuple si intelligent et si sympathique, auquel il apportera plus tard l'indépendance et la liberté.

En 1804, il est nommé chef d'état-major de la réserve de cavalerie commandée par Murat. Avec ce chef, qui l'affectionnait particulièrement, il prend part à la bataille d'Austerlitz, où sa belle conduite lui vaut la croix de grand-officier de la Légion d'honneur.

Puis c'est la campagne de Prusse et de Pologne de 1806 à 1807 Iéna, Eylau, Friedland !

En 1809, il part en Espagne, toujours avec Murat, sert ensuite sous les ordres du maréchal Jourdan, est le confident et le conseiller du roi Joseph Bonaparte, et montre, comme gouverneur de Madrid, les plus éminentes qualités d'administrateur.

En revenant d'Espagne, le général Belliard passe quelques mois en Vendée ; il s'y occupe d'agriculture et d'élevage, mais ce n'était pas le temps du soldat laboureur, et notre compatriote est bientôt rappelé par l'Empereur pour faire partie de la Grande Armée.

En Russie, il combat à Wilna, à Smolensk, à Borodino, à Mojaïsk, où il reçoit une grave blessure. Grièvement atteint, malade, il suit avec beaucoup de peine et au milieu des plus grandes souffrances la fatale retraite où tant de braves ont trouvé la mort. A peine rétabli, il est nommé colonel général des cuirassiers, réorganise en Prusse la cavalerie française et se bat à Dresde et à Leipzig, en 1812.

L'année suivante, pendant la campagne de France, on le voit à la tête de la cavalerie dont il a été nommé commandant en chef, faire des prodiges d'héroïsme à la Haute-Épine, à Montmirail, à Craonne. Il assiste enfin aux adieux de Fontainebleau.

Louis XVIII le crée pair de France, puis Napoléon revient de l'île d'Elbe et retrouve son ancien lieutenant à ses côtés. L'Empereur le charge d'une mission à Naples près de Murat, mais Murat avait été obligé de quitter son royaume. Il revient en hâte, il est nommé au commandement de l'armée de la Moselle et avec beaucoup de peine, il organise de nouvelles troupes. Efforts inutiles! l'Europe s'était de nouveau liguée contre la France et nous étions définitivement vaincus à Waterloo!

La carrière militaire de notre compatriote était terminée, elle avait été prodigieusement remplie. L'épopée impériale avait pris fin, l'Aigle était abattu. Après cette griserie de gloire qui avait empoigné tous les généraux de cette époque, survint pour eux une période de profond découragement. Belliard, un moment emprisonné pour avoir tenté de faire évader le maréchal Ney, n'eut plus de commandement.

Il rentra dans la vie privée plein de tristesse, voyant la France épuisée malgré tant de prodigieux efforts accomplis. Comme bien d'autres, il avait eu foi dans le génie de l'Empereur. Le général de Marbot, dans ses remarquables Mémoires, n'a-t-il pas écrit que beaucoup de Français, que lui-même, avaient cru sincèrement que l'ambition de Napoléon n'était pas une ambition personnelle. Il voulait, dit-il, voir la France si grande et si puissante de son vivant, qu'elle fût inattaquable après lui.

Nous ne croyons pas aujourd'hui que la politique de Napoléon ait été aussi impersonnelle. Certes, il voulait la France forte et respectée, mais il avait aussi le souci de sa propre grandeur, et cette ambition exagérée fut fatale à notre pays. Quelle désillusion pour des hommes comme Belliard, qui, lui, avait toujours servi la France par amour et non par ambition, ainsi qu'il l'écrivait à son père au début de sa carrière!

Pendant quatre ans, les Bourbons le laissèrent à l'écart. Il fut cependant en 1819 rappelé à la Chambre des pairs par le ministère Decazes. De suite il fit preuve d'activité et d'expérience ; il prit une part importante aux discussions de la haute Assemblée et s'occupa surtout de la réorganisation de l'armée.

Lorsqu'en 1830 le roi Louis-Philippe monta sur le trône, il se souvint qu'en 1792, notre compatriote avait été son compagnon d'armes et qu'ils avaient combattu côte à côte à Jemmapes dans les armées de la République. Le roi avait pleine confiance en Belliard ; il lui confia la mission, délicate entre toutes, d'aller à Vienne notifier à l'empereur d'Autriche son avènement au trône. L'empereur et la Cour étaient assez mal disposés pour le nouveau roi des Français. Le général s'acquitta cependant si bien de sa mission qu'il revint en France avec la reconnaissance de la Monarchie de Juillet et des vœux personnels pour le roi Louis-Philippe.

Peu après, le général Belliard était envoyé à Bruxelles dans des circonstances particulièrement difficiles, qui exigeaient dans cette ville la présence d'un représentant énergique et ferme. La Belgique faisait les plus grands efforts pour se séparer de la Hollande. Notre concitoyen sut, pendant les laborieuses négociations qui précédèrent la reconnaissance du nouvel Etat, faire preuve de tant de tact et d'habileté, qu'une guerre fut évitée et que le 15 novembre 1831 un traité constituait le royaume de Belgique. Belliard apposa sa signature sur ce traité au nom de la France.

Ainsi, après avoir guerroyé pendant plus de trente années, au soir de sa vie, le général Belliard pacifia. Se souvenant, sans doute, qu'en 1791, il était parti pour défendre la liberté et l'indépendance de sa patrie, il employa son activité, son intelligence et son énergie à donner la liberté et l'indépendance à un peuple ami. Il montrait ainsi qu'il était resté fidèle aux principes de solidarité de la Révolution Française pour lesquels il s'était enthousiasmé dans sa jeunesse.

Les Belges lui ont gardé une éternelle reconnaissance. Ils le considèrent comme le parrain de leur indépendance, et quand il mourut, le 20 janvier 1832, ce fut, dans tout le pays, un deuil général. Son souvenir est encore vivace chez nos voisins, et lorsqu'il y a quelques années la Belgique fêta l'anniversaire de son indépendance, le nom de Belliard fut associé à ceux de tous les patriotes qui en avaient été les promoteurs. A Bruxelles, une très belle statue lui a été élevée avec cette légende : « Au général Belliard, né à Fontenay-le-Comte (Vendée), la Belgique reconnaissante. »

Sa ville natale lui devait aussi un souvenir. Le 1er novembre 1836 son buste fut élevé ici-même, sur une fontaine dont l'effet parut ensuite disgracieux. Ce buste fut enlevé en 1898 et placé dans la grande salle de la mairie. Enfin, le 19 octobre 1906, le Conseil municipal, à l'unanimité, décida qu'il serait remis à cette place sur un nouveau monument. Nous inaugurons aujourd'hui ce monument, qui est l'œuvre de M. Filuzeau, architecte de la Ville, et qui a été construit par M. Hypeau, entrepreneur à Fontenay, les sculptures ont été exécutées par M. Blanchard.

C'est un nouvel hommage que nous rendons à notre compatriote.

Je vous remercie, Monsieur le Préfet, Monsieur le Sénateur et Monsieur le Député ; je vous remercie, Messieurs, représentants de l'autorité civile et représentants de l'Armée, d'être venus aujourd'hui, dans cette cérémonie intime, honorer avec nous un des plus illustres enfants de Fontenay. J'adresse l'expression de notre sympathie aux descendants du général Belliard qui assistent à cette fête du souvenir ; ils peuvent se rendre compte que nous n'oublions pas leur glorieux parent. Ma pensée reconnaissante se reporte aussi, dans cette journée, vers le généreux bienfaiteur de la Ville, M. de

Mouillebert, soldat comme Belliard, et mort pour la Patrie, dont le legs nous a permis d'élever ce monument comme il permettra à nos successeurs d'en élever d'autres à nos gloires locales.

Et en terminant, je m'incline devant l'image du général Belliard. Au nom du Conseil municipal tout entier, et par conséquent au nom de la ville de Fontenay, je salue le guerrier plein de courage, le diplomate patriote; je salue enfin le Fontenaisien dont, à si juste titre, la cité est fière.

## DISCOURS DE M. PERVINQUIÈRE

Le doyen des petits-neveux du général Belliard étant retenu à Paris par son grand âge, c'est à moi qu'incombe le devoir de remercier la Municipalité de Fontenay d'avoir rétabli, sur cette place, le buste du général.

Je conserve avec soin un tableau représentant mon bisaïeul, Augustin Belliard, qui eut l'honneur d'être un des échevins de cette ville, et ses deux enfants.

Le père de famille tient à la main un cartouche sur lequel on lit :

*Le vice seul est bas, la vertu fait le rang,*
*Et l'homme le plus juste est aussi le plus grand.*

Le futur commandant en chef de la cavalerie française, alors âgé de huit ans, présente son cahier sur lequel il a écrit évidemment sous la dictée de son père :

*L'instruction fait tout et la main de nos pères,*
*Grave en nos faibles cœurs les premiers caractères.*

Les principes dont Belliard a été imbu dès son enfance ont fait la règle de sa vie.

Son instruction fut assez étendue pour lui permettre d'apporter, dans la haute Egypte, un concours éclairé et efficace aux savants qui accompagnaient l'expédition.

Alliant à une probité scrupuleuse un amour profond de son pays, s'intéressant activement à l'amélioration des productions agricoles de la Vendée, Belliard ne fut pas seulement un général remarquable et un diplomate consommé, à l'habileté duquel la Belgique est en grande partie redevable de la reconnaissance de son indépendance, il fut aussi un homme d'un grand caractère et un bon citoyen.

Je remercie donc la Municipalité de Fontenay d'avoir relevé ce monument pour rappeler aux générations nouvelles la mémoire et l'exemple de Belliard.

# NOTES

## SUR L'EXERCICE DE L'ART DE GUÉRIR

## A FONTENAY-LE-COMTE

(XVI[e] ET XVII[e] SIÈCLES [1])

### III. — Les Apothicaires.

« *Sans toy, heureuse Pharmacie,*
« *Au tombeau cherroit notre vie,*
« *Comme elle fit premièrement;*
« *Sans toy encor toute la race*
« *Des hommes, en bien peu d'espace*
« *Se périroit totalement...* »
(*Œuvres de Jacques et Paul Contant*, Poitiers, 1628).

Longtemps confondu avec l'épicerie, l'art d'apothicairerie ne commence à s'en distinguer qu'au XV[e] siècle ; c'est alors que l'apothicaire, d'abord marchand de sucre, restreint en principe sa profession à la préparation des médicaments.

L'inscription suivante, datée de 1509, est notre plus ancien document sur la pharmacie en Bas-Poitou ; elle aurait servi d'enseigne à un apothicaire fontenaisien (2) :

**A LA PŌME** (Ici l'image d'un citron) **CYTHRINE**

*Aut Corcyrei sunt hæc de frontibus horti*
*Aut hæc Massili poma draconis erant* (3).

OLLYVIER MAREPNE

MDIX.

(1) Voir le 1[er] fascicule 1907.
(2) Mss Prézeau *Apd.* Archives historiques de Fontenay, t. II, pg. 13.
(3) *Martial*, Epigrammes, L. XIII, épig. XXXVII.

On peut du moins affirmer que, dès 1550, Fontenay-le-Comte était largement pourvu de boutiques d'apothicaires. Enfin, en exécution d'un édit du 24 octobre 1619, les statuts de la corporation des apothicaires fontenaisiens furent présentés au roi à Saint-Maur le 3 octobre 1637 ; ils réglementaient avec soin l'exercice de la pharmacie (1).

Aux termes de ces statuts, l'aspirant à la maîtrise d'apothicaire est tenu de faire trois années d'apprentissage et doit rapporter quittance de ce contrat (*art. 1*). Comme pour les chirurgiens le prix ordinaire est de 60 # par an, soit 60 écus pour les trois années (2). Un stage de cinq ans est ensuite obligatoire, et le maître délivre à son « compagnon » une attestation de « sa bonne vie, mœurs et conversations », (*art. 2*) ; — pour permettre une surveillance plus étroite à ce sujet, il est interdit à tout maître apothicaire d'avoir à la fois deux postulants en sa boutique à moins que ce ne soient ses enfants (*art. 13*). L'aspirant étranger à Fontenay est tenu à une année de stage supplémentaire (*art. 3*).

Le jour où notre compagnon se croit enfin capable d'affronter l'examen, il choisit parmi les maîtres de la ville un « *parrain ou conducteur* » qui le guide dans ses visites officielles à tous les membres de la communauté (*art. 4*). A sa requête, les apothicaires s'assemblent en une réunion générale à la quelle ils ne peuvent manquer « à peine de 60 sols d'amende » (*art. 5*), statuent sur la demande du candidat et lui donnent, s'il y a lieu, jour pour l'examen (*art. 6 et 7*).

Le jury se compose de tous les maîtres de la ville, à l'exception du *conducteur* « qui assiste seulement pour éviter tout

(1) Les Archives de Fontenay-le-Comte en possèdent une copie de la fin du XVII[e] siècle. Ces statuts se composent de 23 articles et portent le titre suivant : *Règlements statutz et ordonnances pour les maistres appotichaires de Fontenay-le-Compte en Poictou faicts et arrestez par M[r] Bouvard con[er] du roy en ses conseils, premier médecin de Sa Majesté.* Ils furent enregistrés au greffe de Fontenay par Drapron le 15 octobre 1637.

(2) Contrats d'apprentissage de Jacob Pache (25 juin 1658) pour un an moyennant 60 # — de Théodore Delabrune, fils de M[e] Anne Delabrune, de la Caillère, chez Françoys Collin pour 3 années moyennant 180 # (165 ?).

soupçon de favveur » (*art.* 7) ; — on convoque également le doyen des médecins « qui empeschera de rien propozer hors « le suiet de pharmacie. » La durée de l'examen est de deux jours (*art.* 8) : le premier jour, le candidat interrogé par les maîtres, suivant leur ordre de réception, subit deux épreuves orales « sur la cognoissance, eslection, préparation, composition, conservation des drogues médicaments tant simples que composés, étrangers que naturels ou du païs et autres secrets requis et nécessaires de scavoir, » (*art.* 7) ; — le lendemain, il fait, sous la surveillance du jury, des travaux pratiques qui consistent en « deux compositions ordinaires prinse dans Mesué (1), Nicolas ou autres dispensaires approuvez et usitez », et destinées, l'une à l'usage interne, l'autre à l'usage externe. Les simples doivent être vus au préalable par les examinateurs (*art.* 8).

C'est le postulant qui doit supporter les frais de l'examen, cependant si quelque maître propose en *chef-d'œuvre* la confection de la thériaque ou du mithridate (2), électuaires fort coûteux, il sera tenu d'en fournir les éléments sauf à garder pour lui la composition (*art.* 9).

Au point de vue de la réception, le fils de maître jouit de privilèges spéciaux : il est dispensé de rapporter son contrat d'apprentissage, il suffit qu'il ait travaillé chez son père et qu'il ait 25 ans, il n'est soumis qu'à un examen oral et à la confection d'un seul chef-d'œuvre, enfin son examen ne dure qu'un jour (*art.* 10). En dépit de l'inégalité fâcheuse qu'elles engendraient entre les candidats, ces prérogatives présentaient l'avantage d'engager les fils de maîtres à suivre la carrière paternelle (3) et préparaient un corps d'apothicaires plus imbu de sa dignité, partant de ses devoirs professionnels.

(1) Médecin arabe du IX[e] siècle dont la *Pharmacopée* fut longtemps classique.

(2) La thériaque, composée d'environ soixante-cinq substances, était considérée comme un contre-poison universel. Il en était de même du Mithridate,

(3) Fontenay eut ses lignées d'apothicaires : les *Bonnet*, les *Albert*, les *Guyard*. les *Chapelain*, les *Corbier*, etc.

L'examen terminé, le jury se prononce sur l'admission ou l'ajournement du compagnon. Est-il reconnu capable, les examinateurs le présentent « au magistrat et premier juge de la « ville pour prester le sermant de bien et fidèlemant exercer « l'art de pharmacie, garder et observer les ordonnances « royaux et statuts », puis on lui délivre un long diplôme, transcrit sur le registre de la communauté et dont nous rapportons la formule finale (1) :

« ... A ces causes, nous avons led. N... déclaré et déclarons « suffisant et capable pour exercer l'art de pharmatie en cette ville, « luy avons permis et permettons de prendre la qualité de m$^{e}$ app$^{re}$, « qu'il ouvre boutique, exerce, pratique et jouisse des privilèges, « honneurs et prérogatives dont nousd. maistres ap$^{res}$ jouissons « et enjoinons de garder fidélement les ordonnances royaux, nos « statuts et reiglements et de bien s'acquitter du devoir d'un « vray pharmatien par ces présentes que luy avons octroyé de nous « signé et scellé du sceau de nostre corps pour toute foy et vérité « après qu'il a satisfait au 12$^{e}$ art. de nosd. statuz et réglements (2) « et qu'il a presté le sermant en tel cas requis entre les mains de « Mons$^{r}$ le président de cette ville. Aud. Fontenay, le..... »

(*Suivent les signatures*).

Admis à exercer son art, notre apothicaire frais émoulu acquiert une boutique, s'il n'en est pourvu par hérédité : en 1636, Jean Baudouin se rend ainsi acquéreur « des boëtes, pots et drogues » de Jean Renaudin moyennant 390 #. Ce prix élevé pour une boutique de petite ville est justifié par le nombre d'ustensiles et la variété des médicaments que devait posséder un apothicaire. L'inventaire fait en 1676, après le décès de l'apothicaire Jacob Pache mentionne « sur les estages de la boutique » 62 pots de faïence, 60 grandes boëtes, 20 petites

(1) Cette formule est empruntée au diplôme daté du 2 décembre 1682 de l'apothicaire fontenaisien René Barré, alors apprenti chez Samuel Vrignaud, apothicaire à Saint-Hilaire-le-Vouhis.

(2) Cet article 12 est ainsi conçu : « *Item ceux qui auront estez faicts ainsy « maistres seront tenus payer et remettre entre les mains des m$^{es}$ gardes « dans la boeste de la confrairie la somme de cinquante livres...* »

boëtes, 16 pouderies de verre pour mettre poudres, un *plastrier*, onze flacons de verre, puis un grand mortier de fonte pesant 25 livres, un petit mortier, un *contoir*, une *paire d'armoires*, un tamis double à cinq passettes, un *allambic* à distiller, un chapelet et sa couverture, un fourneau, deux *poëlons* (un jaune et un rouge), l'indispensable seringue d'étain, enfin un nombre considérable d'élixirs, d'onguents ou de confections.

Les *parties* des apothicaires fontenaisiens du XVII[e] siècle fournissent sur les médicaments et leurs prix d'intéressants détails. En 1644, après le décès d'une « vénérable et discrette personne » que M[e] Giraudin eut l'heur et honneur de compter parmi ses clients, il présenta aux héritiers ébahis un mémoire que n'eut pas désavoué M. Fleurant. Le clystère *laxatif* ou *réfrigératif* et la prize *ptisanne royale et purgative* (1) à 16 sols y prédominent alternativement ; par intermittence, une *bonne médecine laxative avec rhubarbe, sené, syrop de roses et autres*, à 2 # 05 s. rompt la monotonie du régime (2) ; — la *masse pilules panchimagogues* (3) *faite avec les extraits d'aloé, de rhubarbe étant pour en uzer la grosseur d'un bouton une fois la sepmaine*, à 3 # 04 s. est la caractéristique des époques de crise ; puis ce sont les potions *cordialles composées avec thériaque, confection de hyacinthe* (4), *syrop de limon* (5), etc... à 2 # 10 s., *les prizes apozèmes* (6) *apéritifs et altératifs avec syrop de chicorée composé, sal prunellier, etc*... à 1 # 10 s. ; — *l'épithème* (7) *liquide cordial avec thériaque, confection alkermès* (8) *de hyacinthe diamargarit.*

(1) « Ptisane *qu'on appelle communément* tisane... » H. Estienne, *De la Précellence du langage français*, Paris, 1579, pg. 218.

(2) « Aussi noz apoticaires n'ont jamais rien autre chose en la bouche : « Il fault purger... » S. Collin, *Déclaration des abuz et Tromperies que font les Apothicaires*, É[on] Dorveaux, 1901, pg. 32.

(3) *Panchymagogue* = qui chasse toutes les humeurs.

(4) Monstrueuse préparation composée de « végétaux, corail, yeux d'écrevisses, corne et os de cœur de cerf, terres argileuses, poudre d'hyacinthe etc. »

(5) Espèce de citron.

(6) L'apozème était une simple décoction.

(7) Remède destiné à être appliqué sur quelque partie du corps.

(8) Préparation curieuse due à Mésué et composée de teinture de kermès (écarlate), de roses rouges, de corail, d'un *scrupule* de feuille d'or, de cannelle, etc..

*frigid.* (1), *etc... pour applicquer sur le cœur*, pesant une livre quatre onces à 3 # 10 s., l'*épithème hépatic avec diatriasanteli* (2). *décoction hépaticque et rafraîchissante, etc... pour le foy*, à 2 # 10 s., enfin partout et sans cesse l'anis vert, l'huile rosat, les boîtes de suc de réglisse blanc à 5 s. l'once (3), la poudre aux vers, les conserves de roses en roche à 5 s. l'once, l'huile de camomille à 3 s. l'once, le *syrop rosat solutif* à 10 s. l'once, les *phiolles de syrop violat* (4) *violet* à 8 s. l'once, *le bolus cordial avec thériaque*, confection alkermès, etc., les poudres cordialles à *synapizer* à 10 s. la dragme (5), les confections d'hyacinthe dissoutes, et les clystères doux contre les vers, les conserves de buglosse et les amandes et les girofles et l'orge mondé cuict et sucré, etc....

Et si le cher malade éprouve quelque répulsion, sitôt on revient à la charge : « *Ayant vomi, réitéré....* »

Refuge des affligés dans la maladie, l'apothicaire n'est pas moins indispensable aux grands jours de réjouissance publique ; à lui seul appartient en effet de préparer le délicieux hypocras des solennités (6).

Les reproches le plus généralement adressés aux apothicaires étaient de vendre cher, d'être ignorants et de tromper sur la marchandise. Si graves que soient ces accusations, elles n'étaient malheureusement que trop justifiées, même pour nos compatriotes.

Ils vendaient cher ; la meilleure preuve qu'on en puisse donner, c'est que leurs mémoires étaient souvent présentés à un confrère qui les réduisait à une plus juste valeur.

(1) Remède terraux.

(2) C'est-à-dire *poudre des trois santaux*, (diatrium santalorum pulvis).

(3) L'once pesait 30 grammes 59 centigrammes, soit 1/16 de la livre de Paris.

(4) Composé de violettes.

(5) Un huitième de l'once.

(6) Les comptes des deniers communs des années 1578 et 1579 portent notamment une dépense de « *6 escus 15 sols à Guillaume du Val, apothiquayre pour de l'ypocras qui luy avoit esté comendé donner à Messieurs de la Ville pour leur chantenau la vigille de Noël...* » (Arch. de Fontenay. *Coll. Fillou*). L'hypocras était une infusion d'amandes douces, de musc et d'ambre dans du vin édulcoré avec du sucre.

Dans sa *Déclaration des Abuz et Tromperies des Apothicaires*, S. Collin ne tarit pas sur l'ignorance des apothicaires poitevins : « ... L'apothicairie en ce pays de Poyctou et An- « jou est traictée par apoticaires incogneuz et pauvres servi- « teurs qui ne sceurent jamais à grand peine lire leur nom (1). » Il leur reproche de ne pas comprendre le latin des ordonnances : « Or considérez quel dangier que de recepvoir ung « apoticaire sans estre latin ! Mais à eulx ce leur est tout ung, « fussent-ilz patissiers, mais qu'ilz sachent bien battre les es- « pices et faire des cornetz de papier (2)... » (*p. 50*) ; — il parle d'un apothicaire « pauvre poudriste c'est-à-dire faiseur de « poudre à canon (3), qui ne sçavoit lire ne escripre » et ajoute : « Toutefois il ne laisse pas d'avoir bon bruyt en son quartier, « et est estimé plus que apoticaire » (*p. 34*) ; — il cite le cas d'un autre qui, cherchant pour composer un onguent « oculorum populi » *(germes de peuplier)* ne trouva rien de mieux que d'arracher les yeux à des pendus de la veille et « fist res- « ponce qu'il n'y avoit pas grand propos de prendre les yeulx « du peuple vivant... » (*pg. 77*). Enfin après avoir parlé des quiproquos et des tromperies des apothicaires, Collin conclut : « De telz sophistiqueurs vous en avez les villes de Poyctou « bien garnies... » (*pg. 16*).

Ces critiques acerbes, exactes peut-être à l'époque de Collin, le semblent moins au XVII[e] siècle. L'examen força l'apothicaire à s'instruire ; la réglementation étroite des statuts le contraignit davantage à l'honnêteté.

(1) Ed[on] précitée, pg. 31. Il est probable que Collin regretta par la suite cette assertion exagérée absente de la deuxième édition.

(2) Les cornets de papier étaient fort en usage comme en témoignent ces vers du fontenaisien A. de Rivaudeau (*Epître à Jeanne de Foix*) contre les mauvais écrivains

> « ... Qui de mille cayers nous barbouillent les mains.
> « Ne servant qu'aux beurriers et aux frippiers libraires,
> « Aux merciers, aux grossiers et aux *apothicaires...* »

(3) «... Les apoticaires se meslent de tant d'estatz qu'il n'est possible qu'ilz en facent ung bien : les ungz sont fourniers, chasseurs, faiseurs de poudre à canon, taverniers de mer. » Collin, *Op. cit.* pg. 30.

Chaque année les apothicaires fontenaisiens procédaient, à la pluralité des voix, à l'élection de deux maîtres « pour estre « m$^{es}$ jurez et garde des statuts... ». Après avoir prêté serment devant le juge, les maîtres jurés et garde, accompagnés d'un médecin ou du doyen des apothicaires, avaient mission de visiter les boutiques de leurs confrères « en la forme portée par les ordonnances (1) » ; ils s'assuraient qu'il n'y avait « aucunes drogues vieilles et corrompues et deffendues » et dressaient un procès-verbal de visite où ils constataient les « deffaux trouvez es drogues tant simples que composez. » (*Article 14 des statuts*). La visite des boutiques de la ville et des fauxbourgs n'était pas rémunérée pour le médecin ; les maîtres jurés recevaient huit sols de chaque apothicaire ; mais pour le surplus du ressort de Fontenay-le-Comte, les apothicaires visités devaient subvenir à la dépense des maîtres jurés et du médecin.

On envoyait aux maîtres de campagne un mémoire des drogues « tant simples que compozées » qu'ils étaient obligés d'avoir en leur boutique « dispensées selon l'autheur qui leur « sera prescrit ou selon l'ordonnance qui leur en sera baillée ; ils devaient conserver de ce mémoire une copie pour la montrer « aux médecins circonvoisins ». (*Art. 15*).

L'apothicaire ne devait fournir aucune drogue sans ordonnance « fors en la nécessité et deffaud de médecin ». S'il délivrait un poison, le client devait faire certifier « par tesmoings irréprochables » l'usage qu'il en comptait faire et cette affirmation était inscrite au livre-journal. Faute d'observer ces prescriptions, l'apothicaire était déclaré « criminel » du mal qui en pouvait advenir (*Art. 21*).

On trouve enfin dans les statuts telles dispositions qui témoignent du meilleur esprit de confraternité

La veuve de l'apothicaire pourra tenir boutique ouverte à

(1) Deux fois l'an : le lendemain de la Quasimodo et le lendemain de la Notre-Dame de septembre (9 septembre).

charge de faire exercer « l'art de pharmatie par un serviteur « capable qu'elle présentera au maistre garde et juré pour les « asseurer de sa capacité et recevoir d'iceluy le sermant en tel « cas requis. » (*Art. 22*).

Un serviteur quittait-il un apothicaire, c'est seulement après un séjour d'une année hors de Fontenay qu'il pouvait entrer au service d'un autre maître de la ville, à peine d'une amende d'un marc d'argent (1) contre l'apothicaire contrevenant.

Toutes les amendes étaient déposées à la « boüette de la confrarie » dont le maître-garde avait la charge. Les délibérations de la communauté, consignées sur un registre spécial déterminaient l'emploi de ces ressources et les statuts engagent « à assister les pauvres passants dud. art... » (2). Le maître-garde rendait compte de sa gestion à sa sortie de charge.

Dans la hiérarchie sociale de l'Ancien Régime, l'apothicaire, marchand notable, supérieur au chirurgien, « pauvre artisan », est nettement au-dessous du médecin. Aussi voit-on fréquemment le fils du chirurgien tendre à la boutique d'apothicaire, le fils d'apothicaire conquérir d'abord le bonnet de docteur, puis acquérir à vingt livres un prestigieux blason de d'Hozier et s'insinuer dans la noblesse poitevine.

Par leur fortune et leur autorité, les familles d'apothicaires, à ces diverses étapes de leur histoire, ont joué un rôle prépondérant dans la vie de notre bourgeoisie fontenaisienne.

Parmi les apothicaires fontenaisiens des XVI[e] et XVII[e] siècles, on trouve les noms suivants :

Olivier Marepne (1509) ; — Nicolas Gaubert (1535 ? — 1538), mort en 1538, époux de Marie Defeigne ; — Joachim Delespée (1537) ; — Julien Chapelain (1551), marié à Marguerite Fouschier (3), dont il eut un fils Anthoine, apothicaire à Fontenay ;

(1) C'est-à-dire une quantité d'argent pesant un marc ou huit onces.

(2) Il faut probablement entendre par là les serviteurs d'apothicaires et les compagnons en quête de places.

(3) Sœur de Barnabé Fouschier, lieutenant particulier à Fontenay-le-Comte mort en 1559 (?).

— Bénigne Maire (1557 — mort avant 1586), époux de Jeanne Blayrette (*Blayreau*) ; — Jehan Maire, s[r] de la Pelouzière, fils du précédent, mort à la fin d'avril 1597, laissant de son épouse Blanche Brunet, de la Riaillière (1), morte dès 1586, trois enfants dont la descendance s'allia à la noblesse bas-poitevine (2) ; — Pierre Faydit (1561-1566) ; — Louys Besnyer (1566) ; — Guillaume Duval (1578-1579) ; — Jehan Albert (fils du marchand Anthoine Albert), compagnon apothicaire chez Brisse Graffard à Poitiers, en 1585, puis établi à Fontenay (1593-1619) ; — Antoine Besnier (1574) ; — Françoys Regnaudin (1582) ; — Danyel Durand (1596) ; — Françoys Clemenceau (1590) ; — Jehan Guyard, beau-frère de Jehan Albert, par son épouse Jacquette Albert (1597) ; — Jacques Bonnet (fils du chirurgien, Jehan Bonnet), mort en 1610, laissant de sa première union avec Jacquette Verdier deux filles et deux fils, dont l'un fut apothicaire, et de son second mariage avec Jacquette Garnier un fils, Pierre, notaire à Fontenay (1626-1649) ; — Jehan Bonnet, sieur de la Caillère, fils du précédent, mort avant 1625, laissant sept enfants de Marie Fradet, fille du notaire fontenaisien Vincent Fradet, qu'il avait épousée le 4 juillet 1599 ; — Estienne Robert, mort en 1615, qui avait épousé à Marans, le 16 janvier 1600, Jeanne Regnaud, et son frère Jehan Robert, époux de Marie Mourgaud, qui, établi en 1626, mourut peu de temps après ; — Jean Turpaud, marié à Marguerite Brisseteau (1619) ; — Raoul Pasquier, époux de Jeanne Luneau, dont il eut trois filles ; Jehan Carrel, (acquéreur en septembre 1619, de la boutique de Jehan Albert), mort avant 1646, laissant de son épouse Catherine Chaumont un fils qui se parait du titre de *noble homme* ; — Louis Péquin qui s'établissait en 1620 ; — Jehan Gobin (1628-1653), marié à Jeanne Morisset ; — Pierre Cavalier, époux de Jeanne Luçon,

(1) La Riaillière de Foussais appartenait aux Brunet par suite du mariage de Jacques Brunet avec Catherine Maire, fille de Bénigne et veuve de M[e] Pierre Baudouyn.

(2) Voir sur les *Maire*. *Arch. de la Vendée*, B. 1221.

qui testait en juin 1628 ; — Gabriel Rainard, mort avant 1654, qui avait épousé le 8 février 1626, Claude Robert, fille d'un procureur, et traita Charles Norisson, écuyer, sieur de Beauregard, conseiller du roi, lieutenant particulier de robe longue en la prévôté de France, décédé à Fontenay le jour de Noël 1627, chez Benjamin Chesnay (1) ; — Paul Guyard, marié à Catherine Peneau (1620) ; — Pierre Guyard, fils de Jehan Guyard l'apothicaire, qui épousa le 17 décembre 1625 Marie Bonnet, fille de l'apothicaire Jacques Bonnet ; — Théodore Colladon (1638), fils d'un notable médecin (2), marié à Jeanne Vexiau, dont il eut plusieurs enfants (3) ; — Jean Renaudin (1636) ; — Jean Baudouin, qui épousa le 28 septembre 1636, Anne Joly, fille d'un orfèvre ; — François Collin (1636-1651), conseiller du roi et receveur des décimes de l'évêché de Maillezais, époux de Marie Pallayne, qui, chargé de famille, adoptait néanmoins en 1649, Nestor Clémenceau, élève au collège des Jésuites ; — Jehan Anfrays, marié à Marie Boivin (1637); — Louis Giraudin, né à Marans le 6 septembre 1611, mort en 1676, qui épousa le 7 juin 1637, à Fontenay-le-Comte où il s'établit, la fille de l'apothicaire Anfrays, Jeanne, dont il eut onze enfants connus ; — Louis Giraudin, fils aîné du précédent, né le 9 mai 1638, mort en 1670 (4) ; — Pierre Cherbonnier ; — Jacques Bonnet, fils de Jehan Bonnet et Marie Fradet, né le 24 octobre

(1) Arch. de Fontenay. *Coll. Fillon.*

(2) Voir *Rev. du Bas-Poitou*, 1907, p. 41 et 42.

(3) Reg. de baptêmes des Réformés, (*Greffe de Fontenay-le-Comte*).

(4) La Bibliothèque Municipale de Poitiers (*Fonds des manuscrits*, n° *316*) possède un petit volume manuscrit relié en veau dû à cet apothicaire. La première partie (p. 2-95) porte pour titre : *Petit Traicté de Chymie par L. Giraudin le Ieune, Mre appoticaire à Fontenay, 1662*, et s'ouvre par des « Réflections sur la Faculté qu'on appelle Chymie » ; à la page 7, nous relevons cette amusante liste « des douze différentes matières, comprises sous le genre des animaux, sçavoir : chair, sang, graisse, os, laict, beurre, cornes, poils plumes, fiante, œuf et urines » ; suivent de longues dissertations sur les Extraits, les Eaux et les Esprits. — Une seconde partie (p. 95-144) intitulée : *Traicté de Pharmacie* semble inachevée, la dernière ligne est une question : « Qu'est-ce que substance formelle ? ». Une note mise en tête du manuscrit mentionne qu'il fut donné à la bibliothèque par M. Cardin.

1601, mort dès 1650 (1), qui épousa Marie Chatevaire, fille d'un procureur ; — Jacques Corbier, époux de Jeanne Guyard ; — Pierre Couzard, marié à Elisabeth Guyard, fille de Pierre et de Marie Bonnet ; — Louis Bardon, arrivé en 1650 ; — Jean Pache (1643-1651), époux de Marie Verdon, et son fils Jacob, apprenti à La Châtaigneraie chez Samuel Venaud en 1658, époux de Marie Mestreau, mort établi à Fontenay en 1676 ; — Jean Merland, fils d'un apothicaire de Saint-Hilaire le Vouhis, qui entrait en apprentissage chez François Collin le 3 novembre 1651 ; — Jehan Fourneau, sieur de la Chaulme, dont la femme, Françoise Pichard, fut la collaboratrice de René Moreau dans ses bonnes œuvres (2) ; — André Corbier, fils de Jacques, et époux de Jeanne Vairon (1669) ; — Jean Lafiton, *droguiste*, marié à Marie Davvillé (1667) ; — Pierre Besly, fils d'un procureur, et époux de Catherine Davvillé ; — André Grignon (1676), fils d'un notaire fontenaisien ; — Jacques Chastellier (1691) ; — René Barré, originaire de Saint-Hilaire le Vouhis ; — enfin René Merland, fils de Pierre, qui épousa le 23 décembre 1698, Marie-Anne Corbier, fille d'André Corbier.

(*A suivre*). RAYMOND LOUIS.

(1) Dans son testament daté du 4 mars 1650 il défend « qu'on vende ses mor« tiers qui sont et servent en sa boutique, ils resteront pour son fils qui ap« prend l'art et mestier d'apothicaire... »

(2) Voir B. Fillon, *René Moreau, curé de N.-D. de Fontenay*, Fontenay-Vendée, Robuchon, 1851.

# LE CLERGÉ DE LA VENDÉE
## PENDANT LA RÉVOLUTION
(*Suite*).

### SAINT-HILAIRE DE LOULAY

MOYNAT DE VERT (*Jean-Etienne*), curé.
THOUZÉ (*Louis-Charles-Hippolyte*), vicaire.

M. Moynat de Vert avait 32 ans lorsqu'il fut appelé à la cure de Saint-Hilaire de Loulay, le 3 avril 1779, en remplacement de M. Goret, décédé le 23 février précédent. En 1789, il fut envoyé à l'Assemblée électorale du Poitou comme député du clergé des Marches communes de Poitou et de Bretagne, et il signa le procès-verbal de la dernière séance.

Après avoir refusé le serment, il préféra rester dans le pays que de subir la loi de déportation. Le district finit par le faire arrêter et enfermer, avec une douzaine d'autres prêtres, dans le château de Montaigu transformé en prison. Quelques mois auparavant, les paroissiens de Saint-Fulgent n'avaient pas hésité à aller en masse délivrer leur curé détenu dans le même lieu; les paroissiens de Saint-Hilaire de Loulay ne pouvaient faire moins pour leur pasteur, et, sans armes, ils se rendirent à Montaigu et le réclamèrent au district. Ils partaient seulement avec une statue de saint Hilaire, leur patron. Le procureur syndic les reçut assez mal, et refusa de délivrer

le curé. Les paroissiens se retirèrent en disant : « Si de grands malheurs arrivent, vous en serez seul cause. »

Quelques jours après, le 13 mai 1793, ils prirent tous les armes et revinrent réclamer impérieusement cette fois leur curé. Quelques gardes nationaux de Montaigu s'étaient barricadés dans le château avec les membres du district. Après les sommations faites, les paysans enfoncèrent les portes, massacrèrent les membres du district sauf un, et délivrèrent le prisonnier.

Ce succès fut suivi de revers, et M. Moynat de Vert, pour pourvoir à sa sûreté, quitta la Vendée, et se réfugia à Paris, où il se fit, dit-on, commissionnaire, autant pour vivre que pour dépister les recherches. Aucun document du temps ne mentionne plus son nom, et, en réalité, sa trace est perdue depuis sa délivrance de la prison de Montaigu.

Sur le dernier registre de catholicité tenu par M. Moynat de Vert, on trouve, intercalées parmi les actes de baptême et de sépulture, quelques pages curieuses sur les débuts de la Révolution. Il serait intéressant de savoir si elles ont été composées par lui, ou s'il les a seulement transcrites d'un auteur de l'époque. Entre autres chapitres, à noter le chapitre II qui a pour titre : « *De l'influence qu'ont eue les Calvinistes sur la Révolution française.* »

M. Thouzé, né dans l'ancien diocèse de Luçon, le 3 décembre 1762, fut nommé vicaire à Saint-Hilaire de Loulay en janvier 1786. Le refus de serment l'obligea à quitter la paroisse; il signa pour la dernière fois, sur le registre paroissial, le 11 juillet 1792. Il se rendit à Paris, où il est certain, pour lui du moins, qu'il se fit commissionnaire et porteur d'eau, et réussit ainsi à se cacher jusqu'à l'époque du Consulat. Il est possible que la tradition qui rapporte que le curé de Saint-Hilaire de Loulay fut lui aussi commissionnaire, ne soit qu'une extension hasardée de l'aventure du vicaire.

Au rétablissement du culte, les paroissiens de Saint-Hilaire, qui avaient gardé le meilleur souvenir de M. Thouzé, ap-

prirent qu'il était à Paris, et lui écrivirent pour le prier de revenir. Le vicaire objecta son manque de ressources pour couvrir les frais du voyage. M. Dugast, propriétaire à Montaigu, offrit de faire une quête dans la paroisse et les environs, et s'inscrivit en tête de la liste pour deux écus de 6 livres. Grâce à ces généreux concours, M. Thouzé put rentrer à Saint-Hilaire, dont il prit le titre de desservant à partir de juillet 1799.

Le rapport du préfet de la Vendée, de thermidor an IX, dit de lui : « Exerce à Saint-Hilaire de Loulay, quelques moyens, conduite très sage. » Ainsi fut-il porté sur la liste des pensionnaires ecclésiastiques dressée en vertu de l'arrêté des Consuls du 3 prairial an X.

L'église de Saint-Hilaire avait été totalement détruite et abandonnée. A la première page du registre des délibérations de la Fabrique reconstituée, on lit : « L'église de Saint-Hilaire de Loulay, brûlée et démolie pendant la Révolution, a été rétablie en 1801 par M. Louis-Charles-Hippolyte Thouzé, prêtre, natif de ce diocèse. » Suit la longue liste « des généreux bienfaiteurs qui lui ont aidé à rebâtir la maison de Dieu ». A la fin de 1800, et dans les premiers mois de 1801, M. Thouzé desservit aussi Thorigné, comme le prouvent les registres de cette paroisse.

M. Thouzé mourut à Saint-Hilaire en 1816, « prêtre très méritant, un saint prêtre », a écrit M. Dugast-Matifeux, qui ajoute : « il avait demandé à mourir un jour désigné, et il obtint cette grâce. »

Pendant la Révolution, le culte fut maintenu à Saint-Hilaire de Loulay avec un zèle inlassable par M. Jean Girard, alors vicaire d'Olonne (*V. ce nom*), qui était venu se réfugier dans sa paroisse natale.

L'*Etat des prêtres réfractaires* dressé par ordre du gouvernement après le coup d'Etat de fructidor, parle de lui comme suit : « Girard, à Saint-Hilaire de Loulay, a disparu aussitôt la promulgation de la loi du 19 fructidor ; on le croyait disposé à

se soumettre à cette loi, mais il craint, dit-on, l'influence de quelques prêtres de la région, influence qui a monté l'esprit des habitants des campagnes, et qui, comme lui, se tiennent cachés. »

Le presbytère de Saint-Hilaire avait été vendu nationalement le 13 germinal an VI.

## SAINT-SYMPHORIEN

TRIMOREAU *(Jean-Baptiste)*, curé.

Né aux Touches, diocèse de Nantes, en 1738, de J.-B. Trimoreau et de demoiselle Marie-Rose Bousseau, M. TRIMOREAU fut d'abord vicaire à la Bruffière, du 3 avril 1763 au 8 novembre 1774, date à laquelle il fut pourvu du prieuré de Saint-Symphorien, à la mort du titulaire, M. Ménard. Il refusa le serment, ne tint pas compte de la loi de déportation, et resta caché dans sa paroisse. Lors de l'exode de l'armée vendéenne au-delà de la Loire, une colonne incendiaire allant de Montaigu à Tiffauges, brûlant et tuant tout sur son passage, entra à Saint-Symphorien au moment où M. Trimoreau célébrait la messe. Le prieur prit la fuite, et quelques instants après, le village, l'église et le prieuré étaient en flammes. Suivi de plusieurs de ses paroissiens, M. Trimoreau put rejoindre l'armée catholique et royale à Saint-Fulgent. Depuis, on n'a plus entendu parler de lui.

## TREIZE-SEPTIERS

HUGRON (*Olivier*), curé.

PATRIX (*Nicolas*), vicaire.

Ancien curé de la Grolle, où il était né en 1730, et où il signa les registres paroissiaux du 6 mai 1771 au 25 janvier 1782, M. HUGRON fut appelé, à cette dernière date, à la cure de Treize-Septiers.

M. Dugast-Matifeux a cru que M. Hugron avait été chanoine de la collégiale de Montaigu en remplacement du chanoine Payraudeau, mort en 1776, et aussi curé de Saint-Nicolas de Montaigu ; mais la persistance de sa signature sur les registres paroissiaux de la Grolle permet de penser qu'il y eut deux prêtres du même nom dans le doyenné de Montaigu à cette époque. A la cure de Treize-Septiers, il succédait à M. Poulain, nommé chanoine de la Collégiale et curé de Saint-Nicolas, par permutation, croit M. Dugast-Matifeux.

Le 12 novembre 1790, M. Hugron signa avec plusieurs de ses confrères le *Mémoire* de M. Cohade, curé de la Chaize-Giraud, contre la vente des biens ecclésiastiques. Il ne prêta pas le serment, et sa disparition soudaine à partir de cette date laisse croire qu'il mourut caché pendant les mauvais jours qui suivirent. En 1798, un règlement de succession obligea sa famille à se préoccuper de son sort, et, à cet effet, une lettre fut adressée, le 11 thermidor an VI, à l'administration du département de la Vendée :

« CITOYEN ADMINISTRATEUR, PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE,

« Veuillez me faire le plaisir de faire chercher sur la liste des émigrés si le nommé Olivier Hugron, prêtre, ci-devant curé de la commune de Treize-Septiers, est porté sur ladite liste.

« Vous obligeriez infiniment une malheureuse veuve qui n'attend que votre réponse pour terminer une affaire de la plus grande importance pour elle.

Salut et reconnaissance éternelle.

V^ve GILAIZEAU.

*Maison Prieurt, entrée du marché,*
*place Bajon, à Nantes.*

La réponse est du 16 thermidor :

« Le nommé Olivier Hugron, ex curé de Treize-Septiers, ne figure pas sur la liste des émigrés de ce département, et la liste générale de la République et ses suppléments ne présentent aucune inscription sous cette dénomination. »

M. PATRIX, né le 16 mars 1756, au diocèse de Coutances, fut nommé vicaire à Treize-Septiers au moment de la Révolution ; sa signature ne figure sur les registres qu'en 1791. Il refusa le serment, et se cacha si bien, dans son pays natal vraisemblablement, qu'on ne le retrouve qu'en 1803, desservant de Saint-Philbert de Bouaine, sur l'*Etat nominatif des prêtres qui n'ont pas encore prêté leur serment* (à la Constitution de l'an VIII) *à la sous-préfecture de Montaigu*. Il remplit à temps cette formalité, puisqu'il mourut en 1817 curé de la même paroise. Une lettre de l'abbé Collibeaux, vicaire de Saint-Florent-des-Bois en 1789, écrite du diocèse de Coutances, le 10 mai 1803, porte qu'il y avait dans le diocèse de Coutances plus de prêtres que de postes à pourvoir, et ajoute : « J'ai appris qu'un de mes voisins, M. Patrix, ancien vicaire de Treize-Septiers, près Montaigu, va curé de canton dans votre pays. Tâchez de m'en assurer. » Plusieurs prêtres de Normandie vinrent en effet exercer le ministère en Vendée au moment du Consulat.

Pendant la période révolutionnaire, le culte fut maintenu à Treize-Septiers par M. Gaboriau, ex chanoine de Clisson, qui ne quitta pas le pays. Il prit part, le 14 août 1795, au Synode du Poiré, avec le titre de desservant de Treize-Septiers. Il se cachait de village en village, et ne sortait que la nuit. A la Gimonière, il bénit le mariage de Jean Richard et de Marie Petit. Sa résidence habituelle était à la Verdérie, où il célébrait la messe dans une chambre aménagée en chapelle. Les registres des baptêmes, mariages et sépultures de Treize-Septiers portent sa signature de juin 1796 à la fin de 1797. *L'Etat des prêtres réfractaires* dressé après fructidor, porte : « Gaboriau, ex-chanoine de Clisson, résidant à Treize-Septiers, réfractaire à toutes les lois, a tenu la même conduite que

ceux dont il partage les principes. On lui suppose cependant un peu d'humanité; il se tient caché depuis la promulgation de la loi du 19 fructidor. »

A la même époque, le rapport d'un commissaire montre que ces fonctionnaires n'étaient pas toujours bien renseignés : « Gaboriau, ex-chanoine de Clisson, réfractaire ; cet individu est décédé depuis quelque temps seulement, suivant les rapports qui me sont parvenus. » Rapports inexacts, puisque, deux mois après, un rapport du commissaire Bousseau, du 24 frimaire an VI, porte : « Gaboriau, ci-devant chanoine de Clisson, et ex-curé de Treize-Septiers, prêtre réfractaire, a tenu la même conduite que les autres. Il est du grand conseil, et pour le moins aussi dangereux que les autres pour la Révolution. Je lui suppose un peu plus d'humanité ; il est caché dans sa commune. Les ci-devant rebelles continuent toujours de respecter et favoriser tous ces monstres de l'humanité. Leur influence est toujours à peu près la même dans le pays, et si le peuple met de la lenteur à répartir les impositions et à payer les patentes, ils peuvent bien y être pour quelque chose. Je n'ai point connaissance que les uns et les autres aient exercé le culte depuis qu'ils sont cachés. »

M. Gaboriau qui avait été vicaire à la Bernardière de 1774 à 1780, fut nommé curé de cette paroisse au Concordat, et y mourut le 8 mai 1807.

Le presbytère de Treize-Septiers fut vendu nationalement le 13 germinal an VI.

EDGAR BOURLOTON.

# LES MUNICIPALITÉS SABLAISES

**(1749-1790)**

(*Suite*) (1).

## CHAPITRE II

1re MUNICIPALITÉ. M. DUPLEIX, MAIRE.

(*14 décembre 1749-2 mars 1753*).

Ce fut dans une assemblée générale des habitants, tenue le 14 décembre 1749, que fut élu la première Municipalité qui fonctionna réellement aux Sables et dont les actes sont consignés sur le premier des registres spéciaux à cet usage.

Ce n'est point de leur plein gré que les habitants des Sables, sur la convocation et sous la présidence de leur syndic, F. Thomazeau, s'étaient assemblés, mais bien au contraire pour obtempérer au désir que le Contrôleur Général venait de mani« fester de réunir à la Ville des Sables les offices de Controleurs et receveurs d'Octroi » que la création du Tarif aux Sables venait de nécessiter. Un pareil désir était un ordre déguisé, d'avoir à payer les dits offices si on voulait que la propriété de ces charges resta à la Ville, car un particulier avait déjà offert de les acquérir. La preuve en est toute entière dans la

(1) Voir le 4e fascicule 1906.

lettre suivante, que l'Intendant du Poitou, Moreau de Beaumont, adressa le 4 janvier 1750 à M. de Courteilles, Intendant des finances :

« J'ay l'honneur de vous envoyer la délibération des syndic » et habitants de la Ville des Sables d'Ollonne par laquelle, » par soumission aux ordres de M. le Contrôleur général ils » offrent de lever et de réunir les Offices de Receveurs et Con- » troleurs des Octrois et d'en payer la somme qu'il jugera à » propos de fixer. Ils rappellent dans cet acte la situation peu » avantageuse dans laquelle ils sont aujourd'huy, ils n'ont ny » octrois ny Deniers Patrimoniaux, aussy leur Ville n'avait » elle point esté comprise dans la Création des Offices dont il » s'agit. Les ouvrages de cloture qui ont été nécessaires pour » assurer la perception des Droits de Tarif contre les fraudes » ont couté beaucoup et le prix de ces ouvrages au payement » des quels il ne peut être pourveûs que sur l'excédant du ta- » rif, n'est encore acquitté qu'en partie. J'ay même été obligé » de leur procurer sur des fonds dont le remplacement ne peut » être diféré plus longtemps une somme de Quatre Mil Livres. » Enfin un ouragan survenu l'hyver dernier a détruit les bar- » rières et palissades qui avaient été construites pour fermer » l'Entrée de la Ville du coté de la mer, et le restablissement » ainsy que je m'en suis assuré, pendant mon séjour lors du » dernier département dans cette Ville, ne pourra en être fait » qu'avec des dépenses très considérables. Les habitants » s'estoient flattés que ces motifs auroient peut être pû engager » M. le Controleur général a suspendre la création et la levée » des Offices dont la finance leur est aujourd'huy demandée. » Ils vous supplient de même Monsieur de leur obtenir une » fixation avantageuse, et un delay convenable attendû la né- » cessité ou ils sont de recourir à la Voye de l'Emprunt pour » remplir les engagements qu'ils vont contracter. »

Cette Assemblée se tint sur la place du May le dimanche 14 décembre 1749 après les vêpres, et les notaires Biroché et Péault en dressèrent l'acte suivant :

« *Aujourd'hui dimanche* quatorziesme du mois de décembre mil sept cent quarante neuf, Issues des grandes Vespres dittes en l'Eglize parroissialle de Notre Dame de cette Ville des Sables d'Ollonne.

Pardevant nous nottaires Royaux de la dite Ville des Sables et du Comté des Ollonnes soussignés, estant à la place du May de ce dit lieu des Sables ou se tiennent les assemblées des habittants, a comparu en sa personne le sieur François Thomazeau, Bourgeois sindic de cette ditte ville et parroisse y demeurant Lequel nous a dit et déclaré qu'en sa qualité de Sindic, il a fait convocquer sur la fin des dittes Vespres, l'Assemblée des principaux habitans de ce dit lieu au son de la cloche a la manière accoutumée et les avoir fait avertir des dimanche dernier et ce jourd'huy à la principalle porte de l'Eglise paroissiale de ce dit lieu issues de la grande messe aux fins de ladite Assemblée a cedit jour, lieu et heure, pour donner leur avis et déllibérer entr'eux sur l'acquisitiou a faire par cette ditte Ville et Communauté des dits Sables. Et réunion des quatres Offices, savoir deux de Receveurs et deux de Controlleurs des Octroys quy y seront establies en exécution de l'Edit du mois de juin mil sept cent vingt cinq attendu l'établissement du Tarif qui a esté fait en cette ditte Vi le, auxquelles deux offices de Receveur sont attribués les deux sols pour livres en dedans des droits du Tarif et aux deux offices de Controlleurs le sol pour livre en dehors des dits droits, Et en conséquence faire offres au Conseil pour cet effet, et d'autant plus qu'il sy est présenté une personne qui a fait ses offres pour le payement de la finance de ces quatre offices, au moins des deux offices de Controlleurs, et qu'auparavant de les luy accorder Monseigneur le Controlleur général a eu la bonté d'en donner la préférence à cette ditte Ville, mais en cas que les dits habittants ne veullent pas en faire lacquisition et réunion quils ne seront plus recevables par la suitte à rembourser l'acquêreur qui se présente. Comme aussy pour par les dits sieurs habittans donner leur avis déllibérer eslire et

nommer des officiers Municipaux de cette ditte Ville, sçavoir un Maire, deux Eschevins, un Procureur du Roy et un Greffier, de tout quoi le dit sieur Thomazeau Sindic a eu connaissance et ordre de convoquer la ditte Assemblée pour par les dits sieurs habittans faire leurs déllibérations sur tout ce que dessus, de la part de Monseigneur de Beaumont, Intendant de cette Province, Requérant le dit sieur Thomazeau au dit nom acte de sa comparution dire et déclaration cy dessus et que tous les principaux habittants de cette ditte Ville ayant présentement à s'assembler donnés leurs avis et déllibérer sur ce que dessus sy non défaut contre eux et acte de ses dilligences et a signé ainsy signé en la minutte des présentes Thomazeau sindic.

*A l'endroit* ont comparus Maître Aymé François Duplex, avocat en parlement, Séneschal Civil et Criminel et seul juge ordinaire et de pollice de cette Ville des Sables et du Comté des Ollonnes, Maître Pierre René Sourrouille, Sieur de la Mortière, avocat et procureur fiscal de cette ditte Ville des Sables et Comté des Ollonnes, Maître Jean Petiot, sieur de la Poitevinière, armatteur, Maître Basile Nicollon, Procureur du Roy au siège royal de l'Amirauté des dits Sables, Maître Jacques Dupuy, armatteur, le sieur Sourrouille de la Cailletière, Licencié ès Loix, Maître André Bouhyer de la Gaudinière, armatteur et Marguillier de cette Ville et Paroisse, Maître Michel Gaudin, sieur de Loullière ; le Sieur Gazeau de la Bretonnière, maître Jean-Baptiste Pommeray, docteur en médecine, Maîtres Augustin Gaudon, Louis Péault, René Libaudière et François Brechard, les quatre notaires royaux, les sieurs Pierre Girard père, Louis Roy et le sieur Girard fils, les trois maîtres Chirurgiens, le sieur Joseph Birotheau, maître appotiquaire ; les sieurs René Besnier et François Jude, les deux maîtres orfèvres ; le sieur François Gaillaud, Maître Coutellier, les Sieurs Jean Gaudineau et François Gobert, les deux maîtres tailleurs d'habits ; le sieur Antoine Gourlet, Marchand, le sieur Claude Mélineau, maître perruquier et autres tous habittans

de cette ditte Ville des Sables d'Ollonnes demeurant aux dits Sables.

« *Lesquels* dits sieurs habittants ainsy que le dit sieur Thomazeau sindic après avoir examinés le contenu au préambulle du présent acte et avoir mœurement dellibérés ils nous ont dit et déclaré estre unanimement d'avis que quoy que cette ditte Ville doive encore une somme considérable pour ses clotures qu'il y ait en outre une grande réparations a faire aux palissades, et enfin quoi qu'il ny ait icy aucun corps de Ville ny Octroi ny deniers patrimoniaux, mais seulement un excédent du Tarif qui est très peu de choses, après la Taille et autres impositions payées, néant moins comme les dits sieurs Sindic et habitans voyent que c'est la volonté du Roy et l'intention de Monseigneur le Controlleur général que la Ville achètte et réunisse les quatre Charges cy dessus mentionnées, Sçavoir deux de Receveurs auxquelles sont attribués les deux Sols pour Livre en dedans des deniers d'Octroy ou droits de tarif, et deux de controlleurs auquelles est attribué le Sol pour Livre en dehors des dits droits, ils déclarent qu'ils sont prest de faire l'acquisition des dits quatre offices et se soumettent d'en payer au Roy la finance sur le pied qu'elle sera règlée, laquelle finance supplient très humblement Monseigneur le Controlleur général d'avoir la bonté modérer, et Monseigneur l'Intendant celle d'y intercéder, attendu la triste situation de cette Ville, et a cet effet les dits habittans donnent pouvoir au dit sieur Thomazeau leur sindic d'emprunter en constitution les sommes qui seront nécessaires pour servir a la ditte acquisition payement de finance et autre frais et de se pourvoir pardevers Monseigneur le Controlleur général et Monseigneur l'Intendant afin d'obtenir un arrest du Conseil qui authorise la ditte Ville et Communauté des Sables à faire le dit emprunt de laquelle somme qui sera empruntée les intérests seront payés sur l'excédent du tarif même l'amortissement du Principal lorsque la Ville aura des fonds sufisants. Et attendu que cette opération ne peut estre faitte en peu de

tems, les dits sindic et habittans supplient Monseigneur le Controlleur général d'avoir la bonté de leur accorder six mois parce qu'il seroot obligés de faire le dit emprunt en d'autre Ville que celle cy, en laquelle il n'y a personne en état de faire ce prest, comme aussy lesdits sieurs sindic et habitans après avoir délibérés entre'eux ont choisy esleus et nommés pour Officiers Municipaux de cette ditte Ville ; sçavoir pour Maire la personne dudit Sieur Duplex, pour échevins le dit sieur Petiot de la Poitevinière et Maître Pierre Davy Conseiller au siège royal de l'Amirauté des dits Sables, pour procureur du roy ledit Sieur Sourouille de la Mortière, et pour grefier le dit sieur Libaudière et consentent les dits sieurs sindic et habittans que le coust des Lettres Patentes qu'il convient obtenir et le payement de l'annuel sous le nom du sujet qui sera donné pour homme au Roy et autres frais, soyent pareillement payés par la Ville, et comme elle n'est pas actuellement en état les dits habittans donnent pareillement pouvoir au dit sieur Thomazeau sindic de faire l'emprunt des sommes qu'il conviendra pour cet effet et de se pourvoir ainsy quil a estè cy dessus expliqué pour ce qui regarde la finance des offices de Receveurs et Controlleurs des Octroys.

Le dit sieur Dupleix sur la nomination qui a esté faitte de sa personne pour Maire de cette Ville, dit quil est très reconnoissant de l'honneur qu'on luy fait, mais qu'il entrevoit une dificulté en ce que sa charge de seul juge ordinaire et de police de cedit lieu luy donne le droit et la connoissance de tout ce qui conserne la police, et outre en cette qualité il a droit de présider aux assemblées généralles qui se tiennent à l'hopital et il en est le premier directeur né suivant la déclaration du Roy de Mil six cent quatre vingt dix neuf il a séance et voix dellibérative avant le Maire aux Assemblées qui se tiennent à l'Eglise pour la nomination des Fabriqueurs, et lors de la reddition de leurs comptes suivants l'édit de mil six cent quatre vingt quinze. Cependant lorsquil y a eu des Maires en titre en

cette Ville il s'est élevé des discussions ent'eux et son père, son ayeul et son bisayeul qui ont occupés successivement avant luy la ditte charge de Seneschal et juge de police pour raison des fonctions et prérogatives dont il vient de faire mention. Ces contestations ont été jugées ou décidées par un arrest contradictoire du Conseil d'Etat du Roy du dix sept may mil sept cent sept rendu au proffit de feu Monseigneur le Duc de Chatillon seigneur de cette ditte Ville, contre le Sieur Bouhier pour lors Maire, qui maintient et garde le dit seigneur duc dans le droit et possession de faire exercer la police par ses officiers dans cette ditte Ville des Sables et fait défanses au dit Maire dy troubler les dits officiers a peine de tous dépens dommages et intérest, et ordonne que le dit Maire ne pourra convocquer les Assemblées pour la fabrique et le dit hopital, ledit Sieur Duplex pourroit donc pas sans trahir le serment de fidellité qu'il a fait en entrant en sa charge ne pas faire valloir cet arrest et ne pas agir en conséquence; cependant il sçait que plusieurs personnes en cette Ville se persuadent que la police et tout ce qui y a rapport appartiendra primitivement au Maire et aux autres officiers qui composent le corps de Ville, et supposé que le dit sieur Duplex étant Maire continuant d'exercer la police en sa ditte qualité de Seneschal et seul juge ordinaire et de police comme il déclare que c'est et que ce sera toujours son intention et non pas en celle de Maire, on pourrait le suspecter de partialité, cependant sy après cette déclaration les dits sindic et habitans persistent en leur nomination et élection à son égard et qu'il ait le bonheur de méritter l'agrément et la protection de Monseigneur le Controleur général et de Monseigneur l'Intendant il est prest d'accepter la ditte charge et tachera d'en remplir les devoirs avec le plus d'exactitude qu'il pourra, et comme il n'est point en état de faire aucune avance de deniers tant pour les provisions qu'il conviendra obtenir payement de l'annuel que touttes autres dépenses il se joint aux dits habittants pour supplier le Conseil de permettre à la Ville un emprunt sufisant pour

parer aux dittes dépenses, et de tout ce que dessus les dits sieurs sindic et habittants ensemble le dit sieur Duplex du contenu en son dire et déclaration cy dessus. Nous ont requis acte que nous dits notaires leur avons octroyés chacun à leur égard pour valloir et servir ce que de raison. Ce fait et passé aux dits Sables d'Ollonnes sur la ditte place du May les dits jours et an que dessus. Et ont tous les dits sieurs sindic et habittans comparants signés.

Ainsy signé en la minute des présentes, de la Poitevinière. Petiot, Duplex, Sourrouille de la Mortière sous toutes protestations et les memes que mon dit sieur Duplex, Sourrouille de la Cailletière, Thomazeau en qualité de sindic faisant toutte protestation contraire au dire et protestation des dits sieurs Duplex et Sourrouille pour ce qui concerne la police ; Thibaud, Pommeray médecin, Nicollon, Gaudon, Gaudin, Bouhier de la Gaudinière, Brechard, Libaudière, Girard, Chirugien, Caillault Péault le Jeune, Gourle, F. Jude, orfèvre, Roy Besnier, Dupuy, Birotheu apotiquaire, Gobert, Claude Mélineau, Jean Gaudineau, Girard, Gazeau de la Bretonnière Biroché notaire royal, et Péault notaire royal.

Pour registre controllé aux Sables ce dix neuf décembre mil sept cent quarante neuf, reçu douze sols, signé Alizart.

Signés : BIROCHÉ, *Notaire royal.*

PEAULT, *Notaire royal.* (J'ay la minotte).

Reçu pour la présente expédition cinq livres dix sols.

Les élus furent donc :

Aimé-François Duplex, avocat en parlement, sénéchal et juge de police de la Ville des Sables-d'Olonne, Maire.

Jean-Baptiste Petiot, sieur de la Poitevinière, armateur échevin.

Pierre Dany, conseiller du Roy à l'Amirauté des Sables, échevin.

Pierre-René Sourrouille, sieur de la Mortière, avocat, et procureur fiscal aux Sables ; procureur du Roy du Corps de Ville.

Ceux-ci à leur tour choisirent René Libaudière, notaire royal comme greffier.

Voici en quelques lignes ce qu'étaient ces hommes.

Aimé-François Duplex ou Dupleix appartenait à une très vieille famille sablaise, dans le sein de laquelle nous dit le M. le Dr Petiteau, depuis 150 ans la charge de sénéchal de la Ville des Sables se transmettait de père en fils ; et en même temps que sa charge le père léguait au fils ses idées d'attachement et de dévouement, aux prérogatives dont il avait joui et à la défense des intérêts du « Comté des Olonnes ».

Aimé-François Dupleix, né vers 1716, était le troisième enfant du mariage de Aimé-Laurent Dupleix (8 janvier 1681-25 janvier 1745), conseiller du roi, avocat en parlement, Procureur du roi, juge de police, président de l'élection, Sénéchal de cette Ville et de Marie-Anne Gaudin.

Il fut durant sa vie Conseiller du roi, avocat en parlement, sénéchal seul juge civil et criminel et de police, de la Ville des Sables et du Comté des Olonnes, Lieutenant criminel du siège royal de l'Amirauté du Bas-Poitou, Commissaire-enquêteur, Examinateur garde-sel, sub-délégué de l'Intendant du Poitou.

Il fut nommé sub-délégué en 1758, et acquit la charge de lieutenant de l'Amirauté à la mort du Sieur Massé de la Rudelière en 1775.

A. F. Dupleix, épousa en 1755, Françoise Friconneau de la Taillée dont il eut deux fils et trois filles. L'un de ses fils Aimé-René succéda à son père dans la plupart de ses charges.

La famille Dupleix, au commencement du XVIIIe siècle portait : « *de sable, à 2 solles* (sic) *d'argent posées l'une sur l'autre, celle de dessous contournée, et un filet aussi d'argent issant de la gueule de l'un à l'autre.* »

Les quelques objections que fit au moment de sa nomination le nouveau maire Dupleix, déterminent nettement la na-

ture des conflits qui surgirent autrefois entre le premier maire des Sables Laurent Bouhier et l'autorité seigneuriale.

Le choix d'un Dupleix comme maire était donc particulièrement heureux pour la ville et aussi très habile, puisqu'il y avait bien des chances pour que de cette façon les causes de conflit entre l'autorité seigneuriale d'Olonne, et l'autorité municipale soient écartées.

Jean-Baptiste-Honoré Petiot, sieur de la Poitevinière, n'était pas non plus un inconnu.[1]

Il était fils de Pierre Petiot (1672-22 mai 1753), capitaine de navire, écuyer, dont l'acte de décès porte qu'il fut gouverneur de cette ville et communauté des Sables, et de Marie Bouron.

Il naquit le 3 avril 1705 épousa le 14 mars 1729, demoiselle Louise Dupuy. De ce mariage onze enfants naquirent. Petiot mourut jeune, le 14 janvier 1757.

Le deuxième échevin, Pierre Dany, était conseiller du Roy au siège royal de l'Amirauté du Poitou. Sa famille n'était pas des Sables (lui-même ne semble pas y être né), mais bien originaire de Saint-Martin-de-Ré, où le père était négociant. Après avoir été avocat au Parlement de Paris, Pierre Dany vint se fixer aux Sables très probablement au moment où il devint conseiller à l'amirauté de Poitou.

Il était né en 1703 du mariage de Pierre Dany, bourgeois, négociant, et de Marie-Madeleine Roulleau. Il épousa le 3 février 1731 demoiselle Louise-André Guéneau, fille de Mme André Guéneau, notaire royal et procureur et de dame Marie-Françoise Moreau.

De ce mariage naquirent deux filles et treize garçons dont l'un, Louis-Jean Dany, bourgeois, alla se fixer à Talmont où il épousa une demoiselle Elisabeth Dubois, âgée de 26 ans, fille de feu M. Joseph Dubois, sieur de la Guignardière, avocat en parlement et de Françoise Friconneau. Pierre Dany mourut avant d'être parvenu au terme de son mandat d'échevin, le 6 décembre 1752.

Le procureur du roi de la maison de Ville, Pierre René

Sourrouille, sieur de la Mortière, appartenait à une famille dont le berceau fut le Château d'Olonne.

Pierre Sourrouille, sieur de Cadilhon, habitant le Château d'Olonne s'était marié le 28 janvier 1682 avec Marie Suirat, fille de feu Suirat et de Catherine Coupegache.

De ce mariage étaient né :

René Sourrouille de Cadilhon, sieur de la Cailletière et Gabriel Sourrouille de Cadilhon, sieur des Mortières.

De là les deux branches de la Cailletière et de la Mortière dont certains membres se trouvèrent mêlés à tous les événements qui se déroulèrent aux Sables pendant la deuxième moitié du XVIII[e] siècle.

Pierre René Sourrouille de la Mortière était le sixième enfant, né du mariage de Gabriel Sourrouille de Cadilhon de la Mortière, avec Magdeleine-Françoise Buret qu'il avait épousée le 14 mai 1709.

Il naquit à Olonne vers 1718, se fit recevoir licencié en droit civil et canon, fut avocat, puis procureur fiscal, et nous le retrouverons comme Maire des Sables en 1760.

Le 1[er] juillet 1749 il épousa Marguerite Gaudin de la Fontsause, fille mineure de Joseph Gaudin, sieur de la Fontsause, Greffier en chef de l'élection des Sables, et de Anne Grassineau.

De ce mariage naquirent cinq fils et trois filles. Une de ces filles Magdelaine Joséphine Sourouille, veuve Lassime eut le 26 octobre 1792 une fille naturelle dont l'acte de naissance présente cette particularité qu'il est le dernier acte de l'état-civil dressé par les curés des Sables.

Pierre-René Sourrouille mourut le 8 juin 1785.

Enfin le greffier du corps de Ville René Libaudière était issu d'une très ancienne famille de capitaines de navire de la Marine sablaise.

Il était le quatrième enfant de René Libaudière, capitaine de navire (1662-25 avril 1753), qui avait épousé le 18 mai 1695. Magdelaine Cardillac, fille de Jean Cardillac et de M[lle] Brégeonneau.

Né le 5 décembre 1708, il devint notaire royal et mourut le

7 août 1760, occupant encore les fonctions de greffier de la Maison de Ville.

Ce fut l'ancien syndic Thomazeau également notaire qui lui succéda. Il ne paraît pas s'être marié.

Dès son entrée en fonctions cette Municipalité se trouva aux prises avec les plus sérieuses difficultés financières.

En effet, si l'établissement du tarif et la constitution d'une municipalité étaient les mesures éminemment propres à préserver la ville des Sables de la ruine où elle courait, il n'en est pas moins vrai que ces deux institutions nouvelles, avaient coûtées fort cher à établir et que, pour subvenir à ces dépenses, on allait être obligé d'avoir recours à un emprunt.

Après avoir institué la vénalité des charges municipales par l'Edit de 1692, la royauté l'avait aboli en 1714 ; puis de nouveau rétablie en 1722, supprimée en 1724 et encore remise en vigueur par l'Edit de novembre 1733.

Ces suppressions et ces rétablissements successifs de la vénalité des offices, dûs aux nécessités financières du moment, ne laissèrent pas de jeter un très grand trouble dans les administrations publiques.

Aussi en 1733, au moment du troisième rétablissement de cette vénalité, le gouvernement du roi éprouva-t-il des difficultés inouïes à vendre des charges dont certaines avaient déjà été payées 2 fois, soit par des particuliers soit par les villes qui les avaient acquises. M. A Barbeau, dans *Les Villes sous l'Ancien Régime*, constate le même fait, lorsqu'il dit :

« Les bourgeois ne se souciaient point d'acheter des charges qu'un édit nouveau pouvait leur enlever ; les villes espéraient conserver leurs droits sans avoir besoin d'en payer la rançon. »

Aussi après avoir épuisé tous les moyens d'attirer les acquéreurs, on en arriva à contraindre les villes, les provinces ou les Etats, à en faire l'acquisition, de sorte que ce ne fut guère que pendant la période de 1745 à 1755, et grâce à de nouvelles prescriptions, que la plupart des municipalités

« réunirent » au corps de ville les offices municipaux qui entraient dans leur composition.

L'arrêt réunissant à la Ville des Sables quatorze offices municipaux restant à vendre de la création de novembre 1733 dans la ditte Ville des Sables est du 22 mars 1747, et le prix en fut fixé à 12.080 livres.

Ces offices étaient :

| | | |
|---|---|---|
| 2 offices de Maires, anciens et | alternatif | mi-triennaux. |
| 2 offices lieutenant de Maire | id. | id. |
| 2 échevins | id. | id. |
| 2 assesseurs.. | id. | id. |
| 2 secrétaires-greffiers | id. | id. |
| 2 contrôleurs de greffes | id. | id. |
| 1 d'avocat et 1 de procureur. | | |

Le but fiscal que l'on s'était proposé d'atteindre par l'établissement de la vénalité des offices municipaux explique les termes d'alternatif et my-triennaux.

Lorsqu'un office municipal avait été acquis par un particulier, la charge se perpétuait entre les mains de son acquéreur, quelquefois pendant très longtemps, aussi pour éviter cette immobilité, pour provoquer des renouvellements en flattant la vanité de personnages avides des honneurs et des prérogatives de ces charges, l'état avait créé parallèlement à celles-ci d'autres charges semblables dont les titulaires exerçaient le pouvoir en alternant avec le titulaire de l'office ancien. Ordinairement tous les trois ans.

C'était une sorte de dédoublement de chaque office qui avait permis d'en doubler le nombre.

Le prix des quatorze, offices qu'avaient acquis la Ville des Sables ne furent payés que le 13 mai 1750, entre les mains du Sieur Bertin, Receveur des Revenus casuels.

Bien que le prix ne fut fixé qu'à 12.080 livres, la somme versée à cause du droit de 2 pour livre fut de 13.288 livres.

(*A suivre.*) GUY COLLINEAU.

# LA PAIX [1]

Là-bas, en mon pays mouillé de brouillard bleu,
— Coteaux, lignes brisées, —
On dirait que le sol s'inquiète et se meut
Sous de sourdes poussées.

Ah ! sans doute, j'ai vu revenir les troupeaux
Paisibles à l'étable.
Mais un tourment obscur agitait le repos
De mon désir instable.

— Or, j'accorde déjà le calme sentiment
Qui tient mon âme pleine
A ce net horizon que coupent seulement
Les clochers de la Plaine.

Cependant, le chemin où je vais aujourd'hui
Me mène, franc et large,
A de nouveaux destins lumineux comme lui
Que nulle ombre ne charge.

FRANCIS ÉON.

(1) Cette poésie est extraite de *Deux Années*, recueil que publiera prochainement M. Francis Éon.

# AVENTURES DE DEUX ÉTRIERS CARLOVINGIENS

## AU XX[e] SIÈCLE

(*Suite*) (1)

### VI

Les Grecs, les Romains et les Gaulois ne connurent pas l'usage de l'étrier ; son origine a été très discutée, par les savants et jusqu'au XII[e] siècle les spécimens en sont de la plus grande rareté. Les étriers furent introduits en Europe par les hordes barbares, cavaliers d'Asie, probablement par les Huns mais surtout par les Avares. Les premiers après leur invasion au commencement du V[e] siècle et vers la fin retournèrent dans leur sauvage patrie ; mais les Avares habitèrent longtemps la Hongrie et de là firent de fréquentes irruptions dans le centre, l'Ouest et le Sud de l'Europe. C'est en Hongrie que les types les plus anciens et les plus remarquables on été recueillis ; dans nos pays de l'Ouest ils sont bien plus rares.

Demmin dit que l'usage de l'étrier ne remonte qu'au IV[e] siècle, ils n'étaient d'abord qu'une simple courroie, comme dans le cavalier du bas-relief de Brioude ; puis plus tard on y ajouta la planche en bois plat ou rond quelquefois en métal où reposait le pied et enfin l'ensemble tel qu'on le voit dans la peinture murale de Brunswich.

A dater de l'époque Carlovingienne les cavaliers, sont toujours présentés avec des étriers et dès le XI[e] siècle la manière de combattre à cheval exigeait l'emploi de cette partie du harnais.

(1) Voir le fascicule d'octobre, novembre et décembre 1906.

Ces anciens étriers sont très simples, de forme triangulaires avec bielle, pour passer les étrivières qui étaient faites en cuir de cerf pour être plus solides, puisque, pour charger, le cavalier pesait de tout son poids sur les étriers.. Les cavaliers du jeu d'échecs dit de Charlemagne, ceux de la célèbre tapisserie de Bayeux, des manuscrits des X$^e$, XI$^e$ et XII$^e$ siècles conservent cette forme triangulaire, ils sont remarquables par la longueur de leurs branches disposées en ogive très pointue ; plus tard l'arc des branches tend à se modeler en plein ceintre. Mince et élégant au X$^e$ siècle l'étrier devint par la suite plus court, plus trapu et plus rond.

Aux XI$^e$ et XII$^e$ siècles il prend la forme d'un cercle.

Les premiers renseignements écrits recueillis sont donnés dans un livre laissé par Maurice, empereur d'Orient : *L'Art Militaire*, traduit en latin, par Scheffer Upsal, 1664.

Maurice était gendre de Tibère et monta sur le trône après sa mort en 582. Phocas se révolta contre lui, le prit et le fit tuer avec ses six fils en 602. Le livre de Maurice a été écrit à la fin du VI$^e$ siècle ; il y est dit : « que les cavaliers doivent avoir pour leurs selles des étriers de fer. »

Au VII$^e$ siècle, Isidore, évêque de Séville, parle dans son livre (*Des Origines*) des étriers [*Scansuae ferrum per quod equus scanditur*] étriers de fer.

*Leo grammaticus* (IX Jahrhumdert, éd. Becker, page 233), raconte, à propos de la mort de Michel empereur grec : « qu'étant tombé de cheval, son pied resta pris dans l'étrier, il fut traîné par ce cheval effrayé et en mourut. »

Aimonius (*De mirac. S. Benedicti, II, 6*), parle à la fin du IX$^e$ siècle d'un événement de son temps où il est question de l'étrier : « Le cheval, étant tombé, dans sa fureur il brisa les étriers et étrivières bien qu'elles fussent neuves ! »

Léon, empereur d'Orient, fait mention des étriers à la fin du IX$^e$ siècle (*Leo taxt VI-10*, page 318), « sur les selles il faut deux étriers de fer ».

Enfin, au XI$^e$ siècle, les reproductions sont nombreuses ainsi

que les documents. Les moulages du Trocadéro nous en montrent plusieurs; ils sont triangulaires. A cette époque les motifs ormentaux mérovingiens se retrouvent encore parfois mêlés à la décoration Romane. Dès le XI$^{e}$ siècle l'étrier est courant ; la tapisserie de Bayeux en fournit maint exemple et tous les cavaliers y ont l'étrier.

Viollet le Duc dans son *Dictionnaire dù mobilier* a fait une grosse erreur en attribuant à l'époque Romaine deux étriers du musée de Naples (tome V, page 413). M. Buttin, l'érudit amateur d'armes, les a vus ;l'un n'est pas un étrier, l'autre est faux !

Dans les principaux musées de l'Europe on ne possède des étriers qu'à partir du XIV$^{e}$ siècle. Je citerai les musées d'artillerie, l'armeria Real de Madrid, la parte de Haal à Bruxelles, etc. Les quelques spécimens connus pouvant se comparer aux nôtres sont en Hongrie et dans les Musées de Danemark, Suède et Norvège. Je ne puis résister au désir de vous citer encore à ce sujet quelques lettres des hommes les plus compétents en la matière.

3 décembre 1905

MONSIEUR LE COMTE,

« Les deux pièces que vous voulez bien me soumettre m'in-
« téressent au plus haut point, mais je dois avant tout vous
« dire que les époques Mérovingienne et Carlovingienne ne
« sont point mon fort bien que je les aie quelque peu étudiées.

« Vous seriez mieux renseigné en vous adressant au comte
« Olivier Costa de Beauregard que vous connaissez ; en ce qui
« concerne spécialement l'étrier, vous devriez vous adresser
« à un parent de M.de Beauregard, M.de Saint-Venant, qui a
« fait une étude approfondie de tout ce qui concerne le cheval
« et qui serait heureux d'étudier votre étrier. Tout ceci bien
« entendu est pour vous renseigner et non pour me dérober
« à ce que vous me demandez.

« Je vais maintenant essayer de vous répondre de mon mieux.

« 1°) Etrier. Il est extraordinaire qu'on ait pu trouver la paire, « et il est bien regrettable qu'elle ne soit pas réunie dans la « même main, la vôtre ; cet étrier est du plus haut intérêt par « son travail et sa parfaite conservation assurée par le pla- « cage d'or. Il est évidemment très ancien et tout à fait du « commencement de l'emploi de l'étrier. Est-il Mérovingien ? « à en voir le travail il semble qu'on devrait répondre oui ; « mais, si on consulte l'histoire de l'armement, je pense qu'il « faut répondre non ; tout ce que je connais de Mérovingien en « fait d'étrier m'indique qu'on usait alors d'une simple cour- « roie fixée à la selle. Un bas-relief de l'église de Saint-Julien à « Brioude, dont vous pourrez étudier le moulage au Trocadéro, « vous montrera un cavalier du VIII^e siècle avec cette cour- « roie. Si vous ne pouvez aller à Paris en ce moment, ouvrez « le *Guide des amateurs d'armes* de Demmin, page 179, et vous « verrez une gravure suffisante de ce cavalier que Demmin « croit même être du X^e siècle.

« Je pense donc, sauf erreur, que votre remarquable exem- « plaire doit être daté de la fin du X^e siècle, mais sûrement « M. de Saint-Venant vous renseignera mieux que moi. Quant « aux musées et collections (1), je ne connaissais qu'un seul « étrier contemporain du vôtre ; il faisait partie de la collec- « tion de Victor Gay, architecte à Paris, décédé en 1887. Je ne « sais ce qu'il est devenu.

Je vous prie d'agréer (etc.). BUTTIN.

Nevers, 23 décembre 1905.

« Monsieur, votre lettre m'a intéressé grandement et j'ad- « mire absolument le bel objet dont vous êtes l'heureux pos- « sesseur. Mais M. Buttin vous a mal renseigné et a de moi « une opinion plutôt flatteuse que fondée en pensant que je « pourrai trancher une aussi importante question, que lui, le

(1) M. l'abbé Breuil, qui visite tous les musées de l'Europe, m'écrivait à la même époque : « Je ne connais pas d'étriers antérieurs au XIV^e siècle dans les collections que j'ai étudiées. »

« plus compétent de France en la matière n'ose trancher ca-
« tégoriquement !

« Désireux de vous satisfaire j'ai donc écrit à mon cama-
« rade et ami O. de Costa qui pour moi, bien que jeune, a déjà
« une sérieuse compétence et aussi, ce que je suis loin d'avoir,
« une grande somme de documents sous la main.

« Je lui ai fait part de mes impressions personnelles sur
« votre artistique étrier et la note qu'il m'envoie cadre absolu-
« ment avec les idées que timidement je lui avais soumises (1).

« Les meilleurs arguments en faveur d'une attribution *circa*
« le IX^e^ ou le X^e^ siècle (non mérovingienne), on ne connaît
« pas d'étriers bien authentiques de cette époque ; du reste
« une partie des agrafes de ceinture attribuées à la plus vieille
« période du Moyen-Age sont carolingiennes. Pilloy entre
« autres l'a bien mis en lumière dans des tombes explorées
« avec soin. Les meilleurs arguments, dis-je, sont pour moi
« tirés de la décoration par feuilles métalliques estampées. La
« réflexion de Costa est très juste ; avec d'aussi riches ma-
« tières attestant un objet de haut luxe, les objets gothiques
« ou Romans eussent eu des décorations plus artistiques et
« ayant plus de style que ce petit perlé rappelant peut-être la
« couture des étriers primitifs avec étoffe. Nous ne connais-
« sons réellement pas d'étriers datés approximativement an-
« térieurs aux VII^e^, VIII^e^ ou IX^e^ siècles, je crois : ils n'ont guère
« fait leur apparition qu'avec les fers à clous ; (mais par une
« autre voie) tout cela est encore fort obscur, mais c'est à nous
« de collectionner non des bibelots uniquement mais des *docu-*
« *ments* sans nous laisser trop influencer par les attributions
« données par les auteurs. Forrer, entre autres, vous donne
« des VII^e^ et VIII^e^ siècles, mais il adopte des affirmations d'au-
« teurs ou de collectionneurs, sans soumettre les conclusions
« à une critique suffisamment serrée.

« Quoi qu'il en soit, votre objet est aussi rare que curieux, et

(1) Je publie plus loin la note du comte O. de Costa de Beauregard.

« à votre place je ferais copier le crochet de son frère (au mu- « sée de Nantes, je crois ?) pour le compléter. J'avoue que je « ne connais pas d'autre exemple encore de *superposition* de « *3* métaux comme ici ; mais j'ouvrirai l'œil à présent et vous « signalerai ce que je pourrai trouver. J'avoue, pour en revenir « au crochet agrafe, que je ne m'explique pas la curieuse dis- « position des séries de trous irréguliers. Je vous envoie la « reproduction d'un grand étrier Jurassien qui, à la forme « générale près, n'est pas sans quelque analogie avec le vôtre.

« J'en possède un dans ma collection qui le rappelle davan- « tage par la forme, mais il est simplement en fer très oxydé. « Je vous dirai aussi que deux spécimens, de la forme trian- « gulaire allongée, semblables au croquis de droite, se trouvent « au petit musée de Varzy, Nièvre.

« En résumé, l'on a de la tendance souvent : 1° à trop vieillir « les objets ; 2° nous manquons encore de bases bien certaines « pour classer rigoureusement les étriers anciens ; 3° le vôtre « me paraît être, comme vous le pensez, au moins du X<sup>e</sup> siècle « et constitue à lui seul déjà un bon jalon, car il porte des or- « nements qui aident à son classement approximatif ; au « moins approximativement, les vieux étriers ornés sont rares!!!

« J'accepte avec plaisir votre offre aimable de m'aider dans « mes petites recherches. Si vous avez des objets à peu près « datés parmi des types que je cherche à classer chronologi- « quement, je vous serai très reconnaissant de me les signaler. « Je suis très mauvais chasseur de gibier mais j'aime beau- « coup la chasse au document. Je connaissais de réputation « la magnifique collection archéologique réunie par votre « éminent père ; et je dois même vous dire qu'il y a 2 ou 3 ans « en revenant de Bordeaux j'avais passé par Fontenay avec « l'espoir de la visiter. C'est là que j'ai appris qu'elle était ail- « leurs et je crois pour la plus grande part entre vos mains ? « J'aurais eu un jour de plus que j'aurais cherché à la suivre « jusque chez vous.

Croyez Monsieur (etc.). J. de Saint-Venant.

20 décembre 1905.

« Je suis extrêmement pressé et n'ai malheureusement pas « eu le temps de me faire une opinion sérieuse sur le précieux « étrier ; mais il me semble très possible de l'attribuer à l'é- « poque carolingienne (*la forme permet cette attribution*), d'a- « près celle que Forrer et Pilloy présentent comme du IX^e^ et « X^e^ siècle. Manuscrits, et documents byzantins donnent des « formes paraissant voisines. Malheureusement, si l'on con- « naît pas mal d'épreuves trouvées dans des sépultures mé- « rovingiennes ou carlovingiennes, on ne connaît pas encore, « je crois, d'étriers trouvés dans des milieux archéologiques « définis. (Voir Lindenschmitt, page 288) et appartenant à cette « époque. Je n'ai pas parlé plus haut de la tapisserie de Bayeux « parce qu'elle est trop connue, d'ailleurs Forrer en tire ce qui « est utile dans son livre : « *Les Stugbugel.* »

« Il me semble établi, par les textes que j'ai parcourus à la « galopade, que l'étrier aurait été introduit dans la France « mérovingienne ou seulement carlovingienne par les By- « zantins.

« Pour *l'ornementation*, elle est très rudimentaire puisqu'il « n'y a que des pointillés imitant une couture ? Est-ce un « reste de l'étrier bois et cuir qui semble avoir été le plus an- « cien : traces d'ornement pointillé analogue à la partie supé- « rieure, fig. 27 de Pilloy.

« Pour la technique, il se rapproche aussi de cette fig. 27 « de Pilloy sauf que l'or remplace le laiton ou placage et que « sur l'étrier de M. de Rochebrune il y a double placage ; mal- « heureusement la fig. 27 Pilloy n'est pas datée. Ce placage « est toutefois tellement dans les habitudes mérovingiennes « et carlovingiennes (j'entends le placage simple, généralement « d'argent sur fer, innombrables exemples dans l'album Ca- « randa, Baudot, Charnay et les ouvrages classiques sur Mé- « rovingiens) que cela ferait aussi présomption en faveur de « l'origine carlovingienne.

« Le placage à deux degrés est, il me semble comme le dit
« M. de Saint-Venant (je n'en ai pas d'autre actuellement en
« mémoire !) bien rare !!! On pourrait consulter M. Pilloy, 2,
« rue Calixte Souplet, à Saint-Quentin (Aisne), qui est très
« aimable et sera heureux de connaître l'étrier en question.

« Un argument qui me paraît important pour attribution
« Carolingienne à l'étrier de M. de Rochebrune, c'est que d'une
« part c'est une pièce de grand luxe plaquée d'argent et d'or,
« et d'autre part, elle est d'une technique très barbare ; à l'é-
« poque Romane ou Gothique, une pièce de luxe eut été traitée
« avec une habileté plus grande et une beauté d'ornementa-
« tion bien supérieure.

« Les comparaisons de forme seraient faites aisément par
« les figures de Pilloy et de Forrer.

Agréez, je vous prie, (etc).

COMTE O. COSTA DE BEAUREGARD.

M. Pilloy dont me parle le comte Costa de Beauregard a écrit un ouvrage très intéressant : (*L'équitation aux époques Franque et Carolingienne*), nécessairement il a dû faire des recherches et études spéciales à ce sujet : c'était donc le cas de le consulter. Je lui écrivis immédiatement, quelques jours après, je recevais la lettre suivante.

Saint-Quentin, 5 janvier 1905

MONSIEUR LE COMTE

« Votre étrier est certainement très intéressant, la doublure
« du fer en argent et or indique qu'il appartenait à un cava-
« lier de haut rang. Il ressemble beaucoup à celui que je pos-
« sède et que j'ai publié dans mon travail sur l'équitation aux
« époques Franque et Carlovingienne quant à la forme, car
« son ornementation est moins précieuse que celle du vôtre ;
« elle ne consiste en effet qu'en du cuivre jaune qui a été gravé
« pour imiter une sorte de torsade : mais dans le haut au-des-
« sus du trou ménagé pour le passage de la courroie de sus-
« pension, il y a des gravures en pointillé qui rappellent l'orne-

« mentation de votre étrier. Pour moi ils sont de la même « époque c'est-à-dire de la fin de l'époque Carlovingienne et « j'hésiterais entre le X[e] et le XI[e] siècles (1).

« Mon petit travail sur l'équitation étant épuisé, je ne puis « malheureusement vous l'envoyer, mais je dessine cet étrier « ci-contre : Dans son *Alterthümer unserer heidnirchen Vorzeit* « *Lendenschmit, 4[e] volume, planche XXIII, n° 1, 8, 9* a repro- « duit trois étriers de cette famille, mais assurément plus an- « ciens car la forme est moins travaillée ; ce sont tout sim- « plement des tiges de fer arrondies en cercle pour pouvoir « placer les pieds plus ou moins commodément, puis tordus « et rassemblées vers le haut en ménageant une petite ouver- « ture pour le passage de la corde ou de la courroie de suspen- « sion. Deux de ces étriers ont été damasquinés de laiton ; il « les attribue au IX[e] siècle. Pour trouver des étriers ana- « logues au vôtre et au mien, il faut aller jusqu'en Hongrie. « En effet un savant Hongrois, Hampel, vient de publier l'an- « née dernière un très important travail comprenant 3 vo- « lumes in 8° dont un de planches : en voici le titre : *(Anti-* « *quités du haut Moyen-Age en Hongrie)*, dans lequel il ne re- « produit pas moins de 15 étriers de toutes formes dont 13 ont « les branches disposées plus ou moins en ogive et pour le « reste ils ressemblent à ceux de l'ouvrage de Lindenschmit. « Celui qui a le plus de ressemblance avec le vôtre est dessiné « à la page 133 (N° 536) de son premier volume, avec cette dé- « signation : Steigbugel Von Szèkes-Fegervar (Stulhweissen- « burg). (Etrier de Szekes Fégervar.)

(1) Je recevais aussi une lettre de M. Haakon Schételig, conservateur du musée de Bergen (Norvège), il me dit : « l'étrier dont vous avez eu la bonté de m'envoyer la photo serait sans doute daté du IX[e] siècle s'il avait été trouvé dans la Scandinavie : en France peut-être le même type fut en usage antérieurement. Je n'ai jamais observé en Scandinavie un placage d'or de la même description que dans votre étrier et en conséquence je crois que cet étrier est de travail Français et qu'on ne doit pas l'attribuer aux Vikings normands. L'apparition du même type dans la Scandinavie s'explique naturellement par l'importation et par l'imitation si commune en ce temps chez les peuples du Nord. » Haakon Schételig.

« J'en donne le dessein ci-contre. Comme vous le verrez il « n'est pas décoré de revêtement, de plaques de métaux pré- « cieux. Cette décoration est très rare en Hongrie. Sur les 75 « publiés par Hampel, deux seulement (les nos 506 et 567) pa- « raissent avoir été ornés de traits gravés parallèles et de lo- « sanges; le 1er de Puszta-Selip et le second de Muszka (Hon- « grie).

Veuillez agréer (etc). PILLOY.

Je tiens à publier ici la notice très descriptive imprimée sur le catalogue du musée de Nantes à propos du deuxième étrier qui fait paire avec le mien.

## ETRIER D'OR

(ÉPOQUE NORMANDE)

« Cette superbe pièce d'équipement militaire a été trouvée « en Loire, au Sud de l'île Mabon, dans les travaux qui s'exé- « cutent actuellement pour creuser le lit du fleuve, dans le port « de Nantes. Comme les éperons d'or des chevaliers, qui étaient « le plus souvent de bronze recouvert d'or, notre étrier est « en fer recouvert d'un placage reposant sur une enveloppe « d'argent.

« Sa forme générale est très élégante : on dirait deux ru- « bans d'or décorés de trois rangs perlés et suspendus à une « large boucle carrée. L'ensemble se rapproche du triangle, « les côtés presque droits décrivant une courbe presqu'insen- « sible de 6 millimètres sur 15 centimètres. Ils sont renforcés « à la base par un gros bouton hémisphérique de 14 milli- « mètres de diamètre dans lequel la semelle est insérée. Celle- « ci de forme légèrement ovale, mesure 11 centimètres sur 22 « millimètres au centre ; elle n'a pas de placage d'or. La boule « ou bielle de suspension est une forme de trapèze ; elle me- « sure 56 millimètres sur 34 millimètres ; les deux côtés ex-

« térieurs sont protégés par des barrettes rectangulaires gar-
« nies aux angles d'un rang de perles. La jonction des deux
« branches et de la boucle est renforcée d'une tige saillante
« formant un contrefort de 3 centimètres de hauteur qui
« n'existe que d'un côté.

« La boucle de l'étrier est prise dans une plaque d'étrivière
« de 6 centimètres sur 4 centimètres, fenestrée de six ouver-
« tures rectangulaires de 9 millimètres sur 6 millimètres sur
« deux rangs et encadrées de lignes perlées. Deux clous de
« fer à grosse tête d'or, de 26 millimètres de long, servaient
« à river cette plaque sur l'étrivière.

« Un seul côté subsiste.

« Dans tout l'ensemble de l'étrier, le fer disparaît (sauf à
« la traverse de la semelle), sous une couche d'or richement
« ornementée de perlettes au repoussé.

« Le second étrier, *identique* à celui-ci, mais qui a perdu sa
« plaque d'étrivière, et trouvé au même endroit, a été vendu
« à Paris. Le comte R. de Rochebrune, que j'avais avisé,
« s'est mis à la recherche de cette belle pièce dont, en con-
« naisseur, il appréciait le haut intérêt Grâce à d'actives dé-
« marches il parvint à la retrouver au moment où elle passait
« en vente publique et il en est devenu acquéreur. (Voir col-
« lection de La Court Saint-Cyr en Talmondais, Vendée).

« On voit aux cavaliers de la tapisserie de Bayeux des étriers
« triangulaires comme le nôtre. Dans le vieux poème de la
« *Conqueste de Jérusalem*, il est parlé d'étriers incrustés de
« métaux précieux et d'étrivières en cuir de cerf dont les an-
« neaux sont d'or. P. L. D.

D'après tous les documents que je viens de citer, je crois donc pouvoir dire sans crainte d'être démenti que nos deux étriers formant paire sont les plus remarquables, les plus rares, et les plus beaux connus et d'autant plus intéressants pour nous qu'ils ont été trouvés dans le pays.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Aux premières époques, et pendant toute la période carolingienne, la ville de Nantes passa par les péripéties les plus terribles. Tour à tour envahie, pillée et brûlée elle fut prise et reprise par les Normands qui campaient sur les bords de la Loire ; elle finit enfin par devenir un désert où poussaient les ronces et les épines. Puisque nos étriers ont été trouvés là, je vais dire brièvement quelques mots de son histoire jusqu'en l'an 1000.

Jules César s'empare de Nantes vers l'an 56 avant Jésus-Christ, pendant l occupation Romaine les Nantais sont assez calmes, mais plus tard, tout le V<sup>e</sup> siècle fut pour eux une époque de luttes continuelles et une affreuse tourmente. Les invasions des barbares ! Clovis et ses Francs ! Chillon et ses Frisons ; ils sont repoussés par Rigwal, prince Breton. Pendant toute l'époque Mérovingienné cette ville est soumise aux hasards des combats. Canao, fils de Rigwal, veut lutter contre Clotaire, roi de France, mais il est battu et tué. Clotaire installe l'évêque Félix à Nantes et lui donne le gouvernement. Cet évêque fait de grandes améliorations et ramène une certaine tranquillité. A cette époque un certain Warroch, comte de Vannes, est la terreur de la ville, il fait des incursions continuelles, pillant et dévastant toute la contrée. Enfin le roi Pépin le bat et le dépossède. Hoël, comte de Nantes, meurt à Ronceveaux avec l'illustre preux Roland, le neveu de Charlemagne.

Le roi Aquin s'est emparé de Nantes ! le grand Charles vient l'attaquer et prend la ville, toute la Bretagne reconnaît son autorité, 799. Nomenoë, comte de Bretagne, se rend indépendant sous Charles le Chauve, on lui donne le titre de roi, il bat Charles le Chauve (à cette époque c'est le Franc Richowen qui commandait à Nantes).

Charles le Chauve ayant préféré Renaud, comte d'Herbauges, au comte Lambert, ce dernier s'allie avec Nomenoë et va chercher les Normands, qui en 834 arrivent par la Loire avec soixante-sept barques ou vaisseaux. Ils pillent et dé-

vastent tout, prennent la ville à l'aide d'échelles et massacrent les habitants. L'évêque Gohard est tué dans la cathédrale.

Pour expulser Lambert, Nomenoë s'allie à son tour avec Charles le Chauve dans l'espoir que ce roi lui concédera le gouvernement de Nantes ; le roi ayant choisi le comte Amaury, il s'allie de nouveau avec Lambert et ils rappellent les Normands, qui envahirent encore une fois la contrée et reprennent la ville, 853 : mais il ne règne que sur des ruines. A sa mort Nantes est la proie des Barbares qui s'installent dans l'île de Biesse.

Erispoë, fils de Nomenoë, combat les Normands à condition d'être roi de Nantes ; secouru par Sideric, il les bat. Sous le faible Salomon ils reviennent et s'y établissent, 871. Ils y restent jusqu'en 889 ; Salomon devient leur tributaire, ils forment des établissements sur le bord de la Loire, puis ils se battent entre eux.

Alain, comte de Vannes, délivre le pays, mais à sa mort les incursions recommencèrent, 910. C'est alors une époque funeste. Cette malheureuse cité invoque en vain, tour à tour, les secours des princes francs ou Bretons, sans pouvoir se faire entendre : elle n'a plus ni guerriers pour la défendre ni prêtres pour prier. Pendant *trente ans* la cité reste déserte, les Normands ne daignent pas s'y arrêter. Le chef Incon possède toute la Bretagne pendant cinq ou six ans. Un chef Normand, Felican, ayant été tué par les habitants, il le venge cruellement, 927.

Les princes et nobles bretons avaient cherché un asile à l'étranger ; le jeune Alain, surnommé Barbe Torte, fils du premier comte Alain, se met à leur tête et délivre enfin sa patrie, 936. Il part de l'Angleterre avec une troupe peu nombreuse qui se grossit en Bretagne de tous les gens de cœur. Les Normands et les Bretons se rencontrent dans la prée d'Aniane (aujourd'hui quartier Sainte-Chaterine), quelques auteurs prétendent que ce fut dans la prairie de Mauves ou dans la paroisse de Saint-Aignan.

Après une lutte opiniâtre et terrible Alain et les siens commencent à plier, mourants de soif, exténués de fatigue ; une source apparaît : ils reviennent à la charge et écrasent les Normands ; ils les exterminent tous, 939. Alain Barbe Torte est le deuxième fondateur de la dynastie Bretonne ; il trouve la cathédrale entourée de ronces et d'épines ; il se fraie un chemin avec son épée. La ville est divisée en trois parts. Une pour lui, une pour les seigneurs qui l'accompagnaient, la troisième pour l'évêque. Ces trois fiefs ont subsisté jusqu'à la Révolution.

Alain repeuple la ville en y créant un lieu d'asile pour les serfs et les fugitifs. Il règne jusqu'en 952. Son fils Drogon lui succède ; il est assassiné par Foulques d'Anjou.

En 959 les Normands reviennent encore une fois, ils reprennent la ville et font l'évêque prisonnier. C'est leur dernière visite, on ne reverra plus ces hôtes incommodes !

Conan le Tors, comte de Rennes, prend le titre de comte de Bretagne à la mort de Drogon ; fin du X[e] siècle. Il y bat monnaie et y bâtit une citadelle (le château du Bouffay).

Foulques III, dit Nerra ou le Noir, comte d'Anjou, délivre Nantes et tue l'usurpateur de sa propre main, à la bataille de Conquéreux, 992. C'est alors une période d'anarchie ; tantôt un comte règne, tantôt les étrangers, tantôt un évêque....

Enfin Alain Fergent, descendant de Barbe Torte, est nommé duc de Bretagne et comte de Nantes, 1084.

Si notre étrier qui a porté ces fiers guerriers à une époque si troublée, pouvait parler, il aurait certainement bien des luttes et des batailles, bien des hauts faits ignorés à nous raconter ; pour le moment il repose tranquillement dans mes vitrines et j'espère qu'il y restera longtemps.

C[te] R. DE ROCHEBRUNE.

*Le Court de Saint-Cyr-en-Talmondais.*

1[er] février 1906.

FIN.

UN AMIRAL VENDÉEN

# LE COMTE DU CHAFFAULT DE BESNÉ

*(Suite)* (1).

X

Nul plus que l'amiral n'avait le sentiment de l'honneur national et ne souffrait de voir humilier le drapeau de la France, et par ordre, de demeurer inactif en face des provocations de l'ennemi.

Ses lettres nous en donnent la preuve.

Le 28 février 1777, il écrivait : « C'est avec une vraie douleur, Monseigneur, que je vois l'oisiveté de mon escadre. Nous sommes prêts à partir quand vous l'ordonnerez. » En attendant cet ordre, il multiplie les exercices en rade et notamment le tir au canon. La supériorité de nos pointeurs dans la guerre d'Amérique devait être la meilleure récompense des efforts de Du Chaffault. Mais, l'exercice à feu dans une rade, ce n'était pas la vraie guerre, la guerre que tout le monde souhaitait, et le lieutenant général plus que personne.

« Je viens de voir, écrit Du Chaffault au ministre (2), une

(1) V. 2e livraison de l'année 1906.

(2) Lettre du 13 juin 1777.

relation du combat de la frégate la *Tourterelle*. Je ne doute pas que M. de Beaussier ne vous en ait rendu compte. Je suis très fâché qu'il ne s'en soit pas emparé. L'insolence de cette nation met nos esprits en rumeur. Je ne connais pas d'autre moyen de les humilier que de les bien battre et les faire respecter le pavillon du roi, mon maître. Vous m'avez promis, Monseigneur, que je serais le premier à brûler de la poudre. Permettez que je vous somme de tenir votre parole. Il est bien dur d'être huit mois dans une rade sans espoir d'en sortir... »

Autre lettre, le 25 juin : « Je ne doute pas, Monseigneur, que les frégates qui sont de retour des colonies ne vous aient rendu compte que, la veille de leur départ, il y a eu un vaisseau de guerre anglais qui a eu l'insolence d'aller louvoyer dans la baie de Fort-Royal [de la Martinique], jusque dessous le fort. Voilà comme on nous insulte, parce que nous sommes toujours les plus faibles.

Le 8 septembre : « M. de Kergariou est arrivé hier au soir. Il m'a dit vous avoir rendu compte, de Cherbourg, de la conduite que lui ont donnée deux vaisseaux anglais qui lui ont tiré douze coups de canon. Tant que le roi ne nous permettra pas de les châtier, ils seront toujours insolents. »

Le 17 septembre : « La corvette la *Sylphide*, de M. de Ransanne, qui vient de rentrer, a trouvé plusieurs vaisseaux, frégates de guerre anglais, qui croisent sur Ouessant, fort près de terre. Ne seriez-vous, pas d'avis, Monseigneur, que je fasse sortir corvette, frégate ou vaisseau, à croiser sous Ouessant ? Il me paraît, par leur assiduité, qu'ils veulent savoir ce qui se passe ici et peut-être arrêter la flotte lorsqu'elle sortira. Il est bien humiliant de voir tous les jours ses ennemis à sa porte. Donnez-moi vos ordres. Ils seront promptement exécutés. »

Le dramatique duel de la *Belle-Poule* et de l'*Arethusa*, qui ouvrit la guerre maritime entre la France et l'Angleterre (1), fai-

(1) Voir la *Revue hebdomadaire*, numéro du 7 février 1903.

lit être précédé, quelques mois plus tôt, du duel de la *Sensible* et de l'*Egmond*. Le chevalier Bernard de Marigny était en croisière sous Ouessant avec la frégate la *Sensible*, détachée de l'escadre de M. du Chaffault. Le 1er octobre, il fut aperçu par un vaisseau de guerre anglais. Le premier acte de l'Anglais fut d'envoyer un boulet à la frégate ; le second, de la faire accoster par un canot avec un officier et un interprète. Voici le rapport du capitaine de la *Sensible*, tel que le lieutenant général du Chaffault le transmit au ministre :

« L'officier qui me vint à bord me dit qu'il venait me complimenter de la part de son capitaine et me demander le nom du bâtiment que je commandais. Je le reçus assez mal, et lui dis que je le priais de dire à son capitaine que le pavillon et la flamme que je portais avaient assez dû lui faire connaître que j'étais une frégate du roi de France, que j'étais fort étonné et scandalisé qu'il eût osé faire tirer sur moi un coup de canon à boulet, que peu s'en était fallu que je lui eusse répondu par toute ma volée et que la réflexion seule, que la sottise d'un particulier ne devait pas être cause peut-être du trouble et de la mésintelligence qu'un événement pareil pourrait occasionner entre deux nations qui étaient en paix, m'avait arrêté. Il me dit que c'était leur usage. A quoi je répondis qu'il était mauvais, que je rendrais certainement compte à la cour de France et que je ne m'imaginais pas qu'il fût approuvé dans la sienne... Je me fis donner d'abord le nom de son vaisseau par écrit, qui est l'*Egmond*, commandé par capitaine Elphinston, le même qui a commandé une division chez les Russes dans leur guerre avec les Turcs. Alors, je lui dis que la frégate se nommait la *Sensible*, commandée par le chevalier de Marigny, qui, si jamais la guerre se renouvelait entre la France et l'Angleterre, serait enchanté de rencontrer le capitaine Elphinston. » L'interprète ayant déclaré que les Anglais avaient quarante bâtiments en croisière depuis le cap Clear jusqu'à Ouessant, Marigny de répondre que, dans le golfe de Gascogne, « nous pouvions en avoir alors cinquante... que je ne

complais pas les vaisseaux que nous avions dans la Méditerranée, car alors le nombre pourrait être de quatre-vingts. Nous nous donnâmes ainsi gasconnades pour gasconnades. Le canot s'en retourna... »

En communiquant ce rapport à Sartine, Du Chaffault le fait suivre de quelques lignes vibrantes :

« Il est bien humiliant pour nous d'avoir des vaisseaux en rade et d'être insultés à notre porte, et cela parce que nous sommes toujours les plus faibles. Vous trouverez ci-joint le détail que m'a donné cet officier, qui a mis toute la fermeté que ses petits moyens lui ont permis d'employer. Vous en jugerez. L'excuse est pire que l'offense. Pour moi, le sang me bout dans les veines ; je n'ai pas été accoutumé à recevoir d'insulte sans en tirer vengeance. »

Le 6 octobre, c'est une autre lettre pour déclarer qu'il faut en finir ; la mesure est comble.

« Je crois qu'il est plus que temps de cesser les politesses et les ménagements qu'on a eus jusqu'ici. Ils n'en sont que plus insolents, et je ne puis vous cacher que les capitaines de l'escadre verraient avec une vraie douleur qu'on renouvelât des politesses envers une nation qui n'en montre que quand on la traite avec fermeté. Elle prend la politesse pour de la crainte. Et comme elle en abuse toujours et que nous connaissons son caractère, il faut agir en conséquence. Tout le département souffre de nos ménagements pour des gens qui n'en ont jamais pour nous. Cela a des suites fâcheuses dans l'esprit des équipages, et, quand on est au moment de faire la guerre, il faut que chaque homme s'estime plus que son ennemi, où il n'est bon à rien... »

Cette lettre, du 6 octobre 1777, toute débordante de colère patriotique, est l'une des dernières qu'ait écrites en cette année le commandant de l'escadre de Brest. Convaincu que la guerre était remise au printemps, obligé par la santé de sa femme de prendre un congé, il quitta le commandement de l'escadre dans les premiers jours de décembre. Mais, il ne s'a-

gissait que de quelques semaines de repos. « J'entretiendrai ma bonne santé (1) dans les exercices que je suis dans l'usage de prendre, afin d'être en état, au printemps, de vous demander d'être le premier à brûler de la poudre contre les ennemis de Sa Majesté, ce que vous m'avez promis et ce que je désire depuis si longtemps. »

Son désir de combattre allait être satisfait une fois encore.

## XI

Au mois de juillet 1778, la rade de Brest offrait un spectacle véritablement imposant, trente-deux vaisseaux de ligne et seize frégates mettaient à la voile pour aller combattre la flotte anglaise. De son côté, celle-ci était composée de trente forts navires, de six frégates et de quatre autres bâtiments de plus faible tonnage, commandés par l'amiral Keppel. A la tête de la flotte française était le comte d'Orvilliers, ayant sous ses ordres les lieutenants-généraux Du Chaffault et le duc de Chartres.

Sachant les forces anglaises supérieures aux nôtres, avec ses deux mille cent-quatre-vingt-huit canons, le gouvernement du roi avait recommandé la prudence, mais les chefs de notre marine émirent l'avis que ce serait une honte de se retirer en présence des forces anglaises.

L'attaque fut donc résolue, à quatre-vingt-dix-mille de l'île d'Ouessant. Le vingt-sept juillet se rencontrèrent les deux escadres. La flotte anglaise restait à huit mille de distance de la nôtre. Le comte d'Orvilliers établit la sienne en ordre de bataille renversé, l'escadre blanche à l'avant-garde commandée par Du Chaffault.

Bientôt l'avant-garde anglaise attaqua l'arrière-garde des Français. Celle-ci était bien formée et tellement compacte que les vaisseaux ennemis, qui la voulaient traverser, échangeaient

(1) Lettre du 15 septembre 1777.

nécessairement leur bordée avec celui de nos navires qui était par son travers. La manœuvre savante de notre commandant donnait aux Français un avantage marqué, et leurs vaisseaux serrés pouvaient réunir leurs feux sur ceux de la flotte anglaise qui présentaient leur avant.

Cet avantage se dessina vite. Neuf vaisseaux anglais furent désemparés par la canonnade française. L'action était des plus vives, et le comte Du Chauffault, très exposé au feu, fut atteint à l'épaule et au pied d'un éclat de mitraille, qui fit craindre pour sa vie. Il n'en demeura pas moins à son poste de commandement.

Au même instant, une douleur plus cruelle vint frapper son cœur de père. Son fils, Marie-Auguste Du Chauffault, lieutenant de vaisseau, qui marchait noblement sur ses traces, tombait sur la *Couronne*, frappé par un boulet (1). C'était le 27 juillet 1773.

Mais la victoire nous demeurait acquise. M. d'Orvilliers pour compléter son triomphe voulut continuer la lutte, mais l'amiral Keppel, dont la plupart des vaisseaux étaient désemparés, gagna le large poursuivi par nos vaisseaux toute la nuit. Le lendemain, il était réfugié à Plymouth.

Notre flotte, restée maîtresse de la mer, rentra à Brest pour se réparer.

La nouvelle de cette victoire causa en France une joie universelle. Du Chaffault eut une grande part au triomphe.

Naturellement, elle produisit l'effet contraire en Angleterre : l'amiral Keppel et ses principaux officiers passèrent en jugement, mais furent acquittés. Au cours du procès, les capitaines anglais déclarèrent qu'ils étaient loin de s'attendre à voir les officiers français manœuvrer « avec autant d'aisance, de fermeté, de talents maritimes qu'ils en avaient montrés ».

Le *Mercure de France*, rendant compte du résultat de la bataille, en attribuait le succès en partie au comte d'Orvilliers

(1) Nous n'avons pu trouver aucun autre détail sur la mort de ce brave jeune homme.

et au comte Du Chaffault. Il notait les blessures de ce dernier et celle de son fils, succombant parmi les morts. Une troisième victime de cette famille, qui, dans cette mémorable journée, versait son sang pour la France, fut le chevalier Du Chaffault, dont une jambe fut brisée par un éclat de mitraille (1).

Les blessures du comte Du Chaffault durent être heureusement adoucies par la sympathie de la nation tout entière, et par celle du Roi et de la Reine. Louis XVI écrivit pour témoigner sa crainte des conséquences de l'extraction des projectiles, et Marie-Antoinette prouvant la sensibilité de son cœur, et l'intérêt qu'elle prenait aux souffrances du blessé écrivait à sa tante Adélaïde : « Ce pauvre M. Du Chaffault, que je le plains ! Je voudrais avoir des ailes pour aller à lui et le soigner moi-même ». De tels sentiments font honneur à ceux qui les expriment et à celui qui en fut l'objet.

On ne peut nier que ces blessures, atteignant un vieillard de soixante dix ans, avaient un caractère de gravité exceptionnelle. Ce blessé, après l'extraction des projectiles, fut transporté à sa maison de Melay, près Montaigu-Vendée.

L'année suivante (1779), le comte était assez rétabli pour remplacer provisoirement le lieutenant-général d'Orvilliers, dans le commandement de la flotte combinée de la France et de l'Espagne.

Ce fut là le terme de sa carrière active, embrassant une période de plus de soixante ans.

Sur les entrefaites de la transmission du commandement suprême eut lieu le mémorable combat de la frégate française, la *Surveillante* contre la frégate anglaise *Le Québec*, envoyées et l'une et l'autre, en croisière dans la Manche, pour observer l'ennemi respectif. En qualité de généralissime, Du Chaffault

(1) Né à Montaigu-Vendée, époux de Marie-Aimée Jousseaume de la Bretesche. De ce mariage était née Constance-Augustine Du Chauffault, mariée en 1791 à Charles de la Roche-Saint-André, son cousin, lieutenant de vaisseau. Celle-ci mourut en 1799 à 27 ans.

eut l'honneur de régler le cérémonial de la réception, au port de Brest, de la *Surveillante* demeurée victorieuse, et de présider au triomphe décerné à son capitaine du Couédic, blessé dans le combat et mourant (1).

## XII

Après les campagnes comme celle que nous venons de raconter, plein de commisération pour ses marins, Du Chaffault eut voulu alléger les charges et abréger la durée du service de la mer, notamment en renvoyant à terre les matelots soutiens de leurs familles.

Que de fois le bon et juste Du Chaffault a-t-il plaidé auprès du ministre la cause de ses équipages, à moitié nus, non payés, mal nourris !

« Nos matelots sont citoyens et agriculteurs lorsque la pêche ne donne pas (2). On ne doit point les comparer à ceux des Anglais, presque tous vagabonds, pris de force. Il y en a un grand nombre dans mon escadre qui inspirent de la pitié. Seuls soutiens de leurs familles, ils gémissent de les laisser mourir de faim. Je crois de mon devoir de vous adresser ces réflexions.

« J'ai eu l'honneur de vous mander (3), en réponse à vos

(1) Pauvre *Surveillante* ! Elle, partie si svelte et si élégante, était devenue toute délabrée et remorquée par un *cutter*. Mais, quelle ovation ! quels cris d'enthousiasme, partis des cents canots français et espagnols, pavoisés aux couleurs nationales, servant d'escorte à la glorieuse mutilée ! Puis, les acclamations aux matelots et soldats vainqueurs et au vaillant du Couédic ! Etendu sur un brancard orné d'emblèmes et de trophées, il est porté à terre par les bombardiers de la marine, qui ont brigué cet honneur.

Ce brave commandant mourut, à 40 ans, de ses blessures.

En 1794, sa veuve habitait Nantes, quand des soldats de la compagnie Marat envahirent sa demeure, en la traitant de mauvaise patriote. Sans chercher à se justifier, par une inspiration digne des temps antiques, la fière Vendéenne leur montra le tableau du combat de la *Surveillante* contre *Le Québec*, donné par le roi, et leur dit avec énergie : « Je suis la veuve du commandant de la *Surveillante*, qui combattit et mourut pour sa patrie. »

Ce fut assez : les terroristes se retirèrent en s'excusant.

(2) Lettre du 11 août 1777.

(3) Lettre non datée, probablement du 1er octobre 1777.

lettres sur les soins des officiers pour les matelots, que je vous répondais de leur vigilance et de l'intérêt que nous prenons tous à leur conservation, mais que le grand moyen était entre vos mains. C'est l'exactitude à leur payer leur solde. Mais, par un malheur inexplicable, on ose encore s'opposer à cet usage essentiel pour le bien-être des marins, pour leur consolation et pour la conservation de leur santé. C'est la dernière fois, Monseigneur, que je vous en parlerai. Ils sont dignes de compassion, après un an d'absence de chez eux. Je vous dis une vérité utile; c'est mon devoir, et je le remplis avec zèle. Il me tombe tous les jours des malades de chagrin. J'en ai actuellement plus de soixante à l'hôpital. »

Quelques jours plus tard (1), il revient encore à la charge. « Je vous ai déjà observé plus d'une fois que le seul moyen de les bien pourvoir [les équipages], était entre vos mains, et depuis si longtemps il manque ici. Quelques vaisseaux ont actuellement un hamac pour chaque homme, mais les autres n'ont pas de souliers. Il leur sera dû six mois de solde à la fin de celui-ci. Je ne puis que les plaindre et vous en instruire constamment. Le [plus] grand nombre des matelots sont à Brest depuis un an. Ils sont la plupart pères de famille, pêcheurs ou agriculteurs. J'ai vu des milliers de certificats de leurs commissaires syndics, recteurs et seigneurs, qui attestent la ruine de leurs familles, par la longueur de leur absence. Je les console en leur parlant de ma bonne volonté. Pour eux, ils versent des larmes et me remercient. Ils ont le zèle des bons Français; mais la nature parle chez eux. La crainte de manquer de l'absolu nécessaire les accable. Ils respectent les ordres du roi et cachent leur douleur, autant qu'ils le peuvent... »

« Ils sont ici depuis si longtemps, dit-il encore en parlant de ces pauvres matelots (2), qu'ils se désespèrent, M. et M^me^ la

(1) Lettre du 6 octobre 1777. Ces lettres ont été publiées récemment par M. le comte du Chaffault, descendant de l'amiral, dans la *Revue hebdomadaire*, mars 1906.

(2) Lettre du 15 octobre 1777.

maréchale Duras sont tous les jours témoins de leur chagrin. Hier, en revenant de la rade plusieurs se jetèrent à leurs pieds et leur présentèrent des placets. Ils furent touchés l'un et l'autre de la situation de ces marins. Ils est temps, Monseigneur, de les faire relever par d'autres, si vous voulez conserver cette escadre armée... Au printemps, si vous avez besoin de ces mêmes hommes, [ils] reviendront de bon cœur. Aujourd'hui, il est indispensable de les envoyer dans leurs familles, ou ils vont remplir les hôpitaux cet hiver. Jamais il n'y a eu une escadre aussi chagrinante pour eux... »

## XIII

Malgré l'éclat et la durée de ses services, malgré ses talents connus de tous ses chefs, l'amiral Du Chaffault n'avait obtenu le grade de lieutenant général qu'en 1777, à l'âge de soixante-neuf ans. La dignité de son caractère s'opposait à la flatterie trop souvent récompensée par les gouvernements. Il est vrai que, dès 1775, Louis XVI l'avait nommé grand-croix de l'Ordre de Saint-Louis, avec six mille livres de pension : le souverain exprimait son regret de ne pas lui avoir conféré l'Ordre du Saint-Esprit.

A la suite du combat d'Ouessant et de la blessure qu'il y gagna, le vieux marin reçut une pension sur les fonds de la marine. Dans ses états de service, se trouve la mention suivante : *Amiral : en vertu de la loi du 15 mai 1791*, *M. Du Chaffault, lieutenant des armées navales, a exercé ce commandement à Ouessant, en face de l'ennemi.* L'année suivante il avait commandé la flotte comme généralissime ; il était donc de droit assimilé aux vices-amiraux. Malgré sa modestie, ce titre lui est acquis de la façon la plus légale, et doit lui être attribué en toute justice (1).

(1) Sur sa tombe, dans le cimetière de Miséricorde à Nantes, son épitaphe, soit sciemment, soit par ignorance, ne tient aucun compte de sa promotion d'amiral.

## XIV

Après avoir si longtemps, et au péril de ses jours, affronté les dangers de la guerre navale en plus de vingt combats, Du Chaffault, vieux et infirme, se retira dans sa demeure de prédilection, à Melay-la-Court, à deux kilomètres de Montaigu.

Voici en quels termes un ami du comte, Dugast-Matifeux, parle de cette belle propriété :

« Le vieux marin-laboureur était non moins partisan du bien-être et du confortable domestique. Il s'était ménagé à Melay-la-Court une maison de campagne admirable, avec parc, étang, labyrinthe et chapelle, où il avait compris tous les plaisirs champêtres.

« *Belle entrée et belle sortie,*
*Avec toutes commodités.* »

(NIC. RAPIN).

« Il s'y trouvait jusqu'à une glacière pour boire frais en été !

« C'est à cette campagne que revenait souvent l'amiral dès qu'il avait quitté la mer, et s'y adonnait avec passion à l'agriculture (1). Il y retrouvait la paix et les joies du foyer domestique, auprès d'une compagne aimée et de ses enfants alors qu'ils n'étaient pas encore mariés ».

Cette fois sa retraite fut définitive. N'avait-il pas enfin gagné quelque droit au repos après une si longue vie, traversée de pénibles labeurs ! Nous verrons si la Révolution l'y laissera en paix.

Mais il ne pouvait demeurer inactif. Déjà, il avait renou-

(1) Lorsque Du Chaffault avait terminé une campagne ou obtenu un congé, écrit Dugast-Matifeux, il se rendait aussitôt auprès de la comtesse à Melay, et là, il plantait, alignait, bâtissait, car il menait de front toutes choses pour avoir plus tôt fait. Honneur à la personnification d'une de ses longues existences, dont les trois quarts sont consacrés au service de la patrie, sous un uniforme, et dont la fin est encore utile par un reste d'activité à l'art qui nous fait vivre. (Cité par Dugast-Matifeux, fils, *Echos du Bocage vendéen.*)

velé le fond des terres qu'il possédait, et reconstruit toutes ses fermes, pour donner plus d'aisance aux agriculteurs, et ses maisons d'habitation de Montaigu.

« Le style de son architecture, sans doute emprunté aux constructions navales, se reconnaît encore, sur plusieurs points dans les ruines des maisons qui subsistent de nos jours. Il est simple, raide et carré, présentant invariablement un cordon de pierre de taille en relief à la hauteur d'appui des croisées, et un autre au-dessus. A l'œuvre, on juge que l'artisan était un homme compassé, qui aimait en tout la ligne droite. Des améliorations considérables dans les chemins du pays furent réalisées par ses soins.

« D'ordinaire à tous ces travaux il employait quarante ou cinquante ouvriers, qu'il payait à raison de 12 sols par jour, prix raisonnable à cette époque, où l'argent avait une plus grande valeur que de notre temps.

« Nouveau Cincinnatus, il allait aux champs voir ses fermiers. On dit même qu'il s'essayait parfois à tracer un sillon. Alors c'était son habit galonné qu'il suspendait aux branches d'un arbre. Aussi, on le vénérait tellement que jamais les paysans ne passait devant son uniforme ainsi accroché aux arbres, sans le saluer avec respect. Les femmes lui tiraient une révérence ».

Tout en s'occupant d'agriculture et d'autres travaux utiles, le viel officier se livrait aux œuvres de charité et à la pratique de la piété, prodiguant autour de lui les secours pécuniaires et les aumônes.

Près de sa maison d'habitation, à Melay, était une chapelle, orientée au couchant comme les églises et qu'on voit encore aujourd'hui, où chaque jour il offrait à Dieu l'hommage de sa reconnaissance. Il aimait à y faire célébrer la messe et à y réunir ceux qui composaient sa maison. Au milieu d'eux, chaque soir lui-même faisait la prière en commun et la lecture sur un sujet de piété. La sainte communion qu'il recevait chaque semaine était son plus grand bonheur.

Dans les dernières années de sa vie, il eut souvent la consolation d'assister au saint sacrifice, offert par son beau-frère et ami, le vénérable abbé de la Roche-Saint-André, qui vécut avec lui à Melay, avant de porter sa tête sur l'échafaud, victime de l'impiété révolutionnaire (1).

C'est vers cette époque (1793), qu'il eut la douleur de perdre la vieille compagne de sa vie, Pélagie de la Roche-Saint-André, dont il avait eu six enfants. Deux étaient morts à cette date, Marie-Auguste, capitaine de vaisseau, tué au combat d'Ouessant, comme nous l'avons dit plus haut et Thérèse-Charlotte Du Chaffault, née à Montaigu en 1836, mariée en 1765 à Charles-Louis Raynaud de la Roussière, capitaine d'infanterie, morte des suites de couches en 1767 (2). Il semble que la Providence ait voulu le détacher de sa famille, à l'exemple de Job, en le frappant dans ses affections d'époux et de père, avant de lui envoyer de plus terribles épreuves.

## XV

Du Chaffault, a écrit Dugast-Matifeux, pouvait aisément suffire à tous ses travaux d'appropriation et de dépenses, car il était fort riche. Outre une pension de quinze mille livres, il possédait une fortune territoriale de vingt métairies et de trois maisons importantes à Montaigu. Il était encore, comme propriétaire du fief de la Gatière, seigneur châtelain de Chambretaud, paroisse connue principalement par le dicton de sa mariée, *qui est restée tôte apprêtée*. Le tout lui procurait un revenu équivalent de 80 à 100,000 francs de rente actuellement. Aussi avait-il ramassé beaucoup d'or et d'argent, qu'il lui fallut cacher en divers lieux quand vint la Révolution.

(1) Ce prêtre, né à Nantes, était ancien vicaire général de Dax. On peut lire sa vie dans *Le Clergé vendéen, victime de la Révolution française*, t. I. (*Bideaux, imprimeur, Luçon, Vendée.*)

(2) Cette jeune femme laissa deux enfants : Charles-César de Royrand, lieutenant de vaisseau à la Révolution, et une fille, Pélagie de Royrand, mariée à François Guerry de Beauregard en 1788.

« Mon père, qui était son voisin de campagne et avait avec lui de bonnes relations, le rencontra un jour comme il se rendait à Melay dans sa voiture : *Matifeux,* lui cria-t-il, *j'emporte la grenouile.*

« Aussi l'un de ses plus jeunes métayers, étant allé le voir à Nantes, quand il y fut détenu en 1794, et lui retraçant tous les désastres qu'il avait essuyés dans ses domaines, notamment de Melay, sa maison incendiée : *Laisse faire, mon enfant,* lui dit-il pour le réconforter, *nous réparerons bien tout ça.* Ces paroles, rapprochées d'indications données en mourant par Du Chaffault lui-même, pour qu'on pût retrouver ce qu'il avait enfoui, dénotent assez qu'il s'agit d'une fière sacoche. Mais, malgré toutes les recherches qui ont été faites et les pratiques des somnambules qu'on a employées, on n'a pu jusqu'ici tomber dessus, et elle se laisse toujours désirer (1).

« Cette position de fortune semblait inébranlable, tant elle était solidement assise sur double base, en biens-fonds et en capitaux. Mais il n'y a rien de stable sous le soleil. Il faut attendre le dernier acte avant de se prononcer ».

## XVI

L'amiral ne put jouir, en effet, longtemps d'un repos si bien mérité.

Un an à peine s'était écoulé, depuis sa retraite définitive, quand éclata la Révolution. Son dévouement au trône et à l'autel, son nom et sa condition ne lui permettaient pas de suivre le mouvement dirigé contre tout ce qu'il aimait. Trop vieux pour oublier le passé et apprendre l'avenir, il se montra hostile au mouvement révolutionnaire, et, par contre, sympathique à l'insurrection vendéenne, qu'il favorisa de toute son influence sur ses fermiers et journaliers.

(1) L'une de ces cachettes fut découverte en 1834. Il s'y trouvait de l'argenterie, des bijoux, de l'argent monnayé et la croix de Saint-Louis.

Son beau-frère, l'abbé de la Roche-Saint-André s'opposa de tout son pouvoir au serment exigé des prêtres par la *Constitution civile du Clergé.* Le frère de l'un de ses gendres, M. Royrand de la Roussière, colonel d'infanterie en retraite, devint l'un des principaux chefs de l'armée vendéenne. La maison de Mme veuve de l'Ecorce, fille du comte Du Chaffault, fut, à Montaigu, le refuge des prêtres fidèles à leurs devoirs, et, plus tard, le lieu de réunion des chefs royalistes. Il n'en fallait pas tant pour provoquer la colère et la persécution d'un pouvoir impie et cruel, surtout dans le voisinage d'une garnison importante, telle que celle de Montaigu.

Bien plus, le vieil amiral fit acte notoire d'opposition aux soldats de la Révolution. Lors de la prise de Montaigu par les républicains en septembre 1793, on le vit tout invalide qu'il était, donner des ordres de la fenêtre de sa maison, située non loin de l'église, et diriger la résistance des royalistes. Il put, cependant, échapper pour un temps, et se réfugier à sa maison de campagne de Melay. Mais il revint bientôt à Montaigu, qui après avoir été reprise par les Vendéens, fut de nouveau emportée d'assaut et réoccupée par les républicains.

Muni d'un passeport, il allait s'enfuir, quand le commandant de place, Chavanne, crut s'illustrer en faisant arrêter ce vieux serviteur de la France, et le conduire à Nantes.

Le comité révolutionnaire de cette ville, si violent et si sanguinaire qu'il fut, par égard pour les longs et glorieux services du prisonnier, lui assigna comme lieu de détention, le château de Lusancay, situé en dehors de la ville et affecté aux étrangers.

D'une constitution encore forte et robuste, d'une grande aménité de caractère, M. Du Chaffault impressionna vivement ses compagnons d'infortune par sa dignité, sa figure vénérable ses cheveux blancs, et ses quatre-vingt-six ans.

Les étrangers, détenus avec lui, Anglais, Américains, Allemands, respectaient en sa personne le caractère et l'honneur

français, que des Français, indignes de ce nom, cherchaient à avilir. Ils ne pouvaient comprendre que la Révolution ne respectât pas ce glorieux débris de nos combats contre les ennemis de la patrie française. Tous acquièrent bientôt droit à ses attentions, à ses paroles d'encouragement et de résignation, même à l'emploi sans compter de quelques rares deniers, sauvés de son ancienne aisance.

C'est là que, pendant dix mois, le noble prisonnier endura sans se plaindre, patiemment et chrétiennement, les privations d'une dure captivité, les insultes de ses gardiens, et les douleurs causées par ses anciennes blessures et sa vieillesse, au moment où des soins eussent été plus nécessaires.

Il dut même subir les refus d'une démarche faite par lui dans le but d'obtenir quelque adoucissement à son pénible sort.

Un jour, un savetier, soldat de la compagnie de Marat, eut l'insolence d'aller s'asseoir dans la chambre du comte, et lui dit en fumant sa pipe à sa figure, et le tutoyant avec arrogance : « Ton château vient d'être brûlé, les trésors que tu avais enfouis ont été découverts et confisqués. » Ce qui était faux. Le bon vieillard reçut cette nouvelle avec assez d'indifférence.

Ce lui fut une grande peine d'apprendre que son beau-frère, l'abbé de la Roche-Saint-André, son compagnon de retraite à Melay, trahi par un domestique, avait été arrêté et emprisonné à Nantes. Le vénérable prêtre, malgré son grand âge (il avait quatre-vingt-sept ans) fut, en effet, condamné et guillotiné sur la place du Bouffay, le 20 décembre 1793, après avoir étonné ses bourreaux et édifié par son angélique piété tous les témoins de son martyre.

L'amiral connut-il cette mort ? On l'ignore. Mais, sachant l'impiété et la cruauté du tribunal présidé par le sanguinaire Carrier, il pouvait supposer cette mort sanglante de l'échafaud.

Plusieurs faits, personnels au comte Du Chaffault, sont re-

latés en deux pétitions adressées par lui aux représentants du peuple, alors en mission à Nantes. La première en date du 10 avril 1794 (20 ventôse, an II), signée par le prisonnier, révèle sa triste situation et les circonstances de son arrestation.

« Le citoyen Du Chaffault expose que, après que la Nation lui eut accordé le grade d'amiral de la marine, on a cessé de lui payer, depuis trois ans, les pensions dont il jouissait, pour avoir servi la patrie pendant soixante-neuf ans ; — qu'il a, depuis ce temps, vécu sur son patrimoine, sans réclamer ce qui lui était dû par le gouvernement, et qu'il aurait toujours attendu, dans sa retraite, que la nation l'employât, si les malheurs de la Vendée, auxquels il n'a pris aucune part, n'eussent détruit ou incendié vingt maisons ou métairies, du produit desquelles il vivait ; — que, forcé d'aller à Montaigu pour y trouver des ressources, il s'était vu arrêter à son arrivée, malgré son passeport du commandant Chavanne, qui le fit conduire à Nantes, où il est détenu depuis cinq mois, sans avoir rien fait contre la Révolution, et sans qu'on l'ait interrogé jusqu'à ce moment ; — qu'à l'âge de quatre-vingt-six ans, avec des infirmités, suites d'une glorieuse blessure, dont il ne guérit point depuis quatorze ans, dénué de tout, sans secours, il lui est impossible de subsister, si vous ne venez à son aide.

« En conséquence, l'exposant vous prie, citoyen représentant, de vous faire rendre compte des motifs qui l'ont fait arrêter et, comme il est convaincu que vous n'en trouverez aucun à sa charge, il espère de votre justice que vous le ferez mettre en liberté, et de votre humanité que vous voudrez bien vous occuper des moyens de quoi vivre, en indemnité des pertes qu'il a faites et du sacrifice des pensions qu'il n'a point réclamées.

« Salut et fraternité ».

« DU CHAFFAULT ».

Malgré des motifs si justes, cette pétition demeura sans réponse.

Deux mois plus tard, le pauvre prisonnier, qui ne pouvait croire encore à la cruauté de ses geôliers, en envoya une seconde, écrite tout entière de sa main. Il y exposait de nouveau ses infirmités et ses besoins, (ayant donné son argent à ses co-détenus), avec des expressions qui eussent attendri le cœur d'un tigre. « J'ai le plus urgent besoin pour adoucir les derniers instants de ma malheureuse vie, car je suis dénué de tout, moins des douleurs ».

On voit que, s'il avait péché par avarice, il en était puni, et expiait son attachement passé à sa grande fortune. Cette lettre est du 10 mai 1794. Voici la courte réponse qu'elle reçut, banale et cruelle. « Vu les mesures qu'ont *nécessité* contre eux les gens de cette classe, il n'est pas possible ». Ainsi le pauvre prisonnier était réduit à périr dans les privations et faute de soins.

N'est-il pas pénible, pour des Français dignes de ce nom, de voir ce vieux serviteur de son pays, réduit à traîner les derniers jours de sa pénible existence dans cette prison, sans le moindre adoucissement aux rigueurs qui atteignaient les autres détenus, sans les soins que réclamait l'état de souffrance, causé par ses anciennes blessures.

## XVII

Moins de deux mois après, le noble prisonnier, accablé de chagrin et d'infirmités, rendait le dernier soupir dans la pauvre chambre, où on le tenait enfermé : c'était le 29 juin 1794 (11 messidor). Par la fenêtre qui l'éclairait, il dut contempler souvent le clocher de Bouguenais, au-delà duquel, on pouvait apercevoir les cimes des grands arbres entourant le château des Du Chaffault de Besné, berceau de sa famille, si honorablement connue dans l'histoire, et par lui inscrite en traits de bravoure dans les annales de la marine.

En causant la mort de l'illustre marin, la Révolution s'est déshonorée : elle a fait disparaître une gloire nationale et fait

le jeu des Anglais, si souvent vaincus par le vaillant marin. Comme un autre amiral, condamné à mort également par le tribunal de la Terreur (1), Du Chaffault pouvait dire à ses bourreaux : « *Quand vous aurez vu tomber ma tête et finir ma vie, envoyez-la aux Anglais, ils vous la paieront cher.* »

## XVIII

La France a cherché, après la période révolutionnaire, à conserver pieusement le souvenir du valeureux marin.

Lors de la création du musée de Versailles, le gouvernement de Louis-Philippe voulut orner ces galeries du portrait de l'amiral. Nous avons vu que les gouvernements qui suivirent l'ont placé et conservé jusqu'à ce jour dans la grande salle du vaisseau-école le *Borda,* comme un encouragement constant et un noble exemple pour les novices de la marine. L'un de nos plus grands croiseurs a reçu le nom de *Du Chaffault.*

La Vendée, à son tour, a tenu à perpétuer le souvenir de l'un de ses plus glorieux enfants, et sur le fronton de la grande caserne d'infanterie à Fontenay, on lit en lettres d'or le nom de cet établissement militaire : *Amiral Du Chaffault.*

Et les habitants de Montaigu montrent avec fierté aux chrétiennes populations de ce pays un magnifique établissement, servant d'école libre, au fronton duquel on peut lire : *Ecole Du Chaffault*, fondée par l'arrière-petit-fils du célèbre marin, l'abbé de Suyrot. Dans la cour de l'école, se dresse une belle statue de l'amiral.

## XIX

A la même époque, une autre victime de la Révolution, petite-fille de l'amiral, Constance-Augustine Du Chaffault, supporta avec le courage et la résignation de son aïeul les plus dures

(1) D'Estaing en 1794.

épreuves et la mort. Elle était fille de Marie-Auguste Du Chaffault, lieutenant de vaisseau, tué sous les yeux de son père, à bord de la *Couronne*, en 1778, au combat d'Ouessant.

Mariée en 1790, dans la chapelle de Melay-la-Court à Henri de la Roche-Saint-André par leur vénérable oncle, l'abbé de la Roche, cette jeune femme, deux ans seulement après son union, fut réduite à la dernière misère, par le malheur des temps et l'exil de son mari, émigré pour sauver sa tête.

Elle était demeurée à Montaigu, quand, au printemps de 1793, les Vendéens remportèrent une victoire sur les Bleus, près de cette ville, et firent prisonniers trois mille Bleus. On était fort embarrassé d'eux, ne pouvant les garder et les nourrir, raconte dans ses *Mémoires* Mgr de Beauregard. Un Conseil de guerre fut réuni, sous la présidence de M. de Bonchamps, et quelqu'un avait proposé de fusiller tous ces prisonniers, quand les dames de la ville, et à leur tête la jeune dame de la Roche-Saint-André, firent une démarche auprès des chefs royalistes, demandant grâce pour ces malheureux. La plupart des chefs opinaient aussi pour la clémence. Grâce fut donc faite, et l'on se contenta d'exiger des prisonniers la promesse de ne plus servir contre les royalistes : de plus, les cheveux leur furent coupés d'un seul côté de la tête.

Quand les Bleus eurent repris Montaigu, la jeune femme suivit en fugitive l'armée des Blancs, depuis le passage de la Loire (décembre 1794), jusqu'à la déroute du Mans, et arriva à Nantes, où elle fut arrêtée et condamnée à périr dans les eaux du fleuve.

Mais il est des vertus que Dieu récompense dès ce monde. Au moment où la Vendéenne allait être précipitée dans la Loire, qui regorgeait de cadavres, ses bourreaux apprirent, on ne sait comment, qu'elle était une de ces héroïnes qui étaient venues demander grâce en faveur des trois mille soldats républicains prisonniers à la bataille de Montaigu.

Elle fut relâchée.

Mais, lui laisser la vie dans les conditions où elle se trou-

vait, c'était prolonger ses souffrances. Mourant de faim, presque sans vêtements, et craignant d'être arrêtée une seconde fois, exposée à ne pas trouver alors les mêmes dispositions à la clémence, elle fut réduite à se faire servante d'auberge dans un faubourg de la ville. On lui objecta qu'elle était peut-être Vendéenne : « Vraiment, dit-elle avec crainte, ne serais-je pas dans la Loire, si je l'étais ? »

On l'accepta enfin comme fille de peine, et elle fut traitée comme telle. Son pain lui était coupé à chaque repas. Elle devait le manger debout, sans provision ou parfois avec quelques restes de mets. Elle jouait l'innocente. On l'appelait *Marion* et couchait dans un mauvais taudis, sur le derrière de la maison près des écuries. Ses nuits étaient bien tristes. Elle en passait une grande partie à prier et à pleurer. Elle se consolait, au moins, à la pensée que sa retraite était bien fermée par un gros verrou, comme une étable à porcs.

Une nuit, elle entendit du bruit à sa porte, en fut grandement effrayée et se recommanda à Dieu. On frappa de nouveau. Alors, elle se hasarda à demander : « *Qui est là ? — Je suis le bonhomme Pierre, mamzelle Marion,* répond une voix connue. *N'ayez pas peur de moi, car je crains Dieu.* »

Pierre était le vieux valet d'écurie de la maison. « *Que voulez-vous ? bonhomme Pierre,* demanda la Vendéenne. — *Ma bonne demoiselle, vous craignez le bon Dieu, je le sais bien. J'ai remarqué que votre mouchoir de cou est tout déchiré et que vous avez bien de la peine à l'arranger avec des épingles. J'avais un cent sous, j'ai acheté un morceau de toile pour vous le donner et vous couvrir.* »

La pauvre fugitive ouvrit sa porte et reçut avec reconnaissance ce présent si petit en lui-même, mais si précieux par l'intention qui le faisait offrir.

Quelle douloureuse épreuve pour cette jeune femme, descendante des comtes de Nantes, la petite-fille des brillants chevaliers de la cour des ducs de Bretagne !

L'histoire n'a pas conservé les circonstances de sa mort, qui

fut obscure. Nous savons seulement que bien longue fut l'épreuve, car la pauvre femme ne mourut, dans cet état douloureux et pénible, que le 23 novembre 1799. Elle n'avait pu entrevoir l'aurore de la paix prochaine.

## XX

Une autre dame de la Roche-Saint-André, cousine de la précédente et nièce du comte Du Chaffault, détenue au Bon-Pasteur de Nantes à cette époque, s'adressait en ces termes, au mois de juin 1794, au citoyen représentant du peuple : « Je suis née noble. J'habitais Montaigu, lors du commencement des événements de la Vendée. S'ils eussent eu lieu quelques jours plus tard, j'aurais été à Nantes.

« Au moment de l'insurrection, notre maison fut ouverte aux citoyens qui nous demandaient asile. Quatre d'entre eux furent reçus et cachés avec soin aux yeux de ceux qui auraient pu vouloir les mettre en prison ou les faire mourir. Un d'eux y est resté quatre mois, et deux autres la moitié de ce temps, nourri à nos dépens.

« Ayant manqué de ressources pour la subsistance des prisonniers à Montaigu, j'ai donné trois cents livres pour cet objet par l'ordre de mon mari. A Montaigu, à Rocheservière j'ai été consoler les citoyens incarcérés. Mon mari leur rendait service, et ne leur a point donné lieu de se plaindre de lui. Si tu doutes de la fidélité de ce récit, j'offre d'en fournir des preuves...

« Je suis venue à Nantes, munie d'un passe-port du citoyen Merlin, représentant du peuple. J'y ai passé quatre mois, au bout desquels j'ai été conduite ici, en me disant que c'était parce que mon mari était avec les insurgés. Hélas ! il n'existait plus (1). Rends une mère à ses enfants, prends pitié d'une pauvre veuve ! Celle qui a soustrait des citoyens à la prison ne

(1) Joseph de la Roche-Saint-André de la Garde, maire de Montaigu en 1790.

peut-elle pas espérer de recouvrer sa liberté? Mon enfant, qui te remettra cette réclamation, est-il d'âge à se passer des soins maternels ?

R. DE LA ROCHE-SAINT-ANDRÉ ».

Nous ignorons le résultat de cette démarche.

Enfin, six mois après la mort de l'amiral, la plus jeune de ses filles, Marie-Adelaïde Du Chaffault, mariée à Joseph-Philippe de Brassac à Castres (Tarn), n'était pas encore prévenue de la mort de son père, ni même de celle de sa mère, décédée plus d'une année auparavant, malgré plusieurs lettres écrites par elle pour avoir des nouvelles de sa famille, toute communication postale entre le pays insurgé et le reste de la France étant supprimé. Le 8 décembre 1794, elle écrivait de nouveau à Goupilleau de Montaigu : « Citoyen représentant, je suis née comme toi à Montaigu. Mariée avec un ci-devant Languedocien, nous avons fixé depuis douze ans notre séjour à Castres. J'aurais désiré que ta mission dans les départements voisins t'eut donné des pouvoirs pour celui du Tarn. J'aurais réclamé ta justice pour rendre la liberté à mon mari, encore en détention depuis quinze mois... Ce n'est pas la seule peine qui m'afflige... J'ai écrit plusieurs fois au citoyen Du Chaffault, mon père, à ma sœur Lécorce, à ma belle-sœur : je me suis adressée au maire de Montaigu, j'ai prié le directeur de la poste aux lettres de Castres d'écrire à celui de Montaigu : tous ces moyens ne m'ont pas réussi. Aurais-je le malheur de n'avoir plus dans mon pays natal ni parents, ni patrie, ni magistrats. L'humanité et la justice te caractérisent... si tu es instruit du sort de mes parents, apprends-le-moi, ou, si tu l'ignores, il te sera peut-être aisé de prendre des renseignements sur un objet aussi intéressant pour moi. Ma mince dot est restée entre les mains de mes père et mère ; j'en recevais exactement les intérêts ; leur amitié y joignait des secours et ils me prodiguaient leurs bienfaits. Depuis deux ans, je suis privée de cette ressource. Les brigands de la Vendée auraient-

ils ravagé et détruit leurs possessions ? Ce n'est pas ce qui me touche le plus ; mais si tu peux nous procurer quelque éclaircissement là-dessus, tu nous rendras service, à mon mari et à moi. Pardon, citoyen représentant, si je dérobe quelques instants à tes occupations multipliées. Viens au secours de l'humanité souffrante, et apprends-moi, si tu le peux, ce que que sont devenus mon père et ma mère, presque nonagénaires, et ce que je dois espérer ou craindre.

« Salut et fraternité

« BRASSAC, NÉ DU CHAFFAULT. »

On voit que cette famille eut une large part des épreuves qui accablaient la Vendée.

A. BARAUD, *prêtre*.

Roche-sur-Yon.

---

BIBLIOGRAPHIE

De la Nicolière-Teijéro : *Un Amiral nantais, comte Du Chaffault de Besné*, 1708-1794. *Du Chaffault, marin-laboureur*, p. Dugast-Matifeux. *Revue hebdomadaire,* mars 1906.

*Traditions locales*, recueillies par l'auteur. Il faut rétablir, comme ci-après, le nombre et les noms des enfants nés de l'amiral et de Pélagie de la Roche-Saint-André.

Louis-Charles Du Chaffault et Pélagie de la Roche-Saint-André, eurent six enfants : Marie-Augustin ; Augustine-Pélagie ; Thérèse-Charlotte, Louis-René ; Marie-Adélaïde ; Julien-Alexis.

# LE VIEUX BOCAGE QUI S'EN VA

## (NOTES DE FOLKLORE ET DE TRADITIONNISME)

## COURONNÉ AUX JEUX FLORAUX (1904)

SUITE (1)

## X.

### UNE VEILLÉE D'HIVER

Aux veillées d'hiver, après le dîner, l'aïeule dit le chapelet repris en chœur par tous ceux de la famille. Les fileuses apprêtent leurs quenouilles, pendant que les hommes continuent à clisser le *jadau* ou le panier commencés le soir précédent, à moins qu'ils ne se décident à faire une partie *d'alluettes*. Tandis que le fil s'enroule autour du fuseau, que les brins d'osier et les ronces se courbent sous la main du vannier, la grand'mère, la bonne *mémet*, dit un conte cent fois répété, cent fois entendu avec plaisir, rappelle le souvenir des coutumes disparues, évoque tout un passé de superstitions.

Ecoutez la douce vieille narrer, en un patois expressif, l'histoire authentique du *fôchur daus Brouzis*.

(1) Voir le 4e fascicule 1906.

« O lé poét-daus bétis's qui va ve dire, mé si o pue un p'tit bouchez vous le naïe. !

« Le père Francet étet le pus famus fochur daus péis : gle abattet in' boésselaïe d'herbe en in rin de temps. Aûssi au moument daus faoûches ol était à qui l'arét.

« L' méd'cin daus Brouzis — ol a de tchiù bé daus annaïes, allit le trecher un jour pre faoucher sés praïes.

— « I te douneraïe cent etchius, Francet, si t' faoûches la praïe daus Saouzes dans ta jornaïe ; t'emporteras le bareil et boèras à ta sa.

— « Io feré tot nout' maître.

« V'la donc le bounhomme Francet parti avec son dail su s'népale, sa co, son coet, son martea et pis sa forge.

« O féset a paëne cliair que Francet battet son dail et pis se dépoliant de son p'tit gilet, d'sa chemise, gardant rin qu' son gilet de pea et sa tchiulott', le v'la qui s' met à burguer dans tchielle herbe queum in bu dans nin pailler.

« Le tantout, le méd'cin allit le voèr, en s' proum'nant. Le bounhomme marchet, marchet si baïe qu'in coup attendet poét l'aoûtre.

— « Lio f'ra tot anet, si l'arrèt' poèt ; faout qui li joue un ban tour pasqu'i va ve dire que tchio méd'cin étet le meillur enfant dau monde ; avec tchiu poet fier et pis donc si entremis que rin qu'en regardant ses malades, gle les aret tertous guaris, si l'aviant poet velu a tot's forces se naller de l'autr' coûté.

« — Eh bé ! Francet, faoucheras-tu tote la praë dans ta jornaïe ?

— « Io f'ré nout' maître.

— « Tchié bon, allons, vé donc manger la soupe.

« Le bounhomme finissit sa taille, pis l' v'là parti mangeaïe.

« Le docteur qu'etet poet louche, et qui v'let à tot' forces empêcher Francet de faoucher la praïe, mettit ine purge dans sa soupe.

« Après avoir denié le fochur tornit a s'ne ouvrage. Ol allet

vrai bé en c'mmençant ; més tot d'in coup v'là in' sacrée colique qu'empougne le bounhomme, y vous dis qu't'chiù. !

« Ine foés, dus foés, troès foés, pis tôt le temps de maëme gle etet obligeaië de se détchiuloter, ol l'embètet à la fin de trejous s'abounitre. Tot que le fit ? Vous sariez jamais o crère. Gle c'mmincit à gitter sa tchiulotte, pis l'vant sa quoue de chemise, gle se mit à faoucher qui te faouche, si bé que gle fesèt dus ouvrages à la foué. ! !

« Tot d'in coup v'la le doctur qu'arrive. En voyant Francet dans tchielle équipage, le v'là parti à rire, mès à rire queum in fou.

— Excusez, nout' maître, yé le corps dérangeaïe dempis tantout ; o m'embêtet de perdre dau temps à rin faère, y é laissé ma tchiulotte. De maëme, o me fatigue bé im p'tit, més y faoucheré tot' la praïe avant la net.

— « Tchié, bon Francet ; y te donne troès étchius de pus, pis une bonne purge pre couper ta courante, dicit le doctur, en virequouettant sur li pre s'empécher d'en faëre autant que le bounhomme qu'etet à tchio moument pris d'in novea rapport. »

Un éclat de rire général salue ce récit qui eut fait la joie de Rabelais, puis d'une voix plus sévère la conteuse dit le *Chêne Chevrux*.

***

La forêt de Grala, qui en 1793, servit de refuge aux insurgés vendéens, compte une autre curiosité : le *Chêne Chevrux*, se dressant sur la route qui va des Brouzils à Chauché. Ce vieil arbre a été ainsi dénommé à cause des branches basses encore vertes, alors que les rameaux du sommet n'ont plus de sève. Une légende est attachée au *Chêne Chevrux*. On conte — il y a de cela bien longtemps — qu'un gars du Bocage revenant de voir sa bonne amie et rendu gai par le gros plant, chantait le soir les charmes de sa *megnoune*. Arrivé à l'endroit où s'élève le *Chêne Chevrux* il aperçut une dame noire, et avec cette belle assurance que donne l'ébriété, notre étourdi offrit de lui faire

un brin de conduite. La dame accepta le bras du jouvenceau dont la faconde était intarissable et n'ouvrit la bouche que pour dire à son cavalier, lui montrant deux chemins : « Ici le mien ! Là, le tien ! »

On juge de l'effroi du jeune homme qui subitement dégrisé, ne douta pas un instant qu'il avait eu affaire à un fantôme ! Plus tard, il eut la clef du mystère par la correspondance de la dame noire réfugiée à Jersey. Elle avait tué son père, un jour que celui-ci menaçait de la frapper ; depuis, effrayée de son crime, elle gagna la Bretagne puis Jersey. Et de temps à autre, voyageant la nuit seulement, elle venait en pèlerinage au *Chêne Chevrax.*

*
* *

Elle sait des mille et mille histoires, la vieille paysanne et, durant toute la veillée, ce ne sont que contes de garous, faits de sorcellage, récits de légendes, d'un puissant intérêt pour ses auditeurs. Oyez plutôt.

Sur le chemin qui va de la Copechagnière à l'Herbergement, tout près du village de la Pierre-Plate, se trouve jetée au-dessus du Tail — un ruisselet qui sort de l'Abîme du Mortais — une pierre plate mesurant 1m80 de long, sur 1m10 de large et 0m25 d'épaisseur. Ce bloc, dont le grain est absolument dissemblable de celui des roches de la contrée, a été apporté par le *diable.* Quand la dame d'un châtelain l'eût joué à Sénard (1) en lançant sur le pont un rat et une souris, dans une trombe de vent, le *Malin* se rendit à la Pierre-Plate et déposa un des blocs du fameux pont sur le Tail, là où il demeure encore.

*
* *

Dans une ferme du Bocage, chaque soir un loup-garou venait danser à la porte de la maison. Le maître du logis recommanda à son domestique de tirer sur la bête. Après le

(1) Voir mes *Contes du Bocage Vendéen*, dans la *Revue du Bas-Poitou*, 1901, page 450.

coup de feu, le garou prit le tireur par les oreilles et l'emporta dans l'*affiage*. On juge de sa terreur et de son empressement à regagner ses pénates. Le lendemain les gens aperçurent le cadavre d'une vieille toute ridée, couchée sous un pommier.

*
* *

La vieille église de Saint-Nicolas de la Chaize-le-Vicomte, érigée au X<sup>e</sup> siècle, fut brûlée en 1793, et les cloches enfouies dans le pré situé au bas du jardin du presbytère. Après la tourmente révolutionnaire, on essaya de les retirer en employant tous les bœufs de la paroisse.

Plus les bœufs faisaient d'efforts, plus les cloches s'enfonçaient.

Depuis, les fidèles à jeun et en état de grâce les entendent sonner à Pâques, à la Pentecôte, à la Toussaint et à Noël!

*
* *

A l'*Aumônerie*, près de la maisonnette du chemin de fer, qui va de la Chaize-le-Vicomte à la Roche-sur-Yon, se trouvait autrefois un couvent de moines blancs dont la chapelle était érigée sur l'emplacement de la grotte actuelle. Un propriétaire, voulant utiliser les matériaux de l'ancien monastère, en fit démolir les murs. Arrivés au sanctuaire quelque chose de singulier attendait les ouvriers. A mesure qu'ils remplissaient leurs brouettes, une force irrésistible les vidait et la terre enlevée retournait à l'endroit où elle avait été prise. C'était un avertissement du Ciel, aussi le propriétaire fit-il construire la chapelle actuelle et la source qui jaillissait à l'endroit où passe la voie ferrée fut mystérieusement transportée dans le pré voisin. A la Notre-Dame d'Août, les fidèles vont en pèlerinage à la grotte et ne manquent pas de se munir de l'eau miraculeuse qui guérit surtout la teigne de lait des enfants.

*
* *

A la Gilairière, en les Brouzils, tous les soirs un mouton entrait dans la maison. Quelqu'un ayant pris la bête par

le cou, le mouton grossissait et diminuait tour à tour. Pendant quinze jours, l'animal se tint sur le fumier, puis disparut.

*
* *

A Villeneuve, en Saint-Sulpice-le-Verdon, la nuit entière, le chien hurlait à la mort. Un soir qu'il aboyait plus fort que de coutume, les gens de la ferme se levèrent. Ils aperçurent l'animal blotti sous le pont de la route, puis, plus loin, un chien énorme qui fuyait. Ayant consulté le devin, celui-ci leur conseilla de tirer sur le garou, avec comme bourre dans le fusil, un pain bénit. Jamais plus, ils ne revirent la bête.

*
* *

Un paysan, se rendant à la forge, à une heure du matin, aperçut de la lumière dans l'église. Il n'y apporta aucune attention, croyant que c'était la veilleuse qui achevait de se consumer : un voleur était en train de dévaliser le tronc de la Fabrique. Le dimanche suivant, le curé jeta les *moulitoires*, et le malheureux laboureur se mit à courir le garou. Exténué par les courses nocturnes, il maigrissait, le pauvre. Un voisin réussit à obtenir la confession du garou. Le soir suivant, il lui jeta à la face l'instrument servant à peigner le lin et l'atteignit au menton. Une goutte de sang jaillit de la blessure : il était guéri.

*
* *

Sur l'ancien chemin, aujourd'hui route de Vieillevigne, trois métayers, un soir, rentraient chez eux avec une charrette vide, quand un mouton saute dans le véhicule. Nos hommes essaient de le faire se sauver.

La bête ricane.... dans un bêlement, et saute à terre. Une seconde fois elle essaie de remonter, mais les paysans réussissent à l'éloigner.

*
* *

A la Croix Manchevéreaux, par un soir étoilé, des campagnards rentrant chez eux entendent un bruit analogue au grondement du tonnerre.

Ils n'eurent que le temps de *carteyer* (faire place) pour laisser passage à une forte trombe d'air : ils se crurent morts !

*
* *

C'était au temps de la *mauvaise maladie*(maladie de poitrine), à l'Herbergement. Un dimanche matin, au moment où la messe sonnait, un *lièvre*, d'aspect étrange, parcourut les rues du bourg et se sauva dans les *Bois-de-Ville*. Le mercredi suivant, le même animal traversa le champ de foire plein de bestiaux et de nouveau prit la même direction.

*
* *

Pendant la terrible inondation qui engloutit Herbauges et le lac de Grand-Lieu : chacun se sauvait effrayé, conduit par un ange. Une vieille qui suivait, malgré la défense faite de regarder derrière soi, enfreignit la recommandation : « Qu'attends-tu, fit l'Ange ? — Mon fils *Pierre*, répondit la femme. — *Pierre tu seras*, reprit l'envoyé de Dieu ». Et depuis ce moment, la bonne femme se trouva changée en statue de Pierre ayant une galette sur sa tête.

Et maintenant, avant de céder la parole à grand-père, grand'mère, dont la verve est inépuisable, s'apprête encore à dire pourquoi les habitants du vieux *Durivum* sont appelés *Pallots*, et comment la *Jarretière*, chose mystérieuse qu'on n'a jamais pu me définir, vous donne les bottes de sept lieues du vilain ogre.

*
* *

Le surnom de *Pallots*, donné aux habitants de Saint-Georges de Montaigu vient du mot pelle (en patois *palle*).

Deux versions, quoique présentant quelques variantes expliquent cette dénomination.

D'après les uns deux frères, longeant la Maine pour se rendre chez eux par un beau ciel étoilé, aperçurent la lune se mirant dans l'eau de la rivière. Les pauvres naïfs conçurent le

projet de prendre l'astre de la nuit, en puisant au moyen d'une pelle, le liquide contenu dans un creux de la Maine. Alors que l'un d'eux *époésait*, l'autre stimulait son courage : « *Pallotte ! Pallotte !* mon frère, ne cessait-il de répéter ; quand la fosse sera vide, nous saisirons la lune ! » Naturellement la lune leur fit la nique, et, le creux tari, nos hommes ne pouvaient s'expliquer comment l'astre, qui tout-à-l'heure se baignait dans l'onde, leur montrait là-haut dans les cieux, la mine réjouie et goguenarde de quelqu'un qui vous a joué un bon tour.

D'autres donnent une explication différente sur l'origine du terme de *Pallots* qui, sans être injurieux, a cependant une signification de raillerie dans notre patois vendéen.

Un chien — cet animal est sans respect — déposa le soir à la porte de l'église de Saint-Georges, la chose dont Cambronne immortalisa le nom. Grande fut la peine des fidèles quand le matin, venant à la messe, ils aperçurent ce factionnaire d'un nouveau genre : leur église était *deshounourée* ! Que faire ? Quelqu'un eût une idée géniale : « Si on déplaçait le temple en se servant de tous les bœufs de la paroisse ? » Cette opinion fut partagée, il fallait un câble ; les femmes s'offrirent de le filer, et ce fut la laine des *gnias* (agneaux) qu'elles employèrent à cet effet. Comme bien on pense, à la première secousse, le câble se rompit. Désespérant de ne jamais rendre à l'église sa parure immaculée, les habitants de l'antique *Durinum* se lamentaient. L'un d'eux, depuis longtemps abîmé en de savantes recherches, lança un *Eurêka* triomphal. « Si nous prenions une *palle*, nous enlèverions la malpropreté et point ne serait besoin de transformer l'église en une maison roulante ! » La chose était simple, encore fallait-il y penser. Aussi la joie fut générale quand le petit... comment dirais-je ? le petit Cambronne, déposé ailleurs permit aux Pallots de rentrer dans leur église qui n'était plus *déshounorée* (1).

(1) Jehan de la Chesnaye. *Bequauts et Pallots*, dans le *Petit Phare de Nantes*.

*
* *

Ceux qui ont la *Jarretière* ! volent plutôt qu'ils ne marchent. Ils sont apparentés au diable qui, en échange de leur âme, leur donne le pouvoir de passer presque instantanément d'une contrée à l'autre. Tel était le cas du bonhomme qui s'enlevait par-dessus une charretée de foin ; franchissait les haies les plus hautes, les barrières les plus élevées. C'était un grand chasseur devant l'Eternel et, naturellement, il se passait comme tout honnête braconnier du permis que nous délivre l'Etat. Les gendarmes qui, plusieurs fois déjà, l'avaient poursuivi sans succès, réussirent un jour à lui mettre la main au collet : « Ah ! nous vous tenons, bonhomme ; vous ne nous échapperez pas. — Peut-être bien, messieurs !! » Il était *midi* quand les hommes de la loi dressèrent procès-verbal ; à *midi* l'homme à la Jarretière buvait en compagnie de joyeux vivants dans une auberge d'un bourg distant de plus de 10 kilomètres de l'endroit où les gendarmes l'avaient appréhendé.

Devant le Tribunal, le braconnier, flanqué de témoins oculaires, prouva que jamais les gendarmes n'avaient pu lui dresser procès-verbal, puisqu'à cette heure, il se rafraîchissait à la Ferrière. Et tout penauds les accusateurs du chasseur, jurant leurs grands dieux que c'était bien leur homme pourtant, qu'il n'y avait pas d'erreur possible, se retirèrent après une sévère admonestation du Président.

*
* *

Voici venir le tour de grand-père, lui aussi sait beaucoup. De sa voix chevrotante, il narre les épisodes de la grande guerre, tous écoutent attentivement. Le sujet est assez captivant pour faire s'échapper le fuseau des mains de la fileuse, pour arrêter les brins d'osier qui ne se tordent plus en de jolis dessins. Quand le causeur rappelle cette affaire, où son père, le guide de Charrette à travers les bois du Bocage, tua « *de tchiés faillis gars de Blius* », il passe dans l'âme de tous,

comme un souffle d'orgueil. Un sentiment d'admiration pour l'ancêtre, se lit sur toutes les figures. Sa mère, qui se sauva devant les soldats de la Nation, ayant incendié son village, lui a conté bien souvent l'horreur d'une froide nuit de décembre, éclairée seulement, par le rouge sinistre d'une ferme qui flambe. Femmes et enfants fuient, protégés dans leur retraite, par les chouans *égapliés* (1) le long des haies, d'où ils visent sûrement, manquant rarement leur but. Là-bas, dans la lande, les fugitifs se sont glissés au plus épais du fourré, et, blottis contre terre, ils frémissent quand les balles ennemies fauchent au-dessus de leur tête, les grands genêts et les ajoncs, presque séculaires! Puis, le lendemain, au jour, le bruit lointain de la fusillade indique que les Bleus ont quitté les parages qui fument étrangement. Les réfugiés des landes, revenant alors vers leurs villages déserts, ramassent les malheureuses victimes pour les inhumer, car chez le Bocain, le respect de la mort s'étend toujours à un ennemi: Le combat a coûté la vie à une cinquantaine de Bleus et de Blancs. Fraternellement unis dans la mort, on a étendu leurs corps sur du bois en *velaîe* attendant le moment où quelque *cheintre* de champ, leur servira de cimetière. Le sang qui coule de leurs blessures, mélangé à l'eau stagnante du sentier forme une grande flaque rouge et ceux qui leur rendent les derniers devoirs en ont jusqu'à la cheville ! (2)

Puis ce sont d'interminables récits d'épisodes sanglants pendant les trois périodes de la Chouannerie, 1793-1814-1832. Ici une femme revenant de la fontaine est éventrée dans un chemin creux. Là, un ancien, qu'on soupçonne avoir des mamours pour la République, a le cou tranché sur le bois

(1) C'est à tort que les historiens ont confondu *égaplier* et *égailler*, et font dire aux chefs vendéens : « Egaillez-vous, les gars ! » Le mot égailler n'a aucunement la signification que lui ont donnée ces écrivains dans le Bocage Vendéen. Il y a eu confusion. C'est *égaplier*, jeter d'un côté sur l'autre et sans ordre, qu'il faut dire.

(2) Jehan de la Chesnaye, *Une page inédite de la grande Guerre. Le Combat du Mortais.*

d'un échalier. Ailleurs, un brigand, mû par un sentiment d'une infinie délicatesse, dorlote la pauvre petite qu'une balle a fait orpheline Celui-ci, âme damnée, profite de l'absence du maître d'un château pour le voler, après avoir ligoté la sœur, vieille demoiselle blanchie dans l'exil. Et comme résultat deux morts affreuses, deux innocents, qui s'entretuent. Celui-là, après avoir volé la caisse de la Fabrique de sa paroisse, égorge pendant son sommeil le blessé qui lui a demandé l'hospitalité. Mais le remords le poursuit. Pas un instant, il ne saurait demeurer en paix. Une bête hideuse grimpe aux treilles de la maison pendant que, chaque soir une brillante étoile, se détachant du ciel, illumine l'intérieur d'une lueur étrange (1)....

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Il est minuit, le grand valet revient de l'étable *voir aux bêtes*, les quenouilles sont remisées dans un coin, les paniers inachevés sous le lit. Et la prière faite, chacun s'en va dormir tandis que, dans le silence de la nuit, les pas d'un voyageur attardé font aboyer le bon chien de garde.

(*A suivre*). JEHAN DE LA CHESNAYE.

(1) Jehan de la Chesnaye, *Gueule d'Aspic*. (Tous les épisodes de cette nouvelle sont authentiques.)

# BOUTADE LITTÉRAIRE

A JEHAN DE LA CHESNAYE.

Nourri loin des bas-fonds dont s'écarte la Muse,
On ne me verra point, décadent qui s'abuse,
Aligner des mots creux en un semblant de vers
Où rime, prosodie et cadence, à l'envers,
N'offrent aucun attrait, en somme, à la lecture
Et sont pour le bon sens lamentable aventure.
Qu'un Bruand, qu'un Mac-Nab et leurs imitateurs,
Sans atteindre de l'art les sublimes hauteurs,
Pleins de verve gauloise, idoles de la Butte,
Accouchent de couplets où l'esprit le dispute
A l'endiablé transport d'une folle gaîté
Et la franche ironie à l'actualité,
Commettent des refrains dont s' « esbaudit » la masse
Et de ces vers *frappés* que le peuple ramasse ;
Que Nibor, entraînant gabiers et « mathurins »,
Prodigue l'apostrophe en ses hymnes marins,
J'y souscris. Parfois même un plaisant me désarme
S'il rit du colonel ou blague le gendarme :
On les comprend, du moins, ainsi que ces bergers
Qui célèbrent leur « mie », artistes bocagers,
Frères de la fauvette et saluant, comme elle,
De l'avril en bourgeons la promesse nouvelle ;
Nul d'entre eux, chansonniers, troubadours villageois,
Ne gâte le repos de « l'honneste bourgeois ».
Tandis que cet éphèbe, à l'aplomb qui s'affiche
Et donne un croc-en-jambe au sonore hémistiche,
Vous charpente une pièce où l'on voit, sans compter,
Syllabes en trop-plein, voyelles se heurter ;

Où, volontaire ou non, l'oubli de la césure (1)
Fournit de pauvres vers sans ampleur ni mesure.
Lui, qui ne voit de bons que ses propres écrits,
— Englobant tout le reste en un juste mépris, —
Pour trouver un humain, Diogène moderne,
N'a pas même allumé sa classique lanterne ;
Vous l'entendrez, tout fier de servir un « bon mot »,
Traiter Boileau d'ignare et Racine de sot,
Railler du vers français l'admirable ordonnance ;
A la rime, souvent, préférant l'assonance,
Il ose, novateur plus bandit que Mandrin,
En un produit sans nom changer l'alexandrin (2),

(1) Voir *La Poétique nouvelle*, par A. Della Rocca de Vergalo (Lemerre).

(2) Pour édifier le lecteur, voici quelques extraits d'écrivains « jeune école » ou autres « vers-libristes » assez en vogue :

« Oh ! le charme puissant de tourmenter les autres !
La joie intime et sans pareille de voir souffrir
et se lamenter. Ces larmes qui coulent sont nôtres,
c'est par nous qu'elles ont coulé, c'est par nous qu'elles vont finir. »
(Jean Pascal, L'*Art Universel* : *Veillées inquiètes*).

« Mais il faut poursuivre la tâche,
En marche ! en marche !
Sans relâche...
« Et c'est avec des soupirs de regret
Que passe la locomotive au long des prés,
Où sont immobiles les vaches.... »
(Ch. Franc-Nohain, *Chansons des Trains et des Gares*).

« Il (l'âge) est là, secret et moqueur :
La force baisse en nous comme l'huile en des lampes !
D'autres au front déjà ridé,
D'autres au cœur
Déjà vidé. »
Etc. (Fernand Gregh, *Jeunesse*).

« Et nous allions, fiévreux de la rouge blessure
De nos lèvres, que la vendange eût engourdie
Avec le jus frais et sucré des grappes mûres.
« Nous avons pénétré dans le cirque maudit
Et clamé par trois fois, sur les houles humaines,
Les mots mystérieux que le Maître avait dits. »
(Charles Dumas, *lauréat du prix Sully-Prudhomme, à la Société des Gens de Lettres, 1903*).

Donne de l'encensoir aux maîtres « ironistes »
Tout en frayant avec les groupes « modernistes ».
Et le snob s'extasie : « Un grand homme a paru !
On sent, au premier bond, le chemin parcouru.
Quel style exubérant ! Quelle riche cervelle !.. »
Las ! il s'escrime à faux, car, mis en parallèle
Avec cette faconde, avec ce beau néant,
Le « pa ra bla ma fla » serait de la Saint-Jean.
A ce labeur ingrat Où sa plume s'obstine
Que ne préfère-t-il cinq vers de Lamartine ?
Mais si, vraiment poète, il descend d'Apollon,
Qu'il reporte les yeux vers le « sacré vallon » ;
Qu'au lieu d'initiale en type ridicule,
Le chef de chaque vers reste une majuscule ;
Qu'il se retrouve, enfin : ces pavillons douteux,
Vers libres, assonance et lyrisme boîteux,
Couvrent, neuf fois sur dix; une vulgaire prose.
Et la « forme, » sambleu ! la forme est quelque chose...
Il faut en convenir : regarde-t-on jamais
Aucun passage en vers, même des plus mauvais,
Où, dans l'agencement, tout occupe sa place,
Sans qu'il présente à l'œil une certaine grâce ?
Est-il vrai qu'un poème avec amour écrit
Mieux qu'un réel pathos s'empare de l'esprit ?
Que du bouquin trompeur, sans art et sans intrigue,
Comme d'un vil clinquant le lecteur se fatigue ?
Qu'en France... (Mais pourquoi lui faire ce procès ?)
La poésie « amorphe » obtient peu de succès ?
Est-il vrai qu'à vouloir du naïf Moyen-Age
Rajeunir le parler, on brouille le *langage* ?
Que l'œuvre des Hugo, des Vigny, des Musset,
Œuvre tout imprégné du charme que l'on sait,
Perdrait de son prestige en manquant d'harmonie ?
Que si, phares d'un siècle, et malgré leur génie,

De la moëlle ancestrale ils n'avaient hérité,
Leur nom passait moins vite à la postérité ?
  Oh ! qui dira quels flots de céleste ambroisie
Peut répandre ici-bas la saine Poésie !
Mais un livre hâtif souvent nuit à l'auteur (1) :
Fruit mûri sans soleil est privé de saveur.
Jusqu'à l'heure du dieu, laisse, jeune poète,
La science du cœur et ta lyre muette
Préparer ces essais, hors du sentier battu,
Qui, fustigeant le mal, font aimer la vertu.
A nous peindre la vie et les maux qu'elle cache,
Besogne ingrate, seul un esprit mûr s'attache.
Riche de tes vingt ans, rameur ou cavalier,
Cherche plutôt les sports, semillant bachelier...
Si, pourtant, nourrisson gorgé de forte sève,
Ton âme à son éveil poursuit le divin rêve
Que nous lirons un jour sur le soyeux vélin,
Avec la Poésie, au front pur et câlin,
S'il t'est doux de flirter, écrivain d'avant-garde,
Des « vers » de Franc-Nohain que la Muse te garde !

A. Métay.

(1) « A présent — écrit Emile Bergerat — les apprentis passent maîtres à leur première œuvre, qui demeure parfois la dernière. »

# LA LONGITUDE DU « PORTUS SECOR »

Ligeris fluvii ostia = 17°40′ — 48°30′.
Sicor Portus = 17°30′ — 48°15′.
Pictonium Promontorium = 17°00′ — 48°00′.
Canenteli fluvii ostia = 17°15′ — 47°45′.
Santonum Promontorium = 16°30′ — 46°45′.
Garumnæ fluvii ostia = 17°30 — 46°30′.

(*Le premier chiffre représente les longitudes, le second les latitudes. — Ptolémée : traduction Müller.*

Lorsque l'on examine d'un peu près les longitudes attribuées par Ptolémée aux divers accidents des côtes occidentales de la Gaule Celtique, on est tout d'abord frappé d'un fait. L'embouchure de la Gironde qui, en réalité, s'ouvre à un degré et plus à l'Est de celle de la Loire, se trouve reportée par le célèbre géographe à 10 minutes à l'Ouest. N'oublions pas en effet que le premier méridien de Ptolémée est celui des *Iles Fortunées*, (Canaries) à l'Ouest de tout l'ancien continent.

Il y a dans le fait que nous venons de mentionner une erreur évidente de Ptolémée. Jamais, certes, l'embouchure de la Gironde ne s'avança si loin dans la mer. Tirer les conséquences de cette erreur, et rectifier les évaluations fautives de Ptolémée qui en ont été la suite, peut sembler difficile à première vue, mais n'est pas cependant impossible à notre avis. C'est ce que nous allons essayer de démontrer.

Dans un précédent travail nous avons, on s'en souvient, déterminé les latitudes ci-après :

*Ratiatum* = 47°03′.
*Sicor Portus* = 46°59′.
*Pictonium Promontorium* = 46°47′.
*Canenteli ostia* = 46°35′.
*Santonum Promontorium* = 45°47′.

Si des côtes occidentales de la Celtique nous passons maintenant aux côtes septentrionales, nous trouvons dans Ptolémée, à 20° de longitude et 51°30′ de latitude, l'embouchure de la *Sequana*. La différence des méridiens entre Loire et Seine est ainsi fixée par Ptolémée à 2°20′. Nous avons exactement le même chiffre entre le mouillage de la *Carosse* et les roches des *Jardinets*. Ici les degrés de longitude de Ptolémée sont absolument précis.

En latitude nous comptons, de la Seine à la Loire, 2°17′ seulement et 3° d'après Ptolémée. Le degré de latitude du géographe Grec, assez peu différent de celui que nous avons déterminé entre Loire et Garonne dans l'étude à laquelle nous venons de faire allusion, atteint donc, sur ce point, 45′7.

Entre la Loire et la Seine, Ptolémée indique particulièrement le *Gobœum Promontorium* (15°15′ — 49°45′) après lequel le rivage s'infléchit vers le Nord : « *Latus autem quod Septentiones aspicit, juxta Britannicum oceanum, sic se habet : post Gobœum Promontorium Staliocanus,* etc..... » Placé de cette façon à 4°45′ à l'Ouest de l'estuaire de la Seine et à 1°45′ au Sud, (coordonnées Ptoléméennes) le *Gobœum*, tombe alors réellement à 7°01′ — 48°09′, quelques minutes au Nord de la Baie des Trépassés. L'identification ne semble donc pas douteuse : la Pointe du Raz, à 7°05′ — 48°02′, serait le *Gobœum Promontorium* de Ptolémée, et le vaste triangle que forme la péninsule Armoricaine se trouve ainsi déterminé avec une précision remarquable dans ses trois sommets (nous rectifions les longitudes en conformité de la légère correction applicable au *Gobœum*) : l'estuaire de la Loire (4°40′ — 47°12′), celui de la Seine (2°20′ — 49°29′), et (7°05′ — 48°02′) le Promontoire Gobée.

C'est à 17°30′ de longitude, — pour nous 4°50′, le *Gobœum*

étant à 7°05′ — que Ptolémée place l'estuaire de la Garonne, 10 minutes à l'Ouest de l'embouchure de la Loire et 74′ au large de la Pointe de la Coubre (3°36′). Si, comme nous croyons pouvoir l'affirmer, l'embouchure de la Garonne était approximativement, il y a quelque vingt siècles, là où elle est aujourd'hui, Ptolémée fait ainsi de 92′1 entre le *Gobœum* et la Garonne son degré de longitude qui, du *Gobœum* à la Loire, est exact ; telle est l'erreur de l'illustre géographe. Sa conséquence est que toute la côte Loire-Garonne, déviée de sa position normale, s'allonge démesurément, établie d'après ses données, en plein Océan. Pour lui rendre son gisement vrai il faudra lui faire exécuter, autour du *Gobœum* comme centre, un mouvement de giration vers l'Est qui, en rendant au degré Ptoléméen sa grandeur véritable, ramènera l'estuaire de la Garonne à sa position naturelle et restituera du même coup aux points intermédiaires leur situation réelle.

L'amplitude de ce mouvement de rotation nous est connue ; elle est, nous venons de l'établir, de 74′ pour l'embouchure du grand fleuve Aquitain. Pour chacun des autres points considérés elle sera, comme nous l'indique la géométrie, proportionnelle aux rayons des cercles décrits, c'est-à-dire, à la distance de ces points au point central.

Tenant compte alors, et des latitudes déterminées par nous dans notre précédent travail, et des résultats donnés par les calculs dont nous venons d'exposer l'économie, sans nous croire obligé d'en donner ici, en ce moment, le détail, nous fixerons définitivement le gisement des points étudiés dans les lignes qui précèdent de la manière suivante :

*Santonum Promontorium* (Longitude suivant Ptolémée, 5°50′; rectifiée 4°42′ ; — Latitude, 45°47′.) au sud de Rochebonne 4°50′ — 46°13′). Rochebonne, dit Bouquet de la Grye dans son *Pilote des Côtes de l'Ouest de la France*, « qui figure dans les anciens routiers sous le nom d'Orcanie, est très probablement le reste d'un cap de la Gaule antique... » E. Reclus est du même avis et le Dr M. Baudouin y cherchait naguères le

Promontoire des Pictons. Nous y placerions, nous, plus volontiers le promontoire des Santons bien que Ptolémée le situe 26′ plus bas, si toutefois à l'époque de la conquête Romaine, Rochebonne, déjà isolée, ne formait pas un simple îlot à l'orée du golfe dont nous parlerons plus loin.

*Canenteli fluvii ostia*, (Long. Ptol., 5°05′; rectifiée, 4°21′; Lat. 46°35′.) neuf milles environ au large du Hâvre de la Gâchère. Si le *Canentelus* n'est pas l'Ausance, ce pourrait bien être la Vie dont l'estuaire s'ouvre à 7′ plus haut environ.

*Pictonium Promontorium*, (Long. Ptol., 5°20′; rectifiée, 4°42°; Lat. 46°47′) l'Ile d'Yeu (Pointe des Chiens Perrins, 4°45′ — 46°44′). Le *Sinus des Deux Corbeaux* qui, suivant Artémidore, cité par M. Brochet dans sa *Vendée à travers les Ages*, séparait le pays des Santons de celui des Pictons, est tout indiqué. N'avons-nous pas encore, au Sud-Est de l'Ile d'Yeu, la Pointe des Corbeaux? C'est lui qui, se creusant profondément entre l'Ile d'Yeu et le promontoire des Santons, recevait le *Canentelus*. Le *Portus duorum Corvorum*, indiqué par le même Artémidore « sur la côte baignée par l'Océan », était tout naturellement sur ce *Sinus* (1) et Rochebonne, si tant est qu'alors elle n'était plus soudée au promontoire des Santons, pouvait former un îlot isolé à l'entrée de la baie.

*Sicor Portus*, (Long. Ptol., 4°50′; rectifiée, 4°18′; — Lat. 46°59′) le Dain, au confluent du Falleron, au lieu dit le *Port-la-Roche*. Un jeune chercheur, a écrit M. Baudouin, M. Léon Dubreuil, « a découvert au Port-de-la-Roche des briques carrées qui se rapprochent beaucoup, à son dire, de la brique Romaine... De Sourdeval avait mentionné une trouvaille de briques Romaines et de monnaies, dont quelques-unes étaient d'or, à la pointe septentrionale, à la Coupelace, où la légende place un temple dédié au Soleil vers l'an 300... » (*Côtes de la Vendée, des Sables-d'Olonne, etc.*) Pour nous c'est bien là qu'é-

(1) Voir Dr M. Baudouin. *Les Côtes de la Vendée, des Sables-d'Olonne à Bourgneuf, de la période néolithique au Moyen-Age.*

tait le fameux *Sicor*, ce port si longtemps et si inutilement cherché !

*Ratiatum*, (Long. Ptol., 4°30′ ; rectifiée, 4°00′ ; — Lat. 47°03′), serait Saint-Philbert de Grandlieu, l'ancienne Déas, et *Mediolanum Santonum* (17°40′ — 48°45 de Ptolémée), Marennes ou la Tremblade, à l'embouchure de la Seudre, à 3°32′ et 45°47′. Nous ne nous occuperons ici ni d'identifier *Mediolanum*, ni de rechercher si *Ratiatum* n'est pas, au lieu de Déas, Rezé, comme on le croit communément. Rezé d'ailleurs n'est qu'à quelques minutes, en longitude comme en latitude, de Saint-Philbert de Grandlieu.

Le Baud, dans son *Origine des Peuples de l'Armorique et du Pays de Galles* soutient que la *Ratiatum* des Romains n'était autre que l'*Herbadilla* des Gaulois. La situation théorique que nous indiquons pourrait encore corroborer cette opinion. Mais ceci est en dehors de notre cadre.

Pour ce qui est du *Portus-Secor*, du *Promontorium Pictonum* et du *Canentelus*, notre hypothèse s'accommode très suffisamment des distances données par Marcien. Des *Jardinets* au confluent du Dain et du Falleron, il y a 34 kilomètres, et 28 à 34, d'après Marcien, du *Portus-Secor* à la Loire ; on en compte 44 des Chiens Perrins au Hâvre de la Gâchère ; et Marcien donne du *Canentelus* au Promontoire des Pictons, de 28 à 39 kilomètres environ ; enfin la distance du Promontoire des Pictons au *Portus Secor* qui, suivant le géographe grec, est de 54 à 56 kilomètres, tient le milieu entre les deux distances que nous avons mesurées, de la Pointe des Chiens Perrins au confluent du Falleron et du Dain : 49 kilomètres à vol d'oiseau, en passant par le goulet de Fromentine et 71 en doublant le Pilier.

On l'a évidemment remarqué, tout notre système repose sur cette idée qu'en réalité, pendant la période Romaine, l'embouchure de la Gironde se trouvait très sensiblement au point où nous la voyons aujourd'hui. Supposition gratuite, dira-t-on peut-être ? Nullement. Bordeaux, dans notre hypothèse, devrait être placée par Ptolémée à 96′ à l'Ouest de sa

position réelle. Or, que l'on vérifie : indiquée par le célèbre géographe à 18° de longitude, soit pour nous 4°20′ Ouest, elle se trouve ainsi en réalité à 86′ à l'Ouest de sa longitude véritable qui est 2°54′. La différence est mince et atteste, croyons-nous, par son peu d'importance, la justesse de nos conjectures.

En terminant nous ne résistons pas au désir de dire un mot du *Brivates Portus*.

Entre le *Gobœum* et la Loire Ptolémée situe trois points : *Vidana*, le *Herius* et *Brivates*, avec les coordonnées suivantes :

*Vidana Portus* = 16°30′ — 49°40′.

*Herii fluvii ostia* = 17°00′ — 49°15′.

*Brivates Portus* = 17°40′ — 48°45′.

*Brivates*, à la longitude même de l'estuaire de la Loire et au cinquième de la distance entre la Loire et le *Gobœum*, est à 4°40′ — 47°22′, entre Saint-Lyphard et Saint-André-des-Eaux, sur les bords de la Grande-Brière, là même où le plaçait Athénas. Athénas cependant, pour arriver à ce résultat, vrai en soi, partait de principes inexacts, lorsqu'il disait que *Brivates* devait se trouver forcément entre la Loire et la Vilaine, la Vilaine étant le *Herius* de Ptolémée. Or, la Vilaine n'est pas le *Herius*. Que l'on se reporte aux coordonnées que nous venons de donner et que l'on se donne la peine de faire les calculs de réduction nécessaires, et l'on verra que l'estuaire du *Herius* (exactement 5°20′ — 47°42′ — Auray), ne peut être que la Baie de Quiberon ou, si l'on préfère, l'entrée du golfe du Morbihan. Le *Herius* est la rivière d'Auray.

*Vidana* est plus difficile à identifier. Sa situation théorique réduite de 5°50′ — 47°59′ permet d'hésiter entre Quimperlé, Quimper ou l'un des points intermédiaires. Pont-Aven peut-être? Sur la côte septentrionale *Staliocanus Portus*, sur le même méridien que *Vidana* et à 48°27′ de latitude, (50°15′, Ptol.), serait alors vers Lannion où Morlaix (1). Mais revenons à *Brivates*.

(1) Voir différents passages des *Vies des Saints de Bretagne-Armorique*, par le Frère Albert-le-Grand de Morlaix, religieux jacobin du XVII[e] siècle,

En le plaçant, comme nous venons de le faire, entre Saint-André-des-Eaux et Saint-Lyphard, nous avons suivi la version de Müller, qui lui attribue la latitude Ptoléméenne de 48°45′. Mais cette latitude est-elle bien certaine? Athénas se servait en effet, dans le *Lycée Armoricain*, d'une traduction de Ptolémée qui la fixait à 48°58′. Or, cette latitude nous conduit directement à la Roche-Bernard (47°31′) et par conséquent à la Vilaine.

Ainsi s'expliquerait cette anomalie : Ptolémée ignorant la Vilaine et mentionnant la rivière d'Auray ; car, nous le répétons, la Vilaine ne saurait être le *Herius* (1).

L. TROUSSIER.

celui-ci entre autres : « Cependant Flave-Maxime Clemens, lieutenant de l'empereur Gratian en la Grande-Bretagne, s'estant, à la sollicitation de ses soldats, révolté, passa avec une puissante armée ès Gaules, assisté de Conan-Mériadec, jeune prince insulaire, lequel lui avait amené dix mille hommes, et vint descendre au *Hâvre Saliocan, qui est le port de Morlaix*, nommé l'Armorique, l'an 383..., etc. » (*Vie de sainte Ursule*).

(1) Au moment de corriger les épreuves de ce travail, il nous vient une idée que nous n'émettons qu'avec la plus extrême réserve et uniquement pour éveiller l'attention des chercheurs que ce point intéresserait. Lorsque l'on se place en face d'une carte marine des côtes de France d'Ouessant à la Loire on ne peut s'empêcher de remarquer la situation respective de la Pointe-du-Raz, de l'Ile de Sein et de la Chaussée du même nom. Il semble immédiatement que tout cet ensemble devait être soudé autrefois et que le *Gobœum* se trouvait à l'extrémité occidentale de la Chaussée de Sein. Ceci ne modifierait en rien nos conclusions.

# LES ANCIENNES FAMILLES DU BAS-POITOU

## LA SÉRIE GÉNÉALOGIQUE DU DÉPOT DE LA VENDÉE

La série E, qui comprend les titres féodaux, les titres de familles, les papiers des notaires, des communes, des corporations d'arts et métiers, des confréries et sociétés laïques, est l'une des plus importantes des fonds d'archives départementaux.

Parmi ses subdivisions, celle qui concerne les anciennes familles est la plus fréquemment consultée. Ces papiers proviennent presque tous des confiscations faites sur les émigrés. Le dépôt du département de la Vendée, sans pouvoir être assimilé pour l'importance de la série E aux principaux dépôts de France, vient, cependant, dans un rang honorable. Il n'y existe malheureusement pas d'inventaire de cette série.

En attendant que cet inventaire soit terminé — d'ici vingt à trente ans, car il ne sera pas commencé avant cinq ans, celui de la série C devant d'abord être achevé — il nous a paru utile de mettre sous les yeux des érudits et chercheurs la liste des familles dont les archives de la Vendée possèdent des papiers.

Nous avons à cette intention refondu totalement cette collection. Nous y avons intercalé soixante liasses qui intéressaient autant de noms qu'elles contenaient de pièces différentes.

Ce travail long et fastidieux est terminé ; la série E est clas-

sée, naturellement, par ordre alphabétique. Certaines familles n'y sont représentées que par quelques titres, d'autres par plusieurs liasses, les la Trémoille par une centaine de liasses ou registres.

Il est facile maintenant de mettre ces papiers tous et rapidement à la disposition du public.

E. G.

---

Age (de l'). — Agroué. — Alléaume. — Amproux. — Angely. — Appelvoisin. — Arcemalle. — Archambaud de la Plaine. — Arnaud. — Arrivé. — Artaguette. — Aubert. — Aubusson. — Audayer. — Audoin de l'Audouinière. — Augizeau. — Auzy de Saint-Romans. — Babin de la Chopynière. — Baillif des Laires. — Barbe. — Barillaud. — Barillon. — Barlot du Châtellier. — Barraud de la Rivière. — Barré de la Ricotière. — Basseville. — Baudry. — Beaudéan de Parabère. — Beaulieu-sous-la-Roche (châtellenie de). — Beaumont. — Beauregard (métairie de) à Sérigné. — Béjarry. — Belleville (baronnie de). — Benessé. — Benet. — Bérard. — Bereau. — Berlouin de la Vinatière. — Bernard de la Meraudière. — Bernard de la Morisonnière. — Bernard de la Rochette. — Bernardeau. — Berthelot. — Bertret. — Besly. — Bessay. — Beufvier. — Beurrey. — Bigot. — Billault. — Bion. — Bloyn. — Bodin de la Touche. — Bodin des Coteaux. — Bodin des Plantes. — Boët. — Boislambert. — Boislève. — Boissière (de la). — Boisson. — Bonnet de la Richardière. — Bonnin. — Boscher. — Bouhier. — Bourdeau de Boislambert. — Bourguillaud. — Bourmaud. — Boursac de la Cropte. — Boutiller de Belleville. — Bouton de la Baugisière. — Brachechien. — Bran de la Frémondière. — Bréchard de la Cordinière. — Bretonnière (seigneurie de la). — Bridault. — Brisson. — Brochard de la Roche-Brochard. — Brossardière (seigneurie de la). — Brosse (de la). — Brun. — Brune (de la). — Brunet. — Brunet seigneur de Broue. — Bruyère (seigneurie de la). — Burgaud. — Buor. — Cacaud des Baraudières. — Caillard de Beauchesne. — Caillaud. — Cantineau. — Chabot. — Champgillon (seigneurie de). — Chapelle. — Charrieu. — Châtaignier du Bergeriou. — Châtaigner, marquis de Saint-Georges. — Châtaigneraie (seigneurie de la). — Châtaigners (des). — Châteaubriant. — Châteauguibert. — Châteaumur (baronnie de). — Châtellier. — Chevallereau. — Cherbonneau. — Chevigné.

Chiron. — Choblet. — Choiseul. — Cicotteau. — Clémenceau de la Gambardière. — Clémenceau de la Grange. — Clerc. — Clericeau. — Collinet. — Commailleau. — Copriac — Corbière. — Coursillon. — Cousinet. — Coustand. — Couthouis. — Coutouly. — Creil (seigneurie de Bournezeau). — Crespin. — Cressonnière (de la). — Crestot. — Dabillon de Porneuf. — Daniau. — Darrot de la Formentinière. — Daulnis. — Deforge. — Delaroze. — Delaunay. — Deloynes de la Coudraie. — Denfer. — Deshommes de la Chevillonnière. — Després d'Ambreil. — Dieumegard. — Dive (de la). — Drouin. — Drochon. — Drouillard. — Dubois. — Dubouchet. — Duboulay. — Duchaffault. — Duchesne de Denant. — Dupont. — Durand. — Duranderie de la. — Durcot. — Dutiers de la Touche. — Duval du Retail. — Duvau. — Ecorce (de l'). — Escoubleau. — Faye (de la). — Ferchaud. — Fleury de Villeneuve. — Fleury de la Caillère. — Fontaine. — Fontaine (de la). — Fontenay (ville de). — Fontenelle (de la). — Forêt (de la). — Fortin. — Foucher de Brandois. — Foucrand. — Fouilloux (du). — Friconneau. — Friot. — Fromaget. — Gaborin de Puymain. — Gaborit (Commequiers). — Gaborit (Sables-d'Olonne). — Gaborit de la Brosse. — Gallier. — Gallouin. — Gandouard. — Gandouin. — Garnache (marquisat de la). — Garnier. — Garreau. — Gasteau. — Gastinaire. — Gaudin. — Gaudin de la Bacconnière. — Gaudin de Foussausse. — Gaudin de la Pallolière. — Gazeau. — Geay. — Genay. — Gendron. — Gentet. — Gentils. — Gibot. — Gilbert. — Girard de Beaurepaire, des Echardières, de la Caillère de la Girardie, etc. — Girard de Puy-Greffier. — Giraud. — Giraud de Saint-Vincent. — Giraudeau. — Gobin de la Vaudurant. — Goguet. — Gombaud. — Gouin. — Goulaine. — Goullard. — Gounor. — Goupilleau. — Gourdeau. — Gourjault. — Grangier. — Grellier. — Grennet. — Grignon (de Pouzauges). — Grignon de la Pelissonnière. — Grimouard. — Grou (Michelle et Marthe-Eulalie) dames propriétaires des baronnies d'Apremont et de Commequiers. — Guaynard (d'Angles). — Guérin. — Guerry de Beauregard. — Guibert. — Guichet. — Guignard. — Guillon. — Guinebault. — Gumery. — Haye-Mombault (de la). — Henri du Puys. — Herbiers (seigneurie des). — Hervouet. — Hillerin (de). — Houlier de Villedieu. — Hubert, comte de Champagné. — Huet. — Ingrand. — Jaillard. — Jamet de la Muce. — Jamet du Breil. — Jamin de la Roussière. — Jan. — Jannet de la Bauduère. — Jard (baronnie de). — Jaucourt, marquis de Villarnoul. — Jolly de la Freslerie. — Jolly de Saint-Pic et de la Duranderie. — Jordy de Cabanac. — Jouet. — Jousbert du Landreau. — Jousbert de Puyrocher. — Jousbert de Romagny. — Jousneau. — Jousseaume. — Jousselin. — Jou-

vencourt.—Kerveno.—Labroux.—Lamiral.—Lande (de la).—Landet de la Taillie. — Laurière. — Lavault (seigneurie de). — Lebas. — Lebon. — Leclerc de Juigné. — Legras. — Le Maignan. — Leroux de la Corbinière. — Lespinay de Beaumont. — Letaug. — Lexperonnière. — Limouzin de la Vergerie. — Lingier. — Liniers. — Lodre. — Longueville. — Lorteau. — Louvard de Pontlevoye. — Luçon (baronnie de). — Lusignan. — Macault de la Brethomelière. — Magnils-Regnier (seigneurie des). — Mahé de la Touche. — Maillé-Brezé. — Maillezais (baronnie de). — Majou. — Malleraie. — Marchais (Saint-Gilles).—Marchand de la Dommangère.—Marconnay. — Maréchal (baronnie du Poiroux). — Marin. — Marsaut. — Martel (baronnie de Rié). —Martin de la Faverie.—Martin de la Pagerie. — Martin du Peux. — Martineau. — Massard de Boisgeante. — Massé de la Barbelais. — Massé de la Rudelière. — Masseau de la Jaunière. — Massiot. — Masson. — Massongne de la Tour, sieur de Girardie. — Mauclerc. — Mauras. — Menard de Lezardière. — Mercier de Langevinière. — Merlet. — Mesnard. — Mesnil (du) — Messac. — Milon. — Milsent. — Minaut. — Montassus. — Montigné. — Montsorbier. — Morais, marquis de la Flocellière. — Moreau. — Moreau du Plessis. — Morel. —Moriceau. — Moricq (seigneurie de). — Morienne. — Morin. — Morineau. — Morisson de la Bassetière. — Mornay du Plessis. — Mouillebert. — Mourain de Monbail. — Nalliers (seigneurie de). — Nicolleau. — Nicou de la Nicollière. — Noirmoutier (seigneurie de). — Nouhes de la Normande-lière (des). — Nouhes du Pally (des). — Olonnes (comté d'). — Orceau de Beaurepaire. — Orfeuille. — Paget. — Pallardy des Fournis. — Palluau (seigneurie de). — Panier de la Pinaudière. — Papion. — Papion de Villeneuve. — Parenteau. — Péault (seigneurie de) — Pelletier. — Pelletreau. — Penard. — Penisson. — Pépin de Laubray. — Pérusse d'Escars. — Perreau. — Perreau de Réaumur. — Petit-Château (baronnie du). — Peu. — Pichard. — Pigeon. — Piguenit. — Pineau de Lasterie. — Pineaux (seigneurie des). — Pissot (seigneurie de). — Plessis. — Portneuf. — Poussard. — Pouzauges (seigneurie de). — Prévost de l'Etorière. — Priouzeau. — Prouteau. — Pugnet de Boisvert. — Puyberneau. — Puy du Fou (seigneurie du) — Puymorin (seigneurie de). — Puysec (seigneurie de). — Quineau. — Racodet. — Rafin. — Raignier. — Raison. — Rambaud. — Rampillon. — Ramsay. — Ranfray. — Rapin. — Rat. — Rebuffé. — Refuge (du). — Regnon. — Renaudin de la Chambaudière. — Reynier (du). — Rigalleau. — Rivecourt. — Robelet. — Robert de Lézardière. — Robin. — Robin de Lefond. — Robineau. — Rochard. — Rochebrochard. — Roche-

**Saint-André (de la). — Roches-Baritaud (des). — Roche-sur-Yon (principauté de la). — Rodier. — Rohan. — Rorthays. — Rouatin. — Rousseau. — Rousselière. — Royrand. — Sabouraud des Marais. — Sabourin de Dissay. — Saint Mars-la-Réorthe (châtellenie de). — Sainte-Hermine (seigneurie de). — Saligné. — Sallo. — Sansiquet. — Saoulet. — Sapineau. — Savary. — Savin. — Savin de la Vivantière. — Savonnet de la Machonnière. — Schomberg. — Seimare. — Séguinière (de la). Servanteau (châtellenie du Perrier; seigneurie de Coëx, de l'Audardière et de Fenouiller). — Sevire de la Grouchardière. — Sochet. — Sonnet d'Auzon. — Surgères. — Suriette. — Surineau. — Suyrot. — Suzannet. — Symon de Galisson. — Tabarit. — Texier de Saint-Germain-l'Aiguiller. — Théronneau. — Thévenin. — Thiré. — de la Brechonière. — Thomas de Laudonnière. — Thomas du Vignaud. — Thomasseau. — Tibaut. — Tiffauges (baronnie de). — Tinguy de Nesmy. — Tinguy de Saulnay. — Tiraqueau. — Touche (de la), à Coëx. — Touche (de la), à Sérigné. — Tourtereau. — Tranchant. — Travers du Chaffaulx. — Tremoille (de la). — Turpault. — Vâllin de l'Orberie. — Vassetot. — Vauclair. — Vaudoré (seigneurie de). — Vaugiraud. — Vaz de Mello. — Verduc de Soisy, baron d'Oulmes. — Vernède. — Villedon. — Villiers. — Violleau. — Virbes. — Vivonne. — Vix (seigneurie de). — Voyer. — Voyneau du Plessis. — Yvon.**

# LA VENDÉE AU SALON DE 1907

Bien que la densité de la population ne décroisse pas encore en Vendée, on constate avec regret que la densité artistique ne cesse de fléchir. Il est permis d'entrevoir, sans atteindre à un âge biblique, le temps prochain où la fonction de critique d'art vendéen deviendra une sinécure. Nous n'envisageons pas cette éventualité comme un malheur pour vous ni pour nous, attendu que ni vous ni nous n'avons à y perdre ; nous pensons uniquement à la triste figure que nous ferons alors dans le monde des palettes et des ébauchoirs. *Di omen avertant !*

Aussi, est-ce sous le coup d'une émotion inquiète que nous allons rendre compte de ce qui est peut-être le chant du cygne de l'Art en Vendée.

Non seulement le bataillon sacré des artistes vendéens revient décimé au Salon de 1907, mais ceux qui reviennent n'y rapportent même plus l'ardeur ni la belle tenue d'autrefois.

Loin de nous la pensée de contrister un artiste qui ne nous a inspiré jusqu'à présent qu'une profonde estime, et nous a laissé concevoir de grandes espérances, mais nous avons peine à retrouver M. Brillaud dans la *Marchande de pêches* (N° 247), et surtout dans la *Mère Mafiite* (N° 248).

Certes, ses pêches sont du meilleur Montreuil, on en mangerait! et la face ridée, tannée, plate et grise de la marchande réalise bien le classique repoussoir ; mais la scène est figée dans un air opaque, et nous entraine si loin des jeux miroitants de lumière et d'ombre des œuvres antérieures, qu'il faut l'implacable constatation de la signature pour que nous consentions à en rendre responsable le même pinceau.

La *Mère Mafiite* ne nous console pas de cette première déception, au contraire. Outre que la figure semble n'être qu'une réplique fatiguée de la marchande de pêches, le tableau manque absolument de perspective, et la tête ne fait qu'une tache falote sur un fond de bitume, au milieu duquel une porte ouverte, pourquoi ? ne parvient pas à projeter la moindre lueur.

Parti de Pénélope, arrêté en passant par Jeanne d'Arc, M. ROUSSEAU DECELLE n'a pas reculé devant la tâche, plus ingrate, de représenter les députés d'à présent. La *Séance à la Chambre des députés* (n° 1388) accuse une noble ambition, et obtient un succès populaire. Les visiteurs peuvent en effet, devant cette toile de vaste dimension, jouer au petit jeu des ressemblances.. — « Voilà Briand, est-ce assez lui ?... et le crâne mongole de Clémenceau,... et la tête de loup de Pelletan, etc. » Pour décourager les recommandations, l'artiste n'a pas du tout flatté le compatriote premier ministre ; il a estompé aussi la pompe funèbre du président Brisson. A dire vrai, la ressemblance ne peut pas être garantie pour 500 personnages qui sont généralement quelconques.

La séance continue, empâtée de gris, sans nul ressaut de lumière. Elle s'harmonise du reste ainsi avec la moyenne assez terne de la Chambre actuelle, et nous ne serions pas surpris que l'artiste, qui sait à son gré, il nous l'a prouvé d'avance, si bien moduler la gamme des couleurs, se fût arrêté intentionnellement, sinon malicieusement, à cet effet de grisaille.

M. TILLIER n'expose, cette année, qu'un tableau, nouvel *ex-voto* à la chlorose, à qui il a voué sa Muse. Ce N° 1543 a pour titre : *Balcon fleuri*. Une tête exsangue et émaciée émerge d'une étoffe japonaise qui lui tient lieu de poitrine, et s'accoude sur un balcon qu'encadrent d'un côté des géraniums, de l'autre des liserons et des capucines. La maladie cerne de noir ses yeux d'insexué. C'est joliment peint, comme toujours, mais la ligne manque, et encore plus la profondeur. La pâleur des fleurs témoigne qu'elles sont aussi victimes de la contagion. Charmant tableau pour hôpital select de tuberculoses armoriées.

Voilà tout ce que les peintres de Vendée ont envoyé au Salon de 1907. Nous en gémissions tout bas, quand le hasard nous conduisit devant un petit tableau (N° 316) intitulé : *Un Coin de Vendée*, de M. Caron, né à Abbeville. Ce coin de Vendée n'est autre chose que le port de Saint-Gilles-sur-Vie à marée basse ; c'est un plein air discret, délicatement détaillé, d'un exquise probité de dessin et de couleur. Et nous avons salué au passage ce souvenir de la terre natale si sincèrement recueilli par un étranger.

Dans les DESSINS, M<sup>lle</sup> MÉLINA DAVIAU expose, sous les n° 1879 et 1880, deux portraits au crayon, de valeur différente, mais intéressants tous les deux, La *Dame à la chaise* est habilement rendue, d'une touche ferme et serrée, d'une grande netteté d'expression. Nous aimons moins le Monsieur qui promène dans les bois son négligé du matin ; à la hauteur où on l'a mis il est victime d'un faux jour, qui persiste, d'où qu'on se place ; le dessin paraît flou et quelque peu chiqué.

Nous errions mélancoliquement à travers la SCULPTURE, à la recherche d'un nom connu ou d'un nom nouveau, quand une exclamation voisine nous fit tourner la tête : « Voyez donc comme il est ressemblant ! » Nous étions devant le médaillon (N° 3315) du *R. P. de la Croix* par JULES ROBUCHON.

Notre ami Robuchon est un revenant, mais de ceux qu'on aime à revoir. Asurément, dans un portrait, voire, en haut relief, la ressemblance est un mérite, mais encore faut-il que la ressemblance donne une impression d'art. Dans ce médaillon, on peut dire que l'artiste a su rendre aussi la ressemblance psychique, et pour « faire » le Père de la Croix, c'était là le hic et l'essentiel. Le profil puissant et intelligent du savant archéologue est modelé de main de maître ; sous la matière inerte, on devine la vivacité aiguë et si connue du regard. On dirait qu'il va parler, car un P. de la Croix qui ne parlerait pas ne serait que la contrefaçon de lui-même.

Un exposant vendéen nouveau, dans l'ARCHITECTURE, M. DURAND, a pour un coup d'essai tenté un coup de maître. Son *Projet de phare à New-York*, n° 1702, représente un effort d'imagination qui défie autant le compte-rendu que la construction. Le dessin est énorme, le monument gigantesque, et, même pour la ville impériale que se dit New-York, inexécutable, en raison de son exorbitance. Nous attendons de M. Durand des projets plus pratiques. Aurait-il voulu faire concurrence à la *Liberté éclairant le monde* ? Concurrence cruelle, car, à côté de son phare, la *Liberté* de Bartholdi, qui est un phare aussi, ferait maigre et piètre figure.

C'est encore un nom nouveau, pour nous du moins, qui sauve la Vendée de l'oubli dans la salle des eaux-fortes : noblesse oblige cependant.

Sous le n° 4424, M. LOUIS THÉVENIN a gravé *Une Rue à Tunis*, planche de peu d'étendue, très lumineuse, comme il convient sous cette latitude. La taille, d'une finesse soutenue, dénote une main sûre et un fin talent d'observateur.

FONTENAC.

# LE BLASON POPULAIRE DE VENDÉE

## LES SOBRIQUETS

Préparant un travail sur les *Sobriquets*, nous serions très heureux de recevoir des renseignements de tous les abonnés de la *Revue du Bas-Poitou*.

### I

### NOMS DE FAMILLES

*Terminaison et féminin* :

aud=aôh anglais — Barraud (*Barraôhd*) féminin, *Barraôhde*.

Mêmes remarques pour les terminaisons suivantes et leurs féminins :

*Eau*, *and*, *ard*, *on* *et*, *ué*, *in*, *ou*, *ai*, *ur*, *aigne*, *aire*, *oi*, *eu*, *y*, etc.

### II

### LES PRÉNOMS

1° *Prosthèse* : *Estéphanie* (Stéphanie).
2° *Syncope* : *Thasie* (Anasthasie).
3° *Aphérèse* : *Dovic* (Ludovic).
4° *Epenthèse* : *Rouse* (Rose).
5° *Métaplasme* : *Ritou*, *Riton*. *Riquet* (Henri).
6° *Métathèse* : *Masie*, (Marie).
7° *Apocope* : *Ernés*, (Ernest).
8° *Altérations diverses* : *Joson*, *Josel* (Joseph).

## III

## LES SOBRIQUETS PROPREMENT DITS

I° LE CORPS HUMAIN :

*1° Conformation.*

(A) *La tête.* — Cigogne (cou long).
(B) *Le tronc.* — Ponaud (ventre).
(C) *Les membres.* — Echalé, Pendule, etc.
(D) *Aspect général du corps.* — Tabouret, La bouse, Le grous, ètc.

*2° Couleur de la peau, des cheveux.*

Le Nèr. — Le Roge. — La Vipère.

*3° Infirmités, difformités.*

Jambe de patte. — Le Bombé.

II. — QUALITÉS ET DÉFAUTS : L'aboïlle. — Pur sang.
III. — JURONS ET JUREMENTS. — Nom de gu ! Là Diu !
IV. — APPELLATIONS FAMILIÈRES : Petit gas ! Grand gas !
V. — EXPRESSIONS ORDINAIRES DE LA CONVERSATION : Alorsse ! Sacredié !
VI. — ARTICULATIONS DÉFECTUEUSES. Br ! Br ! Gnion ! gnion !
VII. — MÉTIERS : *a*) Métiers manuels : Le bottour; le marichaoût.
*b*) Professions libérales : L'avoucat. — Le notaëre.
*c*) Métier militaire. Caporal, sergent, tambour.
VIII. — RELIGION. — Bou Djiu ! Boune Vierge !
IX. — OCCULTISME ET DONS NATURELS : Le Traitur. — La garache
X. — AMOUR : Le mulet, la mule, la nolière.
XI. — SITUATION DE FORTUNE : Petit Mossiu. Le Riche.
XII. — PARENTÉ : Cousit. Parrain.
XIII. — PROFESSION DU PÈRE, DES ASCENDANTS, DU MARI : Louis sacristain, (père ou grand-père sacristain). Marie chantre *id.*
XIV. — POLITIQUE : Roge. Berrichon (partisan de la duchesse de Berry).
XV. — NOMS DE VILLAGES *donnés aux habitants : ville où l'on est né où l'on a voyagé.* Les Noëx, (pour les gens des Noyers.) Maubeuge, Nantais.

XVI. — Noms historiques : Trochu, Gambetta, Bazaine.
XVII. — Héros de chansons : Le Père La Hutte.

*L'avez-vous poèt vu passer*
*Le Père La Hutte?*

XVIII. — Habillement. — Bounet, Tchiulotte.
XIX. — Les Animaux : Le Prot, Le Bedat.
XX. — Auberges. – En dehors des appellations ordinaires *écrites* telles que Au *Soleil Levant*. Au *Lion d'Or*, nous demanderions les auberges, hôtelleries, baptisées d'un nom suggestif que les murs ne portent pas. Ainsi *la Nappe sale*, etc.

## IV

## LE BLASON DES COMMUNES

C'est peut-être la partie la plus intéressante des sobriquets, celle qui donne une idée souvent fort exacte de la *mentalité* des habitants. Nous avons, les *bequauts des Lucs*, les *Genôts du Poiré* etc., etc., le distique sur l'Herbergement :

*L'Herbergement :*
*Bonnes terre et mauvais gens!*

Ce qui est faux, naturellement! Nous serions heureux si on nous documentait beaucoup dans cette partie de notre travail. Nous demanderions en outre que le blason de la Commune soit expliqué par la la *légende* ou l'*histoire*.

Nous adresser tous renseignements à Soullans (Vendée).

J. de la Chesnaye.

# LIVRES NOUVEAUX

LE COMMANDANT HÉRY : — *Les Inventaires de Saint-Servan*, 1 vol. in-12, Clouzot, éditeur, Niort. 3 fr. 50.

La guerre religieuse a ouvert l'ère des conflits entre la conscience et la discipline. L'armée peut être appelée demain à employer la force brutale non pas seulement contre les murs de pierre des églises, mais contre les murs vivants des foules catholiques.

Devra-t-elle obéir ?

A tous ceux que préoccupe cette grave question, nous recommandons la lecture du livre remarquable qu'a publié notre excellent ami le Commandant Héry : *Les Inventaires de Saint-Servan*.

Dans un langage sobre, incisif et pittoresque, émaillé de traits d'une causticité mordante, le Commandant expose et commente les péripéties du drame poignant qui se joua dans sa propre conscience et dans celle de ses deux capitaines : MM. Cléret-Langavant et Spiral. De là, un récit émouvant où éclatent tour à tour la douleur d'un soldat passionné qui a été contraint à briser sa carrière et la fierté d'un chrétien fervent qui eut l'énergie de remplir son devoir. L'œuvre a donc tout l'attrait d'un roman profondément « vécu », dans lequel vient s'enchâsser une documentation précise et suggestive où puiseront d'utiles matériaux ceux qui écriront l'histoire de notre temps.

Le commandant Héry a ajouté, ainsi faisant, un bon livre à son beau geste ; nous le félicitons bien sincèrement de l'un et de l'autre.

R. V.

***

LÉONCE DOUSSET. — *Le Risque Militaire et la Solidarité sociale*. Thèse pour le Doctorat (sciences juridiques). Fontenay, Pételot, 1907.

Militaires de carrière ou de passage, tous sont également soumis au risque professionnel. Or quelles sont les garanties actuelles des

droits des militaires devenus invalides à l'occasion du service? Un intéressant chapitre met en évidence l'insuffisance de la législation actuelle (*loi de 1831*), la non-proportionnalité de l'indemnité avec l'invalidité, enfin l'absence de l'idée de justice réparative. Mais avant de proposer un remède à cet état de choses, l'auteur détermine avec soin le caractère juridique du service militaire et définit la responsabilité de l'Etat, « responsabilité toute objective fondée sur l'idée « de risque et non sur celle de faute. » Le projet Mirman, destiné à étendre aux militaires le bénéfice de la loi de 1898 sur les accidents de travail réaliserait-il la réforme attendue ? M. Dousset ne le croit pas ; aussi, après avoir rejeté ce système incomplet à son avis, en érige-t-il un autre où il tient compte « *des infirmités provenues de la vie militaire.* » La future loi sur le Risque Militaire devra prendre pour base ce principe : « Tout homme est un *capital-validité*, un homme valide équivaut à un autre homme valide, le montant de l'indemnité variera suivant la seule invalidité, et non d'après les salaires éventuels du pensionné. » L'ouvrage s'achève enfin par un projet d'organisation de la mutualité et de l'assistance dans l'armée, plus spécialement utile aux militaires de carrière.

Ce livre, précurseur, d'études et peut-être d'une législation prochaines, ne manquera pas d'intéresser vivement les sociologues, et tous sauront gré à M. le Capitaine Dousset des idées généreuses qu'il y a semées. R. L.

*
* *

OSCARD HAVARD. — *La Persécution et la Résistance.* Un volume in-12, (Paris, *Librairie des Saints-Pères*, 83, rue des Saints-Pères). Prix : 3 fr. — par poste : 3 fr. 50.

S'autorisant des leçons du passé et faisant appel à l'enseignement traditionnel de l'Eglise, l'auteur de cet ouvrage a entrepris de démontrer, à la lumière de l'histoire, que, pour les catholiques opprimés par la Dictature jacobine, il ne reste qu'un moyen de sortir de la servitude et de conjurer la défaite, c'est « *d'avoir enfin*, comme le dit éloquemment Joseph de Maistre, *cette conscience de notre force qui reparaît si souvent sous la plume d'Homère, lorsqu'il veut nous rendre sensibles les hauteurs du courage.* »

Depuis cent ans, les adversaires de l'Eglise ont réussi à faire croire au monde entier, et aux Catholiques surtout, que, seuls de tous les partis, les croyants n'avaient pas le droit de se défendre contre le despotisme et que leur lot était d'être gouverné à coups de verges. Il est temps d'en finir avec ce régime d'humiliation et de prouver

que les Catholiques ont le droit d'utiliser les armes dont leurs adversaires se sont servis contre l'Eglise et contre la Monarchie.

Le livre de M. Oscar Havard est une évocation des anciennes luttes, et un appel à l'énergie de la Race qui fut jadis si grande et que les Sophistes contemporains ont faite si inerte et si passive.

ZZZ.

*
* *

MÉMOIRES D'UNE CANNE A POMME D'ARGENT, par M. Mailloux (1). — Les lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou* connaissent, par les pages que nous avons publiées en ces colonnes, le talent d'écrivain de notre ami Auguste Mailloux. Son dernier ouvrage, *Mémoires d'une canne à pomme d'argent*, est digne de ses devanciers. L'auteur, qui a été chargé de missions par le ministère, a rapporté des pays visités des notes fort instructives présentées de façon très originale. Comme son *Hirondelle*, comme son *Crapaud*, la canne de M. Mailloux — faite d'un brin de caféier — est une canne... érudite, mais d'une érudition combien aimable. L'ethnographie, l'histoire, la poésie ancienne et contemporaine, l'art et les artistes ; les Séychelles, Madagascar et les pays africains ; Paris, la Bretagne, la Russie et le Japon, tout cela est consigné dans les Mémoires de la petite canne de M. Koltoujour. Et l'ouvrage de M. Mailloux est un beau et bon livre auquel nous prédisons le succès qu'il mérite.

*
* *

Dr J. MIGNEN. — *Les Maîtresses et Maîtres d'école de Montaigu avant et depuis 1789.*

M. le Dr Mignen est un érudit doublé d'un lettré. Ses ouvrages plaisent autant par un fonds solide que par la forme : ce qui n'est pas un mince éloge. Sa dernière publication, quoique de format plus réduit que ses études précédentes, ajoute un nouveau chapitre à l'histoire de Montaigu. L'auteur a divisé son travail en deux parties : I. *Ecole de filles* : 1° Pensionnat des religieuses Fontevristes de N.-D. de Saint-Sauveur ; 2° Ecole de la Propagation ; 3° Ecole et pensionnat des Religieuses de Chavagnes ; 4° Ecoles publiques ; 5° Ecoles libres : Pensionnat et Ecole Jeanne-d'Arc ; 6° Ecoles d'Asiles : II. *Ecole de garçons* ; 1° Maitres d'Ecoles laïques ; 2° Ecole libre congréganiste ou Ecole du Chaffault.

J. DE LA CHESNAYE.

(1) Gedalge, éditeur, 75, rue des Saints-Pères, Paris.

# CHRONIQUE

Le IIIe Congrès préhistorique de France se tiendra à Autun (Saône-et-Loire), du 12 au 18 août prochain, sous la présidence de M. le docteur Adrien Guébhard, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, vice-président de la *Société Préhistorique de France*.

Le dimanche 18 août, aura lieu une excursion aux ruines Gallo-romaines du Mont-Auxois, sous la direction de notre savant collaborateur et ami, M. le commandant Espérandieu, directeur des fouilles actuelles d'Alésia.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Giraux, trésorier du Comité du Congrès, avenue Victor Hugo, 9 *bis*, à Saint-Mandé (Seine).

La Société française d'Archéologie tient cette année son congrès à Avallon.

Le programme en est particulièrement intéressant.

Les Archéologues de Saintonge et d'Aunis en Vendée. — Ainsi que nous l'avions annoncé, un groupe d'archéologues, faisant partie de la *Société des Archives de Saintonge et d'Aunis*, est venu excursionner à Fontenay et aux environs, les 1er et 2 juin dernier.

Après avoir visité avec beaucoup d'intérêt l'église de Benet, l'église et les ruines de l'abbaye de Maillezais, le château et la fontaine de Bouillé-Courdault, l'église et les cloîtres de Nieul-sur-l'Autise, les savants excursionnistes sont arrivés à Fontenay à 6 heures 1/2, où, sous la conduite de M. René Vallette, directeur de la *Revue du Bas-Poitou*, et inspecteur de la Société française d'Archéologie pour le département de la Vendée, ils ont successivement admiré le château de Terre-Neuve, la vieille Fontaine des Quatre-Tias et les anciennes demeures historiques de notre ville.



Portrait de M. Edmond Biré
*homme de Lettres*
récemment décédé à Nantes

(Cliché de *La Croix*).

A 8 heures, dans les salons de l'hôtel de France, un banquet confraternel, auquel assistaient également plusieurs Fontenaisiens, amis fervents des choses du passé, avait réuni les excursionnistes. Au champagne, M. Vallette, en termes empreints de la plus grande cordialité, a souhaité la bienvenue à ses collègues étrangers et a rappelé les liens historiques qui unissent le Bas-Poitou à la Saintonge et à l'Aunis.

M. Bouillé, avocat à Saintes, a en quelques mots charmants, pleins d'humour et d'érudition, remercié nos concitoyens présents de leur sympathique accueil et a levé son verre en l'honneur de la capitale du Bas-Poitou.

Le lendemain, 2 juin, après une visite matinale à l'église Notre-Dame, aux ruines de l'ancien château et un salut patriotique au nouveau monument du général Belliard, les Archéologues Saintongeois, sous la direction de M. le comte H. de Villeneuve, assisté de MM. Hubert de Fontaines, Raymond Louis et Vallette, ont successivement visité la forêt, l'église et le château de Mervent, où M. de Villeneuve, entre deux coupes de champagne, a évoqué le glorieux souvenir du beau Dunois et l'aimable légende de dame Mélusine, Foussais et le curieux portail roman de son église, les collections du château de Sérigny, dont M. H. de Fontaines a fait les honneurs avec une parfaite cordialité, enfin Vouvant, ses fortifications féodales et les richesses sculpturales de son église.

A 6 heures, nos visiteurs quittaient Fontenay, enchantés de leur pérégrination vendéenne et nous laissant sous le charme de leur aimable érudition.

Découvertes Archéologiques. — M. René Vallette a découvert dans une dépendance de l'ancien cimetière de Saint-Germain-l'Aiguiller, depuis longtemps désaffecté, les grains d'un collier de femme du XVIe siècle en verre émaillé de Venise ou de facture Vénitienne.

— A la Boursaudière de Cheffois, dans un champ appartenant à M. Daguzé, et situé sur le bord de l'ancienne voie Romaine de Poitiers à Nantes, on a mis à jour un tombeau de l'époque mérovingienne en bon état de conservation, mais ne contenant que des ossements.

— Un cultivateur a découvert dans un champ voisin de Saint-Georges de Montaigu, trois sarcophages en calcaire coquiller, qu'on attribue à l'époque gallo-romaine.

Les Mégalithes des bords de l'Auzance. — M. Thouzeau, du Brandeau, nous a adressé une intéressante communication, accompagnée d'une carte, sur laquelle il a relevé tous les groupes mégalithiques

par lui découverts sur les rives de l'Auzance, et notamment ceux de la Suerie et de la Richard. Il y a également mentionné l'existence de nombreux souterrains, et de plusieurs établissements romains.

La présence de ces souterrains le long du cours d'eau de l'Auzance donne à penser à M. Thouzeau que nos ancêtres de cette région étaient troglodytes.

Un musée a Noirmoutier. — La démolition du vieux Prieuré de Saint-Philbert a fourni à la Municipalité l'occasion qu'elle attendait depuis longtemps, de fonder un petit musée, surtout d'intérêt local. Des débris d'arceaux de l'ancien cloître, trouvés dans les démolitions, en formèrent le noyau. On utilisa, pour les loger, une salle du donjon du vieux château que la commune à acquis récemment, uniquement pour l'empêcher de tomber aux mains de quelque vandale peut-être, qui l'eut détruit. Mme Charier-Fillon, veuve de l'ancien maire de Fontenay, qui était originaire de Noirmoutier, s'empressa alors de mettre à la disposition de la municipalité le résultat des fouilles exécutées par son mari en différents points de l'île et de la baie de Bourgneuf, alors qu'il préparait son ouvrage sur les *Mouvements du sol.*

Survinrent alors, l'automne dernier, les réparations entreprises à l'Eglise même de Saint-Philbert, et la découverte du curieux enfeu dont nous vous avons précédemment parlé. Tout ce qui fut trouvé d'intéressant au cours de ces différents travaux fut transporté au musée, le tombeau lui-même excepté, car on le reconstituera autant que possible à l'endroit même où il a été découvert.

Ajoutons que c'est à notre érudit collaborateur M. L. Troussier que revient l'idée première — et combien heureuse — de la création de ce nouveau et déjà très intéressant Musée.

Un peintre Vendéen. — M. Joseph Bridon a publié dans l'*Arvor*, de Nantes, une étude très vécue sur notre compatriote M. Félix Lionnet, qui après avoir été le condisciple de Lansyer et l'élève de Corot, devint lui-même un peintre d'un réel talent.

M. Félix Lionnet, qui était né à La Châtaigneraie, le 15 décembre 1832, y succomba le 11 décembre 1896, laissant des œuvres de valeur, parmi lesquelles une vue du *Forum*, dont il fit don au Musée de la Roche-sur-Yon, des vues de Capri qui ornent celui d'Angers, et quelques jolis dessins, comme celui du cimetière de Cheffois.

Félix Lionnet fut un modeste, et l'obscurité qui entoure son nom n'est guère imputable qu'à lui-même. Il préféra le charme de la vie

calme des champs à la gloire des batailles artistiques. Cette sagess lui épargna sans doute plus d'un déboire.

A la Société Nationale des Beaux-Arts. — Un seul Vendéen, M. Charles Milcendeau, avait exposé une belle *Etude de tête*, d'après nature, et un grand pastel d'une réalité saisissante, *Les Braconniers jouant aux Cartes*.

Nous y avons trouvé également de bonnes toiles de M. H. Berteaux de Saint-Quentin, qui a consacré à l'Ile d'Yeu plusieurs sujets joliment traités et de M. A. Lepère, de Paris, qui s'inspirant des mêmes coins sauvages nous a donné de jolies toiles, dont le *Port de la Meule à la Fin de la Journée*.

Exposition Milcendeau. — Une exposition des œuvres de M. Charles Milcendeau a eu lieu en avril dernier à la Roche-sur-Yon ; elle comprenait de nombreux dessins et quelques pastels d'une grande vérité de couleur et d'une puissante originalité d'expression.

Le Festival Théodore Dubois. — Le 28 avril dernier, a eu lieu à la Roche-sur-Yon un nouveau concert organisé par les dévoués protagonistes de la Société des Matinées Musicales, MM. Maurice Bertault, J. Rousse et Blé.

Le succès de cette nouvelle matinée a dépassé, s'il est possible, celui des réunions précédentes cependant si merveilleusement réussies ; et on ne s'en étonnera pas, quand on saura que M. Théodore Dubois, l'éminent compositeur, était venu lui-même présider à l'exécution de ses meilleures œuvres par des artistes impeccables.

Le public a fait fête, et à l'illustre maitre, et à ses remarquables interprètes et aux dévoués organisateurs de cette belle solennité d'art musical. Et cela a été par trois fois justice.

Le Pèlerinage traditionnel de N.-D. de Garreau, a eu lieu le mardi de Pâques à la Chapelle-Hermier avec un éclat tout particulier. M. le curé de la Garnache a célébré la messe et M. l'abbé Monnier, professeur de l'Institution Richelieu a prononcé une remarquable allocution.

A l'issue de la cérémonie religieuse, une conférence a été donnée au château de M. Leroux par MM. Boncenne, Arnaud et Bourneau, de la Jeunesse Catholique Vendéenne, sous la présidence de M. de Brandois, assisté de MM. de Lauzon et Leroux.

Une mutualité familiale. — Le 21 avril, salle Octave de Rochebrune, rue Rapin, une Société de secours mutuels familiale a été

fondée sous la présidence de M. R. de Villeneuve, assisté de MM. Hervineau, Amédée et Laroche.

La création de cette œuvre humanitaire honore grandement ceux qui en ont eu l'idée.

Le Conseil d'administration est ainsi composé :

Président : M. Raoul Hervineau, propriétaire ; vice-président, M. Romée de Villeneuve, propriétaire ; vice-présidente honoraire, Mme Baron-Latouche, propriétaire ; vice-présidente participante, Mlle Aline Ouvrard, caissière ; secrétaire, M. Brochet, architecte ; secrétaire-adjointe, Mme Joseph Chenuau, propriétaire ; trésorier, M. Amédée, banquier ; trésorier-adjoint, M. Louis Rataud, peintre en voitures ; commissaire de bienfaisance, M. Laroche, chevalier de la Légion d'Honneur ; commissaire de bienfaisance adjointe, Mme Romée de Villeneuve, propriétaire ; économe, M. André Fré, propriétaire ; économe-adjoint, M. Paul Chauvet, entrepreneur.

Conférences. — M. Morand, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Poitiers, a fait Salle O. de Rochebrune, à Fontenay, une conférence sur *Le programme de l'Action Libérale*.

Le 27 avril, à la *Maison du Peuple*, de la Roche-sur-Yon, M. l'abbé Tenaud, vicaire de l'Eglise Saint-Louis, a fait une très intéressante conférence sur le Kulturkampf Allemand.

— Notre collaborateur M. le Dr Marcel Baudouin, a fait le 18 avril, à l'*Union des Vendéens de Paris*, une curieuse conférence avec projections lumineuses sur les *Bijoux préhistoriques et historiques de la Vendée*.

— MM. Jules Delahaye, député de Cholet et Paul de Cassagnac, directeur de l'*Autorité*, ont fait le 20 mai à Soullans, une éloquente conférence publique sur la situation faite aux catholiques par la loi de Séparation.

— Le 28 mai, M. L. Brochet, architecte, a fait à la Salle O. de Rochebrune, à Fontenay, une conférence très documentée sur le *Général Belliard*.

Nos compatriotes. — Notre distingué compatriote, M. A. S. Pervinquière, lieutenant de vaisseau, est désigné pour embarquer sur le croiseur *Chasseloup-Laubat* pour faire partie de la division navale de l'Atlantique.

Les « Vendéens de Paris » ont offert à leurs familles et à leurs amis un fort joli concert, le 1er juin dernier, dans la salle Lemoine, rue Pigalle.

Notre excellent collaborateur et ami, M. de la Chanonie, aussi délicat artiste que fin lettré, y a chanté à ravir un bouquet de *Chansons de Vendée*.

Synode de l'Eglise réformée. — Une quarantaine de ministres de l'Eglise réformée appartenant à la région de l'Ouest, se sont réunis, en avril dernier, à Fontenay. Cette année, les délibérations ont duré trois jours et avaient pour objet : 1° L'attitude à observer et les mesures à prendre par l'Eglise réformée en face de l'application de la loi de séparation ; 2° Nominations de divers représentants régionaux au Synode national.

Le dernier Synode de cette importance eut lieu, à Fontenay, en juin 1683.

Les églises d'Aulnay, Cherveux, Mougon, Melle, Coulonge, Niort, Pouzauges, Thouars, Châtellerault, Poitiers, Saugé, Rochechouart, Chef-Boutonne et Fontenay, y étaient représentées.

Cette dernière église par : MM. Isaac du Soul, et Daniel Pain, ministres ; et Philippe Lefranc, sieur des Martinières et Abel de Vienne, sieur de Grainville, anciens avec lettres de leurs consistoires.

Une nouvelle collaboration. — Nous avons le grand plaisir d'annoncer à nos lecteurs la collaboration prochaine de M. Paul Legrand, déjà bien connu par ses savantes publications dans l'*Arvor*, la *Province* et la *Vendée historique*.

M. Paul Legrand nous donnera une notice sur l'officier Vendéen Jacques Forestier, écrite spécialement pour la *Revue du Bas-Poitou* et accompagnée de nombreuses illustrations la plupart inédites.

Un vote flatteur. — M. l'abbé Uzureau, directeur-fondateur de l'*Anjou Historique*, vient d'être l'objet d'un vote flatteur du Conseil général de Maine-et-Loire. Sur la proposition de M. le sénateur Bodinier, l'assemblée départementale lui a alloué 700 francs pour ses travaux historiques angevins (Séance du 10 avril 1907).

Nos sincères félicitations et à notre savant confrère et au Conseil général de Maine-et-Loire qui sait si intelligemment encourager son œuvre historique.

# CARNET MONDAIN

Le 8 avril, a été célébré en l'église de Bournezeau le mariage de Mlle Marie ESGONNIÈRE du THIBEUF, avec M. Louis RAMPILLON de la LARGÈRE.

En l'absence de M. l'abbé Deval, le sympathique archiprêtre de la Roche-sur-Yon, la bénédiction nuptiale a été donnée aux jeunes époux par M. l'abbé Boizieau, le vénéré curé de Bournezeau, lequel, se faisant le porte-paroles de M. Deval, a fait des jeunes époux et de leurs deux familles un éloquent et délicat éloge.

A l'issue de la cérémonie religieuse, un lunch élégamment servi a réuni leurs nombreux amis au château du Thibeuf.

— Le même jour, a été célébré dans l'église de Grasse (Alpes-Maritimes) le mariage de Mlle Léonie LIEUTAUD, avec M. Paul DESAIVRE, lieutenant au 22e bataillon de chasseurs Alpins, fils du docteur Léo DESAIVRE, et neveu de notre compatriote et ami, M. le commandant Savin de Larclause.

— Le 9 avril, a été célébré dans l'église de Saint-Hilaire-le-Vouhis le mariage de Mlle Anne de GOUTTEPAGNON, fils du distingué président du Syndicat des Agriculteurs de la Vendée, avec M. BERTRAND de REIGNAC.

Le R. P. de Gouttepagnon, oncle de la mariée, a donné la bénédiction nuptiale et prononcé un éloquent discours sur les grands devoirs du mariage chrétien.

— Le 11 avril, en l'église Notre-Dame de Fontenay, très nombreuse et très brillante assistance, pour le mariage de Mlle Madeleine RADO du MATZ avec M. le lieutenant BLACQ-BELAIR.

Bénédiction et discours très éloquent par M. l'abbé Chevallier, archiprêtre de Notre-Dame.

A l'issue de la messe, lunch de 200 couverts, dans l'hôtel de Mme Rado du Matz, et tour de valse très animé pour clôturer la fête.

— En la même église, le 30 avril, a été béni le mariage de Mlle MARIE EON, avec le docteur EDOUARD BORDENAVE. Mlle Eon appartient à une vieille famille bretonne et poitevine. M. Bordenave est le fils de l'éminent médecin de Cauterets.

La bénédiction nuptiale fut donnée par M. l'abbé Morère, curé de Cauterets, qui, en termes fort éloquents, a rappelé le passé catholique des familles.

Après la cérémonie religieuse, Mme Eon recevait, dans son hôtel de la rue de la République, où elle offrait à ses très nombreux invités un lunch des plus élégants.

— Le 4 juin, a été également célébré dans l'église Notre-Dame de Fontenay, le mariage de Mlle ALICE HERVINEAU fille de notre excellent ami, M. R. Hervineau, conseiller municipal de Fontenay, et de Mme NÉE RAUTURAU, avec M. VICTOR ROCHEREAU, industriel à Chantonnay.

La bénédiction nuptiale a été donnée aux jeunes époux par M. l'abbé Chevalier, archiprêtre de Notre-Dame, dont l'éloquente allocution a rappelé, en termes délicats les éminents services rendus à la cause religieuse en Vendée par le père de la gracieuse mariée.

Au repas qui a suivi la cérémonie religieuse, et auquel assistaient les nombreux amis des deux familles, M. de Fontaines, député, et M. René Vallette, ami d'enfance de M. Hervineau, ont porté des toasts chaleureusement applaudis aux jeunes mariés et à leurs familles.

— Le 3 juillet, en la même église, doit être célébré le mariage de M. LOUIS BLANPAIN DE SAINT-MARS avec Mlle ANTOINETTE PICHARD DE LA CAILLÈRE.

— On annonce également pour le mois d'octobre prochain, le mariage de Mlle MADELEINE QUERQUI, fille de M. Querqui, le sympathique maire du Puybelliard, avec le marquis BERNARD GUADAGNI, ingénieur à Florence.

— Enfin nous apprenons les fiançailles de Mlle MARIE DE LA BASSETIÈRE, fille du distingué Conseiller général de Saint-Gilles-sur-Vie, ancien député des Sables-d'Olonne, avec M. le Comte YVES DE LAMBILLY, lieutenant au 6e hussards.

A tous, nos meilleurs vœux et nos sincères félicitations.

# NÉCROLOGIE

M. le docteur Léon ROUSSE, décédé au Langon, le 5 avril 1907, dans sa 63e année.

Médecin d'une science profonde, et d'un diagnostic très sûr, M. Rousse fut plusieurs fois l'objet de récompenses et de félicitations de l'Académie de Médecine.

Il fut longtemps conseiller municipal de Fontenay et conseiller d'arrondissement, et témoigna dans ces deux fonctions d'un dévouement et d'une intelligence des affaires peu communs.

Après une première cérémonie religieuse au Langon, l'inhumation a eu lieu le 11 avril, à Chaix, en présence d'une foule considérable.

M. Pierre DENFERT-BOCHEREAU, décédé en avril à Cannes, à l'âge de 19 ans.

Sa mort met en deuil les familles Sabouraud et Lucas,d'Auzais, auxquelles nous adressons nos respectueuses condoléances.

M. le comte Septime de GUENYVEAU, décédé, le 6 mai 1907, en son hôtel de la rue Saint-Hilaire, à Poitiers, à l'âge de 67 ans.

Ancien sous-officier aux Zouaves Pontificaux, son dévouement à l'Eglise ne se démentit jamais. Il est mort comme il avait vécu, en fervent chrétien, ne laissant que des regrets et des sympathies parmi ceux qui l'ont connu.

Nous adressons à Mme la Cesse de Guenyveau et à ses enfants, M. le lieutenant de Guényveau et Mme la Ctesse Lionel Wallet, nos plus respectueuses condoléances.

M. l'abbé Henri GAUDIN, curé de la Chapelle-aux-Lys, décédé le 3 mai 1907, à l'âge de 68 ans.

M. SURVILLE, notaire honoraire, ancien maire de la Roche-sur-Yon, décédé le 6 juin 1907, à l'âge de 85 ans.

Les pauvres et les œuvres chrétiennes perdent en lui un généreux bienfaiteur.

# BIBLIOGRAPHIE

M. Edmond Robert, ancien préfet de la Vendée, qui vient de mourir à Saint-Brieuc, fut dans sa jeunesse l'ami de notre excellent collaborateur M. Edgar Bourloton. Homme d'esprit et loyale nature, il n'était point alors le préfet sceptique que nous avons connu, et il collabora avec M. Bourloton à un livre d'une réelle valeur, qui a pour titre : *La Commune et ses idées à travers l'Histoire*, (Paris, Germer-Baillère, 1872), et qui fait honneur à l'érudition des deux auteurs.

— Notre infatigable ami, M. Jehan de la Chesnaye, qui vient de faire paraître les si intéressantes *Formulettes Enfantines*, mène actuellement de front : la préparation des *Sobriquets Vendéens*, des contes et nouvelles sur le *Pays des Chouans*, et une étude sur le *Parler et les Traditions du Bocage* dans *Rabelais*.

Il a été également chargé par la *Science Sociale*, qui poursuit une enquête sur le Pays, de recueillir tout ce qui concerne le Bocage Vendéen.

— M. le docteur Mignen, à l'érudition duquel nous devions déjà de très intéressantes pages d'histoire sur *Les Paroisses et églises de Montaigu*, sur les *Religieuses fontevristes* et sur l'*Aumônerie-Hôpital*, vient de faire paraitre (La Roche-sur-Yon, Yvonnet, 1907. in-8° de 77 p.), une étude très documentée sur les *Maîtresses et Maîtres d'Ecoles de Montaigu, avant et depuis 1789*.

— Le directeur de cette *Revue*, M. René Vallette, vient de réunir en une élégante plaquette, la notice publiée par lui dans le journal *La Vendée*, sur *La Châtaigneraie et son Canton*, notes d'histoire et d'Archéologie. (Petit in-8° de 60 p. Fontenay, Gouraud, 1907).

— Notre distingué collaborateur, le délicat poète, H. Martineau, a également réuni en une jolie brochure, et sous le titre *Acceptation*,

les dernières rimes de sa muse toujours si merveilleusement inspirée. (Pet. in-4° de 64 p. G. Clouzot, éditeur, Niort.)

Quelques-unes de ces jolies strophes ont paru ici même, et ont déjà été appréciées comme il convenait par les lecteurs épris de bonne poésie.

— Dans l'*Anjou historique* de mai-juin 1907, M. l'abbé Uzureau publie l'interrogatoire de *Deux Prêtres Vendéens guillotinés à Saumur*, MM. Jean-Charles Durand, d'Apremont, simple prêtre, âgé de 73 ans, et François Tortreau, curé de Challans, né aux Sables-d'Olonne, le 17 juillet 1717.

Accusés d'avoir eu des intelligences avec les « brigands de la Vendée », ils furent condamnés à mort par la Commission militaire de Saumur, le 8 novembre 1793, et guillotinés le même jour sur la place de la Bilange à 4 h. 1/2 du soir.

— Notre éminent ami, M. le baron de Mesnard, ancien diplomate, a publié dans la *Vendée* du 18 avril, sous le titre *Souvenirs Vendéens* une éloquente page d'histoire, inspirée par la publication du 2e volume de l'*Histoire de la Guerre de Vendée* de l'abbé Deniau.

— Notre distingué compatriote, M. F. Rambaud, pharmacien en chef des hôpitaux de Poitiers, met la dernière main à un très curieux ouvrage sur *La Pharmacie en Poitou*.

— La *Revue du Traditionnisme* (avril 1907) continue la publication des curieuses *Formulettes Vendéennes* de notre excellent collaborateur, Jehan de la Chesnaye.

— *Le Réveil populaire*, de Luçon, publie en feuilleton, des *Recherches historiques sur Luçon*.

— Dans *la Revue des Flandres* (avril 1907), notre collaborateur M. Henri Martineau consacre au *Poitou* une étude *de psychologie régionale*, dans laquelle il évoque, un peu parcimonieusement peut-être, le nom de quelques-uns des chantres de la terre poitevine : Deschamp, R. Bazin, G. Clémenceau, H. Clouzot et Francis Eon. Il y en a certes bien d'autres qui ont célébré le Poitou, soit en vers, soit en prose. Les vingt années de cette *Revue* en fournissent maintes preuves.

— Notre collaborateur et ami, M. de Gouttepagnon, a consacré dans le dernier numéro du *Bulletin du Syndicat des Agriculteurs de Vendée* un remarquable article au regretté M. de Bretagne, président d'honneur et fondateur de cette utile et prospère Association.

— De M. A. Balquet, le spirituel chroniqueur du *Vendéen de*

*Paris :* une très jolie fantaisie sur *Saint-Hilaire-de-Voust*, dans le *Vendéen de Paris* de juin 1907.

— Notre confrère et ami, M. H. Renaud, publie dans *Le Vendéen* une intéressante étude sur l'*Ecole secondaire des Sables* (1803-1814).

Cette école, fondée par le Conseil Municipal, occupait l'ancien Couvent des Religieuses Bénédictines.

— De notre infatigable collaborateur et ami M. l'abbé F. Charpentier, dans la *Semaine Catholique* de Luçon, du 1er juin 1907 : *Dévotion de la ville de Luçon et de ses Evêques envers Marie.*

— Suite des intéressantes *Chroniques paroissiales* de M. l'abbé J. Huet (25 mai 1907) : *La Chronique des Lucs* (Histoire ancienne et période révolutionnaire).

— Vient de paraître chez Crépin-Leblond, imprimeur-éditeur à Nancy, une curieuse brochure illustrée de M. Edmond des Robert, sur *Une taque de foyer aux armes de Jean de Lénoncourt* et de *Barbe du Puy du Fou, sa femme* (1577).

— De notre très distingué compatriote, M. l'abbé J. Guibert : *Le Réveil du Catholicisme en Angleterre*, chez Poussielgue, 15, rue Cassette, Paris.

C'est le très intéressant recueil des remarquables Conférences données par l'auteur de 1901 à 1906, en l'église Saint-Sulpice de Paris, pour la conversion de l'Angleterre à la foi catholique, et comme une histoire abrégée du mouvement religieux de l'Angleterre au siècle précédent.

Le même auteur vient de faire paraître à la même librairie un joli volume in-32, sur *La Piété, sa nature, ses fruits, ses exercices.*

— Titres de notre dernière *Chronique du Bas-Poitou*, parue dans le *Vendéen*, de la Roche-sur-Yon (n° du 9 juin 1907) :

*A propos des fêtes d'Orléans. — L'hôte de Jeanne d'Arc à Poitiers. — Jehan Rabasteau et la Pucelle au Logis de la Rose. — L'instruction en Bas-Poitou avant 1789. — Les anciens Maîtres d'école de Montaigu.*

R. de Thiverçay.

---

*Le Directeur-Gérant :* René Vallette.

Vannes. — Imprimerie Lafolye Frères, 2, place des Lices.

# NOTES

## SUR L'EXERCICE DE L'ART DE GUÉRIR

## A FONTENAY-LE-COMTE

(XVIe ET XVIIe SIÈCLES)

(*Suite*) (1).

### II. — Les Chirurgiens.

Auprès du docteur en médecine se place le chirurgien, son auxiliaire et parfois son rival.

Dès la fin du XIVe siècle, les chirurgiens exerçaient en concurrence avec les barbiers. La constitution des barbiers parisiens en corporation de *barbiers-chirurgiens*, au mois de janvier 1505, consacra cet état de choses, et dès lors, à côté des *chirurgiens de robe longue* ou *de Saint-Côme*, porteurs de la boîte à médicaments, coexistèrent les *chirurgiens de robe courte*, vulgairement appelés *barbiers-chirurgiens*, dont un bassin de cuivre (2) était l'enseigne (3).

(1) Voir le 2e fascicule 1907.

(2) Ce bassin était semblable à ceux qui servent encore d'enseigne à nos coiffeurs. — Il était blanc pour les perruquiers.

(3) Cette distinction fut l'objet de fréquents procès (V. notamment les *Lettres* de Gui Patin) et les chirurgiens de robe longue obtinrent, en 1603, un arrêt interdisant à leurs subalternes trop enclins à s'intituler « *chirurgiens* » ou « *chirurgiens-barbiers* » de prendre d'autre titre que celui de « *barbiers-chirurgiens* ». — Une déclaration du 23 avril 1743 sépara définitivement la corporation des chirurgiens de celle des barbiers.

Il n'y eut jamais à Fontenay-le-Comte que des barbiers-chirurgiens (1) qui, délaissant aux perruquiers leurs plus humbles attributions, s'adonnaient uniquement à la chirurgie. Toutefois dès la fin du XVI[e] siècle, le titre de barbier-chirurgien, — si l'on en excepte le langage officiel — tombait en désuétude en Bas-Poitou et l'on ne disait plus que « *MM. les Chirurgiens* ».

Si nombreux qu'ils fussent à Fontenay-le-Comte dès le XVI[e] siècle, on ne trouve pourtant trace de leur organisation en confrérie ou communauté qu'en 1640.

A la tête de la communauté des maîtres chirurgiens de Fontenay-le-Comte est alors un « *lieutenant du premier Barbier et Chirurgien du Roy* ». Ce titre fastueux, concédé au plus offrant des maîtres fontenaisiens, donne à son possesseur la suprématie sur ses collègues : c'est au lieutenant qu'incombe le soin de réunir la communauté, de recueillir les voix aux examens, de décerner les diplômes. Auprès de lui, deux maîtres chirurgiens *jurés* ou *gardes* exercent probablement des fonctions analogues à celles des maîtres jurés des autres corporations (2).

Les armes de la communauté sont *d'argent à un saint Cosme et à un saint Damien de carnation vêtus d'une robe de gueules.*

Cette organisation subsistait encore en 1736, mais au lieutenant s'étaient adjoints un prévôt, un greffier, un doyen : sinécures vénales et pourtant recherchées dont le but unique était de remplir les coffres à finances.

A la différence du diplôme de docteur en médecine délivré seulement par la Faculté, celui de barbier-chirurgien pouvait être conféré par les communautés de barbiers-chirurgiens. Il ne faudrait pas croire en effet qu'à beaucoup échut la chance de ce barbier de Nevers « pourveu d'un estat à cause du joyeux advènement du roy » dont Peleus dit plaisamment dans ses *Actiones Forenses* : « Il estoit comme le *Mactator* à qui l'on dit

(1) Nous avons pourtant relevé le nom de « *Raymond Dugua, chirurgien de robe longue* » à Longèves, près Fontenay-le-Comte (17[e] siècle).

(2) Voir ce que nous disons pour les Apothicaires.

*feri victimam* ». Conquérir le titre de « maître barbier-chirurgien » était au contraire fort long.

Prenons l'exemple des chirurgiens reçus à Fontenay-le-Comte. Quelque adolescent — peu importe d'ailleurs son éducation première (1), — se croit-il vocation « *seignandi, perçan-* « *di, taillandi, coupandi... Et occidendi impune per totam ter-* « *ram...* » il se rend accompagné d'une caution — le plus souvent son père — à la boutique d'un maître des environs auquel il s'offre comme « apprentif. » Après entente sur les conditions du contrat, on appelle le notaire et par acte en bonne forme, le maître chirurgien s'oblige « *scavoir à prendre ledit apprentif* « *en sa maison et promet l'instruire et monstrer en l'art de chirur-* « *gie bien et convenablement l'espasse de trois années entières....* « *et pendant ledit temps le loger, nourrir et héberger en sa mai-* « *son...* » Le père de l'apprenti s'engage à son tour à « *faire* « *demeurer son dict fils avec ledit maistre comme aussi ledit ap-* « *prentif à servir fidellement son maistre et luy obéir comme bon* « *serviteur est tenu envers son maistre ..* » Le père tire enfin de son escarcelle 60 écus qu'il donne au chirurgien et pour la modique somme de 60 # par an se trouve ainsi quitte de tous frais d'éducation envers son fils (2).

Entré dans la maison du maître, qu'y faisait notre étudiant ? Il ne semble pas téméraire d'affirmer que, les bassins fourbis et la lancette aiguisée, il dut, à cette rude époque, expédier des besognes n'ayant avec sa profession future que des rapports lointains. Les années d'apprentissage passées et le stage fait après maintes pérégrinations à travers la province, notre « compagnon chirurgien » s'en revenait au pays natal, certificats en poche et confiant en sa jeune science. Il adressait alors au lieutenant du premier chirurgien du roi une requête pour

(1) C'est ce que prouve le contrat d'apprentissage de Julien Patissier « *domestique* de dame Israëlite Prévost, veuve de Paul Robineau » entré le 30 août 1623, chez le maître fontenaisien Michel Belluet.

(2) Extrait du contrat d'apprentissage de Pierre Bonnet, de Luçon, intervenu entre Jehan Bonnet, son père et le chirurgien Pierre Corbier, de Fontenay (*début du XVII[e] siècle*).

solliciter la réunion du jury d'examen et y joignait son contrat d'apprentissage. A titre d'exemple, voici la requête de Paul Besly, fils du procureur Jacob Besly et d'Esther Chapon (1669) :

Monsieur Loyauté, lieutenant du premier chirurgien du roy en ceste ville de Fontenay,

Supplie humblement Paul Besly disant qu'estant originère de cette ville et ses autheurs de longue main quy ont exercé et exercent encore des charges considérables, il a pris résolution, marchant sur les pas de ses ancêtres de se consacrer et dédier à sa patrye et lieu natal dans le desseing qu'il s'est formé de parvenir à la maitrise de chirurgie ayant à cet estat fait aprantissage et travaillé chés les maistres de plusieurs bonnes villes et fait autant qu'un homme de son âge peut faire.

Considérant, Monsieur, atandu ce que dit est, quy est de votre cognoisance vous plaise luy donner acte de ce qu'il se soubmet à subir les examens, faire chef d'œuvres requis et acoustumés, et pour ce faire, faire assembler les maistres chirurgiens de cette ville pour luy donner jour, lieu et heure, pour procéder à son premier examen et le recepvoir en cas qu'il en soit. Par vous et les autres maistres chirurgiens, jugé capable et ferez bien.

P. Besly.

Après examen des certificats, de l'âge, de la capacité physique et de la religion de l' « aspirant », les maîtres l'admettent à se présenter ou l'écartent au contraire de prime abord. Leur délibération ne fut pas favorable à Paul Besly (1) ; les motifs en sont intéressants :

Aujourd'huy dixiesme jour de may mil six cens soixante-neuf, nous, René Loyauté, maistre chirurgien, lieutenant du premier chirurgien du Roy, Jacques Pager Jacques Cassain, Hillaire Blanchard, Jacques Cassain fils, et René Duvergier, gendre dudit Pager, aussy maistre chirurgien, nous sommes asamblés pour délibérer sur la requeste sy dessus ensamble d'un contract d'aprantissage,

(1) P. Besly fut cependant mᵉ chirurgien ; — de son mariage avec Anne Surre, il eut une fille, Marie, qui épousa, le 26 octobre 1714, le chirurgien fontenaisien Pierre Venant Ballard.

et aquict d'issellny ansamble ung acte de vies et meurs dudict Besly lesquels maistre chirurgien après avoir délibéré sur yseux ont esté d'advis, à la réserve dudict Loyauté, que l'on donne jour audict Besly pour son exzamin pour trois raison prinsipalle : La première, qu'il est mineur âgé seullement de dix-huict à dix-neuf ans, qu'il n'a fréquanté ny servi les maistres dans les autre ville, qu'il est sourd naturellement et qu'il est est de la religion prétandue et que dans ung sy bas ages il ne peut avoir aquis la pratique et partant l'avons ravoyé (*sic*) jeusqu'à ce qu'il soit en estat compétant, et quand audict Loyauté a esté d'advis que on luy donnast jour pour son premier exzamin et que sa surdité n'est poinct sy grande qu'il ne responde lorsque l'on voudra l'interoger et a mis ledict Loyauté son advis au presant acte afain d'éviter la frosde qui luy pourroit estre faict. Faict audict Fontenay en la maison dudict Loyauté les jour et ans que dessus.

Cassaing, Pager, Blanchard, Cassaing. Duviergier. R. Loyauté.

La réponse de la communauté est-elle au contraire affirmative, on fixe au candidat un jour pour subir son premier examen. Le lieu choisi est la demeure d'un docteur en médecine ; quant au jury, il se compose d'un nombre variable de maîtres chirurgiens de la ville, assemblés en présence de deux docteurs en médecine qui examinent « si l'on ne faict point de questions qui passent la cognoissance de chirurgie », mais on contestait aux docteurs voix délibérative.

Il arrivait parfois qu'à la suite de difficultés survenues entre les chirurgiens et le candidat, ce dernier était renvoyé devant le jury d'une ville voisine. C'est ce qui se présenta notamment pour Pierre Chappoulle, compagnon de La Rochelle, qui vint, en exécution d'un arrêt du Conseil du 14 mars 1658, passer son examen devant les maîtres chirurgiens de Fontenay. Pour ce cas particulier, l'aspirant, présenté par un chirurgien fontenaisien, son « conducteur », fut interrogé par six maîtres de Fontenay, en présence de deux médecins, du procureur du roi, Julien Collardeau, et de deux maîtres rochelais, Jean Tauzière et Mathurin Groyer ; mais c'était là une pompe insolite et les choses allaient de coutume plus simplement.

Le candidat subissait ordinairement trois examens sur la « cognoissance des parties du corps humains », les « maladies et guérisons » programme vaste, s'il en fut ; le dernier et général comportait « saignées, application du trépan, bandages, etc... », bref, des travaux pratiques. L'ordre était parfois interverti.

Voici d'ailleurs un extrait du procès-verbal de l'examen subi à Fontenay par Cassaing fils, le 6 décembre 1666.

Et premièrement interrogé par led. Loyauté, luy a demandé :

D. Que c'est que fracture ? *Bien Respondu.* — D. Quy sont les espèces et différances des fractures quy adviennent au Crâne ? *B. R.* — D. Quy sont les signes rationaux ? *B. R.* — Qu'es ce que signe ? *B. R.* — Doibt-on trépaner en tous les crânes ? *B. R.* — D. Pourquoy n'aplique-on point le trépan en la partie inférieure de l'os coronal ? *B. R.* — D. L'usage des sinus quy sont à l'os coronal ? *B. R.* — D. Que contient les synus ? *B. R.* — D. Pourquoy sur l'os pétreux n'aplique-on point le trépan ? R. *A cause de l'incision du muscle Crotaphite* (1) *dont les blessures sont mortelles.* — D. Pour combien d'intantions aplique on le trépan ? R. *Pour quatres, — la première pour ouvrir le crâne et pour donner issue aux matières étrangères, — 2, pour relever quelque os enfoui, Et pour faire pénétrer les médicaments sur la dure-mère lors qu'elle est affectée.*

Et a finy led. Loyauté et s'est soubsigné

Et ensuite led. Blanchard a demendé : ce que c'est que herpès ? *R. Ce sont thumeur contre nature engendrée de bile.* — D. Les signes de herpès ? *R. C'est tumeur exulcération de la partie affligée, grande démangeaison, quantité de pustules eslevées et Crousterye.* — D. Combien d'intantions y a il es la curation des herpès ? *R. Il y a trois intantions.* — D. Quy sont-elles ? *R. La première oster la cause antécédante, la 2e guérir la cause conjointe et la 3e coriger les accidantz.* — Commant est accomply la première quy est de détourner la cause antécédante ? *R. Elle s'accomplit par seignés, clistères et remèdes quy ont vertu et faculté de guérir l'humeur colériq et par remède convenable tendant à rafraischir et humecter.* — D. Commant s'acccomplist la 2e intantion quy est de guérir la cause conjointe ? *Bien respondu.* — D. Quelz remèdes voudriez-vous uzer sur l'herpès ? *R. Il faut user*

(1) « Le muscle nommé *crotaphite*, c'est-à-dire le temporal. » Paré, *Œuvres*. Edition Malgaine, Paris, 1840, IV, 9.

*de remèdes qui ayent vertu de refraischir et humecter comme feuille de plantain et lentilles avec mie de pain bis.*

Le 20 décembre suivant, Cassaing fut de nouveau interrogé par les mêmes examinateurs. Loyauté lui posa diverses questions sur les muscles de la face, « l'origine et l'insertion du Crotaphite, du Diagastrique, du Peaucier (1), du Masseter et du Caché », Blanchard lui fit définir les tumeurs et lui demanda : « Quelle différence y a-t-il entre Caillement de lait et Apostème? »

Ces épreuves terminées, les chirurgiens réunis en corps, délivraient enfin à l'aspirant son diplôme, où, après une brève relation des examens subis, on lisait la formule sacramentelle : « ... Après avoir pris l'advis des docteurs en médecine qui « ont tous esté d'advis led. N... estre capable d 'estre receu « maistre Barbier-Chirurgien en cette dite ville de Fontenay-« le-Comte, nous avons iceluy dict N... receu et admis, rece-« vons et admettons maistre Barbier-Chirurgien en ceste dicte « ville pour y exercer ledit estat, tenir boutique ouverte, « pendre bassine, jouir et user des privilèges, comme les « autres maistres barbiers-chirurgiens de ladite ville de Fon-« tenay duquel en le faisant avons pris et receu le sermant au « cas requis et accoustumé au moyen de quoy nous avons « signé ces présentes et à icelle faict mettre et apposer notre « cachet ce jourd'huy... » (*Suivaient la date et les signatures*) (2).

Le système qui consistait à faire examiner l'aspirant par ses futurs confrères n'était pas sans présenter de graves inconvénients. N'y avait-il pas à craindre que les chirurgiens déjà nombreux n'essayassent d'entraver la carrière d'un nouveau concurrent? Et puis de quel prestige jouissaient les chirurgiens auprès des candidats, leurs compatriotes et leurs compagnons ?

(1) On écrit aujourd'hui *peaussier*.

(2) Les diplômes étaient encore conçus dans les mêmes termes en 1736 ; seule la formule finale quelque peu modifiée spécifiait le droit « *de délivrer rapports, certificats, exoënes et jouir des droits attribués aux arts libéraux...* » (Arch. hist. de Fontenay, V. p. 97).

Le petit scandale auquel donna lieu, en 1669, l'examen de Raymond de Combes est instructif à cet égard.

Suivant l'usage, les chirurgiens, Belluet, Cassaing père et fils, Blanchard et Pager se réunissent chez Corbier, docteur en médecine, pour procéder à l'examen. Les portes ouvertes, on laisse s'introduire « en la chambre plus de cinquente ou « soixante personnes qui n'y sont point nécessaires ; bien plus, « une douzaine d'entre elles se permettent pendant l'examen « de faire venir « sept ou huict bouteilles de vin » et les boivent avec les examinateurs qui en présentent « par raillerie » à l'aspirant. Ce n'est pas tout : Belluet commence par se moquer de l'infortuné de Combes « pour le descontenancer et « faire perdre la mémoire avecq le bruit de la compagnie dont « il y avoit personnes qu'ils avoient dû mener pour cet effect », puis « il luy dit qu'il avoit veu une vieille petite femme qui « luy vouloit donner à souper » et lui tient « par dérision » des propos grivois. Blanchard lui pose à son tour « des questions absurdes hors des termes de chirurgie » ; — enfin, au milieu des libations, Cassaing le jeune continue « mesme rail- « lerie et, ayant quelques dammes en l'assemblée, notam- « ment damoiselle Baudouin, Jousseaume et autres, tous le « raillent avecques dessein sur...... »

*Mais le lecteur français veut être respecté...*

Et la franchise pittoresque de nos chirurgiens ignorait la pudeur factice des langues mortes.

Après délibération et malgré l'avis contraire des médecins, on ajourne enfin l'aspirant à trois mois « pendant lequel temps il estudiera et taschera de faire mieux ».

Sur la plainte immédiate du candidat, Loyauté, lieutenant-chirurgien réunit aussitôt le jury d'examen ; il admoneste sévèrement ses confrères, leur dit qu'il y a entre eux *quelque secrète intelligence*, qu'ils ont *mauvaise grâce de vouloir voler aux médecins la voix délibérative*, soutient *avec Messieurs les Médecins que de Combes doit être reçu* et leur déclare enfin qu' « *il*

*se pourvoira contre eux pour avoir usurpé ses fonctions, avoir recueilli les votes et renvoyé l'aspirant hors de sa présence* » ; et comme ils répondent qu'il n'y a de secrète intelligence qu'entre le candidat et leur lieutenant, Loyauté, précisant ses griefs réplique dignement qu' « *il a du desplaisir de ce que ses confrères l'obligent à dire ce que l'honneur et la civilité l'obligeroit de taire...* »

Il est probable que des scènes de ce genre étaient exceptionnelles, mais en quel discrédit ne devaient-elles pas jeter la corporation !

Admis à « pendre bassine », le nouveau maître se met en quête de la boutique *vitrée de petits carreaux* (1), où il exercera son art. Le plus souvent, il loue celle d'un maître devenu vieux qui lui cède en même temps une clientèle. C'est ainsi qu'en mai 1615, Pierre Baudouin, afferme la boutique de Nicolas Chaigneau « *pour en uzer tout ainsy que faisoyt ci-devant et faict de présant ledit Chaigneau et faire en ladicte boutique tout ce qu'y s'y présentera pour le faict de cirurgie et prandre par ledit Baudouin les fruits qui y proviendront et pour cest effect a ledit Chaigneau consenty que ledit Beaudouin jouisse de tous les ustancilles de ladite bouticque avecq une douzaine de couvrechefs* (2) *que le dict Baudoin sera tenu de randre ladite ferme expirée.* » Le loyer d'une boutique à Fontenay était de 40 # environ.

Une fois établi, le chirurgien, d'extraction modeste, enfant du pays presque toujours, sera vite populaire ; moins onéreux que le *docteur*, il restera de préférence le médecin des gens peu fortunés (3).

Ajoutons que la corporation des chirurgiens, lentement relevée par sa fortune d'une condition d'abord très humiliée (4),

(1) Les grands carreaux étaient réservés aux perruquiers. — Toute contravention était punie en province de 10 # d'amende et 100 # de dommages.

(2) Quel pouvait être l'usage de cette douzaine de couvre-chefs ?

(3) V. plus loin sur l'exercice illégal de la médecine.

(4) Le chirurgien fut longtemps mis au rang des « *pauvres artisans* ». (Extrait d'une sommation faite par Raymond Dupuech, commis à faire la levée des amendes adjugées au Roy par le Parlement de Bordeaux à René Bourdaud, chirurgien de Fontenay condamné à 100 escus d'amende. 27 août 1612).

s'insinuera dans la fraction dirigeante de notre bourgeoisie à la fin du XVII[e] siècle.

Parmi les chirurgiens qui ont exercé à Fontenanay le-Comte, citons dans l'ordre chronologique :

Jehan Piet, *barbier et cirurgien* (1537); — Jehan Bonnet (1550), ancêtre d'une lignée de médecins et d'apothicaires, époux de Françoise Pougnet; — Jehan Darsoys (1557); — Julyen Fontenyou (1566); — Guillaume Huguet (1560); — Pierre Baillot (1560); — Barnabé Baillot (1566), époux de Marie Bazauges; — Jehan Baillot (1584); — Jacques Bonnet (1588) ; — Nicolas Bonnet, chez lequel logea le 30 décembre 1783 Nicole de Bie, femme de Sébastien Bruneau, secrétaire du prince de Condé (1); — René Corbier (1588), époux de Marguerite Bonnet, dont la descendance fournit de nombreux médecins et apothicaires; — Jacques Heurry, mort dès 1593; — Blays Prunier (1594), marié à Catherine Moreau; — Jehan Martineau (1597) et Jacques Martineau, sieur de la Taunaire (1590-1604), marié à Renée Legrand; — Nicolas Baillot (1590-1600) (2); — Nicolas Chaigneau, mort en 1615, époux de Mathurine Bénedant; — Jehan Baudouin, époux de Agnès Boisleau; — Nicolas Rambaud, marié à Marie Baillot (1590-1602); — René Bourdaud (1604-1610); — Pierre Corbier (1607), fils de René précité, et marié lui-même à Marie Gobin; — Pierre Baudouin, fils de Jacques précité (1619); — Jacques Pager, époux de Françoyse Robert (162? — 1658); — Michel Belluet, (1623-1643), venu de Secondigné; — Jacques Clément, fils d'un marchand de Saint-Martin-de-Ré, qui épousait, le 17 janvier 1630, à Fontenay, Jeanne Lebouleux, petite-fille du chirurgien Nicolas Chaigneau; — Jacques Chaigneau

(1) Voir à ce sujet un détail historique curieux dans *Poitou et Vendée*, Fontenay-le-Comte, p. 87.

(2) Le 9 mai 1590, de 6 à 7 heures du soir, Nicolas Rambaud, René Corbier, Jacques Martineau et Nicolas Baillot, chirurgiens à Fontenay, procédèrent à l'autopsie du cardinal de Bourbon (Charles X, roi de la Ligue) en présence de trois médecins. — V. le procès-verbal publié notamment dans *Guerres de Religion en Bas-Poitou* de M. L. Brochet, II, p. 102 (Bibl. nat. *Coll. Dupuy*, t. LXXXVIII, f° 32).

(1630-1653), époux de Marie Claveau ; — Samuel Pelletier, qui prenait en 1635, comme apprenti Laurens Joly, fils de Pierre, sieur du Bois ; — Jean de Lacroix, époux de Marie Lamoys, apparentée aux Tiraqueau (1630) ; — Alphonse de Lacroix (1625-1658) ; — Robert Jaumier, qui eut de son épouse Renée Turpaud, un fils, Pierre, mentionné en 1644 « chirurgien-major au Régiment de Normandie » ; — René Loyauté, fils de Pierre Loyauté, procureur à Château-du Loir et de Jacqueline Janvier, lieutenant-chirurgien à Fontenay, qui épousa, en 1640, Renée Jaumier, fille de Robert qui précède (1) ; — Jean Delort (1648) ; — Jean Pitoys, époux de Marie du Mé (1646) ; — Philippe Lebouleux, beau-frère de Clément, qui épousait, le 3 novembre 1648, Hélène Denfer ; — Jacques Taupier, mis en apprentissage en 1640, chez Jacques Cassaing ; les Cassaing, originaires de Réalmont, diocèse d'Albi : Jacques Cassaing père, qui avait épousé, le 20 novembre 1641, Marguerite Drapron, fille du greffier de l'élection, — son fils, Jacques, plus tard docteur en médecine, marié à Marie-Anne Grignon, et père lui-même d'un médecin et d'un chirurgien (Thomas Cassaing, 1730) ; — Paul Bourdaud (1640-1647) ; — Jean Belluet, époux de Marie Papin (1647-1651) ; — Denis Coupereau, reçu à Fontenay le 24 août 1640, marié à Jeanne Charon, fille d'un procureur ; — Salomon Fresnay (1656-1658) ; — Jean Bérard, apprenti de Jacques Chaigneau (1638-1640), qui épousait, le 25 mai 1655, Anne Babin ; — Hilaire Blanchard (1658) ; — Raymond de Combes, marié à Anne Babin (1670), veuve de Bérard, dont il avait acquis la boutique ; — Louis de Bonnefoy, marié à Marie Millouain ; — Jacques Duvergier (1669) ; — Ciprien Messine (1685), qui épousa, le 18 septembre 1690, Gabrielle Bonneau, de Mouchamps, où il mourut fermier de la Guimenière, en 1711 ; — Paul Besly ; — Pierre Raynard (1699) ; — Paul Train, fils d'un notaire, qui s'engageait le 2 janvier 1683, dans le régiment de Picardie, en qualité de chirur-

(1) La famille Loyauté, fixée au XVIII[e] siècle dans la paroisse de Doix, a donné son nom à un village situé au nord-est du bourg.

gien ; — Venant Ballard, chirurgien du prince de Conti, mort le 28 mars 1716, laissant de son union avec Catherine Baudoin, deux fils chirurgiens, Pierre (1) et Pierre-Venant ; — enfin au début du XVIII[e] siècle : Louis-Jean Girard, lieutenant, Melchisédecq Fauveau, Jean de Lapouge de la Rivière, François Blaizot et Isaac Fayolle.

Raymond Louis.

*(A suivre.)*

(1) Pierre Ballard fut lui-même le père de sept enfants parmi lesquelles célèbre curé du Poiré-de-Velluire, David Ballard, député aux Etats-Généraux.

# LE CLERGÉ DE LA VENDÉE
## PENDANT LA RÉVOLUTION

*(Suite)* (1).

### MORTAGNE-SUR-SÈVRE

CHAILLOU (*Jacques-René*), curé.
JOUSSELIN (*Pierre-Thomas*), vicaire.

M. CHAILLOU n'avait que 31 ans lorsqu'il succéda, comme curé de Mortagne, en juillet 1775, à M. Etienne Jahan. En 1790, il refusa le serment constitutionnel, et fut dispensé provisoirement d'obéir à la loi de déportation, en raison de sa mauvaise santé. Le 4 septembre 1792, le directoire du département prit à son égard l'arrêté suivant :

« Vu la pétition du Conseil général de la commune de Mortagne tendante à ce que le sieur Chaillou, curé de la dite paroisse, soit excepté des dispositions de l'arrêté du 30 juin ;

« Vu pareillement l'avis du district de Mortagne donné le 19 août dernier ;

« Le directoire du département arrête que, sitôt que le sieur Chaillou sera en état de voyager, la municipalité de Mortagne sera tenue d'exécuter à son égard l'arrêté du 30 juin dernier ».

L'arrêté ne fut jamais mis à exécution. M. Chaillou ne fut même pas conduit à Fontenay avec les autres prêtres infirmes, âgés ou malades. Dès la fin de 1792, l'*Etat du clergé de la Ro-*

(1) Voir le 2e fascicule 1907.

*chelle* porte : « Mortagne en Poitou, curé Chaillou, destitué et caché ».

On ne trouve aucune mention ultérieure du curé de Mortagne ; d'où l'on peut croire qu'il succomba, peu de temps après, à la maladie qui, en septembre, le mettait hors d'état de voyager.

Comme son curé, le vicaire, M. Jousselin, âgé de 32 ans en 1790, ordonné depuis 1782, et vicaire à Mortagne depuis 1789, refusa le serment. Il s'embarqua aux Sables-d'Olonne, le 14 septembre 1792, pour Saint-Sébastien, sur le navire le *Jeune-Aimé,* capitaine Martin Logeois, avec 25 prêtres de la Vendée, dont plusieurs de Mortagne et des environs.

A son arrivée en Espagne, il fut hospitalisé à Duenas, évêché de Palencia, chez les P. Augustins de cette ville.

Au retour de l'exil, le gouvernement lui accorda une pension de 800*tt*, et il fut nommé, au Concordat, curé de Saint-Hilaire-sur-l'Autize, où il mourut en 1832.

Dans le n° des *Affiches du Poitou* du 19 septembre 1783, les habitants de Mortagne avaient fait insérer une annonce, demandant « quelqu'un muni de bons certificats pour enseigner le latin à leurs enfants ». Ils disaient que la place était fort bien rétribuée, et promettaient « le sort le plus honnête et le plus avantageux à celui qui voudra bien se charger de cette tâche, et surtout s'il réussit à orner l'esprit et à former le cœur des élèves, à en faire des hommes vertueux, sociables et savants. On préférerait un ecclésiastique à un laïque. » Cette offre resta sept ans sans réponse ; en 1790 seulement, un vicaire de Maillezais, M. Pierre-Charles Renou, qui avait refusé le serment, et qui préférait ne pas rester dans le ministère actif, s'installa à Mortagne comme prêtre enseignant.

Dans la séance du 27 janvier 1791, le directoire du district de Fontenay eut à s'occuper d'une pétition du « sieur Renou », qui tenait à liquider l'arriéré de son traitement de Maillezais :

« Le sieur Renou, ci-devant vicaire de Maillezais, a cessé ses fonctions le 12 novembre dernier dans cette paroisse. Il

réclame le traitement qui lui est dû jusqu'à cette époque. Le directoire en reférera à la municipalité de Maillezais ».

La municipalité de Maillezais appuya la réclamation de l'abbé Renou, et, dans la séance du 19 février 1791, le directoire arrêta « le chiffre de ce qui est dû au sieur Renou en sa qualité de vicaire de Maillezais, et fixa son traitement de prêtre enseignant à Mortagne ».

Ces fonctions pédagogiques furent de courte durée, car, le 14 septembre 1792, M. Renou, atteint par la loi de déportation, s'embarqua aux Sables-d'Olonne pour l'Espagne, avec M. Jousselin, vicaire, et deux Bénédictins de Mortagne. Il avait été ordonné prêtre en 1776, et avait alors 44 ans.

Débarqué à Saint-Sébastien le 19 septembre, et dirigé dès le lendemain sur Palencia avec ses compagnons de voyage, il trouva un asile à Carrion, diocèse de Palencia, chez les Bénédictins de Saint-Zoïle, et mourut sans doute en exil, car on n'entendit plus parler de lui.

La paroisse de Mortagne eut un curé constitutionnel en la personne du citoyen René Charrier, prêtre étranger au diocèse, vraisemblablement du diocèse de Blois, et peut-être recommandé par l'évêque Grégoire à ses amis Goupilleau. Son séjour à Mortagne ne fut pas de tout repos. Au mois de mars 1793, les paysans vendéens, réunis à la Verrie, envahirent Mortagne, hissèrent le drapeau blanc sur le clocher, et expulsèrent le curé constitutionnel, qui se retira d'abord à Nantes, puis à Fortan près de Vendôme, dans le département de Loir-et-Cher. C'est de Fortan qu'il écrivit le 1er thermidor an II, à Dominique Dillon, curé de Pouzauges, et devenu administrateur du département de la Vendée, la lettre suivante, qui, sous la fastidieuse phraséologie de l'époque, ne vise en réalité qu'une réclamation de pension :

« Je n'ai pu me tromper en te supposant dévoué à la philosophie, ennemi des préjugés et du régime dont ils étaient la base ; aussi résolu républicain que tu peux l'être, je n'ai pu te regarder que comme un véritable ami. Je t'ai écrit, il y

a quatre décades et demie, te priant de m'aider à toucher ma pension dans la nouvelle résidence où je me trouve, je n'ai rien perçu de mes quartiers échus depuis que tu me vis en ce département vers le mois de novembre dernier. Je t'ai adressé, avec ma dernière lettre, un certificat de civisme et un passeport délivré à Nantes, qui fait mention et constate que je me suis tenu dans la commune de Mortagne jusqu'au moment où je suis venu dans le département de Blois. J'y ai fait une pétition à l'administration où tu sièges ; je te supplie de vouloir bien me faire un mot de réponse.

« Il serait bien étonnant et bien désagréable pour moi que les pièces que je t'avais confiées fussent perdues. J'ai note cependant du chargement fait à la poste de Vendôme ; j'avais mis pour adresse : *Au citoyen Dillon, administrateur du département de la Vendée, en son absence aux citoyens composant le directoire du même département, à Fontenay-le-Peuple.*

« Daigne me tirer de mon incertitude, ami citoyen ; je jouis du secours accordé aux réfugiés ; faible ressource, quand on est d'ailleurs dénué de tout et dépourvu de connaissances dans le pays. J'ai du moins la joie d'avoir beaucoup souffert pour la cause de la liberté, où je me suis rangé l'un des premiers de notre misérable contrée, et que j'ai constamment soutenue jusqu'à présent d'après les principes suivant lesquels je pense depuis longtemps. Je te prie de vouloir bien m'écrire un mot sur ce que j'aurais à faire pour être autorisé à percevoir ici le payement que j'ai droit de réclamer pour me mettre dans le cas de ne pas vivre inutilement à la patrie.

« Je n'acquitte point cette lettre pour qu'elle parvienne plus sûrement, et qu'elle assure de ma reconnaissance ce que tu feras pour un bon citoyen.

René Charrier. »

Cette pièce, aux Archives départementales de la Vendée, porte l'annotation administrative qui suit : « Le 18 thermidor, écrit et envoyé le certificat demandé, voir Registre, 3e bureau, fol. 86, n° 20 ».

Le nom de René Charrier ne figure pas dans l'*Etat du clergé du diocèse de La Rochelle*. Un prêtre de ce nom fut envoyé par l'évêque Rodrigue pour desservir la paroisse de Bouin, et en fut chassé par les habitants. Est-ce le même qui fut élu plus tard curé constitutionnel de Mortagne, où les Vendéens lui firent éprouver le même sort ?

Au moment de la Révolution, il y avait à Mortagne un couvent de Bénédictins, dont la date de fondation n'est pas précise. Dans un ancien *Mémoire* de 1741. (BIBL. NAT. f° F^m, 11718), pour le curé et les habitants de Mortagne contre les Bénédictins dudit lieu, il est dit : « Les seigneurs de Mortagne donnèrent des terres à l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, qui y envoya un religieux pour les régir. A ce religieux on en joignit un autre ; le plus ancien se qualifia prieur, *quia prior erat in loco*. Puis on appela d'autres religieux pour acquitter les fondations. C'est alors que les seigneurs leur firent construire une chapelle (celle de Saint-Léger). »

Le même *Mémoire* donne une étymologie du nom de Mortagne, que nous transcrivons ici parce que nous ne l'avons pas rencontrée ailleurs : « Mortagne tire son nom de la légion de Mauritanie, campée, du temps des Romains, entre le Perche et la Garonne, et dont le quartier général était à Vannes. »

Le prieuré bénédictin fut de tout temps en contestation avec le clergé séculier de Mortagne. « Dès 1768, dit un *Mémoire* relatif à ces difficultés, les lieux réguliers étaient entièrement ruinés, n'ayant plus qu'un travers de couverture du dortoir qui subsiste, ce qui oblige les Religieux de loger en ville. » Mais, la maison conventuelle ayant été reconstruite en 1720 par les Bénédictins de Saint-Maur, le prieuré, d'un bon revenu, abritait encore 7 moines au moment de la Révolution.

De quelques-uns nous ne savons que le nom et l'âge, tels que Dom FONFROIDE, âgé de 75 ans en 1790, et Dom JAMEAU (Pierre), âgé de 52 ans à la même date, et qui ne prêta pas le

serment, Dom Jean-Jacques Maurin, plus jeune, 32 ans, prêta le serment schismatique. Il y a aux *Arch. dép.* de la Vendée une lettre de lui demandant d'être déchargé de la contribution patriotique.

Dom Jean Bruel, fit comme Dom Maurin, et, le serment prêté, fut nommé par l'administration aumônier constitutionnel de l'hôpital général de Fontenay, le 12 mars 1792, nomination que confirma l'évêque Rodrigue le 1er juin suivant. Est-ce sur sa dénonciation que, le 9 août, le directoire du département constata que les Sœurs de la Charité de l'hôpital n'avaient pas prêté le serment, et refusaient d'assister aux messes célébrées par l'aumônier assermenté? « Ce refus pouvant inspirer de fâcheuses préventions aux personnes entretenues dans cet établissement », le directoire arrêta que lesdites Sœurs seraient remplacées.

Lors de la prise de Fontenay par les Vendéens en mai 1793, le citoyen Bruel, aumônier de l'hôpital, fut emmené prisonnier à Châtillon, et on ignore ce qu'il devint à partir de ce moment.

Nous avons à noter une défection plus retentissante. Dom Pierre Dumont, célérier du monastère de Saint-Michel-en-l'Herm, puis envoyé au prieuré de Mortagne, prêta le serment, demanda au directoire du département de fixer sa pension comme ancien religieux, et prit du service actif dans la Révolution. Ce fut lui, qui, à la tête de soldats, dont plusieurs allemands, se présenta, en 1794, à Saint-Laurent-sur-Sèvre pour brûler les maisons du bourg. C'est du moins ce que rapporte dans ses *Mémoires* Mme de Sapinaud, réfugiée à Saint-Laurent.

Les deux autres Bénédictins de Mortagne, dom Jean-Baptiste Le Petit et dom Pierre-François Le Masson, refusèrent le serment, et s'embarquèrent aux Sables pour l'Espagne, le 16 septembre 1792, sur le navire le *Jeune Aimé*, en même temps que le vicaire de Mortagne. Ils débarquèrent à Saint-Sébastien le 19, furent envoyés à Palencia, et reçurent l'hos-

pitalité chez les Bénédictins de Duenos, dans ce diocèse.

Dom Le Petit y mourut, et dom Le Masson rentra en France au Concordat, et fixa sa résidence à La Verrie, où il signa les registres comme vicaire pendant les trois premiers mois de 1802. Il avait alors 42 ans, étant né le 7 juillet 1739. En 1807 et 1808, il administra seul la paroisse. Après le départ du curé Pouponnot en juin 1813, il desservit de nouveau la paroisse jusqu'à l'arrivée du nouveau curé, M. Guilloton, en 1815. Il mourut à La Verrie le 22 septembre 1822.

Le presbytère de Mortagne, vendu nationalement, fut racheté par la commune en août 1810, sur les fonds donnés à cet effet aux communes de la Vendée par l'empereur Napoléon.

## SAINT-AUBIN-DES-ORMEAUX

Graveleau (*René*), curé ;
Oger (*Jean-Jacques*), vicaire.

On ne sait à quelle date M. Graveleau succéda à M. François Triault dans la cure de Saint-Aubin. Il était d'origine modeste, et vraisemblablement de la famille du simple et pieux domestique Graveleau, qui érigea le calvaire dit de la Cadolière, en Saint-Hilaire de Mortagne. Etant tombé au sort, il avait acquitté ainsi le vœu qu'il avait fait, s'il rentrait sain et sauf dans ses foyers.

Plus que sexagénaire en 1790 (il avait 63 ans), il ne refusa pas le serment constitutionnel. En 1791, il adressait une requête au directoire du département « tendante au payement de deux quartiers de la desserte du prieuré de Saint-André Goule d'Oie », petit prieuré à une demi-lieue de Saint-Aubin. La date de sa mort est incertaine.

Si l'on en croit la tradition, il aurait été massacré par des tirailleurs vendéens qui l'auraient aperçu, un jour, près de la Renaudière, en La Verrie, causant avec le chef d'un bataillon républicain qui le félicitait de sa conduite patriotique. Il avait

à peine quitté les Bleus, que les Vendéens le fusillèrent sur place. Cela se serait passé vers la fin de 93.

Dès janvier 1794, en effet, M. Oger, vicaire de Saint-Aubin, était qualifié desservant de la paroisse. Il était né le 28 janvier 1752, avait refusé le serment, et était demeuré dans le pays. Réfugié, avec d'autres prêtres, à la Gaubretière, où il disait ordinairement une messe dans un grand champ de genêts, derrière la métairie de la Jambière, il échappa au massacre de février 1794, commandé par le général Huché, assista, le 10 septembre 1796, aux funérailles de M. L. Rousselot, curé de La Verrie, et signa à la cérémonie en qualité de desservant de Saint-Aubin.

Au coup d'état de fructidor an V, le Directoire le mit sur la liste des prêtres réfractaires condamnés à être déportés à Cayenne, « pour avoir manifesté leur intention de se raidir contre les lois en feignant de cesser leurs fonctions plutôt que de prêter le serment requis par la loi du 19 fructidor ».

Il échappa à toutes les recherches, et fut nommé curé de Saint-Aubin au Concordat, après avoir refusé la cure de Saint-Laurent-sur-Sèvre, comme en témoigne la lettre qu'il adressa au sous-préfet de Montaigu le 11 floréal an XI :

« Citoyen,

« Il y a huit jours que j'ai reçu votre lettre pour laquelle vous marquez que je suis nommé à la succursale de Saint-Lorent-sur-Sèvre. En me séparant des habitants de Saint-Aubin vous me privez d'une mission bien chère à mon cœur ; je les aime, ces braves gens ; nous goûtons ensemble les douceurs d'une paix attendue avec tant d'impatience ; il faut donc m'en voir privé, et réduit à l'aller chercher ailleurs où je n'éprouverai, selon toute apparence, que des contradictions et des disgrâces. Oui, je le ferai ce sacrifice, si mes supérieurs persistent à m'en faire un devoir.

« Vous savez mieux que moi, citoyen, quelle impression

peut faire sur un faible tempérament l'ennui que me fait ce changement. Je vous assure que je porte tout le poids de celui que vous pouvez concevoir, et je ne saurai faire le voyage de Montaigu. Je vous prie en conséquence de recevoir par écrit le serment que vous me demandez par une loi émanée d'une autorité légitime.

« J'ai l'honneur de vous saluer.

Jean-Jacques Oger, *prêtre*
*desservant de Saint-Aubin-des-Ormeaux.* »

L'autorité ecclésiastique n'insista pas pour déplacer M. Oger, qui mourut curé de Saint-Aubin, le 9 février 1834, à 82 ans.

L'église de Saint-Aubin ne fut pas brûlée pendant la Révolution. L'*Etat général des ci-devant églises* dressé en vendémiaire an V porte : « Saint-Aubin, paroisse d'étendue médiocre ; église en bon état ; le culte s'y exerce ; la laisser à sa destination. »

Le presbytère, vendu nationalement, fut racheté par la commune en 1808.

*(A suivre).*

Edgar Bourloton.

# UN CURIEUX MANUSCRIT DE LA RÉVOLUTION

# AUX ARCHIVES DE LA VENDÉE

Nous avons eu la bonne fortune de découvrir, dans les archives communales de La Chaize-le-Vicomte, un curieux registre de l'époque révolutionnaire. De la curiosité au désir il n'y a qu'un pas ; nous sommes de suite entré en pourparlers avec M. Audé, le sympathique maire de la Chaize, qui, comprenant fort bien que ce précieux manuscrit serait beaucoup mieux en sûreté aux archives de la Vendée où les érudits pourraient le consulter facilement, que dans sa propre mairie, nous l'a offert, après délibération de son conseil municipal.

L'intérêt de ce manuscrit, probablement le seul de ce genre qui soit connu, est qu'il est comme la contre-partie des sommiers de ventes de biens nationaux dressés par l'administration des Domaines : tandis que les républicains vendaient les biens des émigrés et des prêtres insermentés, l'armée royaliste mettait la main sur tous les biens vacants et les louait à son profit, sans souci de leur origine (1).

(1) Nos confrères, MM. Maître et Dupont, archivistes de la Loire-Inférieure et des Deux-Sèvres, de même que M. Giraud-Mangin qui dressa, avec M. Rousse, l'inventaire de la collection Dugast-Matifeux, à la Bibliothèque de Nantes, nous ont déclaré ne posséder dans leurs dépôts aucun papier se rapportant à cette question.

Ce registre porte comme premier titre :

*Registre contenant les différents sommiers de biens ecclésiastiques, républicains et royalistes des paroisses de Saint-Jean et Saint-Nicolas de la Chaise-le-Vicomte administrés par le conseil dudit lieu de la Chaise suivis de la recette du revenu des dits biens.... lequel registre contient quatre-vingt-quatorze feuillets, tous cottés et paraphés par nous Pierre-René Péchard le jeune, inspecteur divisionnaire, ce jourd'huy, deuxiesme août mil-sept-cent-quatre-vingt-quinze, l'an premier du règne de Louis XVIII le désiré* ».

La première partie traite des biens du clergé : *Sommier des biens ecclésiastiques des paroisses de Saint-Jean et Saint-Nilas de la Chaise-le-Vicomte, suivi du bail à ferme d'iceux ains qu'il suit, du lundi 14 septembre 1795.*

*Au nom du roi Louis XVIII représenté en pays conquis par notre général, M. Charrette, sous le commandement de M. Caillaud; notre chef divisionnaire et par l'administration du conseil de la Chaise-le-Vicomte.*

Suivent les conditions des fermages :

Pour les objets conséquents, l'adjudicataire fournira, au moment de l'adjudication, bonne et solvable caution qui répondra du prix de ferme. Les adjudicataires et fermiers laisseront les maisons et jardins dans l'état où ils les auront pris ; s'ils veulent des améliorations, elles seront à leurs dépens. Ils jouiront des prés et terres en bons pères de famille. Le prix de ferme des maisons et jardins potagers sera payé en argent ; celui des terres semées en grain sera payé en grain....

Suivent les mentions de baux.

La cure de Saint-Jean, « vacante par le sieur Garnier; prestre curé jureur et absent », est louée pour trois ans, 55 livres par an ; la maison et le jardin de la vieille cure sont loués 20 livres; les autres dépendances de la maison curiale sont baillées de la même façon ; de même la maison du prieur de Saint-Nicolas et ses appartenances ; de même encore, les

champs de l'hôpital, de l'aumônerie et de la chapelle Bardou ; le cimetière des Huguenots, etc. Tous les baux sont de trois ans.

Suit le *Sommier et bail à ferme des domaines vaccants et abandonnés des Républicains de la Chaise-le-Vicomte. Du mardi 15 septembre 1795.*

Les mêmes conditions que pour les biens ecclésiastiques sont requises. On loue successivement l'auberge et autres biens du républicain Arceau ; la métairie des Noyers du républicain Birotheau, curé assermenté de la Roche-sur-Yon ; la maison et les biens des républicains Gennet, Babelot, Merland, Jousseaume, Gauvreau, Merlet, Mandin, Billaud, Guilbaud, etc.

La troisième partie débute par ces mots :

*Sommier et bail à ferme des domaines vaccants des royalistes émigrés ou absents et non suffisamment représentés aux termes des deux règlements des 19 juillet et 9 août 1795 des paroisses de Saint-Jean et Saint-Nicolas de la Chaise-le-Vicomte...*

Mêmes conditions et baux de trois ans. Le conseil de la Chaize s'occupe en premier lieu du château de la Chaize appartenant à M. de Mornac, émigré. Il le loue pour 75 l. au maire, le sieur Péchard aîné, ancien régisseur du dit château. Le sieur Péchard le jeune, inspecteur, reçoit la maison de la Coudray et ses dépendances, pour 32 livres.

L'ouche du Pommier, de M. de Montreuil, est adjugée pour 20 l. ; la métairie du Châtenay, dépendante du château de la Chaize, pour 220 l. Les autres métairies du château, la Coindrie, la Gandouinière, les Granges, le Châtelier etc. sont accordées à des prix divers; la métairie de la Joslonnière, des seigneurs de Montaudoin, est affermée au républicain Joussemet pour 500 l. ; la métairie de Curain, de M. de la Coutardière ; celle des Noyers, de M. de Montreuil, de Fontenay ; la borderie de Saint-Mars, de M. le Bœuf, émigré, etc., sont louées de la même façon.

Quelques feuillets, à la fin du registre, contiennent quarante-trois mentions de diverses quantités de grain remises par le Conseil de la Chaize-le-Vicomte à des blessés, à des ouvriers travaillant pour l'armée royaliste — surtout des sabotiers — ou aux administrateurs de l'armée eux-mêmes. Nous avons trouvé, à la mairie de cette commune, une liasse de papiers se rapportant à ces livraisons. Les uns sont des reçus, les autres des ordres de paiement délivrés par le président du Conseil municipal.

*Au nom du Roi.*

*Les commissaires délivreront à Roger Pauvre, soldat blessé, trois boisseaux de meslée* (1) *pour sa subsistance et celle de sa famille.*

*6 décembre 1795. Péchard aîné, président.*

*Au nom du roi, bon de 50 boisseaux de meslée à délivrer à la veuve Goismet, cuisinière du camp de M. Caillaud.*

*11 décembre 1795. Péchard aîné, président.*

Un bon de *cinquante boisseaux de froment acquis par M. Caillaud à délivrer à la femme Pajot, commandant du marais* (sic). *12 décembre 1795* (2).

Il est regrettable que, seule dans les archives de la Chaize-le-Vicomte, cette liasse se rapporte à l'administration royaliste. Le premier registre de délibérations date de 1797, époque où les Républicains étaient maîtres du pays. En l'an VI, le château de la Chaize, qui, nous l'avons vu, avait été loué pour trois ans au maire Péchard aîné, fut vendu à un sieur Bertinot, de Paris. Péchard écrivit, vraisemblablement à la fin de l'Em-

(1) Méteil.

(2) Il s'agit probablement de la veuve de F. Pageot, de l'île de Boin, ancien marchand de volailles, qui devint l'un des lieutenants de Charette et fut tué à l'attaque d'un convoi militaire, à la fin de 1795.

pire, un mémoire concernant la propriété des douves du château (1). Ces douves n'avaient pas été comprises dans la vente de l'an VI et M. de Mornac, l'ancien propriétaire, fut réintégré en leur possession, en février 1808. Or, Péchard, dans ce manuscrit, ne fait aucune allusion à son ancien bail ; peut-être pensait-il que ce bail avait eu une origine trop peu légale et une existence trop précaire et trop courte pour mériter la moindre mention.

Quoi qu'il en soit, nous ne savons rien de plus de l'administration royaliste de la Chaize-le-Vicomte.

Une organisation semblable a dû, selon toute apparence, exister dans l'ensemble du « pays conquis à la cause catholique et royale (2) ». Un registre trouvé dans les papiers de Charette (3) et contenant les lois politiques et civiles qui ont régi les pays insurgés tendrait à le prouver. Il y est dit :

Les titulaires de bénéfices, résidant dans le pays conquis, étaient maintenus par les lois dans la jouissance des dits bénéfices, nonobstant toute vente et aliénation faite en vertu des décrets de l'assemblée nationale. Ils ne pouvaient cependant pas résilier les baux et expulser les fermiers.

Les acquéreurs des biens nationaux n'étaient maintenus dans la jouissance desdits biens que d'une manière provisoire, et comme fermiers et régisseurs comptables envers les titulaires résidant dans le pays conquis. Leurs baux étaient maintenus jusqu'à leur échéance. Le fermage des biens nationaux dont les titulaires ou anciens propriétaires ne résidaient point dans le pays conquis étaient payés au trésorier de l'armée.

Les biens abandonnés étaient provisoirement administrés par les

(1) *Mémoire à consulter* par Péchard, maire. — Archives de la Chaize-le-Vicomte.

(2) D'après Chassin, ce pays s'étend à la fin de mars 1793 : sur la rive gauche de la Loire, des environs d'Angers, Saumur, Thouars et Châtillon-sur-Sèvre aux environs de Fontenay, de Luçon, des Sables et de Nantes. — Chassin, table, p. 473, au mot *Pays conquis*.

(3) Publié dans *Correspondances secrètes de Charette, Stofflet, Puysaye et autres*, tome II, pp. 604-611. — 2 vol. chez Buisson, Paris, an VII. Chassin en parle : La *Préparation de la Guerre de Vendée*, III, p. 556.

**commissaires de paroisse où ils étaient situés, sous la surveillance des inspecteurs divisionnaires.**

**Le conseil militaire se réservait de faire aux jouissances ci-dessus accordées, tant aux acquéreurs qu'aux fermiers des biens nationaux, telles exceptions qu'il jugeait convenable pour le bien général.**

**Les biens et revenus des républicains absents du pays conquis étaient provisoirement séquestrés par forme d'indemnité pour servir aux frais de la guerre, et à la subsistance des femmes et enfants des soldats, des vieillards et des pauvres infirmes ou blessés.**

**Leurs héritiers pouvaient être admis à jouir de leurs biens par voie de succession, en fournissant des preuves légales et certaines de leur mort.**

**Les commissaires de paroisse étaient chargés provisoirement de l'administration des biens des royalistes, émigrés, etc., pour en remettre les fruits en temps et lieu entre les mains des possesseurs légitimes.**

**Ils pouvaient autoriser les parents ou amis des royalises absents à gérer leurs biens et revenus, à la charge par eux d'en demeurer comptables envers qui de droit, et de fournir une bonne et solvable caution si besoin était...**

Le produit des biens royalistes était-il réellement déposé à part, dans une caisse spéciale, pour leur être remis à leur retour de l'étranger et non consacré, comme celui des biens républicains, à l'entretien de l'armée? cela est très possible, mais nous n'en trouvons pas la preuve dans le registre de la Chaize ni dans les papiers de cette commune.

Chassin, interprétant une note du deuxième cahier des *Mémoires* inédits de Mercier du Rocher, où il est écrit que les paysans, mécontents de l'application de cette loi royaliste, craignaient le rétablissement de l'ancien régime et s'écriaient: « Nous ne sommes pas mieux traités d'un côté que de l'autre », affirme que ce mécontentement fut la cause principale de l'abandon de Charette, Stofflet et autres chefs par leurs troupes (1).

— Est-ce bien exact? Des paysans qui versaient leur sang

(1) Chassin, *Préparation*... III, p. 536.

en faveur de l'ancien régime pouvaient-ils en même temps se révolter contre son maintien? Il y a là une évidente contradiction.

Nous ne pensons pas, d'ailleurs, que cette mainmise royaliste sur les biens des absents ait autant frappé l'imagination des Vendéens, puisque — si l'on excepte les *Mémoires* cités plus haut — nous n'en trouvons pas mention chez d'autres auteurs contemporains des faits. Des causes plus sérieuses de la lassitude des paysans ont été invoquées.

Quoi qu'il en soit, nous regrettons de ne savoir rien autre chose sur cette question intéressante.

E. GABORY,
*Archiviste de la Vendée.*

# LE VIEUX BOCAGE QUI S'EN VA

## (NOTES DE FOLKLORE ET DE TRADITIONNISME)

## COURONNÉ AUX JEUX FLORAUX (1904)

(*Suite*) (1).

### IX.

### LES JEUX DU BOCAIN

Las ! où le temps, avec les jeux innocents, l'époque qui vit flamber les clairs feux de joie de la Saint-Jean, les distractions naïves, mais honnêtes ? Il fut un âge quasi ignoré de nous, dans lequel nos grands-pères et nos grand'mères, heureux de vivre après les durs travaux de la terre, savaient employer leurs courts loisirs à des amusements qui déjà ne sont plus qu'un souvenir. S'il est des jeux qui ont résisté à l'oubli et aussi encore aux moqueries des temps présents, il en est d'autres dont les anciens seuls regrettent la disparition. Et pourtant, comme elle était saine la joie naïve d'antan dans ses manifestations, jugées enfantines par nous. Qui se souvient encore de la *gore* ? Qui joue maintenant aux *paillats* ? Qui se prête aux jeux *de Condrille*, *du sifflet dans le dos*, *de la chatte amoureuse*, tous divertissements habituels des antiques veillées autour de l'âtre, alors que la lumière de la résine projetait une pénombre mystérieuse dans la ferme du Bocage ?

(1) Voir le 2e fascicule 1907.

## La Gore.

Ce jeu nécessitait 5 joueurs. Quatre d'entre eux se plaçaient aux 4 angles d'un carré, chaque angle marqué d'un trou ou *pot*. Un cinquième pot était placé au milieu du carré. Les hommes, armés de longs bâtons, cherchaient à repousser la boule ou *gore* que le joueur du milieu promenait autour de leur pot, s'ingéniant à prendre la place de celui qui, du bâton, essayait de repousser la boule. Le maladroit, laissant l'homme du milieu mettre dans son pot le bâton de ce dernier, venait dans le carré et poussait la *gore,* à son tour.

## Les Quilles.

*Gargantua* jouait aux quilles. Peut-être est-ce dans notre Vendée que Rabelais y exerça son héros? Et le paysan a toujours conservé ce jeu. C'est une véritable fête dans nos campagnes quand, dans un village, — il s'établit pour ce un roulement en chaque hameau —, on *étrenne* un jeu de quilles. Celles-ci et la boule sont taillées ordinairement par le sabotier du crû dans du bois d'aulne ou vergne. Peinturluré par les jouvenceaux, le chef-d'œuvre du *botour* s'étale le dimanche convenu dans le plus bel emplacement des *ruages*. Gâs et filles des environs se donnent rendez-vous. Et quand un des joueurs a, par trois fois sorti le *roi* ou *godard* du jeu, il est l'élu de la fille de la ferme qui lui remet un bouquet et danse la soirée durant avec lui. Il faut ajouter que pour payer la main d'œuvre de l'artiste *ès-quilles* et le bouquet, tous les jeunes gens prennent un ou plusieurs billets cotés généralement dix ou quinze centimes. Autant de billets pris par un joueur, autant de fois il a le droit de jeter la boule en chaque endroit où le jeu a été *mis*.

## Les Jeux de Prix.

Nous n'en parlons que pour mémoire: ces jeux n'étant autres que des *loteries* — d'une création plutôt récente — toujours clôturées par la danse d'ailleurs.

### Les Paillats.

C'est un jeu bien innocent et que fit passer aux anciens des après-midi de dimanches bien paisibles. Cela se pratique au temps de la moisson. Les *paillats*, comme leur nom l'indique sont des fragments de paille de blé coupés aussitôt la *métive*. Ils sont au nombre de 100, dont 3 seulement : *le roi*, la *reine* et le *petit Jésus* ont un *nœud*. Ils comptent respectivement pour 100, 50 et 30 points, les autres paillats représentant un point. Armés d'un crochet fait d'aubépine, les joueurs, après avoir éparpillé la paille, doivent la tirer sans faire remuer le paillat qui touche celui qu'ils guignent. A la moindre maladresse, le joueur passe son tour au camarade et le jeu prend fin quand plus un paillat ne reste à ramasser. Naturellement le vainqueur est celui qui compte le plus grand nombre de points.

### L'Alluette.

C'est un jeu de *veillée* surtout. D'origine espagnole (1), connu au temps de Rabelais qui le mentionne dans son *Gargantua* (chap. XXII), il se compose de 48 cartes. Il y a, dans l'ordre de leur valeur 4 luettes (Monsieur, Madame, Le Borgne et la Vache), 4 doubles ou as doubles (grand neuf, petit neuf, deux de chêne, deux d'écrit ou petit deux) ; 4 as ; 4 rois, 4 cavalières ; 4 valets, etc.

C'est par signe que les partenaires font connaître leurs jeux. *Monsieur* s'indique par les yeux levés vers le plafond ; *Madame*, par la tête penchée à droite ; *le Borgne*, par l'œil gauche fermé ; *la Vache*, par une moue des lèvres ; *grand neuf*, par le pouce droit et *petit neuf*, par l'auriculaire droit levé, etc. On fait *mordienne* quand les deux ou trois derniers plis sont faits de suite et *autant* ou *pourri* quand deux des adversaires mettent sur le tapis une carte de même valeur.

(1) Voir dans l'*Intermédiaire Nantais*, Années 1902, 1904 et 1906.

Voici contée avec beaucoup de vérité et de façon très originale une partie d'alluettes (1).

« *J'joue Robineau les quat'sabots*, fit l'Andouillard en abattant sur la table une des plus basses cartes d'alluettes, un bonhomme qui se frotte le museau, en guise d'embrassade, à la figure d'une bonne femme.

— Je coupe, dit Grand-Louis qui joua un cinq.

— Je surcoupe d'une *cavalière* dit Planche-à-pain.

— Et j'prends d'un *as*, fit en manière de conclusion Boulotte, qui ramassa le premier pli.

— *A moi de rien*, lui dit alors son partenaire.

— Va pour un *neuf*, répondit-elle.

L'Andouillard joua un sept. Le Grand-Louis coupa d'un as ; mais Planche-à-Pain se fendit de *deux d'écrit*, double as, ainsi nommé parce qu'il porte d'ordinaire écrit entre les deux épées le nom de Grimaud, le fameux fabricant de cartes à jouer.

— Attention, cria-t-il ; j'y vais de rien : as-tu de *la force*, l'Andouillard ?

— *As pas pur ma caille*, répondit ce dernier qui connaissait ses classiques sur le bout de la langue. Planche-à-Pain joua une basse carte, Boulotte coupa d'un *monarque*, l'Andouillard couvrit d'un as.

— A moi le coup, cria le Grand-Louis qui prit avec le *deux de chêne*, autre double as. Allons, continua-t-il, il faut donner de la force, *grand neuf*.

— Fais donc ton *rupin*, répliqua Planche-à-Pain. Je l'pige ton *grand neuf* avec mon ruminant.

Et il joua la *vache*.

— *Madame* ! cria à son tour Boulotte qui s'excitait au jeu, en couvrant les deux cartes de la sienne qui était maîtresse.

— Les femmes ! Y'gnia qu'ça, chantonna l'Andouillard sur un air de la *Périchole* et il abattit un méchant cinq.

— J'ai deux plis premiers, conclut Boulotte, toute fière

(1) *Intermédiaire Nantais*, année 1092, p. 194 et suivantes. Extraits des *Boucaniers de la Fosse*, par Armand Willard.

d'annoncer ce succès aux trois jeunes gens ; et prenant au coup suivant, elle annonça :

— *L'enseigne des couvreurs !*

— Joue donc quéqu'chose de fort pour voir venir, dit Planche-à-Pain à l'Andouillard, son partenaire.

— J'te gobe, reprit celui-ci : *petit neuf* !

— J'file, dit le Grand-Louis, en jetant un cinq.

Planche-à-Pain joua un six.

C'était le premier pli de l'Andouillard. Il y eut un ban, et les trois autres joueurs se mirent à entonner la batterie des tambours : *Aux champs*.

L'Andouillard reprit en jouant une basse carte.

— Une *boise*, fit le Grand-Louis, qui couvrit d'un roi.

— J'prends d'un as, dit Planche-à-Pain.

Boulotte fila, Planche-à-Pain mit cette seconde levée au travers de la première qu'il avait faite. Le jeu se dessinait péniblement.

— Et d'un sept, dit-il.

— Je file dit Boulotte.

— Tu files toujours, cria l'Andouillard qui joua une dame.

— *Pourri*, conclut le Grand-Louis, en jouant par-dessus la dame de son voisin une carte de même valeur qui annulait le coup, sans profit immédiat pour aucun des joueurs.

Ce fut Planche-à-Pain qui, en présence de ce coup nul, jeta de nouveau la première carte, un cinq. Boulotte la couvrit d'un valet. L'Andouillard vint à la rescousse avec un roi, mais le Grand-Louis qui avait le *borgne* le jeta et fit sa levée.

Le dernier coup n'était plus douteux, pour les quatre personnages, un valet, un neuf, puis *Monsieur* la plus forte de toutes les cartes du jeu d'alluettes, enfin une cavalière s'abattirent en un instant sur la table.

— *Trois plis premiers*, s'écria joyeusement Boulotte, j'ai gagné. Enfoncé les hommes, Tenez, vous n'êtes que des canaris.

Et, sur cette déclaration, elle embrassa son petit homme qui allumait une autre cigarette. »

## Les Pallets.

C'est l'amusement le plus populaire dans notre Bocage, mais il est vrai d'ajouter que les pallets du paysan vendéen sont moins lourds que ceux que la légende met dans les mains de Gargantua ! Nous avons tant baissé depuis les Géants !

Aux noces, au cabaret du hameau le plus reculé, on joue aux pallets. Les joueurs du même camp marquent leurs pièces de cent sous de même façon : *une croix, une ligne sur pile ou face.* La partie est généralement mise en 11, 15 ou 21. Autant de parties perdues, autant de verres à boire pour les non gagnants : ce qui ne les empêche pas, à la fin, de « l'être » comme la bourrique à Robespierre.

## Condrille.

Voici maintenant venir les jeux de *veillées* entre gens des deux sexes. Tout le monde est assis en rond sur des chaises. Celui ou celle qui « fait » *Condrille* est armé d'un bâton et chante :

Allons, ma Condrille
Allons !
Allons ma Condrille ;
Turlutu
Sur mon bâton.

Puis il frappe sur le dos d'un joueur qui le suit en le tenant par la blouse ou le jupon. Le même cérémonial se répète jusqu'au dernier joueur. A ce moment « Condrille » qui tient toujours la tête du jeu, suivi de tous ses sujets, fait le tour des chaises, retourne sur ses pas, passe entre les sièges. Il jette enfin son bâton en disant :

Condrille est mort !

Chacun cherche à saisir une chaise. Celui qui n'a pas d' « assitouer » devient *Condrille au bâton*. Et cela recommence indéfiniment.

### Sifflet dans le dos.

On choisit pour faire « sifflet dans le dos » quelqu'un qui n'a jamais joué à ce jeu. Il est à genoux, la tête dans *la dorne* d'un « compère » homme ou femme et comme attribut, porte attaché à une ficelle un sifflet dans l' « échine », lequel est mis à son insu : « Cherchez le sifflet, lui dit-on ! » pendant qu'un des joueurs fait retentir l'instrument.

Si le patient — car c'est bel et bien un patient — surprend le jeu de l'instrumentiste, il l'étreint et lui dit : « C'est toi qui l'as ! » quand, comme l'escargot, il porte... sa musique sur son dos ! Cependant à la longue il finit par découvrir le *secret*. Alors, le jeu prend fin !

### La Chatte Amoureuse.

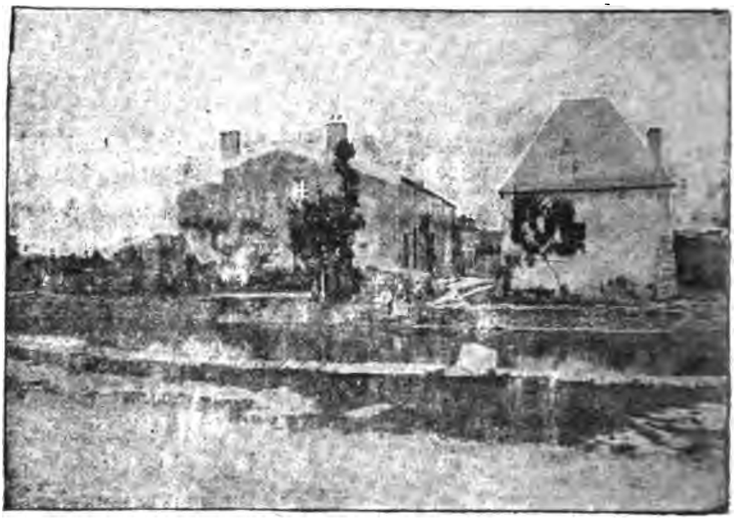
Un jeu bien innocent ! Pourtant, qui ne sera pas le « chat » pour avoir « sa chatte » ? Le *matou* — puisque matou, il y a ! — se retire dans une chambre voisine de celle où sont les joueurs : *Miaou !* fait l'un de ces derniers !

— *Pouf ! Pouf !* fait le « chat » s'il ne reconnaît la voix du ... félin — et il ne la reconnaît pas si c'est celle d'un homme !

Quand il répond au « *miaulement* » de la ... féline..., on le ramène au milieu de la société. S'il découvre la jeune fille qui a miaulé, il l'embrasse. Sinon, il retourne « chat » comme devant jusqu'à ce qu'il ait découvert celle qui sera « sa chatte » !

(*A suivre*).

Jehan de la Chesnaye.



LE CHATEAU DE LA LOGE
*Habitation du généralissime vendéen d'Elbée.*

# PÈLERINAGES HISTORIQUES EN VENDÉE

SUITE (1)

## II

## DE SAINT MARTIN DE BEAUPRÉAU A NOIRMOUTIER

(D'ELBÉE).

A. M. le Comte JEAN D'ELBÉE.

LORSQUE les *gars* du Bocage, imitant l'exemple donné par leurs frères, vinrent trouver M. d'Elbée à son manoir de la Loge, en Saint-Martin de Beaupréau (Maine-et-Loire), et le supplier de se mettre à leur tête, le futur généralissime ne se doutait guère qu'il allait jouer un des premiers rôles dans la grande guerre de la Vendée.

(1) Voir la livraison de janvier 1907.

Son extrême modestie ne le prédisposait point à paraître en pleine lumière, comme Cathelineau, Bonchamps et Charette ; mais son courage, sa piété et sa douceur devaient être des titres indiscutables à la gloire qu'il allait acquérir. Le martyre même, cette splendide étoile des héros chrétiens, fut le couronnement suprême d'une vie que l'histoire n'a pas craint d'immortaliser.

« Maurice Gigot d'Elbée, écrit M. Olivier de Gourcuff, était issu d'une des anciennes familles de la Beauce, dont une branche s'établit dans le Poitou au XVII° siècle. Son père avait fait avec distinction les campagnes d'Allemagne sous Maurice de Saxe, avec le grade de major-général d'infanterie. Il épousa Marie-Thérèse de Meussan qui, le 22 mars 1752, le rendit père du général vendéen. Maurice d'Elbée, élevé à la cour de Saxe, débuta dans l'armée par une lieutenance de faveur dans les chevaliers-gardes. Il rentra en France vers 1780, fut maintenu dans son grade au régiment de Dauphin-cavalerie ; mais il donna bientôt sa démission, se retira à sa terre de la Loge, près de Beaupréau, et épousa Marguerite du Houx-d'Hauterive, d'une famille noble du Poitou. Il suivit le grand mouvement d'émigration royaliste, qui commença à se prononcer en 1790, eut ses centres d'action à Bruxelles, à Worms, Coblentz. Nous le trouvons, en 1792, aide de camp du général de la Saulais, qui commandait les chasseurs-nobles. Mais les loisirs élégants de l'armée de Condé convenaient peu à son esprit austère et impatient de se distinguer. Il reprit sa liberté et retourna en Poitou ; l'occasion attendue allait s'offrir à lui. »

Après la journée du 12 mars 1793, où les jeunes gens de Saint-Florent se soulevèrent à la suite de Cathelineau, d'Elbée réunit sa troupe à celle du chef et prit part aux diverses batailles que suscitait le grand mouvement insurrectionnel.

M. d'Elbée n'avait jamais fréquenté le monde et s'était toujours tenu éloigné de la Cour. Il en résultait cette absence de vernis extérieur, d'élégance de ton, de manières, de tournure,

que donne l'habitude des salons. Mais il remplaçait cela par une charmante affabilité, par une politesse s'adressant autant aux pauvres qu'aux riches, autant aux humbles qu'aux puissants : qualités suffisamment rares pour le rendre populaire dans toute la région avoisinant Beaupréau.

Nous pourrions ajouter, avec l'auteur de *Bretons et Vendéens :* « que cette urbanité n'était pas seulement une question de formes, mais qu'elle provenait de son cœur éminemment indulgent pour les faiblesses d'autrui, peut-être parce qu'il était plus sévère pour les siennes propres. »

D'Elbée, malgré ses détracteurs, était plein de droiture, de loyauté, de noblesse, et sut toujours se montrer à la hauteur du péril. Il conserva le plus rare sang-froid uni à la plus téméraire audace, et l'on ne saurait lui reprocher d'avoir marché bravement à la mort.

Physiquement, il n'avait rien de ce qui impose aux masses. Mais, sans être laid, son visage se trouvait éclairé par des yeux très vifs et un sourire bienveillant qui prêtaient un charme singulier à ses traits graves et méditatifs.

Ses soldats l'avaient surnommé le général *la Providence.* C'est qu'entre la Providence et lui existait un lien mystérieux que nul ne contestait. Ses vertus ne faisaient doute pour personne, témoin cet épisode que l'on peut regarder comme un des plus beaux faits de la vie du généralissime.

C'était après *le grand choc de Chemillé.* D'Elbée, laissant là ses *gars* fiers de leur victoire, se dirigea vers l'église Saint-Pierre pour exprimer au Dieu qu'il aimait toute sa reconnaissance. Il y était encore lorsqu'on vint lui dire que ses soldats, furieux du massacre que les républicains avaient fait des royalistes, — il s'agissait de la mitraillade ordonnée par Berruyer, — voulaient user de représailles et, à leur tour, massacrer les prisonniers.

Profitant de la confusion générale, les détenus avaient cherché à démolir leur prison, et déjà leurs efforts étaient couronnés de succès. La lourde porte allait céder. En face de cette

liberté qui s'offre à eux, ils oublient fatigues et blessures, et poussent un cri que les échos répercutent. Mais la foule des vainqueurs accourt, torrent impétueux, et, haletante, couverte de sueur et de sang, horrible de la fureur démente, fait retentir les airs de sauvages clameurs, entremêlées de hurlements de mort. Le drapeau blanc, symbole de la victoire qu'il enserre dans ses plis, va se voiler de deuil. Le triomphe des Blancs est prêt à se terminer par l'assassinat des Bleus. Rien ne peut arrêter l'élan de tous ces braves qu'une innommable colère transforme en barbares subitement altérés de sang. De toutes les poitrines s'échappe un cri de rage.... La terre vendéenne, jusque-là sacrée par la clémence chrétienne, va se ternir de pourpre.

Mais soudain apparaît un homme à la noble stature qui se dresse sur le seuil de la porte menacée. L'image du Sacré-Cœur brille sur son uniforme ceint d'une écharpe blanche. Cet homme est Vendéen. C'est d'Elbée. Il représente la foi, la bravoure, la fidélité. Il est l'héroïsme personnifié. Pâle, mais très maître de lui, il fait un grand geste et impose silence à cette foule en furie.

— Mes amis, s'écrie-t-il d'une voix claire, ne suis-je pas le jouet d'une illusion ? Est-ce vous qui demandez à fusiller des gens sans défense ?...

— Oui, oui, clame la multitude. Ils nous tueraient sans pitié, eux. A mort les Bleus, à mort ! à mort !...

Un silence effrayant succède à ces terribles imprécations. D'Elbée en profite pour parler à ses partisans, sur un ton paternel et touchant à la fois.

— Quand vous êtes venus, leur dit-il, m'arracher à la solitude de mon manoir, à la Loge, pour me placer à votre tête, n'avez-vous pas juré devant Dieu et les hommes de n'avoir d'autre volonté que la mienne, de suivre et d'exécuter mes ordres avec soumission, sans réplique ? Jusqu'ici je vous rends cette justice, vous avez fait honneur à vos serments. Obéissez donc jusqu'au bout, et n'ayez pas la folie d'assombrir par un parjure une journée qui vous a couverts de gloire.

Et d'une voix presque suppliante, il ajouta :

— Chers amis, vos pères vous ont légué un nom pur et noble ; à votre tour, transmettez-le sans tache à vos enfants. Si vous avez juré d'être assassins, vous commencerez votre œuvre par celui qui a quitté sa femme et son fils pour partager vos labeurs et vos périls.

Superbe, il se place, le front haut, les bras croisés, devant ces paysans qui ne l'écoutent même plus, et son corps va servir de marchepied au crime le plus odieux. Une ardente supplication monte alors de son cœur vers Celle qui est appelée l'Avocate des causes désespérées. Et le ciel répond à son appel, lui inspire une de ses idées sublimes que, seules, peuvent accueillir les créatures droites et loyales.....

Il saisit son épée, la brandit au-dessus de sa tête et s'écrie du ton le plus impératif : « Soldats, à genoux, récitons le *Pater* ! »

Ce disant, il tombe à genoux et prie avec ferveur.

En face de cet acte inattendu, devant le héros dont les regards s'illuminent d'une surnaturelle clarté, la foule se sent entraînée..... Elle se prosterne, dominée par une force inconnue, et répète, après son général, les paroles de l'*Oraison dominicale.....*

— *Notre Père qui êtes aux Cieux, que votre nom soit sanctifié ; que votre règne arrive ; que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel. Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien ; pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés........*

A ces mots, d'Elbée, le grand chrétien, se dresse de toute sa hauteur, et d'une voix vibrante d'émotion, il les scande sur la tête de ses fidèles agenouillés.

— Vous demandez à Dieu le pardon et vous ne voulez pas pardonner !... Quel est celui maintenant qui voudra se venger ?

Des soupirs, des gémissements, des sanglots éclatent de toutes parts......

— Dieu à qui vous venez de vous adresser, poursuit le gé-

néral, vous a pris au mot et déjà il prépare de terribles châtiments contre ceux qui s'abandonneront aux inspirations d'une vengeance criminelle.....

Alors toute résistance est inutile. Les plus exaltés, touchés d'un repentir sincère, viennent s'humilier aux pieds du vaillant soldat et solliciter son pardon.

Ces trois cents captifs sauvés par le *Pater* sont d'un exemple unique dans les fastes vendéens.

Après Fontenay, où d'Elbée fut blessé à la cuisse; après Thouars, après Saumur, ce fut le siège de Nantes, journée néfaste qui priva la Vendée du grand Cathelineau, blessé mortellement par la balle d'un lâche.

Tout le temps qu'avait duré l'attaque, d'Elbée était demeuré aux côtés du *saint d'Anjou*, combattant avec une admirable intrépidité, et lorsque Cathelineau mourut, lorsque cet homme extraordinaire rendit sa belle âme à Dieu, ce fut d'Elbée qui lui succéda comme généralissime des armées vendéennes. Cette élection, attaquée par Mme de la Rochejaquelein dans ses *Mémoires*, fut cependant le résultat d'une libre entente entre les chefs, et Bonchamps, Charette, Lescure et *Monsieur Henri* parurent très satisfaits d'avoir élevé leur compagnon d'armes à ce grade supérieur.

Dès lors, le généralissime, en habile tacticien, remporta les victoires de Châtillon et de Vihiers. Si la bataille de Luçon fut un grave échec, d'Elbée prit bientôt sa revanche à Torfou, où il battit Kléber et les Mayençais.

On ne saurait trop démêler la part qu'il prit aux dernières convulsions de cette guerre de géants, mais il est certain qu'il lutta à Saint-Symphorien, à Mortagne, à Saint-Christophe, et qu'il eût combattu longtemps encore, changeant peut-être les destinées de la Vendée, s'il ne fût tombé, couvert de blessures, à la bataille de Cholet. Ses fidèles Angevins l'emportèrent à Noirmoutier, île au pouvoir des royalistes et dans laquelle Charette, après avoir fait capituler le gouverneur Wieland, avait établi une garnison de quinze cents hommes.

Jusqu'alors, d'Elbée avait fait preuve d'un courage indomptable, sans toutefois se distinguer des autres généraux dont la vaillance s'alliait à la témérité. Mais la fin de sa vie offre tant d'héroïsme, tant de sublime mansuétude, qu'il semble n'y avoir rien de plus beau dans Plutarque, car ce sont les vertus antiques, les inoubliables vertus illuminées par la foi chrétienne et la grâce divine.

Dès que Charette aperçut le généralissime porté sur un brancard, il s'empressa de lui offrir l'hospitalité dans l'île qu'il avait conquise.

— Merci ! répondit d'Elbée. Vous savez que Bonchamps n'est plus et que Lescure est mourant.....

— Je sais ! répliqua Charette en se détournant pour cacher ses larmes.

Cette entrevue fut empreinte d'idéale majesté.

Les deux braves s'embrassèrent et confondirent leurs regrets et leurs espérances, espérances qui, chez d'Elbée, n'étaient plus dirigées que vers le ciel, et, après s'être séparés, chacun d'eux courut à la mort....

En l'absence de Charette, les Bleus de Haxo abordèrent dans l'île et menacèrent la ville.

La défense paraissait impossible.

— Que faire ? demanda-t-on à d'Elbée ?

— Savoir mourir ! répondit-il simplement.

Peu après, la capitulation avait lieu, et les commissaires de la Convention s'approchaient du lit de tortures où gisait le généralissime.

— Voilà donc d'Elbée ! s'écria Bourbotte.

— Oui, voilà votre plus grand ennemi. Si mes blessures ne m'avaient point empêché de me battre, vous n'eussiez pas pris Noirmoutier !

— Que ferais-tu donc, brigand, si nous t'accordions la vie ?

— Je recommencerais la guerre !....

Cinq jours durant, les Conventionnels le persécutèrent, l'outragèrent, cherchant à lui arracher des aveux sur les projets



LA MORT DE D'ELBÉE (*Noirmoutier*; *1794*)
***d'après un cliché appartenant au Marquis d'Elbée.***

des royalistes et n'y pouvant parvenir. Turreau, le cruel organisateur des colonnes infernales, se montrait le plus impitoyable.

Et d'Elbée, qui supportait toutes ces injures avec courage et résignation, eut à la fin un cri d'angoisse....

— Faites-moi mourir, dit-il, car il est temps que cette tragédie finisse !....

Il allait être satisfait.

Le 9 janvier 1794, l'exécution eut lieu sur le grand pré de la Claye, par une triste et pluvieuse matinée d'hiver.

Le généralissime, hors d'état de se mouvoir, fut porté dans un fauteuil jusqu'au pied de l'arbre de la Liberté, cet arbre arrosé déjà du sang des martyrs vendéens. Il était revêtu de l'habit vert des chefs et coiffé du chapeau à plumes blanches.

On lui donna pour compagnons de mort son beau-frère, du Houx d'Hauterive et son ami Boisy, auxquels on adjoignit Wieland, l'officier qui avait rendu Noirmoutier à Charette.

En l'apercevant, d'Elbée, fidèle aux préceptes évangéliques et à son amour de la justice, eut la force de se soulever et dit d'une voix vibrante :

— Messieurs, cet homme n'est pas un traître !.... Wieland n'a jamais servi notre parti et vous faites mourir un innocent !....

Il parlait encore, lorsqu'il s'affaissa criblé de balles. D'Hauterive, Boisy et Wieland tombèrent presque en même temps que lui.....

Et, comme pour épiloguer ce drame de sang et de gloire, l'héroïque veuve du martyr de Noirmoutier demanda à partager le sort de son époux. On la fusilla le lendemain, à côté de Mme Mourain qui lui avait donné asile, car abriter la grâce et la vertu était un crime impardonnable aux yeux des sauvages Conventionnels.

D'Elbée mourut, à l'âge de quarante-deux ans, d'une mort sublime et son nom prit place parmi ceux des vaillants défenseurs de la Vendée. Son souvenir, respecté même par ses

ennemis et que les écrivains révolutionnaires n'ont osé attaquer, son souvenir demeurera éternellement lié à celui de Cathelineau, de Lescure, de Bonchamps, de La Rochejaquelein, de Charette, héros glorieux d'un pays où la Foi engendre le dévouement, l'abnégation, la force et le courage, où le sang pur des ancêtres coule librement dans les veines de ses habitants, et que l'histoire de la grande guerre fait toujours tressaillir jusque dans ses fibres les plus profondes.

Mieux que le marbre ou la pierre, le cœur des Vendéens sait conserver l'image de ces héros !....

*
* *

## La Loge

Ce qu'il reste de la Loge, ancienne habitation du généralissime d'Elbée n'a plus guère d'intérêt que par le souvenir qui s'y rattache. Le dessinateur vendéen, Tom Drake en a fait un croquis en 1843, et plus tard, il envoyait une réplique de ce dessin au marquis d'Elbée avec la lettre suivante :

« Je viens de mettre à la poste le dessin au fusain repré- « sentant la Loge et veux vous expliquer pourquoi il diffère « un peu de celui contenu dans l'Album Vendéen.

« Lorsque je suis parti du château de Beaupréau pour des- « siner la Loge, le comte Henri de Civrac en m'indiquant le « chemin à suivre me dit qu'une fois sur la route de Saint-Flo- « rent, je ne tarderais pas à voir sur la droite un cormier qui « dépasse en hauteur tous les autres arbres. Son domes- « tique nous avertit alors que l'arbre venait d'être abattu, « effectivement il l'était et gisait sur le chemin avec toutes « ses branches. J'ai regretté de ne l'avoir pas mis dans mon « dessin, parce que cet arbre était très connu et avait, pendant « la guerre, servi de cible aux Vendéens, qui, en rentrant à « Beaupréau, avaient la coutume de décharger leurs fusils, « en visant au point marqué sur l'arbre pour s'exercer à tirer « juste. »

Le cormier avait résisté à ce traitement comme sa patrie, la Vendée.

Incendiée en 1794, la Loge a été réduite à un rez-de-chaussée et n'est plus qu'une simple ferme sans architecture et non sans poésie. La chapelle a perdu ses arceaux et ne rappelle plus que vaguement son ancienne affectation.

La Loge-Vaugiraud tenait son nom de la famille de Vaugiraud, qui a donné un évêque au diocèse d'Angers et habitait Beaupréau. Elle appartenait au commencement du XVIII[e] siècle à Pierre de Certel, chanoine de la collégiale de Beaupréau. Son frère, Charles de Certel, seigneur de la Giraudière près Rambouillet, gentilhomme beauceron, garde du corps de la compagnie de Villeroy, vint s'y fixer à la mort du chanoine avec sa femme et y mourut sans postérité.

Sa veuve Anna-Marguerite d'Elbée eut pour unique héritier son frère alors au service de Saxe, le père du général vendéen. Maurice d'Elbée, major-général de l'infanterie Saxonne, comme nous l'avons dit plus haut, quitta le service de l'Electeur en 1758, revint en France et vendit ses propriétés de Beauce pour s'établir en Anjou à la Loge-Vaugiraud. Il y mourut en 1769, et fut inhumé dans l'église de Saint-Martin de Beaupréau.

Son fils, le futur généralissime, à 31 ans, se retirait à la Loge près de sa mère, y vivant modestement de ses revenus et menant la vie des gentilshommes terriens de cette époque.

En 1791, il émigra, laissant sa femme à la Loge. Rappelé par une lettre d'elle, il y rentrait en mai 1792. Très aimé des paysans, il se ménageait des influences locales et la Loge servait d'asile aux prêtres réfractaires. C'est là que le trouva le soulèvement du 13 mars 1793.

F. CHARPENTIER,
*prêtre.*

# UNE POÉSIE INÉDITE

# D'EDMOND BIRÉ

Luçon, 25 septembre.

Joseph, vous avez donc, abandonnant la ville,
planté là Maulouin d'une façon civile
et, depuis quinze jours, sans étude et sans soin,
comme un poisson dans l'eau, vous vivez à Doin.
Chaque matin, à l'heure où je sommeille encore,
vous vous levez, afin de voir lever l'aurore,
laissant à Benjamin son malheureux penchant
pour les rayons dorés d'un beau soleil couchant.
L'aube au front argenté répand partout la vie
sur les champs et les prés qu'arrose au loin la Vie;
tout s'éveille. Les nids qui peuplent les buissons
font retentir les bois de leurs douces chansons.
Ils chantent, et là-bas une brise d'automne
passe et semble gémir, légère et monotone.
Le brouillard se dissipe, et les jeunes troupeaux,
éclairés de soleil, blanchissent les coteaux.
Vous contemplez, ravi, ces choses étonnantes,
et vous félicitez de n'être plus à Nantes.
Admirant l'eau qui fuit, les fleurs d'or, le ciel clair !
« heureux, vous dites-vous, heureux qui n'est plus clerc ! »

Ce disant, vous allez, à travers la bruyère,
armé de votre *tube, image du tonnerre,*
*qui sème autour de vous et la mort et l'effroi!*
La définition, mon cher, n'est pas de moi.
Ces deux vers (saluez!) sont de l'abbé Delille,
l'aimable traducteur du sublime Virgile.
Soudain, quittant son gîte, un lièvre *au pied léger*
déboule à votre approche et veut fuir le danger.
Vain espoir ! Le coup part ; un plomb léporicide
atteint au même instant le lièvre trop timide,
il glisse et se relève : hélas ! de nouveaux grains
pleuvent comme la grêle et lui cassent les reins.
Bientôt un autre coup de *tube* blesse un râle :
l'oiseau, du haut des airs, tombe, se traîne, râle
et meurt. — Mais à quoi bon dénombrer les levreaux,
les lapins, les perdrix, sans parler des perdreaux,
qui tombent sous le plomb de l'arme meurtrière,
et qui viennent gonfler votre carnassière ?
Après avoir tué du gibier à foison
vous daignez, en vainqueur, rentrer à la maison.
Vous déposez *le tube, image du tonnerre,*
les guêtres, le carnier, tout l'attirail de guerre,
et, gagnant au plus près l'ombre des arbres verts,
vous lisez, étendu, de la prose ou des vers :
C'est tantôt Villemain, à la plume éloquente,
et tantôt c'est Viennet, — Viennet, l'un des Quarante ! —
Ou bien encore parfois, le dimanche matin,
ce gracieux causeur, Armand de Pontmartin.

Pour moi, mon cher ami, vous le savez de reste,
Je mets sur même ligne et la chasse et la peste ;
Jamais je n'ai tué la plus mince perdrix :
J'en fais l'aveu, dussé-je encourir vos mépris.
En revanche je lis tout ce qui peut me plaire,
et, du matin au soir, c'est mon unique affaire.
Je lis du grand *Victor les Contemplations ;*
et *d'Alphonse* je lis les Méditations
ou le Cours familier, poétique tartine !
Messire Louis Veuillot succède à Lamartine,
et le Correspondant, où Falloux dit son mot,
succède à l'Univers de Messire Veuillot.

Mais c'est trop, cher Joseph, vous retenir en place !
reprenez votre *tube* et partez pour la chasse.
Partez, mais au retour serrez pour moi la main
de ce brave garçon qu'on nomme Benjamin.

E. BIRÉ.

*P. S.* — Je suis depuis un mois privé de *Causerie.*
Seriez-vous assez bon, mon ami, je vous prie,
pour me faire à Luçon tenir, un beau matin,
les derniers feuilletons de maître Pontmartin.

E. B.

*
* *

Cette Epître en vers, dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Benjamin Martineau, ancien avoué à Nantes, fut adressée vers 1856 ou 1857 à son frère, M. Joseph Martineau, alors principal clerc de notaire chez Mᵉ Maulouin, plus tard notaire lui-même et juge suppléant à Nantes.

Elle nous prouve que le regretté Edmond Biré maniait aussi bien le vers que la prose.

Nos lecteurs sauront gré, comme nous-même, à M. Benjamin Martineau, de nous avoir fourni un nouveau et précieux témoignage.

N. D. L. D.

ARCHÉOLOGIE VENDÉENNE

# UNE NOUVELLE SALLE VOUTÉE

## AU CHATEAU DE SAINT-MICHEL-EN-L'HERM

La belle salle voûtée, désencombrée de ses remblais par M. le sénateur Le Roux, n'est pas de récente découverte ; nous l'avions visitée déjà, voici quelques années, alors qu'elle appartenait, pour une partie, au châtelain de Saint-Michel et, pour l'autre, à Mlle Richard ; mais, à vrai dire, elle se montrait mal, enfouie dans les terres rapportées et les débris de toutes sortes, et sa belle structure, sa charmante façade ne pouvaient être appréciées à leur juste valeur.

Quand on pénètre dans le jardin du château par la grille principale, on voit, en face, le pignon ouest de l'habitation auquel fait suite le beau réfectoire de l'ancienne abbaye. En retour sur ces bâtiments se trouve une aile exposée au midi, dont l'extrémité ouest est la propriété de M. le docteur Davillé, la partie médiane appartenait à Mlle Richard, et enfin, l'extrémité contiguë au réfectoire est du domaine de M. Le Roux. Depuis la mort de Mlle Richard, la maison de cette dernière fait partie du château et la salle, souterraine d'un côté seulement, a été intelligemment déblayée.

Pour dégager sa façade, une tranchée de trois à quatre mètres de profondeur a été creusée en avant, de manière qu'on puisse se rendre compte des dispositions extérieures.

Cette façade est très belle. Elle se compose de trois arcs

ogifs de la Transition tympanés d'arcs en plein-cintre à écailles romanes, et, au départ de l'arc central, se voient encore les restes malheureusement mutilés d'un personnage sculpté en haut-relief. Ces trois arcs reposent sur des piles élégantes formées de fines colonnettes à base attique à griffe. Les chapiteaux de ces piles sont très remarquables par leur grâce et l'habileté de leurs dispositions ; ils sont romans et se composent d'entrelacs, de figures, d'animaux étranges, de poissons, de feuillages, en un mot de toute la gamme symbolique de l'époque. Les tailloirs de profil romain sont une surprise dans l'ensemble, mais la simplicité de leur galbe accentue la richesse du chapiteau.

Ces piles font, à l'extérieur, une saillie importante indiquant l'existence antérieure d'une voûte, probalement un cloître ou un porche, et les arcs ogifs ont bien l'allure de formerets destinés à recevoir la retombée des voûtes.

Outre les trois arcs que nous venons de décrire, deux autres entrées, une de chaque côté, donnent accès à des couloirs. Celui de gauche, voûté plein-cintre, porte la date 1679, et révèle les rampants moulurés d'un ancien escalier.

L'intérieur de la salle mesure très approximativement 9m45 × 9m80 et comporte quatre colonnes isolées de facture XIVe siècle. Des douze piles engagées dans les murs, quatre ne sont que la face interne des piliers supportant les arcs extérieurs, quatre autres sont du XIVe siècle et les quatre qui restent romanes. Les clefs de voûte de la travée centrale sont sculptées, une d'elles s'est détachée.

Les chapiteaux des quatre colonnes isolées sont de hauteur sensiblement différentes ; une de ces colonnes est en marbre et beaucoup plus svelte que les autres ; la légende voudrait que sous cette colonne fut jadis inhumé Savary de Mauléon. Nous n'avons, pour l'heure, aucun renseignement précis sur cette supposition et la donnons pour ce qu'elle vaut. Il est certain qu'au XIIIe siècle, Saint-Michel passa de l'apanage de la maison de Thouars à celui de la maison de Mauléon.

Des bancs de pierre règnent au pourtour de cette belle salle — est-ce une salle Capitulaire ? Il y a des probabilités pour lui attribuer cette affectation. Son sol paraît être au niveau de tout un antique rez-de-chaussée, c'est-à-dire que les constructeurs avaient profité de la différence considérable de niveau existant entre la cour d'entrée et les jardins pour ménager, dans la hauteur, des appartements voûtés dont faisait partie la pittoresque ruine dénommée l'Ancien Réfectoire, ruine artistiquement envahie par des plantes de toutes sortes qui joliment s'enroulent aux arceaux des doubleaux et des nervures.

Il est possible que le comblement de la salle qui nous occupe se soit produit en 1568, époque de la dévastation du beau monastère par les huguenots, à moins qu'il ne soit contemporain de la démolition des cloîtres construits par l'architecte Leduc de Toscane, probablement en 1679, comme l'indique la date relevée à l'intérieur du couloir où se voit la rampe de l'escalier. Les moines de Saint-Michel s'étaient soumis à la réforme de Saint-Maur, en 1669, et c'est après la reconstitution de la Communauté qu'ils entreprirent de nouvelles et importantes constructions sous la direction de François Leduc, de Toscane, l'architecte du clocher de Luçon.

Pour nous résumer, nous sommes heureux d'avoir été appelé par l'amicale confiance du Directeur de la *Revue du Bas-Poitou* à signaler ce très intéressant spécimen de l'architecture monastique régionale que les amateurs auront profit et satisfaction à visiter.

On nous a dit que M. Paul Le Roux, fils, s'intéressait beaucoup aux Souvenirs archéologiques du château paternel, les Michelais et aussi leurs voisins en sont ravis parce qu'il s'attachera d'autant mieux à la veille maison si accueillante et qu'il aura plaisir à y revenir souvent.

L. BALLEREAU.

LE LIVRE D'OR DE LA VENDÉE

# ESSAI D'UN MARTYROLOGE VENDÉEN

## DE LA RÉVOLUTION

(SUITE) (1).

BONINEAU (Jean), des Herbiers, affranchisseur de bestiaux, indiqué par M. l'abbé Uzureau, comme une des innombrables victimes de la Révolution en Vendée (2).

BROCHAT (Marie), domiciliée à la Verrie, canton de Mortagne, condamnée à mort comme « complice des brigands » de la Vendée par la Commission militaire de Nantes, le *18 nivôse an II* (3).

BROCHET (Joseph), 34 ans, jardinier, domicilié à Saint-Gervais, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire des Sables, le *18 avril 1793*, et exécuté le 20, à 11 heures du matin, sur le Remblai (4).

BROCHET (N...), de la Jambière, massacré à la Gaubretière, le *27 février 1793*.

(1) Voir le 3e fascicule 1906.
(2) *Vendée historique.*
(3) Prudhom.
(4) *Greffe du tribunal des Sables.*

Brochu (Charles), de la Gaubretière, tué à l'une des batailles de Luçon.

Brochu (Jean), 60 ans, de Bournezeau, mort dans les prisons de Fontenay, le *17 pluviôse an II* (1).

Brodu (Vincent dit *Aimar*), marchand de bois à Saint-Cyr-des-Gâts, condamné à mort par le tribunal criminel de la Vendée.

Brossard (Louis), métayer, 70 ans, de Cheffois, mort dans les prisons de Fontenay, le *5 floréal an II* (2).

Brossard (Louis), 29 ans, de Sérigné, mort dans les prisons de Fontenay, le *16 nivôse an II* (3).

Brossert (Jean), domicilié à Chambretaud, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire de Savenay, le *6 nivôse an II*) (4).

Brosser (Jean), domicilié à Saint-Hilaire-de-Loulay, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la même Commission militaire, le *6 nivôse an II* (5).

Brosset (Alexis), de le Gaubretière, tué à Saint-Fulgent en 1793.

Brosset (Mathurin), domicilié à Chambretaud, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire de Savenay, le *5 nivôse an II* (6).

Brot (Pierre), domicilié à Tiffauges, condamné à mort par la Commission militaire de Savenay, le *3 nivôse an II* (7).

(1) *Reg. décès de Fontenay pour 1793.*
(2) *Id.*
(3) *Id.*
(4) Prud'hom.
(5) *Id.*
(6) *Id.*
(7) *Id.*

BRUGEON [sans doute Bruzon] (François), domicilié à la Châtaigneraie, condamné à mort « comme complice des brigands de la Vendée » par la Commission militaire de Nantes, le *18 nivôse an II* (1).

BRUMAULD DE BEAURÉGARD (André-Georges), chanoine théologal du Chapitre de Luçon, guillotiné à Paris, le *27 juillet 1794*.

BRUNÉGAT (Pierre), vicaire de Bazoges-en-Paillers, refusa le serment, resta dans le pays où il rendit de grands services. Surpris par les troupes républicaines à Luçon, il fut déporté en 1798 à la Guyane et y mourut le *10 mars* de la même année.

Les malheureux déportés étaient logés dans de misérables cabanes, où ils couchaient sur la paille. L'eau qu'ils buvaient était dégoûtante et la nourriture était si mauvaise que les nègres eux-mêmes se refusaient à la manger.

M. Brunégat mourut de faim. On trouva dans la forêt son corps prosterné à genoux, les mains jointes et les lèvres collées sur son Crucifix (2).

BRUNELLIÈRE (Jean), dit *Prunier*, 33 ans, ancien soldat, laboureur à Montaigu, convaincu d'avoir pris part à des attroupements, d'avoir assisté à l'attaque de Nantes, et d'avoir contribué à la mort du citoyen Estachon, qui blessé, se sauvait à la nage et sur lequel il aurait tiré deux coups de fusil, condamné à mort à Nantes le *23 novembre 1793* (3).

BRUNET (Augustin), 26 ans, accusé « d'avoir eu un pistolet à la main pour égorger les patriotes » quand on l'a arrêté, et d'avoir été « courrier des brigands », fut condamné à mort

(1) Prud'hom.
(2) Les *Martyrs de la Vendée*, de M. L'abbé Prunier, p. 361.
(3 Abbé Teillet, *Victimes Vendéennes*.

par la Commission militaire de Fontenay, le *29 frimaire an II.*

Brunet (Henri), domicilié à la Gaubretière, condamné à mort, comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire de Savenay, le *6 nivôse an II* (1).

Brunet (Louis), 40 ans, marchand, à Châteaumur, accusé d'avoir « retiré des *brigands* chez lui et insulté des *patriotes* », fut condamné à mort par la Commission militaire de Fontenay, le *23 pluviôse an II.*

Brunet (Louis-Mathurin), « ci-devant noble, âgé de 54 ans, natif de la commune de Fontenay-le-Peuple, domicilié à Bordeaux, rue Porte-Dijeaux, n° 2 ; fils de Trésorier de France, fut condamné à mort par la Commission militaire séante à Bordeaux, comme « aristocrate et ennemi de la Révolution », le *28 messidor an II* (2).

Brunet de la Ripaudière, fut mortellement frappé lors de la première attaque de l'église de la Gaubretière.

Son frère *Henri*, fut tué au Pont-Charron.

Un autre *Brunet* (Isaac), périt à Luçon.

Enfin, Mlle *Félicité Brunet*, fut massacrée au Moulin du Caillou.

Brunetière (Julien), 18 ans, de Saint-Symphorien, condamné à mort, à Nantes, le *6 janvier 1794* (3).

Bruzon (Marie), domiciliée, à la Châtaigneraie, condamnée à mort comme « complice des brigands de la Vendée » par la Commission militaire de Nantes, le *18 nivôse an II* (4).

(1) Prud'hom.
(2) *Catalogue de l'Histoire de France*, Bibl. Nation., Imprimés, t. III, p. 91.
(3) Abbé Teillet, *Victimes Vendéennes.*
(4) Prud'hom.

BUET (Pierre), de Rocheservière, 32 ans, disparu à l'un des combats de Luçon, *14 août 1793* (1).

BUET (Jean), de Rocheservière, 67 ans, tué à l'ennemi, *15 septembre 1793* (2).

BUFFET (Jean-Baptiste), 35 ans, domcilié à Talmond, mort dans la prison du Minage, aux Sables-d'Olonne, le *16 ventôse an II* (3).

BULKELEY (William), Irlandais d'origine, époux de Céleste-Marie-Michelle Talour de la Carterie, veuve de M. Chappot de la Brossardière, habitant le château de la Brossardière, à Saint-André d'Ornay. Prit comme officier une part active et glorieuse à l'insurrection Vendéenne; mais fait prisonnier à la déroute du Mans, il fut condamné à mort à Angers, le 2 janvier 1794.

Sa femme, combattit elle-même avec une rare vaillance dans les rangs de l'armée royaliste et survécut à l'insurrection (4).

BULTEAU (Jean), 47 ans, cultivateur, domicilié à Aubigny, mort dans la prison de la Coupe, aux Sables-d'Olonne, le *16 ventôse an II* (5).

BUOR (Théodore de), seigneur de La Voy, fils de M. Louis-Alexandre de Buor (né à Fontenay en 1765), fut massacré au Mans pendant la guerre de la Vendée.

Sa femme, Henriette-Marie de Lespinay de Beaumont-Pally, ainsi qu'il résulte d'un acte de notorieté, fut noyée à Nantes, le *17 nivôse an III* (6).

(1) *Registre tenu par M. Miheccy, curé de la Grolle.*
(2) *Id.*
(3) *Arch. du greffe du trib. des Sables.*
(4) M. L. de la Chanonie lui a consacré dans cette *Revue* une notice très sérieusement documentée.
(5) *Archives du greffe du trib. des Sables.*
(6) Renseignements de MM. de Buor de Voy.

BUOR (Deux Demoiselles de) ; filles de M. *Louis-Jacques Buor, Ecuyer, chevalier, seigneur de la Mulinière* et de demoiselle *Marie-Louise de Buor de la Voy*, suivirent leur mère au passage de la Loire par l'Armée Vendéenne et y périrent.

M. de Buor, qui avait émigré fit la campagne de 1792, dans une compagnie à cheval de la province du Poitou et mourut à Liège, le *9 février 1794* (1).

BUOT (Pierre), domicilié aux Herbiers, condamné à mort comme « brigand de la Vendée », par la Commission militaire de Nantes, le *15 nivôse an II* (2).

BUREAU (François), domicilié à Vreuil (3), canton de Montaigu (*sic*), condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire de Nantes, le *17 nivôse an II* (4).

BUREAU (Marguerite), domiciliée à Mortagne, condamnée à mort comme contre-révolutionnaire par la Commission militaire de Port-Malo (Saint-Malo), le *29 nivôse an II* (5).

BURLOT (Pierre), domicilié à Saint-Hilaire-de-Riez, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire de Savenay, le *3 nivôse an II* (6).

BUROIR (Jean), boulanger, âgé de 22 ans, de Saint-Prouant, accusé d'être le « boulanger des Brigands », fut par ce seul motif condamné à mort par la Commission militaire de Fontenay, le *9 nivôse an II*.

BUSSON (Jean), domicilié à Boisbonnerie (?) canton de Fontenay (*sic*), condamné à mort comme « brigand de la Ven-

(1) Beauchet-Filleau.
(2) Prud'hom.
(3) *Id.*
(4) *Id.*
(5) *Id.*
(6) *Id.*

dée » par le tribunal criminel de la Sarthe, le *22 nivôse an II* (1).

BUTTEREAU (François), domicilié à Chambretaud, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par le tribunal criminel de la Sarthe, le *20 nivôse an II* (2).

BUTTEREAU (François), 48 ans, domestique, de Saint-Paul-en-Pareds, proche les Herbiers, condamné à mort par le tribunal criminel du département de la Sarthe, le *9 janvier 1794*.

(*A suivre*) RENÉ VALLETTE.

(1) Prud'hom.
(2) *Id.*

MUSES VENDÉENNES

# LES LONGS JOURS BLEUS

Les longs jours bleus des bleus étés,
Sont empreints des sérénités
De l'Orient qui les colore,
Et leurs tièdes limpidités
Semblent des rayons empruntés
Aux eaux profondes du Bosphore.

Les longs jours bleus des bleus étés
Emportent les félicités
Faites d'illusions, de rêves,
Et sous leurs couchants granités
Ils cachent les suavités
Ecrites au sable des grèves.

Les longs jours bleus des bleus étés
Revêtus de cieux enchantés
Ont la langueur qui s'abandonne,
Mais ils nous font plus détestés
Les jours durs aux fades clartés.
Où s'égrènent les soirs d'automne.

Les longs jours bleus des bleus étés
Parent d'éclatantes beautés
Nos trop fugitives idoles.
Et, quand nous les avons fêtés,
Ils versent leurs fragilités
Sur nos promesses les plus folles.

Les longs jours bleus des bleus étés
Manquent d'humaines charités
Font l'hiver triste à ceux qui restent
Mais en vain nos âmes protestent,
Toujours ils seront regrettés
Les longs jours bleus des bleus étés.

LOUIS BLANPAIN DE SAINT-MARS.

# L'INDUSTRIE DU SEL

## DANS L'OUEST DE LA FRANCE

*(Suite)* (1).

### La crise de l'industrie salicole.

Nous avons évalué précédemment la superficie de l'œillet à environ 70 centiares. Quand le marais est bien pris, on peut recueillir de 25 à 30 kilogs de sel par œillet en 48 heures. Mais il faut craindre les orages et les pluies qui non seulement retardent le prochain jour de saunaison, mais encore causent la fonte d'une certaine quantité du sel, accumulé sur les tasseliers, si bien qu'en un an, du mois de juin à la fin de septembre l'œillet ne fournit en moyenne qu'un millier de kilogrammes de sel gris, auxquels s'ajoutent dans le Salin de Guérande environ 80 kilogrammes de sel blanc. Dans les bonnes années, l'œillet peut rapporter jusqu'à 22 muids, soit 2800 kilogs. Il faut alors compter sur une soixantaine de jours de saunaison pendant les quatre mois d'été, ce qui est fort rare : la moyenne ne dépasse guère quarante. Encore n'y a-t-il là rien d'assuré : de très grandes variations se pro-

(1) Voir le 2e fascicule 1906.

duisent d'une année à l'autre dans le régime des pluies, et il faut redouter, en même temps que l'humidité, les orages qui presque toujours se terminent par des averses.

Ce sont les variations thermiques, bien plus encore que les transformations du régime de l'impôt qui ont causé la décadence des salines de l'ouest, leur abandon et la baisse sensible des prix du sel.

*L'impôt du sel.* — L'Assemblée Nationale Constituante, s'inspirant des considérations élevées des économistes et surtout de Vauban, supprima la gabelle le 10 mai 1790. Vauban n'avait-il pas écrit dans sa *Dixme Royale :* « Le sel est une manne dont Dieu a gratifié le genre humain, sur lequel par conséquent il semblerait qu'on n'aurait pas dû mettre d'impôt » ; et ailleurs : « Une considération importante qu'on doit toujours avoir devant les yeux est que le sel est nécessaire à la nourriture des hommes et des bestiaux, et qu'il faut toujours l'aider et le faciliter, sans jamais y nuire, pour quelque raison que ce puisse être. »

Mais si de semblables arguments pouvaient frapper de doux philosophes, tout pleins d'humanitarisme comme l'étaient la plupart des Constituants, ils ne devaient trouver aucun crédit devant un Empereur, avide de guerres et de conquêtes, qui, avec une belle sérénité, conduisait à la mort des milliers de jeunes gens, épuisait les finances françaises. M. Méresse le dit très bien : « Il fallait que la gloire se payât. » Aussi la gabelle fut-elle rétablie le 24 avril 1806. Un nouveau décret du 11 novembre 1813, porta la valeur de l'impôt sur le sel de 20 à 40 francs les 100 kilogs. A ce moment, sur le marais, le sel se vendait de un à quatre francs le quintal. Le 17 décembre 1814, l'impôt fut abaissé à 30 francs, et cette baisse fut confirmée par un décret du 28 avril 1816.

C'est à cette époque que l'on découvrit les sels de l'est, auxquels l'État s'empressa d'accorder l'exemption totale des impôts. L'équilibre économique du marché se trouvait donc

doublement rompu, d'abord par la découverte même des salines de l'est, ensuite par les privilèges qui leur étaient concédés. Les sauniers de l'ouest protestèrent et l'État accorda une franchise de 100 kilogrammes de sel par personne saunant qui habiterait au nord de la Loire.

Peu après des projets d'associations, de syndicats, se formèrent, sans grand succès d'ailleurs, pour lutter contre une concurrence possible. C'est alors, vers 1825, qu'éclata une crise terrible dans la vente des sels. De mauvaises années se succédèrent, le temps n'était pas favorable à la saunaison, de telle sorte que les salines de l'ouest ne purent suffire à la demande du marché très considérable qu'elles approvisionnaient. Les marais méditerranéens qui jouissaient d'un climat plus égal, les salines de l'est en profitèrent pour étendre leur marché commercial au détriment de nos marais, et, une fois qu'ils l'eurent conquis, ils ne s'en laissèrent pas déposséder. La loi du 26 juin 1840 eut beau créer une hausse factice dans la vente des sels atlantiques par la suppression du monopole des salines de l'est, les conséquences n'en furent pas moins désastreuses pour les marais de l'Océan.

En effet ces marais avaient été peu à peu abandonnés et se transformaient normalement en marais gâts et en prairies. Les propriétaires se consolaient de la minime production et de la mévente des sels en faisant de l'élevage. Survient la loi de 1840: les marais se reforment et ceux de Bouin notamment, que les propriétaires avaient abandonnés pour ne pas payer l'impôt, se reconstituent presque tous. Mais le marché commercial s'était restreint pour les sels de l'ouest, l'offre devenait supérieure à la demande, et, pour une raison diamétralement opposée, la crise de 1825 se perpétua.

En vain une ordonnance royale du 26 février 1846 réduisit-elle à 5 francs par 100 kilogs les droits sur les sels destinés à l'alimentation du bétail. Elle ne put ni accroître la consommation, ni dégager le marché.

Lors de la Révolution de 1848, l'Etat songea quelque temps

à reconstituer le monopole du sel à son profit. Mais le 25 avril, le Gouvernement Provisoire, s'inspirant des idées de la Constituante, abolissait complètement cet impôt. Ce nouveau régime ne dura pas, et, le 28 décembre 1848, la nouvelle Constituante rétablissait un droit de 10 francs par 100 kilogs. C'est à peu de choses près la législation qui subsiste aujourd'hui. Une loi du 24 juin 1875, qui ajoutait deux centimes et demi à cette taxe, fut abrogée le 26 décembre de l'année suivante.

Un certain nombre de lois et de décrets (loi du 17 juin 1840, articles 12 et 13 ; — décret du 8 novembre 1869 ; — décret du 25 mai 1882) permettent de délivrer le sel en franchise quand il est destiné à la nourriture des bestiaux, à l'amendement des terres, à la tannerie, etc... à condition qu'il ait été dénaturé avant l'enlèvement par l'adjonction de 250 kilogrammes de chaux éteinte pulvérisée pour 1000 kilogrammes de sel. Les lois du 2 juillet 1862 et des 13, 18 décembre de la même année accordent également la franchise pour les sels destinés à la fabrication de la soude, mais elles font surveiller les fabriques par des agents du gouvernement. Enfin les sels destinés à la salaison des poissons de mer bénéficient du même privilège en vertu de l'article 12 de la loi du 17 juin 1840 et des décrets des 23 et 28 juillet 1883 (1).

La taxe des sels est perçue par les receveurs des douanes au moment de la déclaration d'enlèvement, sauf quand ils sont transportés par mer ou qu'ils sont admis à l'entrepôt. On accorde une remise de droits qui ne dépasse pas 5 0/0, à titre de déchet. Dans un rayon de 15 kilomètres des côtes, il est interdit, de transporter du sel si l'on n'est muni d'un congé ou d'un acquit à caution, sous peine de confiscation et d'une amende variant de 100 à 5000 francs.

Enfin les sels de provenance étrangère doivent acquitter un droit de douane de 3 francs pour 100 kilogs de sel gris et de

(1) Les sauniers qui habitent dans les îles, notamment à Noirmoutier, ont le droit de consommer librement le sel destiné à leur usage.

4 francs pour 100 kilogs de sel raffiné blanc. Ce droit tombe à 0 fr. 74 quand les sels entrent en France par les frontières de l'est et du midi, ce qui indique suffisamment qu'il a surtout pour but de protéger les sels de l'ouest contre la concurrence étrangère.

*Décadence des marais.* — A l'origine du cadastre, aux environs de 1832, on avait imposé les marais salants à neuf francs l'hectare alors que la terre arable ne payait que cinq ou six francs d'impôts fonciers. Il n'y a guère que huit ans qu'on les a placés parmi les terres de dernière catégorie, immédiatement avant les terres incultes.

En effet, malgré tous les efforts qui ont été faits pour enrayer la décadence des marais que M. de Sesmaisons dénonçait dès 1820 (1), malgré la hausse factice créée par la loi de 1840, l'industrie salicole semble bien profondément déchue.

Le sel se vend au muid (40 hectolitres) dans le bassin de Guérande, à la charge (204 doubles décalitres) dans la région de Beauvoir et de Bouin. Ce sont là, on le voit, des mesures sensiblement équivalentes. Bien que la densité du sel varie de 2,1 à 2,257, l'unité de vente n'est que de 3.000 kilogs, soit 3 tonnes métriques, (car il y a dans chaque sac une très grande quantité d'espaces vides).

Je ne fais que mentionner, en passant, et pour mieux montrer la dépréciation sensible que subit le sel, un *Mémoire* adressé en 1707 à la maréchale de Clérambault, propriétaire de leur île par les habitants de Bouin. « La plus grande partie des habitans de cette île, y est-il dit, ne subsistent que de la pêche et du commerce des sels, les premiers sont des matelots servant continuellement le roy sur ses vaisseaux pendant la guerre, les seconds sont de pauvres sauniers qui font une assidue garde sur les côtes de l'isle : les uns et les autres composent au plus le nombre de 400 habitants... La guerre

(1) Discours à la Chambre des Pairs.

présente (1) ayant interdit le commerce des sels, la charge, qui s'était vendue jusqu'à quatre-vingt livres, n'a valu depuis l'année 1702, que dix à douze livres au plus, ce qui a réduit les habitants de Bouin dans une extrême pauvreté (2). » Si l'on tient compte des variations du pouvoir des métaux monétaires on verra qu'en 1702, la charge au lieu de se vendre 800 francs environ (monnaie actuelle) comme précédemment était tombée à 110 francs.

Vers 1825, dans les médiocres récoltes, le sel valait encore de 30 à 35 francs la tonne, ce qui rendait le prix du muid ou de la charge bien supérieur à celui de 1702. Mais dès cette époque la tonne, année moyenne, ne dépassa guère 15 francs. En 1875 elle était tombée à 5 ou 6 francs sur le marais de Bourgneuf et à 6 ou 7 francs sur le marais du Croisic. En 1900-1901, cette valeur avait encore baissé de moitié et l'on conviendra aisément que récolter une tonne de sel pour partager les 2 fr. 50 de son prix entre un propriétaire et un colon, sans compter les dépenses qu'on a dû opérer pour l'entretien des marais n'est pas un salaire suffisant pour le travail qu'il a fallu fournir.

Dans ces dernières années, le sel a subi une plus-value considérable sous l'influence du Syndicat des Salines de l'ouest (3). Dès 1901, il valut 45 francs la charge. Après une baisse sensible survenue en 1903 (30 francs), à la saison 1904, il s'est vendu jusqu'à 50 francs. Ce chiffre est évidemment le chiffre le plus élevé, mais le plus mauvais sel, c'est-à-dire celui qui a le moins de pouvoir salant, est le plus terreux ou en salorge depuis plusieurs années valut encore 25 francs.

La mévente des sels antérieure à 1901 a naturellement entraîné une baisse sensible, qui ne sera sans doute pas compensée, étant donné la valeur même des marais. M. Lorieux nous dit que, de 1850 à 1875, le prix de l'œillet variait entre 350 et

(1) La guerre de succession d'Espagne

(2) Archives communales de Bouin. Liasse A. pièce 61.

(3) Le Syndicat s'est engagé à ne jamais acheter au-dessous de 45 francs.

500 francs. Il est aujourd'hui tombé à 80, 40 et même 20 francs. Ce n'est pas un capital bien élevé pour celui qui possède à peine 3 œillets, ni même pour celui qui en possède 200. La crise salicole, comme toutes les crises, a trouvé en elle-même un regain de violence et la baisse des revenus a entraîné une baisse encore plus considérable du capital.

Le même auteur se livre à ce sujet à l'intéressant calcul suivant. Il estime à 1 fr. 50 la tonne le prix du portage du sel au mulon qui jadis était payé en sel blanc, les frais annuels à 1 fr. ou 1 fr. 50, soit une dépense totale de 4 fr. 25 à 4 fr. 75 par œillet. Il faut y ajouter un tiers du prix de vente pour le salaire du paludier, soit encore 2 ou 3 francs. Si l'œillet n'est pas sur le bord d'un étier navigable, le transport, à dos de cheval, du mulon à la charrette ou à la gabarre s'élève encore à 2 ou 3 francs si bien que de 1890 à 1900, le prix de revient apparaît comme supérieur au prix de vente.

*Les sauniers* (1). — On conçoit dès lors que les propriétaires ne tiennent pas énormément à leurs marais. Mais les sauniers, les paludiers ont-ils une situation plus brillante et n'y a-t-il pas de la part des propriétaires une sorte de désintéressement à maintenir leurs salines ?

Plus de 5.500 personnes vivent, si cela s'appelle vivre, de la culture du sel dans le seul bassin de Guérande. Un nombre assez considérable, quoique beaucoup moins grand et qu'il est très difficile d'estimer à cause de la dissémination même des marais, y est occupé dans les départements de la Vendée et de la Charente-Inférieure. Ces derniers d'ailleurs ne s'occupent pas exclusivement de saunage et alternent ce travail avec des travaux agricoles plus rémunérateurs.

(1) Tout ce qui suit s'applique à la condition des sauniers jusqu'en 1901. Depuis la création du Syndicat ils sont un peu plus heureux, mais il n'y a pas assez de temps que les conditions de vente du sel ont changé pour en constater les excellents effets, ou pour en induire telle ou telle conclusion prématurée.

Au nord de la Loire, il en va bien autrement. En 1820, M. de Sesmaisons disait déjà : « Le résultat de l'abandon des marais salants serait non seulement de détruire les fortunes des propriétaires, non seulement d'ôter l'aisance à des populations », mais encore de leur ôter la vie par suite de l'insalubrité qu'entraînerait cet abandon. Avec un sens plus exact des conditions actuelles, Dumas, dans un rapport au Sénat, qu'il déposa le 31 mai 1864, disait que, si la culture du sel venait à manquer aux paludiers, ou ils mourraient de faim, ou ils émigreraient dans les villes, ce qui serait préjudiciable et aux uns et aux autres (1). En tous cas les marais abandonnés seraient extrêmement insalubres et développeraient le paludisme existant déjà à l'état endémique.

Ce sont là des considérations très justes, mais des considérations d'hygiénistes. Voyons donc maintenant en quoi consiste cette *aisance* dont parlait M. de Sesmaisons. Le paludier prend à titre de colon partiaire un certain nombre d'œillets à sauner, mais il ne peut guère en prendre plus de cinquante, car ces œillets sont souvent éloignés les uns des autres : d'où une perte considérable de temps. On sait, d'autre part, que le saunage ne se fait pas à volonté, à n'importe quel moment, mais qu'il dépend d'une foule de conditions physiques. Or 50 œillets ne rapportaient guère en 1900, que 200 fr. au colon, au lieu de 241 francs en 1865 et de 338 francs en 1834. Heureusement que les profits du paludier ne se bornent pas à ce faible gain : c'est lui qui répare les dégâts causés par les tempêtes, qui fait les mises extraordinaires et ce travail lui rapporte encore un salaire journalier de un franc cinquante.

D'autre part le sel du bassin de Guérande est surtout vendu à des négociants du Croisic et du Pouliguen. Il faut conduire le sel à leurs gabarres et c'est le paludier qui s'en charge. Il possède toujours pour cet office un cheval ou une mule

(1) Cf. *E. Cheysson*. L'invasion de la misère provinciale à Paris (Annuaire de l'office Central des Œuvre de Bienfaisance, 1904).

et le transport lui est payé de 3 à 8 francs les 3.000 kilogs selon la distance à parcourir du tasselier à la mer. Dans ce cas, et pour ne pas subir la concurrence des voituriers ou des rouliers, il accorde en général au propriétaire un rabais de 25 0/0. Enfin, comme c'est le paludier qui vend le sel, sauf avis préalable du propriétaire, trouve-t-il encore quelque bénéfice dans une telle opération.

De travaux accessoires, il n'en accomplit presque aucun si ce n'est le battage au fléau pour le peu de froment qu'il a quelquefois cultivé. Vers 1875 encore, il faisait la troque des sels et vendait des oignons dans les régions avoisinantes, notamment dans la grande tourbière briéronne ; mais il a dû à peu près y renoncer depuis que se sont multipliés les moyens et les voies de communication.

C'est donc avec peine que l'on arrive à joindre les deux bouts, même dans une famille dont tous les membres sont employés au saunage. M. Audiganne (1) exagère cependant la détresse des sauniers de Guérande et de Bourgneuf quand il écrit : « Les œillets de chaque propriétaire étant le plus souvent dispersés, le paludier ne peut guère en cultiver que cinquante, pour lesquels sa part, année commune, atteint à peine le chiffre de 100 francs. S'il fait porter le sel par deux femmes de sa famille, il peut toucher, outre le prix du sel blanc (2), une somme d'environ 75 francs. Avec quelques profits accessoires, réparations, mises, etc... il arrive à 255 francs.... Aussi l'œillet qui, à Guérande, se vendait de 400 à 450 francs est tombé à 100 francs. La valeur totale du salin est tombée de 7 millions à 1.500.000 francs. A Bourgneuf où l'œillet valait de 100 à 150 francs, il est arrivé au prix désastreux de 15 et de 10 francs tandis que les terres voisines doublaient et triplaient de valeur. Si la dépréciation est sur la rive gauche de la Loire, beaucoup plus marquée que sur la rive droite, cela tient à

(1) La Région du Bas-de-la-Loire. (Revue des *Deux-Mondes*, 1er octobre 1868.)
(2) Légère inexactitude, V. supra.

des circonstances particulières. La pêche de la sardine et des établissements de lavage et de raffinage établis sur les côtes assurent au sel du bassin de Guérande un certain écoulement local qui a empêché les prix de s'avilir autant que de l'autre côté du fleuve. »

Quoi qu'il en soit, la situation économique des paludiers est loin d'être brillante. Aussi la misère grandit et le découragement s'accroît. De plus en plus on tend à délaisser l'industrie du sel pour des professions plus lucratives. Les chantiers de Saint-Nazaire ne sont-ils pas tout près avec l'attrait d'un salaire plus élevé.

Les paludiers ont été jugés de manières assez différentes. Tout le monde admire leur constitution vigoureuse, leur intelligence. Cependant M. G. Méresse écrit : « Ils sont braillards, à grandes démonstrations et ne détestent pas les procès quoiqu'ils soient moins ignorants que les paysans d'alentour. Les uns les disent honnêtes ; les autres prétendent que non. » — Plus précis et plus bienveillants sont les jugements de M. Audiganne. « Les hommes, dit-il, sont grands et bien découplés, les femmes ont une fraîcheur de teint maintes fois célébrée. Elles y joignent une force remarquable et qui n'exclut point la souplesse. Il suffit de voir, pour en juger, les paludières du Salin de Guérande portant sur la tête leurs lourds fardeaux, les pieds nus, en courts jupons, courant plutôt que marchant sur le bord des salines. » Tous sont extrêmement fiers et cette fierté native se retrouve jusque dans la gêne la plus cruelle. Le dimanche, les vêtements des hommes sont propres, et ceux des femmes élégants. Le costume, dit *des paludiers* (1), jadis réservé pour les grandes solennités a aujourd'hui presque totalement disparu. Et l'on a noté l'étonnement admiratif du Directeur des Beaux-Arts, en un jour de fête officielle, il y a quelques années, à Saint-Na-

(1) Pour qui veut bien se renseigner sur les costumes des paludiers, une visite aux deux musées du Bourg-de-Batz s'impose.

zaire, à l'apparition d'un groupe de paludiers de Guérande ou du Bourg-de-Batz en costume traditionnel.

Leur misère que dissimule même la bonne tenue du ménage est silencieuse et résignée. « Les économies portent sur l'alimentation, parce que de cette manière l'amour-propre au moins n'a pas à souffrir... Dans les familles, la vie est dure et parcimonieuse, presque jamais de viande ; le matin et le soir une soupe maigre, à midi des pommes de terre mal assaisonnées ». De temps à autre de la sardine et quelques coquillages très vulgaires. Il arrive parfois que pendant l'hiver des paludiers restent couchés tout le jour, afin de s'éviter un repas.

« Dans son travail, ajoute M. Audiganne, le paludier aime mieux les grands coups de main, les rudes poussées, interrompues par des repos plus ou moins longs, que des efforts médiocres, mais constants. Ce goût provient visiblement du genre de sa tâche journalière qui n'est pas continue ». Les terrains cultivables autour du Salin de Guérande sont très rares, et la culture, tout comme à Noirmoutier, n'est pas l'affaire des hommes, mais bien des femmes et des invalides de la navigation. Quelquefois le paludier du Bourg-de-Batz joint au saunage un peu de commerce sédentaire ou de colportage. Mais en général les paludiers manquent d'initiative : ils ne songent pas à faire autre chose et ils finissent par aimer le travail qu'ils subissent. Ils sont passivement soumis à ce qu'ils croient être l'inévitable : aussi acceptent-ils avec résignation leurs labeurs parfois pénibles et longs, se plaignant sans révolte de l'insuffisance de leurs gains.

Ils aiment rester au pays, et la nécessité seule contraint les sauniers à louer leurs bras ailleurs. Ils ne connaissent de fêtes que les cérémonies religieuses et la *gaudriade*, à l'auberge, où hommes et femmes s'enivrent de vin, « la plaie des côtes dont il faut peut-être attribuer la cause première aux privations excessives de la vie journalière (1) ». Pendant long-

(1) *Audiganne*, loc. cit.

temps les gens de Batz surtout ont vécu très isolés. « Naguère, dit Elisée Reclus, il n'y avait pas d'exemple qu'un seul des jeunes hommes de Batz se mariât avec une fille des villages bretons des alentours : la pureté de la race était complète. Tous les habitants du bourg sont cousins les uns des autres, et les familles qui portent le même nom sont si nombreuses qu'il faut les distinguer par des sobriquets ; à Batz même, sur près de 2750 personnes, plus de la moitié appartiennent à huit familles : une seule comprend 490 individus ; mais le danger que présenteraient les unions consanguines, au dire de certaines physiologistes, n'existe point au bourg de Batz, à en juger par l'état de force et de santé dont témoigne la population. Au point de vue moral les indigènes jouissent aussi d'une excellente réputation. Une boule lancée dans les rues du village, dit un proverbe du pays, s'arrête toujours devant la porte d'un honnête homme. »

Désormais tous ces traits de mœurs se sont atténués. De plus en plus, sous l'influence des phénomènes sociaux, créés d'une manière générale par les nécessités mêmes de la vie, ce qui fut le passé, le domaine propre de chaque province, de chaque coin de province tend complètement à disparaître et si le pittoresque y perd, ce qui n'est pas sûr, les avantages qui naissent d'une éducation meilleure et de l'expérience compensent bien cet inconvénient.

On n'attendra pas de moi, j'imagine, que je m'étende longuement sur les sauniers vendéens et charentais qui présentent les mêmes mœurs, les mêmes habitudes plus ou moins développées, plus ou moins atténuées et qui surtout ne sont pas exclusivement des sauniers, mais bien des cultivateurs adonnés aux travaux des champs.

*(A suivre).*

LÉON DUBREUIL.

# LE CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE POITIERS

## 1903

*(Suite)* (1).

### III

### Excursion a Montmorillon et au Dorat

*Samedi, 20 juin.*

A neuf heures du matin, un train spécial nous transporte à travers le pays plat qui entoure Montmorillon. C'est la dernière fois pendant le cours de cette session que le Congrès aura recours aux bons offices de la Compagnie d'Orléans.

Le sifflet de la locomotive annonce que nous sommes rendus à destination. Je veux dire Montmorillon, sous-préfecture du département de la Vienne, 5000 habitants : gracieusement située sur les rives de la Gartempe, jolie rivière qui passe également à Saint-Savin, localité visitée, il y a deux jours, par le Congrès et placée en aval de Montmorillon.

Quelques voitures sont destinées à conduire l'état-major et les dames du Congrès au petit séminaire, situé en dehors de

(1) Voir le 1er fascicule 1907.

la ville. C'est dans cette pieuse retraite d'étudiants en droit canon que les agapes fraternelles des vieux bonzes de l'archéologie doivent avoir lieu dans l'après-midi, c'est-à-dire après leur visite de l'ancien hospice de la Maison-Dieu, fondé par Robert Dupuy, après son retour de la première croisade.

Le temps est orageux et la pluie tombe drue. Chemin faisant, je rencontre un de mes collègues, presque octogénaire, habitant Corbeil, renommé par son entrain et par sa parfaite distinction. Pendant quelques minutes, nous nous mettons à l'abri dans une maison de modeste apparence, occupée par une brave ménagère, qui nous reçoit très cordialement. Profitant d'une éclaircie nous arrivons à la porte du petit séminaire et nous sommes gracieusement reçus par M. de Monplanet, maire de la ville et organisateur du banquet qui aura lieu dans un instant.

La compagnie est déjà réunie dans l'Octogone, qui servait autrefois — d'après la tradition — de chapelle funéraire ou d'ossuaire. Cette construction me rappelle quelque peu l'église de Saint-Michel d'Entraigues (Charente) (1). Mais, il n'y a pas de doutes que l'Octogone de Montmorillon est plus ancien. Il consiste en deux chapelles superposées. La salle supérieure possède une voûte à nervures de forme convexe, tandis que celle du bas est voûtée en coupole et le sommet est pourvu d'un orifice à huit lobes, fermé par une trappe et communiquant avec l'étage supérieur. Depuis longtemps, ces deux chapelles sont abandonnées. C'est-à-dire privées de l'exercice du culte. Un escalier obscur et très étroit, est destiné à mettre en relation les deux salles, mais j'ai failli me rompre le cou en m'introduisant dans ce sombre passage destiné à descendre dans la caverne d'Achéruse.

L'extérieur de l'Octogone, de style roman, se compose d'un rez-de-chaussée et d'un étage écrasé qui a été sans doute remanié par les Augustins, est voûté d'oviges et était dans

(1) Visitée, il y a quelques années avec la Société des Archives de la Saintonge et de l'Aunis.

l'origine surmonté d'une tour-lanterne coupée en partie. Au-dessus de la porte d'entrée précédée d'un perron de quelques marches, on aperçoit sur le bord d'une fenêtre protégée par un grillage, quatre groupes de statues en haut relief qui représentent vraisemblablement les vertus et les vices. Cela me rappelle le portrait de l'église de Moissac. Le premier groupe donne la reproduction de la luxure. Une femme nue et repoussante, avec les cheveux lisses, tire la langue et manipule des serpents énormes qui entourent ses cuisses, et se suspendent à ses mamelles. Une autre femme également dans le costume d'Eve, est adossée à la première statue et soutient de ses deux mains deux immondes batraciens qui sont attachés à ses organes glanduleux. Quatre personnages forment le deuxième groupe, trois vieillards à longue barbe — celui du centre semble regarder en dehors de la chapelle — tandis que le quatrième paraît être un ange et tourne le dos au premier. Le troisième assemblage consiste dans un jeune homme, vêtu d'un long vêtement ample sous lequel il cache ses mains, près de celui-ci se trouvent un autre homme et une femme qui se font des caresses. Quant au quatrième groupe ; on peut le résumer ainsi, il se compose de deux femmes qui n'ont pour toute parure qu'une volumineuse tresse de cheveux qui leur descendent jusqu'à la ceinture. Ces sculptures qui ont été faites, selon toute vraisemblance, au XII$^e$ siècle, sont dans un état de délabrement lamentable.

La chapelle du petit séminaire était autrefois l'église de la Maison-Dieu appartenant à la confrérie des Augustins, après la dissolution de l'Ordre des Templiers (1). Le saint patron de cette puissante maison hospitalière fut saint Laurent et l'église fut érigée au XIII$^e$ siècle. Le clocher a été construit sur la coupe transversale du transept. Le sommet consiste en un polygone régulier, bâti en moellons, reposant sur une tour à

(1) J'ai retrouvé depuis un document qui constate que cette abbaye a été donnée, en 1614, aux Augustins.

huit pans, de style roman. Le portail qui orne la façade nous donne quatre archivoltes qui sont appuyées sur des colonettes de petite dimension. Des cordons de fleurs sont placés dans le tympan, puis le pignon porte à sa base une très belle frise à personnages, malheureusement fort détériorés. Il est probable que l'artiste a voulu reproduire les principaux faits de l'enfance de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

L'intérieur se compose d'une seule nef qui avait autrefois des bas-côtés voûtés en quart de cercle, tandis que les voussures de la grande galerie centrale affectent la forme d'un arceau en arête. La coupole qui est placée sous le carré du transept renferme d'élégants pendatifs. Les peintures qui ornent cette partie de l'église ont été exécutées il y a quelques années par M. le comte de Galembert. Une multitude d'anges sont en extase et semblent recevoir le pain de vie. Il est regrettable que ces peintures soient abîmées par l'humidité. Il y avait avant la Révolution, dans cet édifice, le tombeau du chevalier La Hire, baron de Montmorillon et compagnon d'armes de Jeanne d'Arc. La Société des Antiquaires de l'Ouest, afin de perpétuer le souvenir du vainqueur des Bourguignons et des Anglais, a fait poser à l'entrée de la chapelle, cette épitaphe qui aurait pu être mieux formulée : *Ci-gît Etienne La Hire, dit Vignolis, en son vivant Chevalier*. Il aurait été préférable de mettre : Etienne de Vignolis, dit La Hire. Attendu que ce vieux mot veut dire « colère » ou grogrement d'un chien en fureur, sobriquet qui fut donné à ce héros du moyen-âge par les Bourguignons en raison de son impétuosité dans les combats.

L'heure du repas est arrivée, cent et quelques congressistes prennent place dans la grande salle des fêtes du petit séminaire. Cette vaste pièce est parfaitement décorée. La compagnie est ravie de l'accueil fait par M. de Monplanet, qui, en outre de sa domesticité appelée à servir les graves archéologues, a généreusement offert des vins dignes de figurer sur des tables royales.

Vers trois heures et demie, le cortège se dirige vers la gare pour se rendre au Dorat. Avant de laisser Montmorillon, je dois rappeler qu'avant la Révolution, cette ville était le siège d'un bailliage, d'une sénéchaussée et d'une Justice Royale.

Le paysage est moins monotone que dans la première partie du parcours, c'est-à-dire entre Poitiers et Montmorillon. Deux stations nous séparent du Dorat — Lattrus et Thiat —. Cette localité est située sur la limite du département de la Haute-Vienne. Les bords de la *Brame* — petite rivière qui se jette dans la Gartempe — sont sauvages et pittoresques. Après avoir traversé ce cours d'eau, la voie ferrée passe à travers un massif de collines schisteuses et après un parcours de trente kilomètres on arrive à la station du Dorat.

Malheureusement de gros nuages planent à l'horizon et c'est avec la pluie que nous faisons notre entrée dans l'ancienne capitale de la Basse-Marche. La Société Archéologique de Limoges avait envoyé une ambassade pour venir saluer sa sœur aînée — je veux dire, la société française d'archéologie — et c'est avec un ineffable plaisir que nous renouvelons connaissance avec nos confrères limousins qui nous ont très gracieusement reçus en 1895 (1).

La petite cité du Dorat est baignée par le Courtoison — alias la Seurre — timide affluent de la Brame. Cette bourgade était autrefois entourée d'un mur d'enceinte, bâti par l'abbé Guillaume L'hermite, en 1429. Quelques vestiges existent encore et il y avait quatre portes fortifiées. Il n'existe maintenant que la Porte Bergère, sous laquelle nous passons pour entrer en ville, mais elle n'est accessible qu'aux piétons.

A cause du mauvais temps, je n'ai visité que l'église, bâtie en granit, ce qui lui donne à première vue un aspect sévère. D'après les anciennes chroniques, Clovis aurait bâti premièrement un oratoire, afin de remercier la Providence, après la bataille de Vouillé. Les Normands détruisirent l'église en 866,

(1) La Société Archéologique de la Haute-Vienne a été fondée en 1845.

puis elle fut rebâtie en 987, sous le règne de Hugues Capet, par Boson II, premier comte de la Marche. Au siècle suivant, elle devint collégiale et le chapitre de chanoines était très nombreux, vers la fin du XIIe siècle. Cette assemblée de gens érudits est la clef de voûte de la culture intellectuelle dans le Limousin. Le château-fort, bâti en 1173 par les comtes de la Marche, subsista pendant près de deux siècles. Il fut démantelé par le prince de Galles, en 1369. Les rois de France, Charles VII, en 1468, Louis XI, en 1473 et Henri IV, en 1605, ont séjourné au Dorat.

L'église a été construite de 1088 à 1130. La tour fortifiée bâtie au-dessus de l'abside date du XVe siècle et le clocher placé au-dessus de l'entrée principale du monument pourrait remonter au commencement du XIIIe. L'ensemble est imposant !!! Je puis ajouter que c'est le modèle le mieux conservé de l'époque romane, qui existe dans la France centrale. Sa configuration est celle d'une croix latine avec des bas-côtés peu spacieux, mais qui deviennent plus vastes autour du chœur. L'abside comporte trois chapelles et les bras horizontaux de la croix sont terminés par des absidioles. Il n'y a pas à douter que le monument était fortifié, parce qu'il affecte la forme d'une forteresse du moyen-âge, avec ses créneaux et ses tourelles échelonnées sur le chemin de ronde. Le clocher construit sur la croisée du transept s'élève à une hauteur de soixante mètres. Sur le sommet de la flèche, est établi un ange — deux mètres de hauteur — très beau spécimen d'orfèvrerie du XIIIe siècle — en cuivre doré, orné de grandes ailes qui servent de girouette. L'autre clocher est carré et montre une énorme charpente.

Il faut descendre un escalier de plusieurs degrés pour pénétrer dans l'intérieur. L'ensemble de l'édifice comporte trois nefs, avec transept, vaste abside et absidioles. La voûte de la nef centrale est un arceau brisé, tandis que les collatéraux et le déambulatoire sont pourvus de voûtes d'arêtes — caractère du XIIe siècle. — Les piliers en granit — cinq de chaque côté jus-

qu'à la coupole placée sous le clocher septentrional — forment des colonnes engagées du côté de la nef, tandis que des petites piles figurent sur les autres parties du massif de maçonnerie tourné vers les bas-côtés. Je remarque que ces piliers noirâtres donnent un aspect profondément triste à ce monument qui paraît constamment paré de tentures de deuil. Curieux chapiteaux sculptés, représentant des personnages, des feuilles d'arbres, etc... Le sanctuaire est obscur parce qu'il n'est éclairé que par les fenêtres de l'abside.

La crypte, appelée aussi la basse-église, est placée sous le chevet de l'ancienne collégiale, c'est-à-dire les stalles des chanoines et offre la même disposition que l'église supérieure. Deux escaliers, qui se trouvent de chaque côté du déambulatoire, conduisent à ce lieu souterrain, remarquable par son admirable conservation. A proximité du maître-autel, il y a une piscine ou grande cuvette, qui servait au célébrant pour faire ses ablutions après le saint sacrifice de la messe. Notre distingué confrère, M. de la Bouralière, croit qu'elle a été creusée dans le chapiteau d'une colonne.

Dans le transept de droite, on remarque deux tombeaux vides, situés près d'une chapelle, les sarcophages en granit, contenaient autrefois la dépouille mortelle d'Israel et de Théobald, chanoines du Dorat au XI$^{e}$ siècle et proclamés en état de sainteté en 1170, par Eustorge, évêque de Limoges. Tous les sept ans, vingt paroisses des environs du Dorat, viennent en procession aux *ostentions* des reliques de ces deux saints, très vénérés dans la contrée. Le drapeau vert et rose, aux couleurs des bienheureux, flotte au sommet du clocher de l'horloge, pendant la cérémonie. Je crois que cette grande fête religieuse doit avoir lieu l'année prochaine.

La pluie tombe en abondance. Les archéologues ont l'air piteux et, armés de leur riflard, parcourent à la queue-leu-leu les ruelles tortueuses et étroites de la cité Marchoise. Quelques-uns font d'abondantes provisions de cartes postales illustrées. Une assez jolie fontaine occupe le centre de la principale

place publique. Le champ de foire, situé à l'extrémité de la localité, était l'emplacement du château-fort, — il n'y a plus maintenant que le souvenir. — Près de là, apparaît l'enseigne engageante de l'hôtel de France, où nous attend un plantureux dîner.

Après avoir salué nos collègues de Limoges, nous prenons le chemin de la gare et nous arrivons à Poitiers à dix heures et demie.

## IV

### Excursion a Saint-Jouin de Marnes, Saint-Généroux et Airvault

*Lundi, 2 juin.*

La compagnie est convoquée pour six heures à la gare, afin de se rendre à Saint-Jouin de Marnes, Saint-Généroux et Airvault. Un inspecteur de la Compagnie de l'Etat nous accompagne dans notre excursion et prend le commandement de notre train spécial.

Après avoir dépassé sans nous arrêter les stations de Mirebeau, Saint-Jean de Sauves, etc., nous stoppons quelques minutes à Moncontour, point de bifurcation assez important, afin de changer de voie et de prendre la direction d'Airvault. Le train s'arrête à un passage à niveau, en pleine campagne, pour nous permettre d'être à proximité de Saint-Jouin de Marnes ; attention gracieuse de la Compagnie de l'Etat.

Cependant le village de Saint-Jouin est encore assez éloigné, deux kilomètres environ. Les organisateurs qui ont pensé à tout, ont envoyé plusieurs voitures pour transporter les pèlerins en archéologie. Vers huit heures, nous faisons notre entrée triomphale à Saint-Jouin et la population ébahie nous regarde avec curiosité. Plusieurs automobiles viennent de plusieurs lieues à la ronde, pour nous faire honneur. J'ajoute qu'un de ces véhicules infernaux — appelé ainsi, à cause de

leur vitesse vertigineuse — transporte une gerbe de charmantes *damoiselles*, qui habitent une coquette petite ville des environs. — J'ai nommé Moncontour.

Saint-Jouin de Marnes, modeste village de 1.100 habitants est connu dans le monde archéologique par sa ravissante église, ayant appartenu avant la Révolution à une abbaye de Bénédictins. Elle rapportait huit mille livres. Fondée au IVe siècle par Jovinius, frère de saint Maximien, évêque de Brives et de Saint-Maixent de Poitiers, cette abbaye fut une des plus importantes du Poitou, jusqu'aux premières années du XVIe siècle (1) puis elle tomba en décadence, après les dévastations des protestants 1568. Quelques années auparavant, l'abbé qui était chargé de l'administration de ce monastère, Arthur de Cossi, adopta la doctrine de Calvin et, après avoir fait main-basse sur le trésor qui renfermait nombre d'objets de grande valeur, entr'autres les reliques de saint Jouin, s'enfuit au château de Brissac, près Angers. En 1655, François Servieu, contemporain de Dom Bernard, fondateur de la congrégation de Saint-Maur, plaça son couvent sous la règle du réformateur de l'ordre des Bénédictins. Il releva l'abbaye de ses ruines et fit relever les autels qui sont actuellement dans l'église et qui appartiennent à l'époque du XVIIe siècle. Son neveu, Augustin Servieu, qui fut abbé pendant plusieurs années, fit reconstruire entièrement l'abbaye, à l'exception du cloître qui datait du XVe siècle. Malheureusement, l'ère de prospérité ne fut pas de longue durée, puisqu'en 1770, par suite du manque de ressources, le monastère fut cédé au chapitre de Saint-Florentin d'Amboise, mais, comme je l'ai dit précédemment, il subsista jusqu'à la Révolution sous l'autorité d'un prieur. Les bâtiments furent vendus, morcelés et divisés à l'infini (2).

(1) Le monastère d'Ansion, ancien nom de Saint-Jouin de Marnes, est un des plus anciens de la Gaule puisque celui de Ligugé a été fondé par saint Martin de Tours en 350.

(2) Bélisaire Ledain, *Monuments du Poitou*.

L'église de Saint-Jouin a été bâtie de 1095 à 1170 : délicieuse façade de l'époque romane, nouvellement restaurée par les soins du comité des Monuments historiques. J'ai sous les yeux une photographie de la dite église, faite en 1885, et qui donne une idée du délabrement de ce monument à cette époque. La tourelle de droite est privée de sa toiture. Les fenêtres latérales sont bouchées, celle de gauche est garnie de planches. Un auvent du plus disgracieux effet, couvert de mousse et de plantes parasites, est placé au-dessus de la porte d'entrée qui semble crier misère. Depuis quelques années, les réparations sont terminées et nous pouvons juger de l'effet produit par une intelligente restauration. J'ai oublié le nom de l'architecte, mais je lui adresse mes sincères félicitations.

Un pignon rectangulaire domine la façade, flanquée de deux clochetons d'angles octogones, qui repose sur un faisceau de colonnes. Un cordon de personnages est placé au-dessous de la large fenêtre du premier étage, à l'alignement des ouvertures des clochetons. Jésus-Christ est placé au centre du groupe, tandis que le Père-Eternel siège en haut, c'est-à-dire que son image occupe la partie centrale du mur terminée en pointe. La décoration de la porte centrale, en plein-cintre, consiste en quatre archivoltes s'appuyant sur de jolies colonnettes. Les deux autres portes sont de plus petite dimension. Le même dessin est reproduit au premier étage, consistant en une vaste ouverture flanquée de deux autres moins importantes et séparées des deux arcatures coupées à la base du premier degré d'élévation.

Trois absides demi-circulaires composent le chevet, éclairé par des fenêtres de style ogival primitif, caractère de l'architecture de la fin du XII[e] siècle, tandis que le plein-cintre est représenté par d'autres ouvertures placées alternativement entre celles qui affectent la forme de l'arceau en arête. Toute la partie absidiale de l'église est entourée d'une série d'arcatures qui décore la base, malheureusement détériorées par le temps et l'humidité. Des faisceaux de colonnettes qui ont été

tronquées sans doute aux XV[e] et XVI[e] siècles, époque à laquelle le monument a été fortifié sont encore visibles entre chaque fenêtre. Le clocher carré, peu élevé, a été construit à l'intersection des transepts et forme deux étages percés chacun de quatre fenêtres sur chaque face. Des arcatures ornent le soubassement.

Le cloître contiguë à l'église a été démoli dans sa partie septentrionale. C'est vraiment dommage, attendu que cette élégante construction du XV[e] siècle, a été une véritable perte pour les arts. Quelques restes subsistent encore et on aperçoit les débris des gracieux arceaux des imposantes travées qui s'appuient sur des assemblages de délicieuses colonnettes et de légers motifs de décoration triangulaire d'une exquise perfection. Les ouvertures représentent des festons trilobés. L'architecte fut Pierre d'Ambroise (1476). Ses armoiries figurent sur les nervures des voûtes : *perlé d'or, et de gueules de six pièces* (1).

L'intérieur comporte trois nefs. Je remarque que les voûtes ont été construites à différentes époques. Pour arriver au sanctuaire, il y a dix travées : les trois premières ont seules conservé leurs voûtes primitives, en arceau brisé, tandis que les autres, le chœur, le déambulatoire, et les chapelles rayonnantes datent du XIII[e] siècle, avec leur style angevin. Les bas-côtés paraissent plus anciens, parce que leurs voûtes ont conservé les arceaux du commencement du XII[e] siècle, puis ils sont séparés de la principale nef par huit piliers. Ceux des trois premières travées datent de l'origine du monument : les cinq autres sont formés par un ensemble de colonnes engagées et les chapiteaux comportent des personnages et des scènes de la Bible. La coupole sur trompes, placée au centre du transept, forme la base du clocher. Les chapelles de l'abside ont été édifiées au XVII[e] siècle. Les stalles du chœur, en bois sculpté, sont d'une exécution remarquable, ainsi qu'un

(1) *Monuments du Poitou*, Bélisaire Ledain.

lutrin datant de la même époque. Il représente un oiseau de proie, moitié aigle, moitié lion, avec les ailes déployées, tenant dans ses griffes une cartouche, destiné à recevoir le livre liturgique sur lequel on lit : « *Pax* », devise de l'ancienne confrérie des Bénédictins. La base de ce meuble très remarquable est formée par un groupe de trois chérubins dodus et moulés d'une façon exquise qui portent un volumineux bouquet de roses sur lequel repose trois têtes d'anges servant de support au griffon (1).

Du côté sud, l'église est éclairée par dix fenêtres cintrées. Les bandeaux comportent de fort gracieuses moulures, dents de scie, ornements en forme de palmier, billettes, rosons, etc., etc.

L'heure du départ approche ; chacun regagne son traînage. Je me souviendrai longtemps de Saint-Jouin de Marnes, à cause de sa belle église et d'un certain petit vin blanc d'Anjou, servi par les mains des Grâces !!!

La distance entre Saint-Jouin et Saint-Généroux n'est pas très éloignée. On traverse le bourg d'Irais, situé dans une plaine qui rappelle le pays de Loudun. Dans le lointain, on distingue la silhouette confuse du château d'Oiron. Encore quelques minutes et on débarque devant l'église de Saint-Généroux.

Cette église passe pour être un des plus anciens monuments religieux de France. Est-il Carlovingien ? Des discussions interminables ont eu lieu à ce sujet entre archéologues poitevins et autres sommités de cette science. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que la construction est bizarre et je ne me souviens pas d'avoir été appelé à examiner un local destiné au service divin, ayant un aspect plus archaïque et qui ressemble à un antique mausolée (2).

(1) J'avais eu l'occasion de voir le dit lutrin au Petit Palais (Exposition Universelle de 1900).

(2) D'après la chronique, Saint-Généroux, religieux de Saint-Jouin, aurait laissé son couvent pour se retirer dans une pieuse retraite sur les bords du Thouet. Plusieurs miracles auraient été accomplis sur sa sépulture.

Je ne suivrai pas mon collègue et ami Berthelé, ancien archiviste des Deux-Sèvres, dans ses savantes descriptions, je me contenterai de faire un examen rapide de ce monument qui excite au plus haut degré la curiosité des membres de la Société. Au sud, on remarque des frontons triangulaires, qui ont été restaurés, il y a quelques années. Un cordon de feuilles de pampre est placé au-dessus. Le même genre de décoration existe dans la partie orientale de l'église et sur son chevet qui offre une surface unie.

L'intérieur n'offre qu'une seule nef, qui n'a jamais supporté aucun ouvrage de maçonnerie : la couverture en bois est en très mauvais état (1), les trois arcatures ouvertes qui sont posées sur les piles carrées servant de support aux trois arcades du transept sont pourvues de colonnettes et de chapiteaux sans ornement. Ce qui démontre que nous sommes en présence de l'architecture romane dans toute sa pureté, c'est-à-dire l'époque du X<sup>e</sup> siècle (2). Il est probable que cet édifice a été remanié au XII<sup>e</sup>. Des travaux récents ont été exécutés et j'ajoute que, malgré une grosse dépense, ils n'ont pas été heureux.

Le village de Saint-Généroux est agréablement situé sur les deux rives du Thouet, en aval de Parthenay. Un pont du XIII<sup>e</sup> siècle, en dos d'âne, traverse cette charmante rivière, ombragée par une multitude d'arbres. Plusieurs collègues, munis de leur appareil photographique, prennent plusieurs épreuves de ce petit coin sauvage, mais très pittoresque. Une croix en pierre, paraissant ancienne à cause de sa détérioration, est placée au centre de ce passage.

La dernière étape aura lieu à Airvault, localité dans laquelle aura lieu l'assaut de fourchettes. Douze kilomètres nous séparent de cette bourgade, mais nous sommes agréablement distraits par la route accidentée que nous parcourons. Les

(1) Les dimensions de l'église sont de 29 mètres en longueur et 11 mètres 60 de largeur.

(2) J. Berthelé, *Monuments du Poitou*.

bords sinueux du Thouet sont ravissants, vers midi et demi nos voitures nous déposent devant l'*Hôtel des Voyageurs*.

Une grande tente — comme à Chauvigny — est dressée au milieu de la cour de l'hôtellerie. Cent et quelques convives prennent place à une table abondamment servie de victuailles, M. le docteur Jauraud, maire de l'endroit, et M. le curé-doyen d'Airvault nous font l'honneur d'assister à notre banquet. La musique municipale, par une attention délicate de M. le maire, fait entendre plusieurs joyeux morceaux de son répertoire. Tous nos compliments au chef de la fanfare et aux habiles exécutants.

J'avais visité, il y a quelques années, la petite ville d'Airvault qui possédait alors des rues étroites avec des maisons en bois formant saillies et remontant sans aucun doute au XVI[e] siècle. Hélas ! un grand nombre de ces pittoresques constructions ont disparu, pour faire place à des habitations modernes qui sont hideuses à cause de leur uniformité.

Avant de faire la description de l'église et du château, je résumerai en quelques mots, l'histoire d'Airvault. Pendant la seconde moitié du X[e] siècle, « bourg seigneurial, protégé par son château-fort, faisait partie de la vicomté de Thouars. Une communauté de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin fut installée par Aldéarde d'Aunay, vers 964. Plusieurs familles possédèrent cette terre du XII[e] ou XVI[e] siècle puis elle fut érigée en marquisat en 1660, en faveur des Ysoré qui la possédait depuis un siècle. Pendant la Révolution, ce domaine appartenait à la famille de Richeteau, mais j'ignore s'il a été vendu nationalement. Pierre de Saine-Fontaine, qui fut un architecte de mérite aux XI[e] et XII[e] siècles, fut abbé d'Airvault. Le trop célèbre cardinal Dubois a été pendant quelques années à la tête de cette Abbaye. L'horlogerie d'Airvault a joui d'un certain renom sous l'ancienne monarchie (1).

L'église d'Airvault, est d'après le rapport de M. Berthelé —

(1) Monographie d'Airvault, J. Berthelé. *Grande Encyclopédie*, t. I, p. 1068.

déjà plusieurs fois cité — l'un des monuments les plus intéressants du département des Deux-Sèvres, au point de vue iconographique. L'abbé Pierre de Saine-Fontaine en fut le constructeur (1095 à 1100). Il paraîtrait que l'église de Saint-Jouin aurait été bâtie par le même architecte. L'ancienne église abbatiale, située devant une place publique, est placée en contre-bas de la chaussée et il faut descendre plusieurs marches avant de pénétrer sous le porche. La façade est romane ; une statue équestre, passablement endommagée représente vraisemblablement Constantin. Un vaste nartkex, qui ne se trouve pas dans l'axe de la nef principale, est voûté d'arêtes, puis on pénètre dans l'église qui contient trois nefs. La principale était dans le principe voûtée en bois, tandis que les collatéraux avaient leur voûte en berceau. Au XIII[e] siècle, des réparations importantes furent faites à l'église. La nef et le chœur étaient, comme je viens de le dire, recouverts d'un plafond de bois, qui fut remplacé par une couverture en moellons, composée d'une série d'ogives se recouvrant partiellement les unes sur les autres et renfermant un grand nombre de nervures secondaires. Cette disposition de voûtes est d'un gracieux aspect et on le rencontre très rarement en France. Les piliers méritent une attention toute particulière, à cause des quatre-feuilles formés par un groupe de quatre colonnes. Les chapiteaux sont ornés de sculptures originales et méritent d'être étudiés attentivement à cause des personnages qui me paraissent des héros de l'histoire sainte. Le centre du transept forme un carré qui a été remanié au XIII[e] siècle. Le clocher, également carré, est placé au-dessus et la flèche octogonale qui le surmonte est flanquée de quatre petites pyramides. Quelques fragments de sculptures du X[e] siècle ont été conservés dans le bas côté septentrionnal, non loin du transept. Le tombeau roman qui a été longtemps supposé comme étant celui d'Aldiarde, femme d'Hubert I[er], vicomte de Thouars et fondatrice de l'église, se trouve dans la partie du nord, non loin du transept, mais il est prouvé

aujourd'hui, par suite de fouilles faites par le P. de la Croix, que c'est celui de Pierre de Saine-Fontaine. Le transept comporte une chapelle à chaque extrémité, puis le chœur est entouré d'un déambulatoire sur lequel trois chapelles absidiales viennent s'ouvrir. Une magnifique frise, placée au-dessus des fenêtres, entoure le monument. Le cloître date du XV° siècle. Quelques vestiges subsistent encore dans le jardin du presbytère. La salle capitulaire a conservé ses jolies voûtes de la seconde moitié du XII° siècle (1). Les bâtiments conventuels ont été convertis en gendarmerie.

Le château-fort, fièrement perché sur la crête d'une colline qui domine la ville et la vallée du Thouet, est depuis longtemps transformé en ferme. Les murs d'enceinte sont encore visibles, mais bien détériorés. Le plan de cette forteresse du moyen-âge consiste dans une figure carrée, allongée, mesurant 130 mètres sur 65, avec des tours fortifiées aux angles. Trois ont été conservées, y compris celle qui protégeait l'entrée. Cette motte féodale a été incendiée en 1569 par Coligny, après son insuccès à Moncontour.

Le rappel sonne !!! La longue suite des archéologues se dirige vers la gare d'Airvault. On profite des quelques instants qui restent avant le départ, pour aller visiter le fameux pont de Vernay, construit vers la fin du XI° siècle, sur le Thouet, par les moines de l'endroit (2). Ce pont, construit en dos d'âne, consiste en treize arches. Les onze premières sont en plein cintre, soutenues chacune sur trois arcs doubleaux. Les deux autres ont été refaites, il y a quelques années, mais l'architecte a été mal inspiré, en suivant la méthode moderne en élevant la clef des voûtes et en les parant de petites consoles renversées. Pendant les guerres de Vendée, ces deux arches ont été détruites et ont fait place jusqu'en 1866 à une passerelle en bois. Notre aimable collègue, le docteur Birot,

(1) Guide indicateur.

(2) Ce pont a remplacé un plus ancien qui avait été édifié par les Romains. Voie romaine entre Poitiers et Nantes.

de Lyon, braque sa mitrailleuse sèche, je veux dire son objectif photographique sur le pont de Vernay, afin de prendre par la même occasion toutes les physionomies des membres du Congrès.

A cinq heures, notre train spécial vient nous chercher à la petite station d'Airvault-Ville. Après un court arrêt à Moncontour, nous arrivons à Poitiers à 7 h. 40, enchantés de notre excursion dans les Deux-Sèvres.

## V

### Excursion a Nouaillé

*Mardi, 23 juin.*

Le rendez-vous de la dernière excursion a lieu à deux heures devant les Halles, c'est-à-dire au centre de la ville de Poitiers. Une longue file de voitures est rangée le long des trottoirs, jusqu'à la place d'Armes. La curiosité des boutiquiers du voisinage est excitée au plus haut point : ils nous regardent avec un air moqueur, en agrémentant leurs plaisanteries de quolibets et de lazzi, plus ou moins spirituels.

Au signal donné par le commandant — je veux dire le brave Chevalier — le cortège se met en branle et nous traversons lentement les ruelles de l'ancienne capitale du Poitou et nous prenons la route de Nouaillé qui n'offre rien d'attrayant, parce qu'après avoir dépassé les faubourgs de la ville, nous traversons un pays presque dépourvu d'arbres.

Quelques minutes d'arrêt, sur le passage à niveau qui traverse la voie ferrée près de la Cardinerie, *aliàs* Maupertuis. D'après la tradition, c'est dans cet endroit que la fameuse bataille de Poitiers a eu lieu et que Jean II, l'infortuné roi de France, a été fait prisonnier par le Prince Noir en 1356.

Le village de Nouaillé est délicieusement situé sur les bords

du Miosson, petit affluent du Clain. L'abbaye était autrefois fort puissante et remontait aux premiers siècles de l'ère chrétienne. La date la plus ancienne remonte à l'année 664. Plusieurs fois saccagée (1), incendiée et à peu près détruite en 1569, par l'armée de Coligny, à l'époque du siège de Poitiers, elle fut relevée en partie au XVII[e] siècle, par l'abbé François de la Béraudière, évêque de Périgueux (1620-23). La chronique dit que le bâtisseur de cet important monastère tomba de son carrosse en traversant une garenne, située à proximité et se cassa un bras. Cet honorable prélat ne revint jamais à Nouaillé et passa le commandement de l'abbaye à son neveu, Emmanuel de la Béraudière, docteur en Sorbonne (2).

La tour de l'église ou plutôt le clocher forme un donjon, attendu que les galeries de ronde sont très apparentes au sommet des murailles extérieures, j'ai remarqué dans la partie sud des modillons sculptés qui ne sont pas sans valeur artistique et qui excite l'hilarité générale de mes collègues. Je ne crois pas devoir en faire la description.

A l'entrée de l'église, se trouve un narthex, placé sous le clocher. Une imposante coupole renferme trois nervures qui prennent leur point d'appui sur des colonnettes et sur de gracieux supports. Ladite coupole est soutenue par des angles de voûte en encorbellement et s'élève à une grande hauteur. La nef possède des proportions heureuses. Mais les bas-côtés sont très exigus. Quant aux piliers, ils sont formés par quatre colonnes engagées, et la décoration de leurs chapiteaux nous ramène à l'époque du XI[e] siècle. Le chœur est fermé par un jubé en bois du XVIII[e] siècle, c'est la première fois que je vois cette sorte de tribune en Poitou. Des boiseries, paraissant faites à la même époque, sont placées derrière les deux rangs de stalles qui ne manquent pas aussi d'un certain mérite.

(1) Par les Normands en 845, puis par les Anglais au XIV[e] siècle.

(2) *Monuments du Poitou.*

Il y a encore à noter l'ancien logis abbatial bâti vers la fin du XVe siècle par Raoul du Fou, avec sa porte d'entrée munie de la décoration gothique qui florissait à l'époque. Très jolie tour d'escalier à pan coupé, flanquée d'une autre petite tourelle ronde [1]. Une cheminée originale, avec couvercle découpé à jour, se trouve à l'entrée des anciens bâtiments conventuels.

Nous arrivons à Poitiers à l'heure du dîner. C'est le moment de se séparer, parce que le Congrès est dissous. On se dit au revoir jusqu'à l'année prochaine. La 61e session doit avoir lieu en 1904, au Puy en Velay.

(*Fin*). Ed. du Trémond.

(1) Guide indicateur.

# NOS COLLABORATEURS

## M. LE MARQUIS D'ELBÉE

PETIT neveu du célèbre général qui fut un des héros de l'épopée Vendéenne, M. le marquis Charles-Maurice d'Elbée embrassa tout jeune la carrière des armes.

Entré au service comme élève à l'Ecole spéciale militaire, le 16 octobre 1865, il fut nommé sous-lieutenant le 1er octobre 1867, lieutenant le 1er septembre 1870, capitaine le 28 octobre 1875.

Nommé au 28e bataillon de chasseurs à pied, puis officier d'ordonnance du général commandant le 17e corps d'armée, il fut promu chef de bataillon le 29 décembre 1893 et lieutenant-colonel le 11 juillet 1898.

Retraité le 30 juin 1900, avec 34 ans de services effectifs et sept campagnes, savoir : en 1870, Sénégal et France ; en 1871, intérieur ; 1873 à 1887, Cochinchine. Attaché à la brigade topographique du Sénégal pour la carte du Cayor, il revint en France pour faire la campagne contre l'Allemagne, dans l'armée de la Loire, et prit part aux combats de la reprise d'Orléans par le corps de Frédéric-Charles. Compris dans les cadres de formation du bataillon d'infanterie de marine constitué pour la garde de l'Assemblée nationale à Bordeaux, il prit part à la prise de Paris en mai 1871, par l'armée de Versailles. Nommé inspecteur stagiaire des affaires indigènes en Cochinchine en



M. LE MARQUIS D'ELBÉE

D'APRÈS UN CLICHÉ DU *Panache*.

1873, administrateur auxiliaire en mai 1875, et titulaire en 1876, il passa successivement aux postes de Cholon, Long-Xuyen et Tayninh, où il fit partie de la colonne expéditionnaire envoyée en 1876, au Cambodge, contre le rebelle Si Watha, frère du roi Norodom.

Chevalier de la Légion d'honneur depuis le 28 décembre 1883, avec la mention 18 ans de services, sept campagnes, M. le colonel d'Elbée a publié plusieurs études historiques remarquables sur les Guerres de Vendée.

Dernièrement M. le marquis d'Elbée, dont l'attachement à la Religion s'est manifestée dans de nombreuses et toutes récentes circonstances, a été nommé Camérier secret de S. S. Pie X.

La *Revue du Bas-Poitou* est heureuse et fière de le compter parmi ses plus appréciés collaborateurs et ses meilleurs amis.

# LIVRES NOUVEAUX

Notre excellent ami H. Baguenier-Desormeaux est certainement un des écrivains de l'époque actuelle qui connaissent le mieux l'histoire des guerres de Vendée. Il en a fourni maintes preuves dans ses études antérieures et il vient de nous en donner un nouveau témoignage en publiant pour la Société d'histoire contemporaine et sous le titre *Kléber en Vendée* (1) les curieux Mémoires militaires laissés par le général et qui n'avaient jamais été jusqu'à ce jour l'objet d'une publication textuelle et intégrale.

Ces Mémoires, dont le manuscrit original est conservé aux Archives de la guerre et dont la rédaction paraît devoir être attribuée en grande partie à Strolz, aide-de-camp de Kléber, sont du plus haut intérêt. Dans la pensée de leur auteur, ils devaient comprendre quatre livres : le premier consacré à l'origine de la Guerre Vendéenne, à ses causes et aux événements précédant l'arrivée de l'armée de Mayence en Vendée ; le second relatif à ce qui s'est passé depuis l'arrivée de cette armée jusqu'au passage de la Loire par les Vendéens ; le troisième renfermant le récit des marches et combats sur la rive droite de la Loire jusqu'à la bataille de Savenay, et enfin un quatrième consacré au tableau détaillé des scènes tragiques qui suivirent cette bataille.

Les trois premiers chapitres existent bien dans le manuscrit, mais le quatrième y fait défaut. L'auteur en donne, du reste, l'attristant motif : « Sa plume s'est refusée, dit-il, à décrire les atrocités exercées contre les Vendéens, et les scènes sanglantes dont Nantes fut plus particulièrement le théâtre. »

N'est-ce pas là le témoignage le plus accablant pour les misérables qui au lendemain de l'écrasement de l'armée vendéenne se firent les cyniques bourreaux des malheureux qui avaient survécu à ce désastre ?

La publication de ces précieux Mémoires est précédée d'une intro-

(1) Picard, éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris, in-8° de 565 p. Prix : 8 francs.

duction, où M. H. Baguenier-Desormeaux, avec sa science approfondie des choses de la Vendée militaire, précise d'une remarquable façon le rôle joué par Kléber dans l'Ouest, et plus particulièrement depuis sa rentrée à Nantes avec Marceau.

De copieuses notes, puisées aux sources les plus autorisées, accompagnent le texte original et ajoutent encore à son puissant intérêt.

Tous ceux de nos lecteurs que passionnent à juste titre les souvenirs glorieux de l'épopée vendéenne apprécieront avec nous la portée considérable de cette nouvelle contribution à l'histoire de la Grand-Armée Catholique et royale.

∴

Le Vandale, par M^lle^ *Magali Boisnard* (Sansot, 7, rue de l'Eperon, Paris).

M^lle^ Magali Boisnard n'est point une inconnue pour les lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou*. Son talent de poète s'y est affirmé plus d'une fois, pour la grande joie de ceux qu'attire le charme preneur des jolis vers.

C'est un roman, et un roman fait d'inspiration et de sincérité tout à la fois, que la jeune poètesse Algérienne nous offre aujourd'hui. Et dans cette seconde manière, nous retrouvons sans étonnement toute l'érudition aimable et l'attentive observation qui caractérisent, le talent si personnel de M^lle^ Boisnard.

Du bout de son ombrelle, elle a gracieusement remué les vieilles pierres d'Hypone et son imagination intuitive a brodé sur l'évocation des souvenirs antiques arrachés à la vieille terre Africaine, de merveilleuses pages dont nous recommandons chaudement la lecture à tous les amis de la *Revue*.

∴

Ecrivains et Soldats, de *M. Edmond Biré* (Falque, éditeur, 15, rue de Savoie, Paris).

Nous applaudissons de tout cœur à l'heureuse pensée qu'a eu l'éditeur Falque en réunissant, en ces deux volumes, les remarquables *Causeries* précédemment publiées dans la *Gazette de France* par notre érudit et si regretté compatriote M. *Edmond Biré*.

Nous avons retrouvé, en ces pages posthumes, tout le charme délicat, toute la critique avisée du profond et aimable penseur qu'était M. E. Biré; et nous sommes bien assuré qu'un grand et mérité succès leur sera réservé auprès du public lettré de notre région.

*
* *

LE ROMAN SCIENTIFIQUE D'EMILE ZOLA, par le docteur H. Martineau, (*J.-B. Baillère*).

L'œuvre d'Emile Zola est-elle une œuvre scientifique ? Non, dit M. le docteur Martineau, qui n'est pas seulement le poète charmeur, que nous avons maintes fois célébré ici, mais encore un homme d'une science éprouvée et d'une grande érudition.

Son livre, rempli d'analyses et de comparaisons intéressantes, se recommande tout à la fois au critique littéraire et au simple curieux.

* *

VERS LA HAINE, par Pierre Gourdon. (P. Lethielleux, éditeur.)

Avec un réel talent d'écrivain et un sens psychologique des plus affinés, l'auteur a réussi à mettre en lumineuse évidence les ruines intellectuelles et morales accumulées en France depuis trente années par l'école sans Dieu, et les efforts savamment combinés pour assiéger l'âme de l'enfant et détruire en lui toutes croyances et tout idéal national.

*
* *

Nous parlerons prochainement du *Miracle Moderne* de notre éminent ami Jules Bois, et de la *Route au Soleil* du bon poète Jean Martineau que le poste vient de nous remettre.

R. V.

# CHRONIQUE

**D**ÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES. — Des fouilles entreprises par ordre de M. Paul le Roux, sénateur de la Vendée, sous le château qu'il possède à Saint-Michel-en-l'Herm (ancienne abbaye royale de Bénédictins), viennent d'amener la découverte d'une fort jolie salle voûtée du XIIIe siècle.

Notre collaborateur et ami, M. Léon Ballereau a bien voulu se charger d'en faire plus haut pour la *Revue* une description savamment détaillée.

— Notre distingué collègue, M. le docteur Baudouin, chargé de missions archéologiques en Vendée, vient de passer huit jours à l'Ile d'Yeu, pour fouiller les monuments préhistoriques qui y subsistent encore.

« Il y a découvert surtout des pierres énigmatiques que les savants appellent des « Pierres à cupules » ; et cela en si grand nombre que, désormais, l'Ile d'Yeu va devenir le pays où les amateurs de ces antiquités iront les voir de préférence, tellement elles y sont nombreuses. M. le docteur Baudouin les a toutes photographiées et étudiées ; il va publier un livre sur ce sujet.

« Il a pratiqué aussi de nombreuses fouilles, avec l'assistance de M. Maingourd, ancien maire, et de quatre ouvriers. Il a notamment fouillé le dolmen des Petit-Fradets qu'il a restauré ; découvert aux Tabernaudes une allée couverte, très longue, une belle sépulture en caisson et des menhirs satellites de ces tombeaux.

« Il a même pu mettre au jour les fondations d'une chapelle (?) très ancienne, élevée sur un dolmen disparu au même endroit.

« Dans le tumulus de la Guette, qu'il a déblayé, il a trouvé un beau monument à chambre, dans lequel on avait installé jadis, avant l'époque des Sémaphores, un mât de signal. Au Tremédiau des Landes,

il a trouvé, dans un dolmen ignoré, une belle pierre à cupules : ce qui prouve l'antiquité de ces cavités ! En somme, l'Ile d'Yeu devient ainsi le « joyau mégalithique de la Vendée », et, quand les découvertes de M. Baudouin seront connues, cette région pourra lutter avantageusement avec les environs de Carnac. Mais, pour cela, il faut que les Islais ne continuent plus à démolir les dolmens pour construire leurs fermes et les quais du port ! »

Au *Congrès préhistoriques d'Autun*, M. le docteur Baudouin a fait une savante communication sur les *Puits funéraires* du Bernard.

Grâce à ses démarches, le Polissoir de la Brelaudière, (4.450 k. S. V. P.) a été expédié au Musée de Saint-Germain. Il est donc désormais à l'abri de tout vandalisme.

Autour du monument de Jacques de Liniers. — Un Comité s'est formé à Niort pour l'érection d'un monument à notre illustre compatriote Jacques de Liniers, vice-roi de Buenos-Ayres.

Jacques de Liniers naquit à Niort, en 1753. Il commença ses études au collège des Oratoriens de Niort, puis il servit jusqu'en 1774 au régiment de Piémont-Royal-Cavalerie ; à 21 ans, il quitta l'armée française pour s'engager dans la marine espagnole et reçut la mission de défendre l'Amérique du Sud contre les Anglais. C'est dans les épisodes de cette campagne que de Liniers accomplit les actes mémorables de sa vie.

Buenos-Ayres était tombé aux mains de l'Angleterre. De Liniers la reprit et chassa les Anglais de la Plata après une lutte héroïque.

Mais les Argentins, après avoir, avec l'aide de Liniers, repoussé la domination anglaise, voulurent secouer la domination espagnole. De Liniers réprima quelques soulèvements ; mais la révolution éclata, et le nouveau gouvernement condamna à mort Jacques de Liniers, qui avait sauvé le pays.

Il s'enfuit dans les montagnes du Pérou, fut pris et fusillé le 26 août 1810.

Ses restes, réclamés par le gouvernement espagnol, furent transférés d'Amérique à Cadix, en 1865, et déposés en grande pompe au Panthéon de l'Ile-de-Léon.

Tel est l'homme, dont un comité niortais veut à juste titre glorifier la mémoire.

Au dernier Salon, M. Cabié, un artiste Breton, habitué du bois de la Chaise, et séduit par la beauté des côtes, avait exposé un très bon paysage du *Bois de Noirmoutier*.

Au Conservatoire. — Notre charmante compatriote, M^lle^ Renée Lucas

Ludger) a remporté au Conservatoire le premier prix de tragédie et le deuxième de Comédie.

Tous nos compliments.

RÉCOMPENSE MÉRITÉE. — L'Académie Française a décerné le prix de Courcel (2.400 francs) au Révérend Père Dom Besse, pour son ouvrage : Les *Moines de l'Ancienne France*, T. I, périodes gallo-romaine et Mérovingienne.

Nos félicitations très sincères à l'éminent lauréat.

LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT AU BIEN vient de decerner une médaille de vermeil à notre distingué compatriote et ami, M. Joseph Libaudière, l'excellent architecte Yonnais, pour son intelligente conservation et son habile restauration de nos vieux monuments.

Nous félicitons bien vivement le sympathique lauréat de cette récompense méritée.

NOS COMPATRIOTES. — Parmi les promotions dans la Légion d'honneur du 14 juillet nous avons relevé les noms de deux de nos compatriotes : M. le lieutenant de vaisseau Pervinquière et M. l'ingénieur hydrographe Cot ont été faits chevaliers, tous les deux.

M. du Garreau de la Méchenie, colonel breveté du 5e hussards, est nommé chef d'Etat major du 8e corps d'armée.

— M. le capitaine de frégate François Boyer, gendre de M. Bugnot, le sympathique maire de Saint-André-d'Ornay, vient d'être promu au grade de capitaine de vaisseau.

— M. Jean Poirier-Coutansais a subi brillamment, devant la Faculté de Caen, sa thèse de docteur en droit, pour laquelle le Jury d'examen lui a adressé ses félicitations.

— M. Jean de Lespinay, fils du regretté marquis de Lespinay, ancien député de la 1re circonscription de la Roche, a subi avec un très beau succès à Paris, son premier examen de droit.

— M. Jean Libaudière, élève de 1re année de l'Ecole des Beaux-Arts, a été reçu à son examen de Stricotomie et vient d'avoir un projet mentionné.

Nos félicitations à tous.

NOS COLLABORATEURS. — M. Bocquier a passé avec succès son examen de Professorat pour l'Ecole Normale.

— M. Alphonse Veillet, instituteur d'Aziré, a reçu une médaille de bronze de la Société pour l'instruction élémentaire. M. Veillet, qui est l'auteur d'intéressantes brochures d'histoire locale, a été nommé

inspecteur-correspondant de l'histoire générale des communes de France.

Nos sincères compliments.

L'EXPLORATEUR ROBUCHON. — Il y a près de 2 ans, au commencement d'octobre 1903, notre compatriote, M. Eugène Robuchon, fils aîné du distingué artiste Vendéen, et dont nous avons conté, voilà plusieurs années, l'intéressant roman sur la terre américaine, quittait Poitiers pour aller faire un nouveau voyage d'exploration à travers les forêts de l'Amérique du Sud, dans la région comprise entre l'Equateur, la Colombie, le Brésil et la Bolivie.

Or, depuis le départ de son fils, M. Robuchon n'a pas reçu la moindre lettre de lui. Aussi, l'anxiété du malheureux père se fait-elle chaque jour de plus en plus vive.

Tour à tour, M. Robuchon a écrit au ministère des affaires étrangères, à Paris et au Consulat d'Iquitos (Amérique du Sud), mais de ces deux côtés il n'a pu obtenir la moindre nouvelle.

Espérons que la famille Robuchon ne tardera pas à être rassurée sur le sort du jeune explorateur.

LE DÎNER DE LA MOUGETTE. — Le prochain dîner de la Mougette aura lieu le jeudi 24 octobre à 7 h. 1 2 à la Brasserie Gruber, boulevard Saint-Denis, 25 bis, à Paris.

SUR LE MARBRE. — Nous commencerons dans notre prochain fascicule, la publication d'une savante étude de M. Duval, archiviste de l'Orne sur le physicien naturaliste Réaumur et celle de la notice spécialement écrite pour la *Revue* par M. Paul Legrand sur Jacques Forestier, une des physionomies les plus curieuses de l'Armée Catholique et royale.

L'ORPHÉON DE FONTENAY a remporté un brillant succès au Concours Musical de Tours : un second prix de lecture à vue ; un premier prix d'exécution avec prime de 250 francs; quatre premiers prix dont deux avec félicitations du jury à l'unanimité pour les soli ; et un troisième prix, dans le Concours des quatuor.

Nos meilleurs compliments et à l'Orphéon fontenaisien et à son habile directeur.

UN CENTENAIRE DÉCORÉ. — Sur la demande de M. Raymond de Fontaines, le sympathique député de la 1re circonscription de Fontenay, M. Fayou, Conseiller municipal du Breuil-Barret depuis 74 ans sans interruption, vient d'être fait chevalier du Mérite Agricole. M. Fayou va entrer dans sa 100e année.

Le 20e anniversaire de la « Revue du Bas-Poitou ». — A l'occasion du 20e anniversaire de la *Revue*, M. René Vallette a réuni le 14 septembre, en un banquet cordialement champêtre, servi sous les charmilles désormais historiques de Beauregard, les fidèles collaborateurs, qui depuis tant d'années lui ont permis par leurs précieuses sympathies et leur érudit concours de mener à bien l'œuvre littéraire et historique qu'il poursuit pour la plus grande gloire de notre chère Vendée.

La fête a été réussie de tous points. L'ami Jehan de la Chesnaye en fera le récit avec la verve et le charme qui lui sont accoutumés.

Une Statue méritée. — La ville des Sables-d'Olonne se propose d'élever prochainement une statue à l'un de ses plus illustres enfants, le général Collineau, qui après s'être distingué en Afrique, en Crimée et en Italie, succomba en Chine au cours d'une épidémie de variole.

# CARNET MONDAIN

## MARIAGES

Le 3 juillet, a été célébré en l'église Notre-Dame de Fontenay, le mariage de notre collaborateur et ami M. Louis BLANPAIN de SAINT-MARS avec Mlle Antoinette PICHARD de la CAILLÈRE.

Mgr Robert du Botneau, archiprêtre de Notre-Dame des Sables-d'Olonne, a béni l'union nouvelle et prononcé à cette occasion une très charmante allocution.

Les témoins de la mariée étaient : le colonel Branger, son oncle, et M. Robert de Tinguy du Pouet, son cousin ; ceux du marié : M. J. Blanpain de Saint-Mars, son frère, et M. de Liniers, son beau-frère.

A l'issue de la cérémonie religieuse, que rehaussèrent des chants exquis et une délicieuse musique et à laquelle assistait toute l'élite de la Société Vendéenne, un lunch assis a réuni, dans l'hôtel de M. Pichard de la Caillère, les nombreux amis des deux familles.

Au champagne, deux toasts très applaudis ont été portés par MM. E. Robert du Botneau et M. H. de Rochebrune, qui se sont faits, en termes excellents, les interprètes fidèles de tous les assistants.

— Le 10 juillet, a été célébré en l'église Saint-Roch à Paris le mariage de Mlle Lucy CHEVALLEREAU, fille du sympathique docteur Chevallereau, président des *Vendéens de Paris*, avec M. le docteur PABEUF, de Luçon.

A l'occasion de ce mariage le Conseil d'Administration des Vendéens de Paris a eu la très gracieuse pensée d'offrir à Mme Lucy Chevallereau une magnifique œuvre d'art : *La Naissance de Bacchus*.

— Le 31 juillet, a été célébré en l'église Saint-Pierre de Chaillot, à Paris, le mariage du comte Jean de TINGUY du POUET, auditeur au Conseil d'Etat, avec Mlle Andrée RICARD.

Les témoins étaient, pour le marié : M. Chantegrellet, président du Conseil d'Etat et le vicomte de l'Espinay ; pour la mariée : M. Paul Corbin, son oncle, et M. Maxime Grimprel, son beau-frère.

La quête a été faite par Mlle de Chaillé et M. Robert Ricard, enseigne de vaisseau ; Mlle Benedetti et le vicomte de Possesse ; Mlle Milcent et le vicomte de Béjarry, et par Mlle Petit-Le-Roy au bras de M. de Bienville.

— M. L'abbé de Guerry de Beauregard a béni, en l'église paroissiale de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure), le mariage de Mlle MADELEINE MOSNEREAU, fille du regretté docteur, et de Mme Mosnereau, avec M. RENÉ CHARUEL, notaire à Chavagnes-en-Paillers, dont la famille bien connue en Vendée et en Bretagne figure aux plus glorieuses pages de l'histoire vendéenne.

Le Saint-Père avait daigné envoyer sa bénédiction apostolique aux jeunes époux.

Les témoins du marié étaient : le comte de Suzannet, conseiller général de la Vendée, maire de Chavagnes-en-Paillers, et le comte de Guerry de Beauregard ; pour la mariée : M. Mosnereau, son frère, et M. Gourmel.

Les demoiselles et les garçons d'honneur étaient : Mlles Madeleine Legrand, Henriette et Marie Arnauld, Pommier et Labadie ; le vicomte Jules de Guerry de Beauregard, M. Guy de Lavrignais, M. Gilbert de Guerry de Beauregard, MM. Martinet.

— Le 1er août 1907, a été célébré dans l'église Saint-Clément, à Nantes, le mariage de M. GEORGES-GAËTAN-MARIE-JOSEPH DE LA TRIBOUILLE, avec Mlle HENRIETTE-MARIE-JOSEPH JACOBSEN, fille de M. Henry Jacobsen, maire de Beaufou (Vendée), et de Madame, née de Tinguy.

— Le 13 août 1907, a été célébré à l'église de Mareuil-sur-le-Lay le mariage de M. EDMOND DEBOIS, avocat, avec Mlle ALICE BUET, fille de M. le docteur Buet.

— Le 28 août, a été célébré en l'église d'Aizenay (Vendée) le mariage du docteur ROY, avec Mme Vve MAURICE THOMAS, née JEANNE DESMERIE, du diocèse de Bordeaux.

La bénédiction a été donnée aux jeunes époux par M. l'abbé Ivan Villeneuve, cousin de la mariée, qui a prononcé à cette occasion une charmante allocution.

— Le 24 septembre, a été béni en l'église du Puybelliard le mariage de Mlle MADELEINE QUERQUI, fille du sympathique maire du Puybelliard, et de Madame, née Möller, avec le Marquis BERNARD GUADAGNI, ingénieur à Florence, membre de l'Institut des ingénieurs civils de Londres.

A l'issue de la cérémonie religieuse, une magnifique réception a eu lieu au château du Puybelliard.

— Nous enregistrons de même avec plaisir la nouvelle du mariage de notre érudit collaborateur M. Léon DUBREUIL, avec Mlle Yvonne SALAÜN, la fille de l'artiste-peintre bien connu, qui a été célébré à Guingamp, en août dernier.

— Nous apprenons le prochain mariage de M. Louis BAZIRE ingénieur des Arts et Manufactures, frère de notre distingué confrère et ami Henri Bazire, avec Mlle Germaine MARCELLOT, fille de M. J. Marcellot, maître de forges, propriétaire des usines d'Eurville (Haute-Marne).

## NAISSANCES

Mme la vicomtesse Henri de GRIMOUARD, femme de notre sympathique collaborateur et ami, a heureusement mis au monde une fille qui a reçu au baptême le prénom d'Anne.

— Mme Joseph DUCHAISNE est également accouchée d'une fille qui a reçu au baptême le prénom de Bernadette.

Nos félicitations et souhaits les meilleurs.

# NÉCROLOGIE

Le vicomte Joseph-Marie-Louis de TINGUY, décédé à Nantes, fin juin, dans sa 44e année.

Ses obsèques ont été célébrées en l'église de Mouilleron-le-Captif (Vendée).

M. Léon GROLLEAU, ancien maire de Martinet, décédé le 3 juillet, à l'âge de 81 ans, en son château de la Malvergne.

A ses obsèques, M. de Lauzon, conseiller d'arrondissement, a prononcé un éloquent éloge du défunt « homme droit, juste et loyal, administrateur modèle et chrétien fervent ».

M. Emile GOUBIE, l'écrivain lettré, le poète aimable, qui était en même temps un causeur charmant et un parfait homme de cœur, est décédé aux Sables-d'Olonne, le 28 juillet.

M. Goubie était le beau-père de notre excellent confrère M. Marcel Béliard, rédacteur en chef *de la Plage* des Sables-d'Olonne, auquel nous adressons nos plus sympathiques condoléances.

M. l'abbé RIGAUDEAU, curé de Saint-Laurent-sur-Sèvre, décédé le 22 août 1907.

Mme Vve G. RIVALLAND, décédée le 17 août dans sa 72e année.

Ses obsèques ont été célébrées le 20 août en l'église Notre-Dame de Fontenay au milieu d'une grande affluence. Après la cérémonie le corps a été transporté à Maillezais, où a lieu l'inhumation.

Mme Baron-Latouche et son fils conduisaient le deuil.

Mme Pierre MERVEILLEUX du Vignaux, née de Rorthays, décédée au château de Gouteville (Seine-Inférieure) à l'âge de 35 ans, le 27 août.

Ses obsèques ont eu lieu le 31 août, en l'église de Saint-Sornin, au milieu d'une assistance considérable de parents et d'amis.

Le cierge d'honneur était porté par Mme Louis de la Basselière ; les cordons de poêle étaient tenus par Mme de la Mardière, la vicomtesse de Maupeou et par deux fermières de la regrettée défunte.

Le deuil était conduit par MM. Pierre Merveilleux du Vignaux et ses fils, auxquels nous adressons de nouveau l'expression de nos sympathies les plus douloureusement émues.

M. le baron HENRI-MARIE-ALEXANDRE-FRANÇOIS DE SALES DE BAVRE, décédé à Boulogne-sur-Mer, dans sa 66e année.

Nous adressons à notre ami M. le baron Raynal de Bavre et à Mme de Bavre nos plus vives condoléances.

Mme DE BOISMARTIN, Vve de M. Henry de Boismartin, ancien receveur général des Douanes, chevalier de la Légion d'honneur et de St-Grégoire-le-Grand, vient de succomber à Paris.

Ses obsèques ont eu lieu aux Sables-d'Olonne, le 6 septembre 1907.

Le deuil était conduit par M. Rougelot, neveu de la défunte, et par Mgr Robert du Botneau, et MM. Auvynet, de Nathan, Lynier de la Chevallerée, du Garreau, de Lépinay, ses cousins, auxquels nous adressons nos sincères condoléances.

Mlle ANNE-MARIE LOUIS, enlevée en quelques jours à l'affection si légitime des siens, le 2 septembre 1907, à Fontenay-le-Comte.

Ses obsèques, auxquelles nous avons eu le grand regret de ne pouvoir assister, ont été célébrées le 4 septembre en l'église Notre-Dame de Fontenay, au milieu d'une nombreuse assistance.

Nous offrons de nouveau à M. et à Mme Louis, si cruellement éprouvés, et à leur fils, notre excellent collaborateur et ami Raymond Louis, l'expression de nos plus douloureuses sympathies.

SERVICE ANNIVERSAIRE. Le 18 juillet a été célébré dans l'église de Chantonay un service anniversaire pour le repos de l'âme du toujours si regretté Marquis ZENOBE de LESPINAY, maire, conseiller général et député de la Vendée.

Une foule considérable d'amis avait tenu à prouver combien était fidèlement gardé le souvenir de l'homme de bien, qu'une mort cruelle a trop tôt ravi à l'affection des siens et à la sympathie de tous.

Nous profitons de cette douloureuse cérémonie pour renouveler à Mme la marquise de Lespinay et à tous les siens l'expression de nos respectueux hommages.

# BIBLIOGRAPHIE

Sous ce titre : *A la Mémoire de Monsieur Edmond Biré*, ses enfants ont pieusement réuni en une élégante plaquette les notices nécrologiques qui ont été consacrées par la presse de Paris et de Province à l'éminent et regretté critique, et quelques-unes des lettres de sympathie adressées à la famille par les amis et admirateurs de l'illustre défunt.

La brochure se termine par la liste des œuvres de M. Edmond Biré, lesquelles viennent de se compléter par la publication posthume, chez l'éditeur Henri Falque, de deux précieux volumes ayant pour titres *Ecrivains et Soldats*.

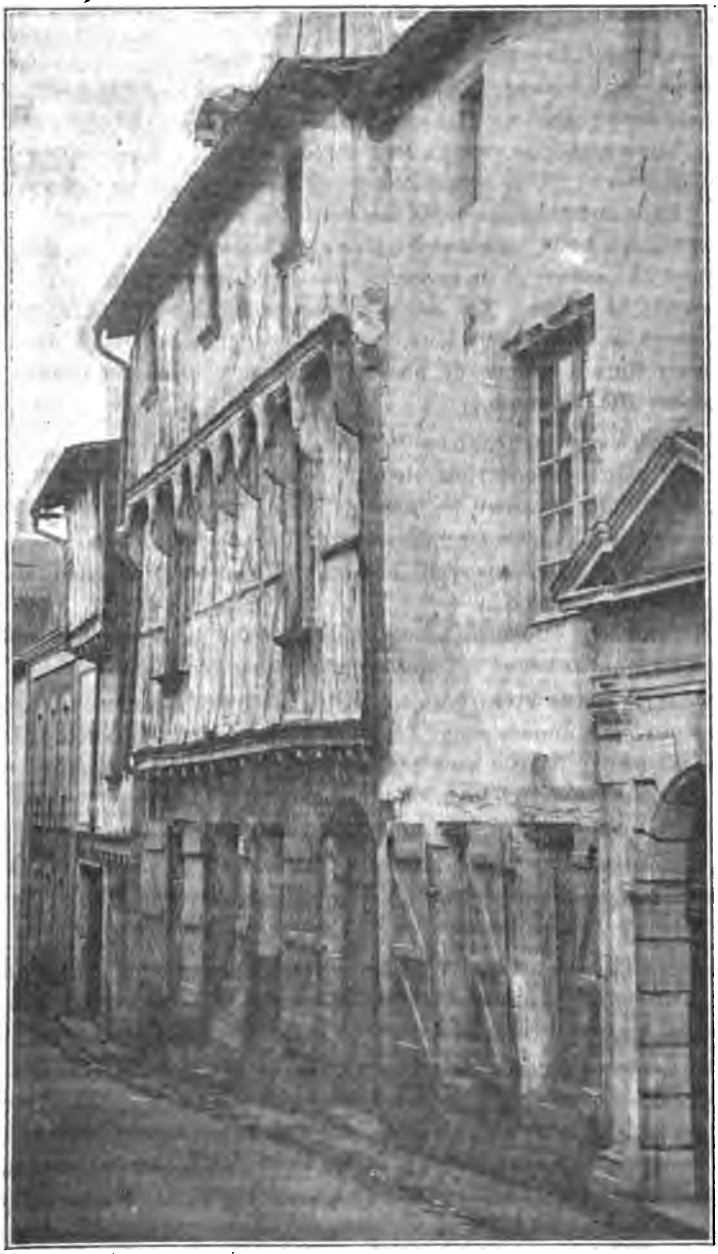
— M. Oscar Havard a consacré, dans l'*Eclair* du 17 août 1907, un article justement élogieux aux Mémoires de Kléber que notre excellent ami H. Baguenier-Desormeaux vient de publier sous le titre *Kléber en Vendée*.

— Nous signalons — en attendant mieux — l'apparition des Mémoires du comte Toussaint-Ambroise-Talourd de la Carterie, né en 1743, dont l'éditeur Anglais John Low a révélé les curieux souvenirs. Annotés par Pierre-Amédée Pichot et enrichis d'une introduction par Frédéric Masson, qui en profite pour exposer quelques idées originales, l'œuvre vaut d'être lue par tous ceux qu'intéressent les Guerres de Vendée.

— M. P. Gourdon continue dans la *Revue d'Anjou* la publication de ses très intéressantes pérégrinations historiques *Sur les Chemins de la Vendée*. Son dernier article (n° de mai-juin 1907) est consacré à *Vihiers* et au grand *Choc*, de la guerre de Vendée qui eut lieu sous les murs de cette ville et dont Piron fut le héros.

— C'est de la Vendée aussi, mais de la Vendée Moderne, avec les idées qu'on tente d'y implanter et les dangers qui la menacent, que M. P. Gourdon nous parle dans le joli roman qu'il vient de publier chez Lethielleux, à Paris, sous ce titre *Vers la haine*.

Historien et romancier, M. Gourdon est toujours un écrivain charmant dont l'érudition profonde et le style élégant sollicitent également le lecteur.



**MAISON DU XV^e SIÈCLE A SAINT-MAIXENT**

**BERCEAU DE LA FAMILLE VALLETTE**

**(Cliché de la *Société des Antiquaires de l'Ouest*).**

— Le Tome 30e (1906) des Mémoires de la *Société des Antiquaires de l'Ouest,* que nous venons de recevoir, contient une importante étude, d'une documentation remarquable, de notre distingué compatriote M. Pierre Rambaud, sur la *Pharmacie en Poitou,* jusqu'à l'an IX.

Cette étude, qui témoigne d'une érudition impeccable, est accompagnée de nombreuses pièces justificatives, et de plusieurs illustrations, dont nous reproduisons l'une d'elles avec l'aimable autorisation de l'auteur et de la *Société des Antiquaires.* Cette image représente la maison XVe siècle qu'occupaient à Saint-Maixent les ancêtres de notre directeur, lesquels pendant plusieurs générations y tinrent officine de pharmacie, à cette enseigne pleine d'à propos : *Hic Valetudo.*

— Notre excellent confrère M. Gustave Guitton, qui est venu chercher le calme reposant du plein air, dans les campagnes de l'Orne, nous annonce d'Aunou-le-Faucon, l'envoi prochain de deux nouveaux volumes : *La Gaie Villégiature* et les *Exagérées.*

Nous nous réservons d'en dire tout le bien qu'ils méritent dans un prochain numéro.

M. Guitton publiera prochainement dans la *Revue* des notes très-personnelles sous le titre *Impressions de Vendée.*

— M. le Mis de Vivès, hôte du Bois de la Chaise à Noirmoutier, depuis plusieurs années, vient d'éditer à un petit nombre d'exemplaires un joli poème de 200 vers sous le titre *Fantaisies rythmées sur le Bois de la Chaise-Dieu,* où il a consigné ses impressions sur le charme du Bois et l'hospitalité des plages de la côte Noirmoutrine.

— Notre érudit collaborateur, M. l'abbé Baraud, a publié dans la *Semaine Catholique* de Luçon un travail fort intéressant sur *Saint Vincent de Paul et ses œuvres en Bas-Poitou* (août 1907).

— Sous le titre *Choses et Gens de Vendée,* nous avons commencé dans la *Vendée* la publication d'une série nouvelle de *Courriers littéraires,* dont le titre est à lui seul tout un programme.

— La *Revue des Questions héraldiques* (no du 25 mai 1907), consacre un article bibliographique à la savante notice publiée dans cette *Revue* par M. le Dr Atgier sur *l'Abbaye de Ré* (3e édition, avec eaux-fortes hors texte par l'habile graveur Rochelais M. Emile Cuneau.

— Dans l'*Echo de Saint-Filibert de Noirmoutier* (no de juillet 1907), sous ce titre une *Héroïne de Noirmoutier pendant la Révolution,* nous trouvons une notice intéressante sur *Reine Elisabeth Québaud,* modeste ouvrière, qui pendant l'époque révolutionnaire prodigua courageusement ses secours et ses soins aux prisonnières de la 1re Ré-

publique, notamment à Mmes d'Elbée et Mourain de l'Herbaudière, ainsi qu'aux prêtres cachés dans diverses maisons de l'île.

— Le même recueil contient la suite des très intéressantes notes de notre excellent collaborateur M. L. Troussier, sur l'*Abbaye de la Blanche.* Il y décrit, cette fois, le mobilier, d'après des pièces de 1790, et nous apprend que la *Bibliothèque* de l'Abbaye comprenait alors 1294 volumes, et que les *Vases Sacrés* se composaient de cinq calices d'argent, un ciboire d'argent, un soleil d'argent, un encensoir et sa navette d'argent, une croix d'argent et une boite aux Saintes-Huiles en argent.

— *Les Histoires de Chez Nous* (n° 3 de la 4e année) nous apprennent la mort du bon poète patoisant Jules Guérin, décédé à Mesnil-sur-l'Estrée (Eure), où il était depuis de longues années correcteur à l'Imprimerie Firmin Didot.

Jules Guérin nous laisse sous le titre *Trelans et Rigourdaines* un bouquet charmant de poésies en patois bas-poitevin, d'un archaïsme merveilleux, où il exalta les sites et les légendes du pays natal, de ce marais de l'Ile-d'Elle où il est venu dormir le grand sommeil.

Nous devions un hommage à ce modeste barde Vendéen, qui célébra maintes fois et avec tant de bonheur toujours la petite patrie dans la langue rustique et combien pittoresque de nos aïeux.

— A lire dans le *Pays d'Arvor,* de juillet 1907, le début d'une charmante nouvelle de Paul du Bocage, sous la rubrique *Veillées Vendéennes,* et le titre *Au balcon de Valjoufray* (*1793*).

Dans la même *Revue*, notre collaborateur et ami M. Joseph Rousse, publie une notice très intéressante sous ce titre : *Un rival de Charette — Le général Joly.*

— Notre infatigable ami Jehan de la Chesnaye se propose de publier prochainement une Anthologie des écrivains vendéens.

— Paru récemment chez l'éditeur Lethielleux, à Paris, un délicieux roman à clef, qui serait l'œuvre d'une de nos charmantes compatriotes et qui a pour titre *Ce qui Passe et ce qui Reste.*

Nous nous réservons d'en dire ici tout le bien qu'il mérite.

— A lire dans le *Vendéen de Paris* du mois d'août 1907, et sous la signature de nos distingués collaborateurs MM. Marcel Baudouin et G. Lacouloumère, un intéressant article sur le *Signe de ralliement des Guerres de Vendée.*

Dans ce même numéro, M. A. Balquet, l'aimable et spirituel chroniqueur du *Vendéen* consacre *Un mot* très élogieux à la brochure de M. René Vallette sur *La Châtaigneraie et son canton.*

Nous l'en remercions bien vivement.

— Les dernières *Chroniques paroissiales* de M. l'abbé Huet, d'un intérêt historique très soutenu, sont consacrées à la paroisse des Lucs et aux anciennes maisons seigneuriales qu'elles renfermaient (Le Fief Gourdeau, Le Retail, Le Davière, Le Chasselandière, etc...)

— Vient de paraître chez Champion, éditeur, Paris, *Les Sources de l'Histoire de France depuis 1789 aux archives nationales*, par Charles Schmidt, ancien archiviste départemental, archiviste aux archives nationales, docteur ès-lettres avec une lettre-préface de M. A. Aulard, professeur à l'Université de Paris. Beau volume, in-8°, 5 fr.

— Nous recevons, au moment de mettre sous presse, de notre collaborateur et ami, M. le docteur Marcel Boudouin, deux savantes brochures, l'une sur *Une nouvelle Seille de l'époque gallo-romaine*, trouvée par lui dans un puits funéraire du Bernard (in-8° Paris. Bureaux de la *Société préhistorique de France*, 1907, 11 p. avec fig.); — l'autre sur *Les menhirs de grès de la rive orientale du Marais de Monts* (Vendée), communication faite au Congrès préhistorique de Vannes de 1906, par M. Baudouin (in-8° de 76 p. avec fig.).

— Un jeune poète Vendéen, M. Eugène Charrier, de Saint-Michel-Mont-Mercure, nous offre également sous le titre *Les Bourgeons*, un bouquet de poésies « puisées dans la grande urne de la nature » et qui certes ne sont pas sans mérite.

— Vient de paraître (Strasbourg, chez Karl J. Trubuzer, et à Paris, chez Plon-Nourrit et C^ie^) : *La Troisième République française — et ce qu'elle vaut*, œuvre posthume — et combien d'actualité — du comte de Grobineau.

— Comme nous l'annonçons plus haut, nous avons reçu du bon et aimable poète Jean Martin eau, un joli volume de vers : *La Route au Soleil*, dont le fin connaisseur qu'est Francis Eon, se chargera de dire tout le bien qui convient, dans notre prochain fascicule.

— Reçu de notre excellent collaborateur M. L. Troussier, deux curieuses brochures, intéressant l'histoire de Noirmoutier (extrait de l'*Echo de Saint-Filibert*) :

*L'Empire à Noirmoutier* (Le Couronnement de l'Empereur, La « Promenade d'Austerlitz » et le Roi de Rome) ; et l'*Inventaire de Eglises pendant la Révolution*. — *La fin de l'Abbaye de la Blanche*.

R. DE THIVERÇAY.

*Le Directeur-Gérant* : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices.



PORTRAIT DE JACQUES FORESTIER

**N. B. — Ce qui constitue l'originalité de ce portrait, c'est qu'il est formé d'une silhouette découpée et habillée d'étoffes ; chaque partie de l'habillement de cette figurine étant empruntée au vêtement correspondant de Jacques Forestier, dont on a reproduit la coupe et l'agencement.**

**P. L.**



L'Eglise actuelle de la Gaubretière

# JACQUES FORESTIER

## ET LES DÉBUTS DE L'INSURRECTION DE 1793

## A LA GAUBRETIÈRE

C'est le propre des mouvements vraiment populaires de ne pouvoir se résumer en quelques faits marquants où figurent de rares personnages principaux, mais au contraire d'être constitués d'une multitude de tableaux différents où toute une riche galerie d'acteurs secondaires évoluent; et ce caractère est d'autant plus frappant peut-être dans l'insurrection vendéenne de 1793, que ceux-là même qui l'illustrèrent le plus, et devinrent ses héros glorieux, furent totalement étrangers à ses débuts.

Il est inutile en effet d'insister sur ce point, que ni les nobles ni les prêtres ne furent les promoteurs du mouvement, et c'est presqu'un lieu commun de rappeler que tous les gentilshommes vendéens, sans aucune exception peut-

être, furent entraînés de force par les paysans révoltés : c'est Bonchamps, qui pendant deux jours se dérobe aux émissaires envoyés à son château de la Barronière ; c'est de Sapinaud, menacé vingt fois de la mort pour avoir refusé de faire sonner le tocsin ; c'est Lucas Championnière ; c'est d'Elbée ; c'est enfin le Chevalier Athanase de Charette, qui tandis que les insurgés cernent son château de Fonteclause, se cache sous un lit pour échapper à leurs recherches ; tous ou presque tous en un mot prirent les armes contre leur gré, et non certes par lâcheté, mais parce qu'ils jugeaient l'entreprise téméraire et folle, et ne pouvaient prévoir que cette folie serait féconde, et à coup sûr sublime !

C'est donc en dehors de ces noms connus de tous, qu'ils faut rechercher les premiers organisateurs du mouvement. Bien peu d'ailleurs ont trouvé place dans l'histoire : le perruquier Gaston à Challans ; le procureur Souchu, à Machecoul ; le marchand d'œufs Louis Guérin, à Saint-Hilaire-de-Riez ; le chirurgien Joly, à la Chapelle-Hermier ; le colporteur Pageot aîné, à Bouin ; le voiturier Cathelineau, au Pin-en-Mauges ; et si le plus grand nombre sont inconnus, c'est qu'ils eurent la modestie bien rare, le suprême dévouement à la Cause, de s'effacer pour céder leur place, non pas certes à de plus dignes, mais à de plus habiles dans le métier des armes.

Jacques Forestier appartient à cette phalange modeste, bien qu'il se distingue de ceux que nous venons de nommer par l'éducation et la situation sociale, et si les documents dont nous disposons ne nous permettent pas de retracer aussi exacte que nous le voudrions cette belle figure vendéenne, ils nous suffiront amplement pour en marquer les traits les plus saillants, et préciser quel fut son rôle dans les débuts de l'insurrection vendéenne à la Gaubretière.

*
* *

Jacques Forestier naquit le 19 novembre 1751, au petit bourg vendéen de Chauché. Sa famille tout entière y habitait, et tout porte à croire qu'elle en était originaire.

Son père, Pierre Forestier, nommé « notaire et procureur postulant de la ville et vicomté de Tiffauges » par lettres du 28 juin 1745 (1), était venu s'établir à la Gaubretière, où il demeurait en face du manoir de la Louatière, à l'angle du chemin des Herbiers et de celui de Beaurepaire.

Jacques Forestier fut d'abord nommé « courtier jaugeur du bureau de la Gaubretière... avec les privilèges et immunités y attachés... attendu, voyons-nous dans l'acte de nomination (2), que le dit Forestier est de la religion catholique apostolique et romaine, qu'il a l'âge requis par les règlements, qu'il n'est point parent du fermier ni intéressé dans sa ferme. »

En 1771, à peine âgé de vingt ans, il est nommé notaire Royal par lettres signées de Louis XV, et dont nous reproduisons le passage suivant :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre.

« A tous ceux que ces présentes verront, salut ! sçavoir fésons que pour le bon et louable rapport qui nous a été faict de la personne de notre aimé Jacques Forestier, et de ses sens, suffisence et expérience, pour ces causes et autres nous lui avons donné et octroié, donnons et octroions par ces présentes lettres, l'office de *Notaire Roial en la paroisse de la Gobertière*, sénéchaussé de Poitiers... (3) »

A cette lettre sont joints le certificat de prestation de serment devant le sénéchal de Poitiers, le reçu de ce dernier de la somme de 300 livres pour la charge de notaire royal, et enfin la dispense d'âge, accordée à Jacques Forestier par le roi lui-même, dont elle porte la signature (4).

(1) Archives de la Garenne. Papiers de la famille Forestier.
(2) Id. Id.
(3) Id. Id.
(4) Id. Id.

A cette charge de notaire royal, Jacques Forestier joignit bientôt celle de procureur fiscal des châtellenies des environs, charge que son père occupait avant lui, et qui lui fait donner dans les vieux actes le titre de « praticien ». Il fut en effet nommé procureur : de la châtellenie de Chambretaud, par lettres du 5 mai 1773, signées Duchaffault de la Roche ; de celle de La Gaubretière par lettres du 8 novembre 1780, signées Jacques You, prêtre curé et seigneur ; et de celle de Landegenusson, par lettres du 29 mars 1784, signées Pierre Mathurin Thomazeau, prêtre curé et seigneur (1).

Enfin en 1790, lors de la création des juges de paix, il fut nommé à l'élection juge de paix du canton de Tiffauges, mais nous dit-il lui-même dans une note manuscrite : « on ne peut rapporter l'acte de nomination qui a été la proye des flammes avec mon mobilier, on ne peut non plus rapporter l'acte de prestation de serment » (2).

C'est après cette nomination qu'il commença la construction de sa maison de la Garenne, sur l'ancien chemin de la Verrie,



construction que la guerre de Vendée devait momentanément suspendre.

Telle était la situation de Jacques Forestier à la veille de la Révolution.

(1) Archives de la Garenne. Papiers de la famille Forestier.
(2) Id Id.

Obligé par sa profession de vivre au milieu des paysans, il était adoré de ces braves gens qui respectaient en lui l'homme bon et vertueux, tout à la fois simple en ses manières, et cependant beaucoup plus instruit qu'on ne l'était généralement à cette époque. Ils avaient en lui une inébranlable confiance, lui exposant leurs besoins et leurs récriminations, sûrs de toujours trouver auprès de lui un bon conseil, une aide morale, et le plus souvent un secours matériel; aussi, lorsque la persécution religieuse s'accusant de jour en jour plus caractéristique, les gâs de la Gaubretière songèrent à s'insurger, Jacques Forestier fut le premier averti de leur projet, et le premier consulté sur sa réalisation.

Dès 1791, des troubles partiels avaient éclaté çà et là dans tout le pays vendéen ; à la Gaubretière, à plusieurs reprises déjà, les paysans avaient été sur le point de répondre par la force aux vexations dont étaient accablés les prêtres qu'ils chérissaient.

D'autre part, les nobles des environs, qui dès l'abord avaient accueilli avec transport les idées nouvelles, n'avaient pas tardé à entrevoir dans quel abîme de sang allait verser la Révolution ; mais, en abandonnant les utopies qu'ils avaient un moment bercées, ils étaient bien loin de croire à la nécessité, à la possibilité même d'une insurrection, et ne songeaient qu'à vivre tranquilles en leurs manoirs, loin des agissements de l'époque, dont semblait les séparer comme une large barrière l'inébranlable fidélité des paysans vendéens.

Entre la noblesse encore endormie et la population comme inconsciente de son énergie, Jacques Forestier, ainsi que son ami Duchesne, se rendait bien compte qu'une insurrection à main armée était inévitable. Plusieurs fois déjà, jugeant le moment mal choisi, il avait arrêté les paysans prêts à se lever en armes, mais en présence des événements de plus en plus significatifs, il préparait activement le mouvement, sachant bien qu'avant peu les paysans allaient se relever sous le talon qui les écrasait, et que les nobles, arrachés à leur in-

dolent optimisme, allaient être entraînés malgré eux dans le mouvement populaire.

Dans les mois qui précédèrent le soulèvement, il se livra à une minutieuse étude de ses compatriotes, et, aidé en cela par les exigences de sa profession, il visita chaque village et pour ainsi dire chaque ferme, s'assurant partout des dispositions et des aptitudes de chacun, afin qu'au jour déjà proche de la lutte, tous eussent un rôle bien défini, en rapport avec leurs caractères et leurs aptitudes.

La levée d'armes était imminente. Les multiples tracasseries dont le clergé était l'objet, les menaces vantardes des Patauds de Mortagne et des Herbiers, enfin les symptômes d'effervescence qui sourdaient par tout le pays avaient énervé la population, et le moment était venu où le moindre incident déchaînerait la guerre civile.

Ce fut le 10 mars 1793, qu'avec la Vendée tout entière, la paroisse de la Gaubretière se leva en armes.

*
* *

Rien ne faisait prévoir la prise d'armes pour ce jour. Comme à l'habitude, les paysans étaient dispersés dès l'aube dans les champs, et Jacques Forestier surveillait les travaux de construction de sa maison de la Garenne, dans le quartier de la Pierre-Levée, lorsqu'un homme demanda à lui parler sans retard.

C'était un paysan nommé Raynard. Il était ruisselant de sueur, couvert de poussière et de boue, et parmi les sifflements de sa poitrine oppressée par une longue course, il raconta qu'il venait tout d'une traite de la Guyonnière, que de ce côté les paysans étaient en armes, que le tocsin sonnait à tous les clochers, et qu'en ce moment les insurgés marchaient sur Montaigu (1).

Il était environ midi. Sans plus tarder, Jacques Forestier

(1) Mémoires de Pierre Rangeard de la Gaubretière. Archives de la Cure.

fait donner l'ordre au sacristain Augereau de sonner le tocsin, puis laissant Raynard exténué se reposer à la Garenne, il se rend en hâte au château du Sourdy, pour apprendre à de Sapinaud les dernières nouvelles.

Charles-Henri-Felicité de Sapinaud de la Rairie, ancien Premier lieutenant au régiment de Foix, et qui devait être nommé



*La vieille église de la Gaubretière et la Croix de Sapinaud*

en 1815 généralissime des armées vendéennes, était loin de s'attendre à une insurrection ; mais le fait était là, palpable, et appuyant les paroles de Forestier, le tocsin appelant aux armes commençait à pleurer au vieux clocher de la Gaubretière, égrenant ses notes lugubres sur la campagne et jusqu'aux villages les plus éloignés.

A ce signal, qui pour la population tout entière est un signal de délivrance longtemps attendu, les paysans quittent le sillon inachevé, et dans un instant le cimetière entourant l'église,

et les rues qui y conduisent, sont remplis de groupes animés où l'on commente fiévreusement les nouvelles de Raynard. Forestier, au milieu de ces braves gens qu'il connaît tous par leur nom, va de l'un à l'autre, et les larges mains des paysans cherchent instinctivement celle du notaire royal, comme pour cimenter une alliance inébranlable dans les dangers futurs.

Dès que les habitants des villages les plus éloignés ont rejoint le bourg, tous les hommes en état de prendre les armes se massent sur la place, et tandis que le curé de la paroisse M. Jacques You réunit dans l'église les femmes et les enfants, tout ce rassemblement, conduit par Jacques Forestier, se porte au château de Landebaudière chez le marquis de Boisy.

Pierre-Prosper Gouffier, chevalier, marquis de Boisy, était l'intime ami de d'Elbée, c'était d'ailleurs en son château de Landebaudière, à quelques mètres à peine de la Gaubretière qu'avait eu lieu, le 17 novembre 1788, le mariage du futur généralissime des armées vendéennes, en ce château aussi, qu'il devait trouver si souvent asile pendant la Grande guerre.

Tout comme de Sapinaud, de Boisy n'avait jamais envisagé la possibilité d'une insurrection ; aussi, lorsque les paysans envahirent son château de Landebaudière, les plus solides gâs de la paroisse durent le charger sur leurs épaules pour mettre fin à ses représentations. Et la troupe grossie de cette involontaire et pourtant précieuse recrue se rend au château du Sourdy (1).

Au bruit que font les paysans en entrant dans la cour du Sourdy, de Sapinaud sort à la porte de son manoir ; il est salué d'un long cri de « Vive not' commandant ! »

Forestier a pensé en effet, qu'ancien officier, de Sapinaud était tout indiqué pour devenir le chef de la petite armée ; mais, sachant se buter contre un refus obstiné, il n'avait jamais parlé de ses projets à son ami, espérant qu'au jour décisif, il n'oserait pas se refuser au vœu de toute la population.

Pourtant au premier abord de Sapinaud refuse (2). Il retrace

(1) Henri Bourgeois, *Mémoires d'un combattant de la Grande guerre.*

(2) Mémoires de Mme de Sapinaud.

aux paysans tout l'imprévu dans lequel ils se lancent, tous les dangers auxquels ils s'exposent eux et leurs familles, rien n'y fait, les vieux hochent la tête, obstinés dans leur décision, quant aux jeunes, ils ne parlent rien moins que d'enlever de Sapinaud comme ils ont enlevé de Boisy.

Voyant que les révoltés sont fermement résolus, que d'autre part son devoir est accompli, puisque loyalement il les a avertis des conséquences de leur acte, craignant d'ailleurs d'être enlevé de force, et de subir ainsi les événements sans avoir eu le mérite de les accepter, de Sapinaud prend le grade dont les paysans l'ont salué, et au milieu de l'enthousiasme débordant de ses nouveaux soldats, arbore le drapeau blanc : l'armée avait son chef (1).

Si l'on eût écouté les insurgés, la petite troupe serait de suite entrée en campagne ; mais de Sapinaud, estimant qu'il valait mieux faire coïncider son mouvement avec celui des paroisses voisines, et décidé d'ailleurs de marcher sous les ordres de son oncle, le chevalier de Sapinaud de la Verrie, ancien Garde du corps, qui habitait la paroisse de la Verrie, à quelques kilomètres de la Gaubretière, ordonne de le faire prévenir.

Jacques Forestier dépêche aussitôt le ménétrier de la paroisse, Planchot, et ce dernier avait à peine dépassé le Pont-Nau, qu'il rencontrait le chevalier de la Verrie, qui, placé de force à la tête des insurgés de sa paroisse, se dirigeait vers la Gaubretière (2).

Les deux troupes se trouvent bientôt réunies dans la cour du Sourdy, et pendant quelques instants c'est un tumulte indescriptible.

Au milieu des vivats et des acclamations on réunit à la hâte une sorte de conseil de guerre, et tandis que les soldats élisent par acclamations les chefs secondaires et les capitaines, les deux de Sapinaud, de Boisy, du Chillou de Kervano,

(1) Abbé Deniau, *Histoire de la Vendée*, t. 1, p. 328.
(2) Henri Bourgeois, *Mémoires d'un combattant de la Grande guerre*.

Jacques Forestier, André Duchesne, M. You le curé de la paroisse, tous futurs officiers supérieurs de l'Armée du Centre, délibèrent sur les moyens à prendre pour organiser l'insurrection (1).

Lorsqu'ils se séparent, il est trop tard pour se mettre en marche, et l'on décide que le départ aura lieu le lendemain matin. Pendant que Jacques Forestier fait prévenir les paroisses limitrophes, les nouveaux soldats se dispersent pour faire leurs derniers préparatifs, aiguiser les fourches et les épieux, emmancher à revers les grandes lames de faulx, et dire un dernier adieu à ceux des leurs qu'ils vont laisser derrière eux.

A la nuit tombante, les jeunes garçons envoyés dans les paroisses voisines rapportent à Forestier que partout l'on est en armes, et que dès l'aube du lendemain, les insurgés des paroisses des Landes-Genusson, Beaurepaire, Chambretaud, Saint-Aubin et Saint-Martin, viendront à la Gaubretière se mettre sous les ordres des deux de Sapinaud, universellement connus dans le pays (2).

On prend donc rendez-vous pour le lendemain matin, et afin que tous soient prêts à l'heure du départ, Jacques Forestier répartit les habitants des villages les plus éloignés au Sourdy, à Landebaudière et dans les principales maisons du bourg.

Pendant toute la nuit, les chemins avoisinants la Gaubretière sont couverts de bandes en armes, et bien avant l'aube, dès que les paroisses voisines sont réunies devant l'église, où M. You bénit les insurgés, la petite armée, forte d'environ deux mille hommes, marche sur les Herbiers dont les deux de Sapinaud veulent s'emparer (3).

(1) Henri Bourgeois, *Mémoires d'un combattant de la Grande guerre.*

(2) Mémoires manuscrits de Pierre Rangeard, de la Gaubretière. Archives de la Cure.

(3) Abbé Deniau, *Histoire de la Vendée*, t. I, p. 328. — Boutillier de Saint-André, *Mémoires d'un père à ses enfants.*

C'était le noyau de la future armée du Centre, une des plus fortes unités vendéennes, et celle qui, d'accord avec l'armée de Charette, devait tenir la campagne le plus longtemps.

*
* *

Lorsque cette armée du Centre fut définitivement constituée sous les ordres du vieux Royrand et du chevalier de la Verrie, Jacques Forestier, en raison de ses occupations antérieures et des aptitudes spéciales inhérentes à sa profession de notaire, et surtout de procureur fiscal, fut nommé par le Conseil : Commissaire aux vivres, grade qui peu après fut élargi et commué en celui de Commissaire ordonnateur, puis de Commissaire général.

C'est en cette qualité qu'il assista à toutes les batailles de la Grande guerre, s'occupant des vivres et des subsistances, de la confection du pain et de sa distribution, du logement, des réquisitions de chevaux et de fournitures, de la solde des déserteurs étrangers, de la répartition de la poudre et des munitions, en un mot de tous ces services d'une importance capitale, et dont l'organisation, dans une armée comme celle des Vendéens de 1793, demandait une intelligence et une énergie de tous les instants.

Ajoutons que ces fonctions, qui dans nos guerres modernes peuvent s'exercer à l'abri des balles, n'allaient pas en 1793 sans une participation effective aux luttes journalières ; et ce grade de Commissaire général, en apparence plutôt civil que militaire, n'était, vu les circonstances, qu'un grade d'officier général, avec de multiples et difficiles occupations en plus.

Jacques Forestier était également investi d'importantes attributions judiciaires, dont, faute de documents, nous ne pouvons préciser exactement la nature et l'étendue.

Nous citerons simplement deux lettres de lui, conservées à la Bibliothèque de Nantes, et traitant de ces fonctions.

La première est ainsi conçue :

« *A Monsieur,*

*M. Pierre de la Brunière, inspecteur de la 4e division, à sa maison de la Brunière.*

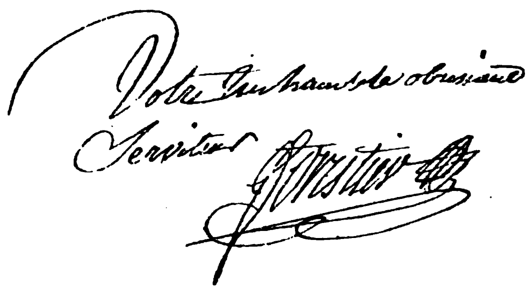
« Beaurepaire, le 23 janvier 1795 (1).

« MONSIEUR,

« Suivant votre lettre du 12 de ce mois, j'avois lieu de croire qu'il y avoit un jugement de randu dans votre affaire contre Dabin, d'autant plus que je me rappelle parffaitement que par mon avant-dernière lettre je vous avois fait passer une commission pour connoître et juger cette affaire. Comment peut-il se faire que cette commission se soit égarée puisqu'elle étoit renfermée dans votre lettre ?

« Quelque chose qu'il en soit je vous en fait passer une autre que vous pouvez remettre à M. Le Bond... »

C'est la signature de cette lettre que nous reproduisons ici, d'après une photographie prise à la Bibliothèque de Nantes.



Par une autre lettre, placée dans les vitrines de la salle d'exposition de la même Bibliothèque, et datée du 7 août 1795,

(1) La Gaubretière étant détruite, le général de Sapinaud et le Conseil de l'armée du Centre habitaient le château de Beaurepaire.

nous voyons que Jacques Forestier désigne M. Sicard de la Brunière, inspecteur de la division de Pouzauges, pour connaître et juger une affaire.

Enfin Jacques Forestier était officier de l'état-civil, et à ce titre, chargé de la légalisation et du contrôle des registres paroissiaux des paroisses comprises dans le territoire de l'Armée du Centre.

Aussi voyons-nous la mention suivante sur les registres de la paroisse de Saint-Christophe-de-la-Barotière :

« Registre pour servir à inscrire les actes de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Christophe-de-la-Barotière, lequel registre, contenant vingt-quatre feuillets, a été cotté et paraphé par premier et dernier par moy, Jacques Forestier, commissaire général de l'Armée Catholique et Royale du Centre, ce 4 septembre 1794, l'an 2° du règne de Louis XVII.

« Signé FORESTIER (1) ».

Des mentions analogues existent sur les registres de la Gaubretière, d'Ardelay (2) et sur ceux de plusieurs paroisses des environs.

A l'état-major de l'Armée du Centre, dont il faisait partie, Jacques Forestier était devenu en peu de temps un membre influent du Conseil.

C'était toujours l'homme d'expérience, aussi prudent que brave, auquel on recourait d'instinct dans les cas difficiles. Adversaire énergique de toute rigueur inutile, et même des représailles en apparence les plus justifiées, plus d'un bleu, pendant les différentes campagnes, ne dût la liberté et la vie qu'à ses prières ou ses ordres (3).

(*A suivre*). PAUL LEGRAND.

(1) Bibliothèque de Nantes, *Manuscrits de la collection Dugast-Matifeux : dossier Jacques Forestier.*

(2) *Revue du Bas-Poitou,* 1906, p. 6.

(3) Cf. abbé Deniau, t. IV, p. 273.

# NOTES

## SUR L'EXERCICE DE L'ART DE GUÉRIR

## A FONTENAY-LE-COMTE

### (XVIe ET XVIIe SIÈCLES

(*Suite et fin* (1).

### IV. — Epidémies et Assistance Médicale.

*Epidémies.* — Durant les épidémies vit-on, comme dans les villes voisines (2), nos chirurgiens et nos médecins se pencher avec compassion vers les pestiférés, et, ceints de l'écharpe rouge, marqués de la croix blanche, parcourir les rues la baguette à la main en clamant : Place ! Place ? — Collin nous avoue ingénument qu'en pareille occurrence, il se « vitrait comme un escargot » (3), — était-ce donc en Bas-Poitou l'habitude de ses congénères pour que l'aveu fût si facile ?

Et pourtant, vaste fut le champ ouvert à leur dévouement : pendant le seizième et le dix-septième siècles, Fontenay fut

(1) Voir le 3e fascicule de 1907.

(2) Nantes, *Arch. municip.* BB, 9.

(3) « ... Quasi dum toto superiore Autumno gliscentis pestis furtiva iacula « vitans aliquando cochleæ vitam agere cogerer... » Dédicace de l'*onziesme livre d'Alexandre Trallian*, Poitiers, 1557.

en effet ravagé par les épidémies. La misère engendrée par la guerre et les tailles, les maisons insalubres (1), le foyer d'infection qu'était le lit desséché de la Vendée (2), les immondices entassés en maints endroits (3), les rues étroites et sales, enfin et surtout la proverbiale malpropreté corporelle de nos ancêtres furent autant de causes qui contribuèrent à la propagation des germes infectieux.

A l'automne de 1555, c'est la *peste* mentionnée par Collin (4) : les biens de la fabrique de Notre-Dame restent six mois sans culture ; — durant le printemps et l'été de 1557, ce sont des *fièvres* (5) ; — en septembre 1583, nouvelle atteinte de *peste* ; — on en est quitte pour la peur en 1585, la peste se localise vers Bordeaux (6) ; mais en septembre 1588 et en 1590, le terrible fléau prend sa revanche et détruit un tiers de la population fontenaisienne. A la fin de novembre 1603 apparaît soudain

(1) Dans l'adjudication du 17 décembre 1523, préalable à la construction de la *Petite Rue*, il est stipulé que les maisons devront être « *logis propres à résider et habiter et avoir par le devant des bouticqueș et non des tetz pour porceaux, et autres bestes salles et ordes...* » (Arch. de Fontenay. *Coll. Fillon*).

(2) « ... Les fièvres règnent certaines années, étant causées *par le mauvais* « *air qu'engendre le manque d'eau dans la rivière...* La santé publique « s'est ressentie de cette privation, et je ne scay s'il faut lui attribuer les cas « de mortalité qui se sont multipliés parmi les enfants depuis quelques an- « nées, par la petite vérole et la dyssenterie... » (*Mémoire sur Fontenay-le-Comte rédigé en 1737 par Claude de Mahé*, publié par l'abbé Aillery, Robuchon, 1869, page 6).

(3) Bien que dès le milieu du dix-septième siècle, on trouve des marchés passés par le corps de ville pour l'enlèvement des immondices, deux fois la semaine, les ordures s'entassaient en maints endroits et le corps de ville dut lui-même intervenir pour dégager les abords de l'église Notre-Dame (angle sud-ouest). A propos d'un terrain vague, situé près du Pont de la Prêhe (*des sardines*), l'adjudication précitée du 19 décembre 1583, porte que si cet espace « *est ainsy laissé vague, chacun des habitans d'illecq environ y porteront leurs délivres et fumiers qui infecteront la ville..* »

(4) V. le passage cité sous la note 2 page précédente.

(5) V. S. Collin, l'*Ordre et Régime*, etc..., dédicace.

(6) C'est alors que sorti de sa ville, Montaigne dont la mairie venait de s'achever écrivait aux jurats de Bordeaux ces lignes sensées : « Que Montaigne s'engouffre quand et la ruine publique si besoin est; mais s'il n'est pas besoin, je saurai bon gré à la fortune qu'il se sauve ; et, autant que mon devoir me donne de corde, je l'emploie à sa conservation... »

le choléra *(peste bleue)*; — une mention du 17 novembre 1605 parle « du mal contagieux dont cette ville est menacée mesme déjà affligée » ; — en mai 1628, pendant l'assemblée du clergé tenue à Fontenay pour voter un subside, une violente épidémie de *fièvre pourprée* (fièvre scarlatine) se déclare soudain, emporte douze personnes le même jour et se prolonge jusqu'à l'automne. Enfin en août 1632, la *peste bleue* réapparaît avec une violence inouïe : durant trois mois la population est décimée, le Sanitat est encombré, dans la cité, tout est « désordre et confusion », bourgeois, magistrats, procureurs, avocats se sont retirés à la campagne, la ville n'a plus ni police ni chirurgiens ; seuls, le maire, André Garipault, l'un de ses archers nommé Pierre Joiré et René Moreau, curé de Notre-Dame, demeurent à Fontenay « pour mettre ordre à la police et au nécessitez publiques, particulièrement à celle du Sanitat..., nourrir et consoler les pauvres malades de contagion... (1) ». Le 19 août, en exécution d'une délibération du corps de ville, le maire passe un contrat avec Pierre Poictou, chirurgien d'Orléans, alors de passage à Maillezais ; Poictou « *s'engage à rester à Fontenay, y traiter et médicamenter de sa* « *main tous ceux qui seront atteint de la malladie et contagion qui* « *seront au Sanitat ou autre lieux de cette ville, fauxbourgs atteings* « *de mesme mal tant et si longtemps que le mal contagieux qui a* « *commencé s'y continuera ce que Dieu ne veuille moyennant quoy* « *ledit sieur Maire a promis de faire paier audict Poictou par le* « *receveur des deniers du corps de ville la somme de cent cinquante* « *livres par chacun mois, à commancer le premier d'iceux aujour-* « *d'huy...* » (2). L'opuscule d'André Le Roy (3) nous apprend enfin que Fontenay fut éprouvé par des fièvres durant six

(1) B. Fillon, *Recherches historiques et archéologiques sur Fontenay-Vendée*, t. I, page 285 ss. et Arch. de Fontenay, *Coll. Fillon*.

(2) Parmi les victimes notables de cette épidémie, on peut citer Nicolas Joly, sieur de Saint-Picq, notaire à Fontenay (1611-1632), ancêtre d'une famille connue qui s'éteignit à la fin du dix-huitième siècle, et Pierre de la Vallade, ministre à Fontenay (1603-1632).

(3) V. plus haut au chapitre des *Médecins*.

mois en 1686 ; l'auteur rend hommage au dévouement de André Garipault de Ligny, curé de Notre-Dame de Fontenay-le-Comte, et petit-fils du maire de 1632 (1).

*Assistance publique.* — Nous avons vu le corps de ville rétribuer en 1632 un chirugien pour soigner les malades, — en 1555, on affectait, sur la proposition de Jean Imbert, les revenus du *Pré Le Roi* à l'entretien des malades de l'Hôtel-Dieu (2), mais, en dehors de ces mesures extraordinaires, le fonctionnement régulier de l'assistance médicale semble avoir été assuré à Fontenay.

Au début du dix-septième siècle, l'assemblée générale des habitants élit chaque année un médecin et un chirurgien spécialement employés au service des pauvres. Le salaire est modique, mais ils jouissent d'une exemption de tailles : le savant François Mizière était en 1623 remplacé dans ses fonctions de *médecin des pauvres* par François Debouté ; la même année Jacques Chaigneau, était élu *chirurgien des pauvres*, titre que portait en 1655 Jacques Cassaing.

La ville possédait comme établissements d'assistance publique : une léproserie, un Hôtel-Dieu, un Sanitat et un Hôpital général ; — en outre il y avait la commanderie de Saint-Thomas.

La *Léproserie* ou *Maladrerie*, située hors de la ville, à l'endroit qui a conservé ce nom est citée dès 1269, et fut agrandie en 1319 par Charles le Bel, apanagiste de Poitou. Là, vécurent sous la surveillance d'un gardien les tristes lépreux : à peine les voyait-on, à *La Nau* ou à Pâques, descendre vers la cité, abritant sous la jaquette grise leurs corps rongés d'ulcères et agitant au-dessus de leurs têtes ravagées, pour avertir de leur passage, leurs bruyantes *tartarelles* (3). Un bail consenti en

(1) V. aussi B. Fillon, article paru dans l'*Indicateur* de Fontenay, le 20 octobre 1849.

(2) *Poitou et Vendée*, Pasteurs, p. 49.

(3) *Cout. de Monst.* — Ch. 55, art. 2.

1563 par René Aubert et Bastienne Borée, « à présent seulz malades de la maladerie de lépre en ladite léproserie » (1), et le titre de « gardien des malades lépreux de cette ville » porté en 1648 par René Logeay, témoignent que l'horrible maladie continuait au seizième et au dix-septième siècles de sévir à Fontenay.

Dans le faubourg des Loges et du côté nord de la rue existait l'Hôtel-Dieu fondé, au début du douzième siècle, par Guillaume X, duc d'Aquitaine, gratifié au treizième siècle par Alphonse, comte de Poitou et reconstruit sous Philippe le Hardi, aux frais des habitants. Grâce au bon curé, René Moreau, la situation alors très inférieure des malades fut améliorée. Avant lui, il n'y avait qu'une douzaine de lits où l'on entassait les pauvres fiévreux, la plupart, couchaient sur la paille : on acheta des matelas. Puis René Moreau fonda un nouvel établissement, l'*Hôpital des Pauvres Malades*, sous le patronage de Raoul de la Guibourgère, premier évêque de La Rochelle ; dans la réalisation de cette œuvre, Mme de la Chaulme, épouse de l'apothicaire Fourneau lui fut un précieux auxiliaire. Enfin sur l'initiative de l'intendant Lamoignon de Basville, le jésuite Chaurand entra en campagne pour faire construire un hôpital. A la suite d'une mission prêchée par les jésuites, l'assemblée générale des habitants du 8 janvier 1684 décida la création de l'*Hôpital Général* qui fut édifié sur les ruines de l'ancien temple des Réformés (2). Le nouvel établissement englobait l'*Hôpital des Pauvres Malades* mais laissait subsister l'Hôtel-Dieu qui cessait d'avoir une administration particulière.

Durant le dix-septième siècle, on utilisa en outre l'ancien couvent des Cordeliers (côté levant de la rue actuelle du Puits-Saint-Martin), abandonné depuis les guerres de reli-

(1) Collection Dugast-Matifeux, liasse 210 (*Bibl. de Nantes*).

(2) V. sur la fondation de l'Hôpital-Général, B. Fillon, *René Moreau, curé de Notre-Dame de Fontenay*, Fontenay, Robuchon, 1851, p. 62 et 63. — Des lettres patentes de juillet 1699 et août 1733 confirmèrent sa fondation (V. *arch. hist.* de Fontenay).

gion, pour y abriter les malades aux époques d'épidémies : c'était le *Sanitat* ; en face était la *Cour de la Santé,* ancien noviciat du couvent, transformé en annexe du Sanitat.

En dehors de l'enceinte de la ville, s'élevait la *Commanderie* de Saint-Thomas fondée au douzième siècle pour héberger les pèlerins et assister les malades : en 1621, elle fut définitivement déchargée de ces obligations dont en fait elle n'avait cure depuis longtemps (1).

## L'EXERCICE ILLÉGAL DE L'ART DE GUÉRIR

A tous les degrés de la hiérarchie médicale florissait également l'exercice illégal ; l'épicier et le barbier-chirurgien se faisaient volontiers apothicaires ; le chirurgien avait à son tour pour émules l'apothicaire et l'empirique ; tous s'unissaient enfin pour faire concurrence au docteur en médecine.

« Il seroit bon que l'estat fut juré et que nul n'exerçast la « pharmatie qu'il ne fust examiné vieux et jeunes car il y a « de grans asnes d'apotiquaires en France et aussi en y ha il « de savants... » Ce vœu exprimé par Pierre Braillier (2) en 1558, devait se réaliser à Fontenay au siècle suivant. Les statuts de nos apothicaires donnent en effet pouvoir aux maîtres jurés « *d'appeller et faire comparoir par devant eux en « présence d'un ou deux médecins tous ceux qui ès lieux despen- « dant du ressort et juridiction dud. Fontenay exercent l'art de « pharmatie pour estre par lesdits médecins et jurez examinez, in- « terrogez et déclaré capable...* » En cas de refus de la part des empiriques « *deffences leurs seront faictes de plus exercer ledit art de pharmatie...* » (*Art. 16*). Il est ordonné aux apothicaires « *d'empescher les coureurs et charlatans de vendre aucunes sortes de « drogues simples et compozées, etc.., de prendre et saizir toutes et « chascunes les drogues et compositions de tous charlatans et*

(1) Nous donnerons quelque jour l'histoire de cette commanderie.

(2) *Déclaration des abus et ignorance des médecins*. Ed. Dorveaux, 1906, p. 40.

« *gens sans adveu...* » ces drogues seront brûlées « *comme chose* « *tendant au détriment du puplicq...* » (*Art. 18*). Défense expresse est faite « à tous chirurgiens et barbiers et autres « personnes quelconques résidant au ressort et juridiction « dud. Fontenay qui ne seront receu docteur et licencié en la « faculté de médecine d'entreprendre bailler et administrer « aucuns médicaments *ny se mesler en aucune façon d'exercer* « *l'art de pharmatie ou apotiquaire...* » (*Art. 19*). « Pareilles « deffences seront faictes à tous regrattiers, revandeurs, épi- « ciers et autres de vendre aucunes sortes de compositions... » On confisque la marchandise de l'épicier contrevenant : si la composition est bonne, l'hôpital en profite ; dans le cas contraire, on la réduit en cendres (*Art. 20*).

En dépit de cette réglementation l'exercice illégal de la pharmacie se maintient au XVIII[e] siècle, et nous voyons nos apothicaires s'en prendre même aux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul (1).

L'apothicaire se lamentait : mais ne disputait-il pas lui-même leur clientèle au médecin et au chirurgien ?

Le barbier-chirurgien n'avait pas davantage en effet le monopole de son art : apothicaires, rebouteurs, opérateurs, charlatans et adoubeurs marchaient à l'envi sur ses brisées. Ses plus redoutables adversaires étaient les *adoubeurs de corps humains* (rebouteurs). Ces empiriques, habiles parfois en dépit de leur ignorance, jouissaient d'un grand crédit auprès du peuple, dont ils employaient le naïf vocabulaire médical. En outre, on leur reconnaissait, au seizième siècle, le droit exorbitant de délivrer des certificats et exoënes comme le prouve ce passage de Jehan Imbert (2) : « Quand il y a excez, *il faut faire oyr* le chirurgien qui a pansé le blessé, ou l'*adoubeur de corps humains qui l'a adoubé... ou bien, qu'ils baillent leur rap-*

(1) B. Fillon, *René Moreau, curé de Notre-Dame*, p. 24. Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul étaient arrivées à Fontenay en 17:8.

(2) *Les Institutions Forenses, ou practique iudiciaire de M. Jean Imbert.....* chés Gabriel Buon (16??). Tiers livre, p. 40?.

*port signé d'eux..* » Bref, ils étaient considérés à l'égal du chirurgien (1). A côté d'eux se rangeait l'*opérateur chimicq et manuel*, titre pompeux dont se paraient les rebouteurs de campagne. N'y avait-il pas enfin jusqu'au maître des hautes œuvres de Fontenay-le Comte dont le chirurgien eut à redouter la concurrence (2) !

Chirurgiens et apothicaires se consolaient-ils du moins de leurs mécomptes par des incursions fréquentes sur le do-

(1) A titre d'exemple nous reproduisons l'exoëne suivant (22 juillet 1584) délivré, à Fontenay, suivant les formes prescrites par Imbert :

*Je Claude Nièle, adoubeur de corps humains, certifie à qui il appartiendra que ce jourdhuy vingt-deuxiesme juillet mil cinq cens quatre vingts quatre, j'ai veu et visité le nommé Etienne Chaillé filz de Loys Chaillé demeurant au village de Brelouze, paroisse de Sainct-Micheau le Clou se pleignant d'avoir grandement et inhumainement esté cheidé en sa personne par les nommez André Audurier et Micheau Guillonneau, demeurans aud. Sainct-Micheau le Clou et luy ayant faict descouvrir à nud l'espaule gauche ay trouvé que véritablement il avoit esté frappé, battu et cheidé de coups ordes à coups de bastons ou de pierres comme il en apparoissoit tant à le voir que le toucher et mesmement que une grosse tumeur et enflure estant sur lad. espaule qui ne pouvoit estre proceddée que de tels excès et laquelle enflure, mal et tumeur je ne voudrois entreprendre de guerir que dans douze ou quinze jours pour le moins et croy que led. Estienne Chaillé ne sauroit faire sa besoigne ou user de son estat et vaccation accoustumée de laboureur que après led. espace de temps au moyen des excès plus que suffisans pour l'en empescher d'autant qu'ils luy ostent l'uzage du mouvement de tout le bras et qu'il ne pourroit les guérir plus tôt que par l'espace de temps, ce que je certifie estre véritable. et, en tesmoing de quoy, j'ay faict signer à ma requeste cette présente attestation ou rapport ausd. notaires royaulx cy soubscripts, à Fontenay-le-Compte le jour et an que dessus leur déclairant que je ne sçavois signer.*

P. Robert, *n*[re] *tabell. royal* Mesnard, *not*[e] *royal.*

(2) Cette prétention du bourreau fut même l'occasion d'un procès en 1753. Un mémoire rédigé à cette occasion pour Pierre-Victor Asselin, exécuteur des hautes œuvres à Fontenay, « *se disant restorateur et renoueur des membres « disloqués du corps humain* », demande pour lui le droit de réduire les fractures et de faire distribuer des tisanes au public et s'appuie sur cet argument que Asselin a été imposé comme chirurgien. (Ce mémoire a été publié : V. Boutineau, *Le Bourreau et les Chirurgiens de Fontenay-le-Comte*. Tours 1904, 14 p.). Mais jugé bon à payer patente, notre homme fut néanmoins débouté de sa demande par arrêt de la Grand'Chambre du 8 mars 1755. (*Papiers La Fontenelle*, Bibl. de Niort, Carton 13, note). — Le plus ancien exécuteur dont nous trouvons mention à Fontenay est Jehan Planche dont la veuve Françoise Tricquère, « habitant es faulbourg du Reclus », est citée le 28 mai 1586.

maine de la médecine, mais les malheureux docteurs ne pouvaient que déplorer l'usurpation de leurs privilèges. Sébastien Collin n'y faillait pas; sa *Déclaration des abuz et trouperies des apoticaires* (1) est surtout un manifeste contre l'exercice illégal de la médecine. « *Voyez, s'écrie-t-il, le dangier en lequel « on se met de soy fier à telz abuseurs, lesquelz, ayant paour de « ne gangner assez, trouvent moyen de rejeter les médecins con- « summez en l'art de médecine, lequel vice règne fort aux villes de « Poyctou, car là vous verriez les apoticaires et barbiers contrefai- « sant les médecins.* » (p. 12). Ailleurs il ajoute : « *De telz « abuseurs vous en avez les pays de Poyctou et Anjou tout pleins « et n'y a si petite ville en Poyctou là où les apoticaires ne soient « plus tost appellez pour veoir les malades que les médecins....* » (p. 20).

Aux XVII[e] siècle, nous trouvons sans cesse l'apothicaire au chevet des malades, et les prix modiques du chirurgien en font le médecin des artisans (2).

Depuis lors, l'exercice illégal de la médecine et de la pharmacie se perpétue en dépit de prohibitions nouvelles (3): la crédulité des patients en la mystérieuse ignorance des guérisseurs promet pour longtemps encore à l'empirisme de beaux jours et de bons écus sonnants.

RAYMOND LOUIS.

(1) Edmon Dorveaux, Welter, 1901.

(2) V. *Journal de Paul de Vendée*, Niort, Clouzot, 1880. En cas de maladie, Paul de Vendée n'a jamais recours qu'à l'apothicaire Albert.

(3) A signaler à ce sujet deux récentes thèses de nos compatriotes, MM. G. David et F. Eon :

Georges David. *De l'exercice illégal de la Médecine en France.* Fontenay, Claireaux, 1901. — Francis Eon. *De l'exercice illégal de la Pharmacie,* Niort, Lemercier, 1906.

# LE CLERGÉ DE LA VENDÉE
## PENDANT LA RÉVOLUTION
(*Suite*) (1).

### CHAMBRETAUD

GABARD (*Pierre-Jean*), curé.
NICOLAS (*François*), vicaire.

Né le 29 juin 1735, M. Gabard remplaça à la cure de Chambretaud, le 12 avril 1780, M. Loyseau, décédé le 15 mars précédent. Il ne se montra pas hostile au mouvement émancipateur de 1789, et fut l'un des 9 électeurs du canton des Herbiers envoyés à Fontenay en 1790 pour élire les députés à l'Assemblée législative. Il refusa d'ailleurs le serment constitutionnel, resta dans le pays, et se cacha dans une ferme isolée, qui se dérobe aux regards dans un pli de terrain, le Pré Landais, paroisse de Saint-Malo, à 3 kilomètres de Chambretaud. On lui avait fait une petite retraite sous des fagots de bois, en face de la ferme ; il n'en sortait que pour porter à ses anciens paroissiens les secours et les consolations de son ministère.

Aucun prêtre intrus ne fut installé à Chambretaud. Un jour, M. Gabard fut surpris, à la cure même, par les Bleus, qui lui annoncent qu'ils vont le conduire à Nantes et le recommander à la bienveillance de Carrier. Sa domestique demanda aux

(1) Voir le 3e fascicule de 1907.

soldats de laisser au moins à son maître le temps de changer de linge, et leur offrit à boire, si généreusement, qu'à la faveur des copieuses libations, elle put faire échapper M. Gabard, et même s'échapper après lui.

Le 27 février 1794, jour du grand massacre de la Gaubretière, quelques compagnies de la colonne infernale envahirent soudain Chambretaud ; les cris de mort éclatèrent avec la fusillade ; M. Gabard était encore à son presbytère. Il s'empressa de fuir dans la campagne, poursuivi par les soldats qui hurlaient : à mort ! à mort !

Perdant peu à peu du terrain, il arrive à la ferme de Fontainevive ; là, il se jette dans la rivière, et se cache sous un petit pont, la tête seule hors de l'eau. Les Bleus perdent ainsi sa trace, car ils ne pouvaient se douter que le prêtre haletant se fut jeté dans l'eau, très froide en cette saison. Le danger passé, M. Gabard sortit de la rivière, pris d'un tremblement nerveux qu'il conserva toute sa vie. Le petit pont est toujours là.

Le 10 septembre 1796, M. Gabard assista à l'enterrement de son confrère voisin, M. Rousselot, curé de la Verrie. Il n'obéit pas à la loi du 19 fructidor an V ; les registres municipaux de cette époque portent cette mention : « M. Gabard, curé de ce lieu, a été deffendu de faire aucunes fonctions curialles touchant son ministère, sous peine de punition, de par la loi et par le citoyen Le Huby, commissaire du pouvoir exécutif au canton des Herbiers. En conséquence, j'ai été chargé d'écrire les notes des actes suivants sur les registres de la paroisse. — Louis-Marie Guitton, *adjoint.* »

L'arrêté des Consuls, du 3 prairial an X, inscrivit M. Gabard sur la liste des pensionnaires ecclésiastiques pour une pension de 333 fr. Il adressa par écrit, au sous-préfet de Montaigu, son serment de fidélité à la Constitution de l'an VIII. M. Gabard mourut curé de Chambetaud, le 21 août 1812 ; « L'an 1812, le 22 août, à 10 heures du matin, par devant nous, maire de la commune de Chambretaud, sont comparus : 1° Jacques Ga-

bard, âgé de 70 ans, profession de cultivateur, demeurant commune de Saint-Armand-sur-Sèvre, canton de Châtillon (Deux-Sèvres), frère du défunt ; 2° Jacques Gabard, cultivateur, âgé de 42 ans, paroisse de Saint-Michel-Mont-Malchus, canton de Pouzauges (Vendée), neveu du défunt, lesquels nous ont déclaré que hier, à 4 h. du soir, Messire Pierre Gabard, âgé de 73 ans, profession de prêtre, desservant de cette commune de Chambretaud, fils majeur des défunts Jacques Gabard et Marie Brémaud, est décédé. Ce déclarant, ont signé avec nous : Gabard, J. Gabard, Robin, maire. »

M. Gabard avait un neveu, Mathurin Gabard, diacre au moment de la Révolution, qui remplit quelque temps en 1793 les fonctions d'officier public de la commune, et qui mourut au passage de la Loire, en octobre de la même année.

M. Nicolas fut nommé vicaire à Chambretaud le 20 décembre 1786. En 1790, il refusa le serment, et resta dans la paroisse, où, en 1792, les registres paroissiaux portent alternativement sa signature et celle de son curé. Comme M. Gabard, il se cacha, mais moins heureusement que lui. Un jour qu'il était réfugié chez ses parents, à Saint-Martin-l'Ars, il fut reconnu par une mendiante de Mortagne à qui il venait de faire la charité, et qui, par malice ou par imprudence, le trahit. Des soldats républicains en garnison à Mortagne organisèrent une expédition, cernèrent de nuit la maison où était le prêtre, s'emparèrent de lui, et l'emmenèrent à Mortagne où la Commission militaire le condamna à mort.

Les soldats chargés de le fusiller inventèrent des raffinements de cruauté dignes des sauvages. Ils conduisirent M. Nicolas à la fosse déjà creusée pour lui, l'y enterrèrent vivant jusqu'au cou, ne laissant passer que la tête, et prirent cette tête comme cible *l'un après l'autre*. Un vieillard, mort à Chambretaud à 95 ans, René Baubry, fut témoin de l'horrible supplice, derrière une haie de jardin, et compta vingt coups de feu successifs. Et ce sont les Vendéens qu'on a appelés des brigands !....

Lorsque les assassins furent las de jouer à la cible, ils coupèrent la tête du martyr, et la roulèrent, toute la journée, dans les ruès de Mortagne.

Ni l'église, ni le presbytère de Chambretaud ne furent incendiés. Un camp républicain avait été établi dans le bourg, l'église servait d'écurie pour la cavalerie, et l'état-major logeait au presbytère, qui fut vendu nationalement le 21 germinal an VI.

## EVRUNES

Hilairet (*Pierre-Raymond*), curé.

M. Hilairet, né à Nieuil-sur-l'Autise le 20 janvier 1747, fut successivement vicaire à Taugon, puis à Evrunes en 1777. Prêtre d'humeur aimable et de beaucoup d'esprit, il succéda comme curé d'Evrunes, en 1788, à M. Vincent Chapelain, qui cumulait avec les fonctions pastorales celles de chirurgien.

En 1790, M. Hilairet fut l'un des 9 électeurs envoyés par Mortagne à Fontenay-le-Comte pour élire les députés à l'Assemblée législative. Il refusa le serment schismatique, et s'embarqua aux Sables-d'Olonne pour l'Espagne, le 10 septembre 1792, avec 38 autres prêtres, sur le navire *l'Heureux Hasard*, capitaine Pierre Vassivier, le quatorzième sur le rôle d'embarquement.

A peine débarqué, il alla rejoindre, dans la ville de Haro, les confrères partis le 9 septembre avec M. Paillou. Son séjour semble n'y avoir pas duré longtemps, car il n'est pas question une seule fois de M. Hilairet dans la fréquente correspondance échangée entre M. Paillou et Mgr de Mercy.

Revenu de l'exil, il rentra dans son ancienne paroisse, et desservit en même temps Mortagne et Saint-Hilaire de Mortagne. Inscrit sur la liste des pensionnaires ecclésiastiques, dressée en vertu de l'arrêté des Consuls du 3 prairial an X il prêta le serment de fidélité à la Constitution de l'an VIII.

le 7 floréal an XI, dans l'église Notre-Dame de Fontenay, en présence du préfet de la Vendée et de l'évêque de La Rochelle, et fut nommé, en juillet 1803, curé de Mortagne, avec la desservance d'Evrunes et de Saint-Hilaire. Il mourut, curé de Mortagne, le 29 avril 1825, âgé de 78 ans, après avoir réparé les ruines de l'église, et donné des preuves d'excellente administration.

La desservance annexe de Saint-Hilaire-de Mortagne avait pris fin en 1810, celle d'Evrunes en 1824.

Le presbytère d'Evrunes, vendu nationalement le 21 prairial an VI, fut racheté par la commune en décembre 1825.

Pendant l'exil de M. Hilairet, le culte fut maintenu à Evrunes par M. Guérin, précédemment vicaire de la Romagne, au diocèse d'Angers : sa signature figure sur les registres, de 1792 à 1799 ; en 1793, on trouve aussi celle de M. Cornu, curé de la Barotière (*V. ce nom*).

## LA GAUBRETIÈRE

You (*Jacques*), curé.
Thibault (*François*), vicaire.

M. René-Esprit Chesneau, curé de la Gaubretière depuis 1729, étant devenu incapable en 1779, à l'âge de 84 ans et après 50 ans de ministère, M. You, qui était son vicaire depuis le 25 avril 1765, fut appelé à lui succéder. Il était né, en 1743, à l'Herbaudellerie, village de la paroisse de la Gaubretière, et était l'aîné de cinq enfants. Le 19 juillet 1786, il enterra son prédécesseur, mort à 91 ans, et célébra, le 17 novembre 1788, le mariage de « messire Maurice-Joseph-Louis Gigot d'Elbée, ancien officier de cavalerie, avec demoiselle Marguerite-Charlotte du Houx de Hauterive, dont le père commandait pour le roi dans l'île de Noirmoutier. » M. You refusa le serment constitutionnel ; il signa, pour la dernière fois, sur les registres paroissiaux, le 18 juillet 1792, ne

quitta pas le pays, se cachant tantôt chez sa mère à l'Herbaudellerie, tantôt à la Petite Renaudière, tantôt aux Laitières, et échappa à la grande tuerie du 27 février 1794. C'est en sortant, cette nuit-là, de la messe célébrée par M. You à la Renaudière, que le père Rangeard, maréchal-ferrant, et quelques vieillards du bourg, furent arrêtés, sur le chemin de la Verrie à Beaurepaire, par les Bleus, et, sur leur refus de crier : « Vive la République ! » furent tous hachés à coups de sabre. Les femmes qui les accompagnaient s'étaient dissimulées dans un champ de genêts. M. You était caché lui aussi non loin de là. Après le départ des Bleus, il accourut à la hâte, et vit l'horrible spectacle. Il prononça les dernières prières sur les cadavres, qu'il fit conduire à la Gaubretière sur une charrette à bœufs, et inhumer secrètement dans le cimetière de la paroisse.

M. You mourut à la Renaudière, d'une fluxion de poitrine, au mois de juillet suivant, assisté par un confrère, M. Texier-Desjardins, à qui il confia, en mourant, le soin de sa paroisse.

M. Thibault, vicaire à la Gaubretière depuis le 8 janvier 1781, ne prêta pas le serment schismatique. Il obéit à la loi de déportation, et, le 19 septembre 1792, comparut devant la municipalité de Saint-Gilles-sur-Vie, avec huit autres prêtres insermentés des environs, dans l'intention de passer en Espagne. Quelques-uns, qui avaient dû s'embarquer aux Sables-d'Olonne, avaient trouvé le navire parti, et étaient venus à Saint-Gilles où le sieur Cavois avait promis de leur trouver un embarquement. Le procès-verbal de comparution porte que « ledit Thibaud est âgé de 41 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, sourcils et barbe noire, gros yeux, nez un peu aquilin, bouche médiocre, menton rond, front large et portant perruque ».

Le 4 octobre, M. Thibault et onze autres prêtres furent conduits à Croix-de-Vie par la garde nationale, après avoir été dépouillés de l'or et de l'argent « qu'ils auraient pu exporter du territoire de la République ». Le capitaine Mornet les prit

à son bord pour les transporter à Saint-Sébastien, et délivra à la municipalité de Saint-Gilles un certificat d'embarquement.

Arrivé à Saint-Sébastien, M. Thibault s'établit à quatre kilomètres de là, à Guétaria. En 1794, il dût quitter cet asile, menacé par les incursions des patriotes français dans le Guipuscoa. Mgr de Mercy écrivait à ce propos à M. Paillou, le 14 octobre 1794 : « Je reste inquiet sur nos frères de Guétaria ; mon cœur sera en peine tant que vous ne pourrez pas me donner de bonnes nouvelles de tous. »

M. Thibault s'était retiré à Mascueras, d'où il adressa une lettre à sa famille le 1er juillet 1796 : c'est le dernier souvenir qu'on ait de lui ; il mourut probablement à Mascueras peu après cette date.

Un certain nombre de prêtres insermentés se réfugièrent à la Gaubretière pendant la tourmente révolutionnaire, et y maintinrent sans interruption le culte et la tenue des registres paroissiaux. Quatre d'entre eux, du diocèse d'Angers, furent tués le jour du grand massacre, le jeudi gras, 27 février 1794. Parmi ceux qui échappèrent, on peut citer, avec M. You, le curé de Saint-Pierre de Chollet, et deux missionnaires de Saint-Laurent, MM. Supiot et Renaud, qui célébrèrent la messe dès les premiers jours de mars dans une grange incendiée de la ferme de la Soulardérie.

Pierre Rangeard, de la Gaubretière, qui a laissé un récit de ces événements, dit que M. Durand, curé de Torfou, parent de sa mère, était allé chez elle, ainsi qu'un autre M. Durand, curé de Saint-André de la Marche. M. Buffard, vicaire de la Verrie, disait la messe dans le petit bois de Bouillé. M. Oger, desservant de Saint-Aubin-des-Ormeaux, la disait dans un grand champ de genêts derrière la métairie de la Jambière ; M. le curé de Bazoges à la Touche-aux-Roux, dans des rochers sur le bord de la Crûme ; le vicaire de Saint-Martin, retiré à la Petite-Fauconnière, officiait dans les bois taillis de la Châtaigneraie ; on comptait trente-deux prêtres dans le même cas.

Dans un *Mémoire pour la citoyenne Monsorbier, épouse Vigneau*, Cavoleau, défenseur, rapporte « qu'après la mort de M. le curé You, l'autorité ecclésiastique mit à sa place un desservant fortement attaché à ses principes religieux, mais d'une probité sévère, et remplissant jusqu'au scrupule ce qu'il croyait son devoir. Un vide de plusieurs mois dans les registres de l'état civil pouvait compromettre le sort d'une foule de citoyens. Le prêtre Desplobein sentit qu'il était important de le remplir et il invita les habitants de la Gaubretière à lui faire la déclaration des morts et des naissances dont ils avaient été les témoins. »

M. Desplobein, curé de Puymaufrais *(V. ce nom)*, se cachait en effet à la métairie de Vauvert, où s'étaient également réfugiées des religieuses Augustines de Chollet, dont il sera parlé plus loin.

M. Desplobein tint les registres de la Gaubretière du 7 septembre 1794 au 1er mars 1795, et les signa : « curé desservant de la Gaubretière. » Mais, en fait, le véritable successeur de M. You fut M. Nicolas-René Le Texier-Desjardins, prêtre breton, vicaire de Clion, canton de Pornic, né le 6 juin 1759, ordonné le 2 juin 1787, réfugié à la Gaubretière, et qui avait assisté M. You à ses derniers moments.

M. Desjardins signa les registres paroissiaux dès le 5 juillet 1794 jusqu'au 8 octobre 1798, avec le titre de « vice-gérant de la Gaubretière ». Prêtre et chirurgien, il assistait à la fois les âmes et les corps, et soignait les soldats blessés sur le champ de bataille. Il établit un hôpital au château de Boistissandeau dès le mois de février 1794. et en fut le médecin en chef ; une compagnie de volontaires vendéens assurait le service de garde des malades et des approvisionnements. On y soigna jusqu'à 120 blessés ou malades. Mais, à la fin, les vivres manquèrent, l'ennemi devint menaçant ; il fallut évacuer l'hôpital et se cacher dans les genêts et dans les bois.

Il avait été secondé dans les soins nécessaires aux hospitalisés par une infirmière aussi entendue que dévouée, Jeanne

Guesdon, dont les parents avaient été tués et la maison incendiée le jour du grand massacre. Elle a laissé des souvenirs manuscrits dont voici un extrait : « Lorsque nous quittâmes le Boistissandeau, les malades en état de marcher furent renvoyés ; les autres, nous les conduisîmes, en janvier 1795, sur des charrettes, jusqu'à la Gaubretière. Là, nous nous établîmes dans une maison à moitié brûlée que l'on couvrit avec des branches. Nous continuâmes d'y soigner les malades et les blessés qui nous arrivaient de tous côtés. Jusqu'à la fin de la guerre, M. Desjardins, une religieuse, Mme de Saint-Laurent, et moi nous avons soigné tous les blessés, quelquefois obligés de nous sauver dans les bois avec nos malades, que nous emmenions comme nous pouvions. Lorsque les colonnes étaient passées, nous rentrions. Il n'y avait que l'amour de Dieu qui pouvait nous soutenir à panser des blessés dont les plaies trop souvent nous infectaient. Mais, ce M. Desjardins était si bon, si charitable, il soutenait notre courage. Chaque soir, après que les malades avaient eu tout ce qu'on pouvait leur procurer, ce saint prêtre nous faisait la prière. Comme nous priions tous de bon cœur, car nous nous disions chaque soir : ce sera peut-être pour la dernière fois ! Effectivement, chaque jour nous perdions quelques uns des nôtres. » Jeanne Guesdon survécut jusqu'à 80 ans.

M. Desjardins n'échappa pas aux dénonciations des fonctionnaires patriotes qui tenaient à se faire valoir. Le citoyen Merlet, commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale du canton de Saint-Fulgent, adressa, le 15 ventôse an V, la lettre suivante au citoyen commissaire du Directoire exécutif près l'administration départementale de la Vendée :

« Saint-Fulgent, le 15 ventôse an V de la République française.

« Citoyen, l'agent de Bazoges en Paillers m'a chargé de vous instruire que plusieurs prêtres se rassemblent journellement dans des maisons isolées. Il a été averti, à ce qu'il

m'a dit, par plusieurs personnes de la campagne, que le curé de la Gaubretière disait journellement qu'aux frontières tout était en le plus grand désordre, que la troupe n'était ni chaussée, ni habillée, ni payée, et qu'ils étaient tous prêts à déserter, et que la plus grande partie de la Convention était d'accord avec les assassins pour les assassinats qui se commettent journellement, et que le gouvernement fait ouvrir les prisons, afin de faire commettre de nouveaux assassinats pour occasionner la contre-révolution qui ne doit pas tarder à éclater, et que le peuple de Paris criait publiquement : Vive le roi ! dans les rues, et qu'ils sont sur le point de prendre les armes contre la République. Il veut persuader au peuple des campagnes qu'ils ne doivent point payer d'impôts, ni de fermes de domaine national, leur disant que c'est du bien volé, qu'il est aussi bien à eux comme à la nation.

« Salut et fraternité,

« Merlet. »

Une instruction fut ouverte, le 4 germinal suivant, contre M. Desjardins, et donna lieu à des dépositions dans le genre de celles-ci :

« Le premier, Pierre Aubin, officier de santé et agent municipal de la commune de Bazoges en Paillers, déclare qu'il n'a aucune connaissance des faits énoncés dans la dénonciation faite au département, qu'il ne connaît ni la moralité, ni le physique de la Gaubretière, si ce n'est que sur la fin du mois de pluviôse dernier, un nommé Massé, ci-devant domestique de feu Sapinaud, père, fut chez le déposant et lui dit que le curé de la Gaubretière était un scélérat et un monstre, et que s'il était connu des citoyens comme il l'était de lui-même, qu'il ne vivrait pas deux heures ; que ces propos ont été tenus en présence de Marie Aubin et Pélagie Aubin, filles du déposant et demeurant avec lui ; déclarant le déposant qu'il ignore la demeure dudit Massé, que celui-ci lui a dit qu'il partait pour Paris, qui est tout ce que le déposant... etc.

« Marie Aubin, fille du citoyen Pierre Aubin, déclare qu'elle n'a aucune connaissance des faits énoncés dans la dénonciation faite au département, dont elle a entendu lecture, si ce n'est que le citoyen Massé, tailleur d'habits et ci-devant domestique à la Chaize, commune de Bazoges en Paillers, fut, il y a environ cinq semaines dans la maison de la déposante, et dit, en présence du citoyen Aubin, son père, que le curé de la Gaubretière était un scélérat et un monstre, et que s'il était connu des citoyens comme de lui il ne serait pas longtemps existant ; qui est tout ce que la déposante... etc. »

L'affaire ne paraît pas avoir eu d'autres suites, car M. Desjardins ne figure sur aucune liste de déportés à Rochefort, à l'île de Ré, à l'île d'Oléron, ni à la Guyane. Il est vraisemblable qu'à cette occasion il retourna dans son diocèse d'origine, puisque les registres de la Gaubretière ne portent plus sa signature après le 8 octobre 1798.

Le 20 avril 1800, il fut nommé vice-gérant de l'église d'Oudon, arrondissement d'Ancenis, puis curé de la même paroisse en 1803. Il démissionna en 1818, et mourut à Meaux, canton de Châteauneuf, au diocèse d'Angers, le 19 mai 1819.

Après M. Desjardins, on trouve, sur les registres de La Gaubretière, la signature de M. Seguin, chanoine d'Angers, réfugié au village de la Roche-Blin, et qui administra la paroisse jusqu'à la nomination de M. Jaunet, en septembre 1805.

Cinq religieuses Augustines de Cholet étaient venues chercher un asile à la Gaubretière depuis le début de la guerre civile. Elles y tenaient une petite Providence où elles soignaient les blessés et les malades. Elles avaient à leur tête Mme Marot, une pieuse laïque. Lors du massacre du 27 février 1794, elles purent échapper à la mort et se réfugièrent dans une paroisse voisine.

Le 10 mars 1794, comme elles revenaient à La Gaubretière, elles rencontrèrent devant la croix de Mission un détachement de Bleus. Elles ne cachèrent pas qu'elles étaient reli-

gieuses. — « Criez vive la République ! « leur dit le chef du détachement, « et à bas Dieu ! » — Plutôt mourir mille fois », s'écrièrent-elles ensemble. Puis, tombant à genoux, et embrassant les débris du Calvaire, elles entonnèrent le cantique : *Vive Jésus, vive sa croix !* Ce fut le signal du massacre ; les six religieuses eurent la tête tranchée ; parmi elles se trouvaient les sœurs Jobard et Meunier. Leurs corps furent exhumés quelques jours après, pour chercher dans leurs corsets l'argent qu'elles devaient y avoir caché, et qu'on n'y trouva pas.

(*A suivre*) EDGAR BOURLOTON.

# LE VIEUX BOCAGE QUI S'EN VA

## (NOTES DE FOLKLORE ET DE TRADITIONNISME)

### COURONNÉ AUX JEUX FLORAUX (1904)

(*Suite*) (1).

### XII

### LA MUSE DU BOCAGE

SAVEZ-VOUS ce que c'est que *boèrer?* Avez-vous entendu *houper?*... Non! Eh bien, venez chez nous un soir d'été.

Il est dix heures, les moissonneurs sont rentrés à la ferme depuis peu; et, après avoir pris une assiettée de soupe, se sont mis au lit. Le grand valet n'ira pas se coucher de sitôt. Par ces chaudes nuits d'été, le bétail va au pré. Une solide fourche d'acier sur l'épaule — cela sert parfois à écarter un garou du sentier —, son bon chien à ses côtés, le toucheur suit un chemin creux, noir, comme quelque fond de l'enfer. Tout-à-coup, lui, qui jusque-là s'est contenté de gourmander une bête

(1) Voir le 3e fascicule de 1907.

trop paresseuse, la piquant légèrement de sa fourche, lui, dis-je, se met un doigt dans l'oreille. Ecoutez.

Une voix s'élève qui, d'abord, est grave, puis se module pour arriver aux plus hautes tonalités, conservant toujours un mouvement lent. Elle décroît peu à peu, empreinte d'un sentiment de mélancolieuse rêverie, pour se renforcer encore, monter un nouvel octave et finir par s'éteindre. Cela s'appelle *boèrer* (1). Rien n'est plus poétique et ne rend mieux le charme des champs, la douceur de vivre parmi nos grands bois que ces vocalises d'une justesse et d'un goût exquis. Cette musique étrange fait rêver les filles de *chez nous* et met en leur âme le plus berceur des songes.

*Houper* (2) est d'une harmonie et d'un sentiment quasi sauvages ; il faut être du Bocage, pour en comprendre toute la signification. Ce fut le signe de ralliement pendant la Grande guerre. Nul doute qu'il existât bien avant l'époque tragique, cependant. Ce cri qui, d'une poitrine, s'échappe en fusées sonores et va jusqu'aux limites extrêmes de la voix humaine est un indice de joie. C'est encore avec le verre de vin obligatoire, comme la dernière note d'une chanson qui vient de finir :

Tote chanson qui perd sa fin
Mérite à boère, mérite à boère ;
Tote chanson qui perd sa fin
Mérite à boère in coup de vin !

Ou :

A tote chanson, faut li f..., faut li f...
A tote chanson, faut li f... un tapon !

L'on chante dans le Bocage, ou plutôt l'on chantait autrefois de douces mélodies, de grâcieuses romances d'amour, de

(1) Littéralement : chanter en menant boire les bêtes.

(2) Plus exactement *youper*, à cause des nombreux *you ! you !* lancés par le chanteur.

gais chants bachiques et aussi de fins couplets satiriques. Le cadre de ce chapitre est trop étroit pour parler convenablement de ces délicieuses chansons qui valent mieux que toutes les rosseries contemporaines, surtout quand elles sont chantées par une voix fraîche de fille des champs ou lancées aux échos des bois par un gas de *chez nous*. La Muse du Bocage connaît tous les genres.

Elle se fait tour à tour amoureusement tendre, tristement mélancolique, spirituellement bon enfant, quand elle ne s'élève pas jusqu'à la satire.

Oyez ce couplet sur la *confession* d'une fillette qui ne pose pas à l'ingénue :

Gle me dicit la jéne feïlle,
Allez-vous aux champs tos dux ;
Vous assitez-vous à l'ombre,
Pre lesser paëtre vos bus ?
Dame ol étet baïe à l'hure
Que le tchier me chatoïllait.
Jamais iodjis si grand honte :
*I créyais que lio savait*

Hé ! demoiselle, auriez-vous chiffonné, peut-être même jeté votre bonnet par-dessus les moulins, pour préférer la confession du vicaire, parce que :

Gle demande poèt aux feïlles
*Tot ce qua lavant fait* ?!

Si vous avez besoin d'une servante, prenez-la autre que celle de la chanson :

I ai gagé ine chambrère
De Naô à la Saint-Micha (*bis*)
Tot ce qui li dicit de faëre,
A dicit qu'a lo feret pas !
Ah ! la maudite chambrère,
Jamais a me servira

Choisissez votre valet de sorte que votre légitime ne vous enlève pas de douces illusions :

> Si netre grand valet s'en va, y perdrons tout,
> Et y ferons mouvais ménage moi-z-et-vous !

Choisissez aussi une épouse qui vous pleure toujours plus de « trois matins à jeun », selon l'expression du Bocage. Il doit être bien cruel aux mânes du pauvre disparu d'entendre la veuve, qui n'est pas inconsolable, lancer à l'adresse de « son défunt » la strophe suivante :

> I li attachis le nez,
> De pour que le me sentiche :
> I vous aime bé mon mari,
> Vous aime bé mus mort qu'en vie !

Si vous entendez quelqu'un, avec une belle assurance, raconter des histoires de brigands, ne le croyez pas. Il n'y a qu'un menteur, pour avoir vu de telles choses :

> I m'en end'jis dans le poulailler,
> Trouvis de pus bell's affaères, allin !
> I trouvis tos les chats à juc,
> Les poul's chantiant les vaèpres, allin !

Pour ceux qui considèrent les bêtes comme des frères auxquels la Nature fut marâtre, *Netre âne*, doit être un bien doux baume à la douleur de voir les pauvres animaux privés de conscience :

> Netre âne, netre âne a grand màou à sa taëte ;
> Netre dame li a fait faëre in chapeà pre sa faëte,
> In chapéa pre sa faëte,
> Pre mettre sur sa taëte
> Et daus souliers, dans souliers, faliron don dé,
> Dans souliers pre mettre à ses pés !

Puisque nous en sommes au chapitre des animaux, savourez l'histoire du *Petit goret*.

# LE P'TIT GORET

*Musique d'Ernest GUYONNET.*




I

Huit jours après la Toussaint,
I vas v'conter m'n histoère,
I am'nis in p'tit goret bé fin,
Pre le vendre à la foère.
L'etèt si fin tchiau p'tit goret,
Ol avet que la parol' qui li manquait,
Ol avet que la parole

II

Jusqu'à Bornéa, tchio p'tit calin,
L'a été bé sage
Fallait le voèr le long de tchio ch'min
Se ranger daux équipages.
Tot le monde me disait :
« Ah ! la boune baëte, tchio p'tit goret !
« Ah ! la boune baëte !

III

A la premére maison venue
V'la le Mossiu qui s'arrête,
Le créyait bé tchiau p'tit mâtin
Que liaret eté le maître :
« Va danc, va danc, p'tit goret
« Regarde donc, tchielle taëte que t'fais,
« Jamais t'as fait tant la taëte dure. »

IV

Debout gal'rin dans ine rue,
V'la Mossiu qui s'arrête,
Gle branlet la taëte :
« Va donc, va donc méchant goret
« Te devrais bé avoèr grand honte,
« De tot ce que te fais,
« Te devrais bé avoèr grand honte ! »

V

« Si t'vux pas marcher ch'tif goret,
« Y va changer de manière.
« Accourez tretous, Mossius, Mesdames
« Qui le mettions dans ine civére.
« Vas danc, vas danc ch'tif goret,
« Jamais t'as fait tant l'tétu queum anet,
« Jamais t'as fait tant le tétu »

VI

Jean Jean le prenit au grouin,
Ma, i le pris à la quoue,
Gle prit le galop, dans ma main,
La pauvre quoue me rechtit
Gle féset daus cris inhumains
Gle roulét dans la gasse dau chemin
Gle se roulet dans la gasse

VII

Fallét voér tchiés freluquets
Qui passiant en voéture
Disiant : « La mér'vetre petit goret
« At in'draoûle de figure!
« —Va danc, va danc grous bourriquet
« Te dés bé te moquer de mon goret
« T'as bé in'belle figure ! »

VIII

Ol etét bé quatre hures venues
Y espéret poét le vendre.
Sans en trouver in sul etchiu.
Ol a fallu me rendre,
Tant qu'à mon p'tit écourtiné
Dès le lend'main i lé tué
Sans pus attendre.

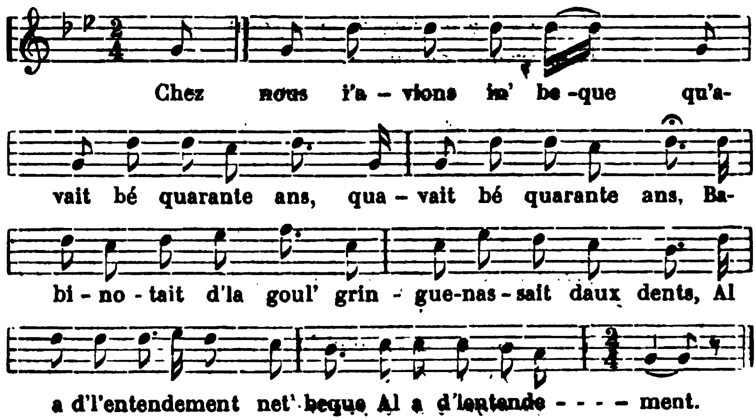
IX

O me fesét bé in poua de pidé
De l'avoér nourri, i vous jure
Un p'tit goret qu'étet pus fin
Que bé daus créatures
Mais lia fait ine boune fin.
Lia fait dix aunes de boudins
Sans compter la fressure.

La justice, autrefois, était dure aux manants. Mais, comme ceux-ci faisaient un pied de nez à Thémis dans cette *Beque*, qui est une délicieuse satire contre les gens de loi :

# LA BEQUE

*Musique recueillie et harmonisée*
*par Ernest GUYONNET.*




I

Chez nous, i avions ine beque
Qu'avé bé quarante ans,
Babinotait de la goule,
A gringuenassait daus dents :
Al a de l'entendement nete beque;
Al a de l'entendement

II

Babinotait de la goule,
A gringuenassait daus dents ;
A faisait la malade
De pour d'aller aux champs ;
Al a de l'entendement...

III

A faisait la malade,
De pour d'aller aux champs;
Mais o l'y prit in'envie
D'aller voér sés parents
Al a...

IV

Mais o l'y prit in'envie
D'aller voèr ses parents;
Pre le champ à Durand,
Ol y fallit passer
Al a...

V

Pre le champ à Durand,
Oly fallit passer;
Al i mangit in chou
Qui valait bé cent francs
Al a...

VI

A li mangit in chou
Qui valait bé cent francs;
A li broutit in'ente
Qu'en valait bé autant.
Al a de......

VII

A li broutit in'ente
Qu'en valait bé autant;
Pis in brin de poraïe
Qui valait cinq cents francs
Al a...

VIII

Pis in brin de poraïe
Qui valait cinq cents francs;
A fut assignaïe
Pre quatre vingts sergents
Al a...

IX

A fut assignaïe
Pre quatre vingts sergents;
Mais a fut la pus fine
S'en fut au jugement
Al a....

X

Mais a fut la plus fine,
S'en fut au jugement;
En entrant dans la salle,
Salua le Président
Al a....

XI

En entrant dans la salle
Salua le président;
A vit in livre ouvert
A regardit dedans
Al a de...

XII

A vit in livre ouvert,
A regardit dedans;
A vit que son procés
N'etét poet en mendrant
Al a...

XIII

A vit que son procès
N'étét poét en mendrant (1);
A retroussit sa quoue
S'assitit sus in banc
Al a...

XIV

A retroussit sa quoue,
S'assitit sus in banc;
A fit in pet aux juges
Ine v... aux lieutenants
Al a...

XV

A fit in pet aux juges,
Ine v.... aux lieutenants;
A fourrit sés cornes
Dans le... nez dau président
Al a....

(1) *Mendrant* se dit d'une chose qui va diminuant, devient meilleure.

XVI

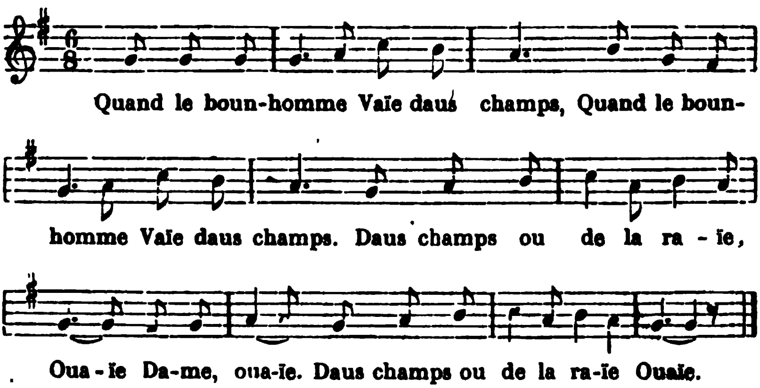
A fourrit sés cornes
Dans le... nez dau président.
A fit in pliin pené de crottes
Pre payer les sergents
Al a de l'entendement net' beque
Al a de l'entendement.

Puis quelle dose de philosophie résignée dans les couplets suivants où passe toute l'âme du paysan vendéen :

## QUAND LE BOUNHOMME VAÏE DAUS CHAMPS

*Musique recueillie par E. GUYONNET.*

Andantino.




I

Quand le bounhomme vaïe daus champs (*bis*).
Daus champs ou de la raïe,
Ouaïe, dame ouaïe
Daus champs ou de la raïe
Ouaïe !

II

Trouvit sa boune femme dans nin cougne (*bis*).
Bé tote chiffonnaïe,
Ouaïe, dame ouaïe
Bé sûr, mal arrangeaïe,
Ouaïe

III

Dicit : « Ma bonne femme, qu'as-tu donc ? (*bis*).
« Té tote chiffounnaïe ?
« — Ouaïe, dame ouaïe
Té bé mal arrangeaïe ?
— Ouaïe !

IV

« Te faudrèt — aoû la soupe au lait ? (*bis*).
« Pre t'y ravigotaïe,
— Ouaïe, dame ouaïe
— Pre t'y ravigotaïe ?
— Ouaïe !

V

« D'-la soupe au lait, i n'en vu poet (*bis*).
« — La soupe à la pouraïe ?
« — Ouaïe, dame ouaïe
« — La soupe à la pouraïe ?
« — Ouaïe ! »

Le bon poivrot a lui aussi sa philosophie. Si, pour notre gros-plant, il céderait tout au monde même « sa bourgeoèse » qui le dispute quand il est gris, entendez l'*Abandouné* dire les dolentes plaintes d'un cœur meurtri :

# L'ABANDOUNÉ

Moderato. *Musique de E. GUYONNET.*




1

Lolong, dans tchiés riantes vallaïes,
Ariez-vous pœt vu ma mie ?
L'aoûtre matin s'en est allaïe,
Garder les moutons, les brebis.
Si vous la voyez dans les champs
Condire ses gnias ;
Disez-li qui seré constant
Jusqu'au trépas.
Lilonlère, lilonla, lilonla, lidéra lonla

II

Ma Lisette étet la pus belle
De tot's dans nout' grand village ;
Al avet ine âme pucelle
Dans son jéne et doux bachelage.
Al étet fine queum ine demoèselle,
Ma voésine ;
Vous sariez trouver sa pareille
Pravoér boune mine
Lilonlère.....

III

I l'aimais vrai bé, ma Lisette,
Ma Lisette filant son fuséa.
Al étet gentie, megnounette
Quand a chantet queum in oséa,
Les jolis airs dau temps passé
Que sa boune mére
Bé daus foués liavet répétés
Queum in' prière,
Lilonlère...

IV

Boune et sainte Vierge Marie,
Vous la mère de noutre Jésus ;
Vous la reine dau Paradis,
Qui de Djiu, aëtes s'n élue,
Fésez me donc trouver Lisette,
Ma boune amie ;
Vour est-elle sa cachette
A ma mie !
Lilonlère...

V

Yé bé grand pour que ma Lisette
Séche partie avec in galant.
Si a me trompe, la coquette,
I m'en éré trejous pliurant ;

Si l'infidèle prend ses ébats
Dans le pliésir ;
Allez faëre souner mon glias ;
I vus mourir !
Lilonlére, lilonla, lilonla, lidera lonla

Avant de verser dans la politique, écoutez Pitou, à moins que ce ne soit Dumanet, conter ses aventures au régiment :

## LE MANDEMENT.

*Musique recueillie et harmonisée par Ernest GUYONNET.*

Allégro.




I

Ié bé reçu in mandement de m'en aller à la djierre ;
Ma qui savait poét tchio métier, om'allait bé jà djière ;
O fallit pretant bé prendre son sac et pis s'en aller.

II

Le m'emm'nirant bé loin de chez nous, jusqu'à l'aoûť bout de la terre !
Tretos lés gens de tchio pays s'appeliant militaires,
Laviant ine grande méson, le l'appeliant la garnison

III

Le me dounirant in grand paltia qui pendait jusqu'à terre
Aussi in sabre, et in fusil et in' gibustère ;
O fallet se tenir dret ; aussi dret queum in piquet

IV

Le m'mettirant de faction darrère in' citadelle.
Tchiés-là qui saviant poét mon nom m'appeliant « sentinelle; »
O passet poét in chat sans qui diche : « Quétot qui va ? »

V

O passet bé daus générals qui prenais pre daus baëtes
Laviant de grandes pliumes de jaoûs, tot autour de la taëte,
Daus pointes d'ag'lions tot autour daus talons

VI

Le gibottiant dans daus pipéas, l'agitiant daus sounettes;
Le tambouriniant dans daus boisseas, avecque daus baguettes.
On aret dit daus loups que le tiriant pre la quoue.

VII

Le m'emmirant dans in grand champ que l'app'liant l' champ de [bataille
Le se tuyant, le s'égorgiant tot queum de la volaille
Ma foés ! la pour me prit, y pris mon sac, pis m'en vindjis.

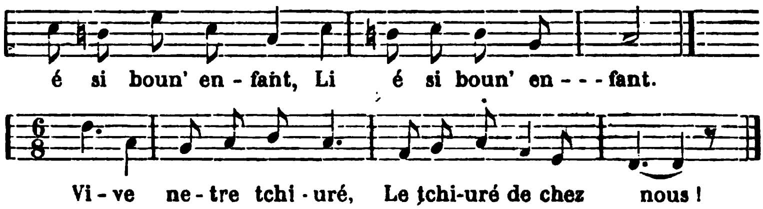
Et pour terminer ce chapitre, qu'ailleurs nous écrirons plus longuement (1), deux mots de politique. Oh! ne vous effrayez pas ! La politique de notre héros consiste à chansonner son curé. Il l'accuse de mener les affaires de la commune et le lui dit en rimes indigentes !

## NETRE TCHIURÉ

Moderato. *Musique d'ERNEST GUYONNET.*




(1) *La Chanson vendéenne.*




I

Chez nous, netre tchiuré
Ara bétout cent ans ;
I en f'rons in député,
Lié si boun' enfant.
Vive netre tchiuré,
Le tchiuré de chez nous.

II

Au moument daus élections
Tchio gâs qué poét pegniot !
Dicit « A ma dévotion,
I ne vus rin que daus sots. »
Vive netre tchiuré,
Le tchiuré de chez nous.

III

Gle dicit : « Les enfants,
« Nommons daus conseillers ;
« Nommez-lés tretôs bons ;
« Nommez tchiés de vet' tchiuré ! »
Vive netre tchiuré,
Le tchiuré de chez nous

IV

« Le védrant à la tchiure,
« Tenir lus réunions ;
« Y arons fait de bounhure
« Liavant poét d'opinion ! »
Vive netre tchiuré,
Le tchiuré de chez nous !

V

Gle furant tretous nommés
Pr'in bail de quatre ans ;
Pis pre c'mmencer ;
Tretous, chantirant :
« Vive netre tchiuré,
Le tchiuré de chez nous ! »

VI

A la premère réunion,
Vla ce que l'votirant :
« A tot's lus femmes megnians,
« Aëtre lés hommes devrant. »
Vive netre tchiuré,
Le tchiuré de chez nous

VI

« Pis, si le velant
« La belle dorne avoér,
« Quand les draoûles crirant
« Le lus douneront à boére ! »
Vive netre tchiuré,
Le tchiuré de chez nous !

VIII

Boune gent, nous conseillers
Avant dempis quatr'ans.
Tretous foléyés,
Et sont morts en chantant :
« Vive netre tchiuré,
Le tchiuré de chez nous ! »

(*A suivre*). JEHAN DE LA CHESNAYE.

# LES MUNICIPALITÉS SABLAISES
## (1749-1790)
(*Suite*) (1).

### CHAPITRE II
### 1re Municipalité : M. Dupleix, maire
(*14 décembre 1749-2 mars 1753*)

Le premier acte de la municipalité fut, en quelque sorte, de régulariser ses pouvoirs, en demandant des lettres patentes sur l'arrêt du 21 mars 1747, et dans la première réunion qu'elle tint le 28 décembre 1749 elle désigna le sieur Joseph Mosnereau comme le titulaire au nom duquel elles devaient être expédiées et enregistrées.

Cette obligation faite aux villes « de choisir un sujet » au nom duquel elles devaient faire le rachat des offices municipaux, était encore un expédient financier. En terme de jurisprudence c'était ce qu'on appelait « l'homme vivant et mourant ». Lui seul pouvait payer les droits nécessités par l'acquisition des charges et s'il venait à mourir on devait le remplacer et payer à nouveau.

Cette institution injuste et coûteuse fut abolie vers 1759. « Un arrêt du Conseil décida qu'on devait s'en racheter ; rachat singulier puisque les villes, dont les offices n'avaient pas été incorporés à l'échevinage n'avaient jamais eu à se procurer d'homme vivant et mourant. » (A. Barbeau.)

(1) Voir le 2e fascicule de 1907.

Voici quel était en 1749 la situation financière de la Ville des Sables :

Recettes :

Le bail en cours du tarif était de 19.600 £. + 950 provenant du sou pour livre en sus = 19.950 £.

Dépenses et charges :

| | |
|---|---|
| Montant de la taille en 1749. . . . . | 7.800 £. |
| Capitation. . . . . . . . . . . . . . | 3.300 » |
| Fourrages. . . . . . . . . . . . . | 2.194 » |
| Capitation de la noblesse. . . . . . | 193 £. 4 sols. |
| Capitation des privilégiés. . . . . . | 756 » |
| Capitation des employés. . . . . . | 164 £. 14 sols. |
| Logement de la brigade de Maréchaussée. | 120 » |
| Droit de quittance du receveur. . . . | 2 » |
| TOTAL. . . . . . . . . . . | 14 529 £. 18 sols. |
| D'où un excédent de. . . . . . . . . | 5.420 » 2 sols. |

Le principal embarras venait, pour l'instant, de ce qu'en établissant chez elle les droits du tarif, la ville se trouvait dans la nécessité d'acquérir « les offices de receveurs, contrôleurs des deniers patrimoniaux, d'octroi, dons, concession du tarif, subventions et autres impositions qui se lèvent au profit des villes et communautés pour l'acquittement de leurs charges et dettes ».

Jusqu'ici, l'édit de juin 1725, qui avait créé ces charges, n'avait point atteint la ville des Sables puisque celle-ci ne jouissait d'aucun des revenus spécifiés ci-dessus.

La création du tarif l'obligeait à payer cette nouvelle rançon.

Le besoin d'argent était d'autant plus pressant que, sitôt l'établissement du tarif, des particuliers avaient fait des offres, pour l'acquisition des offices de receveurs et contrôleurs.

C'est pour cela que les Sablais s'étaient, ainsi que nous l'avons vu, empressés de se réunir le 14 décembre 1749 en assemblée générale, et dans cette même réunion où ils avaient élu leur corps de ville, ils avaient envisagé l'énorme préju-

dice que leur causerait l'immixtion des intérêts particuliers des acquéreurs d'offices, dans la gestion des intérêts généraux de la communauté.

Aussi avait-on décidé de réunir à tout prix les offices de receveurs et contrôleurs à la ville des Sables, en essayant toutefois de faire fléchir les prétentions du gouvernement.

On représenta que la ville était dans une indigence extrême et que l'excédent du tarif « était un faible objet ». De plus, que la ville avait dépensé près de 20.000 livres pour l'établissement du tarif, qu'elle en devait encore non seulement beaucoup à l'adjudicataire des travaux, mais encore elle n'était parvenue à lui verser quelques acomptes qu'au moyen de fonds que l'intendant Berryer lui avait procurés et « dont le remplacement ne pouvait souffrir aucun retardement.

En raison de tout cela, on estimait que la « finance des charges » dont on voulait faire l'acquisition serait fixée avec modération « eu égard à la malheureuse situation de la ville ».

Enfin on demandait l'autorisation de faire un emprunt.

Ce fut dans la séance du 5 mai 1750, que la municipalité connut la teneur de l'arrêt du 10 mars 1750, par lequel le Conseil d'Etat du Roi avait fixé « par modération » à 10.000 livres le prix d'achat des offices de receveurs et contrôleurs et autorisait l'emprunt. La somme de 10.000 livres était payable dans un délai de six mois et pour faciliter l'emprunt, la rente à servir était déchargée du vingtième, 2 sols pour livre, du dixième et de tous les autres accessoires ordinaires.

De plus, l'arrêt donnait la « permission d'affecter et hypothéquer au dit emprunt le revenant bon du Tarif ».

*
* *

Un emprunt pour les petites villes, à cette époque-là, n'était point chose facile à faire, et il suffira de conter brièvement les difficultés auxquelles se heurta la Municipalité pour s'en convaincre.

On s'adressa d'abord à La Rochelle, à Angers, et dans tout le Poitou.

Les démarches n'ayant pas réussi on s'adressa à Paris, à un sieur Héron, premier commis du marquis de Courteilles, qui après quelques démarches avisa qu'il avait trouvé la dite somme de 16.000 livres chez le sieur Girault, notaire à Paris.

Il priait donc la municipalité de lui envoyer une procuration pour pouvoir dresser « les contrats d'emprunts ». De plus, il fallait lui faire parvenir les arrêts du 10 mars et 2 juin 1750, sur l'emprunt, afin qu'ils soient enregistrés et qu'il put prendre sur eux les lettres patentes nécessaires à les rendre applicables, par l'intermédiaire du sieur Frédureau de la Bussonnière, procureur à la Cour des Comptes.

A ces entraves administratives vinrent s'ajouter les exigences des prêteurs qui voulurent que les intérêts du prêt leur fut payé à partir du 1er janvier 1750.

On abandonna donc ces propositions et on dut voir ailleurs. On était alors au 30 septembre 1750.

Enfin le 8 novembre suivant le Maire donna lecture d'une lettre d'un sieur de Vertrieux « porteur de procuration de la ville » et du sieur Frédureau de la Bussonnière dans laquelle on annonçait que l'emprunt avait été contracté à Paris.

Le prêteur était un sieur Pierre Oudart Bridon, procureur au Parlement, et le contrat d'emprunt fut signé le 19 octobre 1750.

Les 10.000 livres avaient été aussitôt versées le 31 octobre 1750 au Trésorier des revenus casuels pour le payement des offices de receveurs et contrôleurs.

En décembre 1750, le maire Dupleix partit pour Paris d'où il ne devait revenir qu'en novembre 1751.

Pendant son séjour dans cette ville il liquida complètement cette question de l'emprunt en voyant les hommes d'affaires qui avaient été les intermédiaires entre la Ville et le prêteur.

Les différentes opérations relatives à la création et à l'établissement du tarif s'étaient traduites, administrativement parlant, par une certaine quantité de titres et papiers divers ;

et comme leur importance était assez grande, on songeat à les mettre en sûreté.

A cet effet, on chargea le sieur Pierre Frogé, menuisier, aux Sables de confectionner une armoire qui coûta 48 livres et dans laquelle furent déposées les archives.

Le maire en avait une clé, le procureur du roi « de la Maison de Ville » avait l'autre.

Ces pièces semblent avoir été les premières archives de la ville conservées officiellement. La délibération qui ordonne la construction de l'armoire ne fait pas mention de l'existence aux Sables, d'archives antérieures à cette époque.

Les affaires de la ville réclamant une surveillance de tous les instants, il fut décidé que la Municipalité se réunirait tous les vendredis à deux heures, après midi.

La grande préoccupation de cette première municipalité fut l'achèvement complet des clôtures et l'installation définitive du Tarif.

Tous ses actes gravitent autour de cet axe.

*
* *

Il y avait à peine deux mois que les nouveaux élus étaient en fonctions que, dans l'Assemblée générale du 8 février 1750, on dut soumettre aux habitants des Sables la nécessité de l'installation d'un bureau d'octroi au passage pour les denrées venant de La Chaume aux Sables, ou allant des Sables à La Chaume.

Une maison presqu'en ruine appartenant à un sieur Bruneteau, adjudicataire du tarif, fut acquise pour la somme de 1.700 livres. Cette maison occupait l'angle nord-ouest de la rue du Port actuelle et du quai.

En même temps on constatait déjà combien étaient insuffisantes les barrières élevées contre les fraudeurs.

Les palissades de la côte, que les tempêtes renversaient fréquemment, durent être allongées jusqu'au Gros-Rocher; les deux petits murs que l'on avait bâtis au pont de la Barre,

n'étaient plus assez efficaces pour protéger la ville contre la fraude venant du nord, et il fallut les surélever.

Enfin, la mer à son tour, sapant à chaque marée les fondations du bureau de la côte, construit au bout de la grande muraille, il était urgent de préserver cet édifice.

A cet effet, pendant l'année 1751, on construisit ce mur en forme de demi-lune qui existe encore à l'extrémité est du remblai de l'estacade.

En même temps on interdisait aux voitures et charrettes descendant sur la côte de passer au pied de ce mur, afin de ne pas entraîner les sables, et de ne pas en mettre à nu les fondations.

Un passage permettant de descendre sur la côte fut pratiqué à l'endroit où se trouve la cale située en face le lavoir du Courseau.

La lutte contre la fraude et les éléments n'était point la seule qu'avait à soutenir la municipalité, elle devait aussi lutter contre les ennuis que lui suscitaient à divers titres certains particuliers.

C'est ainsi que le sieur Pezot, dont nous parlerons longuement plus loin, demandait 1.400 livres de dommage-intérêt parce qu'on avait approfondi une partie du canal de la Barre, dont il se disait propriétaire, en vertu d'une baillette du duc de Boutteville.

D'autres inconvénients, et ce n'était pas les moindres, furent les difficultés inouïes qu'éprouva la municipalité à faire payer les droits du Tarif par tous ceux qui s'en prétendaient exempts.

Nous développerons cette importante question lorsque nous en serons à l'époque du remaniement du tarif, en 1777.

*
* *

Parmi les charges que nécessita l'organisation de la municipalité, il faut citer la création de celle de sergent de ville, ou comme on disait plutôt à cette époque « des valets de ville ».

Dans les grandes villes les valets ou sergents de ville étaient plutôt des sortes d'huissiers ou appariteurs de la maison de ville.

Ils portaient les ordres de la Municipalité, veillaient à l'exécution de ses décisions, et assistaient le Maire dans les cérémonies publiques.

Dans les petites villes, à toutes ces fonctions ils joignaient celle de faire respecter l'ordre et la tranquillité publiques.

Le 26 avril 1750, on nomma donc à ces fonctions : Léon Naudin, tailleur d'habits, Philippe Nadaud, marchand. Léon Naudin ayant fait remarquer qu'il était déjà « garçon major de la garde coste de cette ville » il ne pouvait accepter, et on lui donna Jean Lhomdé, tisserand, comme successeur.

Le seul éclair de joie qui passa sur la ville pendant ces longues et pénibles années de la première municipalité sablaise, est le feu de joie allumé par ordre du Roi en signe de réjouissance publique pour fêter « l'heureux accouchement de Mme la Dauphine et la naissance du duc de Bourgogne ».

Un *Te Deum* avait été chanté, auquel assistèrent toutes les personnalités sablaises et à l'occasion duquel les 2 sergents de ville nouvellement nommés entrèrent en fonctions.

Joie factice et réjouissances attristées par la nécessité où l'on allait être, ainsi que l'ordonnait le roi en pareille circonstance, de doter quelques filles pauvres.

Et les reflets de ce feu de joie ne servirent qu'à éclairer davantage la situation précaire des habitants, puisqu'on dut demander que la ville soit exonérée de cette obligation.

*
* *

Sous cette première municipalité, M. Bouhier de la Bergerie fut nommé receveur de la pistole des quais le 8 novembre 1750, en remplacement de M. Dupuy, décédé.

André Bouhier, sieur de la Bergerie, né le 19 juin 1686, mort le 17 août 1764, fils de honorable homme Laurent Bouhier, bourgeois, conseiller du roi au siège royal des Sables,

et de Suzanne-Anne Guilloton. Il était le neveu du premier Maire des Sables, Laurent Bouhier. Il épousa le premier mai 1726 Magdelaine Renée Duget, fille de noble homme Jacques Duget, docteur en médecine, et de Louise Cougnaud, De ce mariage naquirent treize enfants, dont un Alexis-Benigne (né le 27 mai 1757) entra dans l'ordre des Jésuites et mourut en mission à Chandernagor.

Au moment de l'expulsion des Jésuites et de dissolution de leur ordre en 1762, Alexis Bouhier était seulement élève. Les Sables comptaient à cette époque, dans les rangs des Jésuites, les frères Marc et Violteau, tous deux des Sables, qui laissèrent la robe et prirent la soutane (N. de Collinet).

La pistole des quais était un droit établi par « arrest de 1699 ». Il se percevait sur chaque navire armé aux Sables pour un voyage ou une expédition quelconque et servait à l'entretien des quais ; c'était toujours un négociant qui devait le percevoir.

Les affaires de la ville avaient augmenté dans de si notables proportions que le 6 février 1752 on dut nommer deux échevins de plus. Ce furent MM. Mercier Jacques, conseiller du roi et Vincent, docteur médecin.

Enfin le fait le plus important de cette période nous est donné par la délibération du 10 décembre 1751.

Dans cette séance, le Maire donna lecture d'une lettre de l'Intendant informant la Municipalité qu'une somme de 50 à 60 mille livres serait consacrée chaque année à la construction « d'un ouvrage pour garantir la Ville des assauts de la mer du côté du sud ».

C'est le commencement de la construction du vieux remblai.

Nous ferons un historique spécial de cette importante question quand nous serons arrivé à parler des travaux qui furent exécutés pour l'amélioration du port.

Les pouvoirs triennaux de l'assemblée finissant au mois de décembre 1752, on se préoccupa de réunir une assemblée générale des habitants pour nommer les successeurs.

(*A suivre.*) G. Collineau.

MUSES POITEVINES

# JEUNESSE

Des soirs encor vêtus d'implacable tristesse
Et d'autres soirs toujours semblables à ceux-ci.
Doucement avec eux, s'éteindra ma jeunesse,
Comme un soleil rosé dans un ciel obscurci.

Ma jeunesse, qui fuit, chaque heure te transforme.
Les clartés d'autrefois sont mortes, le sais-tu,
Crépuscule dolent, mollement uniforme,
Où les oiseaux jaseurs, brusquement se sont tus ?

Ah ! mon âme d'enfant, tu n'es que l'étrangère !
Recueille-toi, voici que dort l'humanité !
Ecoute la chanson vibrante de la terre,
Accepte sa troublante et sévère beauté.

Des soirs, encor des soirs..... Qu'importe la tristesse !..
Des astres surgiront plus ardents que ceux-ci
Et, comme eux, tu seras, ô ma chère jeunesse,
Un immortel amour, né d'un mortel souci.

JANE MERCIER-VALENTON.

# NOTICE

SUR

# COMMEQUIERS ET SES SEIGNEURS

(*Suite*) (1).

THIBAUT DE BEAUMONT, fils aîné de Louis, lui succéda comme seigneur de la Forêt-sur-Sevre, Plessis-Macé, Riblières Missé, Gonnat et Commequiers. Il devint en outre seigneur de Bressuire Chiché, et Moncoutant par son mariage avec Jeanne de Beaumont, sa cousine, fille aînée et principale héritière de Jacques, seigneur de Bressuire, favori de Louis XI en Poitou et de Jeanne de Rochechouart, qu'il épousa le 9 novembre 1472. Mais comme Jacques ne mourut que le 15 avril 1492, ce n'est qu'après cette date qu'il prit possession de cet héritage.

Le cartulaire de Challans fait mention de lui comme écuyer, et seigneur de Commequiers, et d'Apremont le 23 septembre 1482. Il le cite en outre les 23 octobre 1485, 27 septembre 1501, 15 décembre 1504.

Le 17 février 1493, il rendit, pour ses nouveaux domaines, l'hommage féodal accoutumé à Louis de la Trémoille, vicomte de Thouars (2), et fit aveu pour Commequiers et Challans réunis le 14 février 1497 (3). Son nom a laissé peu de traces dans l'histoire : cependant il fut gouverneur de l'Anjou, con-

(1) Voir le 1er fascicule 1907.
(2) Dom Fonteneau, t. 39.
(3) Chartier de Thouars.

seiller et chambellan ordinaire du roi Louis XII (1505-1510) (1). Thibaut de Beaumont résidait tantôt dans son château de Bressuire, tantôt dans celui de Chiché, soit dans celui de la Forêt. Cependant on sait que le 3 janvier 1509 il fit une libéralité à son capitaine de Chiché (2), et que, par testament daté du 29 juillet 1510, il fonda une rente de 104 livres sur la terre de Tournay en faveur des Cordeliers de Bressuire, pour la célébration d'une messe par semaine à perpétuité (3). Il mourut peu de temps après, sans postérité, avant le mois de septembre 1510 (4). Sa femme, Jeanne de Beaumont l'avait précédé de deux années dans la tombe, sans lui laisser d'enfants.

Ses biens, sauf Bressuire et Chiché, passèrent à ses neveux du Bellay. Sa sœur Catherine avait en effet épousé le 21 novembre 1461, Eustache du Bellay, chevalier, seigneur de Gizeux. Ses enfants héritèrent de la terre de Commequiers car les autres frères et sœurs de Thibaut ne laissèrent pas de postérité ; mais Eustache ne fut pas seigneur de Commequiers, vu qu'il s'était fait prêtre après la mort de sa femme décédée avant 1489

## CHAPITRE VI

### Les seigneurs du Bellay, barons de Commequiers.

René du Bellay, Ier du nom, fils aîné d'Eustache et de Catherine de Beaumont, hérita de tous les biens de son oncle, sauf de Bressuire et Chiché. Catherine mourut avant 1489 et son mari se fit prêtre après sa mort : René porta les titres de baron de la Forêt et de Commequiers, et de seigneur du Plessis-Macé, même avant le décès de Thibaut : il reçut, le 31 mars, un aveu de Louis Bigot, écuyer, seigneur de Dissay, et le 17 mai 1515, un autre de Louis Ronsard, chevalier, seigneur de

(1) Archives de Saint-Loup. Dom Fonteneau, t. 39.
(2) Archives de Saint-Loup.
(3) Archives de la Fabrique de Bressuire.
(4) Dom Fonteneau, t. 41.

la Poissonnière, pour l'hôtel de Noireterre, à cause de Jeanne Chaudrier, sa femme (1). Nous n'avons trouvé aucun acte de sa vie après cette date.

René laissa de Marguerite de Laval, sa femme, fille de Pierre, seigneur de Loué et de Philippe de Beaumont, beaucoup d'enfants, huit garçons et six filles. Nous ne citerons que ceux qui nous intéressent :

1° Gilles du Bellay qui servit en 1517, comme homme d'armes dans la Compagnie de M. de la Trémoille et qui fut baron de Commequiers de 1520 à 1533, époque de sa mort.

Il rendit hommage à Thouars pour Commequiers le 12 juin 1523, et mourut sans postérité.

2° Louis qui est indiqué aussi comme baron de Commequiers et qui mourut comme otage en Angleterre

3° François du Bellay qui était en 1538, seigneur de la Forêt-sur-Sevre, du Plessis-Macé, Commequiers, Riblières, La Haye-Jousselin, la Fougereuse, etc...

Il reçut en 1542, hommage de Louis Ronsard, père du poète Ronsard, époux de Jeanne Chaudrier, pour Noireterre, et donna sa procuration pour faire hommage à Thouars de sa baronnie de Commequiers, le 21 février 1543.

François mourut en 1553, ne laissant de Louise de Clermont-Tonnerre, son épouse, qu'un fils, François-Henri, qui vendit le 31 août 1541, à Claude Gouffier, la terre de la Fougereuse et mourut sans alliance avant le 7 mai 1555, et peut-être même avant 1553.

4° Jacques du Bellay, seigneur du Bellay, de Thouarcé et de Commequiers, chevalier de l'ordre du roi, fils puîné de René du Bellay, hérita de son frère de cette dernière baronnie, et fut gouverneur de l'Anjou. Il rendit l'hommage à Thouars pour Commequiers le 7 mai 1555, et l'aveu le 9 juin 1568.

Il avait comparu en 1559, au procès-verbal de la réformation

(1) *Arch. hist. du Poitou*, t. II, p. 311.

de la Côutume de Poitou, comme seigneur des baronnies de la Foret-sur-Sevre, et de Commequiers et des châtellenies de la Chapelle-Thémer, la Giffardière, la Motte de Beaumont, Riblières, Jousseaume et Missé. La plupart de ces terres furent reprises à titre de douaire par Louise de Clermont-Tonnerre, veuve de François et remariée à Antoine de Crussol.

Jacques, comme seigneur de Commequiers, recevait aveu le 10 mars 1578, de René Bouhier et de Marguerite Landreau, sa femme, pour la Gacherie, et le 15 mars suivant, faisait une transaction avec l'abbé de Breuil-Herbault, par laquelle il consentait à recevoir « les foy et hommage sans ligence, garde ni estage et rachat, quand le cas y advint » par mouvance d'abbé (1).

Il mourut en 1580, laissant de Antoinette de la Pallu, fille d'Olivier, seigneur de la Pallu et de Marguerite d'Arquenay, trois enfants.

René du Bellay, II[e] du nom, fils aîné de Jacques, succéda aussitôt à son père et nous est connu dès le 30 juin 1581 comme chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Forêt-sur Sevre, du Plessis-Macé, de la Haye-Jousselin, de la Gazochère, Gizians, baron de Commequiers, comte de Tonnerre, et prince d'Yvetot, premier gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi; les registres judiciaires conservés aux Archives de la Vendée nous parlent également de lui à la date du 25 août suivant.

Comme baron de Commequiers il rendit aveu à Thouars les 18 mai 1582 (2) et 14 mars 1598, et il fut député aux Etats généraux de 1588.

Il s'était marié avec Marie du Bellay, princesse d'Yvetot,

(1) *Archives de la Vendée*. E. 253.

(2) A cette date, l'hôtel, l'hébergement et la seigneurie d'Avau situé entre le château et le bourg de Commequiers appartenait à Messire Charles de la Haye, chevalier, seigneur du Chastellier-Monbault, qui avait droit « de baillier l'estellon et à mesurer les boisseaulx » en la baronnie, marquer les mesures de vin, fixer le prix du pain selon le prix du blé. Il devait avec d'autres redevances six échaudés doubles d'un denier et six Justes de vin (*Société d'émulation de la Vendée*, année 1859, p. 165).

dame du Langis, fille de Martin du Bellay, seigneur du Langis, et d'Isabelle Chenu, princesse d'Yvetot ; il mourut en 1611, après en avoir eu neuf enfants.

MARTIN DU BELLAY, troisième enfant de Renée II, fut baron de Commequiers avant la mort de son père, car nous l'avons trouvé, le 15 avril 1606, recevant aveu au siège de cette seigneurie pour la moitié de la terre du Soulandreau. Nous le retrouvons cité également le 18 mars 1613, le 3 août 1619, pour recevoir l'aveu de maître Vincent Audouard, prêtre, humble abbé de l'abbaye de Breuil-Herbaud ; le 26 novembre 1624 pour celui de noble homme René Caille, seigneur de la Championnière et du Bois de Soulans, conseiller du roi et son élu en l'élection des Sables-d'Olonne ; et enfin le 26 juin 1626, de Jean Gabaud, pour le même fief le Bois de Soulans.

Martin fut prince d'Yvetot, marquis de Thouarcé, comte de Tonnerre, seigneur de Lizieux, du Plessis-Macé, de la Haye-Jousselin, du Chatelier, baron de Commequiers et de la Forêt sur-Sèvre, chevalier des ordres du roi, Conseiller d'Etat et privé, maréchal des camps et armées, lieutenant général du roi en Anjou, capitaine de 100 hommes d'armes et des ordonnances du roi.

Il mourut en 1637, ayant épousé en 1589 Louise de Savonnières, mais nous n'avons à le connaître que jusqu'au 22 janvier 1627, époque à laquelle il vendit à Philippe de la Trémoille la baronnie de Commequiers pour la somme de 115000 livres.

Aucun des seigneurs de la famille du Bellay n'habita Commequiers, et on ne trouve pas trace de leur passage en notre pays, pendant les longues et terribles guerres de religion qui dévastèrent la contrée au XVI$^e$ siècle. Ils séjournaient principalement dans leur domaine d'Anjou et s'ils prirent part aux événements religieux de cette triste période, ce fut dans leur province. Du reste le château de Commequiers ne joua, croyons-nous, aucun rôle dans ces guerres, et n'eut pas à souffrir, du moins comme ses voisins, des sièges et des assauts

qui rendirent malheureusement plus célèbres ceux de la Garnache et de Montaigu. Sa position et sa valeur, au point de vue militaire, ne pouvaient être comparées à celles des places-fortes que nous venons de citer. Dans ces grands cataclysmes, les faibles, moins enviés, sont quelquefois plus épargnés.

## CHAPITRE VII

### Les la Trémoille seigneurs de Commequiers.

PHILIPPE DE LA TRÉMOILLE fut chevalier des ordres du Roi, conseiller en ses conseils d'Etat et privés, seigneur, marquis de Royan, comte des Olonnes, baron des baronnies d'Apremont, Commequiers et Pleslo, grand sénéchal du Poitou et capitaine du château de Poitiers. Il était né en 1595, et avait épousé quelques temps auparavant l'achat de Commequiers, en 1622, Madeleine Champroud, fille unique de Michel Champroud, seigneur des Hanches, président ès-enquêtes au Parlement de Paris. Celle-ci mourut en novembre 1644. Il épousa ensuite, le 11 juin 1647, Judith Martin, fille d'Ambroise, avocat général au Parlement de Rennes, qui décéda le 5 mars 1676, âgée de 87 ans, et dont il n'eut pas d'enfants.

Lui-même mourut le 8 août 1670.

Philippe rendit aveu à Thouars pour Commequiers le 26 mai 1629, et reçut divers aveux, notamment le 9 novembre 1634, de Louis de la Rochefoucault, chevalier, seigneur de Bayers, la Bergerie et des châtellenies de la Mothe-Fouqueraud, le Breil et le fief Taveau, comme héritier sous bénéfice d'inventaire, de Suzanne de Beaumont, sa mère; et le 31 mai 1635, de Jean Gabard, sieur de la Morière, les Jammonières, Eschelac, et Bois-Soulans, garde noble de ses enfants qu'il avait eus de feue damoiselle Marie Caille, sa femme.

La dernière pièce que nous ayions trouvée faisant mention de Philippe, baron de Commequiers est du 3 juin

1659 (1). Il eut du premier lit plusieurs enfants et entre autres Louis et François.

Nous ne croyons pas que Louis, qui mourut le 3 février 1686, ait jamais possédé la baronnie de Commequiers.

Depuis que des prieurs commendataires avaient été nommés à Commequiers, les bâtiments religieux de cette localité, abandonnés par leurs propriétaires qui habitaient ailleurs, tombaient dans un état de délabrement épouvantable. Les guerres de religion avaient commencé le désastre, les bénéficiaires favoris des grands achevèrent la ruine des propriétés ecclésiastiques. Quoique ce côté intéressant de l'histoire du pays soit en dehors de notre programme, ayant trouvé deux ou trois pièces donnant des détails assez circonstanciés, nous les avons introduites à leur date dans cette notice. La première est du 24 mars 1662, et n'a pas besoin d'être commentée pour être comprise ; les idoines du lieu se chargeront de mettre le lecteur au courant de la situation.

« Visitte faite de l'état de la maison du prieuré de Comme-
« quiers faite à la requeste de noble homme Antoine Geofroy,
« seigneur de Lenterye, au nom et comme ayant charge de
« M. le prieur dudit lieu, faite ladite visite par Maurice et
« Louis Charron, maistre maçon de la paroisse de Comquiers,
« lesquels en notre présence ont vu et visitté la dite maison
« du lieu scise en ce bourg dudit Comquiers.

« 1er L'un des pignons du logis menace une totalle ruine,
« et en partie tombée par terre ayant icelle périe de la mu-
« raille dudit pignon, et vu aussy partie de la couverture de
« ladite maison par terre, et pour ce convient, auparavant de
« ladite réparation de remettre les bois d'icelle afin d'être re-
« couvert, et apert de s'etre cassée et rompue par la chute
« faite d'icelluy pignon. Plus d'iceluy lieu nous étant trans-
« porté dans le cellier dudit lieu, s'est trouvé les murailles de

(1) *Archives de la Vendée, E. Commequiers.* A partir de cette date tous les renseignements que nous donnons ont été trouvés aux Archives de la Vendée. Nous n'en ferons donc plus mention qu'à titre exceptionnel.

« toutes parts menacer ruine et qu'il seroit loisible de les ré-
« parer entièrement, et par la ruine d'icelle apert dès à présent
« que les bois de charpente faisant la couverture dudit cellier
« suivent ladite muraille. Dans la chambre de la chapelle te-
« nant l'église dudit Comquiers, la cheminée d'icelle étant
« tombée par terre faute de muraille et pignons qui a laissé
« tomber, le tout tombant par terre comme semblablement la
« voute pour entrer en ladite chapelle de l'église dudit Com-
« quiers qui menace aussi la ruine totale d'icelle voute, sans
« la refection et remise dudit pignon, et nous estant de la
« entré à l'enpenty est comme dessus en ruine totalle ayant
« été, ainsy que chacun scaoit, ruiné et brûlé par les gens de
« guerres du régiment de la Ferre, ainsy qu'autres lieux de
« cedit lieu de Comquiers ; et pour la chambre qui sont à feu
« habitées par Mlle de Ladine ont été déclarées par lesdits.
» charrons et se nécessaire absolument pour la conservation
« dicelle, le plancher au-dessus d'icelle se trouvent gaché en-
« semble les carreaux d'icelle chambre ayant esté cy devant
« gasté, ainsy conviendroit en remettre, ainsy qu'en l'allée ou
« servitude des logis qui deviennent fort anciens, et pour ce
« convient de grandes réparations, comme aux murailles de
« la cour, et jardin dudit lieu, partie desquelles sont tombées
« en ruine. Et d'elle nous étant sur le lieu de la Minottière,
« s'est trouvé en la maison ou réside le mestayer s'est trouvé
« le four péry tombé par terre et il faudroit partie le réparer
« pour la servitude duditlieu et étant d'illec en la grange dudit
« lieu s'est trouvé le couchage du costé du soleil levant tombé
« par terre, et la porte dudit lieu étant aussy tombée par terre,
« ensemble vu layer d'icelle grange du costé du soleil cou-
« chant et le restant desdits murailles menaceant ruine,
« pour laquelle conviendroit de faire touttes les murailles à
« neuf et au lieu de couverture qui n'est que paille de bonnes
« tuilles lattées pour conserver lesdites murailles et pour
« faire lesdites réparations, tant de la main des hommes que
« des matériaux, lesdits Charrons ont estimé en leur âme

« qu'il falloit la somme de 206 #, et ont déclaré ne sçavoir « signer (1) ».

François de la Trémoille, chevalier, seigneur, marquis de Royan, comte des Olonnes, baron d'Apremont et de Commequiers, de Chamy, seigneur de Chaon et d'autres places, grand sénéchal du Poitou, capitaine du château de Poitiers, naquit l'an 1637, et épousa, le 31 décembre 1675, Yolande Julie de la Trémoille, fille puînée de Louis II, duc de Noirmoutier et de Renée Julie d'Auberi.

La première pièce qui parle de ce seigneur comme baron de Commequiers est datée du 4 juillet 1673, époque à laquelle il reçut les premiers aveux faits au seigneur de ce lieu. Nous avons relevé entr'autres un aveu qui lui fut rendu par François Bernard, prêtre, chapelain de Challans, le 6 mai 1688.

C'est à tort que Moréri et Beauchet-Filleau le font mourir le 31 décembre 1675, car il existe aux Archives de la Vendée un jugement rendu en son nom comme grand sénéchal du Poitou, et comme baron de Commequiers, en date du 4 février 1694.

Il résulte toutefois d'un aveu du 17 octobre 1695, qu'il était mort à cette date.

François eut quatre enfants Georges, Augustin, Louis et Henriette-Renée, qui moururent avant lui et Marie-Anne, qui née le 10 novembre 1676, fut mariée le 6 mars 1696, c'est-à-dire après sa mort, à Paul Sigismont de Montmorency-Luxembourg, âgé de 31 ans. On peut donc dire que celle-ci fut dame de Commequiers pendant deux années environ, étant encore mineure.

G. Loquet.

(*A suivre.*)

(1) *Archives de la Vendée*, H, 35.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LE DISTRICT DE CHALLANS

# LE COMITÉ ROYALISTE DE PALLUAU

## ATTAQUE ET PRISE DE LEGÉ

**(5 Mai 1793)**

(*Suite*) (1)

Le 5 mai (2), à sept heures du matin, la colonne de Palluau se mit en marche sur Legé (3).

Pendant que les flanqueurs fouillent le terrain à droite et à gauche, le gros de la troupe de Boulard s'avance prudemment et lentement sur la grande route. Arrivée au ruisseau de la Loubisse, vers neuf heures, la troupe est obligée de stationner, car le pont de bois, jeté sur ce cours d'eau, ayant été détruit par les Vendéens, il faut un certain temps pour le réparer convenablement afin de pouvoir faire passer l'artillerie et les voitures. Durant ce temps, la présence de

(1) Voir la livraison de janvier 1906.

(2) C'est par erreur que M. Brives-Cazes, dans son *Expédition en Vendée de deux bataillons de la garde-nationale de Bordeaux*, p. 77, dit que la marche sur Legé fut exécutée le 4 mai.

(3) Cette marche et ses résultats ne sont nullement mentionnés dans Crétineau-Joly. Edition revue par Drochon.

l'ennemi est signalée sur la hauteur de la Chambaudière. Le pont réparé, le passage s'effectue assez rapidement, mais l'armée, arrivée au bord du ruisseau qui coule au bas de la Chambaudière, est encore forcée de s'arrêter, car derechef le passage est intercepté, de nouveau il faut se remettre au travail.

Le représentant Goupilleau, qui croit que sa femme et son fils sont prisonniers à Legé, est très inquiet sur leur sort. Agité, par un sentiment d'anxiété d'ailleurs fort naturelle, il presse fiévreusement les travailleurs. Boulard, pendant ce temps, se tient sur la défensive, ne doutant pas que le passage du ruisseau ne lui soit disputé vivement, aussi est-il fort surpris du silence de l'ennemi.

Le passage réparé, la colonne traverse le ruisseau. Boulard, apprenant que les fouilleurs du 110e régiment, qui sont parvenus sans obstacles au sommet de la butte, n'aperçoivent aucun ennemi, sauf quelques cavaliers qui regagnent hâtivement la forêt de Grand'Landes, fait gravir la hauteur à sa troupe et s'établit sur le plateau, prêt à fondre sur Legé dont on reconnaît les maisons. Puis, il fait filer sur le Retail une partie de sa cavalerie, ainsi que cela lui a été prescrit. Nous avons vu quel rôle sanglant elle est appelée à jouer.

Goupilleau, n'apercevant plus aucun indice du voisinage de l'ennemi, s'impatiente de rester dans cette position d'attente. Il s'avance vers Legé accompagné de deux gendarmes. Arrivé au ruisseau du Papin qui coule au bas de ce bourg, il constate que le pont est détruit et les abords garnis de retranchements. Le sommet de la rive, côté de Legé, était défendu sur 150 mètres environ, à droite et à gauche du passage, par une solide palissade formée de pieux entrelacés de branchages, qui soutenaient un remblai de terre, derrière lequel un fossé profond avait été creusé. Un peu plus en arrière, un second épaulement plus élevé que la première défense complétait ce système de fortifications. Mais, pas un seul combattant derrière ces abris si bien fortifiés.

De plus en plus étonné, désappointé même de cette absence

de défenseurs. Goupilleau traverse le ruisseau ; il escalade à grande peine les retranchements. Voyant de là une femme qui filait sur le pas de sa porte, il l'appelle, lui faisant signe de venir lui parler. Cette femme, s'étant approchée, lui apprit sur sa demande que le bourg était entièrement vide de paysans. Goupilleau lui ayant demandé de quel côté ils s'étaient dirigés, elle lui répondit : « *I saijà, mé pre sûr que j'en avions vu s'en allaïe pre les rètes, dau coutaïe de Rochetrevière et p' tête bé dret sur Montèdju.* » Cette femme ne put lui donner aucun renseignement sur sa famille que sans doute les royalistes avaient entraînée dans leur mouvement de retraite.

Stupéfait de ce dénouement inattendu d'un plan, pour l'exécution duquel il s'était donné tant de fatigue, sur lequel il avait fondé de si grandes espérances, et qui, dans son esprit, devait infailliblement détruire un ennemi devenu de jour en jour plus redoutable ; d'un plan dont l'habile réussite devait, tout en flattant son ardent patriotisme, lui valoir les éloges et la reconnaissance de la Convention ; d'un plan enfin qui devait — et cela n'était point son moindre espoir — rendre la liberté à sa famille. Atteint dans tous ses sentiments les plus chers par ce départ inopiné et déconcertant, Goupilleau ne peut croire que les Royalistes ont totalement évacué le bourg. Non ! assurément non ! cette version d'un départ si prompt et surtout juste la veille de son arrivée, n'est qu'un mensonge. N'en aurait-il pas été d'ailleurs averti. Oui, l'ennemi est bien là ou à peu de distance et l'attaque des autres colonnes va l'obliger à se démasquer. Telles sont les pensées qui l'assaillent. Aucun mouvement ne s'aperçoit cependant dans la rue du bourg, aucun de ces mille bruits qui s'élèvent toujours d'une cité habitée ne se fait entendre. Rien absolument rien qu'une solitude complète, qu'un silence absolu. Jusqu'au dernier moment, Goupilleau crut que cette tranquillité n'était qu'apparente, qu'elle cachait un piège.

« C'est bien, dit-il à la femme, tu vas rester ici pendant que

« je m'avancerai dans le bourg, mais je te préviens que le « cavalier, sous la garde duquel je te mets, te fendra la tête « au premier coup de feu, et la troupe qui me suit incendiera « le bourg en entier. Ainsi, il en est temps encore, dis-moi la « vérité : où sont les brigands ? ». La femme affirma de nouveau que tous avaient évacué le bourg. Elle parla avec une telle assurance que sa bonne foi était évidente. Goupilleau obligé de le reconnaître la retint néanmoins en otage. S'avançant alors avec l'autre gendarme, il se diriga vers une maison ouverte où il lui sembla entendre un bruit de voix, c'était celle qui servait d'hôpital et où avaient été déposés les blessés républicains.

Effectivement, il y trouva vingt et un blessés de l'affaire de Boisguyon du 2 mai. Ils avaient été relevés sur le terrain et soignés par les Vendéens en compagnie d'un de ces derniers blessé à la même attaque.

Ce trait de générosité des Vendéens est digne d'être fixé. Quant au royaliste, il fut, avant sa complète guérison, expédié aux Sables pour interrogatoire. Peut-être comparut-il devant la Commission militaire ; peut-être subit-il la peine de mort ! C'était, on le sait, le sort réservé à tous les prisonniers royalistes pris les armes à la main ou convaincus de les avoir portées. La Convention implacable avait juré l'anéantissement de ceux qui s'insurgeaient contre ses volontés. La pitié, dès lors, était un sentiment mis hors la loi, suspect, contre-révolutionnaire, et les agents qui, par exception, cédaient à un mouvement d'humaine compassion ne risquaient rien moins que leur tête. La terreur inspirée par l'exécution impitoyable des terribles décrets de répression, l'effroi causé par les premiers excès des brigands et l'opprobre attaché à leurs personnes, expliquent la conduite inflexible de certains de ces agents.

Les blessés interrogés par le Représentant lui confirmèrent l'abandon total de Legé (1).

(1) Le Bouvier Desmortiers se méprend donc lorsqu'il raconte, page 70,

Les généraux Canclaux, Beysser, Baudry et Laborie l'ayant également appris, arrêtèrent leurs troupes et les laissèrent à un kilomètre environ du bourg. Après s'être réunis au général Boulard et à Goupilleau, ils se rendirent chez Mlle Pineau, dont la maison avait été la résidence de Charette durant son court séjour à Legé ; elle devint également la demeure provisoire des généraux républicains. Là, les généraux tinrent une conférence qui dura deux heures. Il s'agissait de décider s'il était opportun de poursuivre l'ennemi retiré au Poiré, à Vieillevigne et à Montaigu, ou s'il valait mieux prendre position à Legé et attendre, pour attaquer les bandes nombreuses de Charette, la coopération de l'armée de Beaufranchet d'Ayat, Chalbos et Nouvion.

Goupilleau qui connaissait le projet d'attaque de Mareuil, espérait sans doute que, victorieuse sur ce point, la 1re division de l'armée de la Vendée ne tarderait pas à s'avancer sur la Roche pour en chasser les royalistes, de sorte qu'à son avis, il importait de les poursuivre sans retard, afin de ne pas leur laisser le temps de se reconnaître et de se joindre à l'armée du Centre, puis de les repousser tous vers la Loire. Ce hardi projet lui paraissait d'autant plus facile à exécuter, qu'il savait qu'une mésintelligence sérieuse régnait entre Charette et ses troupes. Il n'ignorait pas que les habitants de Vieillevigne, de Machecoul et de Legé, s'étaient fortement disputés, le 1er mai, la possession de deux pièces de canons conquises la veille, et que ceux de Vieillevigne, excités par les intrigues de la marquise de Goulaine, avaient, hautement, accusé Charette de trahison. On sait que cette dame qui voulait voir Vrignaud commandant de la division de Vieillevigne, prendre le commandement général des royalistes, avait fait courir le bruit que Charette n'attendait qu'une occasion pour passer à l'armée d'Anjou ; ce qui donna lieu à des désordres assez graves, calmés à grande peine par celui-ci.

que les Légeois mirent en déroute l'ennemi. La seule défaite des républicains en avril-mai, à Legé est celle de Boisguyon mentionnée à la page 53.

Plusieurs femmes affirmaient au général Baudry qui en avisa Goupilleau, que Charette avait effectué sa retraite sur Vieillevigne, malgré l'avis de ses officiers, s'attirant ainsi les injures et les imprécations des Légeois et s'aliénant une partie de son armée. Ces habitants, enorgueillis par leur récent succès, et l'intrigue les y poussant, suspectaient le courage de leur général, depuis sa retraite si précipitée de Machecoul. Ils le contraignirent à leur abandonner, avec de munitions, le seul pierrier qu'il possédât « *afin*, disaient-ils, *de se défendre eux-mêmes, puisqu'il était trop lâche et incapable de pouvoir le faire et qu'il ne songeait qu'à fuir pendant que les autres se battaient.* » Mais ce qui excita Goupilleau, peut-être à son insu, à proposer ce parti, c'est que Mlle Pineau, qu'il connaissait tout particulièrement, venait de lui apprendre que sa femme et son plus jeune enfant avaient été, comme prisonniers, conduits sains et saufs à Montaigu; or, la veille, il avait écrit à son collègue et ami Musset : « ...... Je n'ai point encore de nouvelles de ma femme « et de mon enfant, la semaine prochaine j'en aurai ou les « brigands me tueront. »

Tenant à sauvegarder l'intégrité de son caractère officiel, il ne veut pas paraître céder à d'autres sentiments qu'à ceux commandés par le salut de la Patrie; il n'ose avouer son ardent désir de revoir sa famille. Il développe et discute son projet en insistant sur ce que Charette n'a plus la confiance de son armée, que celle-ci n'a pas d'artillerie et que dans ces conditions elle ne peut résister longtemps à un choc offensif sérieux.

Les généraux ne partagèrent pas son avis. Ils redoutaient de voir l'ennemi les tourner pour s'emparer des postes situés en arrière. Tout leur conseillait la prudence en attendant de nouveaux renforts. Le district des Sables leur avait signalé la défection probable de la garnison de la Mothe-Achard et en réclamait le prompt relèvement. Des attroupements se formaient aux alentours de Beaulieu et de la Mothe-Achard

avec l'intention certaine de couper la retraite à Boulard. Mais ce qui les inquiétaient le plus, c'était l'absence complète de renseigements sur la marche de l'armée de d'Ayat, dont depuis longtemps Boulard ne recevait aucune correspondance. Tous ignoraient le résultat de ses opérations.

De fait, la marche rapide en avant, préconisée si ardemment par Goupilleau était, à ce moment, d'une exécution passablement risquée, pour ne pas dire irréalisable. Les événements qui se succédèrent dans toute la Vendée durent, dans la suite lui donner à réfléchir, et il put se réjouir de n'avoir pas été *ipso facto*, la cause de la perte peut-être totale de cette armée, ainsi que de celle des Sables, ce qui en aurait été infailliblement la conséquence.

En profitant du désordre qui régnait parmi les diverses unités de l'armée royaliste, les républicains n'auraient peut-être trouvé qu'une faible résistance, soit à Rocheservière, soit à Vieillevigne. Ils pouvaient même atteindre et entrer dans Montaigu, mais, pour en arriver là, que de risques à courir dans une contrée excessivement boisée, impénétrable pour tous ceux qui n'étaient pas du pays même. On ne pouvait songer à transporter rapidement l'artillerie, tellement les chemins étaient rendus impraticables par les nombreuses foudrières et surtout par les dernières pluies. N'avait-on pas vu les Vendéens eux-mêmes, obligés d'abandonner, près de Legé, les affûts des deux seuls canons qu'ils possédaient, ne pouvant en transporter les pièces qu'au moyen de charrettes auxquelles ils liaient parfois jusqu'à six paires de bœufs. Un heurt avec l'armée du Centre était à redouter, car celle-ci était formée de combattants bien armés et réputés très aguerris. Leur succès contre le général de Marcé leur avait valu cette réputation. Quant à l'appui de la première division de la Vendée qui opérait vers Fontenay-Luçon de la Châtaigneraie, il ne fallait pas y compter. Car, si le 4 mai, Nouvion avait fait chasser les royalistes de Mareuil, il était sérieusement attaqué à Bournezeau et au Pont-Charrault, et obligé de retarder sa marche sur la

Roche-sur-Yon. Dans ces conditions, l'attitude expectante des généraux s'expliquait et tout la justifiait. Et puis, ils n'ignoraient pas que l'accusation mortelle de trahison était le lot des généraux vaincus. Le sort qui était réservé à leur collègue de Marcé ne leur laissait aucun doute à cet égard. Boulard qui avait assisté sous ses ordres à l'affaire du Pont-Charron, savait fort bien que cet échec n'était dû qu'à un concours de circonstances fortuites et imprévues jointes à une méprise malheureuse. Tout ceci était bien propre à leur conseiller la plus extrême prudence.

Malgré tous les instances et mêmes les réflexions très aigres de Goupilleau, la presque unanimité des membres présents fut en faveur du parti de la défensive.

Très mécontent de cette décision, Goupilleau quitta brusquement l'appartement où se tenait la conférence, en s'écriant sur un ton menaçant : « *Nous verrons bien par la suite qui de vous ou de moi auront raison !* » Puis montant à cheval, il se rendit directement à Palluau, accompagné de son jeune frère, Jean-Victor, qui était arrivé à Legé avec la colonne de Machecoul.

A Palluau, il reçut une lettre du district des Sables qui lui annonçait la prise de Mareuil et lui exposait quelques doléances relatives au manque de fonds (Chassin, VI, 259).

(*A suivre.*) E. W.

# POÈMES AU VOL

## I

A M. Edgar Bourloton.

La Lune, grande argentière des soirs, étale dans une collerette irisée sa face incorruptible ; et, sous son influence, à minuit, se détachent les fruits de mon jardin.

Son diamant luit aux tessons de mon mur, et le foyer de ses lueurs virginales blondit les petits linges comiques qui sèchent sur le fil de fer.

Le noyer et l'amandier ont mis pour la nuit des gants de daim, tandis que leurs chevelures font les folles sur le vaste oreiller bleu,

Que dans l'allée miroitante de micas, mon ombre chinoise, la tête dans un massif blanc, écoute les feuilles basses murmurer l'absoute de l'automne.

## II

En ce jour d'octobre, mon âme va se cherchant dans l'obscur bois de sapins, aux aiguilles mortes comme mes pensées d'autrefois....

Entre les branches montées d'un balancement de navire, tombent de ce jour d'octobre des gouttes d'eau froide sur mon âme en pauvreté...

En moi se recroqueville l'humaine fougère humaine, se fend une écorce, se dissout en la terre humide des larmes le gland vital du petit chêne.....

En ce jour d'octobre, les champignons ont moisi la pomme de pin, et comme elle mon âme roule, sans fruit, triste d'une morsure infime.

## III

Les murmures d'une famille autour d'un jeu de cartes disent, le soir, sous la lampe de porcelaine, des insignifiances douces — la jeune fille s'est enrhumée d'un baiser de soleil, le dernier de l'an — valet de trèfle et dame de pique...

— C'est un garçon qu'on a entortillé...

— Roi de carreau...

Et les aiguilles à tricoter ont un air très intelligent, et les chaînes de montre tombent des corsages aux genoux en petits bouillons d'or.

— Tout casse, tout lasse...

— Valet de cœur.

Tel bat les cartes qui les brouille. Une mouche traverse le cercle, et se grise de la fumée d'une pipe. — Il s'agit d'une jeune fille qui fut très critiquée....

Tout cela n'empêche que dans le vestibule, derrière la porte close, la pendule de campagne, ignorante des jeux de hasard, ne sonne des insignifiances amères....

## IV

Je sais un vieux château caché dans les taillis sous la garde d'honneur de ses arbres verts. J'entre sous les châtaigniers dont les vélins d'automne tombent sur les écales rousses qui baillent.

Je vois les bassets, le nez au grillage, et les portes d'écurie conventuelles, et les prés verts où paissent dans leurs clôtures blanches des bœufs dont les dos sont comme des talus et les cornes comme des branches.

Je me dresse sur la pointe des pieds pour, à la fenêtre de la tourelle, voir la demoiselle qui chaque matin, de sa main bruissante, cravache les fougères...

J'ai peur de la rencontrer dans l'avenue, sur son cheval breton ; je rougirais ; alors elle prendrait le trot et je me dirais distinctement : « suis-je bête ! »

## V

Bois-Chapeleau — La cour du Roi — châteaux ! châteaux d'autrefois ; moi, le Menestrel, à pas de loup vous ai découverts dans vos Châtaigneraies, tandis que par les chemins d'ombre s'éloignait le Bouvier siffleur...

Le soleil jette sur les taillis des toisons de renard. Le lièvre remue son nez sous la feuille jaune du cep tordu. Or, moi, le Menestrel, plus timide qu'un roitelet de plumes, je n'ose passer vos murs à cause de l'amour qui n'y est plus fêté.

(Une orfraie ulule dans les lierres) — car est-il une jeune fille dans le donjon — et sur le dressoir, le bord d'une coupe pour le chanteur qui a soif ? est-il une jeune fille dans la pénombre d'une grande cheminée de pierre sachant répondre au poète : merci — sans parler ?

Est-elle dans vos tours d'aurore, celle dont le visage est comme un fruit du matin sous un tissu de rosée ? — Certes, je n'entrerai pas dans vos cours d'amour, ô castels restaurés, et pour mieux tendre les mains aux écussons de vos âtres, ne suspendrai pas à leurs landiers ma flûte.

Car vous n'avez ni la jeune fille qu'aime le Ménestrel, ni le cheval de selle qui lui convient.

ALPHONSE DE CHATEAUBRIANT.

# UNE VISITE A BEAUREGARD

## LE SOUTERRAIN-REFUGE DES TROIS-PIERRES

### COMMUNE DU TALLUD-SAINTE-GEMME

*Près Mouilleron-en-Pareds* (Vendée)

A M. René Vallette.
En souvenir de notre exploration
souterraine du 5 novembre 1907.

*La Route.*

Il y a déjà quatre années, un jour de septembre je vous allai rejoindre au bord des souterrains-refuges mouilleronnais des *Ecotteaux* et du *Beugnon* : Vous souvient-il du vilain temps qu'il faisait ce jour-là et de l'état piteux en lequel je vous arrivai, trempé, crotté comme un barbet d'Auvergne ?

Est-ce un guignon, est-ce pur hasard, ou bien les *Fadets*, les *Galipotes*, les *Aloubis*, les *Carcamusses*, les *Garraches* et autres jolis êtres dont l'imagination des paysans peuple les refuges, s'en mêlent-ils? Je ne sais, mais il est de règle maintenant que le temps soit horrible chaque fois que je pars en campagne pour aller reconnaître ces mystérieuses galeries !

Ce fut encore ce qui m'arriva le mois dernier.

Bien aimable et si pressant était votre appel, *Dom* Vallette que je partis sur l'heure : C'était par un de ces chauds après-midi d'automne — le soir du jour des Morts — ; de gros

nuages violets, ourlés de bronze couraient à l'horizon du sud, une buée légère montait des prairies basses, quelque chose de lourd planait sur l'étendue des champs.

De Moncoutant jusqu'à Mouilleron, six lieues de route, mais quelle route! La Vendée se montre-t-elle ailleurs plus magnifique en sa parure d'automne? Quelles jolies toiles à brosser, quels délicieux croquis à faire! Tout d'abord, à quelques pas de la route, le vieux donjon du Puy-Cadoret dont les mâchicoulis, merveilleusement découpés en plein granit, regardent, depuis cinq siècles, par dessus les grands châtaigners qui l'entourent, les générations se suivant et courant sur cette route au hasard des petites choses humaines qui nous font nous mouvoir : passions d'un jour, intérêts futiles, entreprises que nous croyons éternelles et que le temps emporte avec les feuilles et les neiges de chaque automne et de chaque hiver!

Puis c'est Chantemerle, ancien rendez-vous de chasse des Choiseul; Chantemerle avec sa chapelle seigneuriale, féerique joyau, ciselé pour être un tombeau de princesse et qui ne recouvre pourtant aucun cercueil! Cri d'amour ou fantaisie de grand seigneur artiste, pareille à ces romans, à ces religieux poèmes de pierre que l'Espagne a écrits en des palais de rêves et cachés aux replis des sierras, devers Séville, Tolède et Burgos!

Mais, à travers la forêt, la route continue sous les futaies superbes. Ce jour-là, sous le vent qui venait de se lever, des larmes d'or pleuvaient à flots de la couronne des ormeaux et des chênes; au loin des courants donnaient de la voix sous les taillis pendant que des vols de corbeaux croassants tournoyaient, inquiets, au ras des baliveaux.

L'air s'était fait de plomb; bientôt de larges gouttes d'eau s'écrasèrent sur le sol de la route, le tonnerre gronda sourdement et l'averse s'abattit enfin, poussée de toute la force de la rafale! Oh! le frisson de se sentir inviolable sous la protection de l' « imperméable » qui vous enveloppe pendant que la

« machine » dévale à toute allure les pentes très raides et longues !... oh ! l'âpre volupté du cycliste fendant l'averse endiablée qui le cingle et le fouette en sifflant ! Durant plus de deux lieues j'eus ce concert du vent hurlant dans les « têtards » et du crépitement des grains battant les feuilles !

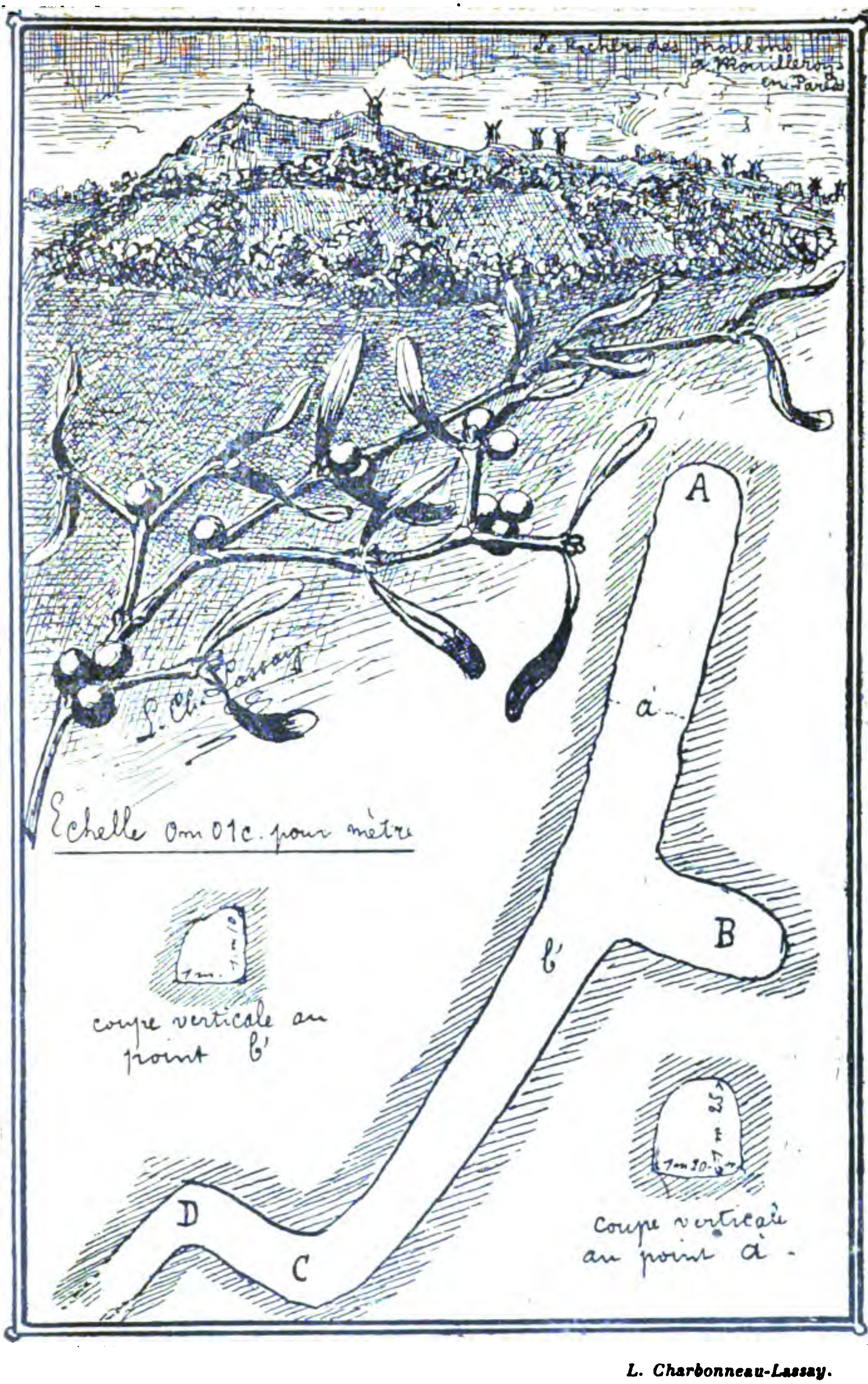
La forêt de Chantemerle était déjà bien loin derrière ! comme ces fantômes des légendes irlandaises dont parle Ossian, que l'on voyait courir dans les nuées de tempêtes, je traversai le Breuil-Barret au milieu de la bourrasque ; pourtant, sitôt la Chataigneraie passée, le ciel s'éclaircit, la pluie cessa enfin, la brume s'enleva et la Vendée reparut, trempée de pluie, pareille à ces vierges du Prophète toujours très belles et plus belles encore quand elles avaient pleuré !

Connaissez-vous plus beau chemin que celui qui, de la Chataigneraie, vous conduit à Mouilleron ? Au départ chaque sommet se couronne de sapins et de hêtres ; tout près de vous la grande pièce d'eau de la Vallée dort, tranquille, en sa ceinture de grands arbres. Et la route poursuit, longeant des prés en pente, bordée de haies épaisses où a l'automne a jeté toute la gamme des tons de cornaline, de topaze et d'or vert.

A droite, c'est Cheffois avec son vieux beffroi carré qui tient à la fois de la tour monastique et du donjon.

Le soir maintenant se penche sur les champs et des senteurs très suaves sortent des guérêts mouillés. Mais voici que soudain se dresse, hérissant la butte, la ligne des vieux moulins légendaires de Mouilleron ; moulins presque tous délaissés, mal encapuchonnés d'ardoises avec de grands bras dénudés dressés au ciel, et qui font rêver en la clarté douteuse du soir, à de gigantesques silhouettes de vieux reitres, posés en sentinelles avec deux piques en sautoir, sur les ruines de quelque « burg » fantastique.

Bientôt paraît Mouilleron même et, tout en bordure de la route, les charmilles de Beauregard se profilent et semblent ouvrir d'elles-mêmes au voyageur attendu l'ogive de leurs berceaux..




L. Charbonneau-Lassay.

Le Souterrain-Refuge des Trois-Pierres
(Commune du Tallud-Ste-Gemme)

Puis enfin c'est vous, *Dom* Vallette, sur le seuil de votre ermitage avec votre geste accueillant et votre danois géant qui vient câlinement frôler l'arrivant de sa bonne grosse tête ! Et c'est la joie du revoir avec le réconfort de votre affectueuse et large hospitalité ! Au diable alors, selon l'époque, les averses et la boue des chemins, les orages ou la poussière des routes ! Tout s'oublie sous le charme enveloppant du Logis où s'est réfugiée l'âme de la Vendée des siècles passés !

*
* *

*Le Refuge.*

Le lendemain en dépit des fondrières nous étions sur le terrain où s'ouvre le « refuge ».

Il est situé près de la ferme de la Pelleterie, commune du Tallud-Sainte-Gemme (1), dans le ténement *des Trois-Pierres*, propriété de M. Hénault, maire de Mouilleron-en-Pareds.

L'histoire de la découverte de ce refuge est celle de beaucoup de ces petits souterrains : des bœufs marchaient dans le sillon pour les labours d'automne, tout-à-coup le sol s'entr'ouvre et l'un d'eux s'enfonce aux trois quarts dans la terre !

Pour en dresser le plan, j'y pénétrai par le point *A*, où se trouve l'entrée produite par l'effondrement de la voûte ; il est bien évident que ce n'est point là l'extrémité de la galerie qui doit certainement se continuer plus loin.

Au départ, la largeur du souterrain est d'environ 1m,10. A quatre mètres de l'entrée actuelle un bras de deux mètres de profondeur seulement vient se greffer sur l'artère principal qui continue en suivant une pente assez accusée et en obliquant un peu sur la gauche. Six mètres plus loin un coude très brusque, *C*, se produit dans la même direction ; deux mètres plus loin encore un coude à angle droit, *D*.

(1) La commune du Tallud-Sainte-Gemme est faite de la réunion des deux anciennes paroisses de Sainte-Gemme-des-Bruyères et du Tallud-sur-la-Maine. La première était, en 1648, à la présentation du Doyen de Bressuire et jouissait de 700 livres de revenu, la seconde était en 1782 à la présentation du Prévôt de Saint-Laurent de Parthenay (Beauchet-Filleau, *Pouillé du diocèse de Poitiers*).

A cet endroit, la largeur du refuge n'est plus que de $0^m,80$ et la hauteur, qui d'abord avait une moyenne de $1^m1/4$, ne me permet plus d'avancer qu'en rampant avec beaucoup de peine; la pente aussi s'accentue, je puis encore descendre un peu, puis le refuge se trouve rempli d'eau. Je veux rebrousser chemin, mes pieds touchent aux parois; de la voûte des éboulis s'abattent, m'ensevelissant les jambes, écrasant en même temps mon album; je parviens enfin à me tirer de là et, le plus promptement possible, je gagne la sortie. Mais l'album est resté tout au fond sous les terres éboulées ! Sans aucun enthousiasme, je me replonge dans le noir et dans la glaise, et je ressorts enfin rapportant un chiffon de forme et de couleur indéfinissables !

La partie explorée de la galerie des *Trois-Pierres* a 16 mètres environ de longueur. Sa coupe verticale est très irrégulière; du reste, creusée dans un sol argilo-schisteux très mauvais des éboulements fréquents venant des voûtes ont dû lui faire perdre sa forme et sa hauteur première.

Il y a loin de ce refuge à ses voisins des *Ecotteaux* et du *Beugnon* de Saint Germain-l'Aiguiller, taillée en plein schiste ou dans le « chaple » dur, arène granitique solide qui promettait un affouillement régulier et assurait la durée des formes. Point non plus aux *Trois-Pierres* de prises d'air tubulaires, ni d'encastrement de barricades; du reste ces dernières auraient-elles été pratiquées primitivement que l'effritement des parois en aurait effacé toutes traces.

A peu de distance de ce refuge, au-dessus du village des Ahayes, passait jadis une voie romaine que M. Léon Audé croyait être une de celles qui reliaient Poitiers à Nantes et c'est aussi tout près de là que M. Vallette découvrait, il y a quelques années, enfouis sous d'énormes « *Chirons* », les derniers vestiges, aujourd'hui complètement disparus, d'une villa gallo-romaine.

En face du champ des *Trois-Pierres*, sur la colline opposée, se détache en vigueur, sur le fond plus sombre des bois, le

château du Paligny dont le nom évoque le souvenir des quatre derniers grands-sénéchaux du Poitou, les Beufvier, marquis du Paligny, qui au commencent du XVIII[e] siècle, vendaient cette même terre du Paligny à messire Audé, notaire royal à Réaumur et ancêtre maternel de M. René Vallette. Non loin du Paligny, sur la gauche, les tourelles de la Grignonnière émergent des massifs boisés ; à leur ombre demeure aujourd'hui l'un des membres de cette vieille famille Vendéenne des Béjarry qui a fait si grande figure dans les guerres religieuses du XVI[e] siècle et de la Révolution.

L. CHARBONNEAU-LASSAY.

*Logis des Chouans*,

près Moncoutant (Deux-Sèvres), 1[er] décembre 1907.

# DEUX CHARTES DE MARAIS COMMUNS

## AU XV<sup>e</sup> SIÈCLE (1)

### II

*1488, 11 juillet, Frontenay.*

Transaction passée entre Hardouin Viault, seigneur de Penchin, curateur de François de Maillé, seigneur de Benet; et les habitants du Mazeau au sujet des droits d'usage et de pacage dans les marais.

*A. Original perdu.*

*B. Copie du XVIIIe siècle* (2) *d'une copie collationnée par Tirant et Bourdeau, notaires à Benet, le 12 septembre 1768, d'après un vidimus donné par Claude Arnaudeau, notaire, le 1er décembre 1659* (3). — *Archives de la Vendée, carton Marais-le-Mazeau. Papier, 16 ff.*

Sachent tous que comme j'appert et des l'an mil quatre cent soisente seze, les manans et habitans du bourgt et vilage du Mazeau ce fussent transeporté par devers feu noble et tres

(1) Voir le 3e fascicule 1906.

(2) Copie très défectueuse, semée de fautes et de bourdons, écrite d'une grosse écriture maladroite.

(3) La teneur de ce double *vidimus* est la suivante : « Le premier jour de décembre mil six cent cinquante-neuf, les transaction et procuration sy desus transcritte ont été expédié et tiré mot a mot sur deux grosse d'icelle estant en parchemin depossée et misse entre les mains de moy Claude Arnaudeau, l'un des noterre soussignié par Me Nicollas Lucas, paroissien habi-

puissant messire Ardouin, en son vivant seigneur de Maillié, Rochecorbon, de Frontenay et de Benet et luy eussent dict ou fet dire, remontrer et exposser comme ledit lieu du Mazeau estoit peyis mesgre et es environ ducquel estoist marais qui n'estoent aucunnement propres pour faire labourage, mais seullement estoent ordonnez pour les pasturages des bestes des manans et habitans de la paroisse de Benet dudit lieu du Mazeau, lesquels avet droict et estoent en bonne possession et sezinnes de faire pasturer leur bestes tant bavinnes que chevallines es marais qui estoynt et sont entre Coullon et l'Esgageries, les marais de laditte Esgageries non comprins; aussy avet droict et estoent en bonne possession et sessines iceux manans habitans de Benet, bourgt et villages du Mazeau, de prandre tous bois estant en iceux marais roux et rouches pour leurs exploist et d'iceux bois et rouches (pour leurs exploist et d'iceux bois et rouches) faires et disposser a leurs plesir et vollonté. Mais ce n'obstant le procureur de laditte terre et seignieurie de Benet et autre officier avoent empesché ou voullu empescher que lesdits habitans ne jouissent des droict, possession et sesinnes desus declarent et par eux pretendu. Pour lecquel empeschement fet et donné memes es

tan du Mazeau, ce recquerant hault et puissant seigneur messire Binjamin d'Estissac, de la Rochefoucault, chevallier, seignieur d'Estissac, moistié de Benet et autre place, par vertu d'ordonnance de Monsieur le Lieutenant général de cette ville de Niort du troisiesme décembre mil six cent cinquante-huit, et l'esdict deposé du mesme jour, lacquelle presente expedition a été délivrée audit Lucas pour luy valloir et servir ce que de raisson les jour et an susdit. Signié Lucas, Jousseaulme, noterre a Benet, et Arnaudeau, noterre susdict ayent la garde desdittes deux grosses de transaction et procuration. Rejetté un mot reyé en le présent *vidimus*.

Collationné et vidimé la presente expedition a autre coppie vidimée estant en papier a nous representée et restée es mains de moy noterre royal auquel elle s'est trouvée conforme par nous, notaire royal a Benet en Poytou, et celluy de la chatellannie de Benet, soussignié audit Benet, le douze septambre mil sept cent soisente-huit. Rejetté un mot rayé sur l'original. Signié Tirant noterre a Benet, Bourdeau noterre royal a Benet quy a la minutte.

Conterollé a Niort, le 16 septembre 1768, par Dhuy qui a reçu neuf sols neuf deniers. Signié Dhuy.

Au dos on lit de la même main : « Copie de la tranzaction de 1488 du Mazeau. »

habitans dudit lieu du Mazeau, iceux habitans se seroent retiré par devers mondit seigneur e en son conceil, et illecqe par recqueste et supplication l'auroient supplié et recquis leur permetre jouir de leurs droict, possessions et sessinnes en estant ci trouble et empeschement qui avoit eté mis par son procureur estant audit lieu de Benet et autre ses officiers, laquelle recquestes et supplication vue par mondit seignieur et en son conceils et sur icelle recqueste fut transigé, passiffié et acordé en la manniere qui suit.

C'est assavoir que pour entretenir en ladicte terre et seignieurie de Benet et au bourgt et village du Mazeau, les manans et habitans en icelluy dit bourgt et village, considérant la grande et longue possession et jouissance qu'ils avoent par exploist de pasturage, ceuillir bois et rousches, et aussy que sens en avoir les exploicts susdit esdit marais, les manans habitans dudit lieu du Mazeau ne pouroient s'entretenir audit lieux ni peyer les droist dubt a mondit sieur (dubz) a causse de ladite terre de Benet, quy est au tres grand prejudice et domages de mondit seignieur, pour lesquelles causses et autres, a ce mondit seignieur (pour lesquelles causses et autres, a ce mondit seigneur) mouvant obtamperant a leurs (a leurs) requeste et suplication, voulan et consenti que de lors et en avant iceux manans et habitans dudit lieu du Mazeau eussent leurs exploist pour eux et les leurs esdit marais tamps pour y pasturer leur bestes, prandre du bois a eux necessaire et convenable et aussy rouche et faucher rouche et herbe pour l'exploist de leur auson (1) seullement et sens que iceux manans et habitans dudit lieux du Mazeau puisent vendre aucun bois pris esdit marais, ny autre fruict fors le roux pour faire chandelles qu'ils pouront vendre, mais ne pouront sous leur adveu permettre ne faire souffrir aucun estrangers mestre leurs bestes pasturager, prandre bois, ne faire aucun exploist esdit marais.

(1) Usage. Cf. Ducange, v. *Usuare.*

Ausy ne pouront tenir d'eux ne d'autres aucunes bestes bavinnes a croist ne croissanté fort seullement une ou deux vaches et leurs segance (1), ou des veaux pourroent tenir selon la coutume du peyis, donnant pour chacqun menage audit lieu du Mazeau, ob ce que lesdits manans et habitans et chacqun d'eux tient menage et feu, soent tenu des lors et en avent pour eux et les leurs peyer, pour chacun an et chacquune feste de Nativitté de Notre-Damme, quatre sol de cense ou taillies nobles gageans et portent amendes par faute de peyement a la ditte feste de Nativitté Notre-Damme ou dans huit jours apres icelle ditte feste. Et aussy fet et apointé et voullant mon dict seignieur que sy et quand aucuns desdict habitans dudict lieu du Mazeau iroient de vie a trepas delesse sa veuve qui n'aurest ou mettroist aucunne beste aumaillies esdits marais. en icelluy dit cas icelle veuve ne seroit tennue payer pour reson de son exploist desdits mares que la somme de deux sols, moistié des dit quatre sol.

Desquels octroy, acord et convenance n'en fut pour lors ne depuis passé aucunne lettres sur ce, ne soubmission, mes furent seullement articullé et accordez. Et depuis iceux manans et habitans ont par plusieurs foy estez empesché es droict desus declarez et par eux pretendu par le procureur dudit lieu de Benet qui encore les tien en proces. A l'ocasion de ce et pour leurs deffance on dit et proposez les appointements, permission, accord et convenance fettes par feu mondit seignieur et eux, dont il a estez appoinctez qu'il enseigneront d'icelluy appoinctement et dedans certains temps qui est de bref a eschouer, a ce que faire ne pouroent pour ce que, comme dit est, ne leurs en fut donné aucune lettre autenticques ne en forme.

A l'occasion decquoy iceux manans et habitans dudit lieux du Mazeau, quoyque ce soit Jean Cochard, manans et habitans dudit lieux du Mazeau, es nom et comme procureur

(1) Vaches suitées, c'est-à-dire avec leurs veaux.

d'iceux manans et habitans sy comme appert par ses lettres de procuration sy dedans annexée (1) s'est derechef et aujourd'huy tiré par dever noble homme Ardouhin Viault, seigneur de Penchin, curateur de noble et puisant François sei-

(1) S'ensuit laditte procuration : Sachent tous q'aujourd'huy en droict en la cour du soel estably au contrat a Benetz pour tres noble et puissan seigneur monseigneur dudit lieux, ont été present personnellement estably Jean Mauzé, Jean Bouchault, Jean Rougier, Jean Cochar, Olivier Lormeau, Guillaume Ravard, Jean Chevallier, Jean Macault, Louis Chaudreau, Maturin Richard, Philippe Chavassau, Jean Acelin, Pierre Cochard, Jean Partissault, Guillaume Cochard, Colas Mesnard, Pierre Dijonneau, Lauran Debonnay, Pierre Macault, Jean Briteau et consorst en cette partie, tous manans et demeurant au village du Mazeau paroisse de Saint-Sigismond, lesquels dessus desnommé en toute et chacunnes leurs causse generalles negoces, meues et a mouvoir, tout en demandant qu'en deffandant, conjoitement ou divisement par devant tous et chacun juge, arbitre, commissaire et autres, tant en cours d'églize que de cours seculliere, de quelque pouvoir, autoritté qui eussent et seroient fondez, on fet, constitué, ordonné et etably, font, constituant, ordonnent et etablissant par les présente, leurs procureurs generaux maistre Guillaume Luneau, Jean Begoutois, Hugues l'apefeu, Lorans Polisseau, et chacun d'eux pour le tout, ainsy que la condission de l'occupant seret la meillieure, mes que tant ce qu'ilz et l'un d'eux fera ou aura été commancé par l'autre puisse estre repris pour estre parachevez et mis a fin due, donnant et octroyant lesdictes constituans et chacun d'eux plain pouvoir authoritté et mandement sepecial par lesdictes presentes a leurs dicts procureurs e chacun d'eux d'estre et comparoir pour eux en jugemant et dehors et de les deffandre de contester causes ou causes, de juger de la calomnie et véritté, dire la leur dudict constituant, et d'exaviers et excuser une fois ou plussieurs, et, les exoennes et excuses vérifié estre vraye, de baillier et belle ou libelle, de recquerir montrer ou declaration des lieux ou des teneurs, pouvoir de demander, a sujettir, agiter, de demander la délivrance ou recreance de leurs corps et bien ou pleige ou sans pleige, d'apleiger advouons et posser appeller, rellever, intimer et le tout poursuivre ou delloisser. En special ont donné, octroyé, donnent, octroyent lesdict constituant et chacqun d'eux plain pouvoir, otoritté et mandemant special par lesdittes presentes audit Jean Cochard seul et pour le tout de stipuller et accepter pour et au noms susdicts autres constituans les leurs et ayent causses manans et habitans demeurant, tenent feu et menage audit village du Mazeau, l'apoinctement et accord qui sera fait et passé avecques trés noble et puissant monseigneur dudit lieu de Benet touchant l'exploit et usage des marais dudict lieux, comme de bucher, prandre bois, rouches, roux, herbe et autre fruict et de mettre et tenir beste aumaille a eux appartenant ou qu'ils tiendront a croix et chaptal a la charge de rendre, porter et peyer quatre sol de taillie portent fief et jurisdiction que un chacún des dessus dict constituant et autre tenant feu et menage, manans et demeurant audit village, et durant le tamps qu'il y demeurera et fera continuelle résidance, sera tenu de peyer a la recette dudict lieu chacun ans et en chacunne feste

gneur de Maillie (1), de Roche Corbon, de Frontenay et dudict lieu de Benet, auquel il a remontré les chause dessus dicte, mesmement qu'il savet bien l'octroy, accord et transaction, appointement faict entre feu mondict seignieur et yceux manans dudit lieu du Mazeau, pour ce qu'ils estoit present et assistoit au conseil ou ledit octroy, appointement fut fait et octroyé, et que depuis icelluy temps iceux habitans et chacun d'eux avoyent continuez par chaqun an peyer quatre sol, et par ce ne devoent estre molestez et ravallan ne empesché es droict par eux pretendu par proces, ne aucunement recquerant leurs estre sur ce dounez provision ; assavoir est defaire ôter l'empechement et proces a eux sur ce donnes et leurs donner lettres et enseignement dudit octroy, transaction et accord bon et vallables ou autrement les descharger dorenavent de la continuation du payement desdit quatre sol de cens ou taillies, comme leurs intention n'estoit plus de

de Nativitté Notre-Damme, en deffault de payement, lieu et jours apres la ditte feste l'amende acoutummée, et a ce passer et hobliger tous et chacun leurs bien desdict constituans presens et avenir quelconque, en leurs fesant le gariment en tels cas appartenant et audit devoir anuel. Et seront tenu lesdict constituant faire, donner et passer lettres, obligassion en forme authenticques aux officiers de mondit seigneur de Benet, chacqun d'eux qui sera ou seront tenu den certain temps prandre ou acceppter pour et au noms dudit seignieur ou de ses successeurs ledittes obligassion, jouste et selon ledict appointement qui sera fait avecques mondit seigneur, et generallement de faire et proposser en tout et partout, pour et au nom desdits constituans, tout ce qu'il pourra faire touchant les chausse susditte leurs circonstance et dependance, si present et personnellement y estoient inedit (*sic*) que mandemant plus spécial y fut recquis ; prometant lesdit constituans en bonne foy et soubz l'obligation et ypotecques de tous et chacqun leurs bien quelquonques avoir ferme stable et agreable tout ce [qui] par leurs dits procureur et chacun d'eux auroit été fait promis et negocié et yceux rellevé de toute charge de satisfaction. En temoins desquelle chausse, nous, le garde et scel dudit lieu de Benet, icelluy a la requeste dudit constituant et fealle relation des noterres souscrit auquelle ajoutons plenne foy, avons mis et aposé. Donné, fet et passé audit lieu de Benet, le onziesme jour d'avril l'an mil quatre cent quatre vingt huict Signié : M. Papefut a la requeste dudit constituant et chacun d'eux et Baillionneau a la recqueste dudit constituant et chacun d'eux.

(1) François de Maillé, fils de Hardouin IX. D'après le P. Anselme Hardouin IX vivait encore en 1487, ce fut donc peu après sa mort qu'eut lieu cette transaction.

les peyer et en cas de deffault des chosse recquisse et non octroyée.

Ouÿ laquelle requeste par mondit seignieur de Penchin, dit, esdit et repondit qu'il estoit bien memoratif que, luy estant au conseil de feu mondit seignieur avecques plusieurs autre, les octroy, acord, appointement et transaction dont dessus est fet mention, avoent esté preparlée accordée entre feu mondit seignieur et iceux habitans dudit Mazeau et comme acordé, et aussy voyent iceux estre bon et resonnable es noms et comme curatteur susdit, les a agreable et les veut tenir et garder.

Pour ce est il qu'en la cour du sel estably au contrat a Frontenay pour tres noble et tres puissant monseignieur dudit lieux, ledit noble Ordouin Viault, seignieur de Penchin, d'une part, et ledit Cochart tent en son nom et pour tant qu'il touche et comme procureur des manans habitans dudict lieu du Mazeau, auquel, partent que mestier seroit, il a promis faire avoir agreables le contenu en ces presentes et donner et faire passer letre de ratiffication, dedans la Saint Michel prochennes venent, soubs l'obligation de tous ses biens et chausse quelconque, d'autre part, lesquelles partie et chacqunne d'elles es noms que dessus, connessant et confessant les chausse susdictes estre vrayes et avoir estés accordée tout ainsy et par la forme e maniere que dessus est dict, icelles ont approuvez et approuvent, et, partent que mestier seroit, iceux appoinctement, octroix, transaction et accord, tout ainsy et par la forme et maniere que dessus est dict, on fet et font de nouveaux et on voulu et veulent, et mesmement ledit seignieur de Penchin audit nom, que les manans et habitans dudit lieux du Mazeau, tant pour eux que pour les leurs, jouissant dorenavent et perpettuellement des exploict desdit marais ainsy et par la forme et maniere que dessus est dict, declaré e dívissé en peyent dorenavent e perpetuellement e par chacqun ans et chacqunne feste de Nativité Notre-Damme ou dans huit jours apres, quatre sol de cens

ou taillee einsy et par la mesme forme et maniere que dessus est dict; lesquels quatre sol de cens ou taillée ledit Cochart, tant en son nom que comme procureur sindic, a promis peyer bien et duement, et, sur les peinnes desus declarees, a ce faire oblige tous et chacun ses bien a ce soubzmis par vertu de ses lettres de procuration, lacquelle sera sy dessus anexée.

Et les partie, chacunne d'elle respectivement, et partent que chacunne d'elle puis toucher et appartenir ont obligé assavoir : et le dit(et ledit) seignieur Penchin les bien a luy comme par vertu de sa curatelle, et ont promis et promettant soubz mesme obligation, amende, tous coust, fraist, misse, depens, que l'une des partie avet et pouvait avoir, par deffault les chausses desus dittes ou aucune d'icelles non faitte, non acomplies, et a voullu, veult ledit seigneur de Penchin et au nom que dessus que les manans et habitans dudict lieu du Mazeau ou aucun d'eux qui pour ce seront en proces soent mis deors de cours sans jouir et sens amende en impozant sur ce au procureur dudit lieu de Benetz silance perpetuel; par lesquelles chauses susdictes faire, tenir, garder et acomplir, les parties et chacunne d'elles respectivement et au nom que dessus ont été jugée et condannée par le jugement de laditte cours, a laquelle elles ont soubzmis et suposez elles et les biens a eux soubz mis quant a ce et sans prejudice que mondict seigneur ou auttre par luy commis ne puissent prandre choissir et ellire cent arpens de mares desdictz estant entre Coullon et l'Egagerie, qui sont et seron a luy propre, ainsy que autrefoy fut apointié et comme il appert par letres sur ce faictes et passée, a la juridiction duquel dit scel lesdittes partie ont soubzmis et soubzmetent elles, leurs dict bien et chauses sans autre adveu; et [sur] ses presentes lettres doubles originallement d'une mesme forme et teneurs, ledit sel (scel) que nous gardons avons mis et apposé.

Donné et faict audit lieu de Frontenay, present tesmoings a ce appellé noble homme Hillaire de Partenay, escuyer,

maistre Jean Jourdin (1), licentié es loix, et maistre Jean Bastard (2), le onziesme jour de julliet l'an mil quatre cent quatre vingt huit. Signié : J. Sarpault et scellé.

E. CLOUZOT.

(1) Il y avait en Poitou plusieurs personnages de ce nom à la fin du XV[e] siècle, entre autres un maire de Niort (1475) (Cf. H. Filleau, *Dictionnaire*, t. II, p. 257, col. 2), et un cadet des seigneurs d'Embleville en Saintonge (*Ib.*, p. 258, col. 2).

(2) Il y avait également plusieurs Jean Bastard, à cette époque. Le nôtre serait probablement un Niortais que nous voyons en 1494, témoin du bail des fermes du domaine royal. Cf. H. et P. Beauchel-Filleau, t. I, p. 322, col. 2.



# LIVRES NOUVEAUX

ACCEPTATION, poésies, par HENRI MARTINEAU, Niort, G Clouzot, 1907.

Ce sont là des vers de transition, harmonieux et calmes, solides sans éclat, aux expressions volontairement courantes, mais sobres de style très distingué. Quelques phrases de Barrès en définissent l'époque. Ils parlent dans les ruines d'un passé triste. « Une belle vie a des saisons. » Bientôt, du sol âpre où sont mortes les vignes, surgira la tige plus forte.

Mais ce n'est point déjà le triomphe glorieux de l'été. La vie demeure quotidienne et grise. Seulement, comme si l'âme que glaça l'ombre devinait le soleil, elle *accepte* les jours avec plus de sérénité. Elle consent à l'horizon un peu strict qui barre son élan, et ne tente plus de le dépasser ; à peine un vent soudain, venu peut-être de la mer lointaine, l'arrache parfois aux heures étroites pour la promener dans ses anciens rêves ; à peine une musique imprévue l'enlève, et la dénoue. Vite elle se reprend, et continue sagement de s'ennuyer sans désir, sans regret, sans joie, sans douleur. Elle connaît la paix, au moins.

Paix illusoire ! Le feu intérieur couve ; des gouffres béants s'entrouvrent, où elle n'ose encore se précipiter :

Crains d'épuiser ton cœur, vigne trop généreuse
où chaque feuille abrite un lourd raisin d'été.
Le moindre germe en toi grandit, s'étend et creuse
un tourment d'infini que rien ne peut combler.

A peine sont-ils nés de ta chaude pensée
qu'il te faut rejeter tes rêves un à un,
semblables à ces grains de la grappe sucrée
que tu craches vidés, dans le creux de ta main.

Mais le goût prononcé qui te reste à la bouche
n'est plus celui qui fond, suave et frais, du fruit :
seule, une âcreur persiste et demeure à qui touche
les désirs que l'amour n'a point encor mûris.

Mais une robe passe, une jeune fille chante... A quoi bon désormais s'acharner à saisir les lois obscures qui règlent le mouvement des choses ?

La fièvre qui te brûle, insatiable et pure,
N'est que l'instinct profond d'aimer et d'être aimé.

L'instinct confus va se préciser en volonté décidée, quoique toujours peureuse. Maintenant, « le mot qu'il fallait dire » est dit. Une cloche annonciatrice sonne.

Lorsque paraîtront ces lignes, Henri Martineau connaîtra la plénitude et la continuité du bonheur.

FRANCIS ÉON.

***

LA ROUTE AU SOLEIL, poésies, par JEAN MARTINEAU. Roubaix, Le Beffroi, 1907.

L'infatigable activité de M. Léon Bocquet continue de grouper autour du *Beffroi* les écrivains les plus différents. Nous lui devrons demain *Choses qui furent*, de Mlle Jane Mercier-Valenton ; hier elle nous valait la *Route au Soleil*, de Jean Martineau.

Jean Martineau est le frère aîné de l'auteur des *Vignes Mortes*, de *Mémoires*, d'*Acceptation*. Moins actif que ce dernier, mais tout aussi sensible, il nous a fait attendre davantage son premier volume important. Nous savions de lui déjà une élégante et mince plaquette, la *Chanson de la Mer*, dont nous retrouvons les pièces un peu menues parfois, parfois mouvementées et vastes, dans ce recueil nouveau. L'heure d'ailleurs était venue pour lui de se décider tout à fait :

Et voici devant moi l'épanouissement
Des plaines, et la route où je marche s'enfonce
Dans le ciel, assurée comme une flèche, et blonde
Au grand soleil...

D'abord, le voyageur s'attarde aux images du chemin que commande Pallas, la sévère déesse aux bras lourds de palmes. Il s'émerveille des spectacles naturels, vallées rocheuses, baies dor-

mantes où pâlissent les mimosas, océans larges. Puis il s'étonne de porter en soi des paysages non moins divers, et peut-être plus infinis. Aussi, le monde extérieur enfermé dans ses yeux, il s'effraie de ses angoisses qu'il entretient douloureusement, passionnément. Il fléchit sous le double poids des choses et de sa pensée :

La vie touffue et lourde, ô mon âme, t'écrase.
En ta langueur, les soirs de l'automne pensif
Ont glissé leur mystère, et de leur grise extase
Tu sens l'écoulement de tes songes captif.

La Vie, ô ma pauvre âme ardente et fatiguée,
Enfin ne pourras-tu la fuir, je ne sais où ?

Mais la vie mérite d'être vécue. La dernière série du livre nous le prouve par son titre seul : *les Joies*. La route, qui s'égara trop vite dans les passages difficiles, s'ouvre de nouveau sonore, et soleilleuse. Bientôt le poète loue le Seigneur, parce que l'épouse a mis à ses tempes des mains plus belles que les lauriers.

Les vers de Jean Martineau sont souvent forts et toujours délicats. Ils nous plaisent par le dessin et par la couleur — comme les gracieuses et profondes aquarelles que nous avons vues de lui.

FRANCIS ÉON.

***

LES BOURGEONS, poésies, par EUGÈNE CHARRIER. — Nantes, Bourgeois, 1907.

M. Eugène Charrier est libre assurément de toute influence contemporaine. Cette constatation ne lui déplaira pas. Il aime, et il a raison, les classiques latins et français. Il aime aussi la Nature, nous confie-t-il dans une préface qui attire par sa simplicité la bienveillance du lecteur. Il promena ses jeunes pas dans nos vallons de Vendée ; il écouta le rossignol de nos jardins ; il connut nos paysans. Les images de son enfance, ressuscitées par un souvenir complaisant, égayèrent ses années de collège. Elles revivent dans ses vers. Peut-être quelques-uns de ceux qu'il nous offre aujourd'hui ont-ils été patiemment rimés pendant les longues études d'hiver, sous un gaz jaune, et protégés par le Quicherat contre les indiscrétions offensives des camarades et du maître. Virgile ne s'en fâcha point.

Le mérite indiscutable de cet ouvrage, c'est la santé. Des sentiments élevés et fiers, un souci de morale évident, un patriotisme courageux, une sensibilité que les mauvaises lectures n'ont point pervertie, telles sont les solides qualités de fond qui recommandent *Les Bourgeons*. La forme est généralement ferme. Il faut noter les sonnets célébrant les travaux de l'homme, les humbles travaux qui sont grands. Ainsi, *Le Boulanger*, *Le Sabotier*, où les détails de métier sont exacts, précis :

Il fait crier la vrille et grincer la tarière.

Il faut noter surtout le caractère nettement vendéen de plusieurs pièces ; c'est bien la nature de chez nous, tout le Bocage pieux et touffu, qui chante dans certaines strophes gonflées de sève, où les *bourgeons* vraiment éclatent, et montent en tiges.

FRANCIS ÉON.

* * *

## LES MENHIRS DE GRÈS DE LA RIVE ORIENTALE DU MARAIS DE MONT.

Sous ce titre, notre savant collaborateur et ami, M. le Dr Marcel Baudoin vient de publier le rapport qu'il présenta au deuxième congrès Préhistorique de France.

Dans cette nouvelle brochure, nous retrouvons la même solide érudition, la même clarté dans les descriptions qui caractérisent les œuvres antérieures de M. Baudoin.

Les menhirs de grès de la rive orientale du Marais de Mont sont ceux de la Palissonnière à Commequiers, de Pierre Levée à Soullans et à Sallertaine. Ils sont les plus importants du nord-ouest de la Vendée maritime.

A la description très détaillée de ces grands mégalithes, l'auteur a joint une étude sur les autres monuments de *grès* disparus ou introuvables aujourd'hui. Et M. Baudoin conclut ainsi : « Si l'on remarque que toute cette série (grès disparus) aboutit au sud à l'allée couverte de Pierre-Folle, on ne peut s'empêcher de remarquer que ces menhirs indiquent pour ainsi dire le chemin parcouru par les hommes de l'époque descendant de Noirmoutier, vers la *Vie*, grand fleuve qui les arrêta alors, et en somme celui à refaire pour retrouver cette importante sépulture. »

JEHAN DE LA CHESNAYE.

*
* *

L'Héritage des Beauveau-Tigny, 1750-1830, aventures historiques d'après des documents inédits, par le comte de Miramon-Fargues.

Les abonnés du *Correspondant* ont pu lire, dans le numéro du 25 septembre, un article fort intéressant intitulé : *Les Etapes d'une déchéance.*

L'auteur y racontait l'extraordinaire vie du marquis Vincent de Beauveau-Tigny, chef de la branche angevine d'une des plus illustres maisons de France, qui, par son inconduite, avait fait misérablement avorter les espérances d'une carrière commencée sous les plus heureux auspices.

Cet article était le prologue d'un livre qui paraît aujourd'hui chez Plon-Nourrit sous le titre : *L'Héritage des Beauveau-Tigny.* On apprendra par la suite de ce livre comment la famille de Beauveau-Tigny fut exposée par les erreurs de son chef aux pires déchéances, jusqu'au jour où un jeune Chouan, de haute mine, renouvelant l'énigmatique aventure de Naündorff, se présenta à tous comme l'héritier authentique de cette grande race, en dépit d'un acte mortuaire officiel. Tour à tour avoué et renié par sa mère et par sa sœur, après d'incroyables péripéties, qui sont des détails vivants de la grande histoire, il succomba devant la loi. Mais les paysans, séduits par sa chevaleresque bravoure, le relevèrent de ce jugement, et l'état-civil, à son décès, ne refusa pas d'enregistrer ses prétentions. Un simple aventurier ou une grande victime?

M. de Miramon-Fargues a habilement disposé sous les yeux du lecteur toutes les pièces du procès. Il semble bien qu'après cela, plus rien ne reste à dire sur cette cause célèbre qui passionna les provinces de l'Ouest, intimement mêlée à leur histoire, depuis la première insurrection vendéenne jusqu'au second retour des Bourbons.

Un volume in-16. Prix : 3 fr. 50. — Librairie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris — 6e.

*
* *

Journal de Voyage du général Desaix, en 1797, Suisse et Italie.

La relation du voyage que le général Desaix fit dans l'été de 1797 en Suisse et en Italie est très attachante. Le héros décrit l'aspect du pays et les mœurs des habitants ; il fait le portrait des principaux

officiers et généraux de l'armée d'Italie ; il rapporte ses conversations avec Monge, avec Clarke, avec Bonaparte qui médite déjà l'expédition d'Egypte et l'organisation du Conseil d'Etat. Ces notes de voyage, sincères, rapides, écrites au courant de la plume offrent donc un très vif intérêt historique. On ne lira pas avec moins de plaisir et de curiosité le commentaire abondant de M. Arthur Chuquet et sa copieuse introduction, aussi piquante qu'instructive. On trouvera dans cette introduction, outre une attrayante biographie de Desaix, très complète dans sa brièveté, le récit de la mission diplomatique dont le général était chargé, et une peinture de l'armée française où l'auteur de *Stendhal-Beyle* a déployé le talent qu'on lui connaît.

Un volume in-16. Prix : 3 fr. 50. — Librairie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris — 6e.

*
* *

L'Abbé Guérande, par M. Joseph Bridon.

« L'Abbé Guérande ! » est l'histoire d'un humble prêtre qui se débat contre une destinée qu'il n'a pas choisie, et se demande avec angoisse si pour remplir son devoir il doit renoncer à toute aspiration au bonheur terrestre. La réponse n'est pas nettement formulée, mais n'en est-il pas ainsi pour la plupart des problèmes moraux et la vie aurait-elle un intérêt quelconque si elle n'était pas un perpétuel combat ? L'action se passe à Nantes ; les personnages, prêtres ou laïques semblent dessinés d'après nature, ce qui ne nous empêche pas de croire l'auteur sur parole quand il « proteste contre tout reproche de roman à clef. » Une ressemblance typique générale n'implique pas nécessairement de mesquines et étroites personnalités.

A l'intérêt du roman, s'ajoute le charme du style, que nous avons déjà rencontré dans maintes études de M. Bridon, et notamment dans l'excellente notice qu'il consacrait, il y a peu, à notre compatriote, le peintre Lionnet.

*ZZZ.*

# CORRESPONDANCE

Montaigu, le 30 octobre 1907.

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA *Revue du Bas-Poitou*,

Vous avez publié dans votre très estimable *Revue* (19e année, 3e livraison, p. 244 et suiv.) un article de M. Bourloton sur le *Clergé de Montaigu pendant la Révolution*.

Cet article contient quelques inexactitudes, et, dans l'intérêt seul de la vérité, je viens vous prier de me permettre de les signaler.

— P. 247, dernier alinéa. Marion (Pierre-Hubert), prit possession de la cure de Saint-Jacques de Montaigu en 1771 et non en 1783. Il était né au Pé-de-Vignard en la paroisse de Monnières (Loire-Inférieure), le 24 octobre 1734, et avait donc 36 ans et demi lors de sa première signature sur les registres de Saint-Jacques, le 10 mai 1771.

M. Dugast-Matifeux a écrit, dans ses notes manuscrites, et suivant les dires de Mme Blanchard d'Antières, que Marion était mort au Pallet dans les premières années du siècle dernier. M. Bourloton reproduit cette affirmation, mais des recherches personnelles très actives ne m'ont pas permis de m'en assurer.

— P. 249, ligne 16. « La Collégiale de Saint-Maurice, fondée le 12 décembre 1356, par Maurice de Velluire, seigneur de Montaigu. » Les *Décisions catholiques* de J. Filleau donnent cette indication, mais disent-elles Maurice *de Velluire ?* Je n'ai pas l'ouvrage pour le vérifier. En tout cas, après 1320, il n'y eut pas de Maurice comme seigneur de Montaigu.

— P. 250, dernier alinéa. La reprise de Montaigu par Canclaux et Kléber est du 29-30 septembre 1793 ; la prise de Montaigu par les royalistes avait eu lieu le 21 septembre précédent.

— P. 251, ligne 20 et suiv. Toute la partie qui est consacrée à Sauvaget, est à remanier, M. Bourloton confond les deux frères :

l'un, Claude-Clément, qui fut maître d'école à Montaigu de 1779 à mars 1793, maire de Montaigu en janvier 1791, membre du comité royaliste de Montaigu en mars 1793 ; l'autre, François, qui fut chanoine-chantre de la collégiale de Saint-Maurice de Montaigu.

— P. 252, ligne 20, lire : Faverou.

— P. 252, ligne 26, le massacre dont il est parlé eut lieu le 30 septembre 1793.

— P. 253, ligne 22 lire : le 25 juillet 1771.

id. ligne 30, lire : le 24 mai 1794.

id. ligne 35, lire : Antrie.

id. dernier alinéa. Bonnin (François-Joseph), n'était pas le fils de l'ancien sénéchal de Montaigu. Natif de Soullans, où il fut baptisé le 27 août 1729, il était fils de honorable homme Jean Baptiste Bonnin, sieur de Villeneuve, et de demoiselle Marie-Marguerite Daguin

Le sénéchal de Montaigu, André Bonnin, probablement son parent, avait épousé Charlotte-Renée Payneau.

— P. 257, ligne 10. Les demoiselles de Fiesque n'étaient pas parentes de l'amiral Aubert du Petit Thouars, comme l'avait cru aussi Dugast-Matifeux. (V. Beauchet-Filleau, *Diction. des Familles du Poitou*, t. 1er p. 139, *verbo* : Aubert).

— P. 257, ligne 29, lire : Jaillard.

— P. 260, ligne 21, lire : Tangourdeau.—

— P. 261, ligne 5. L'Abbé Louis-Joachim de la Roche-Saint-André n'est pas né à Montaigu, car notre état civil, très complet, ne le mentionne pas. J'ai consigné dans l'une de mes notes manuscrites, sans malheureusement en avoir indiqué la source, qu'il était né à la Rochelle le 6 janvier 1706. Ce serait probablement facile à vérifier.

J'ai dit, Monsieur le Directeur, que je ne vous écrivais que guidé par l'unique souci de la vérité.

M. Bourloton, très documenté sur le « Clergé Vendéen pendant la Révolution », ne peut épuiser toutes les sources de renseignements, et il n'est pas de ceux dont il parle (page 250, ligne 4) comme prenant le « moyen de se débarrasser honorablement du souci des recherches parfois laborieuses ».

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dr Mignen.

# CHRONIQUE

Le général Collineau. — Comme nous l'avons déjà dit, sur la proposition de M. Beaud, l'un de ses membres, le Conseil municipal des Sables-d'Olonne a décidé d'élever une statue au général sablais Collineau, l'une des plus pures gloires de notre pays, dont M. Ludovic Vallette, fit un des premiers connaître les héroïques faits d'armes.

Le Conseil est entré en pourparlers avec notre compatriote et ami, M. Jules Robuchon, le distingué statuaire, pour l'exécution de ce projet, à la réalisation duquel nous applaudissons de tout cœur.

Le Buste de M. de la Bouillerie. — M. Robuchon vient précisément de mettre la dernière main au très joli buste de M. Roullet de la Bouillerie, ancien pair de France, aïeul de notre sympathique collaborateur, M. le Vte de Grimouard.

Ce buste fait le plus grand honneur au talent de M. Robuchon, et nous espérons pouvoir en donner une reproduction fidèle dans notre prochain fascicule, avec une intéressante notice sur M. de la Bouillerie, due à la plume si érudite de notre ami Edgar Bourloton.

Le Monument Dugast-Matifeux, qui doit être érigé sur l'une des places publiques de Montaigu, est en complète voie d'exécution.

Le piédestal, en granit de Chantenay, est confié à M. Auvynet (Olivier) et le buste à M. Bareau (Georges), le distingué sculpteur nantais, auteur du Monument des Enfants de la Loire-Inférieure glorieusement tombés pour la Patrie, et placé, à Nantes, au bas du cours Saint-Pierre.

Un Barbizon Vendéen. — Sous ce titre, notre collaborateur et ami, A. Barrau a publié dans la *France du Sud-Ouest*, un récit charmant et plein de coloris du pèlerinage qu'il fit cet été à la demeure champêtre du peintre Milcendeau, au Bois-Durand de Soullans.

Nous en détachons ce délicieux croquis :

De la gare de Soullans au Bois-Durand — le Barbizon vendéen, où nous avons, dimanche dernier, passé quelques heures inoubliables — la distance est d'environ trois kilomètres. La route qui y mène, file entre des rangées d'arbres, puis glisse le long de champs en friche d'où l'on aperçoit une large bande de marais que la chaleur embrume au lointain.

Un sentier sablonneux suivi, à gauche, d'un cheminet rasant sous les tignasses des têtards quelques maisons solitaires bifurque, à droite, et s'arrête à l'entrée du jardin précédant la maison d'habitation du peintre Charles Milcendeau.

Derrière la maison, sous une tonnelle aux montants de laquelle s'agrafent des plantes grimpantes, nous trouvons le maître de céans, le peintre hollandais W. Bruckman et sa charmante femme qui nous accueillent les mains tendues.

Cette tonnelle est, durant les beaux jours, la salle à manger des artistes qui, à l'instar des Rousseau, Corot, Diaz, Millet, etc., etc., ont jeté là les fondations d'une colonie qui pourrait bien prendre un développement considérable et nous donner le pendant de ce Barbizon d'où sortirent tant de chefs-d'œuvre.

Avant notre visite à l'atelier, nous avons stationné quelques instants dans la Chambre principale que Milcendeau a décorée de très originale façon et qui nous a fait songer à la reconstitution d'un décor des « Mille et une nuits ». L'encadrement des portes ogivales et les peintures des murs d'un orientalisme pur, mais où l'artiste a su mettre une note personnelle a longuement retenu nos regards. Tout ce châtoiement de couleurs, qu'atténue ou augmente la lumière tamisée par les vitraux des fenêtres à l'une desquelles s'ébattent et s'aiment deux tourterelles en une large cage dorée, spirale, zigzague, court parmi les médaillons ronds ou carrés, cadrés d'iris, d'œillets, de violettes, de clochettes, etc., que lutinent de légers papillons sous les yeux songeurs de chats énigmatiques.

Dans l'atelier, situé à quelques mètres de l'habitation, des photographies, des croquis, des toiles tapissent les murs. Par la baie vitrée, une lumière blonde tombe sur le chevalet où vont défiler les dernières œuvres des deux artistes.

Parmi ces œuvres, signalons notamment : de M. Bruckman : un coin de Nantes, la Tour d'Aspremont, une vue de Soullans, et un portrait de fillette maraichine.

M. Barrau cite également avec éloge, de M. Milcendeau : deux intérieurs maraichins, reproduits au pastel avec le charme accoutumé du peintre Vendéen.

A l'Académie française. — Nous relevons, sur la liste des prix de vertus distribués récemment par l'Académie française, le nom

d'une de nos compatriotes, Mme Rose Bourgoin, de Fontenay-le-Comte, laquelle a reçu une médaille d'or de 500 francs.

A L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. — Notre éminent ami M. le commandant Espérandieu, correspondant de l'Académie, a communiqué au nom de la Société des Sciences de Semur, les photographies de deux sculptures gallo-romaines récemment découvertes dans les fouilles d'Alésia.

A L'ECOLE DES BEAUX-ARTS D'ANGERS. — Dans la liste des lauréats de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts d'Angers (année scolaire 1906-1907), nous relevons les noms suivants, originaires de la Vendée :

*Rappel des élèves* qui ont obtenu des prix d'excellence, offerts par M. le ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts. — Année 1892 : M. Baptiste Voisin, des Sables-d'Olonne ; année 1903 : M. Maurice Durand, des Sables-d'Olonne.

*Cours supérieur* (dessin). — Prix : M. René Gourmaud de la Châtaigneraie.

*Coupe de pierre*, 2e division. — Mention : M. Emile Legeais, de Bournezeau.

*Trait de menuiserie*, 3e division. — M. Raymond Métayer, de Charzais (Vendée).

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES. — Un souterrain-refuge de 62 mètres de long a été découvert au village de la Marquerie, en Saint-Georges de Montaigu. M. Praud, un intelligent habitant du village en a relevé le plan avec soin.

— Notre collaborateur et ami M. Charles Grélier a fait à la Société archéologique de Nantes une intéressante communication sur la Croix mérovingienne avec oméga qui existait aux voûtes de l'ancienne église de Challans et qui fut trouvée lors de la démolition de ce monument.

AU MUSÉE CARNAVALET. — Notre distingué compatriote, M. le baron de Mesnard, ancien diplomate, vient de faire don au Musée Carnavalet d'un curieux plan en relief de l'enclos du Temple, où fut enfermée la famille Royale pendant la Terreur.

MONUMENTS RELIGIEUX CLASSÉS. — Voici la liste officielle des édifices religieux de la Vendée, classés du 1er juillet 1906 au 1er juillet 1907 :

L'église Saint-Jean de Fontenay ; l'église Saint-Sauveur de l'Ile-d'Yeu ; l'église de Pouillé ; la façade de l'église de Saint Pierre-du-Chemin ; l'église du Vieux-Pouzauges ; la cathédrale de Luçon ; l'église et les restes du prieuré des Magnils-Régnier ; l'église de Mortagne-sur-Sèvre ; la façade de l'église des Sables-d'Olonne.

MUSÉES LOCAUX ET RÉGIONAUX. — Notre savant collaborateur M. le Dr Atgier a créé, avec le concours de M. Cognacq, directeur des *Magasins de la Samaritaine*, un Musée ethnographique à Saint-Martin-de-Ré. Dans une des vieilles demeures historiques de l'île, ont été hospitalisés avec un goût parfait, livres anciens et modernes, monnaies, céramiques, fossiles, objets de l'âge de pierre, de bronze et du fer, etc. La fête d'inauguration a eu lieu en août dernier.

Nous félicitons sincèrement M. le Dr Atgier et souhaitons avec notre collègue et ami, M. le docteur Marcel Baudouin que de semblables musées soient créés en Vendée. Les souvenirs du passé disparaissant chaque jour de notre pays, il est grand temps de les méttre à l'abri du vandalisme des hommes et des ravages du temps.

PIEUX SOUVENIR. — Sous ce titre, la *Vendée* du 31 octobre 1907 consacre un article au nouveau monument funéraire élevé dans le cimetière Notre-Dame de Fontenay à la mémoire du vénéré prêtre qui, au lendemain des mauvais jours de la Révolution, fut placé à la tête de la paroisse Notre-Dame et par les soins duquel notre vieille et curieuse église fut purifiée des immondices révolutionnaires.

L'inscription gravée sur le monument révèle le nom de ce pasteur :

FLORENT BRÉCHARD, *prêtre*,
*Curé de cette paroisse de N.-D. 1801-1818*

La croix taillée en relief sur la pierre tombale porte une inscription latine, dont la concision pleine d'énergie retrace la carrière du ministre de Dieu. Nous en donnons le texte et la traduction :

*Post luctuosa tempora post carcerem et exilium*
*Decus templi, gregis fidem*
*a ruine vindicavit.*
*Après des temps de deuil et de calamités,*
*Après la prison et l'exil*
*Il a soustrait à la ruine et le temple*
*Du Seigneur et la foi du troupeau.*

Sur l'avant de la tombe, on lit cette brève conclusion :

*Hic ructe laborum, in cœlo præmium*
*Ici le terme des travaux ; au ciel la récompense.*

LE TOURING-CLUB, qui a entrepris la noble tâche de conserver à nos paysages leur splendeur naturelle et d'empêcher notamment la destruction des arbres, vient d'éditer un « tableau mural » qui sera

offert aux écoles et sur lequel sont représentés d'une façon saisissante les désastres occasionnés par la destruction des forêts.

Un « Manuel de l'Arbre » publié également par le Touring-Club servira de commentaire à ce tableau. 350 exemplaires du manuel et du tableau mural viennent d'être adressés à M. le Préfet de la Vendée pour être remis aux écoles du département.

Nous félicitons vivement le Touring-Club de cette généreuse initiative.

Nos compatriotes. — M. Jean Merveilleux du Vignaux, récemment promu capitaine de frégate, et appelé à faire des conférences sur l'artillerie navale aux officiers de l'escadre de la Méditerranée, s'est embarqué le 31 octobre 1907 sur le cuirassé *Patrie*, à Toulon.

On sait que le commandant Merveilleux du Vignaux est un des meilleurs spécialistes du canonnage à bord, et qu'il a dans la flotte la réputation d'un officier travailleur et connaissant à fond l'artillerie ainsi que la méthode de tir.

C'est sur la demande du vice-amiral Germinet, que cette mission spéciale a été confiée à notre distingué compatriote. Ses nombreux amis s'en féliciteront avec nous.

— Notre ami, M. H. Bazire, le très distingué avocat à la Cour d'appel de Paris, a présidé en novembre dernier l'important Congrès de la Jeunesse Catholique qui s'est tenu à Montpellier.

— Dans la liste des récompenses décernées à l'occasion des concours entre les élèves de la Faculté de Droit de l'Université de Poitiers nous relevons :

Prix des Thèses de Doctorat : 2e *prix*, *médaille d'argent*, M. Alphonse Albert.

Prix de Licences : 2e Année — Droit civil ; 2e *prix*, *médaille de bronze*, M. Pierre Surville ;

Et Droit administratif : 2e *prix*, *médaille de bronze*, M. Pierre Surville.

Nos sincères félicitations aux lauréats.

Chez les « Vendéens de Paris. » — Le 1er décembre a eu lieu au restaurant Bonvalet à Paris la quinzième fête annuelle de l'*Union Fraternelle* des *Vendéens de Paris*. Quatre-vingt-six convives assistaient au banquet qui a été fort bien servi. Au champagne, M. le Dr Chevallereau, le distingué Président de la Société, a proposé avec infiniment d'esprit de boire aux mânes de Rabelais, qui appartient en effet à la Vendée, sinon par son origine, du moins par les

longs séjours qu'il a faits à Fontenay, à Maillezais et à l'Hermenault. Des toats également très applaudis ont été portés par MM. Le Roux et de Béjarry sénateurs, par M. Jamier avocat, et par M. l'abbé Bordron.

NOTRE CONFRÈRE, M. Marcel Béliard, le distingué rédacteur en chef de la *Plage des Sables d'Olonne*, quitte les Côtes du-Nord, pour la Loire-Inférieure. Il vient, en effet, d'être nommé receveur de l'enregistrement à Savenay.

Nos sincères compliments.

NOS COLLABORATEURS. — Nous réparons un regrettable oubli en souhaitant la plus cordiale bienvenue à notre jeune et distingué collaborateur nouveau, M. Louis Blanpain de Saint-Mars, dont nos lecteurs ont déjà pu apprécier le joli talent de poète.

Tous nos meilleurs souhaits aussi à M. Paul Legrand, l'historien bien connu du monde lettré Nantais et Vendéen, qui nous donne le début d'un notice très documentée sur une des physionomies les plus curieuses de l'insurrection vendéenne, *Jacques Forestier*, de la Gaubretière.

— Notre bon ami Alphonse de Châteaubriant, vient d'achever dans la solitude de Piriac, un fort joli roman dont nous n'avons pas le droit de dire le titre, et qui doit paraître prochainement en librairie.

Nos meilleurs vœux l'accompagnent.

UN BRAVE. — Dans la liste des officiers inscrits d'office au Tableau de concours de la Légion d'honneur pour faits de guerre au Maroc, nous relevons avec plaisir le nom de M. Jouan de Kervenoaël, lieutenant au 14e dragons et fils de l'Intendant militaire en retraite.

Nos sincères félicitations au vaillant officier et à sa famille.

UN VENDÉEN A SAINT-HÉLÈNE. — Sous ce titre, M. le docteur Marcel Baudouin a publié dans la *Démocratie vendéenne* du 8 décembre une curieuse note sur L. D. C. Morilleau, de Mormaison qui est mort en février 1907 dans l'île de Sainte-Hélène où il était préposé depuis 1859 à la garde de la maison de Napoléon Ier.

DISTINCTION MÉRITÉE. — A l'occasion du Congrès de la Fédération des Sociétés musicales de l'Ouest, les congressistes réunis dans un banquet à La Rochelle ont offert une superbe médaille à M. Georges Gandriau, président d'honneur de la Fédération.

DANS LA MARINE. — Nous remarquons au tableau d'avancement de la Marine, pour le grade de capitaine de vaisseau, le nom de M. le

capitaine de frégate de Martel, fils de M. de Martel, conservateur des eaux et forêts en retraite aux Sables-d'Olonne.

— M. Lafargue, le fils du directeur du grand Café de la Plage aux Sables-d'Olonne, aspirant de 1re classe, vient d'être promu au grade d'enseigne de vaisseau à compter du 5 octobre.

CONGRÈS CATHOLIQUES. — Le 29 septembre 1907, a eu lieu aux Sables-d'Olonne, une réunion générale de l'Association de la Jeunesse catholique Vendéenne, sous la présidence de Mgr Robert du Botneau.

1200 jeunes gens avaient répondu à l'appel des organisateurs de cette belle solennité au cours de laquelle se sont successivement fait applaudir Mgr Robert du Botenau, MM. Yves de Monti, Arnaud, Boncenne, etc...

— Le discours d'ouverture du Congrès de la Jeunesse catholique qui s'est tenu à Montpellier, le 24 novembre dernier, a été prononcé par notre éminent ami M. Henri Bazire, avocat à la Cour d'appel de Paris, président d'honneur de l'Association catholique de la Jeunesse française, et président du Congrès.

PANÉGYRIQUE. — M. l'abbé Jaud, curé-doyen de Noirmoutier, a fait le 25 août 1907, à la grand'messe un éloquent panégyrique de saint Filibert, qui a été reproduit *in-extenso* par l'*Echo de Saint-Filibert* de septembre 1907.

COURRIER MUSICAL. — Le Concert des Matinées Musicales qui a eu lieu à la Roche-sur-Yon, le 24 novembre dernier avec le concours de M. Arthur Coquard, l'éminent compositeur, de Mme Mellot-Joubert, la cantatrice si goûtée à Paris, et de la Société des Instruments Anciens, a été particulièrement intéressant et réussi de tous points.

Nous sommes heureux d'enregistrer ce nouveau succès, et d'en féliciter les dévoués organisateurs, MM. J. Rousse et Bertault.

— A la fête du *Choral nantais* qui a eu lieu à Nantes le 1er décembre une délicieuse pastorale de notre compatriote M. Guyonnet, *Daphnis et Chloé* a obtenu un grand et mérité succès.

UNE FÊTE DE FAMILLE. — Le samedi 28 septembre, la coquette commune de Sigournais était en fête. M. et Mme Blanplain de Saint-Mars avaient eu l'aimable pensée de convoquer leurs nombreux fermiers et fournisseurs à l'occasion des récents mariages de leurs fils Louis et Joseph avec Mlles Pichard de la Caillère et Rampillon des Maguils.

Toute la population avait répondu à l'appel des châtelains, heureuse de venir témoigner le respect et l'affection qu'elle professe

pour cette famille dont la bonté et la générosité sont proverbiales dans la contrée.

Trois cent cinquante convives se trouvaient réunis, à midi, sous une vaste tente artistement décorée de plantes et de fleurs. La table d'honneur était présidée par M. et Mme Blanpain de Saint-Mars entourés des jeunes ménages, de M. et Mme Pichard de la Caillère, de M. et Mme Rampillon des Magnils, de M. et Mme de Lyniers, de M. Robert Perreau, maire de Sigournais, et des plus proches parents.

La cordialité la plus franche ne cessa de régner pendant toute la durée du plantureux et excellent banquet. Selon l'antique coutume vendéenne, les chanteurs, mis en verve par le *petit vin de Sigournais*, ont fait entendre leurs joyeux refrains d'où le vieux sel gaulois n'est certes pas exclu.

Au dessert, plusieurs toasts très applaudis ont été portés par M. Blanpain de Saint-Mars, père, par notre sympathique collaborateur, M. Louis Blanpain de Saint-Mars et par M. René de Lépinay.

La fête s'est terminée par un joyeux bal champêtre dans le parc du château.

— Les anciens combattants de 1870-71 se sont réunis le 8 décembre à la Roche-sur-Yon, pour célébrer l'anniversaire des batailles de Champigny et de Loigny. M. le comte de Béjarry, président d'honneur et M. Decker président, ont prononcé à cette occasion de belles et patriotiques harangues.

Sur le Marbre. — Entre autres labeurs nouveaux, nous commencerons, dans le premier numéro de la *Revue* de 1908, la publication de très curieux *Mémoires inédits* sur les *Guerres de Vendée*, et celle non moins intéressante d'une *Histoire de l'ancienne église de Challans*.

Nous y donnerons également : une savante notice de M. le comte Raoul de Rochebrune sur plusieurs armes anciennes dont il vient d'enrichir ses collections ; et une érudite étude de M. l'abbé Baraud, l'infatigable chercheur yonnais, sur les *Etablissements de Charité en Bas-Poitou avant la Révolution*.

# CARNET MONDAIN

Comme nous l'avons hâtivement annoncé, dans notre dernier fascicule, le 27 septembre a été célébré en l'église du Puybelliard (Vendée), et au milieu d'une nombreuse et très brillante assistance, le mariage de Mlle Madeleine QUERQUI, fille du sympathique et dévoué maire du Puybelliard, avec le marquis Bernard GUADAGNI, ingénieur, d'une des plus anciennes familles de Florence.

Les témoins étaient pour la mariée : M. Alfred Querqui et M. Raymond de Fontaines, député, ses oncles ; pour le marié : le marquis Giacomo Guadagni, son frère et le comte Frassinetto.

Les garçons d'honneur étaient : le duc de Casigliano, le baron d'Hooghvorst, MM. Eugène Querqui et Jean Loyau.

Les demoiselles d'honneur : Mlles Denyse de Fontaines, Jane du Temps, de Moussac, Maud Bailey.

A l'issue de la cérémonie religieuse, un magnifique lunch de 300 couverts, dressé dans l'orangerie du château du Puybelliard, réunissait les nombreux amis des deux familles. Au dessert, MM. Raymond de Fontaines, Giacomo Guadagni et Carson, avocat du Roi, à Londres, ont porté en termes charmants la santé des jeunes époux.

— Le 22 octobre, a été célébré en l'église Saint-Philippe-du-Roule, à Paris, le mariage de notre sympathique compatriote M. Louis BAZIRE, ingénieur des Arts et manufatures, avec Mlle Germaine MARCELLOT, fille de M. Marcellot, maitre de forges.

Les témoins étaient, pour le marié : MM. Taunay et Müller ; pour la mariée, M. Chauroux et le baron Girod de l'Ain.

— Le 5 novembre, a été célébré en l'église de Saint-Laurent de Parthenay, le mariage de M. Roger TREUTTEL, fils de notre vieil ami, M. Georges Treuttel, avec Mlle GAUTIER.

Cette union allie deux des plus honorables familles du Poitou et de la Vendée : le marié, d'une ancienne famille alsacienne et bre-

tonne par son père, est par sa mère, petit-fils du vénérable M. Puichaud, maire de Moncoutant depuis 47 ans. La mariée a eu, elle aussi, dans ses ascendants, des lieutenants généraux et des maires de Parthenay au XVIII[e] siècle.

Les témoins étaient, pour la mariée : M[lle] Louise Fontaine, sa cousine, et M. Eusèbe Robin, ancien avoué, son oncle ; pour le marié : ses oncles, M Camille Baron, notaire à l'Hermenault, ancien conseiller général, et M. Casimir Puichaud, ancien conseiller général de Bressuire.

— Le 12 novembre a été béni en l'église d'Avrillé (Vendée), le mariage de M. MAX POUGNET, docteur en droit, juge d'instruction à Fontenay-le-Comte, avec M[lle] EDITH GILLAIZEAU, fille de M. et M[me] Gillaizeau d'Avrillé.

— Le 27 novembre 1907, a été célébré en l'église de Fors (Deux-Sèvres) le mariage de notre sympathique collaborateur, le bon poète HENRI MARTINEAU avec M[lle] VALENTINE POLLET.

A tous, nos vœux de bonheur et nos sincères félicitations.

# NÉCROLOGIE

Mme Alfred GOGUET, née MERLAND, femme du si estimé notaire-honoraire, décédée à la Roche-sur-Yon, à l'âge de 70 ans.

Mme Goguet laisse à tous ceux qui l'ont connue le souvenir d'une femme chrétienne, très attachée à ses devoirs d'épouse et de mère.

Le R. P. Onésime de GOUTTEPAGNON, ancien directeur du Collège de Sainte-Croix, au Mans, décédé en novembre.

Nos respectueuses condoléances à sa famille.

Mlle Isabelle-Clarisse-Geneviève DOUSSET, décédée à l'âge de 8 ans, le 7 novembre 1907, à Lansonnière, commune du Givre (Vendée).

L'inhumation a eu lieu à Luçon, le 9 novembre, après une cérémonie religieuse en l'église du Givre.

Nous offrons au capitaine Dousset et à tous les siens nos plus douloureuses sympathies.

Mlle Suzanne GANDRIAU, fille de M. Raoul Gandriau, maire de Fontenay-le-Comte, décédée à Paris, dans sa 19e année, le 20 novembre 1907, et inhumée à Fontenay, le 24 novembre, après une cérémonie funèbre en l'église de Saint-Jean ; à laquelle assistait la ville de Fontenay tout entière.

Nous offrons de nouveau à M. R. Gandriau et à toute sa famille nos condoléances les plus sincères.

Mme GUILLEMET, née SOULLARD, mère de M. Gaston Guillemet, député de la 2e circonscription de Fontenay, décédée à Fontenay, le 28 novembre 1907, dans sa 78e année.

M. Joseph-Antoine CHARLES, ancien huissier, ancien agent général d'assurances, décédé subitement dans sa 74e année à Fontenay-le-Comte.

M. Charles-Marie-Philippe ESGONNIÈRE DU THIBEUF, décédé le 26 novembre 1907, au château du Thibeuf, commune de Bournezeau, dans sa 26e année.

Ses obsèques ont été célébrées le 30 en l'église de Bournezeau, en présence d'une nombreuse et sympathique assistance.

La levée du corps a été faite par M. l'abbé Chabot, vicaire général.

Le cierge d'honneur était porté par M. Henri de Larocque-Latour.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le docteur Bousseau, Eugène Querqui, Pascal Gaillard et Herbreteau.

Nous adressons à la famille Esgonnière nos nouvelles et plus vives condoléances.

*
* *

Au moment de mettre sous presse nous apprenons la mort de M. le comte Hélion de VILLENEUVE-ESCLAPON, décédé en son hôtel, à Fontenay-le-Comte, dans sa 72e année, après une longue et douloureuse agonie très chrétiennement supportée.

M. de Villeneuve, par l'illustration de son nom, aussi bien que par ses qualités personnelles, mérite mieux qu'une simple mention nécrologique. Nous lui consacrerons donc une notice particulière dans notre prochain fascicule.

Mais nous tenons dès à présent à renouveler à Mme la Ctesse Hélion de Villeneuve, à son fils Romée, et à toute leur famille, l'expression bien sincèrement émue de nos sympathies et de nos regrets.

Les obsèques de M. le Cte de Villeneuve ont été célébrées le 3 décembre en l'église Notre-Dame de Fontenay-le-Comte, en présence d'une foule innombrable de parents et d'amis venus de tous les points de la Vendée.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Raymond de Fontaines, député; MM. de Vexiau et Aulneau, conseillers généraux, et M. Raoul Hervineau, conseiller municipal de Fontenay.

A l'issue de la cérémonie religieuse, et au moment de quitter la ville, le cortège funèbre s'est arrêté pour permettre à M. de Fontaines de célébrer en termes d'une haute éloquence et d'une délicatesse émue, les mérites du regretté défunt. Puis le cortège a repris sa marche vers Menomblet, où a eu lieu l'inhumation.

Au cimetière, deux nouveaux discours, empreints de la plus profonde sympathie, ont été prononcés au milieu de l'émotion de tous par M. Aulneau, conseiller général du canton de la Châtaigneraie, et M. Quéneau, fils du maire de Menomblet.

***

Nous apprenons également avec un très vif regret la mort de M. l'abbé AMBLARD DE GUERRY DE BEAUREGARD, vicaire à Mareuil-sur-le-Lay, décédé au château de l'Huilière, près Chavagnes-en-Paillers, à l'âge de 24 ans.

Nous adressons au comte et à la comtesse de Guerry nos respectueuses condoléances.

Notre excellent confrère et ami, Léon Philouze, rédacteur en chef du *Journal de Maine-et-Loire* vient d'être cruellement éprouvé dans ses affections les plus chères.

Son père s'est éteint doucement à Rennes, à l'âge de 73 ans, alors que rien ne pouvait faire présager une fin aussi soudaine.

M. Léon Philouze était un écrivain de race. Docteur en droit, il appartenait à cette vieille école de journalistes qui ont une haute idée de leur mission et forcent le respect de leurs adversaires.

Nous saluons avec une respectueuse sympathie ce vaillant qui s'en va

Dans la sérénité des saintes choses faites

et nous nous associons de la façon la plus large au deuil de Mme Philouze, de ses filles et de ses trois fils, dignes continuateurs de l'œuvre paternelle.

# BIBLIOGRAPHIE

Je dois à mon éminent ami, Jules Bois, mille excuses et d'autres encore, pour le tardif éloge que je viens faire ici de son *Miracle Moderne* (1), dont l'apparition causa dans le monde des Lettres, aussi bien que dans celui de la Métapsychie, une légitime émotion. Tous ceux qui connaissent Jules Bois savent avec quelle puissance d'observation et avec quelle fidélité d'expression il a le don d'approfondir les mystères les plus obscurs de l'âme humaine et d'en révéler les curieuses métamorphoses. On peut ne pas admettre toutes les conclusions qu'il tire des observations faites et des témoignages recueillis; mais on ne saurait nier le talent et la sincérité des études et des expériences auxquelles il s'est livré.

On se demandera pourquoi parler de Jules Bois et du *Miracle Moderne* dans une Revue si essentiellement vendéenne ? Pour deux raisons : la première, c'est que l'auteur de ces pages n'est pas un inconnu en Vendée ; la seconde, c'est que son nouveau volume contient un chapitre d'un intérêt tout local, — celui où il raconte avec la science et le charme qui lui sont personnels, l'expédition que nous fîmes en commun, au cours de l'été de 1896, à certaine ferme hantée des environs de Mouilleron-en-Pareds, où la présence d'une jeune servante était la cause involontaire de faits prodigieux.

On se souvient, en effet, qu'à cette époque les époux Perrin, cultivateurs au village de l'Imbretière, avaient à leur service une jeune fille d'Antigny, Marie Thibaut, et qu'à sa seule approche, des bouleversements extraordinaires se produisaient dans la demeure de ses maîtres : les meubles entraient en danse, le linge sortait des armoires, les poids se détachaient de l'horloge, le bétail abandonnait son étable, et les barriques de vin s'ouvraient toutes seules.

L'épouvante fut telle à l'Imbretière, que les époux Perrin congédièrent leur servante, et tout rentra dans l'ordre.

Jules Bois se demande, à la fin de son récit, ce qu'est devenue Marie Thibaut. Hélas ! la pauvre fille, dont personne ne voulait plus,

(1) Chez Paul, Ollendorf, Paris, 1907, in-8° de 411 p. Prix : 7 fr. 50.

est allée tristement mourir dans un asile de santé, victime de la nervosité qui avait été l'involontaire cause de tant de prodiges.

— Continuant ses très curieuses « *Promenades dans Paris* », M. Georges Cain vient de publier dans le *Figaro* du 25 octobre 1907, et sous le titre : *Le Mur de Grenelle*, une page d'histoire du plus haut intérêt, où est évoqué le souvenir d'un de nos héroïques compatriotes, M. le *comte de Mesnard*.

Parmi les nombreux royalistes qui, de 1797 à 1815 tombèrent au pied de ce mur, M. de Mesnard méritait, en effet, une particulière mention. Arrêté à Passy, le 10 octobre 1797, il fut traduit devant une Commission militaire siégeant à l'Hôtel-de-Ville, et condamné à mort comme convaincu de menées royalistes.

Conduit à la plaine de Grenelle, notre brave compatriote refusa de se laisser bander les yeux, mit un genou en terre et dit simplement en saluant le peloton d'exécution : « Soldats, je suis prêt ! » puis, il tomba foudroyé.

— Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution.

De l'*Anjou historique*, (novembre-décembre 1907) :

« L'abbé Jean-Baptiste Trimoreau, desservant du prieuré de Saint-Symphorien, paroisse de la Bruffière (Vendée), passa la Loire avec les Vendéens, le 18 octobre 1793. La *Revue du Bas-Poitou* (avril 1907), demande ce qu'il devint. Arrêté sur la lande du Moulin-Blanc, entre Chalain et La Tremblaye, M. Trimoreau fut conduit à Segré, devant le directeur du jury d'accusation près le tribunal du district, qui l'envoya au tribunal criminel de Maine-et-Loire pour être jugé. Il mourut à la prison Nationale d'Angers, le 18 novembre 1794. »

— M. Ernest Levesque, l'aimable érudit Saint-Maixentais, auquel nous devions déjà trois volumes d'une remarquable documentation sur *Les familles Levesque et Picoron de Saint-Maixent (Deux-Sèvres)*, vient de faire paraître un quatrième volume, qui n'en cède en rien comme érudition à ses devanciers, et a pour titre : *Recherches complémentaires sur les familles Levesque et Picoron et leurs alliances* (Saint-Maixent, imprimerie Chaboussaut, 1907, gr. in-8° de 278 p.), accompagné de la généalogie de la famille Levesque, et d'une table générale.

Nous adressons à M. Levesque nos sincères félicitations, pour cette nouvelle et savante contribution à l'histoire des familles Saint-Maixentaises.

— Notre érudit collaborateur, M. Raymond Louis, achève en ce

moment la biographie d'un des commandants des Colonnes Infernales, le général Duval, dont le rôle a été jusqu'à ce jour mal défini.

Nous publierons cette biographie dans un de nos prochains fascicules.

— M. l'abbé Baraud continue, dans l'*Etoile de la Vendée* (numéros du jeudi), la publication de son *Clergé Vendéen, victime de la Révolution*.

Il prépare en même temps un Rapport pour le Congrès des Sociétés Savantes de 1908, sur l'*Instruction primaire avant la Révolution en Bas-Poitou*.

— Notre collègue, M. L. Brochet, a commencé dans la *Semaine agricole* de Fontenay (n° du 17 novembre 1907), sous ce titre : *La Vendée agricole, commerciale et industrielle au lendemain de la Révolution*, la réédition avec notes nouvelles du mémoire publié par Cavoleau, alors secrétaire-général de la Vendée, au lendemain de la Révolution.

— Notre excellent collaborateur et ami M. l'abbé Charpentier, qui est, en même temps qu'un érudit historien, un très éloquent orateur, a prononcé au pèlerinage de Notre-Dame des Gardes, au diocèse d'Angers, le 8 septembre dernier, une remarquable allocution, qui a été publiée en brochure (in-8° de 21 p., Angers, Siraudeau, 1907), sous ce titre : *Hommage à Notre-Dame des Gardes*.

Nous y lisons qu'au temps de la première Révolution, et durant la grande insurrection Vendéenne les paroisses angevines qui avaient un curé intrus, mettaient sur le conseil de Cathelineau, un crêpe à la croix qui les précédait, dans leurs pèlerinages à l'antique Madone.

— A lire dans la *Revue Slave* (n° de juillet-août), les *Contes Serbes* de notre excellent ami et collaborateur, L. de la Chanonie, et *Les Croates* de notre distingué compatriote M. J. du Pontcray.

— Dans la *Revue hebdomadaire* du 15 octobre : une *Chronique Scientifique* d'un autre de nos compatriotes, d'une science profonde, M. L. Pervinquière.

— M. l'abbé Boisseau a publié dans la *Semaine Catholique* de Luçon (9 novembre 1907 et suivants), une intéressante *Notice historique sur le Séminaire de Luçon*, qui fut — on le sait — le premier des grands séminaires fondés en France, et qui eut pour fondateur l'illustre cardinal Richelieu.

— Le *Panache* et le *Publicateur de la Vendée* ont reproduit sous ce titre : *La mort d'un brave*, un des chapitres les plus émouvants du

volume consacré au généralissime Vendéen d'*Elbée*, par M. l'abbé F. Charpentier.

— De M. l'abbé L. Richard, l'érudit curé de Sainte-Croix-de-Vie trois intéressantes brochures :

• La *Question du « Portus Secor »*, l'*Eglise de Sainte-Croix-de-Vie*. *Une promenade aux Marais Salants* (août 1907, Bideaux, Luçon).

— Vient de paraître, à Paris, chez Poussielgue : *Le Bienheureux L.-M. Grignion de Montfort* (1673-1716), d'après des documents inédits, par l'abbé Lavielle. In-8°, XXXII, 500 pp.

Peu de faits nouveaux, mais des renseignements sobres et précis sur les personnages avec lesquels Montfort fut en relation, les villes et les établissement où il prêcha.

— Titre de notre dernière *Chronique du Bas-Poitou* dans le *Vendéen* du 17 novembre 1907 : *Projet de statue. — Une gloire Sablaise. — Le général Collineau. — Sa vaillante conduite en Afrique, en Crimée, en Italie. — Sa mort en Chine.*

— La *Revue de Saintonge et d'Aunis* (Bulletin n° 26) contient un spirituel et combien aimable compte-rendu de l'excursion faite au mois de juin dernier en Vendée par un groupe de membres de la *Société des Archives de Saintonge et d'Aunis*. Dans ce compte-rendu figure le texte du discours prononcé par le Directeur de la *Revue du Bas-Poitou*, au dîner qui eut lieu le 1er juin à l'hôtel de France de Fontenay.

Ce discours a été tiré à part (petit-in-8°, 4 p. Fontenay, Gouraud).

— Pour paraître prochainement : *A Beauregard*, 20e ANNIVERSAIRE de la *Revue du Bas-Poitou*, par l'excellent ami Jehan de la Chesnaye.

— Sous le titre *Choses et Gens de Vendée*, nous avons commencé dans la *Vendée* de Fontenay la publication de Courriers littéraires mensuels consacrés aux auteurs Vendéens et aux Livres qui traitent de Questions Vendéennes.

— Au moment de mettre sous presse, nous recevons de notre affectionné collaborateur et ami, J. de la Chesnaye, une exquise brochure, *Au pays des Chouans*, qui nous est doublement agréable, puisqu'elle est préfacée par le bon et aimable poète A. Barrau.

Nous en dirons dans notre prochain fascicule tout le bien qu'elle mérite.

R. DE THIVERÇAY.

# REVUE DU BAS-POITOU

20e ANNÉE

## TABLE DES MATIÈRES

### TEXTE

Pages